

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME PREMIER.



Bruxelles,

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC.

HAUMAN, CATTOIR ET COMPie.

1837

Recueillir avec respect, coordonner avec scrupule les manuscrits dont un irréparable malheur l'a rendue dépositaire, a été pour la famille du général Lafayette l'accomplissement d'un premier devoir.

Publier ces manuscrits sans aucun commentaire, et les remettre intacts entre les mains des amis de la liberté, est un pieux et solennel hommage qu'aujourd'hui ses enfants offrent avec confiance à sa mémoire.

George-Washington LAFAYETTE.

AVANT-PROPOS [1].

Lorsque, livré dès ma jeunesse à l'ambition de la liberté, je ne voyais point de bornes à la carrière que je m'étais ouverte, il me paraissait suffire à ma destinée comme à ma gloire de marcher sans cesse en avant et de laisser aux autres le soin ne recueillir les souvenirs comme les fruits de mes travaux.

C'est après quinze ans d'une fortune constante, que me présentant avec un juste espoir contre la coalition des rois et l'aristocratie européenne, je fus renversé par les fureurs du jacobinisme français. Ma personne alors se trouva livrée aux vengeances de mes ennemis naturels, et ma réputation aux calomnies des soi-disant patriotes qui venaient de violer toutes les garanties nationales et jurées.

On sait que le régime de mes cinq années de prison ne fut pas favorable aux occupations littéraires, et lorsque, à ma délivrance, on me conseilla d'écrire une apologie, j'en fus dégoûté par ces Mémoires et Notices où trop de gens avaient abusé de l'attention publique. D'ailleurs, les événements avaient parlé pour nous; beaucoup d'accusations et d'accusateurs étaient tombés.

A peine rentré en France, mes amis m'ont demandé des Mémoires; j'ai trouvé des excuses dans ma répugnance à faire une sévère part aux premiers chefs jacobins, associés depuis à ma proscription; aux girondins, morts pour des principes qu'ils avaient combattus et persécutés en moi; au roi et à la reine, dont le sort déplorable ne permet plus que de s'honorer de quelques services envers eux; et à des royalistes vaincus, dépouillés et soumis aujourd'hui à des mesures arbitraires. Je devrais ajouter qu'heureux dans ma retraite, au sein de ma famille et des plaisirs agricoles, je n'ai pas un moment à retrancher de ces jouissances domestiques.

Mais ici encore j'éprouve les mêmes instances, et, pour transiger avec elles, j'ai consenti à mettre en ordre les papiers qui me restent, à recueillir des pièces déjà publiées, à lier par des notes cette collection où mes enfants et mes amis pourront trouver quelques matériaux d'un travail moins insignifiant.

Quant à moi, j'avoue que mon indolence sur cet objet tient à la confiance intime où je suis que la liberté finira par s'établir dans l'ancien monde comme dans le nouveau, et qu'alors l'histoire de nos révolutions mettra chaque chose et chacun à sa place.

[1] Quoique cet avant-propos, écrit peu de temps après le 18 brumaire, soit bien antérieur à un grand nombre d'événements au milieu desquels le général Lafayette a continué sa vie publique et ses écrits, nous l'avons placé ici, comme une sorte d'introduction générale aux divers matériaux réunis dans cet ouvrage.

Toutes les notes qui ne seront pas suivies du nom du général Lafayette, devront être attribuées à sa famille.

AVERTISSEMENT

DE M. DE LAFAYETTE,

SUR LES MÉMOIRES ÉCRITS DE SA MAIN

ET SA CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE.

Beaucoup de papiers relatifs aux premières années de ma vie publique, ont été détruits sous le règne de la Terreur. On a sauvé une ébauche de Mémoires. Il eût fallu en rédiger les brouillons; je préfère les copier tels qu'ils furent écrits dans ce temps [1].

Plusieurs lettres écrites d'Amérique avaient été copiées par ma femme pour le docteur Du Breuil, dont l'amitié honora une partie de ma vie et l'a remplie tout entière d'un tendre et profond souvenir [2]. Il conviendrait de retrancher les répétitions, les détails insignifiants; mais je laisse à peu près tout, parce que je me plais, en formant cette collection, à me rappeler les sentiments qui m'animaient aux diverses époques de mon existence.

Le duc d'Ayen, mon beau-père, n'avait pas été un des moins prompts et sévères désapprobateurs de mon départ. Il revint à moi avec toute la bonté et la sincérité qui le caractérisent. Ses aimables félicitations me touchèrent vivement, et ce sentiment me porte encore aujourd'hui à répéter quelques détails contenus dans les lettres qui lui furent adressées.

[1] De 1783 à 1786, avant l'âge de vingt-huit ans. — M. de Lafayette (Marie-Paul-Joseph-Roch-Ives-Gilbert de Motier), né à Chavaniac en Auvergne, le 6 septembre 1757, marié le 11 avril 1774, partit pour l'Amérique le 26 avril 1777. Les autres dates seront rapportées dans leur ordre et à l'occasion de chaque événement.

[2] M. Du Breuil, médecin du roi et de la Charité à Saint-Germain-en-Laye, mort en 1785.

RÉVOLUTION

D'AMÉRIQUE.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Sous le titre de *Révolution d'Amérique*, nous comprenons huit années de la vie de M. de Lafayette, depuis le commencement de 1777 jusqu'à la fin de 1784. Ses trois voyages aux États-Unis divisent ces huit ans en trois époques : 1777-1778, 1779-1781, et 1782-1784.

1° Des Mémoires détaillés écrits pour quelques amis après la paix de Versailles, et qui devaient aller jusqu'en 1780, ouvrent cette collection.

2° Ils sont complétés et continués par deux morceaux composés entre 1800 et 1814; le premier sans titre, qu'on pourrait appeler *Notice sur la vie américaine du général Lafayette,* et qui paraît avoir été écrit pour l'auteur d'un projet d'histoire de la guerre ou du général Washington; le second intitulé : *Observations sur quelques parties de l'histoire américaine, par un ami du général Lafayette.*

Comme ces deux morceaux, qui sont l'un et l'autre son ouvrage et que nous désignons sous les noms de *Manuscrit n°* 1 et de *Manuscrit n°* 2, contiennent un second et quelquefois un troisième récit d'événements déjà racontés dans les Mémoires, nous ne les avons insérés que par fragments.

3° Un *Précis de la campagne de Virginie en* 1781, sera inséré en entier.

4° Des extraits d'une collection des discours du général, commencée par lui en 1829, donneront quelques détails sur son troisième voyage en Amérique (1784).

5° Au récit de chaque époque, on a joint la portion de correspondance qui s'y rapporte. D'un grand nombre de lettres écrites soit d'Amérique en Amérique, soit d'Amérique en France, ou de France en Amérique, on n'a retranché que celles auxquelles des répétitions ou des détails purement militaires ôtaient presque tout intérêt.

6° Enfin à la correspondance on a réuni quelques lettres du général Washington ou d'autres contemporains, et des pièces historiques dont M. de Lafayette avait fait faire des copies ou qui ont été extraites de divers recueils publiés aux États-Unis.

PREMIER VOYAGE

ET

PREMIÈRE CAMPAGNE D'AMÉRIQUE.

1777 — 1778.

MÉMOIRES DE MA MAIN

JUSQU'EN L'ANNÉE 1780.

A MES AMIS.

Si je confondais, comme il arrive trop souvent, l'entêtement avec la fermeté, je rougirais de commencer ces mémoires que j'ai longtemps refusés, et d'ajouter encore à leur égoïsme par celui du style, tandis qu'il eût fallu du moins me couvrir du manteau de la troisième personne; mais je ne serai pas complaisant à demi pour le tendre et précieux intérêt qui vaut à ma vie les honneurs éphémères d'un journal. Il me suffit de penser que ce compte rendu à quelques amis n'ira jamais plus loin; mon ouvrage a même deux grands avantages sur beaucoup de livres fameux : c'est que, n'ayant rien à démêler avec le public, il ne lui faut point de préface, et que la dédicace du cœur n'a pas besoin d'épître.

Il serait trop poétique de me placer d'abord dans un autre hémisphère, et trop minutieux de m'appesantir sur les détails de ma naissance, qui suivit de près la mort de mon père à Minden [1]; de mon éducation en Auvergne auprès de parents tendres et vénérés; de ma translation, à l'âge de onze ans, dans un collége de Paris [2], où je perdis bientôt ma vertueuse mère [3], et où la mort de son père me rendit riche de pauvre que j'étais né; de quelques succès d'écolier animés par l'amour de la gloire et troublés par celui de la liberté; de mon entrée aux mousquetaires noirs, qui ne me sortit de classe que pour les jours de revue; enfin de mon mariage à l'âge de seize ans, précédé d'un séjour à l'Académie de Versailles [4]. J'ai encore moins à vous apprendre sur mon entrée dans le monde, la courte faveur d'une jeune société où je faisais nombre, quelques

[1] Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert de Motier, marquis de Lafayette, colonel aux grenadiers de France, chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Minden avant l'âge de vingt-cinq ans.

[2] Le collége Du Plessis.

[3] Marie-Louise-Julie de La Rivière, morte à Paris le 12 avril 1770, quelques jours avant son père, Joseph-Yves-Thibaul-Hyacinthe, marquis de La Rivière.

[4] Nous n'avons, de l'époque antérieure au mariage de M. de Lafayette, qu'une lettre écrite par lui à l'âge de quatorze ans, le 8 février 1772, et qu'on lira peut-être avec quelque curiosité. Elle est adressée à mademoiselle de Chavaniac, sa cousine.

« Je viens de recevoir, ma chère cousine, la lettre que vous » m'avez écrite, et les bonnes nouvelles sur la santé de ma » grand'maman. Après celles-là, qui sont les nouvelles du cœur, » j'ai été très-particulièrement touché de la prise du seigneur » des bois du Lata. Je voudrais bien savoir si ces chiens qui ne » marchent ni ne crient, ont contribué à ce coup de main. Le » détail de cette chasse m'aurait fort amusé; si je vous avais

voyages au régiment de Noailles, et le jugement défavorable que m'attira mon silence, parce que je ne pensais et n'entendais guère de choses qui me parussent mériter d'être dites. Ce mauvais effet de l'amour-propre déguisé et d'un penchant observateur, n'était pas adouci par la gaucherie de mes manières, qui, sans être déplacées dans les grandes circonstances, ne se plièrent jamais aux grâces de la cour, ni aux agréments d'un souper de la capitale.

Vous me demandez l'époque de mes premiers soupirs vers la gloire et la liberté; je ne m'en rappelle aucune dans ma vie qui soit antérieure à mon enthousiasme pour les anecdotes glorieuses, à mes projets de courir le monde pour chercher de la réputation. Dès l'âge de huit ans, mon cœur battit pour cette hyène qui fit quelque mal, et encore plus de bruit, dans notre voisinage, et l'espoir de la rencontrer animait mes promenades. Arrivé au collége, je ne fus distrait de l'étude que par le désir d'étudier sans contrainte. Je ne méritai guère d'être châtié; mais, malgré ma tranquillité ordinaire, il eût été dangereux de le tenter, et j'aime à penser que, faisant en rhétorique le portrait du cheval parfait, je sacrifiai un succès au plaisir de peindre celui qui, en apercevant la verge, renversait son cavalier. Les relations républicaines me charmaient, et lorsque mes nouveaux parents me ménagèrent une place à la cour, je ne balançai pas à déplaire pour sauver mon indépendance [1]. C'est dans cette disposition que j'appris les troubles américains; ils ne furent bien connus en Europe qu'en 1776, et la mémorable déclaration du 4 juillet y parvint vers la fin de la même année.

Après s'être couverte de lauriers et enrichie de conquêtes, après avoir maîtrisé toutes les mers, insulté toutes les nations, l'Angleterre avait tourné son orgueil contre ses propres colonies. Depuis longtemps l'Amérique du nord lui faisait ombrage; elle voulut joindre aux premières entraves des vexations nouvelles, et envahir les priviléges les plus sacrés. Les Américains, attachés à la mère-patrie, se bornèrent d'abord à des plaintes; ils n'accusèrent que les ministres, et toute la nation s'éleva contre eux; ils furent taxés d'insolence, ensuite de rébellion, et déclarés enfin ennemis; de manière que l'entêtement du roi, la passion des ministres, et l'arrogance du peuple anglais, forcèrent treize de leurs colonies à se rendre indépendantes. Jamais si belle cause n'avait attiré l'attention des hommes; c'était le dernier combat de la liberté, et sa défaite ne lui laissait ni asile ni espérance. Oppresseurs et opprimés, tous allaient recevoir une leçon; ce grand ouvrage devait s'élever, ou les droits de l'humanité se perdaient sous ses ruines. En même temps les destins de la France et ceux de sa rivale allaient se décider; l'Angleterre se voyait enlever, avec les nouveaux États, un grand commerce tout à son avantage, un quart de ses sujets augmentant sans cesse par une rapide multiplication et l'émigration de toutes les parties de l'Europe; enfin plus que la moitié et la plus belle portion du territoire britannique. Mais se réunissait-elle à ces treize colonies, c'en était fait de nos Antilles et de nos possessions d'Afrique et d'Asie, de notre commerce maritime, et par conséquent de notre marine, enfin de notre existence politique.

(1776) A la première connaissance de cette querelle, mon cœur fut enrôlé, et je ne songeai qu'à joindre mes drapeaux [2]. Quelques circonstan-

» parlé de quelque bonnet à la nouvelle mode, je me serais » fait un devoir d'en décrire les contours et les compartiments » le compas à la main.

» Le mariage du cousin est rompu; il y en a un autre sur » le tapis, mais il faut bien déchanter. Mademoiselle de Roncherolles, une place auprès de madame de Bourbon, de » mille écus de revenu, et cinq petites mille livres de rente, » voilà toute l'histoire. Vous voyez que c'est un fort court » abrégé des autres partis. Mon oncle, qui me vint voir l'autre » jour, consent au mariage à condition que le prince de Condé » promettra un de ses régiments de cavalerie au cousin. Ma» dame de Montboissier trouve que c'est trop demander, et » dit à M. le marquis de Canillac que, vraiment, s'il était si » difficile, son mari ne se mêlerait plus de ses affaires; cela » l'a piqué, et il y a eu des propos fort vifs. Le neveu ne se » soucie pas trop du mariage. Il a dit qu'il y avait dans son » pays de bien meilleurs partis, qu'il a nommés, et qu'on ne » lui refuserait pas.

» Je croyais vous avoir mandé que le cardinal de La Roche» Aimon était abbé de Saint-Germain. — On prétend que » M. de Briges a la baronnie de Mercœur. — M. de La Vau» guyon est mort peu regretté de la cour et de la ville. — Le » bal de jeudi dernier est remis au 15, c'est-à-dire à huit jours » d'ici. — Je dînai, avant-hier jeudi, chez M. de La Tour » d'Auvergne, qui en est aux compliments avec M. de Turenne, » aujourd'hui duc de Bouillon. Il nous a dit qu'il perdrait » peut-être un million en bons procédés. Vous reconnaissez » bien l'homme.

» Adieu, chère cousine; mes respects, s'il vous plaît, à » toute la famille; M. Fayon vous présente les siens, et moi, » je suis votre serviteur.

» LAFAYETTE. »

[1] Il s'agissait d'une place dans la maison d'un prince de la famille royale. Le maréchal de Noailles désirait cet arrangement. Pour l'empêcher sans résister à ceux qu'il aimait, M. de Lafayette fit en sorte de déplaire par un mot au prince à la personne duquel on voulait l'attacher, et de rompre ainsi toute négociation. Nous ne croyons pas qu'il se soit depuis lors réconcilié avec Louis XVIII.

[2] En 1828, M. Jared Sparks, écrivain américain distingué, projetant la collection des écrits de Washington qu'il publie en ce moment à Boston, fit le voyage de France pour s'entretenir avec M. de Lafayette et consulter les archives des affaires étrangères. Il obtint du général beaucoup de récits, de let-

ces, inutiles à rapporter, m'avaient appris à n'attendre, sur cet objet, de ma famille, que des obstacles; je comptai donc sur moi, et osai prendre pour devise à mes armes ces mots : *Cur non?* afin qu'ils me servissent quelquefois d'encouragement et de réponse. Silas Deane était à Paris; mais on craignait de le voir, et sa voix était couverte par les cris du lord Stormont. Il passait sous main pour l'Amérique de vieilles armes qui servirent un peu et de jeunes officiers qui réussirent mal, le tout expédié pour le compte de M. de Beaumarchais; et quand l'ambassadeur d'Angleterre parlait à notre cour, elle niait les envois, en ordonnait le déchargement, et chassait de ses ports les corsaires américains. Voulant m'adresser directement à M. Deane, je devins ami de Kalb, Allemand à notre service, qui cherchait de l'emploi chez les *insurgents*, suivant l'expression du temps, et me servit d'interprète. C'est celui que M. de Choiseul envoya visiter les colonies anglaises et qui, à son retour, en obtint de l'argent, mais point d'audience, tant ce ministre pensait peu à la révolution dont quelques personnes lui ont attribué l'honneur rétrograde! En présentant à M. Deane ma figure à peine âgée de dix-neuf ans, je parlai plus de mon zèle que de mon expérience; mais je lui fis valoir le petit éclat de mon départ, et il signa l'arrangement. Le secret de cette négociation et de mes préparatifs fut vraiment miraculeux. Famille, amis, ministres, espions français, espions anglais, tout fut aveuglé. Parmi mes discrets confidents, je dois beaucoup à M. du Boismartin [1], secrétaire du comte de Broglie, et au comte de Broglie lui-même, dont le cœur, après de vains efforts pour m'arrêter, me suivit avec une tendresse paternelle.

On s'occupait d'expédier un vaisseau, lorsqu'il arriva de funestes nouvelles. New-Yorck, Long-Island, les White-Plains, le fort Washington et les Jerseys, avaient vu les forces américaines s'anéantir successivement devant trente-trois mille Anglais ou Allemands. Trois mille hommes restaient seuls en armes, et le général Howe les poursuivait. Dès ce moment, le crédit insurgent s'éteignit; l'envoi d'un bâtiment devint impossible; les envoyés eux-mêmes crurent devoir me témoigner leur découragement et me détourner de mon projet. J'allai chez M. Deane, et le remerciant de sa franchise : « Jusqu'ici, monsieur, ajoutai-je, vous n'avez vu » que mon zèle; il va peut-être devenir utile; j'a» chète un bâtiment qui portera vos officiers, il faut » montrer de la confiance, et c'est dans le danger » que j'aime à partager votre fortune [2]. » Mon projet fut bien reçu; mais il fallait ensuite trouver de l'argent, acheter et armer secrètement un navire; tout fut exécuté avec promptitude.

Nous touchions cependant à l'époque d'un voyage en Angleterre projeté depuis longtemps [3]; je ne pouvais le refuser sans compromettre mon secret, et en l'acceptant, je couvrais mes préparatifs; ce dernier parti convenait surtout à MM. Franklin et Deane, car le docteur était en France, et quoique je n'allasse pas chez lui de peur d'y être rencontré, nous correspondions par l'entremise de M. Carmichaël, Américain moins connu. J'arrivai donc à Londres avec M. de Poix, et vis d'abord l'Améri-

tres et de documents, dont les extraits ont enrichi sa publication. A la suite du tome V il a mis un *Appendix* consacré à la narration du départ et de l'arrivée de M. de Lafayette. Nous ne doutons pas que les détails de cette narration n'aient été racontés, peut-être même écrits par le général lui-même. Nous en extrairons donc avec confiance quelques passages, qui, mis en notes, éclairciront ou compléteront le texte des mémoires. « En 1776, dit M. Sparks, M. de Lafayette était en garnison à Metz. Le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, vint dans cette ville, et un dîner lui fut donné chez le commandant, le comte de Broglie. Parmi les officiers invités se trouvait le jeune Lafayette. Le duc venait de recevoir des lettres d'Angleterre, et il mit la conversation sur ce qu'elles contenaient, c'est-à-dire la nouvelle de la déclaration d'indépendance de l'Amérique, et les événements qui se passaient dans cette partie du monde. Tout cela était nouveau pour M. de Lafayette; il écoutait avec une ardente curiosité, il pressait le duc de questions; toutes les réponses qu'il obtenait ajoutaient à son intérêt, ou plutôt à son enthousiasme : avant la fin du dîner il avait conçu l'idée d'aller en Amérique. A partir de ce moment il n'eut plus d'autre pensée, et pour réaliser son dessein se rendit bientôt à Paris. Là il s'ouvrit à deux jeunes amis, le comte de Ségur et le vicomte de Noailles, qui devaient d'abord l'accompagner. Le secret fut par eux fidèlement gardé; il le fut aussi par le comte de Broglie, qui, ayant reçu sa confidence, essaya de le détourner de son dessein par toutes les objections que pouvait suggérer la commune sagesse. — « J'ai vu mourir votre oncle dans la guerre » d'Italie, lui disait-il; j'étais présent à la mort de votre père, » à la bataile de Minden, et je ne veux pas contribuer à la » ruine de la seule branche qui reste de la famille. » — Cependant, reconnaissant une résolution inébranlable, il sut la comprendre, et ce fut lui qui mit M. de Lafayette en relation avec le baron de Kalb. » — (*The writings of George Washington.* — T. V, *Appendix*, n° 1, p. 445.)

[1] Ce fut M. du Boismartin qui fut envoyé à Bordeaux pour assurer l'achat et l'équipement du vaisseau que M. de Lafayette destinait aux États-Unis. (Sparks, *loc. cit.*)

[2] « Il est assez remarquable que dans le temps où le général Washington, qui n'était jamais sorti d'Amérique, réduit alors à un corps de deux mille hommes, ne désespérait pas de la chose publique, le même sentiment animait à mille lieues de là un jeune homme de dix-neuf ans destiné à devenir son plus intime ami et à participer avec lui aux vicissitudes, à l'heureux résultat de cette révolution, et à reporter ensuite dans un autre hémisphère les principes de liberté et d'égalité sur lesquels elle a été fondée. » (*Note extraite du manuscrit* n° 1.)

[3] Avec le prince de Poix. Ce voyage dura trois semaines.

cain Bancroft, et ensuite Sa Majesté britannique. A dix-neuf ans, on aime peut-être trop à persifler un peu le roi qu'on va combattre, à danser chez lord Germain, ministre pour les colonies américaines, avec lord Rawdon qui arrivait de New-Yorck, et à rencontrer à l'Opéra ce Clinton que je devais retrouver à Montmouth. Mais en taisant mes intentions, j'affichai mes sentiments; souvent je défendis les Américains, je me réjouis de leur succès à Trenton, et mon esprit d'opposition me valut un déjeuner chez lord Shelburne. Je rejetai l'offre de voir les ports de mer, les embarquements contre les *rebelles,* et tout ce qui me parut un abus de confiance. C'est au bout de trois semaines, lorsqu'il fallut partir, que, refusant à l'ambassadeur, mon oncle [1], de le suivre à la cour, je lui confiai la fantaisie d'une course à Paris. Il imagina de me dire malade jusqu'à mon retour. Je n'aurais pas proposé ce stratagème, mais je ne m'y opposai pas.

Après de cruelles souffrances dans le détroit, dont on me consolait par l'idée de leur courte durée, j'arrivai à Paris chez M. de Kalb, me cachai trois jours à Chaillot, y vis les Américains et quelques amis, et partis pour Bordeaux où quelques retards inattendus m'arrêtèrent encore [2]. J'en profitai pour envoyer à Paris, d'où les nouvelles ne furent pas encourageantes; mais comme mon courrier était suivi par celui du gouvernement, il n'y avait pas un moment à perdre pour mettre à la voile, et les ordres souverains ne me purent joindre qu'au Passage, port espagnol où l'on devait relâcher. Les lettres de ma famille furent terribles, et la lettre de cachet péremptoire : défense d'aller au continent américain sous peine de désobéissance; injonction d'aller à Marseille attendre de nouveaux ordres. Les conséquences de l'anathème, les lois de l'État, la puissance et la colère du gouvernement ne manquaient pas de commentaires; mais la douleur et la grossesse d'une femme chérie, l'idée de ses parents et de ses amis, avaient plus de pouvoir sur M. de Lafayette [3]. Son vaisseau ne pouvant plus être arrêté, il revint à Bordeaux justifier son entreprise, et par une déclaration à M. de Fumel, il prit sur lui seul les suites d'une évasion. La cour ne daignant pas se relâcher, il écrivit à M. de Maurepas que ce silence était un ordre tacite, et cette plaisanterie fut suivie de son départ. Après avoir pris la route de Marseille, il revint sur ses pas, et, travesti en courrier, il avait presque franchi les dangers, lorsqu'à Saint-Jean de Luz une jeune fille le reconnut; mais un signe la fit taire, et son adroite fidélité détourna les poursuites. C'est ainsi que M. de Lafayette rejoignit son bâtiment le 26 avril 1777, et le même jour, après six mois de travaux et d'impatience, il mit à la voile pour le continent américain [4].

(1777) A peine l'effet de la mer diminua-t-il que M. de Lafayette étudia la langue et le métier qu'il adoptait. Un lourd bâtiment, deux mauvais canons, et quelques fusils n'eussent pas échappé au moindre corsaire. Dans sa position, il résolut de sauter plutôt que de se rendre : les mesures furent prises avec un brave Hollandais nommé Bedaulx, dont la potence était la sûre alternative. Le capitaine insista sur une relâche aux îles, mais on y eût trouvé des lettres de cachet, et moins de gré que de force on lui fit suivre une route directe [5]. A quarante lieues des côtes, on fut atteint par un petit bâtiment; le capitaine pâlit, mais l'équipage aimait M. de Lafayette, les officiers étaient nombreux : on fit une montre de défense. Par bonheur c'étaient des Américains qu'on tâcha vainement d'accompagner. A peine furent-ils perdus de vue qu'ils trouvèrent deux frégates anglaises, et ce

[1] Le marquis de Noailles, frère du duc d'Ayen et oncle de madame de Lafayette.

[2] « A Bordeaux, M. de Lafayette apprit que son départ était connu à Versailles, et l'ordre de l'arrêter en route pour l'atteindre. Après avoir conduit son vaisseau au port du Passage, il revint à Bordeaux et écrivit aux ministres, à sa famille, à ses amis. Parmi ceux-ci était M. de Coigny, à qui il envoya un homme de confiance, et qui l'avertit de ne concevoir aucun espoir de l'autorisation qu'il désirait. Feignant alors de se rendre à Marseille, où il avait ordre d'aller joindre son beau-père, qui faisait le voyage d'Italie, il partit en chaise de poste avec un officier nommé Mauroy, qui désirait aller en Amérique. A quelques lieues de Bordeaux il monta à cheval déguisé en courrier, et courut devant la voiture, qui prit la route de Bayonne. Là ils restèrent deux ou trois heures, et pendant que Mauroy faisait quelques affaires indispensables, M. de Lafayette resta couché sur la paille de l'écurie. Ce fut la fille du maître de poste qui reconnut le faux courrier à Saint-Jean de Luz, pour l'avoir vu quand il revenait du port du Passage à Bordeaux. » (Sparks, *loc. cit.*)

[3] Ces mémoires, écrits jusque-là à la première personne, passent ici à la troisième, malgré l'engagement pris à la première page. Nous ignorons la cause de cette disparate que présente le manuscrit, qui, d'ailleurs, est tout entier de la main du général.

[4] Voyez à la suite de ces mémoires, parmi les fragments de divers manuscrits, le fragment A.

[5] « La cour de France dépêcha des ordres aux îles du Vent et sous le Vent pour l'arrêter à son passage, parce que le bâtiment, qui ne pouvait pas prendre ses papiers pour l'Amérique septentrionale, était destiné à relâcher dans les colonies espagnoles. » (*Manuscrit n°* 1.) M. Sparks raconte que M. de Lafayette déclara au capitaine que le vaisseau lui appartenait, et qu'à la moindre résistance il le destituerait et donnerait le commandement à son second. Découvrant bientôt que le motif de la résistance du capitaine était une cargaison de 8000 dollars à lui appartenant, M. de Lafayette lui en garantit la valeur sur sa fortune personnelle, et parvint enfin à surmonter ses craintes. — (*Washington's writings, loc. cit.*)

n'est pas la seule fois que pour sauver M. de Lafayette les éléments s'obstinèrent à le contrarier. Après sept semaines de hasards, il eut celui d'arriver en Caroline et de mouiller devant Georgetown. Remontant en canot la rivière, il sentit enfin le sol américain, et son premier mot fut un serment de vaincre ou périr avec cette cause. Débarqué à minuit chez le major Huger [1], il y trouva une occasion pour la France qui semblait n'attendre que ses lettres. Plusieurs officiers vinrent à terre, d'autres restèrent à bord, et tous s'empressèrent de gagner Charlestown.

Cette charmante ville est digne de ses habitants, et tout y annonçait l'aisance et la délicatesse. Sans trop connaître M. de Lafayette, le gouverneur Rutledge, les généraux Howe [2], Moultrie, et Gulden, s'empressèrent à le bien recevoir. On lui montra les nouveaux ouvrages et cette batterie que Moultrie défendit si bien, mais où les Anglais, il faut en convenir, semblent avoir saisi le seul moyen d'échouer. Beaucoup d'aventuriers, rebut des îles, voulurent en vain se lier à M. de Lafayette et lui inspirer leurs préventions. Après s'être procuré des chevaux, il partit avec six officiers pour Philadelphie. Son bâtiment était arrivé, mais ce ne fut plus la même fortune, et lorsqu'il ressortait, il périt sur la barre de Charlestown. Pour se rendre au congrès des États-Unis, M. de Lafayette fit sur ses chevaux près de neuf cents milles; et c'est par les deux Carolines, la Virginie, les États de Maryland et de Delaware qu'il parvint à la capitale de la Pensylvanie. En étudiant la langue et les habitants, il voyait aussi des productions et des cultures nouvelles; les vastes forêts, les fleuves immenses, tout dans ce pays pare la nature d'un air de jeunesse et de majesté. Après un mois de route assez pénible, il vit cette Philadelphie maintenant si connue, et dont, en posant la première pierre, Penn semblait marquer la grandeur future.

Après les belles manœuvres de Trenton et de Princetown, le général Washington était resté dans son camp de Middlebrook. Frustrés dans leur premier espoir, les Anglais combinèrent une campagne décisive. Déjà Burgoyne avançait avec dix mille hommes et les faisait précéder par ses sauvages et ses proclamations. Ticonderoga, fameuse place d'armes, fut abandonnée par Saint-Clair : il se chargea de la haine publique, mais il sauva le seul corps auquel pouvaient se rallier les milices. Pendant qu'on les rassemblait, le congrès rappela les généraux, les remplaça par Gates, et força de moyens pour le soutenir. Dans le même temps, la grande armée anglaise, dix-huit mille hommes environ, avait fait voile de New-Yorck, et les deux Howe se réunissaient pour une opération secrète; Rhode Island était occupé par un corps ennemi, et le général Clinton, resté à New-Yorck, y préparait une expédition. Pour parer à tant de coups, le général Washington, laissant Putnam sur la rivière du Nord, passa la Delaware avec onze mille hommes et vint camper à portée de Philadelphie.

C'est dans ces circonstances qu'arriva M. de Lafayette; mais quoique intéressantes pour la cause, elles étaient peu favorables aux étrangers. Dégoûtés par la conduite de plusieurs Français, les Américains étaient révoltés de leurs prétentions; l'impudence des aventuriers, la honte des premiers choix, les jalousies de l'armée, les préjugés nationaux, tout servait à confondre le zèle avec l'intérêt, les talents avec la charlatanerie. Appuyée sur les promesses de M. Deane, une foule nombreuse assiégeait le congrès, et leur chef était un esprit adroit, mais brouillon, bon officier, mais vain jusqu'à la folie. Avec M. de Lafayette, M. Deane envoyait un autre détachement, et tous les jours il en arrivait tant, qu'on finissait par n'écouter personne. La froideur du premier accueil avait tout l'air d'un congé; mais sans être déconcerté par les députés qui lui parlaient [3], M. de Lafayette les pria de rentrer au congrès et d'y lire le billet suivant : « D'après mes sacrifices, j'ai le droit d'exiger deux » grâces; l'une est de servir à mes dépens, l'autre

[1] « Quand ils débarquèrent, » dit M. Sparks, « une lumière lointaine leur servit de guide. A leur approche de la maison d'où elle brillait, les chiens aboyèrent, et les gens les prirent pour un parti de maraudeurs descendus de quelque bâtiment ennemi On leur demanda qui ils étaient et ce qu'ils voulaient. Le baron de Kalb répondit, et tous les soupçons se dissipèrent..... Le lendemain la matinée était belle. La nouveauté de toute chose autour de lui, la chambre, le lit entouré de moustiquaires, les domestiques noirs qui venaient lui demander ses ordres, la beauté et l'aspect étrange de la campagne qu'il voyait de ses fenêtres, et que couvrait une riche végétation, tout conspirait pour produire sur M. de Lafayette un effet magique et pour exalter en lui des sensations inexprimables. » — (Sparks, *Appendix* déjà cité.)

[2] Américain qu'il ne faut pas confondre avec les deux frères de ce nom qui commandaient, l'un l'armée, l'autre la flotte anglaise.

[3] En arrivant à Philadelphie, M. de Lafayette remit ses lettres à M. Lovell, président du comité des affaires étrangères. Le lendemain, il se rendit au congrès; M. Lovell sortit, et lui fit connaître qu'il y avait peu d'espoir que sa demande fût accueillie. Soupçonnant que ses papiers n'avaient pas été lus, M. de Lafayette écrivit le billet qu'on trouve dans le texte. La résolution du congrès qui le concerne, délibérée le 31 juillet, est conçue en ces termes : « Attendu que le marquis de La- » fayette, par suite de son grand zèle pour la cause de la li- » berté, dans laquelle les États-Unis sont engagés, a quitté sa » famille et les siens, et est venu à ses frais offrir ses services » aux États-Unis, sans réclamer ni traitement ni indemnité » particulière, et qu'il a à cœur d'exposer sa vie pour notre

» est de commencer à servir comme volontaire. » Un style aussi nouveau réveilla l'attention, on s'occupa des dépêches des envoyés, et, par une résolution très-flatteuse, M. de Lafayette fut nommé major général. Parmi les officiers qu'il avait menés, plusieurs lui étaient totalement étrangers; il s'intéressa cependant à tous, et ceux qui ne furent pas reçus obtinrent des gratifications. Quelques mois après M. Deane se noya dans le Schuylkill, et la perte de cet esprit brouillon fut peut-être un heureux accident.

Les deux Howe ayant paru vers les caps Delaware, le général Washington vint à Philadelphie; M. de Lafayette y vit pour la première fois ce grand homme[1]. Quoique entouré d'officiers et de citoyens, la majesté de sa figure et de sa taille ne permettait pas de le méconnaître. Un accueil affable et noble ne le distinguait pas moins. M. de Lafayette le suivit dans ses reconnaissances; invité par le général à s'établir dans sa maison, il la regarda dès ce jour comme la sienne, et c'est avec cette simplicité que s'unirent deux amis dont les plus grands intérêts cimentèrent l'attachement et la confiance[2].

A quelques milles de Philadelphie, l'armée attendait que les mouvements ennemis fussent décidés; le général en fit la revue; M. de Lafayette y arriva le même jour. Onze mille hommes environ, médiocrement armés, plus mal vêtus encore, offraient un spectacle singulier; dans cet état de bigarrure et souvent de nudité, les meilleurs vêtements étaient des *chemises de chasse*, larges vestes de toile grise usitées en Caroline. Quant à la tactique, il suffit de dire que pour qu'un régiment en bataille de pied ferme gagnât du terrain sur la droite de son alignement, au lieu de rompre simplement à droite, la gauche commençait une éternelle contre-marche. Toujours sur deux rangs, les petits hommes étaient au premier; à cela près on n'observait point les rangs de taille. Malgré ces désavantages, on voyait de beaux soldats, conduits par des officiers zélés. La vertu tenait lieu de science, et chaque jour ajoutait à l'expérience et à la discipline. Lord Stirling, plus brave que judicieux, un autre général souvent ivre, Greene, dont les talents n'étaient encore connus que de ses amis, commandaient en qualité de majors généraux; le général Knox y était aussi, qui dans le même temps s'était fait de libraire artilleur, avait formé d'autres officiers et créait une artillerie. « Nous devons » être embarrassés, dit le général Washington en » arrivant, de nous montrer à un officier qui quitte » les troupes françaises. » — « C'est pour appren- » dre et non pour enseigner que je suis ici, » répondit M. de Lafayette; et ce ton réussit, parce qu'il n'était pas commun aux Européens.

Après avoir menacé la Delaware, la flotte anglaise avait encore disparu; pendant plusieurs jours, elle fut l'objet des plaisanteries : son arrivée dans la Chesapeak les termina, et pour se rapprocher du débarquement, l'armée patriotique traversa la ville. La tête ornée de branches vertes, au son du tambour et des fifres, aux yeux de tous les citoyens, ces soldats, malgré leur nudité, offraient un agréable spectacle. Le général brillait à leur tête, M. de Lafayette était à ses côtés. L'armée se porta sur les hauteurs de Wilmington, et celle des ennemis débarqua dans Elk River, au fond de la baie de Chesapeak. Le jour même qu'elle mit à terre, le général Washington s'exposa très-imprudemment; après une longue reconnaissance, il fut assailli d'un orage, dans une nuit très-noire; entré dans une ferme fort près des ennemis, sa répugnance à changer d'avis l'y retint avec le général Greene, M. de Lafayette et leurs aides de camp; mais en partant au point du jour, il avoua que le moindre traître aurait pu le perdre. Quelques jours après, la division de Sullivan joignit l'armée et la porta à treize mille hommes. Ce major général avait bien commencé, mais mal fini une espèce de surprise sur Staten-Island.

Si dans un plan d'attaque trop étendu les Anglais commirent de grandes fautes, il faut avouer que la défense américaine ne fut pas irréprochable. En se fourrant tête baissée dans les bois dont il ne put se dégager, Burgoyne traînait sur un chemin unique et ses nombreux canons et ses riches équipages. Sûrs de n'être pas tournés, les Américains disputaient tous les pas : ce genre de guerre attirait les

» cause; *résolu* : que ses services sont acceptés, et que, en » considération de son zèle, de l'illustration de sa famille et » de ses alliances, il aura le rang et la commission de major » général dans l'armée des États-Unis. » — Le sens de cette résolution était de donner le grade à M. de Lafayette, et de laisser au général Washington le droit et le soin de lui confier un commandement en rapport avec ce grade. — (Lettres de Washington, 2e partie, t. V, p. 10, 35 et 128, et *Appendix* n° 1.)

[1] « Il fut, pour la première fois, présenté à Washington, » dit M. Sparks, « à un dîner où assistaient plusieurs membres du congrès. Au moment où l'on allait se séparer, Washington prit Lafayette à part, lui témoigna beaucoup de bienveillance, le complimenta sur son zèle et sur ses sacrifices, et l'invita à regarder le quartier général comme sa maison, ajoutant, en souriant, qu'il ne lui promettait pas le luxe d'une cour, mais que, devenu soldat américain, il se soumettrait sans nul doute de bonne grâce aux mœurs et aux privations de l'armée d'une république... .... Le lendemain Washington fit la visite des forts de la Delaware, et invita Lafayette à l'accompagner. » (Sparks, *ibid.*)

[2] Voyez le fragment B.

milices, et Gates se renforçait tous les jours. Chaque arbre couvrait un tireur adroit, et les ressources de la tactique, les talents même des chefs devinrent inutiles. Le corps laissé à New-Yorck pouvait, il est vrai, mépriser celui de Putnam; mais trop faible pour aller secourir Burgoyne, il dépendait dès lors de ses succès au lieu de les assurer. Pendant ce temps, Howe ne songeait qu'à Philadelphie, et c'est aux dépens des opérations du nord qu'il la cherchait par un détour immense. Mais d'un autre côté, pourquoi le débarquement des Anglais fut-il aussi tranquille? Pourquoi manqua-t-on le moment où la rivière d'Elk divisait leur armée? Pourquoi vit-on dans le sud des tâtonnements et des inconséquences? C'est que jusqu'alors les Américains avaient eu des combats et non des batailles; c'est qu'au lieu de harasser une armée, de disputer des gorges, il fallut protéger une capitale ouverte, manœuvrer en plaine, près d'un ennemi qui en nous tournant pouvait nous perdre. S'il eût suivi l'avis du peuple, le général Washington aurait enfermé dans la ville et son armée et les destinées américaines; mais en évitant cette folie, il fallait qu'une bataille dédommageât la nation; l'Europe même l'attendait, et quoique créé dictateur pour six mois, le général crut devoir tout soumettre aux ordres du congrès, aux délibérations des conseils de guerre.

Après s'être avancé à Wilmington, le général avait détaché mille hommes sous Maxwell, le plus ancien brigadier de l'armée. A la première marche des Anglais, il fut battu près de Christiana Bridge par leur avant-garde. Pendant ce temps, l'armée prenait à Newport une médiocre position; on y remua un peu de terre, on y attendit deux jours les ennemis, et dans l'instant où ils marchèrent vers notre droite, un conseil de guerre nocturne porta l'armée sur la Brandywine. Le ruisseau de ce nom couvrait son front; le gué appelé Chad's Ford, placé vers le centre, était défendu par des batteries. C'est dans cette position mal reconnue que, d'après une lettre du congrès, on attendit la bataille. Le 10 septembre au soir, Howe s'avança sur deux colonnes, et par un beau mouvement, celle de gauche (8,000 hommes environ, sous lord Cornwallis, avec les grenadiers et les gardes) se dirigea vers les gués de Birmingham, placés à trois milles sur notre droite : l'autre colonne continua son chemin, et vers neuf heures du matin, elle parut de l'autre côté du ruisseau. La lisière du bois en était si près que la force des ennemis ne pouvait s'y juger : le temps se perdit à une canonnade réciproque. Le général Washington se promenait le long de ses deux lignes, et y était reçu avec ces acclamations qui devraient annoncer un succès. On eut des avis sur le mouvement de Cornwallis, mais ils étaient confus et contradictoires; par la conformité de nom entre deux chemins égaux et parallèles, les meilleurs officiers se trompèrent dans leurs rapports. Les seuls coups de fusil tirés l'avaient été par Maxwell, qui tua du monde aux ennemis, mais il fut repoussé en deçà d'un gué sur notre gauche qu'il avait passé. Trois mille miliciens ajoutés à l'armée en gardaient de plus éloignés; ils ne prirent point part à l'action. Telle était notre situation, lorsqu'on sut clairement la marche de lord Cornwallis vers les gués mal connus de Birmingham : alors on détacha trois divisions, formant environ cinq mille hommes, sous les généraux Sullivan, Stirling et Stephen. En sa qualité de volontaire, M. de Lafayette avait toujours accompagné le général. La gauche étant tranquille, et les grands coups devant se porter sur la droite, il obtint permission de joindre Sullivan. A son arrivée, qui parut agréable aux troupes, il trouva que les ennemis ayant passé le gué, le corps de Sullivan avait à peine eu le temps de se former sur une ligne en avant d'un bois clair. Peu d'instants après, lord Cornwallis déboucha dans le plus bel ordre. En s'avançant à travers la plaine, sa première ligne fit un feu très-vif de canon et de mousqueterie; celui des Américains fut meurtrier, mais toute leur droite et toute leur gauche ayant plié, les généraux et plusieurs officiers se réunirent à la division centrale où était M. de Lafayette avec Stirling, et dont huit cents hommes étaient brillamment commandés par Conway, Irlandais au service de France. En débordant cette division de leurs deux ailes, et s'avançant par un terrain ouvert où ils perdirent beaucoup, les ennemis réunissaient tout leur feu sur le centre. La confusion devint extrême, et c'est en ralliant les troupes que M. de Lafayette eut la jambe traversée d'une balle. A cette époque, tout ce qui restait plia. M. de Lafayette dut à Gimat, son aide de camp, le bonheur de remonter à cheval. Le général Washington arrivait de loin avec des troupes fraîches; M. de Lafayette allait le joindre, lorsque la perte de son sang l'arrêta pour bander sa blessure; encore manqua-t-il être pris, et les fuyards, les canons, les équipages se jetèrent pêle-mêle dans le chemin de Chester. Ce qui restait de jour fut employé par le général à retarder les ennemis : quelques régiments firent bien, mais la déroute devint complète. Pendant ce temps le gué de Chad était forcé, le canon pris, et le chemin de Chester devint la retraite commune à toute l'armée. Au milieu de cette horrible confusion et des ténèbres de la nuit, il était impossible de se reconnaître; mais à Chester, à douze milles du champ de bataille, on trouva un pont qu'il fallait passer;

M. de Lafayette s'occupa d'y arrêter les fuyards; il s'y rétablit un peu d'ordre, les généraux et le commandant en chef arrivèrent, et il eut le loisir de se faire panser.

C'est à vingt-six milles de Philadelphie que le sort de la ville s'était décidé (11 septembre 1777). Chaque coup de canon y était entendu; les deux partis, séparés en deux bandes dans les places et dans tous les endroits publics, attendaient en silence l'événement; enfin un dernier courrier arriva, et les amis de la liberté furent consternés. La perte des Américains fut de mille à douze cents hommes; il y en avait quinze mille environ dans l'armée de Howe; leur perte fut si considérable que leurs chirurgiens et ceux des campagnes étant insuffisants, ils nous en demandèrent pour les prisonniers. Si les ennemis eussent marché à Derby, l'armée était coupée et détruite; ils perdirent une nuit précieuse, et c'est peut-être la plus grande faute d'une guerre où ils en ont beaucoup commis.

Transporté par eau à Philadelphie, M. de Lafayette y fut entouré de citoyens qu'intéressaient sa jeunesse et sa situation. Le même soir, le départ du congrès fut décidé; une multitude d'habitants quitta ses foyers; les familles entières, abandonnant tout et ne comptant plus sur rien, se réfugiaient vers les montagnes. Un bateau porta M. de Lafayette à Bristol; il y revit le congrès fugitif qui ne se rassembla que derrière la Susquehannah, et lui-même fut conduit à Bethléem, établissement morave, où la douce religion de ce peuple de frères, la communauté de biens, d'éducation et d'intérêts dans cette grande et innocente famille, contrastaient avec les scènes de carnage et les convulsions de la guerre civile.

Après la déroute de Brandywine, les deux armées manœuvrèrent le long du Schuylkill; le général Washington se tint toujours au-dessus des ennemis, hors de leur portée, et l'occasion de le couper ne se trouva plus. Waine, brigadier américain, fut détaché pour observer les Anglais; mais surpris dans la nuit près de White-Horse par le général Grey, il y perdit une grande partie de son corps. Enfin Howe passa le Schuylkill à Swedes' Ford, et lord Cornwallis entra dans Philadelphie.

Malgré l'indépendance des nouveaux États, tout portait alors l'empreinte d'une guerre civile. Les noms de whig et tory distinguaient les républicains et les royalistes; l'armée anglaise s'appelait encore *troupes réglées;* en nommant le roi, on entendait le souverain britannique. La fureur des parties divisait les provinces, les villes, les familles; on a vu des frères, officiers dans les deux armées, se rencontrant dans la maison paternelle, sauter sur leurs armes pour se combattre. Tandis que dans leur orgueilleuse rage les Anglais se livraient à toutes les horreurs de la licence et de la cruauté; tandis que la discipline traînait à leur suite ces Allemands vendus qui ne savaient que tuer, piller et brûler des maisons, on voyait dans la même armée des régiments américains qui, foulant aux pieds leurs frères, asservissaient leur patrie dévastée. Chaque canton en renfermait un bien plus grand nombre dont l'unique objet était de nuire aux amis de la liberté, d'avertir ceux du despotisme. A ces torys invétérés, il faut joindre tous ceux que la crainte, l'intérêt ou leur religion éloignaient de la guerre. Si les presbytériens, enfants de Cromwell et de Fairfax, haïssaient la royauté, les anglicans qu'elle forma étaient plus divisés; les quakers abhorraient le carnage, mais y servaient de guides aux troupes royales : les insurrections n'étaient pas rares; près des postes ennemis, les fermiers se fusillaient; les voleurs même étaient encouragés. En voyageant dans le pays, les chefs républicains couraient des risques; on s'annonçait dans une maison pour loger dans une autre; on s'y barricadait, et l'on ne s'endormait qu'environné d'armes. Au milieu de ces troubles, M. de Lafayette n'était déjà plus un étranger; jamais adoption ne fut si complète, et tandis que dans les conseils de guerre il frémissait de penser que sa voix de vingt ans pouvait décider le sort des deux mondes, il était également initié dans les délibérations où, rassurant les whigs, intimidant les torys, soutenant une monnaie idéale, redoublant de fermeté dans le malheur, les chefs de la révolution la conduisaient à travers tant d'obstacles.

Renfermé dans son lit pour six semaines, M. de Lafayette y souffrit de sa blessure, et plus encore de son inaction. Les bons frères moraves l'aimaient et gémissaient de sa folie guerrière. C'est en écoutant leurs sermons qu'il projetait d'embraser l'Europe et l'Asie. Ne pouvant plus qu'écrire, il écrivit au commandant de la Martinique, et lui proposa, sous pavillon américain, un coup de main sur les îles anglaises. Il écrivit à M. de Maurepas, et s'offrit à conduire des Américains à l'Ile-de-France, où il eût concerté avec des particuliers l'attaque des comptoirs anglais [1]. D'après ce qu'on a su depuis le projet de l'Inde eût réussi; mais il

[1] De Bethléem il écrivit à M. de Bouillé, gouverneur des Iles du Vent, pour lui proposer une attaque contre les îles anglaises, sous pavillon américain. Ce général goûta ce projet, et envoya à la cour, qui n'accepta pas. Dans le même temps, Lafayette, quoique brouillé avec le gouvernement, avait écrit au comte de Maurepas pour lui proposer une entreprise plus considérable contre les comptoirs anglais dans l'Inde, et toujours sous pavillon américain. Le vieux ministre,

fut rejeté à Versailles, d'où l'on ne répondait pas encore à M. de Lafayette. Bouillé, plus ardent, adopta tout, mais il fallut une permission, et ces lenteurs conduisirent à l'époque de la guerre que M. de Lafayette souhaitait amener.

Pendant son séjour à Bethléem, les Anglais se retranchaient à Philadelphie. Les deux rivières qui embrassent la ville étaient jointes par une chaîne d'abattis et de bonnes redoutes couvertes en partie par une inondation. A Germantown, cinq milles en avant de ces lignes, campait une portion de leur armée; elle fut attaquée le 4 octobre par Washington, et quoique sa colonne de gauche fût retardée par une ridicule préséance de divisions, égarée par un brouillard épais; quoique l'avant-garde de la droite, sous Conway, attaquât de front ce qu'elle devait prendre en flanc, les ennemis n'en furent pas moins surpris, battus, et le général, avec son aile victorieuse, traversa le camp tout tendu des Anglais. Tout allait bien jusque-là, mais le faux mouvement de la colonne gauche, et plus encore l'attaque d'une maison de pierre qu'il eût fallu tourner, donnèrent aux ennemis le temps de se rallier. Howe songeait à la retraite, mais Cornwallis accourut avec un renfort. Les Américains repassèrent à travers le camp anglais, et l'action finit par leur défaite générale. On perdit beaucoup des deux côtés; les généraux Agnew, anglais, et Nash, américain, furent tués. Ceux-ci avaient quelques dragons sous Pulaski, confédéré polonais, qui seul avait refusé sa grâce; intrépide et vertueux chevalier, dévot et libertin, meilleur capitaine que général, il voulait être Polonais partout, et M. de Lafayette, après avoir contribué à sa réception, travaillait souvent à ses raccommodements.

N'attendant pas que sa blessure fut fermée, M. de Lafayette avait joint le quartier général à 25 milles de Philadelphie. Les ennemis, repliés dans leurs lignes, attaquaient les forts Mifflin sur une île, et Red-Bank sur la rive gauche de la Delaware. Des chevaux de frise, protégés par les forts, et quelques galères, arrêtaient la flotte, les magasins, et les détachements renvoyés de la Chesapeak. Parmi les rencontres de petits partis, on distingua la surprise d'un corps de milices au Cevoked-Billet [1], où les Anglais brûlèrent les blessés dans une grange. Telle était la situation du sud lorsqu'on y apprit la capitulation de Burgoyne.

En quittant le Canada, ce général avait opéré une diversion sur sa droite; mais Saint-Léger échoua devant le fort Schuyler, et lui-même, en s'avançant vers Albany, paraît avoir perdu bien du temps. A ses troupes continentales Gates joignait de nombreuses milices. Tout citoyen étant armé et milicien, un signal d'alarme les rassemblait, ou bien un ordre de l'État les faisait marcher. Mais si cette croisade était un peu volontaire, le séjour au camp l'était encore plus; la discipline répondait à la formation. Les continentaux, au contraire, appartenaient aux treize États dont chacun fournissait des régiments; les soldats y étaient engagés pour la guerre ou pour trois ans, alternative vicieuse qu'exigea la jalousie républicaine. Ces troupes réglées avaient une ordonnance militaire, une discipline assez dure, et les officiers de chaque État roulaient ensemble pour l'avancement. Dans une position retranchée, au milieu des bois, la droite à la rivière du Nord, et sur le chemin d'Albany, Gates réunissait seize mille hommes, et cette invasion, en menaçant la Nouvelle-Angleterre, avait appelé ses braves milices. Déjà elles s'étaient essayées à Bennington, où Stark avait entouré et détruit un détachement de Burgoyne. Parvenus à trois milles de Gates, et ne pouvant le tourner sans abandonner équipages et canons, les ennemis tentèrent deux fois de le forcer; mais à peine marchaient-ils qu'Arnold était sur eux avec sa division, et dans ces bois farcis de tireurs ils ne purent arriver jusqu'aux retranchements. A la seconde affaire Arnold eut la jambe fracassée; Lincoln, l'autre major général, fut également blessé. Quatre mille hommes embarqués à New-Yorck avaient, il est vrai, remonté l'Hudson. Tandis que Vaughan brûlait inutilement Esopus, Clinton avait pris tous les forts qui défendaient la rivière. Ils furent peu gênés par le vieux Putnam, qui, dans les premiers troubles, avait dételé sa charrue pour porter à l'armée plus de zèle que de talent. Mais cette diversion était trop faible, et dans un billet qu'un espion surpris avala, mais qu'une dose d'émétique lui fit rendre, on voit que Clinton reconnaît son insuffisance. Abandonné des sauvages, regrettant ses meilleurs soldats et Frazer, son meilleur général, réduit à cinq mille hommes qui manquaient de vivres, Burgoyne voulut, mais trop tard, se retirer; sa communication n'était plus libre, et c'est à Saratoga, quelques milles en arrière de son camp, qu'il signa cette célèbre convention. Une brillante troupe dorée sortit avec Burgoyne;

par des considérations de prudence, n'adopta pas cette idée, mais il en fit publiquement l'éloge, et depuis ce temps il témoigna une grande partialité pour Lafayette. « Il finira quelque jour, » disait-il en riant, « par démeubler Versailles pour le service de sa cause américaine; car, quand il a mis quelque chose dans sa tête, il est impossible de lui résister. » — (*Note de M. de Lafayette.*)

[1] Ce nom est peu lisible dans le manuscrit.

ils rencontrèrent Gates et ses officiers tous vêtus de gris. Après un repas frugal, les deux généraux virent défiler l'armée vaincue, et, comme avait dit un membre du parlement, *cinq mille hommes traversèrent le pays rebelle pour prendre leurs quartiers d'hiver auprès de Boston*. Alors Clinton redescendit à New-Yorck, et les milices retournèrent dans leurs foyers. Le mérite de Gates fut dans le choix habile d'une position; le malheur de Burgoyne, dans la nature d'un pays presque désert et impraticable. Si les ennemis du premier critiquèrent les termes de la convention, M. de Lafayette s'empressa de célébrer sa gloire; mais il le blâma de s'être rendu ensuite indépendant de son général, et de retenir les troupes qu'il devait lui envoyer. Pour les avoir on fut obligé de dépêcher Hamilton, aide de camp intime du général, jeune homme plein d'esprit et de talents, dont les conseils avaient une grande et juste prépondérance [1].

Les forts de la Delaware tenaient toujours; celui de Red-Bank, défendu par quatre cents hommes, fut attaqué l'épée à la main par seize cents Hessois. L'ouvrage ayant été réduit par Mauduit, jeune Français, les ennemis s'engagèrent entre l'ancien et le nouveau retranchement. Ils y furent repoussés en perdant sept cents hommes et le comte Donop, leur chef, dont le dernier mot fut : *Je meurs victime de mon ambition et de l'avarice de mon souverain*. Ce fort était commandé par un vieux et respectable colonel Greene qui, trois ans après, fut massacré par des Anglais auxquels il s'était rendu, tandis que, le couvrant de son corps, un fidèle nègre périt héroïquement. Le fort Mifflin, battu par terre et par eau, ne se défendait pas moins; déjà l'*Augusta*, vaisseau de ligne anglais, avait sauté; une frégate y périt aussi, et le colonel Smith ne pensait pas à se rendre; mais l'île fut tournée par un passage inconnu, et l'ouvrage étant pris à revers, on fut obligé de l'évacuer. Lord Cornwallis et cinq mille hommes s'étant portés sur les Jerseys, il fallut aussi quitter Red-Bank qu'on fit sauter. Le général Greene, passant la rivière à Trenton, fut opposé, à nombre égal, au détachement de Cornwallis.

Quoique sa blessure fût encore ouverte assez pour qu'il ne pût pas mettre de bottes, M. de Lafayette accompagna Greene jusqu'à Mount-Holly, et se détachant pour reconnaître, il trouva les ennemis, le 25 novembre, à Gloucester en face de Philadelphie. Le produit de leur fourrage passait la rivière; pour s'en mieux assurer, M. de Lafayette s'avança sur la langue de terre de Sandy-Point, imprudence qui lui aurait coûté cher, si ceux qui pouvaient le tuer n'eussent trop compté sur ceux qui auraient dû le prendre. Après avoir un peu calmé l'émotion de ses guides, il se trouva, vers quatre heures, à deux milles du camp anglais, devant un poste de quatre cents Hessois avec du canon. N'ayant que trois cent cinquante hommes, la plupart miliciens, il attaqua brusquement les ennemis qui plièrent. Lord Cornwallis y vint avec ses grenadiers; il crut, au milieu des bois, avoir affaire au corps de Greene, et se laissa pousser jusqu'auprès de Gloucester avec perte d'une soixantaines d'hommes. Greene arriva dans la nuit, mais il ne voulut pas attaquer. Lord Cornwallis passa la rivière, et le détachement américain rejoignit l'armée dans sa position de Whitemarsh, à douze milles de Philadelphie. Depuis un mois elle y occupait d'excellentes hauteurs; le juste coup d'œil du général avait deviné ce camp à travers un bois presque impénétrable.

Le petit succès de Gloucester plut à l'armée, et surtout aux milices. Le congrès résolut *qu'il lui serait extrêmement agréable de voir le marquis de Lafayette à la tête d'une division* [2]. Il quitta donc son état de volontaire, et remplaça Stephen dans le commandement des Virginiens. La jonction de Cornwallis ayant été l'ouvrage de quelques heures, et celle de Greene exigeant plusieurs marches, on ne sait pourquoi le général Howe lui donna le temps d'arriver et ne porta son armée que le 5 décembre à Chestnut-Hill, trois milles de Whitemarsh. Après avoir tâté la droite qui lui en imposa, il menaça l'extrémité gauche, et cette aile, suivant son mouvement, se prolongea sur le retour des hauteurs. Il y eut quelques coups de tirés entre les chasseurs anglais et les *riflemen*, carabiniers fort adroits, habitants des frontières sauvages. Ne pouvant attaquer cette position, et ne voulant pas la tourner franchement, Howe revint le quatrième jour à Philadelphie. Malgré les renforts du nord, les Américains étaient réduits à neuf mille, et l'arrière-saison accélérait leur dépérissement. La protection du pays coûta cher à l'armée. Enfin le 15 décembre, on marcha vers Swedes' Ford où par hasard lord Cornwallis fourrageait sur l'autre rive. M. de Lafayette étant de jour, il reconnaissait une position, quand son escorte et les ennemis se fusillèrent. L'incertitude étant mutuelle, lord Cornwallis et le général Washington suspendirent leur marche, et le premier s'étant retiré pendant la nuit, l'armée passa le Schuylkill et se retrancha dans la position de Valley-Forge, à vingt-deux milles de Philadelphie. C'est là que, disposant avec

[1] C'est le célèbre Alexandre Hamilton, un des auteurs du *Fédéraliste*.

[2] Journal du congrès, 1er décembre 1777.

art les troncs de petits arbres, on vit s'élever en peu de jours une ville de bois, et toute l'armée s'y arrangea de tristes quartiers d'hiver. Un petit corps fut détaché à Wilmington, et s'y fortifia sous les ordres du brigadier général Smallwood.

Malgré les succès du nord, la situation des Américains ne fut jamais si critique. Un papier-monnaie, sans fondement solide, sans aucun mélange d'espèces, était contrefait par les ennemis, discrédité par leurs partisans. On craignait d'établir des taxes; on pouvait encore moins les lever. Révolté contre les impôts anglais, le peuple s'étonnait d'en payer de plus chers, et la force manquait aux gouvernements. D'un autre côté New-Yorck et Philadelphie regorgeaient d'or et de marchandises; la menace de mort n'arrêtait pas une communication trop facile. En refusant les taxes, dépréciant le papier, nourrissant l'ennemi, on arrivait sûrement à la fortune; les privations et la misère ne tombaient que sur les bons citoyens. Chaque proclamation des Anglais était soutenue par leurs séductions, leurs richesses, et l'intrigue des torys. Tandis qu'à New-Yorck une nombreuse garnison vivait somptueusement, quelques centaines d'hommes mal vêtus, mal nourris, erraient sur les bords de l'Hudson. Nouvellement recrutée d'Europe, abondamment fournie de tout, l'armée de Philadelphie comptait dix-huit mille hommes; celle de Valley-Forge fut successivement réduite à cinq mille, et deux marches sur le beau chemin de Lancaster, où était la chaîne des magasins, en établissant les Anglais en arrière de notre flanc droit, eussent rendu intenable notre position, dont cependant on n'avait aucun moyen de sortir. Habits, chapeaux, chemises, souliers, tout manquait aux malheureux soldats; leurs pieds et leurs jambes noircissaient en gelant, et souvent il a fallu les couper. Faute d'argent, on n'avait ni vivres ni moyens de transport; les colonels furent toujours réduits à deux, quelquefois à une ration. Les provisions de l'armée manquaient des jours entiers, et la patiente vertu des officiers et des soldats fut un miracle continuel à chaque instant renouvelé. Mais le tableau de leur misère arrêtait les engagements; il devint presque impossible de recruter; il était aisé de déserter sur les derrières du pays. Le feu sacré de la liberté brûlait toujours, et la majorité des citoyens abhorrait la tyrannie britannique; mais le triomphe du nord et la tranquillité du sud avaient endormi les deux tiers du continent; le reste était harassé par deux armées, et dans cette révolution la plus grande difficulté fut toujours que pour cacher le mal aux ennemis il fallait le cacher au peuple; qu'en éveillant l'un on avertissait les autres, et qu'un coup mortel eût frappé les endroits faibles avant que la lenteur démocratique y eût apporté le remède. C'est pourquoi, dans cette guerre, la force de l'armée ne cessa d'être un mystère profond; on évitait d'en instruire le congrès; les généraux eux-mêmes étaient souvent trompés. La confiance du général Washington eut toujours des bornes. Pour M. de Lafayette elle fut illimitée, parce que pour lui seul peut-être elle partait du cœur. Plus la situation était critique, plus la discipline devint nécessaire. Dans ses visites de nuit, au milieu des neiges, M. de Lafayette eut à faire casser quelques officiers négligents. Son costume, sa table, ses mœurs, tout était américain. Il voulut être plus simple, plus frugal, plus austère qu'aucun autre. Élevé mollement, il changea tout à coup de vie, et son tempérament se plia aux privations comme aux fatigues. Il avait pris le droit d'écrire librement au congrès; ou bien, imitant la prudence du général, il donnait son opinion à quelques membres d'un corps ou d'une assemblée d'État, afin qu'adoptée par eux elle fût ainsi soumise aux délibérations.

Outre les difficultés qui durèrent toute la guerre, l'hiver de Valley-Forge en rappelle encore de plus fâcheuses. A Yorcktown, derrière la Susquehannah, le congrès se partageait en deux factions qui, malgré leur distinction de l'est et du sud, n'en divisaient pas moins les membres d'un même État. Aux vœux de leurs concitoyens les députés substituaient leurs propres intrigues. Plusieurs hommes impartiaux s'étant éloignés, quelques États n'avaient pas de représentants ou n'en avaient qu'un seul. Cet esprit de parti fut tel, que trois ans après le congrès s'en ressentait encore. Un grand intérêt cependant réveillait le patriotisme, et quand Burgoyne déclara son traité rompu, l'on sut bien arrêter le départ de ses troupes, dont tout, à commencer par le peu de vivres des transports, annonçait maladroitement les intentions. Mais de toutes ces divisions il manqua résulter le plus grand des maux, la perte du seul homme qui pût conduire la révolution.

Gates était à Yorcktown, où il en imposait par son ton, ses promesses et ses connaissances européennes. Parmi les députés qui s'unirent à lui on distingua les Lee, Virginiens, ennemis des Washington, et les deux Adams. Mifflin, quartier-maître général, l'aida de ses talents et de sa brillante éloquence. Il leur fallait un enfant perdu, et ils prirent Conway, qui se crut un chef de parti. Vanter Gates était, pour une partie du continent et des troupes, l'occasion de parler d'eux-mêmes. Le peuple s'attache aux généraux heureux, et le commandant en chef ne l'avait pas été. Sa personne imprimait le respect et même l'amour; mais

Greene, Hamilton, Knox, ses meilleurs amis, étaient déchirés. Les torys fomentaient ces dispositions. La présidence du bureau de guerre, créée pour Gates, restreignit les pouvoirs du général. Ce dégoût ne fut pas le seul; un comité du congrès vint au camp, et l'on osa proposer l'attaque de Philadelphie. Il est remarquable que pour les plus fins Gates n'était pas l'objet de l'intrigue. Quoique bon officier, il n'avait pas les moyens de se soutenir. Il eût fait place au fameux général Lee, alors prisonnier des Anglais, et le premier soin de celui-ci aurait été de leur livrer et ses amis et toute l'Amérique.

Attaché au général, et plus encore à la cause, M. de Lafayette ne balança pas, et, malgré les caresses de l'autre parti, tint à celui dont on prévoyait la ruine. Souvent il voyait le général, lui écrivait souvent, et lui parlait ou d'améliorations dans l'armée, ou de sa situation particulière. Ayant fait venir sa femme au camp, le général portait dans la société ce noble calme d'une âme forte et vertueuse. « Je n'ai pas recherché cette place, » disait-il à M. de Lafayette; « si je déplais au peu- » ple, je m'en irai; mais jusque-là je résisterai à » l'intrigue. »

(1778) Le 22 janvier il fut résolu par le congrès qu'on entrerait en Canada, et le choix tomba sur M. de Lafayette. On mit sous lui les généraux Conway et Stark. Espérant enivrer et conduire un commandant si jeune, le bureau de guerre, sans consulter son commandant en chef, lui manda d'aller attendre ses instructions à Albany [1]. Mais, après avoir persuadé le comité du congrès au camp, M. de Lafayette courut à Yorcktown et y déclara : « qu'il lui fallait des ordres détaillés, un » état des moyens, la sécurité de ne pas tromper les » Canadiens, une augmentation de généraux, des » grades pour plusieurs Français, pénétrés, » ajoutait-il « des devoirs et de l'avantage d'un tel » nom; enfin la condition première de n'être pas, » comme Gates, indépendant du général Washing- » ton. » Ce fut chez Gates même qu'il brava son parti et leur fit porter en rougissant la santé de leur général [2]. Dans le congrès, où Laurens, président, le servit bien, on accorda ce qu'il exigeait. Les instructions du bureau de guerre promirent 2500 hommes réunis à Albany, un gros corps de milices à Coos, deux millions en papier, quelque argent monnayé, et tous les moyens de traverser sur la glace le lac Champlain, d'où, après avoir brûlé la flottille anglaise, il tomberait à Montréal et y agirait suivant les circonstances.

Repassant alors, non sans danger, la Susquehannah, qui roulait d'énormes glaçons, M. de Lafayette partit pour Albany, et malgré l'embarras des glaces et des neiges, il fit lestement cette route de 400 milles. En voyageant ainsi sur ses chevaux il voyait les mœurs pures des habitants, leur vie patriarcale, leur esprit républicain. Livrées à leur ménage, les femmes en goûtent, en procurent toutes les douceurs. C'est aux filles qu'on parle amour; leur coquetterie est aimable autant que décente. Dans les mariages de hasard qu'on fait à Paris, la fidélité des femmes répugne souvent à la nature, à la raison, on pourrait presque dire aux principes de la justice. En Amérique on épouse son amant, et ce serait en avoir deux à la fois que de rompre un traité valide, parce que les deux parties savent à quoi et comment elles s'engagent. Au milieu de leur famille les hommes travaillent à leurs affaires et se réunissent entre eux pour agiter celles de l'État. C'est en buvant qu'on politique, et le patriotisme échauffe plus que les plus fortes liqueurs. Tandis que des enfants pleuraient du nom de tory, des vieillards priaient le ciel de leur laisser voir la fin de cette guerre. Dans ses courses aussi répétées que rapides, M. de Lafayette se mêlant à toutes les classes de citoyens, ne fut pas inutile à la bonne cause, à l'intérêt français, au parti du général Washington.

Arrivé à Albany, M. de Lafayette eut bien à décompter. Au lieu de 2500 hommes, il n'y en avait pas 1200. Les milices de Stark n'étaient pas même averties. Habits, vivres, magasins, traîneaux, raquettes, tout était insuffisant pour cette expédition glaciale. En s'y préparant mieux, en nommant plus tôt le général, on aurait probablement réussi. Déjà quelques Canadiens remuaient, et dès ce moment ils s'intéressèrent à M. de Lafayette; mais pour avoir ce qui manquait il fallait deux mois, et vers le milieu de mars le lac commence à dégeler. Général, à vingt ans, d'une petite armée, chargé d'une opération importante et singulière, autorisé par les ordres du congrès, animé par l'attente de l'Amérique et bientôt celle de l'Europe, il avait bien des motifs pour s'aventurer. Mais d'un autre côté ses moyens étaient faibles, le temps trop court, les ennemis bien disposés, et le lieutenant général Carleton lui préparait un autre Saratoga. Forcé sur-le-champ à décider, il écrivit mo-

[1] Voyez après les mémoires le fragment C.

[2] « Après s'être ainsi prononcé, il écrivit au congrès qu'il ne pouvait accepter le commandement qu'à la condition de rester subordonné au général Washington, de n'être considéré que comme un officier détaché par lui, et de lui adresser ses lettres, dont celles que recevrait le bureau ne seraient que des *duplicata*. Ces demandes et toutes celles qu'il fit furent accordées. » — (Manuscrit n° 2.)

dérément au congrès, et, en gémissant, abandonna l'expédition. A la même époque le congrès, un peu moins confiant, envoyait de ces conseils incertains qui, arrivant trop tard, ne servent qu'à compromettre le général et à justifier le gouvernement. Mais la prudence de M. de Lafayette fut ensuite applaudie par eux et par le peuple, et jusqu'à l'ouverture de la campagne il commanda ce département [1]. Il y trouva cet intrépide Arnold, que sa blessure retenait encore, et qui depuis.......; il s'y lia aussi très-intimement avec Schuyler, prédécesseur de Gates, disgracié comme Saint-Clair, mais qui servait encore la cause et par son esprit supérieur, et par son existence dans cette partie du continent, et par la confiance de l'État de New-Yorck, dont il est citoyen.

Si le Canada n'envoyait plus d'armée offensive, tous les sauvages étaient soudoyés, et sous la protection de partis anglais, les Hurons, les Iroquois dévastaient cette frontière. Quelques colifichets, un baril de rhum, leur mettait le casse-tête en main, et fondant sur les villages, ils brûlaient les maisons, détruisaient les récoltes, massacraient sans distinction d'âge ni de sexe, et recevaient au retour le prix des chevelures sanglantes. Une jeune Américaine que son amant, officier anglais, attendait pour l'épouser, fut tuée par les sauvages qu'il lui avait envoyés pour escorte. Deux Américains furent mangés par les Senecas, et un colonel de l'armée anglaise était un des convives : « C'est » ainsi, » leur disait-on en buvant dans les conseils, « c'est ainsi qu'il faut boire le sang des rebelles. » Ne pouvant garder une si vaste étendue, M. de Lafayette faisait préparer partout des quartiers, annonçait des troupes à tous les comtés, et ce stratagème arrêta les sauvages, qui n'attaquent guère là où ils prévoient beaucoup de résistance. Mais il tint ensemble les troupes d'Albany, les satisfit un peu sur leur paye, approvisionna les forts jusque-là négligés, et prévint un complot dont on n'a jamais bien su les détails. Il trouva dans George Clinton, gouverneur de l'État de New-Yorck, un coopérateur ferme et éclairé.

Bientôt après Schuyler et Duane, chargés des affaires des sauvages, indiquèrent une assemblée générale à Johnson's Town, sur la rivière Mohawk. Réveillant leur ancien amour pour les Français, M. de Lafayette fut en traîneau s'y montrer à ces nations que les Anglais avaient tâché de prévenir contre lui. Cinq cents hommes, femmes et enfants, bariolés de couleurs et de plumes, avec leurs oreilles découpées, leurs nez chargés de joyaux, et leurs corps presque nus marqués de figures diverses, assistaient à ces conseils. Leurs vieillards, en fumant, y parlaient fort bien sur la politique. La balance des pouvoirs serait leur objet, si l'ivresse du rhum, comme en Europe celle de l'ambition, ne les en détournait souvent. Adopté par eux, M. de Lafayette en reçut le nom de *Kayewla*, que portait jadis un de leurs guerriers, et sous lequel il est connu de tous les sauvages. Quelques louis en guise de médailles, quelques étoffes de l'État de New-Yorck ne brillaient pas auprès des présents de l'Angleterre. On fit un traité; quelques-uns l'observèrent; le mal fut au moins suspendu. Les Oneïdas et Tuscaroras, nos seuls vrais amis, demandèrent un fort, et M. de Lafayette leur laissa M. de Gouvion, officier français, dont les qualités et les talents forment un assemblage précieux. Quand on voulut des sauvages à l'armée, quand on eut affaire à ces nations, il fallut avoir recours au crédit de M. de Lafayette, dont ils respectaient les *colliers* et les *paroles*.

A son retour il trouva la formule d'un serment nouveau que, suivant le rit religieux de chacun, tout officier civil et militaire devait prêter. *Une reconnaissance de l'indépendance, liberté et souveraineté des États-Unis; une éternelle renonciation à George III, ses successeurs, ses ayant-cause, et tout roi d'Angleterre; une promesse de défendre lesdits États contre ledit George III,* furent jurées entre ses mains dans tout le département du nord [2]. A l'approche du printemps on rappela M. de Lafayette au sud. Déjà les affaires du général allaient mieux; plusieurs États le recommandèrent à leurs députés, et sur un soupçon de lui être contraire, l'assemblée de New-Yorck voulut rappeler un des siens. On avait un peu recruté le congrès, et l'on pensait un peu à recruter l'armée. A Valley-Forge, M. de Lafayette trouva, non sur le fond, mais sur la forme du serment, quelques difficultés qui furent bientôt aplanies. Peu de temps après, Siméon

[1] « Il eut la sagesse de renoncer à une expédition qui, entreprise sans moyens, aurait eu des suites funestes pour toute la partie septentrionale des États-Unis. On fut inquiet à Georgetown, résidence momentanée du congrès, parce qu'on craignait que Lafayette ne se fût engagé sur les lacs dans la saison où la glace commençait à fondre. Les contre-ordres qu'on lui envoya seraient arrivés trop tard, et lorsqu'on sut qu'il avait renoncé lui-même à cette expédition, il reçut des remercîments du congrès et du ministre de la guerre, le général Gates, qui, malgré la conduite qu'il avait tenue dans sa querelle avec le général Washington, lui avait toujours témoigné considération et amitié. » (Manuscrit n° 1).

[2] « Il est assez curieux que le serment de renonciation à la Grande-Bretagne et à son roi, décrété pendant cet hiver pour tous les hommes employés au service continental, ait été reçu dans la moitié des États-Unis par un Français de vingt ans. » — (Manuscrit n° 2).

Deane apporta le traité de commerce entre la France et les États-Unis.

En partant avec éclat, M. de Lafayette avait servi la révolution. Une portion de la société s'y intéressa; l'autre en fut au moins plus occupée. Si quelque émulation fit souhaiter la guerre aux gens de la cour, le reste de la nation soutint le jeune rebelle, partagea ses intérêts, suivit sa marche, et l'on sait que la rupture fut surtout nationale. Si quelques circonstances du départ avaient aigri la cour de Londres, M. de Lafayette n'oublia rien pour rapprocher les peuples dont il désirait la réunion. Aux incroyables préjugés des Américains s'était jointe la conduite des premiers Français. Ceux-ci disparurent peu à peu, et ce qui resta fut distingué par le talent ou, du moins, par l'honnêteté. Ils devinrent tous amis de M. de Lafayette, qui rechercha tous les préjugés pour les détruire. L'amour et le respect pour le nom français animaient ses lettres, ses discours, et l'amitié qui lui était personnelle il souhaita la rendre nationale. D'un autre côté, écrivant en Europe, il combattait les rapports de mauvais sujets mécontents, de bons officiers piqués de n'avoir pas été admis, de ceux même qui servaient dans l'armée et qui voulaient être ou plaisants dans leurs remarques, ou intéressants par des contrastes politiques. Mais, sans s'arrêter aux influences particulières, il est certain que l'enthousiasme pour la cause et l'estime pour ses défenseurs électrisèrent toute la France, et que le coup de Saratoga décida la commotion ministérielle. Les bills conciliatoires passaient au parlement anglais, et cinq commissaires allaient offrir bien plus qu'on n'avait demandé autrefois. Cessant alors de *voir comment cela tournerait,* M. de Maurepas céda au vœu public, et ce que son esprit lumineux résolut, la raison plus constante de M. de Vergennes l'exécuta. On traita généreusement avec Franklin, Deane et Arthur Lee, et ce traité fut plus fièrement annoncé qu'on ne s'était conduit depuis longtemps. Mais on ne prévit pas assez la guerre, ou du moins on s'y prépara très-mal. Le plus singulier encore, c'est qu'à l'époque où sa résistance décidait les deux cours, l'Amérique était tombée dans un tel état de crise et de faiblesse, que jamais elle ne fut si près de sa ruine. Le 2 mai, l'armée fit un feu de joie, et M. de Lafayette, orné d'une écharpe blanche, y fut accompagné de tous les Français. Depuis l'arrivée des bills conciliatoires, il ne cessa d'écrire contre la commission et contre chaque commissaire. Leurs avances furent mal reçues au congrès, et prévoyant une coopération française, les ennemis pensèrent à quitter Philadelphie.

Pour avoir des nouvelles, le général fit passer le Schuylkill à deux mille hommes choisis. M. de Lafayette, leur commandant, se porta, le 18 mai, à Barren-Hill, onze milles des deux armées. Une bonne hauteur, ayant sa droite à des roches et à la rivière, sa gauche à d'excellentes maisons de pierre et un petit bois, son front soutenu de cinq pièces de canon bien placées, et des chemins sur ses derrières, telle était la position de M. de Lafayette. Cent dragons qui devaient le joindre n'arrivèrent pas à temps; mais il posta six cents miliciens sur sa gauche à Whitemarsh, et leur général Porter répondit de ces routes. Le 19, au soir, Howe, qu'on venait de rappeler, et Clinton, qui le remplaçait, firent sortir sept mille hommes et quatorze pièces de canon sous le général Grant. Passant derrière l'inondation, ce corps prit la route de Francfort, et, par un détour, tomba dans celle de Whitemarsh, d'où les milices avaient jugé à propos de se retirer. Le 20, au matin, M. de Lafayette causait avec une jeune demoiselle qui, sous prétexte de voir ses parents, voulait bien aller pour lui à Philadelphie, lorsqu'il fut averti que des dragons rouges étaient à Whitemarsh. C'était l'uniforme de ceux qu'il attendait; il avait mis là Porter; il y avait annoncé sa visite, et comptait le soir y porter son détachement. Mais, pour plus de sûreté, il fit éclaircir ce rapport, et, vérifiant qu'une colonne marchait vers sa gauche, il changea son front et le couvrit des maisons, du petit bois, et d'un cimetière. A peine le mouvement s'achevait-il qu'il se vit coupé par Grant sur le chemin de Swedes' Ford, en arrière de lui. En même temps il sut que Howe, Clinton, et le reste de l'armée, avançaient sur la route de Philadelphie. C'est en présence des troupes qu'on lui criait qu'il était entouré, et il fallait sourire à ces tristes nouvelles. Plusieurs officiers, dépêchés à Valley-Forge, déclarèrent qu'ils n'avaient pu trouver un passage. Chaque minute étant précieuse, M. de Lafayette prit le chemin du gué de Matson, dont les ennemis étaient plus près que lui. Le général Poor commandait son avant-garde; il lui envoya Gimat, son aide de camp de confiance. Lui-même fit l'arrière-garde, et la colonne marcha lestement, mais sans précipitation; Grant avait les hauteurs, et M. de Lafayette longeait au-dessous. Cette tranquillité trompa son adversaire, et le voyant tâtonner, il lui présenta, dans les arbres et derrière les rideaux, de fausses têtes de colonnes. Le temps que Grant passait à examiner, à chercher un piége imaginaire, il l'employait à regagner les devants; enfin il dépassa la colonne qui le tournait, il en imposa à celle de Grey, qui le suivait, et quand la troisième partie, sous Howe et Clinton, fut à Barren-Hill, les Américains passaient déjà le gué de

Matson. Se formant alors sur l'autre rive, ils attendirent les ennemis, qui n'osèrent attaquer. En avançant sur le terrain, Howe fut étonné de ne trouver qu'une ligne rouge; les généraux se querellèrent; et quoique le commandant en chef eût invité les dames à souper avec M. de Lafayette; quoique l'amiral, son frère, le sachant entouré, lui eût destiné une frégate, toute l'armée harassée, dont la moitié fit quarante milles, s'en retourna sans prendre un seul homme. C'est là que cinquante sauvages, nos amis, et cinquante dragons anglais s'étant rencontrés, le cri de guerre d'un côté et la cavalerie de l'autre surprirent tellement les deux partis qu'ils s'enfuirent avec une égale vitesse. L'alarme avait été chaude à Valley-Forge, et trois coups de canon qu'on y tira parurent encore un mystère à Grant. Le but du général étant atteint, le détachement rentra, et M. de Lafayette fut bien reçu du général et de l'armée [1].

Depuis longtemps on négociait un échange, et la barbarie des Anglais en augmentait la nécessité. Entassés à New-Yorck dans un vaisseau, et partant dans un air destructeur, les prisonniers souffraient tout ce qu'une grossière insolence peut ajouter à la famine, la saleté, la maladie et un entier abandon. La nourriture était au moins malsaine. Confondus souvent avec leurs soldats, les officiers réclamaient les capitulations, le droit des gens, et ne recevaient qu'un redoublement d'outrage. A chaque victime de ce traitement : *Bon*, disait-on aux autres, *voilà un rebelle de moins.* Les représailles avaient été trop rares, trop molles, et quand les Américains furent généreux, les Anglais, comme tous les tyrans, crurent qu'ils étaient timides. Cinq cents Américains, demi-morts, avaient été portés sur le rivage; le plus grand nombre y expira, et le général refusait avec raison de les compter en échange. Un autre obstacle au cartel était Lee, pris en 1776, que le congrès voulait ravoir, et qu'enfin, après de grands débats, on rendit pour le général Prescot. Ancien colonel anglais, général polonais, compagnon d'armes des Portugais et des Russes, Lee connaissait tous les pays, tous les services, et plusieurs langues. Son visage était laid, son esprit mordant, son cœur ambitieux et avare, son caractère incompatible, et toute sa personne originale. Une noble boutade l'avait jeté hors du service anglais, et les Américains respectaient ses oracles. Il haïssait le général, n'aimait que lui-même; mais en 1776 son conseil avait sauvé le général et le reste de l'armée. Il rechercha M. de Lafayette, mais l'un étant violent anglomane, et l'autre français enthousiaste, leur liaison ne fut jamais tranquille.

Frustré dans ses grands projets, Gates commandait un corps à White-Plains, en face de l'île de New-Yorck, sur la rive gauche de l'Hudson. Conway s'était retiré, et l'inspection créée pour lui fut donnée à Steuben, vieux Prussien, dont la médiocrité méthodique perfectionna les manœuvres de l'armée et son organisation. Pendant ce temps, le congrès recevait des épîtres conciliatoires, et ses réponses, comme toutes les délibérations de ce corps, furent pensées noblement, et noblement exprimées. Le président de la commission était lord Carlisle; et lord Howe, sir Henri Clinton, M. Eden, et le gouverneur Johnstone, en étaient membres. Celui-ci écrivit à quelques amis qui imprimèrent ses lettres, et le 17 juin Philadelphie fut évacuée.

On embarqua les hôpitaux, les magasins, les gros équipages et le général, excepté les commissaires conciliateurs. Passant à Gloucester, l'armée marcha sur deux colonnes, de 7,000 hommes environ chacune, et sous Clinton et Knyphausen se dirigea vers New-Yorck. Celle des États-Unis, à peu près égale en nombre, se porta de Valley-Forge à Coryell's Ferry et de là à King's town, à une marche des ennemis, d'où l'on pouvait ou les suivre ou gagner White-Plains. Dans le conseil tenu à ce sujet, Lee démontra très-éloquemment qu'il fallait faire un pont d'or aux ennemis; qu'à l'instant d'une alliance on ne devait pas tout risquer; que jamais l'armée anglaise ne fut si disciplinée, si excellente; il opina pour White Plains; son discours entraîna lord Stirling avec les brigadiers généraux. Placé au côté opposé, M. de Lafayette parla tard, et dit qu'il serait honteux pour les chefs, humiliant pour les troupes, de laisser traverser impunément les Jerseys; que sans se compromettre on pouvait entamer une arrière-garde; qu'il fallait suivre les Anglais, manœuvrer sagement, profiter d'une séparation, enfin saisir les terrains et les moments favorables. Son avis eut quelques voix, et surtout celle de M. du Portail, chef du génie, officier du plus grand talent. La majorité cependant fut bien déclarée en faveur de Lee; mais le soir, M. de Lafayette reparla au général, et fut secondé par Hamilton et Greene, nouvellement fait quartier-maître en place de Mifflin. Plusieurs généraux revinrent, et les troupes étant en marche, on s'arrêta pour former un détachement. En les réunissant tous, il y eut 3,000 continentaux et 1,200 miliciens, dont le commandement tombait à Lee, mais que, d'après le désir du général, M. de Lafayette parvint à se faire céder. Tout allait bien, lorsque Lee changea d'avis; s'étant encore rendu, il rechangea encore; et comme le général tenait au premier mot : *C'est ma fortune et mon honneur,* dit Lee à M. de Lafayette, *que je mets entre vos mains; vous êtes*

[1] Voyez après ces mémoires le fragment D.

trop généreux pour perdre l'une et l'autre. Ce ton réussit mieux, et M. de Lafayette promit de le demander le jour suivant. Malheureusement les ennemis marchèrent, un manque de vivres le retarda, et le 26, à minuit moins un quart, il demanda Lee qu'on détacha avec mille hommes, à Englishtown, sur la gauche des ennemis. Le premier corps avait gagné leur droite, et Lee se fit joindre, en plein jour, à portée de l'armée anglaise, à qui M. de Lafayette fut heureux de dérober ce mouvement. Ses deux colonnes s'étaient réunies à Monmouth Court House, qu'elle quitta le 28 au matin. En la suivant, les Américains filaient dans le bois de Freehold, et vers huit heures l'arrière-garde anglaise était encore près de la Court-House. S'il eût continué sa direction, Lee se plaçait d'autant mieux que de l'autre côté notre armée avançait sur le chemin de Freehold ; mais la tête de sa colonne sortit du bois, et quelques coups de canon l'y firent rentrer. S'adressant alors à M. de Lafayette, il lui dit de se porter à travers la plaine sur le flanc gauche des ennemis ; et dans l'exécution de cette manœuvre très-favorable au canon anglais, il lui envoya l'ordre de reculer au village où il avait porté le reste des troupes. De là, il recula plus loin, et changeant de rôle, il se fit pousser par lord Cornwallis, et ensuite par toute l'armée anglaise, qui eut beau jeu pour se former. Dès le premier mouvement, M. de Lafayette avait fait avertir le général qui, arrivant au galop, trouva les troupes en confusion et se retirant toujours. « *Vous savez,* lui » dit Lee, *que tout ceci était contre mon avis.* » L'envoyant alors sur les derrières [1], le général forma lui-même sept ou huit cents hommes et du canon, avec lesquels M. de Lafayette se chargea de retarder les ennemis. Les dragons anglais donnèrent d'abord dans un petit marais qui le couvrait ; l'infanterie le tourna, mais il eut le temps de se retirer, et l'armée avait eu celui de se ranger sur une hauteur où il prit le commandement de la seconde ligne. On se canonna toute la journée ; deux tentatives des ennemis furent repoussées. Une batterie, placée sur leur gauche, les fit changer de front, et comme ils prêtèrent le flanc, le général marcha sur eux et les obligea de reculer. On gagna du terrain jusqu'à la nuit, et pendant les ténèbres Clinton se retira, laissant plus de 300 morts et beaucoup de blessés. La chaleur était telle que les soldats mouraient sans avoir été touchés, et le champ de bataille fut bientôt intenable. Dans cette affaire, mal préparée, mais bien finie, le général Washington sembla d'un coup d'œil arrêter la fortune, et sa noblesse, sa grâce, sa présence d'esprit ne furent jamais mieux déployées [2]. Wayne se distingua, Greene et le brave Stirling menèrent bien la première ligne. Depuis quatre heures du matin jusqu'à la nuit, M. de Lafayette ne fit que changer d'emploi. Couchés sur le même manteau, le général et lui se parlèrent de Lee, qui le lendemain écrivit indécemment et fut mis aux arrêts. Suspendu ensuite par un conseil de guerre, il quitta le service et ne fut point regretté. La retraite de Clinton l'ayant porté dans les gorges de Shrewsbury, le général se contenta du premier succès et marcha vers White-Plains, la seconde ligne, sous M. de Lafayette, formant la colonne de droite. A Brunswick, on célébra le 4 juillet, anniversaire de l'indépendance, et peu de jours après on sut que le comte d'Estaing était devant New-Yorck [3].

Partis de Toulon, douze vaisseaux français avaient mis trois mois à gagner la Delaware. Ils manquèrent la flotte anglaise de trois jours, et la suivant à New-Yorck, M. d'Estaing mouilla à Sandyhook en dehors de la barre. Pour la forcer, il offrit des sommes énormes, mais les pilotes dirent que les gros vaisseaux tiraient trop d'eau, et l'on convint d'attaquer Rhode-Island que les ennemis occupaient avec cinq mille hommes retranchés, tandis que Sullivan, placé à Providence, y commandait les milices de l'État. A bord de l'escadre arriva M. Gérard, ministre de France, qu'on attendait impatiemment, et dont le retard était appelé par M. de Lafayette un témoignage de confiance. Brouillé avec la cour, dont la dernière attention fut un ordre aux îles pour l'arrêter, il ne l'avait pas édifiée par des lettres où brillait moins la prudence d'un philosophe que la chaleur d'un jeune amant de la liberté ; mais quoiqu'on ne lui eût pas écrit, M. d'Estaing n'en fut pas moins prévenant, et deux mille continentaux ayant été détachés de White-Plains à Providence, M. de Lafayette, qui

[1] « Les deux bataillons formés pour arrêter l'ennemi furent placés par le général Washington lui-même. Lorsqu'après avoir témoigné son mécontentement il voulut se donner le temps de former son armée sur les hauteurs derrière le passage, il y laissa le major général Lafayette, le brigadier général Knox, commandant l'artillerie, et quelques officiers de son état-major. Les colonels étaient excellents ; ces bataillons firent à merveille. Lorsque l'armée fut en bataille, le général Greene commanda la droite de la première ligne, lord Stirling la gauche, le major général Lafayette la seconde ligne. » (Manuscrit n° 2.)

[2] « Le général Washington ne fut jamais plus grand à la guerre que dans cette action. Sa présence arrêta la retraite, ses dispositions fixèrent la victoire. Sa bonne mine à cheval, sa bravoure calme relevée par l'animation que produisait le dépit de la matinée, lui donnaient l'air le plus propre à exciter l'enthousiasme. « (Manuscrit n° 2.)

[3] Voyez, après ces mémoires, le fragment E.

en avait pressé l'envoi, les conduisit lestement le long du Sound, à travers un pays riant couvert de villages, où l'égalité de la population indiquait une parfaite démocratie; car par la prospérité de chaque colonie on pouvait juger le degré de liberté dont avait joui sa constitution.

En forçant le passage entre Rhode-Island et Connanicut, M. d'Estaing eût enlevé quinze cents Hessois sur cette dernière île; mais à la prière de Sullivan, il attendit que le général fût prêt, et quoique les troupes de M. de Lafayette eussent fait 240 milles, on ne l'était pas encore à leur arrivée. Se rendant à l'escadre, il y fut comblé d'honnêtetés, surtout par le général; et comme M. de Suffren était placé en avant, il lui rapporta l'ordre de M. d'Estaing pour attaquer trois frégates, qui se brûlèrent. Le 8 août, l'armée américaine fut à Howland's Ferry, tandis que le passage entre les deux îles était forcé par l'escadre. Le général Greene ayant joint cette armée, M. de Lafayette lui céda la moitié de son corps, et chacun eut une aile de mille continentaux et de cinq mille miliciens. A celle de M. de Lafayette devaient se joindre deux bataillons de Foix et de Hainaut, avec des troupes de la marine. La nuit du 8 au 9, les Anglais, craignant d'être coupés, évacuèrent les forts au nord de l'île, et le lendemain matin Sullivan y débarqua. Dans l'après-midi, M. de Lafayette attendait les Français, et déjà les chaloupes étaient en marche, lorsqu'une escadre parut en dehors, au sud de l'île, à l'ancien mouillage de M. d'Estaing. Rassemblant des bâtiments plus nombreux, mais d'un calibre trop inégal, l'audacieux lord Howe avait guetté les mouvements de l'amiral français. Par sa position et le vent du sud, il allait jeter sans risque des secours à Newport, où le général Pigot avait concentré ses forces; mais dans la nuit le vent tourna, et le lendemain, à la vue des deux armées, M. d'Estaing repassa brillamment sous le feu des deux batteries, tandis que les ennemis, coupant leurs câbles, fuyaient à pleines voiles. Après huit heures de chasse, les deux escadres se touchaient enfin, et le brave Howe payait cher sa témérité, lorsqu'un affreux orage vint confondre les éléments et disperser les vaisseaux. Par un hasard singulier, il survint une partie de ceux de Byron, venant de Portsmouth, et qu'un autre coup de vent avait séparés sur les Açores. Isolé par la tempête, n'ayant plus ni mâts ni gouvernail, *le Languedoc,* vaisseau amiral, fut attaqué par *l'Isis,* de cinquante canons, et ne dut son salut qu'à la fermeté de M. d'Estaing. Ralliant son escadre, et fidèle à ses engagements, il reparut devant Rhode-Island; mais, n'ayant plus la supériorité, il annonça l'intention de relâcher à Boston, où *le César,* après un combat, s'était déjà rendu. Après les trois jours que dura cet orage, l'armée américaine s'était approchée de Newport; cette ville était défendue par deux lignes de redoutes et de batteries, enveloppées d'un abattis dont le front resserré s'appuyait des deux côtés à la mer, et qui plongeaient dans un ravin qu'il fallait passer. La tranchée était ouverte, de grosses batteries établies, et le général Greene avec M. de Lafayette furent députés à bord pour obtenir du temps, et proposer, soit une attaque de vive force, soit un établissement des vaisseaux dans la rivière de Providence. Si le délabrement de l'escadre avait consterné M. de Lafayette, la conduite des matelots pendant le combat, qu'il apprit les larmes aux yeux, le pénétra de douleur. Dans le conseil, où l'on agita les demandes, M. de Brugnon (quoique cinq minutes avant il eût dit le contraire) opina pour Boston, et cet avis fut unanime. Avant qu'on se quittât, l'amiral offrit ses deux bataillons à M. de Lafayette, et se plaisait à lui assurer ainsi le grade dans lequel il commanderait des Français. Mais ces troupes étant utiles à bord et n'étant pas nécessaires sur l'île, M. de Lafayette ne voulut pas les exposer pour son intérêt particulier. Au départ des vaisseaux, l'affliction, l'indignation furent générales. Le regret du temps, la perte de l'espoir, l'embarras de la position, tout irritait les milices, dont le mécontentement fut contagieux. Déjà le peuple à Boston parlait de refuser son port; les généraux firent une protestation que M. de Lafayette refusa de signer. Emporté par la passion, Sullivan mit à l'ordre *que nos alliés nous avaient abandonnés.* Son humeur était flattée par Hancock, membre du congrès, jadis son président, et commandant sur l'île les milices de Massachusets. Ce fut d'abord à lui que M. de Lafayette déclara son intention, et se rendant ensuite chez Sullivan, il exigea que l'ordre du matin fût rétracté dans celui du soir. Quelques heures après, ce général vint le trouver, et le tirant à part, ils s'expliquèrent très-vivement; mais quoique très-indifférent au danger d'un duel, Sullivan ne l'était ni à sa liaison avec M. de Lafayette, ni au crédit de celui-ci sur le quartier général, le congrès et tout le peuple. Ces trois influences furent exercées dans les lettres qu'il ne cessa d'écrire. Le docteur Cooper, ministre presbytérien, fut très-utile à Boston; et Hancock lui-même finit par y aller recevoir l'escadre. Plutôt que de céder au torrent public, M. de Lafayette avait risqué sa popularité, et se défiant de son intérêt personnel, il avait été extrême dans la conduite opposée. Séquestré dans son quartier, il ne paraissait qu'à la tranchée, ou bien aux conseils, et n'y souffrait pas une critique contre l'escadre. Espérant encore ses secours, l'on décida une

retraite au nord de l'île, et M. de Lafayette fut prié d'aller trouver M. d'Estaing. Après avoir couru toute la nuit, il arriva au moment où le général et ses officiers entraient à Boston. Un grand repas donné par la ville fut suivi d'une conférence entre le conseil, l'amiral et lui, où, s'offrant à marcher avec ses troupes, M. d'Estaing démontra l'insuffisance de ses forces navales. Chaque mot était soumis à M. de Lafayette, et l'amiral remarqua cette déférence sans en être choqué. Le même jour, 29 août, Sullivan s'était retiré, et quoique le dégoût des milices eût fort diminué ses troupes, quoiqu'elles fussent attaquées en marche, il conduisit bien son mouvement et l'affaire qu'il occasionna.

En l'apprenant le lendemain, M. de Lafayette sut que les deux armées se touchaient au nord de l'île et que Clinton était arrivé avec un renfort; faisant alors près de 80 milles en moins de huit heures, il fut à Howland's Ferry au moment qu'on le repassait. Il resta sur l'île un corps de mille hommes entrelacés dans les partis ennemis; M. de Lafayette s'en chargea, et réussit à les retirer sans perdre une seule sentinelle. En le remerciant de sa conduite dans cette retraite, le congrès le remercia aussi de sa course à Boston, au moment où il pouvait espérer un combat[1]. Retournant à Providence, Sullivan le laissa dans les postes autour de l'île; celui de Bristol où était son corps principal, pouvait être tourné par eau; il avertit le général Washington qui parut à Sullivan y avoir pensé de lui-même. C'est là qu'il apprit l'affaire d'Ouessant et qu'il pensa la célébrer en victoire complète. Mais l'intérêt de l'escadre le rappelait à Boston où il servit ses compatriotes. Le mécontentement s'était bientôt apaisé, et quoique M. de Saint-Sauveur eût été tué sans intention dans un tumulte, ce hasard n'empêcha pas que les Français n'eussent fort à se louer des Bostoniens. Dans une promenade avec le comte d'Estaing, M. de Lafayette lui montra les débris de l'armée de Burgoyne; deux miliciens, placés à chaque aile, en formaient la garde. N'étant plus utile à l'escadre et croyant devoir retourner en France, M. de Lafayette partit pour la grande armée et pour Philadelphie.

Pendant ce temps, les commissaires avaient beaucoup écrit et proclamé; en voulant gagner un député, Johnstone déplut au congrès, qui refusa de traiter avec lui. Dans une lettre publique signée Carlisle, la nation française était taxée *d'une perfidie trop reconnue pour avoir besoin d'une nouvelle preuve*. Avec l'effervescence de la jeunesse et du patriotisme, M. de Lafayette saisit ce nouveau moyen de déjouer la commission, et le premier mouvement de M. d'Estaing fut de l'approuver. Un cartel plein de hauteur fut porté du quartier général à lord Carlisle; la réponse était un refus mal motivé, et l'étourderie de M. de Lafayette réussit bien, tandis que la sagesse du président fut bafouée dans tous les papiers publics[2]. Pendant son séjour à Philadelphie, la commission reçut les derniers coups; c'est en déjeunant avec les membres du congrès qu'on agitait gaiement les partis à proposer. Cette correspondance est connue, et le congrès y est toujours noble, ferme, fidèle à ses alliés : dans la dernière lettre à sir Henri Clinton, le secrétaire Thomson l'informe que *le congrès ne répond point aux lettres impertinentes*. Pour ne rien cacher au peuple on imprimait toutes les propositions, mais des plumes habiles en montraient le défaut. Dans cet heureux pays où tout homme entend et suit la chose publique, les gazettes furent un grand moyen de la révolution. Les sermons en parlaient aussi, car la bible est souvent républicaine. Ayant taxé un ministre anglican de ne parler que du ciel, M. de Lafayette l'entendit le dimanche suivant, et ces mots *l'exécrable maison d'Hanovre,* prouvèrent la docilité du prédicateur.

Après une politesse au ministre de France, M. de Lafayette écrivit au congrès que *tant qu'il s'était cru libre, il avait soutenu la cause sous les drapeaux américains; que son pays étant en guerre, il lui devait un hommage de ses services; qu'il espérait revenir et que partout il porterait son zèle pour les États-Unis*. En accordant un congé illimité, le congrès y joignit les plus flatteurs remercîments. Il fut résolu qu'une épée chargée d'emblèmes lui serait présentée au nom des États-Unis par leur ministre en France; ils écrivirent au roi, et *l'Alliance,* de 36 canons, leur plus beau bâtiment, fut nommé pour le porter en Europe. M. de Lafayette ne voulut ni rien recevoir de plus, ni rien laisser demander pour lui à la cour de France; mais en proposant une coopération en Canada, le congrès fit entendre qu'il souhaitait l'en voir chargé : ce plan fut ensuite suspendu parce que le général n'espéra pas en avoir les moyens. Mais quoique les vieux préjugés fussent bien effacés, quoique la con-

[1] Voyez le fragment F.

[2] Voici ce que M. de Lafayette écrivait quelque vingt ans après la date présumée de ces Mémoires. « Lord Carlisle refusa, et il eut raison. Ce défi ne laissa pas d'exciter contre la commission et contre son président des plaisanteries qui, bien ou mal fondées, ont toujours quelque inconvénient pour ceux qui en sont l'objet. » (Manuscrit n° 1.) — « Lord Carlisle avait raison; cependant le cartel ayant quelque chose de patriotiquement chevaleresque, l'esprit de parti en fit usage, et l'avantage parut rester au sentiment qui avait dicté cette démarche irrégulière. » (Manuscrit n° 2.)

duite de l'amiral et de l'escadre eussent reçu une approbation publique, le congrès, le général, et tout le monde enfin, dit à M. de Lafayette que dans l'étendue des treize États, il ne leur fallait que des vaisseaux, et qu'un corps français effaroucherait le peuple. Devant s'embarquer à Boston, M. de Lafayette recommença ce voyage de 400 milles ; il espérait y prendre congé de M. d'Estaing, qui eût voulu l'emmener aux Iles, et dont l'amitié et les malheurs le touchaient autant qu'il admirait son génie actif et son patriotique courage.

Échauffé par ses courses et ses fatigues, mais plus encore par son chagrin de Rhode-Island; ayant ensuite veillé, bu et travaillé beaucoup à Philadelphie, M. de Lafayette voyageait à cheval avec la fièvre, par une forte pluie d'automne. Fêté partout avec empressement, il se fortifiait de vin, de thé et de rhum; mais à Fishkill, huit milles du quartier général, il fallut céder à la violence d'une maladie inflammatoire. Réduit bientôt à l'extrémité, le bruit de sa mort prochaine affligea l'armée, où il était appelé *the soldier's friend* (l'ami du soldat), et la nation entière réunit ses vœux et ses regrets pour *le marquis*, nom sous lequel il était exclusivement désigné. Au premier instant, Cockran, directeur des hôpitaux, quitta tout pour lui ; tous les jours, le général Washington venait savoir des nouvelles de son ami ; mais craignant de l'agiter, il donnait un rendez-vous au docteur et s'en retournait le cœur serré et les larmes aux yeux [1]. Brûlé par la fièvre et le plus violent mal de tête, M. de Lafayette se sentait mourir, mais sans perdre un instant la clarté de ses idées : s'étant assuré qu'on l'avertît à l'approche de la mort, il regrettait de n'avoir pas au moins revu sa patrie et les objets de son affection. Loin de prévoir le sort heureux qui l'attendait, il se fût abonné, malgré ses vingt et un ans, à ne vivre que trois mois, à condition de voir ses amis et l'heureuse fin de cette guerre. Mais aux secours de l'art, aux soins assidus du docteur Cockran, la nature avait ajouté une hémorrhagie aussi effrayante que salutaire. Au bout de trois semaines, M. de Lafayette fut sauvé : on lui permit enfin de voir le général et de songer aux affaires. En déchiffrant une lettre de M. d'Estaing, il sut que malgré vingt et un vaisseaux anglais l'escadre était partie pour la Martinique. Après s'être vus quelques jours, après avoir parlé des travaux passés, de la situation présente, des projets futurs, le général Washington et lui se dirent un adieu bien tendre, bien pénible. En accusant ce grand homme d'insensibilité, ses ennemis n'avouaient que sa tendresse pour M. de Lafayette ; et comment n'eût-il pas été chéri de son disciple, lui qui réunissant tout ce qui est bon à tout ce qui est grand, est sublime par ses vertus encore plus que par ses talents? Simple soldat, il eût été le plus brave; citoyen obscur, tous ses voisins l'eussent respecté. Avec un cœur droit comme son esprit, il se jugea toujours comme les circonstances. En le créant exprès pour cette révolution, la nature se fit honneur à elle-même, et pour montrer son ouvrage, elle le plaça de manière à faire échouer chaque qualité, si elle n'eût été soutenue de toutes les autres.

Malgré sa faiblesse extrême, M. de Lafayette, accompagné du docteur, alla sur ses chevaux à Boston, où le vin de Madère acheva de le rétablir. L'équipage de *l'Alliance* n'étant pas complet, le conseil offrit une presse, mais ce moyen déplut à M. de Lafayette, et l'on prit des déserteurs anglais avec des volontaires prisonniers. Après qu'il eut écrit en Canada, envoyé des colliers aux nations sauvages, Brice et Nevil, ses aides de camp, portèrent ses derniers adieux au congrès, au général et à ses amis. Comblé de bontés par les citoyens de Boston, il en reçut de nouvelles marques à son départ, et le 11 janvier *l'Alliance* mit à la voile. Dans ces parages, la navigation d'hiver est toujours très-dure; mais aux abords du banc de Terre-Neuve la frégate essuya une vraie tempête : démâtée de son mât de hunes, endommagée par les coups de mer, faisant beaucoup d'eau, dans une nuit longue et noire, elle fut même quelque temps engagée. Mais un danger plus grand encore l'attendait à deux cents lieues de France. Par une proclamation un peu immorale, Sa Majesté britannique, encourageant la révolte des équipages, leur avait promis la valeur de tout bâtiment *rebelle* qu'ils mèneraient dans les ports anglais, ce qui ne pouvait guère avoir lieu que par le massacre des officiers et des opposants. Ce fut l'objet du complot que firent entre eux les déserteurs anglais et prisonniers volontaires qu'on avait eu l'imprudence d'admettre en grand nombre : il n'y eut pas un seul Américain ni Français (car on avait trouvé à Boston quelques matelots restés après l'escadre) qui fût mêlé à cette conspiration. On devait crier *voile!* et au moment où les passagers et officiers monteraient sur le pont, quatre canons à mitraille, préparés par le second maître canonnier, les auraient mis en pièces; un sergent anglais était aussi parvenu à se faire charger des armes. Le moment était fixé à quatre heu-

[1] « Le général Washington, qui, lorsque Lafayette fut blessé à la Brandywine, avait dit au chirurgien : « Soignez-le comme mon fils, car je l'aime de même, » témoigna pour lui, dans cette occasion, la plus paternelle inquiétude. » — (Manuscrit n° 1.)

res du matin, on le remit à quatre heures du soir. Dans cet intervalle, les conspirateurs, trompés par l'accent d'un Américain qui avait longtemps vécu en Irlande et navigué dans ces parages, s'ouvrirent à lui en lui offrant le commandement de la frégate; ce bon citoyen fit semblant d'accepter et ne put instruire le capitaine et M. de Lafayette qu'une heure avant l'exécution. Ils montèrent sur le pont l'épée à la main, avec les autres passagers et officiers, appelèrent à eux les matelots sûrs, firent approcher un à un trente-trois coupables, et les mirent aux fers; et quoique les dépositions annonçassent un plus grand nombre de coupables, on eut l'air de compter sur tout le reste de l'équipage, en ne se fiant pourtant qu'aux Américains et aux Français. Huit jours après, *l'Alliance* entra heureusement dans le port de Brest, en février 1779.

C'est en me rappelant la situation de mon pays. de l'Amérique, et la mienne à mon départ, que je voyais le port de Brest recevoir et saluer le pavillon flottant sur ma frégate. Les conjurés oubliés furent simplement échangés comme Anglais, et je ne songeai qu'à retrouver ma famille et mes amis dont depuis huit mois j'ignorais le sort. En passant à la cour qui ne m'avait encore écrit que des lettres de cachet, M. de Poix me fit faire connaissance avec tous les ministres; je fus interrogé, complimenté et exilé, mais à Paris; et l'enceinte de l'hôtel de Noailles fut préférée aux honneurs de la Bastille, pour laquelle on penchait d'abord. Quelques jours après, j'écrivis au roi pour reconnaître mon heureuse faute; il me permit d'aller recevoir une réprimande douce, et en me rendant la liberté, on me conseilla d'éviter les lieux où le public pourrait consacrer ma désobéissance. A mon arrivée, j'avais eu l'honneur d'être consulté par tous les ministres, et ce qui vaut bien mieux, embrassé par toutes les femmes. Les baisers cessèrent le lendemain; mais je conservai plus longtemps la confiance du cabinet, et j'eus à Versailles l'existence de la faveur comme à Paris celle de la célébrité. On parla bien de moi dans tous les cercles, même après que la bonté de la reine m'eut valu le régiment du Roi dragons. Les temps sont un peu changés, mais il me reste ce que j'aurais choisi, la faveur populaire et la tendresse des personnes que j'aime.

Au milieu des différents tourbillons qui m'entraînaient, je ne perdais pas de vue notre révolution dont le succès était encore bien incertain; accoutumé aux grands intérêts soutenus avec de petits moyens, je me disais que le prix d'une fête eût remonté l'armée des États-Unis, et pour la vêtir, suivant l'expression de M. de Maurepas, j'eusse bien volontiers démeublé Versailles. C'est que l'objet principal de la querelle, l'indépendance américaine, c'est que l'avantage du premier moment, dévolu à notre gouvernement et à notre caractère, ne me paraissaient pas bien saisis par ces immenses préparatifs pour de médiocres conquêtes, et ces plans calculés sur l'attente de la paix; car on ne crut pas à la guerre, même en la déclarant après que la *centième injure* eut décidé l'Espagne pour ces coopérations qui avortèrent en bruyants exercices.

FRAGMENTS

EXTRAITS DE DIVERS MANUSCRITS[1].

A.

SUR LE DÉPART POUR L'AMÉRIQUE EN 1777.

Les histoires de la révolution et de la guerre d'Amérique sont en général très-bienveillantes pour Lafayette; la vie de Washington, par M. Marshall, l'est particulièrement. On trouve cependant une phrase (page 410 du 3e volume de l'édition de Londres) qui exige quelques développements. « *He left France,* » y est-il dit, « *ostensibly in opposition to his sovereign.* » — Cette circonstance est traitée d'une manière plus claire et très-exacte dans les ouvrages suivants : *The History, etc., by William Gordon, d. d.,* tome II, pages 499 et 500. *London,* 1788. — *The History of the American revolution, by doctor Ramsay,* tome II, page 11. *Philadelphia,* 1789.

L'éclat de cette démarche fut augmenté par une circonstance particulière. Les préparatifs d'achat et d'équipement de navire l'avaient conduit à l'époque fixée depuis longtemps pour un voyage de quelques semaines en Angleterre; c'était un moyen de couvrir son départ; les commissaires américains saisirent avec empressement cette idée. Lafayette se refusa aux propositions qu'on lui fit à Londres de voir les ports et tout ce qui aurait pu être un abus de confiance. Il ne dissimula point sa partialité pour les insurgents américains, mais il profita avec plaisir de l'affectation politique que le roi et les ministres mettaient à faire valoir dans ce moment les visites des arrivants de la cour de France, et à bien traiter leurs personnes. Le marquis de Noailles, ambassadeur, était son oncle. Lafayette ne craignit pas de compromettre la diplomatie de ce représentant du roi de France, de manière que le *maximum* d'effet favorable que son départ pouvait produire fût obtenu en Angleterre.

Il en fut de même en France. On concevrait difficilement aujourd'hui le peu de considération politique et militaire à laquelle ce pays et ce gouvernement avaient été réduits depuis la guerre de sept ans, et surtout depuis le partage de la Pologne. Le ministère français, à cette époque, avait un caractère personnel de circonspection; le peu de rapports indirects qu'on se permettait avec les agents des colonies insurgées, ne passaient qu'à travers une succession d'intermédiaires non avoués et formellement démentis aussitôt que l'ambassadeur prétendait en avoir connaissance, ou que les agents américains prétendaient en tirer quelque avan-

[1] Nous avons déjà fait connaître ces manuscrits. L'un, que nous appelons *Manuscrit n° 1*, est un récit rapide de la vie américaine du général Lafayette; l'autre, ou *Manuscrit n° 2*, est intitulé : *Observations sur quelques parties de l'histoire américaine, par un ami du général Lafayette.* Tous deux paraissent avoir été écrits vers le temps de l'Empire. Le fragment *A* est tiré du *Manuscrit n° 2*.

tage. Parmi les passagers sur lesquels les ministres voulurent bien fermer les yeux, il n'y eut jamais que quatre ingénieurs pour qui cette tolérance fût une vraie mission secrète [1]. Un mot de lord Stormont suffisait pour faire arrêter, décharger, emprisonner quelquefois les Américains admis dans les ports; on ne leur rendait leur liberté ou leur propriété qu'en fraude et comme on se soustrait à la surveillance d'un supérieur.

Au milieu de ce dédale de précautions, de faiblesses et de dénégations, on jugera quel effet produisit à Versailles la démarche éclatante d'un jeune homme marquant par sa naissance et sa fortune, allié à une des plus puissantes familles de la cour, par qui le roi d'Angleterre et ses ministres allaient se croire bravés et même moqués, et dont le départ laisserait du doute sur la connivence de l'ambassadeur et du gouvernement de France. La colère des gouvernants fut au comble; une partie de sa famille partagea ce mécontentement. Il avait traversé secrètement la France. Voyant près de Paris Carmichael, secrétaire des agents américains, il avait pressé le départ de son bâtiment de Bordeaux, aimant mieux, pour ce qui restait à faire, relâcher au Passage, port espagnol. C'est là qu'il fut atteint par le porteur des dépêches royales qui l'avait manqué en France. Il revint de sa personne à Bordeaux pour tâcher d'obtenir un consentement qu'il croyait utile à sa cause. Le retour de son courrier lui ayant appris qu'on ne daignerait pas même répondre à une demande si indiscrète, il se hâta de sortir de France déguisé en courrier, et mit sur-le-champ à la voile.

Le gouvernement, pour satisfaire de plus en plus lord Stormont, envoya deux bâtiments légers aux îles du Vent et sous le Vent pour arrêter Lafayette. Dans ce temps les navigateurs français ne risquaient pas un voyage direct au continent américain; ils allaient d'abord aux Antilles, et prenant des papiers pour France, ils rangeaient le plus possible la côte américaine, et tâchaient de saisir le moment ou le prétexte de se glisser dans un port. Le bâtiment de Lafayette avait suivi la marche commune d'expéditions; mais le jeune propriétaire, qui avait à son bord plusieurs officiers, et qui avait gagné l'affection de l'équipage, força le capitaine à passer tout droit. Le bonheur voulut qu'un coup de vent éloignât les frégates qui croisaient encore la veille devant le port de Georgetown, où il entra protégé par la fortune contre tous les obstacles qu'on avait mis à son entreprise.

Mais, tandis que le gouvernement français secondait ainsi celui de l'Angleterre, le départ du jeune Lafayette fit, à Paris, dans les villes de commerce, dans toutes les sociétés, et même celle de la cour, une sensation très-favorable à la cause américaine. L'enthousiasme qu'il excita fut dû en grande partie à la stagnation politique où l'on était depuis longtemps, au ressentiment des hauteurs de l'Angleterre, de son commissaire à Dunkerque, de ses prétentions maritimes; au goût naturel des hommes pour les actions extraordinaires et hardies, surtout lorsqu'elles bravent les puissances et servent le faible combattant pour sa liberté. On peut dater de cette circonstance personnelle le redoublement d'intérêt et d'attention, le mouvement national et toujours croissant de l'opinion publique, à laquelle le gouvernement français finit par céder, lorsqu'en traitant avec les États-Unis il se jeta dans des engagements avec eux et une guerre avec l'Angleterre, dont sa disposition naturelle l'éloignait également.

[1] MM. de Gouvion, Duportail, Laradière et Laumoy.

B.

SUR LA PREMIÈRE ENTREVUE DU GÉNÉRAL WASHINGTON ET DU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

L'apparition des deux frères Howe devant les caps de la Delaware, avait fait penser que c'était de ce côté qu'ils devaient débarquer. Le général Washington se porta avec son armée près de Philadelphie. Elle avait été recrutée pendant l'hiver. Washington se rendit à Philadelphie à un dîner de cérémonie qui lui fut donné. Ce fut là que Lafayette lui fut présenté. Il avait traversé par terre les États méridionaux, et s'était rendu au congrès, où il demanda de servir d'abord comme volontaire et de servir à ses dépens. On fut frappé de deux demandes si différentes de celles de plusieurs officiers, et nommément d'un officier d'artillerie, qui était arrivé avec de grandes prétentions, et qui se noya peu après dans le Schuylkill. Lafayette eut le rang de major général, le principal grade dans l'armée américaine. Washington fit l'accueil le plus amical au jeune général volontaire, et l'invita à vivre chez lui comme membre de sa famille militaire, ce que Lafayette accepta avec la même franchise. Il y resta jusqu'à ce qu'il eut le commandement d'une division. La cour de France avait exigé que les envoyés américains écrivissent en Amérique pour empêcher que Lafayette ne fût employé dans leur armée. Ils ne pressèrent pas l'arrivée de cette lettre, et quand on en eut connaissance, la popularité de Lafayette était déjà trop grande pour

qu'elle pût produire aucun effet. On voit qu'il n'est pas un genre d'obstacles qui, dès les premiers temps, n'aient été bravés et surmontés par lui pour embrasser et servir la cause américaine. (Manuscrit nº 1.)

C.

SUR LES COMMANDEMENTS DE L'HIVER DE 1778, ET SUR LES FRANÇAIS AU SERVICE DES ÉTATS UNIS.

Parmi les moyens que l'on prit pour ôter des amis au général en chef, on ne négligea pas de tenter l'ambition de Lafayette, qui avait déjà beaucoup de popularité dans l'armée et dans le pays, et qui, d'ailleurs, par ses relations avec l'Europe, paraissait, aux ennemis de Washington, un des hommes qu'il leur convenait d'attirer dans leur parti. On imagina de le tenter par le gouvernement du nord, que Gates venait de quitter, et par l'espoir d'une expédition en Canada. Il arriva au général Washington un paquet du ministre de la guerre renfermant, pour Lafayette, un diplôme de commandant en chef indépendant, avec ordre d'aller au congrès recevoir des instructions. Le général le lui remit sans se permettre une réflexion à cet égard. Lafayette déclara sur-le-champ, à trois commissaires du congrès qui se trouvaient en ce moment au camp : « qu'il n'accepterait jamais aucun commandement indépendant du général, et que le titre de son aide de camp lui paraîtrait préférable à tous ceux qu'on pourrait lui donner. » Lorsque le général Washington reçut l'ordre du congrès, il ne dit à son jeune ami, en lui remettant la lettre, que ces mots: « J'aime mieux que ce soit pour vous que pour tout autre. »

Les commandements, pendant l'hiver de 1777 à 1778, furent distribués de la manière suivante : le général Washington réunit à Valley-Forge, sous des huttes, ce qui s'appelait l'armée principale, et qui fut réduite pendant quelque temps à quatre à cinq mille hommes manquant d'habits. Il y avait un poste à Peekskill sous le général Mac-Dougal. Lafayette commandait ce qu'on appelait l'armée du nord, c'est-à-dire une poignée de monde; son quartier général était à Albany. Il y eut quelques incursions des ennemis, mais peu considérables, et avec de la vigilance et un choix judicieux des postes, l'hiver se passa tranquillement. Lafayette avait sous ses ordres deux officiers généraux qui venaient du service de France, nommément le général Kalb, Allemand de naissance, qui était arrivé sur le même vaisseau que lui; le général Conway, d'origine irlandaise, major dans un des régiments de cette nation au service de France. Outre les quatre ingénieurs que nous avons nommés plus haut, et ces deux officiers, on doit aussi, dans la nomenclature des étrangers au service des États-Unis, faire mention de Pulaski, noble polonais, qui avait joué un rôle dans la confédération de son pays, et qui, après le succès des Russes, était arrivé en Amérique avec des lettres de recommandation pour le congrès, le général Washington et le général Lafayette; Kosciuszko, son compatriote, qui était en Amérique colonel ingénieur, et qui, depuis, a joué un si grand et si beau rôle dans les dernières révolutions de Pologne; Ternant, Français de naissance, qui a servi les États-Unis, la Hollande et la France avec un talent distingué; La Colombe, aide de camp de Lafayette, qui, depuis, a été utilement employé dans la révolution française; le marquis de La Royerie, qu'un amour malheureux fit passer aux États-Unis, et qui, depuis, a joué un rôle dans la contre-révolution; Gimat, aide de camp de Lafayette, qui, depuis, a commandé aux Iles françaises; Fleury, qui se distingua dans la défense du fort Mifflin et à l'attaque du fort de West-Point, et qui est mort maréchal de camp en France; Mauduit-Duplessis, officier d'artillerie d'une grande bravoure, qui, depuis, prit parti contre la révolution française, et a été massacré à Saint-Domingue; Touzard, officier d'artillerie, qui eut le bras emporté à Rhode-Island, où il faisait les fonctions d'aide de camp de Lafayette; le major Lenfant, employé comme ingénieur; le baron de Steuben, officier prussien, bon manœuvrier, qui arriva au commencement de 1778, et qui fut d'un grand secours pour la tactique des troupes de l'armée américaine. Ces officiers et quelques autres obtinrent du service en Amérique. Le plus grand nombre de ceux qui se présentèrent furent refusés et revinrent en France, à quelques exceptions près, porter tous leurs préjugés contre les Américains. Il paraît que quelques-uns de ceux qui restèrent écrivirent dans le même sens; aussi le général Washington observe-t-il, dans une de ses lettres qui, quoiqu'elle ne soit point exacte sur quelques points, l'est vraisemblablement sur celui-ci, que Lafayette, par sa correspondance, en détruisant les impressions défavorables qu'on donnait, et en cherchant, au contraire, à échauffer les Français en faveur des Américains, rendait à leur cause un nouveau et très-grand service. (Manuscrit nº 1.)

D.

SUR LA RETRAITE DE BARREN-HILL.

L'armée anglaise faisant des préparatifs pour évacuer Philadelphie, Lafayette fut envoyé, avec un détachement de deux mille hommes choisis et cinq pièces de canon, dans une position à moitié chemin de Valley-Forge à cette ville; c'était à Barren-Hill. Il y avait un corps de milices sous le général Poter qui avait été placé sur la gauche de Lafayette; mais il se retira plus en arrière, et les Anglais en profitèrent pour entourer le corps de deux mille hommes. Le général Grant, avec sept mille hommes et quatorze pièces de canon, se trouvait derrière lui, et plus près que lui du seul gué par où ils pussent passer le Schuylkill. Le général Grey, avec deux mille hommes, arriva sur sa gauche à Barren-Hill Church, tandis que le reste de l'armée anglaise, sous les ordres des généraux Clinton et Howe, se préparait à l'attaquer de front. On assure que l'amiral lord Howe y marcha comme volontaire. Les généraux anglais étaient si certains de la capture de Lafayette, qu'ils envoyèrent à Philadelphie des billets d'invitation à une fête où ils dirent que Lafayette assisterait. En effet, s'il n'eût pas manœuvré mieux qu'eux, tout ce corps était perdu. On tira à l'armée le canon d'alarme; le général Washington fut dans une inquiétude d'autant plus vive, que ces troupes étant la fleur de son armée, ce revers décourageait les autres. Lafayette prit son parti sur-le-champ; il jeta quelques troupes dans le cimetière de l'église pour arrêter celles du général Grey. Il fit de feintes attaques contre le général Grant en lui montrant des têtes de colonnes, et pendant que celui-ci s'arrêtait et se formait pour le recevoir, il faisait filer son détachement. Ce fut par ces manœuvres qu'il gagna le gué et le passa en présence des ennemis, sans perdre un seul homme. Deux lignes anglaises se rencontrèrent et furent au moment de s'attaquer, mais il n'y avait plus rien entre elles; les Américains étaient déjà de l'autre côté du Schuylkill. Ils retournèrent donc à Philadelphie très-honteux, très-fatigués et très-plaisantés sur leur mauvais succès. (Manuscrit n° 1.)

E.

SUR L'ARRIVÉE DE LA FLOTTE FRANÇAISE.

Ce fut peu de temps avant l'ouverture de la campagne qu'on apprit le traité avec la France. L'enthousiasme national pour les Américains avait été en croissant; le ministère craignait la guerre; Necker surtout fit tout ce qu'il put pour empêcher la cour de France d'épouser cette cause, ce qui peut fournir une réponse aux accusations d'ardeur révolutionnaire qui lui ont été adressées par les aristocrates français. Maurepas était très-timide, mais la nouvelle de la prise du général Burgoyne lui donna quelque courage. Le comte de Vergennes se flatta qu'il éviterait la guerre. La cour de France mit peu de sincérité dans ses procédés avec l'Angleterre. Enfin le traité fut conclu. Le docteur Franklin, Silas Deane, et John Adams, accompagnés de tous les Américains qui se trouvaient à Paris, furent présentés au roi et à la famille royale. Ils se rendirent ensuite chez la jeune madame de Lafayette, qui se trouvait à Versailles, et voulurent, par cet acte authentique, témoigner combien ils se croyaient redevables à Lafayette de l'heureuse tournure que leurs affaires avaient prise. La nouvelle du traité fit une grande sensation en Amérique, et surtout à l'armée. Lafayette était, depuis quelque temps, revenu de son commandement du nord au quartier général de Washington. La déclaration du gouvernement français au cabinet britannique se servait de cette expression : « Les Américains étant devenus indépendants par » leur déclaration de tel jour. » — « Voilà, » dit en souriant Lafayette, « un principe de souveraineté » nationale qui leur sera rappelé un jour chez eux. » La révolution française et la part qu'il y a prise ont doublement vérifié cette prédiction. — (Manuscrit n° 1.)

L'ouvrage de M. Marshall offre une dissertation curieuse sur la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, et donne l'extrait d'un mémoire de M. Turgot, qu'il serait intéressant de vérifier. On y verrait où en était encore, sur les colonies en général et sur la querelle des colonies anglaises en particulier, l'opinion d'un des hommes les plus avancés et les plus libéraux dans les questions de commerce et de politique. L'idée que la reine soutenait le parti de la guerre n'est pas exacte; sa disposition de société était plus anglomane; sa politique était toute autrichienne, et la cour de Vienne ne voulait dès lors pas que la France eût de prétexte pour se refuser aux conditions du traité fait avec elle, et qu'elle réclama bientôt après; mais la reine suivait, en femme de la société, l'impulsion de Paris, des villes de commerce, et du public.

Le docteur Ramsay fait mention du bonheur que dut éprouver Lafayette, lorsqu'en apprenant cette heureuse nouvelle de l'alliance française, il embrassa avec des larmes de joie son illustre général.

Plusieurs témoins se sont rappelés depuis que lorsqu'on fit lecture du message de la cour de Versailles à celle de Londres, et des justifications qui portaient sur le droit du peuple américain à se donner un gouvernement, Lafayette s'écria : «Voilà une » grande vérité que nous leur rappellerons chez » eux.» — (Manuscrit n° 2.)

F.

SUR LES DIVISIONS ENTRE LA FLOTTE FRANÇAISE ET L'ARMÉE AMÉRICAINE.

L'histoire du docteur Gordon, celle de Ramsay, celle de M. Marshall, rendent un compte très-détaillé de l'arrivée du comte d'Estaing à l'entrée de la Delaware, de son arrivée à Sandyhook, et de l'expédition contre Rhode-Island. Lafayette y conduisit de White-Plains deux mille hommes de troupes continentales. Il fit cette route, de deux cent quarante milles, très-lestement, et arriva avant que le reste des troupes, aux ordres de Sullivan, fût prêt. Il est à regretter que ce général eût engagé le comte d'Estaing à attendre la coopération des Américains, tandis qu'en l'invitant à forcer le passage entre Rhode-Island et Connanicut-Island, il eût été temps, au premier moment de son arrivée, d'enlever quinze cents Hessois qui étaient sur cette dernière île. D'un autre côté M. d'Estaing eut tort de se fâcher de ce que le général Sullivan, dès qu'il eut appris l'abandon des forts du nord de l'île, effectua son passage et s'en empara avant d'avoir pu se concerter avec l'amiral. Quoi qu'il en soit, tout allait bien. Les Américains avaient douze mille hommes sur l'île, la droite composée de la moitié des continentaux amenés par Lafayette, et de cinq mille hommes de milice, sous le général Greene; la gauche, également de cinq mille miliciens, et de l'autre moitié des continentaux, commandée par le général Lafayette. C'est le 8 août que l'armée américaine s'était portée à Howland's Ferry, tandis que l'escadre forçait le passage. Trois frégates anglaises se brûlèrent; il y en eût six de brûlées dans cette expédition, et plusieurs autres bâtiments. Dans l'après-midi du débarquement de l'armée de Sullivan, on attendait les bataillons de Foix et de Hainaut, et les troupes de marine, qui devaient être joints au corps de Lafayette, lorsque l'amiral Howe parut et prit le mouillage que le comte d'Estaing avait quitté pour entrer dans la passe. Les marins français craignirent qu'on ne cherchât à profiter de leur situation resserrée entre les îles, et qu'au moins on ne jetât des renforts au sud de l'île; mais, le vent ayant changé la nuit, le comte d'Estaing sortit très-brillamment sous le feu des batteries anglaises, et lord Howe, coupant ses cables, prit chasse devant lui. Cet habile amiral aurait payé cher sa manœuvre hardie, si la tempête n'était pas venue à son secours.

M. Marshall, qui avait sous les yeux les lettres de Washington et de Lafayette, parle, dans son récit, de la manière dont Lafayette risqua, d'une part, sans ménagement, sa popularité, et l'employa, de l'autre, avec zèle pour défendre l'honneur français des inculpations que le mécontentement des Américains excita de toutes parts, et surtout à Rhode-Island et à Boston, contre les chefs de l'escadre, et en même temps pour empêcher que le mécontentement ne dégénérât en brouillerie. Sullivan, le plus ancien des trois majors généraux, avait le commandement en chef. C'est après une explication avec Lafayette, son camarade et ami, qu'il adoucit par un ordre du jour subséquent celui qu'il avait imprudemment donné. Le général Greene, homme d'un mérite supérieur, contribua beaucoup à la conciliation. L'ex-président Hancock, qui avait d'abord exprimé hautement beaucoup d'humeur, consentit à partir pour Boston et à s'occuper de l'adoucissement des esprits et de l'approvisionnement de l'escadre. La popularité de Lafayette dans cette ville fut employée très-utilement pendant la course rapide qu'il y fit. Le congrès, le général Washington, pensèrent aussi qu'on ne saurait trop tôt apaiser cette querelle; mais ils étaient loin, et les premiers moments demandèrent un heureux emploi de fermeté et de persuasion. La bonne intelligence se rétablit si bien qu'elle ne fut pas troublée même par le malheureux événement qui, quelque temps après, coûta la vie à M. de Saint-Sauveur. On dut beaucoup au docteur Cooper, ministre très-distingué de l'Église presbytérienne (Manuscrit n° 2.)



CORRESPONDANCE.

1777 — 1778.

AU DUC D'AYEN [1].

Londres, 9 mars 1777.

Vous allez être étonné, mon cher papa, de ce que je vais vous mander; il m'en a plus coûté que je ne puis vous l'exprimer pour ne pas vous consulter. Mon respect, ma tendresse, ma confiance en vous, doivent vous en assurer; mais ma parole y était engagée, et vous ne m'auriez pas estimé si j'y avais manqué; au lieu que la démarche que je fais vous donnera, j'espère, bonne opinion au moins de ma bonne volonté. J'ai trouvé une occasion unique de me distinguer et d'apprendre mon métier : je suis officier général dans l'armée des États-Unis d'Amérique. Mon zèle pour leur cause et ma franchise ont gagné leur confiance. De mon côté, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour eux, et leurs intérêts me seront toujours plus chers que les miens. Enfin, mon cher papa, dans ce moment, je suis à Londres, attendant toujours des nouvelles de mes amis; dès que j'en aurai, je partirai d'ici, et sans m'arrêter à Paris, j'irai m'embarquer sur un vaisseau que j'ai frété, et qui m'appartient. Mes compagnons de voyage sont M. le baron de Kalb, officier de la plus grande distinction, brigadier des armées du roi, et major général au service des États-Unis, ainsi que moi; et quelques officiers excellents qui veulent bien partager mes aventures. Je suis au comble de ma joie d'avoir trouvé une si belle occasion de faire quelque chose et de m'instruire. Je sais bien que je fais des sacrifices énormes, et qu'il m'en coûtera plus qu'à personne pour quitter ma famille, mes amis, vous, mon cher papa, parce que je les aime plus tendrement qu'on n'a jamais aimé. Mais ce voyage n'est pas bien long, on en fait tous les jours de plus considérables pour son seul plaisir, et d'ailleurs j'espère en revenir plus digne de

[1] Jean-Paul-François de Noailles, duc d'Ayen, depuis duc de Noailles, mort membre de la chambre des pairs, en 1824, était, comme on sait, beau-père de M. de Lafayette, qui avait été, pour ainsi dire, élevé à l'hôtel de Noailles, et qui regardait toute la famille de sa femme comme sa propre famille. Elle se divisait alors en deux branches. Le maréchal de Noailles, gouverneur de Roussillon et capitaine des gardes de la compagnie écossaise, était le chef de la branche aînée. Il avait quatre enfants : le duc d'Ayen, le marquis de Noailles et mesdames de Tessé et de Lesparre. Le premier, officier général, capitaine des gardes en survivance, et marié à Henriette-Anne-Louise Daguesseau, n'avait eu que des filles. L'aînée, qui est morte en 1794 sur le même échafaud que sa mère, avait épousé son cousin, le vicomte de Noailles. La seconde, Marie-Adrienne-Françoise, née le 2 novembre 1759, morte le 24 décembre 1807, était madame de Lafayette. Les trois autres, non mariées a l'époque où cette lettre fut écrite, épousèrent ensuite MM. de Thésan, de Montagu et de Grammont.

La branche cadette de la famille de Noailles avait pour chef le maréchal de Mouchy, frère du maréchal de Noailles, et dont les enfants étaient le prince de Poix, mort pair de France et capitaine des gardes sous la restauration, la duchesse de Duras, et ce même vicomte de Noailles, membre de l'Assemblée constituante, mort de ses blessures dans l'expédition de Saint-Domingue de 1802.

tout ce qui aura la bonté de me regretter. Adieu, mon cher papa, j'espère vous revoir bientôt, conservez-moi votre tendresse, j'ai bien envie de la mériter, et je la mérite déjà par celle que je sens pour vous, et le respect que conservera toute sa vie,

Votre tendre fils, LAFAYETTE.

J'arrive pour un instant à Paris, mon cher papa, ne prenant que le temps de vous dire adieu. Je voulais écrire à mon oncle [1] et à madame de Lusignem, mais je suis si pressé que je vous prie de vous charger de mes hommages.

A MADAME DE LAFAYETTE.

A bord de *la Victoire*, ce 30 mai 1777.

C'est de bien loin que je vous écris, mon cher cœur, et à ce cruel éloignement je joins l'incertitude encore plus affreuse du temps où je pourrai savoir de vos nouvelles. J'espère cependant en avoir bientôt; parmi tant d'autres raisons qui me font désirer d'arriver, aucune ne me donne autant d'impatience que celle-là. Que de craintes, que de troubles j'ai à joindre au chagrin déjà si vif de me séparer de tout ce que j'ai de plus cher! Comment aurez-vous pris mon second départ? m'en aurez-vous moins aimé? m'aurez-vous pardonné? aurez-vous songé que dans tous les cas il fallait être séparé de vous, errant en Italie [2], et traînant une vie sans gloire au milieu des personnes les plus opposées et à mes projets, et à ma façon de penser? Toutes ces réflexions ne m'ont pas empêché d'éprouver un mouvement affreux dans ces terribles moments qui me séparaient du rivage. Vos regrets, ceux de mes amis, d'Henriette [3], tout s'est représenté à mon âme d'une manière déchirante. C'est bien alors que je ne me trouvais plus d'excuse. Si vous saviez tout ce que j'ai souffert, les tristes journées que j'ai passées en fuyant tout ce que j'aime au monde? Joindrai-je à ce malheur celui d'apprendre que vous ne me pardonnez pas? en vérité, mon cœur, je serais trop à plaindre. Mais je ne vous parle pas de moi, de ma santé, et je sais que ces détails vous intéressent.

Je suis depuis ma dernière lettre dans le plus ennuyeux des pays; la mer est si triste, et nous nous attristons, je crois, mutuellement, elle et moi. Je devrais être arrivé, mais les vents m'ont cruellement contrarié; je ne me verrai pas avant huit ou dix jours à Charlestown. C'est là que je compte débarquer, et ce sera un grand plaisir pour moi. Une fois arrivé, j'aurai tous les jours l'espérance de recevoir des nouvelles de France; j'apprendrai tant de choses intéressantes et sur ce que je vais trouver, et surtout sur ce que j'ai laissé avec tant de regret! Pourvu que j'apprenne que vous vous portez bien, que vous m'aimez toujours, et qu'un certain nombre d'amis sont dans le même cas, je serai d'une philosophie parfaite sur tout le reste, de quelque espèce et de quelque pays qu'il puisse être. Mais aussi si mon cœur était attaqué dans un endroit bien sensible; si vous ne m'aimiez plus tant, je serais trop malheureux. Mais je ne dois pas le craindre, n'est-ce pas, mon cher cœur? — J'ai été bien malade dans les premiers temps de mon voyage, et j'aurais pu me donner la consolation des méchants qui est de souffrir en nombreuse compagnie. Je me suis traité à ma manière, et j'ai été plus tôt guéri que les autres; à présent je suis à peu près comme à terre. Une fois arrivé, je suis sûr d'avoir acquis l'assurance d'une santé parfaite pour bien longtemps. N'allez pas croire que je courre des dangers réels dans les occupations que je vais avoir. Le poste d'officier général a toujours été regardé comme un brevet d'immortalité. C'est un service si différent de celui que j'aurais fait en France, comme colonel, par exemple. Dans ce grade-là, on n'est que pour le conseil. Demandez-le à tous les officiers généraux français, dont le nombre est d'autant plus grand qu'une fois arrivés là, ils ne courent plus aucun risque, et par conséquent ne font pas place à d'autres comme dans les autres services. La preuve que je ne veux pas vous tromper, c'est que je vous avouerai qu'à présent nous courons quelques dangers, parce que nous risquons d'être attaqués par des vaisseaux anglais et que le mien n'est pas de force à se défendre. Mais une fois arrivé, je suis en sûreté parfaite. Vous voyez que je vous dis tout, mon cher cœur, ainsi ayez-y confiance et ne soyez pas inquiète sans sujet. Je ne vous ferai pas de journal de mon voyage; ici les jours se suivent, et, qui pis est, se ressemblent. Toujours le ciel, toujours l'eau; et puis le lendemain, c'est la même chose. En vérité, les gens qui font des volumes sur une tra-

[1] Monsieur de Lusignem, oncle par alliance de M. de Lafayette.

[2] Au moment où le projet de départ de M. de Lafayette éclata, on lui prescrivit d'aller joindre M. le duc d'Ayen et madame de Tessé, sa sœur, qui partaient pour un voyage en Italie et en Sicile.

[3] Premier enfant de M. de Lafayette, et qu'il perdit pendant le voyage. (*Voyez* la *Lettre* du 16 juin 1778.)

versée maritime doivent être de cruels bavards, car, moi, j'ai eu des vents contraires comme un autre; j'ai fait un très-long voyage comme un autre; j'ai essuyé des orages; j'ai vu des vaisseaux, et ils étaient beaucoup plus intéressants pour moi que pour tout autre : eh bien! je n'ai rien remarqué qui valût la peine d'être écrit, ou qui ne l'eût été par tout le monde.

A présent parlons de choses plus importantes : parlons de vous, de la chère Henriette, de son frère ou de sa sœur. Henriette est si aimable qu'elle donne le goût des filles. Quel que soit notre nouvel enfant, je le recevrai avec une joie bien vive. Ne perdez pas un moment pour hâter mon bonheur en m'apprenant sa naissance. Je ne sais pas si c'est parce que je suis deux fois père, mais je me sens père plus que jamais. M. Deane et mon ami Carmichael vous fourniront des moyens; je suis bien sûr qu'ils ne négligeront rien pour me rendre heureux le plus tôt possible. Écrivez, envoyez même un homme sûr; un homme qui vous aurait vue me ferait tant de plaisir à interroger; Landrin par exemple... Enfin comme vous le jugerez à propos. Vous ne connaissez pas mon sentiment aussi vif, aussi tendre qu'il est, si vous croyez pouvoir négliger quelque chose qui ait rapport à vous. Vous recevrez bien tard de mes nouvelles cette fois-ci; mais quand je serai établi, vous en aurez souvent et de bien plus fraîches. Il n'y a pas grande différence entre les lettres d'Amérique et les lettres de Sicile. Je vous avoue que j'ai furieusement cette Sicile sur le cœur. Je me suis cru si près de vous revoir. Mais brisons court à l'article Sicile. Adieu, mon cher cœur, je vous écrirai de Charlestown, je vous écrirai avant d'y arriver. Bonsoir pour aujourd'hui.

Ce 7 juin.

Je suis encore dans cette triste plaine, et c'est sans nulle comparaison ce qu'on peut faire de plus ennuyeux. Pour me consoler un peu, je pense à vous, à mes amis; je pense au plaisir de vous retrouver. Quel charmant moment quand j'arriverai, que je viendrai vous embrasser tout de suite sans être attendu! vous serez peut-être avec vos enfants. J'ai même à penser à cet heureux instant un plaisir délicieux; ne croyez pas qu'il soit éloigné, il me paraîtra bien long sûrement, mais dans le fait il ne sera pas aussi long que vous allez vous l'imaginer. Sans pouvoir décider ni le jour ni même le mois, sans voir par moi-même l'état des choses, cet exil prescrit jusqu'au mois de janvier par M. le duc d'Ayen me paraissait si immense que certainement je ne prendrai pas sur moi de m'en ordonner un bien long. Vous avouerez, mon cœur, que l'occupation et l'existence que je vais avoir sont bien différentes de celles qu'on me gardait dans ce futile voyage. Défenseur de cette liberté que j'idolâtre, libre moi-même plus que personne, en venant comme ami offrir mes services à cette république si intéressante, je n'y porte que ma franchise et ma bonne volonté, nulle ambition, nul intérêt particulier; en travaillant pour ma gloire, je travaille pour leur bonheur. J'espère qu'en ma faveur vous deviendrez bonne Américaine, c'est un sentiment fait pour les cœurs vertueux. Le bonheur de l'Amérique est intimement lié au bonheur de toute l'humanité; elle va devenir le respectable et sûr asile de la vertu, de l'honnêteté, de la tolérance, de l'égalité et d'une tranquille liberté.

Nous avons de temps en temps de petites alertes, mais avec un peu d'adresse et de bonne fortune, je suis bien sûr de passer sans inconvénient. J'en serai d'autant plus charmé que je deviens tous les jours excessivement raisonnable. Vous savez que le vicomte [1] est sujet à répéter *que les voyages forment les jeunes gens;* s'il ne le disait qu'une fois tous les matins, et une fois tous les soirs, en vérité ce ne serait pas trop, car je sens de plus en plus la justesse de cette sentence. Je ne sais où il est ce pauvre vicomte, non plus que le prince [2], non plus que tous mes amis. C'est pourtant une cruelle chose que cette ignorance. Toutes les fois que vous pourrez rencontrer dans un coin quelqu'un que j'aime, dites-lui mille et dix mille choses pour moi. Embrassez bien tendrement mes chères sœurs, dites-leur qu'elles se souviennent de moi et qu'elles m'aiment; faites bien mes compliments à mademoiselle Marin; je vous recommande aussi ce pauvre abbé Fayon [3]. Quant à M. le maréchal de Noailles, dites-lui que je ne lui écris pas de peur de l'ennuyer, et parce que je n'ai à lui apprendre que mon arrivée; que j'attends ses commissions pour des arbres ou plantes, ou ce qu'il voudra de moi, et que je voudrais bien que mon exactitude pût être une preuve de mon sentiment pour lui. Présentez aussi mes hommages à madame la duchesse de la Trémoïlle [4], et dites-lui que je lui fais

[1] Le vicomte de Noailles, beau-frère de M. de Lafayette.

[2] Le prince de Poix, fils du maréchal de Mouchy et, par conséquent, oncle à la mode de Bretagne de madame de Lafayette.

[3] Mlle Marin était une gouvernante de mesdemoiselles de Noailles, et l'abbé Fayon le précepteur de M. de Lafayette.

[4] Madame de Lafayette, l'auteur de *la Princesse de Clèves*, ne laissa qu'une fille, qui fut madame de La Trémoïlle, et qui, héritière des biens de la famille de Lafayette, se prêta à faire rentrer dans les mains de ses cousins, qui habitaient la province, ceux de ces biens que l'esprit de famille pouvait tenir à conserver aux héritiers du nom. Depuis lors la bran-

les mêmes offres qu'à M. le maréchal de Noailles, pour elle ou pour sa belle-fille qui a un fort beau jardin. Faites aussi savoir à mon vieil ami Desplaces[1] que je suis en bonne santé. Quant à mes tantes, à madame d'Ayen, à la vicomtesse, je leur écris.

Voilà mes petites commissions, mon cher cœur; j'ai écrit aussi en Sicile. On voit aujourd'hui plusieurs espèces d'oiseaux qui annoncent que nous ne sommes pas bien loin de la terre. L'espérance d'y arriver est bien douce; car la vie de ce pays-ci est bien ennuyeuse. Heureusement que ma bonne santé me permet de m'occuper un peu; je me partage entre les livres militaires et les livres anglais. J'ai fait quelques progrès dans cette langue qui va me devenir si nécessaire. Adieu, la nuit ne me permet pas de continuer, car j'ai interdit toute lumière dans mon vaisseau depuis quelques jours; voyez comme je suis prudent! Adieu donc, si mes doigts sont un peu conduits par mon cœur, je n'ai pas besoin d'y voir clair pour vous dire que je vous aime et que je vous aimerai toute ma vie.

15 juin, chez le major Huger[2].

J'arrive, mon cher cœur, en très-bonne santé, dans la maison d'un officier américain, et par le plus grand bonheur du monde un vaisseau français met à la voile; jugez comme j'en suis aise. Je vais ce soir à Charlestown, je vous y écrirai. Il n'y a point de nouvelles intéressantes. La campagne est ouverte, mais on ne se bat pas, très-peu du moins. Les manières de ce monde-ci sont simples, honnêtes et dignes en tout du pays où tout retentit du beau nom de *liberté*. Je comptais écrire à madame d'Ayen, mais c'est impossible. Adieu, adieu, mon cœur. De Charlestown je me rendrai par terre à Philadelphie et à l'armée. N'est-il pas vrai que vous m'aimerez toujours?

A MADAME DE LAFAYETTE.

Ce 19 juin 1777, à Charlestown.

Si j'ai été pressé, mon cher cœur, de finir ma dernière lettre écrite il y a cinq ou six jours, j'espère au moins que le capitaine américain, que je croyais français, vous l'aura fait tenir dans le moins de temps possible. Cette lettre disait que je suis arrivé à bon port dans ce pays-ci, après avoir été un peu malade dans les premières semaines; que j'étais actuellement chez un officier fort obligeant dans la maison duquel j'avais débarqué, que j'avais voulu aller tout droit, que mon voyage avait duré près de deux mois; cette lettre parlait de tout ce qui intéresse le plus mon cœur, du regret de vous avoir quittée, de votre grossesse, de nos chers enfants; elle disait aussi que je me porte à merveille. Je vous en fais l'extrait, parce que messieurs les Anglais pourraient bien s'amuser à la prendre en chemin. Cependant je compte assez sur mon étoile pour espérer qu'elle vous parviendra. Cette étoile vient de me servir de manière à étonner tout ce qui est ici; comptez-y un peu, mon cœur; et soyez sûre qu'elle doit vous tranquilliser entièrement. J'ai débarqué après m'être promené plusieurs jours le long d'une côte qui fourmille de vaisseaux ennemis. Quand je suis arrivé ici, tout le monde m'a dit que mon vaisseau était pris sûrement, parce que deux frégates anglaises bloquaient le port. J'ai même envoyé et par terre et par mer des ordres au capitaine de mettre les hommes à terre et de brûler le navire, s'il en était temps encore; eh bien! par un bonheur inconcevable, un coup de vent ayant pour un instant éloigné les frégates, mon vaisseau est arrivé en plein midi sans rencontrer ni amis ni ennemis. J'ai trouvé à Charlestown un officier général actuellement de service, le général Howe. Le président des États doit arriver ce soir de la campagne. Tous les gens avec qui j'ai voulu faire connaissance ici m'ont comblé de politesses et d'attentions (et ce ne sont pas les politesses d'Europe); je ne peux que me louer de la réception que j'ai eue ici, quoique je n'aie pas jugé à propos d'entrer dans aucun détail, ni sur mes arrangements, ni sur mes projets. Je veux voir auparavant le congrès. J'espère partir dans deux jours pour Philadelphie, c'est une route par terre de plus de deux cent cinquante lieues; nous nous séparerons en petites troupes; j'ai déjà acheté des chevaux et de petites voitures pour me transporter. Il se trouve actuellement ici des vaisseaux français et américains qui sortent ensemble demain matin, dans un instant où ils ne verront pas les frégates; d'ailleurs ils sont nombreux, armés et m'ont promis de se bien défendre contre de petits corsaires qu'ils rencontreront sûrement. Je partagerai mes lettres sur les différents navires, en cas qu'il arrive quelque chose à un d'eux.

che de ceux-ci, dont M. de Lafayette était le dernier représentant, avait constamment entretenu des rapports intimes, non seulement de parenté, mais d'affection, avec la famille de la Trémoille.

[1] Ancien valet de chambre.

[2] C'est le père de celui qui s'est si généreusement dévoué pour sauver Lafayette des prisons d'Olmutz. (*Note de M. de Lafayette.*)

Je vais à présent vous parler du pays, mon cher cœur, et de ses habitants. Ils sont aussi aimables que mon enthousiasme avait pu se le figurer. La simplicité des manières, le désir d'obliger, l'amour de la patrie et de la liberté, une douce égalité, règnent ici parmi tout le monde. L'homme le plus riche et le plus pauvre sont de niveau, et quoiqu'il y ait des fortunes immenses dans ce pays, je défie de trouver la moindre différence entre leurs manières respectives les uns pour les autres. J'ai commencé par la vie de campagne, chez le major Huger; à présent, me voici à la ville. Tout y ressemble assez à la façon anglaise, excepté qu'il y a plus de simplicité chez eux qu'en Angleterre. La ville de Charlestown est une des plus jolies, des mieux bâties et des plus agréablement peuplées que j'aie jamais vues. Les femmes américaines sont fort jolies, fort simples et d'une propreté charmante. Elle règne ici partout avec la plus grande recherche, bien plus même qu'en Angleterre. Ce qui m'enchante ici c'est que tous les citoyens sont frères. Il n'y a en Amérique ni pauvres, ni même ce qu'on appelle paysans. Tous les citoyens ont un bien honnête, et tous, les mêmes droits que le plus puissant propriétaire du pays. Les auberges sont bien différentes d'Europe; le maître et la maîtresse se mettent à table avec vous, font les honneurs d'un bon repas, et en partant vous payez sans marchander. Quand on ne veut pas aller dans une auberge, on trouve des maisons de campagne où il suffit d'être bon Américain pour être reçu avec les attentions qu'on aurait en Europe pour un ami.

Quant à ma réception particulière, j'ai éprouvé la plus agréable possible de tout le monde. Il suffit d'être venu avec moi pour être accueilli de la manière la plus satisfaisante. Je viens d'être cinq heures à un grand dîner, donné par un particulier de cette ville à mon intention. Les généraux Howe et Moultrie, et plusieurs officiers de ma caravane, y étaient. Nous avons bu des santés et barbouillé de l'anglais, qu'à présent je commence à parler un peu. Demain je ferai ma visite et mènerai ces messieurs chez M. le président des États, et je travaillerai à mes arrangements de départ. Après demain, les généraux qui commandent ici me mèneront voir la ville et ses environs, et ensuite je partirai pour l'armée. Il faut que je ferme et que j'envoie ma lettre tout de suite, parce que le vaisseau ira ce soir à l'entrée du port pour décamper demain à cinq heures. Comme tous les bâtiments courent des dangers, je partage mes lettres sur tous. J'écris à MM. de Coigny, de Poix, de Noailles, de Ségur, et à madame d'Ayen [1]. S'il y en a quelqu'une qui reste en chemin, donnez-leur de mes nouvelles.

D'après l'agréable existence que j'ai dans ce pays-ci, la sympathie qui me met aussi à mon aise avec les habitants que si je les connaissais depuis vingt ans, la ressemblance de leur manière de penser et de la mienne, mon amour pour la gloire et pour la liberté, on doit croire que je suis bien heureux; mais vous me manquez, mon cher cœur; mes amis me manquent; et il n'y a pas de bonheur pour moi loin de vous et d'eux. Je vous demande si vous m'aimez toujours, mais je me le demande bien plus souvent à moi-même, et mon cœur me répond toujours que oui; j'espère qu'il ne me trompe pas. J'attends de vos nouvelles avec une impatience inexprimable; j'espère en trouver à Philadelphie. Toute ma crainte est que ce corsaire qui devait m'en porter ne soit pris en voyage. Quoique j'imagine avoir fort déplu aux Anglais en prenant la liberté de partir en dépit d'eux, pour arriver à leur barbe, j'avoue qu'ils ne seront pas en reste avec moi, s'ils attrapent ce vaisseau, ma chère espérance, sur lequel je compte tant pour avoir de vos lettres. Écrivez-en souvent, s'il vous plaît, et de longues. Vous ne connaissez pas assez toute la joie que j'aurai à les recevoir. Embrassez bien Henriette : puis-je dire, mon cœur, embrassez nos enfants? Ces pauvres enfants ont un père qui court les champs, mais un bon et honnête homme dans le fond, un bon père qui aime bien sa famille, et un bon mari aussi, car il aime sa femme de tout son cœur. Faites tous mes compliments à vos amies et aux miens; je dirais aussi mes amies, avec la permission de la comtesse Auguste et de madame de Fronsac [2]. Ce que j'entends par mes amis, vous savez bien que c'est la chère société; société de la cour autrefois, et qui par le laps de temps est devenue société de l'Épée-de-bois [3]; nous autres républicains nous trouvons qu'elle en vaut bien mieux. Cette lettre vous sera rendue par un capitaine français qui, je crois, ira vous la remettre lui-même, mais je vous confie que je me prépare encore une bonne affaire pour

[1] Le vicomte de Coigny, fils du dernier maréchal de ce nom, était un ami intime de la jeunesse de M. de Lafayette; il mourut jeune, peut-être même pendant ce voyage (Voy. les *Lettres* du 6 janvier et du 13 février 1778). Le comte de Ségur, qui avait épousé la sœur de la duchesse d'Ayen, et qui était par conséquent oncle de M. de Lafayette, est toujours resté son ami. (V. ses *Mémoires* publiés avant sa mort, arrivée en 1830.)

[2] La comtesse Auguste d'Aremberg, femme du comte de Lamark, l'ami de Mirabeau, et la duchesse de Fronsac, belle-fille du maréchal de Richelieu.

[3] C'était une société de jeunes gens qui se réunissaient d'abord à Versailles, et qui prit ensuite ses rendez-vous dans une auberge de Paris. (*Note de M. de Lafayette.*)

demain; c'est de vous écrire par un Américain qui part aussi, mais plus tard. Adieu donc, mon cher cœur, je finis faute de papier, faute de temps, et si je ne vous répète pas dix mille fois que je vous aime, ce n'est pas faute de sentiment, mais bien faute de modestie, parce que j'ai la confiance d'espérer que je vous en ai persuadée. Il est fort avant dans la nuit, il fait une chaleur affreuse, et je suis dévoré de moucherons qui vous couvrent de grosses ampoules; mais les meilleurs pays ont, comme vous voyez, leurs inconvénients. Adieu, mon cœur, adieu.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Petersburg, ce 17 juillet 1777.

Je suis bien heureux, mon cher cœur, si le mot de bonheur est fait pour moi tant que je serai loin de tout ce que j'aime; voici un vaisseau prêt à partir pour France, et je pourrai vous dire, avant d'arriver à Philadelphie, que je vous aime, mon cœur, et que vous pouvez être bien tranquille sur ma santé. J'ai supporté la fatigue du voyage sans m'en apercevoir; il a été bien long et bien ennuyeux par terre, quoiqu'il le fût encore davantage quand j'étais dans mon triste vaisseau. Je suis à présent à huit journées de Philadelphie et dans le beau pays de la Virginie. Toutes les fatigues sont passées, et je crains bien que celles de la guerre ne soient bien légères, s'il est vrai que le général Howe est parti de New-Yorck pour aller je ne sais où. Mais toutes les nouvelles sont si incertaines que j'attends mon arrivée pour fixer mon opinion; c'est là, mon cœur, que je vous écrirai une longue lettre. Vous devez en avoir reçu quatre de moi, si elles ne sont pas tombées entre les mains des Anglais. Je n'ai pas reçu de vos nouvelles, et mon impatience d'arriver à Philadelphie pour en avoir ne peut se comparer à rien. Jugez de l'état de mon âme, après cette immensité de temps, sans recevoir deux lignes d'aucun de mes amis. Enfin j'espère que cela finira, car je ne puis vivre dans une telle incertitude. J'ai entrepris une tâche en vérité trop forte pour mon cœur, il n'était pas né pour tant souffrir.

Vous aurez appris le commencement de mon voyage; vous savez que j'étais parti brillamment en carrosse, vous saurez à présent que nous sommes tous à cheval après avoir brisé les voitures selon ma louable coutume, et j'espère vous écrire dans peu de jours que nous sommes arrivés à pied. Il y a un peu de fatigue, mais quoique plusieurs de mes compagnons en aient beaucoup souffert, je ne m'en suis pas du tout aperçu. Peut-être le capitaine qui porte ma lettre, ira vous faire une visite; alors je vous prie de le bien recevoir.

J'ose à peine penser au temps de vos couches, mon cher cœur, et cependant j'y pense à tous les moments de ma journée. Je ne m'en occupe pas sans un tremblement, une crainte affreuse. En vérité je suis bien malheureux d'être si loin de vous; quand vous ne m'aimeriez pas, vous devriez me plaindre; mais vous m'aimez et toujours nous serons heureux l'un par l'autre. Ce petit billet est bien raccourci en comparaison des volumes que je vous ai envoyés, mais vous en recevrez un autre sous peu de jours.

Plus je m'avance vers le nord, plus j'aime et ce pays et ses habitants. Il n'y a pas de politesses, de prévenances, que je n'en éprouve, quoique plusieurs sachent à peine qui je suis. Mais je vous manderai tout cela plus au long de Philadelphie. Je n'ai ici que le temps de vous prier, mon cher cœur, de ne pas oublier un malheureux qui a payé bien cher le tort de vous quitter, et qui n'avait jamais si bien senti combien il vous aime.

Mes respects à madame d'Ayen, mes tendres compliments à ma sœur. Faites savoir à M. de Coigny et à M. de Poix que je me porte bien, s'il arrive malheur à des lettres que j'enverrai par une autre occasion qu'on m'a dite, où je vous écrirai encore un mot, mais je n'en suis pas si sûr que de celle-ci.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Ce 23 juillet 1777.

Je tombe toujours, mon cher cœur, sur des occasions qui vont partir; mais pour celle-ci, elle est si pressée que je n'ai qu'un demi quart d'heure à moi, le vaisseau est à la voile, et je ne puis vous mander autre chose que mon heureuse arrivée à Annapolis, à quarante lieues de Philadelphie. Je ne vous dirai pas comment est cette ville, car en descendant de cheval, je m'arme d'une petite broche trempée dans de l'encre blanche. Vous avez dû recevoir cinq lettres de moi, à moins que le roi George n'en ait reçu quelqu'une. La dernière a été expédiée il y a trois jours; je vous y rendais compte de ma bonne santé qui n'a pas été altérée un moment, de mon impatience d'arriver à Philadelphie. J'apprends ici une mauvaise nouvelle : Ticonde-

roga, le poste le plus fort de l'Amérique, a été forcé par les ennemis; c'est bien fâcheux, il faudra tâcher de réparer cela. En revanche nos troupes ont pris un officier général anglais près de New-Yorck. Je suis tous les jours plus malheureux de vous avoir quittée, mon cher cœur, j'espère recevoir de vos nouvelles à Philadelphie, et cette espérance tient une grande place dans l'impatience que j'ai d'y être arrivé. Adieu, mon cœur, je suis si pressé que je ne sais pas ce que je vous mande; mais je sais bien que je vous aime plus tendrement que jamais, qu'il fallait le chagrin de cette séparation pour me convaincre à quel point vous m'étiez chère, et que je donnerais la moitié de mon sang pour obtenir le plaisir de vous embrasser une fois, de vous dire une fois moi-même combien je vous aime. Mes respects à madame d'Ayen, mes compliments à la vicomtesse, à mes sœurs, à tous mes amis; je n'ai le temps d'écrire qu'à vous. Ah! si vous saviez combien je vous regrette, combien je souffre d'être loin de vous, et tout ce que me dit mon cœur, vous me trouveriez un peu digne d'être aimé. Il ne me reste plus de place pour mon Henriette; dirai-je pour mes enfants? Embrassez, embrassez cent mille fois, je serai toujours de moitié.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Ce 12 septembre 1777. Philadelphie.

Je vous écris deux mots, mon cher cœur, par des officiers français de mes amis qui étaient venus avec moi, et qui, n'ayant pas été placés, s'en retournent en France. Je commence par vous dire que je me porte bien, parce que je veux finir par vous dire que nous nous sommes battus hier tout de bon, et nous n'avons pas été les plus forts. Nos Américains, après avoir tenu ferme pendant assez longtemps, ont fini par être mis en déroute; en tâchant de les rallier, messieurs les Anglais m'ont gratifié d'un coup de fusil qui m'a un peu blessé à la jambe, mais cela n'est rien, mon cher cœur, la balle n'a touché ni os ni nerf, et j'en suis quitte pour être couché sur le dos pour quelque temps, ce qui me met de fort mauvaise humeur. J'espère, mon cher cœur, que vous ne serez pas inquiète; c'est au contraire une raison de l'être moins, parce que me voilà hors de combat pour quelque temps, étant dans l'intention de me bien ménager; soyez-en bien persuadée, mon cher cœur. Cette affaire aura, je crains, de bien fâcheuses suites pour l'Amérique. Il faudra tâcher de réparer, si nous pouvons. Vous devez avoir reçu bien des lettres de moi, à moins que les Anglais n'en veuillent à mes épîtres autant qu'à mes jambes. Je n'en ai encore reçu qu'une de vous, et je soupire après des nouvelles. Adieu, on me défend d'écrire plus longtemps. Depuis plusieurs jours, je n'ai pas eu celui de dormir. La nuit dernière a été employée à notre retraite et à mon voyage ici où je suis fort bien soigné. Faites savoir à mes amis que je me porte bien. Mille tendres respects à madame d'Ayen. Mille compliments à la vicomtesse et à mes sœurs. Ces officiers partiront bientôt. Ils vous verront; qu'ils sont heureux! Bonsoir, mon cher cœur. Je vous aime plus que jamais.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Ce 1er octobre 1777.

Je vous ai écrit, mon cher cœur, le 12 septembre; c'est que ce douze est le lendemain du onze, et pour ce onze-là j'ai une petite histoire à vous raconter. A la voir du beau côté, je pourrais vous dire que des réflexions sages m'ont engagé à rester quelques semaines dans mon lit à l'abri des dangers; mais il faut vous avouer que j'y ai été invité par une légère blessure que j'ai attrapée, je ne sais comment, car je ne m'exposais pas en vérité. C'était la première affaire où je me trouvais; ainsi voyez comme elles sont rares. C'est la dernière de la campagne, du moins la dernière grande bataille suivant toute apparence, et s'il y avait quelque autre chose, vous voyez bien que je n'y serais pas. En conséquence, mon cher cœur, vous pouvez être bien tranquille. J'ai du plaisir à vous rassurer; en vous disant de ne pas craindre pour moi, je me dis à moi-même que vous m'aimez, et cette petite conversation avec mon cœur lui plaît fort, car il vous aime plus tendrement qu'il n'a jamais fait.

Je n'eus rien de plus pressé que de vous écrire le lendemain de cette affaire. Je vous disais bien que ce n'est rien et j'avais raison. Tout ce que je crains, c'est que vous ne l'ayez pas reçue. Comme en même temps le général Howe donne au roi son maître des détails un peu bouffis de ses exploits d'Amérique; s'il m'a mandé blessé, il pourrait bien me mander tué aussi, cela ne coûte rien; mais j'espère que mes amis et vous surtout n'ajouterez jamais foi aux rapports de gens qui avaient bien osé faire imprimer, l'année passée, que le général Washington et tous les officiers généraux de son

armée étant ensemble sur un bateau, la barque avait chaviré, et tout le monde était noyé. Mais parlons donc de cette blessure; elle passe dans les chairs, ne touche ni os ni nerf. Les chirurgiens sont étonnés de la promptitude avec laquelle elle guérit. Ils tombent en extase toutes les fois qu'ils me pansent, et prétendent que c'est la plus belle chose du monde. Moi, je trouve que c'est une chose fort sale, fort ennuyeuse et assez douloureuse, cela dépend des goûts; mais dans le fond si un homme se faisait blesser pour se divertir, il viendrait regarder comme je le suis pour l'être de même. Voilà, mon cher cœur, l'histoire de ce que j'appelle pompeusement ma blessure pour me donner des airs et me rendre intéressant.

A présent, comme femme d'un officier général américain, il faut que je vous fasse votre leçon. On vous dira : « Ils ont été battus. » Vous répondrez : « C'est vrai, mais entre deux armées *égales en nombre* et en plaine, de vieux soldats ont toujours de l'avantage sur des neufs; d'ailleurs ils ont eu le plaisir de tuer beaucoup plus de monde aux ennemis qu'ils n'en ont perdu. » Après cela, on ajoutera : « C'est fort bon, mais Philadelphie est prise, la capitale de l'Amérique, le boulevard de la liberté. » Vous repartirez poliment : « Vous êtes des imbéciles. Philadelphie est une triste ville, ouverte de tous côtés, dont le port était déjà fermé; que la résidence du congrès a rendue fameuse, je je ne sais pourquoi; voilà ce que c'est que cette fameuse ville, laquelle, par parenthèse, nous leur ferons bien rendre tôt ou tard. » S'ils continuent à vous pousser de questions, vous les enverrez promener en termes que vous dira le vicomte de Noailles, parce que je ne veux pas perdre le temps de vous écrire à vous parler politique.

J'ai conservé votre lettre pour la dernière dans l'espérance que je recevrais de vos nouvelles, que je pourrais y répondre, et que je vous en donnerais le plus tard possible de ma santé. Mais on me dit que si je n'envoie pas sur-le-champ à vingt-cinq lieues où est le congrès, mon capitaine sera parti, et adieu l'occasion de vous écrire. C'est cela qui occasionne un griffonnage plus barbouillé encore qu'à l'ordinaire; au reste, si je vous écrivais autrement qu'un chat, c'est alors qu'il faudrait demander pardon pour la nouveauté du fait. Pensez, mon cher cœur, que je n'ai encore reçu de vos nouvelles qu'une fois par le comte Pulaski. J'ai un guignon affreux et j'en suis cruellement malheureux. Jugez quelle horreur d'être loin de tout ce que j'aime, dans une incertitude si désespérante; il n'y a pas moyen de la supporter, et encore, je le sens, je ne mérite pas d'être plaint : pourquoi ai-je été enragé à venir ici? J'en suis bien puni. Je suis trop sensible, mon cœur, pour faire de ces tours de force. Vous me plaindrez, j'espère; si vous saviez tout ce que je souffre, surtout dans ce moment où les nouvelles de vous sont si intéressantes! Je n'y pense pas sans frémir. On m'a dit qu'un paquet de France était arrivé : j'ai dépêché des exprès sur tous les chemins et dans tous les coins; j'ai envoyé au congrès un officier; je l'attends tous les jours; vous sentez avec quelle impatience. Mon chirurgien l'attend aussi avec ardeur, parce que cette inquiétude me fait bouillir le sang qu'il veut tranquilliser. Mon Dieu, mon cher cœur, si j'apprends de bonnes nouvelles de vous, de tout ce que j'aime, si ces charmantes lettres arrivent aujourd'hui, que je puis être heureux! Mais aussi avec quel trouble je vais les ouvrir!

Soyez tranquille sur le soin de ma blessure, tous les docteurs de l'Amérique sont en l'air pour moi. J'ai un ami qui leur a parlé de façon à ce que je sois bien soigné; c'est le général Washington. Cet homme respectable dont j'admirais les talents, les vertus, que je vénère à mesure que je le connais davantage, a bien voulu être mon ami intime. Son tendre intérêt pour moi a eu bientôt gagné mon cœur. Je suis établi chez lui, nous vivons comme deux frères bien unis, dans une intimité et une confiance réciproques. Cette amitié me rend le plus heureux possible dans ce pays-ci. Quand il m'a envoyé son premier chirurgien, il lui a dit de me soigner comme si j'étais son fils, parce qu'il m'aimait de même. Ayant appris que je voulais rejoindre l'armée de trop bonne heure, il m'a écrit une lettre pleine de tendresse pour m'engager à me bien guérir. Je vous fais tous ces détails, mon cher cœur, pour que vous soyez tranquille sur les soins qu'on prend de moi. Parmi les officiers français qui tous m'ont témoigné beaucoup d'intérêt, j'ai M. de Gimat, mon aide de camp, qui depuis et avant la bataille, a toujours été comme mon ombre et m'a donné toutes les marques possibles d'attachement. Ainsi, mon cœur, soyez bien rassurée sur cet article pour à présent et pour l'avenir.

Tous les étrangers qui sont à l'armée, car je ne parle seulement pas de ceux qui n'ont pas d'emploi, et qui rendront à leur retour en France des comptes de l'Amérique très-peu justes, parce que l'homme piqué et l'homme qui se venge ne sont pas de bonne foi, tous les autres étrangers, dis-je, employés ici, sont mécontents, se plaignent, sont détestants et détestés. Ils ne comprennent pas comment je suis aimé seul d'étranger en Amérique; moi je ne comprends pas comment ils y sont si haïs. Pour ma part, au milieu des disputes et des dissensions ordinaires dans toutes les armées,

surtout quand il y a des officiers d'autres nations, moi qui suis un bon homme, je suis assez heureux pour être aimé par tout le monde, étranger ou américain. Je les aime tous, j'espère mériter leur estime et nous sommes fort contents mutuellement les uns des autres. Je suis à présent dans la solitude de Bethléem dont l'abbé Raynal parle tant. Cet établissement est vraiment touchant et fort intéressant; ils mènent une vie douce et tranquille. Nous causerons de tout cela à mon retour, et je compte bien ennuyer les gens que j'aime, vous toute la première par conséquent, de la relation de mes voyages, car vous savez que je suis un bavard.

Soyez-le, je vous en prie, mon cher cœur, dans tout ce que vous direz pour moi à Henriette; ma pauvre petite Henriette; embrassez-la mille fois, parlez-lui de moi, mais ne lui dites pas tout le mal que je mérite. Ma punition sera de ne pas être reconnu par elle en arrivant. Voilà la pénitence que m'imposera Henriette. A-t-elle une sœur ou un frère? Le choix m'est égal, pourvu que j'aie une seconde fois le plaisir d'être père et que je l'apprenne bientôt. Si j'ai un fils, je lui dirai de bien connaître son cœur; et s'il a un cœur tendre, s'il a une femme qu'il aime comme je vous aime, alors, je l'avertirai de ne pas se livrer à un enthousiasme qui l'éloigne de l'objet de son sentiment, parce qu'ensuite ce sentiment vient vous donner d'affreuses inquiétudes.

J'écris par une autre occasion à différentes personnes, mais je vous écris aussi à vous : Je pense que celle-ci arrivera plus tôt. Si par hasard ce vaisseau arrive et que l'autre se perde, j'ai donné au vicomte la liste des lettres que j'écrivais par lui. J'y ai oublié mes tantes [1]; donnez-leur de mes nouvelles, dès que vous recevrez celle-ci. Je n'ai guère fait de *duplicata* que pour vous, parce que je vous écris dans toutes les occasions. Faites aussi savoir de mes nouvelles à M. Margelay [2], l'abbé Fayon et Desplaces. Mille tendresses à mes sœurs; je leur permets de me mépriser comme un infâme déserteur, mais il faut qu'elles m'aiment en même temps. Mes respects à madame la comtesse Auguste et à madame de Fronsac. Si la lettre de mon grand-père ne lui parvient pas, présentez-lui aussi mes tendres hommages. Adieu, adieu, mon cher cœur, aimez-moi toujours, je vous aime si tendrement.

Faites mes compliments au docteur Franklin et à M. Deane. Je voulais leur écrire, mais le temps me manque.

[1] Madame de Chavaniac et madame de Motier, sœurs du père du général Lafayette.

A M. DE VERGENNES,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Au camp de Whitemarsh, ce 24 octobre 1777.

MONSIEUR,

Vous avez été ennuyé bien malgré moi par la part qu'on vous fit prendre à mes premiers projets; vous allez l'être encore malgré vous par l'attention que j'ose vous demander pour les nouveaux. Ils pourraient se trouver aussi peu dignes que les autres d'occuper des moments précieux; mais à présent comme alors ma bonne volonté (fût-elle mal dirigée), me servira d'excuse. Mon âge en fut une aussi peut-être; tout ce que je demande aujourd'hui, c'est qu'il ne vous empêche pas de considérer ce que mes idées pourraient avoir de raisonnable.

Je ne me permets pas d'approfondir quels secours reçoit la belle cause que nous défendons ici, mais mon amour pour ma patrie me fait considérer avec plaisir sous combien de points de vue les chagrins de famille de l'Angleterre peuvent lui être avantageux. Il en est un surtout qui, dans tous les cas et *à tout événement,* me paraît présenter une utilité d'autant plus grande qu'il serait suivi avec plus de moyens, et je sens que c'est lui en ôter déjà un que de me proposer pour l'exécution. Je parle d'une expédition plus ou moins considérable aux Indes-Orientales.

Sans me donner des airs de prophète sur les affaires présentes, mais persuadé bonnement que nuire à l'Angleterre c'est servir (oserai-je dire c'est venger) ma patrie, je crois cette idée faite pour mettre en activité les ressources quelconques de tout individu qui a l'honneur d'être Français. Je suis venu ici sans permission; j'y suis sans autre approbation que celle du silence; je pourrais me permettre encore un petit voyage sans autorisation; si le succès en est douteux, j'ai l'avantage de ne risquer que moi, et qui m'empêche alors d'être entreprenant? Pour peu que je pusse réussir, la flamme du moindre établissement anglais, dût-elle fondre une partie de ma fortune, satisferait mon cœur en échauffant mes espérances pour une occasion plus propice.

Guidé par les légères connaissances dont mon ignorance a pu s'éclairer, voici, monsieur, comment je pourrais tenter cette entreprise. Une pa-

[2] Ancien militaire à qui M. de Lafayette avait été confié, comme à un gouverneur, quand il était sorti du collége.

tente américaine qui me mettrait en règle, les minces secours dont elle pourrait être soutenue, ceux que me fourniraient aux îles françaises, ou les spéculations de quelques négociants, ou la bonne volonté de quelques compagnons de voyage, telles sont les faibles ressources qui me conduiraient pacifiquement à l'Ile-de-France. C'est là que je trouverai, je crois, et des armateurs pour m'aider, et des hommes pour me suivre, assez au moins pour aller attendre les vaisseaux qui reviennent de la Chine comme une source de nouveaux moyens; assez peut-être pour descendre sur un ou deux de leurs comptoirs et les ruiner avant qu'ils fussent secourus. Avec des forces que je n'ose pas espérer, surtout avec des talents que je suis encore bien plus loin d'acquérir, ne pourrait-on pas tirer quelque parti, et de la jalousie des différents nababs, et de la haine des Marattes, et de la vénalité des Cipaïes, et de la mollesse des Anglais? Ne pourrait-on pas employer utilement la foule de Français dispersés sur cette côte? Pour moi, dans tous les cas, la crainte de compromettre ma patrie m'empêcherait de me glorifier de ce nom, à peu près comme dans certaines provinces la noblesse dépose quelquefois ses marques d'honneur pour les reprendre un jour.

Quoique nullement aveuglé sur mon imprudence, j'eusse hasardé seul ce voyage, si la crainte de nuire aux intérêts que je veux servir faute de les bien connaître, ou de faire tort à quelque expédition mieux concertée, n'eût arrêté tous mes désirs; car j'ai la vanité de croire qu'un projet à peu près pareil pourrait être un jour exécuté plus en grand par des mains plus habiles. Il peut l'être au moins d'une manière qui me paraîtrait presque certaine, si je pouvais espérer du gouvernement, non pas un ordre, non pas des secours, non pas cependant une simple indifférence, mais un je ne sais quoi, pour lequel aucune langue ne me fournit une expression assez délicate.

Alors un ordre du roi qui daignerait me rendre, pour un temps, à ma famille et à mes amis, sans me défendre de revenir, m'avertirait de me munir de commissions continentales de l'Amérique; alors quelques instructions, quelques préparatifs en France précéderaient ce prétendu retour, et me conduiraient droit aux Indes-Orientales; alors cette même discrétion qui fut peut-être autrefois un tort, devenant un devoir sacré, servirait à cacher ma vraie destination, et surtout l'espèce d'approbation qu'elle pourrait obtenir.

Telles sont, monsieur, les idées que, tout pénétré de mon incapacité et du défaut de ma jeunesse, j'ai cependant la présomption de soumettre à votre jugement, et, si elles pouvaient vous plaire, aux différentes modifications dont vous les croiriez susceptibles; je suis sûr au moins qu'elles ne le sont pas de ridicule, parce qu'elles partent d'un motif trop respectable, l'amour de la patrie. Je ne demande que l'honneur de la servir sous un autre pavillon, et j'aime à voir ses intérêts unis à ceux des républicains pour lesquels je combats, en désirant qu'il me soit bientôt permis de faire la guerre sous les drapeaux français. Alors une commission de grenadier dans l'armée du roi me flatterait plus que tous les grades des armées étrangères.

Je me reproche trop, monsieur, de vous présenter étourdiment des projets d'Asie, pour vous tracer encore maladroitement des dispositions d'Amérique ornées de mes réflexions dont vous n'avez que faire et qu'on ne me demande pas; d'ailleurs le zèle qui m'a conduit ici, et principalement l'amitié qui m'unit au général en chef, me ferait soupçonner d'une partialité dont je crois cependant être exempt. Je me réserverai seulement l'honneur de vous parler à mon retour des officiers de mérite, que l'amour de leur métier a fait venir dans ce continent. Tout ce qui est Français, monsieur, a le droit d'avoir confiance en vous. C'est à ce titre que je vous demande votre indulgence; j'en ai un second dans le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LAFAYETTE.

Cette lettre vous parviendra, Monsieur, d'une manière trop sûre peut-être, si elle vous ennuie; je la confie à M. de Valfort, capitaine au régiment d'Aunis, avec brevet de colonel dans nos îles, que ses talents, sa réputation et ses recherches rendaient intéressant à ce pays-ci, que le désir du général Washington y aurait retenu, si sa santé ne l'obligeait absolument de retourner en France. J'attendrai ici vos ordres (qui ne parviennent pas dans les ports américains sans difficulté); ou j'irai les chercher, suivant les circonstances, n'en ayant pas reçu depuis mon arrivée qui puissent me diriger.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Ce 29 octobre, au camp près Whitemarsh, 1777.

Je vous envoie une lettre tout ouverte, mon cher cœur, dans la personne de M. de Valfort, mon ami, et que je vous prie de traiter comme tel. Il vous dira bien au long de mes nouvelles; mais moi, je

veux vous dire ici combien je vous aime. J'ai trop de plaisir à éprouver ce sentiment pour n'en avoir pas à vous le répéter mille fois, si je le pouvais. Je n'ai d'autres ressources, mon cher cœur, que d'écrire et de récrire encore sans espérance que mes lettres puissent vous parvenir, et cherchant à me consoler par le plaisir de m'entretenir avec vous du chagrin, du tourment mortel de ne pas recevoir un mot de France. Il est impossible de vous exprimer à quel point mon cœur est inquiété, déchiré souvent. Quand je le pourrais, je ne l'essaierais pas, pour ne pas mêler de noir aux plus doux instants de mon exil, ceux où je puis vous parler de ma tendresse. Au moins me plaignez-vous? comprenez-vous combien je souffre? Au moins si je savais ce que vous faites, où vous êtes! Je le saurais bien tard, mais enfin je ne serais pas séparé de vous comme si j'étais mort. J'attends des lettres avec une avidité que rien ne peut distraire. On me promet qu'il en arrivera bientôt, mais puis-je m'y fier? Ne négligez pas une occasion de m'écrire, mon cher cœur, si mon bonheur vous intéresse encore. Répétez-moi que vous m'aimez; moins je mérite votre sentiment, plus les assurances que vous m'en donnerez sont pour moi une consolation nécessaire.

Vous devez avoir reçu tant de nouvelles de ma légère blessure que des répétitions deviennent inutiles; d'ailleurs si vous avez cru que ce fût quelque chose, M. de Valfort pourra vous désabuser. Dans très-peu de temps, je ne serai plus boiteux du tout.

N'est-il pas affreux, mon cher cœur, de penser que c'est par le public, par des papiers anglais, des gazettes venant de l'ennemi, que je sais de vos nouvelles? Dans un article assez inutile sur mon arrivée ici, ils finissent par parler de vous, de votre grossesse, de vos couches, de cet objet de mes craintes, de mes espérances, de mon tremblement, de ma joie. Quel bonheur en effet pour moi, si j'apprenais que je suis père une seconde fois, que vous vous portez bien, que mes deux enfants, que leur mère se préparent à faire ma félicité pour toute ma vie! Ce pays-ci est charmant pour l'amour paternel et filial; il y est poussé à une passion et à des soins vraiment touchants. La nouvelle de vos couches y sera reçue avec joie surtout à l'armée, et surtout par celui qui la commande.

Je vais trouver ma pauvre petite Henriette bien gentille, quand je reviendrai; j'espère qu'elle me fera un beau sermon, et elle me parlera avec toute la franchise de l'amitié; car ma fille sera toujours, j'espère, la meilleure de mes amies; je ne veux être père que pour aimer, et l'amour paternel s'arrangera à merveille avec l'amitié. Embrassez-la, mon cœur; dirai-je embrassez-les pour moi? mais je ne veux pas m'appesantir sur tout ce que je souffre de cette incertitude. Je sais que vous partagez les peines de mon cœur, et je ne veux pas vous affliger. J'ai écrit la dernière fois à madame d'Ayen; depuis ma blessure, j'ai écrit à tout le monde; mais ces lettres ont peut-être été perdues. Ce n'est pas ma faute; je peux rendre un peu de mal à ces vilains preneurs de lettres, quand ils sont sur terre, mais en pleine mer je n'ai que la consolation du faible qui est de maudire de bon cœur tout ce dont on ne peut encore se venger. Mille tendres respects à madame votre mère; mille amitiés à mes sœurs. Ne m'oubliez pas auprès de M. le maréchal de Noailles, de vos parents paternels et maternels. J'ai reçu quatre sottes lignes du maréchal de Mouchy qui ne me dit pas un mot de vous. J'ai juré après lui dans toutes les langues. Adieu, mon cœur, adieu; interrogez M. de Valfort, mon bon et honnête ami, le papier me manque. C'est une terrible chose que d'être réduit à écrire quand on aime autant que je vous aime, et que je vous aimerai jusqu'au dernier soupir.

Je n'ai pas laissé passer une occasion, pas la plus indirecte, sans vous écrire. Faites-en autant, mon cher cœur, si vous m'aimez, et je serais bien ingrat, bien insensible, si j'en doutais.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Au camp de Whitemarsh, 6 novembre 1777.

Vous recevrez peut-être cette lettre, mon cher cœur, dans cinq ou six ans, car je vous écris par une occasion à crochet dont je n'ai pas grande idée. Voyez un peu le tour que va faire ma lettre : un officier de l'armée la porte au fort Pitt à trois cents milles sur les derrières du continent; ensuite elle sera embarquée sur le grand fleuve de l'Ohio à travers des pays habités uniquement par des sauvages; une fois arrivée à la Nouvelle-Orléans, un petit bâtiment la transportera aux îles espagnoles; ensuite un vaisseau de cette nation la prendra, Dieu sait quand! lorsqu'il retournera en Europe. Mais elle sera encore bien loin de vous, et ce n'est qu'après avoir été crassée par toutes les sales mains de tous les maîtres de poste espagnols, qu'il lui sera permis de passer les Pyrénées. Elle pourra bien être décachetée et recachetée cinq ou six fois avant de parvenir en vos mains; alors, elle sera une preuve à mon cher cœur, que je ne néglige pas une occasion, même la plus éloignée, de lui don-

ner de mes nouvelles, et de lui répéter combien je l'aime. Cependant ce n'est guère que pour ma propre satisfaction que je vous le dis ici avec un nouveau plaisir; j'espère avoir celle de jeter la présente au feu à son arrivée, attendu que je serai là et que ma présence rendra ce chiffon de papier fort inutile. Cette idée est bien douce à mon cœur, je m'y livre avec transport. Qu'il est charmant de prévoir les moments où nous serons ensemble! mais qu'il est cruel aussi, de penser que mon sentiment ne peut encore se nourrir que d'illusions, et que la réalité de mon bonheur est à deux mille lieues de moi, à travers des mers immenses et ces coquins de vaisseaux anglais! Ils me rendent bien malheureux, ces vilains vaisseaux. Une seule lettre de vous, une seule, mon cher cœur, m'est encore parvenue. Les autres sont égarées, prises, au fond de la mer selon toute apparence. Je ne puis m'en prendre qu'aux ennemis, de cette affreuse privation; car vous sûrement vous ne négligez pas de m'écrire par tous les ports, par tous les paquets du docteur Franklin et de M. Deane. Cependant des vaisseaux sont arrivés, j'ai dépêché des exprès dans tous les coins du continent, et toutes mes espérances ont été frustrées. Apparemment vous n'êtes pas bien instruite. Je vous en prie, mon cœur, informez-vous avec attention des moyens de me faire parvenir quelques lettres. La privation est si cruelle, je suis si malheureux d'être séparé de tout ce que j'aime. Tout coupable que je suis de mon propre malheur, vous me plaindriez bien, si vous saviez tout ce que mon cœur souffre.

A quoi bon vous mander des nouvelles dans une lettre destinée à voyager des années, qui vous arrivera peut-être en morceaux et qui représentera l'antiquité même? Toutes mes autres dépêches vous ont instruite de reste des événements de la campagne. La bataille de Brandywine où j'ai laissé habilement un petit morceau de jambe; la prise de possession de Philadelphie si loin d'avoir les inconvénients dont on est persuadé en Europe; une attaque de poste à Germantown, où je n'étais pas parce que j'étais blessé tout fraîchement, et qui n'a pas réussi; la reddition du général Burgoyne avec cinq mille hommes, de ce même Burgoyne qui voulait nous avaler tous ce printemps, et se trouve en automne fait prisonnier de guerre par notre armée du nord; enfin notre position actuelle à quatre lieues vis-à-vis les uns des autres, le général Howe établi à Philadelphie, faisant tous ses efforts pour prendre certains forts qui ne se rendent pas et y ayant déjà perdu un gros et un petit vaisseau. Vous voilà, mon cher cœur, tout aussi instruite que si vous étiez général en chef d'une des deux armées. J'ajouterai seulement ici que cette blessure du 11 septembre, dont je vous ai déjà parlé mille fois, est presque entièrement guérie, quoique je boite encore un peu, mais dans quelques jours il n'y paraîtra plus ou pas grand'chose. Mais tous ces détails vous auront été faits bien au long par mon ami, M. de Valfort, à qui j'ai donné une lettre pour vous, et dans les rapports duquel vous pouvez avoir la plus entière confiance. Je viens d'apprendre qu'il est parti, non sur un paquebot comme je croyais, mais à bord d'une bonne frégate de 35 canons; ainsi il y aurait du malheur s'il était pris. Entre lui et l'épître que je lui ai confiée, il y a cinq ou six jours, vous saurez tout ce que votre bonté pour moi peut vous faire désirer d'apprendre. Je voudrais bien que vous sussiez aussi le jour précis de mon retour, car j'ai bien de l'impatience de le fixer moi-même et de pouvoir vous dire dans la joie de mon cœur : Tel jour je pars pour vous joindre, pour retrouver le bonheur.

Un petit monsieur bleu, parements citron et veste blanche, Allemand de nation, venant solliciter du service qu'il n'obtiendra pas, et baragouinant le français, m'a dit qu'il était parti au mois d'août; il m'a parlé politique, il m'a parlé ministre, il a bouleversé l'Europe en général et toutes les cours en particulier; mais il ne savait pas un mot de ce qui pouvait intéresser mon cœur. Je l'ai tourné de tous les côtés, je lui ai nommé cinquante noms; il me disait toujours : « *Moi pas connaître ces seigneurs-là.* »

Je vous fais grâce de grands raisonnements sur mes finances. L'accident arrivé à mon vaisseau m'a fort affligé parce que ce vaisseau allait à l'arrangement de mes affaires comme un charme; mais il n'est plus, et je me reprocherais bien de l'avoir renvoyé, si je n'avais pas été obligé d'en faire une clause de mes arrangements en conséquence de ma minorité [1]. Tout est ici d'une cherté incroyable. Nous avons la consolation des méchants, en pensant que la disette de tout est bien plus grande à Philadelphie. A la guerre on se console de ce qu'on peut souffrir en en faisant quatre fois pis à son ennemi. D'ailleurs nous sommes ici dans l'abondance de nourriture, et j'apprends avec plaisir que messieurs les Anglais ne sont pas de même.

N'allez pas vous aviser d'être à présent inquiète sur moi; tout est fini pour les grands coups, il y aurait tout au plus de petites affaires en miniature qui ne me regardent pas : ainsi je suis aussi en sûreté dans le camp qu'au milieu de Paris. Si tout l'agrément possible en servant ici, si l'amitié de l'armée en gros et en détail, si une union tendre

[1] On voit dans les *Mémoires* que ce vaisseau échoua en partant sur la barre de Charlestown.

avec le plus respectable, le plus admirable des hommes, le général Washington, soutenue d'une confiance réciproque, si le sentiment de tous les Américains dont je puis désirer d'être aimé, si tout cela suffisait à mon bonheur, je n'aurais rien à souhaiter. Mais que mon cœur est loin d'être tranquille! que vous seriez attendrie, si vous saviez et tout ce qu'il sent et combien il vous aime!

Nous sommes à présent dans une saison qui me fait espérer quelques lettres. Que m'apprendront-elles? Que dois-je craindre? que dois je espérer? Ah! mon cher cœur, qu'il est cruel de gémir de cette affreuse incertitude, dans une circonstance si intéressante à mon bonheur! Ai-je deux enfants? Un second objet de ma tendresse est-il joint à ma chère Henriette? Embrassez-la mille fois pour moi, ma chère petite fille, embrassez-les, mon cher cœur, bien tendrement. J'espère qu'ils connaîtront un jour combien je les aime.

Mille respects à madame d'Ayen. Mille choses tendres à la vicomtesse, à mes sœurs; dites-en aussi un million à tous mes amis; chargez-vous de mes hommages pour tout le monde. Adieu, mon cœur, ayez soin de votre santé, donnez-moi des nouvelles bien détaillées, croyez que je vous aime plus que jamais, et que je vous regarde comme le premier objet de ma tendresse et la plus sûre assurance de mon bonheur. Les sentiments gravés dans un cœur qui est tout à vous, y seront conservés jusqu'à son dernier soupir. M'aimerez-vous toujours, mon cher cœur? j'ose l'espérer, et que nous nous rendrons heureux mutuellement et par une affection aussi tendre qu'éternelle. Adieu, adieu; qu'il me serait doux de vous embrasser à présent, de vous dire moi-même : Je t'aime plus que je n'ai jamais aimé, et c'est pour toute ma vie.

A S. EXC. LE GÉNÉRAL WASHINGTON[1].

(*Traduction.*)

Haddonfield, le 26 novembre 1777.

CHER GÉNÉRAL,

Je suis venu avant-hier ici afin de bien connaître tous les chemins et le terrain dans le voisinage de l'ennemi. J'appris à mon arrivée que leur principal corps était depuis le même soir placé entre le grand et le petit Timber-Creek. On me dit hier matin qu'ils cherchaient à traverser la Delaware. Je les vis moi-même dans leurs bateaux, et j'envoyai vite informer le général Greene de cette nouvelle et de toutes celles que j'avais recueillies. Mais je veux rendre compte à Votre Excellence d'un petit événement d'hier au soir. L'affaire est en elle-même peu importante, mais vous fera plaisir à cause de la bravoure et de la vivacité que nos troupes si peu nombreuses ont montrées. Après avoir passé la plus grande partie de la journée à m'assurer des mouvements de l'ennemi, j'arrivai assez tard sur la route de Gloucester, entre les deux Creeks. J'avais dix chevau-légers avec M. Lindsey, à peu près cent cinquante *riflemen*[2] sous le colonel Butler et deux piquets de milice commandés par les colonels Hite et Ellis : le tout n'allait pas à trois cents hommes. Les colonels Armand[3] et Laumoy, les chevaliers Duplessis et Gimat, étaient les Français qui m'accompagnaient. Quelques-uns de nos hommes, avec M. Duplessis, s'avancèrent pour voir à quelle distance de Gloucester se trouvaient les premiers postes, et rencontrèrent à deux milles et demi de cette ville trois cent cinquante Hessois avec des pièces de campagne (ce nombre a été connu par le témoignage unanime des prisonniers). Ils attaquèrent sur-le-champ, et comme mon détachement était fort animé, j'arrivai pour les soutenir; nous poussâmes les Hessois à plus d'un demi-mille du principal corps, et nous les fîmes courir très-vite. On leur envoya deux fois des renforts d'Anglais; mais loin de reprendre leur terrain, ils reculaient toujours. L'obscurité de la nuit nous empêcha de poursuivre notre avantage, et après nous être arrêtés sur le terrain que nous avions gagné, j'ordonnai de revenir très-lentement à Haddonfield. Les ennemis jugeant peut-être par le son du tambour que nous n'étions plus si près, revinrent tirer sur nous, mais le brave major Moriss, avec une poignée de ses tirailleurs, les renvoya très-vite. J'apprends qu'ils ont eu vingt-cinq ou trente blessés, au moins un pareil nombre de morts, parmi ces derniers un officier, quelques-uns assurent plusieurs, et les prisonniers préten-

[1] Toutes les lettres adressées au général Washington ainsi qu'à d'autres Américains, ont été écrites en anglais : c'est la première fois qu'elles sont traduites. Depuis la mort du général Washington, sa famille avait rendu au général Lafayette les originaux des lettres qu'il lui avait écrites, et ils sont dans nos mains. Ceux des lettres de Washington ont été presque tous perdus pendant la révolution française; mais M. de Lafayette, dans son dernier voyage aux États-Unis, en avait fait recopier une grande partie sur les minutes conservées par Washington lui-même; et d'ailleurs elles ont été insérées dans la collection souvent citée que publie M. Sparks.

[2] Littéralement les *carabiniers*. En Amérique ce nom désigne un corps de tireurs en général fort adroits et armés de carabines à balles forcées; mais en France il a un autre sens.

[3] Nom que portait dans l'armée américaine le marquis de La Royerie.

dent qu'ils ont perdu le commandant du détachement. Nous avons fait encore aujourd'hui quatorze prisonniers, je vous envoie le calcul le plus modéré d'après eux-mêmes. Nous n'avons eu qu'un homme tué; un lieutenant de milice et cinq des nôtres sont blessés. Les chevaux du colonel Armand, du chevalier Duplessis et du major Bruc l'ont été. Tel est le récit de notre petite affaire beaucoup trop long pour son peu d'importance; mais j'éprouve le plus grand plaisir à vous dire que la conduite de nos soldats est au-dessus de tout éloge. Je n'ai jamais vu d'hommes aussi joyeux, aussi animés, aussi désireux de joindre l'ennemi, quelles que fussent ses forces, que l'étaient nos soldats pendant ce petit combat. J'ai trouvé les *riflemen* encore au-dessus de leur réputation, et les miliciens au-dessus de mon attente. Je leur ai fait ce matin mes biens sincères remercîments. Je souhaite que ce petit succès vous soit agréable. Quoique léger, je le crois intéressant par la conduite de nos soldats.

Le général Varnum est arrivé peu après mon retour; le général Greene est ici depuis ce matin, il m'a engagé à vous rendre compte moi-même du petit avantage de cette portion des troupes sous son commandement. Je n'ai rien à dire de plus sur les affaires de ce côté-ci, puisqu'il écrit à Votre Excellence. J'aurais désiré lui être utile sur une plus grande échelle. Comme il est obligé d'aller lentement pour suivre la marche de ses troupes, et que je ne suis ici qu'un volontaire, j'aurai l'honneur de rejoindre Votre Excellence aussitôt que possible. Je partirai aujourd'hui, et j'éprouverai une grande satisfaction à me retrouver avec vous.

Avec l'affection la plus tendre et le plus grand respect, j'ai l'honneur d'être, cher général, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Lafayette.

Je dois dire aussi que les *riflemen* ont couru toute la journée devant mon cheval sans manger ni prendre aucun repos.

Je viens d'acquérir la certitude que deux officiers anglais, outre ceux dont je vous parlais, sont morts ce matin de leurs blessures. D'après cela et d'autres circonstances, je crois leur perte plus considérable que je ne l'avais dit à Votre Excellence.

AU DUC D'AYEN.

Au camp du Golphe en Pensylvanie, 16 décembre 1777.

Cette lettre-ci, si jamais elle arrive, vous trouvera du moins en France; c'est toujours quelques risques d'évités, quoique cependant je ne doive jamais me flatter beaucoup. Je n'écris jamais un mot pour l'Europe, sans m'attendrir d'avance sur le sort qui l'attend, et je travaille certainement plus pour lord Howe que pour aucun de mes amis. Heureusement, voici la mauvaise saison; les vaisseaux anglais seront obligés de quitter leur maudite croisière; alors il m'arrivera des lettres, il en partira d'ici sur lesquelles je pourrai compter avec quelque certitude; cela me rendra bien heureux, et m'évitera de vous rendre bien ennuyé par la répétition de choses que je voulais vous faire savoir, mais dont je ne voudrais pas vous faire souvenir à chaque fois. J'attends avec bien de l'impatience des nouvelles de votre voyage. Je compte principalement sur madame de Lafayette pour en obtenir quelques détails; elle doit bien connaître tout l'intérêt que je mets à en avoir. M. le maréchal de Noailles me dit en général que les lettres qu'il reçoit d'Italie l'assurent que tous les voyageurs sont en bonne santé. C'est aussi par lui que j'ai appris les couches de madame de Lafayette; il ne m'en parle pas comme de l'événement du monde le plus heureux; mais mon inquiétude était trop grande pour faire de distinction de sexe, et la bonté qu'il a eue de m'écrire, de me faire savoir toutes ces nouvelles, m'a fait cent fois plus de plaisir qu'il n'a pu l'imaginer, en me mandant que je n'avais qu'une fille [1]. Voilà la rue Saint-Honoré décréditée pour jamais, tandis que l'autre hôtel de Noailles a acquis un nouveau lustre par la naissance d'Adrien [2]. C'est vraiment un bien vilain procédé de faire ce tort-là à une maison où j'ai reçu tant de bontés. Vous devez à présent vous geler sur les grands chemins de France; ceux de Pensylvanie deviennent aussi fort froids, et je tâche en vain de me persuader que la différence de latitude devrait nous donner un hiver charmant, en comparaison de Paris. On m'annonce même qu'il sera plus rigoureux. Nous sommes destinés à le passer sous des huttes, à vingt milles de Philadelphie, tant pour couvrir le pays que pour profiter des circonstances, et en même temps être plus à même d'instruire les trou-

[1] Madame Charles de Latour-Maubourg.

[2] C'était un fils du vicomte de Noailles, fils du maréchal de Mouchy et marié à la fille aînée du duc d'Ayen.

pes en les tenant plus rassemblées. Peut-être eût-il mieux valu prendre tranquillement de vrais quartiers d'hiver; mais des raisons politiques ont engagé le général Washington à se décider pour ce parti mitoyen.

Je voudrais bien être assez habile pour vous rendre, des événements militaires de ce pays-ci, un compte qui pût vous satisfaire; mais outre mon insuffisance, des raisons que vous sentirez bien, m'empêchent de risquer dans une lettre, à travers les vaisseaux anglais, ce qui pourrait expliquer bien des choses, si j'avais le bonheur d'en causer avec vous. Cependant je vais tâcher de vous répéter encore une fois ce qui s'est passé d'intéressant dans cette campagne. Ma gazette, à laquelle je n'ajoute pas de remarques et qui en vaut bien mieux, sera toujours préférable à celles d'Europe, parce qu'enfin l'homme qui voit, dût-il ne pas bien voir, est toujours plus digne de foi que celui qui ne voit rien du tout. Quant aux gazettes dont les Anglais nous inondent, elles sont tout au plus faites pour amuser les porteurs de chaise de Londres, à côté d'un pot de porter; encore faut-il avoir déjà bu quelques coups pour en méconnaître la mauvaise foi. Il me paraît que le plan du ministère anglais était de couper en long cette partie de l'Amérique qui s'étend depuis la baie de Chesapeak jusqu'à Ticonderoga. Le général Howe avait ordre de se rendre à Philadelphie par Elk; Burgoyne de descendre à Albany, et Clinton de remonter de New-Yorck par la rivière du Nord. Les trois généraux devaient par ce moyen se donner la main; on aurait reçu ou fait semblant de recevoir les soumissions des provinces prétendues conquises; on ne nous laissait pour quartier d'hiver que les derrières du pays, et pour ressource unique les quatre États du sud. Peut-être aussi une entreprise sur Charlestown était-elle projetée; ainsi voilà l'Amérique presque soumise dans le cabinet du roi d'Angleterre. Heureusement la Providence a permis quelques altérations dans l'exécution de ce beau projet pour exercer encore quelque temps la constance britannique.

En arrivant à l'armée au mois d'août, j'ai été bien étonné de ne point trouver d'ennemis. Après quelques marches en Jersey, où il ne s'était rien passé, le général Howe s'était embarqué à New-Yorck. Nous étions campés et on attendait leur descente du côté de Chester, lorsqu'on apprit qu'ils étaient à l'embouchure de la rivière d'Elk. Le général Washington alla au-devant d'eux, et après avoir pris plusieurs positions, il se détermina à les attendre au ruisseau de Brandywine sur de fort bonnes hauteurs. Le 11 septembre, les Anglais vinrent nous attaquer, et pendant qu'ils nous amusaient par leur canon et beaucoup de mouvements vis-à-vis de nous, ils firent filer la plus nombreuse partie de leurs troupes avec toute l'élite de l'armée et tous les grenadiers commandés par le général Howe lui-même et lord Cornwallis, pour passer un gué à quatre milles, sur notre droite. Dès que le général Washington eut connu ce mouvement, il détacha pour aller au-devant d'eux toute son aile droite. De maudits avis qui avaient toute l'apparence de la vérité et qui détruisaient les premiers rapports, la firent arrêter longtemps dans sa marche, et quand elle arriva, les ennemis étaient passés. Alors il fallut combattre en plaine contre des troupes supérieures en nombre; aussi, après avoir soutenu quelque temps un feu très-vif et tué de leur côté beaucoup de monde aux Anglais, les Américains plièrent. Une partie fut ralliée et ramenée; c'est là que je fus blessé. Enfin, pour couper court, tout alla mal de tous les côtés, et le général Washington fut battu, par cette raison qu'il ne pouvait pas gagner la première bataille générale qui ait été donnée dans cette guerre. On se rassembla à Chester. Ayant été transporté loin de l'armée, je n'en suivis pas les différents mouvements. Le général Howe profita du désordre où une pluie affreuse avait mis notre armée pour passer le Schuylkill; il se rendit à Philadelphie pour en prendre possession, et prit poste entre la ville et Germantown. Le général Washington l'attaqua le 4 octobre, et l'on peut dire que notre général battit le leur, quoique leurs troupes aient repoussé les nôtres, puisqu'il les surprit et chassa même les Anglais pendant longtemps; mais à la fin, leur expérience triompha encore de la nouveauté de nos officiers et de nos soldats. Quelque temps auparavant, un brigadier américain, détaché de l'autre côté de la rivière, avait été attaqué la nuit dans son camp et avait perdu du monde. Voilà tout ce qu'il y avait eu d'intéressant de ce côté, quand je revins au camp, après avoir été six semaines au lit sans être parvenu à fermer ma blessure. Dans ce temps-là, nous reçûmes de bonnes nouvelles du général Burgoyne. La première fois que je joignis l'armée, pendant que le général Howe était sur l'eau, je sus que les Américains avaient évacué précipitamment Ticonderoga en y laissant beaucoup de canons et de munitions. Ce succès enfla l'orgueil du général Burgoyne. Il donna au public une pompeuse proclamation qu'il a bien payée depuis. Son premier pas fut d'envoyer un détachement qui fut repoussé; il ne se rebuta pas, et s'avança au milieu de bois immenses, dans un pays où il n'y a qu'un chemin. Le général Gates avait sous ses ordres quinze à seize mille hommes. On se battait en tirant des coups de fusil derrière les arbres. Vainqueur ou vaincu, le général Burgoyne s'affaiblissait, et cha-

que quart de lieue lui coûtait beaucoup de monde. Enfin, entouré de toutes parts, mourant de faim, il a été obligé de faire une convention en vertu de laquelle il a été conduit par les milices de la Nouvelle-Angleterre dans cette même province de Massachusets où on avait promis à Londres qu'il prendrait ses quartiers d'hiver. Il doit de là être transporté avec ce qui lui restera de troupes en Angleterre aux dépens du roi son maître. Ticonderoga a été depuis évacué par les Anglais.

Le général Clinton, qui était parti un peu tard de New-Yorck, après avoir pris et détruit le fort Montgommery, sur la rivière du Nord, tâchait d'arriver sur les derrières de Gates; mais ayant entendu parler de la convention, il s'en retourna par le même chemin par lequel il était venu. S'il s'y était pris plus tôt, les affaires du général Gates eussent été moins bonnes.

Lorsque ma blessure, après six semaines, m'a permis de joindre l'armée, je l'ai trouvée à quinze milles de Philadelphie; des renforts du nord nous étaient arrivés; le général Howe était fort gêné par deux forts, l'un sur la côte de Jersey, l'autre sur la petite île de Mud, que vous trouverez sur votre carte au-dessous du Schuylkill. Ces deux forts défendaient les chevaux de frise de la Delaware; ils ont soutenu fort longtemps tous les efforts des troupes anglaises de terre et de mer. Deux jeunes Français qui y faisaient le service d'ingénieurs, y ont acquis beaucoup de gloire; MM. de Fleury, du régiment de Rouergue, et Mauduit-Duplessis qui y commandait en même temps l'artillerie; il est officier d'artillerie en France. Des Hessois, commandés par le comte Donop, sont venus attaquer le fort où était Mauduit et ont été repoussés avec une perte considérable. Le comte Donop y fut pris et blessé mortellement. Ces forts, après une résistance vigoureuse, ont été évacués. Lord Cornwallis passa alors dans le Jersey avec cinq mille hommes. Un pareil nombre de nos troupes y étaient sous un de nos majors généraux. N'étant encore que volontaire, j'allai m'y promener, et m'étant trouvé par hasard avec un détachement qui était près de l'ennemi, la bonne conduite de mes soldats justifia une attaque imprudente. On nous a dit que milord y avait été blessé. Il repassa ensuite la rivière et nous en fîmes autant. Notre armée était rassemblée quelques jours après à Whitemarsh, à treize milles de Philadelphie; toute celle du général Howe vint nous attaquer. Mais après avoir regardé notre position de tous les côtés, ils jugèrent plus prudent de s'en aller pendant la nuit, après quatre jours d'incertitudes. Alors nous poursuivîmes le projet de passer de ce côté-ci du Schuylkill, et après avoir été arrêtés sur l'autre bord, parce que nous trouvâmes sur celui-ci une partie de l'armée ennemie (quoique cela se soit borné à quelques coups de canon), ils nous laissèrent le passage libre pour le lendemain; et nous allons être tous sous des huttes pour tout l'hiver.

C'est là que l'armée américaine va tâcher de se vêtir parce qu'elle est nue, de toute nudité, de se former parce qu'elle a besoin d'instruction, et de se recruter parce qu'elle est très-faible; mais les treize États vont s'exécuter et nous envoyer du monde. Ma division sera, j'espère, une des plus fortes, je ferai mon possible pour qu'elle soit une des meilleures. La situation présente des ennemis n'est pas désagréable; l'armée de Burgoyne est nourrie aux dépens de la république, et le peu qu'ils en pourront retirer, car plusieurs se perdront en chemin, sera remplacé sur-le-champ par d'autres troupes; Clinton est fort tranquille à New-Yorck avec une nombreuse garnison; le général Howe fait sa cour aux belles à Philadelphie. La liberté que les Anglais se donnent de voler et de piller amis comme ennemis, les met fort à leur aise. Leurs vaisseaux viennent à présent jusqu'à la ville, pas cependant sans danger, et sans compter le vaisseau de 64 canons et la frégate brûlés devant les forts, sans compter tous ceux que j'espère que la glace nous vaudra, plusieurs périssent tous les jours dans le passage difficile où ils sont obligés de se risquer.

La perte de Philadelphie est bien loin d'avoir l'importance qu'on lui donne en Europe. Si la différence de circonstances, de pays, de proportion dans les deux armées n'était pas aussi manifeste, les succès du général Gates seraient bien surprenants à côté des événements de cette partie-ci, vu la prodigieuse supériorité de mérite du général Washington sur l'autre. Notre général est un homme vraiment fait pour cette révolution qui ne pouvait s'accomplir sans lui. Je le vois de plus près qu'aucun homme au monde, et je le vois digne de l'adoration de son pays. Sa tendre amitié et son entière confiance en moi sur tous les objets militaires et politiques, grands et petits, qui le concernent, me mettent à portée de juger tout ce qu'il a à faire, à concilier et à vaincre. J'admire tous les jours davantage la beauté de son caractère et de son âme. Quelques étrangers piqués de ne pas être placés, quoique cela ne dépende en aucune façon de lui, quelques-uns dont il n'a pas voulu servir les projets ambitieux, quelques jaloux cabaleurs, voudraient ternir sa réputation; mais son nom sera révéré dans tous les siècles par tous les amateurs de la liberté et de l'humanité, et quoique je dusse faire les honneurs de mon ami, je crois que le rôle qu'il joue me donne le droit de faire connaître com-

bien je le respecte et l'admire. Il y a bien des choses intéressantes que je ne peux pas écrire, que je vous dirai un jour, sur lesquelles je vous prie de suspendre votre jugement et qui redoubleront votre estime pour lui.

L'Amérique attend avec impatience que nous nous déclarions pour elle, et un jour, j'espère, la France se déterminera à humilier la fière Angleterre. Cette considération et les démarches que l'Amérique me paraît décidée à faire, me donnent de grandes espérances pour le glorieux établissement de l'indépendance. Je ne nous vois pas aussi forts que je le croyais, mais nous pouvons nous battre; nous le ferons, j'espère, avec quelque succès; et avec le secours de la France, nous gagnerons avec dépens la cause que je chéris parce qu'elle est juste, parce qu'elle honore l'humanité, parce qu'elle intéresse ma patrie, et parce que mes amis américains et moi y sommes engagés fort avant. La campagne prochaine sera intéressante. On dit que les Anglais nous envoient des Hanovriens; quelque temps auparavant, c'était bien pis, on nous annonçait des Russes. Une petite menace de la France diminuera le nombre de ces renforts. Plus je vois les Anglais de près, plus je m'aperçois qu'il faut leur parler haut.

Après vous avoir ennuyé des affaires publiques, vous ne pouvez pas vous dispenser d'être ennuyé des miennes. Il est impossible d'être plus agréablement en pays étranger que je ne le suis ici. Je n'ai qu'à me louer et j'ai lieu d'être tous les jours plus satisfait de la conduite du congrès pour moi, quoique mes occupations militaires ne m'aient laissé connaître que très-peu de membres. Ceux-là surtout me comblent d'honnêtetés et de soins. Le nouveau président, M. Laurens, un des hommes les plus respectables d'Amérique, est mon ami particulier. Quant à l'armée, j'ai eu le bonheur d'obtenir l'amitié de tout le monde; on ne perd pas une occasion de m'en donner des preuves. J'ai passé tout l'été sans prendre de division comme vous savez que c'était mon projet; j'ai été pendant tout ce temps-là chez le général Washington comme j'aurais pu être chez un ami de vingt ans. Depuis mon retour du Jersey, il m'a dit de choisir de plusieurs brigades la division qui me conviendrait le mieux. J'en ai pris une toute composée de Virginiens. Elle est faible à présent même en proportion de la faiblesse de l'armée; elle est presque nue, mais on me fait espérer et du drap dont je ferai des habits, et des recrues dont il faudrait faire des soldats à peu près dans le même temps; mais par malheur, l'un est plus difficile que l'autre, même pour des gens plus habiles que moi. Le métier que je fais ici, si j'avais déjà assez d'acquis pour le bien faire, serait fort utile à mon instruction. Le major général remplace le lieutenant général et le maréchal de camp dans leurs fonctions les plus intéressantes, et j'aurais de quoi employer bien du mérite et de l'expérience, si la Providence et mon extrait de baptême m'avaient donné lieu de me vanter de l'un et de l'autre. Je lis, j'étudie, j'examine, j'écoute, je pense, et de tout cela je tâche de former une idée où je fourre le plus de sens commun que je peux. Je ne parlerai pas beaucoup de peur de dire des sottises; je hasarderai encore moins de peur d'en faire; car je ne suis pas disposé à abuser de la confiance qu'on daigne me témoigner. Tel est le plan de conduite que j'ai suivi et suivrai jusqu'ici; mais lorsque j'ai quelques idées dont je crois qu'en les rectifiant on peut faire quelque chose, je me presse d'en faire part à un grand juge qui veut bien me faire croire qu'elles lui plaisent. D'un autre côté, quand le cœur me dira qu'il se présente une occasion favorable, je ne pourrai pas lui refuser d'en courir les risques, mais je ne crois pas que la gloriole d'un succès doive faire hasarder le salut d'une armée, ou d'une de ses parties qui n'est pas faite ni calculée pour l'offensive. Si j'osais risquer une maxime avec quelque assurance de ne pas dire une bêtise, je m'aventurerais à ajouter que, quelques forces que nous ayons, il faut nous en tenir à un plan purement défensif, excepté pourtant dans le moment où nous sommes forcés à une action, parce que j'ai cru m'apercevoir que les troupes anglaises seraient plus étonnées d'une attaque brusque que d'une résistance ferme.

Cette lettre vous sera remise par le célèbre Adams dont le nom vous est sûrement connu : comme je ne me suis jamais permis de quitter l'armée, je n'ai pas pu le voir. Il a désiré que je le recommandasse en France, et surtout à vous. Puis-je espérer que vous aurez la bonté de le bien recevoir et même de lui donner quelques connaissances sur les affaires présentes? j'ai imaginé que vous ne seriez pas fâché de causer avec un homme dont le mérite est si connu. Il désire ardemment de réussir à obtenir l'estime de notre nation. C'est un de ses amis qui m'a dit tout cela.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON [1].

(*Traduction.*)

Au camp, 30 décembre 1777.

Mon cher Général,

J'avais été hier matin au quartier général dans l'intention de parler à Votre Excellence; mais vous étiez trop occupé, et je vous écrirai tout ce que je voulais vous dire.

Je n'ai pas besoin de vous exprimer combien je suis affligé de tout ce qui arrive depuis quelque temps; c'est une suite nécessaire de ma tendre et respectueuse amitié pour vous. Cette affection est aussi vraie que tous les sentiments de mon cœur, et beaucoup plus forte qu'une connaissance si récente ne semble le permettre. Mais ma peine dans les circonstances actuelles vient aussi de mes vœux ardents, peut-être enthousiastes, pour la liberté et le bonheur de ce pays. Je vois clairement que l'Amérique peut se défendre, si l'on prend de sages mesures; mais je commence à craindre qu'elle ne soit perdue par elle-même et par ses propres enfants.

Lorsque j'étais en Europe, je pensais qu'ici tout homme, ou peu s'en faut, aimait la liberté, et préférait la mort à l'esclavage. Vous pouvez juger de ma surprise quand je vis que le torysme était aussi ouvertement professé que le whigisme. Cependant je croyais encore qu'au moins tous les bons Américains étaient unis, que la confiance du congrès en vous était sans bornes. Alors je conservais la certitude que l'Amérique serait indépendante, si elle ne vous perdait pas. Mettez un instant de côté cette modeste défiance de vous-même qui, pardonnez ma liberté, mon cher général, est quelquefois trop grande (et je voudrais que vous pussiez juger comme moi-même la différence qui existe entre vous et tout autre homme), et vous verrez clairement que si vous étiez perdu pour l'Amérique, personne ne pourrait maintenir l'armée et la révolution pendant six mois. Les dissensions qui existent dans le congrès sont connues; les partis qui le divisent se détestent mutuellement autant que l'ennemi commun; des hommes dépourvus de connaissances militaires, entreprennent de vous juger, de faire des comparaisons ridicules. Ils sont infatués de Gates, sans songer à la différence des positions, et croient qu'il suffit d'attaquer pour conquérir. Ces idées sont entretenues par quelques envieux, peut-être même par des amis secrets des Anglais, qui cherchent à vous pousser, dans un moment d'impatience, à quelque téméraire entreprise sur les lignes ou contre une armée supérieure à la vôtre. Je ne prendrais pas la liberté d'entrer dans ces détails, si je n'avais reçu une lettre d'un excellent jeune homme de Yorcktown, que Conway a perdu par ses conseils artificieux, mais qui conserve le plus grand respect pour vous.

J'ai été d'abord fort surpris de voir le pauvre établissement du bureau de la guerre, la différence mise entre le département du nord et celui du sud, et les opérations militaires ordonnées par le congrès. Mais la promotion de Conway surpasse tout ce que je pouvais attendre. Je devrais être content de voir nommer de nouveaux majors généraux, parce que comme je sais que vous prenez quelque intérêt à mon bonheur et à ma réputation, ce peut être une occasion pour Votre Excellence de me confier de plus agréables commandements dans quelques circonstances intéressantes. D'ailleurs, le général Conway prétend être à ma disposition, s'appelle mon soldat, parce qu'il veut qu'on parle bien de lui à la cour de France, et que son protecteur, le marquis de Castries, est mon ami. Mais depuis la lettre de lord Stirling, j'ai pris sur lui des informations, et j'ai vu que c'était un homme ambitieux et dangereux; il a fait tout au monde pour vous enlever mon affection et ma confiance; il voulait m'engager à quitter ce pays. Je vois à présent tous les officiers généraux animés contre le congrès. Ces dissensions, si l'ennemi les connaissait, pourraient avoir les plus funestes conséquences. Je suis très-affligé des disputes qui s'élèvent parmi les défenseurs d'une même cause; mais ma peine est bien plus grande encore lorsque des officiers venus de France, des officiers de quelque réputation, tombent dans une telle faute. J'ai

[1] Cette lettre fut provoquée par le succès momentané d'une intrigue connue dans l'histoire de l'Amérique sous le nom de *Conway's cabal.* Conway, qui voulait opposer Gates à Washington, avait écrit au premier une lettre où il attaquait le général en chef. Un aide de camp de lord Stirling eut connaissance de cette lettre, et ce dernier en donna communication à Washington, qui eut avec Conway une explication à la suite de laquelle celui-ci lui envoya sa démission et annonça l'intention de rentrer au service de France. La démission ne fut pas acceptée par le congrès, et Conway fut au contraire élu inspecteur général de l'armée avec le rang de major général. La formation du bureau de la guerre est expliquée dans les *Mémoires.* On voit, par une lettre de Washington, que M. de Lafayette fut le seul à qui il montra la lettre du général Conway, transmise par l'aide de camp de lord Stirling. (Lettre à Horace Gates du 4 janvier 1778, *Écrits de Washington*, tome V, *Appendice* n° 6.)

eu, il est vrai, du goût pour Conway que je savais un brave et habile officier. Cependant le talent des manœuvres qui paraît si merveilleux au congrès, n'est pas une chose bien difficile pour tout homme de bon sens qui voudra s'y appliquer. Je dois rendre au général Duportail et à d'autres officiers français qui sont venus me parler, la justice de dire qu'ils m'ont paru tels que je pouvais les désirer dans cette occasion, quoique tout cela ait troublé bien du monde dans l'armée. Je voudrais que vous pussiez leur faire comprendre à tous combien vous êtes nécessaire, les engager à se tenir tranquilles et à faire semblant d'être unis, jusqu'au moment où ces petites querelles cesseront d'être dangereuses. Ce serait trop grande pitié que l'esclavage, le déshonneur, la ruine, le malheur de tout un monde, fussent le résultat de frivoles disputes entre quelques hommes.

Vous trouverez peut-être cette lettre inutile et importune; mais je désirais avoir une longue conversation avec vous sur les circonstances actuelles, pour vous expliquer tout ce que je pense; je n'en ai pas trouvé l'occasion, et j'ai pris la liberté d'écrire parce qu'il importait à ma satisfaction que vous, mon cher général, qui avez été assez indulgent pour me permettre de vous regarder comme un ami, vous reçussiez sur un objet si important la confession de tous mes sentiments.

J'aime, il est vrai, vivement mon pays, et tous les bons Français; leurs succès me causent une vraie joie; mais Conway est Irlandais, et d'ailleurs je veux des Français qui de tout point fassent honneur à leur patrie. Cet officier a voulu m'entraîner par des idées de gloire et de brillants projets, et j'avoue à ma honte, que c'est un moyen trop assuré de m'éblouir. Je voudrais joindre au peu de théorie que j'ai appris, au peu de dispositions que j'ai peut-être reçues de la nature, l'expérience de trente campagnes, dans l'espoir d'être plus utile. Mon désir de mériter votre approbation est plus grand que jamais. De quelque manière et dans tel lieu qu'il vous plaira de m'employer, comptez sur mes efforts. Je suis lié à votre sort, je le suivrai, et vous servirai de mon épée et de toutes mes facultés. Pardonnez mon importunité en faveur du sentiment qui la cause. La jeunesse et l'amitié me rendent trop ardent peut-être, mais les derniers événements m'ont causé un profond chagrin.

J'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus tendre et le plus profond, votre etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

Au quartier général, 31 décembre 1777.

Mon cher Marquis,

Votre lettre d'hier me donne une nouvelle preuve de cette amitié dont j'ai fait l'heureuse expérience depuis le premier moment où nous nous sommes connus, et à laquelle je réponds par la plus pure affection. La certitude de posséder une place élevée dans votre estime sera toujours nécessaire à mon bonheur. Je sais si bien que vous êtes incapable de vues dont le succès s'appuie sur le mensonge, et que votre âme est trop haute pour s'abaisser à chercher la réputation par d'ignobles moyens et par l'intrigue. Heureuses, trois fois heureuses l'armée et la cause, si tous ceux qui la servent étaient animés de ce généreux esprit! Mais un officier dont vous avez dit le nom, a, j'en suis certain, des vues bien différentes; son ambition, et son envie d'être cité comme un des premiers militaires du siècle, sont infinies comme les moyens qu'il emploie pour réussir : mais voyant que j'étais déterminé à ne pas sortir de la ligne de mes devoirs pour satisfaire l'une, à ne pas franchir les justes limites de la vérité pour flatter l'autre, il est devenu mon ennemi invétéré, et il a, j'en suis convaincu, tout fait pour me nuire, au point de blâmer, lorsqu'elle n'eut pas réussi, une mesure que lui-même avait conseillée. Jusqu'à quel point peut-il avoir atteint son but, je ne le sais pas; et, si ce n'est pour la chose publique, je ne m'en inquiète pas. On sait bien que ni l'ambition, ni aucune vue intéressée ne m'a fait accepter le poste que j'occupe. Je m'y suis efforcé de suivre une inflexible et uniforme règle de conduite, et j'y persévérerai invariablement, tant que j'aurai l'honneur de commander, sans m'embarrasser de ce que peut la malignité et de ce que dit la calomnie.

La fatale tendance à la désunion est si visible, que j'ai exhorté, dans les termes les plus pressants, les officiers qui m'ont exprimé leur mécontentement de la promotion du général Conway, à déposer toute chaleur et toute passion en prenant un parti, et j'ai l'espoir qu'ils ne souffriront aucune détermination précipitée qui pût nuire au service. Il faut en même temps reconnaître que dans cette occasion il n'y a pas lieu de retenir leurs sentiments, quoique l'on doive surveiller leurs actions.

Vos autres observations ne sont que trop justes, et l'on doit déplorer que les choses ne soient pas comme elles étaient naguère; mais dans une si grande lutte il ne faut pas compter uniquement sur des jours sereins. J'ai la conviction que ce qui arrive est pour le mieux, que nous triompherons de tous nos revers, et que le dénoûment sera heureux. Alors, mon cher marquis, si vous venez me voir en Virginie, nous sourirons de nos anciennes traverses et des folies des autres, et je m'efforcerai de vous montrer combien sincèrement je suis votre affectionné et obéissant serviteur.

GEO. WASHINGTON.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Valley-Forge, 31 décembre 1777.

CHER GÉNÉRAL,

Je me serais bien reproché la liberté que j'ai prise en écrivant à Votre Excellence, si j'avais pensé que vous prissiez la peine de me répondre; mais à présent je dois vous dire que j'ai reçu cette faveur avec la plus vive satisfaction. Chaque témoignage d'une affection si chère, si précieuse, remplit mon cœur de joie. Plus vous me connaîtrez, plus vous trouverez en moi un tendre et respectueux attachement et une invariable franchise. Mais après ces mérites, je dois vous avouer que les autres sont encore à découvrir. Je n'ai jamais si vivement souhaité d'être doué d'immenses talents, je pourrais alors être un peu utile à votre bonheur, à votre gloire, aussi bien qu'à la mienne. Quel homme ne joint pas la pure ambition de la gloire à cette autre ambition d'avancement, de rang et de fortune? Pour moi, dans mon ardent amour pour elle, je ne supporte pas l'idée qu'un si noble sentiment soit mêlé à des sentiments peu élevés.

En vous voyant prêcher la modération aux brigadiers, je reconnais sans surprise votre vertueux caractère. J'ose me flatter que vous serez assez bon pour m'instruire de ce qui vous concernera, toutes les fois que l'obligation du secret ou des circonstances particulières ne vous l'interdiront pas.

Avec l'amitié la plus tendre et le respect le plus profond, je suis, mon cher général, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Au camp, près Valley-Forge, ce 6 janvier 1778.

Quelle date, mon cher cœur, et quel pays pour écrire au mois de janvier! C'est dans un camp, c'est au milieu des bois, c'est à quinze cents lieues de vous que je me vois enchaîné au milieu de l'hiver. Il n'y a pas encore bien longtemps que nous n'étions séparés des ennemis que par une petite rivière; à présent même nous en sommes à sept lieues, et c'est là que l'armée américaine passera l'hiver sous de petites baraques qui ne sont guère plus gaies qu'un cachot. Je ne sais s'il conviendra au général Howe de visiter notre nouvelle ville, nous tâcherions de lui en faire les honneurs, et le porteur de cette lettre vous dira quel est l'agréable séjour que je préfère au bonheur d'être avec vous, avec tous mes amis, au milieu de tous les plaisirs possibles. De bonne foi, mon cher cœur, croyez-vous qu'il ne faille pas de fortes raisons pour se déterminer à ce sacrifice? Tout me disait de partir, l'honneur m'a dit de rester, et vraiment quand vous connaîtrez en détail les circonstances où je me trouve, où se trouve l'armée, mon ami qui la commande, toute la cause américaine, vous me pardonnerez, mon cher cœur, vous m'excuserez même, et j'ose presque dire que vous m'approuverez. Que j'aurai de plaisir à vous dire moi-même toutes mes raisons, à vous demander en vous embrassant un pardon que je suis sûr alors d'obtenir! Mais ne me condamnez pas avant de m'avoir entendu. Outre la raison que je vous ai dite, j'en ai encore une autre que je ne voudrais pas raconter à tout le monde, parce que cela aurait l'air de me donner une ridicule importance. Ma présence est nécessaire dans ce moment-ci à la cause américaine plus que vous ne le pouvez penser; tant d'étrangers qu'on n'a pas voulu employer, ou dont on n'a pas voulu ensuite servir l'ambition, ont fait des cabales puissantes; ils ont essayé par toutes sortes de piéges de me dégoûter et de cette révolution et de celui qui en est le chef; ils ont répandu tant qu'ils ont pu que je quittais le continent. D'un autre côté, les Anglais l'ont dit hautement. Je ne peux pas en conscience donner raison à tout ce monde-là. Si je pars, beaucoup de Français, utiles ici, suivront mon exemple. Le général Washington serait vraiment malheureux, si je lui parlais de partir. Sa confiance en moi est plus grande que je n'ose l'avouer à cause de mon âge; dans la place qu'il occupe, on peut être environné de flatteurs ou d'ennemis secrets; il trouve en moi un ami sûr,

dans le sein duquel il peut épancher son cœur et qui lui dira toujours la vérité. Il n'y a pas de jour qu'il n'ait de grandes conversations avec moi ou ne m'écrive de longues lettres, et il veut bien me consulter sur les points les plus intéressants. Il y a dans ce moment une circonstance particulière où ma présence ne lui est pas inutile; ce n'est pas le moment de parler de départ. J'ai aussi dans le moment présent avec le président du congrès une correspondance intéressante. L'abaissement de l'Angleterre, l'avantage de ma patrie, le bonheur de l'humanité qui est intéressée à ce qu'il y ait dans le monde un peuple entièrement libre, tout m'engageait à ne pas quitter dans un moment où mon absence aurait fait tort. D'ailleurs après un petit succès dans le Jersey, le général, par le vœu unanime du congrès, m'a engagé à prendre une division dans l'armée et à la former à ma guise autant que mes faibles moyens le pourraient permettre; je ne devais pas répondre à ces marques de confiance en lui demandant ses commissions pour l'Europe. Voilà une partie des raisons que je vous confie sous le secret. Je vous en ajouterai moi-même bien d'autres que je ne puis hasarder dans une lettre. Celle-ci vous sera remise par un honnête Français qui est venu de cent milles pour prendre mes commissions. Je vous ai écrit, il y a peu de jours, par le célèbre M. Adams; il vous facilitera les occasions de me donner de vos nouvelles. Vous en aurez reçu auparavant que je vous envoyai dès que j'eus appris vos couches. Que cet événement m'a rendu heureux, mon cher cœur! J'aime à vous en parler dans toutes mes lettres, parce que j'aime à m'en occuper à tous moments. Quel plaisir j'aurai à embrasser mes deux pauvres petites filles, et à leur faire demander mon pardon à leur mère! Vous ne me croyez pas assez insensible et en même temps assez ridicule pour que le sexe de notre nouvel enfant ait diminué en rien la joie de sa naissance. Notre caducité n'est pas au point de nous empêcher d'en avoir un autre sans miracle. Celui-là, il faudra absolument que ce soit un garçon. Au reste, si c'est pour le nom qu'il fallait être fâché, je déclare que j'ai formé le projet de vivre assez longtemps pour le porter bien des années moi-même, avant d'être obligé d'en faire part à un autre. C'est à M. le maréchal de Noailles que je dois cette nouvelle. J'ai une vive impatience d'en recevoir de vous. J'eus l'autre jour une lettre de Desplaces qui m'en annonce une antérieure; mais la fantaisie des vents, sans compter la rencontre des Anglais, dérange bien souvent l'ordre de mes correspondances. J'ai eu plusieurs jours des inquiétudes sur le vicomte de Coigny, qu'on me mandait qui allait plus mal. Mais cette lettre de Desplaces, qui ne me parle point de lui et qui me dit que tout le monde est bien, m'a rassuré. J'en ai aussi reçu quelques autres qui ne me disent pas un mot de sa santé. Je vous en prie, quand vous m'écrirez, mon cher cœur, envoyez-moi bien des détails sur tous les gens que j'aime et même toute la société. C'est une chose bien extraordinaire que je n'aie pas entendu parler des couches de madame de Fronsac. Dites-lui mille choses aussi tendres que respectueuses pour moi, ainsi qu'à la comtesse Auguste. Si ces dames n'entrent pas dans les raisons qui me forcent à rester ici, elles doivent me juger un être bien ridicule, surtout étant à portée de voir de quelle charmante femme je me sépare; mais cette même idée doit leur faire sentir que j'ai d'invincibles motifs pour m'y déterminer. Plusieurs officiers généraux font venir leurs femmes au camp; je suis bien envieux, non de leurs femmes, mais du bonheur qu'ils ont d'être à portée de les voir. Le général Washington va aussi se déterminer à envoyer chercher la sienne. Quant à messieurs les Anglais, il leur est arrivé un renfort de trois cents demoiselles de New-Yorck; et nous leur avons pris un vaisseau plein de chastes épouses d'officiers qui viennent rejoindre leurs maris; elles avaient grand'peur qu'on ne voulût les garder pour l'armée américaine.

Vous apprendrez par le porteur de cette lettre que ma santé est très-bonne, que ma blessure est guérie, et que le changement de pays ne m'a fait aucun effet. Ne pensez-vous pas qu'après mon retour nous serons assez grands pour nous établir dans notre maison, y vivre heureux ensemble, y recevoir nos amis, y établir une douce liberté et lire les gazettes des pays étrangers sans avoir la curiosité d'aller voir nous-mêmes ce qui s'y passe? J'aime à faire des châteaux en France de bonheur et de plaisir. Vous y êtes toujours de moitié, mon cher cœur, et une fois que nous serons réunis, on ne pourra plus nous séparer et nous empêcher de goûter ensemble et l'un par l'autre la douceur d'aimer et la plus délicieuse, la plus tranquille félicité. Adieu, mon cœur; je voudrais bien que ce plan pût commencer dès aujourd'hui. Ne vous conviendra-t-il pas? Présentez mes plus tendres respects à madame d'Ayen; embrassez mille fois la vicomtesse et mes sœurs. Adieu, adieu; aime-moi toujours, et n'oublie pas un instant le malheureux exilé qui pense toujours à toi avec une nouvelle tendresse.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Cher Général,

J'userai dans cette occasion de la liberté que vous m'avez donnée de dire franchement toutes les idées qui peuvent me frapper comme propres à produire quelque amélioration dans le service.

Il y a deux officiers du même grade, ayant même devoir à remplir et montré même négligence, qui ont été arrêtés le même jour par mon ordre. En faisant la nuit la ronde des piquets, je les trouvai en faute et en rendis compte le jour suivant à Votre Excellence. Vous me répondîtes que j'avais eu grand tort de ne pas les avoir relevés et arrêtés immédiatement; j'objectai qu'il était bien tard pour un tel changement, et j'ajoutai que j'ignorais quelle était la règle dans cette armée; mais qu'ils allaient être arrêtés au moment même. Voici la dernière réponse de Votre Excellence : « Ils doivent être » traduits devant la cour martiale, et vous devez » rendre compte du fait à l'adjudant général. » En conséquence, le major Nevil fit deux lettres contenant l'ordre d'arrestation de l'un, pour s'être laissé surprendre à son poste, de l'autre, pour la même cause et pour avoir laissé des sentinelles entretenir des feux qu'il pouvait voir ~~en se~~ tenant devant le piquet; je vous donne ma parole d'honneur qu'il n'y avait pas la moindre exagération.

Maintenant je vois dans l'ordre du jour le moins coupable puni d'une manière beaucoup trop sévère et renvoyé du service, c'est-à-dire pour tous les hommes délicats privé de son honneur, tandis qu'il devait seulement être fortement réprimandé et garder quelque temps les arrêts. Mais cela peut être attribué à une très-sévère discipline.

Mais que faut-il que je pense de la même cour lorsqu'elle acquitte à l'unanimité, ce qui est dire que mon accusation n'est pas vraie, l'officier qui a joint à la même faute celle de permettre à ses sentinelles d'avoir du feu à portée de sa vue? car dans tous les services être surpris ou trouvé au milieu de son piquet sans aucune sentinelle qui demande le mot d'ordre ou vous arrête, ainsi que le major Nevil qui me précédait à cheval, a trouvé cet officier, est entièrement la même chose. Et le major Nevil, qui marchait devant moi, tandis que j'étais occupé à faire éteindre au factionnaire son feu, peut attester que tel était le cas où se trouvait cet officier; il peut faire plus que l'attester, car il peut en donner sa parole d'honneur; et je pense que cette idée d'*honneur* est la même dans tous les pays.

Mais les *préjugés* ne sont pas la même chose; car donner publiquement l'avantage dans un tel débat (cela devient en effet un procès entre deux parties) à un officier du dernier rang militaire contre un officier du premier, devrait être regardé comme un affront au grade, et acquitter un homme qu'un autre homme accuse, comme un affront à la personne. C'est ce que l'on pense en Pologne : car le comte Pulaski tint pour injure la décision d'une cour martiale portant entier acquittement du colonel Molens. Cependant comme je connais les usages anglais, je ne suis que surpris de voir une telle partialité dans une cour martiale.

Votre Excellence m'approuvera certainement si je ne fais arrêter aucun de mes officiers avec la condition de paraître devant une cour martiale, pour une simple négligence, mais seulement pour vol, lâcheté ou meurtre, en un mot dans le cas où ils auraient mérité d'être cassés ou condamnés à mort. Permettez-moi de vous dire combien je suis opposé aux cours martiales; je sais que c'est un usage des Anglais, et je crois que c'est un très-mauvais usage; il vient de leur amour pour les gens de loi, les parleurs, et tout ce noir appareil de sentences et de justice, mais tel n'est pas le tempérament américain; et je pense que cette armée toute neuve doit recueillir les bonnes institutions et laisser les mauvaises à qui les voudra. En France un officier est mis aux arrêts par son supérieur; les soldats sont punis à l'instant même par ordre de leurs officiers immédiats; et ce n'est que dans les cas graves et lorsqu'il s'agit de l'honneur, de la vie ou d'un emprisonnement un peu long qu'une cour martiale intervient et que la sentence est publique. La loi est toujours dure, et porte avec elle une marque éternelle d'infamie; lorsque les juges sont partiaux comme dans cette occasion-ci, c'est encore pis, car ils ajoutent leurs inconvénients à ceux de la loi. Désormais, je ne renverrai devant les cours martiales que les crimes qui ne donneront jour à aucune indulgence ou partialité de la part des juges.

Avec le plus tendre respect, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Yorck, 3 février 1778.

Je ne me reprocherai jamais, mon cher cœur, de laisser passer une occasion de vous écrire, et

j'en trouve une par M. du Bouchet qui a le bonheur de s'embarquer pour France. Vous aurez reçu déjà plusieurs lettres où je vous parle de la naissance de notre nouvel enfant, et de la joie que ce charmant événement m'a causée. Si je pensais que vous avez soupçonné ce contentement d'avoir reçu quelque diminution parce que notre Anastasie n'est qu'une fille, en vérité, mon cœur, je serais si en colère contre vous que je ne vous aimerais plus qu'un peu pour quelques instants. Ah! mon cœur, quel délicieux plaisir de vous embrasser tous; quelle consolation de pouvoir pleurer avec mes autres amis celui que j'ai perdu!

Je ne vous ferai pas de longs détails sur la marque de confiance dont l'Amérique m'honore. Il vous suffira de savoir que le Canada est opprimé par les Anglais; tout cet immense pays est en possession des ennemis, ils y ont une flotte, des troupes et des forts. Moi, je vais m'y rendre avec le titre de général de l'armée du nord, et à la tête de trois mille hommes, pour voir si l'on peut faire quelque mal aux Anglais dans ces contrées. L'idée de rendre toute la Nouvelle-France libre et de la délivrer d'un joug pesant, est trop brillante pour s'y arrêter. Alors mon armée augmenterait immensément, et serait augmentée par des Français. J'entreprends un terrible ouvrage, surtout ayant peu de moyens. Quant à ceux de mon propre mérite, ils sont bien nuls pour une telle place, et ce n'est pas à vingt ans qu'on est fait pour être à la tête d'une armée, chargé de tous les immenses détails qui roulent sur un général, et ayant sous mes ordres directs une grande étendue de pays.

Le nombre de troupes que j'aurai sous moi qui serait peu de chose en Europe, est considérable en Amérique. Ce qui me fait le plus de plaisir dans tout cela, c'est que de façon ou d'autre je serai plus tôt en état de vous joindre. Qu'il serait charmant de faire bien vite mes affaires avec les Anglais de là-haut! Je pars dans l'instant pour Albany et de là à un autre endroit, à peu près à cent cinquante lieues d'ici, et de là je commencerai à travailler. Ce mois-ci n'est pas agréable pour voyager. Je ferai une partie de la course en traîneaux; une fois arrivé là-haut, je ne marcherai que sur des glaces.

Je n'écris à aucun de mes amis par cette occasion. J'ai une immensité d'affaires, et il y a une infinité de choses politiques et militaires à arranger; il y a tant de choses à réparer, tant de nouveaux obstacles à lever, qu'en vérité il me faudrait quarante ans d'expérience et des talents supérieurs pour ne pas en sortir avec désagrément. Au moins je ferai de mon mieux, et ne puissé-je réussir qu'à occuper leur attention dans le nord, quand je ne leur ferais pas d'autre mal, c'est toujours un grand service à rendre, et ma petite armée ne serait pas inutile. Faites-moi le plaisir de dire au prince [1] que son chétif capitaine, tout général en chef qu'il est, n'en sait guère plus long qu'il n'en savait au Polygone, et qu'il ne sait trop, à moins que le hasard ou son bon ange ne l'inspire, comment justifier la confiance qu'on lui témoigne. Mille tendres respects à madame d'Ayen. Mille assurances de ma tendre amitié à la vicomtesse, à toutes mes sœurs. Ne m'oubliez pas auprès de vos amies, de M. votre père, madame de Tessé, M. le maréchal de Noailles. Adieu, adieu, mon cher cœur; embrassez nos chers enfants; j'embrasse leur charmante mère un million de fois. Quand me retrouverai-je dans ses bras?

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Flemmingtown, 9 février 1778.

CHER GÉNÉRAL,

Je ne puis laisser partir mon guide sans profiter de cette occasion d'écrire à V. E., quoique je n'aie à vous parler d'aucune chose d'intérêt public. J'avance très-lentement, tantôt percé par la pluie, tantôt couvert de neige, et ne m'entretenant pas de bien riantes idées sur l'incursion projetée en Canada. S'il y avait des succès, ce serait pour moi une surprise très-agréable, par la raison que je n'en attends point de fort brillants. Le lac Champlain est trop froid pour produire le moindre brin de laurier, et, si je ne suis pas noyé ou ne meurs pas de faim, je serai aussi fier que si j'avais gagné deux batailles.

M. Duer m'avait donné rendez-vous à une taverne, mais il ne s'y est trouvé personne. J'imagine qu'il aura été, avec M. Conway, plus vite qu'il ne m'avait dit. Peut-être conquerront-ils le Canada avant mon arrivée, et je m'attends à les trouver à l'hôtel du gouverneur, à Quebec. Si je pouvais craindre un seul instant que ce pompeux commandement *de l'armée du nord* vous fît un peu oublier un ami absent, je renverrais le projet au lieu d'où il vient; mais j'ose espérer que vous vous souviendrez de moi quelquefois. Je vous souhaite du fond de mon cœur tous les succès, tous les bonheurs

[1] Le prince de Poix, colonel du régiment de Noailles, dans lequel M. de Lafayette était capitaine.

publics et privés. J'éprouve une grande tristesse de ne pouvoir plus suivre votre fortune aussi près de vous que je le voudrais, mais mon cœur prendra sa part de tout ce qui vous arrivera; et je pense déjà à l'heureux moment où je reviendrai vous assurer moi-même de la plus tendre affection et du respect avec lesquels, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Albany, 19 février 1778.

Cher Général,

Pourquoi suis-je si loin de vous? Et quelle raison pouvait porter le bureau de la guerre à me faire courir à travers les glaces et les neiges, sans savoir ce que je ferais, ni ce qu'il faisait lui-même? Vous avez pensé peut-être que l'expédition projetée serait accompagnée de quelques difficultés, que quelques moyens d'exécution auraient été négligés, et que je ne pourrais pas obtenir tous les succès, ni cette quantité de lauriers qu'ils m'avaient promis. Mais je défie Votre Excellence de concevoir une idée de ce que j'ai vu, depuis que j'ai quitté le lieu où j'étais tranquille auprès d'un ami, pour me jeter au milieu de toutes les bévues de la sottise ou de la perfidie, Dieu sait laquelle. Mais laissez-moi commencer le journal de ma glorieuse campagne.

D'après l'avis de lord Stirling, j'allai à Ringo's Tavern où M. Duer m'avait donné rendez-vous. Mais là, point de Duer, et l'on n'a jamais entendu parler de lui. De là je continuai ma route par l'État de New-Yorck, et j'eus le bonheur de trouver les amis de l'Amérique aussi vifs dans leur amour pour le commandant en chef que son meilleur ami pouvait le désirer. Je parlai au gouverneur Clinton, dont je fus très-satisfait; et je suis enfin arrivé le 17 à Albany où je n'étais pas attendu avant le 25. Le général Conway m'avait précédé de trois jours seulement, et je dois avouer que je l'ai trouvé actif et ne montrant que de bonnes intentions; mais nous en savons beaucoup sur ce point. Son premier mot a été que l'expédition était impossible. J'ai d'abord été d'un avis très-opposé; mais depuis j'ai trouvé qu'il avait raison. Telle est du moins l'idée que j'ai pu me former, dans ces deux jours, de cette opération mal concertée.

Les généraux Schuyler, Lincoln et Arnold, avaient, avant mon arrivée, écrit au général Conway, dans les termes les plus forts, que dans les circonstances actuelles, on ne pouvait pas commencer une entreprise contre le Canada. Le quartier-maître général, le commissaire général et l'agent général de l'habillement dans ce qu'ils appellent le département du nord, sont entièrement de cette opinion. Le colonel Hazen qui par ses fonctions entretient des relations avec les trois autres, était le plus disposé à aller en avant. Je crois qu'on peut attribuer cette ardeur à des motifs particuliers. Cependant, quoiqu'il se prétende tout prêt pour ce qui le concerne, ce dont je ne puis être certain, il avoue que nous ne sommes pas assez forts pour penser à l'expédition en ce moment. Quant aux troupes, elles sont dégoûtées, et, à l'exception de quelques Canadiens de Hazen, effrayées au plus haut point d'entreprendre une incursion d'hiver dans un pays si froid. J'ai consulté tout le monde, et tout le monde m'a répondu qu'il serait fou de la tenter. J'ai été induit en erreur par le bureau de la guerre; on m'avait avec les plus fortes expressions promis trois mille, et, ce qui est plus positif, garanti par écrit deux mille cinq cents combattants, au calcul le plus faible. En ce moment, je n'en compterais pas en tout douze cents propres au service, et la plupart sont comme nus, même pour une campagne d'été. Je devais trouver le général Stark avec un corps considérable, et même le général Gates m'a dit: « Il aura brûlé la flottille avant votre arrivée. » Eh bien, la première lettre que je reçois à Albany, est du général Stark qui veut savoir *quelle quantité, de quel lieu, pour quel temps, pour quel rendez-vous je désire qu'il recrute du monde.* Le colonel Biddle, qui devait aussi lever des hommes, aurait, dit-il, fait quelque chose, *s'il avait eu de l'argent.* L'un demande quel encouragement il peut donner à ses gens, un autre n'a pas d'habits, aucun n'a reçu un dollar de ce qui leur était dû. Depuis deux jours, je m'adresse à tout le monde, je frappe à toutes les portes, et je vois qu'il serait possible de faire quelque chose si l'expédition devait commencer dans cinq semaines. Mais vous savez que nous n'avons pas une heure à perdre, et même à présent, si tout était prêt, il serait presque trop tard.

Il règne un esprit de mécontentement parmi les soldats et même les officiers; cela tient à ce que depuis un temps énorme, ils n'ont point été payés. Ce département est fort endetté, et autant que j'ai pu m'en assurer, près de 800,000 dollars sont dûs aux troupes continentales, à quelques milices, au service du quartier-maître, etc., etc. C'était avec 400,000 dollars, dont la moitié seulement est arrivée aujourd'hui, que je devais entreprendre l'expédition, et satisfaire les hommes sous mon com-

mandement. J'envoie au congrès la note de ces dettes. Quelques habillements, mais loin d'être suffisants, nous sont arrivés de Boston, grâce à l'activité du colonel Hazen; et encore, une grande partie n'est pas coupée.

Nous avons eu des renseignements par un déserteur; ses rapports représentent l'ennemi plus fort que je ne le croyais. Il n'y a pas telle chose *que de la paille à bord des bâtiments pour les brûler*. J'ai rendu au congrès un compte très-complet de tout ceci, et j'espère qu'il ouvrira les yeux. Je ne sais ce qu'il résoudra, mais je dois attendre ici sa réponse. J'ai envoyé au président la copie des plus importantes lettres que j'ai reçues. J'ennuierais Votre Excellence, si j'essayais d'entrer dans de minutieux détails; il suffira de dire, que faute d'hommes, d'habits, d'argent et de temps, je ne puis rien espérer de l'expédition. Si elle peut être remise au mois de juin, et entreprise par l'est, c'est ce que je ne puis assurer; mais dans ce moment telle est l'idée que j'ai conçue de cette excursion si vantée.

Votre Excellence peut juger combien je suis affligé de ce désappointement. Ma nomination à ce commandement est connue dans tout le continent; elle le sera bientôt en Europe, car plusieurs membres du congrès m'avaient demandé d'écrire à mes amis que j'étais à la tête d'une armée. Le public va s'attendre à de grandes choses, et comment répondrai-je à cette attente? Je crains que cela ne touche à ma réputation, et je le crains à ce point que je voudrais redevenir simple volontaire, à moins que le congrès ne m'offre les moyens de réparer cette triste affaire par quelque glorieuse opération; mais je suis loin de laisser entrevoir ce désir. Le général Arnold semble espérer beaucoup d'une diversion contre New-Yorck, et il est trop malade pour faire la guerre d'ici à quatre ou cinq mois. Je serais heureux si quelque chose de ce genre m'était proposé, mais jamais je ne demanderai, ni même ne paraitrai désirer rien du congrès directement. Pour vous, mon cher général, je sais bien que vous ferez tout pour me procurer la seule chose que j'ambitionne, la gloire.

Je pense que Votre Excellence approuvera que j'attende ici de nouveaux ordres, et que j'aie pris la liberté d'envoyer par une prompte occasion mes dépêches au congrès, sans les faire passer par les mains de mon général. Je voulais ne pas différer à l'instruire de ma désagréable et ridicule situation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU MÊME.

(*Traduction.*)

Albany, 23 février 1778.

Cher Général,

Je trouve une occasion d'écrire à Votre Excellence; je ne voudrais pas la manquer, même par la crainte de devenir ennuyeux et importun. Si l'on m'a envoyé si loin de vous dans je ne sais quel dessein, au moins dois-je faire quelque petit usage de ma plume pour empêcher que toute communication soit coupée entre mon général et moi. Je vous ai dernièrement rendu compte de mon affligeante et ridicule situation, qui réellement n'a pas de nom. Je suis envoyé avec grand bruit à la tête d'une armée pour faire de grandes choses. Le continent, et bientôt la France, l'Europe, et qui pis est, l'armée anglaise, sont dans l'attente. Combien ils seront trompés, combien on se rira de nous! vous pouvez en juger par le récit sincère que vous avez reçu de moi. Il y a des choses, j'ose le dire, dans lesquelles on cherche à m'abuser. Un certain colonel n'est pas ici pour rien; un autre officier était devenu fort populaire avant mon arrivée; Arnold lui-même en est charmé. Dès que je veux regarder quelque part, je suis sûr qu'on étend un nuage devant mes yeux. Cependant il y a des points sur lesquels on ne peut me tromper : le manque d'argent, le mécontentement des soldats, la répugnance de tous pour l'expédition, à l'exception des Canadiens, qui s'imaginent rentrer chez eux; tout cela est aussi clair que possible. Je crains la risée, et mon expédition va devenir aussi fameuse que *l'expédition secrète* contre Rhode-Island.

J'avoue, mon cher général, que je ne puis maitriser la vivacité de mes sentiments, dès que ma réputation et ma gloire sont touchées. Il est vraiment bien dur que cette portion de mon bonheur, sans laquelle je ne puis vivre, se trouve dépendre de projets que j'ai connus seulement lorsqu'il n'était plus temps de les exécuter. Je vous assure, mon ami cher et vénéré, que je suis plus malheureux que je ne l'ai jamais été.

Mon désir de faire quelque chose est tel, que j'ai eu la pensée de tenter une surprise avec un détachement, mais cela m'a paru téméraire et tout à fait impraticable. Je serais heureux, si vous étiez ici pour me donner des conseils, mais je n'ai personne que je puisse consulter. On m'a envoyé plus de vingt officiers français dont je ne sais que faire. Tracez-moi la ligne de conduite que vous me con-

seillez de suivre sur chaque point. Je ne sais comment agir, je ne sais même plus pourquoi je suis ici. Cependant comme je suis le plus ancien officier après le général Arnold qui a voulu que je prisse le commandement, je pense qu'il est de mon devoir de régler autant que possible les affaires de cette partie de l'Amérique. Le général Gates conserve, il est vrai, le titre et le pouvoir de commandant en chef dans le département du nord; mais comme il est arrivée 200,000 dollars, j'ai pris sur moi d'acquitter la partie la plus pressante des dettes dont nous sommes accablés. J'envoie des provisions au fort Schuyler; j'irai le visiter. Je tâche de procurer des vêtements aux troupes, d'acheter quelques articles pour la campagne prochaine. J'ai donné ordre d'emprunter quelque argent en mon nom, afin de satisfaire les troupes qui sont très-mécontentes. En tout je m'efforce de faire de mon mieux, quoique je n'aie ni autorité ni instructions particulières, et je cherche à me rapprocher des intentions du général Gates; mais j'aurais grand besoin d'avoir une réponse à mes lettres.

J'imagine entre nous que le projet actuel est de m'éloigner d'ici et d'y placer le général Conway en chef sous la direction immédiate du général Gates. Je ne sais comment ils arrangeront cela, mais soyez sûr que nous verrons quelque chose de ce genre. Vous êtes plus près que moi, et dans le congrès tout honnête homme est votre ami; ainsi vous pouvez prévoir et prévenir le mal cent fois mieux que moi. Je ne voulais que donner cette idée à Votre Excellence. Après avoir écrit en Europe, d'après le désir des membres du congrès, tant de belles choses sur mon commandement et mon armée, je serais honteux de ne rien tenter dans ces parages. On dit que le général Putnam est rappelé... mais mieux que moi, vous savez ce qu'il convient de faire, et je n'ai besoin de vous suggérer aucune combinaison.

Soyez assez bon pour présenter mes respects à madame Washington.

Avec la plus tendre affection et la plus haute considération, j'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

Au quartier général, 10 mars 1778.

Mon cher Marquis,

J'ai eu le plaisir de recevoir vos deux lettres des 19 et 23 février et je m'empresse de dissiper toutes vos inquiétudes; elles viennent d'une sensibilité peu commune pour tout ce qui touche votre réputation. Vous semblez craindre que le monde ne laisse tomber sur vous un blâme proportionné à son attente déçue, par suite de l'abandon de l'expédition du Canada. Mais d'abord je ne vois rien de fâcheux pour vous à ce qu'il soit connu en Europe que vous avez reçu du congrès une éclatante preuve d'estime et de confiance dans l'important commandement d'un corps détaché; et je suis persuadé que tout le monde approuvera la prudence qui vous a fait renoncer à une entreprise dont la poursuite vous eût engagé dans une lutte vaine contre des impossibilités physiques. En effet, à moins de vous imputer les invariables effets des causes naturelles, et de vous faire un crime de ne pas avoir arrêté le cours des saisons pour marcher sur le lac, le plus porté à la critique ne trouvera matière à aucun reproche. Quelle que soit la peine que votre ardeur pour la gloire vous fait ressentir de ce désappointement, soyez assuré que votre réputation est aussi belle qu'elle fut jamais et qu'aucune nouvelle entreprise n'est nécessaire pour effacer cette tache imaginaire.

Il n'est pas, je crois, à propos de tenter dans nos circonstances présentes l'expédition dont vous parlez; toute attaque régulière serait annoncée à l'ennemi par les indispensables préparatifs qu'elle nécessiterait probablement. On ne peut agir de ce côté qu'en employant des troupes naturellement assez rapprochées pour profiter de la première occasion favorable offerte par l'ennemi; et le succès alors dépendrait surtout de la promptitude d'une attaque dont le hasard plutôt qu'aucune préméditation aurait amené la possibilité.

Vous avez sans aucun doute agi fort judicieusement, en attendant de nouveaux ordres du congrès. Soit qu'ils me procurent le plaisir de vous voir bientôt, soit qu'ils vous destinent à une plus longue absence, vous pouvez, mon cher monsieur, compter sur les vœux bien sincères de, etc.

P. S. Les ordres que vous avez donnés pour le payement des dettes les plus urgentes sont fort

sages. Il n'y a pas assez d'argent pour suffire à toutes les demandes, et j'aurais désiré qu'on eût pu vous procurer plus de vêtements. L'approvisionnement du fort Schuyler est une très-bonne mesure dont je vous remercie.

AU BARON DE STEUBEN.

(FRAGMENT DE LETTRE.)

Albany, 12 mars 1778.

Permettez-moi, Monsieur, de vous exprimer le plaisir que me fait votre visite au général Washington. Ce grand homme ne peut avoir d'autres ennemis que ceux de son pays. Il est impossible à un esprit noble de se défendre contre l'attrait de tant de qualités. Je crois le connaître autant que qui que ce soit; son honnêteté, sa franchise, sa haute raison, sa vertu dans l'acception la plus étendue du mot, sont au-dessus de toute louange. Il ne m'appartient pas de juger ses talents militaires; mais suivant mes connaissances bien imparfaites, son avis dans le conseil m'a toujours paru le meilleur, quoique sa modestie l'empêchât quelquefois de le soutenir, et ses prédictions ont généralement été accomplies. Je m'empresse d'autant plus de vous faire part de mon impression, que d'autres personnes cherchent à vous tromper sur ce point.

FRAGMENT D'UNE LETTRE

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Albany, 20 mars 1778.

. . . . . Son Excellence le général Washington fera, je pense, connaître au congrès qu'à la demande des commissaires des affaires indiennes, j'ai envoyé le colonel Gouvion, muni d'ordres pour la construction d'un petit fort que nous avons cru nécessaire d'accorder aux Oneïdas. L'amour du sang français mêlé à l'amour des louis d'or français, a engagé ces Indiens à promettre de venir avec moi [1].

Comme je suis très-assuré que le congrès des États-Unis ne me proposera rien que de conforme à mes sentiments et à ceux que je me flatte de lui avoir inspirés, je puis assurer par avance que tout poste qu'il me confiera, toute disposition qu'il prendra sera acceptée par moi avec joie et reconnaissance. Cependant je demande la permission de dire que je regarderais comme n'étant pas fait pour moi, un commandement, quelque honorable qu'il pût être, où je ne serais pas près du danger et des occasions d'agir.

Je n'ai jamais parlé au congrès d'une longue lettre que j'ai écrite, il y a quatre mois, en France, concernant un projet aux Indes-Orientales; j'attends la réponse. Si elle devait satisfaire mon attente, l'exécution de mon plan amènerait bientôt, en dépit de quelques hommes pacifiques, cette guerre française tant désirée, et pourrait être utile à la cause de la liberté sans entraîner le continent dans aucune dépense.

Avec le plus grand respect, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Albany, 25 mars 1778.

CHER GÉNÉRAL,

J'espère que vous connaissez assez ma tendre affection pour juger du bonheur que m'a fait éprouver votre lettre du 10. Je suis pénétré de cette bonté qui s'efforce de dissiper mes inquiétudes sur la ridicule expédition du Canada. A présent nous connaissons le but que se proposait l'honorable bureau, et pour quel résultat trois ou quatre hommes auraient entraîné le pays dans de grandes dépenses, risqué la réputation de nos armes, et la vie de plusieurs centaines d'hommes si le général, votre ami, qu'on voulait tromper, eût été aussi imprudent et aussi insensé qu'on semblait l'espérer. Oh! liberté américaine, qu'adviendra-t-il de toi, si tu restes dans de telles mains! J'ai reçu une lettre du bureau de la guerre et la résolution du congrès [2], par laquelle il vous est enjoint de me

[1] M. de Lafayette eut dans ce voyage de curieux rapports avec les Indiens. Dans une lettre du 27 février au général Washington, lettre d'ailleurs dénuée d'intérêt et qui a dû être supprimée, on voit qu'il fut prié par le général Schuyler d'assister à une réunion nombreuse d'Indiens convoqués pour un traité. On retrouvera plus tard les traces de ces communications.

[2] Par la même résolution le congrès déclare : « qu'il a une » haute opinion de sa prudence, de son activité, de son zèle, » et qu'il est pleinement convaincu que ni lui, ni aucun des » officiers qui l'accompagnaient n'ont manqué à rien de ce » qui pouvait donner à l'expédition le plus d'effet possible. » (*Journal secret du congrès*, 2 *mars* 1778.)

rappeler ainsi que le baron de Kalb, notre présence étant jugée absolument nécessaire à votre armée. Je crois que celle du général Conway est *absolument nécessaire* à Albany, et il a reçu ordre d'y rester, ce à quoi je n'ai aucune objection, car il n'y aura peut-être rien à faire de ce côté, si ce n'est de veiller à quelques disputes d'Indiens et de torys. Cependant vous savez que j'ai écrit au congrès, et aussitôt que la permission sera arrivée, je laisserai à Conway le commandement du peu de régiments qui sont ici, et je joindrai mon respectable ami; j'attendrai toutefois que j'aie reçu de vous-même l'ordre de partir, et resterai commandant en chef, comme si le congrès n'avait jamais décidé que ma présence est *absolument nécessaire* à la grande armée.

Depuis votre dernière lettre, j'ai abandonné toute idée sur New-Yorck; mon seul désir est de vous rejoindre. La seule faveur que j'aie désirée en venant ici, et que j'aie demandée à vos commissaires en France, a été de ne servir que sous les ordres du général Washington; je semblais prévoir notre future amitié, et ce que j'ai fait par l'estime et le respect qu'inspirait votre nom, je le ferais aujourd'hui par pure affection pour le général Washington lui-même.

Je suis content d'apprendre que le général Greene est quartier-maître général, il est important que cette place soit remplie par un honnête homme et qui soit votre ami; mais je m'afflige de ne rien apprendre quant aux renforts. Que pouvez-vous faire avec une poignée de monde? Et ma pauvre division que je désirais tant instruire, habiller, préparer moi-même pendant l'hiver, et qu'on m'avait promis de porter à six mille hommes à l'ouverture de la campagne, ne pourrais-je pas la recruter un peu dans la division du général Greene, puisqu'il est quartier-maître général? Je suis très-fier de me trouver par cette promotion le troisième officier général de votre armée.

Avec les plus grands sentiments de respect et d'affection, j'ai l'honneur, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Au camp de Valley-Forge, en Pensylvanie, 14 avril 1778.

Si trente occasions se présentent à la fois, mon cher cœur, soyez sûre que j'écrirai trente lettres, et que si vous ne recevez pas souvent de mes nouvelles, je n'aurai du moins rien à me reprocher. Celles-ci seront accompagnées d'autres qui diront la même chose, étant à peu près de la même date, mais les accidents ne sont malheureusement que trop communs, et par ce moyen quelques-unes au moins l'échapperont. Pour les vôtres, mon cher cœur, j'aime mieux m'en prendre au destin, aux flots, à lord Howe et au diable, que de vous soupçonner un instant de négligence. Je suis parfaitement sûr que vous ne laisserez échapper aucune occasion de m'écrire. Je le serais encore plus, s'il est possible, si je pouvais espérer que vous connaissez bien à quel point vos lettres me rendent heureux. Je vous aime plus que jamais, mon cher cœur, les assurances de votre tendresse sont absolument nécessaires à mon repos et à cette espèce de félicité que je peux goûter loin de ce que j'aime, si cependant le mot de *félicité* peut convenir à mon triste exil. Travaillez au moins pour ma consolation, mon cœur, ne négligez aucune occasion de me donner de vos nouvelles. Il y a des millions de siècles que je n'en ai reçu de personne. C'est un cruel état que cette affreuse ignorance du sort de tout ce qui m'est cher. J'ai cependant des raisons de me flatter qu'elle cessera bientôt; la scène va devenir intéressante; la France prendra un parti quelconque, et alors des vaisseaux m'apporteront des nouvelles. Je ne vous en manderai aucune; tout est ici dans un grand repos, et nous attendons avec impatience que l'ouverture de la campagne vienne réveiller notre engourdissement. Je vous parle dans mes autres lettres de mon voyage à Albany, de celui que j'ai fait à une assemblée de sauvages. J'attends plusieurs honnêtes Iroquois qui m'ont promis de venir me joindre ici. Peu après ou peu avant cette lettre, madame d'Ayen, la vicomtesse, mon grand-père [1] en recevront par une occasion plus certaine que celle-ci, avec une beaucoup plus longue pour vous. J'écris une immensité d'épîtres; Dieu veuille qu'elles arrivent! Présentez mes hommages à madame votre mère, à mon grand-père; embrassez mille fois la vicomtesse, mes sœurs; rappelez-moi au souvenir de madame la comtesse Auguste, madame de Fronsac, toutes vos amies et tous mes amis. Mille tendres embrassements à notre chère famille. Quand me sera-t-il permis de t'assurer, mon cher cœur, que je t'aime plus que tout au monde et jusqu'à mon dernier soupir? Adieu, je ne regarde cette lettre que comme un billet.

Présentez mes hommages à M. le maréchal de Noailles, et dites-lui que je lui ai envoyé des arbres d'Albany; mais que j'en ferai partir plusieurs envois consécutifs pour qu'il en arrive quelques-uns.

[1] Le comte de La Rivière (Charles-Yves-Thibault), capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs, et père de la mère de M. de Lafayette, dont il était le curateur.



Parmi ceux de nos connaissances à qui vous ferez mes compliments, n'oubliez pas le chevalier de Chastellux.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Germantown, 28 avril 1778.

Je vous écris, mon cher cœur, par une occasion assez extraordinaire, puisque c'est un officier anglais qui est chargé de ma lettre. Mais vous cesserez d'être étonnée quand vous saurez que cet officier est mon ami Fitz-Patrick[1]. Il retourne en Angleterre, et je n'ai pu résister à l'envie de l'embrasser avant son départ. Nous nous sommes donné rendez-vous dans cette ville. C'est la première fois que nous nous trouvons sans avoir les armes à la main, et cet état convient beaucoup mieux à l'un et à l'autre que les airs d'ennemis que nous nous étions jusqu'ici donnés. Il y a quelque temps que je n'ai reçu des nouvelles de France, et j'en attends avec bien de l'impatience; écrivez-moi souvent, mon cher cœur, c'est une consolation qui m'est absolument nécessaire dans une si grande séparation. Il n'y a point de nouvelles intéressantes, et d'ailleurs il ne convient pas à M. Fitz-Patrick de porter des nouvelles politiques écrites d'une main à présent bataillant avec son armée. Je me porte à merveille; ma blessure est parfaitement guérie, mais mon cœur n'est pas tranquille, je suis trop loin des gens que j'aime, et mes inquiétudes, ainsi que le désir de les revoir, augmentent tous les jours. Dites-leur mille choses pour moi. Présentez mes hommages à madame d'Ayen, à M. le maréchal de Noailles. Embrassez la chère vicomtesse. Mille choses tendres au prince, au vicomte, à tous mes amis et amies. Embrassez surtout nos enfants, mon cher cœur, et soyez sûre que les moments où je suis séparé d'eux et de vous sont des siècles pour moi. Adieu, je vais songer à ma retraite, il est tard, et demain n'est plus un jour pacifique. Adieu, adieu.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Au camp de Valley-Forge, 15 mai 1778.

Mon cher Général,

Conformément aux ordres de Votre Excellence, j'ai reçu le serment des officiers de la brigade du général Woodford, et leurs certificats ont été envoyés au bureau de l'adjudant général. Permettez-moi à présent de vous adresser quelques observations présentées par plusieurs officiers qui m'ont demandé de vous les soumettre[2]. Je ne partage pas leur opinion sur le fond, et je sais d'ailleurs que je ne devrais pas recevoir pour vous les objections que ces messieurs peuvent avoir collectivement à des ordres du congrès; mais j'avoue que le désir de leur être agréable, de leur donner toutes les marques d'affection qui sont en mon pouvoir, et de reconnaître la bienveillance dont ils m'honorent, a été ma première considération. De plus, veuillez remarquer qu'ils ont commencé par obéir; ils veulent seulement faire connaître à leur bien-aimé général les motifs d'une sorte de répugnance (autant que la répugnance peut s'allier avec leur devoir et leur honneur) à prononcer un serment dont ils méconnaissent, je crois, l'esprit et le but. Je puis ajouter, avec une parfaite conviction, que parmi ces officiers il n'en est pas un qui ne fût trois fois heureux s'il s'offrait une occasion de prouver, par de nouveaux efforts, son amour pour la patrie, son zèle pour les devoirs militaires, son respect pour l'autorité civile, son attachement à votre personne.

Avec le plus grand respect et la plus tendre affection, j'ai l'honneur d'être, etc.

[1] M. de Lafayette s'était fort lié avec lui en Angleterre, c'est ce même général Fitz-Patrick, qui, dans la chambre des communes, fit deux célèbres motions, l'une le 17 mars 1794, pour les prisonniers de Magdebourg, l'autre le 16 décembre 1796, pour les prisonniers d'Olmütz.

[2] Le serment contenait la reconnaissance de la souveraineté des États-Unis, la renonciation à toute allégeance ou obéissance envers George III, et l'engagement de soutenir la cause de l'Amérique contre lui, ses héritiers et successeurs assistant et adhérents, etc. Les officiers qui firent des difficultés étaient Virginiens, et au nombre de 26. Ils alléguaient quatre objections principales. La réponse du général Washington les fera connaître. Il suffira de dire que selon la première objection, il y avait *indignité* dans le serment, en ce qu'il paraissait supposer que quelques-uns d'entre eux avaient agi contre leurs convictions; et que suivant la quatrième, les officiers en s'engageant par serment *dans leur situation présente,* semblaient renoncer au droit et au pouvoir d'obtenir un changement d'organisation ou de position désiré par l'armée. (*Washington's writings,* t. V, p. 367.)

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

Au camp, 17 mai 1778.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 15, contenant un papier souscrit par plusieurs officiers de la brigade du général Woodford, exposant les raisons de ne pas prêter le serment d'abjuration, d'allégeance et de service, et je vous remercie de la manière délicate dont vous me communiquez cette affaire.

Un serment doit être un acte libre du cœur, fondé sur une pleine conviction de la convenance de l'engagement qu'il contient; je ne voudrais donc en aucun cas exercer aucune espèce de contrainte, ni même interposer mon opinion, de manière à induire à le prononcer ceux à qui il est demandé. Ainsi, les officiers signataires de ce papier useront de leur libre arbitre, et suivant ce que leur dicteront leurs sentiments et leur conscience, prononceront ou refuseront le serment. En même temps, je ne puis m'empêcher de regarder comme une circonstance un peu singulière que ces scrupules soient particuliers aux officiers d'une seule brigade, et si répandus parmi eux. Le serment en lui-même n'est pas une chose nouvelle; il est en substance semblable à celui qui est exigé par tout gouvernement; il ne contient donc aucune *indignité,* et il est parfaitement en harmonie avec la profession, les actions et les engagements implicites de tout officier.

L'objection fondée sur ce que les grades ne sont pas définitivement établis, n'est d'aucune valeur; le grade n'est mentionné que pour désigner la personne qui fait le serment. On ne peut penser sérieusement que cette circonstance soit destinée ou propre à empêcher les promotions ou les démissions.

La quatrième objection présentée par ces messieurs est la clef de leurs scrupules, et j'aimerais à me persuader que la réflexion leur montrera l'inconvenance de leur procédé, et que dans la suite ils ne se laisseront pas engager à une semblable conduite. Je les estime tous, et ne puis que m'affliger qu'ils aient été entraînés à cette démarche. Je suis certain qu'ils le regretteront eux-mêmes; je le suis du moins qu'ils doivent le regretter.

Je suis, mon cher Marquis, votre affectionné ami et serviteur.

AU MARQUIS DE LAFAYETTE.

INSTRUCTION [1].

Monsieur,

Le détachement sous vos ordres avec lequel vous marcherez immédiatement vers les lignes de l'ennemi, est destiné à remplir la destination suivante: protéger le camp, et le pays entre la Delaware et le Schuylkill, couper la communication avec Philadelphie, gêner les incursions des partis ennemis, connaître leurs mouvements et leurs projets; ce dernier point réclame votre attention particulière. Vous tâcherez d'avoir des espions fidèles et intelligents qui vous instruisent exactement de ce qui se passe dans la ville, et vous me communiquerez sans retard toute information importante.

D'après les différents rapports, l'évacuation de Philadelphie semble probable. Il est d'une haute importance de connaître la vérité, et s'il est possible, la future destination des troupes. Si l'on obtenait des renseignements certains sur l'époque de l'embarquement, vous pourriez en profiter pour tomber sur l'arrière-garde ennemie durant la retraite; mais cette tentative rencontrerait de grandes difficultés et exigerait dans l'exécution la plus grande prudence. Toute erreur ou précipitation aurait les conséquences les plus désastreuses. Vous vous rappellerez que votre détachement est composé de troupes choisies, que l'échec qu'il éprouverait serait un rude coup pour notre armée. Prenez en conséquence toutes les précautions contre une surprise. Ne risquez rien sans une grande chance de succès. Je ne vous désigne aucune position précise, je vous laisse le choix des différents postes que vous croirez avantageux d'occuper. J'observe seulement en général qu'il faut éviter les stations qui donnent à l'ennemi la facilité de connaître votre situation et de former avec succès des plans d'attaque. En cas de mouvement offensif contre mon armée, vous vous appliquerez à conserver vos communications avec elle, et à incommoder l'ennemi dans sa marche.

[1] On a inséré cette instruction comme étant celle que reçut M. de Lafayette pour se porter en corps détaché entre la Delaware et le Schuylkill. Ce fut à la suite de ce mouvement qu'il fit cette retraite de Barren-Hill, qui fut louée par le général Washington. (Voy. les *Mémoires*, et dans la collection de M. Sparks, la lettre de Washington du 24 mai 1778.)

Nos partis de cavalerie et d'infanterie entre les rivières sont sous vos ordres, et font partie de votre détachement. De grandes plaintes m'ont été faites de la conduite de ceux que j'ai envoyés vers les lignes ennemies; soyez attentif à arrêter les excès et vérifiez si les plaintes qui m'ont été adressées sont fondées en justice.

Donné de ma main, au quartier général, 18 mai 1778.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Au camp de Valley-Forge, ce 16 juin 1778.

Le basard me fournit, mon cher cœur, une occasion fort incertaine de vous écrire; mais telle qu'elle soit, j'en profite parce que je ne puis pas résister à l'envie de vous dire un mot. Vous devez avoir reçu beaucoup de mes nouvelles depuis quelque temps; du moins s'il ne tient qu'à vous en donner souvent, j'ai tout droit de l'espérer. Plusieurs vaisseaux sont partis qui tous étaient chargés de mes lettres. Elles auront renouvelé votre douleur par le mélange de la mienne. Que mon éloignement est affreux! je n'ai jamais si cruellement senti combien cette situation est horrible. Mon cœur est affligé de ma propre douleur et de la vôtre que je n'ai pu partager. Le temps immense que j'ai été à apprendre cet événement y ajoute encore. Songez, mon cœur, combien il est cruel, en pleurant ce que j'ai perdu, de trembler encore pour ce qui me reste. La distance d'Europe en Amérique me paraît plus immense que jamais. La perte de notre malheureuse enfant est presque à tous moments présente à mon idée. Cette nouvelle m'est arrivée tout de suite après celle du traité, et tandis que mon cœur était dévoré de chagrin, j'avais à recevoir et à prendre part aux assurances de la félicité publique. J'ai appris en même temps la perte de notre petit Adrien, car j'ai toujours regardé leur enfant comme s'il était à moi, et je l'ai regretté comme j'aurais regretté mon fils. J'ai écrit deux fois au vicomte et à la vicomtesse, pour leur parler de mes regrets, et j'espère que mes lettres leur parviendront. Pour cette fois-ci je n'écris qu'à vous, parce que je ne sais ni quand l'occasion partira, ni quand elle arrivera, et qu'on me fait espérer un paquebot qui sûrement sera rendu avant ce que je vous envoie à présent.

J'ai eu de vos nouvelles par M. de Cambrai et M. Carmichael. Le premier sera placé avantageusement et agréablement à ce que j'espère; le second n'est pas encore arrivé à l'armée, je l'attends avec une vive impatience. Que j'aurai de plaisir à causer avec lui, et lui parler de vous! Il se rendra au camp le plus tôt possible. Nous attendons tous les jours des nouvelles d'Europe; elles sont bien intéressantes, surtout pour moi qui fais des vœux ardents pour les succès et la gloire de ma patrie. Le roi de Prusse est, dit-on, entré en Bohême et a oublié de déclarer la guerre. Si cependant il y en avait une entre la France et l'Angleterre, j'aimerais qu'on nous laissât faire et que toute l'Europe se contentât de regarder; alors nous ferions une charmante guerre, et nos succès seraient bien faits pour plaire à la nation.

Si la malheureuse nouvelle que j'ai apprise m'était arrivée tout de suite, je serais parti sur-le-champ pour vous joindre; mais celle du traité reçue le 1er mai m'a arrêté. La campagne qui s'ouvrait ne me permettait pas de partir : au reste, mon cœur a toujours été bien convaincu qu'en servant la cause de l'humanité et celle de l'Amérique, je combattais pour les intérêts de la France. Une autre raison, mon cœur, pour rester ici quelque temps, est que les commissaires anglais sont arrivés et que je suis bien aise d'être à portée des négociations. Tous les moyens de servir ma patrie me seront bons. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas déjà envoyé un ministre plénipotentiaire ou quelque chose de cette espèce en Amérique; je désire impatiemment d'en voir un, pourvu que ce ne soit pas moi, car je ne suis pas fort tenté de quitter la carrière militaire pour rentrer dans le corps diplomatique.

Il n'y a point de nouvelles ici, et on ne parle que de celles d'Europe auxquelles on ajoute bien des contes. On ne s'est presque pas remué d'aucun côté. La seule affaire intéressante est celle qui m'est échue en partage le 20 du mois dernier; encore n'y a-t-il pas eu de sang répandu.

Le général Washington m'avait confié un détachement de deux mille quatre cents hommes d'élite pour aller très-près de Philadelphie; il serait trop long de vous expliquer pourquoi, et il suffira de vous dire que quelque précaution que je pusse prendre, je ne pus pas empêcher l'armée ennemie de faire une marche nocturne par laquelle je me trouvai le lendemain matin sept mille hommes derrière moi et le reste devant. Ces messieurs s'occupaient obligeamment des moyens d'envoyer à New-Yorck ceux qu'on ne tuerait pas; mais ils eurent cependant la complaisance de nous laisser retirer doucement sans nous faire de mal. Nous avons perdu six ou sept tués ou blessés, et eux vingt-cinq ou trente, ce qui ne les dédommagea pas d'une

marche où une partie de l'armée avait fait quarante milles.

Quelques jours après, les circonstances ayant changé, je suis rentré au camp, et il ne s'est rien passé d'intéressant. Nous attendons l'évacuation de Philadelphie qui paraît ne devoir pas tarder. J'ai l'assurance que le 10 avril, on était plus près de négocier que de guerroyer, et que l'Angleterre devenait tous les jours plus humble.

Si cette lettre vous parvient, mon cher cœur, présentez mes respects à M. le duc d'Ayen, à M. le maréchal de Noailles, à madame de Tessé, à qui j'ai écrit par tous les vaisseaux, quoiqu'elle me reproche une négligence dont mon cœur est bien loin. J'ai aussi écrit à madame d'Ayen ces deux dernières fois, et plus anciennement aussi. Embrassez mille fois la chère vicomtesse, dites-lui combien je l'aime. Mille tendresses à mes sœurs; mille et mille amitiés au vicomte, à M. de Poix, à Coigny [1], Ségur, son frère, Étienne [2] et tous mes amis. Embrassez un million de fois notre petite Anastasie; hélas! c'est tout ce qui nous reste! Je sens que ma tendresse partagée s'est réunie sur elle; ayez-en bien soin. Adieu, je ne sais quand ma lettre arrivera et je doute qu'elle vous parvienne.

AU MARQUIS DE LAFAYETTE.

INSTRUCTION [3].

Monsieur,

Vous marcherez immédiatement avec le détachement commandé par le général Poor, et opérerez aussitôt que possible votre jonction avec le corps du général Scott. Vous ferez tous vos efforts pour atteindre le flanc gauche et l'arrière-garde de l'ennemi et lui faire tout le mal possible. Les portions de troupes continentales déjà sur les lignes seront sous vos ordres, et vous prendrez de concert avec le général Dickinson les mesures qui causeront le plus de gêne et de perte à l'ennemi dans sa marche. En conséquence, vous l'attaquerez par détachement toutes les fois que vous en aurez l'occasion; et s'il se présente une circonstance favorable, vous agirez avec toutes vos forces.

Vous prendrez toutes les précautions nécessaires pour vous mettre à l'abri de toute surprise, et conserver vos communications avec cette armée.

Donné à Kingston, 25 juin, 1778.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Icetown, 26 juin 1778, à sept heures un quart.

Cher Général,

J'espère que vous avez reçu ma lettre de Cranberry, où je vous préviens que, quoique fort à court de provisions, je me rends à Icetown. A mon arrivée, j'ai été très-fâché d'apprendre que M. Hamilton avait couru à cheval toute la nuit sans parvenir à recueillir des renseignements positifs. Mais par quelques tirailleurs qui reviennent à l'instant, j'apprends que l'ennemi est en mouvement, et que son arrière-garde doit être à présent à un mille du lieu où elle se trouvait la nuit dernière, c'est-à-dire à six ou sept milles d'ici. J'ai fait marcher sur-le-champ les brigades des généraux Maxwell et Wayne; et je donnerai ensuite avec les hommes du général Scott, le régiment de Jackson, et quelque milice. Je serais bien heureux si nous pouvions les surprendre avant qu'ils eussent fait halte, car je n'ai pas l'idée de prendre un autre moment que celui de la marche. Si je ne puis les atteindre aujourd'hui, nous pouvons rester à quelque distance et attaquer demain matin, pourvu qu'ils ne s'échappent pas dans la nuit.

J'imagine que Votre Excellence se rapprochera avec l'armée, et, si je suis à distance convenable de vous, je n'ai rien à craindre, en frappant un coup, au cas que l'occasion se présente; je crois qu'avec notre force actuelle, toujours *pourvu qu'ils ne s'échappent pas,* nous pouvons faire quelque chose.

Le général Forman dit que d'après la nature du pays je ne puis être tourné ni par la droite, ni par la gauche; mais je ne me repose pas sur cette assurance. Un officier qui vient des lignes confirme le rapport sur le mouvement de l'armée. Le général Dickinson me fait dire qu'on entend une forte fusillade sur le front de la colonne ennemie. Je crains qu'elle ne vienne de Morgan qui n'aura pas reçu ma lettre; mais cela aura au moins l'avantage d'ar-

[1] Probablement le marquis de Coigny.

[2] Le comte Étienne de Durfort, aujourd'hui pair de France.

[3] C'est l'ordre qui a précédé le combat de Monmouth.

rêter l'ennemi; et si nous attaquons, il pourra recommencer.

J'ai besoin de vous répéter par écrit ce que je vous ai dit : c'est que si vous jugez ou si l'on juge nécessaire ou utile au bien du service et à l'honneur du général Lee, de l'envoyer ici avec deux mille hommes ou plus, je lui obéirai avec joie, et servirai sous lui, non-seulement par devoir, mais aussi par considération pour la réputation de cet officier.

J'espère recevoir bientôt vos ordres sur ce que j'ai à faire aujourd'hui ou demain, et savoir où vous êtes et ce que vous projetez. Je serais heureux de vous fournir l'occasion de compléter quelque petit avantage que nous aurions remporté.

La route que prend l'ennemi est celle qui mène droit à Monmouth.

J'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

Cranberry, 26 juin 1778.

Mon cher Marquis,

La peine que notre arrangement d'hier causait au général Lee n'a fait qu'augmenter; et le désir obligeant que vous m'exprimez de le satisfaire m'a décidé à le détacher avec quelques troupes pour renforcer, ou au moins protéger les différents détachements qui sont sous vos ordres. Tout en compatissant à son chagrin, je songeais à vous et à la délicatesse de votre situation. J'ai obtenu sa parole qu'en vous prévenant de son approche et de son commandement, il vous demanderait de suivre le plan que vous auriez formé contre l'ennemi. C'est le seul expédient que j'aie pu imaginer pour répondre aux vues de tous deux. Le général Lee en paraît satisfait; je voudrais que vous le fussiez, car je forme les vœux les plus ardents pour votre honneur et votre gloire [1].

Je suis, avec l'estime et l'affection les plus sincères, votre, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE [2].

(*Traduction.*)

White-Plains, 22 juillet 1778.

Monsieur,

Vous aurez le commandement immédiat d'un détachement de cette armée, composé des brigades de Glover et de Varnum, et du détachement commandé par le colonel Henry Jackson. Vous les conduirez avec la promptitude convenable et par les meilleurs chemins à Providence dans l'État de Rhode-Island. Une fois rendu, vous serez vous-même sous les ordres du major général Sullivan qui aura le commandement de l'expédition contre Newport et les Anglais et troupes à leur solde sur ce point et les îles adjacentes.

Si dans votre marche vous apprenez des nouvelles certaines de l'évacuation de Rhode-Island par l'ennemi, vous ferez immédiatement une contre-marche vers le lieu d'où je vous écris, en m'en donnant le plus prompt avis. Ayant la plus entière confiance dans votre activité et votre zèle, et vous souhaitant tout ce que peut désirer votre cœur de succès, d'honneur et de gloire, je suis avec la plus parfaite considération, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

Au quartier général de White-Plains, 27 juillet 1778.

Cette lettre vous sera remise par le major général Greene, qui par sa connaissance de Rhode-Island, son pays natal, et l'influence qu'il exercera sur les habitants, sera particulièrement utile à l'expédition et facilitera les moyens de la poursuivre,

[1] La combinaison offerte par M. de Lafayette, et désirée par le général Washington, ne réussit pas. Malgré l'heureuse issue du combat de Monmouth, les résultats n'en furent pas tels qu'on pouvait l'espérer, par suite de la conduite du général Lee, qui fut traduit devant une cour martiale, et suspendu par jugement pour une année. (Voy. ci-dessus les *Mémoires*, la vie de Washington, par Marshall, et l'*Appendix* n° 18, du tom. V des lettres de Washington.)

[2] Ordre pour l'expédition de Rhode-Island.

en contribuant, soit à former, soit à exécuter le plan des opérations.

L'honneur et les intérêts de la cause commune sont tellement attachés au succès de l'entreprise, qu'il m'a paru d'une haute importance de ne rien négliger de ce qui pouvait l'assurer, et sous différents rapports, le général Greene rendra d'importants services. Ces considérations m'ont déterminé à l'envoyer vous joindre; il n'était ni convenable ni avantageux qu'il servît dans sa seule qualité de quartier-maître général; je lui ai donc donné un commandement dans le corps destiné au débarquement. J'écris en conséquence au général Sullivan de partager les troupes continentales, de l'État et de milice en deux divisions égales, sous le commandement immédiat du général Greene et de vous. Les troupes continentales se trouvant à côté des miliciens, leur inspireront de la confiance, et probablement ils agiront mieux que s'ils étaient seuls. Cet arrangement diminuera le nombre des continentaux qui sont sous vos ordres; cette perte sera plus que compensée par l'addition de la milice; et je me flatte que votre commandement n'en sera ni moins agréable ni moins honorable.

Je suis avec beaucoup d'estime et d'affection, mon cher marquis, votre, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Providence, 6 août 1778.

CHER GÉNÉRAL,

J'ai reçu la lettre de V. E. par le général Greene, dont l'arrivée m'a fait grand plaisir. Il pourra non-seulement par ses talents personnels et la justesse de son coup d'œil, mais aussi par sa connaissance du pays et sa popularité dans l'État, servir très-utilement l'expédition. Puisque vous le jugez convenable au bien du service, je me sépare volontiers de la moitié de mon détachement sur lequel pourtant je comptais beaucoup. Tout ce que vous ordonnerez ou même désirerez, mon cher général, me sera agréable, et je me trouverai toujours heureux en faisant ce qui pourra vous plaire et contribuer au bien public. Je pense comme vous qu'il vaut mieux partager les troupes continentales pour servir avec les miliciens, au lieu de les réunir dans une seule aile.

Vous recevrez par le général Sullivan le rapport de ses dispositions, préparatifs, etc. Je n'ai donc rien à ajouter si ce n'est que j'ai été avant-hier à bord de l'amiral [1]. J'ai trouvé dans la flotte une ardeur et un désir d'agir qui tournera bientôt en impatience, si nous ne lui fournissons une prompte occasion de combattre. Les officiers ne peuvent contenir les soldats et les matelots, qui se plaignent de courir depuis quatre mois après les Anglais, sans être parvenus à les joindre; mais j'espère qu'ils seront bientôt satisfaits.

Le comte d'Estaing a été ravi de mon arrivée, et de pouvoir s'ouvrir librement à moi. Il m'a exprimé la plus grande anxiété sur ses besoins de toute espèce, vivres, eau, etc. Il espère que la prise de Rhode-Island le mettra en état d'y pourvoir. L'amiral voudrait, aussitôt que possible, joindre des troupes françaises au corps que je commande. J'avoue que la pensée de coopérer avec elles me rend très-heureux; et si j'avais imaginé un songe agréable, je n'aurais pu en souhaiter un plus doux que l'union de mes compatriotes à mes frères d'Amérique sous mon commandement et sous les mêmes drapeaux. Lorsque j'ai quitté l'Europe, j'étais loin d'espérer une telle amélioration dans les affaires de la glorieuse révolution américaine. Quoique je n'aie ni compte officiel ni observations à vous présenter, puisque je ne suis ici qu'*un vaisseau du troisième rang* [2], je griffonnerai, après l'expédition, quelques lignes pour vous, et je joindrai au rapport du général Sullivan l'assurance que j'aurai conservé tous mes membres, et qu'avec la plus tendre affection et une entière confiance dans la vôtre, je serai toujours avec le plus grand respect, votre, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

White-Plains, 10 août 1778.

MON CHER MARQUIS,

Votre lettre du 6 est une nouvelle preuve des nobles principes qui vous guident, et elle vous donne

[1] Le comte d'Estaing. C'est le 8 juillet que la flotte française avait paru à l'entrée de la Delaware. Elle était maintenant stationnée devant Newport, au-dessous du passage entre Rhode-Island et Long-Island.

[2] *A man of war of the third rate.* On sait qu'en anglais un bâtiment de guerre s'appelle *man of war*, littéralement *un homme de guerre*.

un juste droit à mes sincères et tendres remercîments. La présence du général Greene à Rhode-Island, où il est né, doit de toute manière servir la cause dont vous êtes un zélé défenseur. J'ai donc accepté ses services, quoique troublé par la crainte de diminuer votre commandement. Le général Greene ne voulait pas agir seulement comme quartier-maître dans un corps détaché, et cela était naturel. Il devenait donc nécessaire de lui donner un commandement et de diviser les troupes continentales. Votre consentement donné d'une manière si aimable a levé toute difficulté, et m'a fait un extrême plaisir.

Je suis heureux de l'idée que les étendards français et américains vont probablement s'unir sous vos ordres. Je suis persuadé que leurs défenseurs rivaliseront de zèle pour se signaler et contribuer à votre gloire. Le courrier du comte d'Estaing attend, et je n'ai que le temps, mon cher marquis, de vous assurer de l'estime la plus haute, avec laquelle je suis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON [1].

(*Traduction.*)

Au camp devant Newport, 25 août 1778.

Mon cher Général,

J'avais attendu pour répondre à votre première lettre d'avoir à vous mander quelque chose d'intéressant. Chaque jour semblait devoir terminer nos incertitudes; bien plus, chaque jour augmentait l'espoir d'un succès dont je me promettais de vous instruire. Telle était la raison qui me faisait différer ce que le devoir et l'inclination me portaient à faire beaucoup plus tôt. Permettez maintenant que je vous offre mes remercîments pour vos deux lettres; la première m'est arrivée lorsque nous attendions à chaque moment des nouvelles de la flotte française; je viens de recevoir la seconde.

Si je ne vous ai pas écrit le jour même du départ de la flotte française pour Boston, c'est que je ne voulais pas troubler votre amitié, par l'expression des sentiments d'un cœur affligé, froissé, et froissé par ceux-là mêmes que j'étais venu de si loin aimer et soutenir. N'en soyez pas surpris, mon cher général, la générosité de votre noble cœur serait offensée du spectacle choquant que j'ai sous les yeux.

Je suis si éloigné de tout penchant à la critique, que je ne vous donnerai pas le récit de nos opérations, ni de quelques circonstances qui pourraient bien trouver place dans cette lettre. Je ne dirai même pas comment on contraria la flotte française, lorsqu'il fut question d'entrer dans le port, à son arrivée, ce qui, d'après les rapports des donneurs d'avis, aurait eu les plus grands résultats; combien l'amiral fut surpris, lorsqu'à la suite d'une convention faite et acceptée, une heure après que le général américain avait renouvelé, par écrit, ses assurances, nos troupes firent leur débarquement un jour avant celui où elles étaient attendues; combien les officiers français furent mortifiés de ne pas trouver un canon dans ces forts qu'il leur était recommandé de protéger. Je ne remarquerais

[1] Les circonstances qui provoquèrent cette lettre sont indiquées dans les *Mémoires*. Les détails suivants achèveront de les faire connaître.

Après la tempête qui avait dispersé sa flotte, M. d'Estaing écrivit au général Sullivan une lettre remarquable, où il lui exposait l'impossibilité de rester en vue de Rhode-Island sans danger et sans contrevenir aux ordres formels du roi. Il lui témoignait également son regret de ce que le débarquement des Américains dans l'île, effectué un jour avant le jour convenu, n'avait pu être protégé par les vaisseaux, et il repoussait avec force l'imputation de l'avoir blâmé dans cette circonstance pour avoir opéré sitôt, et avec deux mille hommes seulement. A sa grande douleur, sa position le forçait à répondre par un refus à la proposition d'une attaque combinée. Cette réponse excita beaucoup de mécontentement parmi les Américains. Leurs officiers imaginèrent de signer une protestation qui paraît avoir été considérée par quelques-uns comme un moyen de seconder l'inclination secrète de l'amiral en le contraignant à combattre. Le bruit courait en effet qu'une cabale dans le corps de la marine l'obligeait seule à faire retraite, par jalousie de la gloire qu'il aurait pu acquérir, lui qui appartenait originairement à l'armée de terre. Cette protestation lui fut portée par le colonel Laurens; après une récapitulation de tous les arguments contre le départ de la flotte, elle se terminait par la déclaration solennelle que cette mesure était *dérogatoire à l'honneur de la France*, contraire aux intentions de S. M. T. C. et aux intérêts de la nation américaine, etc. Lorsque cette protestation fut soumise au congrès, il se hâta d'ordonner qu'elle serait tenue secrète et que M. Gérard serait informé de cet ordre que le général Washington était chargé d'exécuter par tous les moyens en son pouvoir.

En même temps, le général Sullivan fit un ordre du jour portant : « Le général espère que cet événement montrera » l'Amérique capable de se procurer, par ses propres forces, » le secours que ses alliés lui refusent. » Deux jours après, le 26 août, pressé par M. de Lafayette, Sullivan rectifia cet ordre par le suivant : « Comme il a été supposé par quelques » personnes que dans son ordre du 24, le commandant en » chef avait voulu insinuer que le départ de la flotte française » était le résultat d'une détermination fixe de refuser assis- » tance dans la présente entreprise, et attendu que le géné- » ral ne veut pas laisser le moindre prétexte à des esprits sans » élévation et sans libéralité de faire cette indigne supposi- » tion, il croit nécessaire de dire que, ne pouvant en ce mo- » ment connaître les instructions de l'amiral français, il ne

pas ces faits, ni beaucoup d'autres, s'ils n'étaient pas dans ce moment la cause pour laquelle on suppose que le comte d'Estaing est parti pour Boston. Croyez-moi, mon cher général, sur mon honneur, l'amiral, quoique un peu surpris de quelques circonstances de notre conduite, les a considérées comme vous et moi l'aurions fait, et s'il est parti, c'est qu'il s'y est vu forcé par la nécessité.

Considérons, mon cher général, les mouvements de cette flotte depuis qu'elle a été demandée par le comte d'Estaing lui-même, et accordée par le roi pour être employée à servir les États-Unis. Je ne remonterai pas plus haut, et je ne rappellerai pas tous les témoignages d'affection donnés aux Américains par la nation française. L'annonce de cette flotte a décidé l'évacuation de Philadelphie; son arrivée a fait ouvrir tous les ports, rassuré toutes les côtes, obligé les vaisseaux anglais à se concentrer; six de ces frégates, dont j'avais vu deux seulement terrifier tout le commerce des deux Carolines, ont été prises ou brûlées. Le comte d'Estaing allait offrir la bataille, et en imposer pour longtemps à la marine anglaise à New-Yorck; il fut décidé qu'il irait à Rhode-Island, et il y alla; dans le premier moment, on l'empêcha d'entrer, ensuite on le lui demanda, ce qu'il fit. Le même jour, nous débarquâmes sans l'en prévenir, et une flotte anglaise parut. Il avait lieu d'être inquiet; la sienne se trouvait divisée en trois portions, et cela d'après nos ordres, car, bien que lieutenant général, il ne s'est jamais prévalu de son titre. Sa situation n'était pas sûre; mais voyant le lendemain le vent tourner au nord, convaincu d'ailleurs que son devoir est d'empêcher tout renfort de parvenir à Newport, il passe sous le feu le plus vif des batteries de terre, met en fuite les vaisseaux anglais, les poursuit, et tous allaient tomber en son pouvoir, lorsque vint le terrible coup de vent qui a ruiné nos espérances. Les deux flottes sont séparées, les vaisseaux dispersés; *le César* de 74 canons est perdu, *le Marseillais* du même rang a ses mâts brisés, et cet accident le force de laisser échapper un vaisseau ennemi de 64. *Le Languedoc* démâté, ne pouvant être gouverné ni faire de mouvements, séparé des autres, est attaqué par un vaisseau de ligne auquel il n'avait à opposer que le feu de six canons.

Lorsque la tempête fut apaisée, on se rallia dans une situation fort triste, et l'on ne trouva plus *le César*. Tous les capitaines représentèrent à l'amiral qu'après une aussi longue navigation, dans une telle disette de vivres et d'eau, car on ne leur en avait pas encore fourni, et d'après l'avis donné par le général Sullivan de la prochaine arrivée d'une flotte anglaise, il fallait aller à Boston; mais le comte d'Estaing avait promis de revenir ici, et il le fit à tous risques. La nouvelle de son arrivée et de sa situation nous parvint par *le Sénégal*, frégate prise à l'ennemi. Le général Greene et moi, nous nous rendîmes à bord; le comte m'exposa, moins comme à un envoyé du général Sullivan que comme à un ami, les malheureuses circonstances dans lesquelles il se trouvait; lié par l'ordre positif du roi de se rendre à Boston en cas d'accident ou de l'arrivée d'une flotte supérieure, pressé par l'opinion de tous les officiers, *même de quelques pilotes américains*, qui jugeaient qu'un retard amènerait la perte de l'escadre, il tint un nouveau conseil de guerre, et d'après l'unanimité des avis, il ne se crut pas permis de rester davantage; et il prit congé de moi avec un regret sincère de ne pouvoir pendant quelques jours assister l'Amérique. Ce sentiment a été récompensé par la plus grande ingratitude; mais n'en parlons pas, je rapporte simplement les faits. Le comte termina par ces mots : « Après plusieurs mois de souffrances, » mes hommes se reposeront quelques jours; je » réparerai mes vaisseaux, et si je suis aidé pour » me procurer des mâts, etc., trois semaines après » mon entrée dans le port, j'en sortirai, et nous » combattrons alors pour la gloire du nom français et les intérêts de l'Amérique. »

Le jour du départ du comte, les officiers généraux américains firent une protestation. Ayant été, ce qui est étrange, appelé à leur réunion, je refusai de la signer, mais j'écrivis à l'amiral; ni la lettre, ni la protestation ne parvinrent à temps.

A présent, mon cher général, je vais blesser vos généreux sentiments par la peinture bien imparfaite de ce que je suis forcé de voir. Pardonnez-le-moi, ce n'est pas au commandant en chef, c'est à mon plus cher ami, c'est au général Washington que je parle. J'ai besoin de m'affliger avec lui des sentiments peu généreux que j'ai été forcé de reconnaître dans plusieurs cœurs américains.

Pourriez-vous croire, qu'oubliant les obligations nationales, ce qu'il devait à la flotte, ce qu'on pouvait encore en attendre, et au lieu de s'affliger des malheurs survenus à des alliés et à des frères, le peuple est devenu furieux de leur départ, et leur souhaitant tous les maux du monde, s'exprime sur eux en des termes que des hommes généreux rou-

» peut décider si l'éloignement de la flotte était ou non absolument nécessaire, et n'entend point par conséquent censurer un acte que ses instructions peuvent rendre absolument nécessaire. » Ces détails, empruntés à l'éditeur des écrits de Washington, feront bien comprendre certains passages de cette lettre et le sens des lettres suivantes.

giraient d'employer contre des ennemis? Vous ne pouvez vous en faire une idée; plusieurs chefs eux-mêmes, se trouvant désappointés, ont partagé cette ingratitude; les Français les plus recommandables ont été exposés à beaucoup de désagréments, et moi, moi-même, l'ami de l'Amérique, l'ami du général Washington, je suis sur un pied d'hostilité en dedans de nos lignes, plus en vérité que lorsque j'approche de celles des Anglais à Newport.

Tel est, mon cher général, le véritable état des choses. Je suis sûr que vos sentiments en seront extrêmement blessés, et que vous approuverez le parti que j'ai pris de rester chez moi avec les Français qui sont ici, et de déclarer en même temps que je regarderais comme une injure personnelle tout ce qui serait dit devant moi contre ma nation.

Je vous envoie l'ordre du jour du 24, d'après lequel je me suis cru obligé d'aller trouver le général Sullivan qui est convenu de le modifier comme vous le verrez.

Rappelez-vous, mon cher général, que je ne parle pas au commandant en chef, mais à mon ami. Je suis loin d'accuser personne; je n'ai aucune plainte à former contre qui que ce soit, mais je m'afflige avec vous d'avoir dans cette occasion aperçu des sentiments si peu généreux dans des cœurs américains.

Je vais vous dire la vraie raison de tout. Les chefs de l'expédition sont pour la plupart un peu honteux de reparaître devant leurs familles, leurs amis, leurs ennemis intérieurs, après avoir parlé en termes magnifiques de leurs succès de Rhode-Island; les autres, sans songer aux dépenses que la flotte a coûtées à la France, aux ennuis, aux fatigues d'un long voyage entrepris pour leur cause, tout en murmurant de ce qu'elle prend dans une campagne trois semaines pour se refaire, ne peuvent supporter la pensée de faire le sacrifice d'un peu d'argent et de temps, ni la fatigue de rester quelques jours de plus dans un camp à quelques milles de leurs maisons; car je suis loin de renoncer à l'expédition et j'en crois même le succès assuré.

Si dès que la flotte sera réparée (ce qui, pourvu qu'elle reçoive l'assistance qu'on rencontre dans tout pays avec lequel on n'est pas en guerre, sera fait dans trois semaines), le comte d'Estaing revient dans ces parages, l'expédition me paraît offrir de très-belles chances. Si l'ennemi évacue Newport, nous aurons toute l'armée continentale; sinon, nous pourrions peut-être réunir plus d'hommes sur ce point, ce que cependant je ne prétends pas juger; tout ce que je sais, c'est que je serais bien heureux de voir la flotte agir de concert avec le général Washington en personne. Je crois que le comité des officiers généraux m'obligera d'aller à Boston. Je m'y rendrai aussitôt, quoique avec répugnance, car je ne pense pas que *dans cette partie de l'île notre position soit sans danger;* mais mon principe est de faire tout ce qu'on croira bon pour le service; d'un autre côté j'ai souvent communiqué avec la flotte, avec les frégates, et peut-être, je le dis avec plaisir, serai-je utile à la flotte; peut-être aussi le comte aura-t-il les moyens de faire quelque chose qui satisfasse. Je voudrais que vous pussiez savoir comme moi, combien il désire contribuer au bien public, seconder vos succès et servir la cause américaine.

Je vous prie instamment de recommander aux principaux habitants de Boston de faire tous leurs efforts pour que la flotte française soit bientôt en état de mettre à la voile. Permettez-moi d'ajouter que je désirerais qu'une déclaration de vos sentiments dans cette affaire pût apprendre à quelques-uns à réformer les leurs et à rougir à la vue de votre générosité.

Vous trouverez ma lettre énorme, je ne l'ai finie que le second jour, mon temps étant dévoré par ces éternels conseils de guerre. J'aurai le plaisir de vous écrire de Boston. Je crains que le comte d'Estaing n'a senti vivement la conduite du peuple dans cette circonstance; vous ne pouvez concevoir combien il était désolé de se trouver pendant quelque temps dans l'impossibilité de servir ce pays. Je vous assure que sa position était difficile et désolante.

Pour moi, mes sentiments sont connus de l'univers, ils sont encore augmentés par ma tendre affection pour le général Washington; ainsi je n'ai pas besoin d'apologie pour avoir écrit ce qui m'affligeait comme Américain et comme Français.

Je vous remercie du soin que vous voulez bien prendre de mon pauvre cheval; s'il n'eût pas trouvé une aussi bonne écurie que celle du quartier général, il aurait fait une piteuse figure à la fin de ses voyages, et j'aurais été heureux d'en conserver seulement les os, la peau et les quatre fers.

Adieu, mon cher général, toutes les fois que je vous quitte, j'éprouve quelque désappointement; je n'ai pas besoin de cela pour désirer de vous voir autant que possible.

Avec la plus tendre affection et la plus haute considération, j'ai l'honneur d'être, etc.

Cher général, je dois ajouter à ma lettre que j'en ai reçu une du général Greene; ses expressions sont bien différentes de celles dont j'ai droit de me plaindre, et il semble bien juger ce que j'éprouve. Je suis heureux de pouvoir rendre justice à tout le monde.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

(*Traduction.*)

White-Plains, 1er septembre 1778.

Mon cher Marquis,

M. de Pontgibaud m'a remis votre lettre du 25, et j'aurais désiré que mon temps qui m'est pris tout entier par un comité du congrès me permît de répondre pleinement à ce qu'elle contient; mais cela m'est impossible aujourd'hui. Toutefois, je veux vous dire en un seul mot, que je sens tout ce qui blesse la délicatesse d'un homme d'honneur, et je le sens dans cette circonstance pour vous et nos grands et bons alliés les Français. Je me sens blessé moi-même par les réflexions dénuées de convenance et de raison, qui peuvent avoir été faites sur le comte d'Estaing et la conduite de la flotte; et j'en souffre pour mon pays. Laissez-moi cependant vous conjurer, mon cher marquis, de ne pas attacher trop d'importance à d'absurdes propos tenus peut-être sans réflexion, et dans le premier transport d'une espérance trompée. Tous ceux qui raisonnent reconnaîtront les avantages que nous devons à la flotte française et au zèle de son commandant; mais dans un gouvernement libre et républicain, vous ne pouvez comprimer la voix de la multitude; chacun parle comme il pense, ou pour mieux dire sans penser, et par conséquent juge les résultats, sans remonter aux causes. Les critiques qui ont été dirigées contre les officiers de la flotte française, seraient très-probablement tombées avec plus de violence encore sur notre flotte, si nous en avions une en pareille situation. C'est la nature de l'homme que de s'irriter de tout ce qui déjoue une espérance flatteuse et un projet favori, et c'est une folie trop commune que de condamner sans examen.

Laissez-moi vous prier, mon cher Monsieur, de porter une main secourable sur cette blessure faite involontairement. L'Amérique estime vos vertus et vos services; elle admire les principes qui vous guident. Vos concitoyens dans notre armée vous regardent comme leur patron; le comte et ses officiers vous considèrent comme un homme élevé par son rang, élevé par l'estime qu'il inspire ici et en France; et moi, votre ami, je ne doute pas que vous n'employiez tous vos soins pour rétablir l'harmonie, afin que l'honneur, la gloire et le commun intérêt des deux nations profitent de tous les efforts et s'affermissent sur des fondements inébranlables. Je voudrais en dire davantage sur ce sujet, mais le temps me manque, et j'ajouterai seulement que je suis, mon cher marquis, avec tous les sentiments d'estime et de considération, votre obéissant serviteur et affectionné ami.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

AU MAJ.-GÉN. SULLIVAN.

Au quartier général, White-Plains, 1er septembre 1778.

Mon cher Monsieur,

La mésintelligence qui est survenue entre l'armée que vous commandez et la flotte, m'a fait un singulier chagrin. Le continent tout entier est intéressé à la cordialité de nos rapports, et elle doit être maintenue par tous les moyens possibles qu'avouera notre honneur et notre politique. Les premières impressions, vous le savez, sont en général celles dont on se souvient le plus longtemps, et elles serviront en grande partie à établir notre réputation nationale parmi les Français. Dans notre conduite envers eux, nous devons nous souvenir qu'ils sont un peuple qui fait la guerre depuis longtemps, très-strict sur l'étiquette militaire, et prêt à prendre feu là où d'autres sont à peine échauffés. Permettez-moi de vous recommander de la manière la plus particulière d'entretenir l'harmonie et le bon accord, et de vous efforcer de détruire le mécontentement qui peut s'être emparé des officiers. Il est de la plus grande importance que les soldats et le peuple ne connaissent rien de ce malentendu, et s'ils en sont instruits, de prendre des moyens pour en arrêter les progrès et en prévenir les conséquences.

J'ai reçu du congrès l'incluse qui vous apprendra son opinion sur la convenance de garder secrète la protestation des officiers généraux. Je n'ai besoin de rien ajouter sur cet article. J'ai cependant encore une chose à vous dire : je ne mets pas en doute que vous ne fassiez tout ce qui est en votre puissance pour faciliter les moyens de réparer la flotte du comte, et de la remettre en état de servir, par vos recommandations, à ceux qui peuvent y coopérer immédiatement. Je suis, mon cher Monsieur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

AU MAJ.-GÉN. GREENE.

Au quartier général, White-Plains, 1er septembre 1778.

Mon cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir plusieurs lettres de vous, dont la dernière est du 22. Je n'ai pas le temps en ce moment de m'occuper des arguments que l'on a mis en avant pour ou contre la sortie du comte de la rade de Newport, et son départ pour Boston. Bon ou mauvais, ce parti déjouera probablement nos flatteuses espérances de succès, et ce qui est à mes yeux d'une plus fâcheuse conséquence, je crains que cela ne jette des semences de dissension et de défiance entre nous et nos alliés, à moins qu'il ne soit pris les plus sages mesures pour dissiper les brouilleries et les jalousies qui se sont déjà élevées. Je compte beaucoup sur votre caractère et sur votre influence pour calmer cette irritation, qui, je le vois pleinement par une lettre du marquis, existe entre les officiers américains et les Français à notre service. Elle s'étendra, vous pouvez y compter, jusqu'au comte, ainsi qu'aux officiers et aux hommes de la flotte entière, si elle revient à Rhode-Island, à moins qu'à son arrivée elle ne trouve qu'une réconciliation s'est opérée. Le marquis me parle en termes bienveillants d'une lettre que vous lui avez écrite à ce sujet. Il prendra donc d'une manière amicale tout avis qui viendra de vous; et s'il peut être apaisé, tous les autres officiers français seront également satisfaits, le regardant tous comme leur chef. Le marquis fonde ses plaintes sur un ordre du jour du 24 août, dont la dernière partie est certainement très-impolitique, surtout si l'on considère la clameur générale qui s'élève contre la nation française.

Je vous prie de prendre toutes mesures pour empêcher que la protestation souscrite par les officiers généraux ne soit rendue publique. Le congrès, frappé des fâcheuses conséquences qui résulteraient de la connaissance que le monde prendrait de nos différends, a adopté une résolution dans ce sens. En tout, mon cher Monsieur, vous pouvez comprendre ma pensée mieux que je ne saurais l'exprimer; et je me repose entièrement sur vos propres efforts pour détruire toute animosité particulière entre nos principaux officiers et les Français, et pour empêcher toute expression et toute réflexion illibérale qui pourrait venir du reste de l'armée.

Je reçois à l'instant une lettre du général Sullivan, du 28, dans laquelle il m'informe simplement d'une affaire où nous avons eu l'avantage; mais il ne donne aucun détail. Je suis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Tyvertown, 1er septembre 1778.

Mon cher Général,

Qu'il y ait eu un combat où j'aurais pu être et où je n'étais pas, vous semblera aussi étrange qu'à moi-même. Après un long voyage et un plus long séjour loin de *chez nous* (je veux dire le quartier général), le seul jour qui m'eût satisfait, m'a trouvé au milieu d'une ville. J'y avais été envoyé, poussé, pressé par le comité des officiers généraux, principalement par les généraux Sullivan et Greene qui pensèrent que je serais fort utile à la cause commune, et à qui j'avais prédit le désagréable événement qui m'attendait. J'ai senti dans cette circonstance l'empire de cette mauvaise étoile qui depuis quelques jours semble avoir eu sur toutes les entreprises françaises une influence qui, je l'espère, cessera bientôt. On me dit que je n'ai pas besoin d'un combat de plus ou de moins; mais s'il n'était pas nécessaire à ma réputation d'un soldat assez passable, il l'était à ma satisfaction et à mon plaisir. J'ai cependant été assez heureux pour arriver avant la seconde retraite; mais elle n'a pas été accompagnée d'autant de difficultés et de danger qu'elle devait l'être si l'ennemi avait été moins engourdi, et j'ai été encore déçu dans mes espérances belliqueuses.

D'après ce que j'ai appris de Français capables et sincères, l'action précédente fait grand honneur au général Sullivan; il a fait une retraite en bon ordre, résistant à propos à chaque effort de l'ennemi; jamais il n'a fait avancer de troupes que bien soutenues, et a montré dans toute cette journée un grand sang-froid. L'évacuation que j'ai vu terminer a été très-bien conduite, et *mon opinion privée* est que si ces deux opérations doivent nous satisfaire, elles sont honteuses pour les troupes britanniques et leurs généraux; ils avaient de si belles chances pour nous tailler en pièces; mais ce sont de très-bonnes gens.

A présent, mon cher général, je dois vous rendre compte de ce voyage que j'ai payé si cher. Le comte d'Estaing était arrivé un jour avant moi. Je l'ai trouvé fort mécontent de la protestation, et des

différentes circonstances que je vous ai rapportées. J'ai fait mon possible dans cette occasion; mais je dois lui rendre cette justice que son vif désir de servir l'Amérique n'en est pas diminué. Nous nous sommes rendus au conseil où se trouvaient le général Heath, et le général Hancock, et nous avons été fort contents d'eux. Ce dernier s'est distingué par son zèle. Quelques habitants de Boston semblaient mal disposés; mais ils suivront, j'espère, l'exemple donné par le conseil et par les généraux Heath et Hancock. Je ne crains que les retards; les mâts sont loin. les provisions difficiles à rassembler. Le comte d'Estaing était prêt à venir avec ses troupes de terre pour se mettre aux ordres du général Sullivan, quoiqu'il eût lieu de se plaindre de lui; mais les circonstances nouvelles changeront ce projet.

Je vous demande encore une fois pardon, mon cher général, de vous avoir inquiété et affligé par le récit de ce que j'avais vu après le départ de la flotte française; ma confiance en vous est telle, que je ne puis rien sentir vivement sans vous le dire, et j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que le mécontentement paraît diminuer.

Les malades français sont arrivés à Boston, quoique avec des difficultés que j'espère avoir adoucies en les faisant accompagner d'une partie de mes aides de camp chargés d'ordres pour les uns, de prières pour les autres, afin de leur procurer des secours. Tout ira bien à présent pourvu que le comte d'Estaing soit promptement en état de mettre à la voile. Toutes les ressources que présentent les diverses parties du continent doivent, je pense, être employées à accélérer ce moment. Il faut des mâts, du biscuit, de l'eau, des provisions. Il me tarde que nous reprenions la supériorité ou au moins l'égalité sur les mers américaines.

Vos lettres au général Sullivan me font penser qu'il y a un mouvement général dans l'armée anglaise, et que vous allez nous envoyer des renforts. Dieu veuille qu'ils soient assez considérables pour former avec la milice une armée dont vous prendriez vous-même le commandement. Je soupire après le moment où je me retrouverai avec vous; et le plaisir d'agir avec la flotte française et sous vos ordres immédiats, serait le plus grand que je puisse éprouver. Tout irait bien alors !

Le comte d'Estaing, si l'on veut encore prendre Rhode-Island, ce que je souhaite vivement, serait fort heureux de faire cette prise de concert avec le général Washington, et cela couperait court à toutes les autres difficultés. Le général Sullivan m'a confié la garde de Warren, Bristol et la côte de l'est. J'ai à défendre un pays avec si peu de troupes, qu'elles ne seraient pas en état de défendre un seul point. Je ne puis répondre que l'ennemi n'aille pas où il voudra faire ce qu'il lui plaira, car je ne suis en mesure de lutter que contre une partie de son armée, encore faut-il que le débarquement ne se fasse pas trop loin de moi. Mais je réponds que si je suis attaqué par des forces égales ou peu supérieures aux miennes, elles seront frottées comme il faut : c'est du moins mon espérance. Ma situation, au reste, me semble momentanée; car nous attendons prochainement des ordres de Votre Excellence.

Vous connaissez M. Touzard, officier de mon état-major; il a été horriblement blessé dans la dernière affaire. Il s'était, par un excès de bravoure, élancé au milieu des ennemis, pour prendre une pièce de canon ; il a été aussitôt couvert de coups de feu, son cheval tué, son bras droit fracassé; heureusement il n'a pas été pris, et on ne désespère pas de sa vie. Le congrès allait lui envoyer un brevet de major.

Félicitez-moi, mon cher général, j'aurai votre portrait; et M. Hancock m'a promis la copie de celui qu'il a à Boston. Il en a donné une au comte d'Estaing; et je n'ai jamais vu d'homme aussi content de posséder le portrait de sa maîtresse, que le paraissait l'amiral en recevant le vôtre.

En attendant avec la plus grande impatience vos premières lettres qui nous instruiront du plan général et de vos mouvements particuliers, j'ai l'honneur, cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(*Traduction.*)

Au camp, près de Bristol, 3 septembre 1778.

Mon cher Général,

Je ne puis laisser M. de la Neuville se rendre au quartier général, sans rappeler au souvenir de Votre Excellence un habitant de la côte orientale de Rhode-Island, qui soupire après le moment où il vous rejoindra, et qui d'après le mouvement de sir Henry Clinton vers Newport, conçoit à présent l'espoir que vous viendrez ici le combattre en personne. Je pense que si nous voulons résister dans ces quartiers, il faut absolument des troupes nombreuses, car nous ne pouvons rien faire dispersés comme nous sommes. J'avoue que je suis moi-même assez mal à l'aise, et si ces gens-là se mettaient en tête de prendre quelques-unes de nos batteries, il serait difficile d'empêcher une attaque

un peu bien dirigée. Je suis sur une petite langue de terre, où en cas d'alarme un long séjour serait dangereux. Au reste nous ferons de notre mieux.

On dit que l'ennemi doit évacuer New-Yorck. Ma politique me porte à croire qu'il enverra des troupes à Halifax, aux Antilles et au Canada. Ce Canada, je pense, sera votre occupation de l'hiver et du printemps prochain. Cette idée change le projet que j'avais de faire une course en France dans quelques mois; car aussi longtemps que vous com battrez, j'ai besoin de combattre avec vous, et je souhaite fort voir Votre Excellence à Quebec l'été prochain.

Avec la plus tendre affection et la plus haute considération, j'ai l'honneur d'être, etc.

AU DUC D'AYEN.

Bristol, près Rhode-Island, 11 septembre 1778.

J'ai déjà tâché de vous exprimer une partie de la joie que m'avait fait votre dernière lettre, mais je ne puis pas commencer celle-ci sans vous en parler encore ; elle est trop vive pour n'avoir pas besoin d'en répéter les assurances. J'ai mille fois béni le vaisseau qui l'a portée, cette lettre, et l'heureux vent qui l'a poussé vers les côtes d'Amérique. Vous m'y parlez avec une bonté, une amitié qui a pénétré mon cœur ; il en sent bien vivement le prix. L'indulgence que vous m'y témoignez est bien au-dessus du peu que je pourrai jamais prétendre; mais votre approbation m'est si précieuse et le plaisir de l'obtenir est si vif, que je n'y regarde pas de si près, et qu'elle m'a charmé tout autant que si j'étais fermement convaincu de la mériter. Je vous aime trop pour n'être pas enchanté, comblé de joie, quand je recevrai de vous des marques de bonté. Vous trouverez des gens qui en sont plus dignes, mais je prends la liberté de vous défier d'en trouver qui les sentent mieux que moi et qui les désirent davantage. J'y ai une grande confiance, et fussé-je assez malheureux pour être désapprouvé, j'ose espérer que je ne cesserais pas d'être aimé de vous. Je puis répondre que ce second chagrin ne m'arrivera jamais par ma faute, et je voudrais aussi bien répondre de ne jamais faire de ces sottises dont la tête et non pas le cœur décide. Les bontés de mes amis m'ont imposé d'immenses obligations. Le plus vif plaisir que je puisse goûter sera de vous entendre dire en vous embrassant que vous ne désapprouvez pas ma conduite, et que vous me conservez cette amitié qui me rend si heureux. Il m'est impossible de vous peindre toute la joie que m'a causée votre lettre, et le sentiment plein de bonté qui l'a dictée. Qu'il me sera doux de vous en remercier moi-même, de me retrouver avec vous! Si vous vous amusez à regarder les campagnes américaines et à les suivre sur vos cartes, je demanderai la permission d'y ajouter quelque petite rivière ou quelque montagne; cela me donnera l'occasion de dire le peu que j'ai vu, de vous confier mes faibles idées et de tâcher de les combiner pour les rendre plus militaires; car il y a tant de différence de ce que je vois ici, à ces grandes belles armées, bien organisées, d'Allemagne, que vraiment, en retombant de là à nos armées d'Amérique, c'est tout au plus si on ose dire qu'on fait la guerre. Si celle de France se terminait avant celle de l'autre partie de l'Europe, que vous eussiez la curiosité d'y aller vous promener et que vous me permissiez de vous accompagner, je serais bien parfaitement heureux; en attendant, j'aime à penser que j'irai vous voir le matin chez vous, et je me promets autant de plaisir que d'utilité de ces conversations, si vous voulez bien vous y prêter.

J'ai reçu avec une vive reconnaissance le conseil que vous me donnez de rester ici cette campagne; il est dicté par une amitié réelle et la connaissance de mes vrais intérêts ; ces avis-là sont de ceux qu'on donne aux gens qu'on aime, et cette raison m'a rendu le vôtre bien cher ; je m'y conformerai autant que les circonstances se rapprocheront de vos idées. Les changements d'événements obligent quelquefois à un changement de conduite. J'avais fait le projet, aussitôt que la guerre se déclarerait, d'aller me ranger sous les étendards français ; j'y étais poussé par la crainte que l'ambition de quelque grade, ou l'amour de celui dont je jouis ici, ne parussent être les raisons qui m'avaient retenu. Des sentiments si peu patriotiques sont bien loin de mon cœur. Mais votre lettre, qui me conseillait de rester, en m'assurant qu'il n'y aurait pas de campagne de terre, m'a entièrement décidé, et je m'en sais bien bon gré. L'arrivée de la flotte française sur ces côtes m'a offert l'agréable perspective de coopérer avec elle et d'être l'heureux témoin de la gloire du pavillon français. Quoique tous les éléments aient été jusqu'ici contre nous, je ne perds pas mes espérances dans toute leur étendue, et les grandes qualités de M. d'Estaing sont un bon pronostic. Vous serez étonné que les Anglais gardent encore tous leurs postes et se soient bornés à l'évacuation de Philadelphie. Je m'attendais, et le général Washington s'attendait comme vous, à leur voir abandonner tout pour le Canada, Halifax et tout au plus les îles; mais il paraît que ces mes-

sieurs ne se pressent pas. Il est vrai que la flotte avait pu jusqu'ici gêner cette répartition de leurs troupes ; à présent qu'elle est à Boston, il serait temps pour eux de se mettre en mouvement ; et il me paraît qu'au lieu de partir, ils ont l'air de vouloir guerroyer dans ce pays-ci. J'ai cru devoir consulter M. d'Estaing et même M. Gérard. L'un et l'autre ont pensé que je ferais bien de rester, et même que ma présence n'était pas inutile à ma patrie. Pour n'avoir rien à me reprocher, j'écris à M. de Montbarrey une courte lettre qui lui rend compte de mon existence et du parti que j'ai pris de ne pas retourner en France au milieu de cette campagne.

Le trop bon accueil que vous avez daigné faire à la gazette portée par John Adams, vous en a attiré une autre qui vous rendait compte du peu d'événements de cette campagne. La visite que l'armée anglaise daigna faire à un détachement que je commandais le 28 mai, et que leur tâtonnement leur fit manquer ; l'arrivée des commissaires après celle du traité, leur lettre au congrès, et la réponse pleine de fermeté qui leur fut faite, l'évacuation de Philadelphie, la retraite du général Clinton à travers le Jersey, en sont les seuls articles qui valent la peine d'être rapportés. Je vous y disais comment nous suivîmes l'armée anglaise, et comment, après que mon détachement fut joint au général Lee, celui-ci se laissa battre. L'arrivée du général Washington arrêta la déroute et fixa la victoire de son côté. C'est la bataille, ou pour mieux dire l'affaire de Monmouth. Le général Lee a été depuis suspendu pour un an et un jour par un conseil de guerre à cause de sa conduite dans cette occasion.

Il me reste donc à vous raconter ce qui s'est passé depuis l'arrivée de la flotte; elle a été contrariée par les vents depuis son départ; ce n'est qu'après trois mois qu'elle est arrivée devant la Delaware où les Anglais n'étaient plus; de là elle s'est portée à Sandyhook, le même endroit où le général Clinton s'était embarqué après son échec de Monmouth. Notre armée s'est rendue à White-Plains, cet ancien champ de bataille des Américains. M. d'Estaing a bloqué New-Yorck, et nous étions voisins des Anglais par terre et par mer. Lord Howe enfermé dans le port, et séparé de notre flotte par le banc de Sandyhook, n'a jamais accepté la bataille que l'amiral français lui a offerte et a désirée pendant plusieurs jours. Il y avait un projet superbe, celui d'entrer dans le port; mais nos vaisseaux tiraient trop d'eau, et les vaisseaux anglais de 74 n'y entrent pas avec leurs canons. Quelques pilotes donnaient des espérances ; mais lorsque l'on consulta sérieusement, tous convinrent de l'impossibilité, et la sonde en fut une preuve convaincante : alors on forma de nouveaux projets.

Le général Washington ayant voulu faire une diversion sur Rhode-Island, ordonna au général Sullivan, qui commandait dans cet État, d'assembler des troupes. La flotte se porta devant la passe qui conduit à Newport, et je fus chargé de conduire un détachement de la grande armée au général Sullivan, qui est mon ancien. Après bien des retards impatientants pour la flotte, et bien des circonstances trop longues à écrire, nous fûmes prêts et nous mîmes à terre sur l'île douze mille hommes, dont beaucoup étaient de la milice et dont je commandais la moitié gauche. M. d'Estaing était entré deux jours avant dans la passe malgré les batteries anglaises. Le général Pigot s'était renfermé dans les très-respectables fortifications de Newport. Le soir de notre arrivée, la flotte anglaise parut devant la passe avec tous les vaisseaux que lord Howe avait pu ramasser et quatre mille hommes de renfort pour les ennemis qui étaient déjà de cinq à six mille. Heureusement que le lendemain matin le vent du nord souffla, et la flotte française passant fièrement sous le feu le plus vif des batteries auquel elle répondit de ses bordées, alla accepter la bataille que lord Howe avait l'air de lui proposer. L'amiral anglais coupa sur-le-champ ses câbles et s'enfuit à toutes voiles, poursuivi vivement par tous nos vaisseaux et l'amiral à la tête; ce spectacle se donnait par le plus beau temps du monde à la vue des armées anglaise et américaine. Je n'ai jamais été si fier que ce jour-là.

C'est le lendemain, au moment que la victoire allait se compléter, que les canons du *Languedoc* portaient sur la flotte anglaise, au plus beau moment de la marine française, qu'un coup de vent, suivi d'un orage affreux, sépara et dispersa les vaisseaux français, les vaisseaux de Howe et ceux de Byron qui, par un hasard singulier, se trouvèrent arriver là. *Le Languedoc* et *le Marseillais* furent démâtés, *le César* perdu pour quelque temps; il n'y avait plus moyen de retrouver la flotte anglaise. M. d'Estaing revint à Rhode-Island, y resta deux jours en cas que le général Sullivan voulût se retirer, et puis relâcha à Boston. Dans toutes ces différentes courses, la flotte a pris ou brûlé six frégates anglaises, et une quantité de bâtiments dont plusieurs armés ; elle a éclairci les côtes et ouvert les ports. L'homme qui la commande me paraît fait pour les grandes choses ; les talents qu'on lui reconnaît, les qualités de son âme, son amour pour la discipline, pour l'honneur de sa nation, et son activité infatigable, jointe, à ce qu'il me paraît, à beaucoup d'esprit, me le font admirer

comme un homme fait pour être chargé de grands intérêts.

Quant à nous, nous restâmes quelque temps à Rhode-Island, et passâmes plusieurs jours à nous tirer mutuellement des coups de canon qui ne signifiaient pas grand'chose; mais le général Clinton, ayant mené lui-même un renfort de cinq mille hommes, et une partie de notre milice étant retournée chez eux, on songea à se retirer; le port n'était plus bloqué, et les Anglais reprenaient leur avantage maritime. Dans cette partie, notre retraite fut précédée d'une escarmouche peu importante où je ne me trouvai pas, ayant été à Boston pour une affaire que je n'ose pas écrire crainte d'accident. Je revins vite, comme vous l'imaginez bien, et après mon arrivée, nous achevâmes l'évacuation de l'île. Comme les Anglais étaient sortis, nous étions si voisins que nos piquets se touchaient; ils nous laissèrent cependant rembarquer sans s'en apercevoir, et ce manque d'activité me parut d'autant plus heureux que s'ils avaient attaqué l'arrière-garde, ils n'auraient pas laissé que de me gêner beaucoup.

Je suis à présent sur le continent et commande une partie des troupes les plus voisines de Rhode-Island; le général Sullivan est à Providence, M. d'Estaing prend à Boston des mâts et des provisions. le général Washington est à White-Plains avec trois brigades avancées de quelques milles de ce côté-ci, en cas de besoin. Quant aux Anglais, ils occupent New-Yorck et les îles adjacentes, plus défendues par leurs vaisseaux que par leurs troupes. Ils ont le même nombre de troupes à Rhode-Island qu'autrefois, et le général Grey, à la tête d'environ cinq mille hommes, se promène par mer sur les côtes dans l'intention de brûler les villes et de rançonner les petites îles le long de la côte. On croit cependant que la scène deviendra plus animée; il y a de grands mouvements dans New-Yorck; lord Howe est sorti avec toute sa flotte, très-fortifiée par la plus grande partie de l'escadre de Byron; M. d'Estaing est embossé dans le port et a établi des batteries redoutables. D'un autre côté M. Grey peut tous les jours devenir plus sérieux; il est à présent dans mon voisinage, et je me tiens d'autant plus alerte, que les postes que je commande s'étendent depuis Seconnet-Point que vous trouverez sur la carte, jusqu'à Bristol. J'espère que tout cela finira bientôt, car nous sommes à présent dans une ennuyeuse inaction.

Voilà bien du bavardage, mais je m'aperçois que j'ai oublié les dates, et deux lignes de plus ou de moins ne vous ennuieront pas beaucoup davantage. L'évacuation de Philadelphie a été le 18 juin; l'affaire de Monmouth le 28; notre arrivée sur Rhode-Island, je crois, le 10 août, et l'évacuation le 30 du même mois; ainsi voilà ma gazette bien complétée.

Il est arrivé sur cette île un accident qui m'a infiniment touché. Plusieurs des officiers français, au service de l'Amérique, ont l'amitié d'être beaucoup avec moi et de me joindre surtout aux coups de fusil. M. Touzard, officier d'artillerie au régiment de La Fère, était depuis quelques mois de ce nombre. Trouvant sur l'île une occasion heureuse d'enlever une pièce de canon aux ennemis, il se jeta au milieu d'eux avec la valeur la plus brillante; mais sa témérité attira sur lui un feu très-vif qui tua son cheval et lui emporta le bras droit. Son action a été admirée même par les Anglais; il serait fâcheux que son éloignement empêchât qu'on ne la connût en France; je ne peux pas m'empêcher d'en rendre compte à M. de Montbarrey, quoique je n'aie aucun titre pour cela; mais je désire vivement être utile à ce brave officier. Je prends la liberté de le recommander à votre amour pour les belles actions, si jamais occasion se trouve. Je confie mes lettres à M. d'Estaing qui les fera passer en France. Si vous avez la bonté de m'écrire, et qu'il y ait des paquebots pour la flotte, je vous prierais de vouloir bien en profiter. L'admiration que j'ai pour l'amiral qui la commande et la conviction où je suis qu'il ne manquera rien de ce qu'il y a de beau à faire, me donneront toujours un grand désir d'être employé dans les opérations combinées avec lui; et l'amitié du général Washington m'assure que je n'aurai pas besoin de le lui demander; d'ailleurs je reçois très-souvent des lettres de M. d'Estaing, et il m'enverra les vôtres aussitôt qu'il les recevra. Vous sentez combien il m'est impossible de prévoir quand j'aurai le bonheur de me retrouver avec vous. Je me conduirai d'après les circonstances. La grande raison de retour serait l'idée d'une descente en Angleterre. Je me regarderais comme presque déshonoré si je n'y étais pas. Je serais si honteux et si fâché que j'aurais envie de me noyer ou de me pendre à l'anglaise. Mon grand bonheur serait de les chasser d'ici, et puis d'aller en Angleterre, et d'y servir sous vous dans le commandement que vous aurez. Ce projet est bien charmant. Dieu veuille qu'il réussisse; il est fait exprès pour mon cœur. Je vous prie de vouloir bien m'envoyer vos conseils le plus tôt possible. Si je puis les recevoir à temps, ils seront la règle de ma conduite. Adieu, je n'ose pas commencer une autre page; je vous prie donc de recevoir ici l'assurance de mon tendre respect, et de tous les sentiments que je sens si vivement pour tout le reste de ma vie.

Je vais ajouter ce sale morceau de papier tel qu'Harpagon pourrait s'en servir, à ma longue épître, pour vous dire que je suis devenu fort raisonnable sur la partie de la dépense. A présent que j'ai fait mon établissement, elle va être moins considérable que jamais, et vraiment je me conduis fort sagement, vu la cherté extrême de tout, principalement avec le papier-monnaie.

Je vais écrire par une autre occasion, peut-être plus prompte, à madame de Tessé. Je vous supplie de lui présenter l'hommage de mes tendres respects. Si M. de Tessé, M. de Mun, M. de Neuilli, M. Senac [1] me conservent encore un petit coin de bonté, daignez me rappeler à leur souvenir. Si M. le comte de Broglie ne recevait pas de nouvelles de ce pays-ci, comme il m'a toujours témoigné des bontés, voulez-vous bien lui en donner, quand vous le verrez.

Puis-je me flatter de conserver les vôtres? j'oserais n'en pas douter, si je pouvais vous persuader à quel point elles me sont chères. Je ferai toujours tous les efforts qui seront en moi pour les mériter, et je serais bien malheureux, si vous doutiez un moment combien ce sentiment est gravé profondément dans mon âme. Si jamais je me suis égaré dans la route que j'ai suivie pour y parvenir, pardonnez les illusions de ma tête en faveur de la bonne volonté et de la droiture de mon cœur. Il est plein de la plus vive reconnaissance pour vous, de la plus vive tendresse, du plus profond respect qu'il vous a voué, et qu'il conservera dans tous les pays et toutes les occasions jusqu'au dernier soupir.

LAFAYETTE.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Bristol, près Rhode-Island, 13 septembre 1778.

Si rien pouvait troubler le plaisir de vous écrire, mon cher cœur, il le serait par cette cruelle idée que je vous écris encore d'un coin de l'Amérique, et que tout ce que j'aime est à deux mille lieues de moi. Mais aussi je puis espérer que ce n'est pas pour longtemps, et le moment où nous nous retrouverons ne peut plus être éloigné. La guerre, qui ordinairement sépare, doit nous rapprocher; elle assure même mon retour en envoyant des vaisseaux ici, et la crainte d'être pris va bien s'évanouir; au moins serons-nous à deux de jeu, et si messieurs les Anglais viennent interrompre ma course, nous aurons de quoi leur répondre. Qu'il me serait doux de pouvoir me féliciter ici d'avoir reçu de vos nouvelles! mais je suis bien loin de posséder ce bonheur. Votre dernière lettre m'est arrivée en même temps que la flotte; depuis ce temps immense, depuis deux mois. j'en attends et rien ne me parvient. Il est vrai que l'amiral et le ministre du roi ne sont guère mieux traités par la fortune; il est vrai qu'on attend plusieurs bâtiments, un entre autres tous les jours; cela me donne de l'espérance; car c'est sur l'espérance, cette creuse et vaine nourriture, qu'il faut que je vive. Ne me laissez donc pas dans cette cruelle ignorance, mon cher cœur, et quoique j'espère ne pas recevoir de réponse à la lettre que j'écris ici, je vous conjure de me répondre bien longuement et sur-le-champ, tout comme si je n'attendais que votre lettre pour partir; ainsi, tout en lisant ceci, ordonnez qu'on vous apporte une plume et de l'encre, et mandez-moi bien vite par toutes les occasions que vous m'aimez et que vous serez bien aise de me revoir. Ce n'est pas que je ne le sache parfaitement, mon cœur; ma tendresse n'admet pas de compliments avec vous, et il y aurait plus de fatuité à dire que je doute de la vôtre qu'à vous assurer que j'y compte fermement et pour toute ma vie. Mais c'est un plaisir toujours nouveau pour moi de me l'entendre répéter. Ces sentiments me sont trop chers, ils sont trop nécessaires à ma félicité pour ne pas aimer les assurances que vous m'en faites d'une manière si charmante. Ce n'est pas ma raison, puisque je n'en doute pas, c'est mon cœur que vous satisfaites en lui disant mille fois ce qui le charme, s'il est possible, toujours davantage. Ah! mon cher cœur! quand serai-je auprès de vous, quand pourrai-je vous embrasser cent fois?

Je me flattais que la déclaration de la guerre me mènerait sur-le-champ en France; indépendamment de tous les liens de cœur qui m'attirent vers les personnes que j'aime, l'amour de ma patrie et l'envie de la servir étaient des motifs puissants. Je craignais même que les gens qui ne me connaissent pas pussent imaginer qu'une ambition de grades, un amour pour le commandement que j'ai ici et la confiance dont on m'honore, m'engageraient à y rester quelque temps de plus. J'avoue que je trouvais de la satisfaction à faire ces sacrifices à mon pays et à tout quitter sur-le-

[1] M. de Tessé, premier écuyer de la reine, avait épousé mademoiselle de Noailles, fille du maréchal, et tante de madame de Lafayette. M. de Neuilli était sous ses ordres, attaché aux écuries de la reine. M. de Mun, père de M. de Mun, pair de France, était intimement lié avec toute cette famille. M. Senac de Meilhan a été contrôleur général.

champ pour voler à son service, sans même parler de celui que je quittais. Cette jouissance était chère à mon cœur, et j'étais décidé à partir au moment où j'apprendrais la nouvelle. Vous allez apprendre ce qui m'a retardé, et j'ose dire que vous approuverez ma conduite.

La nouvelle de la guerre a été portée par une flotte française qui venait coopérer avec les troupes américaines; on allait commencer de nouvelles opérations; on était au milieu d'une campagne; ce n'était pas le moment de quitter l'armée. D'ailleurs on m'assurait de bonne part qu'il n'y aurait rien cette année en France et que je ne perdrais rien dans ce genre. Je risquais au contraire de rester tout l'automne sur un vaisseau, et avec le désir de me battre partout, de ne me battre nulle part. Ici j'étais flatté de voir des entreprises faites de concert avec M. d'Estaing; et les personnes chargées des intérêts de la France, comme lui, m'ont dit que mon départ était contraire et mon séjour utile au service de ma patrie. Il m'a fallu sacrifier des espérances charmantes, reculer la réalisation des plus agréables idées. Enfin, mon cher cœur, le moment heureux s'approche où je vais vous rejoindre, et l'hiver prochain me reverra heureusement réuni à tout ce que j'aime.

Vous allez tant entendre parler guerre, combats navals, projets d'expéditions, et opérations militaires faites et à faire en Amérique, que je vous épargnerai l'ennui d'une gazette. Je vous ai d'ailleurs rendu compte du peu d'événements qui se sont passés depuis le commencement de la campagne. J'ai toujours été assez heureux pour y être employé, et je n'ai fait aucune rencontre fâcheuse de boulets ni de balles qui vinssent me heurter en chemin. Il y a aujourd'hui plus d'un an que je traînais à Brandywine une jambe assez mal accommodée, mais depuis ce temps il n'y paraît plus, et ma jambe gauche est presque aussi forte que l'autre. Voilà la seule égratignure que j'aie eue et même que j'aurai jamais, je puis vous en répondre, mon cher cœur. J'avais deviné que je serais blessé à la première occasion, et je devine à présent que je ne le serai plus. Je vous écrivis après notre avantage de Monmouth, et je barbouillai ma lettre presque sur le champ de bataille, encore tout entouré de figures balafrées. Depuis ce temps, les événements se réduisent à l'arrivée et aux opérations de la flotte française, jointes à notre entreprise sur Rhode-Island. J'ai envoyé un grand détail à M. votre père. La moitié des Américains dit que j'aime furieusement mon pays, et l'autre dit que, depuis l'arrivée des vaisseaux français, je suis devenu fou, et que je ne bois ni ne mange ni ne dors qu'en conséquence du vent qu'il fait. Entre nous, ils ont bien un peu raison; je n'ai jamais si vivement senti l'amour-propre national. Jugez, mon cœur, quelle joie j'ai dû ressentir en voyant toute la flotte anglaise fuyant à pleines voiles devant la nôtre, en présence des armées anglaise et américaine rassemblées sur Rhode-Island. M. d'Estaing ayant malheureusement perdu quelques mâts, a été obligé de relâcher à Boston. C'est un homme dont j'admire les talents, le génie, et toutes les grandes qualités du cœur et de l'esprit, autant que j'aime ses vertus, son patriotisme et son amabilité. Il a éprouvé toutes les contrariétés possibles de tous les genres; il n'a pas pu faire autant qu'il aurait désiré; mais il est à mes yeux un homme fait pour être chargé des intérêts d'une nation comme la nôtre. Quel que soit le sentiment particulier d'amitié qui m'attache à lui, je dégage toute prévention de la bonne opinion que j'ai de notre amiral. On a ici en lui une grande confiance, et les Anglais le redoutent. Quant à l'expédition de Rhode-Island, je me contenterai de vous dire que le général Washington n'y était pas, et qu'il m'avait envoyé conduire un renfort à l'officier, mon ancien de date, qui y commandait. Nous avons eu pendant plusieurs jours une réciprocité de coups de canon qui ne faisaient pas grand mal, et le général Clinton ayant mené un secours, nous avons évacué l'île, non sans dangers, mais sans accidents. Nous sommes tous dans un état d'inaction dont nous allons bientôt sortir.

Lorsque nous étions sur l'île, un officier qui est depuis l'hiver avec moi, appelé M. Touzard, du régiment de La Fère, voyant une occasion d'enlever une pièce de canon aux ennemis, se jeta au milieu d'eux avec la valeur la plus brillante. Cette action attira sur lui un feu très-vif qui tua son cheval et lui emporta le bras droit qu'on a achevé de lui couper. S'il était en France, une telle action, suivie d'un tel accident, lui vaudrait la croix de Saint-Louis et une pension. Je serais au comble du bonheur si, par vous et mes amis, je pouvais lui obtenir des récompenses.

Je vous prie, mon cher cœur, de présenter mes plus tendres respects à M. le maréchal de Noailles; il a dû recevoir des arbres que je lui ai envoyés. Je vais profiter du mois de septembre pour lui en faire un envoi plus considérable, parce que c'est le bon temps. Ne m'oubliez pas auprès de madame la maréchale de Noailles; embrassez mille et mille fois mes sœurs. Si vous voyez le chevalier de Chastellux, faites-lui mes compliments et mille assurances d'amitié.

Mais que vous écrirai-je, mon cher cœur? quelles expressions ma tendresse pourra-t-elle trouver pour

ce qu'il faudra dire à notre chère Anastasie? vous les trouverez bien mieux dans votre cœur et dans le mien qui ne vous est pas moins connu. Couvrez-la de baisers; apprenez-lui à m'aimer en vous aimant. Nous sommes trop unis pour qu'en aimant l'un, on n'aime pas l'autre. Cette pauvre petite enfant doit me tenir lieu de tout, elle a deux places à occuper dans mon cœur, c'est une grande charge que notre malheur lui a imposée; mais mon cœur me dit qu'elle la remplira autant qu'il lui est possible. Je l'aime à la folie, et le malheur de trembler pour elle ne m'empêche pas de m'abandonner à la plus vive tendresse. Adieu, mon cher cœur, quand me sera-t-il permis de te revoir pour ne te plus quitter, de faire ton bonheur comme tu fais le mien, de demander mon pardon à tes genoux? Adieu, adieu; nous ne sommes plus séparés pour longtemps.

DU PRÉSIDENT LAURENS
A M. DE LAFAYETTE [1].

Philadelphie, 13 septembre 1778.

MONSIEUR,

J'éprouve une satisfaction particulière à exécuter les ordres du congrès et à vous transmettre l'acte du 9 de ce mois; il contient l'expression des sentiments des représentants des États-Unis, et leur appréciation du mérite de votre conduite durant l'expédition de Rhode-Island. Vous rendrez justice au congrès, Monsieur, en recevant ce témoignage comme le tribut de la reconnaissance et de l'estime d'un peuple libre.

RÉSOLUTION DU CONGRÈS.

Résolu :

Le président est chargé d'écrire au marquis de Lafayette, que le congrès a jugé que le sacrifice qu'il a fait de ses sentiments personnels, lorsque, pour l'intérêt des États-Unis, il s'est rendu à Boston, dans le moment où l'occasion d'acquérir de la gloire sur le champ de bataille pouvait se présenter; son zèle militaire, en retournant à Rhode-Island, lorsque la plus grande partie de l'armée l'avait déjà quitté, et ses mesures pour assurer la retraite, ont droit au présent témoignage de l'approbation du congrès.

Le 9 septembre 1778.

[1] Cette lettre, ainsi que toutes celles qui suivent jusqu'à celle du 11 janvier 1779, à l'exception de la lettre à lord Carlisle, est traduite de l'anglais.

AU PRÉSIDENT LAURENS.

Au camp, 23 septembre 1778.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre lettre du 13; elle m'apprend l'honneur que le congrès a daigné m'accorder par la plus bienveillante résolution. Quel que soit l'orgueil qu'une telle déclaration peut justement m'inspirer, je ne suis pas moins pénétré des sentiments de la reconnaissance et du bonheur en songeant que mes efforts pour la gloire de la cause à laquelle je suis si profondément dévoué n'ont pas été jugés inutiles.

Veuillez, Monsieur, offrir au congrès les simples remercîments de mon cœur, et la franche assurance d'un sincère dévouement. Du premier moment où j'ai entendu prononcer le nom de l'Amérique, je l'ai aimée; dès l'instant où j'ai su qu'elle combattait pour la liberté, j'ai brûlé du désir de verser mon sang pour elle; les jours où je pourrai la servir seront comptés par moi dans tous les temps et dans tous les lieux parmi les plus heureux de ma vie. Je n'ai jamais si vivement souhaité les occasions de mériter les sentiments dont m'honorent les États et leurs représentants; la confiance flatteuse qu'ils daignent avoir en moi remplit mon cœur des plus vifs sentiments d'une gratitude et d'une affection éternelles.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Warren, 21 septembre 1778.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je viens de recevoir votre dernière lettre. Les sentiments de Votre Excellence m'étaient connus, et mon cœur avait prévu votre réponse. J'avoue cependant qu'elle m'a causé une satisfaction nouvelle. Mon attachement pour vous est tel, mon cher général, que s'il est possible, j'en jouis plus encore comme sentiment personnel que comme affection politique. Rien ne me rend plus heureux que de reconnaître une conformité d'impressions entre vous et moi en toute chose, et l'opinion de votre cœur m'est si précieuse, que je veux l'attendre toujours pour fixer la mienne. Je ne sais comment trouver une juste expression de ce que j'éprouve,

mon ami révéré, mais j'espère que vous connaissez mon cœur et je vous conjure d'y lire.

Conformément à vos avis et à mes propres sentiments, j'ai fait tous mes efforts pour détruire des deux côtes toutes fâcheuses préventions. J'ai suivi la même conduite dans la dernière affaire de Boston, relative à M. de Saint-Sauveur. Je souhaite avoir été utile dans ces deux circonstances, et j'espère que nous avons assez bien réussi. Le comte d'Estaing est entièrement des nôtres; au moins j'ai lieu de le croire d'après ses lettres confidentielles, et cela me fait grand plaisir. Il m'a procuré une occasion d'écrire en France, et vous devinerez mieux que je ne pourrais le dire ce que j'ai fait. Il m'a paru que la meilleure manière de parler de ces affaires d'intérieur était de n'en pas parler du tout, ou de le faire du moins avec une indifférence propre à ôter toute valeur et toute consistance aux récits qui pourraient en parvenir en Europe. J'ose croire que j'aurai réussi, et qu'en France il n'en sera pas question. J'ai pensé qu'il serait bon de faire connaître à l'amiral que vous n'avez pas le moindre reproche à lui faire, et que vos sentiments sont tels que tout bon Français doit le désirer.

D'après un article fort utile d'une lettre au général Sullivan, j'ai quitté ma position de Bristol pour en occuper une plus sûre, derrière Warren. Le peu d'espions que j'ai pu avoir sur l'île supposeraient plutôt un projet d'évacuation que d'entreprise offensive. Mais vous savez que New-Yorck est pour nous l'objet principal. Il me tarde beaucoup de vous retrouver, mon cher général; notre séparation a été bien longue, et je suis ici aussi inactif que partout ailleurs. Mon vœu, vous le comprendrez aisément, avait été d'opérer en commun avec la flotte française; je ne sais plus à présent ce qu'elle fera. L'amiral m'a entretenu dans ses lettres de plusieurs idées et ne semble fixé sur aucune. Il brûle du désir de frapper un coup, et n'est pas encore décidé sur la manière de le porter. Il m'a mandé qu'il voudrait me voir; mais je crains de quitter mon poste, il pourrait survenir quelque chose; une absence m'a déjà coûté assez cher. Cependant, si vous me le permettez, je le demanderai au général Sullivan, et ferai ce qui me paraîtra le plus utile aux deux pays.

J'ai entendu parler d'un combat au pistolet entre deux officiers, qui a duré fort longtemps sans grand résultat. Cela ressemblait à cette canonnade de Newport dont a trop parlé.

Je n'ai pu encore réussir à vérifier ce que vous désirez que j'éclaircisse relativement à la reine de France [1]. Les officiers de la marine vivent trop loin de Versailles pour bien connaître cela, et le comte d'Estaing lui même n'a aucune intimité avec elle. J'obtiendrai des informations par une meilleure voie, et vous pourrez faire alors ce que vous jugerez convenable, si l'on vous a dit vrai.

Je vous prie, mon cher général, lorsque vous écrirez à madame Washington, de lui offrir mon hommage. Je prends aussi la liberté de faire mille compliments à l'état-major.

Avec la plus haute considération et la plus tendre amitié, j'ai l'honneur d'être, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Fredericksburg, État de New-Yorck, 25 sept. 1778.

Mon cher Marquis,

Les sentiments d'affection qui se montrent si visiblement dans vos lettres, me touchent et m'honorent à la fois. Le bonheur de vous connaître est pour moi une abondante source de jouissances. Votre amour pour la liberté, votre juste appréciation de ce bien précieux, vos efforts nobles et désintéressés pour sa cause et la bonté naturelle de votre cœur, tout conspire à vous rendre cher au mien, et je me trouve heureux de me sentir uni à vous par les liens de la plus étroite amitié.

Le zèle ardent que vous avez montré dans toute la campagne de l'Est et vos efforts pour conserver l'harmonie entre les officiers de puissances alliées, et dissiper les impressions fâcheuses, produites chez des esprits légers par des accidents au dessus de la prévoyance humaine, méritent et reçoivent ici l'expression de ma plus vive gratitude.

Je suis fort affligé que M. Touzard ait perdu un bras dans l'affaire de Rhode-Island : qu'il reçoive

[1] Quelques dames de New-Yorck étaient récemment sorties de cette ville, et avaient rapporté qu'un vaisseau pris par les Anglais y avait été amené, qu'il se trouvait à bord un présent envoyé par la reine de France à madame Washington, « élégant témoignage de son approbation de la conduite du général, » et que ce présent avait été vendu aux enchères au profit des capteurs. Ce fait avait été affirmé avec tant de confiance, et la nouvelle venait de si bonne source, que le général Washington avait prié M. de Lafayette de s'informer de la vérité auprès de madame de Lafayette. (*Note de l'éditeur de la Correspondance de Washington*, M. Sparks.) Voy. la lettre suivante.

par vous tous mes remercîments pour sa vaillante conduite.

Si j'avais pu imaginer que vous eussiez quelque désir d'avoir mon portrait, j'aurais demandé à M. Peale, lorsqu'il vint au camp de Valley-Forge, d'en faire un de son mieux, et je vous l'aurais offert. Mais réellement, je n'avais pas assez bonne opinion de mon propre mérite pour ne pas craindre qu'un tel don vous parût une preuve de ma vanité, plutôt qu'un témoignage de mon désir de vous plaire.

Si vous avez conçu la pensée, mon cher marquis, de faire cet hiver une visite à votre cour, à votre femme, à vos amis, et que vous hésitiez par la crainte de manquer une expédition dans le Canada, l'amitié m'engage à vous avertir que je ne crois pas la chose assez probable pour changer vos projets. Il faudrait bien des circonstances et des événements, pour rendre cette invasion praticable et raisonnable. D'abord nous ne pourrions détacher un corps considérable que si l'ennemi abandonnait en tout ou en partie ses positions actuelles ; puis, s'il fallait envoyer des forces importantes en Canada, une expédition d'hiver deviendrait impossible à cause des difficultés que rencontrerait la marche de troupes nombreuses transportant avec elles leurs armes, leurs provisions, leur fourrage, dans une saison aussi rigoureuse. En un mot, les chances me paraissent tellement contre l'entreprise, qu'il ne faudrait pas pour elle renoncer à vos idées de voyage; j'en faciliterai l'exécution, et vous emporterez de moi en partant tous les témoignages d'approbation et d'estime que vous pourrez souhaiter. Mais comme c'est une marque d'égard qui est due, je suis persuadé que vous jugerez convenable de prévenir le congrès de votre projet de voyage et d'absence. Je donne bien volontiers mon consentement à votre visite au comte d'Estaing, et vous pouvez l'annoncer au général Sullivan, qui, à ma grande satisfaction, vous a retiré d'un *cul-de-sac*. Je lui avais depuis longtemps conseillé de ne point mettre de détachement en pareille situation, de façon à laisser certains points dégarnis et exposés faute de troupe. Immédiatement après mon départ de White-Plains pour venir ici, l'ennemi a jeté des troupes dans les Jerseys : je ne puis savoir dans quel but, si ce n'est de faire de grands fourrages. En même temps, quelques partis se sont avancés de leurs lignes de King's-Bridge jusqu'à notre ancien camp de Plains, enlevant aux habitants indistinctement, non-seulement leurs provisions, mais jusqu'aux vêtements qu'ils portaient.

Le renseignement que je vous demandais de me procurer, mon cher marquis, ne peut, je le pense bien, être obtenu des officiers de la flotte, mais seulement en écrivant à madame de Lafayette à qui je serais heureux d'offrir mon hommage en Virginie, si, après la guerre, elle pouvait consentir à quitter pendant quelques mois les magnificences de la cour, pour les plaisirs champêtres d'une humble chaumière.

Je ne manquerai pas d'informer madame Washington de votre obligeant souvenir. Les officiers de l'état-major sont fort touchés de vos aimables commissions, ils se joignent à moi dans l'assurance d'un tendre attachement; aucun ne peut vous l'offrir avec une affection plus vraie que celle que je vous ai vouée pour la vie.

Avec tous les sentiments que vous pouvez désirer, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Au camp, près de Warren, 24 septembre 1778.

Mon cher Général,

Je viens consulter Votre Excellence sur une démarche pour laquelle j'ai besoin non-seulement de l'aveu et de l'opinion du commandant en chef, mais du conseil plein de franchise de celui dont j'ai le bonheur d'être l'ami. Dans une adresse des commissaires anglais au congrès, la première depuis l'exclusion de Johnstone [1], il est parlé de mon pays dans les termes les plus offensants. Cette pièce est signée par tous les commissaires et plus particulièrement par le président, lord Carlisle. Je suis l'officier français le plus élevé en grade dans l'ar-

[1] Dans la session précédente, le parlement d'Angleterre avait passé des bills dits *conciliatoires*, et au mois de juin, des commissaires conciliateurs s'étaient présentés pour négocier un accommodement : c'étaient lord Carlisle, le gouverneur George Johnstone et William Eden; le docteur Adam Ferguson, professeur de philosophie morale à l'Université d'Édimbourg, était secrétaire de la commission. Ils adressèrent à M. Laurens une lettre qui devait être communiquée au congrès. A cette lettre étaient jointes des lettres particulières de M. Johnstone à divers membres de l'assemblée qu'il essayait de séduire par des espérances intéressées. Les lettres furent livrées au congrès, qui déclara *incompatible avec son propre honneur d'entretenir aucune sorte de correspondance ou de relation avec ledit George Johnstone*. (Voy. les Lettres du général Washington, tome V, p. 397, et tome VI, p. 31, et l'*Histoire de la Révolution américaine*, par David Ramsay, tome II, ch. xvi.)

mée américaine, je ne suis pas inconnu aux Anglais, et si quelqu'un doit relever de telles expressions, je crois que cet avantage m'appartient. Ne pensez-vous pas, mon cher général, que je ferais bien d'écrire à lord Carlisle pour lui en demander compte d'une manière peu amicale? J'ai dit quelque chose de ce projet au comte d'Estaing; mais il me faut votre opinion avant de fixer la mienne, et je vous la demande avec instance.

Tout est ici parfaitement tranquille, et le général Sullivan est persuadé que je puis en toute sûreté aller à Boston; je vais donc y faire un très-court voyage. L'amiral a plusieurs fois exprimé le désir de causer avec moi. Il a parlé de projets pour mettre Boston à l'abri de toute attaque; mais il remet toujours à s'expliquer de vive voix. Mon voyage sera court, car en temps de guerre, je n'aime pas les villes, quand je puis être au camp. Si vous me répondez sur-le-champ, je puis recevoir bientôt votre lettre.

J'ai bien besoin de vous voir, mon cher général, de vous consulter sur plusieurs objets, relatifs à moi. Si vous approuvez que j'écrive à lord Carlisle, ce sera peut-être, s'il n'est pas satisfait de ma missive, une occasion de me rapprocher de vous quelques instants.

Avec les plus parfaits sentiments de respect, de confiance et d'affection, j'ai l'honneur d'être, etc.

A LORD CARLISLE [1].

J'avais cru jusqu'à ce jour, Milord, n'avoir jamais affaire qu'avec vos généraux, et je n'espérais les voir qu'à la tête des troupes qui nous sont respectivement confiées; votre lettre au congrès des États-Unis, la phrase insultante pour ma patrie, que vous avez signée, pouvaient seules me donner quelque chose à démêler avec vous. Je ne daigne pas la réfuter, Milord, mais je désire la punir. C'est vous, comme chef de la commission, que je somme de m'en donner une réparation aussi publique que l'a été l'offense, et que le sera le démenti qui la suit; il n'aurait pas tant tardé si la lettre me fût parvenue plus tôt. Obligé de m'absenter quelques jours, j'espère en revenant trouver votre réponse. M. de Gimat, officier français, prendra pour moi les arrangements qui vous conviendront; je ne doute pas que pour l'honneur de son compatriote, le général Clinton ne veuille bien s'y prêter. Quant à moi, Milord, tous me sont bons, pourvu qu'à l'avantage glorieux d'être Français, je joigne celui de prouver à un homme de votre nation qu'on n'attaque jamais impunément la mienne.

LAFAYETTE.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Boston, 28 septembre 1778.

CHER GÉNÉRAL,

Les nouvelles que j'ai reçues de France, les réflexions que j'ai faites, celles qui m'ont été suggérées par plusieurs personnages, notamment par l'amiral, ajoutent plus que jamais au désir que j'avais de revoir Votre Excellence. J'ai besoin de vous communiquer mes sentiments, de connaître votre opinion sur ma situation actuelle; je regarde cela comme d'une grande importance pour mes intérêts privés. J'ai de plus quelques idées à vous présenter, des renseignements à vous donner sur les affaires publiques. Je suis sûr, mon cher général, que la part que vous prenez à ce qui me touche personnellement est telle que vous n'aurez aucune objection à ce que je passe quelques instants avec vous [2].

Le moment où la flotte sera prête n'est pas éloi-

[1] Cette lettre était en français.

[2] Malgré les obstacles qui avaient arrêté M. de Lafayette au début de la campagne projetée dans le nord, il avait embrassé avec chaleur l'idée d'une diversion qui serait opérée en Canada par les forces combinées de la France et de l'Amérique; et c'est en partie pour entretenir de ce plan Washington, et plus tard le cabinet de Versailles, qu'il insistait pour avoir une conférence avec le général en chef et pour retourner en France avant l'hiver. Il fut même appelé à s'en expliquer avec un comité du congrès, qui adopta le plan en principe, mais décida que le général Washington serait préalablement consulté. Celui-ci développa ses objections dans une lettre ostensible au congrès et dans une lettre confidentielle au président Laurens (14 novembre 1778). La décision définitive de l'assemblée se fit attendre. M. de Lafayette fut obligé de s'embarquer avant d'avoir pu la connaître. Le 29 décembre seulement on la lui adressa avec une lettre du président John Jay, chargé par le congrès de lui exposer que la difficulté de l'exécution, le manque d'hommes et de matériel, et surtout l'épuisement des finances ne permettaient pas de donner suite au projet; que si cependant la France en prenait l'initiative, les États-Unis feraient tous leurs efforts pour la seconder. Mais la France ne se montra pas, pour diverses raisons, disposée à enlever aux Anglais le Canada. (Voy. la *Correspondance de Washington*, tome VI, et sa *Vie*, par Marshall, tome III.)

gné; et je crois fort important de décider avec vous, avant ce moment, ce qui me concerne. Je vais écrire au général Sullivan, et s'il y consent, je me rendrai sur-le-champ au quartier général. Je vous prie de m'en envoyer la permission pour le cas où il ferait quelques difficultés. Je voyagerai comme un courrier afin d'abréger le temps. Vous pouvez croire, mon cher général, que je ne demanderais pas ce que je n'ai demandé de ma vie, de quitter mon poste, sans de fortes raisons pour cela. Mais les lettres que j'ai reçues de France me font vivement souhaiter de vous voir.

Avec la plus tendre affection et le plus grand respect, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Fishkill, 4 octobre 1778.

Mon cher Marquis,

J'ai eu le plaisir de recevoir, par M. de la Colombe, votre lettre du 28 septembre et celle du 24, qu'on lui a remise sur sa route. Je suis aussi intéressé à accorder la permission demandée dans la première, qu'à refuser mon approbation au cartel dont vous parlez dans la seconde.

Le généreux esprit de chevalerie, chassé du reste du monde, a trouvé un refuge, mon cher ami, dans la sensibilité de votre nation seulement. Mais c'est en vain que vous tâcherez de le conserver, si vous ne trouvez pas d'antagoniste; et quoique cette susceptibilité pût être bien adaptée aux temps où elle existait, de nos jours, il serait à craindre que votre adversaire, se couvrant des opinions modernes et de son caractère public, ne tournât un peu en ridicule une vertu de si ancienne date. D'ailleurs, en supposant que Sa Seigneurie acceptât votre défi, l'expérience a prouvé que souvent le hasard décide dans ces sortes d'affaires autant que la bravoure, et toujours plus que la justice de la cause; je ne voudrais donc pas que votre vie courût le moindre danger, lorsqu'elle doit être réservée pour tant de plus grandes occasions.

Je me flatte que Son Excellence l'amiral partagera mon opinion, et qu'aussitôt qu'il n'aura plus besoin de vous, il vous enverra au quartier général où je jouis par avance du plaisir de vous voir.

Vous ayant écrit longuement il y a peu de jours et mis ma lettre sous le couvert du général Sullivan, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est pour vous assurer qu'avec la plus parfaite considération, etc.

AU PRÉSIDENT LAURENS.

Philadelphie, 13 octobre 1778.

Monsieur,

Quel que soit mon désir de ne pas employer le précieux temps du congrès à l'entretenir d'intérêts particuliers, je demande qu'il me soit permis de lui exposer ma situation avec la confiance qui est la suite naturelle de l'affection et de la reconnaissance. Je ne puis parler des sentiments qui m'attachent à mon pays, sans être certain d'être compris par ceux qui ont fait tant de choses pour le leur.

Aussi longtemps que j'ai pu disposer de moi-même, j'ai mis mon bonheur et mon orgueil à combattre sous les drapeaux américains, pour la défense d'une cause que j'ose appeler la nôtre, puisque j'ai eu la bonne fortune de verser mon sang pour elle. A présent, Monsieur, que la France est engagée dans une guerre, je suis pressé par un sentiment de devoir et de patriotisme, de me présenter devant le roi, et de savoir comment il juge à propos d'employer mes services. La plus agréable manière de servir sera toujours pour moi celle qui me permettra de combattre pour la cause commune, parmi ceux dont j'ai eu le bonheur d'obtenir l'amitié et l'honneur de suivre la fortune dans des temps moins favorables. Cette raison et d'autres que le congrès voudra bien sentir, m'engagent à solliciter la permission d'aller en France l'hiver prochain.

Je n'ai pas songé à quitter l'armée tant qu'on a pu espérer une campagne active, je profite à présent d'un intervalle de tranquillité pour venir présenter ma demande. Si elle est accordée, je différerai mon départ de manière à être certain que la campagne est terminée. Je joins ici une lettre de Son Excellence le général Washington, dans laquelle il donne son assentiment à la permission que je sollicite. J'ose me flatter que je serai regardé comme un soldat en congé qui souhaite ardemment rejoindre ses drapeaux et ses chers compagnons d'armes. Dans le cas où l'on penserait qu'une fois parmi mes compatriotes, je puis en quelque façon servir l'Amérique, j'espère, Monsieur, que

toujours j'y serai considéré comme un homme profondément dévoué aux intérêts des États-Unis et pénétré d'affection, de respect et de confiance pour leurs représentants.

LE PRÉSIDENT DU CONGRÈS

A M. DE LAFAYETTE.

Philadelphie, 24 octobre 1778.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de présenter au congrès la lettre où vous sollicitez la permission de vous absenter. Je suis chargé par la chambre de vous offrir ses remercîments pour le zèle que vous avez montré dans la défense de la juste cause qu'elle soutient, et les services désintéressés que vous avez rendus aux États-Unis d'Amérique. Leurs représentants au congrès ont ordonné qu'une épée vous serait offerte par le ministre américain à la cour de Versailles, comme un témoignage de la haute estime et de l'affection que le peuple vous porte, et un souvenir de la valeur et des talents militaires que vous avez fait paraître dans plusieurs occasions importantes.

Je joins ici l'acte du congrès qui autorise ces déclarations et vous accorde un congé dont la durée dépendra de votre volonté. Je prie Dieu de vous bénir et de vous protéger, Monsieur, et de vous ramener en sûreté près de votre prince, au milieu de votre famille et de vos amis. J'ai l'honneur, etc.

En congrès, le 21 octobre 1778.

Résolu :

Qu'il est accordé au marquis de Lafayette, major général au service des États-Unis, une permission d'aller en France, avec la liberté de fixer l'époque de son retour.

Que le président offrira au marquis de Lafayette les remercîments du congrès pour le zèle désintéressé qui l'a conduit en Amérique, les services qu'il a rendus aux États-Unis, par son courage et ses talents, dans beaucoup d'occasions importantes.

Que le ministre plénipotentiaire des États-Unis à la cour de Versailles sera chargé d'offrir en leur nom, au marquis de Lafayette, une épée de prix ornée d'emblèmes convenables.

22 octobre.

Résolu :

Qu'il sera écrit au roi de France la lettre suivante, pour recommander le marquis de Lafayette.

« A notre grand, fidèle et cher allié et ami Louis XVI, roi de France et de Navarre.

» Le marquis de Lafayette ayant obtenu notre permission de retourner dans sa patrie, nous ne pouvons le laisser partir sans lui témoigner les profonds sentiments que nous inspirent son zèle, son courage et son dévouement. Nous l'avons élevé au rang de major général dans nos armées; avancement manifestement mérité par sa prudente et courageuse conduite. Nous recommandons ce noble jeune homme à l'attention de Votre Majesté, parce que nous l'avons vu sage dans le conseil, brave sur le champ de bataille, patient au milieu des fatigues de la guerre. Le dévouement à son souverain a toujours dirigé sa conduite, conforme à tous les devoirs d'un Américain; et c'est ainsi qu'il a acquis la confiance des États-Unis, vos bons et fidèles amis et alliés, et l'affection de leurs citoyens. Nous prions Dieu de tenir Votre Majesté dans sa sainte garde.

» Fait à Philadelphie le 22 octobre 1778, par le congrès des États-Unis de l'Amérique du Nord, vos bons amis et alliés. »

Henri Laurens, *Président.*

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Philadelphie, 24 octobre 1778.

Mon cher Général,

Vous serez étonné d'apprendre que je suis encore dans cette ville et que jusqu'à présent je n'ai pu partir. Ce qui me touche personnellement a été immédiatement terminé, et j'ai été comblé par le congrès de témoignages de bonté et d'affection; mais les affaires publiques ne vont pas si vite, et je suis retenu pour l'expédition de projets, d'instructions et papiers divers que je dois emporter avec moi. Je partirai pourtant certainement demain soir au plus tard. Le congrès a bien voulu m'accorder un congé illimité par la plus obligeante et la plus honorable résolution; il y a joint une lettre au roi en ma faveur. Je vous montrerai tout cela, et comme j'espère arriver deux jours après ma lettre, je crois inutile de vous envoyer des copies. J'ai reçu une réponse de lord Carlisle; il se renferme dans sa dignité, et par une prudente prévoyance, refuse d'avance d'entrer dans aucune explication lorsqu'il changera de situation.

On s'occupe d'un projet qui, je crois, sera approuvé par vous ; je ne l'ai pas suggéré et n'ai eu qu'un rôle passif dans cette affaire. Je vous en parlerai en plus longs termes et avec plus de liberté à notre première entrevue.

Puis-je espérer, mon cher général, que vous voudrez bien faire porter sur-le-champ les lettres ci-jointes à Boston ? Elles contiennent l'ordre de tenir une frégate prête à partir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LORD CARLISLE A M. DE LAFAYETTE.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre par M. de Gimat; j'avoue qu'il me paraît difficile d'y faire une réponse sérieuse; la seule que l'on pût attendre de moi en qualité de commissaire du roi, et que vous devriez avoir prévue, est que je me regarde et me regarderai toujours comme n'ayant à répondre à aucun individu de ma conduite publique et de ma façon de m'exprimer. Je ne le dois qu'à mon pays et à mon roi. A l'égard des opinions ou des expressions contenues dans l'une des pièces publiées sous l'autorité de la commission dans laquelle j'ai l'honneur d'être nommé, à moins qu'elles ne soient publiquement rétractées, vous pouvez être assuré que, quelque changement qui puisse survenir dans ma situation, je ne serai jamais disposé à en rendre compte, encore moins à les désavouer en particulier. Je dois vous rappeler que l'insulte à laquelle vous faites allusion dans la correspondance qui a eu lieu entre les commissaires du roi et le congrès, n'est pas d'une nature privée. Or, je pense que toutes ces disputes nationales seront mieux décidées lorsque l'amiral Byron et le comte d'Estaing se rencontreront.

AU PRÉSIDENT LAURENS.

Philadelphie, 26 octobre 1778.

Monsieur,

J'ai reçu l'obligeante lettre de Votre Excellence, jointe aux diverses résolutions dont le congrès m'a honoré et au congé qu'il a bien voulu m'accorder. La pensée que mes services ont obtenu son approbation me rend heureux plus que toute chose au monde. Les glorieux témoignages de confiance et de satisfaction que les représentants de l'Amérique ont deux fois daigné m'adresser, sont bien au-dessus de mes mérites; mais ils ne peuvent surpasser les sentiments de reconnaissance qu'ils ont excités. Le noble présent qui m'est offert au nom des États-Unis est le plus grand honneur que je puisse recevoir. Mon vœu le plus ardent est d'employer bientôt cette épée pour leur service, contre l'ennemi commun de ma patrie et de ses fidèles et chers alliés.

Puissent la liberté, la sécurité, la richesse, la concorde, être à jamais le partage des États-Unis! C'est le vœu ardent d'un cœur plein d'un zèle dévoué, d'un amour sans bornes pour eux, du plus grand respect et de la plus sincère affection pour leurs représentants.

Veuillez, Monsieur, en offrant au congrès mes remercîments, agréer vous-même l'assurance de mon respectueux attachement. J'ai l'honneur d'être avec une profonde vénération, de Votre Excellence, etc.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE M. GÉRARD, MINISTRE DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS, AU COMTE DE VERGENNES [1].

. . . . Je ne dois pas terminer cette longue dépêche sans rendre à la sagesse et à la dextérité de M. le marquis de Lafayette, pour la part qu'il a prise dans ces discussions, la justice due à son mérite. Il a donné les plus salutaires conseils avec l'autorité de son amitié et de son expérience. Les Américains l'ont fortement sollicité de revenir avec les troupes que le roi pourrait envoyer. Il a répondu avec la sensibilité convenable, mais avec une entière soumission aux ordres du roi. Je ne puis me dispenser de dire que la conduite également prudente, courageuse et aimable de M. le marquis de Lafayette, l'a rendu l'idole du congrès, de l'armée et du peuple des États-Unis. On a une haute opinion de ses talents militaires. Vous savez combien je suis peu enclin à la flatterie; mais je manquerais à la justice si je ne vous transmettais ces témoignages qui sont ici dans la bouche de tout le monde.

[1] Traduit sur la version anglaise insérée par M. Sparks dans sa collection des écrits de Washington. (Tome VI, Appendice n° 1.)

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE[1].

Philadelphie, 29 décembre 1778.

Mon cher Marquis,

La présente sera accompagnée d'une lettre du congrès, qui vous apprendra qu'après un examen approfondi, le projet d'une certaine expédition a été abandonné. Je suis fâché que l'indécision où l'on est resté si longtemps vous ait fait différer votre départ jusqu'à présent.

Je suis persuadé, mon cher marquis, que vous n'avez pas besoin de nouvelles preuves, pour être bien convaincu de mon affection, et de la haute idée que j'ai conçue de votre mérite et de vos talents militaires. Cependant puisque vous êtes au moment de retourner dans votre patrie, j'ai besoin de satisfaire mon amitié, en joignant aux honorables témoignages que vous avez reçus du congrès, la lettre que voici, pour notre ministre à votre cour. J'ai tâché de lui donner une idée de l'estime que mon pays vous porte; et l'intérêt que je mets à votre bonheur me fait souhaiter que vous soyez également cher au vôtre. Adieu, mon cher marquis, mes vœux les plus tendres vous accompagnent. Puissiez-vous avoir une bonne traversée et une heureuse arrivée près de votre femme et de vos amis. A vous.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A BENJ. FRANKLIN,

MINISTRE D'AMÉRIQUE EN FRANCE.

Philadelphie, 28 décembre 1778.

Monsieur,

Le marquis de Lafayette qui a servi avec distinction comme major général dans l'armée des États-Unis durant deux campagnes, a été déterminé, par la perspective d'une guerre européenne, à retourner dans sa patrie. C'est avec plaisir que je saisis cette occasion de vous faire faire une connaissance personnelle avec un homme dont le mérite ne peut vous être resté inconnu au moins de réputation. Les généreux motifs qui l'ont décidé à traverser l'Atlantique, le tribut qu'il a payé à la bravoure à la journée de Brandywine, ses succès en Jersey, avant que ses blessures ne fussent guéries, dans une affaire où il menait de la milice contre des grenadiers anglais, la brillante retraite par laquelle il a évité une manœuvre combinée de toutes les forces britanniques dans la dernière campagne, ses services dans l'expédition contre Rhode-Island, sont de telles preuves de son zèle, de son ardeur guerrière et de ses talents, qu'elles l'ont rendu cher à l'Amérique, et doivent grandement le recommander à son prince.

Lorsqu'il arrive avec tant de titres à votre estime, il serait inutile, si ce n'était pour satisfaire mes propres sentiments, d'ajouter que j'ai pour lui une amitié très-particulière, et que tous les services qu'il sera en votre pouvoir de lui rendre, obligeront envers vous celui qui a l'honneur d'être avec la plus grande estime et la plus respectueuse considération, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Boston, 5 janvier 1779.

Cher Général,

Dans ma situation embarrassante, à une telle distance de vous, je suis obligé de prendre seul une résolution qui, j'espère, obtiendra votre approbation. Vous vous rappelez qu'en accordant largement le temps nécessaire pour les délibérations, la réponse du congrès devait m'atteindre avant le 15 du mois dernier. J'ai longtemps attendu depuis lors sans recevoir aucune nouvelle; de plus quelques personnes de Philadelphie assurent que le congrès me croit parti, il y a longtemps. Quoique mes affaires m'appellent dans ma patrie, un intérêt personnel pourrait m'engager à attendre les lettres de Votre Excellence, pour la décision du congrès quant à la manière de m'échanger dans le cas où je serais pris, et pour les dernières déterminations relativement aux plans de la prochaine campagne.

Mais l'importance des dépêches dont je suis porteur, l'incertitude et l'improbabilité d'en recevoir d'autres ici, le service que je puis rendre aux deux nations par les renseignements que je donnerais à Versailles, l'inconvénient de retenir la belle frégate

[1] Cette lettre ne parvint pas à M. de Lafayette avant son départ.

à bord de laquelle je pars, le danger de perdre tous les hommes qui désertent très-vite, sont des raisons si fortes qu'elles m'obligent à ne pas tarder plus longtemps; d'autant que le congrès ayant résolu d'envoyer bientôt trois bâtiments légers en France, et le comité de la marine ayant promis de donner des dépêches aux officiers que je recommanderais, c'est une très-bonne manière d'expédier ses lettres, et de me transmettre celles que Votre Excellence voudra bien m'écrire.

Avoir de vos nouvelles, mon respectable ami, sera un des plus grands bonheurs que je puisse ressentir; les plus longues lettres seront les mieux reçues. J'espère que vous m'accorderez ce plaisir aussi souvent que vous le pourrez, et que vous me conserverez cette affection à laquelle je réponds par les sentiments les plus tendres. Que je serais heureux de revenir au printemps, surtout parce que l'on pourrait encore proposer ce que vous savez! Votre première lettre m'apprendra sur quoi je dois compter à cet égard, et je me flatte que la première des miennes vous confirmera que je suis libre, et que bien certainement je dois revenir pour la prochaine campagne.

Ma santé est maintenant excellente, et je ne me souviendrais pas d'avoir été jamais malade sans les marques d'amitié que vous m'avez données dans cette circonstance. Mon bon docteur a continué de me soigner avec son zèle accoutumé. Il me viendra voir à bord, puis retournera au quartier général; mais il avait reçu votre ami en dépôt jusqu'à son embarquement. J'ai trouvé la plus aimable hospitalité dans cette ville, et excepté de boire de l'eau, le docteur a fait tout ce qu'il a pu pour être heureux. Il danse et chante dans les réunions de la manière la plus charmante.

Les officiers qui, j'espère, viendront en France, ont ordre de passer par le quartier général, et je me flatte, mon cher général, que vous m'écrirez par eux. Je vous prie de faire connaître au porteur de cette lettre, le capitaine La Colombe, que je le recommande à Votre Excellence pour le brevet de major.

Soyez assez bon, mon cher général, pour offrir mes plus empressés compliments à madame Washington, ainsi qu'à vos officiers. J'espère que vous jouirez tranquillement du bonheur d'être auprès d'elle sans être troublé par l'ennemi, jusqu'à ce que je vous rejoigne. J'espère aussi que vous approuverez mon départ, commandé par la nécessité après une si longue attente.

Adieu, mon bien cher général; ce n'est pas sans émotion que je vous dis ce dernier adieu, au moment d'une séparation si longue. N'oubliez pas un ami absent, et croyez-moi toujours et pour toujours, avec le plus grand respect, avec l'affection la plus tendre, etc.

A bord de *l'Alliance*, 10 janvier 1779.

Je rouvre ma lettre, mon cher général, pour vous dire que je ne suis pas encore parti; mais si le vent devient bon, je mettrai à la voile demain. Rien de Philadelphie, rien du quartier général; tout le monde, aussi bien que moi, est d'avis que j'aurais tort de plus longtemps attendre. J'espère que j'ai raison, et que j'aurai bientôt de vos nouvelles. Adieu, mon cher et à jamais bien-aimé ami, adieu.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

A bord de *l'Alliance*, Boston, 11 janvier 1779.

On met à la voile, mon cher général, et je n'ai que le temps de vous dire une dernière fois adieu. Je puis être sûr à présent que le congrès ne compte envoyer rien de plus par moi. Le bureau de la marine et M. Nevill m'écrivent ce matin de Boston que l'on peut traverser la rivière du Nord, et qu'un officier du camp affirme n'avoir entendu parler d'aucun exprès qui dût m'être adressé. Tous s'accordent à regarder comme certain que le congrès me croit en route, et que le plus tôt que je partirai sera le mieux.

Adieu, mon cher général, j'espère que votre ami français vous sera toujours cher. J'espère que je vous reverrai bientôt, que je pourrai vous dire moi-même avec quelle émotion je quitte à présent la côte que vous habitez, et avec quelle affection, quelle vénération je serai toujours votre respectueux et sincère ami.

SECOND VOYAGE

EN AMÉRIQUE,

ET CAMPAGNES DE 1780 ET 1781.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

LES ANNÉES 1779, 1780 ET 1781 [1].

Lafayette, parti de France en rebelle et en fugitif, y revint favori et triomphant. A peine se donna-t-on le temps de punir par huit jours d'arrêts sa désobéissance au roi; encore ne fut-ce qu'après avoir eu une conversation avec le premier ministre Maurepas. Lafayette se trouvait le lien entre les États-Unis et la France; il avait la confiance des deux pays et des deux gouvernements. Sa faveur à la cour et dans la société fut employée à servir la cause des Américains, à détruire les mauvaises impressions qu'on cherchait à donner contre eux, à obtenir pour eux des secours de tout genre. Il éprouva néanmoins beaucoup de difficultés; les amis de l'alliance autrichienne voyaient avec humeur que cette guerre eût servi au refus de quarante mille auxiliaires stipulés par le traité de Vienne; le ministère français craignait déjà le trop grand agrandissement des États-Unis, et se refusa décidément à la conquête du Canada, sous prétexte qu'avant d'ajouter un quatorzième État à ceux qui s'étaient déclarés indépendants, il convenait de délivrer les treize autres du joug des Anglais. M. Necker craignait tout ce qui pouvait augmenter les dépenses ou prolonger la guerre. Maurepas lui-même, qui y avait été entraîné, en était très-fatigué; il espérait obtenir la paix par une tentative sur l'Angleterre. Lafayette, profitant de cette disposition, avait organisé une expédition où le célèbre Paul Jones aurait commandé la marine, et qui aurait transporté sous pavillon américain un corps de troupes sur les côtes d'Angleterre, pour y lever des contributions destinées à fournir aux Américains l'argent qu'on ne pouvait pas tirer du trésor de France. Liverpool et quelques autres villes auraient

[1] Ces Mémoires sont extraits de la biographie américaine de M. de Lafayette écrite par lui-même, que nous avons désignée sous le nom de *Manuscrit n° 1*. Nous les avons complétés par des extraits du *Manuscrit n° 2*, contenant des observations sur les historiens de l'Amérique.

été justement punies de la part qu'elles avaient prise aux vexations exercées contre les colonies auxquelles elles avaient dû leur prospérité ; mais l'économie, la timidité des ministres français, firent encore manquer cette entreprise. Lafayette, désespérant de faire réussir l'expédition du Canada, prit un parti très-hardi sans doute, mais qui fut justifié par le succès. Il lui avait été enjoint de ne point demander de troupes auxiliaires pour les États-Unis, parce que la jalousie populaire contre les étrangers, et particulièrement les Français, non-seulement éloignait le congrès lui-même de cette idée, mais lui avait persuadé qu'elles exciteraient de l'inquiétude et du mécontentement. Lafayette prévit qu'avant que le secours pût être prêt, les États-Unis en sentiraient le besoin, et qu'il pourrait arriver, comme il arriva en effet, dans un moment décisif pour le salut de la cause. Il prit donc sur lui seul, ne pouvant obtenir les troupes pour le Canada, de solliciter au nom du congrès ce qu'il lui avait été positivement interdit de demander, un secours de troupes auxiliaires envoyé dans un port des États-Unis, et il fit choix de celui de Rhode-Island, qui, ayant été évacué par les Anglais et se trouvant dans une île aisée à défendre, était plus propre que tout autre à prévenir tous les inconvénients. Il obtint six mille hommes ; on n'en envoya dans la suite que quatre mille, sous le comte de Rochambeau ; mais quelque peu considérable que fût ce nombre, Lafayette savait qu'en y employant de jeunes officiers de la cour, en attirant l'attention des Français sur ce petit corps, les ministres seraient forcés tôt ou tard de le rendre utile en lui donnant sur les côtes d'Amérique une supériorité maritime qui était le principal objet de Lafayette, et que les autres plans d'opération rendaient très-difficile à obtenir ; aussi ne l'eut-on qu'en 1781, et pour quelques semaines. L'événement a prouvé combien Lafayette avait raison d'en prêcher tous les jours la nécessité. Ce ne fut qu'au commencement de l'année 1780 que le secours fut prêt à partir. En attendant, Lafayette fut employé dans l'état-major de l'armée qui se préparait à une descente en Angleterre sous les ordres du maréchal de Vaux. C'est là que le petit-fils du docteur Franklin lui présenta officiellement l'épée que le congrès lui avait décernée. On y voyait représentés Monmouth, Barren-Hill, Gloucester et Rhode-Island ; l'Amérique, délivrée de ses chaînes, offrait une branche de laurier à un jeune guerrier ; le même guerrier était représenté faisant une blessure mortelle au lion britannique. Franklin avait placé dans une autre partie une devise ingénieuse de l'Amérique ; c'était un croissant de lune avec ces mots : *Crescam ut prosim ;* de l'autre côté était la devise *Cur non ?* que le jeune homme avait prise en partant pour l'Amérique.

Lafayette, à la fin de la campagne, renouvela ses instances pour l'accomplissement des espérances qu'on lui avait données ; il obtint pour les États-Unis des secours pécuniaires qui furent remis à la disposition du général Washington, car c'était sur ce général que reposaient toute la confiance du gouvernement et les espérances de la nation française. On avait promis des habits pour toute l'armée, mais ils restèrent avec la division de deux mille hommes, qui devait compléter le corps de Rochambeau ; et l'amiral Ternay, au lieu d'amener, comme il aurait dû, une supériorité maritime, ne partit pour Rhode-Island qu'avec sept vaisseaux. Cette expédition fut tenue très-secrète [1]. Lafayette l'avait précédée à bord de la frégate française *l'Hermione ;* il arriva à Boston avant que les Américains et les Anglais eussent la moindre connaissance de ce renfort auxiliaire.

(1780) L'arrivée de Lafayette à Boston produisit la plus vive sensation ; elle tenait uniquement à sa popularité personnelle, car personne ne se doutait de ce qu'il avait obtenu pour les États-Unis. Tout courut au rivage, il fut reçu avec de grandes acclamations et conduit en triomphe chez le gouverneur Hancock, d'où il partit pour le quartier général. Washington apprit avec une vive émotion l'arrivée de son jeune ami ; on remarqua qu'à la réception du courrier qui lui apporta cette nouvelle, des larmes de joie coulèrent de ses yeux, ce qui, pour quiconque a connu le caractère de Washington, est le témoignage le plus certain d'une tendresse vraiment paternelle. Lafayette fut reçu avec la plus vive joie par l'armée ; il était aimé des officiers et des soldats qu'il payait du retour le plus affectionné. Après ces premiers moments, le général Washington et lui s'enfermèrent pour causer de la situation des affaires. Celle de l'armée était très-mauvaise : elle manquait d'argent, il devenait presque impossible de la recruter ; enfin il fallait un événement qui rendît de l'énergie aux différents États, et qui donnât à l'armée

[1] « Il fut réglé que ce corps de six mille hommes, commandé par le lieutenant général Rochambeau, serait entièrement aux ordres du commandant en chef américain, et ne ferait qu'une division de son armée. L'ordre du service fut réglé de manière à ce que les Français ne fussent jamais regardés que comme auxiliaires, prenant la gauche des troupes américaines, et le commandement appartenant, à parité de grade et de date, à l'officier américain. En un mot les droits et les avantages du gouvernement, du général et des militaires américains furent stipulés d'avance de manière à prévenir toute discussion future. » (Manuscrit n° 2.)

des moyens d'exercer la sienne. Ce fut là que Lafayette apprit au commandant en chef ce qui avait été fait et l'arrivée du secours qu'il pouvait attendre. Le général Washington en sentit toute l'importance, et regarda cette heureuse nouvelle comme décisive pour le succès des affaires. On prépara tout ce qu'il fallait; le secret fut bien gardé, malgré les préparatifs qu'il fallut faire pour l'arrivée de ces troupes, qui débarquèrent heureusement à Rhode-Island, et qui, malgré leur longue inaction, formèrent, en contenant les Anglais, une diversion nécessaire et puissante.

Pendant la campagne de 1780, le corps français resta à Rhode-Island. Après la défaite de Gates, Greene alla commander en Caroline; Arnold fut placé à West-Point, l'armée principale sous les ordres immédiats de Washington avait pour avant-garde l'infanterie légère de Lafayette, à laquelle était joint le corps de l'excellent partisan colonel Lee. C'est ici le lieu de parler de cette infanterie légère. Les troupes américaines n'avaient point de grenadiers; leurs chasseurs ou *riflemen* formaient un régiment à part sous les ordres du colonel, depuis brigadier général, Morgan, et étaient pris, non dans les différents corps, mais dans les pays frontières des sauvages parmi des hommes que leur manière de vivre et leur adresse à tirer leurs longues carabines rendaient singulièrement propres à ce service. Mais tous les régiments de la ligne fournissaient des hommes de choix dont on choisissait aussi les officiers, et qui composaient la troupe d'élite d'environ deux mille hommes sous les ordres de Lafayette. L'attachement mutuel de ce corps et de son chef était passé en proverbe en Amérique. De même qu'un voyageur rapporte des pays lointains des présents à sa famille et à ses amis, il avait rapporté de France pour une somme considérable d'ornements pour les soldats, d'épées pour les officiers et sous-officiers, de drapeaux [1] pour les bataillons. Cette troupe d'hommes choisis, bien exercée et disciplinée, quoique mal habillée, et reconnaissable à ses hautes plumes noires et rouges, avait une agréable apparence et était excellente. Mais excepté ce petit nombre d'objets dus à Lafayette, on ne vit point arriver les effets que la France devait envoyer; l'argent prêté par elle fut du plus grand secours à l'armée.

Il y eut pendant cette année à Hartford, en Connecticut, une conférence entre les généraux français et le général Washington accompagné du général Lafayette et du général Knox; il fut décidé qu'on enverrait à Paris le colonel américain Laurens, chargé de solliciter de nouveaux secours et surtout une supériorité maritime. C'est en revenant de cette conférence que fut découverte la conspiration d'Arnold. Le général Washington aurait encore trouvé ce général à son quartier, si le hasard ou plutôt le désir de montrer à Lafayette le fort de West-Point, construit pendant son absence, ne l'avait point porté à s'y rendre avant d'arriver à Robinson's House où logeait le général Arnold [2].

Les historiens rendent un compte détaillé de la trahison d'Arnold. Lorsqu'à sa propre demande on lui confia le commandement de West-Point, il pressa le général Washington de lui faire connaître les moyens d'intelligence qu'il avait à New-Yorck. Il fit les mêmes instances à Lafayette que sa fortune mettait à même d'en avoir pour son compte, et aux autres officiers qui avaient commandé près des lignes ennemies. Heureusement que chacun de ces généraux se crut lié par la loi du secret qu'ils avaient promis, d'autant mieux que plusieurs des correspondants agissaient par un sentiment de patriotisme. Si Arnold avait pu parve-

[1] Un de ces drapeaux portait un canon avec cette devise: *Ultima ratio* retranchant le mot *regum* usité en Europe; l'autre, une couronne de laurier unie à une couronne civique, et pour devise *No other* (point d'autre); et ainsi des autres emblèmes. (*Note de M. de Lafayette.*)

[2] West-Point, fort sur une langue de terre qui s'avance dans l'Hudson, et qui en domine le cours, est une position tellement importante qu'elle est appelée par un historien le Gibraltar de l'Amérique. Arnold y commandait, et sa trahison, n'eût-elle eu d'autre but que de la livrer, aurait porté, si elle avait réussi, un coup mortel à la cause des États-Unis. Il avait formé depuis dix-huit mois des relations secrètes avec sir Henry Clinton, qui confia tout le soin de cette affaire à un aide de camp, le major André. Arnold manqua une première entrevue avec celui-ci le 11 septembre, à Dobbs's Ferry. Une seconde fut projetée à bord du sloop de guerre *le Vautour*, que le 16, Clinton envoya à cet effet à Teller's-Point, environ 15 ou 20 milles au-dessous de West-Point. Cependant, le général Washington, qui se rendait avec M. de Lafayette à la conférence d'Hartford, passa l'Hudson le 18, et vit Arnold, qui lui montra une lettre du colonel Robinson, embarqué sur *le Vautour*, prétendant que cet officier lui demandait un rendez-vous pour l'entretenir de quelque affaire privée. Washington lui dit de refuser le rendez-vous. Arnold se ménagea alors une entrevue secrète; et quittant New-Yorck, le major André vint à bord du sloop, et de là avec un faux passe-port à Long-Clove, où il vit Arnold le soir du 21. Ils se séparèrent le lendemain. André, en retournant à New-Yorck, fut pris à Tarrytown par trois miliciens, et conduit au poste de North Castle où commandait le lieutenant colonel Jameson qui en rendit compte le 23 à son supérieur le général Arnold. Celui-ci reçut la lettre le 25, le jour même où il attendait chez lui le général Washington qui revenait d'Hartford. Il prit aussitôt la fuite; quelques moments après, le général en chef arriva, et ne reçut que quatre heures plus tard les dépêches qui lui révélèrent le complot. (*Washington's writings*, tome VII, *Appendice* n° 7.)

nir à les connaître, ces malheureuses personnes eussent été perdues et tout moyen d'intelligence supprimé.

Arnold manqua recevoir le billet du lieutenant colonel Jameson, en présence du commandant en chef; il s'était détourné avec Lafayette et Knox pour voir une redoute; les lieutenants colonels Hamilton et Mac-Henry, aides de camp, l'un de Washington, l'autre de Lafayette, étaient allés en avant pour prier madame Arnold de ne pas retarder son déjeuner. Ils y étaient, et Arnold avec eux, lorsqu'il reçut le billet; il pâlit, monta chez lui, fit appeler sa femme qui s'évanouit. Il la laissa dans cet état sans qu'on s'en doutât, ne rentra pas dans la salle, mais monta sur un cheval de son aide de camp qui se trouvait prêt. Il chargea celui-ci de dire au général qu'il allait l'attendre à West-Point, et gagnant le bord de la rivière, il prit son canot et se fit conduire au *Vautour*. Cependant le général, en arrivant et apprenant qu'Arnold était à West-Point, crut que c'était pour préparer sa réception, et sans entrer dans la maison, s'embarqua avec les deux généraux qui l'accompagnaient. Arrivés sur l'autre rive, ils furent étonnés de n'être pas attendus; ce ne fut qu'au retour que le mystère fut expliqué, parce que les dépêches du lieutenant colonel Jameson étaient arrivées dans l'intervalle.

Un historien parle de la générosité avec laquelle madame Arnold fut traitée. Il est en effet honorable pour le caractère américain que, dans la plus grande effervescence d'indignation contre son mari, elle ait pu aller à Philadelphie, y prendre ses effets et se rendre avec un parlementaire à New-Yorck, sans éprouver la moindre insulte. Le même historien (M. Marshall) aurait pu dire que, le soir même de l'évasion d'Arnold, le général recevant de lui une lettre insolente, datée à bord du *Vautour*, chargea un de ses aides de camp d'aller dire à madame Arnold, qui était dans les convulsions de la douleur, qu'il avait fait ce qui dépendait de lui pour arrêter son mari, mais que, n'y ayant pas réussi, il trouvait du plaisir à l'informer que son mari était en sûreté [1].

On ne saurait donner trop d'éloges et de regrets au major André. Les quatorze officiers généraux qui eurent le pénible devoir de prononcer sur son sort, le commandant en chef de toute l'armée américaine, furent pénétrés d'admiration et de sympathie pour lui. La conduite des Anglais dans une occasion précédente n'avait pas été pareille. Le capitaine Hale, du Connecticut, jeune homme très-distingué, et chéri de sa famille et de ses amis, avait été pris sur Long-Island dans des circonstances du même genre que celles qui perdirent le malheureux André; mais au lieu d'être traité avec la considération dont le major André se loua hautement, l'aimable capitaine Hale fut insulté jusqu'au dernier moment. « Voilà une belle mort pour un militaire, lui dit un des officiers anglais qui entouraient la charrette d'exécution. » Les yeux de Hale étaient déjà couverts du bonnet que les Anglais ont coutume d'avancer sur le visage au moment de l'exécution : « Monsieur, lui dit Hale en relevant son bonnet, il n'y a point de mort qui ne soit ennoblie par une si belle cause. » Il replaça tranquillement son bonnet, et la fatale charrette marchant, il mourut avec un sang froid admirable.

Il y eut dans l'hiver suivant une révolte de la ligne de Pensylvanie. Lafayette était à Philadelphie; le congrès et le pouvoir exécutif de l'État, qui connaissaient son influence sur les troupes, l'engagèrent à y aller avec le général Saint-Clair. Ils furent reçus par les troupes avec beaucoup de respect, ils entendirent leurs plaintes qui n'étaient que trop bien fondées. Le général Wayne était déjà au milieu d'eux, et avait entrepris une négociation concertée avec le gouvernement de l'État de Pensylvanie. Lafayette n'eut donc qu'à se rendre au quartier général. L'affaire des Pensylvaniens fut

[1] Le général Arnold est le seul officier américain qui ait jamais pensé à se faire de son commandement un moyen de fortune. Le désintéressement de ces militaires dans un temps de révolution qui facilite tellement les abus, forme un singulier contraste avec les reproches d'avidité que des gouvernements, qui n'ont pas produit la même modération, ont jugé à propos de faire aux citoyens des États-Unis. Les officiers, les généraux américains ont fait presque toute la guerre à leurs dépens; les affaires d'un grand nombre ont été ruinées par leur absence. Ceux qui avaient des professions, en ont perdu l'exercice. Il a été prouvé par des comptes exigés en France dans des temps de proscription et de terreur, que Lafayette avait dépensé au service de la révolution américaine, outre ses revenus, plus de sept cent mille francs de son capital. La conduite de Washington a eu quelque chose de plus simple et de plus louable à notre gré : c'est de n'avoir voulu avoir ni le mérite des sacrifices ni le profit des émoluments, se faisant payer ses dépenses nécessaires, et n'augmentant ni ne diminuant sa fortune que de ce qu'elle a dû souffrir par son absence. Et pendant que la totalité des officiers américains se conduisait avec le désintéressement le plus patriotique, qu'une compensation de sept années de paye a satisfait, après la guerre, toutes les prétentions de l'armée, on ne peut citer que le seul exemple du traître Arnold, pour avoir tiré des circonstances la moindre spéculation pécuniaire. Quelques présents de terre ont été faits par les États du sud aux généraux Greene et Wayne, au colonel Washington, mais depuis la révolution. Les actions du Potomac données aussi depuis la révolution au général Washington ont été employées par lui dans son testament à la fondation d'un collége : en un mot, on peut affirmer que la délicatesse et le désintéressement ont été universels dans l'armée américaine. (*Note de M. de Lafayette.*)

apaisée par la voie de conciliation qui avait été entamée; mais une révolte pareille dans une brigade du Jersey fut comprimée avec plus de vigueur par le général en chef qui, partant avec quelques bataillons de l'infanterie légère de Lafayette, mit les mutins à la raison, de manière que les généraux, n'étant pas gênés par l'intervention du pouvoir civil, rétablirent dans un instant la discipline militaire qui était au moment de se dissoudre [1].

(1781) Le général Arnold était en Virginie à Portsmouth; Washington forma un projet combiné avec les Français pour l'y attaquer et prendre cette garnison. Lafayette partit du quartier général avec douze cents hommes d'infanterie légère; il feignit une attaque contre Staten-Island, et marchant ensuite rapidement par Philadelphie jusqu'à Head-of-Elk, il s'embarqua sur de petits bâteaux et arriva heureusement à Annapolis. Il partit de là dans un canot avec quelques officiers, et malgré les frégates anglaises qui étaient dans la baie, il parvint à Williamsburg pour y rassembler les milices, tandis que son détachement attendait l'escorte que les Français devaient lui envoyer. Lafayette avait déjà bloqué Portsmouth, repoussé les piquets ennemis, lorsque l'issue du combat entre l'amiral Arbuthnot et M. Destouches, commandant l'escadre française, fut de laisser les Anglais maîtres de la Chesapeake. Lafayette n'eut donc qu'à revenir d'Annapolis pour reconduire son détachement au camp. Il le trouva bloqué par de petites frégates anglaises qui étaient en force beaucoup trop considérable pour ses bateaux; mais ayant placé du canon sur deux vaisseaux marchands, et ayant mis des troupes à bord, il éloigna par cette manœuvre les frégates, et profitant d'un bon vent, il arriva avec son embarcation à Head-of-Elk où il reçut d'importantes dépêches du général Washington. Le plan de campagne des ennemis venait d'être connu; il paraissait que la Virginie devait en être l'objet. Le général Phillips était parti de New-Yorck avec un corps de troupes pour renforcer Arnold. Le général mandait à Lafayette d'aller au secours de la Virginie. La tâche n'était pas facile; les hommes qu'il commandait étaient partis pour une courte expédition; ils tenaient aux États du nord où il existait encore de grands préjugés sur l'insalubrité de ceux du midi; on n'avait ni souliers ni chemises. Des négociants de Baltimore prêtèrent à Lafayette sur son billet une somme d'argent suffisante pour avoir de la toile, deux mille guinées. Les dames de Baltimore, qu'il alla trouver à un bal donné pour son passage, se chargèrent de faire ces chemises. Les jeunes gens de la même ville formèrent une compagnie de dragons volontaires. La désertion se mettait dans son corps; Lafayette mit à l'ordre qu'il partait pour une opération difficile et dangereuse, qu'il espérait que les soldats ne l'abandonneraient pas, mais que quiconque voudrait s'en aller le pouvait à l'instant; et il renvoya deux soldats qui devaient être punis pour des fautes graves. Dès ce moment, la désertion cessa, pas un seul homme ne voulut le quitter; ce fut au point qu'un sous-officier, qu'un mal de jambe empêchait de suivre le détachement, loua à ses dépens un chariot pour ne pas s'en séparer. Cette anecdote fait honneur aux troupes américaines et mérite d'être citée.

Lafayette avait jugé que la capitale de la Virginie serait le principal objet de l'attaque des ennemis. Richmond était encombré de magasins; le pillage en eût été fatal. Lafayette marcha avec une telle rapidité que lorsque le général Phillips, arrivant devant Richmond, apprit que Lafayette y était de la veille au soir, il ne le voulut pas croire. Cependant, ayant été forcé de reconnaître la vérité, il n'osa pas attaquer les hauteurs de Richmond. Lafayette avait un convoi à faire passer dans les États du sud; il fit une forte reconnaissance sur Petersburg; la menace d'une attaque y réunit les Anglais, et ce mouvement fait avec du canon et des préparatifs d'attaque, servit à faire filer un convoi de munitions et d'habillements dont le général Greene avait un besoin urgent. Après la mort du général Phillips qui expira le jour même de cette reconnaissance, Arnold écrivit par un parlementaire à Lafayette, qui refusa de recevoir sa lettre; il fit venir l'officier anglais, et avec beaucoup de politesses pour l'armée britannique lui dit qu'il ne consentirait jamais à correspondre avec son général actuel. Ce refus fit grand plaisir au général Washington et au public, et mit Arnold

[1] Les ouvrages rendent compte de la révolte des soldats de Pensylvanie; les plaintes de la plupart d'entre eux étaient fondées. Lorsque le général Saint-Clair, Lafayette et Laurens, se rendant de Philadelphie au quartier général, s'arrêtèrent à Princetown, comme ils en avaient été priés par le conseil de l'État de Pensylvanie, ils trouvèrent une négociation entamée par le général Wayne et les colonels Stewart et Butler, tous trois fort aimés des soldats pensylvaniens; des comités du congrès et de l'État arrivaient pour traiter la chose civilement; ils ne restèrent que quelques heures à Princetown, et l'affaire ne tarda pas à être arrangée de la manière qui avait été commencée. Mais lorsque des soldats de la ligne de Jersey voulurent imiter la révolte des Pensylvaniens, le général Washington l'étouffa dès sa naissance par une mesure vigoureuse. Au reste, les souffrances et les désappointements de cette vertueuse et brave armée étaient faits pour lasser toute patience humaine; la conduite des troupes continentales pendant la révolution a été vraiment admirable. (*Manuscrit n° 2.*)

dans une situation très-pénible avec sa propre armée.

Lord Cornwallis, en entrant en Virginie par la Caroline, s'était débarrassé de tous ses équipages; il en fit de même pour toute l'armée réunie sous ses ordres. Lafayette se mit au même régime, et pendant toute cette campagne les deux armées couchèrent au bivac, ne portant que l'absolu nécessaire. De cette lutte active et décisive allait dépendre le sort de la guerre; car si les Anglais, qui portaient là tous leurs efforts de la campagne, se rendaient maîtres de la Virginie, non-seulement l'armée de Lafayette, mais celle de Greene qui tirait de là toutes ses ressources, étaient perdues; non-seulement la Virginie, mais tous les États au sud de la Chesapeake. Aussi les lettres du commandant en chef, en disant à Lafayette qu'il ne se dissimulait pas toutes ses difficultés, se bornaient-elles à lui demander de prolonger la défense de l'État le plus longtemps possible. Le résultat fut bien plus heureux que les vœux mêmes qu'on s'était permis de former dans le temps où tous les yeux et toutes les pensées commencèrent à se porter sur ce point décisif.

La scène militaire en Virginie allait donc devenir encore plus intéressante. Le général Greene avait marché par sa droite pour attaquer les postes de la Caroline méridionale, tandis que lord Cornwallis était dans la Caroline du nord. Cornwallis le laissa aller, et marchant également par sa droite, brûlant ses équipages et ses tentes pour marcher plus légèrement, il se porta rapidement sur Petersburg et transporta en Virginie le siége principal de la guerre. Le général Washington écrivit à Lafayette qu'il ne pouvait lui envoyer d'autre renfort que huit cents de ces Pensylvaniens révoltés qu'on avait formés de nouveau du côté de Lancaster. Lord Cornwallis avait eu, et généralement par le secours des nègres, les meilleurs chevaux de la Virginie. Il avait monté une avant-garde de Tarleton sur des chevaux de course qui, semblables à des oiseaux de proie, arrêtaient tout ce qu'ils pouvaient voir. Le corps actif de Cornwallis était de plus de quatre mille hommes, huit cents hommes montés. Les commandements se divisèrent de la manière suivante : le général Rochambeau restait à Rhode-Island avec son corps français; Washington commandait en personne les troupes américaines devant New-Yorck; il appela quelque temps après le corps de Rochambeau. Ce lieutenant général français était à ses ordres comme les majors généraux américains; car Lafayette, en demandant ce secours de troupes, avait eu soin de stipuler de la manière la plus positive qu'il serait entièrement aux ordres de Washington. Les Américains avaient la droite; l'officier américain, à égalité de grade et de date, commandait l'officier français. Lafayette avait voulu donner à la république naissante tous les avantages et toute l'importance des puissances les plus grandes et les plus anciennement établies. Washington avait envoyé l'année précédente le général Greene pour commander dans les États du sud; la Virginie se trouvait nominalement dans ce commandement, et n'était point encore devenue le théâtre de la guerre; mais la distance entre les opérations de la Caroline et celles de la Virginie était si grande, les communications si difficiles, qu'il était impossible que Greene dirigeât ce qui se passait en Virginie. Lafayette y prit donc le commandement en chef, correspondant directement avec le général Washington, et dans l'occasion avec le congrès. Cependant il voulut que Greene conservât le titre de suprématie, et il n'envoya au quartier général que des copies de lettres au général Greene qui était son ami intime, de même que tous les deux avaient toujours été intimement et constamment liés avec le général Washington. Aussi pendant cette campagne l'harmonie entre les généraux fut-elle parfaite et contribua-t-elle beaucoup au succès.

Lafayette, après avoir sauvé les magasins de Richmond, s'était hâté de les faire évacuer; il avait pris lui-même une position à Osborn, et mandait au général Washington qu'il y resterait, tant qu'on ne menacerait pas le côté faible qui était sa gauche. Lord Cornwallis ne tarda pas à le reconnaître, et Lafayette se retira avec son petit corps qui, en comptant les recrues et les milices réunies par le baron de Steuben, ne passait pas deux mille cinq cents hommes. Les jeunes gens les plus riches de la Virginie et du Maryland étaient venus le joindre comme dragons volontaires, et par leur intelligence, ainsi que par la supériorité de leurs chevaux, lui avaient rendu de grands services. Les Américains se retiraient de manière à ce que l'avant-garde de l'ennemi arrivât sur le terrain au moment où ils venaient de le quitter, et sans se compromettre, ils retardèrent le plus possible ses progrès. Wayne s'avançait avec le renfort de Pensylvaniens. Lafayette avait tout calculé pour que sa jonction pût être formée sans se mettre hors de portée de couvrir les magasins militaires des États du sud, qui étaient à la naissance des montagnes au haut de la Fluvana. Mais les Pensylvaniens tardèrent, il fallut que Lafayette choisît. Il alla joindre son renfort à Raccoon-Ford, et courut ensuite par marche forcée se mettre en mesure avec lord Cornwallis qui avait eu le temps de faire un détachement à Charlottesville, et un au Fork de James-River. Le premier avait dissipé l'assemblée de

Virginie, le second n'avait fait aucun mal important; mais le coup principal allait être frappé. Lord Cornwallis avait une bonne position à une marche des magasins, lorsque Lafayette arriva près de lui sur le chemin qui y conduisait. Il fallait passer contre l'armée anglaise en lui prêtant le flanc, et s'exposer à une défaite certaine; heureusement, il découvrit un chemin plus court inconnu depuis longtemps, qu'il fit réparer dans la nuit, et le lendemain, à la grande surprise du général anglais, il se trouva dans une position inexpugnable, entre lui et les magasins dont la perte aurait entraîné celle de toute l'armée du sud dont ils étaient toute la ressource; car il y avait une route derrière les montagnes que les Anglais n'interceptèrent jamais et par laquelle on pourvoyait aux besoins du général Greene. Lord Cornwallis, en se mettant à la poursuite de Lafayette, avait écrit une lettre qui fut interceptée, et où il se servait de cette expression : *The boy cannot escape me* [1]. Il s'était flatté de terminer par ce seul coup la guerre dans toute la partie méridionale des États-Unis, car il lui eût été facile de s'emparer de Baltimore et de marcher ensuite vers Philadelphie. C'est ainsi qu'il vit échouer la principale partie de son plan, et se retira sur Richmond où Lafayette qui, dans sa nouvelle position, avait été joint par un corps de *riflemen*, avertis d'avance de s'y rendre tel jour, ainsi que par quelques milices, suivit pas à pas le général anglais, sans cependant compromettre dans une affaire l'infériorité de ses forces. Elles augmentaient peu à peu. Lord Cornwallis crut devoir évacuer Richmond; Lafayette le suivit et fit attaquer son arrière-garde par le colonel Butler, près de Williamsburg. Il se passa encore quelques manœuvres de ce côté, dont le but principal, de la part de Lafayette, fut de persuader à lord Cornwallis que ses forces étaient plus considérables qu'elles ne l'étaient en effet. Les Anglais évacuèrent Williamsburg, et passèrent James-River à James-Island. Il y eut là une action assez vive entre l'armée anglaise et l'avant-garde que Lafayette avait prise pour les attaquer au passage de la rivière. Lord Cornwallis avait disposé les premières troupes de l'autre côté, de manière à persuader que la plus grande partie de ses troupes avait passé. Quoique tous les rapports fussent unanimes à cet égard, Lafayette se douta de cette feinte, et pour mieux reconnaître lui-même, il quitta son détachement pour aller sur une langue de terre d'où il était plus facile de voir le passage des ennemis. Pendant ce temps, une pièce de canon, exposée sans doute à dessein, tenta le général Wayne, officier plein de bravoure et très-entreprenant. Lafayette trouva à son retour l'avant-garde engagée contre des forces très-supérieures; il la retira néanmoins après un combat court mais très-vif, en bon ordre et sans échec. On répandit qu'il avait eu un cheval tué sous lui, mais c'était le cheval de main que l'on conduisait à ses côtés [2]. L'armée anglaise poursuivit sa route jusqu'à Portsmouth; elle vint ensuite par eau prendre poste à Yorcktown et à Gloucester sur la rivière d'Yorck. Il restait encore une garnison à Portsmouth. Lafayette fit des démonstrations d'attaque, et cette garnison se réunit au corps d'armée à Yorcktown.

C'est là que Lafayette souhaitait passionnément de réunir l'armée anglaise. Tel était le but de tous ses mouvements depuis qu'un peu d'accroissement de ses forces lui avait permis de penser à autre chose qu'à se retirer sans être détruit et à sauver les magasins. Il savait qu'une flotte française devait arriver des îles sur la côte américaine. Son principal objet avait été de repousser lord Cornwallis du côté de la mer, et de l'enlacer dans les rivières de manière à ce qu'il ne pût avoir de retraite. Les Anglais au contraire se croyaient dans une bonne position, en étant possesseurs d'un port de mer où ils pouvaient recevoir des secours de New-Yorck, et communiquer avec les différentes parties de la côte. Une circonstance fortuite, mais bien heureuse, augmenta leur sécurité. Tandis que Lafayette, plein d'espérances, mandait au général Washington qu'il prévoyait pouvoir pousser lord Cornwallis dans une situation où il serait facile, avec une assistance maritime, de lui couper toute retraite, le général, qui avait toujours cru que Lafayette serait bien heureux de sauver la Virginie sans être entamé, lui parlait du projet d'attaque contre New-Yorck, lui permettant d'y venir pren-

[1] L'enfant ne peut m'échapper.

[2] M. Marshall rend compte de l'affaire de Jamestown. Il n'y eut d'autre milice que les *riflemen*, jetés en avant dans le bois. Ils jetèrent à bas trois commandants successifs de l'avant-poste placé par Cornwallis pour qu'on ne vît pas ce qui se passait derrière. Cette obstination à couvrir la position donna du soupçon à Lafayette, malgré l'unanimité des avis qu'il ne restait plus là qu'une arrière-garde. Dès qu'il eut vu de la langue de terre avancée que ceux qui avaient passé étaient disposés de manière à paraître nombreux, il revint à toutes jambes; mais le général Wayne s'était laissé tenter. Heureusement que voyant son erreur il s'y était présenté de bonne grâce, étant un brave et bon officier; heureusement aussi Lafayette n'avait poussé en avant que les Pensylvaniens, et avait laissé l'infanterie légère à portée de les secourir. La première moitié de ses troupes continentales se retira sur l'autre, et le tout fut placé de manière à ce que lord Cornwallis craignît une embuscade, d'autant mieux, comme l'observe M. Marshall, qu'il avait toujours été trompé sur la force de l'armée de Lafayette. (*Manuscrit n° 2.*)

dre part, s'il le voulait, mais représentant en même temps que l'armée de Virginie avait grand besoin qu'il restât à sa tête. Les deux lettres se croisèrent, celle de Lafayette arriva à bon port, et Washington se prépara d'avance à profiter de la situation de lord Cornwallis. La lettre du général Washington fut interceptée, et les Anglais, voyant cette communication confidentielle, ne doutèrent pas que New-Yorck ne fût l'objet des Américains; aussi leur sécurité à Yorcktown fut-elle entière [1].

Cependant le comte de Grasse arrivait avec une armée navale et trois mille hommes de troupes de débarquement [2]. Il trouva aux atterrages du cap Henry le colonel Gimat, Français de naissance et commandant de bataillon américain, chargé des dépêches de Lafayette. Il rendait compte à l'amiral de sa position militaire, de celle des ennemis, et le conjurait d'entrer à pleines voiles dans la Chesapeake; de pousser des frégates dans le James-River pour garder ce passage; de bloquer la rivière d'Yorck; de faire remonter deux bâtiments au-dessus de la position de lord Cornwallis, avant que les batteries du côté de l'eau eussent été mises en état à Yorcktown et à Gloucester. Le comte de Grasse adhéra à ces propositions, excepté à celle de faire forcer les batteries par deux vaisseaux, ce qui eût rendu le blocus de Cornwallis par les troupes de terre encore plus facile. Le marquis de St.-Simon débarqua avec trois mille hommes à James-Island. Lafayette réunit un petit corps dans le comté de Gloucester, se porta lui-même avec les forces américaines sur Williamsburg, où il fut joint par le corps du marquis de St.-Simon, qui vint se ranger sous ses ordres, de manière que lord Cornwallis se trouva tout à coup comme par enchantement bloqué par mer et par terre. L'armée combinée aux ordres de Lafayette était placée dans une excellente position à Williamsburg. On ne pouvait y arriver que par deux passages difficiles et bien gardés. Lord Cornwallis s'y présenta pour tâcher d'échapper par une attaque de vive force; mais ayant reconnu l'impossibilité de les forcer, il ne s'occupa plus que d'achever promptement les fortifications de Yorcktown; ses espérances diminuèrent encore, lorsque le comte de Grasse, n'ayant laissé que les vaisseaux nécessaires au blocus, et étant sorti pour combattre l'amiral Graves, eut forcé les Anglais à s'éloigner, et revint prendre sa place dans la baie. L'amiral français était néanmoins impatient de retourner aux îles; il voulait qu'on prît Yorcktown de vive force. Le marquis de St.-Simon était du même avis; tous deux représentèrent vivement à Lafayette qu'il était juste, après une campagne si fatigante, si longue et si heureuse, que la gloire de faire mettre bas les armes à Cornwallis appartînt à celui qui l'avait réduit à cette position. L'amiral lui offrit d'envoyer pour l'attaque non-seulement les garnisons des vaisseaux, mais tous les matelots qu'il voudrait demander. Lafayette fut sourd à cette tentation, et répondit que le général Washington et le corps du général Rochambeau ne tarderaient pas à arriver; qu'il valait mieux accélérer ce moment que de le prévenir par une attaque meurtrière qui, pour une vaine gloire personnelle, ferait verser beaucoup de sang, tandis qu'on était sûr, après l'arrivée des secours, de prendre l'armée ennemie par une attaque régulière, en épargnant la vie des soldats qu'un bon général doit ménager autant qu'il est en lui, et surtout dans un pays où les remplacements étaient si difficiles. Le général Washington et le comte de Rochambeau arrivèrent les premiers; ils furent bientôt suivis de leurs troupes; mais dans ce moment même, l'amiral de Grasse écrivit qu'il était forcé de retourner aux îles. Toute l'expédition allait manquer, le général Washington pria Lafayette d'aller dans la baie à bord de l'amiral pour le faire changer d'avis; il y réussit, et le siége de Yorcktown commença. Le comte de Rochambeau y commandait les Français, y compris le corps de St.-Simon; les Américains étaient partagés en deux divisions; l'une sous le major général Lincoln qui était venu du nord

[1] James Moody rendit un mauvais service à ceux qui l'employaient en s'emparant dans les Jerseys de la malle des lettres. Il s'y trouva entre autres celles où le général Washington informait Lafayette des projets contre New-Yorck. Elles contenaient une communication confidentielle, amicale, de la main du général, qui ne pouvait laisser aucun doute; on trouve ces lettres dans les publications des généraux Clinton et Cornwallis l'un contre l'autre, qui contiennent aussi des lettres de Lafayette interceptées. Mais les ennemis ne prirent pas celles où le général Lafayette rendait compte au général Washington de ses manœuvres, de ses espérances et de tout ce qui détermina le commandant en chef à adopter le projet de Virginie, ni les réponses faites en conséquence par Washington; de manière que lorsque les troupes combinées firent leurs premières marches vers le sud, le général Clinton resta encore dans l'illusion produite par ce singulier hasard de la capture de la malle des lettres par James Moody. (*Manuscrit n° 2.*)

[2] « Les instances du comte de Rochambeau contribuèrent beaucoup à déterminer le parti que prit le comte de Grasse de venir avec la totalité de sa flotte, d'y embarquer les trois mille deux cents hommes qui se joignirent en arrivant à l'armée de Lafayette, et de se porter droit sur le cap Henry en Virginie. C'est une obligation de plus que la cause commune des alliés eut au général Rochambeau, qui d'ailleurs par ses talents, son expérience, sa modération, sa subordination au commandant en chef, son respect pour le pouvoir civil, son maintien de la discipline, prouva que c'était un excellent choix du roi de France pour le commandement du corps auxiliaire envoyé aux États-Unis. (*Note de M. de Lafayette.*)

avec quelques troupes, l'autre sous le général Lafayette qui avait été joint par deux bataillons de plus de l'infanterie légère sous les ordres du colonel Hamilton. Il devint nécessaire d'attaquer deux redoutes. Une de ces attaques fut confiée au baron de Viomenil, l'autre au général Lafayette. Le premier ayant témoigné avec un peu de jactance l'idée qu'il avait de la supériorité des Français pour une attaque de ce genre, Lafayette, un peu piqué, lui dit : « Nous sommes de jeunes soldats, et n'avons » qu'une tactique en pareil cas ; c'est de décharger » nos fusils et d'entrer tout droit, à la baïonnette. » Il conduisit les troupes américaines dont il donna le commandement au colonel Hamilton, ayant sous lui les colonels Laurens et Gimat. Les troupes américaines enlevèrent la redoute à la baïonnette. Comme le feu des Français durait encore, Lafayette envoya un aide de camp demander au baron de Viomenil s'il avait besoin d'un secours américain [1]; mais les Français ne tardèrent pas à s'emparer de la redoute, et ce succès détermina bientôt après la capitulation de lord Cornwallis (19 octobre 1781). On doit rappeler ici un trait qui fait honneur à l'humanité américaine. Les Anglais s'étaient souillés plusieurs fois, et récemment à New-London, par le meurtre de garnisons prisonnières. Le détachement du colonel Hamilton n'abusa pas un instant de la victoire; et dès que les ennemis eurent mis bas les armes, ils ne reçurent aucun mauvais traitement. Le colonel Hamilton se distingua beaucoup à cette attaque [2].

Lord Cornwallis avait demandé dans la capitulation de sortir tambours battants et drapeaux déployés ; le comte de Rochambeau et les officiers français étaient d'avis de le lui accorder; les généraux américains ne combattaient point cette opinion ; Lafayette se rappelant que les mêmes ennemis avaient forcé le général Lincoln, lors de la capitulation de Charlestown, à tenir ployés les drapeaux américains, et à ne pas jouer une marche anglaise, insista fortement pour qu'on usât de représailles à leur égard, et obtint que la capitulation exigerait ces deux conditions. Lord Cornwallis ne défila point avec les troupes. Les généraux Washington, Rochambeau et Lafayette l'envoyèrent complimenter par leurs aides de camp. Il retint celui de Lafayette, le jeune George Washington, et lui dit, qu'ayant fait cette longue campagne contre le général Lafayette, il souhaitait, d'après le prix qu'il mettait à son estime, lui rendre un compte particulier des motifs qui l'avaient forcé à se rendre. Il lui dit une partie des choses qui depuis se sont retrouvées dans sa discussion avec le général Clinton. Lafayette alla le lendemain le voir. « Je connais, lui dit lord Cornwallis, votre humanité envers les prisonniers, je vous recommande ma pauvre armée. » Cette recommandation étant faite d'un ton de confiance purement personnelle, et qui affectait d'en témoigner peu pour les Américains, Lafayette lui répondit : « Vous savez, Milord, que les Américains ont tou» jours été humains envers les armées prison-

[1] Les Français furent à cette occasion très-frappés du sang-froid d'un des officiers que Lafayette avait envoyés au baron de Viomenil, peut-être avec le plaisir secret de constater cet avantage des troupes américaines. Quoi qu'il en soit, le major Barber fut blessé par le vent d'un boulet qui lui fit une contusion au côté, mais il ne consentit à se laisser panser que lorsqu'il eut été rendre compte de sa commission. (*Manuscrit n° 2.*)

[2] L'humanité des soldats américains dans cet assaut est attestée par tous les historiens. La lettre suivante doit être citée :

« A l'éditeur du journal *the Evening Post.* New-Yorck, 2 août 1802.

» Monsieur, trouvant qu'une anecdote dès longtemps répandue, et dans des circonstances qui, on pouvait du moins l'attendre, devaient la condamner à l'oubli, a été récemment renouvelée et a acquis une sorte d'importance en étant répétée dans différentes publications tant en Europe qu'en Amérique, c'est un devoir pour moi à qui dans cette occasion on a fait des compliments aux dépens des généraux Washington et Lafayette, d'en arrêter la propagation et le crédit par un explicite désaveu.

» Ce conte porte en substance que le général Lafayette, avec l'approbation ou la connivence du général Washington, m'ordonna, comme commandant l'attaque d'une redoute anglaise dans le cours du siége de Yorcktown, de mettre à mort tous ceux des ennemis qui seraient pris dans la redoute, et que par des motifs d'humanité je m'abstins d'exécuter cet ordre. Je déclare positivement, et sans équivoque, que je n'ai jamais reçu ni jamais entendu dire qu'on ait donné un ordre semblable, ni aucune *intimation* ou insinuation qui y ressemble. Il est inutile d'entrer dans l'explication des circonstances du fait dont on veut parler, et qui selon toute apparence a donné lieu à cette calomnie; il suffit de dire qu'elles n'avaient aucun rapport avec un acte quelconque de l'un ou de l'autre des deux généraux qui ont été accusés.

» Je suis avec considération, Monsieur, votre très-obéissant serviteur.

» A. HAMILTON. »

Le fait auquel il est fait allusion dans cette lettre a été raconté dans la Vie de Hamilton publiée par son fils. Peu de temps avant la prise de Yorcktown, un colonel Scammell, surpris dans une reconnaissance par les Anglais et fait prisonnier, avait été blessé mortellement. A la prise de la redoute, lorsque le colonel Cambell qui commandait s'avança pour se rendre, un capitaine qui avait servi sous Scammell, saisit une baïonnette et voulut le frapper; Hamilton détourna le coup et Cambell s'écriant : « Je me place sous votre sauvegarde », fut fait prisonnier par Laurens. (*The life of A. Hamilton,* t. I, chap. 14.)

» nières ; » faisant allusion à la prise du général Burgoyne à Saratoga [1]. En effet, l'armée anglaise fut traitée avec tous les égards possibles.

Quoique les troupes françaises eussent sous tous les rapports l'état d'auxiliaires, les Américains s'empressèrent de leur accorder les préférences de nourriture et tous les autres soins qui dépendaient d'eux. Il est assez remarquable que lorsque les troupes du marquis de St.-Simon joignirent celles de Lafayette, le jeune général, quoique Français, prit sur lui d'ordonner qu'on ne délivrât de farine aux troupes américaines que lorsque les Français auraient reçu trois jours de provisions complets. Aussi les Américains n'avaient-ils presque jamais que de la farine de maïs. Il fit prendre les chevaux des *gentlemen* du pays pour monter les hussards français, et les officiers supérieurs eux-mêmes cédèrent leurs propres chevaux ; et cependant il ne s'éleva pas la moindre plainte sur ces préférences que les soldats américains reconnaissaient devoir être accordées à des étrangers qui venaient de loin combattre pour leur cause [2].

La nouvelle de la prise de Yorcktown fut portée en France par une frégate française qui fit le trajet en dix-huit jours. Les Anglais furent consternés de cette nouvelle; elle détermina la chute du ministère de lord North. On sentit à Londres, comme dans toute l'Europe, que cet échec décisif avait déterminé le sort de la querelle entre l'Angleterre et les États-Unis, et depuis cette époque il ne fut plus question que de reconnaître l'indépendance à des conditions avantageuses pour la Grande-Bretagne. Le général Washington et Lafayette avaient voulu profiter de la supériorité du comte de Grasse pour attaquer Charlestown, et ce qui restait d'anglais dans les États du sud. Lafayette devait prendre son infanterie légère, les grenadiers et chasseurs français, ainsi que le corps de St.-Simon, et aller débarquer du côté de Charlestown, pour coopérer avec le général Greene qui commandait toujours dans la Caroline. Il est évident que ce projet eût réussi. On a su depuis que lord Cornwallis, voyant Lafayette monter dans un canot pour se rendre à la flotte du comte de Grasse, dit à quelques officiers anglais : « Il va décider la perte de Charlestown. » Mais l'amiral se refusa obstinément à toute opération sur la côte de l'Amérique septentrionale [3].

Le général Lafayette se rendit ensuite au congrès. L'heureuse issue de cette campagne, à l'âge de vingt-quatre ans, était un succès aussi flatteur pour lui qu'il avait été déterminant pour la cause américaine. Il prit les instructions du congrès relativement aux affaires des États-Unis en Europe, et alla s'embarquer à Boston, sur la frégate *l'Alliance*. Il arriva en vingt-trois jours en France. La réception qu'on lui fit, et le crédit dont il jouissait à la cour et dans le monde, furent constamment et utilement employés au service de la cause qu'il avait embrassée.

[1] Lord Cornwallis prétexta une indisposition pour ne pas sortir à la tête de ses troupes; elles furent commandées par le général O'Hara, et après avoir passé les deux haies de l'armée américaine et française, elles mirent bas les armes à l'ordre du général Lincoln. Les généraux Washington, Rochambeau et Lafayette, envoyèrent chacun un aide de camp complimenter lord Cornwallis. Il retint l'aide de camp de Lafayette, le major Washington, neveu du général, pour lui dire qu'il mettait du prix à ce que le général contre lequel il avait fait cette campagne fût persuadé qu'il ne s'était rendu que par l'impossibilité de se défendre plus longtemps. Les généraux américains et français et les Anglais se visitèrent, et tout se passa avec toutes sortes d'égards, principalement envers lord Cornwallis, un des caractères les plus estimés en Angleterre, et qui passait pour leur meilleur général... O'Hara ayant dit un jour à la table des généraux français, faisant semblant de ne pas vouloir être entendu du général Lafayette, qu'il regardait comme heureux de n'avoir pas été pris par les Américains seuls : « C'est apparemment, repartit celui-ci, » que le général O'Hara n'aime pas les répétitions. » En effet il avait été pris avec Burgoyne, et l'a été une troisième fois à Toulon. (*Manuscrit n°* 2.)

[2] Voyez ci-après un précis stratégique de toute cette campagne de Virginie, rédigé également par les soins de M. de Lafayette. (*Pièces n°* 1).

[3] Le général Lafayette aurait pris deux mille Américains et le corps de St.-Simon, qui en débarquant près de Charlestown du côté de la mer, bien moins défendu que le côté de terre, aurait coopéré avec les troupes du général Greene, aurait assuré la prise de cette capitale de la Caroline, et de tout ce qui restait d'Anglais au sud de New-Yorck. On se rabattit à la demande que Lafayette avec ces cinq mille hommes prît les mille hommes qui étaient à Wilmington, et qui furent tellement frappés du danger qu'ils avaient couru, qu'ils ne gardèrent pas ce poste. Enfin, on se borna à demander à l'amiral de conduire le général Wayne et son détachement envoyé pour renforcer l'armée de Greene; il ne le voulut pas. On a su depuis que lorsque Lafayette revenant de sa dernière visite à l'amiral, débarqua à Yorcktown, lord Cornwallis, qui y était encore, dit à ses officiers : « Je parie qu'il vient de machiner notre ruine à Charlestown. » Les Anglais sont convenus que cette expédition était immanquable, mais le comte de Grasse ne crut pas devoir perdre plus de temps sur la côte de l'Amérique du nord avant de retourner à la défense des Antilles. (*Manuscrit n°* 2.)

CORRESPONDANCE.

1779, 1780, 1781.

A M. DE VERGENNES [1].

Ce 14 février 1779.

Monsieur,

Le désir de suivre les ordres du roi avec l'exactitude la plus ponctuelle, me fait prendre la liberté de vous importuner pour mieux connaître mon devoir. La défense que m'a faite M. le Maréchal de Noailles n'avait point d'exclusion en faveur d'un homme dont cependant je ne crois pas que la visite me soit interdite. M. le docteur Franklin devait me joindre ce matin à Versailles, si j'y eusse été, pour me communiquer des affaires qu'il dit être importantes. Je lui ai mandé les raisons qui me retenaient à Paris, mais je n'ai pas cru devoir refuser une conversation qui peut n'être pas entièrement inutile au service du roi. Il doit venir demain matin, et j'espère que vous joindrez à vos bontés celle de me faire mander quelle doit être ma conduite à cet égard.

Permettez-moi, Monsieur, de vous apprendre que j'ai entendu plusieurs personnes parler d'une expédition qui avait des rapports avec le projet proposé par le congrès. J'ose me flatter que je ne vous suis pas assez inconnu, pour croire qu'aucun lien de sang ou d'amitié pût me faire oublier le profond secret qu'on doit à tout ce qui peut intéresser les affaires de l'État; j'ai joint un peu d'habitude sur cet article à mon caractère naturel. Ma seule raison en vous prévenant est donc d'ajouter ici que l'indiscrétion de plusieurs membres du congrès et le nombre d'officiers revenant d'Amérique répandront toujours des bruits impossibles à étouffer. La vérité ne pourra rester cachée qu'en se perdant dans la foule des fausses nouvelles; c'est la seule ressource qui a pu sauver nos secrets en Amérique de quelques inconvénients de la forme du gouvernement.

J'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON A M. DE LAFAYETTE [2].

Au camp de Middlebrook, 8 mars 1779.

Mon cher Marquis,

Je regrette extrêmement que ma lettre de Phi-

[1] Pour cette période de trois années, nous ne possédons pas, comme pour la précédente, un grand nombre de lettres de famille et d'intimité. Nous avons inséré toutes celles de ce genre qui ont pu être retrouvées. En revanche plus de deux cents lettres politiques, diplomatiques ou militaires, sont dans nos mains. Nous n'en publions pas le tiers, quoiqu'il y en ait bien peu qui ne puissent avoir quelque prix pour l'historien de la révolution d'Amérique. Nous rappellerons une dernière fois que toutes les lettres écrites à des Américains ou par des Américains sont des traductions.

[2] Nous croyons que cette lettre ne parvint pas à M. de Lafayette.

ladelphie et les pièces y incluses n'aient pas atteint Boston avant votre départ de ce port. Elle a été écrite aussitôt que le congrès eut décidé les différentes questions qui faisaient le sujet de la lettre que le président vous adressait, et elle avait été confiée au messager chargé de ses dépêches pour cette ville.

M. de La Colombe m'a fait l'honneur de me remettre vos lettres, et sera probablement porteur de mes remercîments pour la manière affectueuse dont vous m'avez exprimé vos sentiments dans vos derniers adieux. Rien pour moi ne peut être plus flatteur ni plus doux; et il n'est rien que je désire plus que les occasions de vous donner des preuves réelles de mon affection et de mon dévouement.

Il n'est rien arrivé d'important depuis que vous nous avez quittés, si ce n'est l'entrée de l'ennemi dans la Géorgie et la prise de la capitale, et qui peut bien augmenter ses ressources du côté des provisions, mais ajoutera très-peu à l'éclat de ses armes. Car, semblable à l'île sans défense de Sainte-Lucie, ce pays n'exige qu'une force apparente pour en effectuer la conquête, la milice entière de l'État n'excédant pas douze cents hommes, dont beaucoup sont désaffectionnés. Le général Lincoln rassemble des forces pour reprendre cette conquête, et ma seule crainte est qu'il ne précipite son entreprise, sans attendre d'être complétement prêt pour l'exécution. A New-Yorck et à Rhode-Island, l'ennemi est demeuré tranquille jusqu'au 25 du mois dernier, jour où il a fait une tentative pour surprendre le poste d'Élisabethtown; mais en tombant dans ce poste, se trouvant étroitement pressé et mis en danger par les détachements de mon armée qui marchaient sur lui, il a fait une retraite précipitée à travers un marais profond et fangeux, après avoir abandonné tout son butin; mais non sans avoir auparavant, suivant sa coutume, mis le feu à deux ou trois maisons. Le régiment d'Anspack et quelques autres troupes sont partis de Rhode-Island pour New-Yorck.

Nous sommes heureux des assurances et des preuves répétées de l'amitié de notre grand et bon allié, qui, nous en avons l'espoir et la confiance, aura pu, avant l'arrivée de cette lettre, se féliciter de la naissance d'un prince et ressentir toute la joie que doit donner à la nation le spectacle de la félicité royale. Nous nous flattons aussi qu'avant la même époque, les rois d'Espagne et des Deux-Siciles auront pu être salués du titre d'alliés des États-Unis, et nous ne sommes pas peu satisfaits d'apprendre par de bonnes autorités que les sollicitations et les offres de la Grande-Bretagne à l'impératrice de Russie ont été rejetées. Nous ne sommes pas non plus fort mécontents de voir que les ouvertures de la ville d'Amsterdam, pour entrer en relation commerciale avec nous aient été faites en des termes si nets et si précis. Ces favorables sentiments témoignés par des princes et des États si puissants ne peuvent être qu'intéressants, honorables et rassurants aux yeux de gens qui ont lutté contre l'obstacle et le malheur pour maintenir les droits et assurer les libertés de leur patrie. Mais malgré ces flatteuses apparences, le roi d'Angleterre et ses ministres continuent de nous menacer de la guerre et de ses ravages. Quelques mois cependant décideront si c'est la guerre ou la paix que nous devons attendre. Nous nous préparons pour toutes deux. Si la première se prolonge, je ne désespère pas d'en partager encore avec vous en Amérique les fatigues et les dangers; mais si la seconde a lieu, je conçois bien peu l'espérance de voir les amusements champêtres d'un monde enfant et la scène étroite d'un théâtre américain détourner votre attention et vos services des plaisirs d'une cour, et de la part active que vous serez sans doute appelé à prendre aux affaires de votre gouvernement. Le soldat alors aura fait place à l'homme d'État; et les occupations de cette nouvelle carrière ne vous laisseront le temps ni de revoir ce continent, ni de penser aux amis qui gémiront de votre absence.

Les troupes américaines sont encore sous des huttes, mais dans un pays plus agréable et plus fertile que l'hiver dernier à Valley-Forge; et elles sont mieux portantes et mieux vêtues qu'elles n'ont jamais été depuis la formation de l'armée. Madame Washington est actuellement avec moi et vous offre ses sincères compliments; et si ceux d'étrangers inconnus peuvent être convenablement offerts et doivent être accueillis, nous désirons également que les nôtres soient présentés à votre aimable femme. Nous espérons avec confiance que votre passage a été court, agréable et sûr, et que vous jouissez de tout le bonheur que peut donner le sourire d'un gracieux prince, d'une femme chérie, d'amis dévoués, et l'attente d'un grand avenir. A présent que j'ai satisfait à votre demande, en vous écrivant une longue lettre, j'ajouterai seulement qu'avec les plus purs sentiments d'attachement, avec l'estime et l'amitié la plus vive, je suis, mon cher marquis, etc.

P. S. Harrison et Meade sont en Virginie. Tous les autres officiers de mon état-major se réunissent bien cordialement pour vous offrir leurs plus sincères compliments.

10 mars 1779. Je reçois au moment même les

lettres qui étaient dans les mains du major Nevill, accompagnées des vôtres du 7 et du 11 janvier. Le major lui-même n'est pas encore arrivé au quartier général, étant, m'a-t-on dit, très-malade. J'ai encore à vous remercier, mon cher ami, des sentiments répétés d'affection et d'amitié qui respirent si visiblement dans votre lettre d'adieu, et à vous assurer que j'en garderai toujours un souvenir profond et reconnaissant. Le major Nevill aura mon consentement pour retourner en France, si sa santé le lui permet, et si la sanction du congrès peut être obtenue; car il en est référé à lui pour toutes les demandes de permission de sortir des États-Unis formées par des officiers.

A M. DE VERGENNES.

Paris, ce 1er avril 1779.

Monsieur,

D'après ce que m'avait dit M. de Sartine, j'ai prié hier M. de Chaumont d'envoyer chercher le capitaine Jones, et quoique le lieu de sa demeure actuelle soit inconnu, notre courrier fera son possible pour l'amener bientôt. Je l'ai chargé d'une lettre assez pressante pour Jones, et comme le docteur Franklin n'était pas chez lui, j'y en ai laissé une, où je donnais à notre désir de voir le capitaine, l'air d'une consultation plutôt que d'un projet formé. Le temps que j'ai passé avec M. de Chaumont m'a mis à portée de connaître ce que je vais avoir l'honneur de vous confier [1].

L'armement du *Bonhomme Richard* (le vaisseau de 50 canons) s'avance le plus lentement possible. Le refus de ce qu'on trouverait dans les magasins du roi, et principalement des canons, retardera notre expédition d'un grand mois, parce qu'il en sera de même de tous les autres bâtiments. La seule manière d'obvenir à tant de lenteur serait de charger un seul homme de cet armement, et de l'envoyer dans les ports avec l'ordre de prendre tout ce qui sera nécessaire.

J'ai découvert que Jones avait un petit plan d'entreprise tramé sous la direction de M. Garnier et où M. de Chaumont était mêlé. La manière dont M. de Sartine l'a fait venir mettant M. de Chaumont dans une demi-confidence, la plus dangereuse de toutes, parce qu'elle éclaire sans engager, je pense qu'il vaudrait autant à présent de lui communiquer le secret de l'armement sans dire celui de l'expédition, et le charger d'y employer toute son activité. L'autre personne n'aurait plus alors à s'en mêler, et d'après des ordres reçus de M. de Sartine, il m'a paru par ce que disait M. de Chaumont que *le Bonhomme Richard* et d'autres bâtiments, si l'on voulait, seraient en état avant trois semaines.

Je compte avoir l'honneur de vous faire ma cour samedi après dîner; si vous approuvez mon idée, Monsieur le comte, on pourrait faire venir chez vous M. de Chaumont ou tel autre qu'il vous plaira, car par la voie ordinaire nous ne finirons jamais. J'espère qu'en faveur de l'aversion que m'inspirent les délais en affaires militaires, et en faveur d'un projet que vous appréciez, vous voudrez bien pardonner l'importunité que ma confiance vous donne.

J'ai l'honneur d'être avec un respect et un attachement bien sincères, etc.

Permettez-moi de vous confier sous le même secret la crainte où je suis qu'on n'ait pas encore expédié des ordres dans tous les ports.

A M. DE VERGENNES.

Paris, ce 26 avril 1779.

Monsieur,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous communiquer une idée dont le succès, tout incertain qu'il est encore, dépendrait peut-être de votre approbation. Nos moyens d'attaque ou de défense étant calculés sur nos forces maritimes, ne serait-ce pas rendre un service à la cause commune, que

[1] On a vu dans le récit quelques mots relatifs à cet armement. Deux frégates sous pavillon américain devaient être mises sous les ordres de Paul Jones, et M. de Lafayette eût commandé la petite armée destinée à descendre à l'improviste sur la côte occidentale de l'Angleterre, et à rançonner au profit des finances américaines Bristol, Liverpool, et d'autres places de commerce. Mais cette expédition ne tarda pas à être jugée au-dessous de la position de M. de Lafayette; et l'idée en fut abandonnée pour le plan d'une descente en Angleterre qui eût été opérée par les forces combinées de la France et de l'Espagne. Les lenteurs de cette dernière puissance firent plus tard manquer ce projet; et tout se réduisit à la course de Paul Jones, et au combat du *Bonhomme Richard* et du *Serapis*. Voyez plus bas les premières lettres au congrès et à Washington. On trouve aussi dans un recueil de lettres familières de Franklin une lettre relative à cette affaire, et le billet écrit par M. de Lafayette à Paul Jones au moment où elle fut abandonnée. (*A Collection of the familiar letters and miscellaneous papers of B. Franklin*. Boston, 1833. *Washington's writings*, t. VI, *Appendice*, VIII.)

d'augmenter pour un temps celles de nos alliés? Acheter des vaisseaux serait bien cher pour une nation aussi dénuée d'argent; en louer remplirait l'objet désiré et nous mettrait à portée de faire telles diversions ou entreprendre telles opérations dont, suivant mes très-faibles lumières, je crois voir la nécessité.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le comte, que si, sans faire tort à sa petite flotte d'observation, le roi de Suède prêtait à l'Amérique quatre vaisseaux de ligne avec la moitié de leur équipage, que les États-Unis s'engageraient à rendre dans un an à telles ou telles conditions, ce marché pourrait nous devenir avantageux? Les bâtiments nous arriveraient sous pavillon suédois, la France ne se mêlerait de rien, nous les achèterions dans le port, nous les ferions commander par des officiers bleus, et ils prendraient le pavillon américain au moment de leur sortie. Il faudrait seulement savoir si la France s'engagerait à répondre de telle somme pour le loyer, et à donner des secours pour la perfection de l'armement. Si même le premier article souffrait des difficultés, le gouvernement ne s'engagerait que dans les cas qui excéderaient le montant de ma fortune.

Je n'ai point encore parlé de ce projet à M. le docteur Franklin, mais j'ai tâté l'ambassadeur de Suède dont j'ai été fort content. Il m'a demandé une lettre écrite à lui, qu'il enverrait à son roi; et lorsque j'ai vu que cette idée d'un moment pouvait avoir des suites, je me suis empressé de vous la confier en demandant vos ordres. M. l'ambassadeur de Suède dit que les bâtiments seraient ici dans deux mois et demi; par conséquent, en préparant le reste de l'armement, le tout pourrait être en mer au mois d'août, et arriver à Rhode-Island, aux Bermudes ou partout ailleurs en Amérique, dans le mois d'octobre qui est encore assez beau.

Il faudrait alors, Monsieur le comte, que le docteur Franklin envoyât un homme sûr, ou ce qui serait mieux, que vous voulussiez lui en donner un sur lequel il pût compter. L'engagement proposé renfermant des promesses et surtout des espérances de commerce, diminuerait l'article de l'argent qu'il faudrait sacrifier. Mandez-moi, je vous prie, Monsieur le comte, si ce petit roman a des inconvénients, et s'il faut que je suive ou arrête ma proposition.

J'ai l'honneur, etc.

Si pendant que nous arrangeons la négociation de Suède, les contributions d'Angleterre nous rendaient quelque chose, je pourrais rappeler encore un projet favori.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Saint-Jean-d'Angely, près Rochefort, 12 juin 1779.

Monsieur,

Je ne puis mieux exprimer au congrès combien je me trouve heureux toutes les fois qu'il se présente une occasion sûre de lui écrire, qu'en lui rappelant cette affection et cette reconnaissance sans bornes dont je serai toujours pénétré. Ces sentiments sont si profondément gravés dans mon cœur, que je m'afflige chaque jour de la distance qui me sépare de l'Amérique, et je ne désire rien aussi passionnément que de retourner dans ce pays dont je me regarderai toujours comme citoyen. Aucun plaisir n'égale celui que j'éprouverais en me retrouvant au milieu de cette libre et libérale nation dont l'affection et la confiance me sont si honorables, pour combattre de nouveau avec ces frères d'armes, à qui je dois tant. Mais le congrès sait que les premiers plans ont été changés par lui-même, d'autres jugés impossibles parce qu'ils étaient présentés trop tard [1]. Je ferai usage en conséquence du congé qu'il a bien voulu m'accorder, pour servir la cause commune auprès de mes concitoyens ses alliés, jusqu'au moment où d'heureuses circonstances me ramèneront aux rivages américains, d'une façon qui puisse rendre ce retour plus utile aux États-Unis. Les intérêts de l'Amérique, je les regarderai toujours comme ma principale affaire tant que je serai en Europe. Toute confiance du roi et des ministres, toute popularité parmi mes compatriotes, tous les moyens dont je pourrai disposer, seront, de mon mieux et jusqu'à la fin de ma vie, employés pour une cause si chère à mon cœur. Je crois inutile de rappeler ce que j'ai fait et dit jusqu'à présent; mon zèle ardent est, je l'espère, bien connu du congrès; mais j'ai besoin de lui expliquer que si dans mes instances vives et répétées pour obtenir des vaisseaux, de l'argent, des secours de tout genre, je n'ai pas toujours trouvé le ministère aussi pressé que je l'étais moi-même, il ne m'opposait que la *crainte naturelle* d'inconvénients qui pouvaient résulter pour les deux pays, ou la conviction que la chose était impossible pour le moment; jamais je n'ai pu mettre en doute sa bonne volonté. Si le congrès croit que mon influence puisse être utile en quelque façon, je le prie de vouloir bien m'adres-

[1] Il s'agit d'un projet d'expédition en Canada et d'autres plans du même genre.

ser ses ordres, afin que j'emploie avec plus de certitude les moyens que ma connaissance de la cour et du pays me donnent d'obtenir un succès si intéressant pour mon cœur.

Son Excellence le docteur Franklin vous informe sans doute, Monsieur, de la situation de l'Europe et de l'état de nos affaires. Le chevalier de la Luzerne y ajoutera les détails qui lui avaient été confiés au moment de son départ. Vous apprendrez par le docteur tout ce qui a été dit ou pensé sur l'article des finances. L'Allemagne, la Prusse, la Turquie et la Russie ont fait une paix telle que la France la souhaitait. Toutes les puissances du nord, la Hollande même comprise, semblent dégoûtées par l'orgueil et les vexations des Anglais; elles prennent des mesures pour protéger leur commerce de tout genre avec la France. On vous fera connaître particulièrement l'affaire d'Irlande. Ce qui regarde l'Espagne vous sera aussi expliqué, et je n'ai rien à ajouter si ce n'est que nos affaires semblent marcher assez vite vers une prompte et honorable fin. L'Angleterre fait à présent ses derniers efforts, et j'espère qu'un grand coup avant qu'il soit longtemps fera tomber cette grandeur soufflée, cette puissance fantastique, et montrera les étroites limites de sa force réelle.

Depuis que nous avons pris le Sénégal, je n'ai appris aucun événement militaire à citer. Une expédition en course contre l'île de Jersey a été arrêtée par la difficulté d'aborder. Ce petit essai tenté par quelques volontaires particuliers a été honoré par l'Angleterre du nom d'expédition de la marine française, et a fort peu sagement occupé l'amiral Arbuthnot, ce qui retardera beaucoup son départ annoncé. Le congrès entendra parler d'une expédition contre nos amis de Liverpool et d'autres points de la côte, afin d'y montrer des troupes françaises sous les couleurs américaines, projet qu'à raison des contributions qu'on eût pu lever sur l'ennemi, l'intérêt que je prends aux finances des États-Unis avait enfin fait entrer dans ma tête. Mais le plan a été réduit à un si petit pied qu'on a jugé que le commandement ne pouvait plus me convenir; et l'expédition elle-même a été différée jusqu'à de plus importantes opérations qui en tiendront lieu. Là j'espère être employé, et s'il se passe quelque chose d'intéressant, je m'empresserai en fidèle officier américain d'en rendre compte au congrès et au général Washington.

L'affection si flatteuse dont le congrès et la nation américaine veulent bien m'honorer me donne le désir de leur faire connaître, et si j'ose m'exprimer ainsi, partager en amis l'agrément de ma situation personnelle. Heureux de revoir ma famille et mes amis, après avoir dû à votre attentive bonté la sûreté de mon retour dans ma patrie, j'y ai trouvé une honorable réception et des sentiments de bienveillance qui surpassent tous les vœux que j'eusse osé former. Cette inexprimable satisfaction que me cause la faveur de mes concitoyens, je la dois à leur ardente sympathie pour l'Amérique, pour la cause de la liberté et pour ses défenseurs leurs nouveaux alliés, à l'idée enfin que j'ai eu le bonheur de servir les États-Unis. A ces mêmes motifs, Monsieur, et à la lettre que le congrès a bien voulu écrire, je dois les faveurs que j'ai reçues du roi. Il n'y a pas eu un moment de perdu pour me donner le commandement de son régiment de dragons; tout ce qu'il pouvait faire, tout ce que je pouvais désirer, je l'ai obtenu, grâce à votre bienveillante recommandation.

Depuis quelques jours je suis dans cette petite ville, près du port de Rochefort où j'ai joint le régiment du roi, et où d'autres troupes que je commande dans ce moment sont stationnées. Mais j'espère quitter bientôt ce lieu, pour jouer un rôle plus actif et me rapprocher de l'ennemi commun. Avant mon départ de Paris j'ai envoyé au ministre des affaires étrangères, qui d'ailleurs est un de nos meilleurs amis, des renseignements sur un emprunt hollandais que je voudrais voir faire ou cautionner à la France en faveur de l'Amérique; mais je n'en ai rien su depuis. M. le chevalier de la Luzerne vous portera des nouvelles plus détaillées et plus fraîches; car il a mission pour le faire, et viendra directement de Versailles. Je demande la permission de recommander avec instance au congrès ce nouveau ministre plénipotentiaire, non-seulement pour son caractère public, mais comme particulier. D'après la connaissance que j'ai de lui, je le tiens un homme sensé, modeste, bien intentionné, vraiment digne de jouir du spectacle de la liberté américaine; j'espère que ses qualités et ses talents lui obtiendront la confiance publique et l'amitié particulière.

Toutes les fois que les intérêts d'amis bien chers sont sérieusement compromis, une affection vive et franche ne sait pas calculer et surmonte toutes les considérations. Je vous dirai avec sincérité, Monsieur, que rien ne porte autant de préjudice à nos intérêts, à notre importance et à notre réputation en Europe, que les récits qui font supposer telle chose que des disputes et des divisions entre les whigs. Rien ne pouvait me déterminer à toucher un sujet si délicat que la fâcheuse expérience que je fais tous les jours, depuis que je peux entendre moi-même ce qu'on dit de ce côté de l'Atlantique, et les arguments que j'ai à combattre.

Permettez, Monsieur, que je termine cette longue lettre en vous priant d'offrir au congrès des

États-Unis l'hommage de l'attachement et du zèle sans bornes, du profond respect et de la sincère gratitude dont je serai animé jusqu'au dernier moment de ma vie.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Saint-Jean-d'Angely, près Rochefort, 12 juin 1779.

Mon cher Général,

Voici à la fin une occasion sûre de vous écrire, et je puis vous exprimer le sincère chagrin que j'éprouve de notre séparation. Il n'y a jamais eu d'ami, mon cher général, tant et si tendrement aimé et respecté que vous l'êtes par moi. Heureux par notre union, par le plaisir de vivre près de vous, dans cette douce satisfaction de partager tous les sentiments de votre cœur, tous les événements de votre vie, j'avais pris une telle habitude d'être inséparable de vous, que je ne puis m'accoutumer à votre absence, et je suis de plus en plus affligé de cette énorme distance qui m'éloigne de mon ami le plus cher. Et surtout dans ce moment où la campagne est ouverte, où je souhaiterais si ardemment être près de vous et contribuer, s'il était possible, à vos succès et à votre gloire! Pardonnez ce que je vais dire, mais je ne puis m'empêcher de vous rappeler qu'un général en chef ne doit jamais se trop exposer; que si le général Washington était tué, même sérieusement blessé, aucun officier dans l'armée ne pourrait remplir sa place, nous perdrions certainement toutes les batailles, toutes les affaires, et l'armée, la cause américaine ellemême seraient entièrement ruinées.

Je joins ici la copie de ma lettre au congrès; vous y trouverez les nouvelles comme je puis les donner.

Le chevalier de la Luzerne doit se rendre auprès du congrès en passant par le quartier général ; je lui ai promis une lettre d'introduction auprès de Votre Excellence, et je lui ai demandé de vous instruire des choses qui lui auront été confiées. Sa conversation vous en apprendra plus que la plus longue lettre. Le ministre m'a dit qu'avant son départ, il lui ferait parfaitement connaître la situation actuelle des affaires. Vous verrez, mon cher général, que les nôtres prennent une bonne tournure, et j'espère que l'Angleterre recevra un rude coup avant la fin de la campagne. Outre les bonnes dispositions de l'Espagne, l'Irlande est très-fatiguée de la tyrannie anglaise. Je vous dirai, en confidence, que le projet de mon cœur serait de la rendre libre et indépendante comme l'Amérique : j'y ai formé quelques relations secrètes. Dieu veuille que nous puissions réussir, et que l'ère de la liberté commence enfin pour le bonheur du monde. J'en saurai davantage sur l'Irlande dans quelques semaines, et je vous informerai aussitôt. Quant au congrès, ce corps est trop nombreux pour qu'on puisse s'épancher avec lui comme avec son plus cher ami.

En vous renvoyant à M. le chevalier de la Luzerne pour tout ce qui concerne les nouvelles du moment, la situation des affaires et les projets de notre ministère, je vous dirai seulement un mot sur le grand objet, l'argent. Je m'en suis bien occupé, et j'ai tellement insisté, que le directeur des finances me craint comme le diable. La France a fait dernièrement de grandes dépenses ; ces Espagnols ne donnent pas facilement leurs dollars ; cependant le docteur Franklin a obtenu l'argent nécessaire pour acquitter les billets du congrès, et j'espère déterminer le gouvernement à faire de plus grands sacrifices. Servir l'Amérique, mon cher général, est pour mon cœur un bonheur inexprimable.

Il y a un autre objet bien important, qui demanderait l'emploi de toute votre influence et de toute votre popularité. Pour l'amour de Dieu, empêchez ces bruyantes querelles intérieures dont le récit nuit plus que tout aux intérêts et à la réputation de l'Amérique. D'un autre côté, il y a aussi deux partis américains en France ; MM. Adams et Lee d'une part, le docteur Franklin et ses amis de l'autre. Ces divisions m'affligent tellement que je ne vais pas chez ces messieurs autant que je le voudrais, par la crainte d'occasionner des discussions et de les faire éclater davantage. Je confie tout cela à votre amitié, et n'ai pu m'empêcher de toucher cette corde dans ma lettre au congrès.

Depuis que j'ai quitté l'Amérique, mon cher général, pas une ligne de vous ne m'est parvenue; je l'attribue aux vents, aux accidents, au manque d'occasions [1], car le général Washington ne perdrait pas celle de rendre son ami heureux. Au nom de cette même amitié, mon cher général, ne manquez aucune occasion de me donner de vos nou-

[1] La conjecture était fondée : on voit par la correspondance du général Washington, qui gardait copie de toutes ses lettres, qu'il écrivait souvent à M. de Lafayette, dont les lettres au contraire, pendant ce voyage, se réduisent à deux, parce qu'on n'a pu retrouver que celles qui étaient parvenues en Amérique.

velles. Je ne puis exprimer combien je suis inquiet de votre santé et des dangers auxquels vous vous exposez dans ce moment. Peut-être allez-vous vous moquer de moi, et appeler cela des idées de femme; mais, mon cher ami, j'éprouve ces craintes, et je ne pourrai jamais cacher les sentiments de mon cœur.

Je ne sais ce que sont devenus le colonel Nevill et le chevalier de La Colombe; je vous prie de prendre des informations sur eux, et de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour obtenir leur prompt échange, s'ils ont été faits prisonniers. Je joins ici un petit billet pour M. Nevill. Permettez-moi de vous recommander notre nouveau ministre plénipotentiaire, qui paraît tout à fait propre à s'assurer l'estime et l'affection de tous.

Je sais, mon cher général, que vous voulez que je vous entretienne de mes affaires personnelles; j'en parle dans ma lettre au congrès, et j'ajouterai seulement que je suis aussi heureux qu'il est possible de l'être. Ma famille, mes amis, mes compatriotes m'ont fait une réception et me montrent chaque jour une affection telles que je n'aurais osé l'espérer. Je suis depuis quelques jours dans cette ville où se trouve le régiment du Roi dragons que je commande, et quelques régiments d'infanterie qui sont pour le moment sous mes ordres; mais j'espère commencer bientôt à mener une vie plus active, et par conséquent mon retour à Paris est très-prochain. De là, je serai employé dans l'expédition projetée contre l'ennemi commun. Ce que je voudrais, mon cher général, ce qui me rendrait le plus heureux des hommes, serait de rejoindre les drapeaux américains, ou de mettre sous vos ordres une division de quatre ou cinq mille de mes compatriotes. Dans le cas où soit une telle coopération, soit une expédition particulière serait désirée, je pense que si la paix n'est pas décidée cet hiver, une demande présentée *à temps* serait accordée pour la prochaine campagne.

Notre ministère est assez lent dans ses opérations, et il a grande propension à la paix, pourvu qu'elle soit honorable. L'Amérique doit donc se montrer très-vive pour la guerre, jusqu'à ce que ces conditions honorables soient obtenues. L'indépendance est un point certain, indubitable; mais je la voudrais reconnue avec des conditions avantageuses. Tout ceci entre nous, mon général; car pour ce qui regarde la bonne volonté du roi, des ministres, du public, à l'égard de l'Amérique, je suis comme citoyen des États-Unis pleinement satisfait, et j'ai la certitude que l'amitié des deux nations sera établie de manière à durer à jamais.

Soyez assez bon, mon cher général, pour offrir mes respects à madame Washington, et lui dire combien je serais heureux de pouvoir me trouver près d'elle, dans sa propre maison. J'ai une femme, mon cher général, qui a de l'amour pour vous, et son affection me semble trop bien justifiée pour que je puisse m'y opposer. Elle vous prie d'agréer ses compliments et de les offrir à madame Washington. J'espère, mon cher général, que vous viendrez nous voir en Europe, et pour moi, je vous donne bien ma parole que si je ne suis pas assez heureux pour être envoyé avant la paix en Amérique, je m'y rendrai à tout prix aussitôt que je pourrai m'échapper. Je ne veux pas manquer de vous dire, mon cher ami, que j'ai l'espoir d'être bientôt père encore une fois.

Toute l'Europe a tant d'envie de vous voir, mon cher général, que vous ne pourrez lui refuser ce plaisir. J'ai hardiment affirmé que vous m'aviez promis une visite aussitôt que la paix serait conclue; si donc vous y manquez, vous perdrez la réputation de votre ami dans le monde.

Je vous prie de faire tous mes compliments aux officiers de l'état-major en leur rappelant ma tendre affection pour eux tous. Offrez-les aussi aux officiers généraux, à tous les officiers de l'armée, à chacun depuis le premier major général jusqu'au dernier soldat.

Je vous en conjure, mon cher général, écrivez-moi ce que vous faites, où en sont les affaires; les moindres détails seront remplis d'intérêt pour moi. N'oubliez rien de ce qui vous concerne, et soyez sûr que tout événement, quelque petit qu'il soit, toute observation, quelque légère qu'elle vous paraisse, dès que vous y serez nommé, exciteront ma plus vive curiosité. Adieu, mon cher général, je ne puis quitter la plume, et goûte le plus grand plaisir à griffonner cette longue lettre. Ne m'oubliez pas, soyez toujours aussi affectueux pour moi que vous l'avez été; je mérite ces sentiments par la vivacité de ceux qui remplissent mon cœur.

C'est avec le plus profond respect, avec la plus tendre amitié que jamais cœur humain ait éprouvée, que j'ai, etc.

Saint-Jean-d'Angely, 13 juin 1779.

Je viens de recevoir, mon cher général, un courrier qui m'apporte l'ordre de me rendre immédiatement à Versailles, où je dois trouver M. le comte de Vaux, lieutenant général, qui commande les troupes destinées à une expédition. Je serai employé comme aide-maréchal général des logis, ce qui, dans notre service, est un poste très-important et très-agréable. Je servirai d'une manière qui me plaira, et me mettra en position de tout savoir et de me rendre utile. L'obligation de partir à l'in-

stant m'empêche d'écrire au général Greene, aux officiers de votre état-major, et à mes autres amis dans l'armée. Ils accepteront mes excuses à cause de cet ordre que je n'attendais pas sitôt. Vous serez tenu par moi au courant, et je finis aujourd'hui par l'expression de mon profond respect et de ma plus tendre amitié. Adieu, mon cher général, que notre mutuelle affection soit à jamais durable.

Pour l'amour de Dieu, écrivez-moi de longues et fréquentes lettres, et parlez-moi surtout de vous et de vos intérêts particuliers.

A M. DE VERGENNES.

Au Hâvre, le 30 juillet 1779.

J'ai reçu, Monsieur le comte, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, et où vous m'en promettez une autre après avoir lu mon mémoire à M. le comte de Maurepas [1]. C'est être bien indulgent, que d'employer à me répondre une partie d'un temps si précieux. J'attends avec empressement la lettre future dont vous me flattez. Convaincu qu'il n'y a pas de temps à perdre pour les mesures que je propose, l'amour de ma patrie me rend peut-être impatient jusqu'à l'importunité. Mais vous excuserez un défaut dont la cause est chère à tout honnête citoyen.

M. le prince de Montbarrey vous donnera sur le Hâvre tous les détails que vous pouvez désirer; et d'ailleurs ils ne sont pas de mon département. Vous avez raison, Monsieur le comte, de juger que mon sang est en fermentation. On n'entend point parler de M. d'Orvilliers; quelques personnes disent qu'il est aux Açores, pour intercepter la flotte des îles, et se joindre à M. d'Estaing, que vous ou M. de Sartine m'avez dit devoir revenir ici; d'autres assurent qu'il a été en Amérique.

Ce dernier raisonnement, Monsieur le comte, ne m'a point persuadé; peut-être même, si notre flotte avait été envoyée où ces nouvellistes la supposent, je ne serais pas aujourd'hui en Normandie. Au reste, vous savez, j'espère, que tous les arrangements et tous les pays me conviendront. Sans vouloir des grades, des moyens, ni de reconnaissance quelconque, si M. d'Orvilliers ou un détachement est dans l'Amérique indépendante, si ma présence peut y être moins inutile qu'ici, je passerai, si l'on veut, sur une frégate américaine, que je me donnerai de ma propre autorité, et sous le prétexte naturel de rejoindre mes anciens drapeaux, j'irai tâcher d'y employer mon influence au service de ma patrie. Plusieurs personnes disent aussi qu'on a envoyé des dollars espagnols aux Américains; je le désire vivement, et les dernières nouvelles m'en prouvent encore la nécessité.

J'ai reçu, Monsieur le comte, une lettre de Boston, qui m'envoie beaucoup de papiers, je vais les parcourir; ce qu'on me mande n'est qu'une répétition du discrédit toujours augmentant du papier, et du découragement peut-être dangereux que ce discrédit donne à toute l'armée. On me parle aussi du succès de la Géorgie, dont les gazettes font une mention plus fraîche, de la prise du fort Lafayette, et d'un projet qu'ont les ennemis de s'emparer de West-Point et de la navigation de la rivière d'Hudson. Au reste cette lettre est d'un Français, et par conséquent moins intéressante. On m'annonce un jeune homme de Boston qui part huit jours après, et qui m'en dira davantage. D'ailleurs M. Gérard nous donnera autant de lumières qu'un ambassadeur en peut avoir; et M. Carmichael, qui est dans le secret, nous parlera peut-être avec confiance. Ce Français me parle aussi d'un prétendu bruit d'évacuation de New-Yorck, auquel je ne crois aucunement.

Si lorsque ce détachement anglais était en Virginie ou sur la rivière du Nord, un détachement français se fût présenté devant New-Yorck, cette ville eût été bien embarrassée.

La prise du fort West-Point, en coupant la communication entre les États de la Nouvelle-Angleterre et ceux du sud, apporterait à l'armée et au peuple d'immenses inconvénients. Les farines sont déjà d'un prix exorbitant à Boston; que sera-ce, lorsque la Pensylvanie et le Jersey n'en pourront plus fournir qu'avec un grand détour ou de grands risques? L'armée ne tire ses bœufs que de la Nouvelle-Angleterre, et ne pourrait aucunement s'en passer. Je crains pour l'Amérique un autre inconvénient; c'est qu'elle sera tourmentée pendant l'hiver par des incursions des sauvages iroquois et des pays d'en haut, qui, dans le temps des glaces et des neiges, s'avanceront jusqu'à Albany, et d'un autre côté jusqu'au Minisinks et au fort Pitt.

Si le projet n'était pas accepté pour cette année, faute de moyens suffisants, je crois, Monsieur le comte, qu'il est de mon devoir de vous présenter une idée qui pourrait y suppléer en grande partie.

En attendant que nous puissions commencer l'année prochaine des opérations combinées avec une escadre, pourquoi ne jetteriez-vous pas dans

[1] Cette lettre en forme de mémoire, contenant un plan d'expédition en Amérique, a été renvoyée à la fin du volume. Voyez pièce II.

Boston trois mille, et même deux mille hommes, qui, avec trois cents dragons, au printemps, seraient joints par des vaisseaux de guerre et un renfort terrestre? Ce détachement serait convoyé par deux vaisseaux de cinquante canons, un vaisseau de la compagnie des Indes servant de transport, des vaisseaux espagnols, si vous voulez. Pour éviter la dépense, faites-les accompagner par des bâtiments qu'on enverrait aux îles, par l'escorte de navires marchands, par *le Bonhomme Richard*, et toutes ces frégates de Lorient. On laisserait les troupes de terre en Amérique jusqu'à la campagne prochaine, et voici les effets qui pourraient en résulter; bien entendu que le convoi irait aux îles, ou à toute autre destination, après avoir déposé le détachement.

1° Nous redonnerions, par notre présence, de la valeur au papier; article fort intéressant pour le commerce français. 2° Nous serions à portée de prendre des connaissances, et remuer les premiers ressorts qui prépareront la prise d'Halifax. 3° Un tel détachement rendrait de la vigueur à l'armée américaine, ferait une tête d'attaque pour la reprise des forts de la rivière du Nord, et porterait les Américains à tenter une entreprise suivant les circonstances.

Vous m'avez demandé, Monsieur le comte, toutes mes idées; il est de mon devoir de vous donner encore celle-là qui ne me paraît souffrir aucun inconvénient. Dans le commencement, je craignais de me laisser aller à mon opinion, de crainte qu'on ne me soupçonnât des motifs et des inclinations particulières; à présent que je dois être connu et que vous avez toute ma confiance, je parle plus hardiment, et je vous jure sur mon honneur, que si la moitié de ma fortune était employée à envoyer aux Américains un secours de troupes, je croirais rendre à ma patrie un service plus que digne de ce sacrifice.

Vous me direz peut-être que ce corps serait difficile à nourrir pendant l'hiver; mais avec de l'argent monnayé, nous trouverions des vivres, à bon marché, et ne ferions pas un grand effet par comparaison à la population du pays.

Permettez-moi, Monsieur le comte, de vous présenter ici l'assurance de mon attachement.

A M. DE VERGENNES.

Paris, ce lundi matin (août 1779).

Ce n'est en aucune manière, Monsieur le comte, au ministre du roi que je vais écrire, et ma confiance en vos bontés me fait penser que c'est simplement à un homme qui veut bien être mon ami, que je fais part de ce qui m'intéresse. Vous pouvez me rendre un grand service; vous en rendrez peut-être un à la cause publique, en employant moins inutilement le peu de talents d'un soldat assez heureux à la guerre et qui supplée à son défaut de connaissance par le zèle le plus pur.

J'ai vu M. le comte de Maurepas, et je lui ai dit ce que j'avais eu l'honneur de vous communiquer; il n'est pas convenu des projets en question, et a sûrement bien fait, quoiqu'il n'ait rien changé à mon opinion; mais il a pensé qu'ayant parlé un des premiers de l'expédition avec quinze cents ou deux mille hommes, il fallait que je commandasse la houzarderie de six cents, et que ce changement me ferait tort. Il a peut-être imaginé que je regarderais, ainsi que beaucoup d'autres ont la bonté de le faire en ma faveur, ce commandement comme au-dessous de moi. D'ailleurs, il ne faut pas, dit-il, donner le certain contre l'incertain.

A cela je réponds, premièrement, que d'après les bontés du public pour moi, rien (j'entends de ce qui est dans mon cœur) ne peut me faire tort; que même on aurait attribué peut-être à ses véritables motifs, et par conséquent excusé mon départ avec six cents hommes. Secondement, soupçonner que je calcule avec ma patrie et que je méprise les occasions quelconques de la servir, serait manquer ou de discernement, ou de mémoire; et à la troisième objection, je répondrai que l'expédition dont je vous ai parlé hier est tout aussi certaine que la mienne.

Si les troupes étaient restées dans un état de stagnation, il était simple que mon zèle me fît faire le métier de corsaire; il était même simple d'aller faire la course avec un bateau armé; mais lorsqu'il y a des occasions d'employer un peu en grand les talents d'un homme qui n'a jamais exercé le métier que sur une grande échelle, il serait fâcheux pour lui de perdre une occasion de se signaler, de rendre peut-être des services importants à sa patrie, et il serait mal fait au gouvernement de ne pas essayer la vérité de cette réputation gagnée dans des armées étrangères.

Voulez-vous que je vous parle franchement, Monsieur le comte? Ce qui me convient est une

avant-garde de grenadiers et chasseurs, et un détachement de dragons du roi, le tout faisant quinze cents à deux mille hommes, qui me mette hors de la ligne, et à portée de m'exercer. Il n'y a pas un grand nombre de lieutenants généraux, encore moins de maréchaux de camp, et point de brigadiers qui aient eu des commandements aussi importants que le hasard m'en a donnés. D'ailleurs, je connais les Anglais, ils me connaissent aussi; deux choses importantes à la guerre. Le commandement, que je demande, s'est d'ailleurs donné à un colonel.

On dit dans le monde que M. de Maillebois, M. de Voyer et M. de Melfort seront employés; je connais le premier et le dernier; celui-ci est maréchal de camp, et quoique j'aie fait ce métier-là, celui d'être sous ses ordres me conviendra fort. Je désire être choisi dans le rapport de l'armée, et non dans celui de la cour; je ne suis point de la cour, je suis encore moins courtisan, et je prie les ministres du roi de me regarder comme sortant d'un corps de garde.

M. le comte de Maurepas m'a peut-être répondu pour détourner mon attention des projets que je sais; je dois le revoir mercredi matin, et mon sort sera décidé. Ce serait, Monsieur le comte, une grande preuve de l'amitié que vous avez pour moi, si vous lui faisiez ce soir ou demain matin une visite, où vous lui communiqueriez les mêmes sentiments que vous m'avez témoignés hier.

Il est d'autant plus important que vous le voyiez dans ce temps-là, que si l'on me mande de Lorient que les bâtiments sont prêts, je ne sais pas dissimuler, et il faut que je prenne mon audience de congé. Alors on donnerait la petite expédition à quelque lieutenant colonel, qui peut n'avoir jamais vu avec le coup d'œil d'un général, qui peut n'avoir pas de grands talents, mais qui, s'il est brave et sage, mènera les six cents hommes aussi bien que M. de Turenne, s'il revenait au monde. Alors on retiendrait le détachement de dragons, d'autant mieux que réduit à cinquante, il n'est que ridicule, et le major chargé du détail le serait du détail de mon avant-garde, parce que j'y ai confiance.

Je vous avertis que je n'en ai aucune dans M. de Montbarrey, et je voudrais même que mes affaires pussent s'arranger entre M. de Maurepas et vous. Je sais, Monsieur le comte, que je vous demande une marque d'amitié qui vous donnera de la peine, mais c'est parce que j'y compte que je la demande. Oserais-je vous prier de m'écrire après avoir vu M. de Maurepas?

Pardonnez mon griffonnage, Monsieur le comte, Pardonnez mon importunité, et pardonnez la liberté que je prends de vous assurer aussi simplement de mon attachement et de mon respect.

DU DOCTEUR FRANKLIN

A M. DE LAFAYETTE.

Passy, 24 août 1779.

MONSIEUR,

Le congrès, qui apprécie les services que vous avez rendus aux États-Unis, mais qui ne saurait les récompenser dignement, a résolu de vous offrir une épée, faible marque de sa reconnaissance. Il a ordonné qu'elle fût ornée de devises convenables; quelques-unes des principales actions de la guerre, dans lesquelles vous vous êtes distingué par votre bravoure et votre conduite, y sont représentées; elles en forment, avec quelques figures allégoriques, toutes admirablement bien exécutées, la principale valeur. Grâces aux excellents artistes que présente la France, je vois qu'il est facile de tout exprimer, excepté le sentiment que nous avons de votre mérite et de nos obligations envers vous. Pour cela les figures et même les paroles sont insuffisantes. Je ne puis donc qu'ajouter que j'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite estime, etc.

B. FRANKLIN.

P. S. Mon petit-fils se rend au Hâvre avec l'épée et aura l'honneur de vous la présenter.

AU DOCTEUR FRANKLIN.

Au Hâvre, 29 août 1779.

MONSIEUR,

Quelque attente que pût faire naître en moi le sentiment de leurs faveurs passées, la bonté des États-Unis pour moi a toujours été telle que dans toutes les occasions elle surpasse de beaucoup toutes les idées que j'en pouvais concevoir. Je trouve une nouvelle preuve d'une vérité si flatteuse dans le noble présent dont le congrès a daigné m'honorer et qui m'est offert par Votre Excellence d'une manière qui surpasse tout, excepté les sentiments de mon infinie reconnaissance.

Je ne puis m'empêcher de trouver dans quelques-unes des devises une récompense trop honorable de ces légers services que de concert avec mes compagnons d'armes, et sous les ordres du

héros de l'Amérique, j'ai eu la bonne fortune de lui rendre. L'image de ces actions où j'ai été témoin de la bravoure et du patriotisme américain, je la contemplerai toujours avec la joie qui sied à un cœur brûlant d'amour pour la nation, et plein d'un zèle ardent pour sa gloire et pour son bonheur.

Les assurances de gratitude que je demande la permission de vous offrir sont trop au-dessous de ce que j'éprouve, et les sentiments dont je suis pénétré peuvent seuls répondre à vos bontés pour moi. La manière dont M. Franklin m'a remis cette inestimable épée, lui donne bien des droits sur moi, et réclame mes remerciments particuliers.

Avec le plus grand respect, j'ai l'honneur d'être, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

West-Point, 30 septembre 1779.

Mon cher Marquis,

Je vous ai écrit en grande hâte, il y a peu de jours; depuis j'ai été honoré de la compagnie du chevalier de la Luzerne, et favorisé par lui de votre obligeante lettre du 12 juin, qui m'a causé autant de satisfaction que de surprise; j'ai été surpris en effet de voir que vous n'aviez pas reçu une seule des lettres que je vous ai écrites, depuis que vous avez quitté le rivage américain. J'ai un plaisir infini à apprendre de vous-même la réception favorable que vous a fait votre souverain, et la joie que votre heureuse arrivée a répandue parmi vos amis; je n'en doutais pas, mais le savoir par vous ajoute au plaisir de l'apprendre; et ici, mon cher ami, laissez-moi vous féliciter de votre nouvel, honorable et agréable emploi dans l'armée commandée par le comte de Vaux, et vous assurer que personne ne peut le faire avec une plus vive affection et une joie plus sincère. Votre zèle précoce pour la cause de la liberté, votre dévouement singulier à ce jeune monde, vos efforts ardents et persévérants, non-seulement en Amérique, mais depuis votre retour en France, pour servir les États-Unis, vos soins attentifs pour les Américains, votre étroite et uniforme amitié pour moi, ont changé les premières impressions d'estime et d'attachement que j'avais éprouvées pour vous en une reconnaissance et une tendresse si parfaites, que ni le temps ni l'absence ne les peuvent altérer.

Vous me croirez donc quand je vous dirai que, soit que vous reveniez vers nous à la tête d'un corps de braves Français, si les circonstances l'exigeaient, soit que, comme major général, vous commandiez une division de l'armée américaine, ou bien, après que nos lances et nos épées auront fait place au soc et à la serpe, si je vous revois dans la vie privée comme un ami et un compagnon, je saluerai votre bienvenue sur les rivages de la Colombie, avec toute la chaleur de l'amitié; si le dernier cas se réalise, ce sera dans mon modeste cottage où une vie simple et une réception cordiale succèderont pour vous aux délicatesses et aux magnificences d'une vie somptueuse. Je sais par expérience que vous savez vous soumettre à ce changement, et si la charmante compagne de votre bonheur voulait bien consentir à partager avec nous les habitudes et les plaisirs des champs, je puis assurer au nom de madame Washington, qu'elle ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour rendre la Virginie agréable à la marquise. Quant à moi, mon inclination et mes efforts ne peuvent être mis en doute; j'aime tout ce qui vous est cher; aussi m'associé-je à la joie que vous fait éprouver l'espoir de devenir père encore une fois, et je vous félicite sincèrement, ainsi que votre femme, sur ce nouveau gage qu'elle va vous donner de son amour.

Je vous remercie de la peine obligeante que vous avez prise de m'envoyer la copie de votre lettre au congrès; et je sens, comme je suis certain qu'il le fera, la force de ce zèle ardent que vous témoignez pour l'intérêt de ce pays. La justesse de l'avis que vous donnez doit entraîner la conviction, et je compte qu'il produira un effet salutaire, quoiqu'il y ait moins lieu, je pense, d'appliquer l'avertissement qu'il y a quelques mois. Beaucoup de changements se sont dernièrement opérés dans cet honorable corps, ce qui a fait disparaître en grande partie, sinon complétement, l'esprit de discorde qui, dit-on, se manifestait cet hiver, et j'espère que des mesures seront prises pour mettre fin à ces dissentiments malheureux et imprudents dont le bruit s'est répandu ailleurs au détriment de nos affaires en Europe.

J'ai eu un grand plaisir à recevoir la visite dont le chevalier de la Luzerne et M. de Marbois m'ont honoré dans le camp. Elle m'a laissé sur tous deux l'impression la plus favorable; je vous remercie de la manière honorable dont vous leur aviez parlé de moi; le chevalier a mieux aimé n'être pas reçu dans son caractère public, jusqu'à ce qu'il eût été annoncé officiellement au congrès; dans tous les cas, sauf les honneurs militaires qui lui étaient dus, je n'avais pas l'intention de m'éloigner de cette simple manière de vivre qui convient aux intérêts

et à la politique d'hommes qui luttent contre tous les obstacles pour la conquête du plus inestimable des bienfaits de cette vie, *la liberté*. Le chevalier a été assez bon pour approuver la règle que je me suis faite, et pour paraître content de nos habitudes spartiates; en un mot, il nous a rendus fort heureux par son affabilité et sa bonne humeur pendant tout le temps qu'il est resté au camp.

Vous voulez bien, mon cher marquis, exprimer un vif désir de me voir en France, après l'établissement de notre indépendance, et vous me faites l'honneur d'ajouter que vous n'êtes pas seul à le demander. Je vous conjure d'être bien persuadé que me réunir à vous en un tel lieu que ce fût, après l'accomplissement d'un événement aussi glorieux, contribuerait à mon bonheur, et que visiter le pays au généreux appui duquel nous devons tant, serait un plaisir de plus. Mais rappelez-vous, mon bon ami, que je ne sais pas votre langue, que je suis trop avancé en âge pour en acquérir la connaissance, et que la conversation par l'entremise d'un interprète dans les occasions ordinaires, surtout avec les dames, doit paraître si gauche, si insipide, si sauvage, que je puis à peine en supporter l'idée. Je me regarde donc pour le présent comme libre de tout engagement; mais quand je vous verrai en Virginie, nous parlerons de ces objets et nous arrêterons nos plans.

La déclaration de l'Espagne en faveur de la France a répandu une joie universelle parmi tous les whigs, tandis que le pauvre tory se flétrit, comme une fleur qui se fane au coucher du soleil. Nous attendons avec anxiété de grands et importants événements de votre côté de l'Atlantique. L'imagination est pour le moment abandonnée dans un vaste champ de conjectures. Nos yeux se portent d'abord sur une descente en Angleterre, puis sur une expédition en Irlande, à Minorque, à Gibraltar; en un mot, nous espérons toute chose, mais ne savons qu'attendre ni à quoi nous fixer. Les glorieux succès du comte d'Estaing dans les Antilles, en même temps qu'ils accroissent les possessions de la France et ajoutent un nouveau lustre à ses armes, sont une source d'infortunes nouvelles et inattendues pour *notre tendre et généreuse mère*, et doivent servir à la convaincre de la folie d'abandonner la substance pour courir après une ombre; et comme aucune expérience n'égale celle qui est chèrement achetée, j'ai la confiance qu'elle recevra surabondamment de ces sortes de leçons, et je l'espère, demeurera convaincue, elle et tous les tyrans du monde, que la route la meilleure et la seule assurée qui conduise à l'honneur, à la gloire, à la vraie dignité, est *la justice*.

Il nous est venu des avis si répétés que le comte d'Estaing était dans ces mers, que, bien que je n'aie reçu aucun avis officiel, je ne puis m'empêcher de donner croyance à ces rapports; je l'attends à tout moment, et je me prépare en conséquence. A New-Yorck l'ennemi l'attend aussi, et pour se mettre, autant que possible, à l'abri des suites de son arrivée, il répare ou complète les anciennes fortifications, et en ajoute de nouvelles dans le voisinage de la ville. Ces craintes cependant ne font pas différer un embarquement qu'on suppose généralement destiné pour les Antilles ou pour Charlestown; il y a plus, et d'après mes renseignements, il s'agira d'un détachement assez fort. Il y a environ quatorze jours qu'un régiment anglais, le 44ᵉ, mis au complet, et trois régiments hessois ont été embarqués, et sont allés, croit-on, à Halifax. Les opérations de l'ennemi, durant cette campagne, se sont bornées à l'établissement d'ouvrages de défense, à la prise d'un poste à King's Ferry, et à l'incendie des villes sans défense de New-Haven, Fairfield et Norwalk, sur le Sound, à portée de ses bâtiments, là où l'on ne pouvait guère lui opposer d'autre résistance que les cris de femmes désolées et d'enfants sans secours; mais ce fut en vain. Depuis ces notables exploits, ils n'ont pas mis le pied hors de leurs ouvrages ni dépassé leurs lignes. Comment une telle conduite peut-elle effectuer la conquête de l'Amérique; c'est ce que la sagesse d'un North, d'un Germain ou d'un Sandwich, peut seule décider : cela est trop profond, trop raffiné pour la compréhension des intelligences communes et le cours ordinaire des hommes politiques.

Madame Washington, qui est retournée en Virginie aussitôt que j'ai ouvert la campagne, me demande souvent dans ses lettres si j'ai eu de vos nouvelles, et sera très-satisfaite d'apprendre que vous êtes bien et heureux. En son nom, puisqu'elle n'est pas ici, je vous remercie de votre obligeante attention pour elle, et je vous dirai combien elle est sensible à l'honneur que lui fait la marquise. Lorsque je regarde la longueur de cette lettre, je n'ai pas le courage de la relire pour la corriger; vous la recevrez donc avec toutes ses imperfections, et avec l'assurance que, s'il se trouve beaucoup de négligences dans cette lettre, rien ne manque, mon cher marquis, à l'amitié de votre, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON [1].

Le Hâvre, 7 octobre 1779.

Mon cher Général,

Les heureux liens d'amitié par lesquels vous avez bien voulu vous unir à moi, les promesses si tendres que vous me fîtes à Fishkill, au moment de notre séparation, me donnaient tant d'espérance de recevoir souvent de vos nouvelles que des plaintes doivent être permises à mon cœur. Pas une ligne de vous ne m'est encore parvenue, mon cher général, et quoique plusieurs dépêches du congrès ou du ministre de France soient heureusement arrivées, mon ardent espoir d'obtenir enfin une lettre du général Washington a toujours été déçu. Je ne puis expliquer ce mauvais sort ; et quand je me rappelle que, dans nos petites séparations de quelques jours, vous m'écriviez les lettres les plus amicales, le compte le plus minutieux de ce qui vous arrivait, je suis convaincu que vous n'avez pu me négliger, et presque oublier si longtemps. Je me plains donc de la fortune, de quelque erreur ou négligence à vous instruire des occasions, de tout enfin, plutôt que de ce qui pourrait troubler ma confiance dans votre affection. Laissez-moi, mon cher général, par cette mutuelle amitié si tendre et si éprouvée, où j'ai placé une immense portion de mon bonheur, laissez-moi vous conjurer d'être exact à vous enquérir des occasions, et de ne jamais manquer celles qui pourraient m'apporter les lettres que je serai si heureux de recevoir.

Je vous envoie la copie de ma lettre au congrès, qui, avec les dépêches plus amples de M. Franklin, vous donnera un aperçu des nouvelles d'Europe. Les vents contraires ont fait différer une expédition qui, je pense, aurait dû être entreprise beaucoup plus tôt. Les rois de France et d'Espagne semblent désireux de l'effectuer avant l'hiver. Elle pourrait cependant être renvoyée au printemps, et le siége de Gibraltar serait la seule expédition de terre de cette campagne. Dans quelques semaines, quand on pourra comparer les succès des Antilles à ceux d'Europe, mes gazettes et mes prédictions auront acquis plus de certitude ; mais il ne faut pas être devin pour voir que l'Angleterre est dans une voie dont on peut la défier de se tirer, et qu'une heureuse paix, consacrant l'indépendance de l'Amérique, sera dans une ou deux campagnes le résultat assuré de cette guerre.

Puisque votre amitié s'intéresse à ce qui me touche personnellement, je vous dirai, mon cher général, que depuis ma dernière lettre je n'ai guère quitté ce lieu où le quartier général est fixé. Je devais débarquer avec les grenadiers formant l'avant-garde, et descendre un des premiers sur le rivage anglais. Le régiment du Roi, qu'il m'a donné à mon retour, devait s'embarquer à Brest, et nous rejoindre peu de jours après le débarquement.

La nation fonde de grandes espérances sur l'expédition du comte d'Estaing en Amérique, et des nouvelles de lui sont impatiemment attendues. Vous comprendrez aisément combien je suis malheureux d'être si loin de vous en pareille occasion. La peine profonde que j'en éprouve ne peut être adoucie que par une pensée, c'est que l'opinion qu'on se formait généralement du tour que prendraient les opérations militaires, mes devoirs envers ma patrie qui m'appelait à servir dans l'expédition contre l'Angleterre, enfin l'espérance d'être ici plus utile aux États-Unis, ne me laissaient pas la liberté du choix. J'espère que vous penserez comme moi. Quel que soit le succès du comte d'Estaing, il amènera de nouveaux plans. Je vous ai exposé mes idées à Fishkill ; mais permettez-moi de vous redire avec quelle ardeur je désire vous rejoindre. Rien ne me charmerait comme le bonheur de finir la guerre en combattant sous vos ordres. Si cela était demandé par vous ou par le congrès, ce serait, je crois, accordé; mais soyez sûr, mon cher général, que dans toute situation, en tout événement, que j'agisse comme officier français ou comme officier américain, mon premier vœu, mon premier plaisir sera de servir encore avec vous. Si heureux que je me trouve en France, si bien traité que je sois par ma patrie et le roi, j'ai pris une telle habitude d'être près de vous, je suis lié à vous, à l'Amérique, à mes compagnons d'armes, par une telle affection, que le moment où je mettrai à la voile pour votre pays, sera un des plus désirés et des plus heureux de ma vie.

Je vois par un journal américain qu'une nouvelle inventée en Angleterre a été répandue aux États-Unis. On a prétendu qu'à la tête de quinze cents officiers ou sous-officiers, j'allais m'embarquer, et mettant un corps de soldats de votre armée sous leurs ordres, former l'armée américaine à la discipline militaire. Quelque éloigné que je sois de l'idée d'instruire mes maîtres, et quelque différente que soit la destination à vous connue du commandement que j'ai reçu en France, je ne puis m'empêcher de prendre cela comme une réflexion

[1] A cette lettre était jointe une assez longue lettre au président du congrès, laquelle contenait les mêmes choses autrement exprimées.

contre l'armée américaine. Les troupes anglaises peuvent se rappeler quelques occasions où je n'ai eu à me plaindre, ni de la discipline, ni de l'ardeur des troupes que j'avais l'honneur de commander. Tant que nous aurons à nous mesurer avec la même armée, nous n'aurons pas à chercher d'autres perfections que les qualités mêmes qui ont souvent mis mes camarades en mesure de donner, et non de recevoir, d'assez bonnes leçons à un ennemi, dont le courage justement renommé ajoute un nouveau lustre à la bravoure et à la conduite militaire des Américains. Je vous prie, mon cher général, de faire imprimer cette réponse dans quelques journaux.

Je n'ai que peu de moments pour écrire avant le départ du vaisseau, et je ne puis me rappeler au souvenir des amis que j'ai dans l'armée, à moins que Votre Excellence ne veuille bien se charger de leur faire mille compliments au nom d'un homme qui les aime de tout son cœur, et dont le premier vœu est de se retrouver dans leur compagnie.

Je vous félicite, mon cher général, sur l'expédition si vive de Stony-Point [1], et je suis ravi du nouvel éclat qu'elle donne à nos armes.

Veuillez, mon cher ami, présenter mes respects à madame Washington; ma femme demande d'être rappelée à vous et à elle. Offrez à l'état-major mille assurances d'amitié.

Ah! mon cher général, combien je serais heureux de vous embrasser encore!

Avec une affection qui surpasse toutes les expressions qu'aucune langue pourrait me fournir, j'ai l'honneur d'être très-respectueusement, etc.

A M. DE VERGENNES.

Versailles, le 2 février 1780.

Vous avez approuvé, Monsieur le comte, qu'avant de causer avec vous sur l'expédition, je misse par écrit quelques-unes des précautions à prendre dans les deux cas suivants : 1° celui où je commanderais le détachement français; 2° celui où je reprendrais une division américaine [2].

1° Cette commission est non-seulement une affaire militaire et politique, mais encore une affaire de société; et d'après les circonstances où je me trouve, je vous jure sur mon honneur que je crois ce premier parti beaucoup plus avantageux au service public et aux intérêts de la France vis-à-vis de ses alliés.

Comme il faut sur-le-champ se préparer, je voudrais être instruit à temps pour choisir des officiers d'âge, d'expérience et de talents, que je dois connaître avant de me charger de ce corps, et c'est pour cela qu'il faudrait travailler sans retard avec M. le prince de Montbarrey. Deux très-anciens lieutenants-colonels commanderaient sous moi l'infanterie; dans les expéditions éloignées, il faut se convenir, et j'aime beaucoup les vieux officiers. Quant à moi, monsieur le comte, je ne demanderai rien, et comme dans le cours d'une guerre je dois espérer de gagner des grades, vous pourriez, ou me donner une de ces commissions de M. de Sartine qui servent seulement en Amérique, ou m'en donner une qui n'empêchât pas tous mes aînés de reprendre ensuite leur rang, ou me donner des lettres de service pour commander en ma seule qualité d'officier général américain.

Il y aurait trois moyens pour cacher le but de l'expédition : 1° de partir ensemble de Lorient, sous prétexte d'aller enlever une île, et opérer dans l'automne, en Caroline; 2° d'avoir l'air d'envoyer ces troupes à M. de Bouillé; il n'y aurait point de commandant, et j'aurais le titre de maréchal des logis; 3° je partirais sur-le-champ avec les grenadiers et dragons pour l'Amérique, et les quatre bataillons, commandés par deux anciens officiers, iraient me joindre à Rhode-Island.

Si je commande, vous pouvez agir en toute sûreté, parce que les Américains me connaissent trop pour que je puisse exciter de fausses inquiétudes. Je prends, si l'on veut, l'engagement de ne demander ni grades ni titres, et même de les refuser pour mettre à son aise le ministère.

Dans le second cas, monsieur le comte, il faut d'abord prévenir en Amérique le mauvais effet que ferait l'arrivée d'un autre commandant. L'idée que je ne puis pas mener ce détachement est la dernière qui se présenterait là-bas; je dirai donc que j'ai préféré une division américaine.

Il faut que je sois dans le secret, pour préparer les moyens, et instruire le général Washington. Un

[1] Fait d'armes brillant du général Wayne qui le 15 juillet prit d'assaut le fort de Stony-Point, et fit capituler cinq cent cinquante-quatre Anglais.

[2] Cette lettre contient les bases du plan qui fut définitivement adopté. Il a fallu retrancher plusieurs lettres qui traitaient de projets analogues présentés à diverses reprises par M. de Lafayette. On résolut enfin d'envoyer un corps auxiliaire plus fort qu'il ne l'espérait. Quant à lui, il dut le précéder en Amérique, où il se rendit avec des instructions politiques du cabinet français, et pour reprendre un commandement dans l'armée des États-Unis. Ses instructions sont du 5 mars; son départ est du 19.

secret que je ne saurais pas paraîtrait bien suspect à Philadelphie.

On prendrait à Lorient trois frégates marchandes, et un vaisseau de transport. Nous avons, dit-on, un équipage américain; on embarquerait les quinze mille habits, quinze mille fusils, etc.; et il faudrait à la fin du mois partir pour le continent.

En arrivant dans un port, je tâcherai de commencer par le général Washington, je prendrai une division dans l'armée, et je verrai avec M. de la Luzerne les moyens d'être prêts pour l'arrivée des Français. Pour joindre à ma division, pour lui servir de modèle, pour changer l'idée qu'on a de nous, et pour montrer combien on peut vivre en bonne intelligence, je demande à prendre sur-le-champ avec moi un bataillon de six cents grenadiers, trois cents dragons, et cent hussards.

Deux ou trois des officiers que je ramènerai doivent obtenir les mêmes grades français qu'ils ont en Amérique, et moi je dirai que j'ai refusé pour des raisons de société. Cette attention est nécessaire pour flatter l'amour-propre américain.

Nous pouvons en passant toucher à la Bermude, et y établir le parti de la liberté.

Mercredi, je partirai pour Nantes, où l'on fait des habits; je m'occuperai aussi du choix des armes; je verrai le régiment du Roi, à Angers, pour en former un détachement; je me rendrai à Lorient pour presser l'arrangement des frégates, et voir le bataillon de grenadiers; je ne serai ici que vers le 20, et comme mon départ doit être public, le 25 je prendrai congé, en habit américain, et si le vent est bon, il faut être à la voile au 1er de mars.

Comme il est physiquement impossible qu'un détachement commandé par un étranger s'amalgame aussi bien, je crois qu'il faudrait l'augmenter d'un bataillon, ce qui les porterait à trois mille six cents environ, et les grenadiers me resteraient immédiatement attachés pendant la campagne.

Si ce petit corps est donné à un maréchal de camp ancien, nous sommes sûrs de déplaire à tous les chefs américains. Gates, Sullivan, Saint-Clair, se verront avec peine commandés, et leur avis dans le conseil sera contraire aux expéditions combinées. Je crois nécessaire, très-nécessaire de prendre un brigadier qu'on fasse maréchal de camp, et qui regarde ce grade comme une fortune. Ce corps doit se considérer comme une division de notre armée; le commandant doit abjurer toute prétention, se croire un major général américain, et obéir à tout ce que le général Washington jugera convenable. Le commandant maritime aura plus le droit de représenter.

Conclusion. 1° Je crois qu'il est mieux de me donner ce corps. 2° Si on ne me le donne pas, il faut me faire partir sur-le-champ avec les moyens que je demande. Dans les deux cas, il est malheureusement nécessaire de me révéler ce secret, et de se mettre promptement à l'ouvrage.

J'aurai l'honneur, monsieur le comte, de vous faire ma cour pendant la procession.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON[1].

A l'entrée du port de Boston, 27 avril 1780.

Je suis ici, mon cher général, et au milieu de la joie que j'éprouve à me retrouver un de vos fidèles soldats, je ne prends que le temps de vous dire que je suis venu de France à bord d'une frégate que le roi m'a donnée pour mon passage. J'ai des affaires de la dernière importance que je dois d'abord communiquer à vous seul; en cas que ma lettre vous trouve de ce côté-ci de Philadelphie, je vous supplie de m'attendre, et vous assure qu'il en pourra résulter un avantage public. Demain, nous allons à la ville, et après-demain, je partirai à ma façon ordinaire pour joindre mon bien-aimé et révéré ami et général. Adieu, vous reconnaîtrez aisément la main de votre jeune soldat.

Mes compliments à l'état-major.

A M. DE VERGENNES.

Waterbury, sur la route de Boston, au camp, le 6 mai 1780.

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, Monsieur le comte, et de vous répéter la nouvelle de notre arrivée; mais j'ai tant de confiance en votre intérêt pour moi, que je ne crains pas de vous en reparler encore. C'est le 28 avril, après une traversée de trente-huit jours et toutes les contrariétés des vents et des calmes, que *l'Hermione* est entrée dans le port de Boston. Je ne puis assez m'étendre sur l'éloge de la frégate elle-même, et sur les témoignages de ma reconnaissance pour les officiers qui la commandent.

Je ne vous dirai pas des nouvelles bien sûres,

[1] Le deuxième parti discuté dans la lettre précédente avait été préféré, et M. de Lafayette s'était embarqué seul à l'île d'Aix.

Monsieur le comte, et je ne vous réponds d'aucune exactitude sur les nombres et les dates. Le général Washington peut seul m'instruire de la vérité; mais voici ce qui me paraît certain.

Notre armée n'est pas nombreuse; les États de l'est s'occupent des moyens de recruter. Le papier a été réglé par le congrès à quarante pour un. Il y a des taxes très-hautes, et on espère relever un peu les finances qui en ont besoin; mais jusqu'à présent je ne puis vous donner des idées bien fixes sur cette opération.

La rareté des chevaux, leur cherté, le manque de provisions ont augmenté beaucoup pendant mon absence; mais je vous assure, Monsieur le comte, que sous un point de vue moral je continue à voir très-favorablement mes amis américains.

Le général Clinton assiége Charlestown, et comme il a huit ou dix mille hommes, comme le bruit court que ses vaisseaux ont passé la barre, il est impossible de ne pas craindre pour cette place, à moins que des vaisseaux espagnols ou français ne viennent des îles à leur secours. On y a fait passer des troupes de l'armée du général Washington.

New-Yorck n'a que six ou sept mille hommes de garnison; du moins est-ce le bruit public, et je ne crois pas que les forces ennemies puissent se monter beaucoup plus haut. A Boston, on ne les porte qu'à quatre mille; mais, je le répète, Monsieur le comte, mes gazettes ne peuvent jusqu'ici avoir aucune exactitude.

Les Anglais ont peu de vaisseaux à Charlestown; ils n'en ont, je crois, qu'un ou deux au plus à New-Yorck. On prétend ici, et tout le monde me paraît assuré, que quelques forces françaises arrivées dans ce moment seraient en état de porter de grands coups.

Voulez-vous bien, Monsieur le comte, recevoir l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Des officiers américains sortant de New-Yorck m'assurent qu'il y est arrivé une frégate avec des dépêches importantes du gouvernement anglais. Don Juan de Mirallès, établi depuis quelque temps à Philadelphie, et que connaît M. d'Aranda, est mort à Morristown; on l'a enterré avec beaucoup de distinction.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Morristown, 8 mai 1780.

Mon cher Marquis,

Votre agréable lettre du 27 avril m'est parvenue hier; je l'ai reçue avec toute la joie que pouvait m'inspirer la plus sincère amitié, et avec cette impatience qu'un ardent désir de vous voir ne pouvait manquer de me donner. Je suis fâché de ne pas connaître votre route à travers l'État de New-Yorck, afin de pouvoir avec certitude envoyer un piquet de cavalerie (c'est tout ce que j'ai ici) à votre rencontre; cette escorte vous serait utile au milieu des établissements torys qui sont entre ce pays et la rivière du Nord. A tout événement, le major Gibbs ira au-devant de vous jusqu'à Pompton, au lieu où les routes se joignent, et de là il se dirigera, comme l'indiqueront les circonstances, vers King's Ferry ou New-Windsor. Je vous félicite bien sincèrement de votre heureuse arrivée en Amérique, et je vous embrasserai avec toute la chaleur d'un ami dévoué, quand vous arriverez au quartier général, où un lit est préparé pour vous. Adieu jusqu'à ce moment. — A vous [1].

A M. LE COMTE DE ROCHAMBEAU.

Philadelphie, le 19 mai 1780.

Cette lettre vous sera remise, Monsieur le comte, par M. de Galvan, officier français au service des États-Unis, auquel vous pouvez prendre confiance pour les différents rapports qu'il aura l'honneur de vous faire; c'est lui que je charge de vous attendre au cap Henry, et vous verrez que mes instructions à cet officier se conforment à celles que j'ai reçues de M. le comte de Vergennes [2].

C'est le 28 avril que je suis arrivé à Boston; le

[1] Le général Washington témoigna dans plusieurs lettres sa joie du retour de M. de Lafayette. (Voyez ses lettres du 13 et du 14 mai.) Le 16 mai, le congrès déclara par une résolution, « qu'il regardait ce retour comme une nouvelle preuve du » zèle désintéressé et du dévouement persévérant qui l'avaient » justement recommandé à la confiance et à l'estime publique, et qu'il recevait avec satisfaction l'offre des nouveaux » services d'un officier de tant de bravoure et de mérite. » — Il fut ensuite résolu que le commandant en chef, après avoir reçu les communications qu'avait à lui faire M. de Lafayette, prendrait les mesures propres à combiner les opérations pour le succès du plan proposé. Les communications étaient l'annonce d'une escadre française et d'une armée de débarquement; le plan, un projet d'opérations offensives, particulièrement sur New-Yorck.

[2] Les instructions données à M. de Lafayette par le minis-

10 mai au matin j'étais au quartier général, et après avoir passé quatre jours avec le général Washington, je me suis rendu auprès de M. le chevalier de la Luzerne.

Les connaissances militaires et les mesures politiques que nous avons dû prendre ont retardé jusqu'à présent M. de Galvan. Je me presse de l'envoyer à sa destination, et je lui ferai passer les nouvelles qui pourront vous être intéressantes, en continuant d'y joindre les idées du général sur la manière de mettre à profit les circonstances actuelles.

On a fait partir au moment de mon arrivée des personnes sûres qui doivent nous procurer des plans et des détails sur les différents points qui nous deviennent intéressants pour les opérations de la campagne. Quant aux autres articles, M. le chevalier de la Luzerne a bien voulu me mettre à portée de remplir autant que possible mes instructions, et il a pris les premières mesures nécessaires aux approvisionnements et autres besoins des troupes de terre et de mer. Quoique la disette de toute chose ait infiniment augmenté, depuis mon départ d'Amérique, les précautions prises d'avance par M. le chevalier de la Luzerne, et celles dont nous nous occupons ici, assurent que les Français ne manqueront ni de farine ni de viande fraîche.

Voici, Monsieur le comte, un état sommaire de la situation actuelle des ennemis dans le continent.

Je ne parle ni du Canada, ni d'Halifax, ni de Penobscot, sur lesquels nous attendons des renseignements, et qui dans le moment ne nous sont pas d'une importance essentielle.

Rhode-Island est en notre possession; vous pouvez y entrer en sûreté; vous y serez attendu par des lettres, des signaux et des pilotes, conformément à mes instructions. Vos magasins, vos malades et tous vos bagages inutiles peuvent remonter par eau jusqu'à Providence. J'enverrai bientôt à Rhode-Island des renseignements plus détaillés à cet égard.

Les ennemis ont actuellement sept mille de leurs meilleures troupes employées au siége de Charlestown; ils y ont aussi des vaisseaux de ligne hors du port, un vaisseau de 50, deux frégates de 44 canons, et plusieurs de moindre grandeur. D'après les nouvelles de New-Yorck, Charlestown était encore à nous le 3 de ce mois.

Dans les îles de New-Yorck, Long-Island, Staten-Island, les forces ennemies consistent en huit mille hommes de troupes réglées, quelques milices sur lesquelles ils ne comptent guère et un petit nombre de royalistes fort méprisables à tous égards; ils n'y ont qu'un vaisseau de 74 et quelques frégates.

L'armée américaine est divisée en trois corps; l'un garde les forts de West-Point et la communication de la rivière du Nord; l'autre est dans la Caroline méridionale, et le plus considérable est dans les Jerseys sous les ordres immédiats du général Washington. Ce dernier corps, peu nombreux à présent, va s'accroître dans peu de jours, et c'est pour cela que je me réserve de vous en donner par une autre lettre un état de situation plus exact.

L'on sait à New-Yorck votre arrivée; on a fait partir des avis pour Charlestown, qui rappellent les troupes ou du moins les vaisseaux de guerre. On se fortifie dans l'île, et on prépare des bâtiments chargés de pierres pour obstruer le passage. En un mot, si la division actuelle des forces anglaises semble assurer leur perte, et nous promettre la conquête de New-Yorck, il paraît qu'à l'instant de votre arrivée, si le bonheur veut que tout reste dans le même état, nous n'avons pas une minute à perdre pour profiter de cet avantage.

Voici, à présent, Monsieur le comte, la traduction de ce que me mande le général Washington.

Il désire que je vous presse le plus fortement possible de vous rendre avec la flotte et l'armée à Sandy-Hook, où vous recevrez des nouvelles plus fraîches sur la situation précise et la force, soit des ennemis, soit de notre propre armée, et où vous recevrez aussi des propositions pour vos mouvements futurs; à moins cependant que vous n'eussiez reçu des nouvelles authentiques que la flotte et les troupes, actuellement opérant dans le sud, ont évacué cette partie et formé une jonction à New-Yorck. Dans le dernier cas, si vous arrivez à Rhode-Island, vous pouvez mettre à terre vos troupes, disposer de vos malades, de vos magasins, et attendre que l'on puisse concerter un plan déterminé, ou bien si vous atterrez au cap Henry, vous pouvez de là vous rendre directement à Rhode-Island, et y faire lesdits arrrangements. Mais si

tre des affaires étrangères (5 mars 1780), portaient que, pour prévenir toute méprise et tout retard, il placerait tant à Rhode-Island qu'au cap Henry (embouchure de la Chesapeak), un officier français chargé d'attendre l'escadre française qui devait atterrer à l'un de ces deux points, et de lui donner toutes les informations dont elle aurait besoin en arrivant. Cette lettre fut en conséquence remise à M. de Galvan, et il se rendit au cap Henry. Mais il attendit en vain; c'est vers Rhode-Island que se dirigea l'escadre. Partie de Brest, le 2 mai, sous les ordres du chevalier de Ternay, elle parut devant Newport le 10 juillet. Cette lettre fut remise postérieurement à M. de Rochambeau, ainsi que celles qui la suivirent, et que le défaut d'intérêt et d'espace ne nous permet pas d'insérer.

vous n'avez pas reçu la nouvelle certaine de l'évacuation des États du sud et d'une jonction à New-Yorck, et si, selon le désir du général, vous allez directement à Sandy-Hook, vous pouvez faire passer à Rhode-Island vos malades et toutes les choses dont vous souhaiterez vous débarrasser. Le général pense que si votre arrivée trouve les ennemis dans leur situation actuelle, la flotte peut sans difficulté entrer dans le port de New-Yorck, et c'est un point sur lequel roule tout le succès de l'entreprise. En vous arrêtant à Rhode-Island, si vous y arrivez, ou en vous y rendant du cap Henry, en cas que vous atterriez dans cette partie, vous perdez le temps le plus précieux et multipliez les chances qu'aura l'ennemi ; 1° pour concentrer ses forces ; 2° pour recevoir des secours d'Angleterre ou des îles; 3° pour augmenter ses précautions dans l'obstruction du passage des vaisseaux et ses préparatifs de défense sur les points fortifiés. En prenant sur-le-champ possession du port et en coupant les communications, la garnison actuelle de New-Yorck ne peut pas résister aux forces combinées, et il y a tout à parier que nous nous rendrons maîtres des troupes et des vaisseaux. Si au contraire les Anglais ont le temps de concentrer à New-Yorck toutes leurs forces de terre et de mer actuellement sur ce continent, l'entreprise contre cette place devient beaucoup plus difficile, beaucoup moins sûre, et demandera au moins nos efforts pendant la campagne.

Si les vaisseaux de Charlestown rentraient dans le port de New-Yorck, ils suffiraient peut-être pour en fermer le passage à l'escadre française, à moins qu'elle ne fût aidée par une vigoureuse coopération des troupes du côté de Sandy-Hook, et si la jonction des troupes anglaises les faisait monter à quatorze ou quinze mille hommes, il y aurait d'immenses difficultés pour les réduire. Le général Washington pense que les forces navales actuellement dans ce port n'offrent aucune difficulté à l'escadre française ; le seul obstacle possible est dans les préparatifs que font les ennemis pour obstruer le passage ; mais il est à croire que ces obstacles seront, ou sans effet, ou peu difficiles à lever. Lorsque dans l'automne dernier, on attendait à New-Yorck M. le comte d'Estaing, ils firent un essai de ce genre dont la profondeur de l'eau et la rapidité du courant empêchèrent le succès. On tiendra prêts à Black-Point, dans les Jerseys, de bons pilotes du port qui se rendront à bord aussitôt qu'ils apercevront l'escadre.

En me chargeant de vous faire le plus clairement possible ces observations, le général désire, Monsieur le comte, que vous décidiez vous-même ce que vous croyez à propos de faire, et ce que pourra requérir l'état de l'escadre et des troupes au moment de votre arrivée. Vous pourriez alors, si vous l'aimiez mieux, ou aller du cap Henry à Rhode-Island, ou suivant le point de votre atterrage rester à Rhode-Island, et y attendre le moment où l'on pourrait adopter un plan définitif; mais le général pense que toutes les raisons se réunissent en faveur du plan qu'il vous recommande particulièrement, celui de se rendre sans perdre de temps à Sandy-Hook.

Nous ne pouvons dans ce moment, Monsieur le comte, vous parler que de démarches préliminaires; la suite des projets doit dépendre de plus sérieuses réflexions, et d'une connaissance certaine de nos ressources actuelles; d'ailleurs, le général ne veut rien arrêter qu'en conjonction avec vous et M. le chevalier de Ternay.

Une des choses que me recommande le plus vivement le général Washington, et qu'il me prie instamment de ne pas négliger, c'est, lorsque j'aurai l'honneur de vous écrire, de vous présenter, Monsieur le comte, l'assurance de sa considération personnelle pour vous, et de sa haute idée de cette nouvelle marque si distinguée de l'amitié de Sa Majesté Très-Chrétienne pour les États-Unis. Il jouit d'avance du bonheur qu'il se promet dans l'avantage de faire connaissance avec vous, et de coopérer avec quelqu'un dont la réputation de talents et de mérite personnel lui a inspiré l'estime la plus parfaite; il fera tout ce qui dépendra de lui pour contribuer au succès des opérations, et s'en promet les plus heureuses conséquences.

Voilà, Monsieur le comte, le précis de ce que me mande le général Washington. Si ces dernières pages ne sont pas écrites en français le plus pur, prenez-vous-en seulement à l'envie que j'ai eue de traduire littéralement.

Dans le même temps, Monsieur le comte, que j'exécute ici les ordres de mon général, et que je vous fais part des sentiments de mon ami, permettez-moi de vous assurer combien toute notre armée s'empressera de faire tout ce qui pourra vous plaire; et combien nous désirerons tous de mériter l'amitié et l'estime des troupes dont le secours nous est dans ce moment si essentiel. Vous trouverez parmi nous, Monsieur le comte, beaucoup de bonne volonté, beaucoup de franchise, et par-dessus tout un grand désir de vous être agréable.

J'envoie à M. le chevalier de Ternay un duplicata de cette lettre, et j'en vais faire partir de pareilles pour chacun des points de Judith et de Seaconnet, afin que si vous atterriez à Rhode-Island, vous puissiez faire tout de suite voile pour Sandy-Hook. La première lettre que j'aurai l'honneur

de vous écrire sera datée du quartier général.

La confiance du général Washington, qu'a méritée M. de Galvan, les moyens qu'il a pour remplir ses instructions, tout m'assure, Monsieur le comte, que vous serez content de notre choix.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Au camp de Preakness, 4 juillet 1780.

Vous savez, mon cher général, que je tiens beaucoup à voir l'armée bien habillée pour cette campagne; l'importance de ce point sous tous les rapports est si évidente, et, d'après la connaissance que j'ai des troupes auxiliaires qui vont arriver, j'en puis si bien démontrer la nécessité, que je ne m'occuperai dans ce moment que des moyens d'exécution.

Dans l'espace de six mois, nous le savons par expérience, les habits des soldats commencent à s'user; il n'y a donc pas grand inconvénient à donner quelques habits neufs aux miliciens; et comme, après leur renvoi, le nombre des soldats restants ne dépassera pas six ou sept mille hommes, et que ceux-ci auront été complétement habillés au milieu de juillet, je pense que je fais pour eux une ample provision en leur réservant en magasins les sept mille habits non faits, qui ont été embarqués par M. Ross. S'il en faut davantage pour l'été prochain, je m'engage à aller en France et à en rapporter une fourniture de dix mille complets.

En retranchant les charretiers, les domestiques, enfin tous ceux qui n'ont pas besoin d'être vêtus d'une manière uniforme, nous pouvons calculer l'armée continentale à quatorze mille hommes effectifs. Il y a encore dans l'armée quatre mille habits ou vestes qui ne sont pas absolument mauvais, quatre mille cols ou cravates, et mille chapeaux assez bons. Nous pouvons prendre dans les magasins quinze mille surtouts, dix mille paires de souliers, trois mille chapeaux, et quelques chemises. Il y a en outre six ou sept cents habits de toute couleur, à quoi l'on peut en joindre trois ou quatre cents pareils, et quelques chapeaux assez mauvais que nous avons dans l'armée, etc., etc. On pourrait ajouter un peu de buffle et de drap rouge pour les parements des corps de Pensylvanie et de Jersey. Les quatre mille bons chapeaux pourront être coupés rond, ou arrangés en forme de bonnets d'une manière uniforme.

Tous les articles actuellement dans la possession du fournisseur général de l'équipement, doivent être immédiatement dirigés vers la rivière du Nord, et s'il est nécessaire, il faut requérir des charrettes pour les transporter promptement.

Je puis écrire au chevalier de Ternay pour lui demander d'envoyer au lieu le plus convenable les effets dont le transport lui a été confié. Nous aurons alors dix mille habits ou vestes tout à fait neufs, quatre mille vieux, le tout uniforme, dix mille chapeaux et cols neufs, quatre mille vieux, vingt-cinq mille surtouts, plus de vingt mille chemises et trente mille paires de souliers.

Chaque soldat enrôlé pour la guerre (comptez-en dix mille) se trouvera avoir un uniforme complet, un chapeau, un col, deux chemises, deux paires de surtouts et deux paires de souliers. Chaque homme de milice recevra au moins un habit d'uniforme décent, un col, un chapeau, une paire de surtouts et deux paires de souliers. Il ne sera certainement pas venu sans être pourvu de chemises. Par l'arrangement dont je parle, il resterait de disponibles environ mille habits de toutes couleurs, mille chapeaux non absolument mauvais, et deux mille paires de souliers; je propose de les donner à ceux qui ne paraissent pas sous les armes en bataille, en y ajoutant, s'il est nécessaire, quelques chemises de chasse. Les dragons sont en général mieux vêtus que l'infanterie; et nous pourrons très-aisément compléter leurs habits ou vestes d'écurie, puisque chaque régiment pourrait adopter une couleur différente.

Aussitôt que les effets de France seront arrivés, je voudrais que toute l'armée pût être habillée, en observant pour l'uniformité, de donner les chapeaux ronds à des brigades particulières, et d'arranger les parements suivants le mode convenu. Les officiers n'auront plus alors d'excuse s'ils laissent perdre un seul objet, et les ordres les plus sévères doivent être donnés à cet effet.

Les armes françaises que nous attendons pourront être remises aux soldats enrôlés pour toute la guerre.

Je voudrais établir la distinction d'une épaulette de laine pour le caporal, et de deux pour le sergent.

Puisque les plumets sont devenus une manière de distinguer les grades, il faudrait que ceux qui ont été désignés pour un grade ne pussent être portés par les autres officiers. Quant à la division légère, je demanderai la permission de lui donner des plumets rouges et noirs que j'ai apportés dans cette intention.

Ces idées, mon cher général, ne vous sont pas données comme un effort de génie : mais je désire beaucoup qu'il soit jugé convenable d'adopter quelques mesures de ce genre.

Je suis, etc.

A MM. LE COMTE DE ROCHAMBEAU ET LE CHEVALIER DE TERNAY [1].

Au camp en avant de Dobbs's Ferry, le 9 août 1780.

Messieurs,

Il y a deux jours que je suis arrivé au quartier général, et d'après la mission dont je m'étais chargé, mon premier soin a été de rendre compte de nos conversations; mais les moindres détails en sont si importants, et le sort de l'Amérique, la gloire de la France dépendent tellement de ce que nous pourrons combiner ici, que pour être encore plus sûr de vous avoir bien compris, je vais vous soumettre le précis de nos entretiens et vous prier de vouloir bien me mander sur-le-champ si j'ai bien saisi vos idées. C'est avant de quitter Rhode-Island, Messieurs, que j'eusse pris cette précaution, si la marche du général Washington contre New-Yorck ne m'eût appelé à ma division, dans le moment surtout où, par nos arrangements ultérieurs, vous aviez besoin de quelques éclaircissements.

1° Je vous ai mis sous les yeux l'état actuel de l'Amérique, l'épuisement où je l'ai trouvée, les efforts momentanés qu'elle a faits, et qui n'ont pu

[1] Le général Heath, qui commandait les milices dans l'État de Rhode-Island, annonça le 11 juillet l'arrivée de l'escadre française au général Washington, qui se trouvait alors avec son état-major à Bergen. M. de Lafayette partit presque aussitôt, muni des instructions du général en chef en date du 15, pour se rendre auprès des généraux français et se concerter avec eux. Washington projetait depuis quelque temps un plan d'opérations offensives, pour la réduction de la ville et de la garnison de New-Yorck (lettre au général Greene du 14 juillet); ce plan devait s'exécuter à condition : 1° que les troupes françaises fissent leur jonction avec les troupes américaines; 2° que les Français eussent la supériorité maritime sur les forces réunies de l'amiral Graves et de l'amiral Arbuthnot. Dans neuf lettres, écrites entre le 20 juillet et le 1er août, et dont la lecture eût peut-être manqué d'intérêt, M. de Lafayette rendit compte de sa mission. Une courte analyse en fera connaître les principaux détails.

Les premières lettres sont relatives aux difficultés multipliées qu'il rencontra dans les États de Connanicut et de Rhode-Island, pour rassembler des provisions, des effets d'habillement, des armes et surtout de la poudre, en quantité nécessaire pour l'expédition projetée. Ces difficultés étaient fort aggravées par l'insuffisance en tout genre des munitions apportées par l'escadre dont l'arrivée ne réalisait qu'à demi les promesses du cabinet français. Rendu à Newport le 25, M. de Lafayette trouva l'armée de débarquement campée dans Rhode-Island, et M. de Rochambeau très-occupé de la nouvelle d'une attaque imminente. Le 19, en effet, quatre vaisseaux ennemis, et deux jours après, neuf ou dix avaient paru devant Block-Island. De son côté, sir Henry Clinton avait quitté New-Yorck. Par l'action combinée des forces de terre et de mer, il projetait un coup de main sur l'armée française. Mais il éprouva des retards; ses soldats ne purent s'embarquer sur les transports que le 27; il s'entendait mal avec l'amiral Arbuthnot. Il apprit que les Français s'étaient fortifiés à Newport, que les milices voisines étaient accourues; enfin que le général Washington faisait un mouvement rapide sur New-Yorck. Il se hâta donc de repasser le Sound, et remit ses troupes à terre le 31.

M de Lafayette, qui avait toujours douté de l'attaque de Clinton, put alors entretenir les alliés du projet d'opérations offensives. Il en désirait l'accomplissement avec beaucoup d'ardeur, et le général Washington y attachait un grand prix. Cependant la chose était difficile. Quoique la prise de New-Yorck eût toujours été dans les vues du ministère français, les instructions de M. de Rochambeau lui prescrivaient d'attacher une grande importance au poste de Rhode-Island, et d'en faire sa base d'opérations. Il répugnait donc à s'en éloigner pour marcher sur New-Yorck. En même temps M. de Ternay regardait comme impossible d'engager ses vaisseaux de guerre dans le port de cette ville, et se bornait à promettre un blocus; d'ailleurs il n'avait pas la supériorité maritime, elle ne pouvait être obtenue que par l'arrivée de la seconde division vainement attendue de France, ou par la jonction avec l'escadre de M. de Guichen, alors dans les Antilles, et à qui M. de Lafayette écrivit à cet effet. Toutefois M. de Rochambeau était en principe pour l'offensive, et promettait de se conformer, suivant ses instructions, aux ordres du général en chef. Tout fut discuté et réglé dans les deux ou trois conférences que tinrent, vers la fin de juillet et le commencement d'août, MM. de Rochambeau, de Ternay et de Lafayette. Le résultat de ces conférences est résumé dans la lettre à laquelle appartient cette note.

On voit au reste dans les lettres supprimées que les troupes françaises étaient remplies d'ardeur, et que le bon accord des deux alliés justifiait les prévisions et les efforts de M. de Lafayette. « Les troupes françaises, dit-il dans une lettre du 31, » au général Washington, détestent jusqu'à la pensée de rester » à Newport et brûlent de vous joindre. Elles maudissent » quiconque leur parle d'attendre la seconde division, et en» ragent de rester bloquées ici. Quant à leurs dispositions à » l'égard des habitants et de nos troupes, comme aux dispo» sitions des habitants et de la milice envers elles, je les trouve » conformes à tous mes désirs. Vous vous seriez amusé l'autre » jour en voyant deux cent cinquante de nos recrues qui ve» naient à Connanicut sans provisions, sans tentes, et qui se » mêlèrent si bien avec les troupes françaises que chaque » Français, officier ou soldat, prit un Américain avec lui et » lui fit partager très-amicalement son lit et son souper. La » patience et la sobriété de notre milice est si admirée qu'il » y a deux jours un colonel français réunit ses officiers pour » les engager à suivre les bons exemples donnés aux soldats » français par les troupes américaines : ils vont si loin dans » leur admiration qu'ils trouvent beaucoup à dire en faveur

être produits que par l'espérance d'être délivrée une bonne fois de la tyrannie anglaise.

Je vous ai dit que ces efforts étaient immenses vu l'état de nos finances et le dénûment de toutes ressources, que je ne comptais pas les voir renouveler une autre campagne. J'ai ajouté qu'au 1er novembre nous n'aurions plus de milices, qu'au 1er janvier la moitié de notre armée continentale serait congédiée, et je me suis permis de dire, en mon propre nom, que je croyais politiquement nécessaire de pouvoir agir cette campagne, ce dont je me suis assuré sur mon chemin en sondant les dispositions du peuple.

2° Je vous ai confirmé ce que j'avais déjà eu l'honneur de vous mander et sur les troupes continentales et sur les milices que nous aurions avec nous. Je vous ai dit qu'en portant les ennemis dans New-Yorck à quatorze mille hommes, dont dix mille réguliers et quatre mille assez mauvaises milices, je croyais qu'on exagérait un peu leur nombre, et qu'il en fallait d'abord retrancher les matelots employés par l'amiral Arbuthnot. Quant aux fortifications, je vous ai dit que les troupes américaines se chargeaient de New-Yorck, et que le fort de Brooklyn où vous pourriez opérer de concert avec une division de notre armée, que ce fort, dis-je, était un simple ouvrage en terre à quatre bastions, avec un fossé et un appentis contenant de mille à quinze cents hommes, et ayant en avant de lui un petit ouvrage où il n'en peut tenir que cent. J'ai ajouté que rien ne s'opposait aux approches régulières contre Brooklyn et que ce poste est la clef de New-Yorck.

3° Je vous ai fait part du plan du général Washington, et vous ai dit que dès le moment où vous pourriez vous mettre en marche il se rendrait à Morrisania, où, comme je le répète encore, il établira des batteries qui fermeront le passage de Hell's Gate, et assureront celui du continent à Long-Island, de manière à n'avoir rien à craindre des vaisseaux ennemis. En attendant votre arrivée, Messieurs, notre armée se retrancherait, ou à Morrisania, ou, s'il est possible, sur l'île de New-Yorck, et se mettrait en état de détacher un corps de troupes, dès que, soit en venant par terre à Westchester et passant ensuite à la faveur de nos batteries, soit en vous rendant par mer à Wistown ou toute autre baie dans ce voisinage, vous vous seriez approchés de nous. Le général Washington destinerait un corps suffisant d'Américains et quinze pièces de gros canon à la coopération avec vos troupes, et il pense qu'avec ces forces et cette artillerie réunies, on viendrait bientôt à bout du point de Brooklyn, et par conséquent de la ville de New-Yorck.

4° Je vous ai représenté que Long-Island était un pays riche, où, malgré les destructions des Anglais, il resterait quelques ressources; que nous devions être sûrs d'y être joints par des milices de l'île; enfin que par le secours de nos sous-batteries de Morrisania, et encore mieux d'une batterie sur l'île de New-Yorck, nous assurerions la communication de Long-Island avec le continent. C'est d'après ces informations que mon opinion, à moi comme particulier, serait de commencer, si l'on peut mettre la flotte en sûreté, avant d'avoir la supériorité maritime.

5° J'ai fortement insisté sur la nécessité de posséder aussitôt que possible le port de New-Yorck. J'ai prié M. le chevalier de Ternay de vouloir bien considérer ce point avec les pilotes que je lui ai donnés, et en présentant les immenses avantages de cette démarche, j'ai espéré que, soit avec un secours de troupes terrestres du côté de Sandy-Hook, soit seulement par sa propre supériorité maritime, il serait en état de faire ce que nous craignions pour lui dans le temps où nous l'attendions avec l'amiral Graves.

6° En vous proposant d'envoyer vos magasins à Providence, je vous ai dit que Rhode-Island était inutile aux Américains, mais qu'il était très-intéressant pour les secours arrivant de la France, pourvu cependant qu'il ne fallût pas une armée pour le garder; que si les Anglais avaient le tort de s'en emparer, une flotte supérieure, aidée par le continent, serait toujours en état de le reprendre.

7° J'ai fini par avoir l'honneur de vous dire, Messieurs, que pour opérer contre New-Yorck il faut commencer au plus tard vers les premiers jours de septembre, et après cet exposé je vous ai dit que le général Washington, rempli de la plus entière confiance en vous, ne désirait qu'avoir votre opinion sur ce sujet et ne voulait rien entreprendre que ce qui vous paraîtrait avantageux.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, et voici ce que vous m'avez fait celui de me répondre.

1° Que le secours envoyé aux États-Unis n'était rien moins que momentané; que la seconde division devait partir peu de temps après vous, et

» du général Varnum et de son escorte de dragons de milice » qui remplissent toutes les rues de Newport. D'un autre » côté, la discipline française est telle que les poulets et les » cochons se promènent au milieu des tentes sans qu'on les » dérange, et qu'il y a dans le camp un champ de maïs dont » on n'a pas touché une feuille. Les torys ne savent que » dire ». — (Lettres de Washington du 14 juillet au 5 août 1780, et Appendices nos 1 et 3, tome VII.)

qu'on avait droit de l'attendre à chaque instant; qu'elle porterait au moins deux mille cinq cents, et vraisemblablement un plus grand nombre de troupes; qu'elle devait être convoyée par trois vaisseaux, mais que selon toute apparence on en ferait partir davantage; que la seule raison qui l'empêchât d'arriver avant le 1er de septembre serait une impossibilité de jonction entre les flottes française et espagnole, et que dans ce dernier cas elle arriverait au moins à la fin de l'automne et serait alors beaucoup plus forte; que M. de Guichen a été averti de nos projets, et a reçu ordre de les faciliter; qu'en conséquence M. le chevalier de Ternay lui a écrit pour avoir les cinq vaisseaux promis, et que d'après toutes ces données vous espériez être en état d'agir avant la fin de la campagne, mais ne doutiez pas au moins de nous fournir des forces très-supérieures pour cet hiver et pour la campagne prochaine.

2° Le projet d'attaquer Brooklyn vous a plu entièrement et vous a paru le plus propre à la réduction de New-Yorck; mais vous croyez que nous devons avoir sur cette île une force au moins égale à celle que l'ennemi pourrait nous présenter, et vous m'avez ajouté qu'en laissant un masque à New-Yorck il peut tomber sur le corps de Long-Island avec presque toute son armée, ce qui, comme vous voyez, avait déjà été pourvu par les arrangements du général Washington.

3° Vous m'avez paru douter qu'il fût possible d'arrêter les ennemis par le passage de Morrisania, mais c'est un point sur lequel je puis vous donner des éclaircissements décisifs. L'idée de vous rendre par terre à Westchester semble vous convenir moins que celle d'aller par mer dans une baie de Long-Island; quant au débarquement, M. le comte de Rochambeau le regarde comme une opération très-longue, et d'après l'expérience qu'il a sur ce sujet, il croit qu'il faut près de trois semaines pour mettre à terre une armée avec tout son attirail de campagne et de siége. Vous avez désiré avoir le plus de connaissances possible sur Brooklyn pour faire en conséquence les calculs de l'artillerie et du génie.

4° Vous m'avez paru regarder la supériorité maritime comme nécessaire, même au commencement de nos opérations; mais il est vrai que cette idée est peut-être unie à vos doutes sur la communication de Morrisania.

5° M. le chevalier de Ternay regarde comme difficile de s'emparer du port de New-Yorck, et espère remplir le même objet par la situation de sa croisière. Il ne croit pas que ses vaisseaux de 74 puissent entrer, mais sur la différence d'opinion que j'ai hasardée, au moins quant à l'importance d'occuper le port, il m'a dit qu'il travaillerait encore sur cet article. Quant à sa manière de protéger le débarquement, ce serait de croiser dans le Sound, et ses frégates avec un ou deux vaisseaux iraient dans la baie où l'on voudrait mettre les troupes à terre.

6° L'île de Rhode-Island vous paraît d'une très-grande importance à garder; mais si M. de Ternay a la supériorité, vous croyez, ainsi que nous, inutile d'y laisser une garnison pendant l'attaque de New-Yorck. M. le comte de Rochambeau m'a chargé d'assurer le général Washington que, dans tous les cas où il recevrait un ordre, il se porterait sur-le-champ au point que le commandant en chef jugerait convenable. Je lui ai dit aussi que les généraux français désiraient qu'il fût possible de causer avec lui.

En terminant notre conversation, nous avons définitivement arrêté les articles suivants, et j'en ai en conséquence rendu compte au général Washington.

1° Vous avez écrit en France pour presser l'arrivée et l'augmentation de secours; vous avez déjà demandé les cinq vaisseaux de M. de Guichen, et je me suis chargé d'une autre lettre qui répète la même réquisition et qui passera par M. le chevalier de la Luzerne.

2° Aussitôt que l'arrivée des vaisseaux vous sera annoncée, soit de la seconde division, soit des îles, vous expédierez sur-le-champ un courrier au général Washington, et tandis que notre armée marchera à Westchester, que la vôtre se préparera à s'embarquer, M. de Ternay tâchera d'effectuer sa jonction.

3° Si la flotte française est égale à celle des ennemis, elle combattra sur-le-champ pour la supériorité; si elle est supérieure, elle prendra en toute diligence les troupes françaises de Rhode-Island et les portera dans la baie indiquée pour le débarquement.

4° On choisira un point où les vaisseaux protégent l'opération, où la première tête de troupes puisse trouver un champ de bataille soutenu par le feu des vaisseaux, et derrière lequel le reste de l'armée puisse arriver; où, en s'avançant avec toutes les troupes mises à terre, on ait encore sa droite et sa gauche appuyées de façon que l'on puisse couvrir la suite du débarquement. On prendra un lieu tellement situé que le corps d'armée américain destiné à cette expédition particulière y puisse arriver et mettre à terre au même moment que M. le comte de Rochambeau, et que leur général puisse à l'instant coopérer avec le général français.

5° D'après le nombre de troupes françaises en état d'opérer, le général Washington enverra ou

conduira lui-même sur Long-Island un nombre de troupes égal à l'armée ennemie qui leur serait opposée, et aura un corps de troupes à peu près de même force, soit à Westchester, soit sur l'île de New-Yorck.

6° M. le chevalier de Ternay examinera attentivement la possibilité de forcer le passage de Sandy-Hook, et s'il y en a quelqu'une, effectuera cet objet important.

7° Aussitôt qu'il arrivera des armes, habits, et munitions, appartenant aux États-Unis, M. le chevalier de Ternay voudra bien, sans leur donner le temps d'entrer dans le port, les faire sur-le-champ convoyer par des frégates, ou si les batteries ne sont pas établies, par un vaisseau de ligne, au point quelconque dans le Sound que le général Washington indiquera.

8° La flotte française se chargera des bateaux dont nous aurons besoin et qu'on lui délivrera à Providence; elle nous prêtera toute la poudre dont elle pourra se passer; elle ne peut pas dans ce moment-ci en prêter plus de trente milliers.

9° J'enverrai à MM. les généraux français des renseignements sûrs sur le passage du Sound par Hell's Gate; je leur communiquerai aussi tous les détails qui concernent Brooklyn, et ils nous enverront en conséquence tous les calculs de l'artillerie et du génie d'après lesquels nous règlerons ce qui doit être envoyé pour ces deux parties avec le corps américain de Long-Island. Les deux points de ce neuvième article sont ceux qui ont mis du doute dans l'opinion de MM. les généraux français, et je leur enverrai d'ici une information de ce que j'ai eu l'honneur de leur dire.

10° Les malades, magasins, etc., seront envoyés à Providence, et nous ferons mettre en état les batteries de cette rivière.

11° Il est bien clairement décidé qu'au moment où la supériorité maritime arrivera, les Français ne doivent pas perdre un seul jour pour commencer leur coopération.

Tel est, Messieurs, l'abrégé du compte rendu au général Washington; et comme il lui servira de base pour ses préparatifs, ainsi que de règle pour les éclaircissements futurs que vous pouvez recevoir; comme, d'après la confiance qu'il m'a témoignée, j'ai dû arrêter définitivement tout ce qu'il me sera possible d'arranger avec vous; et comme enfin le sort de l'Amérique semble dépendre de votre activité ou de votre repos pendant le reste de cet été, je mets la plus grande valeur à ce que vos idées soient parfaitement rendues, et vous supplie de ne pas perdre de temps à m'écrire quatre mots qui m'assurent si je vous ai bien compris.

Peu de temps après mon départ, Messieurs, vous aurez appris que le général Clinton, ayant craint pour New-Yorck, a été forcé par le mouvement de notre armée à se renfermer dans cette île. L'armée est à présent près de Dobbs's Ferry à dix milles au-dessus de King's Bridge, sur la rive droite de la rivière du Nord, et notre avant-garde est près de trois milles en avant.

Si le général Clinton juge à propos de nous combattre à nombre et à terrain égaux, nous lui en fournirons une occasion favorable, et il peut profiter de cette espèce de défi pour faire l'essai le plus impartial des troupes anglaises et hessoises contre les troupes américaines.

J'attendrai ici, Messieurs, avec empressement, votre réponse à cette lettre. J'aurai l'honneur de vous communiquer les différents avis que le général Washington voudra vous faire passer. Les premières nouvelles des vaisseaux sont bien nécessaires à notre tranquillité, et d'après une connaissance intime de notre situation, je vous assure, Messieurs, comme particulier et en mon propre nom, qu'il est important d'agir cette campagne, et que toutes les troupes que vous pouvez espérer de France pour l'année prochaine, ainsi que tous les projets dont vous pouvez vous flatter, ne répareront point les fatals inconvénients de notre inaction. Sans les ressources américaines, tous les secours étrangers ne feront rien dans ce pays-ci, et quoique dans tous les cas vous puissiez entièrement compter sur nous, je crois bien intéressant de profiter des moments où vous trouvez ici une coopération sans laquelle vous ne pouvez rien faire en Amérique pour la cause commune.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. Telle est, Messieurs, la longue lettre officielle que j'ai l'honneur de vous écrire, et je ne veux pas la laisser partir sans vous remercier des bontés que vous m'avez témoignées à Rhode-Island et vous présenter l'hommage de mon tendre attachement.

DE M. DE ROCHAMBEAU

A M. DE LAFAYETTE.

Newport, le 12 août 1780.

J'ai reçu, mon cher marquis, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 9 août; vous me permettrez de vous renvoyer, pour la réponse, à celle que j'ai eu celui d'écrire à notre général le

10 de ce mois, pour lui exposer mon opinion que vous m'avez demandéede sa part; je me borne donc à attendre ses derniers ordres et à lui demander en grâce un rendez-vous pour que l'amiral et moi allions verbalement recevoir de lui, en une conversation, un plan définitif; on fera plus en un quart d'heure que par des dépêches multipliées. Je suis, plus que personne au monde, convaincu de ce que vous me mandez, que sa marche a retenu Clinton qui voulait venir nous attaquer, mais je vous observerai en même temps qu'il y avait tout à espérer qu'il aurait été bien battu ici, et que pendant ce temps-là notre général aurait pris New-Yorck. — Sur ce que vous me mandez, mon cher marquis, que la position des Français à Rhode-Island n'est d'aucune utilité aux Américains, je vous observerai :

1° Que je n'ai pas encore ouï dire qu'elle ait nui à aucun d'entre eux;

2° Qu'il serait bon pourtant de réfléchir que la position du corps français peut bien être pour quelque chose dans l'évacuation que Clinton a faite du continent où il était pour se confiner à Long-Island et à New-Yorck; qu'enfin, pendant que la flotte française est observée ici par une marine supérieure et rassemblée, vos côtes de l'Amérique sont tranquilles, vos corsaires font des prises très-avantageuses, et votre commerce maritime a toute liberté. Il me semble que dans cette douce position on peut bien attendre une augmentation de marine et de forces que le roi m'a assuré devoir envoyer; qu'enfin, puisque je n'ai pas une lettre de France depuis mon départ, je ne peux que me flatter que la seconde division est en route et m'apporte des dépêches, puisque, si elle avait été bloquée par des forces supérieures, on m'aurait fait porter des côtes de France un avis quelconque. — Je crains ces Savannah et autres événements de cette espèce dont j'ai tant vu dans ma vie. Il est un principe en guerre comme en géométrie, *vis unita fortior*. Au surplus, j'attends les ordres de mon généralissime, et je le supplie de nous accorder, à l'amiral et à moi, une entrevue. Je joindrai la dépêche de ce dernier à ce paquet, dès qu'il me l'aura adressée.

Je vous embrasse, mon cher marquis, du meilleur de mon cœur.

Le comte DE ROCHAMBEAU.

A MM. DE ROCHAMBEAU ET DE TERNAY.

Au camp, le 18 août 1780.

Messieurs, comme j'ai les mêmes choses à vous soumettre, permettez que cette lettre soit encore commune, et sans me plaindre de l'interprétation de la dernière, permettez que je m'accuse ici de m'être bien gauchement expliqué.

A mon retour ici, Messieurs, le général Washington m'a demandé compte de nos conversations. Vous savez qu'il m'avait donné ses pleins pouvoirs pour vous éclairer sur notre situation, et pour arrêter définitivement le plan de la campagne. Lorsqu'il sut que vous désiriez conférer avec lui, il me manda encore que je devais tout arranger en son nom, comme s'il était présent. Il était naturel qu'il désirât savoir ce que je vous avais dit, ce que vous aviez répondu, ce que nous avions arrêté. Il pensait que la meilleure manière de rassembler toutes ces idées était de les écrire; et moi, craignant de dire un seul mot qui ne fût pas parfaitement suivant vos intentions, je crus qu'il était plus honnête, plus respectueux vis-à-vis de vous, de soumettre à votre examen le compte par écrit que mon général m'avait demandé. J'ajouterai ici, Messieurs, que le général, ne vous croyant éclairés sur notre position que d'après ce que j'avais eu l'honneur de vous dire, les lettres antérieures qu'il avait reçues ne lui paraissaient pas des réponses à ce que je m'étais chargé de vous exposer. Tout ce que je vous ai dit, Messieurs, sur Rhode-Island, sur le passage de Hell's Gate, sur le port de New-Yorck, sur le débarquement, tout était d'après les ordres réitérés du général Washington; et quant aux opinions politiques, dont je me dispenserai dans la suite, parce qu'elles doivent venir de M. le chevalier de la Luzerne, je vous assure que si, en ma qualité de votre compatriote, il était plus délicat de les donner en mon propre nom, elles n'en sont pas moins conformes aux sentiments du général Washington. Le seul instant où je me suis permis de parler d'après moi seul, c'est celui où, lassé des questions qui m'ont été faites par mille individus américains, et sur la seconde division, et sur la supériorité des Anglais dans ce moment, je me suis laissé aller au plus vif désir d'agir sur-le-champ, et à l'espérance que nous pourrions commencer à présent. Si j'ai eu un tort, je crois n'avoir eu que celui-là.

Je crois que la marche sur New-Yorck a rappelé Clinton de la baie d'Huntington, mais je crois que s'il avait fait la sottise de vous attaquer, il aurait

à la fois perdu à Rhode-Island une partie de son armée, de la façon des troupes françaises, et perdu l'île de New-York par notre attaque; c'est l'opinion que j'avais, c'est celle que j'ai trouvée établie ici, et je pense qu'il est très-malheureux pour la cause commune que le général Clinton n'ait pas poursuivi son entreprise. Est-ce moi qui imaginerai le contraire, moi qu'on a toujours plaisanté de croire impossible que des Français fussent battus?

Lorsque d'après trois lettres et vingt conversations du général Washington je crus devoir vous dire sous quel point de vue nous regardions Rhode-Island, je ne crois pas avoir jamais imaginé de vous mander que vous y ayez nui à personne; et quant à l'avantage d'avoir en Amérique des troupes et une escadre française, permettez-moi de vous représenter, Messieurs, que M. d'Estaing m'a trouvé jadis fort disposé à faire valoir cette vérité; que depuis près de dix-huit mois, et particulièrement depuis le commencement de l'été dernier, j'ai eu avec le gouvernement français une correspondance suivie pour lui représenter l'utilité d'une pareille mesure; et quoique la reconnaissance des Américains n'ait aucunement besoin d'être excitée, il se passe peu d'heures où je n'emploie une partie de mon temps à faire sentir les avantages que vous leur procurez même dans votre infériorité, et où je ne prenne les mesures les plus propres à faire répéter cette vérité, depuis le Canada jusqu'à la Floride, comme je puis vous le prouver par le peu de copies de lettres que j'ai gardées.

Quant à la politique dont je me suis mêlé de terminer ma lettre, quoique je reconnaisse d'avoir eu tort de vous l'écrire, je suis sûr d'avance que, d'après la connaissance intime du caractère et des ressources américaines, M. le chevalier de la Luzerne est entièrement de mon avis, ainsi que le général Washington.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi, Messieurs, pour engager le général à vous aller trouver à moitié chemin; mais dans la proximité où il est de l'ennemi, et dans la situation particulière de l'armée, que depuis le commencement de la guerre il n'a pas quittée, j'ai peur qu'il ne lui paraisse bien difficile de s'absenter. Toutes les fois que vous aurez des ordres à me donner, regardez-moi comme un homme qui, vous pouvez le savoir, adore sa patrie avec un enthousiasme particulier, et qui joint à cet intérêt, le premier de tous dans son cœur, celui de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

A M. DE ROCHAMBEAU.

Au camp, le 18 août 1780.

Après vous avoir écrit, Monsieur le comte, une lettre commune avec M. le chevalier de Ternay, permettez-moi de m'adresser à vous avec toute la confiance de cette tendre amitié que j'ai sentie pour vous et que j'ai tâché de vous témoigner depuis ma plus tendre jeunesse. Quoique les expressions de votre lettre me témoignent votre bonté ordinaire pour moi, j'y ai remarqué quelques articles qui, sans m'être personnels, me montrent que ma dernière épître vous a déplu. Après quatre mois, que je me suis jour et nuit occupé à disposer les esprits à vous recevoir, à vous aimer; après tout ce que j'ai dit pour faire valoir les avantages de votre séjour à Rhode-Island, et après avoir profité de mon influence pour parler au peuple de cette vérité; enfin, Monsieur le comte, après tout ce que m'a dicté mon patriotisme et mon sentiment pour vous, mon cœur ne peut qu'être affecté de vous voir donner à ma lettre une tournure aussi défavorable et à laquelle je n'avais jamais songé. Si dans le cours de cette lettre j'ai pu vous offenser ou vous déplaire; si, par exemple, vous trouvez mauvais le compte par écrit que m'a demandé le général Washington, et que j'ai cru devoir vous soumettre, je vous donne ma parole d'honneur que j'ai cru faire une chose fort simple, si simple même que j'aurais regardé comme un tort vis-à-vis de vous d'y manquer.

Si vous aviez comme moi, Monsieur le comte, entendu parler de cette seconde division; si vous saviez à quel point les Anglais et les torys tâchent de persuader que la France ne veut qu'attiser le feu sans l'éteindre, vous concevriez que le désir de faire taire ces propos me donne un zèle peut-être trop ardent. Je vous l'avouerai en confidence, au milieu d'un pays étranger mon amour-propre souffre de voir les Français bloqués à Rhode-Isand, et le dépit que j'en ressens me porte à désirer qu'on opère. — Quant à ce que vous me mandez, Monsieur le comte, à propos de Rhode-Island, si je vous faisais le détail de ce que j'ai dit, écrit, fait mettre dans les papiers publics; si vous m'aviez vu souvent, au milieu d'une troupe de paysans américains, raconter la conduite des Français à Newport; si vous passiez seulement trois jours ici avec moi, vous verriez l'injustice de cette espèce de reproche.

Si je vous ai offensé, je vous en demande pardon pour deux raisons, la première que je vous aime,

la seconde que mon intention est de faire ici tout ce qui pourra vous plaire. Partout où je ne suis que particulier, vos ordres seront pour moi des lois, et pour le dernier des Français qui sont ici je ferais tous les sacrifices plutôt que de ne pas contribuer à leur gloire, à leur agrément, à leur union avec les Américains. Tels sont, Monsieur le comte, mes sentiments, et quoique vous m'en supposiez de bien contraires à mon cœur, j'oublie cette injustice pour ne penser qu'à mon attachement pour vous.

P. S. Je suis bien loin de penser, Monsieur le comte, que j'aie le moindre mérite dans le sentiment qu'on a ici pour vous et pour les officiers de votre armée; cet amour-propre est bien loin de moi; mais enfin j'avais l'avantage de vous connaître, et j'ai eu celui de prédire ce que l'on a vu à votre arrivée et de répandre l'opinion de ce qui était autour de vous. Je suis bien convaincu, et personne ne peut disconvenir ici, que sans votre arrivée les affaires américaines auraient mal été cette campagne; mais au point où nous en sommes, ce n'est pas assez, et il est important d'avoir des avantages. Croyez que, quand je l'ai mandé *en mon nom,* cette opinion n'était pas à moi tout seul; mon tort a été d'écrire avec chaleur, officiellement, ce que vous auriez pardonné à ma jeunesse si je vous l'avais écrit en ami à vous seul; mais j'étais tellement dans la bonne foi que votre lettre m'a surpris autant qu'elle m'a affligé, et c'est beaucoup dire.

DE M. DE ROCHAMBEAU.

Newport, le 27 août 1780.

Permettez, mon cher marquis, à un vieux père, de vous répondre comme à un fils tendre qu'il aime et estime infiniment. Vous me connaissez assez pour croire que je n'ai pas besoin d'être excité, qu'à mon âge, quand on a pris un parti fondé sur la raison militaire et d'état, forcé par les circonstances, toutes les instigations possibles ne peuvent me faire changer sans un ordre positif de mon général. Je suis assez heureux, au contraire, pour qu'il me dise dans ses dépêches que mes idées s'accordent substantiellement avec les siennes sur toutes les bases qui permettront de tourner ceci en offensive, et que nous ne différons que sur quelques détails sur lesquels la plus petite explication et certainement ses ordres trancheront toute difficulté. — Vous êtes humilié, mon cher ami, dans votre qualité de Français, de voir une escadre anglaise bloquer ici, par une supériorité marquée de vaisseaux et de frégates, l'escadre du chevalier de Ternay; mais consolez-vous, mon cher marquis; le port de Brest est bloqué depuis deux mois par une flotte anglaise qui a empêché de partir la seconde division sous l'escorte de M. de Bougainville. Si vous aviez fait les deux dernières guerres, vous n'auriez entendu parler que de ces blocus; M. de Guichen, à ce que j'espère, d'une part, et M. de Gaston, de l'autre, nous vengeront tous de ces chagrins momentanés.

C'est toujours bien fait, mon cher marquis, de croire les Français invincibles; mais je vais vous confier un grand secret, d'après une expérience de quarante ans : il n'y en a pas de plus aisés à battre, quand ils ont perdu la confiance en leurs chefs, et ils la perdent tout de suite, quand ils ont été compromis à la suite de l'ambition particulière et personnelle. Si j'ai été assez heureux pour conserver la leur jusqu'ici, je le dois à l'examen le plus scrupuleux de ma conscience; c'est que sur quinze mille hommes à peu près qui ont été tués ou blessés sous mes ordres dans les différents grades et les actions les plus meurtrières, je n'ai pas à me reprocher d'en avoir fait tuer un seul pour mon propre compte.

Vous mandez au chevalier de Chastellux, mon cher marquis, que l'entrevue que je demande à notre général l'embarrasse, parce que c'est lors de l'arrivée de la seconde division, et que ce serait alors le temps d'agir. Eh! mon Dieu, vous avez donc oublié que je ne cesse de la demander préalablement à tout et qu'elle est indispensable pour convenir entre lui, l'amiral et moi, de tous nos moyens, de tous nos détails, afin qu'au cas qu'une des trois chances arrive pour nous mettre à portée d'agir offensivement, l'exécution soit prompte et rapide. Ce sera dans un de ces trois cas, mon cher marquis, que vous trouverez encore dans votre vieux radoteur de père des restes de vigueur et d'activité. — Soyez donc bien persuadé de ma plus tendre amitié, et que si je vous ai fait observer très-doucement les choses qui m'ont déplu dans votre première dépêche, j'ai jugé tout de suite que la chaleur de votre âme et de votre cœur avait un peu échauffé le flegme et la sagesse de votre jugement. Conservez cette dernière qualité dans le conseil, et réservez toute la première pour le moment de l'exécution. C'est toujours le vieux père Rochambeau qui parle à son cher fils Lafayette qu'il aime, aimera et estimera jusqu'au dernier soupir.

Le comte DE ROCHAMBEAU.

AU CHEVALIER DE LA LUZERNE.

Robinson-House, vis-à-vis West-Point,
le 26 septembre 1780.

En vous quittant hier matin, Monsieur le chevalier, pour venir déjeuner ici chez le général Arnold, nous étions bien loin de penser à l'événement dont je vais vous faire part [1]. Vous frémirez du danger que nous avons couru. Vous admirerez la chaîne miraculeuse de hasards et d'événements imprévus qui nous a sauvés; mais vous serez encore plus surpris en connaissant par quels instruments se conduisait cette conjuration. West-Point était vendu, et c'était par Arnold; le même homme qui s'était couvert de gloire en rendant à sa patrie des services signalés, avait dernièrement formé un pacte horrible avec les ennemis, et sans le hasard qui nous a conduits ici à une certaine heure, sans celui qui, par une combinaison d'accidents, a fait tomber l'adjudant général de l'armée anglaise dans les mains de quelques paysans, hors de tous nos postes, West-Point et la rivière du Nord seraient à présent peut-être dans la possession des ennemis.

Quand nous partîmes hier de Fishkill, nous fûmes précédés par un de mes aides de camp et celui du général Knox, qui trouvèrent ce général et madame Arnold à table, et s'y mirent avec eux pour déjeuner. Pendant ce temps-là, on porta deux lettres au général Arnold, en lui rendant compte de la prise de l'espion. Il ordonna qu'on sellât un cheval, monta ensuite chez sa femme pour lui dire qu'il était perdu, et chargea son aide de camp de dire au général Washington qu'il allait à West-Point, et reviendrait dans une heure.

A notre arrivée ici, nous passâmes la rivière et allâmes visiter les ouvrages. Vous jugerez de notre étonnement, lorsqu'à notre retour on nous apprit que l'espion arrêté était le major André, adjudant général de l'armée anglaise; et lorsque par les papiers trouvés sur lui, on reconnut la copie d'un conseil de guerre fort intéressant, l'état de la garnison et des ouvrages, des observations sur les moyens d'attaque et de défense, le tout écrit de la main du général Arnold.

L'adjudant général anglais écrivait aussi au général en avouant son nom et sa situation. On courut après Arnold; mais il s'était sauvé dans un bateau à bord de la frégate anglaise *le Vautour*, et personne ne soupçonnant sa fuite, aucun poste n'avait pu songer à l'arrêter. Le colonel Hamilton, qui avait couru après lui, reçut bientôt après un parlementaire avec une lettre d'Arnold pour le général, où il n'entre dans aucun détail pour justifier sa trahison, et une lettre du commandant anglais Robertson qui, dans un style fort insolent, redemandait l'adjudant général, comme n'ayant agi que par la permission du général Arnold.

Le premier soin du général a été de rassembler à West-Point les troupes qu'Arnold avait dispersées sous différents prétextes. Nous sommes restés ici pour veiller à la sûreté d'un fort que les Anglais respecteront moins en le connaissant davantage. On fait venir des troupes continentales, et comme les conseils d'Arnold peuvent déterminer Clinton à un mouvement soudain, l'armée a eu ordre d'être prête à marcher à la minute.

A MADAME DE TESSÉ.

Au camp sur la rive droite de la rivière du Nord,
près de l'île de New-Yorck, 4 octobre 1780.

Une frégate française arrivant d'Amérique... le fils de M. de Rochambeau à bord... bon Dieu, quel bruit cela va faire, et quelle peine les curieux auront à découvrir le secret des ministres! Moi, ma cousine, je vais vous dire le nôtre. L'armée française est arrivée à Rhode-Island, et n'en est pas sortie. Les sept vaisseaux de M. de Ternay ont toujours été bloqués, et les Anglais ont ici dix-neuf vaisseaux sous l'heureux Rodney. Nous autres Américains, sans argent, sans paye et sans vivres, nous avons par de bonnes paroles formé une armée qui depuis trois mois offre la bataille aux Anglais,

[1] On n'avait pas abandonné l'idée d'une expédition sur New-Yorck. On en traitait par lettres. Le général Washington tombait d'accord avec les généraux français de la nécessité d'attendre un renfort maritime. Ceux-ci insistaient pour avoir une conférence avec lui et M. de Lafayette. (Voyez surtout la lettre de Washington du 21 août, tome VII, p. 169.) Cette conférence, longtemps différée, fut enfin accordée, et le rendez-vous fixé à Hartford (Connecticut). Washington quitta son armée le 18 septembre. On se rappelle que c'est son entrevue avec Arnold au passage de l'Hudson qui détermina ce dernier aux démarches qui amenèrent la découverte de la conspiration. (Voyez plus haut p. 93). Aussi quelques jours après, M. de Rochambeau écrivait-il à M. de Lafayette :

« La Providence est pour nous, mon cher marquis, et cette » entrevue si intéressante, que j'ai tant désirée et qui m'a » fait tant de plaisir, est couronnée par un coup du ciel. Le » chevalier de la Luzerne n'est point encore arrivé; j'ai pris le » parti de décacheter votre lettre pour lui où je devais trou- » ver tous les détails de cette horrible conspiration, et j'en » suis pénétré de douleur et de plaisir de sa découverte. »

mais qui sans vaisseaux ne peut pas aller sur l'île de New-Yorck. Gates, qui n'était pas mon ami, l'est encore moins depuis qu'il s'est laissé battre dans le sud. Mais tout cela est aussi monotone qu'une guerre européenne, et pour soutenir l'intérêt, il faut de la catastrophe.

Vous saurez donc, ma cousine, qu'un certain général Arnold, fort fameux de par le monde, commandait pour nous à West-Point, et sur la rivière du Nord dont M. le duc d'Ayen vous expliquera l'importance. Le général Washington et moi revenions d'Hartford où nous avions conféré avec les généraux français, et au moment où nous arrivions à la maison de cet Arnold, nous découvrîmes une conspiration de la plus grande importance. C'est à une combinaison de hasards incroyables que nous devons cette découverte. West-Point était vendu par Arnold, et nous par conséquent perdus. Le traître s'est enfui chez les ennemis.

J'ai reçu de vos nouvelles par la flotte et par *l'Alliance*, ma chère cousine, et j'en attends depuis longtemps avec impatience. Celle de la nation ne sera pas satisfaite de la tranquillité où nous sommes. Mais sans vaisseaux, nous ne pouvons qu'attendre les coups, et le général Clinton ne paraît pas pressé d'en porter ici. Quant à nous, républicains, nous prêchons notre souverain maître, le peuple, pour qu'il lui plaise de recommencer ses efforts. En attendant, nous sommes d'une frugalité, d'une pauvreté, d'une nudité dont, j'espère, on nous tiendra compte dans l'autre monde en guise de purgatoire.

Poirey [1] est ici, ma chère cousine, et quoiqu'il n'y retrouve pas Saint-Germain, je vous assure qu'il s'accoutume fort bien à la vie de soldat. Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous me mandez. Quoiqu'elles m'aient fait un vif plaisir, j'ose à peine y répondre, de peur que mes réponses n'aient par trop l'air de venir de l'autre monde. On a mis dans les gazettes que le roi d'Espagne était mort. Est-ce que Dieu l'aurait puni d'avoir donné la grandesse à M. de Montbarrey?

Je n'ai pas besoin, ma cousine, de vous dire que ma santé est bonne, c'est mon usage. Ma situation ici est aussi agréable que possible. Je suis fort bien avec l'armée française, à ce que je crois. On me comble de bontés dans l'armée américaine; j'y commande un camp volant composé de l'élite de l'armée. Mon ami le général Washington est toujours pour moi tel que je vous l'ai dépeint.

Adieu, ma chère cousine, quand vous verrai-je? Mon Dieu, faites une bonne paix pour que j'embrasse mes amis, et je renonce à ma part de prise dans la gloire que nous pourrions espérer par la suite.

Permettez-moi d'embrasser ici M. de Tessé, M. de Mun, M. Sénac, le baron [2], j'allais dire sa fille.

[1] Secrétaire. Le maréchal de Noailles avait une maison à Saint-Germain.

[2] Le baron de Tott.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Auprès du fort Lee, vis-à-vis le fort Washington, sur la rivière du Nord, le 7 octobre 1780.

Vous aurez appris, mon cher cœur, tout ce qui a pu vous intéresser sur mon compte, depuis mon arrivée à Boston jusqu'à mon voyage à Rhode-Island, où les affaires publiques et le désir particulier de voir mes amis m'ont conduit peu de temps après leur débarquement. J'ai été depuis à Hartford dans le Connecticut pour une entrevue des généraux français avec le général Washington; mais, des jeunes gens mes amis, il ne s'y est trouvé que Damas [3]. Le vicomte [4] et moi nous écrivons souvent, mais ne nous voyons guère, et le malheureux reste enfermé à Rhode-Island; l'escadre française y retient l'armée, et y est elle-même retenue par dix-neuf vaisseaux de ligne accompagnés de beaucoup d'autres bâtiments de guerre, avec lesquels M. Rodney promène en triomphe le pavillon britannique. Tant que notre infériorité maritime durera, vous pourrez être tranquille sur la santé de vos amis d'Amérique.

Je vais pourtant vous parler de la mienne; elle a été toujours excellente et ne s'est pas dérangée un seul instant; la vie de soldat est infiniment frugale, et la chère des officiers généraux de l'armée rebelle est un peu différente de celle que font ceux de l'armée française à Newport. Vous aurez su qu'à mon arrivée en Amérique je trouvai l'armée du général Washington fort exiguë en nombre, et plus encore en ressources. Les espérances n'étaient pas brillantes, et la perte de Charlestown était pour nous un coup de massue. Mais le désir de coopérer avec leurs alliés donna aux États un nouveau ressort. L'armée du général Washington augmenta de plus de moitié, et on y ajouta plus de dix mille hommes de milice qui seraient venus si nous eussions agi offensivement. Il y eut des associations

[3] Le comte Charles de Damas, mort pair de France sous la restauration.

[4] Le vicomte de Noailles.

de marchands, des banques patriotiques pour faire subsister l'armée. Les dames firent et font encore des souscriptions pour donner quelques secours aux soldats; dans le temps que cette idée fut proposée, je me fis votre ambassadeur auprès des dames de Philadelphie, et vous êtes pour cent guinées sur la liste. Le général Gates eut dans le sud une armée suffisante pour la défensive, mais il a été complétement battu en Caroline. Le fruit de tous ces travaux a été de prouver aux Français, que les Américains ne demandaient pas mieux que de seconder leurs vues; aux Anglais, que la flamme de la liberté n'était point éteinte en Amérique; et de nous tenir pendant toute la campagne à portée d'une bataille que le général Clinton, quoique égal en nombre, n'a pas jugé à propos d'accepter. Si nous avions eu des vaisseaux, il eût été possible de faire davantage.

Comme je sais que tout ce qui m'intéresse vivement devient aussi intéressant pour vous, je vous dirai que nous sommes occupés d'un grand système, qui nous assurerait une armée considérable pour toute la guerre, et qui mettrait en œuvre toutes les ressources dont l'Amérique peut être susceptible. Dieu veuille que le peuple connaisse bien ses vrais intérêts, et nos affaires iront sans peine.

M. de Rochambeau et M. de Ternay, ainsi que tous les officiers français, se conduisent fort bien ici. Un petit excès de franchise m'a occasionné un léger débat avec ces généraux. Comme j'ai vu que je ne persuadais pas, et qu'il est intéressant à la chose publique que nous soyons bons amis, j'ai dit à tort et à travers que je m'étais trompé, que j'avais commis une faute, et j'ai en propres termes demandé pardon, ce qui a eu un si merveilleux effet que nous sommes mieux que jamais à présent.

Je commande un camp volant qui fait toujours l'avant-garde, et est indépendant de la grande armée; cela est beaucoup trop beau pour notre situation pacifique.

Sur la rivière d'Hackensack, ce 8 octobre 1780.

Vous apprendrez, mon cher cœur, un événement important et où l'Amérique l'a échappée belle; c'est une conspiration affreuse tramée par le fameux Arnold; il avait vendu aux Anglais le fort de West-Point où il commandait et par conséquent le cours de la rivière du Nord; il ne s'en est fallu que d'un rien que cette conjuration ait été exécutée, et il y a eu autant de hasards combinés que dans l'affaire de *l'Alliance* dont je vous ai souvent parlé [1]. Après notre voyage d'Hartford, le général Washington passa par West-Point qui n'était pas dans son chemin; mais il voulait me montrer les ouvrages qui ont été faits depuis mon départ pour la France. Retenus par différents accidents le long de la route, nous sommes arrivés dans la maison du traître au moment où il venait de recevoir des lettres qui l'ont découvert. Il n'avait pas le temps d'intercepter ces preuves de son infamie, et par conséquent il n'a pu que se sauver à New-York une demi-heure avant notre arrivée.

L'adjudant général de l'armée anglaise a été arrêté sous un habit et un nom déguisés. C'était un homme intéressant, le confident et l'ami du général Clinton; il s'est conduit d'une manière si franche, si noble, si délicate, que je n'ai pu m'empêcher de le regretter infiniment.

J'ai eu un grand plaisir à lire les lettres de mes charmantes sœurs, je leur écrirai demain, et je vais toujours envoyer ce griffonnage, de peur que la frégate ne parte. Je finis ma lettre ici, après l'avoir commencée un peu plus près des ennemis; nous y avons été pour protéger une petite entreprise d'un détachement de mon avant-garde, qui s'est bornée à prendre deux officiers et une quinzaine d'hommes et de chevaux. Nous marchons à présent vers un endroit que vous trouverez marqué sur la carte, Totawa, où la grande armée doit aussi se rendre. J'écrirai de là à madame d'Ayen et à mes sœurs.

Totawa-Bridge, ce 10 octobre 1780.

Je vais fermer ma lettre, mais avant de la cacheter, je veux vous parler encore un petit moment de ma tendresse. Le général Washington a été bien sensible à ce que je lui ai dit pour vous; il me charge de vous présenter ses plus tendres sentiments; il en a beaucoup pour George [2]. Il a été fort touché du nom que nous lui avons donné. Nous parlons souvent de vous et de la petite famille; adieu, adieu.

[1] La conspiration découverte à bord de la frégate qui ramena M. de Lafayette, en septembre 1779.

[2] M. George Washington Lafayette.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Camp de la division légère, 30 octobre 1780.

Mon cher Général,

Dans nos conversations sur les opérations militaires, vous m'avez dit souvent que, depuis le commencement de la campagne, vos yeux étaient tournés vers un certain projet sur lequel je partage en général vos vues et vous prie de me permettre quelques observations.

Loin de diminuer mon désir de terminer la campagne par quelque coup brillant, l'entreprise sur Staten-Island, quoique ayant échoué, a fortifié mon opinion; car j'ai vu clairement que les probabilités eussent été en notre faveur, et que nos hommes étaient tout à fait aptes à une entreprise de ce genre [1].

Mes raisons pour désirer une tentative sont celles-ci. 1° Toute entreprise plaira au peuple de ce pays, lui montrera que nous ne restons pas oisifs lorsque nous avons des hommes; et même une défaite, pourvu qu'elle ne fût pas désastreuse, aurait encore ses bons effets. 2° On s'est souvent plaint à moi, à la cour de France, de l'inaction de cette armée américaine qui avant l'alliance s'était distinguée par son esprit entreprenant. On m'a dit souvent : « Vos amis nous laissent à présent » livrer leurs batailles et ne se risquent plus. » Il est plus que jamais d'une haute importance politique de leur montrer que nous sommes prêts à coopérer. Soyez assuré, mon cher général, que l'intérêt de beaucoup de gens est de faire supposer que *nous n'étions pas prêts;* et si quelque chose peut décider le ministère à accorder le secours demandé, ce sera de donner à la nation la preuve que *nous étions prêts*. Le chevalier de la Luzerne en était si convaincu (et sur ce point, son intérêt est pareil au nôtre), qu'il avait été charmé du projet de Staten-Island. Je connais bien la cour de Versailles, et si j'avais à y retourner, je croirais très-impolitique de partir si nous n'avions rien fait. 3° Enfin il est plus que probable que des médiateurs entameront des négociations cet hiver; c'est alors que l'Angleterre dira : « Comment pou- » vons-nous abandonner nos prétentions sur un » peuple que nous considérons comme à moitié » conquis? leur ville la mieux fortifiée a été prise » par une armée peu supérieure en nombre à ses » défenseurs; leur armée du sud a été mise en dé- » route presque aussitôt que celle des Anglais l'a » regardée. New-Yorck est tellement à nous, qu'ils » n'osent en approcher, et les forces du général » Washington ne dépassent pas cinq mille hom- » mes. » Que pourra répondre la France, surtout depuis que d'après les lettres que je reçois, l'affaire de Charlestown a jeté nos armes dans un tel discrédit? Mais quelle différence si la France pouvait dire : « L'armée américaine a emporté, l'épée à la » main, vos meilleurs ouvrages; elle vous a offert » la bataille dans votre propre île, et peut-être » (pourrait-elle ajouter, car les nouvelles se gran- » dissent en voyageant), peut-être dans ce moment » est-elle maîtresse de New-Yorck. »

D'après ces considérations, mon cher général, voici ce que je désire : trouver une expédition qui ait de l'éclat, qui procure des avantages probables et un immense dans l'avenir; qui, enfin, si elle ne réussit pas, n'entraîne point de suites fatales; car la perte de deux ou trois cents hommes, dont la moitié n'est enrôlée que pour deux mois, ne serait pas une calamité sans ressource.

La base du projet, c'est que le fort Washington, une fois en notre pouvoir, peut avec les batteries du fort Lee, protéger notre passage à travers la rivière du Nord, et assurer notre retraite, principalement si l'on ajoute quelques ouvrages à l'endroit du rembarquement. On peut prouver que la prise du fort Washington est très-probable, et je sais que sur ce point vous êtes de mon avis. L'ennemi conserve dans la partie supérieure de l'île environ quinze cents à deux mille hommes qui occuperaient aussitôt tous les postes de ce côté. L'armée de Long-Island, comme aussi les troupes cantonnées à Harlem, se retireraient à New-Yorck. Dès que le fort Washington serait à nous, l'armée se porterait sur l'île, et nos troupes de West-Point arriveraient au même moment, ce qui est facile à calculer; de manière que nous pourrions ou tenir

[1] M. de Lafayette avait pris depuis le 7 août le commandement du corps de l'infanterie légère, consistant en six bataillons composés chacun de six compagnies d'hommes choisis dans les différentes lignes de l'armée. Ces bataillons étaient divisés en deux brigades, l'une commandée par le général Hand, et l'autre par le général Poor. L'inaction forcée de l'armée contrariait beaucoup et le caractère et la politique de M. de Lafayette; il cherchait sans cesse les moyens d'y mettre un terme, au moins pour son propre compte. Le 14 août il avait écrit au général Washington pour lui demander l'autorisation d'essayer une surprise nocturne sur deux camps de Hessois établis à Yorck-Island. Au commencement d'octobre, il tenta sur Staten-Island une expédition qui ne put s'accomplir par la faute de l'administration du matériel de l'armée. Cette lettre et celles du 13 novembre y font allusion. Nous avons dû retrancher dix lettres relatives uniquement à ces incidents sans importance d'une guerre d'observation.

tous les postes du haut, ou les couper de leur principale armée. Quelques miliciens viendraient à notre aide, et comme ces postes ne sont pas bien approvisionnés, nous les prendrions au moins par la famine.

L'armée ennemie est de neuf mille hommes; il doit y en avoir environ mille dispersés dans les différents postes; quinze cents au moins seront tués ou pris au fort Washington, ou bloqués à Laurel Hill; il ne leur resterait qu'entre six ou sept mille hommes pour en attaquer dix. Je ne compte pas les deux mille miliciens, en supposant qu'ils osent les faire sortir, parce que nous pourrions leur en opposer quatre mille à nous. Dans une telle situation, est-il possible que sir Henri Clinton hasarde une bataille? S'il le fait, et que par aventure nous soyons battus, nous nous retirerons sous le fort Washington; mais si nous le battons, ses ouvrages seront si éloignés, qu'il sera écrasé dans sa retraite. Dans le cas contraire, et surtout s'il sait que l'armée française va venir et si nous répandons le bruit que la seconde division ou le comte de Guichen approche des côtes, il restera dans ses ouvrages, et nous enlèverons de façon ou d'autre les postes du haut. Lorsque nous serons sur le terrain, nous pourrons reconnaître New-York et voir s'il y a quelque chose à faire. Si Clinton faisait un fourrage dans les Jerseys, je serais nettement d'avis de pousser jusqu'à la ville.

Si nous devons agir, l'époque de la saison rend nécessaire d'agir sur-le-champ. Je porterais aussitôt que possible l'armée sur notre position près du nouveau pont. Ce mouvement peut engager Clinton à marcher vers les Jerseys et nous rapprocher du point de l'exécution.

Quoique ma gloire personnelle et la vôtre, mon cher général, toutes deux bien chères à mon cœur, soient grandement intéressées, moins dans l'opinion de l'Amérique que dans celle de l'Europe, à ce que nous fassions quelque chose dans cette campagne, j'espère que vous me connaissez trop bien pour penser que j'insisterais sur une détermination de cette nature, si je ne savais qu'elle est politiquement nécessaire, et qu'elle offre une suffisante probabilité militaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Nous pourrions avoir dans douze jours les six cents hommes de la légion de Lauzun. Quand nos mouvements n'auraient d'autre résultat que d'opérer une diversion en faveur du sud, nous serions généralement approuvés, et peut-être gênerions-nous les opérations du général Leslie.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Au quartier général, 30 octobre 1780.

Il est impossible, mon cher marquis, de désirer plus ardemment que je ne fais de terminer cette campagne par un coup heureux; mais nous devons plutôt consulter nos moyens que nos désirs, et ne pas essayer d'améliorer l'état de nos affaires par des tentatives dont le mauvais succès les ferait empirer. Il faut déplorer que l'on ait mal compris notre situation en Europe; mais pour tâcher de recouvrer notre réputation, nous devons prendre garde de la compromettre davantage. Toujours, depuis qu'il est devenu évident que les armées alliées ne pouvaient dans cette campagne faire d'opérations combinées, j'ai eu l'œil ouvert sur le point que vous indiquez, déterminé que j'étais, si une favorable occurrence se présentait, à la saisir. Mais autant que je puis me fier à mes informations, l'entreprise ne pourrait être garantie. Dans mon opinion, il serait imprudent de jeter une armée de dix mille hommes sur une île contre neuf mille sans les marins et la milice; telle paraît être, d'après nos rapports, la force de l'ennemi. Tout ce que nous pouvons faire à présent est donc de chercher à nous procurer une connaissance plus certaine de sa situation et d'agir en conséquence. C'est ce dont je me suis occupé quelque temps, mais jusqu'ici avec peu de succès. Je vous serai obligé de tout ce que vous pourrez faire pour m'y aider. La fuite d'Arnold semble avoir épouvanté jusqu'à la folie tous mes donneurs d'avis.

Je suis sincèrement, etc., etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Camp de la division légère, 13 novembre 1780.

Mon cher Général,

En roulant dans mon esprit les chances d'être découvert par le clair de lune, et d'un autre côté, les inconvénients de rester sous nos tentes plus longtemps que vous ne le souhaitez, j'ai cherché s'il y avait telle position qui nous permît de profiter des premières heures de la nuit. Je ne puis prétendre savoir jusqu'à quel point l'attention de l'ennemi peut être éveillée par l'envoi des Pensyl-

vaniens vers Acquaquenoc, et par notre marche vers la position d'Hackensack [1]. Le plus difficile de l'affaire serait l'article des bâteaux. Le colonel Smith ira demain matin à West-Point, à moins que quelque avis reçu au quartier général ne fît juger utile que l'entreprise fût tentée plus tôt, auquel cas il irait reconnaître les lieux. Ne pourrait-il ramener de West-Point le colonel Gouvion qui a souvent examiné la place avec l'œil d'un ingénieur? Ces idées qui se présentent à mon esprit n'ont rien d'arrêté, mais j'ai voulu vous les communiquer.

Très-tendrement et respectueusement, etc.

Le marquis de Laval-Montmorency, d'une des plus illustres familles de France, est en route pour le camp. Le chevalier de Chastellux, mon parent et mon ami, major général dans l'armée française, vient aussi. J'attends chaque jour mon beau-frère, et son ami, le comte de Charlus, fils unique du marquis de Castries qui jouit en France d'une grande considération et qui a gagné la bataille de Clostercamp. Le duc de Lauzun m'a aussi écrit qu'il viendrait bientôt [2]. Ces cinq officiers peuvent, par leur existence dans leur pays, être regardés comme les personnes les plus considérables de l'armée française. Je vous donne ces petits renseignements avant leur arrivée, d'après ce que vous m'avez demandé dans l'origine.

J'écris aux officiers qui commandent à Fishkill, West-Point et King's Ferry, afin que l'on indique à ces Messieurs la meilleure route pour se rendre à mon quartier, d'où je vous les présenterai; je crois que les lettres doivent être envoyées aussitôt que possible.

P. S. Je réfléchis que puisque le général Heath commande tous ces postes, il vaut mieux n'écrire qu'à lui. Vous pourriez aussi lui envoyer un mot.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paramus, 28 novembre 1780.

Mon cher Général,

Nous sommes arrivés ici la nuit dernière, et nous avons été favorisés par le temps dans notre reconnaissance de l'île, pendant laquelle, je l'avoue, mes impressions étaient fort différentes de celles que j'avais éprouvées lorsque je regardais ces forts avec un œil d'espoir. J'ai vu cette fatale sentinelle à laquelle le colonel Gouvion faisait allusion, sur une batterie haute de Jeffery's Hook. J'ai vu aussi un petit bâtiment flottant au pied, mais c'est peu de chose, sans canon et rien que deux hommes à bord. Rien d'autre sur la rivière que ces maudits gardes ordinaires.

Puisque vous voulez bien me consulter sur le choix d'un adjudant général, je vous répéterai ici, mon cher général, que quoique j'aie jadis jugé autrement le général Hand, son zèle, son obéissance, son amour pour la discipline m'ont donné une très-haute opinion de lui. Le colonel Smith a été employé par moi à des fonctions du même genre, et je puis répondre qu'il remplira parfaitement vos intentions; à moins cependant que vous ne jetiez les yeux sur un homme qui, je crois, conviendrait mieux que tout autre au monde. Hamilton est, je l'avoue, l'officier que j'aimerais le mieux voir dans ce poste. A égalité de mérite, ses services sont de nature à obtenir de vous la préférence. Mais sa connaissance parfaite de vos intentions et de vos opinions sur toutes les dispositions militaires, son attachement à la discipline, l'avantage qu'il aurait sur tous les autres, particulièrement lorsque les deux armées opéreraient ensemble, et ses talents peu communs, le rendraient parfaitement propre à vous servir en cette nouvelle qualité. L'utilité dont il est à présent serait fort accrue par cet avancement; et sur tous les points il continuerait de rendre les mêmes services. Un adjudant général doit être toujours près du commandant en chef. Hamilton resterait donc dans votre état-major, et sa grande facilité pour les affaires le rendrait bon à tout. Sous tous les rapports publics et privés, mon cher général, je vous conseillerais de le prendre.

Je vous écrirai, en arrivant à Philadelphie, comment vont les affaires, d'après quoi je dresserai mes plans particuliers. Je souhaite de tout mon cœur que des nouvelles d'Europe nous mettent en état de tenter cet hiver quelques opérations maritimes. L'idée d'être si longtemps loin de vous me déplaît, il est vrai; mais je ne dois pas rester oisif. Dans tous les cas, il faut que je sois de retour

[1] Le général en chef projetait une attaque sur les postes de la partie nord de l'île de New-Yorck. Pendant que le général Heath aurait par une feinte attiré ailleurs l'attention de l'ennemi, Washington devait se porter en avant, et M. le marquis de Lafayette attaquer le fort Washington. Cette expédition mûrement préparée se réduisit à quelques reconnaissances. La campagne se termina sans engagement sérieux.

[2] Le marquis de Laval est le duc de Laval, mort sous la restauration. Le chevalier de Chastellux est connu par ses ouvrages. Le comte de Charlus est aujourd'hui le duc de Castries, membre de la chambre des pairs. M. de Lauzun a été général au service de la république française.

quand l'armée immédiatement sous vos ordres entrera en campagne.

Je me flatte de l'espoir de rencontrer madame Washington sur la route. Adieu, mon cher général, très-tendrement et respectueusement à vous.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Philadelphie, 5 décembre 1780 [1].

Mon cher Général,

Je vous parlais dans ma lettre d'hier du projet d'une expédition espagnole contre Saint-Augustin. On compte partir à la fin de décembre, ce qui certainement conduira jusqu'au milieu de janvier. Elle consistera en douze vaisseaux de ligne, quelques frégates et galiotes à bombes, et beaucoup de troupes. J'ai conseillé au ministre de vous communiquer officiellement cette nouvelle, ainsi qu'au comte de Rochambeau, afin que vous puissiez prendre les meilleurs moyens d'en tirer avantage.

Pour moi, mon cher général, je me suis conduit conformément à ce que vous m'avez dit dans nos dernières conversations; que si une supériorité maritime pouvait être obtenue dans le cours de l'hiver, notre affaire serait de pousser au sud, et que vous prendriez pour cela quatre mille Français et deux mille Américains. Rien ne peut être entrepris contre New-Yorck avant la fin de mai. Tout ce qui pourra nous employer pendant février, mars et avril, mérite notre attention.

La Confédération mettait à la voile pour aller chercher des draps aux Antilles. On ne me laissait pas le temps d'attendre votre réponse. Je connaissais parfaitement votre opinion sur cette affaire. En conséquence, et de l'avis du chevalier de la Luzerne, je lui ai écrit une lettre datée du camp, dans laquelle je lui explique que quelque chose se pourrait faire de concert pour le bien commun, et je fortifie mon opinion de la vôtre, sans cependant m'engager, ni vous encore moins, dans une demande formelle et directe adressée aux généraux espagnols.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette lettre. La première partie porte que si après avoir débarqué des troupes en Floride, ils envoyaient des vaisseaux nous chercher, nous pourrions, en étant prévenus trois semaines avant le départ de l'escadre, tenir prêts six mille hommes pour effectuer une puissante diversion en Caroline. Je semble ne considérer que leurs intérêts, et je m'efforce d'entraîner dans cette entreprise la circonspection espagnole; cependant. à moins d'une demande officielle et positive, cette portion de ma lettre n'aura, je crois, aucun résultat.

La seconde partie produira, j'espère, quelque bien pour l'Amérique. J'insiste sur la nécessité d'ouvrir une correspondance avec le général Greene, qui peut, par ses manœuvres, favoriser l'expédition espagnole, laquelle courrait de grands risques, si l'on ne débarquait un corps de troupes sur les frontières de la Géorgie pour menacer au moins Augusta et Savannah. Je conseille une croisière devant le port de Charlestown, toujours dans leur propre intérêt.

J'ai aussi écrit au commandant de la marine française aux Antilles, pour lui conseiller de secourir le chevalier de Ternay, ce que je sais qu'il ne fera pas; je saisis cette occasion de condamner l'absurde négligence de ne pas montrer près de nos côtes les vaisseaux français qui retournent en Europe; je demande aussi que dans leurs courses de Saint-Domingue, ils se présentent quelquefois devant Charlestown et Savannah. Je vous envoie une copie de cette lettre.

Quoique je parle toujours du commencement de février, il est certain que le mois entier conviendrait pour une expédition du sud. Mars et avril seraient plus que suffisants pour prendre Charlestown. Dans tous les cas, je sais par vos dernières conversations que vous désirez la supériorité maritime cet hiver pour secourir les États méridionaux.

J'ai eu ce matin, mon cher général, un long entretien avec le chevalier de la Luzerne sur tout cela. Il pense, ainsi que moi, que les généraux espagnols n'enverront point ici leurs vaisseaux, à moins d'une demande formelle, et qu'un plan de campagne ne leur ait été présenté. Dans ce cas même, on pourrait bien encore mettre en doute leur coopération. Mais si vous jugiez qu'il vaut mieux essayer, vous pourriez proposer aux généraux français d'envoyer une frégate et de convenir de ce qu'il serait à propos de faire de concert. Sup-

[1] L'hiver, selon l'usage, amena la dispersion de l'armée. M. de Lafayette se rendit à Philadelphie pour être plus à portée des nouvelles et des arrivages de l'Europe. Ce fut là qu'il conçut pour la première fois l'idée d'aller servir dans le sud sous le général Greene, qui devait faire une campagne d'hiver. Quant au projet d'une diversion en Floride, opérée par les Espagnols, il l'accueillit avec ardeur, voulut même l'agrandir, et écrivit à ce sujet soit au général Washington, soit à M. de la Luzerne, soit aux commandants espagnols, de longues lettres qui ont peu d'intérêt, ce projet n'ayant pas eu de suites importantes; ces lettres ont été omises.

posé qu'on prît quatre mille Français en laissant quelques troupes et la milice à Rhode-Island, nous pourrions fournir deux mille Américains. Cependant les Espagnols sont si positifs, si stricts à suivre littéralement leurs instructions, que je ne crois pas que rien puisse les décider à venir. Mais ma lettre, que je regarde sous ce rapport comme zéro, les engagera, j'espère, à communiquer leurs projets au général Greene, et naturellement cette diversion doit nous être utile.

Si le comte de Rochambeau et le chevalier de Ternay envoyaient une copie de vos lettres à la Havane, je pense qu'ils devraient confier leurs dépêches au vicomte de Noailles, qui serait bientôt de retour à Rhode-Island, et dont le nom est fort considéré à la cour d'Espagne par plusieurs raisons trop longues à expliquer ici.

J'ai vu M. Ross, et constaté que nous n'avons pour le moment que bien peu d'habits à attendre. Il y a des armes à bord de *l'Alliance*, et, je crois, une centaine de ballots de drap sur un bâtiment du convoi de Jones. Le reste viendra par *le Serapis;* à moins que la tempête n'ait forcé Jones à rentrer dans un port français, il peut être attendu à chaque instant.

L'assemblée de Pensylvanie traite la question des recrues. Mais les meilleurs systèmes ne sont pas les mieux soutenus. Ils sont fort en goût de l'enrôlement volontaire. Je dois avoir demain une conférence avec le général Mifflin, et je débattrai la question avec lui.

Je dois mener aussi demain le chevalier de Chastellux à Brandywine, à Red-Bank, au fort Mifflin. J'espère trouver à mon retour des nouvelles de France, et je vous écrirai ma décision sur le projet de me rendre dans le sud. Vous trouverez ci-joint un journal où le congrès a fait imprimer une lettre du général Gates, relative à quelque nouveau succès. Le congrès a dernièrement reçu des lettres de M. Jay et de M. Adams, mais qui n'apprennent point de détails; ils ont écrit plus longuement par d'autres occasions qui sont attendues. Le Portugal est entré dans la convention de neutralité avec des conditions qui indiquent sa partialité de notre côté.

Adieu, mon cher général, très-tendrement et respectueusement, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

New-Windsor, 14 décembre 1780.

Mon cher Marquis,

Peu après le départ de ma dernière lettre, la vôtre, datée de Paramus, m'a été remise par le colonel Gouvion. Les dépêches du chevalier de la Luzerne sont arrivées à temps pour la poste, seul moyen de communication qui me reste, car il n'y a pas assez d'argent dans les mains du quartier-maître général, je pourrais, je crois, aller plus loin et dire dans toute l'armée, pour fournir à la dépense d'un exprès pour Rhode-Island. Je n'ai pu l'autre jour m'en procurer un pour aller à cheval seulement jusqu'à Pompton!

J'écris à présent au comte de Rochambeau et au chevalier de Ternay au sujet de vos différentes lettres. Je vous communiquerai leurs réponses, dès qu'elles me seront parvenues. D'après ce qui s'est passé à notre entrevue d'Hartford, vous devez être convaincu que mon autorité sur les troupes françaises de Rhode-Island est très-limitée, et qu'il serait impolitique et sans utilité de proposer une mesure de coopération à une troisième puissance sans leur concours. Ainsi une demande faite par vous avant toute proposition officielle du ministre de France, des chefs des troupes françaises à Rhode-Island, du congrès ou de moi, ne saurait être considérée que comme une proposition individuelle. Mon avis serait donc de différer votre correspondance avec les généraux espagnols, et de n'employer votre influence qu'à l'appui de quelque chose de formel et d'officiel. Je n'hésite pas à vous donner ici clairement mon opinion (mais cette opinion et toute cette affaire doivent être tenues cachées), c'est que nous devons profiter, dans toute l'étendue de nos moyens, de la circonstance favorable des opérations espagnoles en Floride, pourvu que la jonction de leurs forces maritimes avec celles de Sa Majesté Très-Chrétienne, sous les ordres du chevalier de Ternay, nous procure un convoi sûr, et qu'ils s'engagent à ne pas nous abandonner avant la fin des opérations ou sans le consentement des parties.

Je remercie le ministre d'avoir permis, et vous d'avoir donné au général Greene la communication de la nouvelle du mouvement des Espagnols vers les Florides. Cela peut avoir une heureuse influence sur ses opérations, et devenir également

utile aux Espagnols. Vos expressions d'attachement personnel et d'affection pour moi me sont bien agréables, elles me remplissent de reconnaissance; il n'est pas nécessaire, j'en ai la confiance, que de mon côté je vous assure d'une mutuelle estime, car j'espère que vous en êtes convaincu; et comme j'ai déjà remis entièrement à votre choix d'aller à l'armée du sud ou de rester avec celle ci, les circonstances et votre inclination doivent seules vous décider. Ce serait pour moi encore un plaisir de pouvoir encourager en vous l'espérance de l'échange du colonel Nevill. J'ai refusé de m'intéresser pour celui de mon propre aide de camp. Ceux du général Lincoln furent échangés en même temps que lui; et à cette occasion, car je n'en connais pas d'autres, le congrès prit une résolution pour interdire tout échange hors de l'ordre fixé par le temps de la captivité.

J'exprimerai mon chagrin de votre désappointement pour les lettres, du nôtre tant pour les habits que pour le système des levées; mais je vous féliciterai du dernier changement dans l'administration de la France [1]; il me paraît conforme à vos vœux, et doit encourager nos espérances. Je suis fort satisfait des dispositions amicales du Portugal. J'attends beaucoup de bien de l'union des puissances maritimes. Je suis dans des quartiers très-isolés, qui ne sont guère meilleurs que ceux de Valley-Forge; mais quels qu'ils soient, j'y recevrai avec plaisir vos amis à leur retour de Rhode-Island. — Je suis, etc.

A M. DE VERGENNES [2].

New-Windsor, sur la rivière du Nord, le 30 janvier 1781.

Les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur le comte, et qui sont datées du 20 mai, 19 juillet, 4 et 16 décembre, seront, j'espère, parvenues à bon port. Depuis l'arrivée de l'escadre, votre dépêche du 3 juin est la seule que j'aie reçue. M. le chevalier de la Luzerne n'a eu qu'une lettre du même mois, et il n'en est point encore parvenu aux généraux de l'armée et de l'escadre.

Le premier exemplaire de celle-ci vous sera remis par le lieutenant-colonel Laurens, aide de camp du général Washington, et chargé par le congrès d'une mission particulière. Permettez moi de recommander cet officier comme un homme qui, par son honnêteté, sa franchise et son patriotisme, ne peut qu'être très-agréable au gouvernement.

En conséquence des instructions du congrès, il vous mettra sous les yeux l'état de nos affaires, et je crois qu'elles demandent plus que jamais la plus sérieuse attention. Quant à l'opinion que je me permettrai de donner, Monsieur le comte, elle se rapporte à tout ce que j'ai dit jusqu'ici, et le peu d'altération qu'elle éprouve ne change qu'en proportion des temps, des préjugés et des circonstances.

Avec l'infériorité maritime, on ne saurait faire la guerre en Amérique. C'est elle qui nous empêche d'attaquer tel point qu'on enlèverait avec deux ou trois mille hommes. C'est elle qui nous réduit à une défensive dangereuse autant qu'humiliante. Les Anglais sentent cette vérité, et tous leurs mouvements prouvent combien ils désirent conserver l'empire de la mer. C'est nous, cependant, que les ports, le pays, toutes les ressources semblent inviter à y porter des forces navales. Si nous avions eu cette supériorité, ce printemps, on eût pu faire beaucoup avec la seule armée amenée par M. le comte de Rochambeau, et l'on n'aurait pas cru devoir attendre la division qu'il annonçait. Si en allant en France M. de Guichen eût passé par Rhode-Island, Arbuthnot était perdu, et les efforts de Rodney n'auraient jamais empêché nos conquêtes. Depuis le jour où les Français sont arrivés, leur infériorité n'a pas un instant cessé, et les Anglais et torys ont osé dire que la France voulait attiser le feu sans l'éteindre. Cette calomnie devient plus dangereuse dans un temps où des détachements anglais dévastent le sud; où, sous la protection de quelques frégates, des corps de quinze cents hommes se portent en Virginie, sans que nous puissions parvenir jusqu'à eux. Sur tout le continent, excepté les îles de Newport, il est physiquement impossible que sans vaisseaux nous portions des forces offensives, et sur ces îles même les difficultés de transport des provisions et tant d'autres inconvénients à craindre, rendent toute tentative trop précaire pour en faire un plan de campagne.

[1] Le marquis de Castries avait succédé comme ministre de la marine à M. de Sartine. Ce changement fit espérer de la part de la France un prompt envoi des secours promis, et cette considération fit renoncer M. de Lafayette à son voyage dans le sud.

[2] Cette lettre était écrite en chiffres. Elle est insérée telle qu'elle est déchiffrée aux archives des affaires étrangères Pour éviter les longueurs, nous n'avons imprimé aucune des réponses du ministre; écrites du ton de la confiance et de l'amitié, elles s'accordent presque sur tous les points avec les idées de M. de Lafayette. Celles-ci furent en partie accueillies pour la campagne suivante par le cabinet de Versailles.

Il en résulte donc, Monsieur le comte, que les États-Unis étant l'objet pour lequel on fait la guerre, et le progrès des ennemis dans ce continent étant le vrai moyen de la prolonger, peut-être de nous la rendre funeste, il est politiquement et militairement nécessaire, tant par les envois de France, que par un grand mouvement de la flotte des îles, de nous donner ici, pour la campagne prochaine, une supériorité maritime assurée. L'autre point, Monsieur le comte, est de nous faire avoir assez d'argent pour mettre en activité les forces américaines. Quinze mille hommes de troupes réglées, dix mille de milices et plus encore, si nous voulons, dans cette partie-ci, une armée dans le sud dont je ne déciderai pas le nombre, mais qui sera formée par les cinq États méridionaux, toutes les dépenses, dans ces contrées, nécessaires à des forces aussi considérables ; voilà, Monsieur le comte, les ressources que vous pouvez employer contre l'ennemi commun, qui sont établies sur le vrai théâtre de la guerre, que des sommes immenses n'y transporteraient pas d'Europe, mais qui, sans un secours d'argent, deviendront nulles. Et ce secours, autrefois très-important, est devenu nécessaire.

La campagne passée s'est faite sans avoir un schelling, et ce que le crédit, la persuasion et la force peuvent opérer, est presque entièrement usé; ce miracle, dont je ne crois pas qu'il y ait d'exemple, est impossible à recommencer, et nos efforts s'étant portés à obtenir une armée pour la guerre, nous devons compter sur vous pour la pouvoir mettre en mouvement.

D'après ma position particulière, Monsieur le comte, et ce qu'elle m'a mis à portée de voir et de connaître, je me crois obligé par devoir à fixer vos idées sur les soldats américains et sur la part qu'ils prendront aux opérations de la campagne prochaine. Les troupes continentales ont autant de bravoure, de vraie discipline que celles qui leur sont opposées. Plus endurcies, plus patientes que les Européens, elles ne doivent pas sur ces deux articles leur être comparées. Elles ont plusieurs officiers de mérite, qui, sans parler de ceux qui ont servi pendant les dernières guerres, ont été éclairés par des talents naturels, et formés par l'expérience journalière de plusieurs campagnes, où les armées étant petites et le pays difficile, tous les bataillons de la ligne ont servi comme avant-garde et troupes légères. Les recrues que nous attendons, qui n'en ont presque que le nom, souvent ont fait la guerre dans les mêmes régiments où elles rentrent, et ont plus vu de coups de fusil que les trois quarts des soldats européens. Quant à la milice, ce n'est que des paysans armés, qui ont quelquefois combattu, et qui ne manquent pas d'ardeur et de discipline, mais qui s'emploieront très-utilement dans les travaux d'un siége. Voilà, Monsieur le comte, le portrait sincère que je crois vous devoir, qu'il n'est pas de mon intérêt de relever, puisqu'il y aurait plus de gloire à réussir avec de mauvais moyens. M. le chevalier de la Luzerne, qui, ayant vu lui-même nos soldats, vous en rend un compte exact et désintéressé, dira sûrement comme moi que vous devez compter sur nos troupes régulières. Le résultat de cette digression, Monsieur le comte, sera d'insister encore plus sur la nécessité absolue d'envoyer de l'argent pour mettre en mouvement l'armée américaine, et sur cette vérité si claire qu'un secours pécuniaire et une supériorité maritime doivent être les deux principaux objets de la campagne prochaine.

Il serait trop long d'examiner les fautes qui ont été commises, et les efforts que les États pourraient encore tenter ; nous en reviendrons toujours à ce point, que dans la disposition actuelle, il faut de l'argent pour tirer parti des ressources américaines; que les moyens qui ont été substitués à des fonds sont presque entièrement usés; que ceux auxquels nous sommes réduits à présent ne remplissent pas l'objet proposé, et choquent les idées qui ont déterminé le peuple à la révolution; que par conséquent il nous faut de l'argent qui donne à l'armée cette activité sans laquelle elle ne pourrait pas opérer efficacement. Les habillements, armements, munitions, sont enfermés dans ce même article, et le colonel Laurens porte une copie de l'ancien état auquel on a fait des retranchements. Je me contenterai de dire qu'il n'est encore presque rien arrivé, qu'il est nécessaire de vêtir l'armée américaine, qu'elle aura besoin d'armes, et que pour faire des siéges, il lui faut une grande augmentation de poudre. Ces dépenses tenant au secours pécuniaire, et devant particulièrement frapper les individus de l'armée et du peuple, je croirais intéressant que le gouvernement se mêlât de les faire préparer avec promptitude et envoyer avec sûreté.

Si on s'étonnait, Monsieur le comte, qu'on regardât comme un effort de compléter l'armée, je prierais de considérer que la faim, le froid, la nudité, les travaux, l'assurance de ne recevoir ni paye, ni habits, ni la nourriture nécessaire, étant la perspective d'un soldat américain, elle doit être peu invitante pour les citoyens dont la plupart vivent chez eux dans un état d'aisance; et les Anglais ayant eu tout le temps de songer aux points maritimes, les attaques de l'année prochaine étant bien loin de ressembler à une surprise, nos forces

doivent augmenter en même temps que leurs précautions. J'aurais désiré qu'il y eût des troupes françaises, et ma confiance, malgré tous les préjugés, a devancé celle du congrès, du général Washington et du ministre que vous aviez alors. L'avant garde de M. le comte de Rochambeau, quoique inactive faute de vaisseaux, a, par sa seule présence, essentiellement servi l'Amérique; et si elle ne fût pas arrivée, nous étions menacés d'une campagne fatale. En considerant les dispositions actuelles, mon opinion, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, serait à présent d'avoir ici pour l'expédition de New-Yorck une division d'environ dix mille Français.

Dans notre entretien d'Hartford, Monsieur le comte, les calculs se portèrent avec raison, non sur les fortifications actuelles, mais sur celles qu'on pourrait avoir le projet d'élever. Les réponses que le général Washington crut devoir faire aux demandes de M. le comte de Rochambeau, vous ont depuis longtemps été remises par *l'Amazone*. Une proposition de demander un corps de quinze mille Français n'a pu qu'être acce tée par le commandant en chef. Mais si ce surplus diminuait la somme d'argent par laquelle quinze mille hommes réguliers, dix mille miliciens et une armée dans le sud seront mis en mouvement; s'il diminuait le nombre de vaisseaux qui nous donnera les moyens d'agir partout, et avec supériorité, je dois à la vérité de répéter encore que le secours pécuniaire et la supériorité maritime sont les deux points importants, que la même quantité d'argent fait agir ici le double de soldats américains; et sans vaisseaux, quelques milliers d'hommes de plus nous rendraient peu de services.

L'admirable discipline du corps français, outre l'honneur qu'elle fait à M. de Rochambeau et aux officiers sous ses ordres, remplit un but plus intéressant encore, puisqu'elle imprime dans le peuple américain la meilleure idée de notre nation.

La sagesse du gouvernement, en mettant ce corps aux ordres du général Washington, ne me laisse qu'à répéter combien il est important que son autorité soit entière et sans restriction aucune. Les talents, la prudence, la délicatesse, la connaissance du pays, qui dans lui se réunissent au plus haut degré de perfection, sont des qualités dont une seule suffirait pour que les instructions dont j'étais porteur dussent être exactement suivies, et plus je suis ici, plus je vois que chaque article en est également important à l'harmonie et au bien de la chose publique.

Nous avons eu dernièrement, Monsieur le comte, une émeute assez considérable et dont le colonel Laurens pourra vous donner des détails [1]. Un corps de troupes pensylvaniennes, presque tout composé d'étrangers, et placé à Morristown (Jersey), s'est entièrement révolté contre les officiers, et, sous la direction des sergents, a marché à Princetown. Le pouvoir civil s'y est porté pour leur rendre la justice qu'ils demandaient; mais il est bien fâcheux que l'État se soit cru obligé de céder. Manquer de vivres, d'habits, être plus d'un an sans paye, quelques-uns même ayant été forcés de servir un an au delà de leurs engagements, sont des extrémités qui ne se supporteraient dans aucune armée. Il est assez extraordinaire que ces mutins aient pendu les envoyés du général Clinton. La plus grande partie des soldats est dégagée; mais ils rentreront au service et seront mêlés avec des recrues dans les différents régiments de l'État. Je n'en suis pas moins positif sur le nombre d'hommes que nous aurons dans notre armée continentale. Quelques troupes appartenant aux Jerseys, séduites par l'exemple, et se trouvant avoir, après les Pensylvaniens, la plus grande proportion d'étrangers, ont voulu prendre la même manière d'obtenir justice; mais le général Washington, s'étant chargé de cette affaire, y a fait marcher un détachement; les mutins se sont soumis, leurs chefs se sont exécutés. On ne peut trop louer le zèle et la discipline des troupes de la Nouvelle-Angleterre, presque toutes nationales, dont la cause était dans le fond la même, et qui, malgré leur nudité, et à travers les neiges, se sont portées sans difficulté contre les révoltés. Ceci prouve, Monsieur le comte, que la patience humaine a des bornes, mais que les soldats citoyens en sont bien plus susceptibles que les étrangers. On doit cependant en tirer un argument de plus sur la nécessité d'avoir de l'argent.

J'ose me flatter, Monsieur le comte, que le gouvernement sentant que la campagne prochaine peut être décisive, s'occupera sérieusement de la tourner en notre faveur. La prise de New-Yorck détruit le pouvoir anglais dans ce continent, et une courte continuation de supériorité maritime nous assure la conquête aisée de toutes les autres parties des États-Unis. Quant à l'expédition de New-Yorck qu'il serait téméraire de regarder comme facile à prendre, mais qu'il serait exagéré de respecter comme s'il s'agissait d'une ville de guerre, il est, je crois, bien prouvé, et le général Washington n'en doute pas, qu'avec les moyens pro-

[1] La révolte de la ligne de Pensylvanie est du 2 janvier. Elle fut apaisée dix jours après, et imitée le 20 du même mois par les troupes du New-Jersey. (Voyez les lettres de Washington à cette époque, et l'Appendice n° X, tome VII.)

posés dans ma lettre, nous en viendrons à bout dans le courant de l'été.

Il est, je crois, important de fixer, autant que possible, l'attention des ennemis sur le Canada.

En donnant au colonel Laurens son opinion sur les affaires militaires et sur les opérations de la campagne, le général Washington lui a mis par écrit quelques idées sur notre situation actuelle, et m'a communiqué cette lettre qui ressemble beaucoup à nos conversations. J'ose conseiller au ministre du roi de demander à la voir. Notre position n'est pas flattée; mais le général parle d'après la triste expérience de nos embarras, et je pense comme lui, Monsieur le comte, qu'il est indispensablement nécessaire d'obtenir un secours quelconque d'argent, et une supériorité maritime.

Vous avez sûrement appris, Monsieur le comte, que la défaite de Ferguson et quelques autres de nos avantages ayant dérangé les projets de lord Cornwallis, le général Leslie se rembarqua pour former la jonction par eau, et qu'il est depuis arrivé à Charlestown. Arnold, devenu général anglais, et honoré de la confiance de cette nation, est à présent à la tête d'un détachement britannique; ayant débarqué en Virginie, il a pris pour quelques heures possession de Richmond, a détruit plusieurs effets publics et particuliers; il doit être retiré dans un port sûr, ou s'est peut-être porté dans quelques autres parties. Dans ce moment où les Anglais nous croyaient le plus embarrassés par la révolte de quelques troupes, le général Washington fit marcher un détachement sur la rive gauche de l'Hudson, commandé par le lieutenant-colonel Hull, et soutenu par le général Parsons qui surprit à Westchester le corps de trois cents hommes du colonel Delancey, en tua une trentaine, en blessa plusieurs, fit soixante prisonniers, brûla toutes les baraques et fourrages, et partit après avoir détruit un pont de communication avec l'île de New-Yorck.

Le général va bientôt passer quelques jours avec les troupes françaises à Rhode-Island, et je compte l'accompagner dans ce voyage.

J'ai l'honneur d'être avec un tendre et respectueux attachement, etc., etc.

New-Windsor, ce 4 février.

Par une lettre de M. de Rochambeau, Monsieur le comte, nous apprenons que l'escadre anglaise de Gardiner's Bay a considérablement souffert d'un coup de vent. Un vaisseau de 74 est, dit-on, à la côte; *le London*, de 90, démâté, et M. Destouches[1] se préparait à profiter de cet événement. Mais vous en aurez des détails plus particuliers, peut-être même plus certains, par les lettres de Rhode-Island, et nous en attendons nous-mêmes pour fixer nos idées et nos espérances. Le général Knox commandant notre artillerie, homme d'un mérite et d'une honnêteté distingués, vient de rendre compte au général d'une mission qu'il lui avait donnée pour les États de la Nouvelle-Angleterre. L'esprit de patriotisme et de zèle qu'il a trouvé, les efforts qu'ils font pour lever des troupes, soit pour la guerre, soit pour trois ans, ce qui revient, j'espère, au même, surpassent nos espérances; et comme ils ont vingt régiments au service continental, je n'en serai que plus positif sur ce que j'ai eu l'honneur de vous mander.

A MADAME DE LAFAYETTE.

New-Windsor, sur la rivière du Nord, 2 février 1781.

La personne qui vous remettra cette lettre, mon cher cœur, est un homme que j'aime beaucoup et avec qui je désire que vous fassiez une intime connaissance; il est fils du président Laurens, nouvellement établi à la Tour de Londres[2]; il est lieutenant-colonel à notre service, et aide de camp du général Washington; il est envoyé par le congrès pour une mission particulière à la cour de France. Je l'ai beaucoup connu pendant les deux premières campagnes, et son honnêteté, sa franchise, son patriotisme, m'ont particulièrement attaché à lui. Le général Washington l'aime beaucoup, et de tous les Américains que vous avez été à portée de voir, c'est celui que je désire vous voir recevoir le plus amicalement. Si j'étais en France, il vivrait toujours avec moi, je le mènerais chez mes amis et amies; je l'ai même présenté par lettres à quelques-uns; je lui donnerais tous les moyens de faire des connaissances ou d'être agréablement à Versailles, qui seraient en mon pouvoir; et pendant mon absence, je vous prie de vouloir bien me remplacer. Menez-le chez madame d'Ayen,

[1] M. Destouches avait remplacé dans le commandement de l'escadre M. de Ternay, mort le 15 décembre après une courte maladie.

[2] Il était détenu à la fois comme prisonnier de guerre et comme rebelle. Dès le 18 octobre, madame de Lafayette avait écrit d'elle-même en sa faveur, à M. de Vergennes, une lettre qui est conservée aux archives des affaires étrangères.

le maréchal de Mouchy, M. le maréchal de Noailles, et traitez-le comme un ami de la maison; il vous dira tout ce qui s'est passé pendant notre campagne, la situation où nous sommes à présent et tous les détails qui peuvent me regarder.

Depuis que je suis ici, ma santé n'a pas un instant cessé d'être parfaite. L'air de ce pays est excellent pour moi, et l'exercice m'est infiniment utile; celui que j'ai fait la campagne passée ne m'a pas trop conduit dans les dangers; et sur cet article-là nous avons médiocrement à nous vanter. L'escadre française a toujours été bloquée à Rhode-Island, et j'imagine que le chevalier de Ternay en est mort de chagrin. Quoi qu'il en soit, il est mort: c'était un homme bourru et entêté, mais ferme, voyant bien, ayant de l'esprit, et tout bien considéré, c'est une perte que nous faisons. L'armée française est constamment restée à Newport, et quoique sa présence ait réellement été très-utile, quoiqu'elle ait dérangé des projets ennemis qui nous eussent fait bien du mal, elle aurait pu mieux faire encore, si elle n'avait pas été bloquée.

Il a passé beaucoup de Français par le quartier général; ils ont tous été charmés du général Washington, et je vois avec grand plaisir qu'il sera très-aimé par les troupes auxiliaires. Laval et Custine se sont disputés tout le long du chemin, et à chaque position auraient mieux fait que les généraux américains et anglais, mais jamais de la même manière l'un que l'autre. Le vicomte et Damas ont fait un grand voyage dans le continent; nous avons eu aussi le comte des Deux-Ponts que j'aime beaucoup; M. de Charlus est à présent à Philadelphie. Je compte partir vers le 15 pour Rhode-Island, et j'accompagnerai le général Washington dans la visite qu'il va faire à l'armée française. Quand vous vous rappellerez ce qu'étaient en France *ces pauvres rebelles*, lorsque je suis venu me faire pendre avec eux, et quand vous songerez à mon tendre sentiment pour le général Washington, vous sentirez combien il me sera doux de le voir recevoir là comme généralissime des armées des deux nations.

Je suis toujours comblé de bontés par les Américains, et il n'est pas de marques d'affection, de confiance, que je n'éprouve tous les jours, soit du peuple, soit de l'armée. Je sers ici le plus agréablement possible; toutes les fois qu'on est en campagne, je commande un camp volant séparé, composé de l'élite des troupes; je sens pour les officiers et soldats américains cette amitié que donne une longue suite de dangers, de souffrances, de bonne et de mauvaise fortune, que j'ai partagée avec eux; nous avons commencé ensemble; nos affaires ont souvent été au plus bas possible; il m'est doux de couronner l'œuvre avec eux ne donnant aux troupes européennes une bonne idée des soldats qui se sont formés avec nous. A tous ces motifs d'intérêt pour la cause et d'intérêt pour l'armée, se joignent les sentiments qui m'unissent au général Washington; parmi ses aides de camp, il a toujours un homme que j'aime beaucoup, et dont je vous ai souvent parlé: c'est le colonel Hamilton.

Je m'en rapporte au colonel Laurens pour vous répéter les détails de notre campagne; nous avons resté assez près des Anglais pour nous faire trouver hardis, mais ils n'ont voulu profiter d'aucune occasion. Nous sommes tous en quartier d'hiver dans cette partie-ci. On agit dans le sud, et j'ai été prêt à y aller; mais le désir du général Washington et l'espérance d'être utile à mes compatriotes m'ont retenu. Le corps que je commandais étant rentré dans les régiments, je suis établi au quartier général. L'Amérique avait fait l'été dernier de grands efforts, elle les recommence cet hiver, mais d'une manière plus durable en n'engageant que pour la guerre, et j'espère qu'on ne sera pas mécontent de nous.

Arnold, à présent devenu général anglais, a débarqué en Virginie avec un corps qui paraît fort content de servir sous ses ordres; il ne faut pas disputer des goûts, mais je ne suis pas fâché de voir nos ennemis se dégrader un peu, et cela pour employer un de nos généraux, dont, avant même de connaître son cœur, nous estimions peu les talents; il faut qu'ils soient rares à New-Yorck. A propos d'avilissement, le colonel Laurens vous racontera la belle ambassade du général Clinton à quelques soldats révoltés; il vous donnera aussi les détails de cette révolte, de la manière qu'on a prise avec les Pensylvaniens, de celle que nous avons employée avec quelques troupes du Jersey, et de la conduite d'un détachement de troupes nationales; cela prouve seulement que la patience humaine a ses bornes, et comme aucune armée européenne n'en souffrirait la dixième partie, qu'il faut des *citoyens* pour supporter la nudité, la faim, les travaux et le manque absolu de paye qui constituent l'état de nos soldats, les plus endurcis, je crois, et les plus patients qu'il y ait au monde.

Embrassez nos enfants mille et mille fois pour moi; pour être vagabond, leur père n'en est pas moins tendre, moins constamment occupé d'eux, moins heureux d'apprendre de leurs nouvelles. Mon cœur entrevoit comme une délicieuse perspective le moment où mes chers enfants me seront représentés par vous, et où nous pourrons les embrasser et les caresser ensemble; croyez-vous qu'Anastasie me reconnaîtra? Embrassez tendrement

pour moi ma chère et aimable vicomtesse, madame du Roure, mes deux sœurs de Noailles et d'Ayen, etc., etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Elk, 8 mars 1781.

Mon cher Général,

Votre lettre du 1er ne m'est parvenue qu'hier au soir, et je m'empresse d'y répondre, quoique je doive être dans peu d'heures mieux en mesure de vous rendre compte de nos mouvements [1]. D'après ce que j'avais appris de la difficulté de nous convoyer au bas de la baie, j'ai craint que les vents ne permissent à aucune frégate de la remonter. Le comte de Rochambeau croit que ses troupes suffiront pour atteindre le but, et voudrait qu'elles seules montrassent leur zèle et répandissent leur sang dans une expédition si vivement souhaitée par l'Amérique entière; il obéit sans doute à de louables motifs, mais je soupçonne qu'il n'est pas entièrement dégagé de toute considération personnelle. Dieu veuille que tout ceci n'ait pas de fâcheuses conséquences! Le baron de Viomenil voudrait aussi agir tout seul. Quant aux troupes françaises, leur zèle est louable, et je voudrais que les chefs sussent le réserver pour le moment où une coopération donnerait l'assurance du succès.

Je sens vivement, mon cher général, tout ce qui touche l'honneur de nos armes, et je pense qu'il serait blessé, si ce détachement ne prenait aucune part à l'entreprise. Cette considération me décide à m'embarquer sur-le champ. Nos soldats supporteront gaiement les inconvénients qui tiennent à la rareté des transports; nous aurons ceux qui sont armés, quoique le plus grand n'ait que douze canons, et avec cela tout le monde assure que nous pouvons sans risque nous rendre à Annapolis. Pour ma part, je ne suis pas encore décidé sur ce que je ferai, mais si je ne vois pas de dangers pour ma petite flotte à aller à Annapolis, et que je puisse obtenir du commodore Nicholson d'en prendre le commandement, je pourrai peut-être me rendre dans un petit bâteau à Hampton, où ma présence peut seule obtenir l'envoi d'une frégate, et où je tacherai de calmer l'impétuosité ou de corriger les erreurs politiques des deux barons [2].

Quel que soit le parti que je prendrai, il est nécessaire de risquer beaucoup personnellement; mais j'espère arranger les choses de manière à ne pas commettre d'imprudence avec l'excellent détachement dont la gloire m'est aussi chère, et la sûreté beaucoup plus chère que la mienne. — J'ai écrit au général Greene, et j'écrirai au gouverneur, tant pour avoir des renseignements, que pour disposer les moyens d'opérer. Mais le général Greene excepté, je ne leur laisse rien entrevoir de nos intentions au delà d'un projet d'expédition contre Portsmouth.

Lorsqu'un homme a un jeu délicat à jouer, et que le hasard peut avoir tant d'influence sur le succès favorable ou contraire, il doit, en cas de revers, se soumettre au blâme universel; mais votre estime, mon cher général, et votre affection ne dépendront pas des événements.

J'ai l'honneur, etc.

[1] Une instruction du 20 février enjoignait au général Lafayette de prendre le commandement d'un détachement réuni à Peekskill, pour agir conjointement avec la milice et quelques bâtiments de M. Destouches; il devait se rendre par une marche rapide à Hampton sur la baie de la Chesapeak, pour surprendre Arnold à Portsmouth : il avait ordre de revenir sur ses pas, s'il apprenait que ce dernier eût quitté la Virginie, ou que le commandant français eût perdu la supériorité sur mer. M. de Lafayette était le 23 à Pompton, d'où il écrivit au général en chef, le 2 mars à Philadelphie, et le 3 à Head-of-Elk. Cependant Washington s'était rendu à Newport pour presser le départ de M. Destouches, et il l'annonça par une lettre du 11. Le résultat de sa rencontre le 16 avec l'amiral Arbuthnot, obligea l'escadre française de rentrer à Newport, et M. de Lafayette à commencer sa retraite le 24. Il a parlé lui-même dans les termes suivants de l'expédition à laquelle se rapporte cette lettre :

« Le docteur Ramsay et Marshall parlent de l'expédition tentée contre Arnold et des circonstances qui la firent manquer. Le détachement de Lafayette était composé de douze cents de ces soldats d'infanterie légère, qui l'année précédente formaient l'avant-garde de l'armée. Ceux-ci étaient tirés des régiments des quatre États de la Nouvelle-Angleterre et du Jersey. Gordon rapporte avec raison que lorsqu'il les eut conduits par eau d'Head-of-Elk à Annapolis, il alla de sa personne dans un canot ouvert à Élisabethtown, pour accélérer les préparatifs. L'expédition étant manquée, il fallut retourner à Annapolis où était sa troupe continentale, attendant en vain que des frégates françaises vinssent l'escorter. Au lieu d'elles, de petits bâtiments de guerre anglais avaient remonté la baie; ce fut un coup de hardiesse et d'adresse de profiter d'un moment favorable pour que la flottille américaine revînt d'Annapolis à Head-of-Elk, et à peine le détachement y fut-il arrivé que Lafayette reçut le courrier du général Washington, le prévenant que le général Philipps, avec plus de deux mille hommes de troupes d'élite, était allé renforcer Arnold, et prendre le commandement en Virginie, qui allait devenir un centre d'opérations actives, et le chargeant de défendre cet État aussi bien et aussi longtemps que la faiblesse de ses moyens le permettrait. » (Manuscrit n° 2.)

[2] Viomenil et Steuben.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

A bord du *Dauphin*, le 9 mars 1781.

Mon cher Général,

Me voilà à l'embouchure de la rivière d'Elk, et la flottille sous mes ordres continuera sa route vers Annapolis, où je suis assuré qu'elle peut aller sans danger. Elle se trouve protégée par *la Nesbitt*, de douze canons, et par quelques pièces de campagne qui se trouvent à bord du bâtiment qui porte le colonel Stevens, et nous allons rencontrer deux vaisseaux de Baltimore, dont l'un est de huit et l'autre de six canons. Avec cette escorte, nous pouvons aller jusqu'à Annapolis. Jamais aucun bâtiment ennemi ne s'est avancé aussi loin ; et si par hasard ils essayaient de le faire, nos forces sont supérieures à tout ce qu'ils ont de croiseurs dans la baie. A Annapolis, on trouvera le commodore Nicholson, à qui j'ai demandé de prendre le commandement général de notre flotte, et s'il y avait le moindre danger à avancer, on resterait à Annapolis, jusqu'à ce que j'envoie de nouveaux ordres.

Quant à moi, mon cher général, j'ai pris une petite barque armée de fusils de bord, sur laquelle j'ai embarqué trente soldats. Je devancerai la flotte à Annapolis, où je dois trouver des renseignements, et suivant l'état des choses là-bas, je déterminerai ma marche personnelle ainsi que celle de la flotte. Ayant la conviction intime, à moins que vous n'arriviez à temps à Rhode-Island, qu'aucune frégate ne nous sera expédiée, je pense que mon devoir envers les troupes que je commande, et l'honneur du pays que je sers m'ordonnent de négliger quelques petits dangers personnels, pour aller demander moi-même une frégate ; et afin de donner plus de poids à ma démarche, j'ai embarqué, à bord de mon bâteau, le fils unique du ministre de la marine de France que j'enverrai négocier, si les circonstances l'exigent.

Nos hommes se sont trouvés au commencement très-gênés à bord, mais j'ai déchargé les bâtiments pendant le voyage, en prenant possession de tous les bâteaux que je rencontrais en chemin.

Voilà donc, mon cher général, les mesures que j'ai jugé nécessaire de prendre. Le détachement est, je l'espère, à l'abri du danger, et ma sollicitude à cet égard est allée si loin, qu'elle a été traitée de timidité par tous les marins que j'ai consultés. Le capitaine Martin, de *la Nesbitt*, qui a été recommandé par le général Gist, a répondu de faire arriver la flotte à bon port, avant demain au soir, à Annapolis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Williamsburg, 23 mars 1781.

Mon cher Général,

Mes précédentes lettres auront instruit Votre Excellence de ce que j'ai fait depuis mon arrivée à Head-of-Elk, jusqu'à mon débarquement ici. La marche du détachement jusqu'à Elk a été très-rapide et s'est faite dans le meilleur ordre. Grâce à l'activité du lieutenant-colonel Stevens, un train d'artillerie a été disposé à Philadelphie, et malgré quelques désappointements, nommément le manque de bâtiments suffisants, aucun délai ne pourra nous être imputé dans cette opération combinée. Une lettre de vous m'ayant donné la certitude que la flotte française mettait à la voile, je me suis décidé pour plusieurs importantes raisons à transporter le détachement à Annapolis. La navigation de la baie est telle que l'entrée et la sortie d'Elk-River exigent un vent différent de celui qu'il faut pour l'entrée et la sortie de la baie. Notre séjour à Annapolis, et l'ordre de faire quelques préparatifs sur la route de la Caroline pouvaient aussi servir à tromper l'ennemi ; mais par-dessus tout, je jugeais avec vous qu'il importait au succès de l'entreprise et à l'honneur de nos armes, que le détachement fût là-bas pour coopérer, et d'après le temps où les Français avaient dû mettre à la voile et le vent qui soufflait depuis quelques jours, je ne doutais pas de l'entrée de nos alliés dans la Chesapeak avant même que nous pussions être arrivés à Annapolis. Grâce aux bonnes dispositions du commodore Nicholson, qui à ma demande se chargea de diriger notre petite flotte, le détachement se rendit heureusement dans le port d'Annapolis. Pour moi, convaincu de l'utilité de ma présence ici, non pour les préparatifs dont s'occupait le baron de Steuben, mais afin d'arrêter notre plan avec les Français, et d'obtenir immédiatement un convoi pour le détachement, j'ai cru qu'il valait mieux courir quelques risques, que de rien négliger de ce qui pouvait contribuer au succès de l'opération et à la gloire des troupes que je commande.

A mon arrivée ici, j'ai été surpris d'apprendre qu'aucune flotte n'avait paru ; mais j'attribuais ce

retard aux hasards si fréquents à la mer. Mon premier soin fut d'exiger qu'on n'employât pour notre expédition rien de ce qui avait été destiné et pouvait servir à l'armée du sud, dont le bien-être me paraissait plus important que notre succès ; ma seconde affaire a été d'examiner ce qui avait été préparé, de réunir tout ce qu'il fallait pour une attaque vigoureuse, ainsi qu'un renfort de miliciens qui se serait élevé jusqu'à cinq mille hommes. Je puis certifier à Votre Excellence que rien n'aurait manqué pour assurer un succès complet.

La position de l'ennemi n'ayant pas encore été reconnue, je me rendis au camp du général Muhlenberg, près de Suffolk, et après qu'il eut pris position plus près de Portsmouth, nous avançâmes avec quelques troupes pour examiner les ouvrages de l'ennemi ; ce qui amena une légère escarmouche pendant laquelle nous pûmes voir quelque chose. L'insuffisance des munitions, attendues depuis plusieurs jours, m'empêcha de m'engager plus loin et de pousser les avant-postes ennemis. J'ai donc remis la suite de cette reconnaissance au 21. Mais le 20, le major Mac-Pherson, pour qui j'ai la plus haute estime, et qui m'inspire une grande confiance, m'a donné, d'Hampton, l'avis qu'une flotte venait de se mettre à l'ancre entre les caps. Il semblait si probable que c'était celle de M. Destouches, qu'Arnold lui-même paraissait fort inquiet, et ses navires, malgré plusieurs signaux, furent longtemps sans approcher de l'escadre. On avait envoyé d'Yorck un officier de la marine française à sa rencontre, et rien ne put égaler ma surprise, lorsque j'appris par le major Mac-Pherson, que l'escadre, annoncée par sa première lettre, appartenait certainement à l'ennemi. D'après ces nouvelles, les miliciens furent ramenés à leurs premières positions, et je priai le baron de Steuben (à qui, par égard, je n'avais pas voulu enlever le commandement, jusqu'à l'arrivée des troupes continentales et au commencement de notre coopération) de prendre des mesures pour mettre hors de l'atteinte de l'ennemi tout ce que nous avions préparé. A mon retour ici, je n'ai pas eu de renseignements plus positifs. Quelques personnes croient que cette flotte vient d'Europe, je pense plutôt que c'est celle de Gardiner's Bay. On dit qu'elle compte douze voiles, frégates comprises. J'ai envoyé des espions à bord, et je ferai passer leurs rapports au quartier général.

J'ai su que les Français avaient mis, le 8, à la voile par un vent favorable; ils vont arriver, à moins qu'ils n'aient été battus, ou qu'ils ne se soient dirigés sur un autre point. Dans toutes ces suppositions, j'ai cru devoir rester jusqu'à ce que je susse quelque chose : d'autant plus que cette incertitude ne peut se prolonger. Mais comme vous rappellerez certainement près de vous un détachement composé de l'élite de chaque régiment, dont la perte serait immense pour l'armée qui se trouve sous vos ordres immédiats, et comme mes instructions me prescrivaient de revenir dès que nous aurions perdu la supériorité maritime dans ces parages; j'ai envoyé l'ordre de se disposer au départ à mon premier signal, que je donnerai demain ou après, ou bien sur une lettre de vous, que mon aide de camp est autorisé à ouvrir.

Si je n'avais pas été sur le lieu même, je suis sûr que j'aurais perdu un temps immense avant de savoir que penser de la flotte, et ma présence ici était par conséquent le moyen le plus prompt de diriger le détachement soit vers Hampton, soit vers l'armée de Votre Excellence. Je suis, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

New-Windsor, 6 avril 1781.

Mon cher Marquis,

Depuis la lettre que je vous ai écrite hier [1], j'ai considéré attentivement de quelle importance il serait de renforcer le général Greene aussi promptement que possible, et d'autant plus qu'on ne peut guère douter que le détachement sous le général Phillips, peut-être même une partie de celui que commande le général Arnold, ne finissent par joindre lord Cornwallis ou du moins par combiner leurs opérations avec les siennes. J'ai communiqué mon sentiment sur ce point à tous les officiers généraux qui sont à l'armée. Ils sont unanimement d'avis que le détachement que vous commandez doit se remettre en marche et se réunir à l'armée du sud. La raison qui l'emporte sur toutes celles qui pourraient être données à l'appui de votre retour ici, est que vous êtes déjà avancé de trois cents milles sur la route, ce qui fait près de la moitié du chemin. Immédiatement après la réception de cette dépêche, vous dirigerez donc le corps détaché vers le sud. Informez le général Greene que vous êtes

[1] Elle est relative uniquement à l'expédition qui venait d'échouer. Washington en déplore le résultat amené par les événements maritimes, mais approuve et loue la conduite de M. de Lafayette.

en marche pour le joindre, et prenez ses directions sur la route à suivre, lorsque vous commencerez à l'approcher. Jusque-là vous vous guiderez par votre propre jugement, en choisissant les chemins où vous croyez le plus sûrement trouver la subsistance des troupes et des chevaux. Il sera à propos de prévenir le gouverneur Jefferson de votre passage à travers l'État de Virginie, et peut-être serait-il de quelque utilité de vous rendre à Richmond, après avoir mis les troupes en mouvement et pourvu aux arrangements nécessaires pour leur marche.

Vous prendrez avec vous l'artillerie légère et les plus petits mortiers avec tout leur attirail et l'approvisionnement de cartouches. Mais faites suivre sans escorte tous ces objets plutôt que de retarder la marche du détachement, laquelle doit être aussi rapide qu'il sera possible sans nuire aux troupes. Vous déposerez en lieu sûr et convenable la grosse artillerie, si elle ne peut être transportée jusqu'à Christiana-River, d'où elle arriverait facilement à Philadelphie. Vous pouvez laisser au choix du lieutenant-colonel Stevens de continuer ou non la route comme il jugera à propos. Sa famille est dans une situation particulière, et il l'a quittée avec l'espoir de rester peu de temps absent. Si d'autres officiers se trouvaient dans des circonstances semblables, vous pourriez leur faire les mêmes offres, et ils seraient remplacés.

Je suis, mon cher marquis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Elk, 8 avril 1781.

Mon cher Général,

Les lettres de Votre Excellence, du 5 et du 6, m'arrivent à l'instant; avant de répondre à ce qu'elles contiennent, permettez-moi de vous rendre un compte sommaire des mesures que j'ai prises en dernier lieu. Quant à la partie de ma conduite que vous connaissez, je suis heureux, mon cher général, de voir qu'elle a obtenu votre approbation.

Lorsque le retour de la flotte anglaise eut mis hors de doute l'impossibilité de rien tenter pour le moment contre Portsmouth, j'envoyai des ordres pressants à Annapolis afin que tout fût prêt pour ramener les troupes par terre à Head-of-Elk, et je me hâtai de retourner en Maryland; mais j'avoue que je ne pus résister à l'ardent désir que j'avais depuis longtemps de voir vos parents et par-dessus tout votre mère à Fredericksburg; je me détournai donc de quelques milles, et pour concilier mon bonheur personnel avec mes devoirs publics, je regagnai en passant la nuit à cheval ce peu d'heures que j'avais consacrées à mon plaisir. J'ai eu aussi la satisfaction de voir Mount-Vernon, et j'ai bien regretté que mon devoir et ma sollicitude pour l'exécution de vos ordres m'eussent empêché de faire une visite à M. Custis [1].

J'espérais joindre Votre Excellence sous très-peu de jours. Votre lettre du 6, que je viens de recevoir, m'ordonne de me diriger vers le sud. Si j'avais été encore à Annapolis ou sur la route de terre, par conséquent avec les mêmes moyens pour retourner que j'avais pour avancer, j'aurais immédiatement obéi à vos ordres. Mais la nécessité nous retient ici pour quelques jours, et comme vos lettres n'en mettent que deux pour nous parvenir, votre réponse doit être ici avant que nous ayons pu partir.

Lorsque Votre Excellence m'a écrit, j'étais supposé être à Annapolis ou très-près de cette ville, avec les moyens d'y retourner, ce qui fait une grande différence. Une autre encore plus sérieuse, c'est qu'au lieu de se réunir à Arnold ou à Phillips, si Phillips est là, lord Cornwallis est si affaibli, qu'il paraît, d'après la lettre du général Greene, forcé de songer à la retraite. A ces considérations, j'ajoute celle-ci qui est décisive; nous ne sommes préparés que pour une marche de douze milles, dont une partie dans l'État de Delaware; une portion de nos provisions ayant été demandée de Philadelphie, il nous faut quatre ou cinq jours pour organiser les approvisionnements et les moyens de traverser toutes les eaux que nous trouverons sur la route qui conduit à l'armée du sud. Quant à la traversée de la baie, nous ne pouvons espérer la même bonne fortune d'effrayer un ennemi qui connaît à présent notre faiblesse, et nous devons au moins attendre le retour de bateaux envoyés à la découverte, et qui, s'ils partent tout de suite, ne peuvent être ici avant cinq ou six jours. Dans ces circonstances, mon cher général, je vais faire tous les préparatifs pour marcher en Virginie, de manière à être prêt aussitôt que possible; je garderai les bâtiments qui sont ici, en conservant en même temps ceux que j'ai commandés à Christiana-Creek. Cet état d'incertitude déconcertera les conjectures de l'ennemi, et me met en mesure d'exécuter les ordres de Votre Excellence, lesquels seront ici avant que je puisse par-

[1] Fils d'un premier mariage de madame Washington.

tir pour le sud avec quelque chance d'avantage.

S'il eût été possible d'obéir demain matin, je l'aurais fait; mais je suis obligé de me préparer; je demande donc la permission de faire les observations que j'eusse été admis à présenter, si j'avais assisté à la réunion des officiers généraux.

Les troupes qui sont avec moi, étant tirées des régiments des États du nord, ont souvent (sans me l'avoir exprimé) été troublées par la crainte d'être envoyées à l'armée du sud. Elles manquent de vêtements, surtout de souliers, et s'attendent à recevoir de l'argent et des habits de leurs États respectifs. Officiers et soldats vont éprouver un grand désappointement. Ils avaient cru ne partir que pour quelques jours, et s'étaient pourvus en conséquence; ils sont venus gaiement à l'expédition, mais ils étaient déjà inquiets de l'idée d'aller au sud; ils obéiront, mais ils seront désolés, et quelques-uns déserteront. Cette mesure eût été accompagnée de moins d'inconvénients, si ce détachement s'était cru destiné, comme infanterie légère, à être séparé, pendant la campagne, des régiments d'où il sort; et ainsi disposé, on aurait pu sans difficulté le transporter à sa destination, surtout par eau. En supposant que la ligne de Jersey vînt joindre ici le détachement de ses troupes, il y aurait à peine du retard, car nous n'avons mis que cinq jours pour nous rendre de Morristown à Head-of-Elk.

Ces réflexions, mon cher général, je vous conjure d'en être convaincu, ne sont dictées par aucun motif personnel. Sûrement j'aurais mieux aimé être en situation de participer à l'attaque de New-Yorck, et je n'aimerais pas à vous voir dans cette opération privé de l'assistance de l'infanterie légère de la Nouvelle-Angleterre. Mais je pense comme vous que ces considérations ne doivent pas être écoutées, si nous prenons le meilleur moyen de secourir le général Greene.

D'après les lettres que j'ai reçues de mes deux amis, le marquis de Castries et le comte de Vergennes, je suis assuré que nous allons avoir bientôt la réponse à nos propositions sur l'attaque de New-Yorck; et je suis fortement porté à espérer qu'une fois la supériorité maritime obtenue, l'armée qui se trouve sous vos ordres immédiats, ne restera pas inactive.

A tout événement, mon cher général, je vais faire tous mes efforts pour me préparer à marcher par l'une ou l'autre route, et j'ai l'honneur, etc.

[1] Le 11 avril, Washington renouvela avec plus de détails ses instructions sur le mouvement vers le midi, et le général Greene, désirant porter le théâtre de la guerre dans la Caroline du Sud, pressa le général Lafayette de marcher sur la capitale de la Virginie. Celui-ci fit ses dispositions en conséquence, et avec une grande activité, malgré ses regrets et les difficultés. Il regrettait en effet vivement l'expédition tant annoncée sur New-Yorck; et il avait à lutter contre la répugnance de ses troupes que la désertion menaçait d'affaiblir.

AU COLONEL HAMILTON.

Susquehannah-Ferry, 18 avril 1781.

Cher Hamilton [1],

Vous avez tant d'esprit, que vous pourrez certainement m'expliquer pour quelles raisons l'expédition de New-Yorck est abandonnée, nos lettres vont en France pour rien, et je m'en vais quand les Français arrivent. Ce dernier point contrarie beaucoup le ministre de France. Tout ceci n'est pas compréhensible pour moi qui, depuis longtemps éloigné du quartier général, ai perdu le fil des nouvelles.

Avez-vous quitté l'état-major, mon cher ami? je le suppose. Mais, à cause du général pour qui vous connaissez mon affection, je désire ardemment que cela ne soit pas; beaucoup, beaucoup de raisons se réunissent pour me le faire souhaiter. Mais si vous le quittez et que j'aille en exil, venez et partagez l'exil avec moi.

Tout à vous.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Baltimore, 18 avril 1781.

Mon cher Général,

Toutes mes lettres ont été écrites jusqu'à présent sur un ton si lamentable, que je suis heureux de vous donner une plus agréable perspective. L'impatience que j'éprouve de soulager votre esprit d'une petite portion de tant de soins et de sollici-

Tel est le sujet de lettres assez longues et assez nombreuses que nous avons supprimées. Souvent aussi, il écrivait au colonel Hamilton, et l'on peut voir quelques-unes de ces lettres dans la *Vie* de ce dernier. Nous n'avons conservé que ce billet qui dit tout. Hamilton à cette époque, refroidi avec Washington, voulait quitter son état-major; et c'est en effet comme officier dans la ligne qu'il assista au siége de Yorcktown. (Voyez sa *Vie*, tome I, ch. XIII.)

tudes, que les circonstances accumulent sur vous, me détermine à envoyer cette lettre par la chaîne de communication avec une recommandation particulière. Lorsque j'ai quitté Susquehannah-Ferry, l'opinion générale était que nous n'arriverions pas avec six cents hommes à notre destination. Cela joint à l'affligeant dénûment des hommes, inspirait les plus sombres prévisions, le bureau de la guerre ayant confessé l'impossibilité où il se trouvait de nous apporter aucun secours. Dans ces circonstances, j'ai fait tous les efforts personnels qui étaient en mon pouvoir, et j'ai le plaisir de vous informer que la désertion est, j'espère, à son terme.

A mon arrivée de ce côté de la Susquehannah, j'ai fait un ordre du jour où je m'attachais à jeter une sorte d'infamie sur la désertion, et surtout à ranimer toutes les affections du soldat. Depuis lors la désertion a diminué; deux déserteurs ont été pris; l'un a été pendu aujourd'hui; et l'autre, étant un très-bon soldat, sera gracié, mais renvoyé du corps, avec un autre qui s'est mal conduit. A ces mesures, j'en ai ajouté une que la vue des souffrances des troupes et la nature des circonstances m'ont décidé à prendre. Les négociants de Baltimore me prêtent une somme d'environ 2,000 liv. ster., laquelle nous procurera des chemises, des surtouts de toile, des souliers et quelques chapeaux. Les dames feront les chemises; les surtouts seront confectionnés par le détachement, et nos soldats pourront être un peu moins misérables. L'argent est prêté sur mon crédit, et je donne garantie pour le payement dans deux ans, époque où, par les lois françaises, je pourrai plus librement disposer de ma fortune; mais d'ici là, j'emploierai mon influence à la cour de France, pour faire comprendre cet argent dans quelque emprunt que le congrès aura pu obtenir d'elle.

On vous aura peut-être dit, mon cher général, que tout mon bagage avait été pris dans la baie. Je ne puis malheureusement démentir cette nouvelle; mais n'ayez aucune inquiétude pour mes papiers, ni pour les cartes que vous m'aviez données. Je n'ai perdu que du papier blanc et des cartes gravées. Voici le fait : à Yorck, j'avais quelques soldats continentaux et mon bagage à faire passer sur une bonne barque et sur un mauvais bateau; naturellement je donnai la barque aux soldats qui se rendaient à Annapolis; le bagage fut mis sur le bateau, et on n'en a plus entendu parler. Mais comme je prévoyais le danger, j'avais emporté par terre tout ce qui pouvait être pour la chose publique de quelque importance.

Je vois par une lettre du baron de Steuben, datée de Chesterfield Court-House, 10 avril, que le général Phillips a quinze cents ou deux mille hommes à Portsmouth à ajouter aux forces d'Arnold. La part faite à l'exagération, je crains que toute son armée ne s'élève à deux mille cinq cents hommes; ce qui m'oblige à presser ma marche vers Fredericksburg et Richmond, où j'espère recevoir des ordres du général Greene.

L'importance de la célérité, le désir d'ajouter à la distance qui sépare nos soldats de leurs demeures, et les immenses retards qui pourraient me retenir un siècle, m'ont déterminé à laisser nos tentes et notre artillerie sous bonne garde, avec ordre de suivre aussi vite que possible, tandis que le reste du détachement se rendra à Fredericksburg et Richmond à marches forcées, avec des chariots et des chevaux de réquisition, ce qui dérangera les calculs de l'ennemi. Nous partons demain, et cette marche rapide, jointe à nos autres précautions, maintiendra parmi nos soldats l'ardeur et la bonne humeur [1].

Je suis, mon cher général, etc.

P. S. Diminué n'est pas un mot qui donne une juste idée de la vérité que nous a fait connaître une expérience bien honorable pour les soldats de Votre Excellence. Mon ordre du jour portait que le détachement était destiné à combattre un ennemi supérieur en nombre, au milieu de difficultés de toute nature; que pour sa part le général était déterminé à marcher à sa rencontre, mais que les soldats qui avaient envie de l'abandonner, pouvaient éviter le crime et le danger de la désertion, attendu que tous ceux qui voudraient s'adresser au quartier général pour avoir une permission de rejoindre leurs corps dans le nord, pouvaient être assurés de l'obtenir immédiatement.

[1] Cette lettre annonce le vrai commencement de la campagne de Virginie. M. de Lafayette marcha sur Richmond. « La ville était perdue, écrivait-il le 4 mai, si j'avais attendu » mon artillerie, quoique l'idée de la laisser en arrière ait pu » paraître un singulier caprice. Ce n'est pas sans peine que j'ai » fait cette marche rapide. Le général Phillips a témoigné à » un parlementaire combien elle l'avait étonné; et le 30, lors- » qu'au moment de donner le signal de l'attaque, il reconnut » notre position, quelqu'un qui était avec lui, dit qu'il eut un » violent accès de colère, et qu'il jura de se venger de moi et » du corps que j'avais amené. » Les opérations ultérieures sont racontées avec détail et dans les Mémoires et dans le Précis de la campagne; il a donc été convenable de retrancher la plus grande partie des lettres où M. de Lafayette en rend compte au général Washington. A chacune de ces lettres, il annexe ordinairement la copie de son rapport officiel au général Greene.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Alexandrie, 23 avril 1781.

Mon cher Général,

Le sentiment de l'amitié procure de bien grandes jouissances; je l'éprouve particulièrement dans l'attachement qui m'unit à vous; mais l'amitié a ses devoirs, et l'homme qui vous aime le mieux doit être le premier à vous instruire de tout ce qui vous concerne. Lorsque l'ennemi est venu à votre maison, plusieurs nègres ont été le joindre; cette nouvelle ne m'a pas beaucoup affligé, car ces sortes d'intérêts-là me touchent peu; mais vous ne pouvez concevoir à quel point j'ai été malheureux d'apprendre que M. Lund Washington s'était rendu à bord des bâtiments ennemis, et avait consenti à leur donner des provisions. Cette conduite de la personne qui vous représente dans votre propriété, doit certainement produire un mauvais effet et contraste avec les courageuses réponses de quelques voisins, dont, en conséquence, les maisons ont été brûlées. Vous ferez ce que vous jugerez à propos, mon cher général, mais l'amitié me faisait un devoir de vous exposer confidentiellement les faits. — Avec le secours de chevaux et de chariots, nous sommes venus en deux jours du camp près Baltimore dans cette ville. Nous nous sommes arrêtés hier; et après avoir fait un petit marché de souliers, nous marchons vers Fredericksburg. Point de rapport officiel sur Phillips; mais on me dit qu'on enlève les provisions de Richmond et de Petersburg. Je suis étonné que personne ne m'écrive, et j'espère recevoir bientôt des renseignements. Nos hommes sont pleins d'ardeur; depuis qu'on a fait appel à leurs sentiments, ils ont mis leur point d'honneur à nous suivre, et les murmures aussi bien que la désertion sont passés de mode.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

New-Windsor, 4 mai 1781.

Mon cher Marquis,

La liberté de vos communications est pour moi un témoignage de la sincérité de votre attachement, et chaque nouvelle preuve que j'en reçois me fait plaisir et fortifie le lien de notre amitié. C'est sous ce rapport que je considère l'avertissement que vous me donnez sur la conduite de M. Lund Washington. Quelques jours avant l'arrivée de votre lettre qui ne m'est arrivée qu'hier, j'ai reçu de lui-même le récit de cette affaire; et j'ai sur-le-champ écrit et envoyé la réponse dont je joins ici la copie. Cette lettre écrite dans le moment où j'ai reçu de la personne même la première annonce de ce qui s'était passé, peut être considérée comme un témoignage de ma désapprobation de sa conduite; et l'envoi que je vous en fais, comme une preuve de mon amitié. Je désire que vous soyez assuré que personne ne peut plus sincèrement que moi condamner cette action.

Une idée fausse venant de la pensée qu'il était mon régisseur, et en cette qualité, plutôt le gardien de ma propriété que le représentant de mon honneur, a égaré son jugement, et l'a jeté dans cette erreur à la première apparence de désertion parmi mes nègres et de danger pour mes bâtiments. Car je suis sûr qu'aucun homme n'est plus fortement que lui opposé à l'ennemi. D'après cette certitude et la connaissance de son intégrité, j'ai confié mes propriétés de toute espèce à ses soins, sans réserve et sans aucune crainte qu'il en abusât. Le dernier paragraphe de ma lettre a rapport à la crainte qu'il m'exprime de voir toutes les propriétés voisines de la rivière dépouillées de leurs nègres et de tout leur mobilier.

Je suis heureux d'apprendre que la désertion a cessé, et que le contentement se rétablit dans les détachements que vous commandez.

A M. LUND WASHINGTON,
A Mount-Vernon.

New-Windsor, 30 avril 1781.

Cher Lund,

Je suis très-fâché des pertes que vous avez faites; je le suis un peu des miennes, mais ce qui m'afflige le plus, c'est que vous ayez été à bord des vaisseaux ennemis, et que vous leur ayez fourni des rafraîchissements. Il eût été moins pénible pour moi d'apprendre qu'en conséquence de votre refus de complaire à leurs demandes, ils avaient brûlé ma maison et ruiné la plantation. Vous deviez vous considérer comme étant mon représentant, et réfléchir sur le mauvais exemple que vous donniez en communiquant avec l'ennemi et en faisant une offre volontaire de vivres pour éviter un incendie.

Il n'était pas en votre pouvoir, je l'avoue, de les empêcher d'envoyer un parlementaire sur le rivage, et

vous avez bien fait d'aller le trouver; mais à l'instant où ses intentions ont été exprimées, vous auriez dû répondre qu'il ne vous convenait pas de céder à ses demandes; après quoi, s'ils avaient employé la force, vous n'auriez eu qu'à vous soumettre, ce qui, étant dépourvu de tout moyen de défense, était préférable à une faible opposition qui eût seulement servi de prétexte pour brûler et détruire.

Je suis parfaitement convaincu que vous avez agi suivant ce que vous avez cru le plus à propos, et je crois que le désir de conserver ma propriété et de préserver mon habitation du danger qui la menaçait, était votre motif dominant. Mais aller à bord de leurs navires, leur porter des vivres, communiquer avec une bande de pillards, solliciter une faveur en réclamant mes nègres, sont des démarches bien peu judicieuses, et dont il est à craindre que les conséquences ne soient déplorables, car elles serviront de précédents à d'autres et peuvent devenir un sujet d'animadversion.

Je ne doute pas que l'intention de l'ennemi ne soit de poursuivre le plan de dévastation qu'il a commencé à exécuter, et à moins que l'arrivée d'une force navale supérieure n'y mette un terme, j'ai aussi peu de doute que cela ne finisse par la perte de mes nègres et la destruction de mes maisons. Mais je suis préparé à l'événement. D'après cette prévoyance, si vous pouviez déposer en lieu de sûreté les objets les moins volumineux et les plus précieux, ce serait une précaution dictée par la politique et la prudence, et qui les conserverait pour l'avenir. Toutes les choses si nombreuses qui sont nécessaires à l'usage ordinaire et actuel doivent rester et courir la chance de la rude épreuve de cet été.

Je suis très-sincèrement à vous.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Au camp de Wilton, sur James-River, 17 mai 1781.

Cher Général,

Ma correspondance avec l'un des généraux anglais et mon refus de correspondre avec l'autre peuvent être mal représentés. Je vous rendrai compte en conséquence de ce qui s'est passé et j'espère que vous voudrez bien, ainsi que le général Greene, approuver ma conduite. A l'arrivée de notre détachement à Richmond, un parlementaire a apporté trois lettres que je joins ici, et auxquelles, en qualité de commandant en chef des troupes de l'État, il était de mon devoir de répondre. Les réponses que voici ont été successivement envoyées à la poursuite du général Phillips, qui les a reçues avec un degré de politesse qui semblait une réparation pour l'inconvenance de son style. Le général Phillips étant mort [1], il est venu un officier porteur d'un passe-port et de lettres du général Arnold. Je priai cet officier de venir à mon quartier et je lui demandai s'il était vrai que le général Phillips fût mort, à quoi il répondit négativement. Je pris ce prétexte pour ne pas recevoir la lettre du général Arnold, laquelle étant datée du quartier général et adressée à l'officier commandant des troupes américaines, devait être écrite par le général en chef. Je témoignai cependant que si tout autre officier anglais m'avait écrit, j'aurais été heureux de recevoir sa lettre. Le jour suivant, l'officier revint avec le même passe-port et la même lettre, et m'informa qu'il était maintenant libre de déclarer que Phillips était mort, et Arnold commandant en chef de l'armée anglaise en Virginie. La haute position du général Arnold m'obligeant alors à une explication, la note ci-jointe fut remise au parlementaire, et l'officier américain l'assura verbalement que si l'on désirait avoir par écrit le détail de mes motifs, ma considération pour l'armée anglaise était telle, que je satisferais avec empressement à cette demande.

Hier au soir, un de nos parlementaires revenait de Petersburg; il avait été envoyé par le commandant du corps d'avant-garde, et il se rencontra avec l'officier anglais qui arrivait à nos avant-postes. Je joins ici la note, écrite par le général Arnold, et dans laquelle il annonce la détermination d'envoyer nos officiers et nos soldats aux Antilles. Le général anglais doit savoir parfaitement que je ne puis traiter d'échanges partiels, et que le sort des prisonniers continentaux doit être réglé par une autorité supérieure à celle dont je suis investi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DU GÉNÉRAL PHILLIPS A M. DE LAFAYETTE.

Au camp anglais, Osborn's, 28 avril 1781.

Monsieur,

C'est un principe de l'armée anglaise employée dans la guerre actuelle, qu'elle considère comme très-malheureuse, de suivre avec exactitude les règles prescrites par l'humanité et les lois de la guerre, et dans l'indispensable destruction des magasins publics de toute

[1] « Gordon place la mort du général Phillips au 13 mai; il était très-mal dans son lit, lorsqu'un boulet de canon traversa sa chambre. » (Manuscrit nº 2.) Le général Phillips commandait à Minden la batterie dont un canon avait tué le père de M. de Lafayette.

espèce, d'empêcher, autant que possible, celle des propriétés particulières. J'en appelle aux habitants de Yorcktown, Williamsburg, Petersburg et Chesterfield, pour témoigner de la douceur du traitement qu'ils ont éprouvé de la part des troupes du roi, particulièrement à Petersburg, où la ville a été préservée par le soin des soldats, tandis qu'elle aurait pu périr par l'inaction volontaire de ses habitants.

J'ai actuellement à présenter une accusation de la plus grande gravité contre les arméesaméricaines, celle d'avoir tiré sur les troupes du roi, du bord d'un bâtiment sous pavillon parlementaire; et ce qui rend cette conduite aussi contraire que possible à toute règle, ce pavillon est resté tout le temps flottant au grand mât, comme si l'on eût voulu se jouer de la violation des lois les plus sacrées de la guerre.

Vous sentez, Monsieur, que je suis autorisé à infliger le châtiment le plus sévère en retour d'une si indigne conduite, et que les villes et les villages sont à la merci des troupes du roi; c'est à cette seule merci que vous pouvez en appeler pour que tout ne soit pas réduit en cendres. La compassion et la bienveillance qui ont distingué le caractère britannique dans la querelle actuelle, dirigent encore la conduite des officiers du roi, et je renoncerai volontiers aux mesures de redressement que j'aurais le droit de prendre, si ceux qui ont tiré sous pavillon parlementaire sont remis en mon pouvoir, et si vous faites un désaveu public de la déloyauté de leur conduite. — Si vous le refusiez, Monsieur, je vous rendrais responsable des désastres qui pourraient être la conséquence de votre refus.

Vos vaisseaux de guerre et les autres bâtiments qui ne sont pas actuellement en notre possession sur James-River, sont cependant hors d'état de nous échapper, et leur situation est celle d'une ville bloquée par terre, où il est contraire aux règles de la guerre que les magasins publics soient détruits. Je vous demande en conséquence, Monsieur, de me fournir un compte exact de ce qui peut être détruit à bord de ces bâtiments ou ailleurs, et je n'ai pas besoin de vous dire ce que prescrivent les règles de la guerre en cas pareils.

Je suis, monsieur, votre très-humble serviteur,

W. Phillips.

DU GÉNÉRAL PHILLIPS A M. DE LAFAYETTE.

Au camp à Osborn's, le 29 avril 1781.

Monsieur,

Durant mon séjour à Williamsburg et à Petersburg, j'ai accordé à quelques habitants, tant de la ville que de la campagne, des sauvegardes tant pour leurs personnes que pour leurs propriétés. Je l'ai fait, sans demander ni même considérer s'ils étaient amis ou ennemis, n'étant conduit que par un principe de pure humanité. J'apprends par des autorités à peu près incontestables que plusieurs de ces personnes ont été enlevées par des voisins malveillants et envoyées à votre quartier général où l'on se propose de les maltraiter. Je souhaite sincèrement que ce rapport soit sans fondement.

Je vous le répète, Monsieur, mes sauvegardes ont été accordées généralement dans le désir qu'au milieu de la destruction des magasins publics, les propriétés particulières et les individus reçussent le moins de dommage possible. Mais à quelque prix que ce soit, j'insiste pour que ma signature soit regardée comme sacrée et inviolable, et je suis obligé de vous déclarer, Monsieur, que, si une seule des personnes dont je viens de parler reçoit de mauvais traitements, je me verrai forcé d'envoyer à Petersburg pour faire punir les lâches persécuteurs de ces hommes innocents comme ils l'auront mérité; et je vous déclare en outre, Monsieur, que si un seul homme est mis à mort sous prétexte d'être espion ou ami du gouvernement anglais, je donnerai aux rivages de James-River un exemple qui fera frémir le reste de la Virginie. Ce ne sont que les mesures violentes adoptées par la chambre des délégués, le conseil et le gouverneur de la Virginie qui me mettent dans la nécessité de tenir un tel langage qui répugne à mon caractère et à mes dispositions. J'espère que vous, Monsieur, dont j'ai entendu citer les principes libéraux, vous ne leur prêterez nul appui; encore moins laisserez-vous se réaliser en actes l'esprit de barbarie qui semble dominer dans les conseils du gouvernement civil de cette colonie.

Je vous assure, Monsieur, que je suis entièrement disposé à porter dans cette malheureuse querelle toute l'humanité possible, et je me plais à croire que vos intentions sont pareilles aux miennes.

Je suis, Monsieur, etc.

AU GÉNÉRAL PHILLIPS.

Au camp américain, 30 avril 1781.

Monsieur,

Vos lettres des 26, 28 et 29 me sont parvenues hier. Le duplicata, daté de Petersburg, traitant plutôt d'objets d'une nature privée, a été remis au major général baron de Steuben. Je suis fâché que la forme de votre demande ait retardé une marque d'égards immédiatement accordée.

Depuis le commencement de cette guerre, qui, comme vous le remarquez, a été malheureuse pour la Grande-Bretagne, les procédés de l'armée anglaise ont été si loin d'annoncer une disposition bienveillante, que votre longue absence du théâtre des événements [1] est la seule raison qui puisse expliquer votre panégyrique. Je vous garantis sur mon honneur, Monsieur, que l'accusation que vous portez contre un vaisseau parlementaire sera strictement examinée, et dans le cas où le rapport qui vous a été fait serait plus exact que celui que j'ai reçu, lequel y est tout à fait contraire, vous obtiendriez toute la satisfaction en mon pouvoir, que vous

[1] Le général Phillips avait été fait prisonnier à Saratoga.

auriez droit d'attendre. Permettez que je considère cette plainte comme le seul article de votre lettre qui réclame une réponse. Les autres, ainsi que la demande de regarder la personne des espions comme sacrée, ne peuvent certainement pas être sérieux.

Le style de vos lettres, Monsieur, m'oblige de vous dire que si celles qui suivront manquaient à la considération due aux autorités civiles et militaires des États-Unis, ce qui ne pourrait être interprété que comme un manque de respect envers la nation américaine, je ne croirais pas convenable à la dignité d'un officier américain de continuer la correspondance.

J'ai l'honneur d'être votre très-obéissant serviteur,

LAFAYETTE.

AU GÉNÉRAL PHILLIPS.

3 mai 1781.

MONSIEUR,

Votre assertion, relativement à la conduite d'un bâtiment parlementaire, était si positive, qu'il devient nécessaire pour moi de rétablir la vérité sur ce point. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluses quelques dépositions par lesquelles il est clairement prouvé qu'il n'y a eu de notre part aucune violation des devoirs du pavillon.

J'ai l'honneur, etc.

NOTE POUR LE CAPITAINE ÉMYNE.

15 mai 1781.

Le major général marquis de Lafayette a l'honneur de présenter ses compliments au capitaine Émyne et le prie de se rappeler que, dans la supposition de la mort du général Phillips, il a dit : « qu'il saurait alors ce qu'il aurait à faire. » Par égard pour l'armée anglaise, il s'était servi du prétexte le plus poli pour éloigner toute correspondance avec le général anglais, actuellement commandant en chef. Mais maintenant il se trouve obligé de déclarer positivement un refus. Dans le cas où tout autre officier anglais voudrait l'honorer d'une lettre, il serait toujours très-heureux de donner à messieurs les officiers tous les témoignages de sa considération.

NOTE DU GÉNÉRAL ARNOLD AU CAPITAINE RAGEDALE.

Le brigadier général Arnold présente ses compliments au capitaine Ragedale, et prend la liberté de l'informer que le parlementaire ayant été envoyé par le brigadier général Nelson, qui n'est pas commandant en chef de l'armée américaine, est tout à fait inadmissible. Les lettres sont en conséquence renvoyées sans être décachetées. Si le capitaine Ragedale juge à propos de les laisser aux domestiques, un reçu devra leur être donné.

Le brigadier général Arnold a donné des ordres pour que les officiers pris dernièrement dans cette place fussent envoyés à New-Yorck ; leur bagage les suivra aussitôt leur départ, et tous les officiers et soldats de l'armée américaine, qui à l'avenir seront faits prisonniers, seront envoyés aux Antilles ; à moins qu'un cartel ne soit immédiatement conclu pour l'échange des prisonniers, comme le général Arnold l'a réclamé à tant de reprises.

Au quartier général à Pétersburg, le 17 mai 1781.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Richmond, 24 mai 1781.

MON CHER GÉNÉRAL,

Ma lettre officielle, dont j'envoie la copie au congrès, vous fera connaître notre situation. Je souhaite ardemment que ma conduite obtienne votre approbation. Si j'avais suivi ma première impulsion, j'aurais risqué davantage ; mais j'ai dû me défier de ma propre ardeur, et la pensée qu'une défaite générale, à laquelle on devait s'attendre avec tant de milices, pourrait causer la ruine de cet État et de nos affaires, m'a rendu extrêmement circonspect. Certainement, je suis plus embarrassé dans mes mouvements, plus gêné dans mes projets, que nous ne l'avons été dans le nord.

Puisque dans ce moment je suis chargé du commandement de cet État, je vous demande comme une faveur de vouloir bien m'envoyer le colonel Gouvion ; dans le cas où nous joindrions le général Greene, il remplirait près de moi les fonctions d'aide de camp. — Si les Pensylvaniens étaient arrivés avant lord Cornwallis, j'étais déterminé à attaquer l'ennemi, et je ne doute pas que nous n'eussions été vainqueurs ; leur inexplicable délai ne peut être trop déploré et exercera une grande influence sur le sort de la campagne. S'ils étaient arrivés à temps pour m'aider à soutenir le premier choc de lord Cornwallis, je m'en serais contenté ; mais d'après une réponse du général Wayne, datée du 17, et reçue aujourd'hui, je crains qu'en cet instant ils aient à peine quitté Yorcktown.

Les magasins publics et particuliers ayant été transportés hors de Richmond, cette place devient un objet de moindre importance. Je ne crois pas qu'il fût prudent d'exposer les troupes pour préserver quelques maisons dont la plupart sont vides. Mais j'hésite entre deux inconvénients. Si je livre bataille, je serai mis en pièces, la milice sera dispersée, les armes perdues ; si je refuse le combat, le pays se croira abandonné. Je me décide donc à une guerre d'escarmouches sans m'engager trop avant.

et surtout en me gardant de cette excellente et nombreuse cavalerie que les miliciens redoutent comme si c'étaient autant de bêtes sauvages.

Une lettre du général Greene, datée du 5 mai, cinq milles au-dessous de Cambden, est parvenue au général Sumner. Le baron va vers lui avec des recrues, et en rencontrera quelques-unes de plus dans la Caroline du Nord. Lorsque les Pensylvaniens viendront, je les garderai seulement quelques jours que je mettrai de mon mieux à profit. Un peu de cavalerie nous est très-nécessaire. Je voudrais bien que la légion de Lauzun pût nous joindre. Il aimerait, j'en suis certain, à servir avec moi, et puisque le général Greene m'a donné le commandement des troupes dans cet État, Lauzun pourrait rester auprès de moi en Virginie. Autrement, on pourrait m'envoyer les dragons de Sheldon. Quant à Moylan, je ne crois pas qu'il soit de longtemps prêt.

Si j'étais aucunement en état de tenir tête à l'ennemi, je me trouverais fort heureux de mon commandement; mais je ne suis pas même assez fort pour me faire battre. Le gouvernement de cet État manque d'énergie et les lois sont sans force. Mais j'espère que cette assemblée-ci va placer les affaires sur un meilleur pied. J'ai eu beaucoup de peine à organiser d'une manière tolérable les différents départements. Nos dépenses ont été énormes, et cependant nous ne pouvons arriver à rien. Nos arrangements actuels auraient meilleure mine, si ce n'était cette supériorité de l'ennemi qui peut nous donner la chasse partout où il voudra. Ils peuvent aussi ravager tout le pays, et jusqu'à l'arrivée des Pensylvaniens, nous sommes comme rien devant une force aussi considérable. Cette contrée me devient aussi familière que Tappan et Bergen. La santé des soldats se soutient. J'ai demandé au docteur de régler leur régime. — Adieu, mon général, donnez-moi quelquefois de vos nouvelles. Vos lettres sont un grand bonheur pour votre ami.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Au camp, 28 juin 1781.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie de ma lettre au général Greene. L'ennemi a été si obligeant qu'il s'est retiré devant nous [1]; je lui ai deux fois offert le combat, tout en ayant soin de ne pas m'engager plus que je ne voulais; mais il a continué son mouvement rétrograde. Sans doute on aura exagéré nos forces, et notre air de hardiesse aura confirmé cette erreur. — J'ai cru d'abord que lord Cornwallis cherchait à m'attirer le plus en avant possible, pour user avec plus d'avantage de sa cavalerie. Mais il paraît qu'il ne se montre pas encore, et notre position nous permettra un engagement partiel. Sa Seigneurie avait (sans compter le renfort de Portsmouth qu'on évalue à six cents hommes) quatre mille hommes, dont huit cents dragons ou infanterie montée. Notre force est à peu près égale; mais nous n'avons que quinze cents hommes de troupes régulières et cinquante dragons. Notre petite affaire constate bien la retraite de l'ennemi; le lieu d'où il commença à se replier sur Williamsburg, en est à plus de cent milles. Les vieilles armes de Point-of-Fork ont été retirées de l'eau; le canon jeté dans la rivière avait été fort endommagé dans la marche de retour sur Richmond, de manière

[1] C'est le 20 mai que lord Cornwallis, dont l'apparition inattendue rétablit les affaires des Anglais dans la Virginie, avait fait sa jonction avec les troupes d'Arnold. La guerre devint alors très-active, et les marches des deux armées très-compliquées. M. de Lafayette se maintint et n'éprouva d'autre échec que la perte de quelques magasins aux fourches de James-River, confiés à la garde du baron de Steuben. Sa position cependant était plutôt défensive, jusqu'au moment où cette lettre fut écrite, et où les Anglais abandonnèrent Richmond. — « Cornwallis avait eu, et généralement par le secours des nègres, les meilleurs chevaux de la Virginie. Il avait monté une avant-garde de Tarleton sur des chevaux de course, qui semblables à des oiseaux de proie, arrêtaient tout ce qu'ils pouvaient voir, de manière qu'ils prirent beaucoup d'exprès porteurs de lettres. — Cornwallis s'arrêta une seule fois dans sa marche rétrograde sur Williamsburg; les Américains étant tout près de lui, on crut qu'il y aurait une affaire, mais il continua sa route. C'est avant d'arriver à Williamsburg que son arrière-garde fut attaquée par le corps d'avant-garde de Lafayette sous le colonel Butler. Il évacua Williamsburg le 4. Lafayette avait fait tout ce qu'il fallait pour lui persuader que ses forces étaient plus considérables La veille ou surveille de l'évacuation de Williamsburg, un espion double avait porté à lord Cornwallis un faux ordre du jour, trouvé, disait-il, dans le camp, par lequel il était ordonné à la division du général Morgan de prendre telle place dans la ligne. Le fait est que le général Morgan était arrivé de sa personne et sans troupes. Le docteur Gordon observe avec raison que lord Cornwallis, depuis Charlestown jusqu'à Williamsburg, avait fait plus de onze cents milles sans compter les déviations, ce qui équivaut avec ces déviations à cinq cents lieues. Toute la marche à travers la Caroline du Nord et la Virginie et la campagne contre Lafayette furent faites sans tentes, sans équipages, ce qui fait honneur à l'activité de lord Cornwallis, et justifie la réputation qu'il avait d'être le meilleur général britannique employé dans cette guerre. » (Extrait du manuscrit n° 2.)

que Sa Seigneurie ne nous a fait aucun tort considérable, qu'elle a perdu une grande partie de ses précédentes conquêtes, et n'en a fait aucune dans cet État. Le général Greene me demandait seulement de conserver mon terrain en Virginie; mais les mouvements de lord Cornwallis peuvent répondre à quelque chose de mieux que cela sous le rapport politique.

Adieu, mon cher général, je ne sais si c'est à notre tour de changer de rôle et de poursuivre l'ennemi. En attendant, j'ai l'honneur, etc.

EXTRAITS

DE

PLUSIEURS LETTRES AU GÉN. WASHINGTON [1].

Ambler's Plantation, 8 juillet 1781.

La copie que je joins ici, mon cher général, vous rendra compte de nos affaires dans ces quartiers. Me conformant à vos ordres, j'ai évité une action générale; mais lorsque les mouvements de lord Cornwallis paraissaient indiquer qu'il n'était pas dans son intérêt de combattre, je risquais des engagements partiels. Sa Seigneurie semble avoir abandonné l'espoir de conquérir la Virginie. Nous avons fait un grand secret de la force de notre armée qui n'était pas supérieure, qui même était généralement inférieure à celle de l'ennemi. Nos états étaient enflés, comme le sont communément les états de la milice; mais nous en avions très-peu sous les armes, surtout dans les derniers temps; et pour cacher à quel point nous étions peu nombreux, j'étais obligé de me porter en avant comme si j'eusse souhaité un engagement général. Nous n'avons jamais eu au delà de quinze cents hommes de troupes régulières; l'ennemi en avait quatre mille, dont huit cents à cheval, et supposait que nous devions en avoir huit mille. Je n'ai jamais campé sur une ligne, ce qui rendait plus difficile de juger quel était notre nombre.

Malvan-Hill, 20 juillet.

Lorsque je me suis rendu dans le sud, vous savez que j'avais présenté quelques objections particulières; mais j'ai compris ensuite la nécessité d'y envoyer le détachement, et j'ai vu que si je m'en étais retourné, personne n'aurait pu amener ici les troupes contre leur inclination. Mon entrée dans l'État fut heureusement marquée par un service rendu à la capitale. La Virginie devint le grand objet de l'ennemi, aussi bien que le but de tous les calculs du ministère. J'ai eu l'honneur de commander une armée et d'être opposé à lord Cornwallis. Incomparablement inférieurs à lui, la fortune s'est plu à nous sauver; égaux en nombre, mais non en qualité, nous avons encore été assez heureux. Cornwallis a eu la confusion d'une retraite, et cet État étant délivré, le gouvernement rétabli, l'ennemi s'est réfugié sous la protection de ses ouvrages à Portsmouth. Il paraît qu'un embarquement se prépare, probablement destiné pour New-Yorck. La guerre dans ce pays deviendra une guerre de pillages, et il n'est plus question de grandes manœuvres. Un officier prudent suffira pour conduire les affaires ici, et le baron est prudent au plus haut degré. Mon cher général, si une partie des troupes anglaises allait à New-Yorck, pourrait-il m'être permis de rejoindre les armées combinées?

Malvan-Hill, 20 juillet.

Point de nouvelles du nord, point de lettres du quartier général; je suis entièrement étranger à tout ce qui se passe hors de la Virginie, et nos opérations étant dans ce moment un peu languissantes, j'ai plus de temps pour penser à mon isolement; en un mot, j'ai la maladie du pays, et si je ne puis aller au quartier général, je voudrais au moins en entendre parler. J'ai grand besoin de connaître votre opinion sur la campagne de Virginie. La conquête de cet État était incontestablement le principal objet que se proposait le ministère. Je pense que votre diversion a été plus utile que toutes mes manœuvres, mais celles-ci ont été surtout dirigées par des vues politiques. Aussi longtemps que milord a désiré une action, pas un coup de fusil n'a été tiré; du moment où il a voulu éviter de combattre, nous avons fait une guerre d'escarmouches, mais j'avais soin de ne jamais commettre l'armée. La supériorité navale de l'ennemi, sa supériorité en cavalerie, en troupes régu-

[1] De Williamsburg les Anglais se retirèrent sur Portsmouth, près de l'embouchure de James-River, et par conséquent de la baie de la Chesapeak. La mer était libre pour eux, et cette suite de mouvements rétrogrades semblait indiquer le projet d'évacuer la Virginie. Aussi lorsqu'on apprit qu'ils embarquaient du monde, M. de Lafayette ne douta-t-il pas que leur dessein ne fût de quitter le pays, probablement pour se rendre à New-Yorck. Mais en même temps, il devint évident que si des forces navales paraissaient sur ces côtes, ils étaient bloqués sans ressources. C'est ce que réalisa au delà de toute espérance leur inexplicable retraite sur Yorcktown et Gloucester.

lières, ses mille autres avantages me rendent heureux d'en être sorti sain et sauf. J'avais l'œil fixé sur les négociations d'Europe, et me proposais pour but de donner à Sa Seigneurie la défaveur d'une retraite.

Suivant tous les rapports, il paraît qu'une partie des troupes s'embarquera; l'infanterie légère, les gardes, le 80e régiment, les chasseurs de la Reine, sont, assure-t-on, destinés pour New-Yorck. On prétend que lord Cornwallis est désappointé dans ses espérances de commandement. Je ne puis découvrir ce qu'il fera de sa personne. Ira-t-il en Angleterre? dans ce cas nous aurions à nous réjouir; car c'est un homme froid et actif, deux qualités redoutables dans cette guerre du sud.

Les habillements que vous avez depuis longtemps destinés à l'infanterie légère, ne sont pas encore arrivés : j'ai été obligé de les envoyer chercher, j'espère les avoir dans peu de jours. Ces trois bataillons sont les meilleures troupes qui aient jamais tenu la campagne, ma confiance en eux est sans bornes. Ils sont bien supérieurs à toutes les troupes anglaises, et jamais aucune ne se hasardera à les attaquer à force égale. Quel dommage que de tels hommes ne soient pas employés avec les grenadiers français! ils feraient un éternel honneur à nos armes. Mais leur présence ici, je dois en convenir, a sauvé cet État et en vérité toute la partie méridionale du continent.

Malvan-Hill, 26 juillet.

J'ai eu, il y a quelques jours, l'honneur d'écrire à Votre Excellence, et de l'informer qu'un détachement de l'armée anglaise s'embarquerait probablement à Portsmouth; les bataillons d'infanterie légère et les chasseurs de la reine étaient certainement commandés, et les gardes, avec un ou deux régiments anglais, allaient probablement l'être pour cette destination. Mes conjectures se sont vérifiées, quarante-neuf voiles sont descendues à Hampton-Road, et je crois à chaque instant apprendre leur départ. Un officier anglais prisonnier disait dernièrement que lord Cornwallis luimême partait aussi.

Il paraît que l'ennemi a quelque cavalerie à bord. La conquête de la Virginie et l'établissement de la puissance britannique dans cet État n'ayant pas réussi au gré des espérances de la cour d'Angleterre, un moindre nombre de troupes suffit aux besoins actuels, et deux mille hommes peuvent facilement être retirés. Ainsi. je ne pense pas que l'embarquement actuel soit au-dessous de ce nombre. Autant qu'une force de terre peut s'opposer à des opérations navales et à une supériorité navale, je pense que la position actuelle du principal corps de notre petite armée offre la meilleure chance de protéger les différentes parties de la Virginie.

Malvan-Hill, 30 juillet 1781.

Quelques-unes de vos expressions ajouteront, s'il est possible, à ma vigilance à vous tenir bien avisé des mouvements de l'ennemi [1]. Il se trouve à Hampton-Road trente bâtiments de transport remplis de troupes, la plupart habits rouges; huit ou dix bricks ont de la cavalerie à bord. Le vent est favorable, cependant ils ne sont pas partis; on dit qu'ils ont reçu des avis de New-Yorck par un bateau à rames. L'escorte, comme je vous l'ai déjà écrit, se compose du *Charon* et de quelques frégates, les derniers rapports disent sept; je ne puis être affirmatif, et ne crois même pas que lord Cornwallis soit complétement décidé.

J'ai envoyé par une voie sûre l'ordre de réunir la milice, de placer du canon aux passages, d'enlever les bateaux qui pourraient servir à l'ennemi pour aller dans la Caroline du Nord. Vous savez, mon cher général, qu'on peut, avec de très-faibles moyens de transport, se rendre par eau de Portsmouth à Wilmington. La seule manière de fermer le passage est d'avoir une armée devant Portsmouth et de s'emparer des bouches de ces rivières, mouvement qui pourrait être funeste, à moins d'avoir la certitude de la supériorité navale. Mais si une flotte paraissait à Hampton-Road, et que je fusse prévenu quelques jours à l'avance, notre situation serait bien agréable.

[1] Le 13, Washington, alors à Dobbs's-Ferry, en félicitant M. de Lafayette de ses succès, lui annonçait des communications très-importantes que lui porterait un officier de confiance, et la jonction de son armée avec celle de Rochambeau. Il lui recommandait de se concentrer et de veiller à ses moyens de correspondance avec lui. Le 15, il le prévenait que le comte de Grasse avait dû le 3 quitter St.-Domingue, avec sa flotte, pour se rendre dans la Chesapeak, et il lui prescrivait de fermer à lord Cornwallis toute retraite par la Caroline du Nord. Il ajoutait : « Dans peu vous entendrez parler de moi. » Le 30, il ne cachait plus son dessein de marcher vers le sud. Ce n'est pourtant que le 21 août qu'il annonça que ses troupes étaient en marche. En revenant sur la nécessité de renfermer l'ennemi de toutes parts : « Je ne tenterai pas, disait-il, à cette distance, de vous indiquer les moyens. La connaissance que vous avez du pays, le temps que vous y avez passé, les manœuvres variées et étendues que vous y avez faites, vous ont fourni de nombreuses occasions d'observer, et votre génie militaire vous en aura fait retirer le plus grand profit. » (Lettres de Washington, t. VIII.)

Malvan-Hill, 31 juillet 1781.

Un de mes correspondants, domestique de lord Cornwallis, écrit de Portsmouth, le 26 juillet, et dit que son maître, Tarleton et Simcoe sont encore dans la ville, mais projettent de s'éloigner. La plus grande partie de l'armée est embarquée, les bagages de milord sont encore dans la ville. Sa Seigneurie est si jalouse de ses papiers, que mon honnête ami dit qu'il ne peut les avoir; il y a aussi une grande quantité de nègres, et très-précieux; mais, à ce qu'il paraît, pas de bâtiments pour les emmener. Je ne sais quelle garnison ils laisseront, mais j'aurai soin, du moins, de la tenir renfermée dans ses limites.... Si une flotte française entrait dans Hampton-Road, je crois que l'armée anglaise serait à nous.

Camp sur le Pamunkey, 6 août 1781.

Le convoi que je croyais et crois encore destiné pour New-Yorck, a, d'après nos rapports, mis à la voile pour Baltimore; j'ai écrit, en conséquence, à Votre Excellence, et comme je ne m'étais pas laissé aller à trop m'approcher de Portsmouth, j'ai pu couper vers Fredericksburg. Mais au lieu de continuer sa course dans la baie, milord est entré dans Yorck-River, et a débarqué à Yorck et à Gloucester. On a ajouté des bateaux plats aux premiers vaisseaux. Nos mouvements n'ont pas été précipités; nous étions à temps pour prendre notre course vers la rivière Pamunkey, et nous choisirons une position où les différentes portions de l'armée pourront se réunir. J'ai des miliciens dans le comté de Gloucester, d'autres autour d'Yorck. Nous agirons d'après les circonstances, mais en évitant de nous jeter dans un faux mouvement, qui donnerait à l'ennemi, à cause de sa cavalerie et de sa supériorité sur l'eau, l'avantage sur nous. Sa Seigneurie joue si bien qu'on ne peut de sa part espérer une faute pour en réparer une de la nôtre.

Yorck est entourée par la rivière et un marais; l'entrée est étroite. Il y a une colline qui domine, et qui, si elle était occupée par les ennemis, étendrait beaucoup leurs ouvrages. Gloucester est une langue de terre qui s'avance dans la rivière vis-à-vis d'Yorck. Leurs bâtiments, dont le plus gros est un 44, sont entre les deux villes. Si une flotte nous arrivait dans ce moment, nos affaires prendraient une heureuse tournure.

New-Kent Mountain, 11 août 1781.

Croyez, mon cher général, que la satisfaction d'être avec vous me rendra heureux, quel que soit le commandement que vous jugiez à propos de me donner; mais pour le présent, je suis, comme vous, d'avis qu'il est mieux que je reste en Virginie, d'autant plus que lord Cornwallis ne veut pas nous laisser, et qu'il peut advenir des circonstances qui me présentent d'agréables occasions dans le commandement de cette armée. — Je vous ai assez bien compris, mon cher général; mais je serais heureux d'avoir un détail plus circonstancié, qui, je le sens, ne peut être risqué dans une correspondance. Gouvion ne serait-il pas l'ambassadeur convenable? D'abord, je serais heureux, à tout événement, de l'avoir avec moi; de plus je pense qu'il répondrait parfaitement à votre intention, il serait difficile de vous séparer d'un officier de votre état-major. Si quelque chose se décidait, le comte de Damas pourrait venir, sous prétexte de servir avec moi : on sait qu'il est mon ami. — Mais pour en revenir aux opérations de Virginie, je vous dirai, mon cher général, que lord Cornwallis se retranche à Yorck et Gloucester; le plus tôt que nous le dérangerons sera le mieux, mais à moins que nos amis maritimes ne nous aident, nous ne pouvons pas beaucoup nous risquer.

Branches de Yorck-River, 21 août.

La plus grande partie des forces de l'ennemi est à présent à Yorck, qu'il ne fortifie pas encore; mais il s'occupe de la défense de la langue de Gloucester, où il y a un corps assez considérable sous le colonel Dundas. Il y a un vaisseau de 44 canons à Yorck; puis plusieurs frégates et autres bâtiments sont plus bas dispersés. On a laissé une petite garnison à Portsmouth. S'ils ont l'intention d'évacuer, du moins procèdent-ils avec une surprenante lenteur. J'inférerais des préparatifs de l'ennemi, qu'il travaille pour le cas où il serait protégé par une flotte, et aurait à se défendre contre une autre; que s'il conserve Portsmouth, le corps principal sera à Yorck, et un détachement sur la langue de Gloucester, pour défendre la batterie d'eau. Leurs fortifications sont très-resserrées; d'après les précautions et les mouvements partiels, je conclurais qu'ils ne sont pas très-bien renseignés et qu'ils cherchent à se rendre compte de mes intentions et de mes desseins.

Nous avons jusqu'à présent occupé les branches d'Yorck-River, d'où nous avons l'œil sur deux routes. Quelques miliciens ont empêché les partis de l'ennemi de demeurer à Williamsburg ou dans le voisinage, et de faux rapports leur ont donné quelques alarmes. Un autre corps de milices sous le colonel Ennis, les a tenus enfer-

més dans Gloucestertown, et a fourragé tout alentour. Aussitôt que j'eus reçu vos ordres, j'ai écrit au gouverneur que la connaissance de quelques projets de l'ennemi rendait nécessaire de réunir six cents miliciens sur Blackwater. J'ai écrit au général Gregory, près de Portsmouth, que j'avais avis de l'intention où était l'ennemi de pousser un détachement en Caroline, ce qui dérangerait grandement un projet que nous avions formé de ce côté. J'ai prié le général Wayne de se porter vers le sud, se tenant prêt à passer James-River à Westover. Un bataillon d'infanterie légère et nos seuls cent dragons étant dans le comté de Gloucester, je les appelle mon avant-garde, et je prendrai là mes quartiers pour un ou deux jours, tandisque les troupes fileront vers James-River. Notre petite armée se rassemblera donc encore sur les eaux de Chickahomeny, et si l'on jugeait que Jamestown-Island fût un lieu convenable, nous pourrions y opérer notre jonction, tandis que nous rendrions plus difficile pour l'ennemi le voyage de la Caroline [1].

Dans l'état présent des affaires, mon cher général, j'espère que vous viendrez en Virginie, et que si l'armée française prend cette route, j'aurai enfin la satisfaction de vous voir de mes yeux à la tête des armées combinées. Sous deux jours j'écrirai de nouveau à Votre Excellence, et je la tiendrai constamment et particulièrement informée. A moins que quelque chose ne soit fait dans ce moment même (et, selon toute probabilité, ce serait difficile), lord Cornwallis doit être attaqué avec un assez grand apparat. Mais si une flotte française prend possession de la baie et des rivières, et que nous ayons formé une force de terre supérieure à la sienne, son armée doit tôt ou tard être contrainte à se rendre, puisque nous pourrons avoir des renforts à volonté.

Adieu, mon cher général, je vous remercie du fond de mon cœur de m'avoir ordonné de rester en Virginie, et c'est à votre bonté que je dois la plus belle perspective que je puisse jamais envisager.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Au camp entre les branches d'Yorck-River, 24 août 1781.

Le séjour de Virginie n'est rien moins que favorable à ma correspondance ; ce n'est pas aux affaires que je m'en prends, et trouvant tant de temps pour m'occuper de ma tendresse, j'en trouverais bien aussi pour vous en assurer ; mais il n'y a point d'occasion ici, nous sommes forcés d'envoyer les lettres au hasard à Philadelphie ; ces risques-là, réunis à ceux de la mer, et le redoublement de retards doivent nécessairement rendre plus difficile l'arrivée des lettres ; si vous en recevez plus de l'armée française que de celle de Virginie, il serait injuste d'imaginer que je suis coupable.

L'amour-propre dont vous m'honorez a peut-être été flatté du rôle qu'on m'a forcé de jouer ; vous aurez espéré qu'on ne pouvait pas être également gauche sur tous les théâtres ; mais je vous accuserais d'un terrible accès de vanité (car tout étant commun entre nous, c'est être vaine que de

[1] Après l'arrivée de lord Cornwallis à Yorck, le général Lafayette demanda au colonel Barber un soldat intelligent et fidèle qu'il pût envoyer comme espion dans le camp des Anglais. Morgan, de la ligne du New-Jersey, lui fut indiqué. Le général l'envoya chercher, et lui proposa la tâche difficile de passer à l'ennemi comme déserteur, et de s'enrôler dans son armée. Morgan répondit qu'il était prêt à tout faire pour son pays et son général, mais que le rôle d'espion répuguait à tous ses sentiments ; il ne craignait pas pour sa vie, mais pour son nom que pouvait souiller une tache éternelle. Cependant il finit par céder, mais à condition qu'en cas de malheur, le général ferait connaître la vérité, et publierait les détails du fait dans les journaux du New-Jersey. M. de Lafayette le lui promit. Morgan se rendit donc au camp des Anglais. Sa mission était de donner avis des mouvements importants, et de tromper l'ennemi sur les ressources et les projets des Américains. Il était arrivé depuis peu, lorsque Cornwallis le fit appeler, et le pressa de questions en présence de Tarleton, notamment sur les moyens que pouvait avoir le général Lafayette de passer au sud de James-River. Morgan répondit, suivant ses instructions spéciales, qu'il avait assez de bateaux pour traverser le fleuve au premier signal avec toute son armée : « Alors, dit Cornwallis à Tarleton, ce que je vous disais ne se fera pas » ; voulant parler apparemment d'un projet de marche par la Caroline du Nord. Après l'arrivée de la flotte française, M. de Lafayette, au retour d'une reconnaissance, trouva à son quartier six hommes en uniforme anglais, et un Hessois habillé de vert : parmi eux était Morgan qui ramenait cinq déserteurs et un prisonnier ; il n'avait pas cru que ses services d'espion fussent désormais d'aucune utilité. Le lendemain, le général lui offrit pour récompense le grade de sergent ; Morgan remercia, mais il refusa cet avancement, disant qu'il se croyait un bon soldat, mais qu'il n'était pas sûr d'être un bon sergent. D'autres offres ne furent pas acceptées davantage. « Que puis-je donc faire pour vous? lui demanda le général. — Je n'ai qu'une faveur à demander, répondit Morgan ; pendant mon absence, on m'a pris mon fusil ; j'y mets beaucoup de prix, et je veux le ravoir. » Des ordres furent donnés pour qu'on le retrouvât et qu'on le lui rendît ; c'est tout ce qu'il voulut recevoir. M. Sparks, qui publie cette anecdote, dit qu'il l'a entendu raconter cinquante ans après par le général Lafayette qui admirait encore la noblesse d'âme de ce soldat. (*Washington's writings*, tome VIII, p. 152.)

me trop estimer), si vous n'aviez pas tremblé pour les dangers que je courrais; ce n'est pas des coups de canon que je parle, mais des coups de maître beaucoup plus dangereux que me faisait craindre lord Cornwallis. Il n'était pas raisonnable de me confier un tel commandement; si j'avais été malheureux, le public aurait traité cette partialité d'aveuglement.

Pour recommencer presqu'au déluge, je vous rappellerai la pauvre expédition de Portsmouth. Le général Rochambeau avait le projet d'y joindre mille Français sous le baron de Viomenil. Vous aurez appris comment l'escadre française acquit beaucoup de gloire, tandis que l'escadre anglaise remplissait son objet. L'amiral Arbuthnot vous aura dit ensuite que j'étais bloqué, blocus qui, sans être marins, ne nous arrêta pas quatre heures. Vous aurez ensuite appris que le général Phillips ayant fait des préparatifs à Portsmouth, nous courûmes à toutes jambes à Richmond où nous arrivâmes presqu'en même temps, mais où j'arrivai le premier. Ensuite ils vinrent de New-Yorck et de Caroline se joindre aux troupes de Virginie; tout cela fut réuni sous le formidable lord Cornwallis qui abandonna ses premières conquêtes pour remplir le plan ministériel par la conquête de la Virginie. Ce n'est pas sans peine que nous évitâmes la bataille qu'il cherchait; après bien des courses nous devînmes plus forts qu'au commencement, et nous fîmes semblant d'être bien plus forts encore; nous regagnâmes ce que nous avions perdu sans risquer de bataille, et après deux petites affaires, l'armée ennemie se porta sur Portsmouth qu'elle a ensuite évacué et dont nous avons rasé les fortifications. Ils sont actuellement dans la rivière d'Yorck où ils se sont rendus par eau. S'il arrivait une supériorité maritime en laquelle nous espérons fermement, je me saurais bon gré que la campagne eût fini par cette position pour l'armée anglaise.

Les troupes françaises et les troupes américaines devant New-Yorck sont sous les ordres du généralissime. Mon ami Greene a eu beaucoup de succès en Caroline, et cette campagne a pris partout une beaucoup meilleure tournure que nous ne devions espérer. *Peut-être pourra-t-elle finir fort agréablement.* On prétend que le ministère britannique envoie ici le gouverneur de Virginie; j'ai peur qu'ils n'aient eu trop d'espérances sur les succès de leur armée; les Pensylvaniens qui devaient les joindre, sont ici avec nous. Sans la vertu, le zèle et le courage des troupes réglées que j'avais, il m'eût été impossible de me tirer d'affaire. Je ne puis assez répéter mes obligations, surtout à ceux avec lesquels j'ai commencé cette fatigante campagne. La milice a fait ce qu'elle a pu. J'ai été fort content de notre petite armée et désire fort qu'elle l'ait été de moi.

Je dois vous parler de ma santé; cet article est un peu monotone; car à chaque fois je ne puis que répéter l'éloge de mon tempérament; le soleil de Virginie a très-mauvaise réputation et l'on m'avait fait des prédictions effrayantes; effectivement beaucoup de personnes ont eu la fièvre; mais ce climat est pour moi aussi bon que tout autre, et le seul effet qu'ait eu la fatigue sur moi est un redoublement d'appétit.

A M. DE VERGENNES.

Camp entre les branches d'Yorck-River,
le 24 août 1781.

Quand on a lord Cornwallis en tête, Monsieur le comte, et qu'on est à courir dans les sables de Virginie, il faut s'en rapporter aux autres pour vous mander les détails américains. Depuis qu'on a daigné me hasarder à la tête de cette armée-ci, je me trouve à cinq cents milles d'aucune autre troupe, et les nouvelles de guerre, celles du général Washington et celles du congrès ne m'arrivent qu'après des temps immenses; mais vous avez le chevalier de la Luzerne et vous ne pouvez rien avoir de mieux. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne veux m'en rapporter à personne; c'est de vous assurer le plus possible du tendre et éternel attachement que je vous ai voué pour la vie. Pour suivre l'immense plan de sa cour, lord Cornwallis exposa les deux Carolines, et le général Greene en a profité amplement; il est vrai que de tous les points on s'est rassemblé sur nous, et tout tenait au bonheur d'éviter une action; la fortune nous a bien servis, et après quelques jonctions, notre petite armée a repris tout le terrain dont la conquête avait coûté tant de sacrifices. Dans les autres États, nous avons plus manœuvré que combattu. Lord Cornwallis nous a laissé Portsmouth d'où il communiquait avec la Caroline, et se trouve à présent à Yorck, poste très-avantageux avec la supériorité maritime; si par hasard elle nous arrivait, notre petite armée participerait à des succès qui la dédommageraient d'une longue et fatigante campagne; alors je ne serais pas fâché que nos mouvements eussent fini par la situation actuelle.

Je ne puis vous parler que de moi, Monsieur le comte, ou bien de l'armée anglaise, car tout le

reste arrive presque aussitôt à Versailles que dans ce coin-ci de la Virginie. On dit que vous allez faire la paix ; je ne suis pas des plus crédules, et pense qu'on attendra au moins les événements de la campagne.

Voilà encore un gros paquet, Monsieur le comte, et je ne crains pas d'abuser de vos bontés dont je connais toute l'étendue ; j'ose m'en croire digne, autant qu'on peut le mériter par tous les sentiments de la confiance et du respectueux attachement avec lesquels, etc.

Je vous prie d'offrir mes hommages à madame la comtesse de Vergennes, et mille compliments à messieurs vos fils.

A M. DE MAUREPAS.

Camp entre les branches d'Yorck-River, le 24 août 1781.

Plus séparé que jamais du reste du monde, Monsieur le comte, je n'en suis pas moins occupé des personnes que j'aime et qui m'honorent de leurs bontés. Je vous dois tant de reconnaissance, et sens pour vous tant d'attachement, que je désire rappeler quelquefois à votre souvenir le rebelle commandant de la petite armée virginienne. Votre intérêt pour moi, Monsieur le comte, aura été effrayé du rôle dangereux dont on a chargé ma jeunesse ; à cinq cents milles de tout autre corps et sans moyens quelconques, on a bien voulu m'opposer aux projets de Saint-James et à la fortune de lord Cornwallis. Jusqu'ici nous n'avons pas eu de désastres, mais à la guerre on ne sait jamais ce qui peut arriver le lendemain. Lord Cornwallis ne nous a pas pris en courant après nous, et de mouvements en mouvements le voilà dans l'excellent port d'Yorck. Qui sait si ses manœuvres ne finiraient pas par nous faire prisonniers de guerre?

Ne connaissant pas le vaisseau qui porte cette lettre, je ne m'étendrai ni sur nos projets ni sur nos espérances ; M. le chevalier de la Luzerne, qui sait les occasions, a soin de vous apprendre ce qui se passe. Moi, je suis perdu dans les sables de Virginie ; ne m'occupant qu'à vivre d'industrie, et ne correspondant qu'avec lord Cornwallis. Cette lettre-ci, monsieur le comte, ne sera donc destinée qu'à me rappeler à vos bontés, et vous présenter l'hommage du respect et du tendre attachement avec lesquels, etc.

Me permettez-vous, Monsieur le comte, de présenter mes hommages à madame la comtesse de Maurepas, et à madame de Flamarens ?

AU GÉNÉRAL WASHINGTON [1].

Holt's Forge, 1er septembre 1781.

Mon cher Général,

C'est du fond de mon cœur que je vous félicite de l'arrivée de la flotte française. Quelques bruits

[1] « Washington ayant adopté définitivement le projet de réunir les forces de terre et de mer contre l'armée de Cornwallis si heureusement conduite dans la position la plus exposée à l'influence navale, il était encore bien important et très-délicat d'empêcher qu'il pût gagner la Caroline, et faire manquer toute la campagne des alliés. C'est pour cet objet que Lafayette avait envoyé des troupes au sud de James-River sous prétexte de déloger les Anglais de Portsmouth, ce qui eut encore le bon effet de faire réunir au corps de l'armée les troupes et l'artillerie qui se seraient sauvées par Albermale Sound à l'arrivée du comte de Grasse. C'est dans la même vue qu'il retint des troupes au midi de James-River, sous prétexte d'envoyer le général Wayne et ses Pensylvaniens à l'armée du sud pour renforcer le général Greene. Personne n'était dans le secret, c'est ce qui fait que les ennemis ne purent être détrompés. C'est dans ce temps qu'il envoya le prétendu déserteur Morgan. En un mot, après avoir manœuvré depuis plusieurs mois de manière à conduire son ennemi dans l'endroit le plus propre à profiter d'une coopération maritime, il manœuvra dans les derniers temps pour qu'il ne pût pas échapper au moment où il verrait son danger. Ses soins à cet égard furent d'autant plus nécessaires que lord Cornwallis savait qu'on attendait dans l'Amérique du Nord une grande flotte française. Au moment où le comte de Grasse arriva, Lafayette marcha rapidement à Williamsburg, se fit joindre par le corps du marquis de Saint-Simon de trois mille deux cents hommes. Dès qu'il fut débarqué à Jamestown, il fit repasser la rivière et réunit à lui le corps de Wayne, et assembla de l'autre côté de Yorck-River, en face de Gloucester, un corps de milices. L'armée anglaise se trouva serrée en même temps de tous les côtés, et lord Cornwallis n'eut plus de salut possible que dans une entreprise très-hasardeuse. Il reconnut cependant la position de Williamsburg avec dessein de l'attaquer. Elle était bien choisie ; deux creeks ou petites rivières se jetant, l'une dans James, l'autre dans Yorck-River, resserrent beaucoup la Péninsule en cet endroit ; il eût fallu forcer deux passages bien défendus ; deux maisons et deux bâtiments publics de Williamsburg, en pierres, étaient bien placés pour défendre le front. Il y avait cinq mille hommes de troupes américaines et françaises, un gros corps de milices, une artillerie de campagne bien servie. Lord Cornwallis ne crut pas devoir risquer l'attaque. Il aurait pu passer à Gloucester ou remonter Yorck-River, le comte de Grasse ayant négligé de faire passer des vaisseaux au-dessus ; mais il eût fallu abandonner artillerie, magasins, malades, et les mesures étaient prises pour lui couper le chemin en

avaient été répandus, des rapports d'espions envoyés, mais nulle certitude jusqu'à ce que les dépêches de l'amiral m'aient été remises. Je vous transmets sa lettre et celle de M. de Saint-Simon; et je vous prie de les faire toutes deux traduire par Tilghman ou Gouvion seuls, car il y a des passages qui me sont personnels et que je ne me soucierais pas de montrer à d'autres. Grâce à vous, mon cher général, je suis dans une charmante situation, et je me trouve à la tête d'un corps superbe; mais je ne suis pas si pressé que le comte de Grasse, et je regarde qu'ayant à jouer une partie si sûre, il serait fou, en risquant une attaque, de donner quelque chose au hasard. Il paraît que le comte de Grasse a grande hâte de repartir; il s'attache à chercher dans mes expressions quelque fondement au plan qu'il préfère. On a bien voulu adopter mes idées, quant à l'envoi de bâtiments dans James-River, et à la jonction à opérer à Jamestown. Je voudrais qu'on pût aussi forcer le passage à Yorck; car alors Sa Seigneurie n'aurait aucune possibilité d'échapper.

Le retard de l'arrivée du comte de Grasse, le mouvement de la grande armée, et l'alarme où l'on était à Yorck, m'ont forcé pour plus grande sécurité à envoyer une partie des troupes sur la rive méridionale de James-River. Demain et le jour suivant seront employés à faire des dispositions pour couvrir un débarquement, ce qui s'accomplira avec des continentaux débarrassés de leur bagage; et, le 5, suivant le désir du comte, nos troupes feront leur jonction. Je proposerai alors au général français de prendre à dix ou douze milles d'Yorck une position sûre qui ne puisse pas être forcée, sans faire éprouver à l'ennemi une perte plus considérable que celle que nous aurions à souffrir; et à moins que les choses ne soient bien différentes de ce que je suppose, mon opinion est que nous devons nous contenter d'empêcher l'ennemi de fourrager, et de le fatiguer en faisant inquiéter ses avant-postes par la milice, sans compromettre nos troupes régulières.

Quelle que soit l'obligeance avec laquelle le marquis de Saint Simon a bien voulu dire au colonel Gimat qu'il était prêt à servir sous moi, je ne ferai rien sans lui témoigner la déférence due à l'âge, aux talents et à l'expérience; mais je penche plutôt pour cette ligne de conduite prudente que j'ai adoptée en dernier lieu. Le général Du Portail est avec le comte de Grasse, il connaît vos intentions et sera naturellement consulté pour tous nos mouvements.

Lord Cornwallis a encore une manière d'échapper; il peut débarquer à West-Point et traverser James-River, quelques milles au-dessous de Point-of-Fork; mais j'ai pensé que ce côté-ci était le plus important à surveiller, l'autre route étant remplie d'obstacles. Cependant, pour empêcher même une *possibilité*, je désirerais que quelques vaisseaux fussent stationnés près d'Yorck.

Le gouverneur [1] était avec moi à l'arrivée des lettres; il a sauté à cheval, et s'est rendu à son conseil. Je lui ai donné un *memorandum* demandant des provisions de toute espèce pour la flotte et l'armée combinée. Nous pouvons compter sur une assez grande quantité de bestiaux, mais la farine doit être envoyée du Maryland et de la Pensylvanie. Le chevalier d'Annemours, consul français, est ici, et prendra les moyens d'approvisionner ses compatriotes sans nous affamer.

Après un examen détaillé de l'état du pays et de nos circonstances, j'espère que vous jugerez que nous avons pris les meilleures précautions, pour diminuer les chances que Sa Seigneurie peut avoir d'échapper. Il lui en reste quelques-unes, mais si précaires que j'ai peine à croire qu'il veuille les tenter. S'il le fait, il faut qu'il abandonne vaisseaux, artillerie, bagages, une partie des chevaux, tous les nègres; il doit être sûr de perdre le tiers de son armée, et courir le risque de la perdre toute, sans obtenir la gloire qu'il peut acquérir par une brillante défense.

quelques marches. Il se décida donc à attendre l'attaque. Elle aurait pu lui fournir une chance de combat, si Lafayette eût cédé à une sollicitation bien tentante. Le comte de Grasse était pressé de s'en retourner; l'idée d'attendre les généraux et les troupes du nord le contrariait beaucoup. Il demandait vivement à Lafayette d'attaquer l'armée anglaise avec les troupes américaines et françaises à ses ordres, lui offrant pour ce coup de main, non-seulement les détachements qui formaient la garnison des vaisseaux, mais autant de matelots qu'il en demanderait. Le marquis de Saint-Simon, qui, quoique subordonné à Lafayette par la date de sa commission, était bien plus ancien que lui d'âge et de service, se réunit à ces instances de l'amiral. Il représenta que les ouvrages de lord Cornwallis n'étant pas achevés, une attaque de forces supérieures enlèverait suivant toute apparence Yorcktown, et ensuite Gloucester. La tentation était grande pour le jeune général de l'armée combinée, ayant à peine vingt-quatre ans; il avait un prétexte irrécusable dans la déclaration de M. de Grasse qu'il ne pouvait pas attendre les généraux et les forces venant du nord; mais cette attaque dont le succès eût été si brillant aurait coûté nécessairement beaucoup de sang. Lafayette ne voulut pas sacrifier à sa gloire personnelle les soldats qui lui étaient confiés, et se refusant à la demande du comte de Grasse, il ne chercha qu'à lui persuader d'attendre l'arrivée du général Washington accompagné des généraux Rochambeau et Lincoln, tous anciens de Lafayette; par ce moyen, la réduction de l'armée de Cornwallis devint une opération certaine et peu coûteuse. » (Note extraite du manuscrit n° 2.)

[1] Le gouverneur de Virginie, le général Nelson.

Adieu, mon cher général, l'agréable position où je suis est due à votre amitié, elle en est par cette raison plus chère à votre respectueux serviteur et ami.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Williamsburg, 8 septembre 1781.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai eu l'honneur de vous écrire récemment et de vous rendre compte de ce qui était venu à ma connaissance. J'espérais à chaque instant pouvoir entrer dans plus de détails; mais si vous saviez comme les choses vont lentement en ce pays! Encore, ai-je fait du mieux que j'ai pu. J'ai écrit et reçu vingt lettres par jour du gouvernement et de chaque département. Le gouverneur fait ce qu'il peut; les rouages de son administration sont si rouillés que nul gouverneur au monde ne pourrait les faire marcher comme il faut. Le temps prouvera qu'on a trop sévèrement accusé Jefferson. — Les troupes françaises ont débarqué, mon cher général, avec une étonnante célérité; elles ont déjà manqué de farine, de viande et de sel, pas cependant de manière à en être privées un jour entier; j'ai fait l'office la nuit et le jour de quartier-maître et de collecteur, ce qui m'a donné un violent mal de tête et la fièvre, qui cesseront avec trois heures de sommeil; ce sera mon excuse, mon cher général, pour ne pas écrire moi-même. L'armée française est composée des meilleurs régiments, et d'un corps de hussards qui peut rendre des services immédiats. Le général et les officiers ont adopté gaiement la manière de vivre de notre détachement américain si mal pourvu. Je pense qu'un mot de vous là-dessus produirait très-bon effet. Hier soir, en laissant nos bagages et en acceptant les chevaux de nos officiers, nous avons pu nous porter à une position près Williamsburg. Le front en est protégé par des ravins, le flanc droit, couvert par un moulin et un étang, sur la route de Jamestown; la gauche, par Queen's Creek, de petits ruisseaux et des flaques d'eau. Nous avons de la milice devant notre droite et notre gauche, et une bonne percée sur la rivière; nos provisions peuvent venir jusqu'à notre principal lieu de débarquement. Williamsburg et ses fortes constructions sont sur notre front. J'ai sur les lignes le général Muhlenberg avec mille hommes, dont quatre cents réguliers de Virginie et cent dragons. En empruntant des chevaux non harnachés de White, nous pourrions y joindre une centaine de hussards. Il y a une ligne de bâtiments armés le long de James River, et une petite réserve de milice qui peut s'accroître chaque jour. Huit cents miliciens du comté de Gloucester sont en route. — J'avais recommandé au comte de Grasse, avec la délicatesse convenable, de faire remonter quelque force navale dans Yorck-River; les vaisseaux français armés qui étaient sur Pamunkey, sont descendus à West-Point; le comte de Grasse n'a fait encore aucun mouvement, sauf quelques vaisseaux qui sont au-dessous d'Yorck. — La lettre que Votre Excellence lui a écrite, a été envoyée d'une manière sûre. Nous avons des obligations infinies aux officiers et aux hommes pour leur zèle.

Je suis entré dans ces détails, mon cher général, pour vous montrer que l'avantage de la position, et non le désir d'aller en avant, a dicté nos mesures; nous tâcherons, s'il n'est pas dangereux de nous trop développer, de nous former une juste idée des ouvrages, mais je me trompe fort, ou ce serait une folie d'attaquer avec nos forces actuelles. Le marquis de Saint-Simon, le comte de Grasse et le général Du Portail, partagent mon opinion. Mais si lord Cornwallis venait assaillir une position telle que la nôtre, tout le monde pense qu'il aurait certainement à s'en repentir; et lors même qu'il nous battrait, il faudrait qu'il se préparât aussitôt à un autre combat.

A présent, mon cher général, je vais vous parler des fortifications d'Yorck. Lord Cornwallis y travaille jour et nuit, et bientôt il sera mis dans une situation respectable. Il a mis à terre la plus grande partie de ses matelots, il rassemble toutes les provisions qu'il peut se procurer. On m'a dit qu'il avait ordonné aux habitants du voisinage de la ville d'y rentrer. Il devrait sentir qu'ils peuvent lui faire autant de mal que de bien. Notre position le rendra très-prudent, et je crois que c'est un grand point. Pas de nouvelles au camp de la flotte de M. le comte de Barras [1].

Je vais répondre maintenant à la partie de votre lettre qui concerne l'approvisionnement des trou-

[1] « Marshall parle du départ du comte de Barras pour la Chesapeak, et de son arrivée avec l'artillerie de siége; cet amiral avait reçu une lettre du ministre de la marine, maréchal de Castries, qui, l'informant des ordres donnés à M. de Grasse de venir sur la côte des États-Unis, lui laissait la liberté de faire une croisière sur le banc de Terre-Neuve, ne devant pas obliger M. de Barras à servir sous son cadet, auquel le ministre voulait laisser le commandement. Mais M. de Barras prit noblement le parti de conduire lui-même l'artillerie de Rhode-Island, et de venir avec tous ses vaisseaux se ranger sous les ordres de l'amiral moins ancien que lui. » (Manuscrit n° 2.)

pes placées sous votre commandement immédiat, etc.

A l'égard du point le plus favorable pour le débarquement de vos troupes, l'opinion du marquis de Saint-Simon, ainsi que la mienne, est qu'il doit s'effectuer sur James-River, mais jusqu'ici nous n'avons pas eu occasion de fixer le lieu le meilleur. Il paraît cependant que ce doit être à ou près Williamsburg ou bien à Jamestown.

Je suis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON [1].

Camp devant Yorck, 16 octobre 1781.

Mon cher Général,

Votre Excellence ayant vu en personne nos dispositions, je me bornerai à lui adresser le récit de ce qui s'est passé dans l'exécution.

Le bataillon du colonel Gimat conduisait l'avant-garde ; il était suivi par celui du colonel Hamilton qui commandait tout le corps avancé. En même temps, un parti de quatre-vingts hommes, sous le colonel Laurens, tournait la redoute. Je demande la permission de renvoyer Votre Excellence au rapport que j'ai reçu du colonel Hamilton dont les talents bien connus et la valeur ont été dans cette occasion si remarquables et si utiles. Les obligations que nous avons à lui, au colonel Gimat, au colonel Laurens, sont au-dessus de toute expression. Pas un coup de fusil n'a été tiré, et l'ardeur des troupes n'a pas laissé le temps aux sapeurs de frayer la voie; grâces à la conduite des chefs, à la bravoure des troupes, la redoute a été enlevée avec une rapidité peu commune.

Le bataillon du colonel Barber, qui était le premier dans la colonne destinée à soutenir l'attaque, ayant été détaché au secours de l'avant-garde, est arrivé au moment où l'on commençait à s'emparer des ouvrages, et il a exécuté ses ordres avec la plus grande vigueur; le colonel a été légèrement blessé. Le reste de la colonne, sous les généraux Muhlenberg et Hazen, s'est avancé avec une discipline et une fermeté admirables. Le bataillon du colonel Vose s'est déployé à la gauche, une partie de la division se rangeant successivement, tandis qu'une seconde ligne formait des colonnes à l'arrière-garde. Ce qui ajoute à l'honneur de nos troupes, c'est qu'elles se déployaient et prenaient leurs rangs, dans un ordre et un silence parfait, sous le feu de l'ennemi. Permettez-moi de citer particulièrement le major Barber, inspecteur de la division, qui s'est distingué, et a été blessé par un boulet de canon.

En faisant les dispositions pour la garde des ouvrages que nous avons réduits, j'ai été heureux de trouver le général Wayne et les Pensylvaniens, placés de manière à nous donner, en cas de besoin, le secours le plus efficace.

J'ai l'honneur, etc.

[1] C'est le 13 septembre que le général Washington avait opéré sa jonction avec le général Lafayette; et le 28, la place d'Yorck fut investie. On donna l'assaut le 15 octobre.

A M. DE MAUREPAS.

Au camp près Yorck, le 20 octobre 1781.

La pièce est jouée, Monsieur le comte, et le cinquième acte vient de finir; j'ai été un peu à la gêne pendant les premiers ; mon cœur a joui vivement du dernier, et je n'ai pas moins de plaisir à vous féliciter sur l'heureux succès de notre campagne; je ne vous en ferai pas les détails, Monsieur le comte, et m'en rapporte à Lauzun, à qui je souhaite autant de félicité à traverser l'Océan qu'il en a eu à passer sur le corps de la légion de Tarleton.

M. de Rochambeau vous rend tous les comptes relatifs à l'armée qu'il commande; mais si l'honneur d'avoir commandé pendant assez longtemps la division de M. de Saint-Simon était un droit pour parler de mes obligations à ce général et à ses troupes, ce droit me deviendrait infiniment cher.

Voulez-vous bien, Monsieur le comte, présenter mes hommages à madame la comtesse de Maurepas et à madame de Flamarens, et agréer l'assurance de ma tendresse, de ma reconnaissance et de mon respect.

A M. DE VERGENNES.

Camp près Yorck, ce 20 octobre 1781.

Recevez mon compliment, Monsieur le comte, sur la bonne plume que l'on vient enfin de tailler à la politique. M. de Lauzun vous donnera tous les

détails; je suis heureux que notre campagne de Virginie finisse aussi bien, et mon respect pour les talents de lord Cornwallis me rend encore sa prise plus précieuse. Après ce coup d'essai, quel général anglais viendra se mettre en tête de conquérir l'Amérique? Les manœuvres méridionales n'ont pas fini plus heureusement que celles du nord, et l'affaire du général Burgoyne a été renouvelée.

Adieu, Monsieur le comte; le temps que j'ai pour écrire est si court que j'ajouterai seulement ici l'assurance du respect et du tendre attachement, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

A bord de *la Ville de Paris*, dans la baie de Chesapeak, 22 octobre 1781.

Voici le dernier instant, mon cher cœur, où il me soit possible de vous écrire; M. de Lauzun va joindre la frégate et partir pour l'Europe; quelques affaires avec l'amiral me procurent le plaisir de vous donner des nouvelles plus fraîches de deux jours; celles qui ont rapport aux événements publics seront détaillées par M. de Lauzun; la fin de cette campagne est vraiment brillante pour les troupes alliées; il y a eu dans nos mouvements un ensemble rare, et je serais dégoûté, si je n'étais pas content de la fin de ma campagne en Virginie. Vous aurez su toutes les fatigues que la supériorité et les talents de lord Cornwallis m'ont données; l'avantage que nous eûmes ensuite de recouvrer le terrain perdu et qui a fini par la position où il nous fallait lord Cornwallis pour le prendre; c'est dans ce moment que tout le monde a fondu sur lui. Je compte parmi mes plus beaux instants le temps où la division de M. de Saint-Simon a resté réunie à mon armée, et ceux où j'ai alternativement commandé les trois maréchaux de camp avec les troupes sous leurs ordres. Je plains lord Cornwallis dont j'ai la plus haute idée; il veut bien me témoigner quelque estime, et après m'être donné le plaisir dans la capitulation de faire rendre les malhonnêtetés de Charlestown, je ne compte pas porter plus loin la vengeance.

Ma santé est excellente, il ne m'est arrivé aucune malencontre pendant nos opérations.

Présentez mes plus tendres hommages à madame d'Ayen, à M. le maréchal de Noailles; mille compliments à toutes mes sœurs, à l'abbé Fayon, à M. de Margelay. J'embrasse mille et mille fois nos chers enfants. Adieu, adieu.

DU MARQUIS DE SÉGUR
A M. DE LAFAYETTE.

Du 5 décembre 1781.

Le roi étant informé, Monsieur, des talents militaires dont vous avez donné des preuves multipliées en commandant les différents corps d'armée qui vous ont été confiés en Amérique, de la sagesse et de la prudence qui vous ont dirigé dans les différents partis que vous avez été dans le cas de prendre relativement aux intérêts des États-Unis, et de la confiance que vous vous êtes acquise de la part du général Washington; Sa Majesté m'a chargé de vous mander que les éloges que vous méritez en tous points ont fixé son attention, et que votre conduite et vos succès lui ont fait concevoir de vous, Monsieur, l'opinion la plus favorable, telle que vous pouvez la désirer, et d'après laquelle vous devez compter sur ses bontés. Sa Majesté, pour vous en donner une marque très-particulière et la plus flatteuse, vous assure le grade de maréchal de camp en ses armées, pour en jouir après que la guerre de l'Amérique sera terminée, époque à laquelle vous cesserez d'être au service des États-Unis pour rentrer à celui de Sa Majesté. — D'après cette décision, vous serez regardé comme maréchal de camp de la date de la capitulation faite, après le siége d'Yorcktown, par le général Cornwallis, le 19 octobre de cette année, attendu que vous faisiez alors les fonctions de ce grade dans les troupes des États-Unis de l'Amérique.

Sa Majesté dispose dans ce moment-ci de son régiment de dragons, dont elle vous avait conservé le commandement.

Je vous prie d'être persuadé de la part que je prends à la justice que vous rend Sa Majesté, et du désir que j'ai de vous prouver en toute occasion le sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. SÉGUR.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

A bord de *l'Alliance*, Boston, 21 décembre 1781.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je suis fâché de penser que nous ne sommes pas partis, et qu'il reste encore des doutes sur notre

départ pour demain. Je m'afflige de ce retard, moins encore dans mon intérêt personnel, qu'à raison de notre prochaine campagne sur le plan de laquelle votre opinion que je suis chargé de faire connaître, doit exercer une influence si utile à la cause commune. Quant au département des affaires étrangères, je serai heureux de justifier la confiance du congrès, en donnant mon avis de mon mieux toutes les fois qu'il me sera demandé. Mais l'article finances sera, je le crois, un point difficile pour le ministre américain, et je serai heureux de l'aider de tous mes efforts. Après mon arrivée en France, je vous écrirai avec détail où en sont les choses, et je vous rendrai le compte le plus exact que je pourrai.

J'ai reçu bien des témoignages d'affection à Boston, et je suis fort attaché à cette ville à laquelle j'ai tant d'obligations; mais des considérations d'intérêt public m'ont rendu impatient de la quitter, et d'aller à bord de la frégate où je reçois toutes sortes de politesses, mais où j'aimerais mieux être à la voile qu'à l'ancre........ — Le 25. Je vous demande pardon de vous donner la peine de lire mes griffonnages ; mais nous allons mettre à la voile, et mon dernier adieu doit être adressé à mon bien-aimé général. Adieu donc, mon cher général ; je connais si bien votre cœur que je suis sûr qu'aucune distance ne peut altérer votre attachement pour moi; avec la même sincérité, je vous assure que ma tendresse, mon respect, ma reconnaissance pour vous sont au-dessus de l'expression; qu'au moment de vous quitter, je sens plus que jamais la force de ces liens d'amitié qui, pour toujours, me lient à vous, et que je songe d'avance au bonheur le plus souhaité, celui de me retrouver avec vous, et par mon zèle et mes services, de satisfaire les sentiments de respect et d'affection de mon cœur. — Voulez-vous bien offrir mes compliments et mes respects à madame Washington, et me rappeler au souvenir du général Knox et du général Lincoln?

Adieu, mon cher général, votre respectueux et tendre ami.

SUR LES ANNÉES

1782, 1783 ET 1784,

ET SUR LE TROISIÈME VOYAGE EN AMÉRIQUE [1].

Les projets de coopération pour l'entière délivrance des deux Carolines n'ayant pu avoir lieu, Lafayette retourna l'hiver suivant (1782) en France à bord de la frégate américaine *l'Alliance,* qui lui fut donnée, comme à son premier voyage, pour le conduire. On juge bien qu'il n'y perdit pas de vue les intérêts des États-Unis. Une résolution du congrès portait que les ministres et agents américains, dans toute l'Europe, étaient spécialement chargés de communiquer tout à Lafayette, et de s'entendre avec lui. Aussi prit-il part aux négociations entamées par des envoyés d'Angleterre avec les ministres plénipotentiaires des États-Unis à Paris; mais il fallait plus que des négociations pour achever l'ouvrage de la paix. Les cours de France et d'Espagne combinèrent une grande opération, et confièrent le commandement général de leurs forces de terre et de mer au comte d'Estaing, qui, en prenant cette honorable et difficile charge, exigea que Lafayette fût employé avec lui. Il fut fait chef des états-majors de l'armée combinée. On sent qu'en travaillant au plan de campagne il n'oublia point l'intérêt des États-Unis. L'expédition devait partir de Cadix, mais un corps de six mille Espagnols fut joint aux troupes françaises de Gibraltar. Lafayette s'embarqua à Brest avec quatre bataillons d'infanterie, un équipage d'artillerie et cinq mille hommes de recrues, et alla joindre à Cadix [2] le comte d'Estaing qui s'y était rendu par terre en passant par Madrid. On devait d'abord aller à la Jamaïque et l'attaquer avec soixante vaisseaux de ligne, et des forces de terre plus grandes qu'il n'y en avait encore eu de réunies aux Antilles. Lafayette obtint du généralissime et du ministère français qu'on mettrait dans le plan de campagne, qu'après la prise de la Jamaïque, le comte d'Estaing se porterait devant New-Yorck avec une flotte supérieure d'où il détacherait un convoi et six mille Français, sous les ordres de Lafayette, pour faire la révolution du Canada, expédition qu'il n'avait jamais perdue de vue. Lorsque dans les arrangements du plan de campagne d'Estaing proposa à Charles III de nommer, pour les premiers moments, Lafayette commandant à la Jamaïque : « Non, non, répondit avec vivacité le vieux monarque, je ne veux pas cela ; il y ferait une république. » Mais il consentit à la partie du plan qui portait une armée navale à New-Yorck et un corps de troupes en Canada. Cette grande expédition aurait réuni aux îles soixante-six vaisseaux et vingt-quatre mille hommes. Le corps de Rochambeau était déjà arrivé dans un port de l'Amérique espagnole pour s'y joindre.

[1] Ce récit est extrait des deux manuscrits déjà souvent cités sur la vie américaine du général Lafayette.

[2] Au moment de son départ, et en passant par Versailles pour prendre congé, Lafayette s'assura de la promesse d'un secours additionnel de 6 millions de livres pour les États-Unis. (*Note de M. de Lafayette.*)

Les troupes françaises du camp de Saint-Roch, sous le baron de Falkenheim, une belle division de six mille Espagnols, commandée par le général Lascazas, étaient réunies à Cadix. Tout l'état-major se composait mi-partie de Français et d'Espagnols. Il n'y avait dans le secret de la destination de cet armement que le généralissime et le chef d'état-major, tout annonçait le succès de la plus puissante expédition qui eût paru dans les colonies. lorsque l'on apprit que les commissaires américains avaient signé leur paix à Paris, et comme on était prêt de mettre à la voile on sut que la paix générale avait également été signée par les comtes de Vergennes et d'Aranda. Cette nouvelle arriva à Cadix par un courrier. Lafayette aurait voulu la porter lui-même aux États-Unis; mais il reçut une lettre de Carmichael, leur chargé d'affaires à Madrid, qui lui mandait que sa présence et son influence étaient nécessaires au succès de ses négociations à la cour d'Espagne. Il se borna donc à demander au comte d'Estaing un bâtiment pour porter la nouvelle en Amérique. M. d'Estaing lui donna poliment celui qui s'appelait *le Triomphe,* et ce fut le premier des *Aviso* envoyés qui parvint à sa destination. Lafayette, en arrivant à Madrid, trouva que la lenteur espagnole, et surtout la jalousie de cette cour contre l'émancipation des colonies américaines, avaient laissé la négociation aussi peu avancée que le premier jour où M. Jay vint en Espagne comme envoyé des États-Unis. Il n'avait pas été heureux dans son intention de réussir à cette cour et de lui inspirer de la confiance; il s'en alla sans avoir pu rien obtenir, et laissa à Madrid son secrétaire de légation, Carmichael, qui avait eu le talent de se faire aimer, mais sans pouvoir obtenir d'être officiellement reconnu. Lafayette fut très-bien reçu du roi d'Espagne. Il eut des conférences avec le comte de Florida-Blanca, lui parla des États-Unis avec beaucoup de fierté, et finit par déclarer que si, le samedi suivant, jour de la réception des ambassadeurs, Carmichael n'était pas présenté officiellement comme chargé d'affaires des États-Unis, il l'emmènerait avec lui, et que de longtemps on ne reverrait à Madrid un envoyé américain. Ils convinrent de quelques points qui se trouvent consignés dans une lettre à M. de Florida-Blanca, et ratifiés par quelques mots de la main de ce ministre, et qui ont servi de base aux arrangements faits depuis avec la cour d'Espagne. Il se rendit au Prado, maison de campagne du roi, avec Carmichael qui s'empressa de mander au congrès que c'était à Lafayette qu'il devait sa réception officielle à cette cour, et l'avancement d'une négociation qui traînait depuis longtemps. Lafayette se rendit de là à Paris.

La séparation de l'armée fut l'époque de la création de la Société de Cincinnatus qui fut calomniée en Amérique et en Europe, tandis que les officiers qui avaient servi en Amérique s'empressaient d'obtenir et de porter cette marque distinctive. Lafayette fut chargé de reconnaître les services de ceux qui se trouvaient avoir rempli les conditions imposées par l'institution. Il s'acquitta de ce devoir avec zèle, et remplit tous ceux de la fraternité envers ses compagnons d'armes; mais il paraît, par des lettres de lui au général Washington et à quelques amis, qu'il conseilla de renoncer à l'hérédité qui était la seule clause de l'établissement qui eût des inconvénients. Aussi les officiers américains, sur la demande du général Washington, y renoncèrent-ils avec ce vrai patriotisme et ce noble désintéressement qui les caractérisèrent toujours.

Lafayette employait à Paris l'influence que ses succès lui avaient acquise, à représenter au gouvernement les vrais intérêts du commerce de France et d'Amérique, fondés sur une réciprocité de liberté mercantile. Après leur avoir rendu en Europe les services qui dépendaient de lui, il alla, au commencement de 1784, visiter ces États dont la liberté, l'indépendance et la prospérité étaient enfin assurées.

Il débarqua à New-Yorck, fut reçu en triomphe dans toutes les villes et campagnes, se rendit à Philadelphie; visita Yorcktown, Williamsburg et Richmond, théâtre de sa campagne de 1781. Le général Washington vint à Richmond au-devant de lui, et ils revinrent ensuite passer quelque temps ensemble dans la retraite de Mount-Vernon. Lorsqu'il fallut se séparer, le général conduisit Lafayette jusqu'à Baltimore, Annapolis et Philadelphie. Ils reçurent ensemble l'expression de l'attachement des États-Unis. On peut dire que l'un et l'autre avaient une popularité vraiment continentale, et que sous ce rapport ils appartenaient également à tous les États de l'Union. On observa que Lafayette, dans les États méridionaux, exprima, même dans des réponses officielles, son désir de voir un jour les législatures s'occuper de l'abolition de l'esclavage. Par un honneur extraordinaire et dont, excepté le général Washington, personne n'a joui, il fut reçu à Trenton dans la salle du congrès où un député de chaque État se rendit pour prendre congé de lui au nom des États-Unis, et lui faire par la bouche de M. Jay, président de ce comité, d'honorables et affectionnés adieux. La réponse de Lafayette remarquée dès ce moment, le fut encore plus quand on vit éclater la révolution française.

Il visita les quatre États de la Nouvelle-Angleterre, et y reçut les témoignages d'affection dont les gazettes ont retenti dans le temps. Ses anciens

compagnons d'armes, les officiers de l'armée, s'empressèrent surtout de lui montrer leur joie de le revoir, et son cœur y répondit avec toute l'affection qu'il leur avait vouée dès le commencement de la guerre. Il a mille fois répété que jamais il n'y eut autant de vertus publiques que dans l'armée américaine; il chérissait les soldats pour leur bravoure, leur patience, leur confiance en lui, et a toujours été chéri d'eux d'une manière qui était devenue proverbiale dans l'armée.

Il s'embarqua à Boston après une superbe fête à laquelle tout le peuple prit part. Le ministère français lui avait envoyé une frégate de quarante canons pour son passage. Il débarqua heureusement en France, et continua d'y rendre aux États-Unis les services politiques et commerciaux qui dépendirent de lui. Sa maison devint le rendez-vous des Américains. Sa correspondance avec le général Washington témoigne des fréquentes conférences et des discussions qu'il a eues avec les ministres successifs, avec les comités nommés pour écouter ses représentations sur les intérêts des États-Unis et ceux des négociants français qui se trouvaient être les mêmes, mais qui étaient souvent contrariés par les lois fiscales, par les entraves qui gênaient l'industrie française, par les vieilles habitudes du gouvernement, et par les intérêts de la ferme générale.

Le congrès lui décerna les plus honorables témoignages d'affection, de gratitude et de confiance. Les différents États s'empressèrent de donner son nom à des villes et à des comtés. Les capitales lui offrirent le droit de cité. Il reçut par de nouveaux diplômes pour lui, pour son fils et ses descendants, le titre de citoyen des États-Unis. L'état de Virginie éleva son buste dans la capitale de Richmond. On fit aussi présent à la ville de Paris d'un autre buste en marbre de Lafayette, qui fut présenté par le ministre des États-Unis et reçu avec beaucoup de pompe à l'hôtel de ville. On le plaça dans la salle principale où les électeurs se réunirent le 12 juillet 1789, où Lafayette fut élu commandant général des troupes parisiennes, où fut faite enfin la révolution. Le même buste, gardé longtemps par la garde nationale, attaqué par les Jacobins, fut détruit à l'époque de leurs succès au 10 août.

La correspondance de Lafayette avec le général Washington, le mettait au courant des affaires d'Europe. On y remarque particulièrement la résolution que prit Lafayette en 1785, de faire à ses frais, à Cayenne, une expérience sur l'affranchissement graduel des noirs; et son voyage dans les cours et dans les armées d'Allemagne, particulièrement chez le roi de Prusse et chez l'empereur. Il trouva partout le plus grand respect pour le général Washington. On voit par sa correspondance qu'il avait porté en tous lieux ses idées et ses projets de liberté, et qu'il les manifestait dans les cours étrangères aussi franchement qu'à la cour de France. Cette correspondance informe aussi le général des desseins de son ami, et de son association aux mesures d'opposition qui marquèrent les années antérieures à la révolution. Le général Washington, de son côté, lui donnait des nouvelles des affaires américaines et nommément de la convention qui a fixé la constitution actuelle des États-Unis. Le général lui apprit sa nomination à la présidence; et Lafayette, dans sa réponse, s'en félicite d'autant plus pour les États-Unis et la cause de la liberté en général, qu'il observe que le général Washington étant, par son existence personnelle autant que par son caractère, au-dessus de toutes les ambitions de places, il pourra mieux que personne juger quel est le degré de pouvoir exécutif nécessaire pour faire aller la constitution, et n'en prendre que ce qui est vraiment utile à la chose publique. On voit par ces lettres comme par toute la conduite et les expressions de Lafayette, que la vénération filiale et la tendresse de l'amitié ne furent jamais portées à un plus haut degré que celles dont il était pénétré pour le général Washington.

Lorsque la révolution française éclata, Lafayette s'empressa de rendre compte au général de toutes ses circonstances. Washington prenait d'autant plus d'intérêt aux événements, qu'un des premiers rôles de cette révolution était rempli par un élève de l'école américaine, par l'ami le plus cher à son cœur; mais on voit par ses lettres, qu'il fut toujours frappé de l'immense difficulté de maintenir l'ordre dans une population aussi considérable que celle de Paris, et qu'en admirant les succès obtenus, il craignait toujours qu'il ne fût au-dessus des forces humaines d'assurer leur durée.

Lorsque le gouvernement changea tout à fait en France, ce ne fut ni pour l'édification, ni pour l'avantage des États-Unis. Les Américains s'étaient d'autant plus intéressés à la révolution, ils y avaient pris d'autant plus de confiance, qu'ils y voyaient figurer activement un homme dont ils connaissaient depuis longtemps les principes et les sentiments. M. de Ternant, ministre de France en Amérique, était un ancien officier de l'armée, dont la nomination était due au choix de Lafayette, et qui, sous ces deux points de vue, inspirait confiance aux États-Unis. Tout à coup la scène changea. Les Américains, connaisseurs en liberté, ne furent pas la dupe des mots républicains sous lesquels on tâcha de déguiser les attentats à la souveraineté nationale, et les mesures tyranniques contre

les individus. On destitua Ternant pour envoyer un ministre dont la première instruction fut un ordre de nuire, de tout son pouvoir, au crédit du général Washington et à celui de Lafayette, alors prisonnier de la coalition. Il est assez remarquable que, lorsque les ministres et les écrivains girondins accusaient Lafayette, à la barre de l'assemblée et dans les journaux, de ne s'être pas montré le digne compagnon de Washington, ils réunissaient l'un et l'autre dans leurs projets de malveillance. Mais il était déraisonnable à eux de penser qu'ils pussent ébranler des autorités aussi bien établies dans les cœurs.

CORRESPONDANCE.

ANNÉES 1782, 1783 ET 1784.

RÉSOLUTION DU CONGRÈS.

En congrès, le 23 novembre 1781.

Sur le rapport d'un comité composé de MM. Carroll, Madison et Cornell, et auquel avait été renvoyée une lettre du major général marquis de Lafayette, en date du 22.

Résolu :

Que le major général marquis de Lafayette sera autorisé à aller en France, et à n'en revenir qu'à l'époque qui lui paraîtra la plus convenable;

Que d'après un examen de sa conduite durant la dernière campagne, et particulièrement pendant le temps qu'il a commandé en chef dans la Virginie, il sera informé que les nombreuses et nouvelles preuves qu'il a données de son zèle, de son attachement à la cause qu'il a épousée, ainsi que de son jugement, de sa vigilance, de sa bravoure, de son habileté, dans la défense de cette cause, ont grandement ajouté à la haute opinion que le congrès avait déjà de son mérite et de ses talents militaires;

Qu'il devra faire savoir aux officiers et aux troupes qu'il commandait à cette époque, que la bravoure et les bons services par lesquels ils ont secondé son zèle et ses efforts, et qui l'ont mis en mesure d'annuler les entreprises d'un ennemi très-supérieur en nombre, ont été vus par le congrès avec une satisfaction et une approbation particulière [1].

Que le secrétaire des affaires étrangères informera les ministres plénipotentiaires des États-Unis que le congrès désire qu'ils confèrent avec le marquis de Lafayette, et profitent de la connaissance qu'il a de la situation des affaires publiques aux États-Unis ;

Que le secrétaire des affaires étrangères informera en outre le ministre plénipotentiaire à la cour de Versailles, que l'intention du congrès est qu'il consulte le marquis de Lafayette et emploie son assistance pour accélérer l'envoi des secours qui pourraient être accordés aux États-Unis par Sa Majesté Très-Chrétienne ;

Que le surintendant des finances, le secrétaire des affaires étrangères et le bureau de la guerre, donneront au marquis de Lafayette, touchant les affaires de leurs départements respectifs, telles communications qui peuvent le mettre à même d'atteindre le but des deux résolutions précédentes.

Que le surintendant des finances prendra soin de décharger le marquis de Lafayette de l'engagement contracté par lui envers les négociants de Baltimore, et dont il est fait mention dans l'acte du 24 mai dernier ;

[1] On voit par une lettre de M. de Lafayette au général Washington, du 29 novembre, qu'à l'époque de cette résolution, les différentes compagnies formant le corps de Virginie étaient dispersées, et que ce fut, en conséquence, Washington qui se chargea de leur faire connaître l'approbation du congrès.

Que le surintendant des finances fournira au marquis de Lafayette les moyens convenables de se transporter en France;

Que le secrétaire des affaires étrangères rédigera une lettre à S. M. T. C., laquelle lettre sera confiée au marquis de Lafayette.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CONGRÈS AU ROI DE FRANCE, DATÉE DU 29 NOVEMBRE 1781.

Le major général marquis de Lafayette a, dans cette campagne, tellement ajouté à la réputation qu'il s'était acquise, que nous désirons obtenir pour lui, en notre faveur, une marque particulière de bienveillance en addition à l'accueil favorable que ses mérites ne peuvent manquer de rencontrer chez un souverain généreux et éclairé. Dans cette vue, nous avons ordonné à notre ministre plénipotentiaire de présenter le marquis à V. M.

A SON EXCELLENCE

LE GÉNÉRAL WASHINGTON.

Lorient, 18 janvier 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je remercie mon étoile de ce qu'il se présente une bonne occasion de vous informer qu'après un voyage de vingt-trois jours, je suis heureusement arrivé la nuit dernière à Lorient, et que ma famille et mes amis sont en très-bonne santé; ce qui, mon cher général, vous causera, j'en suis sûr, quelque satisfaction. Nous partons ce matin en grande hâte pour Versailles et Paris; de manière que j'ai à peine le temps de griffonner quelques lignes. Quelque heureux que je sois d'être en France et de revoir mes amis, j'anticipe déjà sur le plaisir de me retrouver dans quelques mois sur la plage américaine, et de sentir encore cette inexprimable satisfaction que j'ai éprouvée toutes les fois qu'après une absence, je suis revenu au quartier général.

Je ne puis vous donner, en débarquant, des nouvelles très-précises; cependant, d'après ce que j'ai pu recueillir, il me paraît que la chute de lord Cornwallis a produit un glorieux effet, et a été convenablement sentie en France, en Angleterre, et, en vérité, dans toute l'Europe. — La naissance d'un dauphin a causé une satisfaction générale. — La prise de Saint-Eustache est une brillante affaire, et je n'ai jamais lu un plus beau coup de main. — Les Hollandais seront vraisemblablement très-contents de la conduite des Français. — Le vieux comte de Maurepas est mort. — Charlus est adjudant général de la gendarmerie de France, que son père commande. — Il paraît que le convoi parti de Brest pour les Indes orientales et occidentales, a éprouvé un accident. Vingt-trois vaisseaux, dit-on, sont pris. Je ne connais pas bien les détails; mais d'un si fâcheux événement nous pouvons retirer quelque bien, si c'est une raison pour faire ce dont nous avons parlé.

Soyez assez bon, mon cher général, pour présenter mes respects à madame Washington, et mes compliments à l'état-major, à George [1] et à mes amis de l'armée. — A mon arrivée, j'ai trouvé une lettre de madame de Lafayette pour l'Amérique, dans laquelle elle me charge de vous offrir ses plus affectueux compliments.

Adieu, mon cher général. Nous sommes prêts à partir, et cependant quand je pense que vous êtes à tant de milliers de milles de moi, je ne puis cesser de vous écrire. — Le vicomte de Noailles, le général Duportail, Gouvion, et tout le détachement de votre armée en ce moment à Lorient, se réunissent pour vous présenter leurs respects; et moi, mon cher général, j'ajouterai seulement que je suis pour toujours, votre reconnaissant et respectueux ami.

Le comte de Charlus étant major général de la gendarmerie, on me dit que le prince de Broglie, fils du général, prendra sa place dans votre armée.

[1] George Washington, neveu du général.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Versailles, 30 janvier 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Vous concevrez aisément que je n'ai pas perdu de temps à partir pour Paris, où j'ai trouvé ma famille et mes amis en parfaite santé. — Ma fille et votre George [2] sont tellement grandis, que je me trouve beaucoup plus vieux que je ne m'y attendais. — Je pense qu'avant que cette lettre vous parvienne, vous aurez appris que le mauvais temps a malheureusement forcé les convois de rentrer dans le port de Brest. Des mesures avaient été prises pour devancer l'ennemi dans toutes les parties du monde.

[2] M. George Washington Lafayette.

Il est vrai, dit-on, que Rodney a été aussi obligé de s'en retourner. — Lord Cornwallis a été pris sur un vaisseau marchand, et rançonné par un corsaire français. — Nous n'avons pas entendu parler d'Arnold. — On assure que lord George Germain va quitter son poste.

Comme je vous ai dit mon opinion sur les ministres, ainsi que le degré d'amitié qui subsiste entre chacun d'eux et moi, j'ajouterai seulement que, jusqu'à présent, je suis très-satisfait de leur zèle et de leurs bonnes intentions pour l'Amérique; mais que je trouve très-difficile, presque impossible, d'avoir de l'argent. A mon arrivée, M. Franklin me dit qu'il n'y avait rien à espérer. Cependant j'ai eu quelques conversations sur cet objet. J'espère, *entre nous*, que quelque chose pourra être obtenu; je ne voudrais pas cependant que M. Morris y comptât beaucoup [1]. Le chevalier de la Luzerne annoncera ce qui peut être fait; mais le congrès s'abuserait s'il se reposait sur l'espoir d'avoir de l'argent de ce côté. Je ferai de mon mieux pour mener à bien cette affaire, ainsi que toutes celles qui peuvent intéresser l'Amérique. — Quant aux grandes opérations ou aux détails moins importants de secours, quoique j'aie eu à ce sujet des conversations avec le roi et ses ministres, je ne puis encore vous écrire rien de particulier, et je tâcherai de le faire par la première occasion.

On pense généralement ici, que les efforts de l'Amérique n'égalent pas son pouvoir. — Rien ne peut tant contribuer à obtenir une nouvelle assistance que les assurances positives d'une armée nombreuse, bien équipée et bien approvisionnée pour la guerre. Le congrès doit être très-attentif à ce point; car vous pouvez être certain que l'Angleterre est déterminée à jouer un jeu désespéré et à tenter au moins une autre campagne. Cette campagne sera-t-elle défensive en Amérique et offensive ailleurs, ou bien le contraire? Je ne puis encore l'affirmer; mais je crois que l'évacuation de New-York et de Charlestown est aussi loin de leurs projets pour la prochaine campagne que l'évacuation de Londres. Pour sortir de là, il faut qu'ils en soient chassés.

J'ai été reçu par la nation en général, par le roi et par mes amis, d'une manière dont vous auriez joui et qui a surpassé toute mon ambition. Le roi m'a parlé de vous dans les termes d'une si haute confiance, m'a tellement exprimé la considération, l'admiration et l'affection qu'il a pour vous, que je ne puis me dispenser de vous le dire. — J'ai été l'autre jour invité à dîner chez le maréchal de Richelieu, avec tous les maréchaux de France. Votre santé y a été portée avec toute sorte de respect, et j'ai été chargé de vous présenter les hommages de ce corps. — Tous les jeunes gens de la cour sollicitent la permission d'aller en Amérique. — Je dois vous dire que les nouvelles relatives au cardinal de Bernis n'étaient qu'un bruit répandu dans les provinces, et il paraît que le roi a l'intention d'en faire son premier ministre.

Madame de Lafayette me charge de présenter ses respectueux et affectueux compliments à vous et à madame Washington. Le vicomte de Noailles demande la permission de vous offrir ses respects. Soyez assez bon, mon cher général, pour présenter les miens à madame Washington, et mes compliments à l'état-major, à George, à mes amis dans l'armée. Adieu, mon cher général, quelque heureuse que soit ici ma situation, je ne pourrais pas avoir un moment de repos si je n'avais la certitude que rien ne se fait en Amérique, que mes services ne vous seraient pour l'instant d'aucune utilité, et que les compagnies légères ont rejoint leurs régiments respectifs.

Recevez l'hommage du respect et de l'attachement, etc., etc.

A M. LE COMTE DE VERGENNES.

Paris, ce 20 mars 1782.

Vous m'avez prié l'autre jour, Monsieur le comte, de vous envoyer par écrit un article de mes lettres d'Espagne. D'après la bonté du congrès, en mandant à tous ses ministres de correspondre avec moi, je me trouve instruit des offres américaines, et de la répugnance des Espagnols pour traiter avec eux. Peut-être il sera politique de cacher ce sentiment; mais il serait trop injuste d'attribuer les obstacles à ceux qui s'efforcent de les lever.

Le 2 juillet 1781, les ministres apprirent de M. Jay que le congrès, instruit de l'objection au traité, avait résolu de céder sur le point en litige. Ce point regardait la navigation du Mississipi; et M. Jay pria qu'on nommât une personne pour régler avec lui les articles.

Le 21 juillet, le ministre manda qu'il présenterait la lettre à Sa Majesté.

Le 19 septembre, le ministre annonça qu'il *proposerait* au roi la nomination d'une personne chargée de conférer, qu'il présenterait au roi une lettre de M. Morris au sujet des secours sur lesquels il lui donna des espérances; enfin le ministre de-

[1] M. Morris était ministre des finances.

manda les propositions qui doivent devenir la base du traité.

Le 22 septembre, les propositions furent envoyées.

Le 27 septembre, autre lettre du ministre, annonçant qu'on allait nommer une personne pour conférer, et ajoutant que les instructions seraient données avant que la cour partît pour l'Escurial.

Le 3 octobre, comme la cour allait partir, M. Jay écrivit au ministre, et lui manda qu'il attendait ses ordres à l'Escurial; celui-ci répondit qu'il écrirait à l'instant où il pourrait dire sur l'affaire quelque chose de positif.

Le 10 décembre, le ministre annonça la nomination de don Bernardo del Campo dont les instructions seraient prêtes dans huit ou dix jours.

Le 27 décembre, M. del Campo s'excusa de ne pas entrer en matière sur ce que ses instructions n'étaient pas faites; elles n'étaient pas commencées, et il ne savait quand elles le seraient; ce M. del Campo est le premier secrétaire du ministre.

Le 1er février 1782, M. del Campo a répété l'excuse du 27 décembre.

Le 16 février, même excuse.

Quand M. Jay s'adresse au ministre, il est tantôt affairé et tantôt malade, et renvoie M. Jay à don Bernardo del Campo. Et don Bernardo del Campo, n'ayant pas reçu d'instruction, ne peut que promettre d'en parler au ministre.

Ce défaut de santé, défaut de temps, ou défaut d'instruction, ont fait jusqu'ici négliger tous les mémoires qu'a présentés le ministre américain.

Je ne me permets pas, Monsieur le comte, de juger ici la politique d'une cour que tant de motifs me rendent respectable; mais les Américains désirent avec raison que les détails de leur conduite ne soient pas inconnus au roi, et que celui dont les traités ont été fondés sur la générosité et la franchise ne puisse douter que, dans leur négociation avec l'Espagne, ses alliés américains ne manquent ni de bonne foi ni de bonne volonté.

D'après les espérances du 19 septembre, on avait imaginé que les secours de l'Espagne passeraient la modique somme que l'Amérique en a reçue; mais un reste de lettres de change, montant à 25,000 livres sterling, aurait été protesté, si M. Franklin n'eût pas fait usage de l'argent dont il dispose; et je vois, Monsieur le comte, que les droits de la France à la gloire de cette révolution, et à la reconnaissance des Américains, ne pourront être justement partagés par aucune puissance de l'Europe.

Les dépêches de M. de la Vauguion vous apprennent sûrement où en sont les affaires d'Amérique en Hollande. Par ce que me mande M. Adams, il paraît qu'elles y prennent une tournure avantageuse.

Agréez, je vous prie, Monsieur le comte, l'hommage de l'attachement respectueux, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Antony, 30 mars 1782.

Mon cher Général,

La prise de Mahon a eu lieu plus tôt qu'on ne s'y attendait généralement. Le général Murray et le général Draper sont en querelle, comme cela arrive ordinairement, après un échec, entre les commandants anglais. Le siége de Gibraltar avance. La capture de Saint-Christophe a été d'autant mieux sentie en Angleterre, que, d'après une lettre de sir Samuel Hood, la partie confiante de la nation avait conçu l'espérance de conserver cette île. Plusieurs provinces de Hollande s'occupent de la reconnaissance de l'indépendance américaine. Il y a une grande confusion dans le monde parlementaire de la nation anglaise. Quelques personnes pensent que c'est la suite d'une finesse de lord North qui désire rejeter sur le parlement le blâme d'avoir abandonné les colonies. On a dit longtemps qu'il se retirerait; mais jusqu'à présent il a gardé sa place, et les membres de l'opposition ne s'accordent pas entre eux. Néanmoins nous venons d'apprendre qu'un changement de ministres allait avoir lieu.

J'ai écrit à M. Livingston [1] relativement aux négociations de la paix, à l'argent français et à l'Espagne, en le priant de communiquer ma lettre à Votre Excellence. Nous ne devons pas compter sur l'argent espagnol, ni, malgré leurs compliments, sur l'argent des Hollandais.

Quant aux idées que vous m'avez données dans votre lettre, je les ai reproduites de mon mieux. J'ai eu à ce propos une longue conversation avec le roi, j'en ai eu plusieurs avec ses ministres. Ils ont des plans sur les Antilles; ils sont aussi arrêtés par l'Espagne, et sans les vaisseaux espagnols, j'ai peur que la flotte anglaise n'excède quelque peu en nombre la flotte française, ou au moins ne l'égale. Il ne faut pas compter sur les bâtiments hollandais.

La grande affaire est d'avoir des vaisseaux espagnols en Amérique. Or, les Espagnols ne sont pas

[1] Ministre des affaires étrangères.

étrangers à quelques influences anglaises, dont le succès me paraît cependant douteux. Quoiqu'il n'y ait rien de décidé sur les objets ci-dessus mentionnés, je crois qu'on se dirigera plutôt vers Charlestown que vers New-Yorck. Pour ma part, je préfère de beaucoup la première destination ; mais je crains que l'Espagne ne présente des obstacles ; elle est toujours pour les Antilles. Si je n'avais affaire qu'aux ministres français, ma tâche serait beaucoup plus facile; nous pouvons nous attendre qu'on opérera en septembre.

Bien des gens se figurent que l'ennemi a l'intention d'évacuer New-Yorck et Charlestown. Je ne suis pas si confiant, et je pense que nous ferions une grande faute de calculer sur cette supposition, soit en France, soit en Amérique.

Dans les circonstances actuelles, dans l'attente de négociations prévues ou au moins possibles, et d'après la situation incertaine de celles dont je viens de parler, je crois me conformer à vos instructions en restant quelque temps en Europe, pour profiter des événements. J'espère, mon cher général, que vous approuverez ma conduite. Puis-je me flatter, lorsque mon départ n'est retardé que par l'espoir d'être utile, que je n'en serai pas moins considéré comme candidat au commandement de l'infanterie légère, commandement qui fait toute mon ambition et qui ne déplaira pas à ce corps? Comme, dès l'instant où une détermination sera prise, je compte m'embarquer pour l'Amérique, j'espère que l'infanterie légère ne sera pas organisée avant mon arrivée.

Il y aura une décision avant le mois de mai. Un vaisseau français pourra en porter immédiatement la nouvelle aux îles et un autre en Amérique ; je ne perdrai pas de temps.

Dans la situation actuelle des affaires, je crois que nous devons nous préparer vigoureusement, et j'espère remplir vos vues, au moins pour ce qui concerne Charlestown.

Je connais trop bien les sentiments du congrès et de la nation, pour ne pas être sûr que, non-seulement leurs décisions, mais même l'expression de ces décisions, ajouteront un nouveau lustre à l'idée qu'ils ont donnée de leur libéral et noble esprit.

J'ajouterai, mon cher général, que tout ce que contient cette lettre étant le résultat de la confiance qu'on a placée en moi, je dois l'écrire pour vous seul ; et ceci est aussi confidentiel que les plus secrètes parties de notre correspondance.

Depuis que j'ai quitté l'Amérique, j'ai eu une lettre de vous par *l'Hermione*. Je suis heureux d'apprendre qu'un esprit d'ordre et d'économie s'est répandu dans les diverses parties de l'administration. Beaucoup de raisons me font espérer que nous pourrons avoir une nombreuse armée pour les opérations de la campagne [1].

Je suis depuis quelques jours chez le marquis de Castries, qui, pendant la semaine sainte, vient se reposer des soins ministériels. — Nous sommes unis par une amitié intime, et je suis heureux de penser que, depuis qu'il est à la tête de la marine, nous avons eu une série de succès. — Sans la tempête qu'a essuyée M. de Guichen à son départ de Brest, nous n'aurions pas perdu un seul instant la supériorité maritime dans les Indes occidentales.

Maintenant, mon cher général, je vous parlerai de mes affaires personnelles. Indépendamment de ma situation à la cour et dans la société, les marques d'affection que je reçois chaque jour du peuple en général, me rendent aussi heureux que possible. Toute l'influence que je puis avoir, me sera vraiment précieuse toutes les fois qu'elle sera employée au service de notre cause chérie. Je suis parfaitement satisfait des dispositions du gouvernement. Les deux nations seront pour toujours attachées l'une à l'autre, et l'envie et la perfidie britanniques, dont toutes deux sont l'objet, ne peuvent que cimenter entre elles une amitié et une alliance éternelles.

Madame de Lafayette me charge de vous présenter ses plus affectueux et respectueux compliments, ainsi qu'à madame Washington qu'elle prie ardemment de faire, après la guerre, un voyage en France, et de venir passer quelque temps dans notre famille, où nous serions si heureux de vous recevoir. — Veuillez, mon cher général, etc., etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 12 avril 1782.

Mon cher Général,

Notre cause peut être mieux servie par ma présence ici, qu'elle ne le serait dans ce moment par mon retour auprès de vous, et cependant je ne puis me défendre d'un sentiment pénible à la vue de plusieurs officiers français qui vont rejoindre leurs drapeaux en Amérique. Dieu merci, je les

[1] Ce passage répond à une lettre du 4 janvier par laquelle le général Washington exposait l'état de l'Amérique, et insistait pour obtenir deux choses, un secours pécuniaire et la supériorité navale.

suivrai avant qu'il se passe aucun événement qui puisse avoir quelque danger ou quelque importance; mais je suis si loin de l'armée, si loin du quartier général, si loin des nouvelles américaines, que, malgré tout mon bonheur ici, je ne puis m'empêcher de souhaiter, dix fois par jour, d'être de l'autre côté de l'Atlantique.

Cette lettre, mon cher général, vous est portée par le comte de Ségur, fils du marquis de Ségur, ministre d'État au département de la guerre, lequel, en France, a une grande importance. — Le comte de Ségur allait avoir bientôt un régiment; mais il aime mieux servir en Amérique et sous vos ordres. C'est un des hommes les plus aimables, les plus spirituels et les meilleurs que j'aie jamais vus. Il est mon intime ami. Je vous le recommande, mon cher général, et par vous à tout le monde en Amérique, et particulièrement dans l'armée.

Quelques recrues partent avec ce convoi et seront protégées par une frégate. Elles sont destinées à compléter les régiments et ne feront rien pour ou contre aucune opération de la campagne. — M. Franklin n'a pas pu se procurer de bâtiments pour transporter quelques provisions qu'il a réunies à Brest. — J'ai prié le marquis de Castries de nous prêter tous ceux qu'il pourrait se procurer. Cela se bornera, pour cette fois, à rien ou à très-peu de chose; mais il m'a promis mille tonneaux pour le prochain convoi; et après tout, j'aime mieux cela, parce que ce convoi partira sous une meilleure protection et deux mois avant juillet.

Vous trouverez ci-jointe, mon cher général, la copie d'une lettre écrite dernièrement par un cutter français. J'ai peu à y ajouter si ce n'est que mes espérances augmentent au sujet de Charlestown. Mais l'Espagne insistera pour les Antilles. Nous attendons de savoir ce qu'enfin ils ont l'intention de faire avec leurs vaisseaux. Après quoi je conclurai avec le roi de France et ses ministres. — Je n'oublie pas l'affaire de l'argent. — Du moment que je serai mieux informé, un bâtiment français vous portera un rapport complet [1].

Le nouveau ministère anglais n'a encore rien fait d'important. Comme la Hollande allait reconnaître l'indépendance, l'Angleterre a cherché à détourner son attention, et lui a proposé la paix sous la médiation de la Russie. Rien encore n'a été décidé. J'espère que nous pourrons, de ce côté, triompher des intrigues britanniques. — J'ai prié M. Livingston de vous communiquer quelques mots que je lui ai écrits en chiffres sur des objets politiques.

L'amiral Barrington va partir avec douze vaisseaux de ligne, et sa destination a été gardée très-secrète. — Quelques-uns imaginent qu'il va reprendre les troupes de New-Yorck et Charlestown, qu'il n'est guère en leur pouvoir de renforcer. On dit que lord North a été content de trouver une occasion de quitter le gouvernail à une époque si critique, et qu'il n'aurait pas voulu que son nom fût attaché à une paix désavantageuse.

M. Laurens est en Angleterre sur sa parole. Je lui écrirai aujourd'hui par une occasion particulière, et je lui conseillerai d'obtenir, s'il est possible, une permission de sortir de la Grande-Bretagne. Je voudrais qu'il fût en France où, une fois échangé, il pourrait conférer avec les autres commissaires sur l'affaire de la paix.

Je vous prie, mon cher général, etc., etc.

A M. ROBERT LIVINGSTON [2].

Saint-Germain, le 25 juin 1782.

Mon cher Monsieur,

Je n'entrerai pas ici dans des détails qui vous seront communiqués par le docteur Franklin. Cependant, comme le congrès a bien voulu réclamer mon opinion, j'aurai l'honneur de vous dire ce que je pense des diverses transactions qui ont eu lieu.

Avant de succomber, le ministère de lord North envoyait des agents pour tâter le pouls à la cour de France et aux ministres américains. Il a dû se convaincre qu'on ne pourrait les amener à des accommodements séparés, qui rompraient leur union et en feraient de plus faibles ennemis. En même temps une cabale s'élevait contre cette administration. De nouvelles nominations ont eu lieu, et on ne sait jusqu'à quel point lord North se serait avancé dans une négociation générale.

Le plan de l'opposition avait toujours été de devenir maîtresse du cabinet. Mais tandis qu'elle était unie dans tous ses membres contre le ministère, elle a commis l'étrange faute de ne jamais penser à ce qui adviendrait après que ses vues au-

[1] Les désignations importantes de cette partie de la lettre sont en chiffres. Ainsi, 60 veut dire le roi de France, 47 Charlestown, etc. La même précaution est prise dans la plupart des lettres suivantes.

[2] Cette lettre, ainsi que presque toutes celles qui sont adressées à des ministres américains, de 1782 à 1787, est extraite du recueil intitulé : *The diplomatic correspondence of the American revolution.* — Boston, 1830, tome X. — M. Livingston était secrétaire d'État pour les affaires étrangères.

raient été remplies. — Elle a pourtant fait des ministres, et le premier jour, ils ne savaient comment partager la proie; le second, ils s'aperçurent qu'ils avaient différents intérêts et différents principes à soutenir; le troisième, ils en étaient à intriguer les uns contre les autres. Maintenant le ministère anglais est si divisé que ses dissidences seules peuvent expliquer son indécision dans les affaires publiques.

Le marquis de Rockingham n'a rien d'un ministre que la parade des réceptions et une apparence affairée. Il est mené par M. Burke. Il est aussi dans les meilleurs termes avec Charles Fox. Les principes de ce dernier sont connus de tout le monde. Ce parti, à ce qu'il paraît, occupe une position particulière dans le cabinet. Le duc de Grafton et lord Camden pensent qu'il est de leur intérêt de soutenir lord Shelburne, que cependant ils détestent intérieurement. Celui-ci paraît avoir la plus grande part dans la confiance du roi. Il est intrigant, et sous le prétexte de suivre les opinions de lord Chatham, il se rend agréable au roi en s'opposant à l'indépendance américaine. C'est, dit-on, un homme sans foi, souhaitant la continuation de la guerre par laquelle il espère rehausser son importance; et si le parti Rockingham tombait, si lord Shelburne se trouvait avoir à partager le pouvoir avec un autre parti, il n'est pas loin, à ce qu'on dit, de s'unir à lord North et à plusieurs autres membres de l'ancienne administration. Le roi reste seul, haïssant chacun de ses ministres, se chagrinant à chaque mesure qui contrarie ses dispositions, et aspirant au moment où le ministère actuel, ayant perdu sa popularité, fera place à ceux qu'il a été obligé d'abandonner pour un temps.

Telle est la situation actuelle, et je vais vous rendre compte des mesures qui ont été prises touchant la négociation.

Il paraît que lord Shelburne, d'une part, et Charles Fox, de l'autre, ont suivi le plan adopté par lord North, de faire quelques avances particulières; mais ils ne se sont jamais communiqué leurs projets et n'en ont rien dit d'abord dans le conseil. — Le comte de Vergennes a déclaré que jamais la France ne pourrait penser à entrer dans un traité que de concert avec ses alliés; et sur ce qui fut dit, que l'Amérique elle-même n'insistait pas tant sur la demande d'indépendance, il répondit : « Un peuple n'a pas besoin de demander ce » qu'il a conquis. » — M. Adams, en Hollande, et le docteur Franklin, à Paris, ont fait des réponses qui convenaient à la dignité des États-Unis; mais de même que le comte de Vergennes, ils ont exprimé un sincère désir de la paix à des conditions libérales et généreuses.

Dès le commencement, M. Adams a été persuadé que le ministère anglais n'était pas sincère; que la plus grande partie de ses membres était aussi opposée à l'Amérique qu'aucun de ceux de l'ancienne administration; et qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur toutes ces négociations. Son jugement, à cet égard, a été confirmé par les événements, quoique à présent la négociation ait pris une meilleure tournure.

La plume du docteur Franklin est plus propre que la mienne à retracer toutes les particularités du séjour à Paris de M. Grenville, jeune homme d'un rang assez élevé, muni de pouvoirs pour traiter avec S. M. T. C. et tous les autres princes ou États actuellement en guerre avec la Grande-Bretagne.

Je remarquerai seulement que dans ses dernières conversations avec le comte de Vergennes, M. Grenville a considéré la reconnaissance de l'indépendance américaine comme une chose qui ne pouvait être mise en question, mais qui devait être préalablement déclarée. — Cependant, lorsque le comte de Vergennes a transcrit les paroles de M. Grenville pour les lui faire signer, ce dernier a insisté pour qu'au lieu de cette expression : « Le » roi d'Angleterre a *résolu* de reconnaître, etc., » il fût fait usage des mots *est disposé,* dans ce qu'il voulait faire regarder comme sa communication officielle. Il a témoigné aussi de la répugnance à donner une copie de ses pouvoirs à M. Franklin; et le ministère anglais recule tellement devant l'idée de présenter au parlement un *bill* concernant l'indépendance américaine, que tout cela ne dénote pas de grandes dispositions pour une paix dont les préliminaires doivent être une reconnaissance de l'Amérique comme nation séparée et indépendante. Il est probable que, dans ces deux jours, le docteur Franklin a eu avec M. Grenville une conférence qui jettera quelque lumière sur ces derniers points.

M. Jay est arrivé de Madrid. M. Laurens, à ce qu'il paraît, a l'intention de retourner en Amérique. La présence de M. Adams en Hollande, est nécessaire pour le moment. Dans quelques jours, nous connaîtrons mieux les vues de la Grande-Bretagne, et puisque les ministres du congrès ont pensé que je devais, pour le service de l'Amérique, rester ici quelque temps de plus, je consacrerai, sous leur direction, tous mes soins aux intérêts des États-Unis. Ma situation à la cour me permet quelquefois d'aller plus loin que ne pourrait le faire un étranger. Cependant, à moins qu'une sérieuse et immédiate négociation, que je suis loin d'espérer, ne rende ma présence très-utile, je demanderai la permission de retourner à mon poste et

d'être employé à des moyens plus prompts de terminer cette affaire que ceux des dissertations politiques.

J'ai communiqué l'opinion de M. Adams, telle que je l'ai trouvée dans ses lettres. Les idées du docteur Franklin seront présentées par lui-même, ainsi que celles de M. Jay. Les unes et les autres doivent être préférables aux miennes, quoique je ne pense pas qu'elles en diffèrent beaucoup. — Mais de ce que j'ai appris par vos ministres, par les ministres français, et par mes relations particulières, je conclus :

1° Que les ministres anglais sont divisés entre eux, embarrassés sur la conduite qu'ils doivent tenir, et qu'ils ne sont pas très-fermes dans leurs principes, ni dans leurs places ;

2° Que les négociants iront lentement, serviront à établir des principes et à faciliter un traité; mais que le roi d'Angleterre et quelques-uns de ses ministres n'ont pas abandonné l'idée de rompre l'union entre la France et les États-Unis;

3° Que la situation de la Grande-Bretagne, le manque d'hommes et d'argent, et les efforts que la France est prête à faire, réduiront l'Angleterre à la nécessité de faire la paix avant la fin du printemps prochain.

L'Amérique fera sans doute un nouvel effort et renverra tous les émissaires à ses plénipotentiaires en Europe ; car le ministère en Angleterre trompe maintenant le peuple, par l'espoir que le général Carleton va opérer une réconciliation, et par d'autres histoires de la même nature [1].

Dans le cours de cette affaire, nous avons été parfaitement satisfaits du ministère français; il s'est montré sincère et modéré. — M. Jay écrira au sujet de l'Espagne. Il y a très-peu à dire d'elle, et très-peu à en attendre. — Il paraît que la Hollande va bien, et je crois que M. Adams est content, excepté sur l'affaire de l'argent qui est le point difficile et qui marche lentement.

Par tout ce que je vois, je juge que si l'Amérique insiste pour avoir une part dans les pêcheries, elle l'obtiendra par le traité général. Cet objet m'intéresse trop pour que je n'en fasse pas mention.

La nouvelle de la défaite du comte de Grasse a été vivement sentie en France, et la nation entière a été vraiment malheureuse de ce fâcheux événement [2]. Le cri général du peuple a été tel que je ne crois pas qu'à l'avenir aucun amiral français osât, en aucun cas, rendre son vaisseau. Le peuple a peut-être été trop sévère, et le gouvernement ne s'est pas prononcé parce qu'il doit y avoir un conseil de guerre. Mais j'ai été heureux de voir le patriotisme se manifester chez tout le monde. Les États de plusieurs provinces, les grandes villes, et différentes associations, ont offert des vaisseaux de ligne en plus grand nombre que ceux qui ont été perdus. — En même temps, le gouvernement montre la plus grande activité, et cet événement a donné un coup d'éperon à l'énergie de la nation. — Puis, indépendamment du malheur en lui-même, j'ai gémi de la ruine des plans que j'avais proposés pour une utile coopération sur les côtes d'Amérique. Mes projets ont été rendus presque impraticables, et mon voyage (à l'exception des négociations) n'a pas été aussi avantageux que j'avais de bonnes raisons de l'espérer.

Les Espagnols vont enfin assiéger Gibraltar. Le comte d'Artois, frère du roi de France, et le duc de Bourbon, prince du sang, partent pour servir dans cette expédition en qualité de volontaires. — On a l'intention de commencer dans les premiers jours de septembre. — Ainsi, de manière ou d'autre, nous serons délivrés de cet embarras, et, que

[1] L'Angleterre proposa secrètement à la France de faire une paix séparée à des conditions très-favorables. M. de Vergennes refusa (lettre à M. de la Luzerne, du 23 mars); mais on craignait en France que les Américains ne sussent pas repousser pareillement une proposition analogue. On voulait que tous les alliés traitassent en même temps (lettre du 29 avril). Une résolution en faveur de la paix avec l'Amérique avait passé au Parlement en février. Un bill (*enabling act*) autorisa le roi à traiter avec *les treize provinces*. La base de la négociation devait être leur indépendance. En même temps que M. Grenville vint à Paris, sir Guy Carleton, commandant des forces anglaises dans l'Océan atlantique, réuni à l'amiral Digby *en commission de paix*, arriva à New-Yorck, ouvrit une correspondance avec le général Washington (7 mai), et voulut vainement communiquer avec le congrès. Comme négociateur, il ne fut point écouté, et il se vit peu à peu réduit à conclure plus tard quelques conventions purement militaires, qui préparèrent l'évacuation du continent. (Voyez le tome VIII des écrits de Washington, *passim*, et l'Appendice, n° IX.)

[2] Cette défaite eut lieu le 12 avril 1782, dans l'espace de mer compris entre les îles de la Guadeloupe, la Dominique, les Saintes et Marie-Galante. Le comte de Grasse, chargé de conduire un corps de troupes françaises à Saint-Domingue, où une escadre et des troupes espagnoles l'attendaient pour tenter la conquête de la Jamaïque, fit voile du Fort-Royal de la Martinique. Il avait fait filer son convoi sous l'escorte de quelques-uns de ses vaisseaux et sa flotte était hors de portée des ennemis, lorsqu'un de ses vaisseaux, *le Zélé*, en ayant abordé un autre pendant la nuit, se trouva dégréé. Au lieu de le sacrifier après en avoir retiré l'équipage, le comte de Grasse crut devoir se porter à son secours avec vingt-neuf vaisseaux. L'amiral Rodney sut mettre à profit cette imprudence. Il avait trente-six vaisseaux dont six à trois ponts. Après un combat longtemps disputé, le comte de Grasse, qui montait le vaisseau *la Ville de Paris*, de 100 canons, se vit obligé d'amener son pavillon, et sept autres de ses vaisseaux éprouvèrent le même sort. Il ne se rendit qu'après avoir perdu la plus grande partie de son équipage et fut traité en Angleterre avec une grande considération.

le siége réussisse ou non, nous pouvons espérer à l'avenir de disposer des forces combinées de la maison de Bourbon.

Nous attendons des lettres des Indes orientales, où il paraît que nous avons eu l'avantage. L'ennemi a reçu quelques dépêches par terre; mais, ou il n'en a publié qu'une partie, ou nos opérations sont d'une date postérieure.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, 29 juin.

M. Franklin et M. Jay vous feront connaître la réponse du comte de Vergennes à M. Grenville, et ce qu'a dit ce dernier relativement à l'*acte d'autorisation*. Cet acte, ainsi que la réponse au comte de Vergennes, sont attendus chaque jour, et la manière dont ils seront conçus donnera une idée assez juste des intentions du ministère anglais. — La seule chose dont il me reste à vous informer, c'est que, sous prétexte de curiosité, d'admiration, ou d'affaires privées, l'Angleterre enverra probablement en Amérique, des émissaires qui ne peuvent espérer de s'insinuer que sous des apparences d'amitié.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 14 octobre 1782.

Mon cher Général,

Depuis l'arrivée du colonel Gimat, pas une ligne de vous ne m'est parvenue, ce qui m'afflige beaucoup; car lorsque je n'ai pas le bonheur d'être avec vous, il m'est absolument nécessaire de recevoir vos lettres.

Celle-ci vous sera remise par le général Duportail et le colonel Gouvion, qui retournent en Amérique. Je voudrais pouvoir faire de même; mais vous devez savoir que je suis retenu ici par les plénipotentiaires américains dans le but de servir notre cause, ce qui pour moi sera toujours l'objet principal. Le général Duportail vous donnera les nouvelles publiques. J'ai communiqué celles d'une nature plus secrète au secrétaire des affaires étrangères, et je l'ai prié de transmettre ma lettre à Votre Excellence. Vous serez à portée de former votre opinion sur la situation des affaires; mais quoique leurs progrès ne me permettent pas (d'après les motifs que je vous ai exposés), de quitter pour le moment ce pays-ci, mon opinion personnelle est qu'un succès est nécessaire avant que le traité général puisse arriver à une conclusion.

J'ai chargé le colonel Gouvion de vous dire ce qu'il vaut mieux ne pas écrire relativement à mes projets.

Madame de Lafayette me prie de vous présenter, ainsi qu'à madame Washington, ses respectueux et affectueux sentiments. Elle a porté pendant sept mois un enfant qui est venu dernièrement au monde à cette époque prématurée. C'est une fille, et quoique délicate, j'espère qu'elle s'élèvera bien. — J'ai pris la liberté de lui donner le nom de *Virginie* [1].

Si le comte de Grasse n'avait pas été si malheureux, mon voyage n'aurait pas été tellement infructueux. Maintenant il me faut trouver dans la paix ou dans la guerre les moyens de regagner une partie des avantages que j'avais espérés de ma présence à cette cour. M. de Vaudreuil sera utile au commerce; peut-être fera-t-il quelque chose contre Penobscot; mais puisqu'il n'est pas entré dans le port de New-Yorck, il ne peut rien effectuer d'important. — Ma prochaine lettre, mon cher général, vous informera mieux de ce qui me concerne. — Si George, dans l'un ou l'autre cas, avait envie de voir le pays, j'en serais extrêmement heureux, et j'aurais autant de soin de lui que de mon propre fils.

Je vous prie, mon cher général, de présenter mes respects à madame Washington, et mes affectueux compliments à la famille. — J'espère que ma conduite, guidée par des motifs d'utilité publique et d'intérêts américains, recevra de vous cette approbation que je préfère à celle du reste du monde.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 24 octobre 1782.

Mon cher Général,

Ma dernière lettre vous a informé qu'au cas où la paix ne serait pas faite et où nos plans ne recevraient pas une exécution immédiate dans cette cour, je me croirais obligé par mon zèle pour notre cause et par mon obéissance à vos intentions, de chercher quelques moyens de servir nos projets militaires. — Dans ces circonstances, j'ai consenti à aller cet hiver avec le comte d'Estaing. Mais, quoi-

[1] Madame Louis de Lasteyrie.

que je doive rentrer dans l'armée française comme maréchal de camp, à dater de la reddition de lord Cornwallis, je garderai mon uniforme américain et l'extérieur aussi bien que l'intérieur d'un soldat américain. Je traiterai les affaires et prendrai des ordres comme un officier emprunté aux États-Unis, et je guetterai l'heureux moment où je pourrai joindre nos chers drapeaux.

Ma présence aux Indes occidentales amènera et assurera, j'espère, la chose que nous désirons, ou quelque autre qui pourra vous plaire. — En arrivant aux îles, j'aurai avec moi la supériorité maritime. — Un vaisseau partira dans une quinzaine pour l'Amérique. — Ce que je vous écris m'a été confié sous le plus grand secret, et jusqu'à ce que je sois libre d'en parler, je vous prie de le garder pour vous seul. — Lorsque l'affaire sera plus avancée, je serai plus précis. En attendant vous pouvez me préparer vos ordres. — Comme il y aura des communications particulières, et qu'elles pourraient avoir lieu par deux voies, j'ai pensé que des officiers pourraient être dépêchés. — George souhaitait faire un voyage; Mac-Henry avait le même désir. — Vous savez qu'avec moi George serait bien soigné.

Votre Excellence recevra de mes nouvelles par le prochain bâtiment. — J'espère que New-Yorck sera délivré vers le mois de juin. Ce que je fais était le seul moyen.

Dans un mois, nous saurons si l'Angleterre veut faire la paix; et si elle n'est pas faite peu après la réunion du parlement, il est certain qu'une autre campagne deviendra nécessaire. — Je n'ai pas l'intention de partir avant ce temps-là.

Je suppose que vous n'avez pas un besoin immédiat du colonel Gouvion, et j'ose présumer qu'il ne déplaira pas à Votre Excellence que je le garde avec moi.

Je vous prie d'offrir mes bien affectueux respects, etc., etc.

A M. DE VERGENNES.

Paris, le 22 novembre 1782.

Lorsque je quittai l'Amérique, Monsieur le comte, je fus chargé de représenter ici sa situation, et dans la circonstance critique où elle se trouve, le congrès me recommande particulièrement de vous exposer ses besoins pécuniaires. C'est d'après son congé et ses instructions que je suis venu ici; et, lorsque sans son approbation, sans un rang déclaré dans l'armée française, je vais m'occuper d'opérations dont le commencement leur est étranger, je dois au moins m'acquitter de ses commissions, et surtout reposer ma conscience sur l'opinion que dans ce moment délicat je prends la liberté de vous soumettre.

Les dépêches du congrès sont arrivées; celles du chevalier de la Luzerne ne le sont pas encore. On peut s'être trompé dans les bureaux comme à bord du bâtiment américain, et si ces lettres sont retardées, il serait fâcheux de se jeter dans des lenteurs et des incertitudes. Vous connaissez trop bien l'Amérique, Monsieur le comte, pour avoir besoin d'être éclairé par cette dernière dépêche; d'ailleurs, j'ai trop causé avec le ministre du roi, sur l'objet en question, pour ne pas prévoir qu'il conseillera le secours que l'on croit instant de demander. Les papiers que M. Franklin a confiés contiennent au moins des informations; c'est à lui qu'ils ont été adressés, et si vous en craignez l'exagération, je dois ajouter que les nouvelles particulières, ma connaissance intime du pays, le jugement qu'il m'est aisé de former sur la situation actuelle; tout enfin, Monsieur le comte, se réunit pour me persuader la nécessité de cette assistance pécuniaire.

En considérant l'Amérique, Monsieur le comte, il est naturel de m'attacher au point de vue qui intéresse un Français; c'est en cette qualité seule, que j'examine les dangers de l'influence anglaise.

Le peuple est las de la guerre; mais à présent il aime la France et déteste l'Angleterre. Un secours accordé dans ce moment, est une opération d'autant plus utile, qu'elle met le sceau à toutes les autres; qu'elle relève le courage et ferme la bouche aux émissaires anglais, qui sans cesse accusent la France de vouloir attiser le feu sans l'éteindre. Je ne m'arrête pas à ces calomnies, Monsieur le comte, et leur absurdité doit, j'espère, préserver de leurs effets; mais il n'en est pas moins inutile de s'arrêter au peu d'efforts pécuniaires du peuple américain. On peut dire qu'il y a peu d'argent dans le pays, et je puis affirmer que les Anglais en ont moins laissé qu'on ne croit; encore cet argent est-il, ou dans leurs lignes, ou dans les cassettes enterrées des royalistes. On peut ajouter que les États n'ont pu, dans ces temps de troubles, prendre des mesures convenables pour l'imposition, pour la levée des taxes; que d'ailleurs, l'étendue du pays, la dispersion des habitants, en rend la collection difficile. Il serait possible aussi de remarquer la différence entre les taxes actuelles, et celles même qui ont été une des raisons de mécontentement. Enfin, Monsieur le comte, les Américains diraient

que leur commerce a cruellement souffert cette année; mais en pensant que ces excuses, quoique assez bonnes, ne sont pas suffisantes, je vois aisément que le congrès et tous les chefs de la révolution, sont intéressés à ce qu'un défaut d'argent ne la fasse pas manquer. Il est clair qu'ils doivent tâcher d'en avoir et prendre pour réussir tous les moyens qui ne mettent pas en danger la révolution elle-même. Puisqu'ils n'ont pu en avoir, Monsieur le comte, il devient, je crois, nécessaire que, pour le succès de la gloire et de la cause commune, un généreux et dernier effort soit fait en faveur des Américains. En comparant l'argent qu'ils demandent avec les avances faites à nos alliés de la dernière guerre, et surtout en distinguant le degré d'intérêt que nous avions à les soutenir, le secours jugé indispensable ne paraîtra pas non plus exorbitant.

L'armée de M. de Rochambeau quitte l'Amérique, et si New-Yorck n'est pas évacué, cette démarche trop prématurée semble inviter à un dédommagement. Ces troupes coûtaient treize millions, elles tiennent la place d'autres troupes aux îles, et d'ailleurs ne coûteront pas autant. Pour remplacer l'envoi de deux régiments, on donna la somme de six millions; dans le cas actuel, ne pourrait-on pas donner au moins ce que le ministre des finances avait sûrement préparé pour le maintien annuel de cette armée? Je croirais ainsi que si la guerre dure, si surtout elle est prolongée par des intérêts qui ne regardent ni les Américains, ni leurs alliés, on a pensé qu'il fallait au moins les aider un peu durant la campagne, et le secours prévu, joint à l'épargne imprévue sur l'armée de M. de Rochambeau, ne doit-il pas approcher des espérances que l'Amérique semble avoir conçues?

Peut-être on se souviendra que ce continent est le seul point où nous avons eu de grands succès. La raison en est assez simple, puisque tout y est pour nous et contre l'ennemi. Dans le cas heureux où l'on y portera nos forces, il faut que nous trouvions une armée capable de coopérer. Jamais il n'y en eut de meilleure que celle des Américains; mais si leur patience est à la fin lassée; si le congrès balance entre l'inconvénient de les garder et l'inconvénient de les débander, s'il faut enfin prévenir une convulsion, au lieu de conduire une opération offensive, non-seulement il sera impossible d'attaquer les postes ennemis, mais encore il leur sera aisé de les dégarnir ainsi que le Canada; et cet excédant n'étant plus retenu, se portera sur nos îles.

Sous un point de vue politique, il paraît encore plus instant d'aider les Américains. Je ne crains pas leur paix avec l'Angleterre, et si nous y portons la guerre, je suis persuadé qu'on obtiendra un grand succès; mais pour resserrer encore les liens de l'amitié, pour assurer les moyens d'opérer contre l'ennemi, je ne voudrais pas qu'on refusât cette instante et dernière demande. Les dispositions de l'Amérique sont excellentes, nous n'avons rien à craindre que l'impossibilité de continuer; et encore ne consentirait-elle jamais à s'écarter des devoirs de l'alliance, de ceux de la reconnaissance. Mais en partant, Monsieur le comte, il m'est impossible de ne pas vous laisser mon opinion. Je la donne du fond de mon cœur, et sans me flatter qu'elle remplace celle du chevalier de la Luzerne, je me reprocherais de ne pas vous avoir dit combien je crois un secours instant et nécessaire.

Agréez, je vous prie, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(TOUT A FAIT CONFIDENTIELLE.)

Brest, le 4 décembre 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Mes lettres précédentes vous ont appris que, bien que les politiques parlassent beaucoup de la paix, une expédition allait avoir lieu, dont le commandement est donné au comte d'Estaing. J'ai ajouté qu'ayant été engagé à y prendre part, j'avais accepté volontiers, pensant que c'était le seul moyen au monde de réussir dans ce que vous m'avez chargé d'obtenir. Le colonel Gouvion doit être avec nous, et je m'en réfère, mon cher général, à la lettre que je vous ai envoyée par lui, ainsi qu'à quelques notes que je lui écris en chiffres. Les Antilles sont l'objet principal; l'Espagne vient ensuite. Nous avons ici neuf vaisseaux de ligne à envoyer au premier vent favorable. Votre Excellence sait que le comte d'Estaing est allé en Espagne. Nous aurons la supériorité maritime. — Veuillez préparer vos propositions et vos projets relativement à New-Yorck, Charlestown, Penobscot et Terre-Neuve. Un vaisseau français va être envoyé en Amérique, et de là par vos ordres aux Antilles. Je vous écrirai par la prochaine occasion.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la copie d'une lettre au congrès [1]; j'espère que vous pourrez lui dire que vous êtes satisfait de ma conduite. En vérité, mon cher général, il est nécessaire à

[1] Cette lettre avait pour but d'annoncer au congrès le nouveau parti que venait de prendre M. de Lafayette, et au sujet duquel il s'en référait à l'opinion de Washington.

mon bonheur que vous pensiez ainsi. — Quand vous êtes absent, je m'efforce de faire ce qu'il me semble que vous auriez conseillé si vous eussiez été présent. Je vous aime trop pour être une minute satisfait à moins de penser que vous approuvez ma conduite.

On parle beaucoup de la paix. — Je pense, *entre nous,* que la plus grande difficulté doit venir des Espagnols; et néanmoins, je crois que les ennemis ne sont pas sincères. — Ils ont entassé les chicanes et les finesses à propos de la question des limites américaines, et ainsi du reste. Mon opinion est qu'au fond de leur cœur ils sont déterminés, s'ils le peuvent, à tenter quelle tournure prendront leurs affaires dans la prochaine campagne. Dieu veuille que nous puissions en faire une vigoureuse, particulièrement à l'égard de New-Yorck!

Je ne suis arrivé ici que d'hier matin, et suis très-occupé d'affaires de service. Aussi en vous priant, etc.

A M. DE VERGENNES.

Cadix, le 1er janvier 1783.

Il paraît que la paix s'éloigne, Monsieur le comte, et que nous aurons encore une campagne. Il est donc heureux que nous soyons réunis ici, et que tout y soit commandé par M. d'Estaing. Vous connaissez mon opinion et mon sentiment pour lui, et vous en connaissez aussi la date. Il est chargé de la mer et de la terre, et c'est avec un grand plaisir que je serai sous lui maréchal des logis de l'armée combinée.

N'ayant point de nouvelles, Monsieur le comte, je sais par le public les préliminaires américains; ils me paraissent avantageux pour les États-Unis; mais vous sentez combien je suis curieux de savoir comment tout s'est passé entre vous et les plénipotentiaires. Étant si peu instruit, je ne hasarde point d'opinion; mais je suis persuadé que vous serez content du congrès. Je puis ajouter encore deux répétitions, c'est que les ministres américains mettent un grand prix à vos communications, et qu'avec un secours d'argent, nous aurons dans ce pays une coopération puissante.

Après en avoir causé avec M. d'Estaing, nous sommes convenus que je mettrais cette dernière idée dans une lettre à M. Carmichael, et que je témoignerais n'avoir pas d'objection à ce qu'elle fût ouverte. Il est bien loin de ma pensée de croire que cela nous vaudra de l'argent d'Espagne; mais j'ai cru pouvoir faire ce petit essai bien insuffisant, et si la guerre dure, il faudrait bien tâcher de contenir l'ennemi par une diversion américaine.

Les lettres de M. d'Estaing diront où nous en sommes, Monsieur le comte, et je n'ajouterai ici que l'hommage, etc.

Cadix, 1er janvier 1783.

Je reçois une lettre du 10, Monsieur le comte, et vous en fais mes tendres remercîments. Vous serez, j'espère, content du congrès; et d'ailleurs il paraît que les dernières nouvelles sont plus favorables à la paix générale. A moins qu'elle ne soit signée, j'espère qu'on n'arrêtera pas les opérations. C'est le moyen de presser les bonnes intentions ou de déjouer les mauvaises, et comment ne pas se défier d'un homme tel que lord Shelburne? Mon cœur vous suit dans tout ce que vous entreprenez, et mon amitié se réunit au patriotisme pour en souhaiter la réussite.

Rappelez-moi aux bontés de votre famille, et agréez, etc.

Cadix, 1er janvier 1783 [1].

Le convoi que j'avais laissé à vingt lieues a depuis éprouvé mille contrariétés. Il est enfin entré avec celui de Toulon. Toutes ces troupes se réunissent aux Français de Gibraltar et à plus de cinq mille Espagnols. Quoi qu'en dise Vaudreuil, M. d'Estaing commande la terre et la mer; je suis maréchal général des logis des troupes françaises et espagnoles; et quoique M. de Falkenheim ait voulu rester, je n'ai rien à démêler qu'avec M. d'Estaing, qui a signifié aux troupes de suivre les ordres que je donnerais, et qui a pour moi son amitié et sa confiance ordinaires.

Je ne vous dirai rien de Cadix. Son plus grand mérite est d'être moins espagnole que les autres villes. Je ne veux pas d'ailleurs empiéter sur le droit de description qu'ont eu les revenants de Gibraltar, et mes journaux seront tous de l'autre monde. Je n'y mettrai pas que je vois tous les

[1] M. de Lafayette avait fait reprendre des copies par extraits de lettres écrites par lui en des circonstances importantes, à des femmes de ses parentes, telles que mesdames de Tessé, de Poix, etc. Ces copies sont, comme la présente lettre, ordinairement sans suscription.

jours M. le comte Orelly; mes principes s'accordent peu avec le gouverneur de la Louisiane. J'avais le projet de ne pas le voir; mais sans lui on ne peut rien se procurer ici, et le bien public exige que je sacrifie ma répugnance. Si j'en juge par la manière dont je suis avec les troupes, les craintes de M. de Ségur étaient mal fondées; mais je me trouve fort bien comme on m'a placé. J'espère que notre campagne ira mieux que la dernière, et surtout je désire qu'une paix vienne rendre tous nos préparatifs inutiles.

Pendant que nous défaisons ce qui a été fait, et que nous tâchons de mieux l'arranger, pendant que nous sommes ennuyés de beaucoup de détails nécessaires, la marine fait aussi tous ses préparatifs. Nous avons M. de Lamothe-Piquet. Il y avait un autre officier général, M. de B...... ; mais j'espère obtenir de M. d'Estaing qu'il le renverra tout simplement. Je monterai *le Terrible*, et M. d'Estaing *le Majestueux*. Ces deux vaisseaux seront les plus voisins.

Aurons-nous la paix, ma chère cousine, et faut-il encore se battre pour s'entendre? Ma grande affaire, à moi, paraît être arrangée, car l'Amérique est sûre de son indépendance, l'humanité a gagné son procès, et la liberté ne sera jamais plus sans asile. Puissent à présent nos succès déterminer la paix générale, puisse la France reprendre son rang et ses avantages, et je serai parfaitement heureux, car je ne suis pas assez philosophe pour ne pas mettre un intérêt particulier aux affaires publiques.

A M. WILLIAM CARMICHAEL, A MADRID [1].

Cadix, 20 janvier 1783.

Cher Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 14. Je déplore la circonstance qui l'a motivée; mais c'est pour moi un devoir d'y répondre.

J'ai eu le bonheur de prendre rang des premiers dans la révolution américaine. Je suis fier de dire que j'ai une grande part dans l'affection et la confiance du peuple. Le congrès m'a fait l'honneur d'ordonner que je fusse consulté par ses ministres en Europe. Ces circonstances, je ne les mentionne nullement par vanité, mais seulement pour montrer qu'en donnant mon opinion, j'obéis aux ordres de l'honneur et du devoir.

La démarche étant de droit, il serait au-dessous de moi d'attendre une occasion particulière plus favorable. Les intérêts publics sont d'un grand poids pour moi; mais rien sur la terre ne pourrait m'intimider par quelque considération personnelle.

Vous devez beaucoup à la France; vous ne devez rien aux autres nations. Comme un Français dont le cœur brûle de patriotisme, je me réjouis du rôle que la France a joué et de l'alliance qu'elle a faite. Comme Américain, je reconnais l'obligation, et je crois qu'en cela consiste la vraie dignité. Mais la vraie dignité nous défendait d'étaler au dehors nos espérances politiques trompées, et je me suis toujours opposé à cette condescendance, d'autant plus qu'un traité avec la France vous avait assuré ses alliés, et aussi parce que l'Amérique doit plutôt recevoir des avances que se jeter aux pieds des autres peuples.

Je ne m'appesantirai pas sur les détails de la négociation avec l'Espagne. A mon avis, les conditions sont mauvaises, mais je puis me tromper. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un échange de ministres aurait dû avoir lieu, et que maintenant il doit se faire un échange de pouvoirs sur le pied de l'égalité. — Ce que l'Angleterre a fait n'est rien, ni dans le droit ni dans la forme. — Le droit résidait dans la volonté du peuple; la forme est toute dans le sentiment de la dignité américaine. — Mais quoique l'Espagne ait jusqu'à présent refusé de reconnaître ce que la branche aînée des Bourbons a cru honorable de déclarer, il serait trop étrange de voir l'Angleterre prendre place avant elle dans la date et les bénéfices de la reconnaissance.

Il y a un plus grand nombre de puissances que vous ne savez, qui font des avances à l'Amérique. J'en ai reçu personnellement quelques-unes; mais vous devinerez aisément qu'aucun traité ne serait plus agréable que celui avec l'Espagne. — Les trois ennemies naturelles de la Grande-Bretagne devraient être fortement unies. — L'alliance française est éternelle; mais un tel traité entre les amis de la France serait un nouveau lien de confiance et d'affection. Si les Espagnols agissent avec lenteur, ils s'attachent fortement. Par égard pour eux, et encore plus par égard pour la France, nous devons avoir avec eux plus de patience qu'avec aucune autre nation de l'Europe.

Cependant la paix est probable; et comment alors l'homme qui a opiné contre votre départ, pourrait-il vous proposer de rester à une cour où vous n'êtes pas décemment traité? — Le congrès, j'espère, et avec lui toute la nation, n'entendent

[1] Cette lettre, destinée à être ouverte par le cabinet de Madrid, avait été écrite dans cette prévoyance. (*Lettre à M. R. Livingston, 5 févr.*)

pas qu'on plaisante avec leur dignité, et pour ma part, je n'ai aucune inclination à trahir la confiance du peuple américain. — Je m'attends à la paix, et j'espère que l'Espagne agira avec convenance à votre égard. Mais si elle hésitait à vous traiter comme le représentant des États-Unis, alors, quelque désagréable que cela pût être, ce que M. Carmichael aurait de mieux à faire serait d'aller à Paris. La France continuant sa médiation, nous pourrions peut-être, à l'aide de cette généreuse amie commune, arriver à l'union désirée avec la cour d'Espagne.

Agréez la haute considération et la sincère affection, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Cadix, 5 février 1783.

Monsieur,

Quelque célérité que je mette à envoyer un bâtiment, je ne me flatte pas d'apprendre au congrès la nouvelle d'une paix générale [1]. Cependant, tels sont mes sentiments dans cette circonstance, que je ne veux pas différer de lui présenter mes félicitations. Ces sentiments, il en jugera mieux d'après sa connaissance de mon cœur que sur des expressions qui ne peuvent les rendre que faiblement. Je me rappelle nos premiers temps avec une émotion de plaisir et d'orgueil. Notre situation actuelle me rend heureux. Je vois dans l'avenir une séduisante perspective.

Des lettres précédentes ont fait connaître au congrès comment, lorsque j'eus l'intention de quitter la France, je fus retenu par ses envoyés. Je m'en réfère à ma lettre du 5 décembre pour une plus longue explication de ma conduite.

Maintenant la noble lutte est terminée, et je me réjouis des bienfaits de la paix. Il y a ici quarante-neuf vaisseaux de ligne et vingt mille hommes avec lesquels le comte d'Estaing devait joindre les forces combinées des Antilles, et qui, pendant l'été, devaient coopérer avec notre armée américaine. Il avait même été accordé que, tandis que le comte d'Estaing agirait ailleurs, j'entrerais dans le Saint-Laurent, à la tête d'un corps français. Pour ce qui me concerne, je n'ai nul regret; mais, indépendamment de tout agrément personnel, on sait que j'ai toujours penché pour l'addition du Canada aux États-Unis.

Je m'étais promis de retourner en Amérique après la paix. Quelque pénible que soit un retard, il me faut différer ce voyage. — Aucun sacrifice ne me coûtera, pour l'accomplissement de mes devoirs; et puisqu'il a plu au congrès d'ordonner à ses ministres de se consulter avec moi, mon premier intérêt est de mériter sa confiance.

D'après ma lettre à M. Livingston, on peut se former une opinion de notre situation en Espagne. On a demandé mon avis, et je l'ai donné. On réclame mes services, et au lieu de partir pour l'Amérique, je vais à Madrid, qui est si loin de mon chemin; mais je crois qu'il vaut mieux m'y rendre pendant la résidence de M. Jay à Paris, ce qui ne m'empêchera pas, à moins que le congrès ne m'honore de ses ordres, de m'embarquer dans le courant de juin; car je suis bien empressé de revoir le rivage américain.

Aujourd'hui, que notre noble cause a prévalu, que notre indépendance est fermement établie, et que la vertu américaine a obtenu sa récompense, aucun effort, j'espère, ne sera négligé pour fortifier l'union fédérale.

Puissent les États être toujours unis, de manière à défier les intrigues européennes! Sur cette union reposeront leur importance et leur bonheur. C'est le premier vœu d'un cœur plus véritablement américain que des mots ne peuvent l'exprimer.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Cadix, 5 février 1783.

Mon cher Général,

Si vous n'étiez qu'un homme tel que César ou le roi de Prusse, je serais presque affligé pour vous

[1] Après diverses négociations entreprises dès le commencement de l'année 1782, les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre furent signés à Versailles le 20 janvier 1783, par M. de Vergennes et M. Fitz-Herbert, plénipotentiaire de Sa Majesté britannique. Ces préliminaires furent convertis en un traité de paix définitif, le 3 septembre 1783. Il fut signé pour la France, par M. de Vergennes; pour l'Espagne, par le comte d'Aranda; et pour l'Angleterre, par le duc de Manchester. Le traité définitif entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, fut signé le même jour, à Paris, par M. David Hartley d'une part, et par MM. John Adams, Benjamin Franklin et John Jay de l'autre. La veille avait été conclu également, à Paris, le traité particulier entre la Grande-Bretagne et les états généraux de Hollande.

de voir se terminer la grande tragédie où vous jouez un si grand rôle. Mais je me félicite avec mon cher général de cette paix qui accomplit tous nos vœux. Rappelez-vous nos temps de Valley-Forge, et que le souvenir des dangers et des travaux passés nous fasse jouir encore davantage de notre situation présente. — Quels sentiments d'orgueil et de bonheur j'éprouve en pensant aux circonstances qui ont déterminé mon engagement dans la cause américaine! Quant à vous, mon cher général, qui pouvez dire véritablement que tout cela est votre ouvrage, quels doivent être les sentiments de votre bon et vertueux cœur en cet heureux moment qui affermit et qui couronne la révolution que vous avez faite! Je sens qu'on enviera le bonheur de mes petits-enfants lorsqu'ils célèbreront et honoreront votre nom. Avoir eu un de leurs ancêtres parmi vos soldats, savoir qu'il eut la bonne fortune d'être l'ami de votre cœur, sera l'éternel honneur dont ils se glorifieront, et je léguerai à l'aîné d'entre eux, tant que durera ma postérité, la faveur que vous avez bien voulu conférer à mon fils George.

Je m'étais disposé à aller en Amérique à la nouvelle de la paix. Vous me connaissez trop bien, mon cher général, pour ne pas juger du plaisir que j'éprouvais d'avance par l'espoir de vous embrasser et d'être réuni à mes compagnons d'armes. Rien ne me plaisait autant que cette délicieuse perspective; mais j'ai été subitement forcé de différer l'exécution de mon plan favori, et comme j'ai à la fin été assez heureux pour recevoir une lettre de vous, je sais que vous m'approuvez de prolonger mon congé pour des motifs politiques. La copie ci-jointe de ma lettre au congrès, celle que j'écris officiellement à M. Livingston en le priant de vous la communiquer [1], vous instruiront pleinement des raisons qui me pressent de partir pour Madrid. De là je ferai mieux d'aller à Paris, et dans le mois de juin, je m'embarquerai pour l'Amérique. Heureux, dix fois heureux serai-je, en embrassant mon cher général, mon père, mon meilleur ami, que je chéris avec une affection et un respect que je sens trop bien pour ne pas savoir qu'il m'est impossible de les exprimer!

Vous verrez par ma lettre au congrès, qu'indépendamment des plans qu'il m'avait été permis de vous proposer, et pour lesquels on avait réuni des forces immenses de terre et de mer, il avait à la fin été accordé que j'entrerais dans le Canada. J'avais l'espoir de vous embrasser à Montréal, ou au moins d'y être joint par un détachement de l'armée. La nécessité d'une diversion nous avait fait obtenir le consentement de l'Espagne; mais ces projets sont évanouis, et il faut nous consoler en songeant au bonheur de cette partie du continent qui vous doit sa délivrance.

A présent, mon cher général, que vous allez goûter quelque repos, permettez-moi de vous proposer un plan qui pourrait devenir grandement utile à la portion noire du genre humain. Unissons-nous pour acheter une petite propriété où nous puissions essayer d'affranchir les nègres et de les employer seulement comme des ouvriers de ferme. Un tel exemple, donné par vous, pourrait être généralement suivi, et si nous réussissions en Amérique, je consacrerais avec joie une partie de mon temps à mettre cette idée à la mode dans les Antilles. Si c'est un projet bizarre, j'aime mieux être fou de cette manière que d'être jugé sage pour une conduite opposée.

Je suis si impatient, mon cher général, d'apprendre de vos nouvelles et de vous donner des miennes, que j'envoie mon domestique par ce vaisseau, et que j'ai obtenu qu'il fût mis à terre sur la côte de Maryland. J'espère recevoir votre réponse avant de quitter la France, et je saurai alors où je dois aller. Si vous êtes chez vous, je me dirigerai vers la baie de Chesapeak.

Vous ne pouvez, mon cher général, employer plus utilement votre influence qu'à pousser le peuple américain à fortifier le lien fédéral. C'est une tâche qu'il vous sied d'avoir à cœur, et je considère ce résultat comme nécessaire. Soyez assuré que la politique européenne sera disposée à créer des divisions entre les États. Voici le moment où les attributions du congrès doivent être fixées, les limites des pouvoirs déterminées, et les articles de la confédération révisés. Cette œuvre qui doit intéresser tous les amis de l'Amérique, est la dernière épreuve; elle manque à la perfection du temple de la liberté.

Et l'armée, mon cher général, quel sera son sort? J'espère que le pays sera reconnaissant. S'il en était autrement, je serais très-malheureux. Une partie de l'armée demeurera-t-elle réunie? Dans le cas contraire, j'espère que nous ne perdrons pas nos nobles titres d'officiers et de soldats de l'armée américaine; de sorte qu'au jour du danger, nous puissions être rappelés de tous les coins du monde et réunis pour la défense d'un pays qu'elle a si héroïquement sauvé. Il me tarde de connaître les mesures qui seront prises. Véritablement, je compte sur votre bonté pour m'écrire une lettre très-détaillée, non-seulement dans un intérêt public, mais aussi parce que j'ai besoin d'être instruit

[1] Cette lettre a été retranchée comme contenant en substance les mêmes choses que celle-ci et celle qui l'a précédée. (Voyez *Diplomatic correspondence*. T. X, p. 24.)

de tout ce qui vous concerne personnellement. Adieu, adieu, mon cher général. Si les Espagnols avaient eu le sens commun, j'aurais été dispensé de cette maudite course à Madrid; mais j'y suis appelé par un devoir envers l'Amérique. Il faut donc y aller et différer l'heureux voyage. J'offre mes plus tendres respects à madame Washington. Nous allons à présent nous disputer; car je vous presserai de revenir en France avec moi. La meilleure manière d'arranger l'affaire, serait que madame Washington vous accompagnât. Elle rendrait madame de Lafayette et moi parfaitement heureux. Je prie Votre Excellence d'offrir mes compliments à Tilghman, à George, à tout l'état-major; rappelez-moi à tous mes amis dans l'armée. Soyez assez bon pour parler de moi à votre respectable mère. Je partage son bonheur de toute mon âme. Adieu encore une fois, mon cher général, avec tous les sentiments, etc.

Madrid, le 17 février 1783 [1].

Quand je serais dans un lieu enchanté, ma chère cousine, je maudirais tout retard qui m'empêcherait d'arriver à Paris. Nous ne sommes cependant pas ici dans le palais d'Armide, et encore faut-il que j'y demeure quelques jours. J'ai fait ce matin ma cour au roi; et malgré mon titre et habit rebelles, j'en ai été reçu fort gracieusement. J'ai vu des grands bien petits, surtout lorsqu'ils étaient à genoux, et il y a là de quoi faire éternuer un cerveau indépendant. Mon départ est encore incertain, ma chère cousine; mais si le 15 mars est un vendredi, j'espère bien y faire les honneurs de votre souper. C'est avant le loto que j'arriverai, et je ne veux pas qu'il traite ma personne comme le biribi traitait un jour mon épée. J'ai voyagé depuis Cadix avec M. l'abbé Giraut, et comme il vous connaissait, notre connaissance a été bientôt faite. Mille tendres hommages à Sophie. Mille compliments à M. de Tessé, M. de Mun, le docteur, M. de Meilhan et le baron. Présentez mes respects et encore plus de tendresse à M. le duc d'Ayen. Adieu, ma chère cousine, il est doux de penser que chaque pas me rapprochera du lieu que vous habitez.

[1] Voyez la note sur la lettre du 1er janvier. Nous croyons celle-ci adressée à madame de Tessé, on a pu voir (lettre du 4 octobre 1780), que par une plaisanterie de société, M. de Lafayette appelait *sa cousine* madame de Tessé qui était sa tante.

AU COMTE DE FLORIDA-BLANCA.

Madrid, le 19 février 1783.

MONSIEUR LE COMTE,

Ayant eu l'honneur de conférer avec Votre Excellence sur les objets relatifs aux États-Unis, et devant bientôt me rendre auprès du congrès américain, je désire me pénétrer moi-même du résultat de nos conversations. Au lieu de l'indifférence ou même des divisions qu'une autre nation aimerait à prévoir, il m'est agréable de porter aux États-Unis le tableau de vos bonnes dispositions. Je vous dois cet avantage, Monsieur le comte, et pour le rendre complet, pour m'assurer que je n'oublie rien, permettez que mon rapport au congrès soit d'abord soumis à Votre Excellence.

Sa Majesté Catholique désire qu'entre elle et les États-Unis il s'établisse une confiance, une harmonie durables. Elle est de son côté décidée à faire tout ce qui pourra l'entretenir. Le chargé d'affaires américain est reçu dès ce moment, et Votre Excellence va s'occuper à traiter les intérêts des deux nations. Pour présenter au roi M. Carmichael, Votre Excellence, qui veut marquer toutes sortes d'égards à M. Jay, attend seulement que M. le comte d'Aranda lui ait notifié vos dispositions.

Pour la fixation des limites, Sa Majesté Catholique adopte celle des préliminaires du 30 novembre entre les États-Unis et la cour de Londres. La crainte d'élever un sujet de dispute est la seule objection qu'elle trouvait à la libre navigation du Mississipi. Le tabac de Virginie, les objets relatifs à la marine, fourniraient dans le traité des conventions réciproques, et d'après les productions de l'Amérique, il s'y ferait des arrangements utiles à ses finances.

Ayant eu l'honneur de vous parler pour une diminution de droits sur la morue, vous m'avez répondu qu'il faudrait faire à la France le même avantage; et qu'en vertu d'anciens traités. les Anglais auraient la prétention de le réclamer; mais vous ferez à tous égards ce qui dépendra de vous pour satisfaire l'Amérique.

C'est avec un plaisir bien vif, Monsieur le comte, que j'entrerais dans tous les détails où je prévois des liaisons entre l'Espagne et les États-Unis; mais ce n'est pas moi que cet heureux travail regarde. Les ministres du congrès, celui que vous allez envoyer, doivent s'en occuper, et je me borne à rappeler les idées générales que vous m'avez données. Un mot de vous m'assurera que je n'ai rien

oublié. Les dispositions de Sa Majesté Catholique et la franchise de Votre Excellence, ne laisseront aucun prétexte à de fausses représentations. L'alliance de la maison de Bourbon avec les États-Unis étant fondée sur l'intérêt commun, elle aura plus de force encore par l'affection et la confiance que Votre Excellence désire établir.

D'après nos conférences, Monsieur le comte, voilà le résultat que je me suis formé et le compte que je me propose de rendre. Sans avoir aucune mission à cet égard, je connais les sentiments du congrès, et je sais tout le prix qu'il mettra à vos dispositions. En me permettant de lui soumettre ce que j'ai vu, vous excitez ma reconnaissance personnelle, et j'en joins l'hommage à celui du respect avec lequel j'ai l'honneur, etc.

RÉPONSE DU COMTE DE FLORIDA-BLANCA.

Monsieur le Marquis,

Je ne puis mieux satisfaire à vos désirs qu'en vous priant de me permettre de vous donner ici ma réponse. Vous avez compris exactement tout ce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer sur nos dispositions à l'égard des États-Unis. J'ajouterai seulement que, quoique l'intention de Sa Majesté soit de suivre à présent les limites établies dans le traité du 30 novembre 1782 entre les Anglais et les Américains, elle compte prendre des lumières pour savoir s'il y a des inconvénients ou des préjudices, et régler amicalement cette affaire avec les États-Unis. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Florida-Blanca.

Au Pardo, 22 février 1783.

OBSERVATIONS SUR LA RÉPONSE DU COMTE.

En recevant la réponse de M. le comte de Florida-Blanca, je lui ai demandé une explication sur l'addition relative aux limites. Il m'a répondu que le principe était établi, de prendre les limites arrêtées entre les Anglais et les Américains; que sa remarque portait uniquement sur des détails de peu d'importance qu'il désirait avoir des commandants espagnols; que ces détails se régleraient amicalement et ne nuiraient point au principe général. Je lui ai demandé, devant M. l'ambassadeur de France, s'il m'en donnait sa parole d'honneur. Il m'a répondu que oui, et que je pouvais l'engager vis-à-vis du congrès.

Madrid, le 22 février 1783.

A M. ROBERT LIVINGSTON.

Bordeaux, 2 mars 1783.

Cher Monsieur,

A la nouvelle d'une paix générale, j'ai eu l'honneur de vous écrire, et j'ai pris la liberté d'adresser au congrès une lettre dont je joins ici le *duplicata*. Ces dépêches ont été envoyées par *le Triomphe*, vaisseau français, par lequel vous aurez aussi reçu une note des préliminaires généraux.

Les raisons de mon voyage de Cadix à Madrid vous étant connues, je me bornerai à vous informer qu'à mon arrivée je me suis rendu chez le roi, et j'ai fait une visite au comte de Florida-Blanca. Indépendamment de ma lettre à M. Carmichael, dont vous avez une copie, j'avais très-ouvertement déclaré que je comptais retourner avec lui à Paris. Aussi après les premiers compliments me fut-il aisé d'amener la conversation sur les affaires américaines. Je le fis avec d'autant plus d'avantage, que je m'étais d'avance pleinement entretenu avec M. Carmichael, qui m'avait donné son opinion sur tous les points, et j'avais eu le bonheur de la trouver d'accord avec la mienne.

Dans le cours de notre conversation, je pus voir que l'indépendance américaine donnait quelque ombrage au ministère espagnol. Ils redoutent la perte de leurs colonies, et le succès de notre révolution semble devoir augmenter cette crainte. Le roi a sur cet objet d'étranges idées, comme, en vérité, il en a sur toutes choses. — On souhaitait différer la réception de M. Carmichael, et cependant on savait qu'il fallait qu'elle eût lieu. J'exposai très-librement mon opinion au comte de Florida-Blanca; je rejetai toute idée de délai; je donnai une description de l'Amérique et de chacun des États, dont le comte de Florida paraissait savoir très-peu de chose. — Tandis que je diminuais leurs craintes sur notre compte, je tâchai de les réveiller sur d'autres points. Il est inutile de mentionner les détails de cette conversation qui dura très-longtemps et qu'il promit de rapporter au roi. Il dit qu'il viendrait dans deux jours me voir à Madrid [1].

A ce rendez-vous fixé, j'allai chez le comte de Florida-Blanca; et là, en présence de l'ambassadeur français, il me dit que le roi avait résolu de recevoir immédiatement l'envoyé des États-Unis. — Notre conversation fut encore très-longue; et je dois au comte de Montmorin la justice de dire que, non-seulement dans cette occasion, mais dans tou-

[1] La cour était alors au Pardo.

tes les circonstances où il a pu agir en notre faveur auprès du comte de Florida-Blanca, il a toujours mis dans la balance le poids de l'influence française.

C'est mercredi que je reçus la visite du comte. Selon la coutume espagnole il essaya de prolonger nos affaires. Je pris la liberté de dire que je devais partir le samedi, et il fut enfin décidé que le vendredi M. Carmichael présenterait ses lettres de créance, et serait invité le samedi au dîner des ministres étrangers.

Quant aux matières plus importantes, j'ai parlé de l'affaire des limites et de la navigation du Mississipi. J'ai trouvé beaucoup de répugnance sur ce dernier point. J'ai parlé aussi des droits sur la morue. — J'aurais voulu avoir un engagement écrit, de nous donner la préférence pour tous les achats de tabac et de munitions navales. — En un mot, j'ai fait de mon mieux, et j'aurais insisté davantage sur la question d'argent, si la réponse du ministre ne m'avait mis dans l'impossibilité de le faire d'une manière conforme à la dignité des États-Unis.

Au moment où le comte de Florida-Blanca allait prendre congé, je lui dis que ma mémoire avait besoin d'être quelque peu aidée. Je proposai de lui écrire en lui demandant une réponse. A cela, il fit d'abord quelques objections, mais ensuite il y consentit, en disant néanmoins que sa parole valait bien ses écrits; et comme j'avais quelquefois, au nom de l'Amérique, parlé sur un ton un peu élevé, il ajouta que l'Espagne était sincère dans son désir de former une amitié durable, mais qu'elle n'agissait point par crainte. J'avais auparavant exprimé que c'était dans l'intérêt de l'Espagne que je souhaitais de la voir en bonne intelligence avec l'Amérique.

La lecture de ma lettre, dont je joins ici copie, vous fera mieux connaître les points qui ont été entièrement ou partiellement accordés. — J'ai tâché de tirer le plus grand parti de nos conversations, et d'engager le comte aussi loin que je l'ai pu. — D'un autre côté, je n'ai pris pour notre compte aucun engagement, ce qui était facile, grâce à mon caractère privé. Je ne suis pas même allé jusqu'aux professions générales. Mais depuis que j'ai été appelé à Madrid, je me suis seulement proposé d'amener le ministre à des concessions qui pussent servir les vues de M. Jay. — Ma lettre fut remise le jeudi. Le lendemain, j'accompagnai M. Carmichael qui est universellement aimé et respecté dans ce pays. — Le samedi avant dîner, je reçus la réponse que, dans la crainte d'ambiguïtés, j'avais prié le comte de placer au bas de ma lettre. — Je lui ai fait expliquer une phrase de cette réponse devant l'ambassadeur français. J'en joins ici la copie, et je garde l'original pour M. Jay dont j'ai été dans cette occasion l'aide de camp politique. J'en ai naturellement référé à lui pour toute chose; et cette négociation, dans laquelle il a fait preuve d'une grande patience, va maintenant réclamer ses soins et son habileté. — Les ministres de quelques puissances, et parmi eux, le ministre de Prusse, m'ayant demandé si le congrès voudrait leur faire quelques avances, j'ai répondu que dans mon opinion les États-Unis devaient recevoir, et non faire des avances.

En même temps que j'étais occupé de ces conversations avec le comte de Florida-Blanca, je n'ai pas négligé de parler sur le même sujet aux autres ministres. — M. de Galvez, dans le département duquel sont les Indes, paraît avoir beaucoup d'aversion pour les limites anglaises. Il a pour le moment envoyé aux gouverneurs espagnols l'ordre de se tenir dans ces limites, et une copie officielle de cet ordre m'a été promise. Mais l'opinion de M. de Galvez est que ces limites ne conviendraient pas. — J'ai cependant jugé nécessaire d'engager le gouvernement espagnol si étroitement, par écrits officiels et devant témoins, que l'affaire des limites ne peut qu'être tenue pour décidée en ce qui le concerne. Indépendamment de ces écrits, la France, dans la personne de son ambassadeur, est témoin de l'engagement; et pourtant n'ayant qu'un caractère privé, j'ai pris soin de n'engager l'Amérique à rien.

Je crois maintenant avoir laissé l'Espagne dans la sage et sincère intention de cultiver l'amitié de l'Amérique. — Le parti français à la cour appuiera cette disposition. — Et quoique les Espagnols aimassent mieux qu'il n'existât pas un pays tel que l'Amérique du nord, ils sont franchement et sérieusement désireux de maintenir une parfaite harmonie, et de vivre en amitié et en bon voisinage avec les États-Unis. Le Mississipi est la grande affaire. — Je crois qu'il est dans l'intérêt de l'Amérique d'être bien avec l'Espagne, au moins pour quelques années, et particulièrement à cause de l'alliance française. C'est pour cela que je souhaite le succès des négociations de M. Jay. — J'ai engagé M. Carmichael à continuer ses conférences, et je crois qu'elles seront utiles.

A mon arrivée ici, j'apprends que lord Shelburne n'est plus ministre, et qu'il a été remplacé par lord North; mais je ne puis donner cela comme certain. — Le pavillon américain a déjà fait son apparition devant la cité de Londres.

En faveur de mon zèle sans bornes pour l'Amérique, me sera-t-il permis de répéter que tous les patriotes américains doivent souhaiter que l'union fédérale entre les États puisse continuer à recevoir

une nouvelle force? De cette intime union nationale dépend leur bonheur et leur importance.

Dans l'espoir que mon excursion volontaire à Madrid aura quelque peu servi à remplir les intentions du congrès, je me hâte de rejoindre M. Jay, dont les talents perfectionneront le compte que je lui rendrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A M. DE VERGENNES.

Paris, le 19 mars 1783.

Je pars pour l'Auvergne, Monsieur le comte, et à moins que je ne reçoive vos ordres, je serai une vingtaine de jours dans ce voyage. Mais pour peu que je vous sois utile, ayez la bonté de m'écrire au château de Chavaniac, par Brioude, et je serai heureux de venir vous porter mon zèle public et mon attachement particulier.

Les députés de Bayonne sont venus me voir. Ils sont bien reconnaissants de votre intérêt, et bien inquiets sur le plan de campagne des fermes et régies. Vous êtes trop de notre avis, pour que je me permette de donner ici le mien; mais sans avoir de titre bien précis, j'ai cru que mon devoir de citoyen suffirait pour écrire à M. de Fleury. Vous trouverez ici copie de ma lettre, et je désire bien que vous l'approuviez. On ne saurait trop répéter qu'après une grande guerre et une belle paix, il serait ridicule de perdre le fruit de tant de sang et de trésors, et cela pour plaire à une classe de gens qui ne plaisent à personne. Après avoir donné des leçons à l'Angleterre, recevons celles qu'elle nous donne à présent, et tâchons qu'en se trouvant aussi bien chez leurs amis que chez leurs ennemis, les Américains ne soient pas forcés à donner aux derniers la préférence.

En diminuant les inconvénients naturels de Bayonne, en donnant aussi le port de Marseille, en rendant Dunkerque le plus avantageux possible, j'espère, Monsieur le comte, qu'au lieu du Port-Louis, vous vous déciderez pour Lorient. L'établissement du Port-Louis est très-petit; il n'offre aucune des commodités de Lorient, et ce dernier port est très-agréable aux Américains. Quant aux avantages généraux de commerce, il serait bien important qu'une prompte décision empêchât de rouvrir des liaisons de commerce entre les États-Unis et l'Angleterre.

Soyez assez bon, Monsieur le comte, pour présenter mes hommages à madame la comtesse de Vergennes. Je me suis présenté plusieurs fois pour la voir, mais je n'ai pas été assez heureux pour lui faire ma cour.

Agréez, je vous prie, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

Quartier général, 5 avril 1783.

MON CHER MARQUIS,

Il vous est plus facile de comprendre qu'il ne l'est pour moi d'exprimer la sensibilité de mon cœur, en recevant les communications contenues dans votre lettre de Cadix du 5 février [1]. C'est à elle que nous devons le seul avis que nous ayons reçu encore de la pacification générale. En apprenant cette nouvelle, mon esprit a été assailli par mille pensées qui se disputaient la prééminence; mais croyez-moi, mon cher ami, aucune ne pouvait supplanter, aucune n'effacera jamais celle de la reconnaissance qu'a fait naître la vive appréciation de la conduite de votre nation, le sentiment de mes obligations envers plusieurs de ses illustres personnages (et ce n'est point par flatterie que je vous place à leur tête), enfin l'admiration que m'inspirent les vertus de votre auguste souverain, qui dans le même temps où il se déclarait le père de son peuple et le défenseur des droits américains, a donné le plus noble exemple de modération en traitant avec ses ennemis.

Nous sommes à présent un peuple indépendant, et nous devons apprendre la tactique de la politique. Nous prenons place parmi les nations de la terre, et nous avons un caractère à établir. Le temps montrera comment nous aurons su nous en acquitter. Il est probable, du moins je le crains, que la politique locale des États interviendra trop dans le plan de gouvernement, plus large, plus libéral, qu'une sagesse et une prévoyance dégagées des brouillards des préjugés, auraient dicté; et nous pourrons commettre bien des fautes sur ce théâtre immense, avant d'atteindre à la perfection de l'art. En un mot, je crains que l'expérience qui s'achète au prix des difficultés et des malheurs, puisse seule nous convaincre que l'honneur, la

[1] *Le Triomphe* apporta à Philadelphie, le 23 mars, la première nouvelle de la paix générale.

puissance, et le réel intérêt du pays doivent être pesés à une balance continentale ; que chaque déviation de cette règle affaiblit l'union, et peut finalement briser le lien qui nous rassemble. Écarter ces malheurs, fonder une nouvelle constitution, qui assure à l'union consistance, stabilité, dignité, et au grand conseil national des pouvoirs suffisants pour régler les intérêts généraux, tel est le devoir imposé à tout homme voulant le bien de son pays, et dont l'accomplissement obtiendra mon appui autant que je pourrai le donner dans le sentier de la vie privée.

L'armement qui se préparait à Cadix et dans lequel vous deviez remplir un rôle distingué, portait avec lui des preuves si convaincantes, qu'il n'est pas étonnant que la Grande-Bretagne ait senti la force d'un tel raisonnement. C'est à cette cause, j'en suis persuadé, que nous sommes redevables de la paix. Votre voyage à Madrid, au lieu de venir ici immédiatement, est encore une preuve, mon cher marquis, de votre zèle pour la cause de l'Amérique, et vous donne un nouveau droit à la reconnaissance de ses enfants, qui vous recevront toujours à bras ouverts.

Comme il n'est encore arrivé, ni à Philadelphie, ni à New-Yorck, aucune dépêche qui annonce la conclusion du traité, qu'aucune mesure n'a été prise pour la réduction de l'armée, le temps durant lequel je serai retenu près d'elle est tout à fait incertain, et je ne puis même conjecturer dans quel lieu je me trouverai à l'époque de la visite que vous projetez; mais rien n'est plus assuré que le plaisir que j'aurai à vous recevoir. Il égalera tous vos souhaits. Je serai alors plus en état de savoir s'il me sera possible de vous accompagner en France, pays pour lequel j'aurai toujours une vive affection. Si je ne lui rendais pas cet hommage, il faudrait l'attribuer à toute autre cause qu'à mon peu d'empressement de le visiter et de goûter le plaisir de m'y rendre sous les auspices de votre amitié.

Je vous ai déjà dit que la décision du congrès, s'il est parvenu à en prendre une par rapport à l'armée, était encore chose inconnue pour moi. Mais puisque vous désirez être instruit de tout ce qui la concerne, je vous envoie des documents authentiques sur quelques circonstances de ces six derniers mois [1]. Je dois d'abord vous dire qu'à la suite de souffrances accumulées qui ne présentaient que peu ou point d'espoir de soulagement, le mécontentement des officiers eut, l'automne dernier, l'apparence menaçante d'un total abandon du service jusqu'à ce que l'affaire eût pris une autre voie, ce qui produisit l'adresse et la pétition au congrès par où commence la collection des pièces que je vous envoie. Je ne ferai pas de commentaires sur cette conduite, cela serait inutile pour qui connaît aussi bien que vous les souffrances de l'armée américaine; il suffira d'observer que plus la force d'âme et la patience sont mises à l'épreuve, plus elles brillent de tout leur éclat. J'ai l'espoir que la retraite volontaire de cette portion estimable de la communauté, sera une preuve de son *amor patriæ* qui lui méritera une page honorable dans l'histoire.

Ces papiers avec ma dernière lettre, que devait vous porter le colonel Gouvion, toute pleine de détails de plans militaires, ne vous laisseront rien à désirer en fait d'information. Si cette lecture vous ennuie ou vous endort, rappelez-vous, pour ma justification, que c'est le désir de répondre à vos questions qui m'a rendu si prolixe.

Le plan que vous me proposez, mon cher marquis, pour encourager l'émancipation des nègres dans ce pays, et les faire sortir de leur état d'esclavage, est une frappante preuve de la bienfaisance de votre cœur. Je serai heureux de me joindre à vous dans une œuvre aussi louable; mais j'attends, pour entrer dans les détails de l'affaire, le moment où j'aurai le plaisir de vous voir.

Lord Stirling n'est plus; il est mort à Albany dans le mois de janvier, et a été fort regretté. Le colonel Barber nous a été enlevé vers le même temps, et d'une manière également inattendue, subite et cruelle; il laisse bien des amis pour pleurer sa perte [2]. Tilghman est au moment d'épouser une cousine du même nom que lui, et sœur de mistress Caroll de Baltimore. Il ne me reste plus, mon cher marquis, qu'à offrir à madame de Lafayette mes respectueux compliments, auxquels se joint madame Washington, et à souhaiter à vous, à elle, à vos jeunes enfants, tout le bonheur que peut donner cette vie. J'étendrai mes compliments

[1] On ne peut entrer ici dans le détail de ce qui se passa alors au sein de l'armée américaine; il suffira de dire que ses souffrances et son dénûment décidèrent les officiers à se réunir et à réclamer collectivement auprès du congrès. Les résolutions par lesquelles il leur répondit ne les ayant pas satisfaits, ils s'assemblèrent de nouveau, et leurs réunions ainsi que leurs manifestations, prenaient un caractère assez grave, assez dangereux, lorsque Washington parvint à les régulariser en se mettant lui-même à la tête des officiers associés, en dirigeant leurs démarches, et en défendant leur cause auprès du pouvoir civil. Voyez sur cette remarquable affaire sa lettre à M. Joseph Jones, et l'Appendice XI du Tome VIII de ses lettres.

[2] Lord Stirling était mort après une courte maladie le 14 janvier. Le colonel Barber avait été tué au camp par la chute d'un arbre.

aux officiers de votre cercle dont j'ai l'honneur d'être connu. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien je serai heureux de vous voir en Amérique, particulièrement à Mount-Vernon, ni avec quelle sincère et vive affection je suis, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Chavaniac, dans la province d'Auvergne, le 20 juillet 1783.

Monsieur,

Étant venu pour quelques jours à la campagne, où j'attends l'arrivée du *Triomphe*, je reçois la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 avril, et je me hâte d'y répondre. C'est pour moi un grand bonheur de penser que le congrès a bien voulu approuver ma conduite, et qu'une prompte information a été utile à notre commerce américain. — J'apprends aussi avec une grande satisfaction que mes efforts en Espagne ont été agréables au congrès. — A mon arrivée à Paris, j'ai rendu compte de mes démarches à M. Jay, ainsi que des concessions que j'avais obtenues de la cour espagnole, sans de notre côté en avoir fait aucune. — Depuis lors, je n'ai plus rien eu à faire dans les négociations auxquelles j'avais pris la part momentanée d'un volontaire.

Quoique le congrès ait souvent répété les marques de sa confiance à mon égard, elles remplissent toujours mon cœur d'une nouvelle satisfaction. — Ce que vous me marquez au sujet du payement des dettes, sera l'objet de ma première attention. J'en ai parlé chaudement au ministère français, et je solliciterai sur ce point la confiance des membres de la commission américaine. — Mais ayant une occasion d'accuser à V. E. réception de sa lettre, je n'ai pas voulu différer un instant de le faire. — Conformément aux dernières dépêches, j'attends les instructions que j'espère recevoir par *le Triomphe*. — Quels que soient les ordres que le congrès puisse avoir à me donner, ils seront exécutés avec allégresse par un de ses plus anciens soldats, dont le bonheur est de penser qu'à une époque moins riante il a eu l'honneur d'être adopté par l'Amérique, et dont le sang, les efforts et les affections seront, dans ses jours prospères comme autrefois dans ses plus mauvais jours, entièrement voués à son service.

Il paraît que la Russie est décidée à une guerre contre la Turquie, et si ce projet était abandonné pour le moment, il ne serait qu'ajourné. — Nous ne pouvons trop savoir quelle part l'empereur y prendra. — Toutes les fois que l'occasion s'en présente, je m'efforce de faire ce qui peut être agréable au congrès, et mon intention est de le tenir au courant des événements politiques. Il m'est bien doux de penser que maintenant rien ne peut troubler notre glorieux état de liberté et d'indépendance; je dis rien, car j'espère qu'il sera pris des mesures pour consolider l'union fédérale, pour déjouer les intrigues européennes, et assurer à l'Amérique une éternelle tranquillité.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. Le congrès a sans doute reçu des rapports exacts relativement à l'affaire des ports francs. — A mon arrivée d'Espagne, je trouvai que Bayonne et Dunkerque avaient été choisis, et immédiatement je réclamai Lorient et Marseille. — Lorient est certainement le port le plus convenable, et nous l'avons obtenu. Cela fait, je vais encore demander Bayonne qui a quelques avantages, et je voudrais que le congrès envoyât des ordres à M. Barclay. — Le plus de ports francs que nous aurons sera le mieux. — Cette question, l'objet que le congrès m'a recommandé et les dépêches que je dois attendre par *le Triomphe*, détermineront l'époque où, n'ayant plus d'affaires américaines, je pourrai satisfaire à mon désir ardent de retourner sur le bien-aimé rivage des États-Unis.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Chavaniac, province d'Auvergne, 22 juillet 1783.

Mon cher Général,

Votre lettre du 11 mai est la dernière que j'aie reçue de vous. Permettez-moi de vous offrir mes plus tendres remercîments, et dans le cas où mes réponses précédentes ne vous seraient pas parvenues, de vous dire encore quel plaisir vous avez fait à votre ami par la lettre où vous lui racontez tout ce qui concerne l'armée. Dans toutes les circonstances, mon cher général, j'ai la satisfaction de vous aimer et de vous admirer. Votre conduite, dans cette occasion, a été hautement louée dans toute l'Europe, et votre retour à la vie privée est appelé le dernier trait qui achève un caractère

sans parallèle [1]. Jamais homme n'a eu dans l'opinion du monde une place aussi honorable, et votre nom grandira encore, s'il est possible, dans la postérité. Tout ce qui est grand, tout ce qui est bon, ne s'était pas jusqu'à présent trouvé réuni dans le même individu. Jamais il n'avait existé d'homme que le soldat, l'homme d'État, le patriote et le philosophe pussent également admirer, et jamais révolution ne s'était accomplie qui, dans ses motifs, sa conduite et ses conséquences, pût si bien immortaliser son glorieux chef. Je suis fier de vous, mon cher général; votre gloire me fait éprouver ce que je sentirais pour la mienne, et tandis que le monde vous contemple, je jouis de penser et de dire que les qualités de votre cœur sont encore préférables à tout ce que vous avez fait.

Depuis ma dernière lettre, j'en ai reçu du congrès qui me charge d'une affaire particulière pour le payement de la dette envers la Grande-Bretagne. Je me suis sur-le-champ adressé au comte de Vergennes, et je tâcherai, s'il n'est pas trop tard, de réussir dans cette importante transaction. J'ai écrit aussi à nos ministres américains, et j'ai sur cet objet sollicité leur confiance. S'ils m'en avaient parlé à l'époque des préliminaires séparés, la chose aurait pu être réglée d'une manière satisfaisante. Il arrive quelquefois que les négociateurs ne s'entendent plus dans la discussion, sans pouvoir à peine assigner une cause positive de plainte; et quelques membres de la commission ne sont pas exempts de préjugés. Mais il serait inconvenant à moi d'aller plus loin que cette observation confidentielle. Mon cœur vous est toujours si ouvert que je ne puis vous cacher aucune de mes pensées.

Rien de nouveau en Europe, excepté ce qui touche les Russes et les Turcs. Les premiers ont envahi la Crimée, ont fait des préparatifs sur la mer Noire, et leurs vaisseaux se rendent dans la Méditerranée. L'expulsion des Turcs d'Europe a toujours été le projet favori des Russes. Il me paraît peu probable que nous puissions arrêter la querelle, et dans ce cas même, la tentative ne serait que différée. On ne sait pas encore le rôle que l'empereur doit jouer, ni ce que fera la Prusse. L'Angleterre est sûrement décidée à la neutralité, et n'a pas grand'chose à démêler dans le commerce du Levant. Quant à la France, elle voudrait ne se brouiller avec personne, son vœu serait de prévenir la guerre de Russie. Elle n'agirait que dans le cas d'une nécessité absolue. Telle est, mon cher général, mon opinion particulière sur les affaires politiques de l'Europe.

On avait dit que le maréchal de Castries donnerait sa démission; mais il est sûr à présent qu'il restera dans le ministère. Il y a eu de nouvelles divisions dans le cabinet anglais. Le traité définitif n'est pas encore terminé; sa conclusion, l'affaire qui m'est recommandée, le retour du *Triomphe*, et notre situation politique, décideront l'heureux moment où je mettrai à la voile pour l'Amérique. J'espère pouvoir vous écrire, d'ici à quinze jours, d'une manière positive; mais je n'ai pu apprendre qu'il y eût une occasion, et la laisser partir sans en profiter; Dieu veuille qu'au lieu d'écrire, je puisse aller moi-même!

Adieu, mon cher général, madame de Lafayette se joint à moi, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Paris, 26 décembre 1783.

MONSIEUR,

Bien que je n'aie reçu aucun ordre du congrès par le dernier paquebot, je dois lui donner quelques nouvelles qui ont rapport au commerce américain. — Je les ai, comme de raison, adressées à M. Morris; et quoique le docteur Franklin (les autres ministres étant en Angleterre) doive vous donner des nouvelles politiques, je ne puis m'empêcher d'ajouter que, par une ruse assez raffinée, le roi d'Angleterre a fait sortir M. Fox du ministère. Après l'avoir embarrassé d'un succès à la chambre des communes, il a su l'arrêter tout court à la chambre des lords. En conséquence, M. Fox a été congédié. M. Pitt et le dernier des Temples lui ont succédé, et la nouvelle administration (lord North étant aussi dehors) nécessite l'appel d'un nouveau parlement.

Les affaires entre la Russie et l'empire ottoman sont toujours en négociation, et quoique dans mon opinion une guerre ne puisse être longtemps différée de ce côté, il n'est pas probable qu'elle commence aussitôt que l'été prochain. — L'empereur parcourt l'Italie sur laquelle on dit qu'il a aussi

[1] Au mois de juin, le congrès donna des congés à tous les soldats engagés pour toute la guerre. Au moment du licenciement de l'armée, Washington adressa une circulaire aux gouvernements de tous les États (8 juin); parmi les quatre choses qu'il y recommandait à sa patrie, était un bon établissement militaire pour le temps de paix. En attendant qu'il fût réglé, les hommes conservés sous les drapeaux restèrent cantonnés aux environs de West-Point, et Washington en garda le commandement. (*Extrait de sa lettre manuscrite du 15 juin.*)

jeté les yeux, et où il se rencontrera avec le roi de Suède. — Il n'y a aucun changement dans le ministère français depuis que M. de Calonne a succédé à M. d'Ormesson, et le baron de Breteuil à M. Amelot. — Tous les deux ont plus d'esprit que leurs prédécesseurs.

A moins que je n'aie quelques ordres du congrès à exécuter en Europe, je m'embarquerai au printemps pour l'Amérique, et j'irai alors présenter au congrès l'hommage personnel d'un homme dont le bonheur est de se sentir dévoué pour toujours au service des États-Unis.

J'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 1er février 1784.

Enfin, mon cher marquis, je suis à présent un simple citoyen sur les bords du Potomac, à l'ombre de ma vigne et de mon figuier, libre du tumulte des camps et des agitations de la vie publique.

Je me plais en des jouissances paisibles. Le soldat toujours poursuivant la renommée, l'homme d'État consacrant ses jours et ses nuits aux plans qui feront la grandeur de sa nation, ou la ruine des autres, comme si ce globe ne suffisait pas à tous, le courtisan toujours surveillant sa contenance dans l'espoir d'un gracieux sourire, doivent bien peu les comprendre.

Je ne suis pas seulement retiré des emplois publics, je suis rendu à moi-même. Je puis retrouver la solitude et reprendre les sentiers de la vie privée avec une satisfaction plus profonde. Ne portant envie à personne, je suis décidé à être content de tous, et dans cette disposition d'esprit, mon cher ami, je descendrai doucement le fleuve de cette vie, jusqu'à ce que je repose auprès de mes pères.

A l'exception d'une ou deux lettres d'introduction, d'une autre pour contremander une commission d'achat que je vous avais donnée, je ne vous ai pas écrit depuis le départ du général Duportail, au milieu d'octobre. Il serait puéril de vouloir vous apprendre à présent que les Anglais ont évacué la ville de New-Yorck, le 25 novembre; que le même jour les troupes américaines en ont pris possession pour la remettre aux autorités civiles de l'État; que malgré l'attente et les prédictions du général Carleton, de ses officiers et de tous les royalistes, le bon ordre a été immédiatement établi, et le port de New-Yorck entièrement débarrassé du pavillon britannique vers le 5 ou 6 décembre. Vous dire après cela que je suis resté huit jours dans la ville après notre prise de possession, et si accablé d'occupations que je n'ai pu vous écrire; que, revenant par Philadelphie, j'ai été obligé d'y demeurer une semaine; qu'ensuite à Annapolis où se trouvait et où se tient encore le congrès, je lui ai remis ma commission et offert mon dernier hommage [1]; et qu'enfin la veille de Noël au soir, les portes de cette maison ont vu entrer un homme plus vieux de neuf ans que lorsqu'il les avait quittées; c'est chose qui ne peut intéresser que moi seul. Depuis ce moment, nous avons été enfermés par la glace et la neige et privés de toute communication au dehors; car cet hiver a été et continue d'être extrêmement rude.

Je dois à présent vous remercier de vos lettres du 22 juillet et du 8 septembre [2]. Toutes deux, quoique la première soit de bien ancienne date, ne me sont parvenues qu'après celle que je vous ai écrite en octobre. Les détails qu'elles contiennent sur les affaires politiques et commerciales de l'Amérique, sont fort intéressants, je voudrais pouvoir ajouter qu'ils sont également satisfaisants. La part que vous avez prise dans ces transactions, particulièrement en ce qui touche la franchise des ports de France, est une nouvelle preuve de vos infatigables efforts pour servir ce pays, mais il n'y a aucun endroit de vos lettres au congrès, mon cher marquis, qui montre plus clairement l'excellence de votre cœur que celui où vous exprimez vos nobles et généreux sentiments sur la justice due aux fidèles amis et serviteurs du pays. Je dois au congrès de déclarer que comme corps, je le crois tout disposé non-seulement à reconnaître les mérites, mais aussi à récompenser les services de l'armée. Je suis fâché d'ajouter qu'il y a dans quelques États une manière étroite de penser à laquelle il faut attribuer toutes nos difficultés; mais, on doit l'espérer, la juste intelligence et la persévérance des autres l'emporteront en définitive; car l'esprit de parcimonie commence à diminuer. D'après une lettre que j'ai reçue du gouverneur de l'État, je l'attends ici dans

[1] Le 23 décembre Washington fut reçu par le congrès, et résigna sa commission dans les mains de l'assemblée. Il avait déjà eu l'honneur d'y être reçu le 26 août, à Princetown. (*Lettres, VIII, App. XIII.*)

[2] Celle du 8 septembre, écrite de Nancy, contenait des informations qui se retrouvent dans les lettres que nous avons publiées.

peu de jours, et je n'oublierai pas ce que vous écrivez sur le buste [1]. Je tâcherai de tout arranger d'une manière convenable.

Je vous remercie très-sincèrement de votre invitation de demeurer chez vous, si j'allais à Paris. Je vois à présent peu d'apparence que je puisse entreprendre un tel voyage. Le dérangement de mes affaires personnelles, pendant ces dernières années, non-seulement m'oblige à suspendre, mais peut m'empêcher de jamais satisfaire à ce désir. Puisque ce motif n'existe pas pour vous, venez avec madame de Lafayette me voir dans mes foyers. Je vous ai dit souvent, et je vous répète, que personne ne vous recevra avec plus d'amitié et d'affection que moi, à qui madame Washington se joindrait de grand cœur. Nous offrons ensemble nos compliments affectueux à votre femme et nos tendres vœux pour le petit troupeau.

Je suis, avec tous les sentiments d'estime, d'admiration et d'amitié, etc.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE M. DE LAFAYETTE

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

MONSIEUR,

Au reçu de la lettre de Votre Excellence, j'ai pris des mesures pour remplir les intentions de la société dont j'ai l'honneur d'être membre [2]. Comme notre institution a été diversement interprétée, j'ai écrit au comte de Vergennes une lettre dont copie est ci-incluse; et le compte que j'ai rendu a été imprimé dans une gazette de la cour que j'ai aussi l'honneur de vous envoyer. Dans un conseil du roi, tenu il y a aujourd'hui une semaine, il a été décidé que le comte de Rochambeau, ses généraux et colonels, et aussi les amiraux, seraient autorisés à porter l'ordre; et une lettre très-convenable sur ce sujet, a été écrite par le maréchal de Ségur au comte de Rochambeau.

Quant aux officiers américains, j'examinerai les réclamations de chacun d'eux. Je délivrerai ou je refuserai l'ordre, et dans les cas douteux, je prendrai l'avis d'un comité d'officiers américains membres de la société.

Aucune décoration étrangère, excepté la Toison d'Or, n'est permise aux Français qui sont au service. La nôtre est vivement désirée et ambitionnée par tous ceux qui pensent y avoir quelque droit. Le souvenir attentif accordé par la Société à l'alliance a beaucoup plu à la nation qui a trouvé quelque chose de très-intéressant dans cette association fraternelle.

Le major Lenfant [3] est occupé à exécuter vos ordres. Un bon nombre d'aigles sera prêt dans douze jours. Alors j'ai l'intention de me rendre, avec les insignes de l'ordre, et accompagné du peu d'officiers américains qui sont ici, chez les généraux et amiraux de l'armée française.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 mars 1784.

MON CHER GÉNÉRAL,

Si je n'avais pas une si parfaite confiance dans votre amitié, je craindrais beaucoup de vous fatiguer avec mes griffonnages de ce jour; mais je ne puis quitter la plume avant de vous avoir encore parlé de ma tendre et affectueuse affection. J'ai besoin de vous dire que madame de Lafayette et mes enfants sont en bonne santé et que toute la famille se réunit pour présenter ses compliments affectueux à vous et à madame Washington. Dites-lui que j'espère la remercier bientôt d'une tasse de thé à Mount-Vernon. Oui, mon cher général, avant que le mois de juin soit écoulé, vous verrez un vaisseau remonter le Potomac, et votre ami sauter hors de ce vaisseau avec un cœur palpitant de toutes des émotions d'un parfait bonheur. — Mon intention était de partir plus tôt; mais quelques affaires commerciales me retiennent ici; car depuis que personne ne s'en mêle plus, j'ai entrepris, dans ma capacité individuelle, de faire tout ce qui est possible à quelqu'un qui n'a ni titre ni instructions. J'ai du moins la satisfaction de penser qu'avec mon caractère privé, je ne puis compromettre le congrès, et je ne parle jamais que de ce que

[1] Le buste de M. de Lafayette, décrété par l'État de Virginie.

[2] La société de *Cincinnatus*. Le 16 décembre M. de Lafayette avait écrit à M. de Vergennes, pour obtenir, en faveur des officiers de l'armée française qui avaient reçu l'ordre de Cincinnatus, l'autorisation de le porter.

[3] Officier français au service de l'Amérique.

je sais. — Quatre ports ayant été déclarés libres, j'envoie à M. Morris une lettre relative aux droits à y payer. J'espère que le congrès proclamera que tous les droits sur l'exportation des eaux-de-vie ont été abolis.

La plupart des Américains qui sont ici, sont animés contre notre association. Wadsworth doit être excepté, et le docteur Franklin a peu parlé; mais Jay, Adams et tous les autres blâment vivement l'armée. Vous devinez aisément que je ne manque pas de les contredire; et néanmoins, si l'on trouve que l'hérédité a quelque danger pour les vrais principes de démocratie, je suis plus porté que qui que ce soit à y renoncer. — Vous serez mon guide, mon cher général, parce qu'à cette distance je ne puis pas bien juger. Dans le cas où vous trouveriez que l'hérédité fait tort à nos institutions démocratiques, je me joins à vous, par procuration, pour voter contre. Si vous pensez que l'hérédité est bonne, je reconnaîtrai que votre patriotisme aura sans doute considéré l'affaire sous son meilleur point de vue. — *A vous seul*, mon cher général, j'en dirais autant. — Je vous prie de regarder cette lettre comme confidentielle, et je suis sûr que votre vertu désintéressée pèsera toutes les conséquences fâcheuses dans l'avenir, des distinctions héréditaires [1].

Il n'y a en ce moment aucune nouvelle digne d'être mentionnée. M. Lenfant vous dira ce qui concerne les ballons [2]. Les querelles des Anglais sont quelque peu ridicules, elles doivent finir par une dissolution du parlement ou par une union entre Pitt et Fox. — Adieu, mon cher général, acceptez, avec votre bonté ordinaire, le tribut, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 mars 1784.

MON CHER GÉNÉRAL,

Quoique je vous écrive une autre lettre particulière, je dois vous dire mon opinion sur des objets relatifs à notre Société.

Les capitaines de vaisseaux ont été très-mortifiés d'être laissés en dehors de l'institution. Ils ont rang de colonels, ils ont rendu de grands services, et on s'attend ici qu'ils seront admis dans la Société. Quelques-uns d'eux sont venus avec le comte d'Estaing, parmi lesquels sont Suffren, Albert de Rioms, et quelques autres de grande réputation; le reste a été sous Ternay, Destouches et Grasse; quelques-uns ont été envoyés pour porter de grandes nouvelles, telles que celles du traité, ou commandent maintenant en chef, tels que Lapeyrouse, Latouche, etc. — Je sais qu'ils sont nombreux; mais comment faire une distinction partielle? Et comme ils ont beaucoup de rapports avec les vaisseaux américains, pour empêcher la contrebande, par exemple, ou pour les recevoir dans les ports français, je pense qu'il serait impolitique de ne pas les satisfaire. L'opinion que j'émets ici est contraire à mon propre intérêt, car moins la Société sera nombreuse, plus elle sera estimée; mais je vois là un motif déterminant d'utilité publique. D'ailleurs, comme les capitaines de vaisseaux sont dispersés dans les ports de mer, ils ne feront pas nombre comme les officiers de terre, parce qu'ils viennent très-rarement dans la capitale. MM. Albert de Rioms, Lapeyrouse, Tilly, ne peuvent pas n'en point faire partie, et je crois que l'admission peut être générale.

Quant aux officiers de terre, bien des prétentions ont été élevées. Quelques-unes d'elles, je crois, méritent considération. M. de Lestrade, M. de Menonville, ceux, en un mot, pour lesquels des raisons particulières peuvent être alléguées, doivent être accueillis, et *par-dessus tous, le chevalier de Lameth* [3] qui a été si cruellement blessé dans la redoute, qui était aide de camp, et deux mois après colonel. Je pense que nous devons éviter de donner des sujets de plainte. Ci-jointe est une lettre concernant le comte Édouard Dillon qui allait à Savannah lorsqu'il fut blessé dans l'engagement naval et qui était alors colonel. Vous trouverez aussi une note de M. de Saint-Simon concernant son frère. Menonville était son adjudant général, et en cette qualité les adjudants généraux reçoivent les honneurs dus aux brigadiers lorsqu'ils remplissent les fonctions de major dans les tranchées. M. de Corny [4] s'est adressé à moi, mais je ne pouvais pas lui donner la décoration. Je lui ai promis de vous faire connaître ses vœux et de vous envoyer sa pétition. Il fonde sa réclamation sur le titre d'officier américain. — Vous trouverez

[1] Cette même année 1784 (mois de mai), il y eut à Philadelphie une réunion générale des membres de la Société de Cincinnatus. D'après le conseil de Washington, leur président, ils renoncèrent au principe de l'hérédité.

[2] La découverte des aérostats par Montgolfier était alors très-récente.

[3] M. Charles de Lameth, membre de l'assemblée constituante, mort à Paris le 29 décembre 1832.

[4] M. Ethys de Corny avait rempli les fonctions de commissaire des guerres dans l'armée du comte de Rochambeau. Il obtint l'ordre de Cincinnatus.

dans les résolutions de notre comité une mention du général Conway, que je vais vous expliquer. Je ne dirai pas que j'ai du mérite, mais je puis dire que j'ai ses conséquences, c'est-à-dire des ennemis. Ma popularité est grande dans le royaume et dans cette ville; mais il y a parmi les grands, un nombreux parti contre moi, parce qu'ils sont jaloux de ma réputation; en un mot le parterre tout entier est pour moi, et il y a division dans les loges. Un petit complot a été ourdi pour m'attirer dans un piége, et dans le but de nous donner, à vous et à moi, un air d'implacable vengeance contre cet homme qui est considéré comme ayant été ruiné et abandonné par moi, en Amérique. Il peut être à propos de lui accorder la décoration.

Les officiers français ont offert de l'argent. J'aimerais mieux qu'il ne fût pas accepté; mais à une telle distance je ne puis juger de ce qu'il y a de mieux à faire. La formation d'un comité en Europe est très-nécessaire; mais pour de bonnes raisons, il doit être tout à fait séparé de toute société que les officiers français peuvent former, n'étant conçu que dans des vues américaines et ne devant se composer que d'officiers américains pour tout le temps où ils sont en Europe.

Après qu'une part convenable aura été faite, et pour les officiers de marine et pour les cas particuliers, je demanderai la permission de représenter que les membres ne doivent pas être trop multipliés. Si une plus grande facilité s'établit, l'institution baissera en proportion du trop grand nombre de personnes qui en feront partie; et nos officiers doivent se tenir sur leurs gardes pour ne pas donner la décoration sans de sérieux motifs.

J'ai été prié de vous présenter un nouveau modèle et un ruban. Je ne pouvais refuser à la personne qui m'en a chargé de les envoyer en Amérique. — Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre est confidentielle.

J'ai l'honneur, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 14 mai 1784.

Mon cher Général,

A ma grande satisfaction, mon départ est fixé au 10 du mois prochain, époque où j'ai l'intention de quitter Paris et de m'embarquer immédiatement pour l'Amérique. Je me rendrai directement au Potomac, et c'est avec émotion que mon cœur jouit déjà du plaisir de nous retrouver à Mount-Vernon. Il n'y a rien de nouveau en France, si ce n'est que l'affaire des ports francs est entièrement terminée, et que rien encore n'a été fait relativement au règlement du commerce entre l'Amérique et les îles. Le gouvernement est très-favorable aux intérêts des États-Unis, mais il a bien des difficultés à surmonter.

Le parti de M. Pitt sera le plus fort dans le nouveau parlement; mais Charles Fox y viendra comme membre pour Westminster, et dirigera l'opposition. La situation de l'Irlande est critique; la conduite du lord-lieutenant a été extravagante, et quelques résolutions du peuple sont très-énergiques.

Un docteur allemand, nommé Mesmer, ayant fait la plus grande découverte sur le *magnétisme animal*, a formé des élèves, parmi lesquels votre humble serviteur est appelé l'un des plus enthousiastes. — J'en sais autant qu'aucun sorcier en sut jamais; ce qui me rappelle l'entrevue de notre vieux ami avec le diable, à Fishkill, qui nous a fait tant rire. Avant de partir, j'obtiendrai la permission de vous confier le secret de Mesmer, qui, vous pouvez y croire, est une grande découverte philosophique.

M. Jay est parti ce matin pour Douvres, où il a l'intention de s'embarquer pour l'Amérique. Il s'est chargé d'un tableau de famille représentant madame de Lafayette, nos enfants et moi, que je demande la permission d'offrir à mon cher général comme le portrait de ceux qui lui sont le plus affectueusement dévoués.

Toute la famille se joint à moi pour vous présenter, etc.

VOYAGE

AUX ÉTATS-UNIS

EN 1784 [1].

La carrière politique du général Lafayette a été plus caractérisée par ses actes que par ses paroles. *C'est le plus dangereux de nos antagonistes,* disait l'archevêque de Sens au conseil du roi, *parce que sa politique est toute en action.* Nous devons même ajouter que si, à l'exception de sa déclaration des droits et de quelques paroles lancées à des moments critiques, les discours de Lafayette ne tiennent qu'une place secondaire dans sa vie, il est également vrai que les meilleurs furent improvisés, et souvent avec beaucoup d'effet, dans le tumulte de ces grands mouvements populaires où personne n'avait le loisir ni même la pensée de les recueillir. Néanmoins, nous essaierons de réunir une partie de ceux qui se trouvent encore dans les ouvrages et journaux, parce que, retraçant plusieurs circonstances des époques où ils furent prononcés, ils peuvent offrir quelques matériaux pour les Mémoires du temps; et aussi parce que, n'ayant aucune prétention à l'éclat, affectant même le ton du simple bon sens, ils portent l'empreinte de cette moderne école de droit public créée aux États-Unis, transplantée en Europe, et que Lafayette a nommée l'ère américaine. C'est en effet, à la date de cette féconde révolution, de cette guerre de principes, que remonte le système d'institutions qui, s'élevant au-dessus des priviléges aristocratiques et des concessions royales dont se formait la liberté constitutionnelle d'autrefois, a fondé hardiment ses doctrines sur la franche recherche des droits naturels de l'homme, des droits imprescriptibles des sociétés, de la souveraineté nationale et de l'égalité civique, dont l'application si heureusement expérimentée aux États-Unis, si malheureusement violée dans les orages de la révolution française, a marqué pour les peuples une nouvelle ère, sous la dénomination jusqu'alors inconnue de *self government.*

On aurait encore des amplifications d'écolier du jeune Lafayette, que nous nous garderions de les transcrire ici. Encore moins trouverions-nous matière à ce recueil dans les futiles amusements de la cour et de la ville, lors même que nous possèderions les discours prononcés dans cette société d'une douzaine de jeunes gens dont les princes, devenus depuis Louis XVIII et Charles X, vou-

[1] Il nous reste peu de documents de ce voyage aux États-Unis qui devait se renouveler quarante ans après. Dans les nombreuses réunions auxquelles M. de Lafayette assista, en présence de toutes les députations qui le complimentèrent, il eut à prendre souvent la parole. Ses discours n'ont pas tous été conservés. Cependant il en avait réuni quelques-uns. Nous reproduisons les plus intéressants qui formaient la première partie d'un recueil entrepris par ses soins et sous ses yeux en 1829, avec ce titre : *Collection de plusieurs Discours du général Lafayette, depuis l'année 1784 jusqu'à l'année 1829.* Les réflexions que l'on va lire, servaient d'introduction à ce recueil, et, comme toutes les explications mêlées au texte des discours, avaient été dictées par le général il y a sept ans.

laient bien faire partie, et dont M. de Ségur, dans ses intéressants Mémoires, nous a révélé les graves enfantillages.

Depuis l'époque où Lafayette, à dix-neuf ans, se dévoua à la cause américaine, son rôle fut d'agir, de combattre, de négocier. Ce sont des correspondances plutôt que des discours que nous pourrions citer, et néanmoins il serait difficile que cette révolution n'eût pas donné lieu à quelques allocutions civiles ou militaires, ne fût-ce qu'à l'assemblée des six nations indiennes, que, pendant l'hiver de 1777 à 1778, il eut à convoquer dans son commandement du nord. Mais nos premiers documents ne remontent qu'à l'époque de sa visite aux États-Unis, après la paix, en 1784.

Ce n'est qu'après la guerre de l'indépendance, et lorsque, le 4 août de cette année, Lafayette débarqua de France à New-Yorck[1], que nous retrouvons quelques-uns de ses discours tels qu'ils ont été traduits et publiés par un écrivain du temps[2]. La lettre où il rend compte de cette visite de Lafayette aux États-Unis, est datée de New-Yorck, juin 1785; il avait été à portée de traduire dans les journaux récents ceux de ces discours que son *Cultivateur américain* nous a conservés.

On y voit les réponses de Lafayette à l'adresse du corps législatif de Pensylvanie, prononcée par un comité composé d'un député de chaque comté, à l'adresse de l'assemblée législative de Rhode-Island, des officiers de la ligne de Massachusets, de la chambre des délégués de Virginie, de Williamsburg, de Marble-Head, etc. C'est dans cette dernière ville qu'on lui fit observer que les femmes, réunies en bien plus grand nombre que les hommes, étaient les veuves de ceux qui avaient péri pendant la guerre, les mères des enfants pour la liberté desquels il avait combattu. « Elles ont » voulu aujourd'hui, lui disait-on, remplacer leurs » maris dont vous avez connu un grand nombre. » Et en effet, on voit dans une gazette de Salem, 7 novembre 1784, que par le dernier dénombrement fait en conséquence des ordres du gouvernement, cette ville de Marble-Head avait perdu la moitié de ses habitants en état de porter les armes.

Nous n'avons pas les discours de l'assemblée des six nations indiennes au conseil tenu par Lafayette dans l'hiver de 1777 à 1778. Quelques-uns de ceux qui furent tenus dans une assemblée postérieure en 1784, où étaient réunis les sauvages amis et ceux qui avaient combattu pour les Anglais, ont été conservés[3]. La séance fut ouverte par le discours d'un des membres du congrès, commissaires des États-Unis[4]. Lafayette se leva ensuite, et leur dit :

« En me rapprochant de mes enfants, je rends grâces au grand esprit qui m'a conduit dans ce lieu, où je les trouve assemblés autour de ce feu nouveau, fumant ensemble le calumet de paix et d'amitié. Si vous reconnaissez la voix de Kayewla, rappelez-vous aussi ses conseils, et les colliers qu'il vous a si souvent envoyés. Je viens remercier mes enfants fidèles, les chefs des nations, les guerriers, les porteurs de mes anciennes paroles; et si la mémoire paternelle n'oubliait pas plutôt le mal que le bien, je pourrais punir ceux qui, en ouvrant les oreilles, ont fermé leurs cœurs, et qui, levant aveuglément la hache, ont risqué de frapper leur propre père.

» La cause américaine est juste, vous disais-je alors, c'est la vôtre. Restez au moins neutres, et les braves Américains défendront leur liberté; vos pères les prendront par la main; les oiseaux blancs viendront et couvriront les rivages de cette grande île; Ononthio, semblable au soleil, dissipera les nuages qui vous environnent, et les projets contraires s'évanouiront comme un brouillard qui tombe[5].

» N'écoutez pas Kayewla, vous criait-on d'ailleurs. Une armée, dans le Nord, entrera triomphante à Boston; celle du Sud prendra la Virginie; le grand chef de guerre Washington, à la tête de

[1] Il arriva sur le paquebot *le Courrier de l'Europe*, ayant avec lui le chevalier de Caraman. Celui-ci l'accompagna dans son voyage; il fit aussi une partie de ses courses avec M. de Grandchain, commandant de la frégate *la Nymphe*, qui le ramena en Europe.

[2] Lettres d'un cultivateur américain, par St.-John de Crèvecœur. (Paris, 1787, tome III.)

[3] Cette réunion eut lieu au commencement d'octobre. C'est lors de son voyage à Albany que M. de Lafayette fut engagé à se rendre au Fort-Schuyler, pour assister au traité avec les Indiens. « Je n'ai pas quitté M. de Marbois, écrivait-il au » comte de Vergennes, le 12 octobre; il vous parlera du traité » sauvage où nous avons été ensemble, et où l'on a cru que » je pouvais être de quelque utilité. Il est impossible de ne » pas jouir de l'attachement que ces nations ont conservé pour » nous. Ils aiment nos manufactures et peuvent avec un peu » de soin nous offrir une petite branche de commerce. » Cette conférence avec les Indiens n'était pas sans importance politique. Il paraît qu'ils étaient sous l'influence des intrigues anglaises. Nous avons sous les yeux une lettre où M. de Lafayette se plaint des manœuvres des *Torys sauvages*. (Lettres à Washington du 8 octobre et à M. Jay du 25 novembre.)

[4] Chaque paragraphe de ces discours était traduit et répété par l'interprète. (*Note de M. de Lafayette.*)

[5] Quelques expressions ont besoin d'être expliquées. *Ononthio*, signifie le roi de France; *vos pères*, les Français; *vos frères*, les Américains; *les hommes du point du jour*, les Européens, etc. Kayewla est le nom par lequel les sauvages désignent M. de Lafayette.

vos pères et vos frères, sera forcé de quitter le pays. Ceux qui mettaient la main sur vos yeux, oubliaient cependant d'ouvrir les leurs. La paix est faite, vous en savez les conditions, et j'obligerai quelques-uns d'entre vous, en m'abstenant par pitié de les répéter.

» Mes prédictions étant accomplies, écoutez les nouveaux avis de Kayewla, et que ma voix retentisse parmi toutes les nations, comme celle du vent salutaire qui, dans l'été, annonce et précède la pluie. Qu'avez-vous jamais gagné, mes enfants, que n'avez-vous pas perdu, au contraire, aux querelles des *gens du point du jour?* Soyez plus sages que les blancs, conservez la paix entre vous, et puisque le grand conseil des États-Unis veut bien traiter, profitez de ses bonnes dispositions. N'oubliez pas que vos frères sont les amis des enfants du grand Ononthio ; cette alliance sera heureuse et durable. Il les a pris par la main, ils vous tendent aujourd'hui la leur, prenez-la donc, et formons ensemble une chaîne forte et brillante. Pour vous en assurer, commercez avec les Américains et avec ceux de vos pères qui ont traversé le grand lac. Vous connaissez d'ancien temps leurs manufactures, elles deviendront pour vous le signe de la nouvelle alliance. En vendant vos terres, ne consultez pas un baril d'eau-de-vie pour les livrer; mais que les chefs, parmi vos frères et vos *sachems,* réunis autour du même feu, fassent des marchés raisonnables. Dans le moment actuel, vous savez que si plusieurs ont droit à la reconnaissance du congrès, il y en a beaucoup dont les fautes passées exigent des réparations.

» Si vous avez bien ouvert les oreilles et bien entendu mes paroles, je vous en ai dit assez. Répétez-les les uns aux autres, tandis que sur l'autre bord du grand lac, je recevrai avec plaisir de vos nouvelles. Jusqu'au moment où nous fumerons ensemble, où nous coucherons encore sous la même écorce, je vous souhaite bonne santé, chasses heureuses, union, abondance, et le succès de tous les rêves qui vous promettront le bonheur. »

Ocksicanehiou, chef des Mohawks, se leva, et dit :

« Que les oreilles de Kayewla, chef de guerre du grand Ononthio, soient ouvertes pour recevoir nos paroles! Mon père, nous avons entendu ta voix, et nous nous réjouissons que tu aies visité tes enfants pour leur donner des avis justes et nécessaires. Tu nous a dit que nous avions mal fait de prêter l'oreille aux méchants, et de fermer nos cœurs à tes conseils. Cela est vrai, mon père. Nous, la nation des Mohawks, avons quitté le bon chemin; nous reconnaissons avoir été égarés et enveloppés dans un nuage noir; nous revenons à présent, afin que tu trouves en nous de bons et fidèles enfants.

» Vraiment, mon père, nous aimons à entendre ta voix parmi nous. Sans blesser nos cœurs, elle nous fait beaucoup de bien. Il semble que le grand esprit ait dirigé tes pas sur ce lieu de paix et de conseil, pour y fumer le calumet d'amitié et de bon accord avec tes enfants retrouvés. Mon père, quant à notre situation, tu nous as parlé vrai; mais nous espérons que Kitchy-Manitou, qui nous a protégés jusqu'ici, nous conduira dans ce nouveau sentier; que nos fautes passées seront oubliées, pour que nous puissions être unis comme des frères. Kayewla, mon père, nous sentons que tes paroles sont celles de la vérité ; l'expérience nous a montré que tes prédictions ont été accomplies. Ton discours inspire un esprit de paix ; c'est notre objet, c'est celui qui nous a conduits ici. C'est une règle ancienne que les enfants doivent obéir à leur père; qu'il a droit de les gronder et de les punir quand ils font des fautes. Nous l'avons mérité, mais nous espérons que l'esprit d'en haut purifiera nos cœurs, de telle manière que tu te féliciteras d'avoir, dans ta bonté, rendu à tes enfants la vie qu'ils ont mérité de perdre. Mon père, tu nous a avertis de ne pas prendre conseil des fortes liqueurs, dans la vente de nos terres; nous avions bien besoin de cet avis salutaire, car c'est de là que viennent toutes nos misères et tous nos malheurs, et nous souhaitons bien qu'il ne survienne pas de folies dans ce grand conseil de paix. Mon père, nous nous rappelons les paroles que tu nous as dites et envoyées il y a sept ans; il n'y en a pas une qui ne soit vérifiée. Oui, mon père, nous voyons que tout ce que tu nous as dit est vrai ; que l'alliance entre l'Amérique et la France serait une chaîne indissoluble, et que ceux qui en douteraient pourraient passer le grand lac et voir par eux-mêmes. Mon père, les paroles que tu as prononcées aujourd'hui seront publiées parmi les six nations. Elles vont fortifier la chaîne d'amitié que nous désirons voir durer toujours. Comme il ne nous convient pas de multiplier les paroles, nous allons assister au grand conseil des États-Unis, dont nous félicitons les membres. Si nous avons quelque chose à ajouter, nous te le communiquerons demain sous ta *wigwham* [1]. »

Le lendemain, *La Sauterelle,* orateur des nations amies, prononça le discours suivant :

« Kayewla, mon père, je prie toutes les nations ici présentes d'ouvrir les oreilles; et toi, grand chef de guerre de notre ancien père Ononthio, je

[1] Ton habitation.

te prie de m'écouter. Ton discours d'hier contient des félicitations, des reproches et des conseils; nous les recevons avec d'autant plus de plaisir, que nous nous rappelons tes paroles il y a sept ans. Ce sont ces paroles qui nous ont empêchés de nous égarer. Tu vois ce collier (lui donnant celui qu'il avait reçu de M. de Montcalm), il nous fut donné, il y a vingt ans, par nos pères, qui nous dirent que chacun devait en tenir un bout, et qu'un jour leurs voix seraient encore entendues parmi nous. Kayewla, mon père, toutes tes anciennes paroles ont été vérifiées par les événements de cette grande île, et nous recevons avec plaisir ce que tu viens de nous dire. »

En lui rendant le collier, Lafayette lui dit qu'il se réjouissait de voir qu'on eût si bien gardé ce collier, et de penser que son influence sur quelques nations les eût empêchées de se déclarer contre les États-Unis; que la France en tiendrait toujours un bout; qu'il serait aussi tenu par l'Amérique. Il les remercia de leur fidélité à suivre ses conseils.

On n'a point retenu les discours d'un chef des Sénécas qui vit encore, et est fort connu en Amérique sous le nom anglais de *Red-Jacket;* mais nous avons cru devoir copier les discours précédents pour donner une idée de la rhétorique indienne.

RÉCEPTION PAR UN COMITÉ DU CONGRÈS [1].

Le congrès, informé de l'arrivée du marquis de Lafayette, ainsi que de son prochain départ pour l'Europe, ordonna qu'un comité formé d'un représentant de chaque État de l'Union, se trouverait le 11 décembre, dans la salle d'audience, pour le recevoir en cérémonie, lui souhaiter un heureux retour dans sa patrie, et l'assurer, au nom des treize États-Unis, de leur estime et de leur considération pour lui, ainsi que du sentiment continuel et personnel que ses talents et son zèle pour le bonheur de l'Amérique leur avaient inspiré, et pour lui dire combien cette haute opinion que le congrès a si souvent manifestée était encore confirmée par ses nouvelles marques d'attention à leurs intérêts politiques et commerciaux. Le président fut aussi chargé de lui dire que, de même que son attachement constant et uniforme pour leur prospérité avait ressemblé à celui d'un citoyen patriote, de même aussi les États-Unis le considéraient avec l'affection la plus particulière et ne cesseraient jamais de partager tout ce qui pourrait intéresser sa gloire et son bonheur; que leurs vœux les plus vifs et les plus tendres l'accompagneraient toujours. Le congrès le chargea aussi d'une lettre pour Sa Majesté, dans laquelle les États-Unis exprimaient leurs sentiments pour lui. Les journaux du congrès, en rendant compte de cette cérémonie touchante, donnent aussi la réponse suivante du marquis :

« Je ne sais comment exprimer aux États-Unis assemblés en congrès, toute la reconnaissance que je leur dois pour la réception favorable qu'ils m'accordent aujourd'hui, et le plaisir que je ressens en contemplant l'heureuse situation dont ils jouissent. Depuis le moment où j'ai revu ce continent, j'ai ardemment désiré pouvoir les en féliciter personnellement. J'avoue que le premier intérêt que je pris à la cause n'était, si je puis m'exprimer ainsi, qu'instinctif et involontaire. J'étais loin encore de prévoir tous les liens qui devaient m'attacher à leur prospérité et à leur gloire; mais j'ai vu les Américains exécuter de si grandes choses et déployer de si grandes vertus, que cet attachement durera autant que ma vie.

» J'embrasse avec joie cette occasion favorable de remercier le congrès de la confiance dont il m'a honoré pendant tout le cours de cette révolution. Elle commença lorsque, jeune encore et sans expérience, je ne pouvais que réclamer l'adoption paternelle de mon illustre et respectable ami. Elle m'a été continuée avec la plus touchante bienveillance, dans toutes les circonstances politiques et militaires de la guerre. Je reconnaîtrai cependant que j'ai souvent trouvé, dans l'amitié personnelle et dans la confiance particulière des habitants, les plus grandes ressources contre les difficultés publiques. Ce souvenir précieux m'enhardit dans ce moment solennel à rappeler au congrès, aux États de l'Union, à tous leurs citoyens, mes chers compagnons d'armes, dont la bravoure et les services ont été si utiles à leur patrie. Après avoir profondément senti l'importance des secours que nous envoya notre illustre monarque, je me réjouis en pensant que cette alliance va devenir réciproquement avantageuse, par les liens du commerce et par les heureux effets d'une affection mutuelle. Le souvenir du passé nous en répond, et l'avenir semble agrandir cette douce perspective; l'on verra se multiplier ces rapports qu'un commerce indépendant doit produire en raison de ce qu'il est mieux connu. Je désire bien sincèrement voir la confédération consolidée, la foi publique préservée, le commerce réglé, les magasins continentaux établis, les frontières fortifiées, un système général et uniforme de

[1] Extrait des journaux du congrès, séant à Trenton, New-Jersey, décembre.

milice adopté, et la marine en vigueur. C'est sur ces seuls fondements que peut être établie la véritable indépendance de ces États. Puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la liberté, offrir à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un asile aux droits du genre humain, et réjouir dans les siècles futurs les mânes de ses fondateurs! »

Tel fut le dernier des nombreux discours prononcés dans ce voyage, où, dans l'espace de moins de cinq mois, Lafayette parcourut plus de six cents lieues. Il s'embarqua de New-Yorck pour la France, le 25 janvier 1785.

A M. DE VERGENNES.

New-Yorck, le 15 septembre 1784.

Quoique le paquebot soit arrivé, Monsieur le comte, il ne m'a point porté de lettre de vous; mais je sais que votre santé est bonne, et j'espère qu'il en est de même pour toute votre famille. Depuis que j'ai débarqué, je ne cesse de courir. Partout on m'a comblé de bontés, et j'ai passé quinze jours dans la retraite du général Washington. Me voici en chemin pour un traité de sauvages; de là j'irai dans la Nouvelle-Angleterre; je rejoindrai le général, et nous continuerons ensemble mes visites. Vers le milieu de novembre, nous verrons le congrès dans sa résurrection, et à la fin de l'année j'aurai le bonheur, bien vivement désiré, de revoir ma patrie.

Les nouvelles américaines vous parviennent par M. de Marbois, et dans mon état de pèlerinage, je dois remettre au retour mes observations.

Le commerce avec l'Angleterre vient du crédit étonnant qu'y trouve tout Américain. Cet abandon produira des banqueroutes, et l'hiver prochain nous sera favorable, pourvu que nos négociants consultent les besoins et les goûts du pays. Il est arrivé du chanvre en Virginie, et des sabots de France à Baltimore.

Il s'établit vers l'Ohio une population immense. Les arrivants y vont tout droit, les anciens habitants s'y transportent eux-mêmes. Les manufactures et même la navigation d'Amérique en seront retardées, et comme on veut rapprocher par des canaux la communication du Potomac, de la Susquehannah et de l'Ohio, nous aurons la préférence des Illinois et des Sauvages pour nos manufactures. Mais le débouché de tout ce pays est le Missisipi, et la prohibition entraînera des disputes, plus tard qu'on ne le croit ici, mais beaucoup plus tôt qu'on ne le pense en Europe. Les Américains nous aiment; mais ils haïssent l'Espagne très-cordialement. Autant qu'un particulier peut y prétendre, je tâche de connaître et de servir les intérêts de mon pays. La ville de New-Yorck m'a présenté *la liberté de la cité*, compliment à l'anglaise, qui, je m'en suis assuré d'avance, est sans aucune conséquence. On a mis dans les papiers que la franchise de Lorient est réduite au port; je vais y faire insérer une explication convenable.

Adieu, Monsieur le comte, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Mount-Vernon, 8 décembre 1784.

Mon cher Marquis,

Du jour où je vous ai quitté, ma marche s'est terminée à Wailho. Le lendemain, malgré le mauvais temps, je suis arrivé chez moi avant-dîner. Au moment de notre séparation, sur la route, pendant le voyage, et depuis lors, à toute heure, j'ai ressenti profondément tout ce que le cours des ans, une étroite union et votre mérite m'ont inspiré d'affection, de respect, d'attachement pour vous. Pendant que nos voitures s'éloignaient l'une de l'autre, je me demandais souvent si c'était pour la dernière fois que je vous avais vu; et malgré mon désir de dire *non*, mes craintes répondaient *oui*. Je rappelais dans mon esprit les jours de ma jeunesse, je trouvais qu'il y avait bien longtemps qu'ils avaient fui pour ne plus revenir, que je descendais à présent la colline que j'ai vu cinquante-deux ans diminuer devant moi; car je sais qu'on vit peu de temps dans ma famille, et quoique doué d'une constitution forte, je dois m'attendre à reposer bientôt dans la funèbre demeure de mes pères. Ces pensées obscurcissaient pour moi l'horizon, répandaient un nuage sur l'avenir, par conséquent sur l'espérance de vous revoir. Mais je ne veux pas me plaindre. J'ai eu mon jour.

Rien d'important ne s'est présenté depuis que je vous ai quitté. J'ai trouvé ma famille en bonne santé, et je suis dans ce moment avec nombreuse compagnie; ce qui ne m'a pas empêché d'écrire quelques lettres dont j'aime mieux vous donner l'ennui que de les confier à des mains inconnues. Il

n'est pas nécessaire, je pense, de revenir, mon cher marquis, sur la sincérité de mes sentiments d'estime et d'amitié. D'ailleurs je n'ai pas de mots qui pussent exprimer toute l'affection que j'ai pour vous. et je ne l'essaye pas. J'offre de ferventes prières pour votre agréable et sûr passage, votre heureuse réunion à madame de Lafayette, à votre famille, et l'accomplissement de tous vos vœux. En tout cela, madame Washington s'unit à moi, ainsi que pour offrir nos compliments au capitaine Grandchain et au chevalier, dont le petit Washington parle souvent. — Avec tous les sentiments de dévouement et de tendresse, je suis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

A bord de *la Nymphe*, dans le port de New-Yorck, 21 décembre 1784.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai reçu votre affectueuse lettre du 8, et d'après les sentiments à vous connus de mon cœur, vous devinerez aisément ceux que j'ai éprouvés en lisant les tendres expressions de votre amitié. Non, mon cher général, notre récente séparation ne sera pas un dernier adieu. Mon âme se révolte à cette idée, et si je pouvais un instant accueillir une telle pensée, en vérité, elle me rendrait malheureux. Je vois bien que vous ne viendrez jamais en France; je ne puis espérer l'inexprimable plaisir de vous embrasser dans ma maison, de vous recevoir dans une famille où votre nom est adoré; mais je reviendrai, et souvent encore, sous le toit de Mount-Vernon : nous parlerons des vieux temps. Mon ferme projet est de visiter de temps en temps mes amis de ce côté-ci de l'Atlantique, et le plus aimé de tous les amis que j'aie jamais eus ou que j'aurai jamais nulle part.

Depuis que je vous ai quitté, mon cher général, nous avons passé par Philadelphie et Trenton, où j'ai été heureux de trouver un congrès nombreux et bien choisi. Vous verrez dans les journaux ses témoignages de bonté, ainsi que ma réponse à l'assemblée. Quant à mes services au dehors, il a été unanimement déclaré que la confiance publique en moi était une chose naturelle, qui ne devait pas être mise en question. Comme je connais l'esprit du congrès, que M. Jay a accepté [1], et que M. Jefferson sera ministre en France, ma situation à cet égard sera très-agréable.

Des ordres ont été envoyés en Canada de renforcer les postes, de mettre en commission les vaisseaux du lac, et de repousser la force par la force. Mais je pense que si une fois le congrès a le commerce à régler, les interdictions mercantiles mettront ces peuples à la raison. — Bien que l'esprit de parti ait un peu cessé à New-Yorck, cette ville est loin d'être tranquille. Quelle différence avec Boston !

Quoique votre neveu ne soit pas arrivé, j'espère encore avoir le plaisir de le voir à Paris. Le général Greene était à Hartford, lorsque la lettre lui est parvenue; il est venu à New-Yorck, et j'ai eu le plaisir de passer quelques jours avec lui. Je vous envoie ci-joint un petit *chiffre*. Si quelques affaires politiques exigeaient plus de précautions, je vous écrirais au moyen d'un autre *chiffre* que j'ai employé depuis longtemps avec le département actuel de M. Jay.

M. Cary, imprimeur du journal *le Volontaire*, a été obligé de s'enfuir pour mettre sa vie en sûreté, et demeure maintenant chez M. Sutter, chapelier, *Front-Street*, à Philadelphie, où il va fonder un journal. — Une lettre de vous, lui annonçant votre souscription, et lui disant que je vous ai parlé de lui, m'obligerait d'autant plus que je lui ai promis de le recommander à mes amis. Il est maintenant *américain*, et nous n'avons rien à démêler dans ses querelles avec le duc de Rutland. — Le paquebot français n'est pas encore arrivé.

Le chevalier de Caraman et le capitaine Grandchain demandent la permission d'offrir leurs respects à vous, à madame Washington, et à toute la famille. — Je présente à madame Washington mes compliments les plus affectueux et les plus tendres. Je la prie d'embrasser pour moi les petites filles et mon ami Tub. Je prie aussi madame Stuart, le docteur, M. Lund Washington, et tous nos amis, de recevoir mes compliments. J'espère que M. Harrison sera bientôt nommé, et je souhaite que son cousin puisse le savoir.

Adieu, adieu, mon cher général, c'est avec une peine inexprimable que je sens que je vais être séparé de vous par l'Atlantique. — Tout ce que l'admiration, le respect, la gratitude, l'amitié et l'amour filial peuvent inspirer, se réunit dans mon cœur pour le dévouer bien tendrement à vous. Je trouve dans votre amitié une félicité que des paroles ne peuvent pas rendre. — Adieu, mon cher général, ce n'est pas sans émotion que j'écris ce mot, quoique je sache que je reviendrai bientôt. — Veillez sur votre santé. Donnez-moi de vos nouvelles tous les mois. — Adieu, adieu.

[1] M. Jay était nommé secrétaire d'État pour les affaires étrangères.

CORRESPONDANCE.

1785-1786.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON [1].

Versailles, 9 février 1785.

Mon cher Général,

Après une assez ennuyeuse traversée de trente jours, nous sommes heureusement arrivés. De Brest je suis venu à Paris en passant par Rennes où les états de Bretagne étaient assemblés, et où leur bonté pour moi m'a obligé de m'arrêter un jour. J'ai trouvé toute ma famille, femme, enfants, amis, en parfaite santé. La politique européenne n'est pas très-calme, et une guerre terrible pourrait éclater. J'ai écrit à M. Jay ce que j'ai pu recueillir, et je joins ici la copie de ma lettre. On parle du prince de Condé et du maréchal de Broglie pour commander les deux armées [2]. Je n'ai pas encore eu le temps d'arranger où je servirai ; mais ce ne sera pas avec mon cher général, et tout pour moi est si différent de ce bonheur, que rien, lorsque je l'y compare, ne peut me plaire. Cependant, malgré tous les préparatifs, je crois encore que l'on s'arrangera, et j'espère qu'au moins pour cette année la guerre ne sera pas nécessaire. Il est clair qu'il était convenable pour moi de ne pas arriver plus tard. On parle peu des dissensions de l'Irlande ; mais elles pourront se ranimer à l'époque de la réunion de son parlement et des revues. L'Angleterre ne prendra point part à la guerre, du moins au début. J'ai suivi vos ordres, mon cher général, et outre les personnes que vous m'aviez nommées, j'ai fait vos compliments à toutes celles que vous avez connues. — Dans peu de jours j'espère de vos nouvelles. A présent, mon cher général, que j'ai encore une fois joui du bonheur d'être près de vous, une correspondance exacte est plus que jamais nécessaire à mon cœur. Cette lettre sera courte, non pas tant à cause de mon arrivée si récente que parce que je n'avais pas songé que le troisième mardi était le 15. Par la même raison, ma petite fille sera privée de l'honneur de répondre à son aimable correspondante jusqu'au paquebot suivant. Ces deux lettres lui ont presque tourné la tête.

Adieu, mon cher général, permettez-moi encore de vous recommander deux choses : monter de temps en temps à cheval et avoir un secrétaire. Adieu ; tout ce qu'une vive affection, la reconnaissance, l'estime peuvent inspirer, tous les sentiments de la tendresse filiale et de l'amitié seront à jamais unis dans mon cœur, pour me mettre à la tête de tous ceux qui ont jamais aimé un père et un ami.

[1] Jusqu'à l'assemblée des notables en 1787, nous n'avons aucun manuscrit de M. de Lafayette qui puisse tenir lieu de mémoires. Nous y suppléons avec des lettres, surtout avec cette précieuse correspondance dans laquelle il semble raconter au général Washington son histoire à mesure qu'elle se fait.

[2] L'empereur ayant envoyé dans les Pays-Bas quarante mille hommes qui allaient être suivis d'une autre division, la France ordonna la formation de deux corps d'armée, l'un en Flandre et l'autre en Alsace. (*Lettre à M. Jay, du 8 février.*)

A M. JOHN JAY,

SECRÉTAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 19 mars 1785.

CHER MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 janvier, et je suis heureux d'apprendre que les idées fédérales prospèrent en Amérique. Plus je vois, plus j'entends, plus je pense en Europe, et plus je souhaite aux États-Unis tout ce qui pourra leur assurer dignité, puissance et confiance publique. — Vos trois ministres étant à Paris[1], ils vous informeront de la situation des affaires américaines et de la politique européenne. La Grande-Bretagne persiste dans sa mauvaise humeur, l'Espagne dans sa politique mal entendue. — A mon arrivée j'ai répété ce que j'avais écrit; nommément l'idée d'obtenir la Nouvelle-Orléans, ou au moins d'inviter les Espagnols à en faire un port libre. — Le premier point est impossible; quant au second, je n'ai aucune réponse positive, mais je suis sûr que mon opinion n'a pas été rejetée. Cependant je conviens qu'il est difficile de convertir un cabinet espagnol. — Vous le savez mieux que moi.

Les négociations en Europe vont toujours leur train, et il y a tout lieu d'espérer qu'elles se termineront sans effusion de sang. Vous trouverez ci-jointe une déclaration qui a été publiée officiellement, en quelque sorte, dans la gazette de Leyde. — Le comte de Maillebois est maintenant en Hollande, où on lève des troupes et où les partis vont bien loin. En même temps, l'empereur avait en vue un autre plan dont je vous ai informé dans mes dernières lettres : c'était d'échanger ses possessions dans les Pays-Bas contre l'électorat de Bavière. Mais heureusement pour tous les membres de l'Empire, le duc des Deux-Ponts, neveu et héritier de l'électeur, s'y est fermement opposé. — On a répandu le bruit que l'empereur avait eu le projet de surprendre Maëstricht. Mais, quoique les affaires ne soient pas entièrement réglées, je suis presque certain qu'il n'y aura cette année ni guerre hollandaise, ni guerre bavaroise; l'une ou l'autre entraînerait infailliblement la France. — Il est néanmoins difficile d'avoir une opinion arrêtée sur une affaire que les idées d'un seul homme peuvent déranger.

Vous me parlez de l'introduction de la farine dans les Antilles; mais les négociants ont jeté de tels cris contre ce que nous avons dernièrement obtenu, que nos efforts maintenant doivent seulement tendre à le conserver. — Ces gens-là sont encouragés par la politique étroite de l'Angleterre qui, disent-ils, a tout le commerce de l'Amérique. — J'ai pris jour pour une conférence avec le duc de la Vauguyon qui part pour l'Espagne, et je lui dirai tout ce que je sais relativement au Mississipi.

Vos ministres vous écriront probablement sur les affaires algériennes. Je les informerai de tout ce que j'apprendrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[1] MM. Franklin, Adams et Jefferson.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 11 mai 1785.

MON CHER GÉNÉRAL,

Cette lettre n'est pas la seule que vous recevrez de moi par ce paquebot; mais, trouvant une occasion sûre, je confierai celle-ci au jeune M. Adams pour vous parler de choses que je ne voudrais pas traiter par la voie des bureaux de poste français.

Les protestants, en France, sont soumis à un intolérable despotisme. Quoiqu'il n'y ait pas à présent de persécution ouverte, ils dépendent du caprice du roi, de la reine, du parlement ou d'un ministre. Leurs mariages ne sont pas légaux; leurs testaments n'ont aucune force devant la loi; leurs enfants sont considérés comme bâtards; leurs personnes comme pendables. Je voudrais amener un changement dans leur situation. Pour cet objet je vais, sous quelques prétextes, avec le consentement de M. de Castries et d'un autre[2], visiter leurs principales résidences. Je tâcherai ensuite d'obtenir l'appui de M. de Vergennes et du parlement avec celui du garde des sceaux, qui fait les fonctions de chancelier. C'est une œuvre qui demande du temps, et qui n'est pas sans quelque inconvénient pour moi, parce que personne ne voudrait me donner un mot écrit, ni soutenir quoi que ce soit. Je cours ma chance. M. de Castries ne pouvait que recevoir mon secret, cet objet n'étant pas de son département. Ne me répondez rien sur cela, sinon que vous avez ma lettre en chiffre portée par M. Adams. Mais lorsque, dans le courant de l'automne ou de l'hiver, vous apprendrez que quelque chose a été fait en cette matière, je désire que vous sachiez que j'y ai contribué.

[2] Probablement M. de Malesherbes.

Tout est apaisé en Irlande, et, de ce côté, il n'y a rien à faire pour la liberté. Je me flattais que la Hollande offrirait quelque espérance de ce genre; mais je crains que non. — Je ne pense pas que la vie politique de M. de Calonne puisse longtemps durer, à moins qu'il n'abandonne les finances pour quelque autre département.

Si jamais la guerre éclatait vers les colonies espagnoles, aux bords du Mississipi, ou bien aux postes des frontières et au Canada, je compte sur vous, mon cher général, pour avoir un commandement. Ma position, comme Français, serait un peu délicate; d'un autre côté cette situation même, et la qualité de catholique romain, ainsi que la confiance dont le public et vous voulez bien m'honorer, rendraient ce choix convenable à proposer. Mais j'espère bien que vous n'aurez pas la guerre, surtout avec l'Espagne, quoique une visite à Mexico ou à la Nouvelle-Orléans m'eût été fort agréable.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Sarreguemines, frontière de France, 14 juillet 1785.

Mon cher Général,

Avant de quitter la France, je veux vous rappeler votre ami absent, et vous dire que je suis bien et que je commence mon voyage d'Allemagne[1]. J'ai visité dernièrement plusieurs villes de France où j'ai beaucoup parlé du commerce américain, et complétement rempli les vues que j'avais eu l'honneur de vous communiquer dans une lettre précédente. Je suis à présent sur la route des Deux-Ponts, résidence de notre ami le futur électeur de Bavière[2]; de Cassel où je reverrai des régiments hessois; de Berlin, où l'on m'a dit que lord Cornwallis se rendait aussi. De là, j'irai joindre le roi de Prusse à ses grandes manœuvres en Silésie; je visiterai la Saxe, verrai le camp autrichien en Bohême, présenterai à Vienne mes respects à l'empereur et retournerai à Berlin où de grandes manœuvres doivent avoir lieu à la fin de septembre. Puis après avoir examiné tous les champs de bataille qui seront sur mon chemin, je reviendrai par la Hollande, et je serai à Paris au milieu d'octobre.

Cette lettre, mon cher général, partira en même temps que notre vieil ami le docteur Franklin, qui, j'espère, sera reçu avec le respect dont il est si digne. Elle vous sera remise par son petit-fils, jeune homme de mérite qui désire vous être présenté par moi. Je demande la permission de le recommander à votre intérêt. Il a été fort employé au service public, sans y rien gagner, et comme le docteur l'aime mieux que tout au monde, je pense qu'on devrait lui donner la satisfaction de le voir citer au congrès. Vous me ferez grand plaisir de leur apprendre que je vous ai dit mon avis là-dessus.

Vous vous rappelez une idée dont je vous ai fait part, il y a trois ans. Je vais essayer de la suivre dans la colonie française de Cayenne; mais je vous en écrirai plus amplement dans mes autres lettres. Rien de nouveau en ce moment dans le monde politique. La guerre est fort éloignée. — Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes plus tendres respects, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 25 juillet 1785.

Mon cher Marquis,

J'ai à vous remercier de vos lettres et de tout ce qu'elles renferment. Toutes me sont parvenues depuis celle que je vous ai écrite en février, et la dernière, du 18 avril, hier seulement.

Je me tiens devant vous comme un coupable, j'offre mon repentir; accordez-moi votre pardon, ce sera participer à un attribut divin. Je ne suis pourtant pas sans excuse pour cette négligence apparente. De fréquentes absences de chez moi, des visites nombreuses lorsque je m'y trouvais, et l'encombrement de beaucoup d'affaires pourraient justifier mon long silence; mais je renonce à toutes ces raisons, pour me confier à votre endurante amitié et à votre habituelle indulgence. Réellement, il est survenu si peu de choses dignes de votre attention que cela encore peut être ajouté

[1] A la suite de son voyage dans le midi de la France, entrepris dans l'intérêt des protestants, M. de Lafayette partit immédiatement pour l'Allemagne.

[2] C'est le même dont il est parlé précédemment. Il avait été au service de France et dans le corps de M. de Rochambeau. On l'appelait aussi le prince Max. C'est le dernier roi de Bavière.

au catalogue de mes excuses, et d'ailleurs, si l'on calculait la longueur des lettres, une des miennes ferait trois des vôtres.

Je vous félicite, et mon cœur le fait plus que ma plume, de votre arrivée à Paris au retour de ce pays, et de votre heureuse réunion à madame de Lafayette et à votre famille que vous avez trouvée en bonne santé. Puissent de tels biens se perpétuer pour vous, et puisse chaque jour ajouter à votre bonheur! Comme les nuages qui s'étendaient sur votre hémisphère se dissipent, et que la paix et tous les biens qui l'accompagnent règnent dans votre pays, je veux bannir de mes lettres le mot de guerre. Je voudrais voir les jeunes gens de ce monde en paix, tout occupés du bonheur d'accomplir le grand et premier commandement: *Croissez et multipliez*. Comme encouragement, nous avons ouvert les fertiles plaines de l'Ohio aux pauvres, aux malheureux, aux opprimés de la terre. Tous ceux qui sont surchargés, accablés, cherchant un sol à cultiver, peuvent venir; et, comme dans la terre promise, ils trouveront le lait et le miel. Les voies se préparent, et la route sera rendue facile par les canaux du Potomac et de James-River. Et à propos de ces navigations, je vous dirai que j'ai la satisfaction de voir que les souscriptions (particulièrement pour le Potomac) surpassent les plus hardies espérances. Ce plan de navigation, s'il réussit, amènera d'intimes rapports entre les États des bords de l'Atlantique et tout le territoire de l'ouest, et produira de grands résultats commerciaux et politiques. Ce dernier point est l'aiguillon de tous mes efforts, car de grands maux seraient la conséquence d'une séparation qui aurait inévitablement lieu, si les difficultés qui s'opposent aux communications entre les deux régions, n'étaient pas aplanies, tandis que la navigation du Mississipi serait rendue libre.

La Grande-Bretagne, dans sa politique commerciale, suit toujours la même marche, une marche absurde pour elle-même. L'influence qui domine ses conseils semble agir contre son propre but; les restrictions qui gênent notre commerce, les taxes qui pèsent sur les objets les plus utiles de ce pays, feront sentir, je pense, la nécessité de donner au congrès le pouvoir de statuer sur le commerce de l'Union, ce qu'on n'aurait probablement pas, sans cela, obtenu avant un demi-siècle. Les négociants de tout le continent réunissent leurs efforts dans ce but, et sans aucun doute réussiront. Ils sentent la nécessité d'un pouvoir régulateur, et l'absurdité du système qui donnerait à chacun des États le droit de faire des lois sur cette matière, indépendamment les uns des autres. Il en sera de même, après un certain temps, sur tous les objets d'un commun intérêt. Il est à regretter, je l'avoue, qu'il soit toujours nécessaire aux États démocratiques de *sentir* avant de pouvoir *juger*. C'est ce qui fait que ces gouvernements sont lents. Mais à la fin le peuple revient au vrai.

Le congrès, après de longues délibérations, est enfin convenu d'un mode pour la disposition des terres des États-Unis dans l'ouest. Ce mode peut être bon, mais il ne s'accorde pas avec mes idées. L'ordonnance est longue, et je ne l'ai pas ici, sans quoi je vous l'enverrais. Dans cette question, comme dans toutes les autres, le congrès semble abandonner de nouveau aux États particuliers le peu de pouvoir qu'ils lui avaient donné.

M. Harrisson ayant demandé la permission d'exporter d'Espagne un âne pour moi, Sa Majesté catholique a donné l'ordre d'en acheter deux des plus beaux de son royaume, et de me les offrir comme un témoignage de son estime. Une telle marque de complaisance et d'attention de la part d'une tête couronnée est bien flatteuse, et j'ai là une grande obligation à Sa Majesté. Je cherchais depuis longtemps à m'en procurer un d'une haute taille, et je m'attendais peu à en recevoir deux par un don royal [1].

Mes vœux vous accompagneront dans votre voyage à Potsdam, dans les possessions autrichiennes et partout où vous irez. Comme spectateur inaperçu, j'aurais grand plaisir à voir manœuvrer les troupes de ces monarques dans un grand jour de parade; mais, puisque c'est une de ces choses hors de ma portée, il faut que la philosophie remplace la curiosité, et me tienne l'esprit en repos.

J'ai eu, à la fin d'avril, le plaisir de recevoir en bon état, par un bâtiment venant de Londres, votre portrait, celui de madame de Lafayette et de vos enfants; ce présent est pour moi sans prix. Je vais lui donner la meilleure place dans ma maison. Madame Washington joint ses compliments aux miens, et l'expression de ses vœux pour madame de Lafayette, vous et la famille. Toutes les personnes dont vous m'avez parlé désirent que je vous offre leurs compliments. Pour moi, je puis seulement répéter l'assurance du sincère attachement, etc.

[1] Il n'y avait pas alors d'âne aux États-Unis.

Rheinsberg, 7 août 1785.

Si vous souhaitez de mes nouvelles, ma cousine [1], je vous dirai que depuis trois jours je suis à la campagne du prince Henri. Vous serez peu surprise que j'y sois arrivé au milieu du dîner, et que j'y donne tous les soirs au maître de la maison la peine de mes comptes au loto; mais aux gaucheries près on paraît content de moi, et je le suis infiniment des bontés et de l'amabilité du prince Henri. Il aime notre nation avec une préférence vraiment touchante; je conviens toujours de ce qu'il dit à notre gloire, parce que si je sais défendre un peu ma personne des compliments, je n'ai jamais eu la force de refuser un éloge qu'on donne à mon pays. Je jouis beaucoup plus du prince Henri que je ne l'eusse fait à Paris. A peine ai-je déjeuné qu'il arrive chez moi; nous nous promenons tête à tête jusqu'au dîner, nous y sommes voisins ainsi qu'au souper; et dans le salon, excepté au loto, nous sommes toujours ensemble; il répond avec une grande complaisance à mes questions, et la société qui est ici est fort douce et fort aimable. Il y a un fort bon spectacle, on a donné *le Huron* qui m'intéressait comme Français et comme sauvage; en un mot, je suis extrêmement satisfait de ma course et je tâche d'en profiter autant que je puis. Demain au soir je retournerai à Berlin, et vendredi, après avoir vu quelques troupes, je pars pour la Silésie où j'espère admirer de près le roi, et où, comme je ne doute pas que sa santé ne lui permette de causer, ses bontés me font espérer de jouir de sa conversation pendant quelques jours. Par ce que j'entends ici, M. de Custine a bien fait quelques contes sur la guerre d'Amérique et particulièrement sur la campagne de Virginie; mais je ne cherche pas à traiter ce sujet, et, n'ayant pas porté comme lui des plans, je me contente d'un peu de réputation en gros, sans disputer autant le terrain que je l'ai fait à lord Cornwallis.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 8 février 1786.

Mon cher Général,

Depuis longtemps, mes lettres ont été rares et sans intérêt; je ne savais même si vous les recevriez. Mon été s'est passé à voir des princes, des soldats et des chevaux de poste, et pendant que je courais les chemins, traversant Cassel, Brunswick, Berlin, Breslaw, Vienne, Prague, Dresde, Potsdam, encore Berlin, je ne rencontrais pas d'occasions sûres; je n'ai même entendu parler d'aucune. Depuis mon retour, pas un paquebot n'a encore mis à la voile; et c'est aujourd'hui pour la première fois qu'il va en partir un et que je puis écrire en sécurité. Je confie ma lettre à M. Barrett, Bostonien qui retourne en Amérique.

Quoique je vous aie déjà rendu compte de mon voyage, je dois vous répéter, mon cher général, que j'ai revu nos amis les Hessois à Cassel; le vieux Knip parmi eux [2]. Je leur ai dit qu'ils étaient de très-beaux soldats, ils m'ont répondu par des remercîments et des compliments; d'anciens ennemis se rencontrent avec un plaisir qui cependant est, je crois, plus grand du côté de celui qui a soutenu la cause triomphante. J'ai fait à Brunswick connaissance avec le duc, autrefois le fameux prince héréditaire, qui passe pour réunir au plus haut degré la science militaire et la confiance de l'armée prussienne, dans laquelle, quoique prince souverain, il sert comme général [3]. Aucun officier à Berlin ne m'a paru aussi digne d'attention que le général Müllendorf, dont sûrement le nom vous est connu. J'ai été à Potsdam faire ma cour au roi; et malgré tout ce que j'avais entendu dire de lui, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé du costume et de la figure d'un vieux, décrépit et sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la tête presque couchée sur une épaule, et les doigts presque disloqués par la goutte. Mais ce qui m'a surpris beaucoup plus, c'est le feu et quelquefois la douceur des plus beaux yeux que j'aie jamais vus, qui donne à sa physionomie une aussi charmante expression qu'il en peut prendre une rude et menaçante à la tête de son armée. J'ai été en Silésie où il passait en revue une armée de trente et un bataillons et soixante-quinze escadrons, formant en tout trente mille hommes dont sept mille cinq cents à cheval. Pendant huit jours, j'ai fait avec lui des dîners de trois heures; la conversation se renfermait entre le duc d'Yorck, le roi et moi, puis deux ou trois autres, ce qui m'a donné l'occasion de l'entendre à mon gré, et d'admirer la vivacité de son esprit, le charme séduisant de sa grâce et de sa bienveillance, à tel point que j'ai compris qu'on peut, en le voyant, oublier son caractère despote, égoïste et dur.

Lord Cornwallis se trouvant là, il eut soin de le

[1] Voyez la note sur une lettre du 1er janvier 1783.

[2] Le général Knyphausen.

[3] C'est celui qui commandait l'armée prussienne en 1792, et qui fit le fameux manifeste.

placer auprès de moi à table, ayant de l'autre côté le fils du roi d'Angleterre, et de faire mille questions sur les affaires américaines. Entre autres choses, je me rappelle qu'il a demandé au duc d'Yorck s'il était vrai que vous comptiez prendre une maison à Londres.

De Silésie, je me suis rendu à Vienne où je ne suis resté que peu de jours. J'ai eu une longue conférence avec l'empereur, j'ai vu les généraux Laudon et Lascy, mon oncle l'ambassadeur, le prince de Kaunitz; et après avoir satisfait à tout je suis revenu par Prague et Dresde à Potsdam, où les troupes devaient faire la petite guerre et toutes les manœuvres de campagne. Si j'étais resté en Prusse, j'aurais vu souvent le vieux roi, qui avait été particulièrement bienveillant pour moi; mais le jour même de mon arrivée à Potsdam, il tomba malade et fut près de mourir; les manœuvres eurent lieu cependant, et j'eus là de nouvelles occasions de connaître le prince héréditaire de Prusse. C'est un bon officier, un honnête homme, un homme de bon sens, mais qui n'aura jamais les talents de ses deux oncles. J'ai réservé pour le dernier le second oncle, le prince Henri, parce que c'est la meilleure connaissance que j'aie faite; je n'examine pas quel est le plus grand général, de son frère ou de lui, question qui divise le monde militaire; mais à des talents du premier ordre comme guerrier et comme politique, à une instruction littéraire parfaite et à tous les dons de l'esprit, il joint un cœur honnête, des sentiments philanthropiques, et des idées raisonnables sur les droits de l'humanité. J'ai passé quinze jours avec lui à sa maison de campagne, et nous avons conservé une correspondance. Comme le roi était encore confiné et ne pouvait supporter d'être vu dans cette situation, je me suis décidé à ne pas demander la permission de l'aller voir, à ne pas attendre son rétablissement, et nos adieux se sont faits par écrit. Je suis revenu par Magdebourg où le duc de Brunswick commandait des manœuvres semblables à celles de Potsdam.

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai vu l'armée prussienne; rien ne peut être comparé à la beauté des troupes, à la discipline qui règne dans tous les rangs, à la simplicité de leurs mouvements, à l'uniformité de leurs régiments. C'est une machine parfaitement régulière, montée il y a quarante ans, et qui n'a subi d'autres changements que ceux qui pouvaient la rendre plus simple et plus légère. Toutes les situations qu'on peut supposer à la guerre, tous les mouvements qu'elles doivent amener, ont été par une habitude constante, tellement inculqués dans leurs têtes, que toutes ces opérations se font presque mécaniquement. Si les ressources de la France, la vivacité de ses soldats, l'intelligence de ses officiers, l'ambition nationale et la délicatesse morale qu'on lui connaît, étaient appliquées à un système aussi bien suivi, nous pourrions être autant au-dessus des Prussiens que notre armée est en ce moment inférieure à la leur, et c'est beaucoup dire. — J'ai vu aussi les Autrichiens, mais pas réunis; leur système général d'économie doit être plus admiré que les manœuvres de leurs troupes. Leur machine n'est pas simple, nos régiments sont meilleurs que les leurs, et quelque avantage qu'ils puissent avoir en ligne sur nous, nous devons avec un peu d'habitude les surpasser. Je crois réellement qu'il y a plus d'instruction de détail dans quelques-uns de nos meilleurs régiments, que dans ceux des Prussiens; mais leurs manœuvres sont infiniment préférables aux nôtres. L'armée autrichienne est beaucoup plus nombreuse que celle des deux autres pays, et coûte beaucoup moins que l'armée française.

J'ai examiné pendant mon voyage plusieurs champs de bataille, et toute cette tournée a été très-utile à mon instruction militaire; elle a été fort agréable pour moi, par la bonne réception et les témoignages flatteurs de bienveillance de tous les rois, états-majors et autres grands personnages. Une foule d'officiers anglais s'étaient rendus à ces camps, et parmi eux, lord Cornwallis, les colonels England, Abercrombie, Musgrave; de notre côté se trouvaient le colonel Smith, le général Duportail et Gouvion; et souvent nous avons remarqué, Smith et moi, que si nous avions été malheureux dans la lutte, nous aurions fait là une pauvre figure.

Partout où j'ai passé, mon cher général, j'ai eu le plaisir d'entendre prononcer votre nom avec ce respect et cet enthousiasme qui, bien que choses naturelles, auxquelles je suis accoutumé, ne manquent jamais de faire jouir mon cœur d'un inexprimable bonheur. Toutes les conversations sur les affaires américaines commençaient par votre éloge. Être votre ami, votre disciple, votre fils adoptif, était, comme ce fut et sera toujours, l'orgueil de mon cœur, la plus douce de mes pensées. Je voudrais que les autres sentiments que j'ai eu lieu de découvrir à l'égard de l'Amérique, fussent aussi satisfaisants que ceux qui vous étaient personnels. Je n'ai pas besoin de dire que l'énergie et la fermeté déployées pour la révolution, ont excité une admiration universelle, que tout ce qui compte pour quelque chose les droits de l'humanité, est enthousiaste des principes sur lesquels les constitutions sont fondées; mais j'ai souvent eu la mortification d'entendre dire que le manque de pouvoir dans le congrès, d'union entre les États, de

vigueur dans leur gouvernement, rendrait le rôle politique de la confédération très-insignifiant. Le fait est, qu'en général, ces gens-ci connaissent peu les avantages des gouvernements démocratiques et les ressources que présente une nation libre; mais ils ne peuvent manquer d'être fortement frappés des fautes que nous avons souvent déplorées ensemble. Elles leur sont représentées par tous les journaux; et les ambassadeurs anglais prennent grand soin de confirmer les récits qu'eux-mêmes ont fait répandre. J'ai rétabli la vérité sur une infinité de points. J'ai trouvé le roi de Prusse, l'empereur, et les hommes importants des deux pays, ou fort mal informés, ou informés par des gens qui les conduisaient dans une fausse route. Les citoyens américains ont, par leur conduite dans la révolution, commandé le respect du monde; mais je suis affligé de voir qu'ils le perdront en partie s'ils ne fortifient la confédération et ne donnent au congrès des pouvoirs suffisants pour régler le commerce, payer la dette, au moins les intérêts, établir une milice bien organisée, en un mot compléter l'ensemble des mesures qui leur ont été recommandées par vous. Je donne très-franchement mon opinion au congrès sur ce sujet, et j'écrirai dans le même sens à tous mes amis de l'autre côté de l'Atlantique.

Il y a, dit-on, de meilleures espérances pour un traité de commerce avec la Grande-Bretagne; sa rancune n'a pas de bornes, mais l'intérêt mercantile l'emportera. Je soupire après la reddition des postes. J'aurais souhaité que les plénipotentiaires se fussent donné le temps d'obtenir pour le traité la garantie de la France. Cette omission a eu beaucoup d'inconvénients. Mes efforts tendent à convaincre la France qu'il est de son intérêt d'obtenir une mesure qui lui donne une grande part dans le commerce de l'Inde. Mais dans le cas où l'on en viendrait à prendre des partis décisifs contre la Grande-Bretagne, je compte sur vous, mon cher général, pour m'avertir à temps et pour favoriser mon vœu d'aller revoir encore les États-Unis.

Houdon [1] est arrivé à Paris, mais n'a pas apporté votre buste qu'il attend de Londres par eau. Je suis impatient de le voir, et j'ai grand espoir de le trouver très-ressemblant. En apprenant la politesse du roi d'Espagne, j'avais suspendu ma négociation pour les ânes; ce qui arrive à présent est une nouvelle preuve que les rois ne sont bons à rien, si ce n'est à tout gâter, lors même qu'ils ont bonne intention [2]. Laissant votre don royal devenir ce qu'il pourra, j'ai prié l'amiral Suffren de me procurer un âne et deux femelles qui seront l'été prochain sur les bords du Potomac, et plût à Dieu que j'en pusse faire autant!

Votre lettre à M. d'Oillamson a été remise accompagnée de tous vos compliments pour la dame [3]. J'ai aussi parlé au marquis de Saint-Simon, mais je désire que vous puissiez lui écrire; il a sa part de vanité, et sera charmé si vous lui adressez des compliments affectueux, et si vous montrez de la considération pour son adjudant général, en disant que vous n'avez pas le droit de faire des *Cincinnati* et offrant vos vœux à la portion de l'association qui se trouve en Europe [4].

J'ai été très-content d'apprendre le bonheur matrimonial de mon ami George, et comme je lui écris, je ne vous chargerai pas de présenter mes compliments au jeune ménage.

Je vous félicite du succès de vos plans du Potomac. On peut sans aucun doute trouver dans ce pays-ci un bon ingénieur pour diriger les travaux. La France, sous ce rapport, est supérieure à l'Angleterre, et il y aurait, je pense, toutes sortes d'avantages à lui donner la préférence, si ce n'est à cause de la langue. Une demande présentée au ministère par M. Jefferson et moi, surtout en avertissant que vous y attachez du prix, nous assurera le choix d'un bon ingénieur, profession tout à fait différente de celle du génie militaire. On appelle ceux qui suivent *ingénieurs des ponts et chaussées*. Je crois qu'il suffira de cinq cents guinées par an, tant que les travaux dureront, et de la promesse de ne pas perdre son rang en France, pour vous procurer ce qu'il vous faut.

Je ne puis terminer cette longue lettre, mon cher général, sans vous dire un mot de la politique européenne. Le système de la France est tout pacifique; la nation a quelque partialité pour la Prusse; les intérêts de l'Autriche sont, entre nous, trop soutenus par la reine; le comte de Vergennes n'incline pas de ce côté, mais il agit avec précaution. Il en résulte que nous replâtrerons les choses autant que nous pourrons; les vues ambitieuses de l'empereur ne seront pas combattues

[1] Sculpteur français, chargé de faire la statue de Washington et les deux bustes de M. de Lafayette pour la Virginie.

[2] On voit par une lettre du général Washington que les ânes du roi d'Espagne n'étaient pas arrivés en Amérique. (Lettre manuscrite du 1er septembre 1785.)

[3] Washington avait demandé des chiens courants français. M. de Lafayette s'en procura par les soins du comte d'Oillamson, dont la femme s'empressa de donner une très-jolie chienne qu'elle aimait beaucoup. (Lettre manuscrite du 13 mai 1785.)

[4] L'adjudant général de M. de Saint-Simon était M. de Ménonville. Voyez la lettre du 9 mars 1784.

aussi vigoureusement qu'il serait possible; les projets de la Prusse seront gênés par nous. Mais si les choses en venaient à quelque extrémité, et que l'empereur eût quelque projet violent contre la Prusse, nous serions forcés à la guerre, car l'opinion publique et celle des ministres, au moins de la plupart, est très-opposée aux envahissements impériaux. Avec l'Angleterre, nous sommes toujours en rivalité, mais assez amicalement pour le moment, et les deux nations se témoignent de grands égards. Il y a un traité de commerce sur le tapis, et je crois que notre politique continentale est conduite dans le même esprit, celui d'éviter une guerre, où cependant l'Angleterre voudrait nous engager, pourvu qu'elle fût dispensée d'y prendre part; notre alliance avec la Hollande l'a beaucoup fâchée et nous sera, je crois, fort avantageuse. Nous sommes très-occupés ici de la construction d'un port à Cherbourg, ce qui est une merveilleuse entreprise; il se fait avec des piles de pierres jetées en haute mer. Ce travail réussit fort bien. Notre ministre des finances et le baron de Breteuil sont en querelle ouverte, et je ne pense pas que le premier dure longtemps. Mais je n'ai pas besoin de vous ennuyer des intrigues de Versailles.

Je vous remercie, mon cher général, des sages conseils que vous me donnez; j'en profiterai et je trouverai dans ma prudence une satisfaction, celle de songer qu'elle est dictée par vous [1]. Entre nous, j'espère que dans le cours de l'hiver prochain, l'affaire des protestants prendra une bonne tournure. Un autre secret que je vous confie, c'est que j'ai acheté dans la colonie de Cayenne une plantation de cent vingt-cinq mille livres, et que je vais travailler à affranchir mes nègres, expérience qui est, vous le savez, mon rêve favori (*hobby horse*).

La Grande-Bretagne est un peu embarrassée des affaires de l'Irlande. Quelques personnes prétendent que celles de l'Inde vont mal. Malgré ces bruits, l'Inde est pour elle une source immense de richesses et de puissance. Il semble que les expressions amères, les publications injurieuses contre l'Amérique soient moins violentes, et d'après ce qu'écrit M. Adams, j'espère qu'on arrivera, quoique lentement, à des procédés plus raisonnables.

Le roi de Prusse est au moment de disparaître de la scène, sa vie ne peut se prolonger; les dernières nouvelles de Potsdam sont très-mauvaises. Cette mort ne produira que peu de changements dans la politique, si son neveu, comme il y sera sans doute obligé, suit les conseils du prince Henri. La première idée de l'empereur sera de tenter quelque chose; mais je ne crois pas que cela amène la guerre, quoiqu'on ne puisse rien savoir avec un homme de son caractère.

Je n'ai pas besoin de dire que, pendant mon voyage, je tâchais, dans mes conversations avec les deux monarques et avec tout le monde, de rapporter tout ce que je croyais susceptible de produire un effet avantageux pour l'Amérique. Ici je m'efforce d'ouvrir, autant que je le peux, des débouchés à son commerce. Les États-Unis peuvent fournir à la France des marchandises pour une valeur de vingt-cinq millions de livres françaises. Je voudrais encourager ces importations par toutes les faveurs possibles. On a formé, à ma sollicitation, un comité où je suis appelé demain. La dernière partie de mes propositions ne sera pas facile à traiter, elle ne tend à rien moins qu'à la destruction de la ferme du tabac, le plus grand obstacle au commerce américain; mais je n'ai aucune espérance de produire un tel effet par mes discours [2]. M. Barrett, qui se charge de cette lettre,

[1] Ce passage a trait à ce que répondait Washington aux premières communications des desseins de M. de Lafayette en faveur des protestants :

« Mes vœux les plus ardents accompagneront toujours vos » entreprises; mais souvenez-vous, mon cher ami, que c'est » une partie de l'art militaire, que de reconnaître le terrain » avant de s'y engager trop avant. On a souvent plus fait par » les approches en règle que par un assaut à force ouverte. » Dans le premier cas, vous pouvez faire une bonne retraite; » dans le second, vous le pouvez rarement si vous êtes re- » poussé. » (Lettre manuscrite du 1er septembre 1785.)

[2] Un ouvrage publié en 1787, par Clavière et Brissot, célèbres depuis dans le parti girondin et intitulé : *De la France et des États-Unis*, donne le résumé d'un discours du général Lafayette dans ce comité. Il s'agissait d'un règlement sur les tabacs, dont le monopole produisait alors de vingt-huit à vingt-neuf millions.

« M. le marquis de Lafayette, » disent-ils, page 187, « y proposa l'abolition du monopole de cette production; on s'imagine bien que cette proposition entraîna des discussions vives avec les députés de la ferme.

» M. le marquis de Lafayette récapitula leurs calculs, et fondant sur leurs bases mêmes l'établissement d'un droit d'entrée de trente-deux sous et demi par livre, il démontra que ce droit suffirait non-seulement aux vingt-neuf millions pour l'État, mais rendrait encore, outre six millions pour les frais de régie et de garde contre la contrebande, un bénéfice de dix pour cent pour les régisseurs, et une somme par delà assez considérable.

» Exposant ensuite ses propres calculs, il démontra que ce nouveau régime amènerait une plus grande consommation du tabac; que ce tabac serait tout à la fois moins cher et de meilleure qualité, et que le royaume serait délivré des vexations et des désordres occasionnés par le monopole; avantage bien grand, bien mal apprécié jusqu'à présent, même en ne calculant que d'après le but de la fiscalité, et

se rend à Boston avec un contrat de six ans pour l'importation de quatre cent mille livres d'huile de baleine par an.

Aucune parole ne peut exprimer combien je suis charmé de la conduite publique de M. Jefferson. Il réunit aux talents qui doivent le recommander à tous les ministres, les qualités accomplies de l'esprit et du cœur qui ne peuvent que lui donner de nombreux amis. Humphrey est en Angleterre; Langbourne est arrivé à Paris, mais toujours aussi singulier que vous le connaissez. Vous aurez peine à croire que je n'ai pu encore obtenir de lui de venir me voir.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

11 février.

Ce paquet renferme un vocabulaire que l'impératrice de Russie m'a demandé de faire remplir de mots indiens, pour entrer dans le *dictionnaire universel* dont elle a ordonné la publication. On l'obligerait beaucoup en traduisant les mots qu'elle envoie dans les différents idiomes des nations qui habitent les bords de l'Ohio. — Presley, Nevill et Morgan au fort Pitt, le général Muhlenberg dans Fayette's County, et nos autres amis voudront bien pour nous se charger de ce travail, et veiller à ce qu'il soit exact.

Je vous demande pardon, mon cher général, de l'ennui que je vous donne, mais on s'est adressé si particulièrement à moi, que je ne puis me dispenser de m'occuper avec soin de cet objet.

Ceci est accompagné d'une si longue lettre que j'y ajoute seulement mes vœux les plus tendres.

A M. JOHN JAY.

Paris, 11 février 1786.

Mon cher Monsieur,

Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, soit des lettres publiques, soit des lettres privées. — Cela tient à un voyage que j'ai fait dans plusieurs parties de l'Europe.

J'ai rencontré en Prusse, en Silésie et dans les États autrichiens, de nombreuses occasions de m'instruire par l'inspection de quelques célèbres champs de bataille, la conversation des plus grands généraux et la vue d'excellentes troupes; celles de Prusse particulièrement ont surpassé mon attente. — J'ai eu des occasions non moins nombreuses de déplorer la folie des nations qui peuvent supporter un gouvernement despotique, et de payer un nouveau tribut de respect et d'attachement aux principes constitutionnels que nous avons eu le bonheur d'établir. Partout où j'allais, l'Amérique était naturellement l'objet de la conversation; les efforts pendant la lutte sont universellement admirés; il y a là un beau sujet d'enthousiasme pour le soldat, d'étonnement et d'approbation pour le diplomate; quant au philosophe et au philanthrope, il y trouve une satisfaction inexprimable. Ces sentiments, j'ai eu le plaisir de les voir généralement répandus; mais à mon grand chagrin (et je l'exprime d'autant plus franchement, que cela ne peut blesser personne plus que moi-même), toutes les observations ne sont pas également suffisantes pour l'orgueil mêlé de joie que me donne l'admiration du monde pour les États-Unis.

Dans des pays si éloignés, sous des constitutions si étrangères aux idées républicaines, les affaires

qu'il appartenait à M. de Lafayette de développer avec intérêt.

» Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur le spectacle touchant et nouveau qu'offre cette discussion... Qu'il nous soit permis d'adresser à ce jeune et généreux Français les hommages de cette philosophie paisible, qui n'admira jamais dans les exploits militaires que le but seul louable de favoriser la liberté, et avec elle les progrès de la lumière et de la raison. M. de Lafayette a contribué par sa valeur à venger les Américains; il s'occupe maintenant à étendre leur commerce et celui de sa patrie. Puisse-t-il, avec un succès égal, poursuivre cette utile carrière!

» La ferme générale a rejeté les calculs de M. de Lafayette, mais sans les détruire; nous regrettons de ne pouvoir publier ici les détails de cette discussion contradictoire; car c'est peut-être la première fois que la question, sur la meilleure manière de concilier l'impôt sur le tabac avec la liberté de son commerce, a été soumise à des calculs aussi précis, et notre regret est d'autant plus grand, que ces calculs éclaireraient les nôtres. »

Nous nous sommes plu à retracer ce résumé qui contraste avec la dénonciation de Lafayette par le même Brissot dans l'assemblée nationale en 1792, à l'appui de la pétition des jacobins présentée par le fameux Collot-d'Herbois. Il est vrai que ce même jour, au moment de monter à la tribune législative, Brissot disait à l'abbé Duvernet, membre très-respectable du club : « Je vais dénoncer l'homme que j'estime le plus, et un de ceux que j'aime le mieux. — Et pourquoi? lui répliqua-t-on. — Ah! parce qu'il a dénoncé les jacobins.... c'est une affaire de parti. » (*Note extraite d'un manuscrit de M. de Lafayette.*)

de l'Amérique ne sauraient être parfaitement comprises, et les inconvénients que nous déplorons nous-mêmes sont fortement exagérés par ses ennemis. Il faudrait presque un volume pour dire combien de fausses idées j'ai eu occasion de redresser. Il a été pénible pour moi de voir, et il m'est désagréable, aujourd'hui, de rappeler le mauvais effet que le manque d'union fédérale, de mesures efficaces pour les finances et le commerce, et le non établissement d'une milice générale, ont produit sur l'esprit des nations européennes [1]. — Quelques-uns pensent follement que les constitutions démocratiques ne dureront pas, ne peuvent pas durer; que les États se querelleront entre eux; qu'un roi, ou au moins une noblesse, est indispensable à la prospérité d'une nation. Je n'aurais fait aucune attention à ces absurdités auxquelles répond suffisamment la plus petite parcelle de sens commun libre de préjugé, et qui seront, j'espère, à jamais détruites par l'exemple de l'Amérique; mais il m'était impossible d'être tout à fait indifférent, lorsqu'on insistait sur certains reproches auxquels, à part moi, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître quelque fondement, quoiqu'ils fussent indignement exagérés par la mauvaise foi des ennemis des États-Unis. J'adresse du fond du cœur mes prières au ciel pour que l'Amérique, par sa sagesse bien connue, son patriotisme, et la libéralité de ses principes aussi bien que par la fermeté de sa conduite, puisse conserver l'importance qu'elle a si bien acquise, et continuer de commander l'admiration du monde.

Ce que j'ai l'honneur de vous écrire est le résultat de mes conversations avec les principaux personnages des pays que j'ai visités, et particulièrement avec les ministres prussiens et autrichiens, l'empereur, le duc de Brunswick, le prince Henri, homme également grand et vertueux, le prince royal et le roi de Prusse. — J'ai souvent dîné avec ce dernier, en compagnie du duc d'York, second fils de Sa Majesté britannique, et les affaires américaines passées et présentes étaient mises sur le tapis, quelquefois d'une manière un peu embarrassante pour un prince anglais. — Mon séjour à Vienne a été court; mais j'ai eu avec l'empereur une très-longue conférence dans laquelle nous avons beaucoup parlé du commerce américain, et je l'ai trouvé imbu des préjugés britanniques. — Le jour suivant, le prince de Kaunitz entama avec moi le même sujet et témoigna son étonnement de ce que les États-Unis ne faisaient pas d'avances à l'empereur. Je répondis que des avances avaient été faites dans le temps, et plus qu'il n'était nécessaire, de la part de l'Amérique; que l'Autriche avait autant d'intérêt qu'elle à chercher ces alliances; mais que mon attachement pour Sa Majesté Impériale me faisait souhaiter qu'il s'adressât pour cet objet aux ministres du congrès actuellement à Paris et à Londres, par l'intermédiaire de ses propres ambassadeurs. — J'ajoutai que la meilleure mesure à prendre immédiatement, serait d'ouvrir les ports italiens au produit des pêches américaines; mais je ne pense pas que les États-Unis trouvent jamais de grands avantages commerciaux dans leurs traités avec cette cour.

Pour tout ce qui concerne la France, mon digne ami, M. Jefferson, vous donnera des informations suffisantes. L'affaire du commerce américain prend un meilleur aspect; un comité du moins a été formé, pour entendre ce que nous avons à dire sur le commerce entre ce royaume et les États-Unis [2].

Le roi de Prusse est très-malade et ne peut vivre longtemps. Son neveu est un homme honnête, ferme, et militaire. — Avec le caractère de l'empereur, une guerre pourrait être à craindre; mais notre système est si pacifique, et il serait si difficile à l'Angleterre de nous entraîner dans une querelle sans y prendre un rôle qu'elle n'a aucun intérêt à y jouer, que je ne crois pas que la tranquillité de l'Europe soit troublée. — La Hollande cherche à restreindre l'influence du stathouder, mais rien de plus. — J'ai eu récemment l'occasion d'apprendre que la dernière révolte du Pérou a coûté la vie à cent mille personnes; mais j'ai vu par le récit que

[1] Voyez la note de la page 224 de ce volume.

[2] Nous aurions voulu recueillir les discours de Lafayette dans ce comité de commerce formé sous le ministère de M. de Calonne, et composé de fermiers généraux, inspecteurs généraux du commerce, et membres du conseil, pour examiner les rapports mercantiles entre la France et les États-Unis. Lafayette y plaida la cause de la liberté du commerce et les intérêts des Américains. Deux ports francs furent accordés, Dunkerque et Bayonne. C'est à cette occasion que la ville de Bayonne inscrivit Lafayette au nombre de ses citoyens. On trouve dans le Cultivateur Américain, une lettre de Nantucket qui prouve qu'il fut aussi question de faveurs accordées sur les huiles de baleine. « La concession généreuse du gouvernement français, obtenue par le marquis de Lafayette, » y est-il dit (tome III, page 385), « ranime notre industrie découragée, et nous fixe sur cette île, notre ancienne patrie, dont le nouvel ordre de choses allait nous forcer d'émigrer. Pénétrés de reconnaissance pour un aussi grand service, les habitants de Nantucket s'étant municipalement assemblés, votèrent et résolurent, il y a quelque temps, que chacun d'eux donnerait le lait de sa vache pendant vingt-quatre heures; que ce volume entier serait converti en un fromage de cinq cents livres pesant qui serait envoyé à M. le marquis de Lafayette comme un témoignage bien faible à la vérité, mais bien sincère, de l'affection et de la reconnaissance des habitants de Nantucket. — Plusieurs de ces familles, en effet, étaient à la veille de passer à la Nouvelle-Écosse. » (*Note extraite d'un manuscrit de M. de Lafayette.*)

ce peuple est loin des idées qui mènent à une révolution sensée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 10 mai 1786.

Mon cher Marquis,

La lettre que vous m'avez écrite par M. Barrett, le 8 février, m'est arrivée avec le paquet qui y était joint, et je vous prie d'accepter tous mes remercîments. Le récit que vous me faites de votre voyage en Prusse, à Vienne et dans d'autres États de l'Allemagne, tout cela n'est pas moins amusant qu'instructif.

Votre réception aux cours de Berlin, de Vienne et partout, a dû vous être fort agréable; cet accueil avec tant de témoignages de distinction, de la part du roi de Prusse et de son frère le prince Henri (qui comme guerriers et comme politiques ne cèdent la palme à personne), est autant une preuve de leur discernement que de votre mérite, et ajoute à l'opinion que je me formais d'eux. Il est à regretter que les grands caractères soient rarement sans taches. Le despotisme du premier sera toujours une ombre à sa gloire, tandis qu'il est doux d'apprendre qu'un juste respect pour les droits de l'humanité distingue le second. Je le révère et l'aime pour ce trait de son caractère.

La vue des différents champs de bataille que vous avez traversés, n'a pu manquer, parmi d'autres sensations, de faire naître en vous cette pensée : ici sont tombés des milliers de braves pour satisfaire l'ambition de leur souverain ou pour le servir, peut-être, dans l'accomplissement de ses actes d'oppression. Dans quel sage dessein la Providence permet-elle tout cela? Est-ce pour châtier l'humanité ou pour l'empêcher de devenir trop nombreuse? Mais alors les plaines du monde occidental ne pourraient-elles pas recevoir le superflu de l'ancien?

Je suis très-reconnaissant de la manière dont vous me tenez au courant des nouvelles, ainsi que de vos idées sur la politique européenne. Au moins, je puis m'y fier, tandis que les récits des journaux sont trop stériles, trop vagues, trop contradictoires pour former mon opinion ou m'occuper sérieusement. Quant à ce que vous dites sur la politique et la conduite de la Grande-Bretagne et des autres cours à notre égard, je n'en étais que trop instruit et convaincu d'avance. Malheureusement pour nous, quoique tous les récits soient fort exagérés, notre conduite leur donne quelque fondement. C'est un des inconvénients des gouvernements démocratiques que le peuple, qui ne juge pas toujours et se trompe fréquemment, est souvent obligé de subir une expérience avant d'être en état de prendre un bon parti. Mais rarement ces maux manquent de porter avec eux leur remède. Toutefois on doit regretter que les remèdes viennent si lentement, et que ceux qui voudraient les employer à temps, ne soient pas écoutés, avant que les hommes n'aient souffert dans leurs personnes, dans leurs intérêts, dans leur réputation.

Je ne suis pas sans espérance de voir prendre une bonne tournure aux affaires, lors de l'établissement de la constitution fédérale. La partie intelligente de la communauté sent depuis longtemps la nécessité de donner des pouvoirs suffisants au congrès, et les ignorants et les malintentionnés devront céder avant peu. Plusieurs des derniers actes de différentes législatures marquent une tendance vers ce but; notamment, les impôts consentis par tous les États (quoique un peu compliqués par celui de New-Yorck), mettront le congrès en situation de soutenir le crédit national, sous le rapport financier, mieux qu'il ne l'a pu jusqu'à présent, tandis qu'une mesure, dont cet État [1] a pris l'initiative à sa dernière session, donnera, il faut l'espérer, un pouvoir efficace à ce corps pour régler les affaires commerciales. Il a choisi quelques-uns de ses principaux citoyens pour se concerter avec les commissaires d'autres États, afin d'examiner et de décider quelles formes il faut adopter pour l'exercice du pouvoir souverain, et de rendre compte du résultat de leurs délibérations à leurs législatures respectives pendant leur session d'automne. Il est à croire qu'on renoncera à ces petites délibérations particulières, dominées par des recommandations et des jalousies de localité, et qu'en même temps on rendra possible au congrès de traiter définitivement et sur un pied d'égalité avec les nations européennes. Toutes les législatures, dont les décisions me sont connues, ont accédé à la proposition, et fait des choix fort judicieux. Plusieurs ont regretté que la réunion n'ait pas à s'occuper d'un plus grand nombre d'objets. On parle d'une convention générale, chargée de réviser et de corriger les défauts de nos institutions fédérales. Mais tandis que c'est le désir des uns, c'est l'effroi des autres, dans l'idée

[1] L'État de Virginie dans le territoire duquel était situé Mount-Vernon.

que les choses ne sont pas encore assez mûres pour un tel changement.

Les Anglais occupent encore nos postes de l'ouest, et continueront de le faire, sous un prétexte ou un autre, aussi longtemps qu'ils le pourront. D'après plusieurs circonstances, j'en ai été convaincu depuis le mois d'août 1783. A cette époque j'ai exprimé mon opinion, sinon officiellement, au congrès comme souverain, au moins à bon nombre de ses membres, pour qu'ils agissent en conséquence. Il est évident pour moi que ce dessein était arrêté dans le moment même de la conclusion du traité. La rédaction de l'article qui concerne cette évacuation et toute la conduite subséquente des Anglais dans cette affaire, portent un caractère marqué de déception. Je n'ai pas le plus petit doute que par de secrètes intrigues ils ne travaillent continuellement à irriter les Indiens contre nos États, afin de retarder notre établissement dans l'Ouest, et de nous priver du petit commerce de ce pays.

La bonté de votre cœur, mon cher marquis, se montre dans toutes les circonstances, et je ne suis jamais surpris, lorsque vous en donnez de nouveaux témoignages; votre dernière acquisition d'une plantation à Cayenne, dans la vue d'émanciper les esclaves, est une généreuse et noble preuve de votre humanité. Plût à Dieu qu'un semblable esprit vînt animer tout le peuple de ce pays! mais je désespère d'en être témoin. Quelques pétitions ont été présentées à l'assemblée, pendant la dernière session, pour l'abolition de l'esclavage; elles ont pu à peine obtenir une lecture. Une émancipation subite amènerait, je crois, de grands maux; mais certainement elle pourrait, elle devrait être accomplie graduellement et cela par l'autorité législative.

Je vous prie de vous charger de remettre au marquis de Saint-Simon une lettre, où je lui demande de présenter mes compliments à M. de Menonville. Je suis charmé de tout ce que vous m'écrivez sur M. Jefferson. C'est un homme dont j'ai de très-bonne heure conçu la plus haute opinion. Je suis aussi satisfait de voir en pareil cas mes prévisions confirmées que j'éprouve de mortification lorsqu'elles sont trompées.

Nous avons, madame Washington et moi, l'honneur, etc., etc.

Mount-Vernon, 8 juin 1786.

Mon cher Marquis,

Vous seriez étonné de voir une si ancienne date sur la lettre que je vous envoie, si je ne vous disais pas que le bâtiment qui la porte devait partir alors et a été retenu jusqu'à présent. Rien de nouveau n'est arrivé depuis, et je ne vous donnerais pas l'ennui d'une seconde lettre, si je n'avais pas oublié de vous dire que madame Washington envoyait à madame de Lafayette une barrique de jambons. Je ne sais s'ils sont meilleurs ou même aussi bons qu'en France, mais ils sont de notre fabrique (vous savez que les dames de Virginie s'estiment elles-mêmes d'après la bonté de leurs jambons) et nous nous rappelons que ce mets était de votre goût. Elle a donc désiré que je vous les offrisse. J'aurais voulu y joindre un baril de vieille eau-de-vie de pêches; mais je n'ai pu m'en procurer d'assez bonne qualité pour faire honneur à notre liqueur, ainsi je n'en envoie pas. Après tout, ces deux présents seraient plus propres à servir de ration après une longue marche par la pluie, qu'à figurer sur votre table à Paris.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Ce 24 mai 1786.

Mon cher Général,

Parmi mes nombreux motifs pour souhaiter l'établissement de plus fréquentes communications entre mes deux patries, je n'oublie pas l'espoir de voir des occasions plus rapprochées augmenter le nombre de vos lettres si désirées. Celle-ci doit partir par le paquebot, et vous sera envoyée ou remise par M. du Plessis, brigadier au service de France et intime ami du comte d'Estaing. Il va s'établir en Georgie et je demande la permission de le présenter à vous et à madame Washington.

Je vois par une lettre du prince Henri, reçue à l'instant, que la santé de son frère décline rapidement. Le nouveau roi de Prusse recevra de l'empereur quelques propositions, touchant la Bavière, qui seront rejetées. L'impératrice de Russie est plus préoccupée que son impérial ami du projet d'attaquer l'empire ottoman. Tous deux doivent, dit-on, se rencontrer en Crimée au printemps prochain. Le parti patriote l'emporte en Hollande; mais il n'est pas aussi uni qu'il serait à souhaiter. Je n'ai pas grande opinion du prétendu traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne. Celle-ci a plus de rancune que jamais contre l'Amérique. Elle est loin de consentir à des règlements convenables pour le commerce, et moins encore à l'abandon des forts. Il n'y a que deux façons de l'obtenir : l'épée à la main, avec l'intention de s'étendre plus loin, et dans ce cas, je suis prêt;

ou bien en fermant tous ses ports au commerce anglais, jusqu'à ce que les conditions du traité aient été remplies. Je ne crois pas que l'Amérique ait beaucoup à redouter d'une guerre avec l'Angleterre; et si elle attend une collision générale, pour mettre en avant ses réclamations, elle n'en aura peut-être pas l'occasion de quelques années.

Je vous ai parlé d'un comité dont je suis membre et où je suis par conséquent l'avocat du commerce américain. Le prochain paquebot vous portera, j'espère, quelques décisions populaires. On a consacré beaucoup de temps à l'examen de la question des tabacs. J'ai vigoureusement attaqué la ferme générale et chaudement discuté pour obtenir sa destruction. On ne peut pas l'opérer subitement, elle doit tomber par la méthode plus lente de la mine.

Dans quelques jours, mon cher général, j'irai visiter le nouveau port de Cherbourg, et de là, avec le ministre de la marine, Brest et Rochefort. Je me rendrai ensuite à ma demeure d'Auvergne, et ferai peut-être un tour en Hollande; mais je passerai certainement le mois de septembre en Alsace avec les troupes qui sont sous l'inspection de mon beau-père, le duc d'Ayen. J'examinerai ainsi le terrain de la dernière campagne de Turenne.

La reine est grosse et doit accoucher au mois de juillet. — Le comte de Charlus, qu'on appelle à présent duc de Castries, est colonel en second de la gendarmerie que son père commande.

Adieu, mon général; offrez mes respects, etc.

Paris, mercredi soir (août 1786).

Le grand procès est enfin jugé [1], le cardinal est déchargé d'accusation, et c'est ce qu'il pouvait y avoir de mieux pour lui; madame de Lamothe fouettée et marquée, mademoiselle Oliva hors de cour, Cagliostro déchargé d'accusation; mais j'espère vous envoyer le jugement que j'attends à chaque minute de chez M. de Lamoignon. Je ne sais ce que la tournure de cette affaire peut changer à la position du baron de Breteuil. Ses ennemis croiront sûrement avoir un grand avantage sur lui. J'ai été aujourd'hui à Saint-Ouen avec madame de Lauzun et madame de Staël; nous avons dîné chez M. Necker, et j'ai fait ensuite une visite chez M. de Nivernois que je n'ai pas trouvé, mais pour qui j'ai laissé un petit projet de réforme de la jurisprudence criminelle fait par M. de Condorcet et destiné à échauffer le garde des sceaux. C'est plutôt pour l'acquit de ma conscience que je fais cette démarche, que dans l'espoir de rien obtenir. Mon projet de Cayenne se présente mieux; les dernières lettres que j'ai reçues sont très-avantageuses. Je compte faire une autre tentative infructueuse auprès de M. de Calonne en lui demandant de petits états pour notre province d'Auvergne. Ce serait un beau champ pour l'éloquence du seigneur de... [2]. Je suis persuadé que son premier discours aux États ferait pendant avec sa première contredanse au Palais-Royal.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 26 octobre 1786.

Mon cher Général,

J'ai parcouru plusieurs villes de garnison, afin de conserver l'habitude de voir les troupes et de juger leur instruction. Je suis à présent presque toujours à Fontainebleau où la cour résidera quelques semaines. La lettre ci-jointe du ministre à M. Jefferson sera, je l'espère, agréable aux États-Unis. Notre comité continuera ses examens cet hiver, et je tâcherai de proposer les mesures que l'on jugera avantageuses. M. Jefferson est un représentant fort habile et très-considéré. C'est un homme dont je suis heureux de me trouver l'aide de camp. Le congrès a fait un choix bien utile à ses affaires.

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre est fini, mais pas encore ratifié. Les deux pays doivent réciproquement se traiter comme la nation *européenne* la plus favorisée; ainsi les intérêts de l'Amérique sont en sûreté. — Les journaux vous apprendront les discordes de la Hollande. Il est étrange de voir tant de gens si irrités dans un si petit espace sans qu'il y ait une goutte de sang versé; mais les partis sont à la fois soutenus dans leurs prétentions et gênés dans leurs mouvements par les puissances voisines. La France est avec les patriotes; le nouveau roi de Prusse s'intéresse au stathouder, son beau-frère, et sous main, l'Angleterre en fait autant; cependant les républicains sont si forts et le stathouder est si têtu, que tout

[1] Le procès du collier, voyez la note sur une lettre du 1er janvier 1783.

[2] Probablement de Saint-Romain : le seigneur de Saint-Romain était M. de Lafayette lui-même comme il s'en donna quelquefois le nom en plaisantant, ainsi qu'on le verra par la suite. Saint-Romain est en Auvergne; c'était le manoir du maréchal de Lafayette.

se terminera à l'avantage des premiers. Nulle apparence de guerre en Allemagne. Les Russes et les Turcs se querellent, mais ne commenceront pas sitôt les hostilités. L'impératrice va en Crimée où l'on dit qu'elle rencontrera l'empereur. Elle m'a fait insinuer poliment de me rendre à Pétersbourg. J'ai répondu par la demande d'aller en Crimée, ce qui a été accordé, de façon que si l'affaire des forts, dont je pense qu'il faudrait s'emparer, ne m'occupe pas plus agréablement, je partirai dans les premiers jours de février pour la Crimée et je reviendrai par Constantinople et l'Archipel. Je m'en rapporte à ce que je vous ai fait entendre dans une lettre précédente à propos de ces forts, lesquels, si je suis averti à temps, me feraient prendre une direction toute différente et beaucoup plus agréable.

J'ai été si touché, mon cher général, si profondément triste de la grande perte que les États-Unis et nous, personnellement, avons eu à déplorer, lorsque notre grand et bon ami, le général Greene, a été enlevé au pays dont il était un digne ornement, que j'éprouve de la consolation à m'affliger avec celui qui connaissait si bien tout ce qu'il valait, et doit si vivement regretter sa perte.

M. Jefferson et M. Adams sont en diversité d'opinions sur Alger. M. Adams pense qu'on devrait acheter la paix; M. Jefferson trouve qu'il sera aussi économique et plus honorable de faire une croisade. J'incline vers cette dernière opinion, et je crois possible de former une alliance entre les États-Unis, Naples, Rome, Venise, le Portugal, et quelques autres puissances. Chacune d'elles donnerait une somme d'argent qui ne serait pas très-considérable, et fournirait les frais d'un armement commun qui poursuivrait sans cesse les pirates algériens. Le congrès devrait donner à MM. Adams et Jefferson des pouvoirs étendus pour régler en son nom les articles d'une telle confédération.

Vous serez bien aise d'apprendre que j'ai de grandes espérances de voir la situation des protestants de ce royaume fort améliorée, non pas assurément autant qu'elle devrait l'être; mais les absurdes et cruelles lois de Louis XIV seront grandement amendées.

J'espère que votre âne et ses deux femelles, avec quelques faisans et perdrix rouges, sont arrivés en bon état.

L'État de Virginie vient de me donner une nouvelle marque de bonté en plaçant mon buste à l'hôtel de ville de Paris [1]. La destination de l'autre buste m'est d'autant plus agréable que, placé dans le Capitole de l'État, à côté de la statue de mon bien-aimé général, je lui rendrai un éternel hommage.

J'ai reçu les jambons; et je suis bien reconnaissant de cette aimable attention de madame Washington. Le premier a été servi, il y a trois jours, à un dîner composé d'Américains, où notre ami Chastellux était invité. Ils sont arrivés dans le meilleur état. Madame de Lafayette offre ses respects à madame Washington, etc.

Paris, mardi matin.

Mon dîner d'hier a fort bien réussi; M. Pitt était soutenu de cinq Anglais et il y avait une douzaine de rebelles en comptant les dames [2]. Après avoir un peu politiqué, M. Pitt est parti pour Londres et m'a laissé fort content de son esprit, de sa modestie, de sa noblesse et d'un caractère aussi intéressant que le rôle auquel sa position le destine. L'attaque parlementaire l'empêche de s'arrêter à Paris, et il prétend que tant que l'Angleterre restera monarchie on ne peut guère se flatter de me voir à Londres. Malgré cette plaisanterie, j'ai bien envie d'y aller un jour; je ferai peu ma cour au roi; je me sauverai par l'opposition. Depuis que nous avons gagné la partie, j'avoue que j'ai un plaisir extrême à voir les Anglais. L'humiliation de l'avant-dernière guerre et leur insolence pendant la paix, m'avaient donné contre eux un sentiment d'aversion qui n'a fait que croître avec les horreurs dont ils ont souillé l'Amérique, et l'adjonction de leur nom à celui de la tyrannie, en a fait prendre à mes oreilles une habitude défavorable; mais à présent je les vois avec plaisir, et soit comme Français, soit comme soldat américain ou bien même comme simple individu, je me trouve sans embarras au milieu de cette fière nation. Ma conversion n'est cependant pas complète. Sans avoir la fatuité de les traiter en ennemis personnels, je ne puis oublier qu'ils sont ennemis de la gloire et de la prospérité françaises, car en fait de patriotisme je puis *étonner* le public, comme on dit que je l'ai fait en sensibilité.

[1] Le 27 septembre, M. Jefferson écrivit au prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, pour prier, au nom de l'État de Virginie, les magistrats de la Cité, de devenir dépositaires du second buste que cet État avait fait exécuter. Le 28, avec l'approbation du roi, le buste fut accepté et placé dans une des salles de l'hôtel de ville. Il fut apporté par M. Short, en l'absence de M. Jefferson qui était malade, et reçu par M. Lepelletier de Morfontaine, prévôt des marchands.

[2] M. Pitt vint à Paris vers l'époque du voyage de Fontainebleau, ce qui place la date de cette lettre au temps où la précédente fut écrite.

ASSEMBLÉE

DES NOTABLES

DE 1787 [1].

ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'AUVERGNE.

L'état des finances et le besoin d'en combler le déficit ayant déterminé la convocation de cette assemblée composée de cent quarante quatre membres choisis par le roi dans les trois ordres de l'État, et des présidents et procureurs généraux des cours souveraines, elle fut divisée en sept bureaux, chacun présidé par un frère du roi ou un prince du sang. Lafayette se trouva dans celui de monsieur le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X. Les extraits suivants sont pris dans les procès-verbaux de l'assemblée, et dans les discours au bureau de monsieur le comte d'Artois, imprimés en 1787 et 1790.

« Le bureau, dit le procès-verbal du 24 mars » 1787, croit ne pouvoir terminer ses observations » d'une manière plus analogue aux vues paternel» les du roi, et plus conséquente à l'esprit général » qui a dicté les différentes réflexions qu'il a eu » l'honneur d'adresser à Sa Majesté sur le régime » de la gabelle, qu'en saisissant avec empressement » et sensibilité la proposition qui lui a été faite » par M. le marquis de Lafayette, de supplier Sa » Majesté qu'elle veuille bien, par la même loi qui » abrogera la gabelle, ordonner que tous les mal» heureux qu'elle a précipités dans les fers ou con» duits aux galères, soient aussitôt rendus à la li» berté et à leurs familles. »

M. de Nicolaï, président de la chambre des comptes, ayant parlé avec beaucoup de chaleur des marchés de domaines onéreux à l'État, et nommément de ceux dont il est plus bas question, Lafayette et l'évêque de Langres ajoutèrent quelques mots à l'appui de ses dénonciations. Le lendemain, M. le comte d'Artois dit qu'il avait rendu compte au roi de ce qui s'était passé, et que Sa Majesté avait observé que, lorsqu'on se permettait des inculpations si graves, il fallait les signer. M. de Nicolaï garda le silence, ce qui obligea Lafayette à se mettre en avant. Ceux qui ont connu le caractère de l'évêque de Langres jugent bien qu'il ne l'y laissa pas seul.

Lafayette pria l'auguste président de remercier le roi de la permission dont il ne tarda pas à pro-

[1] Cet exposé de la part que prit M. de Lafayette aux travaux de l'assemblée des notables, est, ainsi que tout le récit de la révolution française qui va suivre, l'extrait du recueil déjà cité, intitulé : *Collection de plusieurs discours du général Lafayette depuis l'année* 1784 *jusqu'à l'année* 1829. — M. de Calonne, contrôleur général, ayant reconnu et proclamé le *déficit*, proposa, pour le combler, de nouveaux édits que le Parlement refusa d'enregistrer. Alors il conseilla et obtint la convocation d'une assemblée des notables. La dernière assemblée de ce genre avait été tenue sous Henri IV. Celle-ci, convoquée par ordonnance du 29 décembre 1786, se réunit le 22 février 1787.

filer, et lut au bureau la note suivante, signée de lui :

Monseigneur,

Le roi nous invite à n'indiquer des abus particuliers qu'en signant notre avis; celui que j'ai ouvert samedi dernier (13 mars) nous vaut cette permission; j'en profiterai, Monseigneur, avec le zèle, l'impartialité et la liberté qui sont dans mon cœur.

J'ai dit qu'il faut attaquer le monstre de l'agiotage, plutôt que de le nourrir. On croit communément que le gouvernement vient de donner plusieurs millions en faveur des agioteurs. Sa Majesté a daigné nous assurer qu'elle ne soutenait plus l'agiotage; je n'avais été que l'interprète de l'alarme publique.

J'ai proposé et je propose au bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen sérieux, par personnes non suspectes, de tous les bons du roi pour les domaines, ainsi que des titres, des bons, ventes, échanges ou achats qui sont ou devraient être à la *chambre des comptes,* de manière que Sa Majesté puisse connaître la valeur des dons qu'elle a faits, revenir sur les marchés onéreux qui n'ont pas été liquidés, et rompre ceux où, depuis son avénement au trône, elle aurait été lésée d'outre moitié.

Et pour appuyer nos craintes de quelques exemples, j'ai cité le marché de Lorient, parce que le public a été scandalisé d'apprendre que, pour la seigneurie de Lorient, et la terre du Châtel, ne valant pas ensemble 180,000 livres de rentes, M. le prince de Guémenée ait eu la principauté de Dombes, estimée 40,000 livres de rentes, sans compter, dit-on, 80,000 livres payées à M. de Laubespine qui en avait obtenu la concession, et la somme de 12,500,000 livres payable en vingt-cinq ans.

J'ai cité l'échange du comté de Sancerre, parce que j'ai craint qu'il n'ait été payé huit mille arpents de bois, dont trois mille trois ou quatre cents dans le comté de Blaisois, valant à eux seuls, dit-on, le comté de Sancerre, et que le public ajoute à ces huit mille arpents un grand nombre de terres dans différentes provinces, et une grosse somme donnée à M. le baron d'Espagnac qui en était propriétaire.

J'ai la douleur de craindre que le roi n'ait acquis, depuis son avénement au trône, pour environ 700,000 livres de revenus en terres et en forêts, qu'il a payées avec environ 72,000 livres, dont 50 à peu près de rentes viagères, et qu'il n'ait accordé à cette occasion, soit comptant, soit à terme, plus de quarante-cinq millions.

Il est possible que je me trompe, mais un grand désordre suppose une grande déprédation. Je demande pourquoi les ministres de finances proposent au roi des achats et des échanges, qui, n'étant aucunement à sa convenance, ne peuvent servir qu'à la convenance des particuliers.

Je pourrais peut-être aussi demander pourquoi l'on fait acheter des domaines au roi, quand on pense qu'il faut vendre ceux qu'il a.

Je ne suis ni le conseil du roi, ni la chambre des comptes, ni l'administration des domaines; je ne puis donc vérifier ce que j'indique; mais mon patriotisme est alarmé, et sollicite un examen sérieux.

Et puisque l'avis ouvert et signé par moi doit être remis à Sa Majesté, je répète avec une double confiance la réflexion que j'ai faite, c'est que les millions qu'on dissipe sont levés par impôt, et que l'impôt ne peut être justifié que par le vrai besoin de l'État; c'est que tous les millions abandonnés à la déprédation ou à la cupidité, sont le fruit des sueurs, des larmes et peut-être du sang des peuples, et que le calcul des malheureux qu'on a faits pour composer des sommes si légèrement prodiguées est bien effrayant pour la justice et la bonté que nous savons être les sentiments naturels de Sa Majesté.

Les discours suivants sont postérieurs à l'éloignement de M. de Calonne [1]. On voit dans quelques mémoires du temps, que Lafayette s'était ouvert avec un petit nombre de notables influents sur le projet qu'il avait formé de profiter de la situation extraordinaire où se trouvait cette assemblée de notables, sans pouvoirs légaux, mais devenue nécessaire, pour obliger le roi, avant de lui donner assistance, à reconnaître formellement certains principes constitutionnels. MM. de Brienne accueillirent cette confidence; mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne parut à l'archevêque de Toulouse qu'un moyen de plus pour hâter sa nomination au ministère. Le projet fut déjoué. Au reste, il serait facile de prouver par le détail des relations de Lafayette avec les hommes publics de son temps, que s'il a toujours regardé la liberté comme le premier des besoins et un droit inappréciable que rien ne pouvait compenser, en un mot, une condition nécessaire de la vie et de la société (comme il l'a dit souvent), il s'est toujours livré aux moindres espérances d'obtenir dans la recherche de ce bien le concours paisible des autorités existantes.

Les trois opinions suivantes sur le *déficit* donneront l'idée de ces premiers vœux qui anticipaient et amenaient la révolution.

I

J'ai toujours regretté que le travail sur le déficit n'ait pas été concerté entre les bureaux, et surtout que les bases sur lesquelles il s'appuie ne soient qu'un sable mouvant sujet à beaucoup de variations.

Il résulte de ce défaut de concert que les opinions des bureaux inexactes comme les états remis par le gouvernement, variables comme les questions, et par conséquent les réponses relatives à ces états, ne sont pas

[1] Il se retira le 20 avril et fut remplacé par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, d'abord *chef du conseil des finances,* puis, deux mois après, *principal ministre.*

mêmes semblables entre elles. Je crois qu'il est important d'expliquer au public comment les comptes ministériels nous ont conduits à des résultats incertains, et comment les différents efforts que nous avons faits séparément pour les rectifier ont dû produire sept aperçus de résultats différents [1].

Ce n'est point en examinant des impôts auxquels nos observations générales ne peuvent donner aucune sanction, que l'assemblée aurait le malheur de déterminer les charges publiques. Ce triste devoir est celui des représentants de la nation et, en leur absence, des cours souveraines; mais en opinant positivement sur la quotité du déficit, nous engagerions le gouvernement à une première mise d'impôts égale à tout l'espace que nous laisserions entre les emprunts ou retranchements, et cette barrière du déficit qu'il est difficile, mais en même temps très-important, de bien placer.

C'est en comparant les renseignements que chacun de nous peut donner, en faisant des recherches bien précieuses si elles diminuent l'impôt, que nous pourrons présenter dans leur véritable point de vue les distinctions que nous avons faites sur le déficit. Il me semble que nous ne connaissons pas assez les rapports entre les recettes et les dépenses momentanées. Je ne désespère pas, Monseigneur, de voir réduire de beaucoup la partie du déficit qu'on soumet à l'impôt.

Je sais, Monseigneur, ce que cette réduction paraîtrait, en la comparant à la dissipation et au luxe de la cour et des premières classes de la société. Mais suivons ces millions lorsqu'ils se dispersent sur les chaumières des campagnes, et nous y verrons le denier de la veuve et de l'orphelin, la dernière vexation qui force le cultivateur à quitter sa charrue, et une famille d'honnêtes artisans à se vouer à la mendicité; et pour peu que l'humanité s'arrête sur les détails de cette cruelle récolte, on sentira la nécessité de comparer les dépenses et les recettes passagères.

II

A la fin du règne du feu roi, Monseigneur, temps où la cour n'était pas économe, ni le ministre des finances très-scrupuleux, la dépense montait à 398 millions; l'abbé Terray lui-même disait en 1774 : « Je ne puis » ajouter à la recette que j'ai augmentée de plus de 60 » millions, ni retrancher sur la dette que j'ai réduite de » près de 20 millions »; et il finissait son compte rendu en déclarant que « si l'on négligeait les moments de » libération et d'économie, l'abime ne tarderait pas à » s'ouvrir. »

Depuis cette époque récente, Monseigneur, l'accroissement de l'impôt, dans quelques provinces surtout, a comblé la misère des peuples; l'augmentation des dépenses, disproportionnée avec tous les calculs, s'est enflée de près de 200 millions, et l'abîme du déficit, sur lequel était suspendu l'État, n'a plus permis de chercher des expédients au lieu de ressources.

[1] Le *déficit*, évalué d'abord par M. de Calonne à 112 millions, puis à 125, le fut par les notables et M. de Brienne à 140.

Tout était donc perdu, et même l'honneur, si le roi ne s'était pas déterminé à toutes les économies et améliorations qui pourront alléger les nouvelles charges du peuple déjà écrasé; mais comme l'insuffisance du régime actuel n'a été que trop démontrée, comme c'est à l'époque d'une bonne administration qu'il est possible d'élever des barrières contre la déprédation, et d'introduire la lumière, je crois que nous devons proposer au roi les précautions suivantes, pour empêcher que le déficit ne se reproduise.

1° Après avoir porté dans les maisons militaires et domestiques cette économie qui ne consulte que la véritable utilité, Sa Majesté serait suppliée de fixer les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison et celle de la reine et de la famille royale, pour les bâtiments, les dons particuliers, enfin toutes les dépenses personnelles qui n'ont pas de rapport direct avec la chose publique.

Quelques bureaux ont sollicité avec raison la destruction des capitaineries qui ne sont pas essentielles aux plaisirs du roi, celle de ces maisons royales où il paye, sans en jouir, l'entretien des fantaisies des générations passées. Parmi les occasions fâcheuses de dépenses, j'oserai citer les prisons d'État, que le roi désavouerait, autant que les lois du royaume, s'il en connaissait bien l'inutilité et le danger.

Une précaution importante dans la dépense future, sera de donner à chaque emploi des appointements fixes, de supprimer tous les droits de place, toutes les faveurs qu'entraîne celle d'une survivance, et d'interdire à tout ordonnateur l'usage personnel de la chose qu'il administre.

2° L'objet des dépenses royales étant ainsi fixé par Sa Majesté, celles des départements seront réglées d'après les bases et les formes dont on conviendra. Les mêmes formes seront observées pour recevoir les comptes de ces départements, qui, excepté celui des affaires étrangères, seront communiqués tous les ans au public par la voie de l'impression.

Il suffira de dire au roi que, depuis son avénement au trône, la chambre des comptes n'en a reçu aucun du trésor royal, et qu'un grand nombre de comptabilités particulières est resté sans examen, pour qu'il sente la nécessité de faire cesser un abus si dangereux. Et comme, par les divisions proposées, nulle dépense utile ne doit être soustraite à l'un des départements, Sa Majesté sera suppliée de proscrire les *acquits de comptant* dont l'emploi rentre nécessairement dans une de ces classifications.

Je ne puis quitter l'article des départements sans observer que si celui de la guerre est susceptible de réformes, il n'est pas moins indispensable d'augmenter la nourriture des soldats, insuffisante même à leur conservation.

3° On a proposé dans quelques bureaux l'établissement d'un comité, pris dans les différents États, que Sa Majesté admettrait à la reddition de comptes qui lui serait présentée tous les six mois, ainsi qu'à la fixation des dépenses de l'année suivante et à l'examen des nouvelles dispositions qui devraient être présentées à l'enregistrement des cours souveraines.

La demande de ce comité, sur lequel j'adopte en

entier l'avis du bureau de *Monsieur*, ou tels autres moyens encore plus capables, s'il est possible, de répandre la lumière et d'affermir la confiance, me paraît une précaution essentielle; mais aucune ne remplacerait la publicité des comptes, dans une forme convenue, qui me semble absolument nécessaire.

4° Les pensions et gratifications, attachées aux différents départements, ne doivent que récompenser les services ou encourager les talents : publier de tels bienfaits, c'est en doubler le prix, en même temps qu'on écartera les dons abusifs qu'on rougirait d'accorder ou d'obtenir.

Cet hommage rendu à la munificence du souverain, doit être bien cher aux cœurs reconnaissants de ceux qu'il enrichit.

5° Le dernier édit de Sa Majesté donne des assurances si satisfaisantes sur l'hypothèque qu'elle affectera désormais à tout emprunt et sur la cessation de cet impôt, en proportion de l'extinction ou remboursement, qu'il nous suffira de la supplier de confirmer cette disposition; et quoique nous devions encore moins craindre que les emprunts soient excédés ou étendus, le bureau pourrait prier Sa Majesté de proscrire désormais ce dangereux *stellionat* qu'on ne peut commettre qu'à son insu, en ordonnant à ses cours de le poursuivre suivant la rigueur des ordonnances, et en rendant responsables tous ceux qui y participeront avec connaissance de cause.

6° Il n'est pas moins essentiel d'arrêter à jamais l'usage des anticipations, cet unique et funeste profit du crédit illusoire et du jeu des banques particulières, que les compagnies de finances ont usurpé aux dépens de la fortune publique.

7° Enfin, Monseigneur, tandis que le roi effectuera les retranchements annoncés, ceux qu'il espère encore, et qu'il nous annoncera des précautions contre la reproduction du déficit, nous tâcherons, dans l'excès de notre zèle, de subvenir au reste du déficit, par le douloureux miracle d'un accroissement d'impôt. Mais comme une partie de ces dépenses a un terme peu éloigné, comme les assemblées provinciales vont s'occuper d'égaliser les charges publiques, de modifier les plus désastreuses, et comme il nous est plus naturel et plus doux d'embrasser aujourd'hui une juste espérance que de porter nos regards sur le passé, je crois que les nouveaux impôts sur lesquels on daigne encore nous consulter, doivent avoir un terme très-court, pour qu'ensuite Sa Majesté, adoptant la forme la plus commode pour connaître le succès des essais qu'elle va prescrire dans les différentes provinces, puisse combiner dans sa sagesse les règlements les plus utiles au bonheur des peuples.

III

J'ai toujours pensé que les précautions contre le déficit futur doivent précéder celles qu'on prendra pour combler le déficit actuel. Si le bureau répond pour la dernière fois aux questions relatives à l'impôt, ce ne peut être que dans la confiance ferme et bien fondée que l'assemblée va recevoir du roi le complément et le détail de ses dispositions contre les dangers de l'administration arbitraire.

En effet, Monseigneur, une triste expérience démontre à Sa Majesté que ses bonnes intentions ne suffisent pas au bon ordre des affaires; et cette expérience, bien coûteuse pour la nation, ne lui permet d'être calmée que par un nouvel ordre de choses. On le trouverait dans les droits constitutifs de l'État mieux encore que dans les demandes des bureaux; mais plus celles-ci sont circonspectes, plus nous avons droit d'attendre que le roi mettra les notables à portée de consoler leurs concitoyens par des résultats précis, autres que ceux des emprunts et des impôts dont ils vont leur confirmer la fatale nouvelle.

Il est une autre vérité, Monseigneur, que nous devons dire sans détour. Quel que soit l'amour des peuples pour la personne de Sa Majesté, il serait dangereux de croire que leurs ressources sont inépuisables; elles ne sont même que trop épuisées; et pour ne citer que la province à laquelle j'appartiens, qui, à la vérité, souffre particulièrement de l'inégalité de l'impôt et de l'inattention du gouvernement, j'ose assurer le roi que dès à présent ses cultivateurs abandonnent leurs charrues, ses artisans leurs ateliers, que ses plus industrieux citoyens, dépouillés de ce qu'ils gagnent chez eux et de ce qu'ils rapportent des autres pays, n'ont bientôt plus d'autre alternative que la mendicité et l'émigration, et que dans cette partie du royaume, il ne peut augmenter les charges du peuple sans le réduire à toutes les extrémités de la misère et du désespoir.

Les deux objets qui se présentent à nous sont la subvention et le timbre; car en présentant la taxe proportionnée aux loyers comme une troisième ligne d'impôts qu'on nous permet d'écarter, on n'a pas attendu de nous cette partie additionnelle de notre douloureux travail, sur laquelle j'avoue que mon opinion n'est pas suffisamment préparée.

Voici le moment, Monseigneur, où chacun de nous voit en frémissant le menaçant appareil de l'impôt qui semble n'attendre qu'un signal pour fondre sur les peuples consternés. Vous nous avez souvent répété sa nécessité, mais j'en appelle à votre cœur, aujourd'hui que, ne pouvant plus ralentir notre marche ou détourner nos regards, nous sommes obligés de fixer ces immenses préparatifs de calamités publiques qui vont envahir notre malheureuse patrie. Puisse une époque si désastreuse, opposée sans cesse au luxe dévorant et à la dissipation machinale de la cour, faire une impression aussi durable sur ceux qui peuvent empêcher le mal, que sur ceux qui en sont les innocentes victimes!

Heureusement pour l'assemblée, Monseigneur, ce n'est pas elle qui donnera la sanction à de nouveaux impôts. Ce droit imprescriptible de déterminer les charges publiques appartient aux seuls représentants de la nation. Les impôts ne prennent une consistance légale que par l'enregistrement des cours souveraines. L'assemblée des notables, lors même qu'elle serait réunie, qu'elle aurait suivi l'exécution de tous les retranchements, examiné des états contestés, enfin reconnu le véritable déficit, ne pourrait encore parler des impositions que d'une manière indéterminée; mais les différents bureaux, après avoir obtenu ces soixante-trois états, résultat des lumières et des calculs du gouvernement, ont vu que le gouvernement lui-même ne pouvait en donner l'explication ni la garantie; sans être d'accord entre eux sur la quo-

tité des besoins de l'État, parce qu'ils n'étaient appuyés que sur des bases incertaines, ils ont seulement reconnu qu'il existe un déficit très-considérable.

Je ne répéterai pas ici les réflexions que j'ai soumises au bureau sur les distinctions à faire dans cet aperçu du déficit; mais je me conforme sans doute aux opinions de la majorité en disant qu'après avoir approuvé la ressource de l'emprunt, qui ne nous est pas soumise, nous avons déclaré que la réduction de la dépense devait être antérieure à l'augmentation de recette, et que s'il nous paraissait nécessaire de combler le déficit par l'impôt, ce n'était qu'après avoir épuisé toutes les ressources possibles de bonifications et de retranchements.

Le choix de l'administration actuelle a été immédiatement suivi d'une assurance de quarante millions d'économie, de bonifications et d'une espérance annoncée que Sa Majesté pourrait aller plus loin encore. Toutes les personnes qui ont la confiance du roi y concourront sans doute; celles de sa cour, sur qui les regards du public seront fixés, acquitteront ce qu'elles doivent à la patrie, à leur souverain et à leur propre honneur; mais lorsque les retranchements seront faits, lorsque les dépenses de la cour seront comparées à celles des autres cours de l'Europe, il restera peut-être encore de grands moyens de mettre un terme au déficit, qui, au défaut d'autres ressources, doit sans doute être comblé par les sacrifices du peuple, pourvu que leur durée soit courte et déterminée.

Je crois donc, Monseigneur, que la constitution et les connaissances de l'assemblée ne lui permettent d'ajouter aux précédents avis des bureaux que des réflexions générales sur les différents impôts dont le roi prévoit la nécessité, et la demande des conditions indispensables pour que ces impôts, quelle que soit leur quotité, puissent être présentés à l'enregistrement des cours souveraines. En me référant au travail de messieurs les commissaires sur ces objets, j'insisterai pour que le tarif du timbre ne pèse pas sur les propriétaires peu riches; pour qu'il ne gêne pas la défense du pauvre, en taxant les mémoires destinés à le justifier; pour qu'il ne porte point peine de nullité, parce que la justice ne peut pas être subordonnée à la fiscalité; pour qu'il soit rectifié d'après les représentations des provinces et du commerce; mais je ne craindrai pas de voir peser l'impôt sur ces brevets que la vanité sollicite, sur ces places de la cour qui occasionnent, nous a-t-on dit, un mouvement de quinze cents mutations par an et sur les charges de ces capitaineries qui, dans la seule généralité de Paris, coûtent environ dix millions [1] à l'agriculture, attendu qu'il n'y a pas de mal à taxer les choses qui sont elles-mêmes un grand mal.

Après ces observations, Monseigneur, nous devons solliciter de la manière la plus précise, en cas que l'établissement de ces deux impôts soit jugé nécessaire:

1° Que la liste détaillée des économies et améliorations expliquant en même temps la nature et le produit de chacune d'elles, et s'élevant au moins à quarante millions, et plus encore s'il est possible, soit mise en tête du premier édit relatif à l'imposition;

2° Qu'on y joigne la quotité du déficit vérifié sur de nouveaux états dont l'administration puisse répondre, attendu l'impossibilité où nous avons été de nous en former une idée certaine;

3° Que Sa Majesté daigne y fixer d'une manière précise et détaillée la diminution graduelle des impôts qui nous a été annoncée;

4° Que la vérification de la perception du droit sur le timbre soit soumise aux assemblées provinciales, pour qu'elles puissent juger du produit de ces impôts.

Telles sont les précautions que je crois nécessaire d'ajouter à celles que nous avons déjà demandées, non que l'administration actuelle m'inspire un sentiment de défiance étranger à mon cœur et à ma raison, et qui serait encore moins permis à notre bureau qu'à tout autre [2]; mais les hommes passent, Monseigneur, et l'intérêt sacré de la chose publique s'élève au-dessus de ces vicissitudes. Qui sait si la vile intrigue et les petits moyens, si forts contre les grandes résolutions, n'attendent pas l'instant des réformes? Et n'a-t-on pas vu trop souvent le gouvernement, en changeant d'administrateurs, consacrer et démentir tour à tour les mêmes assertions, les mêmes engagements et les mêmes principes?

Il est digne de la bonté du roi, Monseigneur, de reposer son cœur sur un projet de soulagement des peuples. Pour répondre à cette sollicitude paternelle, nous lui parlerions de la gabelle et des traites, s'il n'était pas convenu que les opérations proposées par le bureau sur ces deux impôts peuvent être exécutées sans perte pour le fisc, et que la nation y gagnera des frais immenses et la suppression de vexations et d'iniquités sans nombre. Nous pouvons dénoncer au roi les loteries, ce jeu coupable dont le gouvernement est le banquier, ce foyer d'une corruption dont il est le solliciteur, ainsi que la marque des cuirs, qui a perdu les tanneries du royaume et sur laquelle il est difficile de distinguer l'innocence de la fraude. Mais la dénonciation la plus importante est celle de la taille, impôt inégal, arbitraire et ruineux, dont mes idées sur le déficit momentané me faisaient espérer une immédiate diminution. Si le peuple des campagnes ne compte aucun de ses membres dans cette assemblée, nous devons au moins lui prouver qu'il n'a pas manqué d'amis et de défenseurs.

C'est avec empressement, Monseigneur, que j'adopte l'opinion de M. de Castillon [3], sur les contributions à demander au luxe et à la faveur, ainsi que sur les secours momentanés qui, en ne perdant pas de vue le principe de justice et d'égalité dans les répartitions, me paraissent réunir l'intérêt des provinces et celui du gouvernement.

Et pour me résumer, je suis d'avis que l'assemblée n'est pas constituée de manière à pouvoir déterminer les charges publiques; que le bureau a reconnu avec

[1] M. le comte d'Artois ayant interrompu Lafayette sur cette évaluation, il déclara qu'il la tenait de M. l'intendant de Paris lui-même. (*Note de M. de Lafayette.*)

[2] L'archevêque de Toulouse était membre du bureau.

[3] Leblanc de Castillon, procureur général au parlement d'Aix.

douleur un déficit très-considérable, dont il voit avec reconnaissance que Sa Majesté comblera une partie par *quarante millions* de retranchements et bonifications, et plus encore s'il est possible; qu'une autre partie relative aux remboursements à époques fixes devant être remplie par l'emprunt, le reste de ce déficit, après qu'on aura épuisé tous les autres moyens possibles de l'éteindre, doit sans doute l'être par l'impôt; mais que le défaut d'exactitude dans les calculs soumis au bureau, et le défaut de connaissances sur le travail des retranchements et bonifications ne permettent pas de donner des conseils à Sa Majesté sur la détermination des besoins de l'État relativement à l'impôt; qu'après avoir examiné les projets du roi sur la subvention substituée aux deux vingtièmes et sur le droit du timbre, le bureau présente ces observations à Sa Majesté en prenant la liberté d'insister sur les précautions qui lui paraissent devoir être ajoutées aux dispositions demandées contre le déficit, et être mises en tête du premier édit portant impôt; qu'il ajoute à ces réflexions sur la gabelle et sur les traites la dénonciation des loteries, de l'impôt sur les cuirs, mais plus particulièrement encore de la taille; que, s'en rapportant d'ailleurs aux représentations des provinces et des cours souveraines, il exprime le vœu que l'avis de M. de Castillon soit regardé par le gouvernement comme avantageux dans son exécution et conforme à l'intérêt des provinces et de la fortune publique.

Mais dans tous les cas, les travaux de l'assemblée, la salutaire influence des assemblées provinciales, les talents et les vertus de l'administration actuelle, doivent amener un nouvel ordre de choses dont l'énumération pourrait être contenue dans un mémoire particulier que je propose de présenter à Sa Majesté. Comme le crédit doit être transporté sur des bases plus naturelles, que la baisse de l'intérêt de l'argent peut diminuer celui de la dette publique dans le rapport de 7 à 4, comme la simplification de perception doit délivrer l'État des compagnies de finances, dont les engagements finissent dans cinq ans, il me semble que cette époque est celle que nous devons supplier Sa Majesté de fixer dès à présent pour ramener à elle le compte de toutes les opérations et en consolider à jamais l'heureux résultat par la convocation d'une ASSEMBLÉE NATIONALE.

A voir l'effet que produisirent ces deux mots prononcés pour la première fois, on n'aurait pas jugé qu'environ deux ans après, ils devaient reparaître avec un éclat et une puissance qui rempliraient la France et le monde. « Quoi, monsieur ! » dit le comte d'Artois, « vous demandez la » convocation des états généraux ! » — « Oui, » monseigneur, et même mieux que cela. — Vous » voulez donc que j'écrive et que je porte au roi : « M. de Lafayette, faisant la motion de convoquer » les états généraux ? » — Oui, monseigneur. » Le prince n'eut à écrire que le nom de Lafayette. Le silence fut général, et l'idée qui venait d'être jetée en avant, l'expression de *mieux que* les états généraux, c'est-à-dire d'une *assemblée nationale,* ne parut alors, dans les bureaux comme dans la société, que la vaine expression d'un désir irréfléchi. Cette dénomination d'assemblée nationale fut adoptée, comme on sait, à Versailles, dans les premières séances de l'assemblée constituante.

On voit, dans le procès-verbal de la même assemblée des notables, l'indication de deux discours de Lafayette; l'un pour faire rendre l'état civil aux protestants; l'autre pour la réforme du code criminel. La première de ces motions aurait vraisemblablement échoué, s'il n'avait pas été appuyé par l'évêque de Langres [1]. « J'appuie, » dit ce prélat, la demande de M. de Lafayette par » d'autres motifs que les siens; il a parlé en phi» losophe, je parlerai en évêque; et je dirai que » j'aime mieux des temples que des prêches, et » des ministres que des prédicants. » La demande relative au code criminel obtint le même succès; quelques membres y firent joindre des observations sur d'autres ordonnances, et le duc d'Harcourt y joignit une motion relative à la noblesse, et tout à fait étrangère à ces objets. Nous ne citerons de l'arrêté que la portion relative aux protestants, proposée par Lafayette, et la rédaction que les observations de quelques membres firent étendre à d'autres ordonnances que celles dont il avait parlé. Le bureau fit retrancher cette phrase de la rédaction, où il crut voir une sorte d'ironie :

« Le clergé, disait Lafayette, pénétré des grands » principes que les Pères de l'Église se sont ho» norés de professer, applaudira, sans doute, à » cet acte de justice. » On se rappela vraisemblablement que toutes les assemblées du clergé, lors même qu'elles étaient présidées par des prélats professant l'incrédulité, tels que les archevêques de Toulouse et de Narbonne, n'avaient cessé de demander l'exécution rigoureuse des atroces ordonnances portées contre les protestants sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

SÉANCE DU 23 MAI.

« M. de Lafayette a proposé de supplier Sa Majesté » d'accorder l'état civil aux protestants, et d'ordonner » la réforme des lois criminelles. Il a demandé la per» mission de lire un projet d'arrêté à ce sujet.

» Cette lecture faite, Monseigneur a observé que cet » objet étant absolument étranger à ceux qui avaient été » présentés au bureau, ce serait peut-être outre-passer » les pouvoirs des notables que de s'en occuper; que, » cependant, il se chargerait volontiers d'en parler au » roi si c'était le vœu du bureau. En conséquence, il a » demandé les avis.

» Ils ont été unanimes pour adopter la motion de » M. le marquis de Lafayette et pour que la réforme à

[1] M. de la Luzerne, mort cardinal.

» faire dans les ordonnances ne soit pas bornée à celle » de l'ordonnance criminelle, mais embrasse aussi l'or- » donnance civile, l'ordonnance de commerce et celle » des eaux et forêts. »

ARRÊTÉ PRIS LE 24 MAI ET PRÉSENTÉ AU ROI.

« Le bureau, pénétré d'une vive et respectueuse con- » fiance dans l'équité et la bonté du roi, croit ne devoir » pas se séparer sans solliciter son attention sur trois » objets étrangers, il est vrai, au travail du bureau, » mais si importants à l'humanité, à la justice, au bien » de l'État et à la gloire de Sa Majesté, qu'elle ne peut » désapprouver cette dernière démarche dictée par le » zèle le plus pur, et conforme aux vœux de la nation.

» 1° Une partie de nos concitoyens, qui n'a pas le bon- » heur de professer la religion catholique, se trouve » être frappée d'une sorte de mort civile.

» Le bureau connait trop bien le cœur du roi, pour » n'être pas persuadé qu'il désire faire aimer la vraie » religion à tous ses sujets, dont il est le père commun; » il sait que la vérité se soutient de sa propre force, que » l'erreur seule a besoin d'employer la contrainte et » que Sa Majesté joint les dispositions d'une tolérance » bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont mérité » l'amour de la nation.

» Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses » sollicitations pour que cette portion nombreuse de ses » sujets cesse de gémir, sous un régime de proscription » également contraire à l'intérêt général de la popula- » tion, à l'industrie nationale, et à tous les principes de » la morale et de la politique.

» 2° Le bureau prend encore la liberté de supplier le » roi d'ordonner que les lois civiles et criminelles des » années 1667 et 1670, celle des eaux et forêts de 1669, » et celle du commerce de 1673, lois portées sur les » objets les plus intéressants pour la prospérité publi- » que, pour la sûreté des biens, de l'honneur et de la » vie des citoyens, soient examinées afin de donner à la » législation française toute sa perfection, par les chan- » gements que la seule ancienneté de ces lois et la » différence des temps et des mœurs peuvent exiger, et » dont le progrès des lumières assurera l'utilité. »

Le reste de l'arrêté est totalement relatif à la motion de M. d'Harcourt.

Cette proposition de Lafayette à l'assemblée des notables n'était que la suite d'une négociation entreprise dès l'année 1785 pour rétablir les protestants dans leurs droits civils. La génération actuelle comprend à peine que sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, époque de politesse, de lumières et d'élégance, une partie de la population française ait été soumise au code d'intolérance le plus barbare et le plus immoral d'après lequel le mariage, hors de la *Religion de l'État*, expression qu'on a depuis affecté de rétablir, n'était aux yeux de la loi qu'un vrai concubinage, ne donnant naissance qu'à des bâtards; les propriétés des protestants, des biens que pouvait réclamer le premier parent qui s'avisait de dénoncer l'hérésie de ceux dont il devenait ainsi le légitime héritier, tellement qu'à une époque récente, le parlement de Toulouse n'avait trouvé moyen d'éluder l'effet d'un procès de ce genre, qu'en allouant à la famille dépouillée des dommages et intérêts égaux à la valeur du bien dévolu au dénonciateur. Ce système de persécution des protestants ne fut pas soutenu seulement au temps de la révocation de l'édit de Nantes dont Bossuet, dans l'oraison funèbre du chancelier Letellier, fait un si magnifique éloge; le ministère de l'infâme Dubois, au milieu des orgies de la régence, vit continuer les mêmes rigueurs légales. La dévote madame de Maintenon avait écrit à son frère qu'elle lui conseillait d'acheter des terres confisquées sur les protestants, qui se vendaient à très-bon marché; mais c'est dans le boudoir de madame de Prie, maîtresse de M. le Duc, premier ministre de Louis XV, que les mesures intolérantes furent encore aggravées. Bien avant dans le règne de Louis XV, M. de Beauveau, commandant en Languedoc, fit un acte de courage lorsqu'il visita deux malheureuses demoiselles enfermées pour leur vie, en expiation d'un sermon protestant auquel elles avaient assisté, et lorsqu'il demanda au roi leur liberté. Louis XV lui-même, au milieu de ses débauches, fut dans ses dernières années extrêmement troublé d'apprendre qu'une petite fille de son harem du Parc-aux-Cerfs était protestante, et l'on sait que madame de....., pour arriver à être sa maîtresse, commença par se convertir à la religion catholique. Sous Louis XVI lui-même, ne fut-il pas impossible à Turgot et à Malesherbes, alors ministres, d'obtenir qu'on retranchât du serment du sacre celui d'*exterminer les hérétiques*? Il suffit de lire, comme nous l'avons dit, les remontrances du clergé de France pour juger l'état des choses à cet égard, et lorsque, en conséquence de la demande faite par le second bureau des notables, il fut rendu un édit moins défavorable aux protestants, on sait quelles résistances cet édit éprouva dans le parlement de Paris, et combien l'allocution fanatique de Desprémenil au crucifix de la grand'chambre trouvait encore d'approbateurs. C'est donc en 1785 que Lafayette, sous prétexte de causer d'affaires commerciales des États-Unis, se rendit de Chavaniac, son pays natal, à Nîmes; il y vit le vieux Paul Rabaut qui longtemps avait été l'objet des plus violentes persécutions et qui, après l'avoir entendu, répéta *le Nunc dimittis* de Siméon. On convint que lorsque Lafayette aurait préparé les voies à Paris et à Versailles, Rabaut de Saint-Étienne, fils aîné de Paul, et ministre lui-même, se rendrait dans

la capitale. Le duc de la Rochefoucauld d'alors, ce grand citoyen assassiné à Gisors après le 10 août, et l'illustre Malesherbes qui avait pour ces deux amis une tendre affection, furent les premiers auxquels il en parla. On vit le baron de Breteuil, ministre de l'intérieur, qui adopta ces idées de simple tolérance. M. de Rulhière fut chargé de publier un mémoire. Enfin l'époque arriva où Rabaut de Saint-Étienne dut venir trouver Lafayette à Fontainebleau pour aller ensemble à Malesherbes. Nous avons voulu donner ces détails comme antécédents de la part que prit Lafayette à l'importante démarche du bureau des notables. Ils contribueront néanmoins à faire sentir que, pour établir en France une complète liberté religieuse, il ne fallait rien moins qu'une révolution complète.

C'est à cette époque des notables de 87, que Lafayette se trouvant chez le duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin, où la société discutait quels livres d'histoire il fallait mettre dans les mains du jeune prince : « Je crois, dit-il, qu'il ferait bien » de commencer son histoire de France à l'année » 1787. »

Lorsqu'en 1788, la noblesse de Bretagne lui adressa des réclamations contre les entreprises du gouvernement, il lui envoya sa lettre d'adhésion, en ajoutant : « Qu'il s'associait à toute opposition » aux actes arbitraires présents ou futurs qui attentaient ou qui pourraient attenter aux droits » de la nation en général, et particulièrement à » ceux de la Bretagne. » Il se concerta avec les douze députés de la noblesse envoyés à Paris pour cette convocation des principaux Bretons de la cour et de la ville, où il eut droit d'assister, sa mère étant Bretonne, et la plus grande partie de sa fortune étant dans cette province. Là fut signée cette protestation après laquelle les nobles députés furent mis à la Bastille, trois personnes de la cour disgraciées, et Lafayette privé de son commandement dans une division militaire [1].

Une seconde réunion des notables, le 9 novembre 1788, eut pour objet le mode de convocation des états généraux [2]. La majorité de cette assemblée parut, dès lors, tellement en arrière de l'opinion générale, qu'on peut dater de cette époque le fatal contraste des préjugés stationnaires d'une section peu nombreuse de privilégiés avec le développement graduel de la raison publique. Cette marche des idées nationales n'a pu qu'être retardée par les déplorables déviations de nos temps de délire et de malheur. Un seul bureau dans cette seconde assemblée, celui de Monsieur, s'était déclaré pour la double représentation du tiers état; mais les autres ne l'avaient rejetée qu'à une faible majorité.

Une déclaration du roi, appelée *résultat du conseil,* décida le 27 décembre de la même année, que les députés du tiers état seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis, et que rien ne serait changé à l'institution des trois ordres appelés à délibérer séparément. On a beaucoup vanté le bureau de Monsieur, qui, à ces notables de 1788, fut le seul votant pour ce qu'on appelait *le doublement du tiers* aux états généraux. Il dut cette gloire à l'assoupissement du vieux comte de Montboissier, qui, appelé pour voter, demanda à son voisin la Rochefoucauld : « Qu'est-ce qu'on dit ? — On dit *oui,* » repartit la Rochefoucauld. » Et ce *oui* décida la majorité.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'AUVERGNE.

L'archevêque de Toulouse étant parvenu à entrer dans le conseil du roi, où il ne tarda pas à devenir principal ministre, se vit en quelque sorte obligé à organiser dans les pays qui n'avaient pas d'*états,* des assemblées provinciales déjà instituées par M. Necker pour le Berri et la haute Guienne, mais que sa première disgrâce l'avait empêché d'étendre aux autres provinces. Lafayette avait demandé qu'au plan de nomination moitié par le roi, moitié par les membres, on substituât un système vraiment électif. Le ministère se contenta d'en promettre l'introduction dans les assemblées inférieures pour l'année 1791, où l'on vit bien autre chose.

Il y eut au mois d'août, à Clermont, une réunion purement préliminaire de la moitié nommée par le roi. Lafayette y fit adopter l'arrêté suivant :

« L'assemblée a unanimement arrêté que M. le président, en rendant compte au roi du travail de l'assemblée préliminaire, est prié de faire parvenir à Sa Majesté l'hommage de notre reconnaissance, pour l'établissement salutaire et vraiment patriotique d'une assemblée provinciale, ainsi que de celles qui lui sont subordonnées, et particulièrement pour le principe équitable et bienfaisant qui doit régénérer les assemblées par une députation des représentants librement élus par leurs concitoyens.

Que si notre sensibilité a d'abord été excitée par

[1] La reine ayant fait témoigner à M. de Lafayette son étonnement de ce que, sans être Breton, il avait pris part à cette résistance, il répondit : « Qu'il était Breton de la même » manière que la reine appartenait à la maison d'Autri- » che. »

[2] Elle fut close le 12 décembre 1788.

l'amour de la patrie, premier sentiment de nos cœurs, nous sommes aussi pénétrés de reconnaissance pour le choix que Sa Majesté a daigné faire de nous, et nous prions M. le président de mettre à ses pieds nos respectueux remercîments.

En même temps que nous recevons avec empressement une forme d'administration aussi désirée qu'avantageuse, nous espérons que le règlement qui nous est annoncé donnera un libre essor à notre zèle, à nos assemblées la dignité convenable; nous prenons la liberté d'observer que notre province est une de celles qui ont cessé le plus tard d'exercer leur droit de s'assembler en états, et considérant la différence des fonctions qui semblent être destinées à l'assemblée, avec les prérogatives sacrées de nos états, nous croyons devoir supplier Sa Majesté de daigner déclarer à la province qu'elle entend, comme nous le faisons ici nous-mêmes, que l'exécution de ce nouveau règlement ne portera aucune atteinte aux droits primitifs et imprescriptibles de l'Auvergne. Il a été également arrêté qu'on priait M. le président d'offrir à M. l'archevêque de Toulouse, chef du conseil royal des finances, l'expression de la reconnaissance de l'assemblée. »

Signé Montagu, vicomte de Beaune,
et Croix, greffier.

L'assemblée provinciale d'Auvergne s'étant complétée, et les instructions du gouvernement ayant laissé aux membres le droit de remplacement par la voie du scrutin, ses opérations commencèrent au mois de novembre 1787. Un de ses premiers soins fut d'approuver la délibération de l'assemblée préliminaire. Le président ayant déclaré que l'observation relative aux anciens états d'Auvergne, avait paru étrangère à ses fonctions, Lafayette proposa de confirmer la réserve improuvée par l'arrêté qu'on trouve, ainsi que ses discours, dans le procès-verbal de cette assemblée, imprimé à Clermont en 1787. Ces discours rappellent quelques détails de l'ancien régime presque oubliés à présent.

Le gouvernement ayant invité l'assemblée à solliciter un abonnement qui tendait à augmenter les charges, elle résolut d'adopter le principe, mais avec une réduction, et Lafayette, membre de la commission, proposa une délibération qui fut prise le 25 novembre.

La réponse du gouvernement sur cet arrêté relatif à l'abonnement fut sévère. « Le commissaire » du roi, était-il dit, fera connaître enfin à l'assem- » blée qu'elle s'est écartée des fonctions que le roi » lui avait permis d'exercer sous son autorité, et » qu'elle doit désormais s'occuper avec plus de soin » et de mesure de justifier sa confiance et celle de la » province dont elle aurait pu mieux stipuler les » véritables intérêts. »

Lafayette proposa, le 11 décembre, une réponse qui fut adoptée par l'assemblée :

« L'assemblée provinciale d'Auvergne, encouragée jusqu'à la fin de ses travaux par le doux espoir d'obtenir l'approbation du roi, n'a pu recevoir les marques inattendues de son mécontentement sans être frappée d'une profonde consternation. Il ne lui resterait, dans sa vive douleur, aucune consolation, si chacun de ses membres, en adoptant la délibération du 25 mai dernier, n'avait pas uniquement suivi la voix de sa conscience.

Sans doute une meilleure répartition soulagerait les contribuables illégalement taxés. Eh! quel autre motif que cet espoir pourrait engager l'assemblée à le proposer pour remplacer les percepteurs? Mais elle n'a pu se flatter que l'accroissement de l'impôt lui donnât cette facilité.

Les états qui n'ont été fournis à l'assemblée qu'après sa détermination, ont encore ajouté à ses incertitudes. Premièrement, les calculs y sont établis sur le nombre de paroisses choisies, tandis qu'ils auraient dû l'être sur une quotité de matière imposable. Secondement, on présente le surplus de paroisses à vérifier, comme devant l'être complétement et dans les mêmes proportions; tandis que ces dernières ayant déjà éprouvé des augmentations considérables, principalement sur les grosses propriétés, ne paraissent pas susceptibles d'un accroissement sensible.

L'assemblée, frappée de ces considérations, de l'impossibilité d'obtenir la communication des rôles, de l'énormité des accessoires de la taille dans cette province, montant à 3,000,000 l. sur lesquelles les vingtièmes sont encore perçus, n'a pu fixer ses idées que sur le travail du bureau de l'impôt, et sur une conviction universelle de la surcharge de la province. Elle prend la liberté d'observer que les impôts réunis de l'Auvergne sont au delà de toute proportion, et privent déjà le peuple d'une partie essentielle de sa subsistance, de manière que tout accroissement de charge augmentant aussi le nombre des champs abandonnés et des cultivateurs forcés à l'émigration, tournerait au détriment des finances de Sa Majesté, en même temps qu'elle répugnerait à son cœur.

L'assemblée ose espérer que Sa Majesté, touchée de la situation particulière de cette province, daignera ne pas rejeter sa première proposition; elle la réitère avec confiance aux pieds d'un roi chéri, dont elle tient une existence qu'elle s'empressera de consacrer à la gloire et à la satisfaction de Sa Majesté, essentiellement liées au bonheur de ses peuples. »

La clôture de l'assemblée, aux termes du règlement, eut lieu le même jour [1].

[1] Voyez l'Appendice de ce volume, n° 1.

CORRESPONDANCE

DEPUIS L'ANNÉE 1787

JUSQU'A L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 13 janvier 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

Cette lettre est confiée aux soins du colonel Franks qui revient d'une heureuse négociation à Maroc, très-bien conduite par lui et par M. Barklay. Je voudrais que nos affaires eussent tourné de même à Alger, et je crois que la meilleure manière de réduire ces brigands serait une confédération entre les puissances qui leur font la guerre, chacune contribuant pour une somme qui serait employée par un seul homme ou par un conseil, à tenir constamment en croisière une escadre combinée.

Les affaires de Hollande ne sont pas terminées. Le stathouder est obstiné; quelques patriotes portent leurs vues très-loin. La Prusse voudrait conserver la dignité, sinon le pouvoir d'un beau-frère, et la France, qui sur toutes choses est contraire à la guerre, travaille à concilier et jette de l'eau froide sur tous. Il paraît que le roi de Prusse n'a pas hérité de la sagesse de son oncle, comme de son trône[1]. On dit qu'il tournera à la frivolité. J'ignore ce que la Grande-Bretagne et l'Amérique règleront par rapport aux forts, mais je sais très-bien ce que je voudrais que fît l'Amérique et la part que j'aimerais à prendre dans cette affaire.

L'impératrice de Russie fait un voyage en Crimée, et a bien voulu m'y inviter; mais j'ai été subitement retenu par un événement qui, depuis bien longtemps, n'était pas arrivé en France. Le roi a convoqué pour la fin du mois une assemblée de notables, composée des principaux de chaque ordre du royaume, ne possédant pas de charge à la cour[2]. Il y aura cent quarante-quatre membres, archevêques, évêques, nobles, présidents des divers parlements, maires de villes. Vos seules connaissances dans cette assemblée sont : le comte d'Estaing, le duc de Laval et votre serviteur, nommés parmi les trente-six membres de la noblesse. La lettre du roi annonce le projet de soumettre à l'examen des notables l'état des finances qu'il faut régler, les moyens d'alléger les charges du peuple et beaucoup d'abus à réformer. Vous comprenez aisément qu'il y a au fond de tout cela le désir d'avoir de l'argent, de façon ou d'autre, pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses que les profusions ont rendues énormes. Mais pour arriver à ce but, il n'était pas de voie plus patriotique, plus franche, plus noble. Le roi et son ministre,

[1] Le grand Frédéric était mort le 17 août 1786.

[2] La première convocation des notables s'était faite en vertu d'une ordonnance du 29 décembre 1786, et l'ouverture de cette assemblée eut lieu à Versailles, le 22 février 1787.

M. de Calonne, méritent qu'on leur en sache gré ; et j'espère qu'un tribut de gratitude et de bonne volonté récompensera cette mesure populaire [1]. Mon vœu ardent et ma chère espérance est de voir cette réunion amener des assemblées populaires dans les provinces, la destruction de beaucoup d'entraves commerciales, et un changement dans le sort des protestants, toutes choses auxquelles je vais, avec mes amis, travailler de tout mon cœur, et dévouer mes faibles efforts. J'avais été sur les premières listes, et mon nom ne se trouvait pas sur la dernière ; mais on l'a rétabli avant que j'aie pu savoir le motif de l'exclusion. Je vous tiendrai au courant des travaux de l'assemblée, non-seulement parce que rien de ce qui me concerne ne peut être étranger à mon cher général, mais aussi parce que toute chose est intéressante qui influe sur le bonheur de vingt-six millions d'hommes.

Vous avez entendu parler d'un certain Beniowski, qui voulait commander une légion dans notre armée, et qui depuis est allé à Madagascar pour une expédition dans laquelle, malgré mes représentations, quelques négociants de Baltimore ont mis des fonds. Beniowski a pillé l'établissement français à Madagascar. On a envoyé quelques hommes de l'Ile-de-France pour l'attaquer ; il a été tué. Je vais à Versailles, et je demanderai au ministre de renvoyer aux États-Unis les Américains qui pourraient se trouver là ; car j'apprends qu'il y en avait un parmi les prisonniers, et qu'il portait la décoration de Cincinnatus. Toutes les forces de Beniowski ne passaient pas quarante hommes blancs.

Les derniers troubles dans les États de l'Est m'ont causé beaucoup d'inquiétude et de peine : non que je doute de la disposition du peuple à rentrer dans l'ordre, aussitôt que les dangers de ces mouvements lui seront prouvés ; mais, en attendant, sa considération en Europe souffre d'une manière vraiment désolante, et ce qu'il a acquis par la révolution, il risque de le perdre peu à peu, au moins pendant un temps fort dur à passer pour ses amis. J'espère que le congrès n'interviendra pas dans cette affaire d'une manière qui puisse nuire aux grands progrès de l'opinion en faveur des mesures fédérales [2].

Adieu, mon cher général ; offrez mes respects, etc.

S'il survenait quelque événement qui rappelât les soldats américains sous leurs étendards, il en est un, le colonel Smith, qui désirerait servir avec moi et moi avec lui.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 7 février 1787.

Mon cher Général,

La dernière lettre que j'ai reçue de vous était datée du 19 novembre, et m'annonçait l'heureuse arrivée des ânes, qui, j'espère, seront moins froids que ceux de Sa Majesté Catholique. Quelle que soit leur valeur intrinsèque, je trouve qu'elle a été exagérée dans un papier du Maryland à un point qui, en vérité, fait injustice aux marchands maltais. Quoiqu'il ne soit pas d'usage de mettre celui à qui l'on fait un présent dans la confidence de la facture, on a estimé les animaux d'une manière si extravagante que je dois vous dire que le trio n'a pas coûté, à Malte, beaucoup plus de cinquante guinées, et cependant, le mâle est le meilleur qu'on ait pu trouver dans l'île.

[1] On a bien ridiculement reproché à Lafayette de prétendus torts envers ce ministre. Calonne ne pouvant plus trouver d'argent et ne voulant pas convoquer les états généraux qu'il redoutait, imagina d'assembler 144 notables choisis par le roi. Le nom de Lafayette avait d'abord été rayé de la liste. On crut que cela venait de quelque querelle entre le ministre et lui, et l'on se trompa. Depuis l'affaire du célèbre la Chalotais, Lafayette n'estimait point Calonne; mais ils s'étaient très-bien entendus sur quelques objets relatifs aux relations commerciales de la France et des États-Unis. Plusieurs personnes blâmèrent cette omission ; quelques amis s'en plaignirent; deux ministres, le baron de Breteuil et le maréchal de Castries, la désapprouvèrent très-haut Calonne lui-même parut profiter avec empressement d'une occasion qui se présenta de la réparer. Lafayette ayant ensuite vivement appuyé, avec son ami la Rochefoucauld, la proposition du ministre d'établir des assemblées provinciales, passa un moment pour être de son parti; mais bientôt, Nicolaï, l'évêque de Langres, digne neveu de Malesherbes, et Lafayette, dénoncèrent avec fermeté certaines dilapidations. On parlait de mettre les dénonciateurs à la Bastille, lorsque, trois jours après, Calonne fut renvoyé. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

[2] Les dissensions et les troubles qui agitaient les États-Unis, avaient fait naître l'idée d'une convention qui substituerait une constitution fédérale aux articles de confédération qui en tenaient lieu. Cette idée, mise d'abord en avant par l'État de Virginie, accueillie dans une réunion partielle des délégués de cinq États à Annapolis, fut enfin adoptée par le congrès qui, le 21 février 1787, convoqua la convention ou assemblée constituante pour le second lundi du mois de mai suivant.

Les membres de la convention représentant les divers États, excepté celui de Rhode-Island, se réunirent à Philadelphie en septembre, et présentèrent à l'acceptation du peuple américain, la nouvelle constitution qui, après son adoption par neuf États, devait être exécutoire. Douze États prirent part à la formation de ce pacte fédéral promulgué le 17 septembre 1787. C'est la constitution actuelle des États-Unis. La Caroline du Nord et le Rhode-Island, après l'avoir rejetée, l'acceptèrent enfin, la première en 1789, et le second une année après.

Je vous ai déjà parlé de l'assemblée des notables, les méchants disent *not ables* [1], qui serait réunie si trois ministres, le comte de Vergennes, M. de Calonne et le garde des sceaux, n'étaient pas tombés malades fort mal à propos. J'ai la vive espérance que cette assemblée aura de bons résultats. Je me flatte que nous obtiendrons une sorte de chambre des représentants dans chaque province, non il est vrai pour fixer, mais au moins pour répartir les taxes, et que plusieurs droits qui gênent le commerce intérieur du royaume seront abolis. Il n'est pas probable que l'affaire des protestants soit soumise aux notables; elle pourrait y échouer par les réclamations du clergé et d'un parti bigot. Nous arriverons à notre but de manière ou d'autre, j'espère, avant peu. Rien n'empêche que le roi, s'il se met au-dessus des plaintes des opposants qui ne peuvent qu'intriguer et crier, ne décide lui seul cette importante question. Puisque nous avons les inconvénients du pouvoir, ayons-en cette fois les bénéfices. Ce serait d'autant plus aisé que le clergé, s'il n'était pas consulté, ne chercherait nullement à y mettre obstacle et qu'un système plus libéral serait conforme au vœu public.

Mon voyage en Crimée n'aura évidemment plus lieu, et je ne puis rien décider tant que je ne saurai combien doit durer notre session. Je vous instruirai de tout ce qui sera digne de traverser l'Atlantique.

Cette lettre vous sera portée par le colonel Franks qui s'est très-bien conduit dans sa mission à Maroc, et par M. Banister qui retourne en Amérique. Ce jeune homme est fort distingué. La France a conclu un traité de commerce avec la Russie qui fait honneur au comte de Ségur [2]. La santé du comte de Vergennes donne beaucoup d'inquiétude [3]. Rien encore n'est arrangé en Hollande. Le nouveau roi de Prusse paraît, en tout, éloigné du désir d'imiter son prédécesseur, et, comme vous pensez bien, n'en brille pas davantage.

On assure que les troubles de la Nouvelle-Angleterre sont apaisés. Dieu le veuille! le peuple américain doit sentir que la moindre faute l'abaisse dans l'opinion de l'Europe, à proportion de la haute et juste admiration qu'on lui portait, et qu'il est pour lui d'une grande importance de conserver son bonheur à l'intérieur, et sa considération au dehors.

Adieu, mon très-aimé général; veuillez, etc.

[1] Non capables.

[2] On sait que M. de Ségur était ministre en Russie. Le traité est du 11 janvier.

[3] Il mourut le 13 février.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 5 mai 1787.

Mon cher Général,

Quoique je ne puisse laisser passer une occasion de vous écrire, ma lettre ne sera ni aussi longue, ni aussi détaillée que je la voudrais, à cause des nombreuses et continuelles occupations qu'entraîne l'assemblée des notables. Tous les jours, excepté le dimanche, sont pris par des séances générales, des comités et de plus petites réunions. C'est un spectacle assez extraordinaire à Versailles, et d'autant plus qu'on a déployé beaucoup de patriotisme et de fermeté.

Depuis que le roi actuel est monté sur le trône, les dépenses du trésor se sont accrues d'environ deux cents millions de francs par an. La dilapidation a été à un tel point sous M. de Calonne, que, trouvant un énorme déficit et ne sachant comment le remplir, il persuada au roi de réunir les personnes notables de chaque ordre, de les satisfaire par l'établissement fort désiré d'assemblées dans chaque province, afin d'obtenir ainsi leur approbation pour de nouvelles taxes dont le gouvernement n'osait seul charger la nation.

Le choix des membres de l'assemblée a été très-convenable par la moralité, les talents, l'importance personnelle. M. de Calonne comptait sur son talent de parole et d'intrigue, ainsi que sur l'aveugle confiance que le roi avait en lui et en ses plans. Nous n'étions pas les représentants de la nation, mais nous étions soutenus par sa bienveillance.

Le projet de Calonne, pour la formation des assemblées provinciales, a été amendé par nous; son plan d'impôt a été rejeté; il en a été de même de plusieurs autres propositions. Quelques-unes ont été adoptées avec des améliorations ou remplacées par d'autres. Nous avons déclaré que, bien que nous n'eussions aucun droit d'empêcher les mesures du gouvernement, notre droit était de ne conseiller que celles que nous jugerions bonnes, et que nous ne pouvions penser à de nouvelles taxes avant de connaître le détail des dépenses et des réformes projetées.

Plus nous approfondissions l'état des finances, plus il devenait impossible au ministère d'agir sans nous. Le public avait les yeux fixés sur l'assemblée, et si elle eût été dissoute, le crédit eût été perdu.

A l'époque où nous allions nous séparer pour les fêtes de Pâques, j'ai demandé qu'il fût fait une

enquête sur les marchés par lesquels, sous prétexte d'échanges, des millions avaient été prodigués aux princes et aux favoris. L'évêque de Langres a soutenu ma motion. On voulut nous intimider, et le frère du roi dit, au nom de Sa Majesté, que de telles propositions devaient être signées; sur quoi, je signai le papier que je joins ici.

M. de Calonne alla chercher le roi, et demanda que je fusse enfermé à la Bastille. On s'attendait à une bataille oratoire entre nous pour la prochaine séance, et je rassemblais les preuves de ce que j'avais avancé, lorsque Calonne a quitté le ministère, ce qui a terminé notre querelle. Le roi et sa famille, ainsi que les grands seigneurs de son entourage, à l'exception de quelques amis, ne me pardonnent pas les libertés que j'ai prises et le succès que j'ai obtenu parmi les autres classes de la nation.

M. de Calonne a eu pour successeur M. de Fourqueux, vieillard, qui n'a conservé sa place que quinze jours, et l'archevêque de Toulouse est à présent à la tête des affaires. C'est un homme d'un caractère élevé qui possède des talents brillants. M. de Villedeuil, homme d'esprit, travaillera sous lui, et nous pouvons regarder l'archevêque comme un premier ministre.

Nous allons avoir dans chaque province de bonnes chambres de représentants, non pour voter l'impôt, mais pour le répartir. Nous avons amené le roi à réduire les dépenses de quarante millions de livres par an; nous demandons une plus grande publicité dans l'administration ; mais nous serons à la fin obligés d'approuver des emprunts et de créer des taxes. L'assemblée s'est conduite avec fermeté et patriotisme; les murs de Versailles n'avaient jamais entendu tant de bonnes choses, et notre réunion dans l'état alarmant des affaires, lorsque le gouvernement suivait la route du char de Phaëton, aura produit des effets très-salutaires.

J'ai été très-peiné de voir que le non payement des intérêts faisait considérer les fonds américains comme un revenu très-incertain. J'ai dit tout ce qui convenait sur ce point; mais je ne pouvais nier un fait trop positif jusqu'à présent. On rend complète justice à la sécurité du capital, mais l'inexactitude du payement des intérêts est fort blâmée.

La lettre de M. de Calonne a rencontré quelques difficultés de la part des fermiers généraux. Elles vont être arrangées, et les négociants ne doivent pas s'en inquiéter. Le nuage qui semblait se former sur les Turcs et les Russes se dissipe pour le moment.

Ma santé a souffert durant l'assemblée, de manière à affecter un peu ma poitrine; mais un bon régime, un peu de patience m'ont mis en chemin de guérison sans avoir été forcé d'interrompre le soin des affaires publiques. — Je joins ici une gazette qui contient la proposition que j'ai signée. J'aurais voulu la traduire; mais vous pourrez le faire faire aisément. Quand les opinions des divers comités seront imprimées, je les enverrai en Amérique.

Mes hommages les plus affectueux, ceux de madame de Lafayette et de la famille sont offerts à madame Washington et à vous, mon cher général. Rappelez-moi à toute la famille et à nos amis. Le respect le plus tendre, etc.

M. Saint-John de Crèvecœur, consul français à New-Yorck, m'a prié de le recommander à vous pour faciliter les informations qu'il désire se procurer. Je l'ai assuré que vous n'auriez aucune objection à faire à son projet. — Tarleton a publié le journal de ses campagnes; il y traite lord Cornwallis fort sévèrement [1].

A M. JOHN JAY.

Paris, 3 mai 1787 [2].

Mon cher Monsieur,

Si j'avais été plus tôt informé du départ de M. Forrest, je vous aurais donné plus de détails sur la dernière partie de notre session; mais je n'ai que le temps de joindre ici les discours qui ont été prononcés par les chefs des différents départements. — Vous verrez que si la folie et la corruption de la dernière administration nous ont mis dans la nécessité de reconnaître qu'il faudra recourir aux impôts pour combler le déficit, nous n'avons pas peu gagné cependant à la convocation de l'assemblée. — Une répartition plus égale des taxes, comprenant le clergé qui, jusqu'à présent, s'en était exempté, et les plus considérables de la no-

[1] Cet ouvrage est particulièrement relatif à la campagne de Virginie. On se rappelle que le colonel Tarleton commandait une légion de partisans dans l'armée de lord Cornwallis. Son livre, qui parut à Londres en 1787 (1 vol. in-4°), est intitulé : *A History of the campaigns of* 1780 *and* 1781, *in the southern provinces of north America.*

[2] Cette lettre, tirée, ainsi que toutes celles qui s'adressent à M. Jay, du recueil américain intitulé : *The diplomatic correspondence* (tome X), est certainement mal datée. Dans l'impression elle est postérieure à la clôture de l'assemblée des notables, laquelle eut lieu le 25 mai. La motion pour les protestants, dont parle cette lettre, est du 24. Il faut peut-être dater cette lettre du 30.

blesse qui n'étaient pas fort exacts à payer; des assemblées provinciales fondées sur un principe électif, lesquelles avec le temps sont grosses d'heureuses, de très-heureuses conséquences destinées à voir le jour à mesure que nous avancerons; des économies montant au moins à quarante millions; la destruction des douanes intérieures; une modification dans la gabelle; une publication annuelle du compte des finances; l'impression de toutes les pensions, dons, etc.; de meilleurs arrangements dans quelques départements ministériels; et une instruction plus générale, l'habitude de penser aux affaires publiques, etc.; tels sont les bons effets de cette assemblée qui, bien qu'elle ne fût pas nationale, puisque nous manquions du caractère représentatif, s'est conduite avec beaucoup de justesse et de patriotisme.

Le dernier jour de notre session j'ai eu le bonheur de faire, dans mon bureau, deux motions presque unanimement accueillies; l'une en faveur des citoyens français protestants, l'autre pour une révision des lois, particulièrement des lois criminelles. Je vous envoie la résolution prise par le bureau; elle a été présentée au roi par le comte d'Artois, notre président, et gracieusement reçue. — Cela m'a fait d'autant plus de plaisir qu'une tentative du même genre, concernant les protestants, avait échoué dans le parlement de Paris. — Nous sommes si loin de la liberté religieuse que, même en parlant pour la tolérance, nous devons mesurer nos expressions. — J'ai été libéralement secondé par un savant et vertueux prélat, l'évêque de Langres, qui a parlé admirablement sur la motion religieuse que j'avais introduite. — Vous verrez que le bureau l'a escortée de bien des compliments pour la foi romaine.

Je ne puis vous exprimer, mon cher Monsieur, quels ont été mes sentiments toutes les fois que, dans l'examen des comptes, il a été question des intérêts non payés de la dette américaine. Puisse la convention être l'heureuse époque de mesures fédérales énergiques et patriotiques! puissent les amis de l'Amérique se réjouir! puissent ses ennemis être humiliés et ses censeurs réduits au silence par la nouvelle de ses nobles efforts à persévérer dans ces principes qui l'ont placée si haut dans les annales de l'histoire et parmi les nations de la terre!

L'archevêque de Toulouse est le plus capable, et un des hommes les plus honnêtes qui pouvaient être mis à la tête de l'administration [1]. Il aura la haute influence en tout, et nous pouvons compter sur lui comme sur un homme également éclairé et libéral.

Je vous prie de présenter mes compliments respectueux et ceux de madame de Lafayette à madame Jay. Rappelez-moi au général Knox, au colonel Hamilton, au colonel Wadsworth, au chancelier, à M. Madison, au directeur Cochran, au gouverneur, en un mot, à tous mes amis.

Veuillez envoyer les discours imprimés ci-joints, avec les copies des résolutions du bureau, à M. Otto, qui doit être très-désireux de les avoir [2].

Avec respect et affection, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 3 août 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai reçu votre première lettre de Philadelphie

[1] M. de Brienne avait d'abord été confident assez intime d'un projet très-hardi de Lafayette, pour forcer le roi, dès cette époque, à l'adoption d'un véritable gouvernement représentatif. Quand il vit son ancien collègue notable insister pour la convocation d'une *assemblée nationale,* il se hâta de le désigner au conseil comme l'homme le plus dangereux, *parce que,* disait-il, *toute sa logique est en action.* La liberté des discours de Lafayette, la franchise de sa conduite, contrastaient beaucoup avec les façons des courtisans. Son républicanisme, passant à la faveur de son existence américaine, n'avait d'abord paru qu'un peu étrange; cependant, à mesure qu'il dut se prononcer sur les affaires du gouvernement français, on le jugea plus sérieusement. Lorsqu'il eut, en 1787, attaqué les abus auxquels Calonne avait pris part, on le crut son ennemi; mais on sut à quoi s'en tenir, après que le crédit de la reine eut porté l'archevêque de Toulouse au ministère; car il devint évident que Lafayette ne s'opposait à ces ministres par aucune considération personnelle. La Rochefoucauld au parlement, et son ami en Auvergne ne perdirent pas une occasion d'encourager au refus des subsides et de réclamer les états généraux; tous deux approuvèrent hautement l'insurrection du Dauphiné, et l'on retrouvait leurs noms dans toutes les oppositions des provinces. On ne sera donc pas étonné que Lafayette ait alors perdu la bienveillance de la reine. Le mécontentement du roi se trouvait adouci par quelques motifs. En cédant aux intrigues et à la cupidité de la cour, il faisait violence à son goût personnel, et c'était un titre, à ses yeux, de se montrer économe de la fortune publique; de plus, il était flatté du succès de la guerre américaine et de l'honneur qu'elle avait rendu aux armes françaises avilies par la guerre de sept ans; il savait gré à Lafayette du rôle qu'il avait joué, et connaissait sa résolution de ne jamais solliciter que les occasions d'être utile. Telle était à la cour, et vis-à-vis des ministres, la situation de Lafayette, avant l'ouverture des états généraux. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

[2] M. Otto avait d'abord accompagné M. de la Luzerne aux États-Unis, comme secrétaire particulier. Il succéda à M. Barbé-Marbois dans l'emploi de secrétaire de légation. C'est le même diplomate qui fut ensuite, sous la république et sous l'empire, chargé de plusieurs missions.

avec la plus vive satisfaction. Elle m'annonce que d'ici à peu de temps j'aurai encore de vos nouvelles, plaisir, mon bien-aimé général, que le cœur filial de votre ami a besoin de prévoir, et dont il jouit tendrement à l'avance. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que vous vous rendiez à la convention. Un refus m'aurait étonné. Du succès de cette réunion dépend peut-être l'existence même des États-Unis, et vous savez combien votre nom ajoutera de poids à ses décisions. Je suis affligé de le dire, mais bien plus malheureux encore de le remarquer, la renommée de l'Amérique est en déclin. Ce qui réjouit ses ennemis, nuit à ses intérêts même auprès de ses alliés, et fournit aux adversaires de la liberté des arguments anti-républicains. Sa considération diminue, son crédit s'évanouit, ses bonnes intentions sont soupçonnées, sa prospérité future est quelquefois mise en doute. Bon Dieu! le peuple américain si éclairé, si sage, si généreux, après avoir si heureusement gravi le rocher escarpé, chancelle à présent dans le sentier facile. Je fais des vœux du plus profond de mon cœur pour votre assemblée, et je sens qu'un désappointement dans mes espérances de félicité pour nos chers États-Unis, détruirait le bonheur de ma vie.

Je vous remercie pour l'envoi des beaux oiseaux et des excellents jambons; les pauvres canards sont morts à leur arrivée au Havre. Je vous prie de m'en envoyer d'autres, et permettez que j'ajoute encore une demande pour avoir quelques oiseaux moqueurs.

L'esprit de liberté gagne beaucoup dans ce pays, les idées libérales se propagent d'un bout du royaume à l'autre. Notre assemblée de notables était une belle chose, excepté pour ceux qui l'avaient imaginée. — Vous savez la querelle personnelle que je me suis faite à propos de quelques dons accordés aux favoris, aux dépens du public. Cela m'a attiré un grand nombre de puissants et invétérés ennemis, mais a été très-bien reçu de la nation. J'ai depuis lors présenté quelques-unes de mes idées en termes fort clairs. Je ne puis dire que je sois en faveur à la cour, si par elle vous entendez le roi, la reine et les frères du roi; mais je suis amicalement avec l'administration actuelle. L'archevêque de Toulouse est un homme également distingué par ses talents et ses vues élevées; le conseil est mieux composé qu'il ne l'a jamais été.

Cependant, le parlement, animé par l'exemple des notables, oppose une grande résistance à l'établissement des nouveaux impôts. Il sera forcé d'enregistrer les édits; mais il est bon qu'il ait demandé une assemblée générale de la nation, et quoique cela ne doive pas se réaliser tout de suite, je prévois l'événement lorsque les assemblées qui s'établissent à présent dans chaque province auront acquis l'importance convenable et le sentiment de leur force. J'espère que l'affaire des protestants sera bientôt réglée suivant la motion que j'ai faite aux notables la veille de notre clôture [1].

On ne sait pas encore si l'empereur acceptera les conditions des députés flamands, ou risquera d'envoyer une armée de ses États d'Autriche dans la partie la plus éloignée de son empire. Je suis porté à croire qu'il négociera, mais je ne serais pas étonné du contraire. La Prusse et l'Angleterre soutiennent le stathouder, la France s'intéresse au parti républicain. On fait des préparatifs des deux côtés. Mais je crois que là aussi tout se réduira à de légères escarmouches entre les Hollandais et fondra en négociations, à moins que la partialité du roi de Prusse pour sa sœur ne le porte à des mesures précipitées, qui les entraîneraient tous bien plus loin qu'ils ne le prévoient.

Adieu, mon cher et respecté général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 octobre 1787.

Mon cher Général,

J'espère approcher du moment où je recevrai la lettre que vous m'avez annoncée et qu'à l'inexprimable satisfaction d'avoir des nouvelles de mon bien-aimé général, je joindrai celle de satisfaire la curiosité de mon cœur, en apprenant les opérations de la convention. Puisse-t-elle avoir adopté des propositions et trouver dans le peuple une disposition capables d'assurer le bonheur et la dignité des États-Unis! J'avoue que mon orgueil, en ce qui touche l'Amérique, ne peut supporter aucune mortification, et cependant je m'aperçois tous les jours qu'elle n'a pas encore obtenu toute la considération qu'elle devrait avoir. J'espère que, grâce à Dieu,

[1] Par suite des délibérations des notables, trois déclarations du roi sur la liberté du commerce des grains (17 juin), la création des assemblées provinciales (22 *id.*), et la conversion de la corvée en une prestation en argent, furent publiées et enregistrées. Il n'en fut pas de même de deux édits bursaux sur le timbre et la subvention territoriale. Le parlement, après les avoir repoussés (le 6 juillet), ne les enregistra que dans un lit de justice (le 6 août), et se déclara dans l'impuissance de les autoriser valablement, « la nation seule réunie dans des » états généraux pouvant donner à un impôt perpétuel un » consentement nécessaire. » L'édit sur les protestants ne fut rendu qu'au commencement de l'année suivante.

les circonstances actuelles seront mises à profit pour donner à l'Union solidité et énergie, sans qu'on s'éloigne pourtant des principes démocratiques; car toute institution du genre monarchique ou aristocratique porterait en elle le germe de bien des maux. Je crains quelquefois que les mauvais effets d'un relâchement démocratique ne fassent trop pencher de l'autre côté. Mais nous devons espérer que tant de sénateurs éclairés, expérimentés, vertueux, auront atteint le point juste; que le peuple restera en possession de ses droits naturels et d'une égalité parfaite entre les citoyens, tandis que le gouvernement, investi de pouvoirs fréquemment renouvelés, saura pourvoir aux besoins de l'État et agir avec vigueur. La conduite de Rhode-Island est étrange. En vérité, l'Angleterre n'a-t-elle pas des vues personnelles de ce côté?

Les affaires de France sont toujours dans une situation indécise. Il faut remplir un énorme déficit par de nouvelles taxes, et la nation est lasse de payer ce qu'elle n'a pas voté. Les idées de liberté se sont propagées rapidement depuis la révolution américaine. L'assemblée des notables a mis le feu aux matières combustibles. Lorsqu'on a été débarrassé de nous, il a fallu combattre les parlements, qui, simples cours de justice, mais chargés d'enregistrer les édits, ne veulent sanctionner aucune taxe non consentie par la nation. Quelques-uns ont été exilés. Le parlement a rendu des arrêts que le conseil du roi a cassés. Une guerre d'écrits s'en est suivie. Le comte d'Artois a été hué par la populace lorsqu'il est allé porter les ordres du roi. On a brûlé quelques ministres en effigie. Enfin, le parlement a très-sottement consenti à un arrangement par lequel on retire les deux taxes proposées, pourvu qu'il enregistre une augmentation des anciennes. Les assemblées provinciales ont eu leurs premières réunions; le règlement qui leur a été donné par le roi les soumettait entièrement à deux intendants de Sa Majesté dans chaque province; nous nous sommes plaints très-haut, et ce règlement est refait [1]. Vous voyez que le roi est souvent obligé de reculer, sans que cependant la masse du peuple soit satisfaite. Le mécontentement est même si grand que la reine n'ose plus venir à Paris, de peur d'être mal reçue. D'après ce qui s'est fait dans ces six mois, nous parviendrons au moins à mettre dans la tête de tout le monde que le roi n'a pas le droit de taxer la nation, et que rien dans ce genre ne peut être stipulé que par une assemblée nationale.

Le roi est tout-puissant en France; il a tous les moyens de contraindre, de punir et de corrompre. Les ministres sont portés par inclination et se croient obligés par devoir à conserver le despotisme. La cour est remplie d'essaims de vils et efféminés courtisans; les esprits sont énervés par l'influence des femmes et l'amour du plaisir; les classes inférieures sont plongées dans l'ignorance. D'un autre côté, le génie français est vif, entreprenant et enclin à mépriser ceux qui gouvernent. Les esprits commencent à s'éclairer par les ouvrages des philosophes et l'exemple d'autres nations. Les Français sont aisément excités par un noble sentiment d'honneur, et s'ils sont esclaves, ils n'aiment pas à en convenir. Les habitants des provinces reculées sont dégoûtés par le despotisme et les dépenses de la cour, de sorte qu'il y a un étrange contraste entre le pouvoir oriental du roi, le soin des ministres pour le conserver intact, les intrigues et la servilité d'une race de courtisans d'une part, et de l'autre la liberté générale de penser, de parler, d'écrire malgré les espions, la Bastille et les règlements sur la librairie. L'esprit d'opposition et de patriotisme répandu dans la première classe de la nation, y compris les serviteurs personnels du roi, mêlé à la crainte de perdre leurs places et leurs pensions; l'insolence moqueuse de la populace des villes, toujours prête, il est vrai, à se disperser devant un détachement des gardes, et les mécontentements plus sérieux du peuple des campagnes; tous ces ingrédients mêlés ensemble nous amèneront peu à peu sans grande convulsion à une représentation indépendante, et par conséquent à une diminution de l'autorité royale. Mais c'est une affaire de temps, et cela marchera d'autant plus lentement que les intérêts des hommes puissants mettront des bâtons dans les roues.

Il s'est opéré de grands changements dans l'administration. L'archevêque de Toulouse est premier ministre; c'est un homme honnête et éclairé. J'avoue qu'il a commis des fautes depuis qu'il est en place; mais je lui crois encore un talent du premier ordre. Il a été étourdi par le double orage de la politique intérieure et extérieure. Mais si le temps devenait plus calme, je suis sûr qu'il serait propre et disposé à faire de grandes choses. Les maréchaux de Castries et de Ségur ont quitté le ministère. Le premier est encore très-consulté; c'est une grande perte pour le conseil. Vous con-

[1] Les arrêts du conseil qui cassèrent ceux du parlement sont du 14 août, et le parlement fut exilé à Troyes. L'expédition des frères du roi, l'un à la cour des aides, l'autre à la cour des comptes, pour y forcer l'enregistrement des édits du 6 juillet, est du 18 août. La transaction qui suivit entre le premier ministre et le parlement, est du 10 septembre. Les premières réunions des assemblées provinciales sont du mois d'août.

naissez ma liaison intime avec lui. Les deux nouveaux ministres sont, pour la guerre le comte de Brienne, frère de l'archevêque, pour la marine le comte de la Luzerne, frère du chevalier. On l'envoie chercher à Hispaniola où il commande; je le crois bien disposé pour les intérêts américains. Vous savez que mon ami M. de Malesherbes a été rappelé au conseil. En tout, cette nouvelle administration est composée d'hommes honnêtes, et quelques-uns ont un mérite distingué. C'est une chose importante d'avoir un premier ministre qui agisse pour le roi. Je voudrais qu'il y eût parmi eux quelques hommes ayant l'expérience de la guerre; car il est à craindre que nous n'en ayons une bientôt.

L'empire ottoman est depuis longtemps menacé; la France le protégeait et détournait les Turcs d'une guerre contre les deux cours impériales; mais des intrigues anglaises ont entraîné le Grand-Seigneur dans des hostilités qui probablement amèneront la destruction de son empire en Europe. On ne sait encore si la France soutiendra les Turcs insensés et déloyaux comme ils sont, ou si elle occupera dans la Méditerranée quelques points importants sur lesquels les Anglais ont depuis longtemps des vues, tels que Candie, la Morée, peut-être l'Égypte.

Vous apprendrez aussi, mon cher général, les funestes événements de Hollande. On doit en accuser l'indécision de notre ministère, les bévues de son représentant, la friponnerie d'un aventurier poltron, le rhingrave de Salm. Notre ambassadeur n'a rien su de ce qui se passait, rien dit de ce qu'il fallait dire; M. de Salm, dont la cour s'était engouée, promettait des merveilles et n'a su que s'enfuir. Les ministres ont été lents dans leurs préparatifs, temporiseurs pour le rappel de l'ambassadeur, complétement dupes dans leurs négociations. D'un autre côté, on doit le dire, les patriotes hollandais ne s'entendaient pas, se détestaient même entre eux presque autant que le stathouder; l'entrée des troupes prussiennes a été également contraire aux lois de l'honneur, puisqu'on négociait, et à celles de la politique, puisqu'elle nous jette dans l'alliance autrichienne. Nous avons été surpris, le roi de Prusse a été mal dirigé, les Hollandais sont ruinés, et l'Angleterre se trouve la seule puissance qui ait gagné au marché. On ne sait encore si elle se contentera de conserver son très-avantageux traité de commerce avec nous, et de reprendre son influence en Hollande, ou si elle ne saisira pas l'occasion de se venger de la guerre d'Amérique. Le dernier cas est dans les vœux du roi d'Angleterre et paraît assez vraisemblable. Des alliances seraient alors formées; la France, l'empereur, la Russie et l'Espagne s'uniraient contre l'Angleterre, la Prusse et une armée d'Hanovriens, Hessois, Brunswickois, soutenus par le stathouder en Hollande, à moins que nous n'ayons trouvé moyen d'y entrer avec une armée et de relever le parti républicain, ce qui à présent est passablement difficile. J'ai bien pensé au rôle que devait jouer l'Amérique, et voici mon humble opinion :

Les États-Unis seront, sans aucun doute, alliés de la France ou neutres. Dans le premier cas, ils recouvreront les forts, et joindront probablement le Canada à la confédération. Mais jusqu'à quel point peut-on compter que les États du Sud et une partie de ceux de l'Est voudront d'une guerre qui les priverait d'une portion de leur commerce? D'ailleurs, l'Amérique dans sa situation pourrait-elle s'engager dans les hostilités sans de graves inconvénients? Je suis porté à croire que la neutralité sera plus conforme à ses intérêts. Mais je comprends une neutralité qui lui permettra d'aider ses alliés et d'accroître ses richesses. Vous savez que, par le traité des États-Unis avec la France, les deux puissances se sont garanti mutuellement leurs possessions en Amérique. La France pourra ne pas insister sur l'exécution littérale de cet engagement, tant qu'elle jouira du bénéfice d'un autre article qui lui permet d'introduire, de faire réparer ses vaisseaux et de vendre leurs prises dans les ports des États-Unis. La France trouvera ainsi un abri, des magasins, un chantier de réparation, et les Américains profiteront des ventes. En même temps des lettres de marque pourront être données à des corsaires américains qui, mêlés avec des Français et sous pavillon français, amèneront dans les ports les produits des Antilles anglaises, tandis que les négociants continueront de commercer avec les deux partis. Les Anglais n'auront aucun reproche à faire à l'Union; car d'un côté, elle se conformera strictement au traité, et de l'autre, ils ne peuvent empêcher d'acheter et d'équiper des bâtiments partout où on le voudra. Je ne crains donc pas de paraître ingrat ou timide, et je ne voudrais pas engager les États-Unis plus loin que cette bienveillante et secourable neutralité qui, bien conduite, peut permettre à la France d'insister à la paix, pour la restitution des forts. Mais je serais effrayé d'une guerre à cause de la dépense.

Vous savez, mon cher général, que la lettre à M. Jefferson avait rencontré quelques difficultés qui ne tenaient pas à un changement dans les dispositions du ministère, mais à d'obscures chicanes de la ferme générale. La crise des affaires intérieures et les fréquents changements de cabinet

avaient retardé cette affaire, terminée dernièrement par M. Jefferson et moi, aussi bien qu'on le pouvait dans ce moment, d'après des obstacles provenant des lois fiscales et des priviléges exclusifs qui affligent encore ce pays. J'espère que vous trouverez que le commerce des États-Unis a obtenu les plus grands avantages que nous pouvons lui assurer jusqu'à ce que l'état actuel soit amélioré.

Je vais à présent vous parler de moi, mon cher général, et je sais que cette portion de mon journal ne sera pas sans intérêt pour vous. Après l'assemblée des notables où j'avais déplu à Leurs Majestés, à la famille royale et à une foule de puissants personnages et de courtisans, mais où ma conduite, critiquée par eux, m'avait rendu très-populaire dans la nation, et était soutenue par les parlements qui répétaient ce que j'avais dit, je tournai mes pensées vers l'assemblée provinciale d'Auvergne. La présidence ne m'était pas donnée, et j'avais déclaré que je ne la désirais pas, parce que le président, étant nommé par le roi, n'est pas aussi indépendant qu'un simple membre. J'ai même souhaité que l'assemblée me désignât pour les commissions locales; quoique je ne puisse y assister à cause des intérêts de l'Amérique qui m'ont rappelé et qui me retiennent ici. La première session de l'assemblée a été exclusivement employée à se compléter; car le système entier ne sera en vigueur que dans trois ans, et la première nomination a été faite moitié par le roi, moitié par nous-mêmes. Nous nommons aussi la moitié des assemblées inférieures qui se complètent de même par leur choix. J'ai parcouru la province et j'ai été reçu avec les plus touchants témoignages d'affection et de confiance par toutes les classes d'habitants. Pendant ce temps on formait en Hollande un projet bien conforme à mes vœux, et qui a été déjoué par ceux-là mêmes qui devaient le soutenir. Depuis longtemps les Hollandais songeaient à me faire prendre part à leurs affaires, et dernièrement il fut agité parmi eux de me mettre à la tête d'un corps de vingt mille volontaires, s'ils pouvaient les réunir, mesure que l'intérêt de la cause et l'opinion des hommes les plus éclairés parmi eux appuyaient fortement. Si les affaires étaient devenues sérieuses, j'aurais, sans aucun doute, été placé à la tête de toutes les forces militaires des provinces républicaines [1]. Tandis que ce plan se préparait à la grande satisfaction de l'archevêque de Toulouse et du maréchal de Castries (car, quoique assez mal avec les têtes couronnées, mon influence auprès des ministres n'est pas diminuée, et je suis amicalement avec plusieurs, particulièrement le premier ministre), et tandis que Ternant, qui a joué un grand et noble rôle au service de la Hollande, croyait recevoir immédiatement la demande qui me concernait, le rhingrave de Salm et son ami, le ministre de France, ont arrêté la transaction en persuadant aux chefs que ce choix déplairait à la cour de Versailles. Les Hollandais disent à présent qu'en cette affaire comme en d'autres, ils ont été trompés par la friponnerie du rhingrave. Il y a eu un léger combat, l'autre jour, à Amster-

[1] Ces liaisons avec les patriotes qui entreprirent d'arrêter les usurpations de la maison d'Orange sont antérieures aux troubles de 1787. Dès 1785, étant aux revues de Potsdam et de Magdebourg, le duc de Brunswick fut chargé par le roi, son oncle, alors malade, de s'expliquer avec Lafayette sur les affaires de Hollande et de lui dire que la cour de Berlin ne soutiendrait pas le stathouder dans des prétentions exagérées; que tout ce qu'elle demandait, c'était que le ministère français ne travaillât pas à son expulsion. M. de Vergennes n'avait pas porté ses vues si loin. Quant à Lafayette, il avait, en 1786, des rapports intimes avec les plus respectables citoyens de la Hollande qui souhaitaient le mettre à la tête de leurs troupes. Le ministère français, sur la recommandation du roi de Prusse et la demande du stathouder, donna d'abord aux patriotes Maillebois, qui leur fut peu agréable; il craignit, en cédant aux vœux exprimés en faveur de Lafayette, d'être entraîné trop loin, et il aima mieux opposer au parti d'Orange un étranger, le rhingrave de Salm, que la suite des événements a fait suffisamment connaître. Malgré ces contrariétés, Lafayette, sous le ministère de Brienne, continua de s'intéresser vivement à la Hollande. Bouillé devait y être envoyé, en cas d'attaque des Prussiens, avec un corps auxiliaire de Français, et les patriotes avaient résolu de demander enfin formellement Lafayette pour commander les troupes bataves. Ces projets s'évanouirent par les intrigues britanniques, la perfidie du cabinet de Berlin, et surtout la faiblesse et la mauvaise foi du gouvernement français. Les patriotes de Hollande se repentirent trop tard de n'avoir pas appelé dès les premiers temps le chef qu'ils désiraient et d'avoir eu trop d'égard à ces répugnances du cabinet de Versailles, que Lafayette ignora pendant quelque temps, comme sa correspondance le prouve; mais sa maison devint leur rendez-vous et le centre de tous leurs projets ultérieurs; en un mot, tout ce qui pouvait dépendre d'un homme que les discussions de l'assemblée des notables et les premiers troubles avant-coureurs de la révolution avaient déjà brouillé avec la cour, fut entrepris par Lafayette pour les soutenir. L'année suivante, quelques nouvelles espérances amenèrent de Rotterdam à Paris M. Paulus, son ami personnel, qui est mort depuis président de la convention batave. M. Paulus a souvent répété que Lafayette, quoiqu'il eût cessé de voir les ministres, lui offrit cependant de s'adresser à eux dans l'intérêt de la liberté batave, et ne négligea rien pour assurer le succès de son voyage. Plus tard, les jacobins reprochaient à Lafayette de vouloir toujours embarrasser la politique de l'affaire des patriotes hollandais, et ceux-ci, au commencement de la guerre, voulurent former une légion, demandant avant tout qu'elle fût employée par le constant défenseur de leur cause. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

dam, qui depuis a capitulé [1]. M. de Moustiers me fait dire qu'il va partir. J'aurai du temps et probablement une occasion sûre pour écrire avant qu'il mette à la voile. Mais comme cette lettre très-confidentielle n'est pas faite pour la poste, surtout de ce pays, je crois plus sûr de la remettre entre les mains de M. de Moustiers, et je la continuerai dans peu de jours.

Adieu, mon cher général, c'est avec un respect et une tendresse filiale que j'ai l'honneur, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 1er janvier 1788.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je suis heureux de l'occasion qui se présente de vous souhaiter une bonne année, et de consacrer les premiers moments de ce jour au plaisir, si bien senti par mon cœur, de vous rappeler un fils adoptif, votre ami le plus tendre et le plus dévoué. Je vous prie d'offrir mes vœux à madame Washington. Madame de Lafayette y joint les plus tendres compliments pour vous et pour elle, et j'espère que vous serez assez bon pour parler de moi à la famille de nos amis.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je lis très-attentivement et avec un inexprimable intérêt la constitution nouvellement proposée [2]. Je l'ai admirée, et je trouve que les différents modes d'élection pour les deux chambres du congrès sont heureusement calculés. Je suis seulement inquiet de deux choses : 1° l'omission d'une déclaration des droits; 2° les pouvoirs considérables confiés au président, joints à la rééligibilité, ce qui pourrait un jour ou l'autre en faire un stathouder. Lors même que mes observations seraient fondées, je me tranquilliserais en songeant, d'abord que, si le peuple le désire, un bill des droits peut être rédigé, avant qu'il accepte la constitution. Mon autre motif de sécurité, c'est que vous ne pourrez éviter d'être élu président, et si vous pensez que le vaisseau public peut marcher sans tous ces pouvoirs, vous serez à même de les restreindre et de faire, touchant la réélection, des propositions qui assureront à la constitution une protection plus grande et à vous une nouvelle moisson de gloire. Mais, au nom de l'Amérique, du genre humain, de votre propre renommée, je vous conjure, mon cher général, de ne pas refuser la charge de président, pendant les premières années. Vous seul pouvez faire marcher cette machine politique, et je prévois que cette époque fournira un admirable chapitre à votre histoire.

Je suis revenu de l'assemblée provinciale d'Auvergne où j'ai eu le bonheur de plaire au peuple, et le malheur de déplaire au gouvernement à un très-haut point. Le ministre demandait une augmentation de revenus; notre province est du petit nombre de celles qui n'ont rien donné; elle s'est exprimée d'une manière qui a été fort mal prise. La situation actuelle de la France est bien extraordinaire; le peuple, dont je vous ai peint les dispositions, s'agite, la fermentation est grande; mais tout cela mêlé de légèreté et d'amour du repos. Les parlements dépassent chaque jour la limite de leur institution, mais sont sûrs d'être approuvés par la nation, lorsque, parmi bien des choses déraisonnables, ils ont la bonne politique de réclamer une assemblée générale. Le gouvernement voit décliner le pouvoir de la couronne et cherche à le recouvrer, en l'exerçant avec une sévérité dangereuse, car il a ce qu'il faut d'argent pour cette année, du moins il le croit ainsi. Pour moi, je souhaite avec ardeur obtenir un bill des droits et une constitution, et je voudrais que la chose pût s'accomplir, autant que possible, d'une manière calme et satisfaisante pour tous [3]. L'empereur a fait une attaque mal combinée sur Belgrade. Il ne peut manquer de réussir une autre fois, et au commencement du printemps, les deux cours impériales ouvriront avec succès, sans doute, une campagne contre les Turcs. Ceux-ci ont été poussés à la guerre par la Grande-Bretagne, et si la France voulait y prendre part, elle se joindrait probablement à la Russie; mais le gouvernement évitera de se mêler à la querelle, et peut-être ne s'en trouvera pas mieux. Le roi de Prusse courtise maintenant la France, et propose, je crois, de retirer ses troupes de Hollande. C'est, probablement, une insuffisante et inutile réparation.

Je joins ici, mon cher général, un arrêt du conseil et une lettre à M. Jefferson, qu'après de longues négociations nous avons eu la satisfaction

[1] Les Prussiens entrèrent à Amsterdam le 10 octobre.

[2] La constitution proposée par la convention à la ratification du peuple est du 17 septembre 1787. (*Voyez la note de la page* 224.)

[3] La querelle de la cour avec le parlement s'était aggravée à la suite d'un lit de justice tenu le 19 novembre pour l'enregistrement d'un emprunt; deux conseillers et le duc d'Orléans avaient été exilés; par compensation, une déclaration du roi, du 18 décembre, avait annoncé la convocation des états généraux, mais dans cinq ans seulement.

d'obtenir. J'avais espéré finir cette affaire avant mon voyage d'Auvergne. De nouvelles difficultés s'étant élevées, nous n'avons pu, M. Jefferson et moi, la terminer plus tôt. Je suis de plus en plus charmé de M. Jefferson; ses talents, ses vertus, son caractère, tout en lui commande le respect et inspire l'affection; il jouit d'une considération universelle et fait parfaitement les affaires de l'Amérique. C'est le plus heureux choix qui pût être fait.

Adieu, mon cher général, je suis avec respect et une tendresse de fils, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 2 janvier 1788.

Mon cher Général,

Je vous ai écrit par la voie de l'Angleterre et je vous adresse seulement ici un duplicata de l'arrêt du conseil et de la lettre à M. Jefferson, qui, j'espère, seront utiles au commerce des États-Unis. Je désire d'autant plus un accroissement de relations entre les deux nations, que nous avons, M. Jefferson et moi, assuré le ministère que tel serait le résultat des nouveaux règlements. Il est également nécessaire de conserver les dispositions de la France, et de faire changer celles de la Grande-Bretagne, qui actuellement a tous les profits, sans accorder aucune faveur. Vous verrez, mon cher général, qu'un vaste champ est à présent ouvert aux spéculations des négociants américains.

L'empereur est décidé à faire la guerre aux Turcs. Je ne sais si les négociations de l'hiver pourront accommoder les affaires; mais il est probable que les Ottomans auront à combattre les deux cours impériales, et ils ne peuvent manquer de payer bien cher la partie. La politique européenne a fort changé depuis que le roi de Prusse et le Grand-Seigneur se sont livrés à l'influence britannique. Une alliance avec les cours impériales conviendrait à présent à la France qui ne pourrait y perdre; mais sa prétention est uniquement d'éviter une guerre. La situation intérieure est assez embarrassante pour le gouvernement. Quoiqu'il soit parvenu à assurer l'exactitude du service pour toute l'année, il est assez en peine pour contenir l'esprit de liberté qui anime le peuple, et l'esprit d'opposition, quelquefois déraisonnable, des parlements. Voilà ce qui occupera la scène jusqu'à ce qu'elle soit remplie par une assemblée nationale qui fixera enfin les droits de tous. En attendant, les assemblées provinciales font beaucoup de bien, et j'espère de grandes améliorations dans l'état de la France. Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes respects, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 4 février 1788.

Mon cher Général,

Vos lettres deviennent de plus en plus rares, et je désire impatiemment que vous deveniez vite président afin que vous soyez plus à portée des occasions de m'écrire. Cette lettre ne vous apprendra pas beaucoup de choses sur la politique. Les deux cours impériales se préparent à une vigoureuse campagne contre les Turcs; la Russie compte envoyer une escadre dans la Méditerranée, et quoique cela ne convienne ni à la France, ni à l'Angleterre, elles ne feront aucune réclamation assez vive pour y mettre obstacle. Les Turcs combattront, ainsi que l'écrivait de moi lord Cornwallis, *s'ils savent comment s'y prendre*. Ils seront sans aucun doute battus, et auront à regretter de s'être liés avec la Grande-Bretagne. On me dit que le roi de Prusse regrette aussi ce qu'il a fait; mais on ne peut se fier à lui. Il cherche à fortifier la confédération germanique mise sur pied par le feu roi, et l'Angleterre a pris à sa solde un bon nombre de princes allemands. Il semblerait que les choses se disposent de loin pour une alliance entre les cours impériales, la France et l'Espagne. Cela va aussi doucement qu'il est possible à la politique de marcher. La France craint pour son commerce du Levant; elle voudrait rétablir ses finances en désordre. Le gouvernement n'est pas peu embarrassé de l'esprit d'opposition qui s'est dernièrement introduit partout, et il emploiera tous les moyens de pacifier, de concilier, de se tenir à l'écart. Cependant la France est si puissante par ses ressources, sa fertilité, sa position, tous les avantages dont elle est douée, qu'il faut la placer dans les différents calculs bien au delà du rang que lui assignent à présent ses rivales, et du moment où elle possèdera une assemblée nationale, elle laissera loin derrière elle toutes les autres nations de l'Europe.

L'Angleterre a été un peu trop loin pour ses facultés et ses projets. On m'a dit qu'il y avait eu

déficit dans le dernier quartier. On y est inquiet de l'état de fermentation que l'horrible conduite des Stathoudériens entretient en Hollande, ainsi que du projet d'une quadruple alliance. Cependant, comme notre ministère est connu pour chercher la paix avec persévérance, le cabinet anglais croit pouvoir prendre un ton plus élevé que celui qu'il serait sérieusement déterminé à soutenir.

Nous attendons avec anxiété le résultat des conventions des États. La nouvelle constitution a été fort examinée et admirée par les philosophes d'Europe. Les principales critiques portent toujours sur ce qu'on n'y voit pas de déclaration des droits, de garantie pour l'institution du jury, de rotation nécessaire pour la présidence, ainsi que sur l'étendue du pouvoir exécutif. Nous convenons, M. Jefferson et moi, que les remarques sont justes, mais qu'aucune ne doit être faite avant que neuf États soient entrés dans la fédération. C'est alors qu'on pourra, si on le juge à propos, adopter des amendements qui ramèneront peut-être les dissidents. Quant à ce qui touche le pouvoir ou la permanence du président, je suis tranquille, ou plutôt je suis content, car le retranchement de tout ce qui ne serait pas indispensable à l'énergie du gouvernement, la destruction de tout germe nuisible dans son organisation, formeront une glorieuse page dans l'histoire de mon bien-aimé général.

Vous devez avoir reçu un arrêt du conseil et une lettre à M. Jefferson qui, j'espère, seront d'un grand avantage au commerce. L'arrêt a excité une assez grande fermentation parmi quelques commerçants et financiers qui me trouvaient trop partial pour les États-Unis. J'ai prié le ministre de réunir les opposants dans un comité où j'espère répondre à leurs objections. Il vaut mieux ne pas parler de ce détail qui pourrait causer de l'inquiétude aux négociants américains.

L'édit qui donne aux *sujets non catholiques du roi* un état civil a été enregistré [1]. Vous vous rappelez, mon cher général, ce que je vous ai écrit, il y a trois ans. Vous jugerez aisément combien, dimanche dernier, j'ai eu de plaisir à présenter à une table ministérielle le premier ecclésiastique protestant qui ait pu paraître à Versailles, depuis la révocation de 1685.

Madame Lafayette, Anastasie, votre filleul George et Virginie veulent être respectueusement rappelés, etc.

[1] Il est du 20 janvier.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 18 mars 1788.

Mon cher Général,

Je voudrais pouvoir commencer cette lettre par des remercîments, mais pas une ligne ne m'est parvenue. Je suis si heureux quand je reçois de vos nouvelles, mon bien-aimé général, qu'il me faut espérer que jamais vous ne me refuserez volontairement une satisfaction qui m'est si chère, quoiqu'encore si différente des douces habitudes que j'avais prises en Amérique.

La politique de l'Europe se développe au moins à l'Orient. Les Russes assiégeront bientôt Oczakow. Tandis qu'une autre armée agit de concert avec un corps de troupes autrichiennes, la grande armée que l'empereur commande est devant Belgrade. Il a tâché de s'en emparer par surprise; mais il a échoué. Les Russes envoient une escadre et cinq mille hommes dans la Méditerranée; les Vénitiens arment aussi une flotte. Les Turcs ont levé de nombreux troupeaux d'hommes armés. Leur cavalerie, qui dans le premier choc n'est pas à mépriser, a, dit-on, fait prisonniers trois mille Autrichiens, auxquels, suivant l'usage du pays, on a coupé la tête. Ils ont eu aussi un léger succès contre les Russes, mais on ne peut douter de l'avantage que les armées des deux empires alliés doivent à la fin avoir sur des bandes d'hommes indisciplinés, étrangers à toutes connaissances militaires. S'ils peuvent quelquefois réussir contre des troupes détachées, ils se disperseront lorsqu'ils auront à combattre des corps considérables. Les seules difficultés de cette guerre consistent dans le manque des provisions, la stérilité du pays et le danger de la peste. Si, malgré ces obstacles, les armées impériales pénétraient jusqu'à Constantinople, la possession de cette capitale pourrait devenir un grave sujet de discordes.

Le roi de Prusse n'a pris quant à présent aucun parti. La Pologne est inquiète et craint de perdre encore quelque chose dans l'arrangement général. La Hollande a fait un traité avec la Prusse, un autre avec l'Angleterre. Rien du côté de la Grande-Bretagne n'annonce la guerre. La France désire la paix à tout prix. L'Espagne arme et s'oppose à l'entrée des Russes dans la Méditerranée, mais cédera probablement aux demandes de la France. Il n'est pas improbable que, pour le moment, les deux cours impériales se contentent, après une campagne, d'obtenir un accroissement considérable de terri-

toire. On pourrait aussi prévoir une guerre qui embraserait toute l'Europe et ne se terminerait que par l'entière destruction de l'empire ottoman. Il n'est pas aisé de décider lequel des deux événements doit avoir lieu.

Les affaires intérieures de la France ne sont pas encore arrangées. Des réformes considérables ont été faites dans la dépense ; mais le déficit existe toujours, les parlements s'étant déclarés sans pouvoir pour consentir l'impôt. Comme les assemblées provinciales ne représentent pas encore le peuple, je pense que le roi sera obligé de convoquer la nation plus tôt que les ministres ne le supposent. Le compte rendu imprimé de l'état des finances doit paraître sous peu de jours. Je sais que le gouvernement compte proposer de réunir les états généraux à l'époque la plus reculée que comportent ses engagements, c'est-à-dire en 1792. Mais je crois qu'un si heureux événement ne tardera pas plus d'une année, à compter de l'été prochain. C'est la seule manière de régler les droits de tous, et d'établir sur des principes fixes l'administration de ce pays. J'ai quelques raisons de croire que le gouvernement prépare une attaque contre les parlements qui, n'étant qu'une simple cour de justice, ne veulent enregistrer aucun édit pour des taxes nouvelles, jusqu'à la réunion des états généraux.

Les troupes ont été divisées en armées et en grandes divisions. Les quatre généraux seront des maréchaux de France. Les grandes divisions seront commandées par des lieutenants généraux. J'ai demandé à être employé dans les provinces méridionales sous mon beau-père, le duc d'Ayen. Je serai son plus ancien major général. Les divisions sont d'environ dix mille hommes. Les commandements des majors généraux s'appellent brigades. On joindra à mes régiments deux corps d'infanterie légère. Nous servirons pendant deux mois.

Adieu, mon bien-aimé général ; présentez mes tendres respects, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 25 mai 1788.

Mon cher Général,

Au milieu de nos troubles intérieurs, c'est une grande consolation pour moi, de jouir des prospérités assurées à ma patrie d'adoption ; car les nouvelles d'Amérique me font espérer que la constitution sera acceptée. Permettez-moi encore une fois, mon cher général, de vous conjurer de ne pas refuser la présidence ; la constitution telle qu'elle est proposée, répond à beaucoup de vœux ; mais je me trompe fort, ou il y a quelques endroits qui ne seraient pas complétement sans danger, si les États-Unis n'avaient pas le bonheur de posséder leur ange gardien qui pèsera les avantages et les inconvénients de chaque article, et saura, avant de rentrer encore dans sa retraite, déterminer avec précision le degré de force qu'il est indispensable de donner au gouvernement, limiter les pouvoirs dont on pourrait abuser, enfin indiquer ce qui reste à faire pour atteindre à cette perfection dont la nouvelle constitution est plus près qu'aucune autre forme de gouvernements passés ou présents.

Les affaires de France touchent à une crise, dont les bons résultats sont d'autant plus incertains, que le peuple, en général, n'a nulle inclination à en venir aux extrémités. *Mourir pour la liberté*, n'est pas la devise de ce côté de l'Atlantique. Comme toutes les classes sont plus ou moins dépendantes, comme les riches aiment leur repos, en même temps que les pauvres sont énervés par la misère et l'ignorance, nous n'avons qu'une ressource ; c'est de raisonner et d'inspirer à la nation une sorte de mécontentement passif ou de non obéissance, qui peut fatiguer la légèreté, et déjouer les plans du gouvernement. Les parlements, malgré leurs inconvénients, ont été des champions nécessaires à mettre en avant. Vous verrez par les publications, car nous vous envoyons tout ce qui parait, que le roi a élevé des prétentions, et que les cours de justice ont établi des principes si contradictoires, qu'on a peine à croire que ces assertions soient émises dans le même pays et dans le même siècle. Les choses ne pouvaient en rester là ; le gouvernement a employé la force des armes contre des magistrats désarmés et les a chassés. — Et le peuple, direz-vous ? — Le peuple, mon cher général, a été si engourdi que j'en ai été malade, et les médecins ont été obligés de me rafraichir le sang. Ce qui a beaucoup augmenté ma colère, c'est un lit de justice où le roi a créé une cour plénière, composée de juges, de pairs et de courtisans, sans un seul représentant réel du pays ; et l'impudence des ministres qui ont osé dire que tous les impôts et emprunts seraient enregistrés. Grâce à Dieu, nous l'avons emporté, et je commence à espérer une constitution. Les magistrats ont refusé de siéger dans la cour plénière ; les trente-huit pairs, dont un petit nombre a du sens et du courage, n'obéiront pas. Quelques-uns, tels que mon ami la Rochefoucauld, se conduisent noblement ; les autres suivent à distance. Les parlements ont unanime-

ment protesté, et fait un appel à la nation. La plupart des cours inférieures repoussent le nouveau régime. Des mécontentements éclatent partout, et, dans plusieurs provinces, ne sont pas à mépriser. Le clergé, qui se trouve avoir une assemblée dans ce moment, fait des remontrances; les avocats refusent de plaider; le gouvernement est embarrassé, et commence à recourir aux apologies; les commandants ont été, dans quelques villes, poursuivis avec des pierres et de la boue. Au milieu de ces troubles et de cette anarchie, les amis de la liberté se fortifient journellement, ferment l'oreille à toute négociation, et disent qu'il leur faut une assemblée nationale ou rien. Telle est, mon cher général, l'amélioration de notre situation. Pour ma part, je suis satisfait de penser qu'avant peu, je serai dans une assemblée de représentants de la nation française, ou à Mount-Vernon [1].

Je suis si absorbé par ces affaires, que je vous dirai peu de choses sur la politique européenne. Ma désapprobation des projets du ministère et les petites tentatives que j'ai faites contre lui, m'ont conduit à cesser de voir l'archevêque; plus j'avais été lié avec lui et le garde des sceaux, plus j'ai fait éclater mon indignation contre leur infernal plan. Je suis bien heureux que l'arrêt du conseil pour l'Amérique ait passé avant le fort de ces troubles, et je m'occupe, par l'entremise d'autres ministres, de faire supprimer totalement les droits sur l'huile de baleine, ce qui placerait sur un pied d'égalité, même sous le rapport des primes, les négociants français et américains, et cela sans que les pêcheurs fussent obligés de quitter les côtes de leur pays. Si nous réussissons, il faudra songer immédiatement au commerce des Antilles. Je suis heureux que nous ayons ici M. Jefferson pour ambassadeur; ses talents, ses vertus, son excellent caractère, tout en lui constitue le grand homme d'État, le zélé citoyen, l'ami précieux. Il a avec lui un jeune Virginien, M. Short, qui paraît fort capable, honnête, et très-aimable. Cette lettre vous sera remise par M. de Warville [2], homme de lettres, qui vient de publier une brochure contre le journal de Chastellux, mais qui est toutefois fort spirituel, et désire beaucoup vous être présenté; il compte s'occuper d'une histoire de l'Amérique, et vous le rendriez bien heureux par conséquent, si vous lui permettiez de jeter un coup d'œil sur vos papiers, faveur qu'il me paraît mériter, car il aime beaucoup l'Amérique, écrit bien, et représentera les choses sous leur véritable jour. Il a avec lui un officier que je prends aussi la liberté de recommander, M. de la Tenière.

Pour en venir à la politique, je vous dirai que la guerre entre les puissances impériales et les Turcs va son train. L'empereur a fait quelques attaques; mais il y a une fatalité attachée à cet homme qui fait qu'il commence toujours et ne finit jamais rien. Les escarmouches ont été généralement d'un succès indécis. Il a pris une ville, mais il a été rudement frotté dans un autre assaut, et le même jour il a essuyé une seconde défaite. Ces affaires, quoique légères, montrent que les Turcs sont, ou très-mal attaqués, ou plus heureux que nous ne pouvions nous y attendre. Le siége de Belgrade qui sera la grande expédition, n'est pas commencé. Il s'est fait une jonction entre les Autrichiens et les Russes sur un autre point; mais ils n'ont guère de moyens d'agir. La grande armée des Russes se porte vers Oczakow que le prince Potemkin, ancien amant et l'ami du cœur de l'impératrice, va assiéger. Paul Jones est entré au service russe, et commandera une escadre sur la Mer-Noire ; toutes les puissances négocient, et cependant on arme en même temps en Espagne, en Danemarck et en Suède; il y aura des flottes d'observation, mais l'on croit que la paix se fera cet hiver. Nous devons naturellement désirer des actions décisives. Si elles étaient défavorables aux Russes, cela pourrait les dégoûter; quant aux Turcs, jamais vous n'obtiendrez d'eux une concession, à moins que le prophète ne leur ait montré son mécontentement en les laissant battre. En cas que les deux parties gardent leur terrain, on craint une guerre générale pour l'année prochaine.

Je vous prie, mon cher général, d'offrir mes tendres hommages, etc.

J'ai reçu une lettre de M. de Moustiers qui, entre nous, ne me paraît pas très-satisfait. Nous devons

[1] Le 4 janvier, le parlement avait protesté contre les lettres de cachet et contre l'exil de deux de ses membres. Son arrêt ayant été cassé par le conseil du roi le 17, il le renouvela le 18. Enfin le 3 mai, il rendit un arrêt célèbre dans lequel il proclamait quelques-uns des principes de liberté publique, et la nécessité d'une convocation des états généraux. C'est à cette occasion que, le 5, un officier des gardes du corps escorté des gardes suisses, pénétra dans la grande chambre pour y opérer l'arrestation de deux conseillers. Le 8, le roi tint un lit de justice, pour ordonner l'enregistrement de plusieurs édits qui prescrivaient différentes réformes dans l'organisation judiciaire, enlevaient aux parlements le droit d'enregistrement, et le conféraient à une cour unique et suprême, formée par le roi, sous le nom de *cour plénière*, de princes, de pairs, de magistrats, de prélats et de militaires. Dès le 16, le châtelet rendit un arrêt contre ces édits, et les parlements protestèrent les uns après les autres.

[2] M. Brissot de Warville, depuis député à la Convention nationale.

le contenter un peu, afin qu'il nous représente favorablement. On dit que la flotte russe destinée pour la Méditerranée est contremandée, quoique l'Espagne ait donné son consentement ; je ne sais si cela est certain. Je viens de recevoir communication officielle d'une résolution signée par plus de trois cents gentilshommes de l'ordre de la noblesse de Bretagne, déclarant infâme d'accepter une place dans la nouvelle administration, ce à quoi j'ai complétement donné mon adhésion. Adieu, mon cher général.

Mardi soir... [1].

On dit que les princes et pairs seront convoqués cette semaine, pour entendre les intentions du roi sur les états généraux. D'autres croient qu'on se contentera d'un arrêt du conseil qui posera différentes questions relatives à la convocation et les soumettra aux assemblées provinciales. Peut-être indiquera-t-on une espèce d'assemblée de notables de chaque province pour régler ces formes. Quoi qu'il en soit, il paraît que les ministres veulent user de finesse, gagner du temps, éviter une explication précise sur l'époque. Ce parti est mauvais pour la chose publique, pour le roi, pour eux-mêmes ; ils ne feront qu'augmenter la défiance. On sera enhardi parce qu'ils céderont, et ils n'en feront pas assez pour que les bons citoyens puissent se rapprocher d'eux. Le duc de Guiche est parti pour le Béarn ; il va porter des paroles de paix. Je sais que les ministres ont voulu satisfaire la Provence en détachant ses intérêts du reste du royaume et qu'elle s'y est refusée. Les gentilshommes bretons doivent remettre leur mémoire au roi partout où ils le trouveront. Cette ambassade embarrassera un peu le gouvernement. Le parlement de Rouen s'est assemblé pour noter d'infamie le principal ministre et surtout le garde des sceaux, et pour déclarer nuls les arrêts de grands bailliages [2]. Liancourt mande qu'on n'a pu encore ramasser que sept personnes pour celui de Soissons. Cette situation des affaires me confirme encore plus dans l'idée qu'on va faire quelque chose ; il paraît sûr que ce sera sous peu de jours.

Je vous écris en revenant de chez M. Necker où j'ai mené M. Paulus, patriote hollandais ; je n'y avais plus été depuis son départ de Paris. Si l'archevêque de Sens est mécontent de moi, il doit voir du moins que ce n'est pas l'esprit de parti qui m'entraîne.

Paris, ce mercredi, 1788.

Je vous remercie de tout mon cœur de votre lettre du B..... Je hais le rôle de mauvais augure et de courrier de malheur. C'est dans l'amertume de mon cœur que je prévois que C..... apprendra par moi la demi-banqueroute qui a suivi l'arrêt des états généraux [3]. Il y a un an que les cours souveraines ont reconnu leur incompétence ; je voulais alors qu'on indiquât les états généraux ; je voulais qu'on y détruisît les abus parlementaires, et que le roi parût comme Charlemagne, au milieu de sa nation volontairement convoquée. Les ministres ont dit que j'étais républicain, et les gens soi-disant sages que j'étais trop vif. On a commencé par sacrifier l'honneur français en Hollande ; on a perdu le temps à tâcher de gagner ou de violenter les parlements ; on a voulu ensuite faire une cour despotique pour se passer de tout le monde ; on a dit que l'opposition ne venait que des ministres et de quelques mauvaises têtes. Enfin il a fallu reconnaître que la résistance était nationale, que la cour plénière était impossible, que les états

[1] Cette lettre fait partie de ces lettres de famille et d'intimité dont M. de Lafayette, bien des années après les avoir écrites, avait fait extraire les passages qui se liaient pour lui à des souvenirs historiques. Ces extraits détachés et souvent sans date, vont se représenter fréquemment dans cette collection. La date de cette lettre-ci ne peut être donnée avec précision ; mais elle a été écrite au milieu des troubles que fit naître la création de la cour plénière. Ils furent très-graves en Dauphiné, en Béarn et à Rennes. Les états de Bretagne firent partir pour Versailles douze députés de la noblesse, pour apaiser les esprits. Le gouvernement ordonna, par un arrêt du conseil du 5 juillet, des recherches sur les élections et les réunions des états généraux. C'est dans le courant de juin que cette lettre doit être placée.

[2] Un des édits du 8 mai étendait, pour affaiblir les parlements, la juridiction de bailliages, et dans les villes considérables érigeait les tribunaux de second ordre, sous le nom de *grands bailliages*, en tribunaux sans appel en matière criminelle, et en matière civile pour toutes les affaires où la valeur de l'objet contesté n'excédait pas 20,000 livres.

[3] Le 8 août, un arrêt du grand conseil fixa au 1er mai 1789 la tenue des états généraux, et suspendit jusque-là l'établissement de la cour plénière, sans revenir d'ailleurs sur les réformes dans l'ordre judiciaire, ni rouvrir le parlement en vacances forcées depuis quelques mois. En même temps, l'embarras des finances étant extrême, un arrêt du conseil du 16 août, légalisa les atermoiements et suspensions de payements ; et un autre du 18, donna un cours forcé aux billets de la caisse d'escompte. Cette lettre a été nécessairement écrite entre le 18, date de cet arrêt, et le 25, date de la chute de M. de Brienne.

généraux étaient nécessaires ; mais il y a eu cette différence entre mon opinion traitée si légèrement et la conduite du gouvernement, que l'annonce des états généraux qui, il y a huit mois, aurait tourné la tête, a paru forcée ; que les parlements, dont on était en général mécontent, ont hérité de la considération de la cour, et qu'à force d'attendre pour les états généraux, l'arrêt du conseil est cousu à celui de la banqueroute partielle. Je vous envoie ce *nouveau règlement pour la forme des payements;* vous verrez si la gloire et l'autorité du roi se seraient mal trouvées de suivre mon avis, et vous réfléchirez sur le danger qu'il y a dans ce pays-ci à être un peu plus précoce dans ses idées que les gens dont on est entouré. J'en parle, je l'avoue, avec colère et avec douleur. Je m'étais flatté que le calme allait renaître, que les ministres allaient recouvrer la confiance, que tout le monde s'unirait pour travailler avec eux au bien public ; et moi, simple particulier, j'écrivais et parlais à mes amis et mes connaissances pour leur dire qu'à présent que les états généraux étaient indiqués, et la cour plénière détruite, il fallait bien vite se détacher de toute espèce d'opposition qui sentirait l'esprit de corps. J'ai dit et mandé des choses pour lesquelles on va se moquer de moi, pour lesquelles on me soupçonnerait, si je n'étais pas moi ; et voilà que cette maudite suspension déjoue tout le mérite de l'arrêt des états généraux, qu'elle aigrit tous ceux qui vont en souffrir. On va plus loin, on croit que les ministres veulent éviter les états généraux ; cette opinion est absurde, je suis bien persuadé qu'on ne le veut pas; qu'on n'oserait même pas le proposer à un roi aussi honnête homme que le nôtre ; qu'on ne le pourrait pas ; que le premier effet de cette crainte serait une cessation d'impôts dans tout le royaume. Mais enfin on va le dire, on va rallumer le mécontentement et doubler la défiance. J'étais avant-hier depuis une heure avec un conseiller de ma connaissance ; je lui avais dit combien il serait ridicule au parlement de s'occuper dans ce moment de ses intérêts particuliers ; je l'avais fait convenir de l'utilité de plusieurs bailliages, de la nécessité de donner au gouvernement les moyens d'aller jusqu'au mois de mai ; je lui avais répété dix fois que je faisais trop de cas de lui pour le croire ce qu'on appelle parlementaire; je lui avais représenté qu'on devait savoir gré aux ministres de l'annonce des états généraux et de la suspension de la cour plénière qui étaient les deux points importants. Jugez de mon embarras lorsqu'en entrant dans mon cabinet, M. le Couteux m'a apporté ce maudit arrêt du conseil ; j'en ai presque été aussi honteux que si je l'avais fait. Je crois que le gouvernement devrait se presser de donner une nouvelle certitude aux états généraux par l'annonce de la forme, l'envoi des lettres, etc. Cette démarche ramènerait un peu la confiance, qui sans cela perdra tous les jours davantage. Voilà bien de la politique; mais vous partagez d'une manière si aimable tout ce qui m'intéresse, et ceci m'intéresse tant, que j'aime à vous ouvrir mon cœur. Ceux qui le croient turbulent le connaissent mal ; mais ceux qui le croient ferme lui rendent justice. Je voudrais vous revoir encore une fois, avant d'entrer dans ma trente-deuxième année, car, tout jeune qu'on me croit, j'aurai, le 6 septembre, vécu trois cent soixante-douze mois.

Paris est consterné ; on a doublé les troupes et fait des dispositions. Mais quoique le pain soit renchéri, il n'y a pas eu d'émeute ni même d'attroupement, et la foule de la caisse d'escompte a fort diminué.

Paris, jeudi soir.

J'aime à penser que vous allez faire un peu de chemin au-devant de ma lettre, et si elle vous trouve encore dans les honneurs de la féodalité, vous serez au moins rapprochée de nos frontières. Il faut que mes adieux à monsieur votre père soient une gazette. Dites que M. l'archevêque est parti pour Sens et Brienne, après avoir passé deux heures à Trianon ; que le départ du garde des sceaux est encore très-problématique [1]. On parle pour le remplacer de M. de Montholon ou de M. l'évêque d'Arras ; mais je crois être sûr qu'aujourd'hui même, on a proposé au parlement de rentrer provisoirement avec le garde des sceaux ; je ne sais pourquoi ils s'y refusent ; car si les lois sont retirées, ils ne peuvent pas demander le sacrifice des personnes ; mais je ne conçois pas que le garde des sceaux veuille rester.

Il y a dans cette discussion beaucoup de haines personnelles de part et d'autre. Je suis peu parlementaire, comme vous savez, et quel que soit l'arrangement, il faut que la magistrature passe par le creuset des états généraux qui seront au mois de janvier. On croit que M. Necker se soutiendra jusque-là, sans emprunt nouveau, en faisant remplir les anciens et en faisant des tours de forces de talent et de confiance publique. Il faut voir quelles

[1] M. de Lamoignon ne remit les sceaux que le 27 août, et le parlement rentra. M. Necker avait repris place au conseil, avec le titre de *Directeur des finances*, le 26. C'est ce jour ou le suivant que cette lettre fut écrite.

formes il va proposer pour la convocation des états généraux qui n'est pas impossible comme on le disait autrefois, mais qui n'est pas facile si l'on veut allier l'usage avec la raison. Avez-vous vu l'arrêté de la noblesse bourguignonne? Je ne sais si les auteurs ont cru pouvoir coucher chez eux en sûreté; mais s'ils ont eu tort de s'assembler, ils n'ont certes pas joint d'autre péché à celui-là. Je suis bien ennuyé de votre absence; mon cœur compte les jours passés et les jours qui restent; ils grandissent à la fin des absences, comme les ombres à la fin des journées.

Vous êtes inquiète de ma situation à la cour; la voici : M. de Calonne m'a brouillé avec sa société, et M. l'archevêque de Sens est mécontent de moi; ces deux crédits se sont attaqués mutuellement, mais tous deux conviennent, tant qu'on veut, que j'ai tort. Il est impossible que ma justification sorte de ce cercle et impossible que ma conscience y entre.

Paris, ce lundi, 1788.

J'espère être à ... dans les premiers jours de la semaine prochaine, mais ce sera vraisemblablement pour revenir à Paris. On a décidé que les anciens notables seraient appelés et qu'on les chargerait de la convocation des états généraux [1]. Ce plan est de M. Necker; je crains qu'il ne retarde trop l'assemblée vraiment curative, qu'il ne rejette les élections au milieu de l'hiver, ce qui rend impossible, pour quelques provinces, de bien former les assemblées élisantes que les neiges empêcheront de se réunir. Enfin j'aimerais mieux le projet qu'on avait eu d'abord, de former une commission bien composée. Je ne crois pas, entre nous, que les notables soient fort habiles sur les objets constitutionnels. C'est le 3 novembre qu'on s'assemble; il faudra avoir pris un parti à la fin du mois. La convocation se fera en décembre. Il y aura, dans cette assemblée des notables, des entrevues bien singulières.

19 novembre, 1788.

A présent je me porte bien et je reparaîtrai en très-bon état à l'assemblée des notables. C'est aujourd'hui l'anniversaire de la prise de lord Cornwallis; ce jour finissait une campagne que je me rappelle avec plaisir. Vous avez raison de penser qu'on a si mauvaise idée de moi à la cour, qu'on peut y empoisonner mes liaisons avec des conseillers au parlement; mais on ne peut pas changer de société aussi souvent que le roi change de ministres. Mes connaissances dans ce corps, et surtout M. Duport [2] que j'aime tendrement, sont des gens honnêtes, instruits et patriotes; ils sont moins parlementaires que beaucoup de ministres, et personne ne l'est moins que moi. Au reste, mon cœur est pur, mon esprit libre, mon caractère désintéressé; ma conscience et la confiance publique sont mes deux appuis; je perdrais la seconde que l'autre me suffirait.

Chavaniac, 8 mars 1789 [3].

Je me porte vraiment mieux qu'à Paris, et me prépare doucement aux dures obligations qui m'attendent. La division et la jalousie existent ici entre les ordres, les cantons et les individus. J'ai le désavantage d'une audience intéressée, prévenue et préparée contre mes opinions. Déjà des nobles de mes amis m'ont signifié qu'avec certaines complaisances je serai élu unanimement; sans elles, point. J'ai répondu que je voulais convaincre et non flatter. Le tiers voulait aller loin, c'était pour moi une chance de célébrité. J'ai prêché la modération au risque de déplaire. Il serait possible qu'au lieu d'une nomination, je n'emportasse que beaucoup de querelles et beaucoup d'estimes; mais je ferai mon devoir et serai modéré, quoique, entre nous, leur oppression me révolte et leur personnalité m'indigne. Je vais mercredi à Riom; j'y serai jusqu'à mon départ pour Saint-Flour, le 21. Les trois ordres de la ville m'ont prié de m'y rendre; mais on m'a fait autant de méchancetés dans la Haute que dans la Basse-Auvergne, et on les a étendues sur tous ceux qui s'étaient déclarés mes partisans. J'ai eu du moins le plaisir de mettre la paix dans une petite ville qui m'avoisine, et où tout le monde se mangeait le cœur. On m'écrit du Puy qu'il y a un grand parti contre mon ami Maubourg [4]. L'évêque et la maison de Polignac travaillent contre lui; mais nous l'emporterons.

[1] Le 23 septembre, une déclaration du roi ordonna la réunion des états généraux, et le 5 octobre, un arrêt du conseil convoqua de nouveau les notables pour délibérer sur la manière de procéder à la formation des états généraux de 1789. C'est la date de cette lettre.

[2] Adrien Duport, membre de l'Assemblée constituante.

[3] Cette lettre est écrite pendant les élections. M. de Lafayette fut élu député de l'ordre de la noblesse pour la sénéchaussée de Riom.

[4] M. de Latour-Maubourg, député de la noblesse de la

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

1788... [1].

Je n'ai que peu de choses, rien de nouveau du moins à répondre sur l'opinion que vous exprimez encore. Vous jugez qu'il serait convenable d'accepter les fonctions dont vous parlez; vos sentiments se rapprochent plus de ceux de mes autres amis que des miens. En vérité les difficultés me paraissent se multiplier et grandir en approchant de l'époque où, suivant la croyance générale, il faudra donner une réponse définitive. Dans le cas où les circonstances exigeraient en quelque sorte mon acceptation, soyez assuré, mon cher Monsieur, que j'accepterais le fardeau avec la répugnance la plus sincère et une réelle défiance de moi-même; ce qui probablement sera peu cru dans le monde. Si je connais bien le fond de mon cœur, la conviction que j'accomplis un devoir pourra seule me déterminer à reprendre une part active dans les affaires publiques; alors, j'essaierais de me former un plan de conduite, et au risque de perdre ma réputation passée ou ma popularité présente, je travaillerais sans relâche à retirer mes concitoyens de la situation difficile où ils se trouvent faute de crédit, et à établir un système de politique qui, s'il était suivi, pourrait assurer leur puissance et leur bonheur futur. Je crois apercevoir un rayon de lumière éclairant la route qui conduit à ce but. L'état présent des affaires et la disposition des esprits me font espérer qu'on y parviendrait par l'union, la probité, l'industrie, la frugalité, ces quatre colonnes de la félicité publique [2].

sénéchaussée du Puy-en-Vélay, prisonnier à Olmütz avec M. de Lafayette. Il est mort pair de France en 1831.

[1] On verra que cette lettre a précédé de très-peu de temps l'avénement de Washington à la présidence des États-Unis. Il fut élu au mois de mars 1789.

[2] Nous n'avons aucune des lettres de M. de Lafayette à Washington entre le 25 mai 1788 et le 12 janvier 1790. Il faut qu'elles aient été perdues; car on verra que, même après la révolution française commencée, il trouvait le temps d'écrire souvent à son ancien général. Dans notre recueil manuscrit des lettres de celui-ci, nous remarquons une lacune également très-longue. Il est vrai que la correspondance de cette époque n'a pas encore été publiée par M. Sparks. Le fragment de lettre que nous publions ici, est extrait de la *Vie de Washington*, par M. Marshall.

APPENDICE.

I

PRÉCIS DE LA CAMPAGNE DE 1781,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE LA CARTE.

Après le combat de MM. Destouches et Arbuthnot, on abandonna le projet sur Portsmouth; les Français firent voile pour Rhode-Island; les milices furent congédiées, les troupes réglées se portèrent vers le nord, Arnold fut ensuite renforcé par le major général Phillips, et la conquête de la Virginie devint pour les Anglais l'objet de la campagne. L'armée alliée, sous les généraux Washington et Rochambeau, se portait devant New-Yorck; celle du général Greene attaquait les postes laissés en Caroline, l'une et l'autre à près de 500 milles de Richmond; le major général marquis de Lafayette est chargé de défendre la Virginie.

Avril et *mai*. — D'après les préparatifs faits à Portsmouth, il juge que la capitale en est l'objet : marche forcée de son corps, de Baltimore à Richmond, environ 200 milles; il arrive le soir du 29 avril; les ennemis étaient parvenus à Osborn's; les petits corps de milices se rassemblent dans la nuit à Richmond; le lendemain matin les ennemis à Manchester, se voyant prévenus, se rembarquent à Bermuda-Hundred, et redescendent James-River.

Les Américains à Bottom's Bridge, un corps détaché sur Williamsburg; le général Phillips reçoit un *aviso*, et remonte la rivière; débarquement à Brandon; second renfort de New-Yorck; lord Cornwallis, qu'on assurait être embarqué pour Charlestown, s'avance à travers la Caroline du Nord.

Les Américains à Osborn's, pour établir une communication sur James et Appomattox, sont prévenus par la marche de Phillips à Pétersburg, le 10 à Wilton; le 18, canonnade et reconnaissance sur Petersburg, qui, en rassemblant les partis ennemis, permet de faire filer un convoi pour la Caroline; le 20, à Richmond; — jonction de lord Cornwallis avec les troupes de Petersburg; — la grande disproportion du corps américain, l'impossibilité de commander les rivières navigables, et la nécessité de garder le côté important de James-River ne permettent pas de s'y opposer.

Ayant envoyé une partie des troupes à Portsmouth, le lieutenant général lord Cornwallis se choisit une armée d'environ 5,000 hommes, 500 dragons, 500 chasseurs montés; passe à Westover. Les Américains n'avaient que 3,000 hommes environ, formés de 1,200 hommes réguliers, dont 50 dragons, et de 2,000 miliciens. Tout ce que Richmond avait d'important était évacué, nos troupes à Wintson's Bridge; marche rapide des deux corps, les ennemis pour engager une action, les Américains pour l'éviter et conserver le haut du pays avec la communication de Philadelphie : elle était également nécessaire à notre armée et à l'existence de celle de la Caroline.

Juin. — Les magasins de Fredericksburg sont évacués; — les Américains à Mattapony Church; — l'ennemi à Chesterfield-Tavern. — Grandes pluies qui vont

rendre le Rapid-Ann impassable; — lord Cornwallis marche pour en gagner la tête; nos troupes se hâtent, et vont à Raccoon-Ford attendre le général Wayne avec un corps réglé de Pensylvaniens.

Désespérant d'engager une action ou de couper la communication avec Wayne et Philadelphie, lord Cornwallis change d'objet et cherche à détourner celui des Américains; il se dirige tout à coup sur les grands magasins d'Albermale Court-House; un détachement de dragons tâche d'enlever l'Assemblée de l'État à Charlottesville et manque son coup; un autre détachement se porte sur Point-of-Fork, où le général Steuben formait six à sept cents recrues; il évacue ce point, et croit devoir se retirer dans la direction de la Caroline; — quelques effets peu importants sont détruits. Le passage du Rapid-Ann avait été nécessaire pour ne pas être acculé par lord Cornwallis : la communication avec Philadelphie était indispensable. On ne pouvait espérer, même en combattant, d'empêcher la destruction des magasins avant la jonction avec les Pensylvaniens. Lafayette prend donc le parti de les attendre, et, dès leur arrivée, regagne les ennemis à marche forcée.

Le 12, les Américains à Boswell's Tavern; lord Cornwallis était parvenu à Elk-Island. Pour se placer au-dessus des ennemis. la route commune passe à la tête de Bird's Creek. Lord Cornwallis y porte son avant-garde, et compte tomber sur notre flanc; les Américains réparent dans la nuit un chemin peu connu, et, dérobant leur marche, prennent une position à Mechunck-Creek, où, suivant l'ordre donné, ils sont joints par 600 montagnards. Le général anglais, voyant les magasins couverts, se retire à Richmond, et est suivi par notre armée.

Différentes manœuvres des deux armées : les Américains sont rejoints par le général Steuben, avec ses recrues; leur force alors est 2,000 hommes de troupes réglées, et 3,200 miliciens. — Lord Cornwallis croit devoir évacuer Richmond; le 20, le marquis de Lafayette le suit, et conserve l'offensive, cherchant à manœuvrer et évitant de combattre. Les ennemis se retirent sur Williamsburg, à six milles de cette ville; leur arrière-garde est attaquée avec avantage par notre corps avancé sous le colonel Butler. Position prise par les Américains à une marche de Williamsburg.

Juillet. — Différents mouvements qui finissent par l'évacuation de Williamsburg : les ennemis à Jamestown. Notre armée s'avance sur eux; le 6, combat vif entre l'armée ennemie et notre avant-garde sous le général Wayne, en avant de Green-Spring; deux pièces de canon restent en leurs mains; mais ils sont arrêtés par un renfort d'infanterie légère; la même nuit ils se retirent sur James-Island, ensuite à Cobham, sur l'autre côté de James-River, et de là dans leurs ouvrages à Portsmouth. Le colonel Tarleton est détaché dans le County d'Amelia; les généraux Morgan et Wayne marchent pour le couper; il abandonne son projet, brûle ses chariots, et se retire précipitamment. Les ennemis se tenant dans Portsmouth, l'armée américaine prend une position saine sur Malvan-Hill, se repose de ses fatigues.

Août. — Les Américains se refusant à descendre devant Portsmouth, une partie de l'armée anglaise s'embarque et se rend par eau à Yorcktown et à Gloucester. Le général Lafayette prend une position à la fourche de Pamunkey et Mattapony-River, ayant des corps détachés sur les deux côtés d'Yorck-River. Les Pensylvaniens et quelques nouvelles levées ont ordre de rester sur James-River, et se croient destinés pour la Caroline. Rassemblement des milices sur Moratie ou Roanoke-River; les gués et chemins au sud de James-River gâtés sous différents prétextes; mouvements pour occuper l'attention de l'ennemi. Comme dans l'événement préparé par Lafayette il serait resté à la garnison de Portsmouth un moyen d'échapper, Lafayette fait menacer ce point. Le général O'Hara croit devoir enclouer trente pièces de canon, et se joindre au gros de l'armée. A peine tout est-il réuni, que le comte de Grasse parait à l'entrée de la baie de Chesapeak. Le général Wayne passe la rivière, et se place de manière à arrêter l'ennemi, s'il tentait de se retirer vers la Caroline. L'amiral français était attendu au cap Henry par un aide de camp de Lafayette pour lui rendre compte de la situation respective des troupes de terre, et lui demander les mouvements nécessaires pour couper toute retraite aux ennemis. Il mouille au cap Henry, envoie trois vaisseaux dans Yorck-River, garnit James-River de frégates; et le marquis de Saint-Simon avec 3,000 hommes débarque à James-Island ou Jamestown.

Septembre. — La rivière ainsi défendue, le général Wayne a ordre de la repasser; le marquis de Lafayette marche sur Williamsburg, réunit dans une bonne position les troupes combinées au nombre de 7,500 hommes environ. Il avait laissé 1,500 miliciens dans le comté de Gloucester, et fait hâter quelques troupes venant du nord. Cette position, qui ferme toute retraite à lord Cornwallis (nos postes avancés à neuf milles d'Yorck), est conservée depuis le 4 jusqu'au 28 septembre. Lord Cornwallis reconnut la position de Lafayette, et désespéra de la forcer.

Le 6 septembre, M. le comte de Grasse, laissant les rivières gardées, sort avec le reste de sa flotte, poursuit l'amiral Hood, qui s'était présenté, le bat, et coule à fond *le Terrible;* il prend les frégates *l'Iris* et *le Richmond;* le 13, il se réunit dans la baie à l'escadre de M. de Barras, partie de Rhode-Island avec 800 hommes et l'artillerie française; la flotte du comte de Grasse consiste alors en 38 vaisseaux de ligne.

L'amiral de Grasse et le général Saint-Simon, commandant les Français aux ordres de Lafayette, le pressent d'attaquer lord Cornwallis, et lui offrent un renfort de garnisons de vaisseaux. Il préfère d'agir à coup sûr et d'attendre les troupes venant du nord. En effet, le général Washington parvint à tromper entièrement le général Clinton sur ses intentions; il s'avançait vers la Virginie avec un détachement américain, et l'armée du comte de Rochambeau embarqué sur la tête de Chesapeak; ils sont portés sur des transports à Williamsburg. Le 28, on marche sur Yorck, et l'armée combinée en commence l'investissement; le 29, reconnaissance de la place; le 30, l'ennemi évacue les postes avancés, et se retire dans les ouvrages d'Yorck.

Octobre. — Le 1er, nouvelle reconnaissance; le 3,

escarmouche entre la légion de M. le duc de Lauzun et celle de Tarleton, où la première a l'avantage. Cette légion et 800 hommes des vaisseaux sous M. de Choisy avaient joint la milice à Gloucester. La nuit du 6 au 7, la tranchée ouverte; celle du 11 au 12, la seconde parallèle. La nuit du 14 au 15, les redoutes de la gauche des ennemis enlevées l'épée à la main, l'une par les grenadiers et chasseurs français, l'autre par l'infanterie légère américaine. La première attaque dirigée par le baron de Viomenil, maréchal de camp; la seconde par le marquis de Lafayette. Le 17 matin, lord Cornwallis demanda à capituler; le même soir, le feu cessa. L'armée anglaise, réduite à 8,000 hommes, 900 miliciens compris, se rend prisonnière de guerre.

II

A M. DE VERGENNES.

Au Hâvre, le 18 juillet 1779.

Vous me demandez, Monsieur le comte, quelques idées sur une expédition en Amérique. L'incertitude de notre embarquement actuel en doit mettre beaucoup, sinon dans un projet que je crois dans tous les cas fort utile, du moins dans le temps de son exécution. Mais ce n'est pas un plan déterminé que vous exigez; ce n'est pas un mémoire adressé dans les formes au ministère, et il est alors plus aisé de se conformer à vos intentions.

L'état de l'Amérique et la nouvelle conduite que les Anglais paraissent adopter rendent plus que jamais cette expédition nécessaire. Les côtes désolées, les ports détruits, le commerce gêné, les points fortifiés d'où partent ces invasions; tout semble appeler nos secours maritimes et terrestres. Le moindre effort présent frappe encore plus le peuple qu'une grande diversion éloignée; mais outre la reconnaissance des Américains, et particulièrement des États oppressés, un corps de troupes nous assure dans ce continent une grande prépondérance. Enfin, Monsieur le comte, sans entrer dans des détails trop longs, vous savez que mes idées n'ont pas varié sur cet article, et la connaissance que je puis avoir de ce pays m'assure qu'une telle expédition, *si elle est bien conduite*, non-seulement réussirait en Amérique, mais serait d'un avantage très-particulier à notre patrie. Outre l'intérêt de s'attacher les Américains, et celui de faire une bonne paix, la France doit songer à détruire les moyens d'une vengeance prochaine; c'est pour cela que la prise d'Halifax est infiniment importante. Mais nous aurions besoin de secours étrangers, et cette entreprise doit être précédée de services rendus dans différentes parties du continent. Alors nous serions aidés, et, sous prétexte d'en vouloir au Canada, nous tâcherions d'enlever Halifax, ce magasin et boulevard de la marine anglaise dans le nouveau monde.

Sachant parfaitement qu'une proposition considérable ne serait pas acceptée, je vais réduire, autant qu'il est possible, le nombre de troupes dont on aurait besoin. Je le mets à quatre mille hommes, dont mille grenadiers et chasseurs, auxquels je joins deux cents dragons et cent hussards, avec une artillerie convenable. Cette infanterie doit être formée de bataillons entiers, commandés par des lieutenants-colonels. Si l'on voulait donner aux plus anciens officiers des commissions au dessus de ce rang, vous savez que le ministre de la marine en donne qui, en revenant en Europe, n'ont plus aucune valeur dans le service de terre. Il nous faut des officiers qui sachent s'ennuyer, vivre de peu, se refuser tous les airs et particulièrement le ton vif et tranchant, se passer pour un an des plaisirs, des femmes et des lettres de Paris; ainsi nous devons prendre peu de colonels et de gens de la cour, dont les façons ne sont nullement américaines.

Je demanderais donc, Monsieur, quatre mille trois cents hommes, et, comme je n'écris pas *au ministère*, permettez que, pour la facilité du discours, je me suppose un moment le chef postiche de ce détachement. Vous connaissez assez mes principes pour savoir que je ne courtiserai pas le choix du roi. Quoique j'aie commandé avec assez de bonheur un plus grand nombre de troupes, et (je l'avoue franchement) que je croie me sentir capable de les mener, mon intention n'est pas de faire valoir ces titres; mais répondre de ce que fera un inconnu serait une extravagance, et comme, talents à part, la conduite politique du chef, la confiance du peuple et de l'armée américaine, feront la moitié du succès, je suis obligé, malgré ma répugnance, de mettre en avant un caractère que je connaisse, pour appuyer mes raisonnements sur une base quelconque.

Après cette digression, Monsieur le comte, j'en viendrai à l'embarquement de ces quatre mille trois cents hommes. Comme les côtes de Normandie et de Bretagne ont été fort fatiguées, je proposerai de le faire à l'île d'Aix. On trouverait aux environs des troupes et des provisions; les ports, depuis Lorient jusqu'au Passage, fourniraient des navires de transport. Lorient a des vaisseaux de commerce d'un port considérable. Ceux de la compagnie des Carraques au Passage le sont encore davantage, et ces bâtiments ont de plus des canons d'un fort calibre, qui peuvent aider au combat ou éteindre des batteries de terre; d'ailleurs on les aurait dans un temps très-court. J'y embarquerais les soldats à deux tonneaux par homme, et passerais les dragons à pied avec leur équipage de cheval. Il y a beaucoup de détails que je donnerais, si le projet était arrêté, mais qu'il serait superflu d'énoncer ici. D'après l'expérience de M. d'Estaing, qui s'est trouvé gêné avec quatre mois de biscuit et deux de farine, je prendrais ces deux derniers, en y ajoutant six mois de biscuit, ce qui ferait en tout huit mois de provisions pour la marine et les troupes. Quant à notre escorte, Monsieur le comte, c'est à des marins à la décider. Mais nos transports étant des bâtiments de force, trois vaisseaux de ligne, un vaisseau de 50 canons pour les rivières, trois frégates et deux cutters, paraîtraient plus que suffisants. L'opération étant particulièrement maritime, le commandant de l'escadre devrait être un homme fort distingué; son caractère, son patriotisme, sont des articles bien intéressants. Je n'ai jamais vu M. de Guichen,

mais ce que j'entends dire de sa vertu et de sa modestie me préviendrait bien en sa faveur.

Nous voici donc, Monsieur le comte, à l'île d'Aix, avec notre détachement et l'escadre qui doit s'en charger. Il s'agit à présent d'opérer, et nos plans dépendent entièrement des circonstances. Dans le premier projet, on partirait au commencement de septembre; dans le second, on resterait ici jusqu'à la fin de janvier. Il serait encore possible de partir en octobre; cette idée me paraîtrait même préférable au départ de la fin de janvier; mais les différentes opérations se trouvant naturellement enclavées dans les autres plans, il est inutile de détailler ce dernier. On dit ici que, passé la marée du commencement d'août, il ne faut plus compter sur la descente. D'ailleurs la flotte ennemie va se renforcer, à ce que l'on assure. Quatre ou cinq semaines de préparatifs suffiraient pour les transports et les troupes; il n'est donc pas déraisonnable de faire un projet pour cet automne, et même pour le mois de septembre.

Les avantages de commencer dans ce mois seraient : 1° de priver les ennemis de Rhode-Island, de nous assurer une île et un port excellent jusqu'au printemps, et d'ouvrir la campagne à notre volonté; 2° d'établir une prépondérance en Amérique pour les négociations de l'hiver; 3° si l'on désire la paix, de remettre un poste important dans notre côté de la balance; 4° en cas que les ennemis se fussent étendus dans aucun des États, de les enlever avec d'autant plus de facilité que nous ne serions pas attendus.

Quelques jours avant notre départ, et pas plus tôt (pour prévenir les suites de l'indiscrétion), on dépêcherait en Amérique trois corvettes avec des lettres pour M. de la Luzerne, le congrès et le général Washington. Nous manderions que « le roi craignant pour ses alliés » les suites du nouveau genre de guerre que les Anglais » adoptent, et d'après les demandes du docteur Franklin, enverra des vaisseaux en Amérique, et y joindra » quelques troupes de débarquement. Que si le congrès » a besoin de leurs secours, ils prêteront volontiers la » main au général Washington; mais, dans le cas contraire, ils se rendront aux îles. » Cette forme réussira parfaitement, et de mon côté j'écrirai en ma qualité d'officier américain des lettres plus particulières au congrès et au général Washington, où, en leur confiant que nous avons à peu près carte blanche, je proposerai mes idées à mon ami, et lui ferai faire les préparatifs convenables. On ferait croire ici à notre départ que nous allons servir de garnison à une des Antilles, tandis que les troupes de ces îles agiront offensivement, et qu'en été nous serons chargés de la révolution du Canada.

L'escadre, partant le 10 septembre, serait au point de Sandy-Hook sur la côte de Jersey vers les premiers jours de novembre, un des plus beaux mois qu'il y ait dans toute l'Amérique indépendante. Cet armement semblerait alors menacer New-Yorck, et nous trouverions à notre arrivée des pilotes pour différents autres points, et tous les renseignements nécessaires. Si Rhode-Island (ce dont je ne doute pas un moment) était le point propre à être attaqué, nous mettrions le soir le cap au sud, comme pour aller dans la partie méridionale, et, revirant de bord pendant la nuit, nous reviendrions à terre à Block-Island, et nous nous occuperions du siége de Newport.

Il y a des troupes continentales à Providence qui dans un jour seraient à Bristol; il y a des milices à Tivertown qui montreraient aussi une tête; Greenwich, ayant quelques troupes, doit avoir des bateaux plats; on ferait descendre ceux qui sont à Sledge-Ferry; tout cela se trouve sur les lieux. Pour éviter les inconvénients de l'année passée, le commandant maritime ne perdrait pas une minute à envoyer deux frégates dans le passage de l'est, et à forcer celui du milieu, chose assez peu dangereuse; les bâtiments qui s'y trouveraient seraient détruits; et, comme les ennemis ont coutume de laisser un corps depuis six cents jusqu'à quinze cents hommes sur Connanicut-Island, il y serait aisément enlevé, et nous y ferions notre rassemblement terrestre. Les vaisseaux, si le vent y portait, sortiraient la même nuit, ou bien l'on nous enverrait rejoindre les autres. Au reste, toutes ces manœuvres dépendraient des circonstances. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le même vent qui nous ferait atterrer, permettrait de s'emparer du passage de l'est, pour favoriser les Américains de Bristol et de Tivertown, et que, si l'on veut, on peut forcer le passage du milieu. Mais, dans tous les cas quelconques, il est aisé de faire la descente, de la manière que je vais expliquer.

Newport est fortement défendu du côté de la terre, mais toute la plage qui se trouve derrière la ville, offre des points faciles pour le débarquement. Ils sont d'ailleurs trop étendus pour qu'il soit possible de les défendre par des batteries. C'est là que les troupes françaises mettraient fort aisément à terre, et, se trouvant à la pointe du jour sur la hauteur qui domine la ville et les lignes, elles prendraient tous les ouvrages à revers, et foudroieraient tout ce qui serait dans Newport. Ce mouvement serait, en cas de besoin, protégé par le feu des vaisseaux; les ennemis, dispersés et étourdis par trois fausses attaques sur les deux côtés de l'île, et sur le point de Bristol, croiraient qu'on a pris le système de l'année passée : plus cette manœuvre paraîtrait hardie, plus nous devons être sûrs de son succès. Vous sentez, au reste, Monsieur le comte, qu'à la guerre tout dépend du moment : le coup d'œil d'un instant déciderait les détails de l'attaque. Il suffit de dire ici que, d'après ma connaissance intime de cette île, et le temps que j'ai passé sur les lieux à chercher toutes les manières d'y réussir, je crois qu'avec ce nombre de troupes, et la plus simple coopération des Américains, je pourrais répondre de m'en emparer en peu de jours.

Aussitôt que l'île serait prise, il faudrait écrire à l'État de Rhode-Island, et lui offrir de remettre la place aux milices nationales, à moins que l'État n'aimât mieux attendre l'avis du général Washington; ils prendraient ce dernier parti, et on nous *prierait* de nous y établir pour l'hiver. Des batteries sur Goat-Island, Brenton's Point, Connanicut-Island, assureraient d'autant mieux la sortie du port, surtout avec l'aide des vaisseaux, que les Anglais ne sont pas assez en force pour nous réattaquer, et qu'ils ne s'y résigneraient

jamais dans la mauvaise saison. Nous serions nourris par le pays, et quoiqu'on dise que les vivres sont très-difficiles à se procurer, je tâcherais de ne pas user notre magasin maritime, et trouverais plus de ressources que l'armée américaine elle-même.

La même lettre qui annoncerait au congrès le succès de Rhode-Island (dont, autant qu'on doit se fier à des calculs, je ne doute aucunement), parlerait aussi de notre voyage aux îles, et demanderait si l'on n'a plus besoin de nous. Leur réponse nous engagerait à rendre d'autres services, et d'après leur aveu, nous laisserions à Greenwich l'hôpital et les infirmes, nous ferions raccommoder les batteries par la milice, et nous nous rendrions en Virginie. On peut, sans être présomptueux, espérer que le point de James River, s'il est conservé, tomberait sous nos efforts réunis à ceux des Virginiens. Alors la baie de Chesapeak redeviendrait libre, et les troupes de cet État pourraient porter toutes leurs forces du côté du fort Pitt.

Il est impossible de juger d'ici les postes que les Anglais occupent en Amérique. La Géorgie ou la Caroline auraient, suivant toute apparence, besoin de nos secours, et les opérations postérieures à Rhode-Island se décideraient sur les lieux. Mais pour se former une idée générale, il suffit de dire que les mois de décembre et janvier seraient employés dans la partie méridionale du continent. Comme les Anglais sont obligés de diviser dans chacun de leurs ports quelques vaisseaux, frégates, bâtiments marchands ou de transport, ils feraient en détail une perte considérable.

Le mois de février nous reverrait à Newport; on s'y occuperait d'échanges avec New-Yorck, et des matelots français, troqués contre des soldats, pourraient être renvoyés sous pavillon parlementaire à M. d'Orvilliers. Les intérêts politiques se traiteraient vis-à-vis du congrès, et le commandant du détachement pourrait aller à Philadelphie pour y arranger, avec le ministre plénipotentiaire, les demandes de la campagne prochaine, et faire des propositions au congrès et au général Washington. Je proposerais de faire venir des députés des différentes nations sauvages; de leur faire des présents; de les détourner du parti des Anglais, et de réveiller dans leur cœur cet ancien amour de la nation française, qu'il nous sera peut-être un jour fort important de retrouver.

Il est inutile de dire ici que si nous partions au mois d'octobre, la saison serait trop avancée pour songer à Rhode-Island. Mais les opérations méridionales pourraient également se faire, et le succès serait d'autant plus sûr que nous aurions l'avantage d'une surprise. Alors au lieu de nous rendre à Newport, nous hivernerions à Boston où nous serions bien reçus, et fort commodément. Nous ouvririons la campagne à notre volonté, et préparerions d'avance les moyens d'une grande entreprise sur Rhode-Island, en nous procurant en même temps par les habitants des ports au nord de Boston et surtout de Marblehead, toutes les connaissances que nous les enverrions chercher à Halifax.

Mais supposons que nous sommes établis à Newport. La fin d'avril ouvre la campagne, et lord Cornwallis ne sera pas empressé de sortir de New-Yorck. La crainte de se dégarnir de notre côté lui fera renoncer à toute entreprise sur les forts de la rivière du Nord. Peut être même il nous serait possible d'aider le général Washington à attaquer New-Yorck. M. d'Estaing avait cru découvrir avant son départ qu'on pouvait passer par le Sound. Mais je laisse ce soin aux officiers de mer, et sans l'être moi-même, je sais qu'on peut s'emparer de Long Island, en chasser les troupes, et pendant que le général Washington ferait une tentative de son côté, y établir des batteries fort gênantes pour la garnison de New-Yorck; mais en partant de cette ville, en supposant même que Newport serait prise l'année précédente, je suis bien loin d'être aussi affirmatif que pour l'attaque de Rhode-Island, et je n'en parle que comme d'une possibilité.

Dans tous les cas, Monsieur le comte, il faudrait s'arranger pour agir contre Halifax dans le mois de juin. D'après les droits que les autres expéditions nous donneraient, je puis répondre que nous serions aidés pour celle-ci par les Américains. Je trouverais à Boston et dans les ports du nord des gens sûrs, qui nous iraient chercher dans Halifax même toutes les connaissances nécessaires. La ville de Marblehead surtout entretient encore un commerce interlope avec la Nouvelle-Écosse, et nous fournirait les plus excellents pilotes. On ferait préparer les habitants du nord de New-Hampshire et de Casco-Bay, qui, sous leur général Stark, celui qui a gagné l'affaire de Bennington, se montreraient prêts à passer, et, suivant les circonstances, passeraient du côté d'Annapolis. Ce pays est peuplé, dit-on, de gens mécontents du gouvernement anglais; dans les derniers temps où j'étais à Boston, j'y vis un homme principal et membre du conseil de la Nouvelle-Écosse, qui s'était rendu secrètement auprès du général Gates, et qui nous assura des bonnes dispositions d'une partie des habitants. Plusieurs d'entre eux ont certainement des correspondances avec les Américains; et, d'après ce qu'ils assurent, il se formerait sur-le-champ un parti. Quant à nous, Monsieur le comte, je suppose que nous mettions à la voile le premier de juin, et que nous soyons accompagnés des frégates continentales et particulières qu'on pourrait rassembler dans Boston; le congrès nous donnerait sûrement les troupes que nous demanderions, et ces mêmes brigades qui appartenaient dernièrement à ma division, et dont le seul objet est à présent de tenir en respect les ennemis de Rhode-Island, n'ayant plus alors d'occupation, nous suivraient sans faire aucun tort à la grande armée. Ils viendraient d'autant plus volontiers, que presque tous ces régiments, appartenant au nord de la Nouvelle-Angleterre, seraient fort fâchés de repasser la rivière d'Hudson, et préféreront une expédition importante pour leur pays. Le général Gates, qui a du crédit dans la Nouvelle-Angleterre et connaît parfaitement Halifax, m'a souvent proposé de faire de concert une expédition contre cette ville où nous réunirions des troupes françaises et américaines. On trouverait à Boston des canons de siége, des mortiers, on pourrait, s'il était nécessaire, en faire venir davantage du magasin de Springfield; et le corps de l'artillerie américaine est assez bon.

Les ennemis se douteraient d'autant moins de notre projet, que leurs idées se porteront toujours sur le Canada. Les mouvements des milices du nord seront pris pour une intention de nous joindre par Sowel auprès de la rivière Saint-François, pendant que nous remonterions le fleuve Saint-Laurent. Cette persuasion, qu'avec un peu d'adresse on pourrait augmenter, donnerait des inquiétudes à Quebec, exciterait de la fermentation, et si par hasard il se trouvait un vaisseau de guerre à Halifax en état de tenir la mer, on l'en ferait peut-être sortir pour se rendre dans la colonie menacée.

Je n'ai jamais vu la ville d'Halifax, mais les gens qui, avant les troubles, étaient dans le service anglais et y ont passé le plus de temps en garnison, m'ont dit que le grand point était de forcer à droite ou à gauche le passage de George-Island, et qu'on pouvait sans être troublé, mettre à terre, ou du côté de la batterie de l'est pour prendre et cette batterie et le fort Sackville, ou, ce qui paraît plus court, du côté de la ville même. Le faubourg du nord, où sont les magasins, est médiocrement défendu, on peut aussi commander *le Bason* où sont les bâtiments à réparer. Plusieurs officiers dignes de foi m'ont assuré qu'Halifax était en amphithéâtre, que toutes les maisons seraient, sans exception, foudroyées par le canon des vaisseaux qui auraient forcé le passage, et qu'alors la ville obligerait la garnison à se rendre. Comme les troupes détruiraient toutes les défenses de la côte, et que des vaisseaux de guerre forcent aisément des batteries établies sur les îles, je suis bien persuadé, et le rapport de tous ceux qui y ont été m'assure encore qu'Halifax ne résisterait pas à nos efforts réunis à ceux des Américains.

L'idée d'une révolution en Canada paraît charmante à tout bon Français, et si des vues politiques la condamnaient, vous avouerez, Monsieur le comte, que c'est en résistant aux premiers mouvements du cœur. Les avantages et les inconvénients de ce projet demandent une grande discussion dans laquelle je n'entrerai pas ici. Vaut-il mieux laisser aux Américains un objet de crainte et de jalousie par le voisinage d'une colonie anglaise; ou bien rendrons-nous la liberté à nos frères opprimés, pour retrouver à la fois le commerce des fourrures, la correspondance des sauvages, tous les profits de nos anciens établissements, sans en avoir les dépenses et les déprédations? Mettrons-nous dans la balance du nouveau monde un quatorzième État qui nous sera toujours attaché, et qui, par sa situation, offrirait une grande prépondérance dans les troubles qui diviseront un jour l'Amérique? Les opinions sont très-partagées sur cet article; je connais la vôtre, Monsieur le comte, et mon penchant ne vous est pas inconnu. Je n'y pense donc en aucune manière, et ne regarde cette idée que comme un moyen de tromper et inquiéter l'ennemi. Si, cependant, Monsieur le comte, il en était jamais question, il faudrait y préparer le peuple d'avance, et les connaissances que j'ai été obligé de me procurer, lorsqu'une armée particulière devait entrer dans ce pays, m'ont mis à portée de me former une idée sur les moyens d'y réussir.

Mais revenons, Monsieur le comte, à la Nouvelle-Écosse. On pourrait y laisser en garnison une partie des troupes américaines qui nous auraient suivis, et ceux des habitants qui auraient pris les armes en notre faveur. Ne serait-il pas bien aisé de détruire ou prendre les établissements anglais auprès du banc de Terre-Neuve? et, après cette opération, nous règlerions notre marche suivant les circonstances. En admettant que nous pussions retourner à Boston ou Rhode-Island au mois de septembre, et que New-Yorck ne fût pas pris, il serait possible d'offrir encore nos secours au général Washington. D'ailleurs Saint-Augustin, la Bernude, ou quelque autre point bon à attaquer, deviendrait l'objet de nos instructions. Si, au contraire, on nous fait revenir, trois semaines ou un mois nous conduisent du banc de Terre-Neuve en France, et l'on peut encore, en arrivant, alarmer les côtes d'Irlande.

Si le mois de septembre, qui réunit tous les avantages, paraît trop prochain, si même on ne voulait pas nous envoyer en octobre, il faudrait reculer notre départ jusqu'à la fin de janvier. Dans cette supposition, nous serions également précédés de quinze jours seulement par des corvettes; nous serions attendus au même point, et de la même manière; nous passerions le mois d'avril dans la partie plus méridionale, nous attaquerions au mois de mai Rhode-Island, et serions à la fin de juin devant Halifax; mais vous sentez, Monsieur le comte, qu'il serait plus avantageux de prendre ses mesures sur les lieux, et de longue main, et que le départ d'automne est sous beaucoup de points de vue préférable. D'ailleurs, vous ne m'accuserez pas d'être conduit à cette opinion par l'intérêt de mes plaisirs; car un hiver à Boston ou Newport ne vaut pas, à beaucoup près, un hiver de Paris.

Voilà, Monsieur le comte, quelques idées que, pour vous obéir, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen. Je ne donne pas à ce griffonnage les airs d'un plan bien régulier, mais vous mettrez en valeur ces différents projets suivant les circonstances. Mon premier désir, dans ce moment, est que vous puissiez lire une écriture assez ridicule en général, mais que la longueur du mémoire rend encore plus irrégulière. Le second est que vous apportiez à cette lecture une indulgence d'autant plus grande que mes cartes américaines, celles d'Halifax exceptées, sont restées à Paris, et que presque toutes mes citations sont en conséquence faites de mémoire. D'ailleurs je n'ai pas voulu vous ennuyer par des détails trop longs à écrire, et si vous désirez en causer à l'aise, l'entre-deux des marées du Hâvre, rendant la sortie impossible, me laisserait le temps de passer trois jours à Versailles.

Je suis fortement convaincu, Monsieur le comte, et je ne peux, sans trahir ma conscience, cesser de répéter qu'il est très-important pour nous d'envoyer un corps de troupes en Amérique. Si les États-Unis ne le désiraient pas, je croirais que nous devons leur en faire naître l'envie, et même chercher des prétextes. Mais vous serez entièrement prévenu sur cet article, et le docteur Franklin attend l'instant favorable pour faire sa proposition. Lors même que les opérations de cette campagne, que M. d'Estaing, ou je ne sais quel événement, auraient pu faire des changements favorables, il restera toujours assez d'ouvrage pour nous; et un

seul des avantages proposés ne vaudrait il pas la peine d'envoyer le détachement?

Un très-grand article, Monsieur le comte, un article sur lequel je ne peux m'empêcher de peser beaucoup, c'est la nécessité de garder un profond, un inviolable secret. Il est inutile de se fier à personne, et les gens mêmes qui servent le plus à l'arrangement du détachement et des vaisseaux, n'ont aucunement besoin de savoir les intentions précises du gouvernement; ce mystère devrait tout au plus être confié au commandant maritime et au chef de ses troupes de débarquement; encore faudrait-il le leur dire le plus tard qu'on pourrait.

On dira sûrement, Monsieur le comte, que les Français seront mal reçus dans ce pays et vus de mauvais œil dans son armée. Je ne peux pas nier que les Américains ne soient un peu difficiles à manier, surtout par des caractères français; mais si j'étais chargé de ce soin, ou que le commandant nommé par le roi s'y prît passablement bien, je répondrais sur ma tête d'éviter ces inconvénients, et de faire parfaitement recevoir nos troupes. Il y a tel excellent officier, Monsieur le comte, qui plairait beaucoup ici, et que d'après mon intime connaissance de nos alliés, je serais fâché de leur voir envoyer; mais il y en a beaucoup, qui, je suis sûr, réussiraient parfaitement. La connaissance de la langue serait un immense avantage; malheureusement, il y a peu d'officiers généraux (M. le duc d'Ayen excepté) qui puissent la parler.

Quant à moi, Monsieur le comte, vous savez ma façon de penser, et ce n'est pas vous qui douterez que mon premier intérêt ne soit de servir ma patrie. J'espère, pour le bien public, que vous enverrez des troupes en Amérique. On me trouvera, je pense, trop jeune pour ce commandement; mais j'y serai sûrement employé. Si, dans l'arrangement du projet, il se trouvait quelqu'un auquel mes sentiments fussent moins connus, et qui, en proposant pour moi ou le commandement, ou un emploi considérable, donnât pour raison que j'en serai plus disposé à servir par mes conseils ou par mes soins, j'ose (oubliant le ministre du roi) charger M. le comte de Vergennes de prendre, comme mon ami, la parole, et de refuser en mon nom des grâces dues à un motif si mal calculé sur mon caractère.

Ce Mémoire est si long, Monsieur le comte, qu'il vous dégoûtera de m'en demander; mais dussiez-vous être lassé de me lire, je ne me lasserai pas de vous répéter avec quels sentiments d'attachement et de respect, j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LAFAYETTE.

RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

A partir de l'ouverture des états généraux jusqu'au 18 brumaire, la vie du général Lafayette peut être ainsi divisée :

1° Depuis le mois de mai 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791, c'est-à-dire pendant toute la durée des travaux de l'Assemblée constituante et du commandement de la garde nationale de Paris par son premier chef;

2° Depuis le mois d'octobre 1791 jusqu'au mois d'août 1792; dans cet intervalle d'un peu moins d'une année, l'Assemblée législative succéda à l'Assemblée constituante, le général Lafayette eut à commander l'armée du Nord, et les événements du 10 août l'obligèrent d'aller chercher un asile en pays neutre ;

3° Depuis le mois d'août 1792 jusqu'au mois de septembre 1797. Ce sont les cinq années de la captivité du général Lafayette dans les prisons de la coalition ;

4° Depuis le moment de sa sortie de prison, en septembre 1797, jusqu'au mois de novembre 1799, lorsque, après le 18 brumaire, il rentra en France.

Pour aucune de ces époques, les matériaux ne nous ont manqué.

Nous avons vu qu'en 1829, le général Lafayette a commencé lui-même, à partir de 1784, la collection de ses discours, de ses motions ou propositions dans les diverses assemblées, et que souvent il y a joint le récit des circonstances qui les ont motivés.

Parmi ces documents, se trouvent plusieurs jugements adressés à quelques amis, des morceaux détachés sur les principaux personnages et les plus importantes journées de la révolution, des notes sur divers ouvrages, et un assez grand nombre de lettres écrites pendant les dix années de la période où nous entrons.

Je ne me dissimule pas que les pièces ci-jointes, extraites des journaux et autres publications du temps, n'ont plus l'intérêt qu'on a pu autrefois leur accorder [1]. L'incorrection de ces discours ou écrits du moment, la manière imparfaite dont plusieurs ont été recueillis, et la nature particulière des circonstances d'alors, pourraient aussi décourager un écrivain qui prétendrait aux succès littéraires, ou même un homme public qui craindrait la sévérité des générations présentes.

Mais j'éprouve un inconvénient plus grand à mes yeux, en reproduisant des matériaux relatifs à ces temps d'une agitation générale et sans cesse manifestée : c'est que, pour rendre ce recueil intelligible, il faut le lier à des explications et à des citations qui retracent, en des termes souvent flatteurs, ma situation personnelle. On verrait, en recourant aux sources de ces extraits, que j'ai cherché à les dégager, autant que j'ai cru le pouvoir, des inconvenances de ce genre. Il en reste encore beaucoup trop; mais peut-être voudra-t-on bien se rappeler que ces vicissitudes d'influence et de malheur, de bienveillance et d'injustice à mon égard, ont eu déjà peu d'empire sur moi, à l'époque même où elles composaient mon existence politique.

J'aurai du moins rempli mon principal objet; c'est de montrer une fois de plus quelles ont été, dans tous les temps, la doctrine et la conduite des vrais amis de la liberté; c'est de signaler leur différence également tranchante, également déclarée, d'avec les ennemis avoués de la cause nationale et les désorganisateurs insensés ou coupables, toutes les fois que ceux-ci, usurpant le nom de patriotes, ont dénaturé ou souillé cette cause sainte, se faisant ainsi les auxiliaires et même les complices de l'aristocratie et du despotisme.

Il sera plus facile à nos adversaires de calomnier nos intentions que de citer, dans tout le cours de ma vie, une opinion ou une action qui ne soit pas conforme aux sentiments exprimés dans ce recueil. S'ils voulaient trouver quelque contradiction entre mon ardeur pour les innovations libérales et mon dévouement à l'ordre public, je leur ferais la même réponse qu'à M. de Chasteler, lorsque ce général fut, en 1797, envoyé de Vienne aux prisonniers d'Olmütz, c'est « qu'il n'y a pas, à mon avis, de plus grand » désordre qu'un gouvernement arbitraire. »

[1] Ces réflexions préliminaires ont été écrites en 1814 pour un premier recueil de discours et de pièces historiques refondues dans la collection de 1829, qui nous sert de texte.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

I

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS

DU 5 MAI AU 16 JUILLET 1789 [1].

Lorsque le gouvernement s'était vu forcé à la convocation des états généraux, il y avait eu en 1788, pour en régler le mode, au retour de M. Necker, une assemblée des notables de l'année précédente [2]. Nous n'avons ni les discours qui y furent prononcés à l'appui du principe du doublement du tiers état, ni les discussions des réunions particulières à Paris, dont la plus distinguée se tenait chez Adrien Duport.

C'est là que fut agitée la question de savoir si les nobles du parti populaire chercheraient, de préférence, à représenter les communes. C'était l'avis de Lafayette. Il fut combattu avec succès par Mirabeau, et d'après la résolution qu'on prit, il arriva que le premier devint député de la noblesse, tandis que Mirabeau, repoussé par l'aristocratie provençale, dut se jeter dans la candidature populaire.

Ce fut après un discours de Lafayette, en réponse a quelques autres, que la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne abandonna la presque totalité de ses priviléges pécuniaires ; mais par une clause postérieure à l'élection, elle fit un devoir à ses députés d'attendre la majorité de leur chambre pour se réunir à celle du tiers état, condition pénible, mais peu durable, que les membres de la minorité à qui elle était imposée remplirent exactement, non par machiavélisme, comme on l'a dit, mais par respect pour leurs commettants. On aurait même attendu, pour voter dans l'assemblée, de nouveaux pouvoirs spéciaux qui se préparaient, lorsque bientôt après, les chambres étant réunies, la conspiration de la cour contre l'assemblée ne laissa plus de temps ni de choix que dans l'alternative d'un asservissement complet ou d'une révolution immédiate.

Le 8 juillet, Mirabeau fit sa célèbre motion pour l'éloignement des troupes qui entouraient l'assemblée et menaçaient Paris. On allait l'ajourner par un renvoi aux bureaux, lorsque Lafayette demanda pour la première fois la parole. « Il n'y a, » dit-il, « que deux motifs pour renvoyer une

[1] Extrait du recueil fait en 1829, et intitulé : *Collection de plusieurs discours du général Lafayette.*

[2] Voyez ci-dessus, page 224.

proposition aux bureaux ; c'est lorsqu'il reste des doutes sur un fait à éclaircir, ou qu'il peut y en avoir sur une détermination à prendre. Or, Messieurs, la présence des troupes appelées autour de cette assemblée est un fait évident pour chacun de nous. Quant à la détermination à prendre en pareil cas, je ne ferai pas à l'assemblée l'injure de croire qu'aucun de nous puisse hésiter. Je ne me contente donc pas d'appuyer la motion de Mirabeau, je demande, au lieu du renvoi prononcé par M. le président, que la chambre aille sur-le-champ aux voix. » — En effet, la délibération fut prise, et Mirabeau dirigea l'admirable adresse qui fut dès le lendemain portée au roi, et n'obtint qu'un refus.

Cependant le péril croissait; le renvoi de Necker et de ses amis [1] avait été résolu. L'assemblée nationale était entourée de troupes la plupart étrangères; on devait la nuit même ou le lendemain faire une attaque sur Paris, enlever douze membres de l'assemblée et en faire, comme on disait, un exemple immédiat; un nouveau ministère était nommé [2]; le roi allait dissoudre les chambres et se porter à Compiègne, lorsque, le 11 juillet, fut présentée, conformément aux principes de *l'Ère américaine,* non une concession ou pétition des droits, mais la première déclaration des droits, qui ait été proclamée en Europe.

« Le 11 juillet, dit le bulletin de l'assemblée, M. de Lafayette a établi deux utilités pratiques d'une déclaration des droits.

» La première est de rappeler les sentiments que la nature a gravés dans le cœur de chacun, mais qui prennent une nouvelle force lorsqu'ils sont reconnus par tous; développement d'autant plus intéressant que, pour qu'une nation aime la liberté, il suffit qu'elle la connaisse; pour qu'elle soit libre, il suffit qu'elle le veuille.

» La seconde est d'exprimer ces vérités d'où doivent découler toutes les institutions, et qui doivent devenir, dans les travaux des représentants de la nation, un guide fidèle qui les ramène toujours à la source du droit naturel et social.

» Il a considéré cette déclaration comme devant s'arrêter au moment où le gouvernement subit une modification certaine et déterminée, telle qu'est en France la monarchie; et renvoyant à un autre travail, d'après le plan proposé, l'organisation du corps législatif, la sanction royale qui en fait partie, etc., il a cru devoir désigner d'avance le principe de la division des pouvoirs. Il a ajouté qu'une déclaration des droits ne devait avoir d'autre mérite que la vérité et la précision; qu'elle devait dire ce que tout le monde sait, ce que tout le monde sent, et que cette idée seule avait pu l'engager à esquisser une rédaction qu'il priait l'assemblée de renvoyer à l'examen des bureaux, dans l'espérance que ce premier essai engagerait d'autres membres à en présenter de meilleurs qu'il s'empresserait lui-même de préférer. »

PREMIÈRE DÉCLARATION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES CITOYENS.

« La nature a fait les hommes libres et égaux; les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité générale.

» Tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles; tels sont la liberté de ses opinions, le soin de son honneur et de sa vie, le droit de propriété, la disposition entière de sa personne, de son industrie, de toutes ses facultés, la communication de ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression.

» L'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société.

» Nul homme ne peut être soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses représentants, antérieurement promulguées et légalement appliquées.

» Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément.

» Tout gouvernement a pour unique but le bien commun. Cet intérêt exige que les pouvoirs législatif, executif et judiciaire, soient distincts et définis, et que leur organisation assure la représentation libre des citoyens, la responsabilité des agents et l'impartialité des juges.

» Les lois doivent être claires, précises, uniformes pour tous les citoyens.

» Les subsides doivent être librement consentis et proportionnellement répartis.

» Et comme l'introduction des abus, et le droit des générations qui se succèdent, nécessitent la révision de tout établissement humain, il doit être possible à la nation d'avoir, dans certains cas, une convocation extraordinaire de députés, dont le seul objet soit d'examiner et corriger, s'il est nécessaire, les vices de la constitution. »

Le résumé du discours et de la déclaration des droits furent imprimés dans la nuit du 11 au 12, et répandus avec profusion dans Paris. On voit

[1] MM. de Montmorin et de Saint-Priest.

[2] MM. de Breteuil, la Galaisière, de Broglie, de la Porte et Foulon.

qu'elle a servi de base à celle qui fut depuis adoptée par l'assemblée constituante.

La situation devenait de plus en plus hostile et alarmante. Dès le 12 juillet, des troubles violents avaient éclaté dans Paris. Mirabeau avait dénoncé les scènes qui s'étaient passées autour du château, et, pressé de nommer les instigateurs, il avait demandé qu'on déclarât d'abord que le roi seul était inviolable. Les députations au monarque ne rapportaient que des refus sinistres.

Nous trouvons dans le journal de Bailly, la proposition suivante :

13 juillet 1789.

« M. de Lafayette a demandé aussitôt qu'on déclarât la responsabilité des ministres sur les événements actuels et sur leurs suites. Cette motion a été appuyée par MM. Target et Gleizen. L'assemblée a pris, à l'unanimité des suffrages, un arrêté dans ce sens.

» Il fut décidé que la séance serait prolongée et permanente jusqu'à nouvel ordre; qu'une partie des députés passerait la nuit ; que l'autre viendrait de grand matin la relever. Seulement, comme le bon et vieil archevêque de Vienne n'aurait pu résister à cette fatigue, on ouvrit l'avis de nommer un vice-président de circonstance. On fut dans les bureaux pour le scrutin, et M. de Lafayette fut nommé.

» M. de Lafayette est venu remercier, et il a dit : Messieurs, dans un autre moment je vous rappellerais mon insuffisance et la situation particulière où je me trouve [1] ; mais la circonstance est telle que mon premier mouvement est d'accepter avec transport l'honneur que vous me faites, et d'en exercer avec zèle les fonctions sous notre respectable président ; comme mon premier devoir est de ne me jamais séparer de vos efforts pour maintenir et consolider la paix publique. »

On voit dans les procès-verbaux de l'assemblée nationale, 15 juillet 1789, dont extrait remis aux électeurs de Paris, que la délibération, relative à la responsabilité des ministres, portée au roi par le président, publiée par la voie de l'impression et envoyée aux ministres retirés, est signée Lafayette, vice-président, Mounier, l'abbé Sieyes, Chapelier, Grégoire, Stanislas de Clermont-Tonnerre.

Pendant cette vice-présidence, qui n'exista que pour lui et pendant trois jours, Lafayette eut à recevoir des députations de Paris.

La cause du peuple triompha, la Bastille fut prise [2]. Le 15 au matin, le roi, accompagné de ses frères, vint sans escorte à l'assemblée que pour la première fois il appela nationale, lui annonça l'éloignement des troupes, et lui demanda son appui pour le rétablissement de la paix. Une députation partit pour Paris, et le discours du vice-président à l'hôtel de ville est ainsi rapporté dans le procès-verbal des électeurs :

« 15 juillet 1789. — M. de Lafayette a félicité l'assemblée des électeurs et tous les citoyens de Paris de la liberté qu'ils avaient conquise par leur courage, de la paix et du bonheur dont ils seraient redevables à la justice d'un monarque bienfaisant et détrompé.

Il a dit que l'assemblée nationale reconnaissait avec plaisir que la France entière devait la constitution qui allait assurer sa félicité, aux grands efforts que les Parisiens venaient de faire pour la liberté publique.

Il a raconté comment l'assemblée nationale, attristée de l'inutilité des deux députations qu'elle avait envoyées au roi, dans la journée du lundi 13, pour demander le renvoi des troupes, après avoir passé la nuit la plus agitée dans le lieu même de ses séances, venait ce matin d'arrêter une députation composée de vingt-quatre personnes, et chargée de porter au monarque ses alarmes et sa douleur, lorsque le grand-maître des cérémonies est venu annoncer à l'assemblée que le roi se disposait à s'y rendre en personne.

Il a dit comment, une demi-heure après, le roi était entré dans la salle de l'assemblée nationale, sans gardes, accompagné seulement de Monsieur et de M. le comte d'Artois.

Il a annoncé qu'il allait faire la lecture du discours prononcé par le roi dans cette mémorable circonstance, et qu'il en déposerait copie certifiée sur le bureau, pour être annexée au procès-verbal de l'assemblée des électeurs.

Il a dit enfin, comment tous les membres de l'assemblée se sont précipités sur les pas de Sa Majesté, lorsqu'elle s'est retirée, ont fait cercle autour de sa personne auguste, et l'ont reconduite en triomphe au château, au milieu d'une multitude transportée par un spectacle si nouveau.

Le discours de M. de Lafayette et la lecture du discours du roi ont été interrompus, presque à chaque phrase, par des applaudissements, par des cris universels : *Vive le roi! vive la nation!* »

CRÉATION DE LA GARDE NATIONALE.

Le même jour (15 juillet) Lafayette ignorait

[1] Lié par ses cahiers, il ne se croyait pas encore en droit de voter; c'est à partir de cette vice-présidence qu'il jugea que la force des circonstances l'affranchissait complétement.

[2] Une députation conduite par le vice-président allait se rendre auprès du roi pour lui parler avec la force que la situation exigeait, lorsqu'il parut dans l'assemblée ; et c'est par suite de cette réconciliation qu'une députation nombreuse fut envoyée à Paris.

encore que dès le matin il avait été unanimement proclamé commandant général de la milice parisienne, par les électeurs et la foule des citoyens qui remplissaient l'hôtel de ville; mais au moment où les députés de l'assemblée nationale se préparaient à sortir, il en fut averti par de nouvelles acclamations.

Plusieurs villes de France, avant la révolution, avaient des gardes bourgeoises. Celle de Lyon était la plus remarquable.

Mirabeau, dans sa motion du 8 juillet, pour l'éloignement des troupes, avait demandé que le roi fût supplié d'ordonner que dans les deux villes de Paris et Versailles il fût levé des gardes bourgeoises, qui, sous les ordres du roi, maintiendraient le calme. Cette motion fut vivement appuyée par Lafayette, MM. Chapelier et Sieyes. M. de Biauzat demanda qu'on ajournât la proposition des gardes bourgeoises (car c'est par erreur que, dans la collection des travaux de Mirabeau, on se sert du mot *garde nationale* inconnu alors). On convint, à une grande majorité, qu'il n'en serait point parlé dans l'adresse. Cependant, dès le 10 juillet, un électeur, M. Bonneville, en parla à l'hôtel de ville de Paris.

Le 12, lendemain de la présentation de la déclaration des droits à l'assemblée nationale et de sa publication dans la capitale, il y avait eu des voies de fait entre les Parisiens et les troupes allemandes. Le 13 au matin, la députation de l'assemblée au roi lui avait représenté, outre le danger des troupes dont la présence irritait le désespoir du peuple, la nécessité de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise. Le roi avait répondu : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre. C'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. Quelques villes se gardent elles mêmes, mais l'étendue de cette capitale ne permet pas une surveillance de ce genre. »

Sur cette réponse et sur la motion de Lafayette, l'assemblée prit sur-le-champ, à l'unanimité des suffrages, le célèbre arrêté dont un article déclare: « Qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des gardes bourgeoises. »

Le même 13 juillet, le comité permanent des électeurs de Paris organisa une garde bourgeoise. M. de la Salle la commanda. Les clercs du palais, du Châtelet, les élèves en chirurgie, les gardes françaises offrirent leurs services. Les jeunes gens saisirent les armes déposées aux Invalides; le comité substitua la cocarde bleue et rouge, couleurs de la ville, à la cocarde verte qu'on avait prise d'abord.

Le 14, MM. Bancal et Ganilh, députés des électeurs, s'étaient présentés à l'assemblée; la garde bourgeoise, à peine formée, avait procuré une nuit assez tranquille. L'arrivée d'un escadron de hussards répandit l'alarme. On députa vers le gouverneur de la Bastille; il fit tirer sur la députation, fait affirmé au comité par le procureur du roi, M. de Corny. Une lettre ordonnant au gouverneur de la Bastille de se défendre, avait redoublé la fureur du peuple, qui, au départ des électeurs, marchait sur la forteresse. Lafayette, présidant l'assemblée nationale, répondit à ces députés de l'hôtel de ville que l'assemblée venait d'envoyer une députation nombreuse chez le roi, et les invita à attendre son retour.

« Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, » dit le roi, « j'ai donné des ordres à des officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens. J'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écarteraient de Paris. »

Le 15, au matin, on croyait cependant, à l'hôtel de ville, que les troupes du roi allaient attaquer. Les lettres de divers officiers saisies et lues, disaient : « Nous marchons à l'ennemi » et conseillaient à leurs amis de sortir au plus tôt. Le prévôt des marchands, Flesselles, avait été assassiné; des commandants avaient été nommés dans le tumulte de la prise de la Bastille; M. de la Salle offrit sa démission. Un M. de la Barthe s'était proposé et allait être accepté, quand tout à coup le même peuple s'irrite contre lui, et, sur un soupçon vague, le poursuit pour le tuer.

Dans ce moment de trouble et d'effroi, Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, montre de la main le buste de Lafayette, donné en 1784 par l'État de Virginie à la ville de Paris, et placé dans la grande salle de l'hôtel de ville. A peine commence-t-il à parler que des acclamations s'élèvent de toutes parts, et Lafayette est proclamé [1]. C'est ce même buste qui, quelque temps avant le 10 août, devint l'occasion de querelles journalières entre les jacobins qui voulaient le faire ôter et la garde nationale qui le défendait. Cette querelle fut sur le point de devenir sanglante; le buste fut réduit en poudre le 10 août, et la médaille votée par la ville avec l'effigie de Lafayette, fut brisée par le

[1] M. Moreau de Saint-Méry, président, s'est contenté de montrer le buste de M. de Lafayette. Ce geste a été vivement senti. Tous les vœux des électeurs se sont réunis sur lui. (Procès-verbal des électeurs.)

bourreau, sur le réquisitoire et en présence de Manuel.

Mais quand on apprit le renvoi des nouveaux ministres, le rappel de M. Necker et ses collègues, le parti qu'avait pris le roi de se rendre au milieu de l'assemblée nationale, l'ordre donné aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles; quand la députation de plus de soixante membres, présidée par Lafayette, fut reçue en triomphe, et après le discours de Lafayette, de MM. de Lally, Clermont-Tonnerre, qui parlèrent aussi, et produisirent un grand effet, toutes les voix proclamèrent encore le commandant général de la milice parisienne.

« Alors, dit le procès-verbal de l'hôtel de ville, M. de Lafayette, acceptant cet honneur avec tous les signes de respect et de reconnaissance, a tiré son épée, et il a fait serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse, et dont on daignait lui confier la défense.

» Au même instant, toutes les voix ont proclamé de même M. Bailly *prévôt des marchands.*

» Une voix s'est fait entendre, et a dit : « *Non pas prévôt des marchands, mais maire de Paris.* »

» Et par une acclamation générale, tous les assistants ont répété : « *Oui, maire de Paris.* »

» M. Bailly s'est incliné sur le bureau, tellement ému qu'au milieu des expressions de sa reconnaissance, on a seulement entendu qu'il n'était pas digne d'un si grand honneur, ni capable de porter un tel fardeau. »

Cette double nomination par l'acclamation populaire, et l'assentiment ultérieur de l'assemblée nationale et du roi, n'empêchèrent pas le maire et le commandant général de demander une élection régulière dans les soixante districts.

II

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS

DU 16 JUILLET AU 5 OCTOBRE 1789 [1].

Les nouvelles et immenses fonctions que la confiance populaire avait données à Bailly et à Lafayette, retinrent ces deux députés dans la capitale. « La ville de Paris avait besoin d'un maire et d'un » commandant général, » dit le duc de la Rochefoucauld au roi, en rendant compte de la députation, « elle a nommé MM. Bailly et Lafayette, » paroles inusitées pour le roi, qui néanmoins le lendemain exprima son assentiment.

Ces premiers temps de la révolution furent, jour et nuit, une suite d'actions et de discours dont nous trouvons à peine quelques indications dans le procès-verbal des électeurs, les Mémoires de Bailly, et autres écrits authentiques. Ce n'est pas sans beaucoup d'allocutions vives et presque toujours efficaces, que les chefs du peuple parvinrent à réprimer en grande partie les dispositions d'une multitude élevée sous l'influence de l'ancien régime, irritée de sa dégradation passée et des conspirations récentes contre son émancipation, à une époque où tous les ressorts de l'administration et de la police étaient non-seulement brisés, mais sourdement employés à déjouer la nouvelle organisation qui, pour ainsi dire, n'existait pas encore.

Dès le 16, la formation régulière d'une garde nationale fut délibérée à l'hôtel de ville.

[1] Extrait du recueil de 1829, intitulé : *Collection des Discours*, etc.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTEURS.

(16 juillet.)

« M. de Lafayette a exposé qu'il était d'une importance extrême d'organiser le plus promptement possible et de soumettre à un règlement stable et régulier la milice parisienne; que cette réunion de citoyens armés, déjà célèbre par leur courage, si elle restait ainsi sans ordre et sans discipline, guidée par la seule impression du moment, non-seulement serait exposée à perdre par la confusion des mouvements le fruit de ses efforts, mais qu'elle pourrait même, sans le vouloir, renfermer dans son sein des semences de troubles et de division;

» Qu'il conviendrait, sans doute, d'incorporer dans ce corps militaire ces braves gardes françaises, si dignes, par leur conduite patriotique, de la reconnaissance de la commune, mais qui, dispersés aujourd'hui dans les districts de Paris, sentent eux-mêmes le besoin d'être assujettis à une discipline régulière;

» Que toutes les communes du royaume se proposant sans doute, à l'exemple de Paris, de confier leur défense intérieure à un corps de citoyens armés, il désire que la ville de Paris donne la première le titre qui convient à ces troupes citoyennes, armées pour la défense de la constitution nationale;

» Que le titre le plus convenable lui paraît être *garde nationale,* en y joignant le nom de chaque ville à laquelle la garde serait attachée, et, par exemple, pour Paris, *garde nationale de Paris;*

» Enfin, que l'organisation de ce corps militaire qui serait nommé *garde nationale de Paris*, ne lui semble légale et possible que sur un plan qui serait étudié et

concerté avec lui par des députés de tous les districts, apportant et réunissant à l'hôtel de ville le vœu général de la commune.

» L'assemblée, délibérant sur les propositions de M. de Lafayette, a arrêté que le corps militaire auquel sont confiées la garde et la tranquillité de la ville, sera désormais nommé *Garde nationale de Paris*; et que chaque district sera, à l'instant même, invité à députer à l'hôtel de ville une personne chargée de sa confiance, pour concourir avec M. de Lafayette à la confection d'un travail qui établira l'organisation et le régime de ce corps militaire et citoyen. »

On trouve dans le procès-verbal des électeurs, (16 juillet) que Bailly a sauvé une femme qu'on voulait assommer; Lafayette, un abbé Cordier [1] qu'on allait pendre; le commandant provisoire de la Bastille, Soulès, que la foule emmenait. Dans les premiers jours, plus de vingt autres personnes, parmi lesquelles on peut citer deux officiers de la division du général Falkenheim, M. de Boisgelin qui avait été président de la noblesse aux États de Bretagne où il avait prêté le fameux serment contre la cause de la révolution, M. de Lambert arrêté aux barrières au moment où il cherchait à les forcer, le général Turkeim, la belle madame de Fontenay, aujourd'hui princesse de Chimay, qui depuis a elle-même sauvé tant de victimes, etc., ont été arrachées par Lafayette aux fureurs populaires, avant que ses efforts eussent échoué dans la malheureuse catastrophe de Foulon et Berthier [2].

Nous voyons dans le même procès-verbal du 16, que « l'ordre de la démolition de la Bastille, en vertu d'une délibération du comité permanent de l'hôtel de ville, a été sur-le-champ proclamé par les trompettes de la ville, dans la cour de l'hôtel et dans tous les carrefours de Paris, au nom de M. de Lafayette; qu'en cet instant se sont présentés pour prêter serment à la nation, entre les mains de leur commandant général, les députés des différents corps militaires existant dans la capitale. »

Le lendemain (17 juillet), le roi se rendit sans gardes de Versailles à Paris. Il fut harangué par Bailly dans un discours plein d'affection, où se trouve la célèbre antithèse : « Ce sont les mêmes clefs qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Il le fut aussi par les présidents des électeurs, MM. de Lavigne et Moreau de Saint-Méry, par le procureur du roi de la ville, Éthis de Corny, et par M. de Lally-Tollendal dont le discours est connu.

Quel moment ce dut être pour Lafayette que celui où, à la tête de tous les citoyens armés des soixante districts, il reçut Louis XVI après lui avoir adressé, à moitié chemin, quelques paroles respectueuses qui contribuèrent à le rassurer! Il était, ainsi que son état-major, en frac uni, sans autres distinctions militaires que l'épée et la cocarde [3]. Il ne fit point de discours.

Lorsque le roi eut reçu à l'hôtel de ville, des mains du maire, la cocarde de la révolution qui n'avait encore que les deux couleurs de la ville, il fut reconduit par le commandant général jusqu'au piquet des gardes du corps resté hors des murs.

A la suite de la délibération de l'assemblée des électeurs du 16, un projet d'organisation fut arrêté par Lafayette, de concert avec le comité militaire, l'état-major de la garde provisoire, le général Mathieu Dumas rapporteur. En même temps ce fut sur sa proposition, qu'après l'adoption des

[1] On ne verra sans doute qu'un pieux et tendre souvenir dans la publication de l'anecdote suivante. Un précieux ami à qui l'éducation du jeune fils du général Lafayette était confiée, l'avait conduit à l'hôtel de ville, au moment où son père s'efforçait d'arracher l'abbé Cordier à la multitude armée et furieuse. Le général Lafayette, saisissant aussitôt l'occasion de cette visite inattendue : « *Messieurs,* dit-il en se tournant vers » la foule, *j'ai l'honneur de vous présenter mon fils.* » Il y eut un moment d'effusion et de surprise, pendant lequel les amis du général qui étaient avec lui sur le perron de l'hôtel de ville parvinrent à faire entrer l'abbé Cordier dans l'intérieur de l'édifice et à le mettre en sûreté.

[2] Les aides de camp de Lafayette pourraient citer beaucoup d'exemples. En voici un de plus : lors de son passage à Leipsick, étant conduit d'Olmütz à Hambourg, un étranger considérable, qui était employé par le gouvernement autrichien dans les Pays-Bas, mais que Lafayette ne reconnut pas, vint le remercier de lui avoir sauvé la vie le 16 ou le 17 juillet 1789. (*Note du général Lafayette.*)

[3] « M. de Lafayette était à cheval, l'épée à la main, à la tête de deux cent mille hommes armés de toutes les sortes, des gardes françaises dont il avait remplacé les anciens officiers par leurs sergents, de tous les militaires qui avaient rejoint le drapeau de l'insurrection, et de tous les citoyens qui avaient pu se procurer des armes quelconques. On voyait parmi eux jusqu'à des moines de divers ordres. Derrière les rangs des citoyens armés, étaient entassés femmes, enfants, vieillards; toutes les fenêtres étaient garnies; les toits mêmes étaient couverts de spectateurs.

» La subordination et le bon ordre étaient tels, qu'un signe du commandant général suffisait pour exécuter sans tumulte le plus grand mouvement. Aucun homme armé n'a quitté son rang; aucune personne n'a traversé la ligne. M. de Lafayette n'est monté à l'hôtel de ville que pour prendre le roi au moment de son départ et assurer son libre passage. C'est alors que Sa Majesté, parvenue à sa voiture sans aucun obstacle, lui a dit : « *M. de Lafayette, je vous cherchais pour vous faire savoir que je confirme votre nomination à la place de commandant général de la garde parisienne.* » (HISTOIRE DES PREMIERS ÉLECTEURS DE PARIS, par Ch. Duveyrier, secrétaire de leur assemblée.)

nouvelles couleurs par le roi, l'hôtel de ville y ajouta l'antique couleur blanche[1].

Ainsi fut formée la cocarde tricolore, devenue la cocarde nationale. Lafayette, en présentant à l'hôtel de ville le projet d'organisation avec cette cocarde et l'uniforme tricolore, prononça ces paroles :

« *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution à la fois civique et militaire, qui doit triompher des vieilles tactiques de l'Europe, et qui réduira les gouvernements arbitraires à l'alternative d'être battus, s'ils ne l'imitent pas, et renversés, s'ils osent l'imiter.* »

Ce qui s'est passé dans la guerre de la révolution, l'appel des divers souverains aux milices nationales et le coup mortel porté à l'arbitraire par l'introduction du système représentatif en Europe, semblent justifier cette prédiction.

Voilà comment furent instituées les gardes nationales. La révolution du 14 juillet avait donné à la capitale une espèce de suprématie sur les autres villes et sur tous les cantons du royaume, qui s'empressèrent de suivre ses exemples et de demander ses conseils. Il en fut de même des forces armées dans toute la France. Cette circonstance et la confiance personnelle dont Lafayette était l'objet, lui donnèrent une grande part à la création des gardes nationales, et quoiqu'il ait refusé les commandements spéciaux qui lui furent alors offerts de toutes parts, et ensuite, en 1790, le commandement général que la France armée lui destinait, il n'en joignit pas moins à l'honneur de l'institution une influence personnelle, qui lui a fait depuis un droit et un devoir de réclamer sans cesse l'organisation de cette puissante et essentielle garantie de l'indépendance nationale, et qui diminue beaucoup le peu de mérite qu'on a bien voulu trouver à son refus d'un plus grand pouvoir.

Le mouvement du 14 juillet s'était communiqué comme l'étincelle électrique; la France, sous peu de jours, fut debout tout entière. Paris eut, à cette époque, à modérer l'influence qu'on lui accordait, à la diriger vers le bien général. Lafayette n'accepta d'autorité que ce qu'il était impossible de refuser, mais employa son immense influence à la formation des gardes nationales de la France entière, où partout on prenait pour modèle la force armée de Paris, et pour règle l'opinion de son chef.

Ce fut un grand bonheur, au milieu de l'effervescence populaire, lorsque les institutions anciennes étaient détruites, qu'aucune autre barrière n'était encore élevée; ce fut, dis-je, un grand bonheur que cette confiance dans les hommes qui, tels que Bailly, Lafayette, les électeurs, les représentants de la commune et de la garde nationale de Paris, ont eu constamment l'horreur des violences auxquelles ils s'opposèrent dès lors de toutes leurs forces. Cette opposition à tous les désordres fut telle, que la garde nationale et son chef ne sont pas plus connus dans ces trois premières années pour leur dévouement à la cause de la liberté que pour leur zèle à combattre l'anarchie, à protéger les personnes et les propriétés sans distinction de parti, et à maintenir l'ordre légal. Cette première impulsion s'est retrouvée toutes les fois que les circonstances, l'esprit de faction ou les calculs du despotisme, ont cédé à la nécessité de rétablir des gardes nationales.

Les contemporains se rappellent avec plaisir cette belle organisation de la première garde nationale parisienne, ces six superbes divisions composées de soixante bataillons de six compagnies volontaires et une soldée. Les anciens grenadiers des gardes, les chasseurs des barrières, une artillerie de cent quarante pièces de canon, une gendarmerie à cheval complétaient cette organisation d'où sont sortis tant de généraux et d'officiers distingués. Les grandes villes, les villes moyennes, les campagnes se modelaient plus ou moins sur cette institution. Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Metz, Rennes, Rouen, Marseille, etc., offraient à l'envi des troupes citoyennes admirables par leur belle tenue, leur excellent esprit. Des fédérations particulières liaient ensemble ces divers corps; mais c'est au 14 juillet 1790, un an après la mémorable époque de l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille, qu'une fédération générale lia de plus en plus toutes les parties de ce grand corps.

Nous avons dit que Lafayette, nommé à l'unanimité le 15 au matin, et par acclamation le soir du même jour, accepté le 16 par les applaudissements de l'assemblée constituante, et le 17 par l'assentiment du roi prononcé à l'hôtel de ville, n'en avait pas moins voulu soumettre cette nomination à la délibération de l'universalité des citoyens de Paris. C'est le but de la circulaire du 18 juillet aux soixante districts. Nous la transcrirons ici :

[1] La cocarde fut d'abord bleue et rouge; ce n'étaient pas seulement les couleurs de la ville, mais par un singulier hasard, celles de la livrée d'Orléans. Lafayette, frappé de cette circonstance et voulant nationaliser l'ancienne couleur française en la mêlant aux couleurs de la révolution, proposa à l'hôtel de ville et fit adopter la cocarde tricolore. (*Note du général Lafayette.*)

« Il n'est point d'expressions qui puissent vous peindre ma reconnaissance et mon dévouement; mais je vous supplie de recevoir l'hommage d'un cœur pénétré de vos bontés, et dont la gloire et le bonheur seront d'être à vous jusqu'à mon dernier soupir.

» Quels que soient les témoignages si précieux de votre confiance, je dois observer que le général des milices parisiennes a été nommé par une acclamation, bien flatteuse sans doute, mais qui n'a pas le caractère légal de la volonté des citoyens, d'où doit émaner tout pouvoir. La circonstance était trop pressante pour que cela pût être arrêté par aucune réflexion. Aujourd'hui, Messieurs, je désire que mes concitoyens se choisissent régulièrement un chef, en me réservant dans tous les cas l'honneur de les servir comme le plus fidèle de leurs soldats, et ce n'est que provisoirement que je puis exercer les fonctions dont je suis chargé.

» Elles me sont bien chères, Messieurs, lorsque je vous exprime mes remercîments et mon admiration pour le bon ordre qui a régné hier, et qui est dû à votre zèle beaucoup plus qu'à aucune disposition de ma part. »

Le résultat fut une nomination régulière et non moins unanime, par suffrage universel, du maire et du commandant général.

Une partie essentielle du plan d'organisation de la garde nationale de Paris était d'incorporer dans chaque bataillon une compagnie du centre qui fît le service de l'ancien guet de la ville. Les gardes françaises y étaient naturellement appelées. Paris était plein de soldats de divers régiments amenés des frontières, dans des vues bien opposées, et d'un assez grand nombre de gardes suisses, dont on forma les compagnies des chasseurs des barrières. Quoique Lafayette eût déclaré « que les vrais déserteurs étaient ceux qui ne s'étaient pas réunis au drapeau de la nation, » il fallait régulariser la situation de tous ces militaires. Nous trouvons sur cet objet, dans les procès-verbaux et journaux du temps, une lettre du roi au général Lafayette.

« Versailles, 21 juillet. — Je suis informé, monsieur, qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régiments en a quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris. Je vous autorise à garder tous ceux qui s'y seront rendus avant que vous receviez la présente lettre seulement, à moins qu'ils ne préfèrent de retourner à leurs corps respectifs, avec un billet de vous, au moyen duquel ils n'y éprouveront aucuns désagréments.

» Quant aux gardes françaises, je les autorise à entrer dans les milices bourgeoises de ma capitale, et leur prêt et nourriture sera continué, jusqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangements relatifs à leur subsistance. Les quatre compagnies qui sont ici pour ma garde continueront le service, et j'en aurai soin. *Signé* LOUIS.

Pour assurer le sort de ceux des militaires qui voudraient retourner à leurs corps, il parut le 14 août une ordonnance royale qui confirma les permissions accordées par cette lettre.

Mais ce n'étaient pas les seules difficultés. On cherchait à travailler l'esprit des gardes françaises. Une députation vint un jour apprendre au commandant général que des congés absolus, pour retourner dans leurs foyers, étaient délivrés par leur lieutenant-colonel, M. Malliardos. Lafayette leur donna rendez-vous chez cet officier dont la cour était pleine de soldats; il les harangua, et l'effet de cette allocution fut qu'aucun ne profita du consentement qu'à la fin du discours il donnait à leur départ.

Une autre fois, en passant à cheval près du district des Cordeliers, il fut invité à s'y rendre. L'assemblée était nombreuse; une partie de la salle pleine de gardes françaises. Après les applaudissements ordinaires, le fameux Danton, président et orateur du jour, informa Lafayette que, pour récompenser le patriotisme des braves gardes françaises, le district avait arrêté de demander qu'on rétablît les régiments dans leur ancien état, et qu'on en donnât le commandement au premier prince du sang, le duc d'Orléans. « On ne doutait pas, disait-il, de l'assentiment du commandant général à un projet si patriotique. » Le tout accompagné des compliments du président et des acclamations de l'assemblée.

Lafayette se trouvait pris au piége. Son exorde fut très-précautionné; mais il parvint graduellement à dégoûter du projet les citoyens et les gardes françaises elles-mêmes. Le complot, qui avait ailleurs ses racines, fut complétement déjoué.

(22 juillet). Dans les premiers jours qui suivirent l'insurrection du 14, l'état de Paris était effrayant. Cette population immense de la ville et des villages environnants, armée de tout ce qui s'était rencontré sous sa main, s'était accrue de six mille soldats qui avaient quitté les drapeaux de l'armée royaliste pour se réunir à la cause de la révolution. Ajoutez quatre à cinq cents gardes suisses, et six bataillons de gardes françaises sans officiers; la capitale dénuée à dessein de provisions et de moyens de s'en procurer; toute l'autorité, toutes les ressources de l'ancien gouvernement détruites, odieuses, incompatibles avec la liberté; les tribunaux, les magistrats, les agents de l'ancien régime soupçonnés et presque tous malveillants; les instruments de l'ancienne police intéressés à tout confondre pour rétablir le despotisme et leurs places; les aristocrates poussant au désordre pour se venger et pour se rendre nécessaires; les orléanistes, de leur côté, au service des projets de leur chef; ces divers partis remuant, à leur gré, plus de trente

mille étrangers ou gens sans aveu; et pour diriger tous ces éléments agités, pour animer et contenir en même temps ce peuple que le despotisme s'était plu à corrompre, il n'y avait encore ni organisation militaire, ni organisation civile; il n'y avait ni lois nationales, ni formes juridiques indiquées pour les procédures.

L'ordre public n'était défendu que par une foule armée et délibérante dans chacun des soixante districts, et à l'hôtel de ville par des électeurs qui, sans autre droit que leur patriotisme, avaient heureusement saisi les rênes de l'administration; enfin par des chefs du moment, chargés de veiller à tout, dont la personne était aimée, respectée, mais dont le visage était inconnu à l'immense majorité qui n'obéissait que par entraînement et confiance.

Malgré ces extrêmes difficultés, nous venons de voir que beaucoup de personnes avaient été sauvées par la persuasion des discours ou par les efforts personnels de Lafayette.

Il n'eut pas ce bonheur dans l'affreuse et déplorable journée du 22 juillet.

On avait conduit en son absence à l'hôtel de ville l'ex-ministre Foulon. Nous sommes bien loin de justifier ici toutes les odieuses imputations dont il était l'objet; mais malheureusement, il n'était pas nécessaire qu'elles fussent prouvées pour le mettre dans le plus imminent danger. Il était abhorré du peuple; on lui reprochait des malversations dans la guerre de sept ans, où il avait été intendant de l'armée de M. de Broglie, une grande dureté de caractère et ce propos invraisemblable « que le peuple serait trop heureux qu'on lui donnât du foin à manger. » Il était compté parmi les prétendants au ministère des finances, et l'on redoutait d'autant plus sa promotion à cet emploi, qu'il passait pour constant que son plan d'administration était fondé sur la banqueroute publique. C'est sous ces funestes impressions qu'il venait d'être appelé à ce ministère éphémère, destiné à la destruction de l'assemblée et à la punition de la capitale.

On voit par le *procès-verbal des électeurs* quels furent les efforts de Lafayette pour soustraire ce malheureux à l'inexprimable rage de la multitude dont les flots se renouvelaient sans cesse, et qu'il fallait bien tâcher de persuader, puisqu'il n'y avait encore aucun moyen organisé pour contraindre [1]: « Il ne restait plus aucun moyen de suspendre la colère impatiente et frénétique de la multitude, lorsque des cris redoublés ont annoncé M. de Lafayette.

« On lui a fait place; il est entré sans difficulté, il est venu se mettre à côté de M. Moreau de Saint-Méry, président de l'assemblée. A son aspect, le silence le plus profond a succédé au tumulte :

« Je suis connu de vous tous, leur disait-il; vous m'avez nommé pour votre général; et ce choix qui m'honore m'impose le devoir de vous parler avec la liberté et la franchise qui font la base de mon caractère. Vous voulez faire périr sans jugement cet homme qui est devant vous : c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui me flétrirait moi-même, qui flétrirait tous les efforts que j'ai faits en faveur de la liberté, si j'étais assez faible pour la permettre; je ne la permettrai pas, cette injustice. Mais je suis bien loin de prétendre le sauver, s'il est coupable; je veux seulement que l'arrêté de l'assemblée soit exécuté, et que cet homme soit conduit en prison pour être jugé par le tribunal que la nation indiquera. Je veux que la loi soit respectée, la loi sans laquelle il n'est point de liberté, la loi sans le secours de laquelle je n'aurais point contribué à la révolution du Nouveau Monde, et sans laquelle je ne contribuerais pas à la révolution qui se prépare.

» Ce que je dis en faveur des formes et de la loi, ne doit pas être interprété en faveur de M. Foulon. Je ne suis pas suspect à son égard, et peut-être même la manière dont je me suis exprimé sur son compte dans plusieurs occasions suffirait seule pour m'interdire le droit de le juger. Mais plus il est présumé coupable, plus il est important que les formes s'observent à son égard, soit pour rendre sa punition plus éclatante, soit pour l'interroger légalement, et avoir de sa bouche les révélations de ses complices.

» Ainsi, je vais ordonner qu'il soit conduit dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain [2]. »

[1] On pourrait conclure du journal de Bailly qu'il y avait eu dans la matinée un malentendu sur la garde de l'hôtel de ville; je n'ai plus les détails assez présents pour rectifier cette erreur, trop indifférente au reste, comme on le vit le même soir. Le fait est que, dans ces premiers jours, au milieu de cette multitude en bouillonnement où rien n'était classé, où l'on ne se connaissait point, où tout était exaltation ou méfiance, il n'y eut d'abord d'autre moyen de répression que l'ascendant personnel, d'autre influence que celle que chaque individu osait ou savait prendre; et comme la carrière était ouverte à tout le monde, on devrait être moins sévère envers ceux qui ont empêché beaucoup de mal et fait un peu de bien. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Le compte rendu par M. de Montlosier de l'assassinat de Foulon et Berthier, dans ses Mémoires sur la révolution française (t. 1, p. 226), est très-inexact. L'auteur était à cette époque dans les montagnes d'Auvergne. On peut voir par les renseignements qu'il reçut alors, combien les faits étaient défigurés par l'esprit de parti.

M. de Montlosier rapporte (page 226) un prétendu discours de Bailly, à l'occasion de Foulon. Bailly n'était pas encore à l'hôtel de ville. On voit dans ses Mémoires qu'il était absent; qu'on le chercha sans le trouver; qu'il n'arriva et n'apprit qu'à cinq heures du soir ces terribles nouvelles.

Que l'on compare le discours prêté au général Lafayette, dans cette déplorable circonstance, avec les véritables paroles

» Ce discours de M. de Lafayette avait fait une grande impression, et principalement sur ceux qui, dans cette salle très-vaste, avaient été à portée de le bien entendre. Les plus voisins étaient d'avis qu'il fût sur-le-champ conduit en prison ; et même deux d'entre la multitude, du nombre de ceux qui avaient été donnés pour gardes à M. Foulon, sont montés sur le bureau et ont dit qu'il fallait le conduire en prison ; mais à l'extrémité de la salle les esprits n'étaient pas si bien disposés. Des voix furieuses ont crié : « *A bas, à bas !* » et les deux hommes ont été obligés de descendre et de se taire.

» M. Foulon lui-même a voulu parler. On a fait un peu silence ; mais on n'a pu entendre que ces mots « *Assemblée respectable.... peuple juste et généreux... Au surplus, je suis au milieu de mes concitoyens... Je ne crains rien.* » Ces paroles ont fait, peut-être, un tout autre effet que celui qu'on pouvait attendre. L'effervescence a repris tous ses accès ; des clameurs se sont fait entendre dans la place de l'hôtel de ville ; quelques personnes d'un extérieur décent, mêlées parmi la foule, même dans la salle, l'excitaient à la sévérité. Un particulier bien vêtu, s'adressant au bureau, s'écriait avec colère : « *Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans ?* »

» Par trois fois différentes, M. de Lafayette a repris la parole ; toujours il a produit quelque effet favorable, et il est impossible de savoir ce qui serait arrivé lorsque des cris, beaucoup plus effrayants, sont partis de la place de l'hôtel de ville. Plusieurs voix, à l'extrémité de la salle, ont annoncé que le Palais-Royal et le faubourg Saint-Antoine venaient enlever le prisonnier. Les escaliers et tous les passages de l'hôtel de ville ont retenti de cris épouvantables. Une foule nouvelle est venue presser la foule qui remplissait déjà la grande salle ; tous se sont ébranlés à la fois ; tous se sont portés avec impétuosité vers le bureau et vers la table qui soutenait la chaise sur laquelle M. Foulon était assis. La chaise s'ébranlait ; elle était renversée, lorsque M. de Lafayette a prononcé à haute voix : *Qu'on le conduise en prison.* »

A ce récit, qui est exact, il faut ajouter que Lafayette, après avoir essayé encore une fois d'apaiser la multitude, obtenait des applaudissements tumultueux, quand Foulon eut la funeste idée d'applaudir lui-même. Une voix s'écria : « *Voyez-vous, ils s'entendent.* » A ces mots, Foulon, arraché aux mains des électeurs qui l'entouraient et cherchaient à le garantir, fut entraîné et massacré à la Grève sans qu'il y eût pour Lafayette la possibilité physique, je ne dis pas de le protéger, mais même de se faire entendre [1].

Le même jour, on ramenait le gendre de Foulon, Berthier, intendant de Paris, dévoué à la cour, que la conscience de ses dangers bien plus que de ses torts avait déterminé à s'évader. Tout ce qu'avaient pu le maire et les électeurs, au moment où ils avaient été informés de cet événement, s'était réduit à envoyer une escorte au devant du prisonnier, pour le garantir de la fureur du peuple, dans sa translation de Compiègne, où il avait été arrêté, jusqu'à Paris.

Cette intention fut remplie avec intelligence et fermeté, mais surtout avec bonheur, par une troupe de volontaires auxquels Lafayette avait donné pour commandant d'Hermigny. Le maire et les électeurs reçurent Berthier à l'hôtel de ville. L'exemple récent de Foulon leur avait appris qu'il ne fallait pas compter sur les ressources du raisonnement. Il était encore moins possible de compter sur le secours de la force publique, qui existait à peine. La garde nationale n'était point organisée ; il n'y avait pas même encore de signes extérieurs auxquels on pût reconnaître ni les magistrats, ni les autres dépositaires de l'autorité légitime. Lafayette était en frac, tellement inconnu à une grande partie de la multitude, que lorsque ses efforts en faveur des deux victimes qui périrent dans cette journée paraissaient avoir quelques succès, les malintentionnés soutenaient et persuadaient à ceux qu'ils voyaient chancelants que ce n'était pas Lafayette qui les haranguait.

Dans cet état de choses, Bailly qui venait d'arriver et les électeurs ordonnèrent que Berthier fût

consignées dans le procès-verbal des électeurs et le journal de Bailly ; on verra la différence. Ce discours cité par M. de Montlosier est extrait d'un recueil intitulé *l'Ami du roi*, et commence ainsi : « *Je ne puis blâmer votre colère contre cet homme ; je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui.* »

« Pour Berthier, dit M. de Montlosier, *quand il arriva le surlendemain*, c'est la même éloquence et les mêmes efforts. » Berthier arriva le même jour ; il fut massacré le soir. Ces scènes cruelles ont été bien légèrement rapportées par M. de Montlosier. (*Note du général Lafayette.*)

Voyez ci-dessus la lettre du mois d'août 1786, page 211 de ce volume ; les réclamations du général Lafayette à l'assemblée des notables pour obtenir la réforme de la jurisprudence criminelle, et plus tard ses démarches du mois de septembre 1789, qui provoquèrent un décret de l'assemblée nationale en faveur des garanties judiciaires.

[1] Toulongeon dénonce l'étrange supposition d'un historien, M. Bertrand de Molleville, qui admet que des membres de l'assemblée organisèrent ces meurtres, et qu'entre autres, la Rochefoucauld en consentit et approuva le plan et les moyens. On ne peut infliger à cette infâme calomnie une punition plus sévère, qu'en reproduisant dans toutes les occasions le nom de l'accusé et celui de l'accusateur. (*Note du général Lafayette.*)

conduit en prison, motivant cette mesure sur la nécessité de l'interroger judiciairement pour tirer de lui l'aveu de ses complices. C'était non-seulement ce qu'il y avait de plus sage, mais tout ce qui était possible. L'essentiel était de gagner du temps. Il fut donc mis sous la garde du peu de volontaires qu'on put réunir et qui devaient le conduire à la Conciergerie, tandis que quelques autres cherchaient à garder les passages ; mais rien ne put empêcher un homme de la foule de lui tirer un coup de pistolet.

D'autres attentats furent encore commis. En août 1789, un brave officier de maréchaussée, Durocher, fut assassiné d'un coup de fusil à Chaillot; au mois d'octobre de la même année, un boulanger fut pendu dans une émeute; il est vrai qu'ici les coupables ont été saisis et condamnés à mort. Deux voleurs, pris en flagrant délit, furent tués en mai 1790, avant qu'on eût pu les secourir. On massacra encore deux hommes, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars; leurs têtes furent mises sur des piques; mais ce crime provoqua la proclamation de la loi martiale, exécutée ce jour-là. Tels sont, avec les meurtres de Foulon et Berthier, les assassinats populaires qui, dans l'enceinte de la capitale, pendant le cours du commandement de Lafayette, ont trompé son zèle et profondément affligé son cœur.

Cependant, que d'émeutes encore, les unes dissipées par la persuasion, les autres repoussées par la force armée, que de scènes tumultueuses, indécentes et corruptrices de la vraie morale patriotique, ont été opposées au dévouement des magistrats, du peuple et de la garde nationale, par cette armée de désorganisateurs que toute capitale recèle, qu'une grande révolution attire, et dont l'esprit de faction s'est servi avec une tactique aussi fatigante pour les soldats de l'ordre légal, que désespérante pour tous les véritables amis de la liberté !

Lafayette, dans tous les temps, n'a pas hésité à proclamer sa ferme et profonde conviction de la grande part que les ennemis de la révolution ont eue à ces désordres anarchiques, voulant, pour nous servir de l'expression de M. Pitt, que les *Français traversassent la liberté,* et fussent ramenés par la licence à l'ancien régime. « *Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que je péris,* a dit Bailly, *c'est pour le serment du Jeu-de-Paume.* »

L'indignation et la douleur de Lafayette l'ayant porté à donner, dès le lendemain du 22 juillet, sa démission, on va voir si le tourbillon orageux où l'on était alors l'a empêché de mettre à ce déplorable événement l'importance qu'il méritait; si, en reprenant sa démission, il a cédé à des instances légères, et s'il aurait pu mieux tirer parti, pour ramener l'ordre et la justice, de la disposition où l'on était à son égard.

Extrait du procès-verbal des électeurs (23 juillet). — « M. Moreau de Saint-Méry, président, a dit à l'assemblée que M. de Lafayette, sensiblement affligé des scènes horribles qui s'étaient passées la veille, voulait abandonner le commandement militaire, et qu'il avait écrit à M. Bailly et aux soixante districts :

« MONSIEUR,

» Appelé par la confiance des citoyens au commandement militaire de la capitale, je n'ai cessé de déclarer que, dans la circonstance actuelle, il fallait que cette confiance, pour être utile, fût entière et universelle. Je n'ai cessé de dire au peuple, qu'autant j'étais dévoué à ses intérêts jusqu'au dernier soupir, autant j'étais incapable d'acheter sa faveur par une injuste complaisance............

» .... Le peuple n'a pas écouté mes avis; et le jour où il manque à la confiance qu'il m'avait promise, je dois, comme je l'ai dit d'avance, quitter un poste où je ne peux plus être utile [1]. Je suis avec respect, etc. »

« L'assemblée effrayée et consternée a été à l'instant entraînée par un mouvement général. Tous les membres se sont levés ensemble; et, ayant M. Moreau de Saint-Méry, président, à leur tête, ils se sont portés en foule au bureau des subsistances, où M. de Lafayette était encore avec M. Bailly.

» Ils l'ont environné, et tous s'empressaient de dire à M. de Lafayette la même chose : que le salut de la ville était attaché à la conservation de son général.

» M. de Lafayette a répondu que l'utilité publique elle-même semblait exiger sa retraite; que les exécutions sanglantes et illégales de la veille, et l'impossibilité dans laquelle il s'était trouvé de les empêcher, l'avaient trop convaincu qu'il n'était pas l'objet d'une confiance universelle. »

Mais il est superflu de transcrire ici le procès-verbal de tout le cours de cette journée où Lafayette fut honoré de tant d'instances dont les expressions et les détails ne peuvent être rapportés par lui-même. Il persista longtemps dans ses refus fondés sur l'impuissance de ses efforts contre les attentats

[1] La lettre aux districts, écrite dans le même esprit, les priait de ne pas tarder à rendre Lafayette à lui-même en s'occupant immédiatement d'un nouveau choix. (*Note du général Lafayette.*)

de la veille, et lorsqu'il céda enfin à la bienveillante violence qui lui fut faite par les électeurs et les députations des districts, ayant à leur tête le vénérable curé de Saint-Étienne-du-Mont, ce ne fut qu'après les engagements les plus solennels pour le maintien de la justice et de l'ordre public, dans la déclaration suivante, signée de tous les électeurs et députés des districts présents, imprimée et affichée comme étant l'expression du vœu et de l'acclamation unanime de tous les citoyens de la capitale :

« Nous, électeurs et députés des districts de la ville de Paris, en nous conformant au vœu et à l'acclamation unanime de tous les citoyens de cette capitale, et par suite de notre confiance entière dans les vertus, les talents et le patriotisme de M. de Lafayette, l'avons de nouveau proclamé général de la garde nationale de Paris, et lui promettons, tant en notre nom qu'en celui de nos frères armés dans nos districts et dans les autres corporations militaires, subordination et obéissance à tous ses ordres, pour que son zèle, secondé de tous les citoyens patriotes, conduise à sa perfection le grand œuvre de la liberté publique. »

La popularité de Lafayette était telle, qu'on référait à lui les décisions de toutes sortes, ce qu'il crut devoir arrêter en s'adressant aux présidents des districts de Paris, le 29 juillet.

« Messieurs,

» J'espère que l'organisation civile et militaire de la capitale marquera bientôt des limites aux différents pouvoirs que vous jugerez à propos de confier ; mais comme il paraît que le projet de la municipalité n'est pas aussi avancé que le nôtre, et que c'est là, surtout, que les bornes seront tracées, permettez-moi de solliciter vos bons offices, pour qu'en attendant cet heureux moment, nos concitoyens réfléchissent aux dangers de confondre les diverses fonctions. C'est à M. le maire de la ville de Paris, c'est à vos représentants, Messieurs, que doivent être faites toutes les demandes; c'est d'eux que doivent émaner toutes les décisions. Veiller à la sûreté de la capitale, au bon ordre parmi les citoyens armés, exécuter les décrets de vos représentants, vivre pour vous obéir, et mourir, s'il le faut, pour vous défendre ; voilà les seules fonctions, les seuls droits de celui que vous avez daigné nommer commandant général. »

Pendant qu'on s'occupait de l'organisation militaire, les districts de Paris, sur la demande du maire, et d'après le vœu des électeurs eux-mêmes, nommaient, pour remplacer cette admirable assemblée, deux représentants par district, qui prirent le titre d'assemblée des représentants de la commune de Paris.

Le samedi (25 juillet), 120 députés, ainsi nommés par les communes des soixante districts de la ville de Paris, s'assemblèrent à l'hôtel de ville dans la salle du gouverneur. Ils proclamèrent de nouveau, et d'après le vœu manifesté par les délibérations de tous les districts, M. Bailly, maire de la ville, et M. de Lafayette, commandant de la garde nationale de Paris.

« Les membres de cette assemblée, dit Bailly dans son journal, étaient qualifiés de députés nommés et choisis pour se réunir au maire et à M. de Lafayette, afin de dresser un plan d'administration municipale, qui sera d'abord établi provisoirement et soumis à l'examen et à la ratification des districts.

» L'assemblée formée, j'ai renouvelé aux députés, les premiers qui représentassent réellement la commune de Paris, mes remercîments de ma nomination.

» M. de Lafayette ensuite a fait les mêmes recîments que moi ; il a reparlé des raisons qui lui avaient fait donner sa démission, et des marques de dévouement qui lui avaient fait reprendre ses fonctions. Il a ensuite prononcé le serment de remplir fidèlement les fonctions de la place de commandant général, de se renfermer dans les limites qui seront données à cette place, et *de ne jamais oublier que le pouvoir militaire est soumis au pouvoir civil*. Il n'oubliait jamais lui-même les expressoins qui plaisent à une assemblée, et on lui doit la justice qu'il a toujours mis en avant ce principe.

» Aussitôt les membres de l'assemblée, comme députés de leurs districts, lui ont juré la soumission due aux ordres qui lui seront dictés par l'amour du bien public, et qui émaneront de la juste autorité dont la commune jugera à propos de le revêtir. Ils oubliaient qu'ils étaient le pouvoir civil auquel on venait de déclarer le pouvoir militaire soumis; ils oubliaient que ce serment devait être fait par eux à eux-mêmes, à l'assemblée, au maire, leur chef, et à la loi qui commande tout.

» Immédiatement après, je dis à l'assemblée qu'il y avait un troisième serment à prêter entre M. de Lafayette et moi, celui de nous aimer toujours, et nous nous embrassâmes, à la grande satisfaction de l'assemblée, qui sentait combien cette union des deux chefs pouvait être utile à la chose publique. »

L'agitation populaire, continuellement excitée par des factions diverses et même opposées, ne pouvait pas, après un si violent orage, être facilement calmée. Toute la France s'était levée en masse. La fausse nouvelle des brigands, répandue de proche en proche, avec la rapité de l'éclair, accéléra, sans

doute, le mouvement national, comme le bruit de l'entrée des hussards aux barrières de Paris avait précipité les mouvements intérieurs de la capitale. Mais on a fait trop d'honneur à ce moyen révolutionnaire dont les circonstances, la fermentation générale, et la connaissance de dangers plus réels firent en grande partie les frais.

Il suffit de comparer les dates pour voir que, bien avant cette fausse et contagieuse alerte, de l'approche sur chaque point de la France d'une troupe de brigands, deux cent mille Parisiens armés avaient bordé les rues de Paris. L'hôtel de ville était encombré de députations des villes et villages de toutes les parties de la France, annonçant les prises d'armes, et demandant des ordres aux chefs de la capitale, qui les donnaient sous la forme plus modeste d'instructions fraternelles. Mais outre que le merveilleux a toujours beaucoup d'empire sur les croyances, et sans vouloir, comme nos modernes historiens, attribuer les grands événements à je ne sais quelle nécessité, tout à fait indépendante des personnes et fort voisine du fatalisme musulman, nous observerons qu'on a mieux aimé en général, et par différents motifs, agrandir la part de cette histoire des brigands, que de reconnaître tout simplement, dans le peuple français, l'effet électrique d'un sentiment généreux dont l'assemblée, la capitale et ses chefs avaient ouvertement donné le signal.

Quoi qu'il en soit, tandis que ces chefs travaillaient de tout leur pouvoir à établir l'ordre légal, ils étaient continuellement contrariés, non-seulement par les vagues qui venaient d'être si profondément soulevées, mais par la fermentation factice que l'aristocratie furieuse, les factions déjouées, les ambitions naissantes entretenaient avec tous les moyens d'intrigue et d'argent. C'est ainsi qu'on travaillait une population crédule, encore tout émue, livrée tout entière à la politique du moment. Nous ne chercherons pas ici par quel hasard les agents de l'ancienne police, les aristocrates de la veille se trouvèrent tout à coup transformés en patriotes turbulents; comment, par exemple, le fameux Marat, dont, à la vérité, on pourrait dire qu'il était à moitié fou, mais qui, médecin des écuries du comte d'Artois, était parti pour Londres deux mois avant la révolution en clabaudant contre la démocratie, en revint, un mois après, le 14 juillet, éditeur d'un journal furibond où, dans les premiers temps, Bailly et Lafayette furent les seuls individus nominativement attaqués.

Tous les jours, on apprenait à l'hôtel de ville les intrigues de factions très-diverses entre elles; et des personnes qui écoutaient avec l'air d'intérêt, dans les groupes, les criailleries ou les insinuations de ces factions, étaient tout étonnées de trouver dans leur poche l'écu de six livres qu'on y avait glissé.

Plusieurs fois, au milieu de la disette de farine qui alarmait Paris, et désolait ses magistrats, on a porté à Lafayette des billets où sa signature était parfaitement imitée, et par lesquels il était défendu aux meuniers de moudre pour la capitale.

Tantôt on avait persuadé à une foule de gens ameutés dans le faubourg Saint-Antoine de brûler les piquets et effets de campement emmagasinés dans ce faubourg, « pour empêcher, leur disait-on, qu'ils ne servissent à un nouveau rassemblement de troupes royales. » Lafayette leur inspira de meilleures pensées, et chacun alla reporter ces effets où il les avait pris. Tantôt, un rassemblement de tous les ouvriers tailleurs s'était formé sur les gazons du Louvre. On n'y admettait que ceux dont un creux au pouce droit, qui enfonce l'aiguille, attestait l'identité. Cette émeute, dont ils étaient les instruments, avait pour objet secret de retarder l'habillement de la garde nationale, moyen d'union et d'ordre. Un discours paternel les ramena.

Une autre fois, c'étaient plusieurs milliers d'ouvriers employés à des travaux de terrasse à Montmartre, pour leur donner des moyens de subsistance. Ils s'étaient révoltés et donnaient de vives alarmes; Lafayette y courut, les harangua sévèrement, et menaça de faire arrêter les mutins; ils rentrèrent dans l'ordre en criant : *Vive Lafayette!*

On trouve dans les mémoires de l'excellent Dussaulx, la relation d'une émeute assez ridicule [1]. Le transport d'un bateau de poudre appelée communément *poudre de traite*, parce qu'on n'employait que cette poudre de dernière qualité à l'infâme commerce des noirs, causa des inquiétudes populaires; elles s'augmentèrent encore, lorsqu'à l'arrestation de ce bateau, on vit que cette poudre avait été livrée, non sur un ordre de Lafayette, mais d'après un billet que M. de la Salle, commandant en second, avait, en son absence, imprudemment signé. Les lecteurs du billet crurent voir, au lieu de poudre de *traite*, mot dont ils n'avaient aucune idée, poudre de *traître*, et d'après cette ingénieuse interprétation, une foule enragée courut à l'hôtel de ville pour massacrer le prétendu *traître* dont néanmoins la conduite, au 14 juillet, méritait un autre sort. La Salle y revenait tranquillement en fiacre, lorsque, s'informant de l'objet de l'émeute du jour, il se hâta de quitter la place de Grève qui, de même que l'hôtel de ville, était pleine d'une multitude très-animée. Lafayette prit le parti de discourir longuement dans la grande

[1] Le 6 août.

salle, pendant qu'un aide de camp avait été chercher quelques bataillons qui firent évacuer la place par une manœuvre dont Bailly donne la description, et qui consistait à aggrandir successivement un petit carré partant de l'hôtel de ville, de manière à pousser doucement hors de la Grève la foule qui l'encombrait. Alors, comme il était fort tard, il annonça à ses auditeurs qu'il allait se coucher, et leur conseilla d'en faire autant, ce qui leur parut, en regardant par la fenêtre, être le parti le plus sage. En s'en allant, ils disaient encore : « Pendant qu'il nous amusait avec ses beaux discours, et qu'on faisait semblant de chercher la Salle pour qu'il se justifiât, il y a tout à parier que le traître était caché entre ses jambes, sous le tapis de la table. » Le lendemain il ne fut plus question de l'accusation que pour en reconnaître l'injustice.

Le 4 août, Lafayette était venu réclamer la justice de la commune pour les gardes françaises qui avaient rendu de si importants services. On arrêta pour chacun d'eux une forme de certificat, témoignage de l'estime et de la reconnaissance de la ville de Paris, signé du maire et du commandant général; on décida que le scellé serait mis sur les caisses du régiment, et que les fonds de masse et les produits de la vente des magasins formés par des retenues sur la solde, seraient partagés entre les soldats patriotes, tant ceux qui entreraient dans la garde nationale, que ceux qui désireraient se retirer; on augmenta aussi l'ancienne solde de ces militaires, qui depuis le 14 juillet avaient été dispersés dans les districts, dont un, dit Bailly, celui de Saint-Eustache, avait contracté pour eux une dette de quatorze mille livres de vin et de cervelas.

Ces attentions pour eux, des glaces au Palais-Royal, et autres amitiés de ce genre, furent les seuls moyens d'influence employés par les promoteurs du mouvement du 14 juillet. L'argent n'y fut pour rien. On a voulu aussi supposer des causes dans quelques mécontentements de discipline intérieure. Il semblerait que les hommes ne reconnaissent qu'à regret la puissance d'un sentiment généreux.

On décerna en même temps aux gardes françaises une médaille d'honneur qui fut constamment portée par le maire et par le commandant général. C'est celui-ci et non M. de Vauvilliers, comme l'a dit Bailly, par erreur, qui, à une séance de l'hôtel de ville où le maire n'assistait pas, fit adopter pour devise ce vers de Lucain :

> Ignorantne datos ne quisquam serviat enses [1]?
> (*Pharsale*, liv. IV.)

Bailly et Lafayette, retenus à Paris, ne prirent part à la belle séance du 4 août, que par leurs vœux et leur assentiment; mais en applaudissant à la destruction des priviléges, ils cherchaient à détruire aussi les préjugés; et, par exemple, il fallait quelques allocutions pour persuader à certains gardes nationaux de recevoir comme officiers les acteurs de divers théâtres, et un frère de deux jeunes gens qui venaient de périr sur l'échafaud.

Le respectable philanthrope Clarkson fut lui-même agréablement surpris, comme on le voit dans son ouvrage sur la traite des noirs, de trouver en 1790, à la table du général, deux hommes de couleur en uniforme d'officiers de la garde nationale de Saint-Domingue.

Un jour, à l'audience publique de Lafayette, un solliciteur se prévalait de ses titres de noblesse. « *Monsieur, cela n'est pas un obstacle*, » lui répondit-il.

On a voulu depuis distinguer l'ancienne noblesse par des persécutions comme elle avait été distinguée par des priviléges. C'est précisément ce qui a maintenu son existence morale en attendant sa restauration.

Les mémoires et journaux du temps rendent compte d'une partie des mouvements quotidiens et des motions désorganisatrices dont les principaux foyers étaient au Palais-Royal et dans les faubourgs, et qui, nuit et jour, exigeaient l'intervention et les harangues du commandant général. La confiance dans ce moyen d'ordre public était telle, qu'il lui eût été impossible de sortir de Paris sans exciter l'alarme des personnes de toutes les opinions.

Les Mémoires de Bailly témoignent quelles furent les précautions et les craintes, partagées par lui-même, qu'occasionna l'obligation d'aller à Versailles, avec la municipalité et un superbe détachement de la garde nationale, pour porter, le 25 août, jour de Saint Louis, leurs respects au roi et à la famille royale. C'était au pouvoir civil à faire les honneurs de la journée, et l'excellent maire Bailly, au milieu de ses petits mécontentements de la commune de Paris, répète souvent que Lafayette n'a jamais cessé de rendre hommage aux principes qu'il a toujours, dit-il, très-bien connus. C'est ainsi que, restant étranger aux tracasseries, et cherchant au contraire à les concilier, il n'a pas cessé un instant de jouir de l'affection et de la confiance de la commune et de son vertueux chef. Il ne parla donc à Versailles que pour refuser, une fois de plus, un commandement, offert par acclamation, de la garde nationale de cette ville. Mais le

[1] Ce fut aussi Lafayette qui, en instituant les gardes nationales, fit placer sur le pommeau des épées le premier bonnet de liberté qu'on ait vu en France. (*Note du général Lafayette.*)

détachement parisien ayant demandé à présenter un bouquet au roi, il le conduisit au-dessous du balcon où le roi parut, et telle était encore l'inquiétude de la cour qu'en voyant ce corps s'avancer, quoique sans armes, beaucoup de gens crurent qu'il s'agissait d'un coup d'État populaire.

Bailly se plaint avec raison de ce qu'au commencement de septembre, l'assemblée de l'hôtel de ville vota pour le commandant-général un traitement de cent vingt mille livres par an, et un premier dédommagement de cent mille livres, tandis que le lendemain elle se crut incompétente pour voter les appointements du maire, et lui décerna cinquante mille livres d'indemnité. Il ajoute que le refus de Lafayette fut prononcé verbalement, avant d'être consigné par écrit.

Nous allons le donner ici :

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous offrir ma respectueuse reconnaissance pour la députation que vous avez daigné m'envoyer, et de répéter ici les observations que je l'ai priée de vous soumettre.

» Le traitement du commandant général, à cent vingt mille livres, me paraît beaucoup trop fort, non-seulement en lui-même et dans son rapport avec les circonstances, mais aussi par l'obligation qu'il impose pour les appointements de la mairie, dont la supériorité doit être marquée sans cesse par une représentation plus considérable.

» J'observerai, Messieurs, que dans ce moment de trouble, la dépense du commandant est difficile à régler, et le délai que je sollicite est d'accord avec ma situation personnelle. Si elle exigeait un secours pécuniaire, je l'aurais demandé, et je vous supplie de croire que je ne mets pas plus d'importance à le refuser qu'à le recevoir. Mais dans un moment où tant de citoyens souffrent, où tant de dépenses sont nécessaires, il me répugne de les augmenter inutilement. Ma fortune suffit à l'état que je tiens, et mon temps ne suffirait pas à plus de représentation.

» D'après cet exposé, Messieurs, je me borne à souhaiter que les cent mille livres ajoutées, pour cette année, aux cinquante mille écus, contribuent au soulagement de ceux qui ont le plus souffert pour la patrie, et je vous conjure d'approuver la résolution où je suis de renvoyer à une autre époque votre proposition sur la solde du commandant général. »

Mais l'assemblée continua d'insister sur son acceptation, et lorsque ensuite ces représentants, à l'hôtel de ville eurent demandé à tous les officiers publics de la commune une déclaration de désintéressement, dont quelques-uns d'entre eux furent offensés, Lafayette s'y prêta de bon cœur, et répondit au discours du président de l'assemblée :

« Permettez qu'en affirmant sur mon honneur, que je n'ai rien reçu, ni directement, ni indirectement, de la commune de Paris, ni du pouvoir exécutif, j'ajoute que je trouve un dédommagement bien doux, de toutes les peines que m'ont pu causer les fonctions du poste éminent auquel le vœu du peuple m'a appelé, dans les témoignages de bonté dont vous avez toujours daigné m'honorer. En persistant dans mon refus, je n'affecte pas une fausse générosité; je serais disposé non-seulement à accepter, mais même à demander, à solliciter du peuple à qui j'ai consacré ma fortune et mon sang, les indemnités de mes dépenses, si cette même fortune ne me mettait au-dessus du besoin. Elle était considérable; elle a suffi à deux révolutions; et s'il en survenait une troisième pour le bonheur du peuple, elle lui appartiendrait toute entière. »

Depuis ce dernier refus il ne fut plus question de traitement ni d'indemnité.

RÉFORME DE LA JURISPRUDENCE CRIMINELLE.

Il est un point sur lequel l'intervention de Lafayette fut nécessaire et décisive ; c'est la réforme de la jurisprudence criminelle dont il avait parlé à la première assemblée des notables.

Les générations actuelles sont si loin des idées sur lesquelles reposait l'ancienne jurisprudence criminelle de France, qu'elles auraient peine à comprendre les difficultés que Lafayette éprouva, pour en déterminer l'immédiate réforme, c'est-à-dire, pour obtenir que les accusés eussent un conseil, la communication des pièces, un avocat, une procédure et une audience publiques, une confrontation avec les témoins avant le moment où, l'audition étant close, le témoin à charge, qu'un scrupule, une réminiscence, ou la vue de l'accusé eût porté à changer sa déposition, aurait été par une loi spéciale déclaré faux témoin et condamné aux galères. Toutes ces barbaries avaient pour apologistes les magistrats les plus respectables, ceux surtout que leur réputation de *grands criminalistes* portait le plus haut dans l'estime publique; et tels qui s'indignent aujourd'hui de ces cruelles absurdités, défendent encore des préjugés dont leurs descendants s'indigneront à leur tour.

Le prix que Lafayette mettait à l'approbation du vertueux et excellent Bailly, ne nous empêchera pas d'avouer que, tout en partageant ses principes à cet égard, l'empressement du commandant général n'eut pas son aveu, comme on le voit dans son journal du 8 septembre 1789.

« M. de Lafayette a rendu compte à l'assemblée des mesures qu'il avait prises pour l'organisation des compagnies soldées, et pour y distribuer les soldats attachés à la commune. Il profita de cette occasion pour faire à l'assemblée une proposition que j'avais déjà plusieurs fois rejetée. Il me dit un

jour, que je devrais proposer à l'assemblée de demander à l'assemblée nationale de nous faire jouir d'un des plus grands biens attendus de la révolution, la réforme de la jurisprudence criminelle, comme le conseil aux accusés, la publicité de l'instruction, etc. Je lui répondis que ces objets étaient, en effet, très-importants, mais que je croyais qu'il fallait attendre ce que ferait, à cet égard, l'assemblée, et ne pas précipiter un changement si important dans des temps de troubles. Il revint à la charge plusieurs fois : alors je développai davantage mes raisons..... Mais aujourd'hui, il fit la proposition. L'assemblée ajourna à l'après-midi même. M. de Lafayette eut soin de revenir presser la décision, et en effet elle fut portée dans la soirée. On prit un arrêté par lequel on demanda à l'assemblée nationale des formes provisoires, en attendant des formes définitives, pour la procédure criminelle.

» Je ne puis qu'applaudir aux vues de M. de Lafayette : elles étaient pures; mais il se mêlait d'un objet qui ne le regardait pas. N'ayant pas assez de connaissances et d'expérience sur cet objet, il fit un très-grand mal.

» L'assemblée nationale fit (le 9 octobre) un décret provisoire en vingt-huit articles; elle institua les notables; elle régla que les procédures anciennes faites jusqu'alors subsisteraient; mais que toutes celles qui seraient faites après le décret, le seraient suivant les nouvelles formes.

» Il fallut élire des notables; il fallut que les juges apprissent un nouveau métier. Pendant ce temps, c'est-à-dire pendant deux ou trois mois, nous fûmes sans justice. Les prisons se remplirent; les formes les plus longues les vidèrent lentement, et l'impunité eut l'air de s'établir en proportion de la licence. »

Lafayette éprouva dans l'assemblée de la commune des difficultés tenant non-seulement aux motifs indiqués dans le journal de Bailly, mais aussi au fond de la question, aux préjugés du temps, et à la nouveauté des formes qu'il proposait. Nous n'avons pas ses paroles à cette occasion. Quelques-unes furent publiées dans le temps, et portaient spécialement sur la répugnance de la garde nationale et de son chef à concourir aux arrestations dont le résultat était une procédure ténébreuse et barbare. Sa popularité personnelle eut plus de part à la décision, que la bonté de sa cause; mais il fut arrêté que l'assemblée nationale serait immédiatement suppliée de ne pas différer à donner aux accusés les garanties qui furent le 9 octobre l'objet d'un décret provisoire.

Lorsque l'organisation de la garde nationale fut complétée, il y eut une solennelle bénédiction de ses nouveaux drapeaux. Les gardes françaises, les chevaliers de l'arquebuse, les bazoches du palais et du châtelet avaient remis les leurs, ce qui n'était pas une petite affaire. Ce sacrifice, assez difficile à obtenir dans tous les temps, le devenait encore plus d'après les intrigues des ennemis de la révolution, profitant sans cesse de l'esprit de mobilité et d'exaltation qui régnait alors, pour émouvoir les passions en sens contraire de ce que les chefs de la capitale avaient jugé utile à l'intérêt et à l'ordre publics. C'est ainsi qu'après avoir excité les compagnies des gardes françaises, de garde à Versailles, à quitter brusquement leur poste, intention qui ne put être déjouée que par un ordre positif de Lafayette, et lorsqu'ensuite ces compagnies eurent été rappelées à Paris, d'après une demande secrète du roi, on chercha à ranimer en eux le désir de reprendre ces postes de Versailles, qui fut une des causes des troubles d'octobre. Mais tous les abandons des divers vieux drapeaux ayant été faits, la bénédiction de ceux de la garde nationale, à la cathédrale de Notre-Dame, par l'archevêque de Paris, fut célébrée avec beaucoup d'éclat. L'abbé Fauchet y prononça un éloquent discours. Cette cérémonie du 24 septembre, dont on trouve les détails dans les Mémoires de Bailly et les journaux du temps, précéda de peu de jours les mouvements du commencement d'octobre.

Ce fut à cette époque, dans cet intervalle antérieur au 6 octobre, que Lafayette reçut la visite de Montmorin avec lequel il était lié depuis son passage en Espagne. Ce ministre, ami personnel du roi, éprouvait de vives craintes au sujet de la faction orléaniste. Pour mieux s'assurer de Lafayette, il alla jusqu'à lui parler non-seulement d'être connétable, mais d'être lieutenant-général du royaume. Lafayette répondit que cette place n'ajouterait rien à son crédit en France, ni à la détermination où il était de défendre le roi contre les attentats de M. d'Orléans, et il se contenta de conseiller, en cas de complot imprévu, que le roi se rendît de Versailles à Paris, où la garde nationale s'empresserait de veiller à sa sûreté.

Il raconta cela le même jour, à sa femme, à quelques amis et n'en a plus parlé depuis. Son refus n'a été publié pour la première fois que par les mémoires de Bouillé. Quelque temps après, Mounier vint aussi à Paris causer avec Lafayette et lui parla fortement de l'idée d'être connétable. Lafayette ne se prêta nullement à cette nouvelle proposition et ne changea rien à son opinion politique.

III

DISCUSSIONS LÉGISLATIVES

ET RAPPORTS

DU COMMANDANT GÉNÉRAL AVEC LE MAIRE.

Il y avait alors des comités de quelques chefs d'opinion constitutionnelle, pour s'entendre sur l'organisation du corps législatif. Lafayette leur donna rendez-vous chez M. Jefferson. Mounier, Lally et quelques autres, auraient voulu une pairie anglaise. Duport, Lameth et Barnave, d'accord avec la généralité du parti populaire et des héritiers de l'opinion de Turgot et de Franklin, voulaient une chambre unique. Lafayette, fort des expériences américaines, penchait pour deux chambres électives et temporaires. Il dit que si c'était un moyen de réunir les patriotes, il verrait avec plaisir qu'on allât jusqu'à établir un sénat électif à vie. Mais il s'éleva contre l'idée d'un sénat héréditaire, tout comme il avait fait avant les états généraux, dans sa réponse à M. Bergasse, lorsque celui-ci lui envoya l'ouvrage qu'il fit paraître à cette époque. M. Mounier, quoique partisan de la chambre des pairs ou d'un sénat à vie nommé par le roi, se serait contenté alors d'un sénat électif, si l'unité de chambre n'avait pas eu la grande majorité des voix parmi les patriotes, renforcés par une partie considérable de l'aristocratie. Au reste, Lafayette, occupé jour et nuit de maintenir la tranquillité de la capitale et d'organiser la garde nationale, deux choses dont dépendait le salut de toute la France, ne put pas prendre part aux débats de l'assemblée tenant ses séances à Versailles. Il y aurait voté pour deux chambres électives, mais plusieurs de ses plus intimes amis auraient voté contre lui, tant était grande alors la répugnance à cet égard. La chambre unique l'emporta le 10 septembre.

Les plus décidés aristocrates votèrent dans ce sens, parce qu'ils pensaient que la chose ne pourrait pas aller et que leur projet était de faire tout ce qui leur paraissait le pire.

Quant au *veto royal*, Mounier, Lally, Malouet et Mirabeau soutenu par l'opinion de son ami Clavière, depuis ministre républicain, ne voyaient de garantie que dans le *veto absolu*, dont les partisans ont vivement reproché à Lafayette d'avoir employé son influence en faveur du *veto suspensif*, qui avait le double avantage de modérer la précipitation du corps législatif et de faire valoir en définitive la volonté publique. Mais indépendamment de l'avis personnel et franchement énoncé de Lafayette, l'opinion générale était pour cette combinaison qui finit par être adoptée par le conseil du roi, et surtout par M. Necker, son principal ministre.

Le caractère et les occupations de Bailly expli-

quent suffisamment pourquoi il n'a jamais été de ces comités qu'on tenait à l'hôtel de la Rochefoucauld et où plusieurs députés se réunissaient pour débattre ensemble et s'éclairer mutuellement sur les questions qui étaient à l'ordre du jour, discussion indispensable pour être en état de répondre aux aristocrates et aux jacobins, qui avaient aussi des comités préalables aux débats de l'assemblée.

Bailly, au moment où il fut élu député, n'avait pris aucune part à la révolution française, et la seule phrase politique qu'on ait citée de lui avant ce temps, était une phrase désapprobatrice des révolutions (je ne me la rappelle pas). Il se trouva heureusement président des communes, dans l'importante quinzaine qui amena le serment du Jeu-de-Paume et la réunion des ordres. Sa conduite noble et patriotique dans ces circonstances, le porta à la mairie le 15 juillet. Il n'avait pris aucune autre part à la grande insurrection du peuple français, que celle d'avoir dignement présidé l'assemblée à une époque intéressante. Il n'en prit aucune aux délibérations subséquentes de l'assemblée constituante; il n'existe de lui aucune motion; il ne parla sur aucune question; il n'assista à aucun comité; en un mot, il n'avait jamais compté parmi les promoteurs de la révolution française. Après le 15 juillet, il ne parut guère qu'à la barre de l'assemblée, et s'il se plaça de temps en temps dans les bancs, ce ne fut que pour écouter quelques orateurs ou donner sa voix sans prendre une part active aux débats.

Cependant, Bailly, renfermé dans ses fonctions de maire de Paris, les remplit avec la loyauté, l'intégrité, l'humanité qui ont toujours caractérisé ce philosophe aussi recommandable par les qualités de son cœur que par les lumières de son esprit. Lafayette avait avec toute la France, il avait avec l'assemblée des rapports dont le maire de Paris ne se mêlait en aucune manière. Mais dans tous les temps et dans tous les rapports relatifs à leurs places de maire et de commandant général, il régnait entre eux l'union la plus intime, la confiance la plus illimitée, l'amitié la plus sincère. On avait en vain fait des efforts incroyables pour les brouiller.

Le caractère de Bailly avait une certaine susceptibilité que ses ennemis faisaient passer pour de la morgue, et qui tenait principalement au désir qu'il avait de ne rien céder de ce qui appartenait, non à sa personne, mais à sa place. Il n'y a pas eu dans le cours de ces trois années une seule minute où les déférences, les respects du commandant général, n'aient pas été au delà même de ce qu'il en pouvait attendre, et cela était fondé sur le besoin qu'avait Lafayette de satisfaire aux sentiments de son cœur pour Bailly, et d'introduire en France la subordination de la force armée à l'autorité civile.

Bailly était ainsi que lui en butte à la haine aristocratique et à celle de toutes les sectes anarchistes. Quoique, moins tranchant que Lafayette, il eût conservé longtemps sa carte aux jacobins, pour que son nom ne fût pas rayé de la liste, il n'était pas moins l'ennemi de ce club et n'y parut jamais. On cherchait à profiter des plus petites circonstances pour le brouiller avec son ami, et souvent ils riaient ensemble de ces vaines intrigues. Mais le seul objet sur lequel Bailly ne partagea pas toujours le sentiment de Lafayette, c'est sur le parti qui a été depuis nommé girondin.

Lafayette était lié avec Condorcet qui haïssait Bailly, et celui-ci avait souvent averti Lafayette que son ancien ami avait un mauvais caractère, et que, tôt ou tard, il s'en apercevrait lui-même. Brissot, dans le temps où il disait le plus de bien de Lafayette, attaquait Bailly avec un acharnement qui a commencé dès les premiers mois de sa magistrature, et rien n'a plus contribué à irriter Brissot contre Lafayette, que les reproches qu'il en reçut plusieurs fois, sur ses dénonciations sans preuves, contre les plus honnêtes gens et nommément contre Bailly.

On se rappelle dans quelles circonstances orageuses, le 11 juillet, Lafayette avait cru devoir proclamer à la nation, ou du moins lui léguer, une déclaration des droits telle qu'il l'entendait. Vers la fin du mois de juillet, lorsque le triomphe du peuple eut été assuré, d'autres projets de déclaration furent proposés par quelques membres. Lafayette, étant à la tête de la garde nationale de Paris, ne put pas discuter la sienne à Versailles. Elle n'en devint pas moins la base de la déclaration adoptée par l'assemblée constituante, qui pourtant y fit, dans le cours des débats, plusieurs changements, et retrancha le dernier article sur le principe des conventions, c'est-à-dire, sur la distinction des pouvoirs constituants et constitués, et sur les moyens possibles et légaux préparés à une nation, pour qu'elle puisse revoir et corriger au besoin la constitution.

La déclaration des droits de l'assemblée constituante fut le sujet d'une controverse entre le roi et l'assemblée, jusqu'à l'époque du 5 octobre, où, sur l'avis des mouvements de Paris, le roi se décida à son acceptation.

IV

SUR LA DÉCLARATION DES DROITS [1].

L'ère de la révolution américaine, qu'on peut regarder comme le commencement d'un nouvel ordre social pour le monde entier, est à proprement parler l'ère des déclarations des droits. On ne peut pas appeler ainsi ces transactions arrachées au pouvoir où le despotisme de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale semblent être l'état principal de l'ordre social, et les droits du peuple former la concession ou l'exception octroyée par une minorité propriétaire essentielle du pouvoir. La fameuse pétition des droits consentis par Guillaume III, en 1788, est encore un acte de cette nature. Le nom même de *pétition* opposé à *déclaration*, l'expression de privilége usitée dans la vieille Angleterre, opposée presque toujours à la constante appellation de droit du peuple, essentielle à la langue américaine, suffiraient pour constater la différence.

Ce n'est donc qu'après le commencement de l'ère américaine, qu'il a été question de définir, indépendamment de tout ordre préexistant, les droits que la nature a départis à chaque homme, droits tellement inhérents à son existence que la société entière n'a pas le droit de l'en priver, tel, par exemple, que celui de rendre à la divinité le culte qu'il croit lui être agréable. La déclaration des droits doit énoncer aussi ceux qui appartiennent essentiellement à la société entière et dont un membre de cette société ou une portion de ses membres, ne peuvent pas être privés même par la majorité de la nation. Ce sont essentiellement les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen.

Il en résulte qu'une assemblée constituante, en proposant à la nation l'acte constitutionnel, et le peuple, en l'acceptant, ont créé une loi qui doit être la règle des corps constitués, de quelque nature qu'ils soient, jusqu'à ce qu'il convienne au peuple de changer son acte constitutionnel, et que la déclaration des droits est la loi des corps constituants, comme l'acte constitutionnel est la loi des autorités constituées.

La déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 est surtout un manifeste au nom des treize colonies, pour justifier leur séparation de la mère-patrie et l'établissement de leur souveraineté nationale et fédérative. Le principe de la souveraineté du peuple et le droit de changer son gouvernement, est le seul qui soit positivement énoncé. Beaucoup d'autres droits, néanmoins, tels que celui de se taxer soi-même, d'être jugé par ses pairs, etc., y sont implicitement compris, dans l'énoncé des violations de droits qui justifie la séparation des colonies d'avec la mère-patrie. Le congrès n'était alors qu'une agrégation de députés

[1] Nous avons cru devoir placer ici les considérations suivantes sur la déclaration des droits qui a précédé de trois jours la création de la garde nationale, afin que ces deux actes, si importants dans la vie du général Lafayette, soient également expliqués par lui-même.

des treize souverainetés particulières. Leurs décrets n'étaient que des recommandations aux différents États, quoiqu'ils fussent spécialement autorisés à parler en leur nom et à faire des stipulations avec les puissances étrangères amies ou ennemies.

Mais les constitutions que se donnèrent successivement les treize États, furent précédées de déclarations des droits, dont les principes devaient servir de règles aux représentants du peuple soit aux conventions, soit dans les autres exercices de leurs pouvoirs. La Virginie fut la première à produire une déclaration des droits, proprement dite; Jefferson eut la principale part à sa rédaction, comme il l'avait eue à la rédaction de l'acte d'indépendance. On trouvera ces déclarations des droits en tête des constitutions des États-Unis.

La constitution fédérale des États-Unis n'a paru, en 1789, que lorsque chacune des constitutions des États particuliers avait une déclaration des droits; et quoiqu'on ait plus resserré le lien fédératif, et mieux défini les pouvoirs du gouvernement de l'Union que dans les premières années de la révolution, il n'est pas moins resté en principe que la souveraineté et le droit de législation appartenaient à chacun des États particuliers; et par conséquent, il n'y avait pas lieu à faire précéder cette organisation fédérative d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La première déclaration des droits dans le sens américain, qui ait été proclamée en Europe, est celle que Lafayette a proposée à l'assemblée nationale.

CORRESPONDANCE

DEPUIS

LE 5 MAI JUSQU'AU 5 OCTOBRE 1789.

Paris, mercredi..... [1].

Avant de vous dire bonjour, il faut que je vous présente une boîte allégorique dont le dessin m'a frappé sur le grand escalier, et qui jusqu'à présent ne laisse pas d'être constitutionnelle. Nous avons jugé quelques députés qui ont été renvoyés, avec raison peut-être, mais par des motifs différents de ceux qui auraient pu déterminer. Nous avons nommé nos commissaires conciliateurs par listes, attendu que M. de Vaudreuil a dit que depuis huit jours on lui avait fait faire la sienne ; mais avec la condition d'un tiers de voix, pour que quarante-six membres ne pussent pas faire un commissaire, ainsi qu'un de ces Messieurs, non moins naïf que M. de Vaudreuil, a eu la bonté de le dire[2]. M. Desprémesnil a promis une motion fulminante contre l'expression de *commune* employée par le tiers. Tout cela est fort conciliant, comme vous le voyez. Je suis sorti à moitié de la délibération, parce qu'on étouffait dans notre chambre et que le méphytisme des préjugés ne vaut rien pour ma poitrine.

[1] Les états généraux s'ouvrirent le mardi 5 mai. Chaque ordre resta dans sa chambre, et celui du tiers emprunta à l'Angleterre le nom de *communes*. Celte lettre doit avoir été écrite le 6 mai ; elle fait partie des extraits de lettres diverses conservées par le général Lafayette.

[2] La minorité de la noblesse fut de 47 contre 188.

Ce vendredi.... [3].

Je vous demande pardon du mouvement d'impatience que j'ai eu hier ; mais votre sollicitude a tellement l'air du blâme que je me sens quelquefois gêné dans l'épanchement de la confiance d'un cœur tendre et d'un esprit occupé sans utilité peut-être, mais du moins avec énergie.

A dix-neuf ans, je me suis consacré à la liberté des hommes et à la destruction du despotisme, autant qu'un faible individu comme moi pouvait le faire. Je suis parti pour le nouveau monde, contrarié par tous et aidé par aucun. Je n'ai prisé quelques talents militaires que comme un moyen d'arriver à mon but, et soit avant, soit après que ma nation eût suivi le chemin que j'avais tracé, j'ai été assez heureux pour servir la cause que j'avais embrassée.

C'est à mon dernier voyage en Amérique que j'ai eu le plaisir de voir cette révolution complétée, et, pensant déjà à celle de France, j'ai dit dans un discours au congrès imprimé partout, excepté dans la gazette de France : « Puisse cette révolu-

[3] Cette lettre a été écrite vers le temps où M. Necker essayait d'arrêter et de limiter la révolution par une concession royale qui devint la déclaration du 23 juin.

» tion servir de leçon aux oppresseurs et d'exem- » ple aux opprimés! » Le désordre des finances et la première assemblée de notables me firent sentir que l'heureux moment approchait. Vous savez que j'y ai le premier posé les grands principes sur la nullité de l'impôt non consenti; sur la liberté individuelle; sur la nécessité des états généraux. Ces principes, je les ai consacrés de nouveau dans mon assemblée provinciale, et j'ai fait manquer tous les abonnements, parce que, ne pouvant pas me servir du ministre pour avancer la liberté, je n'ai plus songé qu'à attaquer le gouvernement. Ne pouvant pas entrer dans le parlement, j'y ai eu des amis, je me suis joint à toutes les résistances; je me suis souvent servi d'instruments qu'il faudra bientôt briser. J'ai tout essayé excepté la guerre civile que j'aurais pu faire, mais dont j'ai craint les horreurs. Il y a un an que j'ai fait un plan dont les points les plus simples paraissaient des extravagances, et qui d'ici à six mois s'exécutera tout entier, oui tout entier sans changer un seul mot. J'ai fait aussi une déclaration des droits, que M. Jefferson a trouvée si bonne qu'il a exigé son envoi au général Washington; et cette déclaration, ou à peu près, sera le catéchisme de la France.

Or, vous sentez qu'ayant tiré l'épée et jeté le fourreau, je dois être charmé de ce qui avance la révolution, et je calcule tout ce qui empêcherait d'atteindre le point où je désire que nous nous arrêtions. Mon admiration, pour être réfléchie, n'en est pas moins vraie, et peut-être M. Necker n'y est-il pas insensible.

J'ai désiré contribuer à deux autres révolutions en Irlande et en Hollande; la sagesse de nos ministres m'a seule empêché de profiter des dispositions où l'on était.

Ce n'est qu'à vous que je puis écrire toutes ces fatuités, non que je croie que vous les jugerez favorablement, mais parce que je sais que vous en garderez le secret. Je vous jure que dans les douze ans de ma vie publique, si j'ai fait beaucoup de fautes, je n'ai pas eu un moment dont je ne m'applaudisse, et parmi les fautes que j'ai faites il y en a beaucoup que je dois à la prudence d'autrui.

. . . . [1].

Il n'y a point de patraque qui se monte pour moins de temps que M. Necker. Il a laissé tripoter son plan par tout le conseil. Il ne va pas à la séance. Il croit qu'il s'en ira demain, c'est-à-dire qu'il fait le pis possible; assez de mal et assez de bien pour embarrasser tout le monde et mettre le tiers dans son tort [2].

Versailles, jeudi..... 1789 [3].

Je suis bien touché des inquiétudes de tous genres qui vous tourmentent; je voudrais au moins que vous fussiez tranquille sur moi; mais le malheur incalculable, quoique non prévu, d'avoir été choisi par la noblesse, ne me laisse que le choix des difficultés. Il y a, je le sais, beaucoup d'inconvénients à ne pas aller en Auvergne, à ne pas combattre les arguments contraires, à me brouiller avec la noblesse de ma province; mais il y en a plus encore à me livrer au soutien de cette cause contradictoirement avec mes collègues, et je trouve plus simple de donner ma démission que d'aller perdre une bataille, en déplaisant à toute l'assemblée nationale qui ne voit pas d'un bon œil les départs pour la province. Il est encore deux autres raisons très-prépondérantes; l'une, que l'assemblée nationale est menacée de plusieurs dangers qu'il me convient de partager; l'autre, qu'elle va s'occuper d'une déclaration des droits où je puis lui être utile. Je pourrais peut-être partir pour Riom le 17, afin d'y être le 20 pour le rassemblement du bailliage, et là je donnerais ma démission. Quant à l'idée d'entrer dans le tiers, elle n'a rien que de très-simple; il est naturel que lorsque douze cents Français travaillent à une constitution, je sois et désire être l'un d'eux. Un pays accoutumé aux intrigues ténébreuses des cours, confond dans les premiers temps l'ambition d'obtenir du peuple un titre pour le défendre avec ces sollicitations dont on rougit quelquefois, dont on se cache presque toujours et qui mettent un homme momentané-

[1] Ces lignes ont dû être écrites le 23 juin ou la veille, quelques heures avant le discours du roi à l'assemblée et la lecture de la déclaration qui maintenait la division en trois chambres, la délibération par ordre, et annulait les délibérations prises jusqu'alors par les députés du tiers état.

[2] A la suite de la séance royale du 23 juin, la reine, irritée de l'accueil fait par le public à M. Necker pour s'en être absenté, s'écria dans son cabinet, en présence de quelques personnes de son intimité : « Il faut des troupes, il faut des troupes! » Elle manda le prince de Condé, qui fut aussi d'avis qu'il fallait des troupes. Des ordres furent donnés; elles arrivèrent et précipitèrent par leur présence la chute de l'autorité royale. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[3] Cette lettre est postérieure à la réunion de la noblesse (25 juin) et antérieure à la proposition de la déclaration des droits (11 juillet).

ment dans une dépendance de son semblable dont il est par un mouvement naturel un peu embarrassé. Mais à Rome on demandait les suffrages sur la place publique; en Angleterre, en Amérique on les demande dans la gazette, et les Français s'accoutumeront bientôt aux mêmes manières. Je ne veux pas être admis illégalement, je ne le pourrais même pas, mais il n'y a pas le plus léger inconvénient à ce qu'un député dise : « M. de Lafayette a donné sa démission, je le crois utile à la chose publique et je m'en vais pour lui faire place par une nouvelle élection. » Au reste, tout cela étant incertain, je serai à temps dans quinze jours. Il est vraisemblable que nous serons chassés ou enracinés avant cette époque, et je ne puis pas me borner à être l'homme de la sénéchaussée d'Auvergne, après avoir contribué à la liberté d'un autre monde. Songez que je ne puis m'arrêter dans la carrière sans tomber et qu'avec la meilleure envie d'être à ma place, il faut que cette place soit sur la brèche politique.

Versailles, samedi 11 juillet 1789.

Les ministres croyaient hier que tout était perdu. Je suis d'autant moins étonné que M. de Saint-Priest vous ait parlé sévèrement de moi que deux de ses amis m'ont dit qu'il avait depuis quelques jours beaucoup d'humeur sur nos affaires. Il y a eu un grand comité où ont assisté les frères du roi et le maréchal de Broglie; on parlait de listes de proscription, et la promotion ne m'oubliait pas. Tout cela s'est terminé en recevant à neuf heures du soir la députation et en lui disant fort honnêtement.... etc. [1].

On dit que le bal donné aux soldats d'artillerie n'a pas peu contribué à la douceur de la réponse. Parmi les gens qui se montrent le plus dans la révolution il y a quelques personnes dont les vues s'étendent plus loin que l'établissement d'une constitution. Je suis persuadé que M. le duc d'Orléans, ou du moins les gens qui le poussent ont le projet de brouiller. Il m'a été dit des mots, fait des avances. Hier on me disait que la tête de M. le duc d'Orléans et la mienne étaient proscrites; qu'on avait des projets sinistres contre moi comme seul capable de commander une armée; qu'il faudrait que M. le duc d'Orléans et moi unissions toutes nos démarches; qu'il serait mon capitaine des gardes comme moi le sien. Je répondis froidement que M. le duc d'Orléans n'est à mes yeux qu'un particulier plus riche que moi, dont le sort n'est pas plus intéressant que celui des autres membres de la minorité; qu'il est inutile de former un parti quand on est avec toute la nation; qu'il faut aller au bien sans nous embarrasser des conséquences et bâtir l'édifice ou laisser les matériaux après nous. Mais en attendant je veille M. le duc d'Orléans, et peut-être serai-je dans le cas de dénoncer à la fois M. le comte d'Artois comme factieux aristocrate, et M. le duc d'Orléans comme factieux par des moyens plus populaires. Toutes ces vues brouillonnes seront déjouées par la force des choses, aussi certainement que les vues despotiques.

C'est aujourd'hui, je crois, que je présenterai mon projet de déclaration des droits qui sera envoyé dans les bureaux. Il n'y aura aucune délibération prise, et je pense qu'on attendra, pour débattre les différents plans, qu'on ait travaillé sur la constitution.

.... à 3 heures...... 13 juillet 1789.

Nous avons appris les troubles de Paris au milieu de l'assemblée. On a envoyé une députation au roi, pour lui demander les pouvoirs nécessaires pour calmer le peuple. J'imagine qu'il sera question du renvoi des ministres, du rappel des autres, de l'éloignement des troupes et de l'établissement d'une garde bourgeoise. Dès que la députation sera revenue il en partira une autre pour Paris dont je suis. Ne craignez aucun danger; notre manteau est une sauvegarde contre tous, en même temps qu'une obligation de ne pas nous compromettre. Si le roi sent le danger auquel on l'a exposé, s'il nous laisse faire, nous calmerons tout; et dans le cas même où il y aurait une faction, nous la détruirons. Mais si les ministres reviennent de la peur qu'ils ont dans ce moment, si leur atrocité se réveille, il peut arriver de grands malheurs dans l'État.

A l'assemblée, a 9 heures [2].

Le roi n'a pas voulu que nous allassions à Paris; il s'est abandonné aux perfides conseillers qui l'en-

[1] Voir la réponse du roi à l'adresse pour le renvoi des troupes (10 juillet).

[2] Du même jour que la précédente. La réponse du roi irrita l'assemblée. Le conseil persistait encore dans les vues qui furent déjouées le lendemain.

tourent; il ne veut pas que nous calmions la capitale. L'assemblée a pris alors un arrêté pour déclarer :

Que M. Necker et les autres ministres emportent l'estime et les regrets de la nation;

Qu'elle ne cessera d'insister pour l'éloignement des troupes et des gardes bourgeoises;

Qu'elle ne reconnait aucun intermédiaire entre elle et le roi;

Qu'elle rend les agents civils et militaires de l'autorité responsables de tout ce qu'ils feraient de contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'assemblée;

Qu'elle rend particulièrement les ministres actuels et tous les conseils du roi, quels que soient leur rang, leur état et leurs fonctions, responsables des malheurs présents et de tous ceux qui pourront s'ensuivre;

Qu'elle prend les créanciers de l'État sous la sauvegarde de la loyauté française, et qu'aucun pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute et de violer la foi publique sous quelque prétexte que ce soit;

Qu'elle persiste dans ses arrêtés sur l'inviolabilité des députés, l'unité de l'assemblée, le serment de ne pas se séparer, que la constitution ne soit faite;

Que ces arrêtés seront envoyés au roi et imprimés.

Plusieurs membres de la majorité ont adhéré et il y a beaucoup d'ensemble dans l'assemblée. Le roi est au comité; on dit qu'il ira à Compiègne. L'assemblée a arrêté de ne pas se séparer, et comme un seul président ne suffit pas, elle a nommé un vice-président; le choix est tombé sur moi.

Versailles, 6 heures du matin, 14 juillet.

La vice-présidence m'a valu une nuit blanche. J'ai mis en délibération s'il ne convenait pas de lever la séance; on a prouvé que la chambre avait arrêté que nous ne nous séparerions pas. La très-grande pluralité a crié qu'il fallait rester. Un grand nombre des membres des communes, plusieurs membres de la noblesse et du clergé se sont promenés dans cette salle pendant que je dormais sur un banc. Il paraît qu'on a envoyé chez plusieurs députés pour savoir de leurs hôtes s'ils devaient découcher. Nous ne savons rien du résultat du comité. On mande de Paris que tout est tranquille et la bourgeoisie sous les armes. J'imagine que nous aurons ce matin une députation de la ville, et il n'y a rien de plus singulier que la situation où nous nous trouvons. La journée sera intéressante. J'espère qu'on ira se coucher, parce que nous ne pouvons avoir de prétexte que la rumeur de Paris et qu'elle est apaisée à présent. Il faudra manœuvrer vis-à-vis des ministres et travailler sans relâche à la chose publique. Ce que vous me mandez de ... me fait grand plaisir. Je brûle du désir de le voir hors de tout ce train. On verra que tous les soldats en font autant que ceux des gardes, et comme à présent le parti national et le parti ministériel vont se séparer bien distinctement, il devient parfaitement simple de quitter.

Paris, 16 juillet.

Vous aurez su ce qui m'est arrivé hier : à peine m'avait-on parlé de l'idée de commander la milice parisienne, tout à coup, cette idée s'est emparée de toutes les têtes; il est devenu nécessaire que j'accepte; il devient nécessaire que je reste, et le peuple, dans le délire de son enthousiasme, ne peut être modéré que par moi. Je voulais aller à Versailles; les chefs de la ville m'ont déclaré que le salut de Paris exigeait que je ne m'écartasse pas un moment. Quarante mille âmes s'assemblent, la fermentation est au comble, je parais, et un mot de moi les disperse. J'ai déjà sauvé la vie à six personnes qu'on pendait dans les différents quartiers; mais ce peuple furieux, ivre, ne m'écoutera pas toujours. Au moment où je vous écris, quatre-vingt mille personnes entourent l'hôtel de ville et disent qu'on les trompe, que les troupes ne se retirent pas, que le roi devait venir [1]. Ils ne veulent plus reconnaître que ce que je signe. Lorsque je n'y suis pas la tête leur tourne... — On dit que le roi n'éloigne pas les troupes; dans ce cas nous sommes perdus; mais si je m'éloigne pour plus de quatre heures, nous sommes perdus. Dans tous les cas ma situation ne ressemble à celle de personne : je règne dans Paris et c'est sur un peuple en fureur poussé par d'abominables cabales; d'un autre côté, on leur a fait mille infamies dont ils ont raison de se plaindre. Dans ce moment même, ils font des cris terribles. Si je parais, ils se calmeront; mais il en reviendra d'autres. Adieu.

[1] Il vint le lendemain.

.... 18 juillet.

Je me porte assez bien pour la fatigue horrible que j'éprouve. Mon crédit se soutient, malgré les efforts des gens malintentionnés qui cherchent à me perdre dans tous les districts. La besogne demanderait des forces, cinquante bonnes têtes, et je n'ai presque pas de coopérateurs. Le roi m'a écrit hier pour me prier d'empêcher les quatre compagnies des gardes d'aller à Versailles [1]. Il m'a fallu le leur persuader, ce qui m'a d'autant moins coûté que c'était mon envie; et comme ils m'ont dit que les autres viendraient si je ne leur mandais pas de rester, j'ai envoyé un aide de camp à Versailles pour leur faire connaître mon intention en leur recommandant de ne faire usage de mon nom qu'à la dernière extrémité, pour ménager autant que possible la situation du roi. Vous voyez que le pouvoir dont je jouis m'a rendu respectueux et modéré.

Je viens de mander aux districts que mon élection, étant faite par acclamation à l'hôtel de ville, n'était pas régulière, et que je n'exercerai que provisoirement jusqu'à ce qu'ils aient nommé un chef. Je n'ai pas de doute sur le choix d'après les bontés dont je suis comblé.

Je vous envoie une lettre du prince reçue la nuit. Je l'ai eue à six heures. Il a été chercher un passeport à Versailles, je le crois parti tout de bon [2].

A M. LE DUC DE LIANCOURT.

Paris, ce 20 juillet 1789.

Je vous demande pardon, mon cher Liancourt, de ne vous écrire qu'un billet, et je compte sur votre amitié pour arranger un peu mieux ce que vous direz à l'assemblée nationale.

Notre nuit a été assez tranquille, du moins n'ai-je encore reçu aucun rapport fâcheux. L'on prend des mesures pour rétablir la circulation, mais leur succès n'est pas encore complet. Les spectacles ouvriront demain; je tâcherai d'y prévenir les accidents.

J'ai envoyé une garde à Poissy, une au Pecq, et une à Chatou; le poste de Poissy s'entendra avec le régiment le plus voisin. Le comité des subsistances m'a demandé quelques troupes pour Étampes et Corbeil, et je vais m'en occuper.

Il serait bien à désirer que les citoyens des autres villes suivissent l'exemple de Paris. Vous sentez que la disposition des troupes qui sont avec nous et le manque d'organisation dans les différents districts, rendent l'envoi des détachements assez difficile. Il m'est plus aisé de mettre quatre-vingt mille hommes sous les armes que de faire les dispositions que le comité des subsistances a raison d'exiger. Ce travail sera celui auquel je me livrerai avec le plus de zèle, et j'en sens toute l'importance.

J'ai demandé des états de tous les citoyens armés sous le régime des districts, des soldats qui font partie de notre milice, des armes, munitions, etc., dont nous pouvons disposer. Chaque district m'envoie ce matin un député pour choisir un comité qui s'occupe des projets d'organisation pour les milices parisiennes.

Bonjour, mon cher Liancourt, je vous embrasse de tout mon cœur.

Les patrouilles arrêtent toutes les nuits des gens armés et sans aveu, et nous prenons tous les moyens possibles pour qu'il n'y ait de patrouilles dans les rues, que celles qui sont avouées par les districts.

.... 24 juillet [3].

Mes embarras ne font que redoubler. Vous ne pouvez vous peindre la consternation que ma démission a causée. Tous les districts ont envoyé me conjurer de rester; ils se sont jetés à genoux, ont pleuré, ont juré de m'obéir en tout. Que faire? Je suis au désespoir. On me prépare des calomnies atroces; la populace est conduite par une main invisible. Il a fallu hier faire espérer que je resterais pour la tranquillité de la nuit. Je ne puis abandonner des citoyens qui mettent en moi toute leur confiance, et si je reste, je suis dans la terrible situation de voir le mal sans y remédier.

---

[1] Les gardes françaises, qui étaient à Paris, voulaient aller chercher leurs camarades restés de service auprès du roi; et ceux-ci voulaient le quitter pour venir à Paris. (*Voyez les Mémoires de Bailly*, t. II.)

[2] C'est le 18 juillet que partit le premier détachement de l'émigration. Outre le comte d'Artois, on y comptait plusieurs princes : les princes de Condé et de Conti, ceux de Lambesc et de Vaudemont.

[3] Le surlendemain de l'assassinat de MM. Foulon et Berthier.

. . . .

Je suis un peu mieux à présent; le calme à Paris va bien, la cabale infernale qui m'assiége me paraît être poussée par des étrangers. Cette idée m'encourage, parce qu'il n'y a rien de si cruel que d'être tourmenté par ses concitoyens. Vous ne pouvez vous peindre les scènes touchantes que ma démission a occasionnées. J'espère que cela me donnera les moyens d'être utile [1].

. . . .

J'ai besoin de causer avec vous [2]; il faut mardi que nous prenions un rendez-vous. En attendant, je vous confie mes réponses à toutes vos propositions.

Ne calculez pas ce que je puis, je n'en ferai aucun usage. Ne calculez pas ce que j'ai fait, je ne veux point de récompense. Calculez l'utilité publique, le bien et la liberté de mon pays, et croyez que je ne me refuse à aucun fardeau, à aucun danger, pourvu qu'au moment du calme je revienne particulier, attendu qu'il ne reste plus qu'un pas à mon ambition : c'est d'arriver à zéro.

Telle est la manière dont je me conduirai toujours. Si le roi refusait la constitution, je le combattrais. S'il l'accepte, je le défendrai; et le jour où il s'est rendu prisonnier à moi, m'a plus voué à son service que s'il m'avait promis la moitié de son royaume. Mais il nous faut aussi une constitution, et nous allons y travailler.

Ma situation est bien extraordinaire. Je suis dans une grande aventure, et je jouis de penser que j'en sortirai, sans avoir eu même un mouvement ambitieux à me reprocher, et après avoir mis tout le monde à sa place, je me retirerai avec le quart de la fortune que j'avais en entrant dans le monde.

Nous arriverons avec cent trente hommes et seulement une trentaine d'officiers et quinze membres de la municipalité. Les ministres en sont fort contents. Je tâcherai qu'il n'y aille pas d'autres citoyens armés. Ce sera un tour de force bien difficile.

Nos subsistances vont mal. Tout l'enfer est conjuré contre nous. Bénissez-nous de vos vœux angéliques, rassurez-vous sur ma situation. Je crois que nous tirerons d'affaire le royaume.

Paris, ce dimanche.

Vous me demandez mon opinion sur les discussions actuelles [3]. Cette question même est une justice à me rendre, car elle prouve que je conserve bien le caractère d'impartialité. C'est le seul qui convienne à la force armée pour la liberté, mais dont l'influence doit être nulle sur les opinions de l'assemblée.

Je crois que le fameux *veto* est une dispute assez indifférente. Tous les partis conviennent que le *veto* absolu ne sert jamais et n'est qu'un joyau de la couronne. Je pense qu'on peut rendre un *veto* suspensif plus utile à l'autorité que celui dont on ne fait jamais usage. Le *veto* itératif qui donne au roi six ans pour consulter la nation ou influer sur les représentants est, suivant moi, le plus avantageux au pouvoir exécutif. J'imagine qu'il réunira une grande pluralité de voix. Je l'aime mieux alors qu'une petite majorité; je l'aime mieux surtout que des longueurs; je l'aime mieux qu'une scission de quelques provinces; et en tout cette forme de sanction royale me plaît assez. Mais si le *veto* absolu passe, je n'en aurai aucun chagrin, car il y a bien des choses à dire pour lui, et je craindrais plus l'opposition des autres que je n'aurais envie d'en faire. Le *veto* itératif me paraît cependant préférable.

Je suis sans aucun doute pour deux chambres, non pour une chambre héréditaire, mais pour un sénat nommé pour six ans ou même plus longtemps, si l'on veut, par les assemblées provinciales. Ce sénat aurait un *veto* suspensif et arrêterait encore l'assemblée des représentants, et lorsque le sénat, s'il n'est que pour six ans, aurait une grande existence par l'âge des députés, la propriété et certaines fonctions judiciaires, je crois qu'on trouverait encore des sénateurs ici comme en Amé-

[1] Cette lettre est du même jour que la précédente ou du lendemain.

[2] D'après les derniers mots de cette lettre, on voit qu'elle doit avoir été écrite un peu avant la St.-Louis (25 août). On avait eu beaucoup d'inquiétudes; on craignait pour Paris l'absence des autorités, pour Versailles la présence de trop de Parisiens.

[3] Le 17 août l'assemblée avait commencé sérieusement la discussion de la constitution, et les six semaines suivantes furent consacrées à l'examen des plus grandes questions. Les débats sur le *veto* commencèrent vers la fin d'août et ne se terminèrent que le 11 septembre. Le 10, l'unité de chambre avait été décrétée. Cette lettre est des premiers jours de septembre.

rique. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que ce sénat fût à plus long terme, mais celui-là me paraît suffisant.

Les assemblées provinciales devraient être très-multipliées et peu nombreuses, afin d'éviter l'esprit de provinces confédérées et de provinces privilégiées. Elles devraient avoir des rapports très-directs avec le pouvoir exécutif, qui leur renverrait une partie de ses fonctions et dont elles devraient dépendre.

La force armée du royaume ne doit dans aucun cas être indépendante du pouvoir exécutif, dont les rapports avec les milices nationales seront assez difficiles à régler, attendu que les gardes bourgeoises dépendront des municipalités, et cependant ne peuvent pas être hors de l'influence du roi.

Voilà quelques-unes de mes idées sur les affaires actuelles, mais je ne me permets pas d'en parler. Il convient que je défende le *congrès* sans influer sur ses délibérations. Je ne veux pas que rien d'écrit de moi ou même que rien de positif soit dit sur cette question. L'assemblée est parfaitement libre et doit être parfaitement tranquille. Nous adopterons tout ce qu'elle aura réglé. Je vous attends demain à dîner chez madame de T.... Je serais heureux que Mounier en fût.

Paris, ce mardi [1].

Si l'on n'est pas content de moi, il y aura du malheur. J'ai parlé ce matin à la commune sur la nécessité de punir les factieux, sur la soumission entière à l'assemblée nationale, sur le désaveu que nous devons donner à cette influence pour ou contre le *veto,* sur le bon exemple que les provinces attendent de nous, sur le projet de former des États fédératifs, sur la nécessité de proclamer la tranquillité de la capitale dont j'ai répondu assez pour que toutes les troupes fussent retirées; et dans le fait je n'y laisserai qu'une védette sur chaque pont.

Enfin le moment où l'on commence à traiter la constitution sera marqué par un renouvellement des déclarations les plus fermes et les plus entières d'une soumission absolue aux décrets quelconques de l'assemblée nationale, et d'une détermination de défendre la nation, le roi, la loi et la commune, contre tout complot attentatoire à leur autorité. Nous nous exprimons de manière qu'aucun parti ne peut se vanter d'être battu par une intrigue ou par la peur du Palais-Royal, et tandis que toutes les provinces gênent l'assemblée par l'expression de leurs opinions, Paris annonce tranquillité, impartialité et obéissance.

On dit que je voudrais mettre à couvert des amis, et je demande une procédure publique.

On dit que je m'approche tout doucement de Versailles, et je retire les troupes.

On dit que je veux influer sur les délibérations, et je ne vais pas même à l'assemblée, je me prive du plaisir et de l'honneur de participer à ces délibérations; je n'emploie mon influence que pour protéger tous les membres et faciliter la liberté des opinions.

Si le Dauphiné et le Vermandois se battent pour le *veto,* et que la Bretagne, l'Artois et la Franche-Comté se battent contre, ce n'est pas ma faute; c'est la faute de ceux qui, regardant des combinaisons politiques comme il convient encore aujourd'hui de regarder un principe de droit naturel (et qu'aurait-on dit si j'avais rejeté les assemblées provinciales ou les États du Dauphiné, parce qu'il y avait des combinaisons d'ordres?), ont refusé de me prendre pour médiateur dans un plan qui aurait laissé au roi le *veto* absolu avec une telle majorité qu'il n'y avait plus de guerre civile à craindre.

J'ai fait ce que j'ai dû comme bon Français et ami de la paix. Je me renferme dans ce que je dois comme général de la seule armée qui ose se montrer. *Impartialité, tranquillité.*

Un autre que moi serait dépopularisé cent fois. Le peuple est excité à m'accuser d'aristocratie, de royalisme, de ménagement pour les coupables et nommément pour M. de la Salle que j'ai embrassé hier au milieu de la place; mais je ne serai un honnête homme que lorsque je préférerai la guerre au *veto* itératif, et lorsque je croirai que Mounier risquerait sa tête en venant me demander à dîner, et j'avoue que tout cela m'est impossible.

Tout n'était-il pas perdu quand j'ai fait ma déclaration des droits, quand j'ai demandé ces gardes bourgeoises qui ont pris la Bastille?

Vous pensez que Maubourg, parce qu'il désapprouve souvent Duport, et je le désapprouve souvent aussi, le croit un scélérat. Je vous confie la lettre qu'il m'écrit. Songez qu'elle l'est par un des hommes les plus vertueux qui existent. J'ajouterai

[1] Paris et la France étaient fort agités pendant la discussion du *veto* royal. Cette lettre est de cette époque, probablement du 8 septembre, le lendemain du jour où M. de la Salle, qui avait voulu que la dénonciation dirigée contre lui fût examinée en forme, avait été mis en liberté sur la déclaration de l'assemblée nationale et était venu remercier l'assemblée de la commune.

que M. Duport a déclaré qu'il ne voulait pas que la révolution eût même l'air de lui valoir quelque chose. Je ne l'excuse pas sur tout; mais croyez qu'un homme exalté dans ses principes, dont la sévérité a ruiné beaucoup de gens riches, peut être calomnié avec exaltation, dans ces temps de trouble.

J'ai été charmé d'apprendre que vous étiez à la tête des conseils et des armées du roi; vous avez fait d'excellente besogne. On ne sera pas mécontent de moi. J'ai calmé la fermentation et ce n'est pas de nous que viendra le train; mais je souhaite que le roi saisisse toutes les occasions de plaire à Paris, sans cependant lui en indiquer de positives, pour n'avoir pas l'air de l'y forcer. Est-il vrai que M. d'Estaing annonce le désir du roi d'aller à Metz [1]? Il faut que le gouvernement nous l'assure avec franchise, avec détails. Je serai pour eux tant qu'on pourra l'être sans blesser les intérêts de la chère liberté.

P. S. Je suis trop fort aujourd'hui pour être taquin.

. . . .

Nos affaires ne vont pas très-mal, pas très-bien non plus. Le gouvernement a fait des phrases, et l'assemblée s'en fâche. Je crois que nos subsistances iront, et quoique Mirabeau se brouille avec le ministère, il restera bien avec moi. M. Necker est un terrible homme pour dire et ne pas faire [2].

AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE [3].

J'apprends que l'assemblée des représentants de la commune, et celles des districts ont daigné interrompre leurs travaux pour s'occuper de mon traitement. Je vous supplie, Monsieur, de mettre sous leurs yeux mes observations du 7 septembre, et la bonté qu'on eut alors de s'y rendre. Les circonstances, mon opinion et mes vœux sont les mêmes aujourd'hui. Permettez-moi d'espérer que la même preuve de confiance ne me sera pas refusée. Elle mettra le comble à cette vive et respectueuse reconnaissance qui s'unit aux sentiments de mon éternel dévouement.

Je suis avec, etc.

[1] La lettre célèbre de M. d'Estaing écrite à la reine pour la détourner du voyage de Metz est du 14 septembre. Cette lettre a été écrite dans le courant de ce mois. (Voyez les *Mémoires de Ferrières,* liv. IV.) La fermentation était fort grande dans Paris à cette époque.

[2] On avait dit que le roi sanctionnerait les décrets de la célèbre nuit du 4 août. Une réponse prolixe et circonspecte mécontenta l'assemblée (18 septembre).

[3] Peu de temps après le refus d'un traitement, le 7 septembre.

DEUX RÉCITS

DES ÉVÉNEMENTS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE.

V

PREMIER RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE [1].

Il serait fastidieux de consigner ici tous les avis antérieurs au 6 octobre, qui ont dû convaincre la municipalité de Paris et l'état-major de la garde nationale, qu'il existait une intrigue des adversaires de la révolution, pour effrayer le roi sur sa situation et l'obliger, malgré sa vive répugnance, à se rendre à Metz [2]. C'est une vérité dont beaucoup d'amis du roi, aussi attachés que Lafayette à sa

[1] Ce premier récit se trouve dans la *Collection des discours* faite en 1829.

[2] Nous avons sous les yeux une note écrite dans le temps même, par le général Lafayette :

(*Dénonciation sur les projets antérieurs au 6 octobre.*) C'est un des nombreux renseignements qui me portaient à penser que l'aristocratie n'était pas étrangère au mouvement sur Versailles. Le 21 septembre, un bon citoyen est venu m'avertir du complot suivant : 4,000 hommes, ayant 1,800 chevaux, dont une partie à M. le prince de Conti, sont enrôlés. On a fait venir des mousquetaires et gendarmes, on en peut former 9,200 hommes de la maison du roi, dont les deux tiers gentilshommes.

M. le duc d'Orléans serait saisi, l'assemblée des états généraux dispersée, le roi enlevé et conduit dans une garnison. M. Bailly et M. de Lafayette doivent avoir sur-le-champ le cou coupé.

Si les gardes françaises vont à Versailles, cette troupe se mêlera parmi eux et peut faire le coup; ils ont été détournés par le parti que j'ai pris de les empêcher l'autre jour. Le chef des volontaires à cheval des Tuileries est dans le complot, il se nomme La Montagne; si l'affaire de Versailles n'a pas lieu, on s'emparera de Montargis, et l'on y sera joint par M. le baron de Viomenil, et ensuite par M. le prince de Condé; l'on espère y réunir 25,000 hommes et couper nos convois. M. de Viomenil a amené du monde d'Alsace; les ennemis chercheront à nous conduire des farines pendant quelque temps. Les ecclésiastiques et moines donnent de l'argent; on attendait 100,000 écus d'un procureur de bénédictins, et autant d'un Flamand. On se plaignait de ce que le roi avait donné hier sa sanction; ils ont quatre pièces de canon, ils comptent sur les carabiniers et 18 régiments qui n'ont pas prêté serment.

Le même officier est revenu le 30, et m'a dit que la personne qui lui avait parlé était en Bourgogne pour une commission; mais il a vu un homme, rue Royale, à la première porte cochère à droite; cet homme lui a dit que le complot va toujours; que la reine, M. d'Estaing, et M. de Saint-Priest sont dans le secret; qu'on espère attirer le roi dans le complot, et qu'on a plusieurs officiers généraux et membres de l'assemblée nationale. M. de Lau..... est gagné; il y a des armes. »

personne, mais beaucoup moins dévoués au nouvel ordre de choses, ne doutaient point. Les pièces du temps et les relations des divers partis, auxquelles on pourrait ajouter les souvenirs des contemporains, attestent que la faction désorganisatrice composée de beaucoup d'éléments d'intrigues, de troubles et de crimes, s'empara de ces dispositions avec une grande supériorité de talents et de moyens.

Depuis la dispersion ou le renvoi des régiments rassemblés à l'époque du 14 juillet, le roi avait conservé une partie des gardes-françaises qui, sur sa demande, furent d'abord laissées quelques jours à Versailles, et ensuite rappelées à Paris. La garde nationale de Versailles, dont Lafayette avait refusé le commandement, les remplaça. Quatre compagnies de gardes du corps servaient aussi chacune à leur tour, c'est-à-dire que tous les trois mois elles fournissaient, sous les ordres d'un de leurs capitaines, le quart des hommes dont elles étaient composées. A l'arrivée du guet d'octobre, celui de juillet n'avait pas été renvoyé; en sorte que la garde à cheval était double. Un régiment des gardes suisses continuait son service accoutumé, et l'on avait obtenu un peu de renfort, en faisant venir récemment un escadron de chasseurs. Mais ce n'était pas assez pour ce que l'on voulait entreprendre, car on voyait dans la garde nationale de Versailles un obstacle plutôt qu'un appui. On crut donc qu'il était nécessaire d'appeler deux nouveaux bataillons, et le régiment de Flandre obtint la préférence. Il fallait un prétexte, voici ce que l'on imagina :

Dans les moments d'effervescence, Bailly et Lafayette, les magistrats de Paris ainsi que les comités de la commune ne manquaient jamais de faire connaître les difficultés dont on était menacé, au ministre chargé d'y pourvoir. Après la réception d'un billet par lequel Lafayette annonçait à M. de Saint-Priest quelque tendance au désordre, on réunit avec solennité les chefs de la garde nationale, les officiers municipaux de Versailles, et on leur demanda le serment de garder le secret sur ce qui allait leur être confié, « de peur, disait-on, de compromettre Lafayette ; » on leur lut son billet, qui par le mystérieux appareil qu'on avait mis dans cette affaire, acquit beaucoup plus d'importance qu'il n'en devait avoir; à l'appui de cette pièce on produisit d'autres avis insignifiants reçus en différentes occasions, et l'on obtint ainsi, non-seulement le consentement des magistrats de Versailles au projet d'appeler le régiment de Flandre, mais de vives instances pour hâter son arrivée. On s'adressa ensuite à l'assemblée nationale qui accueillit cette demande comme une précaution ordinaire de police.

Alors, seulement, Bailly et Lafayette en eurent connaissance. Ils furent mécontents de l'abus de leurs lettres et ils prévoyaient les prétextes que les partis allaient y trouver ; mais ils ne pouvaient s'opposer à un arrangement légal.

Quant aux auteurs de cette intrigue, il ne s'agissait plus pour eux que d'inspirer un même esprit aux troupes qu'ils étaient parvenus à réunir et de les faire marcher ensemble. On ne négligea rien pour flatter la garde nationale de Versailles elle-même, quoiqu'on la détestât comme toute milice citoyenne; mais on sentait le danger de l'avoir pour adversaire et l'on espérait la diviser. C'est dans cette intention que furent donnés ces deux fameux repas [1] dont les circonstances ne peuvent être mieux caractérisées que par un mot de Joseph II. M. de Ségur, ministre de France en Russie, revenant à Paris par Vienne quelque temps après le 6 octobre, prenait les ordres de l'empereur pour sa cour : « *Que dire,* répondit ce monarque, *à des personnes qui laissent faire le repas des gardes du corps sans être sûrs de leur armée ?* »

Il entrait aussi dans le plan que l'on cachait si peu de regagner les gardes-françaises. Une ordonnance rendue à l'instigation de la cour, après la prise de la Bastille, les avait réformées, afin que le roi ne parût pas avoir été abandonné par des troupes employées à son service personnel ; cependant, des émissaires au nombre desquels étaient plusieurs officiers de ce corps, furent chargés d'agir sur leurs anciens soldats, de leur faire regretter les avantages du poste qu'ils avaient perdu, d'exciter leur jalousie contre la garde nationale qui les avait remplacés et de leur inspirer le désir de reprendre leur service auprès du roi. Ces insinuations ne réussirent qu'à moitié. Les soldats aux gardes étaient fort éloignés de vouloir quitter leur état de troupe soldée dans la garde nationale ; seulement beaucoup d'entre eux saisirent vivement l'idée d'exercer à la fois leurs anciennes et leurs nouvelles fonctions, et Lafayette eut quelque peine à les en détourner [2].

Enfin, l'on se proposait de soulever les passions populaires contre l'assemblée nationale et d'employer ainsi à sa destruction la puissance qui l'a-

[1] Le 1er et le 2 octobre.

[2] C'est là ce qui donna lieu au billet adressé à M. de Saint-Priest, et divulgué devant la garde nationale de Versailles. Un an après, en rendant compte de cette circonstance dans un rapport sur les inculpations qui résultaient de la procédure du Châtelet contre le duc d'Orléans et Mirabeau, M. Chabroud

vait soutenue jusqu'alors. Il faut se rappeler que, dès le mois de juin 1789, la ville de Paris souffrait d'une disette moitié réelle, moitié factice, qui fit, pendant cette première année de la révolution, le tourment des magistrats et du commandant général, le danger imminent de la chose publique, la principale ressource des intrigants et des séditieux. Malheureusement, l'assemblée nationale, sur l'exposé des embarras où se trouvaient les fonctionnaires chargés de la fourniture des grains, était intervenue dans cette branche de l'administration, par la création d'un comité des subsistances. Elle paraissait, de la sorte, usurper l'exercice du pouvoir exécutif et devenait responsable des événements. Aussi cette faute fut bientôt sentie; le comité des subsistances resta sans fonctions; les magistrats de Paris s'occupèrent seuls de l'approvisionnement qui devait rentrer dans leurs attributions. Mais si l'assemblée avait pu se méprendre sur la limite de ses propres devoirs, à plus forte raison le peuple, incapable, surtout dans ces premiers moments, de discerner la ligne de démarcation qui séparait le pouvoir législatif du gouvernement, était-il exposé à se laisser égarer par des suggestions perfides et par l'idée si naturelle que ses représentants devaient pourvoir à ses premiers besoins. C'est ce qui arriva en effet; il devint facile de persuader à la multitude que l'assemblée nationale avait le pouvoir de ramener l'abondance et qu'il suffisait pour obtenir du pain de venir lui en demander.

Personne n'ignorait ces préparatifs contre-révolutionnaires dont le principal danger était de faciliter d'autres projets, car depuis le 14 juillet trois intrigues subsistaient à la fois : la cour, le parti orléaniste et celui qui prit ensuite le nom de jacobin. Ces deux derniers agirent souvent ensemble plutôt que de concert. Les jacobins voulaient se faire craindre; les orléanistes se cachaient; la cour les servait tous deux par ses fautes. Celles qui précédèrent le 6 octobre donnèrent pour auxiliaire aux agitateurs la masse des citoyens. Il n'est pas douteux qu'un parti du duc d'Orléans n'espérât le porter au trône. Il céda lui-même à ce parti dont quelques conspirateurs contribuèrent à l'attentat du 6 octobre. Cependant, plusieurs jours avant les repas des gardes du corps, divers attroupements dans les lieux publics, avec projet de porter à l'assemblée leur opinion, avaient été dissipés. Lafayette crut alors utile d'occuper des passages sur les routes; mais des députés dont il avait voulu garantir l'indépendance furent les premiers à s'en plaindre, comme si la supposition du danger eût été un moyen d'influence. Il avait fallu retirer ces postes.

On vient de voir quelles étaient les vues des factions et la disposition des esprits, lorsque le 5 octobre au matin le tocsin sonna; une foule d'hommes et de femmes, armés de piques, forcèrent l'hôtel de ville malgré la résistance de sa garde et des braves officiers qui la commandaient. Après quelque pillage, ils furent chassés, non sans peine. Mais d'autres bandes arrivaient de tous les faubourgs, et quoiqu'on eût fait venir de nouveaux renforts de garde nationale, l'affluence du peuple, croissant toujours, couvrit bientôt la Grève, les quais et les rues adjacentes. Lafayette s'y était porté dès les premiers moments; il avait trouvé l'intérieur de l'hôtel de ville parfaitement libre.

Santerre, commandant de bataillon et instrument de la faction orléaniste, était allé, dès le matin, chez le maire de Paris pour l'inviter à se rendre à une petite maison de campagne; mais sur les avis du comité de police et avec une escorte que lui donna Lafayette, Bailly revint et put délibérer avec les membres de la commune, réunis dans leur salle ordinaire. Leur premier soin fut d'expédier des courriers à Versailles pour y porter des informations sur les progrès de l'émeute qui venait de substituer au cri : *du pain!* celui d'*allons à Versailles!*

Lafayette, après avoir reçu des ordres de la commune, se rendit sur la place de l'hôtel de ville, y

laissa quelques doutes dans les esprits; alors le général Lafayette écrivit le lendemain au président de l'assemblée nationale :

« Monsieur le président, j'apprends que, dans le rapport fait hier à l'assemblée, il est question d'une lettre de moi, ainsi que de l'usage irrégulier et mystérieux qu'on en fit. Ce billet que voici, fut écrit de l'hôtel de ville, non à M. d'Estaing, mais à M. de Saint-Priest, ministre du département.

J'ai l'honneur, etc. LAFAYETTE.

3 octobre 1790.

(Copie du billet adressé à M. de Saint-Priest, quelques jours avant le 5 octobre 1789.)

« Monsieur, M. de la Rochefoucauld vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers, d'aller cette nuit à Versailles; je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient compté me demander la permission, et que plusieurs croyaient faire une démarche très-simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel.

» Envoyez ma lettre à M. de Montmorin.

LAFAYETTE.

» *P. S.* On avait fait courir l'avis dans toutes les compagnies de grenadiers, et le rendez-vous était pour trois heures à la place Louis XV. »

déclara qu'il n'irait point à Versailles, et défendit à la garde nationale de partir. La fermentation devint extrême; mais depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, sa détermination ne changea point. Cette résistance était sans doute prévue; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à diverses reprises le fatal réverbère fut descendu pour lui; vingt fois il fut couché en joue... En même temps, vers onze heures du matin, pendant qu'il était dans la salle du comité de police présidé par l'abbé Fauchet, un grand nombre de grenadiers, anciens gardes-françaises, se présenta suivi d'une foule immense et le demandant à grands cris. Il arriva. Alors, un jeune homme nommé Mercier, portant la parole, lui dit: « *Mon général, le roi nous trompe tous et vous comme les autres; il faut le déposer; son enfant sera roi; vous serez régent, et tout ira bien.* » Lafayette conclut que l'idée d'une régence leur avait été suggérée sans désignation de nom, et qu'ils l'avaient naturellement appliquée à leur général.

Dans ces mouvements orageux on eût eu grand'peine, même si on y avait pensé, à recueillir ses discours. Ils eurent assez de puissance pour retenir pendant huit heures l'effervescence de la multitude furieuse qui l'entourait, et l'impatience de la garde nationale indignée des insultes prodiguées à ses couleurs, des cris d'*à bas la nation!* et de la contre-révolution avouée qui avaient marqué les repas des premiers jours d'octobre.

Déjà une troupe peu considérable, en grande partie composée de femmes, avait marché en avant [1]. Entre quatre et cinq heures, on reçut avis qu'elle allait être suivie de plusieurs milliers d'hommes et de femmes armés de fusils, de piques et de deux ou trois canons [2]. Alors Lafayette, après avoir reçu de l'hôtel de ville un ordre et deux commissaires, pourvut rapidement à la garde de Paris, et à la tête de plusieurs bataillons il prit la route de Versailles. Tel était le sentiment général d'indignation qui animait Paris et la garde nationale contre les premiers provocateurs de ces désordres, que lorsqu'il eut donné l'autorisation de partir, il fut couvert d'acclamations sur son passage, et nommément par la foule de personnes élégamment vêtues qui bordaient la terrasse des Tuileries.

Les premières hordes, jointes à quelques rassemblements de Versailles, s'étaient répandues dans la salle même de l'assemblée nationale; d'autres avaient envoyé des députés au roi; les plus nombreuses avaient essayé de pénétrer dans le château; mais elles rencontrèrent l'opposition des gardes du corps; une rixe s'ensuivit; un homme fut tué du côté des Parisiens; du côté des gardes un officier, M. de Savonières, eut le bras cassé. Alors les gardes du corps furent envoyés dans le jardin. Le régiment de Flandre, sur lequel on comptait tant, avait été laissé dans son quartier.

Lafayette, avant d'arriver à Versailles, arrêta quelques instants sa colonne sur le pont de Sèvres; mais une fois ce Rubicon passé, il ordonna aux troupes de pousser tout ce qui s'opposerait à leur passage. On n'en eut pas besoin. Le régiment de Flandre, moins les officiers, envoya prendre ses ordres et reçut celui de rester dans ses casernes.

Il avait expédié le commandant de l'artillerie de la ville avec un officier général pour annoncer au château ses dispositions et les ordres des magistrats de Paris; le roi lui fit dire par un autre officier envoyé en avant, « qu'il voyait son approche avec plaisir et qu'il venait d'accepter *sa* déclaration des droits. »

Deux patrouilles de gardes du corps, après le premier *qui vive*, se replièrent sur le château; personne ne parut, et si quelques coups de feu, auxquels on ne répondit point, furent tirés à l'arrivée de son avant-garde, c'était évidemment dans l'intention d'engager une rixe inégale qui eût pu devenir sanglante.

Près du lieu des séances de l'assemblée, Lafayette arrêta encore ses troupes, leur parla et fit renouveler le serment civique à la nation, à la loi et au roi. Avant de les faire avancer, il voulait offrir ses respects au président et prendre les ordres du roi.

Il se présenta seul avec les deux commissaires de la commune, à la grille fermée et cadenassée de la cour du château pleine de gardes suisses. On refusa d'ouvrir cette grille, et lorsque Lafayette eut annoncé l'intention d'entrer avec ses deux seuls compagnons, le capitaine qui parlementait exprima un étonnement, auquel il répondit à haute voix : « *Oui, monsieur, et je me trouverai toujours avec confiance au milieu du brave régiment des gardes suisses.* » La grille s'ouvrit enfin; les appartements étaient pleins de monde. Au moment où Lafayette traversait l'œil-de-bœuf, un homme s'écria : « *Voilà Cromwell.* » — « *Monsieur,* lui dit Lafayette, *Cromwell ne serait pas entré seul.* » On

[1] Il est assez bizarre qu'une demoiselle Théroigne de Méricourt, décrétée de prise de corps, pour sa conduite du 5 octobre, fugitive dans les Pays-Bas, arrêtée et conduite à Vienne, où depuis elle fut admise à un entretien avec l'empereur Léopold, se soit retrouvée tout à coup à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Depuis le 14 juillet tous les districts avaient des canons. (*Note du général Lafayette.*)

trouva que, vu la circonstance, il avait bien parlé au roi, qui le reçut en public et lui confia les anciens postes des gardes-françaises.

En se reportant à la situation des choses et des esprits à cette époque, et surtout dans cette soirée, on sentira facilement que si Lafayette avait exigé qu'on plaçât ses troupes dans le château, que s'il avait pris en personne le commandement des gardes du corps, il n'aurait pu y réussir qu'en employant la force; il aurait fallu faire une irruption comme les brigands; au lieu d'être le gardien, il eût été usurpateur. On était loin de la pensée que la garde nationale pût être autorisée à s'emparer des cours et des salles occupées par des Suisses, des gardes du corps, et où, quelques heures après, on fut si heureux de la voir arriver.

Lafayette dut s'occuper du logement des troupes qui étaient mouillées et fatiguées de sept heures de marche; il mit un bataillon auprès de l'hôtel des gardes du corps, ordonna des patrouilles dans la ville et autour du château [1]. L'entrée de l'appartement du roi lui fut refusée à deux heures du matin; mais ses postes étaient parfaitement défendus. A trois heures, quand l'assemblée nationale leva sa séance, tout était tranquille.

Au point du jour, il se rendit chez M. de Montmorin, à portée de ses grenadiers, puis très-près du château, à l'hôtel de Noailles son quartier d'état-major, lorsque l'alarme lui fut donnée par ses factionnaires et un officier de ronde. L'irruption des brigands qui venait d'avoir lieu tout d'un coup [2] par les grilles non confiées à la garde nationale, fut bientôt contenue par une compagnie de grenadiers sous les ordres de Cadignan, et par une autre compagnie volontaire ayant à sa tête le capitaine Gondran. Ils se précipitèrent ; on hésita à leur ouvrir; les brigands s'enfuirent et le château fut sauvé.

Pendant que Lafayette envoyait rapidement ces premiers secours, il put, en se rendant lui-même auprès du roi, sauver un groupe de gardes du corps. Il trouva les appartements occupés par les gardes nationales, loua leur belle conduite, et confia de nouveau la famille royale et ses gardes à leur loyauté. Il harangua avec chaleur et même avec violence, du haut du balcon, la multitude qui remplissait la cour de marbre, et lorsque le roi et sa famille, après avoir promis de venir à Paris, se furent retirés de ce balcon : « *Madame*, dit-il à la reine, *quelle est votre intention personnelle?* » — « *Je sais le sort qui m'attend*, répondit-elle avec magnanimité; *mais mon devoir est de mourir aux pieds du roi et dans les bras de mes enfants.* » — « *Eh bien! madame, venez avec moi...* » — « *Quoi! seule sur le balcon? n'avez-vous pas vu les signes qui m'ont été faits?* » Et en effet ils étaient terribles. « *Oui, madame, allons-y.* » Et en paraissant avec elle, en face de ces vagues qui mugissaient encore au milieu d'une haie de gardes nationales qui garnissait les trois côtés de la cour, mais ne pouvait en réprimer le centre, Lafayette, ne pouvant se faire entendre, eut recours à un signe hasardeux, mais décisif; il baisa la main de la reine. La multitude, frappée de cette démarche, s'écria : « *Vive le général! vive la reine!* »

Le roi, qui se tenait à quelques pas, s'avançant sur le balcon, dit avec un accent sensible et reconnaissant : « *A présent, que pourriez-vous faire pour mes gardes?* » — « *Amenez-m'en un,* » répondit Lafayette; puis donnant sa cocarde à ce garde du corps, il l'embrassa, et le peuple cria : « *Vivent les gardes du corps!* »

Dès ce moment la paix fut faite. Les gardes nationales et les gardes du corps firent la route de Paris, se tenant sous le bras. Tout était arrangé pour un service partagé entre eux, et si ce corps n'a pas été employé aux Tuileries, ce fut la faute de ses chefs et celle de la cour, les uns par un sentiment d'aristocratie, les autres pour qu'on ne pût pas dire que le roi était libre. Cette scène du balcon valut bien les vingt heures de discours qui l'avaient précédée.

Lafayette s'était tenu éloigné du conseil où l'on avait décidé le départ de Versailles; mais il fut chargé de toutes les dispositions qui devaient régler la marche d'un cortége de soixante mille individus. On l'a peint assis à la table du conseil, donnant des passe-ports aux membres de la famille royale pour eux ou pour leur suite, et tous ces personnages rangés autour du *dictateur* [3]. Ce n'était pas sa faute si des ministres, par leur conduite imprudente, avaient tellement compromis leur pouvoir, qu'un passe-port signé par eux eût été un danger plutôt qu'une garantie de protection, et si les provocations de la cour avaient été suivies de tant d'irritation et de méfiance. Le refus de la sauvegarde

[1] M. de Ferrières, membre de l'assemblée constituante, dit dans ses Mémoires (t. 1, page 327, édition de MM. Berville et Barrière), qu'*à onze heures, une compagnie de la garde soldee de Paris se présenta à la grille du Dragon et en demanda l'ouverture pour faire des patrouilles dans le parc, ce qui lui fut refusé*. Il avait donc été réglé que ce n'était pas la garde nationale qui devait avoir des patrouilles du côté du parc. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Vers six heures du matin.

[3] Le matin même du 6 octobre, le général Lafayette s'était présenté dans un appartement où, selon les règles de l'étiquette, on ne pouvait pénétrer sans une faveur particulière; un grand-officier s'avança et lui dit sérieusement : « Monsieur, le roi vous accorde les entrées du cabinet. »

qu'on lui demandait eût été accusé avec plus de raison. Tandis qu'il était occupé de ces soins, on vint lui annoncer que des gardes du corps, arrêtés par la multitude, se trouvaient en danger; et le roi lui demanda de faire pour eux ce qui dépendait de lui. Lafayette se hâta de donner des ordres et les gardes furent relâchés. Voilà ce que l'on a appelé : *signer au roi la grâce de ses gardes.*

Il eut soin d'engager le peuple à marcher en avant, de le faire suivre par plusieurs bataillons et de ne garder que l'escorte nécessaire à la sûreté de la famille royale. Malgré ces précautions on arriva lentement. La place de Lafayette était à côté de la voiture du roi qu'il accompagnait à cheval. Il ne pouvait se porter sur tous les points pour prévenir des embarras et s'opposer à de fréquentes haltes.

On parvint à l'hôtel de ville à travers une foule immense. Il était nuit et l'on pouvait craindre que la fermentation ne fût pas encore apaisée [1]. Mais la famille royale fut reçue par les représentants de la commune avec tous les témoignages de respect qu'on devait attendre de ces excellents citoyens. On sait que Bailly, chargé d'exprimer de la part du roi quelques mots d'attachement pour la ville, oublia le mot *confiance*. La reine l'en fit apercevoir, et Bailly, saisissant avec grâce l'occasion de la faire valoir : « *Messieurs,* dit-il, *en l'entendant de la bouche de la reine, vous êtes plus heureux que si je ne m'étais pas trompé.* »

Lafayette ramena le cortége au palais des Tuileries qui devint la résidence de la famille royale jusqu'au 10 août 1792.

« *Je vous dois plus que la vie,* avait dit madame Adélaïde à Lafayette, *je vous dois celle du roi, de mon pauvre neveu.* » Lorsque la famille royale s'était présentée à l'hôtel de ville, où tout prenait un aspect plus rassurant, Lafayette sentant une main presser la sienne, avec un mouvement de vive reconnaissance, il fut heureux de voir que c'était celle de madame Élisabeth, et dans la suite, cette généreuse princesse le fit avertir de retirer une lettre écrite de Versailles à la commune de Paris, dont, en ce cas de contre-révolution, on comptait se servir pour son procès, « *trouvant infâme,* disait-elle, *de tourner contre lui une circonstance où il leur avait sauvé la vie.* » Et cependant, c'était la personne de la famille qui se pliait le moins aux nécessités de la révolution. On juge bien que Lafayette répondit qu'il était fort touché de ce procédé, mais que la lettre resterait à sa place [2]. Le roi et la reine ont jusqu'au dernier jour reconnu à qui ils avaient alors dû leur salut.

Ce n'est pas à beaucoup près contre les sauveurs, que dans les premiers temps se tourna l'irritation des gardes du corps, c'est contre les officiers qui, au lieu de rester dans leur salle, étaient allés coucher en ville; c'est nommément contre un officier de l'état-major de service habituel, qui passa les heures difficiles dans un lieu secret, où peut-être trouverait-on encore son uniforme et son épée, mais que depuis son ardeur contre-révolutionnaire et des missions secrètes ont porté à une des premières places de la cour.

La négligence de la garde intérieure avait été telle qu'une des grilles, dont les clefs étaient au château, s'était trouvée ouverte, on ne sait comment, au moment de l'irruption.

Le lendemain du 6 octobre, comme Lafayette sortait de chez lui avec une suite nombreuse, le duc de Villeroi, un des quatre capitaines des gardes du corps, se présenta pour renier ses subordonnés, et déclarer qu'il n'avait pris aucune part à leurs torts de la veille. « *Tant pis pour vous, monsieur,* répondit Lafayette, *car ils se sont fort bien conduits* [3]. »

[1] La reine voulut bien consulter le général Lafayette, pour savoir si elle ne s'exposerait point à des dangers en s'arrêtant aux Tuileries, sans aller jusqu'à l'hôtel de ville. Le général réclama de son côté les conseils de M. Moreau de Saint-Méry, qui répondit : « J'espère beaucoup que la reine reviendra de l'hôtel de ville, mais je doute qu'elle puisse arriver seule aux Tuileries. »

[2] Le roi, très-inquiet pour les siens, décida d'abord que madame Élisabeth devait accompagner ses tantes à Bellevue; mais le général Lafayette, sur la prière que lui en fit cette princesse, avait enfin obtenu qu'elle suivît la famille royale à Paris. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[3] Comme les ennemis de la révolution nous reprochent exclusivement l'indiscipline des troupes, il serait facile de leur rappeler les anecdotes qui constatent que ce furent eux qui en donnèrent l'exemple. Il y avait eu une pétition des gardes du corps aux états généraux, pour se plaindre de ce que le roi nommait aux places d'officiers des étrangers au lieu de les prendre parmi les gardes du corps; ils avaient même exigé qu'on les prît à l'ancienneté, et résolu de ne plus accepter les officiers nommés par le roi, d'après le mode qui leur déplaisait. Le dernier garde qui fut ainsi nommé courut le risque de n'être pas reçu; de leur côté, les officiers de la garnison de Strasbourg signèrent une pétition aux états généraux contre le gouvernement, et demandèrent que l'assemblée fit droit à leurs plaintes. Cette pièce fut portée au conseil de guerre où l'on étouffa l'affaire. On pourrait citer bien d'autres exemples qui montreraient à quel point la discipline était perdue en France depuis le général en chef jusqu'au dernier sous-lieutenant. (*Note du général Lafayette.*)

VI

SECOND RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE [1].

Je ne chercherai pas à me prévaloir des publications contemporaines ou plus récentes, et des souvenirs de plusieurs milliers de témoins, pour retracer les huit heures de l'émeute la plus violente et la plus générale que j'aie vue. Je ne me ferai point un mérite d'avoir si longtemps, par mes discours et peut-être par mon assurance, contenu l'impatience de la garde nationale indignée de l'outrage fait à la cocarde patriotique, et les vagues d'une multitude impétueuse inondant la place et les rues, criant d'abord *du pain!* et puis *à Versailles!* et dont rien ne modifiait la fureur au delà de l'espace que ma voix pouvait atteindre.

Les hordes nombreuses et armées qui le 5 octobre sortirent de Paris, et qui, jointes à la populace de Versailles, y commirent les désordres de cette journée, étaient indépendantes du rassemblement immense qui, nous bloquant et se bloquant lui-même, ne laissa que difficilement parvenir à l'hôtel de ville la nouvelle de leur départ tumultueux. Je sentis sur-le-champ que, quelles que fussent les combinaisons croisées d'un tel mouvement, il ne restait plus pour le salut public qu'à m'en emparer, et, après avoir reçu de l'hôtel de ville un ordre et deux commissaires, je pourvus rapidement à la garde de Paris et, à la tête de plusieurs bataillons, je pris la route de Versailles.

En approchant de la salle de l'assemblée, les troupes renouvelèrent leur serment. Elles n'avancèrent que lorsque j'eus offert mes respects au président, et pris les ordres du roi, qui, après avoir écouté les commissaires et moi, me dit d'occuper les postes des anciens gardes-françaises, et certes alors la prétention de m'emparer du château eût paru bien étrange. Non-seulement les gardes du corps de service, mais les sentinelles suisses qui étaient dans les jardins et quatre cents gardes du corps à cheval du côté de Trianon, ne dépendaient en aucune manière de moi.

Sans doute, je ne portai pas l'effroi au château; je répondis de mes troupes; il a été prouvé que j'avais raison. Je n'étais pas assez maître de l'esprit des courtisans pour croire que leur sécurité ait uniquement dépendu de moi; et, par exemple, ce n'est pas moi qui envoyai chez eux, en ville, la plupart des officiers des gardes du corps; ce n'est pas moi non plus qui envoyai à Rambouillet, dès deux heures du matin, au lieu de les employer à faire des patrouilles, les quatre cents gardes à cheval placés du côté des jardins de Trianon [2].

[1] Ce récit est extrait d'un recueil de matériaux relatifs à la révolution, écrit en 1814, et destiné alors à être publié.

[2] Il m'est revenu par une personne digne de foi, qui tenait cette confidence de M. de la Tour-du-Pin, ministre, que le roi avait été incertain jusqu'à deux heures du matin, sur les projets de fuite qui lui étaient conseillés; ce qui expliquerait le séjour du duc de Guiche avec son détachement, dans le jardin, et leur renvoi subit. (*Note du général Lafayette.*)

J'avais logé les troupes fatiguées et mouillées; je m'étais assuré que l'hôtel des gardes du corps était défendu par un bataillon; j'ordonnai des patrouilles dans la ville et autour du château. La porte de la chambre du roi me fut refusée à deux heures du matin; je passai ensuite longtemps chez M. de Montmorin, cour des Ministres, à portée de mes grenadiers. Vers le point du jour tout me parut tranquille. J'allai à l'hôtel de Noailles, très-voisin du château, où l'état-major recevait des rapports; j'y fis des dispositions urgentes pour Paris; j'y pris quelque nourriture, et j'aurais cru que l'épuisement de mes forces rudement exercées depuis plus de vingt heures exigeait un peu de repos, si quelques moments après une alarme subite ne me les avait pas rendues.

Elle fut bien subite, cette infernale irruption, tout à fait à part des autres mouvements. Deux gardes du corps furent tués; d'autres braves et fidèles gardes arrêtèrent quelque temps les brigands à la porte de la reine, qui fut conduite chez le roi par le jeune Victor Maubourg, un de leurs officiers [1]. Les grenadiers de mon premier poste, commandés par Cadignan, ayant avec lui Cathol, depuis colonel, et son sergent-major d'alors, l'illustre général Hoche, étaient à peine en bataille lorsqu'ils reçurent mon ordre de courir au château. Il s'y porta aussi très-rapidement une compagnie volontaire sous le capitaine Gondran.

J'accourus en même temps et sautai sur le premier cheval que je rencontrai. J'eus d'abord le bonheur de dégager un groupe de gardes du corps, et les ayant confiés au peu de monde qui m'entourait, je restai environné de furieux dont un cria aux autres de me tuer. J'ordonnai de le saisir, sans doute d'un ton imposant, car ils le traînèrent vers moi, frappant sa tête contre le pavé.

Je trouvai les appartements occupés par les gardes nationales. Le roi a daigné ne jamais oublier la scène où les grenadiers me promirent, les larmes aux yeux, de périr jusqu'au dernier pour lui. Pendant ce temps nos troupes arrivaient, les cours furent bordées par la garde nationale et remplies par une multitude effervescente. Ceux qui m'entendirent lui parler ne furent pas mécontents de moi.

J'avais pensé depuis longtemps que l'assemblée serait plus tranquille et le roi plus en sûreté à Paris. Je refusai pourtant d'assister à la délibération, devenue nécessaire, je l'avoue, où ce départ fut décidé; et dès que la reine eut aussi déclaré sa noble résolution d'accompagner le roi, je fis devant des milliers de témoins ce qu'on pouvait attendre de la circonstance et de mon dévouement.

C'est alors que dans le cabinet du roi, me sentant embrassé par madame Adélaïde, je reçus de cette respectable princesse des témoignages de satisfaction qui ne m'avaient pas préparé aux injures dont j'ai eu depuis à me défendre.

Les pièces de la procédure du Châtelet ont réuni les assertions, les opinions, les ouï-dire et même les suppositions, des gens de tous les partis. On y trouve des inculpations, telles que celles de Mirabeau paraissant le 5, le sabre à la main, dans les rangs du régiment de Flandre, d'un prince distribuant de l'argent à six heures du matin, et plusieurs autres dépositions de cette nature, dont la fausseté est démontrée, sans qu'on puisse croire que tant et de tels témoins aient voulu se parjurer, ce qui prouve qu'on doit se défier des illusions de l'esprit de parti.

Il est étrange qu'une investigation si longue, si générale, à laquelle étaient admis des partis réciproquement très-animés, n'ait pas produit des renseignements plus positifs. Elle a même affaibli quelques témoignages que j'avais accueillis avec passion. Cette passion était bien naturelle, après les malheurs arrivés et les risques des malheurs plus grands encore qui avaient été prévenus de si près.

J'ai parcouru quelques lettres d'officiers et de gardes du corps trouvées chez le roi et écrites en 1790 et 1791. Les unes, adressées à un ami, ont pour objet évident d'effacer, aux dépens d'autrui, des impressions défavorables, telles, par exemple, que celles d'un sous-lieutenant de service qui se plaint d'avoir été renvoyé de l'œil-de-bœuf par ses chefs et par le suisse, tandis qu'il ne tenait qu'à lui de rester dans la salle des Gardes; qui, à son retour, apercevant les assassins, va quitter son uniforme, et n'arrive chez la reine que lorsqu'elle n'y est plus, et chez le roi que lorsqu'il est entouré de gardes nationales.

D'autres lettres présentent des inexactitudes, des contradictions et de vains propos; mais toutes tendent à démontrer que nous n'avons eu que les anciens postes des gardes-françaises; que lorsque les chefs des gardes du corps ont demandé des instructions, c'est au roi, aux ministres, à M. d'Estaing et non à moi, qu'ils ont cru devoir s'adresser; que j'avais pris et même redoublé les précautions pour l'hôtel des gardes du corps; que ces gardes, ainsi que le château, ont été sauvés par nous; on y voit un garde du roi, blessé, préférer ma maison à Paris, pour y être soigné. Ces mots : « *M. de Lafayette nous a sauvés,* » s'y retrouvent souvent.

[1] Le lieutenant général Latour-Maubourg, frère du membre de l'assemblée constituante, et ministre de la guerre sous la restauration.

« Un des officiers de la garde nationale, dit M. de Moudollot, m'engagea d'embrasser M. de Lafayette, en me disant que cela marquerait davantage devant le peuple; ce qu'ayant entendu, il se jeta à mon cou, ainsi que ses officiers, ce qui fit une sensation bien vive au peuple [1]. »

Tout cela n'a pu me préserver des injures renouvelées au bout de vingt-cinq ans et de certains écrits faits longtemps après coup, qui ont un ton bien différent des effusions de reconnaissance dont je fus comblé les premiers jours. J'avais conservé quelques-unes de ces lettres adressées *au généreux sauveur à qui tous et chacun devaient la vie*, avant que le parti aristocrate eût eu le temps de fixer ses idées sur les inconvénients d'un sauveur constitutionnel. Elles ont été brûlées pendant la Terreur. J'en reçus aussi de plusieurs gardes du roi qui, de leurs garnisons ou de leurs provinces, me témoignaient, à l'occasion de cette journée, des sentiments dont le souvenir me sera toujours cher.

A quoi bon, au reste, surmonter plus longtemps ma répugnance à m'occuper de lâches accusations que ne croient pas ceux mêmes qui les colportent? Ne suffit-il pas à des gens de bonne foi du seul témoignage de ce prince qui plus qu'aucun autre avait le droit de me juger avec sévérité?

On voit dans les pièces de l'armoire de fer, imprimées par la convention pendant ma captivité, que six mois après le 6 octobre (16 avril 1790), le roi, dans un billet écrit de sa main, me témoigne « *une confiance entière fondée sur la loyauté de mon caractère et mon attachement à sa personne.* » — En effet, je n'avais cessé de lui donner des preuves de cet attachement, en lui parlant avec la franchise que mes devoirs m'imposaient, en lui rappelant que la tranquillité publique et le bonheur de la famille royale dépendaient de la plus sincère et constante adhésion aux principes constitutionnels de la révolution.

Trois cent quatre-vingt-huit dépositions ont été entendues par ordre du Châtelet, sans compter celles qui ont été reçues par d'autres tribunaux en France et en pays étranger, nommément celle de M. Mounier, devant un tribunal suisse. Toutes ces pièces ont été imprimées, ainsi que les délibérations du Châtelet, le compte rendu à l'assemblée, le rapport de son comité et les débats auxquels il donna lieu. Quoiqu'il soit évident, comme je viens de le dire, que, dans plusieurs de ces pièces, l'esprit de parti a été poussé jusqu'à une altération positive des faits, le résultat de ce recueil d'investigations, provoquées par les chefs de la capitale, confirme de plus en plus ce que personne dans les premiers temps n'aurait imaginé de nier : c'est que le salut du roi, de la reine, de la famille royale, fut uniquement dû à la garde nationale de Paris et à son général [2].

Parmi les assertions mensongères qu'on a débitées sur cette malheureuse journée qui, certes, n'avait pas besoin d'aggravation, je n'en citerai qu'une : on a dit que les têtes des deux malheureux gardes du corps avaient été portées devant la voiture du roi. Tandis que nous ne pensions qu'à sauver leurs camarades et la famille royale, il est déjà assez horrible que des brigands aient pu s'échapper avec les infâmes trophées de leurs crimes; mais ils étaient arrivés au Palais-Royal, et l'autorité publique les avait fait disparaître avant même que le roi eût quitté Versailles.

[1] Toulongeon donne l'extrait suivant d'une lettre d'un garde du roi, qui a été retrouvée après le 10 août. (M. Bérard, brigadier de la compagnie Noailles, Archives nationales.)

Troyes, 16 février 1790. — « Dans cette cruelle incertitude, M. de Lafayette est heureusement arrivé; il nous a sauvés en disant au peuple qu'il avait donné sa parole sacrée au roi qu'aucune insulte ne nous serait faite. Il appela auprès de lui les troupes nationales et leur dit qu'il les chargeait du serment qu'il avait fait à Sa Majesté; les soldats ont juré de s'y conformer et de veiller à notre sûreté. Ensuite, M. de Lafayette s'est adressé à nous, en nous disant de prêter le serment à la nation et au roi, comme toutes les troupes, ce que nous avons fait.... »

[2] « Extrait du réquisitoire de M. le procureur du roi au » Châtelet, en conséquence de la dénonciation des attentats » du 6 octobre, faite à ce magistrat par la commune de Paris, » le 23 novembre.

» 1er *décembre* 1789. — ..... Il est dit, dans la dénonciation » du procureur syndic de la commune, que les troupes na- » tionales parisiennes ne furent pas plus tôt arrivées à Ver- » sailles, qu'elles furent placées à l'extérieur du château, dans » les postes que le roi avait ordonné de leur confier, et qu'el- » les s'occupèrent à y maintenir le bon ordre; que tout pa- » raissait calme, lorsque ledit jour, 6 octobre, entre cinq et » six heures du matin, une troupe de bandits armés, qui, » poussés par des manœuvres clandestines, s'étaient mêlés et » confondus parmi les citoyens, accompagnés de quelques » femmes et d'hommes déguisés en femmes, fit, par des pas- » sages intérieurs du jardin, une irruption soudaine dans le » château, força les gardes du corps en sentinelle dans l'in- » térieur, enfonça les portes, se précipita vers l'appartement » de la reine, massacra quelques-uns des gardes qui veillaient » à sa sûreté, et pénétra dans cet appartement que Sa Majesté » avait eu le temps de quitter pour se retirer auprès du roi; » qu'enfin la fureur de ces assassins ne fut réprimée que par » les gardes nationales qui, averties de ce carnage, accoururent de leurs postes extérieurs pour les repousser et arra- » cher de leurs mains d'autres gardes du corps qu'ils allaient » immoler.

» Dans ces circonstances, ledit procureur du roi estime qu'il » est de son devoir et de son ministère, de se pourvoir aux » fins ci-après. A ces causes, requiert, etc. »

DE FLANDRE DE BRUNVILLE.

VII

SUR LE DUC D'ORLÉANS,

APRÈS LE 6 OCTOBRE [1].

Lafayette avait beaucoup de raisons de se défier des agents de la faction orléaniste. Ils l'avaient aidé eux-mêmes à pénétrer leurs projets, et ses fonctions de commandant général le mettaient à portée de connaître leurs intrigues. Antérieurement au 14 juillet, on le consulta avec d'adroits ménagements sur la question de la royauté. Il répondit que « *la liberté était sa seule affaire, et que,*

[1] Le duc d'Orléans, au sortir de l'enfance, fut un prince aimable; il ne tarda pas à devenir immoral et crapuleux; le peuple était scandalisé de sa conduite et l'accusait d'aimer l'argent. « Je donnerais, disait-il, toute l'opinion publique pour un écu. » Des tracasseries de cour l'avaient mis mal avec la branche aînée de sa famille; il haïssait la reine, qui ne l'aimait pas. C'est à tort qu'on l'accusa d'avoir manqué de courage au combat d'Ouessant. Cette injustice l'aigrit de plus en plus. Son goût était d'aller s'associer aux plaisirs du prince de Galles et il lui répugnait d'avoir besoin d'une permission du roi. Il se joignit une fois à l'opposition du parlement, fut exilé à Villers-Coterets et sollicita fort complaisamment son retour. On lui avait persuadé de jouer un rôle dans les troubles qui se préparaient. Il y porta d'abord plus d'humeur que d'ambition. Sa fortune était immense et devait, à la mort de son père, monter à douze millions de rentes. Il fit de grandes largesses, entra aux états généraux et se trouva par là, ainsi que par l'intrigue de ses amis, tout à fait repopularisé; mais au lieu de se mettre en avant dans les dangers du mois de juillet 89, pendant lesquels son buste fut porté par le peuple, ses amis ne purent obtenir de lui qu'une lettre au roi, dans la nuit du 13. Il la démentit, le lendemain, par une autre lettre au ministre, M. de Breteuil. Dès ce moment, et surtout après la nuit du 4 août, la France eut ce qu'elle voulait; mais le duc d'Orléans conserva ses prétentions et la timidité de son caractère. Lafayette, après avoir, le 6 octobre, sauvé la vie du roi, de la reine, de leur famille et des gardes du corps, crut avoir sur le duc d'Orléans des avantages personnels dont il voulut profiter dans l'intérêt de l'ordre public. Ce prince se vit obligé de faire un voyage en Angleterre et revint ensuite neuf mois après, pour la célèbre fédération de 90. On voit dans les Mémoires de Bouillé, que le duc d'Orléans envoya une fois Biron faire des professions très-royalistes. Il fut un moment réconcilié avec le roi et la reine, vraisemblablement aux dépens de Lafayette qui les avait défendus autrefois contre lui; mais les insultes des courtisans non avertis firent tout manquer et redoublèrent sa haine. Dans l'hiver de 1790, des lettres de Douai adressées aux ministres et au comité des recherches, annonçaient une conspiration dont le but était de mettre sur le trône un personnage puissant qu'on ne nommait pas. Lafayette venait de dire au roi, en présence de la reine, que le duc d'Orléans était le seul prince sur qui ce soupçon pût tomber; la reine lui répondit en le regardant avec une sorte d'affectation « *qu'il n'était pas nécessaire d'être prince pour prétendre à la couronne...* » Lafayette, l'interrompant, lui répliqua très-froidement : « *Du moins, Madame, je ne connais que lui qui en voulût.* » On voit par les aveux de Brissot, qu'en 1791, à la fameuse émeute du Champ-de-Mars, contre l'assemblée constituante et le décret, qui rétablissait le roi après son retour de Varennes, le général Laclos, secrétaire intime du duc d'Orléans et principal instrument de sa faction, avait demandé que, dans la pétition

puisqu'on voulait avec raison conserver un roi, le titulaire actuel lui paraissait meilleur que tout autre. »

Le duc d'Orléans, de son côté, était revenu sur ce sujet, dans plusieurs visites qu'il lui avait faites, mais d'une manière fort réservée. Lafayette put feindre de ne pas l'entendre, quoiqu'il le comprît parfaitement. Le duc d'Orléans ne s'y méprit point et dut voir qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté. Bailly avait été sondé avec les mêmes précautions et avec aussi peu de succès.

Après le 6 octobre, les dangers du complot orléaniste étaient passés, mais l'esprit de cette faction n'était pas détruit, et son chef trouvait dans sa fortune, dans ses liaisons et dans son immoralité, des facilités auxquelles il importait de mettre obstacle. Il n'y avait qu'un moyen de constater sa faiblesse, c'était de l'attaquer corps à corps. Le 7, Lafayette lui demanda un rendez-vous chez une femme de beaucoup d'esprit [1], dans la société de laquelle il s'était rencontré de tout temps avec ce prince. Là, après une conversation que Mirabeau appelait *très-impérieuse d'une part et très-résignée de l'autre* [2], il fut résolu que le duc d'Orléans partirait pour Londres avec une espèce de mission pour justifier ce départ; mais il changea d'avis le même soir, d'après le conseil de ses amis; il en informa Lafayette, qui lui assigna un second rendez-vous dans le même lieu que le précédent, lui fit promettre qu'il serait parti dans vingt quatre heures, et, en conséquence, le présenta au roi qui fut dans un extrême étonnement, surtout lorsque le duc d'Orléans l'ayant assuré « *qu'il tâcherait de découvrir à Londres les auteurs des troubles*, » Lafayette répondit : « *Vous y êtes plus intéressé que tout autre, car personne n'y est autant compromis que vous.* » Dans la nuit, le duc d'Orléans se ravisa de nouveau, et Mirabeau s'étant chargé de dénoncer à l'assemblée nationale la conduite de Lafayette et les ordres qu'il se permettait de donner à un représentant du peuple, le premier écrivit, à la pointe du jour, qu'il ne partirait point. Troisième rendez-vous assigné sur-le-champ par Lafayette chez le ministre des affaires étrangères, où le duc d'Orléans devait prendre des instructions. « *Mes ennemis prétendent,* dit le prince, *que vous avez des preuves contre moi.* » — « *Ce sont plutôt les miens qui le disent,* reprit Lafayette. *Si j'étais en état de produire contre vous des preuves, je vous aurais déjà fait arrêter,* et il lui déclara très-franchement *qu'il en cherchait partout.* » Le résultat de la conversation fut que le duc d'Orléans partit, après avoir écrit au président de l'assemblée une lettre qui détruisait d'avance tout le projet de dénonciation. Beaucoup de personnes n'ont pas oublié, sans doute, les expressions qu'employait Mirabeau pour caractériser cette conduite du prince.

signée sur l'autel de la patrie, on le proposât pour roi. Brissot et quelques autres ne furent pas de cet avis. Le duc d'Orléans fut fait amiral par le roi en 1792 ; élu membre de la Convention, il prit le nom d'Égalité, et, malgré les instances de son fils qui servait avec patriotisme et courage à l'armée du Nord, il vota la mort de son malheureux cousin. La Convention elle-même accueillit ce vote avec un murmure d'horreur. Il y eut pourtant ensuite des intrigues pour le porter au trône; mais les députés qui pensaient à lui furent mécontents de ses rapports avec eux. On décida sa mort. Il écouta son arrêt avec sang-froid et mourut avec fermeté, ce qui prouve qu'il manquait moins de courage physique que d'énergie morale. (*Note du général Lafayette.*)

[1] La marquise de Coigny.

[2] Discours de Mirabeau, du 2 octobre 1790, contre la procédure du Châtelet et à l'occasion des attentats du 6 octobre.

VIII

MIRABEAU[1].

Mirabeau fut un personnage si important dans la révolution, qu'il y aurait de l'affectation à n'en pas parler. On trouvera de quoi faire son éloge dans les admirables écrits et discours dont ses amis ont fait la collection. Voici quelques notes relatives à cet homme extraordinaire :

Mirabeau était né avec les passions les plus impétueuses; la dureté de son père envers lui, où la jalousie entrait peut-être pour beaucoup; les dissensions diaboliques dont son père et sa mère le rendirent témoin, et même instrument; la détresse dans laquelle on le laissa, contribuèrent beaucoup à vicier son cœur et à lui ôter la honte de sa mauvaise conduite. Il n'était pas méchant par inclination, mais capable de méchancetés pour satisfaire ses passions ou son amour-propre; il avait même de bons mouvements, et ce qui semble étrange, c'est qu'il se vantait quelquefois d'avoir fait plus de mal qu'il n'y en avait à lui reprocher.

Son projet avait été d'être élu par la noblesse, suivant la marche convenue par tous les membres d'une société patriotique réunie chez Adrien Duport [2], et dont il était. Il manqua l'élection de la noblesse et se fit élire par le tiers.

L'avant-veille de sa motion du 8 juillet, pour le renvoi des troupes, il avait fait contre M. Necker une dénonciation sans fondement [3]. M. Necker la fit démentir par une lettre de M. Jefferson à La-

[1] Les notes relatives au duc d'Orléans, celles que nous donnons sur Mirabeau et les documents qui viendront ensuite sur MM. de Lameth et leurs amis, devancent quelquefois les événements exposés dans la collection des discours du général Lafayette; cependant, nous avons cru devoir les placer ici, parce qu'on peut y trouver quelque éclaircissement nécessaire pour comprendre la situation des partis après le 6 octobre, et les relations nouvelles de plusieurs hommes qui ont eu de l'importance dans la révolution de 1789.

[2] D'après une lettre de Mirabeau adressée au duc de Lauzun, la seconde réunion de cette société eut lieu le 10 novembre 1788, chez M. Duport. (T. 5, p. 199, des *Memoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas-Montigny.)

[3] Les *Mémoires de Mirabeau*, récemment publiés par M. Lucas-Montigny, font connaître par des lettres ou par des démarches certaines les causes de cette dénonciation. (T. 4, p. 185.) Mirabeau, après avoir écrit, en 1785, plusieurs ouvrages relatifs aux finances, sous l'inspiration de M. de Calonne, avait attaqué deux fois l'administration de M. Necker dans des lettres imprimées à l'époque de la première assemblée des notables. Plus tard, Mirabeau comptait, pour être porté aux états généraux, sur l'appui particulier de M. de Montmorin et sur l'intervention de ce ministre auprès de M. Necker lui-même. (Voyez la lettre de Mirabeau à son père, du 16 novembre 1788, t. 5, p. 201.) Cet espoir fut trompé et il publia de nouveau contre le contrôleur général une correspondance avec Cerutti qui se plaignit de ce procédé dans le *Journal de Paris*. Le discours de M. Necker pour l'ouverture des états généraux fut encore vivement critiqué dans le n° 2 du journal que Mirabeau continua sous la forme de *Lettres à ses commettants*. Cependant, quelques jours après, Mirabeau eut recours à M. Malouet pour obtenir les moyens de s'entendre avec M. de Montmorin et avec M. Necker dont l'accueil l'irrita. (T. 6, p. 60.) Le 6 juillet,

fayette, que les amis du ministre pressèrent de signaler le mauvais procédé de Mirabeau, déjà très-suspect aux communes par sa réputation d'immoralité. Lafayette, qui mettait beaucoup plus d'importance à la motion de ce jour qu'à la querelle de M. Necker, proposa à Mirabeau de se rétracter lui-même. Celui-ci le remercia vivement, et sa franche rétractation lui donna de la faveur. Cependant, quelque éloquent que fût son discours pour le renvoi des troupes, on allait le soumettre à l'examen des bureaux, lorsque Barnave et quelques autres députés se hâtèrent de dire à Lafayette que, comme il n'avait pas encore parlé dans la salle des communes, il avait plus de chances que personne pour soutenir utilement la motion. Lafayette parla contre le délai qu'on voulait adopter, et obtint une décision immédiate.

Lorsque l'adresse fut rédigée, Mirabeau l'apporta chez Lafayette où étaient réunis quelques députés, et il tint dans cette soirée les propos significatifs qui alarmèrent tant Mounier [1]. Il parait par les lettres de Malouet, et nous savions déjà que le ministère, en rebutant Mirabeau, l'avait jeté dans le parti orléaniste. Il sonda Lafayette à cette époque, mais dès les premiers mots cette idée fut repoussée et Mirabeau ne lui en parla plus.

Nous avons donné quelques détails sur les poursuites du Châtelet contre les auteurs des attentats du 6 octobre. Plusieurs dépositions de députés reconnus très-honnêtes, malgré leurs opinions politiques, n'étaient pas fondées à l'égard de Mirabeau, et ce furent ces faux détails qui contribuèrent le plus à faire échouer la procédure [2].

Mais il convenait à Lafayette, à Bailly, à la commune de Paris, de provoquer une enquête qui donnât à chacun le droit de déclarer ce qu'il avait vu, et ôtât à tous les partis le droit de dire qu'on avait étouffé des témoignages. L'intrigue jacobine et orléaniste chercha cependant à défendre les accusés, et surtout M. d'Orléans, tandis que l'intrigue aristocratique ne s'attacha qu'à inculper toute la révolution. Bailly et Lafayette, après avoir fait ce qu'ils pouvaient pour recueillir des preuves, laissèrent aller le cours de la justice. Il en fut de même de la commune; Brissot y était alors membre du comité de police appelé *des recherches*, avec Agier, Houdard et Garand de Coulon.

Après le 6 octobre, Mirabeau voulait que le duc d'Orléans restât, et promit de dénoncer Lafayette à qui il dit alors son projet et, dans la suite, les principales idées du discours véhément qu'il aurait prononcé en cette circonstance, le représentant comme ayant fait fuir le comte d'Artois, les princes de la maison de Condé et de Conti, comme s'étant emparé le 6 octobre du roi, de la reine, de leurs enfants et de *Monsieur*, et bannissant enfin la branche d'Orléans, sans doute dans des vues ambitieuses qu'on pouvait juger, etc... Mais en allant à Versailles, Mirabeau rencontra sur le pont de Sèvres un aide de camp de Lafayette qui revenait avec le passe-port donné au duc par l'assemblée, et en arrivant il reçut le billet connu.

Lorsque Mirabeau quitta le parti d'Orléans, sa première idée fut de faire demander l'entrée au conseil pour *Monsieur*, qui aurait été sous sa direction, de même que Gaston avait été conduit par le cardinal de Retz. Un ancien intendant, M. de Meilhan [3], qui avait alors quelque part à la confiance de *Monsieur*, accola ces deux noms dans des idées que son ancienne connaissance avec Lafayette le mit dans le cas de lui faire connaître. D'autres personnes tâtèrent successivement Lafayette sur cette intrigue. Plus tard, dans l'affaire de Favras, Mirabeau avait conservé des liaisons au Luxembourg; mais comme il vit que *Monsieur* était un instrument encore plus pitoyable que Gaston, il ne tarda pas à s'attacher en même temps à Lafayette, avec qui il eut des conférences [4].

La première eut lieu à Passy pendant que l'assemblée était encore à Versailles [5]. Ce fut là que Lafayette déclara qu'il fallait renoncer au projet

l'assemblée discutait un rapport fait au nom de son comité des subsistances, lorsque Mirabeau accusa M. Necker d'avoir refusé des propositions de M. Jefferson, ministre des États-Unis, pour une importation de blés à très-bas prix; mais le 8, il put se rétracter en déposant lui-même sur le bureau la lettre de M. Jefferson au général Lafayette, qui prouvait que, depuis plusieurs mois, M. Necker avait essayé d'encourager l'importation du blé et de la farine des États-Unis.

[1] Mounier a écrit que Mirabeau, avant la translation de l'assemblée à Paris, lui avait dit devant témoins : « Que vous importe que le roi s'appelle Louis ou Philippe? » Il est vrai que Mirabeau pouvait s'amuser à lui faire peur. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Une députation du Châtelet apporta à l'assemblée, le 7 août 1790, la procédure instruite, en déclarant sans conclusions définitives que plusieurs dépositions inculpaient le duc d'Orléans et Mirabeau.

Le 31 août, l'assemblée décida que la procédure serait imprimée et qu'un comité examinerait les charges portées contre les deux députés. Le comité fit son rapport le 30 septembre et déclara qu'il n'y avait pas lieu à leur accusation. Cette conclusion fut adoptée par l'assemblée après la discussion du 2 octobre et le discours, déjà cité, que Mirabeau prononça.

[3] M. Sénac de Meilhan, intendant de Provence et du pays d'Hainaut, mort à Vienne, en 1803.

[4] Voyez à l'*Appendice* (nos 2 et 3), deux Mémoires de Mirabeau, l'un adressé au général Lafayette, du 10 au 20 octobre 1789, l'autre sur un projet relatif à *Monsieur*.

[5] Le rendez-vous fut donné à Passy, chez madame d'Ara-

de poursuivre la reine si l'on voulait avoir des rapports avec lui [1]. Mirabeau répondit : « *Eh bien, général, puisque vous le voulez, qu'elle vive ! une reine humiliée peut être utile, mais une reine égorgée n'est bonne qu'à faire composer une mauvaise tragédie à ce pauvre Guibert* [2]. » Ce propos est un de ceux que Mirabeau tenait pour se faire croire plus noir qu'il n'était réellement ; mais enfin il parvint à la reine par qui Lafayette fut bien étonné quelques mois après de l'entendre raconter. Cette anecdote n'a pas empêché les liaisons qui eurent lieu dans la suite entre cette princesse et Mirabeau. Quelque temps avant sa mort, celui-ci, dans une conversation chez Émery, dont parle Bouillé [3], voulut stipuler les intérêts de la reine. Le général se mit à rire et lui rappela ce qui s'était passé entre eux, à leur réunion après le 6 octobre.

Depuis cette première conférence jusqu'à la fédération, Mirabeau vit souvent Lafayette et eut avec lui des rapports fréquents, quoique souvent troublés.

Lafayette eut des torts avec Mirabeau dont l'immoralité le choquait ; quelque plaisir qu'il trouvât à sa conversation et malgré beaucoup d'admiration pour de sublimes talents, il ne pouvait s'empêcher de lui témoigner une mésestime qui le blessait. Mirabeau voulut présider, pour la fédération, l'assemblée constituante, qui lui était, à cet égard, peu favorable. Lafayette, sans s'opposer à ce qu'il fût président dans une autre occasion, aurait souhaité pour celle-ci un patriote vertueux, et il le dit franchement.

Les chefs jacobins, après avoir crié contre l'idée de porter Mirabeau à une présidence, l'attirèrent à eux, en le faisant nommer eux-mêmes, quelque temps après, président par leur club [4]. Cette faute de Mirabeau fut grande ; elle paraît inconcevable aujourd'hui qu'il ne reste plus de lui que son immense réputation ; mais alors Mirabeau était un homme qu'on écoutait avec méfiance toutes les fois qu'on lui soupçonnait un intérêt personnel.

Il témoigna le désir d'être conduit chez M. de Montmorin, et Lafayette l'y mena. Ce fut là, qu'en disant qu'il avait besoin qu'on lui laissât de la latitude et qu'on ne s'inquiétât pas de ses excursions, il compara l'assemblée *à un âne indompté qu'on ne pouvait monter qu'avec beaucoup de ménagements*.

Mirabeau brûlait d'envie d'arriver au conseil et de payer ses dettes. Il eut l'imprudence d'annoncer à ses créanciers que M. de Lafayette allait le faire ministre. On lui avait proposé l'ambassade de Constantinople qui était lucrative ; il voulait celle d'Angleterre. Il écrivit pourtant qu'il prendrait l'ambassade de Constantinople dans une lettre que quelques personnes ont vue depuis sa mort, et dans laquelle, après avoir parlé de quelque argent reçu du roi, il témoignait à Lafayette le désir d'en avoir davantage, pour payer ses créanciers [5]. Cette lettre de quatre pages, écrite de sa main comme gage de sa fidélité, a été brûlée dans le temps de la Terreur ; elle n'a pas empêché Mirabeau de se déclarer de nouveau l'ennemi de Lafayette. Cette démarche fut un trait de génie, car elle donna à son auteur le droit d'attaquer le général en le tenant enchaîné par sa délicatesse.

gou, l'aînée des nièces de Mirabeau. « On s'y rendit de part et d'autre : Alexandre Lameth avec ses amis et Laborde de Méréville ; Lafayette vint de son côté avec Latour-Maubourg » (*Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Alex. Lameth ; t. I, p. 181.)

[1] Dans la séance du 5 octobre, peu de jours avant cette conférence, Mirabeau, faisant allusion à la reine, avait déclaré « qu'il regardait comme très-impolitique une dénonciation de Pétion contre les gardes du corps, mais que, si on persistait à la demander, il était prêt à fournir tous les détails et à la signer, *pourvu que l'assemblée declarât que la personne seule du roi était inviolable*, et que l'on considérât tous les autres individus de l'État, *quels qu'ils fussent*, comme également sujets et responsables devant la loi. »

[2] Le comte de Guibert, maréchal de camp, auteur de quelques tragédies, *Anne de Boulen, la Mort des Gracques, le Connétable de Bourbon*, et de plusieurs ouvrages sur l'art militaire. Mort en 1790.

[3] Cette conversation eut lieu au commencement de février 1791. Voici à quelle occasion M. de Bouillé en parle (p. 198) : « Le lendemain, 6 février, M. le comte de la Mark arriva à Metz et me remit une lettre du roi. Il m'assura que Mirabeau était maintenant entièrement dans les intérêts du roi ; qu'il y aurait été depuis longtemps sans les oppositions que M. Necker y avait mises ; il ne me laissa pas ignorer que le roi lui avait donné depuis peu six cent mille livres ; qu'il lui en payait cinquante mille par mois ; il m'ajouta que Mirabeau avait quelque crainte de ma liaison avec Lafayette qu'il regardait comme un des hommes les plus opposés à l'exécution de ses projets (p. 211). Je savais que le lendemain du départ du comte de la Mark pour Metz, Lafayette avait eu à Paris, chez Émery, une conversation de trois heures avec Mirabeau. » (*Mémoires du marquis de Bouillé*, édition de MM. Berville et Barrière, 1821.)

[4] « Il se fit ou se laissa nommer, le 30 novembre 1790, président de la société *des Amis de la Constitution*. » (T. 8, p. 214, des *Mémoires de Mirabeau*.)

[5] « Nous avons vu une lettre du 1er décembre 1789, adressée au général Lafayette, dans laquelle Mirabeau avoue qu'il lui serait peut-être difficile de résister *toujours* à la séduction des souvenirs de l'Orient, de l'Asie-Mineure et du Bosphore, d'autant que de nouvelles circonstances, de nouveaux rapports politiques, donneraient une très-grande importance à une telle mission et fourniraient l'occasion de rendre d'éminents services. » (T. 7, p. 282, des Mémoires publiés par M. Lucas-Montigny.) Voyez même page et à l'appui une lettre du 3 décembre 1789.

La connaissance de Mirabeau avec Montmorin fut reprise d'une manière intime et dans des conférences auxquelles Lafayette fut tout à fait étranger. On y avait admis un aide de camp de Lafayette nommé Julien, et c'est le seul, pendant la révolution, auquel il eut à faire ce reproche.

Lorsque Mirabeau fut consulté par la cour, il s'éloigna plus que jamais de Lafayette. Cependant le roi et la reine proposèrent à celui-ci de s'entendre avec Mirabeau, mais cette proposition était faite d'un ton à les réunir sur un tout autre pied que celui de leur connaissance précédente. C'était sans doute un piége, car, dans leurs nouveaux projets, Lafayette ne pouvait que leur nuire. Quoi qu'il en soit, il repoussa cette première idée et on ne lui en parla plus. Il paraît même que le roi n'osa pas lui envoyer la lettre qu'on a trouvée dans l'armoire de fer [1].

Le comte de la Mark [2], ami intime de Mirabeau, disait : « Il ne se fait payer que pour être de son avis. » Cela était vrai jusqu'à certain point [3].

Mirabeau n'était pas inaccessible à l'argent ; mais pour aucune somme, il n'aurait soutenu une opinion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit.

On voit dans les Mémoires de Bouillé et dans quelques notes de ces matériaux, quelles furent les liaisons de Mirabeau avec la cour et quelles étaient ses vues. Il avait une correspondance dans les départements. D'un côté, il combattait, aux Jacobins, MM. de Lameth avec lesquels il avait été brouillé et raccommodé très souvent ; de l'autre, il cherchait à dénigrer et affaiblir Lafayette [4]. C'est sur M. de Bouillé et sur les troupes de Metz qu'il comptait appuyer ses projets. Sa mort [5] laissa à la cour des idées informes dont elle tira un sot parti.

[1] Voyez à l'*Appendice* (n° 4), la pièce de l'armoire de fer ici indiquée. Elle est accompagnée de la note suivante du général Lafayette : « Cette lettre sans date, hors de mes rapports ordinaires avec le roi, a été évidemment dictée par Mirabeau, lorsqu'il se fut vendu à la cour. On craignit mes répugnances pour son immoralité et mes soupçons de l'intrigue avec Bouillé; il paraît que, réflexions faites, on reconnut que cette démarche n'était pas propre à les dissiper, puisque la lettre écrite de la main du roi est restée dans son armoire. »

[2] Le comte de la Mark, depuis prince d'Aremberg, exécuteur testamentaire de Mirabeau et dépositaire de ses papiers, mort à Bruxelles en 1833.

[3] Voyez encore à l'*Appendice* (n° 5) la copie d'un traité de Mirabeau avec *Monsieur*, et nos observations sur cette pièce.

[4] Voyez à l'*Appendice* (n° 6), dans une lettre de M. de Laporte, intendant de la liste civile, le récit d'une conversation avec Mirabeau (n° 219, armoire de fer).

[5] Le 2 avril 1791.

IX

SUR MESSIEURS DE LAMETH

ET LEURS AMIS.

Les oppositions parlementaires, un désir ardent de la liberté, une disposition commune à mépriser les dangers de la révolution, avaient étroitement uni Lafayette avec Adrien Duport, conseiller au parlement de Paris, et dont le cardinal de Brienne disait : « C'est le plus indomptable des magistrats. » A l'ouverture des états généraux Lafayette se lia avec le jeune Barnave, disciple et ami de Mounier, et avec Alexandre de Lameth, qu'il avait souvent rencontré, sans qu'il y eût aucune intimité entre eux, mais qui se distinguait à ce moment par un zèle influent et actif.

Peu de temps après, Barnave et Duport se détachant insensiblement, l'un de Mounier, l'autre de Lafayette, furent plus unis à M. de Lameth qu'à leurs anciens amis; cependant tous les trois, au 14 juillet, étaient collègues très intimes de la Rochefoucauld, Lafayette et Latour-Maubourg. Ces relations continuèrent jusqu'au 6 octobre, et quoique déjà les premiers craignissent que les trois derniers ne se hâtassent de terminer la révolution, ce ne fut qu'à cette époque d'octobre que leur liaison cessa bientôt pour trois motifs : 1° M. de Lameth, son frère et leurs amis, avaient désapprouvé l'expulsion de M. d'Orléans. 2° Lafayette croyait, depuis le 15 juillet, qu'il fallait rétablir l'ordre public, et tout lui démontrait que ces messieurs persistaient à vouloir le désordre, afin de *sillonner profond*, comme disait Duport. 3° MM. de Lameth voulaient aussi un changement de ministère à leur gré. Or, comme M. Necker, qui avait encore la confiance publique, surtout pour les finances, aurait donné sa démission, Lafayette se décida à ne pas les satisfaire sur ce dernier point, et y fut déterminé par Émery, qui, quoique désigné sur leur liste pour un ministère, détourna le général de se charger de ces changements [1]. Ce fut le principe de l'amitié qui s'établit entre eux.

Cependant Mirabeau avait parlé très-indiscrètement de ses vœux. Le garde des sceaux, homme très-fin, en ayant eu connaissance, eut l'adresse d'échauffer la probité de Lanjuinais et de lui faire faire

[1] Ces changements furent proposés dans la première réunion de Passy où la majorité, selon M. Alexandre de Lameth, réclamait surtout le renouvellement du ministère. « On jeta les yeux sur le duc de la Rochefoucauld, sur Thouret, Émery, M. de Champagny pour la marine, le marquis de Lacoste pour les affaires étrangères, et sur quelques autres dont les noms ont échappé à ma mémoire. » (T. I, p. 184, de *l'Histoire de l'Assemblee constituante, par M. Alex. de Lameth.*)

sa motion du 7 novembre [1]. Mirabeau montra par sa réponse qu'il ne se trompait point sur le but de cette motion, mais il se trompa sur l'instigateur, et crut que Lafayette avait voulu se débarrasser de lui, ce qu'il ne pardonna pas.

Après le refus, que fit Lafayette de contribuer à la démission de M. Necker et divers sujets de mécontentements réciproques, MM. de Lameth, ne songeant plus qu'à combattre de tout leur pouvoir le général et les patriotes qui pensaient comme lui, organisèrent ce célèbre club des jacobins dont l'institution eut pour objet de diminuer son influence auprès des gardes nationales et des municipalités de la France, et d'opposer à chaque corps civil et militaire, préposé à l'ordre légal, une société dénonciatrice et désorganisante.

Tel fut le plan en grand : il était dirigé par un comité de chaque club qui aboutissait à MM. de Lameth, et parmi les moyens de détail, on ne citera que ce qu'ils appelaient eux-mêmes *le sabbat*, c'est-à-dire une association de dix hommes dévoués à eux et prenant l'ordre de tous les jours, que chacun donnait ensuite à dix hommes appartenant aux divers bataillons de Paris, de manière que tous les bataillons et toutes les sections recevaient à la fois la même proposition d'émeute, la même dénonciation contre les autorités constituées, le président du département, le maire et le commandant général.

[1] Le garde des sceaux était M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, mort en 1810. — M. Lanjuinais proposa le décret suivant : « Les représentants de la nation ne pourront, pendant la législature dont ils seront membres, ni pendant les trois années suivantes, obtenir du pouvoir exécutif aucune place, pension, avancement, grâces, etc. » Le même jour on décréta « qu'aucun membre de l'assemblée ne pourrait accepter aucune place dans le ministère pendant toute la durée de la session. »

X

DU MOIS D'OCTOBRE 1789

AU MOIS DE FÉVRIER 1790 [1].

Lorsque, après les événements du 6 octobre, le roi vint s'établir avec sa famille dans la capitale, il fut suivi bientôt après par l'assemblée nationale, pour laquelle on disposa une salle à l'Archevêché, en attendant que celle du Manége fut prête à la recevoir. C'est là que le 19 octobre, anniversaire de la capitulation de Cornwallis à Yorcktown (1781), le maire et le commandant général, avec une députation de la commune, se présentèrent à la barre de l'assemblée pour lui offrir leurs respects. Les journaux du temps rendent compte des applaudissements qui les accueillirent, du discours de M. Fréteau, président de l'assemblée, et des flatteuses expressions dont furent honorés, au nom des représentants de la nation, les deux chefs civils et militaires de la capitale. « M. de Mirabeau, dit le *Journal de Paris,* ne prévint pas, mais exprima les vœux de l'assemblée; il n'y eut point de délibération sur un tel sujet, mais des acclamations; à peine on a pu entendre les remercîments par lesquels le maire et le commandant de la milice nationale ont répondu aux remercîments de leur patrie. »

[1] Suite du recueil fait en 1829, et intitulé : *Collection de plusieurs discours.*

Bailly et Lafayette reportèrent à la commune et à la garde nationale les éloges qu'ils recevaient de l'assemblée.

Nous donnons ici le discours de Mirabeau parce qu'il peint éloquemment la situation des chefs populaires dans ces grandes circonstances, et le droit qu'ils ont à l'appui des vrais amis de la liberté.

« Messieurs, la première de nos séances dans la capitale n'est-elle point la plus convenable que nous puissions choisir pour remplir une obligation de justice, et je puis ajouter, un devoir de sentiment?

» Deux de nos collègues, vous le savez, ont été appelés par la voix publique à occuper les deux premiers emplois de Paris, l'un dans le civil, l'autre dans le militaire. Je hais le ton des éloges, et j'espère que nous approchons du temps où l'on ne louera plus que par le simple exposé des faits. Ici les faits vous sont connus. Vous savez dans quelle situation, au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire, se sont trouvés ces vertueux citoyens. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leur position dans une ville de sept cent mille habitants, tenus en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement

tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

» Quelle administration! quelle époque où il faut tout craindre et tout braver; où le tumulte renaît du tumulte; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir; où il faut, sans cesse, de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de soi-même; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs; où l'on est réduit, même dans les occasions difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, et n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse et chercher à plaire comme si l'on ne servait point!

» Je vous propose, Messieurs, de voter des remercîments à ces deux citoyens, pour l'étendue de leurs travaux et leur infatigable vigilance. On pourrait dire, il est vrai, que c'est un honneur reversible à nous-mêmes, puisque ces citoyens sont nos collègues. Mais ne cherchons point à le dissimuler, nous sentirons un noble orgueil, si l'on cherche parmi nous les défenseurs de la patrie et les appuis de la liberté, si l'on récompense notre zèle en nous donnant la noble préférence des postes les plus périlleux, des travaux et des sacrifices.

» Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos collègues, et donnons cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée, et lorsqu'à un terme fixé, ils peuvent la reprendre; qui ne se rassurent jamais, ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus; qui s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination, qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis; qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles; comment la défiance répand partout ses poisons; comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mutins qui viennent de rompre leurs fers et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement.

» Je crois donc, Messieurs, que le sentiment d'équité qui nous porte à voter des remercîments à nos deux collègues est encore une invitation indirecte, mais efficace, une recommandation puissante à tous les bons citoyens de s'unir à nous pour faire respecter l'autorité légitime, pour la maintenir contre les clameurs de l'ignorance, de l'ingratitude ou de la sédition, pour faciliter les travaux des chefs, leur inspection nécessaire, l'obéissance aux lois, la règle, la discipline, la modération, toutes ces vertus de la liberté. Je pense enfin que cet acte de remercîment prouvera aux habitants de la capitale que nous savons, dans les magistrats qu'ils ont élus, honorer leur ouvrage, et les respecter dans leur choix. Nous unirons, dans ces remercîments, les braves milices, dont l'intrépide patriotisme a dompté le despotisme ministériel; les représentants de la commune et les comités des districts, dont les travaux civiques ont rendu tant de services vraiment nationaux. »

Le 21 octobre, le maire et une députation de la commune annoncèrent à l'assemblée nationale qu'un boulanger venait d'être assassiné par une émeute populaire et demandèrent le prompt achèvement de la loi martiale.

Pendant ce mouvement excité contre le boulanger François, il s'en déclarait un autre au faubourg Saint-Antoine dont l'objet était de se réunir au faubourg Saint-Marceau pour réduire le prix du pain, et pour s'introduire dans les couvents sous prétexte d'y prendre des fusils.

La garde nationale, en dissipant ces séditions, arrêta l'assassin du boulanger et le principal instigateur du faubourg. Tous deux furent jugés et pendus le lendemain. L'assemblée des représentants de la commune prit un nouvel arrêté contre les trames et complots qui s'opposaient au rétablissement de l'ordre public, l'assemblée nationale décréta la loi martiale. La crainte d'une plus grande fermentation fut telle qu'on renouvela l'injonction aux habitants de Paris d'illuminer jusqu'à nouvel ordre les portes et le premier étage; mais le dévouement des soldats citoyens réprima ces éléments de sédition.

On voit par un discours du commandant général, adressé aux officiers de la garde nationale réunis chez lui, qu'il ne cherchait pas à se populariser par des flatteries, et on y trouve l'origine des compagnies de grenadiers et chasseurs, se dévouant eux-mêmes à un service de tous les jours, de toutes les heures, qui ne pouvait pas s'allier avec les occupations de la plus grande partie de la garde nationale, quoique pourtant celle-ci ait fait, pendant les premières années de la révolution, d'admirables sacrifices de son temps et de ses intérêts pécuniaires.

« Nous sommes perdus, disait-il à cette réunion d'officiers, si le service continue de se faire avec une aussi grande inexactitude. Nous sommes les seuls soldats de la révolution; nous devons seuls défendre de toute

atteinte la famille royale; nous devons seuls établir la liberté des représentants de la nation; nous sommes les seuls gardiens du trésor public. La France, l'Europe entière ont les yeux fixés sur les Parisiens. Un mouvement dans Paris, une atteinte portée par notre négligence à ces corps sacrés, peuvent nous déshonorer à jamais, et nous combler de la haine des provinces. Je vous demande donc, Messieurs, au nom de la patrie, que vos troupes citoyennes se lient plus solennellement que jamais à moi, par le serment de sacrifier jusqu'à leurs intérêts personnels à un service exact et assidu, si nécessaire dans les circonstances actuelles.

» Proposez à vos bataillons ce nouveau serment, que je vous prie de ne leur faire prononcer qu'avec la plus grande réflexion. S'il n'est pas possible que la totalité s'y engage, faites en sorte de former, par bataillon, une compagnie de grenadiers et une de chasseurs; mais que ce petit nombre de soldats de la constitution jure, en se formant, de sacrifier tout pendant quatre mois; d'être sur pied tous les jours, à toutes les heures, si le bien public l'exige. Je préfèrerai un petit nombre d'hommes dont, à tous les instants, je pourrai m'environner, à un grand nombre qu'il me serait impossible de rassembler.

» Je vous prie d'observer néanmoins, Messieurs, que je ne prescris rien. Je laisse tout à votre prudence, et je vous prie de me faire connaître, sous trois ou quatre jours, le résultat de vos délibérations respectives, afin que, d'après elles, je puisse prendre un parti. Réfléchissez, Messieurs, sur notre situation réellement alarmante par l'inexactitude du service dont j'accuse avec peine nombre de soldats citoyens.

» Ma tête ne tient à rien; mais je jure de défendre la constitution française à laquelle nous travaillons, et je tiendrai plus à mon serment qu'à ma vie. »

Ces observations, trop sévères peut-être au milieu de tant de zèle et de sacrifices, furent-elles mal accueillies? Non, sans doute, et la démarche du bataillon de Saint-Roch répétée par tous les autres, le prouve assez. Le 24 octobre, le commandant de ce bataillon vint avec une nombreuse députation offrir à Lafayette, au nom de plus de quatre cents citoyens armés dont les noms étaient réunis au bas de la même adresse, un engagement solennel ainsi exprimé : « Nous jurons entre vos mains de faire exactement notre service, de ne pas nous prévaloir des dispositions de l'ordonnance provisoire qui nous donne quarante-sept jours de repos pour un jour d'activité, de ne poser les armes que quand vous nous l'ordonnerez et que vous nous direz que le grand œuvre de notre liberté est entièrement consommé. »

L'affection de la garde nationale pour son chef avait même occasionné quelques actes de violence à l'égard des déclamateurs qui vociféraient contre lui dans les lieux publics. Il fallut un ordre du jour pour réprimer cet excès de zèle :

« Le commandant général apprend avec la plus vive douleur que des personnes portant l'uniforme de la garde nationale, se permettent, dans les lieux publics, des actes de violence qu'on a pu quelquefois attribuer à leur attachement pour lui. Il déclare qu'il ne connaît pour amis que les amis de la liberté et de l'ordre, et qu'il recommande aux troupes des corps de garde et aux patrouilles de tenir la main à l'exécution des ordres qu'ils ont reçus ou pourraient recevoir du pouvoir civil. »

(1790.) — L'exaltation des têtes volcanisées par ce grand mouvement révolutionnaire n'était pas, comme nous l'avons déjà dit, le seul mobile des désordres; ils étaient systématiquement provoqués par le parti qui, profitant des passions du moment, et excitant l'esprit de brigandage, voulait, comme il s'en est vanté depuis, empêcher la réorganisation de la France, et détruire, dépopulariser même la liberté par les excès de la licence. On cherchait, entre autres moyens, à semer l'esprit de sédition parmi les six mille hommes de troupes soldées qui formaient la compagnie du centre dans chaque bataillon de garde nationale.

L'extrait suivant des délibérations de l'assemblée générale des représentants de la commune (12 janvier 1790) fait mention d'une tentavive de ce genre :

« M. le commandant général a dit que depuis quelque temps on renouvelait dans Paris des tentatives pour troubler la tranquillité publique; que les bons sentiments des citoyens, particulièrement dans les faubourgs, et le zèle de la garde nationale ayant rendu ces projets infructueux, on les avait tentés avec quelques succès à Versailles; que des soldats citoyens de Paris s'étaient réunis à leurs frères d'armes dans cette ville pour y ramener le calme, et qu'il y était parfaitement rétabli;

» Que les ennemis du bien public avaient fait des efforts pour exciter un soulèvement contre le Châtelet, et avaient en même temps faussement répandu que la garde nationale y avait été forcée, mais qu'on avait pris toutes les mesures pour assurer la tranquillité de ce tribunal et pour concilier les droits précieux de la procédure publique avec le respect dû à la loi et à ses organes.

» M. le commandant général a dit ensuite, qu'instruit des mouvements excités dans quelques compagnies du centre de la garde nationale, et nommément d'un plan concerté d'attroupement aux Champs Élysées, malgré ses ordres réitérés, il avait défendu que les compagnies fussent consignées, afin de saisir cette occasion de séparer d'avec les bons soldats ceux qui étaient indignes de rester dans un corps aussi distingué;

» Qu'il s'était transporté aux Champs Élysées avec un détachement de cavalerie et d'infanterie, dont la conduite mérite les plus grands éloges, et que plus de deux cents soldats du centre, attroupés de la manière la plus factieuse, avaient été enveloppés, dépouillés de

la cocarde et de l'habit national et conduits ensuite aux prisons de Saint-Denis. »

L'assemblée prit en conséquence un arrêté qui approuvait la conduite du maire et du commandant général, et prescrivait des mesures assez sévères d'ordre public.

Nous avons dit quelques mots de certaines propositions qui furent faites à Lafayette par M. de Montmorin et par d'autres personnes. Il eut également à se défendre, en plusieurs occasions, d'une tendance populaire à lui conférer de nouveaux pouvoirs. On pourrait citer beaucoup d'anecdotes qui rendraient fort ridicules les reproches d'ambition personnelle adressés à Lafayette par les jacobins. Il est vrai que, n'étant crus par personne, il n'est pas très-important de les réfuter. Un des plus absurdes est d'avoir prétendu qu'il ambitionnait le rôle du général Monck, tandis que personne, peut-être, n'a plus hautement témoigné son mépris pour la conduite et le caractère de Monck. C'est ce qu'il a exprimé de la manière la plus énergique, toutes les fois qu'on a fait à dessein, devant lui, l'éloge de ce personnage.

Le 23 janvier, tandis que Lafayette présentait à l'assemblée de la commune les députés de la garde nationale de Clermont en Auvergne, la municipalité de Paris allait écrire à toutes celles du royaume, afin de les engager à réunir, sous le même chef, tous les citoyens armés pour la défense de la constitution..... «Suspendez ce mouvement qui m'honore, dit le commandant général à l'abbé Fauchet, auteur de la motion ; attendons avec soumission les décrets qui fixeront définitivement l'organisation de la garde nationale ; surtout, n'offrons aucun exemple, aucun prétexte, aucune ressource à l'ambition. Quant à moi, ajouta-t-il, le vœu que je porterai au milieu de l'assemblée nationale, lorsqu'il sera question d'y statuer sur ce point important de la constitution, sera que jamais le commandement de deux départements ne puisse être réuni sur la même tête [1]. »

Dans la situation où se trouvait Lafayette, à la tête de la force armée, il eût été inconvenant qu'il prît trop de part aux débats de l'assemblée nationale. On était occupé d'une discussion relative à des désordres dans le Quercy, le Rouergue, le Périgord, le Bas-Limousin et la Basse-Bretagne [2]. M. Émery proposait à l'assemblée qu'un Mémoire du garde des sceaux, sur ces tristes affaires, fût renvoyé au comité de constitution, et que ce comité fût chargé de présenter un projet de décret. (Séance du 16 février.)

« L'objet proposé à l'assemblée, dit Lafayette, est aussi grave que pressant. Déjà plusieurs fois l'Assemblée nationale a témoigné sa douleur et cette indignation permise aux lois mêmes, contre les excès qui sont dénoncés aujourd'hui.

» Mais ces excès n'ont pas cessé; ils se multiplient au contraire, au grand regret des amis de la liberté qui y voient un danger pour elle, des amis de la justice et de l'humanité qui comptent les infortunes particulières, des amis du peuple dont le repos est troublé et la subsistance journalière compromise. Qu'il me soit permis de défendre ce peuple, et contre ceux qui l'inculpent, et même contre plusieurs de ceux qui le justifient.

» Le peuple veut, avant tout, la liberté, mais il veut aussi la justice et la paix; il les attend, non-seulement de la conclusion de nos travaux, mais aussi de nos décrets provisoires; il les attend du zèle des officiers civils et municipaux qui, s'ils préfèrent à leurs devoirs la popularité, en deviennent indignes; il les attend aussi de

[1] Dans un moment d'alarme publique, on avait fait à l'hôtel de ville la motion de décerner au commandant général une sorte de dictature : « *Croyez-vous,* avait-il répondu, *que nous en ferions mieux nos patrouilles?* » Voici, sur la séance du 23 janvier, les réflexions de Camille Desmoulins dans son journal. On observera que depuis Camille Desmoulins, et plus tard, l'abbé Fauchet, n'en ont pas moins taxé Lafayette d'ambition et de *cromwellisme.* (*Note du général Lafayette.*)

« — Avez vous remarqué M. de Lafayette? me dit un républicain qui était à côté de moi. Je l'observais pendant la motion de Fauchet, il a changé de visage. — Il n'est pas possible, lui dis-je, en partageant néanmoins son émotion. En effet, j'eus bientôt lieu d'être rassuré. M. de Lafayette prit enfin la parole, et, non avec mollesse et de ce bras faible dont César repoussait le diadème qu'Antoine lui offrait à genoux, mais avec une juste indignation et de ce ton qui persuade, il condamna la motion indiscrète et l'intempérance du zèle du préopinant; il rejeta bien en arrière une pareille idée, et mérita des applaudissements universels, en protestant que, loin que ce commandement général de toutes les provinces *chatouillât de son cœur l'orgueilleuse faiblesse,* il se proposait depuis longtemps de faire la motion à l'Assemblée nationale que nul ne pût être commandant de la garde nationale de deux départements. » (*Révolutions de France et de Brabant,* t. I, p. 565.)

[2] Ces désordres tenaient à diverses causes; on commençait à exécuter la loi sur l'organisation des municipalités; mais les partis se disputaient violemment le pouvoir communal, et la difficulté des subsistances venait s'ajouter à beaucoup d'autres embarras politiques; depuis les décrets du 4 août, les droits d'origine féodale étaient devenus matière aux plus dangereuses contestations; en quelques endroits des bandes armées brûlaient les châteaux et les titres de propriété; ailleurs, les propriétaires multipliaient les poursuites pour le payement de leurs rentes arriérées; on apprenait une multitude de procès et d'émeutes; les différents comités de l'Assemblée nationale furent employés à chercher les moyens d'y mettre un terme; le comité féodal en particulier était chargé de distinguer les droits rachetables des droits abolis sans indemnité; mais avant qu'on eût pu obtenir sur toutes ces questions des décisions législatives, plusieurs fédérations s'étaient spontanément formées dans les provinces, pour la défense de la constitution, de l'ordre et des propriétés.

l'énergie du pouvoir exécutif, qu'il ne faut plus chercher sous des ruines, mais là où il est, dans la constitution. C'est par elle et pour elle qu'il doit agir avec vigueur pour rétablir l'ordre public, sans lequel la liberté n'est jamais ni douce, ni assurée. M. Émery a fait sentir combien l'objet soumis à notre discussion est important; mais avec son importance, il faut considérer son urgence encore. Je conclus avec lui qu'il faut que le comité de constitution présente un projet de décret, mais j'ajoute qu'il doit le présenter dès demain. »

On décida que, pour arrêter les troubles des provinces, une loi serait faite. Un premier projet qui avait été lu le 20 février, fut remplacé par un second dans la même séance, au nom du comité de constitution. Lafayette, sans entrer dans le fond de la discussion dont on demandait l'ajournement, parla ainsi :

« Les troubles excités dans les provinces ont alarmé votre patriotisme, votre justice, votre humanité. Je comptais parler sur le projet de loi qui vous est proposé; mais le comité de constitution en présente un autre; plusieurs modifications ont été proposées; je me contenterai de dire que la révolution étant faite, il ne s'agit plus que d'établir la constitution. Pour la révolution il a fallu des désordres; l'ordre ancien n'était que servitude, et dans ce cas l'*insurrection est le plus saint des devoirs, mais pour la constitution, il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que les personnes soient en sûreté, il faut faire aimer la constitution nouvelle, il faut que la puissance publique prenne de la force et de l'énergie*. J'attends la discussion de lundi, en espérant qu'elle sera la dernière; car le mal est pressant, et je crois que tous les membres qui ont fait des projets doivent les publier ou les faire connaître au comité de constitution. »

Lafayette termina ce discours en demandant, comme l'une des dispositions les plus propres à ramener le calme, un prompt rapport de la discussion du comité féodal.

Le 22, dernier jour de cette longue et pénible discussion, Mirabeau proposa, pour rétablir l'exécution des lois, dix articles additionnels à la loi martiale et l'achèvement de la constitution; le duc d'Aiguillon était d'avis qu'un décret sur les droits féodaux et une loi sur les troubles fussent envoyés ensemble dans les provinces :

« Au milieu de toutes les discussions que je viens d'entendre, dit Lafayette, une grande vérité a frappé mon oreille; il faut accélérer le travail de la constitution. Oui, messieurs, c'est là le moyen d'arrêter les troubles, de répandre partout le calme et le bonheur; c'est le seul moyen de répondre au vœu pressant du peuple et de satisfaire à tous ses intérêts. Je ne regarde le décret actuel que comme un remède provisoire; mais en pensant, avec M. le duc d'Aiguillon, que le travail du comité féodal est un moyen de ramener la tranquillité, et doit être décrété le plus tôt possible, je lui observerai que ce serait prolonger nos travaux que d'abandonner une discussion presque achevée pour nous occuper d'un autre objet et revenir ensuite à celui-ci. Je pense donc qu'il faut d'abord terminer l'objet qui nous occupe, et qu'il doit être immédiatement suivi du rapport du comité féodal. »

Le côté droit de la chambre employa sa trop fréquente tactique lorsqu'il y avait division d'opinion dans le parti populaire; c'était en appuyant l'avis le plus modéré, de l'amender de manière à le dénaturer et lui ôter des voix dans le côté gauche. Ainsi le zèle des amis de l'ordre public fut dans cette circonstance mal secondé par la proposition que firent M. de Cazalès et ses amis, à la séance du 20 février, d'investir, pour trois mois, le roi de la dictature [1]. Malgré cet incident, l'assemblée vota, le 23 février, une loi qui assurait la publicité de ses décrets, autorisait les magistrats en cas d'attroupements séditieux à proclamer la loi martiale, ordonnait aux municipalités de se prêter main forte, et, en cas de refus, établissait la responsabilité des communes pour les dommages et les désordres qu'elles pourraient empêcher, sauf le recours contre les auteurs des attroupements et après décision des tribunaux.

SUR LE DROIT D'INSURRECTION.

On a défiguré le discours où Lafayette opposa dans cette occasion, au devoir de l'insurrection

[1] « Mes instances redoublées pendant les sept jours où cette affaire fut traitée, et la bienveillance avec laquelle je fus écouté, me permirent de penser que j'eus quelque influence sur les mesures prises à l'occasion des désordres dont nous avions reçu les douloureux détails. Pourquoi faut-il que trop souvent les ennemis constitutionnels de l'anarchie aient été déjoués dans leurs efforts par des provocations non-seulement imprudentes, mais qu'on pouvait croire préméditées, de la part de ceux qui avaient le plus d'intérêt à seconder notre zèle pour la sûreté des personnes et des propriétés? On eût dit que certaines gens regardaient comme le pire de tous les maux une révolution qui n'eût détruit que des priviléges, qui n'eût affligé que des vanités; on eût dit que des bénédictions universelles eussent rendu cette révolution plus insupportable à une partie de ses ennemis que ne pouvaient l'être les détestables résultats de ses excès et de ses crimes. Je suis loin d'accuser aucun de mes collègues tenant à ce parti, d'avoir eu de pareils sentiments; du moins puis-je dire que ni eux, ni les exagérés de l'autre extrémité, n'avaient alors la prévoyance de si grands malheurs. » (*Note du général Lafayette.*)

contre le despotisme, le devoir d'une obéissance religieuse à un gouvernement libre, et néanmoins, depuis le jour où la révolution lui donna le commandement de Paris jusqu'à celui de sa proscription, il n'y a pas eu un mouvement insurrectionnel qui n'ait été fait malgré lui et même contre lui. Sa popularité eut ce caractère distinctif qu'elle fut alors plus grande et plus durable qu'aucune autre, en étant constamment employée à la conservation de l'ordre public et souvent opposée à l'effervescence des passions du moment.

La maxime isolée, que l'insurrection est le plus saint des devoirs, a été depuis plus de vingt-cinq ans attribuée à Lafayette, non-seulement par ses ennemis qui la répandirent d'abord, mais ensuite par une partie du public. On n'a pas réfléchi combien un axiome aussi vague était en contradiction avec la conduite positive de l'homme qui avait souvent défendu au péril de sa vie, et qui tous les jours alors, à la tête de la garde nationale, défendait la vie, la propriété et la tranquillité des citoyens.

Qu'on lui eût reproché d'avoir épousé la cause des insurgés d'Amérique lorsqu'elle paraissait désespérée, d'avoir combattu pour cette insurrection des colonies, bien avant qu'elle eût été consacrée par les traités des cours d'Europe avec les États-Unis; d'avoir provoqué par la déclaration des droits du 11 juillet l'insurrection du 14, d'en avoir été élu le commandant à cette époque, et de l'avoir nationalisée par l'institution des gardes nationales qui s'insurgèrent ensuite contre les coalitions étrangères; qu'un autre parti l'eût accusé de s'être insurgé, en 92, contre l'oppression que les jacobins exerçaient envers l'assemblée législative et le roi constitutionnel, d'avoir défendu l'une et l'autre en s'insurgeant contre les violences du 10 août, afin de prévenir, s'il était possible, les malheurs qui les ont suivies : il y aurait eu, sans doute, un fondement très-réel pour ces diverses inculpations.

Mais c'est à propos d'un des efforts de Lafayette pour maintenir l'ordre légal, et en séparant une de ses phrases des paroles qui la suivent, qu'on a pu substituer une maxime anarchique à celle du droit et du devoir de résistance à l'oppression qui, à la vérité, se retrouve également dans les doctrines comme dans les actes de toute sa vie. Plût à Dieu que ce devoir sacré de résistance à l'oppression eût été généralement exercé contre la violation des autorités constitutionnelles en 1792, contre la tyrannie sanglante du régime de la terreur et contre l'ambition arbitraire du régime impérial!

XI

DES PROCÉDURES DU CHATELET

ET DE L'AFFAIRE DE FAVRAS.

Il est assez remarquable que dans une révolution telle que celle de France, au milieu de tant de partis, de conjurations et d'intrigues, il n'y ait eu pendant les trois premières années qu'un seul individu puni du dernier supplice pour *crime d'État*.

L'assemblée constituante, obligée d'autoriser provisoirement les anciens tribunaux, avait attribué au Châtelet de Paris la connaissance de ces sortes d'attentats. On doit observer que si quelques poursuites eurent lieu devant ce tribunal et d'après d'anciennes lois, les chefs de la révolution *ne* sont pas responsables des institutions du vieux régime dans lesquelles ils avaient introduit pourtant la procédure publique, la communication des pièces, les rapports de l'accusé avec ses conseils, enfin toutes les bienfaisantes réformes de la jurisprudence criminelle, que, sur la demande de Lafayette en septembre 89, la ville de Paris sollicita et obtint de l'assemblée constituante séant encore à Versailles.

C'est avec les nouvelles garanties, consacrées par le décret du 9 octobre [1], qu'ont été jugés le baron de Besenval, le prince de Lambesc, le malheureux Favras, tous les prisonniers politiques et autres, jusqu'à l'établissement des tribunaux révolutionnaires où l'on n'osa pas supprimer tout à fait la publicité, qui eut du moins l'avantage de faire ressortir toute l'infamie des jugements.

On observera aussi que la condamnation de Favras et l'acquittement du baron de Besenval eurent lieu à la même époque et devant le même tribunal.

Le baron de Besenval, né en Suisse, commandait, au Champ-de-Mars, la division étrangère destinée à comprimer les rassemblements des citoyens encore désarmés. On avait trouvé dans la poche du gouverneur de la Bastille l'ordre, signé du baron, de tirer sur le peuple, et il existait un décret du 13 juillet qui établissait la responsabilité de tous les agents du pouvoir exécutif. M. de Besenval avait été pris pendant qu'il cherchait à gagner la Suisse; il était dénoncé par la ville de Paris, et l'assemblée nationale l'avait mis en jugement. Cependant, ses avocats représentèrent qu'il était dans l'ordre des choses possibles que, dans l'intervalle du 13 au 14 juillet, il eût ignoré les décrets de l'assemblée; que, tenant son commandement du roi, il s'était cru responsable vis-à-vis de

[1] L'art. 28 du décret du 9 octobre 1789 maintenait l'ordonnance de 1670, les édits, déclarations et règlements concernant la matière criminelle, en tout ce qui n'était pas contraire aux réformes qui furent alors adoptées. Les décrets du 23 et du 30 avril, du 24 août 1790, du 16 septembre 1791, continuèrent la réformation de la jurisprudence criminelle interrompue plus tard par des lois révolutionnaires.

lui, et qu'enfin dans les ordres qu'il avait donnés il ne s'agissait point d'attaquer, mais de défendre.

Le Châtelet trouva ces moyens de défense suffisants, et le jour même de son acquittement le baron de Besenval rentra tranquillement dans sa maison, suivit la cour jusqu'à la maladie dont il est mort, se déclara hautement aristocrate; mais toujours il ajoutait que, lors de son arrestation, il avait dû la vie à Lafayette et que la garde nationale et son chef avaient mérité son éternelle reconnaissance par les soins qu'ils avaient donnés à sa sûreté [1].

M. de Lambesc, qui était devenu la *bête noire* du peuple, jugé par contumace, fut acquitté également.

La sentence de Favras fut prononcée par les mêmes juges, contre-révolutionnaires connus, mais habitués à l'application régulière des lois. Les premiers avis de sa conspiration avaient été donnés à Bailly, à Lafayette et à un membre du comité des recherches de la ville, nommé Houdart [2]. D'après les renseignements que reçut la police, elle ordonna l'arrestation de Favras dans un moment où il négociait un emprunt considérable par ordre et au nom de *Monsieur*, frère du roi [3]. Favras et un intendant de *Monsieur*, conduits au comité, y furent interrogés tous les deux; celui-ci, n'ayant rien à sa charge, fut relâché, tandis que le premier, dénoncé par le comité au nom de la commune, fut traduit au Châtelet. Lafayette ne connaissait pas Favras et ne le vit qu'une seule fois, lorsqu'il fut amené à l'hôtel de ville.

Cette affaire, obscure dans quelques détails, est, pour les gens instruits, fort claire sur les points principaux. Si Favras a vécu, ainsi qu'on l'assure, en aventurier, il est mort en héros de fidélité et de courage. *Monsieur*, depuis Louis XVIII, son auguste complice, a manqué de l'une et de l'autre. Le roi et la reine étaient étrangers au complot ou n'en connaissaient pas la principale intention; ils n'eurent jamais confiance dans leur frère; la reine le croyait avec raison son ennemi personnel. *Monsieur* se mêla sourdement et timidement à beaucoup d'intrigues dont l'objet était d'acquérir de l'influence personnelle. Mirabeau lui avait mis dans l'esprit d'arriver à la présidence du conseil, et ce prince ne fut pas étranger au projet de renverser Bailly et Lafayette. Cinq ou six hommes, dont deux ou trois vivent encore, entraient dans ce tripotage dont il paraît que Mirabeau se retira de bonne heure. Ce fut lui, néanmoins, qui fut le conseil de *Monsieur* pour sa démarche et son discours à l'hôtel de ville [4]; et ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'un autre de ses conseils était Sénac de Meilhan, violent anti-révolutionnaire. L'ambition trompa ce jour-là la sagacité ordinaire de Mirabeau, car *Monsieur* ne pouvait ainsi que se nuire à lui-même et déconsidérer ceux qui le dirigeaient [5].

Le projet d'assassiner le commandant général et Bailly n'est pas douteux, quoiqu'il ait été nié par Favras. Il avait été question aussi de levées secrètes déjà commencées, de l'emprunt secret de *Monsieur*, de l'enlèvement du roi, à l'aide des chevaux de sa maison et de celle de son frère. Mais tout fut déjoué par les mesures de l'hôtel de ville.

Lafayette envoya son aide de camp Boinville prévenir *Monsieur* de cette arrestation. Le premier mot de celui-ci fut de dire à cet aide de camp qu'il

[1] Voyez le t. II, p. 374, des *Mémoires du baron de Besenval*, édition de MM. Berville et Barrière, et, dans le *Moniteur* du 4 janvier 1790, le passage suivant du plaidoyer de M. de Sèze : « Le baron de Besenval n'est plus accusé par l'opinion, tous » les citoyens s'honorent aujourd'hui de prendre sa défense. » Mais à quoi faut-il attribuer ce retour presque subit de l'opi- » nion à la vérité? Nous ne le dissimulons pas; à la publicité » de la procédure. Le public a entendu la déposition de » tous les témoins; toutes les pièces ont été lues; tous les in- » terrogatoires du baron de Besenval ont été subis devant lui; » il connaît maintenant ce procès comme la justice. Ah! » rendons bien grâces à l'assemblée nationale de ce beau pré- » sent qu'elle a fait à la législation française. Que d'innocents » elle a sauvés d'avance par ce magnifique décret! »

[2] Le comité des recherches de la ville, qui n'avait que des fonctions de police, ne doit pas être confondu avec le comité des recherches de l'Assemblée nationale. Celui-ci était contraire aux principes que l'Assemblée professa et fit triompher en tant d'occasions; cependant l'esprit de parti a exagéré les inconvénients réels de ce comité, qui déjoua beaucoup d'intrigues et fut très-incommode aux fabricants de faux assignats. Il n'en faut pas moins conclure que c'était une institution vicieuse. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[3] Favras fut arrêté dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789, condamné le 18 février 1790 et exécuté le lendemain.

[4] C'est le 26 décembre, le lendemain du jour de l'arrestation de Favras, que *Monsieur* alla prononcer ce discours dans lequel il déclara : « Qu'il n'avait pas parlé à M. de Favras de- » puis que cet accusé était sorti de ses gardes suisses en 1775; » que M. de la Châtre le lui avait indiqué depuis quinze » jours seulement comme pouvant aider la négociation d'un » emprunt de 2,000,000 de liv., nécessaires pour payer les det- » tes de sa maison. *Monsieur* ajouta que, depuis qu'à la se- » conde assemblée des notables il s'était déclaré pour le dou- » blement du tiers, il n'avait pas cessé de croire qu'une » grande révolution dont le roi, par son rang et par ses ver- » tus, devait être le chef, était nécessaire; et qu'enfin l'au- » torité royale devait être le rempart de la liberté natio- » nale, comme la liberté nationale la base de l'autorité du » roi. »

[5] Le vote en faveur du doublement du tiers, dont il fut question dans le discours à l'hôtel de ville, ne s'allie guère avec le dernier projet attribué à *Monsieur* de ressusciter *la grande féodalité*, et avec la politique contre-révolutionnaire des autres émigrés, qu'il adopta en arrivant à Coblentz. (*Note du général Lafayette.*)

avait soupçonné cette intrigue; il nomma même une maison du faubourg Saint-Antoine. Sa seconde réflexion, après avoir consulté ses amis, fut d'aller à l'hôtel de ville nier le complot et renier Favras. La reine crut d'abord que Lafayette avait exigé cette démarche; mais lorsqu'il lui eut répondu que, loin de l'avoir conseillée, il pensait, d'après le peu qu'il savait, que c'était de la part de *Monsieur* une grande platitude, elle parut satisfaite.

Le jury n'existait pas encore [1], et la preuve par deux témoins était alors dans toute sa force. Il y en avait davantage sur la plupart des chefs d'accusation, mais deux seulement sur le projet d'assassinat. Le maire et le commandant général, pour annuler cette partie du procès, écrivirent au Châtelet qu'un de ces deux témoins avait été dénonciateur du complot. L'ancienne jurisprudence n'admettait pas cette distinction; le procureur du roi ne manquait pas de se porter dénonciateur à défaut de tout autre, en matière de haute trahison; et d'ailleurs, le comité de la ville était considéré comme l'auteur de la véritable dénonciation.

La garde nationale veilla à la sûreté de l'accusé avec un zèle dont il la remercia publiquement dans sa défense.

Le lieutenant civil et le procureur du roi s'étant présentés chez Lafayette pour quelques détails relatifs au service du tribunal, il prit cette occasion de leur dire : « A Dieu ne plaise que je soupçonne le Châtelet de Paris d'être influencé par la crainte; mais cette crainte serait une lâcheté bien superflue, car il n'y a aucun danger, et votre jugement, quel qu'il soit, sera exécuté. »

Il paraît que M. Talon, lieutenant civil, avant l'interrogatoire du rapporteur, se rendit auprès de Favras, reçut de lui l'aveu de tout ce qui s'était passé, mais, en lui disant qu'il ne pouvait pas être sauvé, l'exhorta à se sacrifier de bonne grâce et à mourir avec son secret. Favras demanda pourtant, en marchant au supplice, à s'arrêter à l'hôtel de ville; on ne lui donna aucun espoir sur sa grâce; et il ne déposa que des choses insignifiantes. La commune de Paris, le maire et le commandant général furent étrangers à ces transactions judiciaires. La garde nationale maintint l'ordre public, mais il n'est que trop vrai que de féroces applaudissements partirent de la foule au moment du supplice qui n'eut lieu qu'aux flambeaux, après beaucoup de délais éprouvés au Châtelet et pendant la déclaration. Peut-être ce furent les complices, plutôt que les ennemis de Favras, qui témoignèrent cette impatience de voir périr le dépositaire de leurs secrets. On attribua aux premiers aussi, dans le temps, les clameurs et les efforts excités autour de la prison, et réprimés par la garde nationale.

Quelques mois après, M. de Cormeré, frère de Favras, écrivit à Lafayette dont la réponse fut le conseil et l'invitation de publier un Mémoire justificatif de son frère, où il trouverait très-simple qu'on dît du commandant général tout ce qui pourrait tendre à remplir cet objet. M. de Cormeré fit imprimer le Mémoire [2]; il vint chez Lafayette plusieurs fois, lui avoua, tête à tête, qu'il y avait eu une conspiration, mais prétendit qu'elle était différente de celle qu'on a publiée; il ajouta que, lorsqu'on avait arrêté M. de Favras, les papiers de la conspiration étaient sur une vieille armoire, dans une garde-robe où l'on ne s'avisa pas de chercher.

Il paraît que ces papiers, recueillis par M. Talon et qui ont été l'occasion de ses rapports intimes avec la famille royale, tels qu'ils ont été révélés depuis, furent soigneusement conservés par lui; que sa fille en devint l'héritière, soit lorsqu'il perdit la raison, soit après sa mort; que le duc de Rovigo en eut connaissance peu avant la chute de Napoléon; mais qu'ils ont été réservés pour Louis XVIII à qui madame du Cayla en fit hommage, et enfin qu'ils ont été brûlés dans une des premières conférences du roi avec cette dame.

[1] Le principe du jury au criminel ne fut décrété que le 30 avril 1790.

[2] Justification de M. de Favras, par S.-F. de Mahy de Cormeré. Paris, 1791, 2 vol. in-8°.

XII

DEPUIS LE MOIS DE MARS

JUSQU'AU 14 JUILLET 1790 [1].

Le 21 mars 1790, le général Lafayette avait passé une revue aux Champs Élysées. Une foule considérable l'accompagna par les Tuileries à l'assemblée, en jetant des cris d'affection et de dévouement qui excitèrent de l'inquiétude. Plusieurs députés sortirent. Lafayette, à peine assis, demanda la parole, et saisit ce moment pour faire la déclaration suivante :

« J'appuie la motion de M. de Menou [2] et toutes celles qui pourront assurer notre marche, calmer l'inquiétude, confondre la calomnie.

» Que diront, en effet, nos détracteurs, lorsque l'Assemblée nationale, repoussant les motions incidentes, évitant les séances stériles et orageuses, aura déterminé ses devoirs et son travail par deux mots : *constitution* et *finances?*

» *Finances,* parce qu'en même temps que la Révolution, en rendant au peuple tous ses droits, doit assurer pour toujours son bonheur, il n'est pas moins vrai que dans le moment actuel le peuple souffre, le commerce languit, les ouvriers sont sans ouvrage, et que, dans ce grand mouvement de la fortune publique, tout délai nous perd.

» *Constitution,* parce qu'avec elle on a tout : législature représentative où la loi se forme avec sagesse; ordre judiciaire dont les jurés soient la base; administrations électives, mais graduellement subordonnées au chef suprême; armée disciplinée sans qu'on puisse en abuser; éducation qui grave tous les principes et recueille tous les talents; une nation tranquille sous les armes de la liberté; un roi investi de toute la force qu'exige une grande monarchie, et de l'éclat qui convient à la majesté d'un grand peuple; enfin, une organisation ferme et complète du gouvernement, et cette définition distinctive de chaque pouvoir, qui seule exclut *toutes* les tyrannies.

» Je dois rappeler à l'assemblée que les gardes nationales, dont le zèle est aussi constant qu'énergique, brûlent de trouver dans nos décrets leur place constitutionnelle et d'y lire leurs devoirs; mais je conviens que le travail judiciaire presse d'autant plus, que trop souvent la loi rencontre dans ses principaux organes des adversaires, et des factions de tout genre peuvent encore tenter. dans leurs coupables égarements, d'opposer des obstacles ou des prétextes à l'établissement de l'ordre public.

» Et peut-être quelque impatience est-elle permise à celui qui ayant promis au peuple, non de le flatter, mais de le défendre, s'est promis à lui-même que la fin de la révolution, en le replaçant exactement où il était lorsqu'elle commença, le laisserait tout entier à la pureté de ses souvenirs. »

Les séances relatives aux affaires ecclésiastiques, furent en général orageuses; l'opposition y cherchait une sorte de protestation contre les décrets

[1] Suite du recueil intitulé : *Collection de plusieurs discours,* etc.

[2] Cette motion, qui fut adoptée, avait pour objet d'établir un ordre suivi et non interrompu dans les travaux de l'Assemblée.

de l'assemblée; et, par exemple, dans une de ces émeutes excitées pour donner un air de violence aux délibérations, la garde nationale ayant arrêté le principal excitateur, on reconnut, à son visage débarbouillé de la suie qui le couvrait, M. Suleau, rédacteur d'un des journaux contre-révolutionnaires, qui avoua qu'il sortait ainsi déguisé de l'hôtel du garde des sceaux, l'archevêque de Bordeaux.

A la séance du 12 avril, où l'assemblée repoussa la motion de décréter que la religion catholique serait la seule dont le culte public fût autorisé en France, Lafayette crut devoir augmenter la garde de l'assemblée, et veiller plus particulièrement encore à préserver de toute insulte les membres du côté droit dont les violentes expressions auraient excité l'animadversion populaire; précaution à laquelle M. de Montlosier, dans ses Mémoires, rend justice avec toute la loyauté de son caractère.

Le commandant général n'en fut pas moins, à cette occasion, l'objet de beaucoup de reproches et d'interpellations. M. de Foucault fit une motion pour qu'il n'y eût pas un seul homme armé, à une distance de moins de trois lieues de la place où l'on délibérait. Lafayette répondit :

« Quelques personnes ayant témoigné à M. le maire de Paris des inquiétudes sur la tranquillité de la capitale, inquiétudes que ni lui ni moi n'avons cru en aucune manière fondées, il a pensé néanmoins devoir m'ordonner quelque augmentation à la garde citoyenne dont l'Assemblée nationale a daigné s'entourer : permettez-moi, messieurs, de saisir cette occasion pour répéter à l'Assemblée, au nom de la garde nationale, qu'il n'est aucun de nous qui ne donnât jusqu'à la dernière goutte de son sang pour assurer l'exécution de ses décrets, la liberté de ses délibérations, et garantir l'inviolabilité de chacun de ses membres. »

De graves désordres avaient été commis à Marseille [1]. Déjà dans un autre port M. Albert de Rioms, un des premiers officiers de la marine, avait été arrêté par une émeute. A Toulon, on se porta contre M. de Glandevez (5 mai).

« Messieurs, dit Lafayette, à la séance du 12 mai, les affaires de Marseille vous ont été détaillées par les préopinants [2]. Lorsque le roi rappelle à son devoir une municipalité égarée, cherche les auteurs d'un assassinat, veille à la sûreté des ports et arsenaux; lorsque dans diverses parties du royaume il réprime les désordres, je ne puis voir dans cet exercice constitutionnel et nécessaire de son autorité qu'un gage du salut public. Je n'exagère ni les mouvements contre-révolutionnaires qu'il serait insensé de tenter, pusillanime de craindre, et qu'il suffit de surveiller sévèrement, ni cette influence de je ne sais quels calculs exaltés ou ambitieux contre l'unité de la monarchie. Et lors même que des voisins jaloux voudraient attaquer notre liberté naissante, que ne peut une nation forte de ses anciennes qualités et de ses nouvelles vertus, unie par la liberté, armée toute entière pour elle, sûre des principes de son chef; que ne peut-elle pas, dis-je, pour compléter cette grande révolution, qui sera toujours marquée par deux traits principaux, l'énergie du peuple et la probité du roi? Mais je dois saisir l'occasion de faire remarquer à l'assemblée cette fermentation nouvelle et combinée qui se manifeste de Strasbourg à Nîmes, et de Brest à Toulon, et qu'en vain les ennemis du peuple voudraient lui attribuer, lorsqu'elle porte tous les caractères d'une influence secrète. S'agit-il d'établir les départements? on dévaste les campagnes, on désigne les victimes. Les puissances voisines arment-elles? aussitôt le désordre est dans nos ports. Les chaînes de M. D'Albert sont portées par M. de Glandevez. Puisse la juste indignation de l'Assemblée contre ces violences illégales préserver, à l'avenir, et nos commandants et nos arsenaux!

» Certes, on ne reconnaîtra dans ces excès, ni les calculs, ni les intérêts, ni les sentiments du peuple; mais lorsque des municipalités, des corps administratifs excèdent leurs fonctions, lorsqu'en conservant les méfiances de l'ancien régime, après en avoir détruit les abus, on oubliera que c'est la confusion des pouvoirs qui fait la tyrannie, et que, dès qu'ils sont définis, le plein exercice de chacun d'eux est nécessaire à la force publique; qu'un vain désir de popularité n'empêche aucun de nous, messieurs, de poser les principes et d'y ramener nos concitoyens. »

« M. de Lafayette, dit le *Journal de Paris* du 14 mai, était pour la seconde fois à la tribune, et il allait reprendre la parole. On entendit une voix qui ne partait pas de la tribune, mais du milieu de la salle.

« *Messieurs,* s'écriait un ecclésiastique très-âgé : » *on veut provoquer, oui, on veut provoquer la ville* » *de Marseille : c'est pour se faire donner le commandement d'une armée, pour traîner ensuite le* » *roi au milieu de cette armée, et l'emmener loin* » *de nous.* »

[1] A diverses époques, mais notamment le 30 avril. Une lettre de M. de Saint-Priest au président de l'Assemblée nationale, contenait le récit de la surprise du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, de l'occupation de la citadelle et du fort de Saint-Jean, du meurtre de M. de Beausset, major de cette dernière place; les ordres que le roi avait donnés à la municipalité de Marseille d'évacuer les forts et de les remettre aux troupes à qui la garde en était confiée, et aux tribunaux de poursuivre les coupables avec toute la rigueur des lois. Cette lettre annonçait enfin le choix fait par le roi de M. de Crillon pour remplacer, dans le commandement de Marseille, M. de Miran, qui avait donné sa démission.

[2] MM. d'André, de la Rochefoucauld et de Castellane, députés de Marseille.

» A ces paroles très-extraordinaires, on croirait que celui qui parlait est un de ces hommes à qui leur passion pour la liberté donne des soupçons exagérés sur les dangers qu'elle peut courir. On assure cependant que ce n'est pas un excès de démocratie qu'on peut reprocher à l'ecclésiastique qui tenait un si étrange langage.

» M. de Lafayette était celui peut-être qui écoutait ce langage avec le plus de calme et de sérénité. Messieurs, a-t-il dit, c'est avec la tranquillité d'une conscience pure qui n'eut jamais à rougir d'un seul de ses sentiments, ni d'une seule de ses actions, c'est avec le plus vif désir que toutes les circonstances de la révolution soient éclaircies que je consens à la motion de M. de Mirabeau, de renvoyer les détails de l'affaire au comité des rapports [1]. »

Nous venons de voir un exemple des fréquents et orageux mouvements excités, souvent dans un intérêt contre-révolutionnaire, en dehors et au sein de l'assemblée. L'anecdote suivante, tirée d'un rapport de Bailly et rapportée par les journaux du temps, rappelle un de ces mouvements populaires d'un autre genre, où la voix du commandant général, puissante sur la multitude, démentait tous les jours ces reproches d'anarchie qui, quarante années après, avec autant d'ignorance que de malveillance, ont été prodigués aux premiers chefs de la révolution.

« Je vais vous rendre compte, dit Bailly à la séance du 26 mai [2], des mesures que M. le commandant général et moi, avons prises pour assurer la tranquillité publique. Nous nous sommes aperçus depuis huit ou dix jours qu'il régnait dans la ville une grande fermentation. Des vagabonds étrangers s'y sont ramassés et cherchent à y semer le désordre; ils excitent le peuple. On assure même qu'il a été répandu de l'argent... Hier encore, on a voulu pendre un homme [3]. M. le commandant général est arrivé à temps pour le sauver. Un homme du peuple ayant dit qu'il fallait le rependre, M. de Lafayette a arrêté cet homme de sa main et l'a conduit au Châtelet; il a prouvé par là que la main forte prêtée à la loi est une fonction très-honorable. Aussitôt on a crié : *Bravo, vive Lafayette!* On nous annonce encore du trouble. Nous avons déployé une grande force. Tout paraît cependant tranquille. Le peuple est rassemblé, mais en petit nombre et sans tumulte. Les officiers municipaux ont fait afficher une proclamation qui va être publiée dans les carrefours. »

Lorsque M. Burke, plusieurs années après avoir fait décréter par la chambre des communes « que le pouvoir de la couronne s'était accru, s'accroissait encore, et devait être diminué, » devint un zélé fauteur de cette même prérogative, et par la même occasion un pensionnaire du trône, il dut être ennemi de notre monarchie constitutionnelle, dont les bases étaient plus républicaines que celles de la monarchie anglaise. Sa poétique imagination lui représenta la France comme devant être un grand vide (*a great blank*) dans le système politique de l'Europe. L'aristocratie applaudissait à sa prédiction. On a vu pendant vingt-cinq ans comment elle s'était accomplie.

Pendant qu'il proclamait cet anéantissement indispensable de nos forces, M. Pitt se proposa d'en profiter pour chercher querelle à l'Espagne [4]. Lafayette n'eut l'occasion de dire à l'assemblée que peu de mots dans cette question; mais le vif intérêt qu'il y a pris nous autorise à en faire mention dans ce recueil.

On lut à l'assemblée, le 14 mai, une lettre de M. de Montmorin pour annoncer les difficultés qui s'élevaient entre l'Angleterre et l'Espagne, et prévenir que le roi venait d'ordonner l'armement de ses vaisseaux. Lafayette et quelques autres membres demandèrent qu'on délibérât le lendemain sur cette importante communication.

Le 16, l'assemblée décréta presque unanimement sur la proposition de Mirabeau, que le roi serait remercié des mesures qu'il avait prises.

Cependant, les différents entre l'Angleterre et l'Espagne ne s'arrangeaient point. Le 25 août, après un très-beau rapport de Mirabeau, au nom du comité diplomatique, l'assemblée porta à l'unanimité le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, prenant en considération les armements des différentes nations de l'Europe, leur accroissement progressif, la sûreté des colonies françaises et du commerce national, décrète que le roi sera prié de donner des ordres pour que les escadres françaises en commission puissent être portées à quarante-cinq vaisseaux de ligne, avec un nombre proportionné de frégates et autres bâtiments. »

[1] Mirabeau, en demandant ce renvoi, s'attacha surtout à repousser toute déclaration de l'assemblée qui aurait pu faire préjuger que la municipalité de Marseille était coupable.

[2] *Moniteur* du 27.

[3] Cet homme était accusé d'avoir volé un sac d'avoine. Voyez, dans la Correspondance, la *Lettre du général Lafayette* du 25 mai 1790, et le *Journal de Paris* du 27.

[4] Les Espagnols venaient de prendre quatre vaisseaux anglais, entrés dans la baie de Nootka pour y faire des échanges avec les indigènes. Le cabinet britannique, après avoir demandé une réparation à la cour de Madrid qui répondit en invoquant un droit de propriété sur ces côtes peu fréquentées, s'empressa d'ordonner un armement considérable.

Le gouvernement anglais jugea que nous n'étions encore ni assez effacés, ni assez divisés pour que l'Espagne ne dût pas compter sur l'appui de son alliée.

La discussion sur le droit de paix et de guerre, commencée le 15 mai [1], avait partagé le parti populaire en deux nuances d'opinion dont l'une donnait plus d'influence à la prérogative royale, mais qui toutes deux rendaient nécessaire le consentement de l'assemblée. Mirabeau soutenait la première rédaction ; Barnave adopta la seconde. Lafayette adopta l'avis de Mirabeau, avis contre lequel s'étaient formées des préventions populaires, et qu'il soutint ainsi à la séance du 22 mai :

« Il me paraît de toute justice que quand M. Barnave demande à répondre à M. de Mirabeau, on le laisse parler. Je demande la parole pour lui ; et comme je ne suis pas de l'avis de son décret, je la demande après lui [2]. »

A la fin de la discussion, Lafayette reprit :

« Je ne dirai qu'un mot sur la priorité, je l'ai demandée pour le projet de M. de Mirabeau tel qu'il a été amendé par M. Chapelier, parce que j'ai cru voir dans cette rédaction ce qui convient à la majesté d'un grand peuple, à la morale d'un peuple libre, à l'intérêt d'un peuple nombreux, dont l'industrie, les possessions et les relations étrangères exigent un protection efficace. J'y trouve cette distribution de pouvoirs qui me paraît la plus conforme aux vrais principes constitutionnels de la liberté et de la monarchie, la plus propre à éloigner le fléau de la guerre, la plus avantageuse au peuple, et dans le moment où l'on semble l'égarer sur cette question métaphysique, où ceux qui, toujours réunis pour la cause populaire, diffèrent aujourd'hui d'opinion, en adoptant cependant à peu près les mêmes bases ; dans ce moment où l'on tâche de persuader que ceux-là seuls sont ses vrais amis qui adoptent tel décret, j'ai cru qu'il convenait qu'une opinion différente fût nettement prononcée par un homme à qui quelque expérience et quelques travaux dans la carrière de la liberté ont donné le droit d'avoir un avis.

» J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette immense que j'ai contractée envers le peuple, qu'en ne sacrifiant pas à la popularité d'un jour l'avis que je pense lui être le plus utile [3]. »

Le projet d'une fédération générale de toutes les gardes nationales occupait les esprits ; l'assemblée préparait l'organisation constitutionnelle de la force armée qui, depuis le 14 juillet 1789, n'existait que par l'organisation improvisée à l'hôtel de ville de Paris, et imitée dans toutes les autres parties du royaume. De tous côtés, Lafayette avait eu à refuser les commandements qui lui étaient offerts ; mais à l'approche de la fédération, cette pensée s'était reproduite avec une nouvelle ardeur, et Lafayette crut devoir prévenir l'époque où les gardes nationales de France se proposaient de le proclamer sur l'autel de la patrie leur commandant général. Nous citerons encore le *Journal de Paris,* gazette alors très-exacte, que nous avons sous la main. Les discours que nous rapportons, se trouvent aussi dans les autres papiers périodiques et *le Moniteur.*

(8 juin 1790.) — « A la fin de la lecture de ce projet de décret [4], M. l'évêque d'Autun a annoncé que M. de Lafayette s'était rendu hier au comité

[1] Elle fut provoquée par M. Alex. de Lameth, à l'occasion de la lettre de M. de Montmorin, relative aux armements de l'Angleterre et des ordres donnés pour accroître les forces navales de la France.

[2] Barnave demandait à répondre à Mirabeau, tandis qu'une partie de l'assemblée réclamait la clôture de la discussion. On lut ensuite les divers projets de décrets; une lutte s'engagea sur la priorité qu'il fallait donner à l'un de ces projets, et c'est alors que le général Lafayette exprima son opinion.

[3] 22 décrets avaient été proposés dans cette discussion. Celui qui fut adopté par l'assemblée nationale établit que le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation; que la guerre ne peut être décidée que par un décret du corps législatif qui sera rendu, sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et ensuite sanctionné par lui; que le soin de veiller à la sûreté extérieure du royaume, de maintenir ses droits et ses possessions est délégué au roi par la constitution de l'État; qu'ainsi lui seul peut entretenir des relations politiques au dehors, conduire les négociations, en choisir les agents, faire des préparatifs de guerre proportionnels à ceux des États voisins, distribuer les forces de terre et de mer ainsi qu'il le jugera convenable, et en régler la direction en cas de guerre; que, dans le cas d'hostilités imminentes ou commencées, d'un allié à soutenir, d'un droit à conserver par la force des armes, le pouvoir exécutif sera tenu d'en donner sans aucun délai, la notification au corps législatif, d'en faire connaître les causes et les motifs; et que si le corps législatif est en vacance, il se rassemblera sur-le-champ; que sur cette notification, si le corps législatif juge que les hostilités commencées sont une agression coupable, de la part des ministres ou de quelque autre agent du pouvoir exécutif, l'auteur de cette agression sera poursuivi comme criminel de lèse-nation; l'assemblée nationale déclarant à cet effet que la nation renonce à toute ambition de conquête et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple; que pendant tout le cours de la guerre, le corps législatif pourra requérir le pouvoir exécutif de négocier la paix; qu'il appartiendra au roi d'arrêter et de signer avec les puissances étrangères toutes les conventions qu'il jugera nécessaires au bien de l'État, et que les traités de paix, d'alliance et de commerce, ne seront exécutés qu'autant qu'ils auront été ratifiés par le corps législatif; qu'à l'instant où la guerre cessera le corps législatif fixera le délai dans lequel les troupes extraordinaires seront congédiées et l'armée réduite à son état permanent.

[4] Le 5 juin, Bailly, à la tête d'une députation de la municipalité de Paris, était venu soumettre à l'assemblée le projet d'inviter à une fédération générale tous ceux qui portaient les armes en France pour la défense de l'empire et de la liberté. Le 8, l'évêque d'Autun avait lu un décret pour régler les moyens d'exécution de ce projet.

de constitution; qu'il y avait proposé d'établir sur-le-champ un principe constitutionnel sur les gardes nationales, qu'il croyait important de décréter avant leur confédération générale, et que M. de Lafayette allait proposer lui-même ce décret à l'assemblée.

» A ce moment on a remarqué un grand mouvement d'abord, et ensuite un grand silence dans l'assemblée nationale. Une confédération générale de toutes les gardes nationales avait fait naître, dans une grande partie de l'opinion publique, l'idée d'un commandant général de plus d'un million de soldats citoyens, et l'on savait à qui un grand nombre de gardes nationales, autres que celle de la capitale, avaient déféré leur commandement. C'est au milieu de ces souvenirs et des discours qu'ils faisaient naître, que M. de Lafayette a pris la parole :

« Quelque empressé que je sois, a-t-il dit, de célébrer les fêtes de la liberté, et nommément les 14 et 15 juillet, j'aurais souhaité que l'époque d'une confédération générale fût moins déterminée par des souvenirs que par les progrès de nos travaux; non que je parle ici des décrets réglementaires ou législatifs, mais de cette déclaration des droits, de cette organisation de l'ordre social, de cette distribution de l'exercice de la souveraineté, qui forment essentiellement une constitution. C'est pour elle que les Français sont armés et qu'ils se confédèrent. Puissions-nous, messieurs, animés par l'idée de cette sainte réunion, nous hâter de déposer sur l'autel de la patrie un ouvrage plus complet! L'organisation des gardes nationales en fait partie : par elle la liberté française est garantie à jamais; mais il ne faut pas qu'à cette grande idée d'une nation tranquille sous ses drapeaux civiques puissent se mêler un jour de ces combinaisons individuelles qui compromettraient l'ordre public, peut-être même la constitution. Je crois, Messieurs, qu'au moment où l'assemblée nationale et le roi impriment aux fédérations un si grand caractère, où toutes vont se réunir ici par députés, il convient de prononcer un principe si incontestable, que je me contente de proposer le décret suivant :

» L'Assemblée nationale décrète comme principe constitutionnel, que personne ne pourra avoir un commandement de gardes nationales dans plus d'un département, et se réserve de délibérer si ce commandement ne doit pas être borné à l'étendue de chaque district. »

La séance du soir, 19 juin 1790, fut célèbre par l'abolition des titres de noblesse. Nous en prendrons un extrait dans le *Journal de Paris* des 21 et 22 de ce mois :

« On n'était occupé que de Louis XIV et des esclaves qu'il fallait enlever à sa statue [1], lorsque, du milieu de beaucoup de voix confuses, il s'en est élevé une; c'était celle de M. Lambel, qui s'est écrié : « Puisqu'il faut effacer tous les monuments de l'orgueil, il ne faut pas abattre seulement des statues; il faut supprimer tous ces titres de ducs, de comtes, de marquis...

» Il n'avait pas achevé, M. Lafayette et M. Charles Lameth se sont levés en même temps, pour prendre la parole. Après M. Lameth qui parla le premier, M. Lafayette dit :

« Je ne disputerai jamais sur la parole; j'espère ne pas avoir besoin de disputer ici sur la constitution : la motion qui vous a été faite, et que M. Lameth appuie, est une suite tellement nécessaire à la constitution qu'il est impossible qu'elle fasse la moindre difficulté; je me contente de m'y joindre de tout mon cœur.

» Ici, M. Foucault de Lardimalie a demandé comment on s'y prendrait donc pour récompenser le mérite, et ce qu'on mettrait à la place de ce titre de noblesse d'une famille du Périgord, qui porte en substance : *Un tel fait noble et comte pour avoir sauvé l'État un tel jour?*

» On supprimera, a répliqué M. Lafayette, ces mots : *fait noble et comte,* et on dira simplement : *Un tel a sauvé l'État un tel jour.* Il me semble que ces mots ont quelque chose de ce caractère américain, fruit précieux du nouveau monde qui devait beaucoup servir au rajeunissement de l'ancien. »

MM. de Noailles et Mathieu de Montmorency ont défendu la motion, attaquée par l'abbé Maury et quelques autres orateurs du côté droit.

M. Goupil de Prefeln a présenté un projet de décret; dans le dernier article, il proposait de laisser prendre aux frères du roi seulement et aux princes du sang le titre de monseigneur.

Sur cela, M. Lafayette a pris la parole encore :

« Personne, a-t-il dit, n'est plus persuadé que moi de la nécessité de donner un grand éclat et une grande énergie à la grande magistrature héréditaire exercée par le roi; mais, dans un pays libre, il ne peut y avoir que des citoyens et des officiers publics. Je ne conçois pas sur quel prétexte des distinctions et des titres, qui désormais ne doivent appartenir qu'à des fonctions et à des magistratures, seraient accordés aux frères du roi et aux princes du sang, qui ne naissent pas fonctionnaires publics et magistrats. S'ils ont d'ailleurs les conditions requises par la loi, ils seront citoyens actifs, et c'est tout ce qu'ils peuvent être. »

La discussion fut terminée par l'adoption d'un projet de décret présenté par M. Chapelier [2].

Il n'est pas inutile d'observer que le lendemain,

[1] M. Alex. de Lameth avait demandé que les esclaves enchaînés aux pieds de la statue de Louis XIV, et parmi lesquels la Franche-Comté était figurée, fussent soustraits aux regards des députés de cette province qui allaient arriver pour la fédération.

[2] Décret qui abolit les titres de duc, comte, marquis, ba-

sur des observations envoyées au comité de constitution par quelques citoyens distingués, nommément par M. de Condorcet, ce comité s'était proposé de présenter à l'assemblée certains détails du décret, rendant, par exemple, commune à tous la faculté de prendre des armoiries et autres emblèmes qui ne seraient plus une propriété de famille, rédaction qui paraissait plus conforme aux principes de la liberté; mais dans le conseil du roi, sur les instances du garde des sceaux, et malgré M. Necker, il fut décidé d'envoyer sur-le-champ la sanction, dans la crainte d'un perfectionnement qui aurait pu adoucir le mauvais effet du décret dans la classe nobiliaire. Ce système de pessimisme se retrouve partout [1].

ron, excellence, monseigneur, abbé, etc., interdit aux citoyens la faculté de prendre d'autres noms que leurs noms de familles et patronimiques, l'usage des livrées, des armoiries, et de l'encens quand il n'est pas offert à la divinité.

[1] Mirabeau, qui avait pris le contrepied de la doctrine de Lafayette sur l'état politique à donner aux princes du sang, fit changer les premières dispositions du décret qui les concernait. Ce fut en l'absence de Lafayette qu'on revint sur la décision obtenue le 19 juin, et à cette occasion, il y eut une conversation assez plaisante entre Mirabeau et le duc d'Orléans. Celui-ci voulait que les princes du sang fussent considérés comme de simples citoyens, et argumentait contre Mirabeau, qui lui disait : « *Vous avez beau faire, vous n'êtes, vous ne pouvez être, vous ne serez jamais que des privilégiés.* » — « *Mais,* demandait le duc d'Orléans, *n'y aurait-il pas un milieu à tenir entre ces opinions extrêmes !...* » — *Pardonnez-moi,* répliqua Mirabeau, *c'est de vous prendre à mesure que vous venez au monde et de vous étrangler comme des louveteaux.* » (Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.)

CORRESPONDANCE

DEPUIS

LE 5 OCTOBRE 1789 JUSQU'AU 14 JUILLET 1790.

Ce mardi.... [1].

Vous avez dû recevoir de mes nouvelles par madame de Lafayette. Tout a mieux tourné qu'on ne pouvait s'en douter; l'accord des troupes a empêché l'action que je craignais. Notre armée, avant d'arriver à Versailles, a juré fidélité au roi en dépit des cabales. Le roi et la reine ont été fort bien. Je n'ai vu que le roi, à qui je crois avoir aujourd'hui rendu service; d'ailleurs la sanction de la constitution et l'adoption de notre cocarde plairont beaucoup. Bonjour.

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE [2].

Vous avez dû voir Mirabeau ce soir, mon cher ami, ainsi que Maubourg; le premier était extrêmement fâché contre vous, prêt à prendre les plus grands partis, et ne croyant à aucune des promesses qu'on se prépare à lui faire. J'ai fait mon possible pour lui persuader qu'il pourrait encore se rallier à notre parti. Je ne sais si vous l'aurez persuadé, mais ne vous flattez pas légèrement là-dessus. Maubourg a dû vous dire la même chose que ce que je vous écris. Le départ de M. le duc d'Orléans fera un grand effet ici et dans Paris; il faut s'y attendre et s'y préparer. J'ai pensé au moyen de former encore mieux vos emplois politiques, par exemple d'envoyer Rabaut à Genève, de rappeler M. de Bombelles et d'y mettre M. d'Éterno, d'envoyer Sémonville à Ratisbonne, etc., pour y intriguer. Tout cela, vous le voyez, mon cher ami, tient à deux choses : que M. de Montmorin soit dès à présent gouverneur, sans qu'il soit nécessaire que le Dauphin passe dans ses mains, et que M. le garde des sceaux soit renvoyé. A l'égard de celui-ci, on peut lui faire peur tellement de l'Assemblée et du public, qu'il accepte avec reconnaissance une ambassade. Le roi écrirait à M. Necker, pour le forcer à rester, sous peine d'être regardé comme ayant abandonné lâchement la chose publique. M. Necker ne pourra pas se plaindre publiquement d'être mal secondé, lorsqu'on lui donnera M. de Malesherbes pour garde des sceaux.

Vous voyez, mon cher ami, à quelle petite difficulté tient à présent la révolution. Si vous avez un autre ministère que le nôtre, si la révolution manque, nous sommes esclaves après des flots de sang, nous autres déshonorés, et vous rebelle, pendu,

[1] Nuit du 5 au 6 octobre.

[2] Cette lettre, d'un ami commun du général Lafayette et de Mirabeau, est relative au projet de renouvellement du ministère dont on s'occupa dans une première conférence à Passy, peu de jours après le 6 octobre. Voy. la page 294 de ce volume.

sans gloire, sans honneur, et presque sans talents. Si vous réussissez, car on juge malheureusement par l'événement, nous sommes libres comme Français, honorés comme vos amis; et vous, le premier homme du monde et du siècle; et vous vous assurez la plus belle et la plus heureuse vieillesse dont il vous sera permis de jouir à quarante ans, si vous voulez. Enfin, général, le Rubicon est passé; je vous l'ai dit, en renvoyant le duc d'Orléans, vous êtes forcé d'être populaire à l'excès, et surtout très-fort pour le gouvernement, car bientôt vous en aurez besoin, malgré votre présence au conseil. Voilà le moment de la crise; l'arrivée de l'assemblée à Paris, le voyage d'Angleterre vont jeter une incertitude, un trouble dans les esprits qu'il faut fixer par un grand coup. Pour vous, général, ne pensez pas à être inspecteur, cela est impossible; soyez commandant général: c'est le titre le plus modeste, mais il est nécessaire. Adieu, je vous embrasse. A 7 heures demain.

. . . .

Nous sommes convenus [1] de laisser le ministère tel qu'il est, excepté son attaque à M. de Saint-Priest dont je n'ai pu le faire désister. Je n'entrerai pas au conseil; je ne serai point généralissime; il ne veut que la perspective d'être ministre dans le cas où le renouvellement total du ministère deviendrait nécessaire par les circonstances. Il abandonne M. le duc d'Orléans à sa turpitude et m'a dit sur Duport, Lameth et Barnave, des choses qui m'ont bien frappé; j'attends les preuves.

Il est un peu dur de changer un souper avec vous contre une révolte. Les cocardes noires ont été bientôt suivies d'un mouvement populaire, il a fallu prendre les armes, garder l'hôtel de ville. On cherche à nous affamer et nous sommes dans un nuage un peu noir.

. . . . . .

Il est simple que dans ce moment tous ceux qui ont de la bienveillance pour moi ou qui souhaitent se placer près de l'endroit où je serai, s'occupent de mon sort futur; d'autres le font par amour pour la chose publique. Les uns voulaient que je fusse connétable, d'autres généralissime; les ministres m'ont proposé le bâton de maréchal de France. Alexandre [2], organe, je crois, de M. de Latour-du-Pin, parlait de l'armée de Flandre qui au fond me conviendrait fort, quand tout sera calmé, parce que c'est la principale armée et celle qui marcherait en cas de guerre. A tout cela je réponds que je ne puis m'en occuper que lorsque je serai devenu inutile, et j'imagine, entre nous, que l'ingratitude me sauvera alors de l'embarras des récompenses.

. . . . . .

On a dit dans une société de quinze à vingt personnes qu'il convenait que je fusse inscrit au club appelé *de la Révolution*. J'ai répondu que je ne demandais pas mieux. Voici la première nouvelle que j'en ai; j'ignorais même que ce club fût celui des Bretons [3].

A M. MOUNIER.

Paris, 23 octobre 1789 [4].

Quelque affliction que votre départ m'ait causée, mon cher Mounier, je me suis interdit la consolation de vous écrire, jusqu'au moment où nous

[1] Évidemment le général Lafayette désigne ici Mirabeau, qui attaqua en effet M. de Saint-Priest dans la séance du 10 octobre, pour un propos que ce dernier était accusé d'avoir tenu le 5 octobre et qu'il désavoua. Cette lettre est donc postérieure aux événements des 5 et 6, quoique les principales émeutes causées par les cocardes noires arborées par les aristocrates, soient du 3 et du 4.

[2] M. Alexandre de Lameth.

[3] Le club breton n'alla à Paris qu'après le 6 octobre. C'est alors qu'il devint la société des jacobins.

[4] On sait qu'après le 6 octobre on vit s'éloigner de l'assemblée quelques députés également recommandables par leur caractère et par leurs talents. Un d'eux, M. Mounier, passa plusieurs mois dans sa province natale dont il avait mérité la confiance, et avec des vues bien intentionnées, mais que je ne pouvais pas partager, il chercha, comme on le voit par ses écrits, à créer en Dauphiné une opposition contre l'assemblée nationale. Il ne fut point persécuté et ne réussit pas. Je placerai ici une lettre qui, en même temps qu'elle est un témoignage de ma haute estime pour lui, montre combien j'étais disposé à m'entendre avec les zélés royalistes, pourvu qu'ils fussent, comme Mounier, des vrais amis de la liberté. Certaines gens y blâmeront peut-être, comme dans d'autres circonstances critiques, une crainte excessive de la guerre civile; mais je ne me sens aucunement disposé à me corriger de cette répugnance. (*Note du général Lafayette.*)

pourrions connaître mieux notre situation et réfléchir avec plus de calme sur nos devoirs.

Les circonstances de notre arrivée à Versailles et de notre retour à Paris vous sont trop connues pour en reparler ici ; notre objet est de savoir dans quelle position nous sommes et quel parti les bons citoyens en doivent tirer.

Vous étiez justement effrayé par la crainte d'un parti contre la branche régnante, et par celle de voir les délibérations de l'assemblée troublées par des émeutes que les malintentionnés fomenteraient pour tout perdre ; eh bien, ces deux dangers sont à présent plus éloignés de nous qu'ils ne l'étaient à Versailles.

D'abord vous avez su que trois jours après l'arrivée du roi je me suis expliqué nettement avec M. le duc d'Orléans. Le résultat de cette conversation a été le départ du prince pour l'Angleterre, non que j'aie aucune preuve contre lui, car si j'en eusse eu, je l'aurais dénoncé ; mais il suffisait d'une inquiétude pour que j'encourageasse en lui son goût naturel pour les voyages.

Le parti du duc d'Orléans se remue beaucoup, il souhaite me mettre en cause ; mais cette attaque est embarrassante pour eux, et si elle avait lieu, mes yeux chercheraient-ils en vain Mounier pour me défendre?

Quant aux émeutes payées dont nous étions sans cesse menacés et qui m'intéressent d'autant plus qu'on y cherche particulièrement l'occasion de m'assassiner, je crois en être plus maître aujourd'hui que jamais. Si le pain ne manque pas, je réponds de tout. Il y eut avant-hier un boulanger pendu par le peuple ; j'ai fait arrêter le pendeur, un coupeur de têtes, et un homme qui avait essayé d'ameuter. Ces gens ont été jugés d'après la nouvelle forme ; deux ont été exécutés hier, l'autre le sera demain. Il s'assemble ce soir un conseil de guerre pour juger les officiers et soldats qui n'ont pas opposé assez de fermeté à l'émeute du boulanger.

Aucun membre de l'assemblée nationale n'a éprouvé le plus léger manque de respect ; les délibérations sont beaucoup moins troublées par la galerie qu'à Versailles. Je vous envoie un exemplaire de la loi martiale. Vous apprendrez avec plaisir que le roi ne sort jamais sans être accompagné d'acclamations et de marques de tendresse du peuple.

Il vous restera deux objections : où sont les gardes du corps et pourquoi le roi ne chasse-t-il pas? A la première je répondrai que c'est de son mouvement et au regret de la garde nationale que le roi ou plutôt les capitaines des gardes les ont éloignés. La seconde va être détruite par le fait puisque le roi va reprendre ses chasses et que la seule différence entre sa vie ancienne et sa vie actuelle, sera un séjour plus habituel dans la capitale [1]. Nous allons arranger l'affaire des gardes d'une manière qui vous satisfera pleinement, en même temps que les gardes nationales conserveront des avantages qu'elles ont bien mérités par leur conduite. J'en prendrai pour juges les courtisans et les aristocrates eux-mêmes qui n'ont pu s'empêcher de leur rendre justice.

Quant à moi, je suis étonné de mon immense responsabilité, mais elle ne me décourage pas. Voué d'affection et de devoir à la cause du peuple, je combattrai avec une égale ardeur l'aristocratie, le despotisme et la faction. Je connais les fautes de l'assemblée nationale ; mais il me paraît bien plus dangereux, et il serait vraiment coupable de la discréditer. Je hais la trop grande influence d'un seul ; mais je suis bien plus pénétré que vous ne croyez de la nécessité de remonter le pouvoir exécutif. Je pense que la seule manière d'éviter la guerre civile et de faire le bien, est de partir de nos circonstances actuelles, d'agir avec et par l'assemblée nationale et le roi réunis dans la capitale. Je crois ce grand œuvre possible, je le crois sûr, si les grands citoyens et les grands talents ne désertent pas la chose publique. J'ose vous en répondre, mon cher Mounier, si les provinces cherchent à se mettre à l'unisson avec nous, à opérer des rapprochements, à nous éclairer mutuellement sur nos intérêts et sur nos vues plutôt qu'à faire éclater une guerre civile. Elle nous mènerait à la séparation des provinces, au démembrement de la monarchie, peut-être au changement de la

[1] Si ce vœu ne s'est pas réalisé, ce ne fut ni ma faute ni celle de mes amis. Sans me prévaloir ici des motifs de respect, d'attachement et de convenance, qui nous l'inspiraient, j'observerai qu'il était dans l'intérêt et dans le sentiment des constitutionnels de constater la liberté du roi et la sincérité de ses acceptations. La politique de nos adversaires était tout opposée, et pour n'en citer qu'un exemple, la reine m'ayant laissé connaître, en 1790, qu'elle verrait avec plaisir le retour des gardes du corps, je me hâtai d'en parler au roi, et dès que j'eus son assentiment je concertai avec M. Bailly une démarche de la commune de Paris qui y mit le même empressement et la même déférence que nous. Ce ne fut pas sans quelque dépit que peu de jours après, je sus d'abord par la reine et ensuite par le roi, que, sous des prétextes de sûreté pour leurs gardes, on les avait détournés de ce projet. Les députés des quatre compagnies parurent ensuite à la fédération et y reçurent un accueil qui démentait ces craintes. C'est aussi en vain que j'ai souvent sollicité Leurs Majestés pour que le roi reprît ses habitudes de chasse en même temps qu'il se serait livré à l'exercice du cheval. Je n'ai jamais obtenu sur ce point de réponse satisfaisante. (*Note du général Lafayette.*)

dynastie, et ce qui est encore bien plus intéressant, à l'esclavage et au malheur des générations présentes et futures.

Je vous conjure donc, au nom de la patrie, de la vertu, de vos principes de morale et de politique, je vous conjure de ne pas produire le mal que vous craignez et qui serait la suite infaillible d'une dissolution que nous pouvons prévenir, mais que le moindre mouvement peut opérer. Vous me connaissez homme d'honneur; vous connaîtrez un jour que je ne suis ni ambitieux ni même exagéré dans mes projets, et si votre amitié et votre confiance pour moi n'obtiennent pas votre prompt retour, si vous m'abandonnez au milieu des difficultés, des dangers et des partis que je combats, du moins épargnez la chose publique; épargnez-vous des regrets, je dis plus, des remords, et que vos amis et vous attendiez du moins, pour savoir si nos professions sont perfides ou nos espérances trompeuses. Dites-nous ce que nous devons faire, plutôt que de détruire d'avance ce que nous ferons, et songez que, s'il est un moyen de faire triompher la cause du peuple, de donner la liberté à la nation, de rendre à son chef ce qu'il doit avoir de puissance pour faire le bien, ce moyen doit être sans aucun doute dans la réunion de tous les bons citoyens et dans l'harmonie entre toutes les parties de l'empire. Ne vous laissez pas aller au découragement et à l'humeur, et si je péris dans mes efforts pour sauver la patrie, que je ne puisse pas du moins porter mes derniers reproches sur l'abandon de ceux dont la réunion nous sauverait et dont l'opposition pourra tout perdre.

Adieu, mon cher Mounier.

Ce mardi......

M. de Saint-Priest m'accuse de faiblesse, il est vrai que j'en ai pour lui. J'ai oublié de l'avoir entendu prêcher la banqueroute plutôt que de céder à l'esprit révolutionnaire, chez les ministres Brienne et Lamoignon; j'ai oublié le tour qu'il m'a joué de se servir d'un billet confidentiel de moi pour l'arrivée du régiment de Flandre, qui était déjà en route [1]; j'ai oublié qu'à peine ces deux bataillons ont été arrivés, son style envers moi a changé du tout au tout; j'ai oublié que le 5 il a été peu aimable pour moi, et pour me donner ma revanche en oublis, il oublie que je l'ai sauvé à son arrivée à Paris, comme vous pourriez le voir par une lettre de sa femme. Depuis ce temps, il opine en homme d'esprit qui a le despotisme dans le cœur, mais sent qu'il faut céder, et sur plusieurs points il est plus dans le sens de la révolution que les autres; mais ses propos, ceux qu'il souffre chez lui, enfin tout ce qui marque une opinion, est contre nous. Aux comédiens il dit: « Cela ne durera pas; » chez les ambassadeurs, il dénigre l'assemblée; à l'Opéra même, il se plaît à répandre les actes d'indiscipline des gardes nationales. Comment voulez-vous que j'aie confiance en lui?

M. Necker a pu voir que le côté gauche du président, que le club des jacobins ne voulaient pas perdre l'État. Tous ont été pour le plan des finances, tous ont adopté les nouveaux changements qu'il lui a plu d'y faire; les obstacles ne sont venus que de l'autre côté [2].

A M. DE BOUILLÉ [3].

Paris, ce 14 novembre 1789.

J'ai tardé à vous répondre, mon cher cousin, parce que je mettais le plus grand prix à trouver l'homme dont vous me parlez; nous l'avons cherché avec soin sans pouvoir le reconnaître; il est possible que, dans tous les mouvements qui ont eu lieu, cet homme ait quitté le corps. Je voudrais que l'on envoyât à Paris un bas-officier, qui pût le désigner, et pour nous mettre en règle avec le pouvoir civil, il faudrait qu'il fût porteur d'un procès-verbal, avec signalement certifié par quelques officiers, et nommément le commandant du corps. Je ne puis mieux vous prouver mon zèle à cet égard, qu'en vous disant que M. Desmottes était chargé de la recherche.

C'est une fâcheuse affaire que celle des déserteurs, et l'armée serait bien injuste envers moi si elle me croyait capable de négligence. Sans doute, j'ai souhaité que les soldats destinés contre nous passassent sous nos drapeaux; mais heureuse-

[1] Voyez la page 281 de ce volume.

[2] Ceci se rapporte probablement aux discussions de finances du mois de novembre.

[3] M. de Bouillé a imprimé mes lettres et les siennes dans ses Mémoires, où les gens impartiaux trouveront la justification de ma conduite envers lui, sans que j'aie besoin d'appeler un autre témoignage que ses propres aveux et le texte de ses lettres. Bouillé a été un ennemi plus loyal que les Bertrand, les Dumouriez, les Rivarol, et l'auteur de la *Notice sur Sieyes*. (*Note du général Lafayette*.)

ment cette situation a duré peu de jours, après lesquels je n'ai vu la désertion que comme un embarras pour nous, et à présent, elle me paraît un des fléaux les plus dangereux dont le royaume soit affligé. Mais lorsque, dans une garnison, il est difficile de résister aux influences secrètes, ou à la force des circonstances qui ont tant dérangé la discipline, croyez qu'il est difficile, au milieu d'une ville et d'une population immense, de repousser cette inondation de déserteurs qui ne viennent plus épouser notre cause, mais bien pour se soustraire à leur service, et qu'on doit avoir quelque justice pour la commune de Paris, dont les efforts ont été aussi sincères que continuels.

C'est après avoir bien pesé notre situation et nos difficultés, que le roi s'est déterminé à prolonger la permission jusqu'au 5 octobre, de manière que tout soldat engagé avant l'arrivée du roi, nous reste, et que les autres, même ceux du jour de l'arrivée, sont renvoyés à leur régiment où le roi ordonne qu'on leur fasse grâce, mais sans que, sous aucun prétexte, il puisse y avoir d'indulgence pour les nouveaux déserteurs.

Toutes les compagnies de la garde nationale seront épluchées avec le plus rigoureux scrupule, *lundi* et *mardi*. Les chefs et majors de division, commandants et majors de bataillon, et deux de nos aides de camp, verront chaque compagnie séparée. Je vous enverrai, si vous voulez, une copie de leur travail.

Je suis entré dans beaucoup de détails à cet égard, parce que je sais que les intentions de la ville de Paris ont été calomniées; elle n'a rien à se reprocher envers l'armée, puisqu'elle a pris tous les moyens qui dépendaient d'elle; les soldats n'ont point à se plaindre, puisqu'elle ne renvoie que ceux qui sont venus en dépit de ses déclarations, et qu'on a reçus, malgré les ordres de ses représentants et de son commandant, fondés sur ceux que le roi avait envoyés à tous les régiments.

Quant aux equipages du régiment de Nassau, mon cher cousin, je sais qu'on m'a fait une querelle avec MM. les officiers de ce corps, et je ne devrais en conscience être brouillé qu'avec le conseil d'administration. Je conviens d'avoir été peu favorable à la portion des équipages que le roi pouvait remplacer, mais je n'ai pas fait un pas, ou dit un mot, qui ne tendît à sauver les équipages particuliers. On a demandé un dédommagement que j'aimerais mieux à présent, dans la crainte que les effets ne fussent gâtés.

Voilà, mon cher cousin, pour les affaires particulières; mais il en est une générale qui intéresse, qui doit réunir tous les bons citoyens, quelles qu'aient été leurs opinions politiques : nous aimions l'un et l'autre la liberté; il m'en fallait une plus forte dose qu'à vous, et je la voulais pour le peuple et par le peuple ; cette révolution est faite. et vous devez en être d'autant moins fâché, que vous n'avez voulu y prendre aucune part; mais aujourd'hui, nous craignons les mêmes maux, l'anarchie, les dissensions civiles, la dissolution de toutes les forces publiques; nous souhaitons les mêmes biens, le rétablissement du crédit, l'affermissement d'une liberté constitutionnelle, le retour de l'ordre et une forte mesure de pouvoir exécutif. Une contre-révolution étant heureusement impossible, et devenant d'ailleurs criminelle, puisqu'elle assurerait la guerre civile, et, quoi qu'on pût faire, le massacre du parti faible, les honnêtes gens, les citoyens purs, ne peuvent chercher qu'à remonter la machine dans le sens de la révolution. Le roi est pénétré de cette vérité; il faut, ce me semble, que tous les hommes forts s'en pénètrent; l'assemblée nationale, après avoir détruit à Versailles, vient édifier à Paris; elle sera d'autant plus raisonnable qu'on aura dissipé tout prétexte de méfiance, et plus vous, mon cher cousin, serez rallié à la nouvelle constitution, plus vous aurez de moyen de servir la chose publique.

Quant à moi, que les circonstances et la confiance du peuple ont placé dans un degré de responsabilité fort supérieur à mes talents, je crois avoir démontré que je haïssais la faction, autant que j'aime la liberté, et j'attends impatiemment l'époque où je pourrai démontrer aussi, que nulle vue d'intérêt personnel n'a jamais approché de mon cœur. Je vous l'ai ouvert avec confiance, mon cher cousin, il saisit avec empressement toutes les phrases de vos lettres qui le rapprochent de vous, et souhaite bien savoir si celle-ci a votre approbation.

Bonjour, mon cher cousin, mille tendres compliments à votre fils; je vous ai écrit un mot et je crains qu'il n'ait été égaré.

DE PAOLI AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Londres, 16 novembre 1789.

Monsieur le Marquis,

Les compliments que M. Antili a eu l'honneur de vous faire de ma part sont un hommage à la vertu publique, et à toute votre conduite, qui doit servir de modèle aux âmes tourmentées par l'amour de la liberté et le vrai bonheur des hommes. Puissiez-vous avoir autant d'imitateurs que vous

avez d'admirateurs! L'Europe jouirait de meilleurs jours, les trônes seraient affermis par les lois, les souverains y siégeraient environnés de gloire, et régneraient dans le cœur de leurs sujets. Personne ne forme des vœux plus sincères que moi pour l'heureux succès de tous vos généreux efforts.

M. Antili, à son retour ici, m'a informé de votre accueil gracieux dont j'ai mille remercîments à vous faire; il m'a parlé aussi des entretiens qu'il a eus avec vous au sujet de la Corse.

Nos idées, Monsieur, coïncident parfaitement sur le grand principe de la liberté, et je suis encore de votre avis que la convention avec la France ne peut être que très-avantageuse à ma patrie. Son commerce aurait plus d'étendue sous le pavillon français; sa liberté serait plus assurée, si elle était protégée et combinée avec celle de toutes les autres provinces de la France. Quelques difficultés, résultant de la localité et de la pauvreté actuelle de l'île, ne formeraient point un obstacle insurmontable au zèle des sages modérateurs de la constitution nouvelle. Mais je ne puis pas, Monsieur le marquis, vous laisser ignorer la douleur extrême dont je suis pénétré, en voyant que la Corse, devenue province de la monarchie, est pourtant encore une retraite où se retranche le despotisme militaire, afin d'empêcher les pauvres Corses d'adopter les mêmes mesures que les autres provinces ont jugées nécessaires, pour assister la législature dans le grand œuvre de la régénération de la monarchie.

Mes compatriotes, députés aux états généraux, sentent aussi bien que moi que l'oppression de leur pays, dans la présente circonstance, est une insulte encore plus intolérable que l'injustice de la conquête qu'on voulut en faire du temps de la tyrannie ministérielle. Je m'attends que leur zèle les portera à faire des représentations. Mais, peu accoutumés à parler en public dans une langue qui leur est étrangère, et sans appui, je crains que leurs craintes ne fassent pas toute l'impression qu'elles méritent.

Cette considération, Monsieur le marquis, fera mon excuse, si j'ose recommander à votre protection et à celle de vos amis leur cause. A vos yeux la prétention des Corses à la liberté doit avoir un mérite supérieur à celle des Américains. Dans ce siècle d'oppression, la Corse fut la première à lever l'étendard de la liberté contre la tyrannie.

Je n'en dirai pas davantage à un homme qui a vos principes et vos sentiments; mais la reconnaissance de mes compatriotes sera éternelle comme la renommée qui portera votre nom glorieux à la dernière postérité. Quant à moi, je ne souhaite rien autant que les occasions de vous témoigner ma haute estime et le vrai respect avec lequel je suis, etc.

DE M. DE LA LUZERNE

A M. DE LAFAYETTE [1].

Londres, ce 25 novembre 1789.

J'ai respecté jusqu'ici, mon cher marquis, vos occupations et vos travaux; vous en avez eu de si glorieux, et en même temps de si pénibles depuis plusieurs mois, que je me serais reproché de vous en détourner un seul moment. Il vous reste encore des moments bien épineux et bien difficiles à passer; mais je compte infiniment sur votre bonne fortune, et encore plus sur votre bonne tête. Quels que soient vos succès, soyez bien persuadé, mon cher marquis, que mon attachement pour vous ne finira qu'avec ma vie.

Malgré le bras de mer qui nous sépare, vous croirez bien qu'il est peu de pays au monde où l'on soit plus occupé de vous; je ne vous dirai pas actuellement que l'on vous aime, ou que l'on désire que vous réussissiez, mais je puis vous assurer, avec vérité, que l'on vous respecte et que l'on vous admire. Ce n'est pas seulement le peuple anglais, mais aussi le souverain, quoiqu'il n'eût pas un certain faible pour vous avant les événements actuels. J'ai mandé sur cela une anecdote assez particulière, à des gens de nos amis communs; j'imagine qu'ils vous en auront fait part.

J'ai l'avantage de recueillir, ici comme en Amérique, beaucoup de Français, mais sûrement ils n'y viennent pas pour la même cause, et vous n'êtes pas aussi populaire parmi ceux-ci que parmi ceux-là. Je puis cependant vous assurer qu'au milieu de leurs plaintes, souvent extrêmement déplacées, vous êtes celle de toutes les personnes en place, dont ils parlent avec le plus de considération. Quoique je vous dise que vous n'êtes pas fort populaire parmi nos réfugiés, il n'est pas de Français, ni de Françaises, qui ne vous considère mille fois davantage depuis que vous m'avez envoyé un confrère ambassadeur. Je vous avoue même que, quoique je m'en fusse très-bien passé, je crois que vous avez rendu un bien grand service à votre pays en l'engageant poliment à l'abandonner. J'aime bien mieux la gloire politique, qu'il ne manquera

[1] M. de la Luzerne était ambassadeur en Angleterre.

pas d'acquérir en Angleterre, que celle qu'il aurait pu acquérir en France, et je pense que sa personne, ou plutôt son nom, aurait donné bien de l'embarras aux gens qui, comme vous, désirent le rétablissement de l'ordre et l'établissement d'un bon gouvernement.

Au surplus, le nouvel ambassadeur n'est guère plus à son aise à Londres qu'il ne l'était à Paris quelque temps avant son départ. Aucun Français (et cependant nous en avons beaucoup) ne veut vivre avec lui; et quoiqu'il voie secrètement M. de Calonne, ils nient l'un et l'autre d'avoir ensemble aucune relation, ce qui doit rendre leur commerce fort agréable.

Le prince n'est guère plus heureux avec les Anglais qu'avec les Français; on le regarde comme ayant déserté son parti, ce qui est dans ce pays-ci un crime capital, et dont on lui sait extrêmement mauvais gré; il se borne donc à la société de son ami, le prince de Galles, à quelques complaisants et à madame de ***. Il ne me paraît pas, cependant, désirer du tout de retourner en France. Je vous assure que je veillerai de près ses démarches, et qu'il ne sortira pas sans que vous en soyez prévenu.

Il me reste, mon cher marquis, à vous témoigner toute ma reconnaissance de l'intérêt que je sais que vous avez bien voulu prendre à moi et aux miens dans diverses occasions, et à vous assurer que personne au monde ne vous est plus dévoué, et ne désire davantage vous convaincre de son très-tendre et bien sincère attachement.

INSTRUCTION POUR M. DE BOINVILLE,

MON AIDE DE CAMP.

M. de Boinville s'empressera de faire connaissance avec le marquis de la Luzerne, et de lui communiquer tout ce qui pourra l'intéresser, en lui demandant ses conseils et ses secours dans toutes les occasions.

Il est intéressant que je sois instruit par toutes les postes et dans les circonstances exigeant promptitude et secret, par des courriers particuliers, des projets aristocratiques et orléanistes. M. de Boinville éclaircira le soupçon que j'ai d'une réunion entre les deux partis par l'entremise de M. de Calonne.

Dans le cas où M. le duc d'Orléans reviendrait en France, M. de Boinville ira le trouver, et lui dira : « Monseigneur, vous m'avez vu aide de camp » de M. de Lafayette, je suis ici par ses ordres; il » est inutile d'entrer dans le détail des circonstan- » ces qui vous ont divisés; M. de Lafayette croit » qu'il ne convient ni à vous, ni à lui, que vous re- » tourniez à Paris avant la fin de la révolution; et » comme vous ne pouvez y être que son ennemi, » il doit franchement vous le déclarer, et vous » dire, monseigneur, qu'à l'instant de votre débar- » quement il vous regarde comme tel, et que, si » vous arrivez à Paris, son intention est de se bat- » tre le lendemain matin avec vous, et de s'en » justifier le même jour à la barre de l'assemblée » nationale. » Cette déclaration ne doit être faite au prince que la veille de son départ, ou même le matin s'il part dans la soirée.

M. de Boinville, sans se mêler directement des subsistances, prendra toutes les informations nécessaires à cet égard, prêtera toute l'assistance qui dépendra de lui, me donnera tous les moyens de prouver que c'est au roi et à l'hôtel de ville que le peuple doit les mesures qui ont été prises. L'objet des subsistances sera toujours un article de sa correspondance.

Je m'en rapporte d'ailleurs à M. de Boinville pour toutes les informations qu'il croira utiles à la révolution. Londres est un foyer d'aristocratie française; il y a de grandes connaissances à tirer de ce côté, et comme M. de Boinville en fera son occupation unique, je ne doute pas qu'il ne me donne des avis très-utiles.

DE M. DE LA LUZERNE

A M. DE LAFAYETTE.

M. de Boinville m'a communiqué, mon cher marquis, les instructions que vous lui avez données lors de son départ de Paris. J'y ai assurément bien reconnu la sagesse et la prudence qui vous ont fait triompher, toute votre vie, des entreprises les plus épineuses. Le parti que vous avez pris est extrêmement noble, loyal et décisif. J'espère que vous ne serez, cependant, pas obligé d'en venir aux dernières extrémités. Ce charmant prince est aussi prudent que conséquent, et je crois que, toute réflexion faite, il restera tout l'hiver avec sa chère Agnès. Je sais plusieurs dispositions intérieures qui me font au moins croire qu'il ne songe pas à s'éloigner de Londres. Cependant, je sens combien il est nécessaire de le veiller, et je vous assure que, M. de Boinville et moi, nous ne nous endormirons pas, et que vous connaîtrez au moins une grande partie de ses démarches. Il s'occupe

dans ce moment à faire un emprunt de cinq millions; il donne pour prétexte qu'il est obligé de rembourser cette somme à sa sœur pour les reprises sur la succession de son père. On s'occupe des moyens de lui faciliter cet emprunt, et M. de Montmorin, à qui j'écris une lettre par ce même courrier, vous dira les détails.

Adieu, mon cher marquis, votre temps est trop précieux pour vous le faire perdre. Croyez que je suis et serai très-occupé des choses qui vous intéressent; et que le tendre et inviolable attachement que je vous ai voué ne finira qu'avec ma vie.

. . . .

La remarque de Liancourt ne m'étonne pas : depuis quelques jours il est en pourparler avec M. l'évêque d'Autun et Mirabeau pour changer le ministère où ils conserveraient M. de Saint-Priest et l'archevêque de Bordeaux. Mirabeau renonce à y entrer pourvu qu'il y influe, et lorsque M. Necker sera ébranlé, on doit me présenter ce plan en me pressant d'y concourir. J'imagine que c'est pour me pressentir qu'on a parlé devant vous. Au reste, ne voyant intimement aucun parti à l'assemblée, je dois y perdre toute influence.

Vous savez que j'avais conseillé aux ministres quelques mesures sur la Corse; ils ont voulu se soustraire à *mon despotisme*. L'assemblée s'en est mêlée pour eux et malgré eux [1]. Bonsoir, à demain dix heures.

P. S. Soyez tranquille sur les gardes du corps.

AU GÉNÉRAL PAOLI.

Paris, 11 décembre 1789.

MONSIEUR,

La lettre dont vous m'honorez m'est d'autant plus précieuse que personne ne vous a plus que moi rendu cet hommage d'admiration et d'intérêt que tout ami de la liberté vous doit. Il m'est doux de vous l'offrir, Monsieur, au moment où les représentants de la nation, réparant des torts ministériels, viennent d'exprimer les vrais sentiments des Français pour le général Paoli, et où tous mes compatriotes attendent impatiemment l'époque où ils pourront connaître celui qu'ils n'ont cessé d'estimer, et qu'ils aiment aujourd'hui comme ils savent apprécier la liberté.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des affaires corses dont j'ai eu l'honneur de causer avec messieurs les députés et monsieur votre secrétaire. L'union de nos deux pays, qui déjà n'en font plus qu'un, est fondée sur le contrat social bien entendu, et sera maintenue par la volonté d'un peuple libre, ce qui assure à jamais notre bonheur commun sur les bases d'une constitution qui, en cherchant à combiner les droits et les intérêts de tous, n'a épargné aucun abus particulier, ni aucun préjugé nuisible.

Cette lettre vous sera remise par M. de Chabot, mon aide de camp, que j'ai chargé de vous exprimer tous les sentiments que mon cœur vous a voués depuis longtemps. Cet attachement pour vous est un des tributs de mes premières années à la cause de la liberté; je serai bien heureux de le renouveler dans vos mains, lorsque vous viendrez recevoir les applaudissements du peuple français, et jouir comme compatriote d'une représentation qui ne peut être indifférente à aucun ami de l'humanité.

Agréez, Monsieur, l'hommage du respectueux attachement, etc.

SUR

LES PAPIERS DE L'ARMOIRE DE FER [2].

Les pièces contre-signées Roland et Carra furent trouvées dans l'armoire de fer des Tuileries et classées par les deux commissaires girondins [3], qu'on accuse d'avoir soustrait en même temps certains papiers qui auraient compromis leurs amis. J'ai fait copier aux archives nationales la portion de

[1] A la séance du 30 novembre, l'assemblée décréta que l'île de Corse ferait partie intégrante de l'empire français; que ses habitants seraient régis par la même constitution que tous les autres Français; que les Corses expatriés par l'effet et les suites de la conquête de l'île, auraient la faculté de rentrer dans leur pays pour y exercer tous les droits de bons citoyens.

[2] Cette note du général Lafayette est en tête d'un recueil de ses lettres trouvées dans l'armoire de fer et placées d'après leur date, dans la correspondance générale que nous publions; elle précède immédiatement un premier Mémoire adressé au roi.

[3] Il paraît que le ministre Roland alla seul enlever les papiers de l'armoire de fer; cependant on voit au bas la signature de Carra, autre girondin, qui vraisemblablement fut nommé par la Convention pour en recevoir le dépôt. (*Note du général Lafayette.*)

cette collection qui me regarde, comme ayant dû, entre la malveillance de la cour et la malveillance du parti qui m'a fait proscrire, offrir le maximum *de mes trahisons politiques.*

Il est essentiel d'observer que ces pièces passèrent assez longtemps chez le ministre Roland, pour que lui et ses amis pussent en soustraire tout ce qui les compromettait et nommément les correspondances dont le peintre Bose avait été un entremetteur. Cela explique le silence absolu sur toutes ces intrigues. Il paraît même qu'on a eu pour Danton l'égard de soustraire aussi tout ce qui avait rapport à sa corruption actuellement bien avérée, et comme on sait que d'autres jacobins avaient été ou étaient encore dans le même cas, il est clair que la revue secrète qui fut faite chez Roland avant de livrer les pièces à l'inspection des commissaires, fut utile à plusieurs hommes du moment. Il n'en est pas de même de celles qui pouvaient nuire à Lafayette et à ses amis. Je sais bien qu'on pourrait demander aussi où sont les pièces de la correspondance secrète du comité autrichien et de celle de Mirabeau. — Quant à celle-ci, sa liaison à cette époque étant avec Condorcet, qui au 10 août était intimement lié avec Roland, l'explication serait facile. Mais on sait que beaucoup de correspondants secrets de la cour exigeaient le renvoi immédiat de leurs lettres et Mémoires. Lafayette n'a jamais redemandé à la cour ni à qui que ce soit une seule ligne qu'il leur ait écrite; il en résulte que ce qu'on a publié de sa correspondance avec le roi est ce qui pouvait lui faire le plus de tort. On verra ce qu'ont produit ces trois années de rapports extraordinaires, et à quelques égards assez intimes, entre Louis XVI et le commandant de la garde nationale.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU ROI,

ET IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE [1].

(N° 359, armoire de fer.)

Quelque difficiles que soient nos circonstances, il faut et l'on doit en triompher; mais nous n'avons ni temps à perdre ni moyens à négliger. L'établissement d'une constitution libre, où tout intérêt cède à l'intérêt du peuple, est la seule chance de salut pour la nation et pour le roi, comme le seul système auquel je puisse concourir; il n'est plus possible au roi de balancer entre les partis; d'un côté sont les débris d'une aristocratie impuissante, recevant toujours et ne rendant jamais; de l'autre la nation entière qui fait sa gloire, son bonheur et sa puissance. La nécessité, d'accord avec le cœur du roi, doit le décider; dès lors il convient d'abandonner toute idée ancienne, tout plan de retour, et de rallier franchement toutes les volontés autour de l'étendard national.

Il faut que le roi s'offense d'un propos contre la liberté, d'un doute sur la constitution et que ses courtisans mêmes sachent que, dans un pays libre, son rôle est d'être l'homme du peuple.

Le conseil du roi doit être uni par un pacte entre ses membres, et d'après cette solidarité, nécessaire à leur sûreté comme à leur influence, toute démarche doit être examinée et convenue dans un comité; les ministres, loin de déjouer l'assemblée nationale et d'établir entre eux et elle une rivalité polémique, une tendance vers l'appel à la nation, sont, en conscience, obligés de la servir, et par leur devoir comme pour leur salut forcés de la respecter, sans cependant perdre une certaine dignité, et sans s'isoler de ses délibérations.

Quant à l'assemblée, elle doit s'entendre avec le gouvernement pour le bien commun, s'apercevoir de ce que les amours-propres, les partis et le bel esprit lui ont fait perdre de réputation et de temps, sans oublier que les bons citoyens ne laisseront pas s'établir ici un long-parlement. Elle doit remplir avec zèle toutes les fonctions d'assemblée constituante, et réserver les actes de pure législation à une législature ordinaire et mieux composée.

Je propose donc :

1° Que la cour quitte toute apparence de contrainte et de mécontentement; que les dispositions militaires, les changements diplomatiques, les détails intérieurs du palais, les informations sur les complots et quelques punitions exemplaires, que tout enfin ôte tout pouvoir et toute espérance aux ennemis de la liberté et de la régénération, ainsi qu'à la faction orléanaise qu'il faut surveiller avec soin et poursuivre avec la dernière rigueur.

2° Qu'il se tienne, deux fois la semaine au moins, un comité des principaux ministres, où l'on cherche à perfectionner la révolution, à faire respecter les lois, à nous garantir au dedans et au dehors, à rendre au pouvoir exécutif de l'ensemble et de l'énergie; à suivre

[1] Le roi avait demandé à Lafayette une note particulière de ce qu'il croyait, pour son compte, devoir être fait par l'assemblée et le conseil du roi pour faire marcher la révolution, en conservant au roi le plus d'autorité qui pût s'allier avec l'intérêt national. On voit que cette note fut écrite quelque temps après l'arrivée du roi à Paris; car il y est question de la formation des municipalités, de ce que Lafayette appelle, pour être entendu, *Assemblées provinciales,* et il observe qu'il faut les *nouvelles divisions,* dont l'assemblée nationale était alors occupée. Il paraît qu'en parlant de couronner l'ordre judiciaire par un tribunal suprême tel que celui de cassation, Lafayette n'abandonna pas tout à fait ses espérances pour l'idée d'un sénat électif, c'est-à-dire d'un conseil des anciens, tel que la nécessité l'a fait établir en Amérique et en France, au bout de quelques années d'épreuves de la chambre unique, et c'est à cela que s'applique sa phrase sur les changements qui seront reconnus être nécessaires; mais l'on trouve, dans ce document incomplet par sa nature, que le vœu de Lafayette était que l'acte constitutionnel fût achevé à l'époque de la grande fédération de 1790, dont l'objet et

enfin un système de conduite à la fois nerveux et populaire. Les autres ministres, ou toute autre personne utile, y assisteront occasionnellement, et sa première occupation sera l'établissement d'un bureau de subsistance pour tout le royaume; les points arrêtés dans ce comité seraient écrits, soit pour le conseil, soit pour chaque département.

3° Qu'il se forme un conseil de membres influents dans l'assemblée nationale qui en accélère et en règle la marche. Les travaux de l'assemblée me semblent devoir être la formation des municipalités et assemblées provinciales, qui mettent les corps administratifs sous la direction du gouvernement et leur donnent une activité immédiate, de manière que la France soit assemblée d'après les nouvelles divisions du 14 décembre [1];

Les mesures provisoires à prendre pour le rétablissement du calme et le soutien provisoire des finances;

La disposition des biens ecclésiastiques, et la discipline du clergé;

La fixation des principes sur les forces armées de tous genres : toute force armée, dans le royaume, quoique différemment employée, ne devrait être en activité que sous la direction du roi;

La définition du pouvoir exécutif, qui assure au roi l'autorité nécessaire, et nommément la liberté des négociations politiques;

La fixation d'une liste civile convenable, et l'appropriation momentanée des fonds aux autres départements;

La formation de l'ordre judiciaire, et *la création d'un tribunal suprême ou d'un sénat électif;*

L'énonciation des premiers principes de commerce, et les bases d'un plan d'éducation;

Les règlements de finances qui, après avoir déterminé quelques principes, donneront au royaume des moyens efficaces d'attendre une première législature et même de soutenir une guerre.

Enfin il convient de rassembler tous les décrets du pouvoir constitutionnel dans un corps général de constitution dont la rédaction facilitera les changements qui seront reconnus nécessaires.

La proclamation de cette constitution serait le dernier acte de l'assemblée nationale. Elle aurait déjà été reçue dans les assemblées administratives, et cette grande époque serait celle d'un oubli général pour toutes les dissensions et tous les partis, ainsi que du retour de tous les absents. Le roi, après avoir juré cette constitution, convoquerait pour le mois d'août ou de septembre une législature nouvelle. C'est alors au plus tard que le roi doit renforcer son conseil, remplir les premières places de l'administration des citoyens qui par leurs talents et leur patriotisme auraient le plus contribué au succès du plan qui vient d'être tracé, et Sa Majesté peut se faire d'avance un tableau de ceux qu'elle y croit les plus propres.

Je le dis avec d'autant plus de liberté qu'en même temps que le choix du peuple et la confiance publique me donnent à présent le seul pouvoir que je veuille, celui d'être utile, il importe à ma délicatesse et à ma réputation que la fin de la révolution soit marquée par mon abandon complet de toute existence politique.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 12 janvier 1790.

Mon cher Général,

Je ne puis laisser partir ce paquebot sans une ligne de votre filial ami, qui bien qu'il se repose sur M. Short pour vous donner des nouvelles, a besoin de vous exprimer les dévoués et respectueux sentiments que des circonstances extraordinaires rendent encore plus vifs. Combien souvent, mon bien-aimé général, ai-je regretté vos sages conseils et votre amical appui! Nous avons avancé dans la carrière de la révolution sans que le vaisseau de l'État se soit brisé contre les écueils de l'aristocratie et des factions. Au milieu des efforts toujours renaissants des partisans du passé et des ambitieux, nous marchons vers une conclusion tolérable. A présent que ce qui existait a été détruit, un nouvel édifice politique se construit; sans être parfait, il est suffisant pour assurer la liberté. Ainsi préparée, la nation sera en état d'élire, dans deux ans, une convention qui pourra corriger les défauts de la constitution. Je n'entrerai pas dans les détails que je vous ai déjà donnés. *Common sense* [2] écrit pour vous une brochure où vous verrez une partie de mes aventures. Le résultat sera, j'espère, heureux pour ma patrie et pour l'humanité. On aperçoit des germes de liberté dans les autres parties de l'Europe; j'encouragerai leur développement par tous les moyens en mon pouvoir.

Adieu, mon cher général; offrez mes tendres hommages à madame Washington; rappelez-moi au souvenir d'Hamilton, Harrison, Knox et tous nos amis.

---

l'effet auraient été alors bien plus importants; et la conclusion de sa note confidentielle est conforme à sa déclaration publique, qu'aussitôt que la constitution serait terminée et que le corps constituant serait remplacé par le corps législatif, il rentrerait dans le nombre des simples citoyens. (*Note du général Lafayette.*)

[1] Le 14 décembre on avait fait lecture à l'assemblée de 60 articles relatifs aux municipalités. Ce mémoire du général Lafayette doit avoir été écrit peu de jours après. Les discussions législatives sur la nouvelle division du royaume dans ses rapports avec l'exercice du pouvoir administratif, se prolongèrent jusqu'au 16 février 1790.

[2] Thomas Payne, auteur du pamphlet intitulé : *le Sens commun.*

Je voudrais que MM. Jay, John Adams, Wodsworth et le docteur Franklin pussent juger la différence qui existe entre la France d'aujourd'hui, sa capitale, et ce qu'ils ont connu.

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, ce 9 février 1790.

Pardonnez, mon cher cousin, à mon inexactitude, mais ne doutez pas du plaisir que j'ai eu en apprenant que vous approuviez ma conduite. Nous avons été divisés de principes et de sentiments pendant la révolution ; mais aujourd'hui, nous devons tous nous rallier autour du roi, pour l'affermissement d'une constitution que vous aimez moins que moi, qui peut avoir quelques défauts, mais qui assure la liberté publique, et qui est trop avancée dans l'esprit des Français pour que ses ennemis pussent l'attaquer sans dissoudre la monarchie. Lorsqu'on en est à ce point, tous les honnêtes gens ne forment plus qu'un parti, dont le roi s'est déclaré le chef, et qui, déconcertant à la fois les anciens regrets et les espérances factieuses, doit resserrer les liens de l'ordre public, et ramener partout l'union et le calme pour nous faire mieux jouir de la liberté. Le cœur du roi doit se reposer délicieusement sur le bien qu'il a fait, et particulièrement sur les maux qu'il a évités, et dans lesquels un monarque ambitieux ou insensible aurait pu plonger la France. Donnons-lui la récompense de ses vertus, en nous unissant tous pour ramener la tranquillité. Celle de Metz a été troublée par quelques discussions, dont on voulait retarder les travaux de l'assemblée nationale. Il vaut bien mieux n'en pas parler, et je vous conjure d'arranger cette affaire à la satisfaction générale. Il vous est si facile de contenter les citoyens de Metz, de communiquer aux officiers ces dispositions, que vous pourriez donner l'exemple de cette réunion cordiale sans indiscipline, tandis qu'ailleurs, on n'a souvent obtenu l'une qu'aux dépens de l'autre. Vous sentirez aussi que la meilleure manière d'assurer au roi l'autorité constitutionnelle dont nous avons besoin, est de satisfaire les amis de la liberté sur la parfaite concordance de tous les agents du pouvoir exécutif avec les principes du roi. J'ai appris que vous aviez eu l'idée de quitter votre patrie, comme si vos talents ne lui appartenaient pas, comme si même quelques torts particuliers auraient pu vous donner le droit de nous voler les batailles que vous gagnerez pour nous, et dans lesquelles j'espère que vous me permettrez de combattre sous vos ordres. Je me flatte, mon cher cousin, que mon caractère vous est assez connu pour qu'il soit inutile de dire que la révolution me reposera justement à la même place où elle m'a pris. Quelque extraordinaires que soient mes aventures, il le serait encore plus à mes yeux d'en profiter, et j'aime à prendre cet engagement à l'époque où il ne peut plus avoir l'air d'un marché. Je souhaite bien, mon cher cousin, que vous saisissiez les occasions d'en prendre avec la constitution. Il est impossible que vos talents n'excitent pas la jalousie, que vos anciennes idées ne fournissent, soit des occasions, soit des prétextes à l'inquiétude ; il est peut-être utile à la chose publique de vous manifester bien clairement sur ce point; la démarche du roi est une occasion. Je voudrais que, lorsqu'on dit : M. de Bouillé a les plus grands talents et la confiance des troupes, personne n'ajoutât : Il est l'ennemi de nos principes. Pardonnez ma franchise, mon cher cousin, je ne fais que vous répéter ce qu'on m'a dit vingt fois depuis trois jours, et j'ai besoin de ne plus entendre ce reproche contre vous.

Bonjour, mon cher cousin, agréez mon tendre attachement.

Ce 10 février.

Je n'ajouterai qu'un mot, mon cher cousin, à la lettre que je vous ai écrite. La garde nationale m'a prié de demander la permission au roi pour que M. Duteil, nommé par elle son commandant, pût concilier cette place avec celle de lieutenant-colonel d'artillerie. Il m'a paru que c'était un moyen de plus de tout concilier, et je vous envoie ma réponse à la garde nationale où je lui annonce que le roi trouve bon que M. Duteil exerce la place de commandant de la garde nationale. Je vous conjure de saisir cette occasion pour consolider le raccommodement dont les dernières lettres nous flattent.

Bonjour, mon cher cousin.

...... 19 février 1790.

J'ai été impatienté ce matin du retard du décret, et touché ce soir de la mort courageuse de cet homme qui est bien coupable [1]. La fureur publi-

[1] M. de Favras.

que m'a fait mal aussi; je serais malheureux si je n'avais pas écrit cette lettre [1]. La mort de M. de Favras me paraît cependant juste. J'ai parlé ce matin un peu vivement. Après l'assemblée, on m'a proposé de m'entendre avec M. de Mirabeau. J'ai dit : « Je ne l'aime, ni ne l'estime, ni ne le crains. Je ne vois pas pourquoi je chercherais à m'entendre avec lui. » Je parle demain après lui et Duport. La loi [2] est assez médiocre; mais elle suffira à l'établissement de l'ordre nouveau, moyennant quelques changements qu'on y fait. Le parti aristocratique n'en veut pas non plus. Mais M. de Saint-Priest croit qu'avec ce décret on peut aller. Adieu, à demain. J'ai bien besoin d'être adouci par votre amitié; car je suis ennuyé des hommes presque autant que madame de Tessé.

AU ROI.

Paris, 20 février 1790 [3].

Sire,

Je mets aux pieds de Votre Majesté la reconnaissance d'un cœur pur et sensible qui sait apprécier ses bontés et répondre à sa confiance. Croyons, Sire, que vos intentions bienveillantes seront remplies. Quand le peuple et le roi font cause commune, qui pourrait prévaloir contre eux? Je jure du moins à Votre Majesté que, si mon espoir était trompé, la dernière goutte de mon sang lui attesterait ma fidélité [4].

Je suis avec respect, Sire, etc.

. . . .

Je serai privé aujourd'hui du bonheur de vous voir. Toute mon après-dînée a été employée à parler et nommément pour M. d'Albert [5] dont l'affaire aurait mal tourné si je ne m'en étais mêlé; mais j'espère avoir beaucoup adouci les esprits. J'ai à travailler et je reste dans l'espoir qu'en allant souper ou en rentrant chez vous, vous me ferez, à la porte, une petite visite. Le club des prétendus impartiaux s'établit sous des auspices qui ne sentent pas l'impartialité. M. Malouet, le fondateur, après avoir traduit à sa société une conversation particulière que nous avions eue chez moi, a fait mettre dans le *Mercure* nos rendez-vous de l'hôtel de la Rochefoucauld, et toutes ses démarches ont tendu à nous compromettre. M. le duc de..., autre fondateur, est aristocrate au point que son valet de chambre ne voulait plus le servir. J'ai entendu dire au chevalier de Boufflers que si la liberté et le roi levaient l'étendard, il fallait être du côté royaliste, et depuis il n'a parlé qu'avec aigreur des opinions populaires. Virieu traite de rebelles les gardes nationales du Dauphiné et du Vivarais, etc. Je ne veux aucun mal à ce club. Celui des jacobins n'a point de gardes, et tout le monde peut s'assembler tranquillement; mais ce parti, soi-disant impartial, ne sera que plat, et si les ministres s'y attachent, ils perdent l'autorité royale parce qu'ils lient son sort à tous les abus que les autres veulent conserver et à tous les amours-propres qu'ils veulent satisfaire. Adieu, j'irai demain vous voir et serai bien heureux.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 17 mars 1790.

Mon cher Général,

J'apprends avec beaucoup de peine que vous n'avez reçu aucune de mes lettres. J'espère pourtant que vous ne m'avez pas soupçonné de négligence. Il est difficile, au milieu de nos troubles, d'être instruit à temps des bonnes occasions; mais, cette fois, c'est à M. Cayne, qui part pour Londres, que je confie le soin de vous faire parvenir mes nouvelles.

Notre révolution poursuit sa marche aussi heureusement que possible chez une nation qui, recevant à la fois toutes ses libertés, est encore sujette à les confondre avec la licence. L'assemblée a plus de haine contre l'ancien système que d'expérience pour organiser le nouveau gouvernement consti-

[1] La lettre écrite au Châtelet relativement à l'un des dénonciateurs de Favras. Voyez la page 304 de ce volume.

[2] La loi relative aux troubles des provinces.

[3] Cette lettre se trouve sous le n° 358, parmi les pièces de l'armoire de fer.

[4] Je ne me rappelle plus l'occasion de cette lettre; si c'était le 6 ou le 10; je croirais que c'est un remercîment de sa détermination à la démarche du 4 février, jour où le roi accepta solennellement, devant l'Assemblée constituante, tous les décrets qui servaient de base à la nouvelle constitution. (*Note du général Lafayette.*)

[5] M. Albert de Rioms, chef d'escadre; voyez la page 306 de ce volume. — La fondation du *Club des Impartiaux* est de février 1790; cette lettre est du mois de mars.

tutionnel; les ministres regrettent leur ancien pouvoir et n'osent se servir de celui qu'ils ont; enfin, comme tout ce qui existait a été détruit et remplacé par des institutions fort incomplètes, il y a ample matière aux critiques et aux calomnies. Ajoutez que nous sommes attaqués par deux sortes d'ennemis : les aristocrates qui aspirent à une contre-révolution et les factieux qui veulent anéantir toute autorité, peut-être même attenter à la vie des membres de la branche régnante. Ces deux partis fomentent tous les troubles.

Après avoir avoué tout cela, mon cher général, je vous dirai avec la même franchise que nous avons fait une admirable et presque incroyable destruction de tous les abus, de tous les préjugés; que tout ce qui n'était pas utile au peuple, tout ce qui ne venait pas de lui, a été retranché; qu'en considérant la situation topographique, morale et politique de la France, nous avons opéré plus de changements en dix mois que les patriotes les plus présomptueux ne pouvaient en espérer, et que les rapports sur notre anarchie, sur nos troubles intérieurs, sont fort exagérés. Après tout, cette révolution, où l'on trouve seulement à désirer (comme un moment en Amérique) un peu plus d'énergie dans le gouvernement, propagera, affermira la liberté, la fera fleurir dans le monde entier, et nous pourrons attendre tranquillement pendant quelques années, jusqu'à ce qu'une convention corrige des défauts que ne peuvent apercevoir dès à présent des hommes à peine échappés au joug de l'aristocratie et du despotisme.

Vous savez que l'assemblée a ajourné toute discussion sur les Indes occidentales, laissant toutes choses dans l'état actuel. Les ports restent ainsi ouverts au commerce américain. Il était impossible dans les circonstances présentes de prendre une résolution définitive. La législature prochaine formera sa décision d'après les demandes des colonies qui ont été invitées à en présenter, et particulièrement sur les subsistances.

Permettez-moi, mon cher général, de vous offrir un tableau représentant la Bastille telle qu'elle était quelques jours après que j'eusse donné l'ordre de la démolir. Je vous fais aussi hommage de la principale clef de cette forteresse du despotisme. C'est un tribut que je vous dois, comme fils à mon père adoptif, comme aide de camp à mon général, comme missionnaire de la liberté à son patriarche.

Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes tendres respects à madame Washington, parlez de moi affectueusement à George, Hamilton, Knox, Harrison, Humphrey, tous nos amis. Je suis avec tendresse et respect.

Votre affectionné et filial ami.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU ROI

PAR M. DE LAFAYETTE.

14 avril 1790[1].

SIRE,

Votre Majesté a daigné m'assurer de sa confiance et de sa disposition à suivre mes conseils, et dernièrement elle m'a demandé mes idées sur la prérogative royale.

Il m'est doux, Sire, en combattant à la fois deux factions acharnées contre moi, d'un côté les ennemis de la liberté, de la constitution et tous ceux qui regrettent les préjugés ou profitaient des abus; de l'autre, les ennemis de l'unité monarchique et de la branche régnante; tous ceux qui par des vues criminelles et exagérées fomentent le désordre; il m'est doux, dis-je, dans cette double et dangereuse lutte, de penser que l'intérêt du peuple et du roi n'est qu'un, que leurs engagements mutuels sont sacrés et qu'alors tous mes devoirs et tous mes sentiments sont réunis.

Je supplie le roi de relire le mémoire que je lui présentai dans les premiers temps de son séjour à Paris; mes principes, mes opinions, mes conseils seront les mêmes.

Je crois, Sire, que la constitution, dégagée des lois ordinaires, offre les objets suivants :

DÉCLARATION DES DROITS.

Elle doit se borner à une énonciation de principes; celui des *conventions nationales* est le seul moyen de corriger les abus sans que chaque législature puisse risquer un bouleversement.

[1] Au bas de ce Mémoire est écrit de la main du roi : « J'ai » lu avec attention le Mémoire de M. de Lafayette; j'en » adopte les principes et les bases; et quoiqu'il y ait du va- » gue sur plusieurs applications de ces principes, je crois » pouvoir être pleinement rassuré à cet égard par la loyauté » de son caractère et son attachement a ma personne.

» Je promets donc à M. de Lafayette la confiance la plus » entière sur tous les objets qui peuvent regarder l'établisse- » ment de la constitution, mon autorité légitime telle qu'elle » est énoncée dans le Mémoire et le retour de la tranquillité » publique. »

Signé LOUIS.

Lorsque le roi eut écrit ces mots sur le Mémoire resté dans ses mains, il me remit le duplicata de son engagement signé de lui. Je le rendis avec respect en lui disant que sa parole suffisait. (*Note du général Lafayette.*)

POUVOIR LÉGISLATIF.

Sous l'ancien régime, Sire, un ministre portait en conseil une loi faite dans les bureaux; cette loi livrée aux parlements, aux pays d'État, compromettait le nom du roi avant même que les besoins ou le vœu public lui fussent connus. Aujourd'hui le décret discuté près de lui par les députés de tous les cantons viendra se soumettre à son *veto* ou à sa sanction; s'il accepte, il en relève le fruit, sans répondre des inconvénients; s'il refuse, il a pour lui les adversaires de la loi projetée, et la nation à laquelle il s'en réfère, sans désespérer ceux qui la soutenaient; le *veto* suspensif est aussi efficace que le *veto* anglais et s'emploie sans danger.

Quant aux impôts, c'est la proportion des subsides aux besoins, le maniement fidèle des deniers, l'extinction des abus qui intéresse le roi; il n'aura plus l'embarras des résistances, ni l'odieux des taxes nouvelles; chargé de l'emploi de tous les fonds, il ne peut d'ailleurs que préférer la fixation d'une somme pour la durée de son règne, qui suffise à l'éclat du trône et à toutes ses dépenses, sans avoir aucun rapport avec ses ministres ou le trésor public.

Il faut, Sire, que les ministres puissent être de l'assemblée législative et qu'on multiplie les conditions qui ne permettront à la loi de se former qu'avec une sage lenteur.

ORDRE JUDICIAIRE.

Chaque cour, soi-disant souveraine, consentait la loi et l'interprétait à son gré. L'hérédité des offices avait annulé la nomination. Les gens du roi concluaient en son nom contre son vœu, la nation soutenait l'opposition parlementaire; en un mot la magistrature était indépendante du roi qui dépendait d'elle.

Aujourd'hui la procédure, tout au moins celle criminelle, sera sous la sauvegarde des jurés; les tribunaux, au lieu d'être les ennemis nés de l'autorité royale, en deviennent les gardiens, parce qu'elle est déterminée par la loi dont l'application sera leur fonction unique. Et comment les droits de la couronne ne seraient-ils pas défendus par la loi, lorsqu'elle doit assurer à chaque individu une protection efficace contre les entreprises de toutes les puissances et de toutes les coalitions quelconques? Le roi restera le chef suprême de la justice avec le droit de faire grâce, excepté certains cas prévus de tout temps.

ADMINISTRATION.

La nouvelle division du royaume assure l'unité monarchique, et brise les prétentions des provinces; tous les corps administratifs sont subordonnés au roi. Les arrêtés de ces corps, sur tout objet relatif à l'administration générale, ne pourront être exécutés qu'avec son approbation, ce qui rend les rapports avec les administrations de départements et de districts, les mêmes qu'avec celles établies par MM. Necker et Brienne.

Quel que soit le régime de police intérieure, il suffit au roi que tout commandement légal de sa part soit obéi; qu'on punisse la résistance; que lui et ses subordonnés puissent maintenir le bon ordre dont il est spécialement chargé par la constitution, et tous les citoyens sont intéressés à lui en assurer les moyens.

On doit observer qu'en Angleterre une grande partie des actes d'administration exige un concours du corps législatif, au lieu qu'en France l'exercice détaillé de ces mêmes actes en est indépendant.

ARMÉE ET MARINE.

J'aurais souhaité dans les décrets sur l'armée quelques modifications. Quant à la question sur le droit de destitution, elle n'est pas nouvelle; les cahiers de la noblesse sont unanimes et tranchants sur ce point.

Les précautions de la liberté sont à peu près les mêmes qu'en Angleterre; et l'organisation, le commandement et les mouvements pour la défense de l'État appartiennent absolument au pouvoir exécutif. Peu importe au roi que la police intérieure soit faite par des troupes réglées ou par des maréchaussées ou gardes nationales et que les troupes soient appelées par un officier civil ou militaire; mais il faut que toutes les forces de terre ou de mer soient sous ses ordres, et lui obéissent avec cette discipline que les intrigues des généraux et des ministres, les prétentions des colonels et tous les priviléges militaires n'avaient jamais permis.

GARDES NATIONALES.

Tous les citoyens en état de porter les armes doivent être enrôlés; il serait absurde que la nation entière fut soumise à la discipline militaire; mais ce qu'il sera nécessaire de rassembler d'hommes armés dans l'intérieur d'un département doit être sous l'inspection des corps administratifs, lesquels sont subordonnés au roi, et il ne sera pas permis au même citoyen de réunir plusieurs de ces commandements.

Il ne peut y avoir de commandement plus considérable qu'avec l'intervention du corps législatif pour renforcer ou former des armées commandées par le roi, et la nation armée doit toujours avoir le roi pour chef suprême.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Quelques décrets sur cet objet, peuvent offrir au roi les plus grands moyens de développer les talents, de se rendre cher aux peuples, et de faire fleurir le royaume.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Quel que soit en principe le droit d'une assemblée représentative sur les questions de paix et de guerre, je pense que notre position géographique et l'état actuel de l'Europe la force à s'en remettre au conseil du roi. Je sais que mon opinion à cet égard sera combattue, mais il convient que l'assemblée se borne à quelques conditions sur l'enregistrement des traités, les règle-

ments commerciaux, les augmentations ou cessions de territoire, droits que réclamaient même les parlements; et mon avis, d'ailleurs, est que le roi ait toute la liberté des négociations politiques.

C'est ainsi, Sire, que des diverses parties de la constitution peut se former un chapitre des fonctions et prérogatives royales dont voici le résultat.

1° Le gouvernement français est monarchique.

2° Le trône est indivisible.

3° La couronne est héréditaire dans la branche régnante de mâle en mâle.

4° Le roi est chef de la nation; sa personne est inviolable et sacrée; un attentat contre lui est un crime de lèse-nation. Tout ce que la nation gagne en prospérité et en puissance, ajoute à la grandeur du chef.

5° Le roi participe à la puissance législative; il accepte ou refuse; le refus suspend pour trois législatures. La loi est scellée par lui, publiée en son nom, adressée par ses ordres aux corps administratifs et aux tribunaux.

6° Le pouvoir exécutif suprême réside dans la main du roi; il en choisit les ministres et leurs agents.

7° Le roi est chef de la justice; elle se rend en son nom; il inspecte les tribunaux pour le maintien de la constitution, des lois et de la discipline judiciaire.

8° Le roi est dispensateur du trésor destiné au service de l'administration générale, dont il ordonne et règle les dépenses conformément aux dispositions établies par la loi.

9° Le roi est dépositaire de la force publique pour la défense de l'État; et dispose en conséquence des troupes, des fortifications et des magasins.

10° Le roi est conservateur des intérêts du royaume au dehors. C'est à lui que sont confiées les négociations politiques et le choix de tous les agents des affaires étrangères.

11° Le roi est le chef de l'administration générale de l'intérieur du royaume. Les corps administratifs sont sous son inspection et son autorité; il agit par eux sur les gardes nationales dans les cas où celles-ci sont en activité. Tout acte nouveau d'administration doit être autorisé par lui. Il dirige toutes les branches de l'instruction publique, conformément aux principes établis par la loi.

12° Le roi est la source des grâces et des honneurs; il accorde des lettres de grâce, distribue les récompenses, les décorations, les avancements extraordinaires; toutes les existences héréditaires qui ne dépendent ni de la nation, ni de lui, sont abolies.

Il me semble, Sire, que, dans cette situation, un roi des Français, puissant au dehors de toute la force nationale, investi au dedans de tous les moyens de faire le bien et d'arrêter le mal, tranquille et libre dans ses jouissances personnelles, doit, lorsqu'il est aussi vertueux que Votre Majesté, ne pas regretter cette opulence de pouvoir qu'on exerçait arbitrairement sous son nom et que la nation ne cessait de lui envier et de lui contester.

Mais qui lui dira cette vérité? Seraient-ce des ministres ou des commis que la responsabilité effraye, qui se faisaient un royaume de chaque département et dont les opérations étaient souvent un mystère pour la nation et pour le roi? Seraient-ce des courtisans et domestiques du roi pour qui les déprédations étaient devenues tellement patrimoniales, qu'ils se croyaient dispensés de la reconnaissance? Seraient-ce des magistrats qui possédaient héréditairement le droit de nous juger?

Seraient-ce des financiers qui s'enrichissaient aux dépens du trésor public?

Seraient-ce toutes ces familles qui, par leur noblesse, avaient une existence indépendante du roi, et qui s'étaient tellement partagé les places, les pensions et l'armée, qu'il n'était plus au pouvoir du monarque d'accorder une préférence volontaire?

Non, Sire, et voilà les personnes dont vous et la reine êtes entourés, qui cherchent à confondre la situation de Votre Majesté avec la leur, et qui voilent leurs préjugés ou leur intérêt d'une fausse pitié pour le peuple, c'est-à-dire, pour la nation dont la révolution assure les droits et le bonheur.

Quant à moi, Sire, après avoir énoncé mes principes, je dois ajouter que je ne conçois pour le roi qu'un moyen de salut.

Je l'ai dit d'avance à Votre Majesté, elle ne risquait avant le 4 février que sa personne et son trône; aujourd'hui elle est liée par l'honneur.

Mais dans cette marche nécessaire, il existe deux écueils; d'un côté les efforts des mécontents, dont le succès aurait soumis le roi au joug pesant de l'aristocratie, mais qui à présent ne produiraient que des massacres; et lors même que cette division d'opinion commencerait dans un coin de l'empire, la victoire, plus ou moins sanglante, resterait au parti irrésistible du peuple, et tout au plus quelque portion de la France serait-elle démembrée pour augmenter les puissances voisines. Voilà tout ce qu'obtiendrait l'opposition, même avec une guerre étrangère.

De l'autre côté, je vois la faction orléanaise grossie de tous les ennemis personnels du roi et de la reine, et de tous ceux qui voudraient établir en France une confédération de républiques. Ce parti réunit beaucoup de gens inconsidérés qu'on aveugle et qu'on entraîne, et des trésors étrangers sont consacrés à le fortifier.

L'union du peuple et du roi désespère les uns, parce que, n'ayant plus par eux-mêmes aucune chance quelconque, ils voudraient que le roi courût avec eux, celle d'un contre mille; les autres, parce qu'en séparant la liberté du roi, ils enlèveraient à Votre Majesté le secours de tous les bons citoyens.

Je dois dire au roi que les circonstances sont trop difficiles, trop dangereuses, trop instantes pour que le salut de la chose publique et le sien puisse être assuré par des demi-partis et des demi-confiances.

Votre Majesté connaît mes principes : si elle trouve ailleurs des vues, un caractère, des moyens qui lui conviennent mieux, elle doit y placer un entier abandon. Si c'est à moi qu'elle s'en rapporte, ce doit être sans réserve, et en même temps que je lui promets tous mes efforts pour assurer les bases que je viens d'établir, j'ai besoin, pour allier les intérêts de la liberté de la nation et du roi, de trouver en elle une confiance de tous les instants.

Avec une telle disposition, Sire, j'ai lieu de croire au succès; du moins n'aurais-je pas à penser qu'un autre

en eût obtenu plus que moi; et ce précieux dépôt de la confiance de Votre Majesté, je le lui remettrai avec autant de reconnaissance que de respect, le jour où la constitution étant achevée, la législature nouvelle, l'ordre judiciaire, un ministère respectable étant établis, il me sera permis d'exécuter le projet que j'ai annoncé depuis longtemps à Votre Majesté et dernièrement à l'assemblée.

Si au contraire je n'obtiens pas cette confiance, si honorable et en même temps si nécessaire, je ne dis pas que je quitterai mon poste; mais je dois déclarer à Votre Majesté que mon zèle sera sans cesse gêné par des considérations de tout genre.

Je supplie le roi de reconnaître dans ce mémoire la franchise d'un homme qui n'éprouve jamais un sentiment qu'il fût embarrassé d'avouer, et qui joint à une constance inébranlable dans ses principes, à un amour ardent pour sa patrie, les sentiments du plus pur attachement pour Votre Majesté.

Ce vendredi.....

Je n'ai rien de bien satisfaisant à vous mander. La reine recule nos conversations; elle se flatte de chimères et par conséquent son époux qu'elle tourne à son gré. Il se répand un bruit très-fondé de propositions faites par M. de Laqueuille, à la députation de Bordeaux, de recevoir la famille royale. Il existe dans leurs mains une lettre originale de Laqueuille, la veille de cette proposition, qui dit que la reine sera charmée de les voir. C'est M. de Latour-du-Pin qui a présenté Paoli; le bonheur m'a fait arriver à temps pour empêcher qu'on ne lui dit des bêtises [1]. Les projets de Maillebois, cette affaire de Bordeaux et jusqu'aux courses légères du fils de M. de la Vauguyon [2], réveillent les cris contre cet ambassadeur sur lequel j'ai reçu d'Espagne les notes les plus fidèles, et dont la maison et les démarches sont mauvaises. Dans cette circonstance, il n'y a que l'abandon entier du roi qui puisse sauver la chose publique sans guerre civile, dont la probabilité est plus grande aujourd'hui, par la raison que les aristocrates conservent quelque espoir, et que les factieux en profitent pour brouiller les cartes. Vous m'avez souvent prêché la déférence pour le roi et la reine; c'était inutile, parce que mon caractère m'y porte depuis leur malheur; mais croyez qu'ils auraient été mieux servis, et la chose publique aussi, par un homme dur. Ce sont de grands enfants qui n'avalent les médecines salutaires que quand on parle de loups-garoux. Ne croyez pas que je sois capable d'un procédé léger pour gouverner; nous nous entendrons toujours sur tout ce que je ferai dans ce département. Adieu, à demain à huit heures. Je suis bien heureux de vos sentiments; mais je sens que d'ici à six mois je dois des excuses à qui a le tourment de m'aimer. Parlez de moi à tous les êtres animés et inanimés qui vous rappellent des jours si doux et que je languis de voir renaître.

. . . .

Je ne vous verrai pas aujourd'hui parce que je n'ai qu'une heure pour toutes mes écritures. Vous avez bien raison de me plaindre d'avoir un conseil aussi biscornu que celui du roi. La reine et lui sont obsédés de méfiances et de sentiments aristocrates; les ministres font des jérémiades, se rendent justice les uns aux autres et laisseraient dépérir le pouvoir exécutif le plus robuste; l'assemblée est divisée en douze ou quinze partis. J'ai pour ma quinzaine de Pâques un président orléanais, la brouillerie avec le parti Duport, les prêtres au confessionnal, les parlementaires dans les districts, la contre-révolution de M. de Maillebois qui échauffe d'autant les têtes [3], un plan de pillage pour la caisse d'escompte, les districts et la commune se mangeant le cœur, le civil et le militaire en querelle, l'armée incertaine de son sort, le combat des plans judiciaires, trente mille ouvriers affamés, M. Necker faisant ses malles [4], le vicomte de Mirabeau et compagnie qui soudoient des libelles aristocrates et qui, m'a dit l'abbé de Montesquiou, se livreraient aux plus incroyables excès, s'ils pouvaient.... Ne suis-je pas joli garçon? Moi qui ai pris, suivant l'expression de Mirabeau, le rôle de *Cromwell-Grandison*. En attendant j'ai été, suivant vos ordres, à l'église où la reine faisait ses pâques. Elle m'a paru contente de ma politesse. J'ai parlé au roi sur ce plan; ils lui ont persuadé que c'était une belle politique. Je verrai demain

[1] Le 22 avril, le général Paoli fut reçu par l'assemblée constituante avec une députation corse. Tous les journaux du même temps dénonçaient M. de Maillebois comme auteur d'un plan de contre-révolution combiné avec la cour de Turin, par l'entremise de M. Bonne de Savardin. Cette lettre doit être de la fin d'avril 1790.

[2] Le duc de la Vauguyon, ministre plénipotentiaire de France à Madrid, fut remplacé, en 1790, par M. Bourgoing.

[3] Ce plan avait pour but, disait-on, d'enlever le roi et la reine et de les conduire à Lyon. M. de Maillebois, dénoncé par un domestique, avait pris la fuite le 22 mars. Il s'ensuivit une procédure au Châtelet.

[4] M. Necker ne partit qu'au mois de septembre. Cette lettre a été écrite dans le mois d'avril 1790.

Saint-Priest et Montmorin. Bonjour, à demain.

Je n'ai point été aux Jacobins et ne puis pas y aller seul; mais 89 n'étant pas un parti[1], je crois que je dois m'occuper de la constitution et de l'ordre, indépendamment des intrigues de clubs. Je vous verrai ce soir de bonne heure.

DE MONSIEUR PELLENC,

SECRÉTAIRE DE MIRABEAU,

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Après vous avoir quitté, je me suis rendu immédiatement à l'assemblée. M. de Mirabeau n'y était pas. J'ai fait appeler un député de Marseille; et j'ai appris que le renvoi à mardi venait d'être prononcé de la manière suivante[2]. Comme il avait été question de fixer l'ordre du jour, M. d'André a demandé que les députés de Marseille fussent entendus. L'un d'eux a dit à l'assemblée que, Marseille ayant obéi au dernier décret, et les bruits d'une continuation de démolition étant faux, il était moins important qu'on ne pensait d'accélérer le rapport de cette affaire. Cependant l'affaire vient ce soir, après un rapport dont la ville de Nîmes est l'objet. J'ai fait connaître vos intentions à M. de Mirabeau; il vous fera part dans le comité de la Rochefoucauld de son opinion sur l'affaire de Marseille. Mais il ne peut pas consentir à ce que Marseille soit inculpée sous aucun rapport, et il m'en a donné d'assez bonnes raisons. Celle-ci entre autres : qu'il ne faut pas laisser à MM. Lameth et Barnave l'avantage de proposer un décret plus favorable, ce qui augmenterait leur influence dans Marseille. Au reste, vous discuterez cet objet avec M. de Mirabeau.

Je suis avec respect, etc.

M. Ramond me fit part, l'autre jour, que vous aviez à me parler sur le travail projeté relativement au rassemblement des articles constitutionnels. J'aurai l'honneur de me rendre chez vous, lorsque vous voudrez bien m'en indiquer le moment.

M. de Mirabeau ira ce soir au comité de la Rochefoucauld. J'ai oublié de lui dire que je vous avais fait part qu'il devait parler contre M. de Saint-Priest. Je vous prie de le mettre à portée de vous faire connaître lui-même son opinion pour qu'il n'imagine pas que j'ai voulu lui cacher cette circonstance de notre conférence.

A M. DE BOUILLÉ.

20 mai 1790.

Je ne puis vous exprimer, mon cher cousin, avec quel plaisir j'ai reçu votre lettre, et embrassé votre fils. Croyez que, si j'aime avant tout la liberté et les principes de notre constitution, mon second vœu, mon vœu bien ardent, est pour le retour de l'ordre, du calme et pour l'établissement de la force publique. Le malheur veut que dans le parti aristocrate il y ait encore des hommes qui espèrent se retrouver ou se venger dans le trouble; et que dans le parti populaire nous en ayons qui se persuadent que les moyens de la révolution sont ceux qui conviennent à la constitution; peut-être ont-ils des vues factieuses bien plus étendues. Il s'est élevé dernièrement une question sur la paix et la guerre qui a séparé notre parti d'une manière très-marquée, en monarchiques et en républicains; nous avons été les plus forts, mais cette circonstance et bien d'autres nous prouvent que les amis du bien public ne sauraient trop s'unir, et puisque vous n'avez pas de répugnance à épouser notre constitution, servons-la, mon cher cousin, de tout notre pouvoir, en écartant tout ce qui pourrait troubler le bonheur et la tranquillité de nos concitoyens, de quelques côtés que viennent ces tentatives. Ma lettre vous sera remise par M. de Ternant qui est chargé de négociations avec les princes allemands, propriétaires en Alsace; c'est mon intime ami, et vous pouvez lui parler en confiance sur toutes les affaires publiques. J'attends votre fils ce matin, et c'est avec une bien vive satisfaction que je vois se resserrer les liens de notre amitié.

[1] Peut-être y a-t-il dans ce passage quelque allusion à la société patriotique fondée le 13 mai par MM. Bailly, le général Lafayette, Mirabeau, Chapelier, Talleyrand, Sieyès, etc., etc.

[2] Le renvoi de la discussion sur les troubles qui avaient éclaté à Marseille à la fin d'avril. (Voyez ci-dessus, la séance du 12 mai.) Le rôle de défenseur de l'ordre qui appartenait au général Lafayette et celui d'apologiste du peuple de Marseille, que prit Mirabeau, amenèrent entre eux quelques difficultés qui troublèrent le rapprochement qu'avaient commandé les circonstances et qui s'était manifesté dans la discussion sur le droit de paix et de guerre. C'est comme une preuve de ce rapprochement et de ces difficultés que nous avons inséré cette lettre du secrétaire de Mirabeau.

25 mai 1790.

Vous m'écrivez de bien aimables billets, et je jouis plus pour vous que pour moi de l'inviolabilité de ma personne. Nous sommes tranquilles aujourd'hui, grâces à de vigoureuses précautions, et les efforts des méchants se briseront encore une fois contre la phlegmatique barrière que je leur oppose [1]. Vous me demandez ce qui s'est passé hier, le voici. Un homme accusé d'avoir volé un sac d'avoine a été saisi par le peuple du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois; la garde a voulu le conduire au Châtelet, mais une populace nombreuse, composée, en partie, de vagabonds, grossissait autour de lui. Les quais ont bientôt été engagés. La patrouille de cavalerie, ainsi que les volontaires, ne pouvaient forcer cette foule dans laquelle plusieurs hommes armés de bâtons assommaient le voleur. Je revenais en voiture par le guichet, lorsqu'on m'a averti. Il n'y avait que Romeuf avec moi, et malgré les instantes prières de tous les citoyens, nous avons pénétré aussi loin qu'il a été possible. Nous sommes alors descendus, et, traversant la patrouille, nous nous sommes jetés au milieu de la foule. Un homme a levé sa massue sur Romeuf, qui lui arrachait le cadavre; moi j'ai enjambé par-dessus le mort, j'ai dit à ces hommes qu'ils étaient des assassins, et que, comme je ne pouvais croire que tout ce qui était là était coupable, je les sommais de me les désigner. Quelques gardes nationaux qui suivaient m'en ont montré un que j'ai saisi au collet en leur disant : « Je vais vous montrer que toute fonction est ho- » norable lorsqu'on exécute la loi. » J'ai tenu mon homme par le col, malgré ses cris, jusqu'au Châtelet. La patrouille des gardes nationales nous pressait et ne voulait pas me laisser seul, mais, en sortant du Châtelet, je leur ai ordonné de s'écarter, et suis monté sur le parapet en me faisant entourer de tout le peuple, et là, bien livré de nouveau à eux, je leur ai fait les reproches les plus sévères sur leur conduite; je leur ai dit qu'ils étaient la dupe de factieux et de brigands qui voulaient forcer l'assemblée nationale et le roi à quitter Paris et mettre la ville en combustion, mais que toutes les propriétés de la capitale et sa tranquillité étaient sous ma sauvegarde; que j'écraserais tout ce qui oserait troubler l'ordre public; que je serais soutenu; mais que, fussé-je seul, je résisterais au crime, et ferais respecter la loi jusqu'au dernier soupir; que je ne croyais pas qu'il existât des hommes assez hardis pour attenter sur moi. Pendant ce temps une multitude pendait à l'autre bout du quai mon voleur que j'avais laissé, parce que je le croyais mort; Romeuf et moi y avons couru. Les gardes nationales se sont jetées avec nous au milieu du peuple, et nous l'avons sauvé, car il en réchappera. J'ai ensuite recommencé ma mercuriale et ordonné qu'on se séparât, ce qu'on a fait en criant : « *Vive Lafayette !* »

Voilà ma petite aventure d'hier. C'est la propriété de mes amis que j'ai jouée à croix ou pile, mais s'ils sont propriétaires de ma vie, ils sont solidaires de mes devoirs, et je crois avoir rempli un grand objet.

[1] Époque de la discussion sur le droit de paix et de guerre.

AU ROI.

26 mai 1790 [2].

Le roi m'a permis de lui proposer les démarches que je croirais utiles à la chose publique et à ses intérêts personnels. Je lui observerai que dans un moment de révolution il n'y a rien d'indifférent, que de petites choses ont souvent de grands effets, et que de courts délais sont quelquefois irréparables.

Le roi sent qu'il n'y a rien à faire que par et pour la liberté et le peuple; son cœur et sa raison lui en font une loi. Tout autre système éloignerait ses serviteurs et moi le premier. Mais pour déjouer les factieux, pour prévenir des complots dont tout les bons citoyens frémissent, le roi ne doit négliger aucun moyen de popularité.

La garde nationale serait infiniment flattée d'être vue du roi. Si dimanche, à son lever, il lui convenait de voir trois divisions au Champ-de-Mars et les trois autres le dimanche suivant, il en résulterait le meilleur effet possible. Le roi verrait chacun de ces deux jours une division de cavalerie.

On a répandu que le roi refuserait des chevaux à tout autre chef de division que M. de Courtomer, parce que celui-ci est présenté. Il est bien important que M. de Goursac en donne à celui des chefs de division qui se présentera.

Le roi daignerait-il déterminer l'abolition des preuves pour la présentation à la cour? Ce règlement était blâmé autrefois, il est inconséquent aujourd'hui. Un ordre du roi, à cet égard, rédigé avec soin, produirait un effet excellent.

Je supplie le roi de ne pas perdre de vue l'idée

[2] Armoire de fer, n° 355.

d'ordonner lui-même la démolition du Donjon de Vincennes lorsqu'il s'y promènera.

Le roi a déterminé dans son conseil qu'il serait fait une proclamation sur la cocarde nationale. J'ose lui soumettre le projet que j'ai communiqué à M. Necker et à M. le garde des sceaux.

Je supplie le roi de pardonner à mon importunité. Je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour éloigner de lui les dangers de la faction, comme je l'eusse donnée pour assurer la liberté de mon pays. Mais je suis pressant parce que j'ai à me reprocher envers le roi de n'avoir pas assez insisté sur mes sollicitations. Notre situation est critique; je suis sûr que nous en sortirons si le roi daigne me croire, mais, dans tous les temps, il verra que je ne crains pas de me compromettre, et je le supplie de daigner venir à mon secours sur tous les objets qui l'intéressent en faisant ce qui dépend de lui.

J'ose demander au roi la permission de présenter mes opinions dans cette forme parce que je la crois plus commode au roi, et qu'elle dépose dans le sein de Sa Majesté les conseils qu'elle m'a permis de donner, en rappelant l'époque à laquelle je les aurais soumis au roi.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

New-Yorck, 3 juin 1790.

Mon cher Marquis,

Votre excellente lettre du 12 janvier a été reçue, comme le sont toujours vos nouvelles, avec une grande satisfaction; son arrivée a été retardée jusqu'à ce moment. Bien assuré de vos dispositions amicales, et me figurant de quel poids immense d'affaires vous devez être accablé, j'étais seulement troublé par le désir d'apprendre que vous marchiez toujours en avant et que vous poursuiviez heureusement votre grande entreprise. Combien je me suis réjoui de voir les affaires de France prendre un si favorable aspect! Soyez assuré que mes vœux les plus ardents vous accompagnent, et si je ne vous ai pas écrit dernièrement, c'est que, n'ayant rien d'important à vous communiquer, je savais que votre temps était employé plus utilement qu'à répondre à des lettres particulières.

Vous avez sûrement entendu parler, de temps en temps, de l'heureuse amélioration de nos affaires. Les principales difficultés que rencontrait le gouvernement semblent en grande partie surmontées. Nos concitoyens paraissent animés d'un bon esprit. Rhode-Island vient d'accéder à la constitution, et tous les États qui ont formé la première confédération sont à présent réunis sous le gouvernement général. Vermont, nous l'espérons, entrera bientôt aussi dans l'Union. Deux nouveaux États sont placés, dans ce moment, sous la direction immédiate du gouvernement des États-Unis. C'est le général Saint-Clair qui est chargé de l'administration du territoire dernièrement cédé par la Caroline du nord. Notre gouvernement est à présent en activité. Quelques questions épineuses sont restées indécises; on doit espérer de notre législature nationale qu'elles seront réglées avec prudence. Un bon système financier est l'objet qui préoccupe les esprits et excite le plus d'anxiété; mais les produits de notre sol se sont élevés au delà de ce qu'on prévoyait; les récoltes abondantes de l'année dernière, et cependant le haut prix du blé, ont augmenté le revenu public. Ce qui est relatif aux échanges dépend plus de notre volonté; l'importation des denrées européennes a été considérable, et les droits perçus par le trésor se sont accrus en proportion. Notre commerce aux Indes occidentales prospère, et les profits individuels sont si grands que le nombre de ceux qui s'y engagent est toujours croissant; l'esprit d'entreprise est généralement répandu. J'ai l'espoir très-fondé que notre commerce avec les îles des Indes occidentales, qui présentement a peu d'importance, en acquerra sous peu davantage. Le peuple de ce pays est fort sensible à la conduite généreuse de votre nation, et je vous assure avec une grande satisfaction, que de ce côté de l'Océan, on a pour tout ce qui l'intéresse les dispositions les plus amicales.

Plusieurs de vos anciens amis font avec moi partie de l'administration. M. Jefferson est à la tête du département de l'État, M. Jay de la justice, Hamilton du trésor et Knox de la guerre. Je me sens appuyé par d'habiles coopérateurs qui sont entre eux dans une parfaite harmonie. Les autres nominations en général ont, je crois, été également approuvées du public. Le pauvre colonel Harrison, qui avait été nommé juge de la cour suprême, est mort dernièrement.

J'étais malade ces jours derniers. Je suis à présent rétabli, sans avoir encore retrouvé mes forces; mes médecins me conseillent plus d'exercice et moins d'application. Pourtant il est essentiel d'accomplir de mon mieux une tâche que la défiance de mes facultés m'a fait entreprendre avec répugnance. Mais la session doit être un peu in-

terrompue dans le cours de cet été, et je compte alors passer quelques moments à Mount-Vernon.

Je suis avec les sentiments de la plus sincère affection, etc.

AU ROI.

5 juin 1790 [1].

J'ai l'honneur d'envoyer au roi la copie du décret relatif à la liste civile; je prendrai la liberté de lui soumettre demain mes réflexions à cet égard. Il convient, sous tous les rapports, que cette affaire se termine promptement.

Quelques membres du comité militaire font des plans à perte de vue. J'ai causé ce matin avec ceux qui voient comme moi sur cet objet, et ils pensent que, pour calmer le zèle des faiseurs de projets, il faudrait que dès ce soir M. de la Tour-du-Pin écrivît aux comités, qu'il leur demandât une conférence pour lundi afin de causer sur leurs observations.

Cette démarche n'engage point le roi qui pourra prendre un parti au conseil de demain, et elle suspend l'activité de quelques membres du comité dont la séance s'emploierait ce soir à faire des plans, au lieu qu'ils attendront la conversation de lundi, si elle leur est annoncée ce soir vers six heures.

Le désir que j'ai que le comité n'outre-passe pas ses fonctions constitutionnelles, ce qui donnerait un mauvais exemple aux législatures à venir, me fait solliciter pour aujourd'hui cette lettre qui n'engage qu'à une conversation.

AU ROI.

Ce vendredi.... [2].

J'ai l'honneur d'envoyer au roi une réponse dont le général Paoli vient de me charger, et que je prends la liberté de joindre aux notes que le roi a daigné me demander sur les idées que je pourrais avoir.

Je mettrai demain à l'ordre, si le roi le trouve bon, la revue qu'il compte passer de dimanche en huit.

M. de Mirabeau a fait aujourd'hui la motion, et l'assemblée a passé le décret que je joins ici. On a réfléchi depuis, qu'un deuil de cour était indiqué pour samedi. Je suis sûr que le roi ferait un grand plaisir à l'assemblée si son ministre mandait au président :

Que le roi, apprenant avec satisfaction l'hommage rendu par l'assemblée à la Mémoire de M. Franklin, et ne voulant pas qu'il soit confondu avec le deuil de cour indiqué samedi, a *suspendu*, pour les lundi, mardi et mercredi, ou ce qui vaudrait mieux encore, *reculé* le deuil de l'électrice, pour que rien ne gênât les justes témoignages de considération que les représentants de la nation ont donnés à la mémoire de M. Franklin.

J'arrangerais ces objets avec M. de Saint-Priest, si le roi daignait nous donner des ordres.

M. de Saint-Priest pourrait ajouter un mot des regrets et des bontés personnelles du roi pour M. Franklin.

AU ROI [3].

19 juin 1790.

Je n'étais pas assez sûr que madame de Lafayette n'eût pas la rougeole pour me présenter devant le roi. Je suis assuré ce soir à cet égard, et pourrai lui faire ma cour à la revue.

Je supplie le roi de daigner me donner ses ordres sur l'heure à laquelle il arrivera.

Mon attachement pour le roi, et le vif désir que j'ai de prévenir tout ce qui produirait un mauvais effet me forcent à insister auprès de lui sur un point qui lui paraîtra minutieux, mais que les circonstances et la disposition des esprits rendent *très-important :* c'est que le roi, au lieu de venir à la revue comme à ses promenades ordinaires, y porte son habit de revue. Je prie le roi de croire que je ne ferais pas cette observation si je ne la croyais pas très-intéressante. Il daignera excuser la liberté que je prends en faveur des sentiments d'attachement et de respect qui m'y ont engagé.

[1] Dans cette lettre, extraite de l'armoire de fer (n° 352), on reconnaîtra toujours mon désir d'être utile au roi dans tout ce qui n'était pas contraire à mes idées de liberté et à l'esprit constitutionnel. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Cette lettre est du 11 juin. A la séance de ce jour, l'assemblée, sur la proposition de Mirabeau, décréta qu'elle porterait pendant trois jours le deuil de Franklin.

[3] Armoire de fer, n° 353.

AU ROI [1].

(Datée de la main du roi, 25 juin 1790.)

J'ai vu ce soir M. Necker, M. de Montmorin et ensuite M. le garde des sceaux ; nous avons causé sur la discussion qui a eu lieu au conseil du roi relativement au décret du 19. Quelques informations que j'ai données à ces Messieurs, et les réflexions importantes qu'elles ont fait naître, nous ont fait regarder comme très-intéressant de prendre de nouveau les ordres du roi. Je le supplie de retarder l'envoi de sa réponse jusqu'à ce qu'il ait vu M. de Montmorin.

Je supplie le roi de daigner recevoir mes regrets de ne pouvoir pas lui faire ma cour.

A M. DE BOUILLÉ.

Ce 26 juin 1790.

Je m'étais promis, mon cher cousin, de vous écrire longuement par monsieur votre fils, mais on a bien voulu employer ma matinée par cinq ou six querelles qu'on a tâché d'exciter pour troubler notre tranquillité, et essayer si le 14 juillet ne pourrait pas devenir une occasion de tapage. J'espère que nous serons plus forts que ceux qui nous tourmentent, et parmi lesquels je mets à la première place le parti factieux dont votre fils vous donnera les détails. M. le duc d'Orléans nous annonce son arrivée pour le 10. Je compte encore sur sa lâcheté pour le retenir à Londres. Le travail sur l'armée paraîtra la semaine prochaine ; on nous promet le choix d'une discipline exacte, nous en avons bien besoin. Nous avons su les mouvements que les ennemis de la révolution ont excités en Languedoc ; ceux-là ne partent pas comme ceux de Paris, Marseille et autres places, du parti orléanais ; il est à croire qu'ils n'auront pas de suite. L'époque du 14 juillet, quoiqu'un peu critique, tournera bien, suivant toute apparence. *Constitution et ordre public* doivent être le cri de ralliement de tous les bons citoyens, et c'est une belle occasion de s'en pénétrer.

J'ai été sensible à votre lettre, mon cher cousin, et mon cœur y répond avec une confiance et une amitié qui dureront autant que ma vie.

AU ROI.

Datée de la main du roi ce dimanche, 27 juin 1790.
(Armoire de fer, n° 109.)

Sire,

Je suis vivement touché de la bonté qu'a Votre Majesté d'entrer avec moi dans de nouveaux détails sur le décret du 19 [2]; la première faute est aux membres de l'assemblée, à commencer par moi, qui, étant présents à cette séance, pouvions demander une rédaction plus raisonnable. J'ai tâché de réparer le mal en présentant à Votre Majesté une occasion peu commune où des dispositions qu'on avait cru très-populaires pouvaient être changées, sur les observations du roi, à la grande satisfaction du public. Mais puisque le roi n'a pas jugé à propos d'en faire, je vais tâcher, s'il en est temps et s'il y a moyen, d'amener quelque décret explicatif qui préserve d'une exécution rigoureuse.

[1] Armoire de fer, n° 354. Voyez la note ci-dessous.

[2] La lettre apostillée du 27 juin, et datée du dimanche, dont le protocole n'est pas celui dont Lafayette se sert dans ses autres lettres, paraît avoir subi quelque altération. Le fond en est vrai; Lafayette et ses amis n'avaient voulu, dans la séance du 19 juin, que déclarer qu'il n'y avait plus de noblesse héréditaire en France, et que tout acte portant titre de noblesse ou de féodalité serait nul. La défense absolue de porter des armoiries et des livrées fut proposée par Noailles et plusieurs de ses collègues ; le lendemain quelques députés causant avec Condorcet sur le décret de la veille, celui-ci leur observa que l'injonction de ne porter que son nom patronymique, et les dispositions sur les armoiries et livrées étaient contraires à la liberté, et qu'il eût fallu, pour mieux établir le système d'égalité, dire que, toutes ces distinctions n'étant point une propriété, il était loisible à tout le monde d'arborer celles qui lui plaisaient sur son cachet ou sur l'habit de ses domestiques. D'après cette idée, quelques membres du comité de constitution rédigèrent une nouvelle forme de décret également destructive de toute prétention nobiliaire, mais plus conforme à la liberté individuelle. On pria Lafayette d'obtenir une suspension de la sanction ; il se rendit chez le garde des sceaux ; celui-ci le pria sans affectation d'en écrire un mot au roi. On voit par les ouvrages même de M. Necker ce que tout le monde savait déjà, qu'il y eut débat au conseil ; que Necker voulait suspendre la sanction ; qu'il blâma, non-seulement la précipitation du parti qui fut adopté, mais ses motifs cachés. En effet c'est précisément pour que le décret eût des défauts qu'on se hâta de le sanctionner, et il paraît que le billet de Lafayette fut tenu en réserve pour le compromettre au besoin. Il ignorait les motifs déguisés dans une lettre du roi sous une fausse apparence de confiance, lorsqu'il écrivit la réponse qui ne fit qu'avancer l'envoi de la sanction. (*Note du général Lafayette.*)

Je prierai en conséquence M. le garde des sceaux de faire parvenir la réponse un peu tard dans la séance.

Je supplie Votre Majesté d'agréer ma vive sensibilité pour la confiance qu'elle daigne me témoigner et la justice qu'elle rend à mes sentiments; je lui suis dévoué jusqu'à mon dernier soupir par la reconnaissance et l'attachement le plus profond.

Je suis avec respect,

Sire,

de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

DE M. DE LA LUZERNE

A M. DE LAFAYETTE.

Londres, ce 4 juillet.

Boinville vous a rendu compte, mon cher marquis, de tout ce qui s'était passé lors de son départ; tout allait le mieux du monde; mais depuis, il est arrivé un petit incident, dans lequel je me suis conduit, à ce que je crois, comme la prudence m'ordonnait de le faire; mais comme, dans une chose qui peut être vue sous différentes faces, il est possible de se tromper, j'ai cru devoir bien vite vous envoyer un courrier pour que vous puissiez prévenir les démarches que pourraient faire à l'assemblée les amis ou plutôt les fauteurs de M. le duc d'Orléans, afin de présenter sous un point de vue défavorable une chose que j'ai cru nécessaire d'accorder, parce qu'il m'a semblé qu'elle ne pourrait faire qu'un bon effet, dans l'esprit de tous les gens raisonnables. Au reste tout ceci peut n'être qu'un surcroît de précaution; car M. le duc d'Orléans m'a donné sa parole qu'il ne ferait d'autre usage de l'éclaircissement de l'écrit que je lui ai remis, que de vous en envoyer une copie dans la lettre qu'il vous écrirait, et qu'il le regardait simplement comme un moyen de montrer un jour à ses amis qu'il était resté en Angleterre uniquement par la crainte de causer des troubles à Paris, mais que la lâcheté n'était entrée pour rien dans le parti qu'il avait pris.

Deux heures après le départ de Boinville, le prince est venu me trouver, et voici à peu près ce qu'il me dit : « Je veux bien me sacrifier pour la chose publique, mais je suis si affecté de penser que les gens qui me connaissent et qui me connaîtront par la suite, seront tous convaincus que je n'ai rompu le plan que j'avais formé, et que j'avais annoncé publiquement en France et en Angleterre, d'être à Paris le 14 juillet, que par des motifs de crainte et de faiblesse personnelle et non par des sentiments d'attachement à mon roi et ma patrie, que malgré l'engagement que j'ai pris il y a trois jours avec vous, malgré les dangers personnels que je cours, j'aime mieux partir à l'instant pour Paris, y précéder peut-être M. de Boinville, au moins avant qu'on ait fait aucune démarche à l'assemblée, que de rester en Angleterre dans cette pénible situation. J'y resterai cependant si vous voulez vous prêter à un tempérament qui dans ce moment-ci me raccommoderait avec moi-même, et serait peut-être par la suite une justification de ma conduite auprès de mes amis. »

Après ce beau préambule, le charmant prince a tiré de sa poche une note qui avait l'air d'avoir été écrite à la hâte, mais qui, dans le fait, était fort adroite, et que j'ai reconnu par cette raison être l'ouvrage de Laclos [1]. Cette note était un récit très-véritable de quelques parties de notre conversation, en présence de Boinville, et l'on pouvait fort bien en conclure qu'en votre nom il avait voulu effrayer le prince par des dangers chimériques, mais que ce qui dans le fait l'avait engagé à rester en Angleterre, c'était les observations que je lui avais faites pour lui prouver que son retour en France pourrait exciter de grands troubles.

J'ai refusé, comme vous le croyez bien, de certifier un pareil écrit, en lui disant qu'assurément je confirmerais tout ce qui s'était passé entre nous lorsque les circonstances l'exigeraient, mais que ce n'était pas le moment, et qu'il y aurait le plus grand inconvénient, pour son honneur et sa propre gloire, que personne au monde sût tout ce qui s'était dit dans notre conversation du matin.

Il serait inutile et beaucoup trop long, mon cher marquis, de vous répéter tout ce que m'a dit M. le duc d'Orléans, tantôt pour m'attendrir sur sa situation, tantôt pour me persuader qu'il allait partir, si je ne lui donnais les moyens de se réconcilier avec lui-même. Je n'ai pas été emporté par le sentiment comme vous le croyez bien, je n'ai pas été non plus fort effrayé du projet de partir sur-le-champ pour la France, quoique j'aie cru qu'il se pourrait bien que Laclos peut-être parvînt à le décider, si je me refusais à lui donner toute satisfaction; mais d'autres réflexions m'ont engagé à lui donner l'écrit, dont je vous envoie la copie; peut-être j'ai eu tort, mais j'espère que vous serez

[1] Choderlos de Laclos, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et auteur du roman intitulé *les Liaisons dangereuses*, mort général de brigade, en 1803.

bien convaincu que c'est un tort de jugement, non un manque d'intérêt, pour votre personne et votre gloire.

J'ai cru premièrement, que toutes les fois que M. le duc d'Orléans affirmerait que Boinville et moi, avions été le trouver, et lui avions représenté en votre nom, que des gens malintentionnés pourraient se servir de son nom en arrivant à Paris, pour y exciter des troubles, il nous serait impossible de refuser d'attester un tel fait. Je n'ai pas trouvé une grande différence entre la certitude de pouvoir se faire donner un tel certificat toutes les fois qu'il le jugerait convenable, ou de l'avoir réellement en main.

J'ai craint un peu aussi (je l'avoue) que le désespoir ne lui fît prendre le parti d'aller à Paris, et qu'il ne partît malgré toutes nos précautions. Vous savez que le désespoir des poltrons est quelquefois dangereux; j'ai pensé que, dans le fait, nous avions tout ce que nous voulions, puisque nous l'empêchions d'aller à Paris, ce qui était notre unique but, et que nous pouvions le manquer, si j'étais trop roide dans cette occasion. J'ai pensé aussi que dans un moment où tout Paris était consterné de la prétendue arrivée du prince, on vous saurait un gré extrême de lui avoir fait donner un avis amical de rester à Londres, et que pour éviter que des brouillons puissent se servir un jour de ma note, vous pourriez dès à présent raconter à vos amis et même à vos ennemis la mission de Boinville, et rendre, par vous-même, assez public tout ce qui est consigné dans l'écrit que j'ai donné à M. le duc d'Orléans. Enfin après avoir bien pesé le pour et le contre, et avoir écrit le certificat, j'ai pensé aussi que je pourrais bien avoir fait une sottise. Je vous prie au moins de ne pas l'attribuer ici à un défaut de zèle, ni à la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie.

COPIE DE L'ÉCRIT REMIS A M. LE DUC D'ORLÉANS PAR M. LE CHEVALIER DE LA LUZERNE.

Je certifie que j'ai présenté à monseigneur le duc d'Orléans M. de Boinville, aide de camp de M. de Lafayette, et qu'il a dit en ma présence à monseigneur qu'il était envoyé par son général; qu'il était extrêmement inquiet des troubles que pourraient exciter à Paris, dans ce moment-ci, des gens malintentionnés qui ne manqueraient pas de se servir du nom respectable de S. A. S. pour troubler la tranquillité de la capitale et peut-être du royaume; et qu'il le conjurait, par cette raison, de retarder son retour pour quelque temps.

M. le duc d'Orléans, ne voulant en aucune manière donner lieu ou prétexte à ce que la tranquillité publique fût troublée, a consenti, d'après les instances de M. de Boinville et les miennes, à différer de quelques jours son départ, qu'il avait fixé au 3 de ce mois, conformément à la lettre qu'il avait écrite au roi le 25 juin dernier; il s'est décidé à ce parti, pour avoir le temps de connaître le vœu du roi, et de l'assemblée nationale, sur la conduite qu'il avait à tenir en cette occasion.

Comme M. de Boinville n'a remis à M. le duc d'Orléans aucun écrit, il m'a prié de certifier l'exactitude des faits ci-dessus.

Le chevalier de LA LUZERNE.

NOTE

REMISE DE LA PART DU DUC D'ORLÉANS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, AU ROI, ET AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire au roi pour prévenir Sa Majesté que je me disposais à me rendre incessamment à Paris; ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin le 29 du même mois. J'avais depuis pris, en conséquence, congé du roi d'Angleterre et fixé mon départ à aujourd'hui 3 juillet après-midi; mais ce matin M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, et m'a présenté un monsieur qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide de camp de M. de Lafayette, envoyé de Paris par son général, le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de Boinville m'a dit en présence de M. l'ambassadeur, que M. de Lafayette me conjurait de ne pas me rendre à Paris; et parmi plusieurs motifs qui n'auraient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important : celui des troubles qu'exciteraient des gens malintentionnés qui ne manqueraient pas de se servir de mon nom. Le résumé de ce message et de cette conversation est certifié par M. l'ambassadeur de France dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains et dont copie signée de moi est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromettre légèrement la tranquillité publique, et j'ai pris le parti de suspendre toutes démarches ultérieures; mais ce n'a pu être que dans l'espoir que l'assemblée nationale voudrait bien, dans cette occasion, régler la conduite que j'ai à tenir, et voici les raisons sur lesquelles j'appuie cette demande.

A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de Lafayette qui me fit le premier, au nom du roi, la proposition de me charger de la mission que Sa Majesté désirait me confier. Le récit de la

conversation qu'il eut avec moi à ce sujet est consigné dans un exposé de ma conduite que je me proposais de rendre public, seulement après mon retour à Paris, mais que, d'après ce nouvel incident, je prends le parti de publier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau de l'assemblée. On y verra que parmi les motifs que M. de Lafayette me présenta pour accepter cette mission, un des principaux fut déjà que, mon départ ôtant tous prétextes aux malintentionnés de se servir de mon nom pour exciter des mouvements tumultueux dans Paris, lui, M. de Lafayette, en aurait plus de facilité pour maintenir la tranquillité de la capitale, et cette considération fut une de celles qui me déterminèrent. Cependant j'ai accepté cette mission, et la capitale n'a pas été tranquille. Et si, en effet, les fauteurs de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon nom pour les exciter, ils n'ont pas craint d'en abuser dans vingt libelles pour tâcher de fixer les soupçons sur moi.

Il est enfin temps de savoir quels sont ces gens malintentionnés dont toujours on connaît les projets, sans cependant pouvoir jamais avoir aucun indice qui mette sur leur trace, soit pour les punir, soit pour les réprimer. Il est temps de savoir pourquoi mon nom servirait plutôt que tout autre de prétexte à des mouvements populaires. Il est temps enfin qu'on ne me présente plus ce fantôme sans me donner aucun indice de sa réalité.

En attendant, je déclare que depuis le 25 du mois dernier, mon opinion est que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation et au service du roi; qu'en conséquence, je regarde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale; que mon vœu personnel m'y porte; que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de l'assemblée, me semble m'y rappeler plus impérieusement encore, et qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire et ne me fasse connaître sa décision, je persisterai dans ma résolution première. J'ajoute que, si contre mon attente, l'assemblée jugeait qu'il n'y a lieu à délibérer sur ma demande, je croirais en devoir conclure qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de Boinville doit être considéré comme non avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre l'assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre.

Je vous prie, Monsieur, après avoir fait connaître ces faits à l'assemblée nationale, d'en déposer sur le bureau le présent détail signé de moi, et de solliciter la déclaration de l'assemblée à ce sujet.

J'envoie copie de la présente lettre à Sa Majesté par M. de Montmorin et à M. de Lafayette.

Signé Louis-Joseph-Ph. duc d'Orléans.

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL LAFAYETTE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Séance du 6 juillet 1790.)

D'après ce qui s'est passé entre M. le duc d'Orléans et moi au mois d'octobre, et que je ne me permettrais pas de rappeler s'il n'en entretenait lui-même l'assemblée, j'ai cru devoir à M. le duc d'Orléans de l'informer que les mêmes raisons qui l'avaient déterminé à accepter sa mission pouvaient encore subsister, et que peut-être on abuserait de son nom pour répandre sur la tranquillité publique quelques-unes de ces alarmes que je ne partage point, mais que tout bon citoyen souhaite écarter d'un jour destiné à la confiance et à la félicité commune.

Quant à M. de Boinville, il habitait l'Angleterre depuis six mois, il était venu passer quelques jours ici; et à son retour à Londres, il s'est chargé de dire à M. le duc d'Orléans ce que je viens de répéter à l'assemblée.

Permettez-moi, Messieurs, de saisir cette occasion, comme chargé par l'assemblée de veiller dans cette grande époque à la tranquillité publique, de lui exprimer sur cet objet mon opinion personnelle. Plus je vois s'approcher la journée du 14 juillet, plus je me confirme dans l'idée qu'elle doit inspirer autant de sécurité que de satisfaction. Ce sentiment est surtout fondé sur les dispositions patriotiques de tous les citoyens, sur le zèle de la garde nationale parisienne et de tous nos frères d'armes arrivant de toutes les parties du royaume, et comme les amis de la constitution et de l'ordre public n'ont jamais été réunis en si grand nombre, jamais nous ne serons plus forts.

XIII

FÉDÉRATION[1].

14 JUILLET 1790.

La fédération de 1790 fut un des plus grands événements de la révolution. Quatorze mille députés régulièrement élus par plus de trois millions de gardes nationales, des députations de tous les corps de terre et de mer, vinrent au nom de la France armée abjurer l'ancien régime, et prêter serment à la liberté et à l'égalité constitutionnelles. La proposition qui avait été faite à cet égard, le 5 juin, par M. Bailly, à la tête d'une députation de la ville de Paris, fut appuyée par le vertueux duc de la Rochefoucauld, assassiné à Gisors après le 10 août, un des premiers martyrs de la constitution et des lois nationales.

Le procès-verbal de la fédération des Français, imprimé en 1790, donne la relation suivante :

« Le 10 juillet, les représentants se réunissent, sur l'invitation de l'état-major de la garde nationale parisienne, dans la maison commune de Paris.

» M. de Lafayette est unanimement proclamé président de l'assemblée des fédérés et n'accepte qu'après les instances les plus réitérées.

» Plusieurs propositions relatives à M. de Lafayette ont été faites par différents membres de l'assemblée, et ont été vivement accueillies, mais M. le président, ayant refusé de les mettre aux voix, a levé la séance, et l'a indiquée à demain six heures du soir.

» Le 11 juillet, M. le président rend compte que l'assemblée nationale et le roi recevront, le 13, la députation des gardes fédérés. La rédaction de l'adresse est confiée à M. de Lafayette et au bureau.

» Le 13 juillet, M. de Lafayette, major général de la fédération, dont le roi est le chef, marche à la tête des fédérés et prononce à la barre de l'assemblée nationale ce discours :

« Messieurs,

» Les gardes nationales de Paris viennent vous offrir l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance. La nation, voulant enfin être libre, vous a chargés de lui donner une constitution. Mais en vain elle l'aurait attendue, si la volonté éclairée, dont vous êtes les organes, n'avait suscité cette force obéissante qui repose en nos mains, et si l'heureux concert de l'une et de l'autre, remplaçant tout à coup cet ordre ancien que les premiers mouvements de la liberté faisaient disparaître, n'avait été la première des lois qui succédaient à celles qui n'étaient plus.

» C'était, nous osons le dire, un prix dû à notre zèle.

[1] Suite du recueil intitulé : *Collection de plusieurs discours, depuis l'année 1784 jusqu'à l'année 1829*. (Voy. la note de la p. 193 de ce volume.)

que cette fête qui va rassembler tant de frères épars, mais qui, régis, à la fois, par votre influence et par le besoin impérieux, si cher aux bons Français, de conserver l'unité de l'État, n'ont cessé de diriger vers un point commun leurs communs efforts. C'était aussi, sans doute, un prix dû à vos travaux, que cet accord unanime avec lequel ils portent aujourd'hui, à l'Assemblée constituante de France, leur adhésion à des principes que demain ils vont jurer de maintenir et de défendre.

» Oui, Messieurs, vous avez connu et les besoins de la France et le vœu des Français, lorsque vous avez détruit le gothique édifice de notre gouvernement et de nos lois, et n'avez respecté que le principe monarchique; lorsque l'Europe attentive a appris qu'un bon roi pouvait être l'appui d'un peuple libre, comme il avait été la consolation d'un peuple opprimé.

» Achevez votre ouvrage, Messieurs, en déterminant dans le nombre de vos décrets ceux qui doivent former essentiellement la Constitution française; hâtez-vous d'offrir à notre juste impatience ce code dont la première législature doit bientôt recevoir le dépôt sacré, et dont votre prévoyance assurera d'autant plus la stabilité, que les moyens constitutionnels de le revoir nous seront plus exactement désignés.

» Les droits de l'homme sont déclarés; la souveraineté du peuple est reconnue; les pouvoirs sont délégués, les bases de l'ordre public sont établies. Hâtez-vous de rendre à la force de l'État toute son énergie. Le peuple vous doit la gloire d'une constitution libre; mais il vous demande, il attend enfin ce repos qui ne peut exister sans une organisation ferme et complète du gouvernement.

» Pour nous, voués à la révolution, réunis au nom de la liberté, garants des propriétés individuelles, comme des propriétés communes, de la sûreté de tous et de la sûreté de chacun, nous qui brûlons de trouver notre place dans vos décrets constitutionnels, d'y lire, d'y méditer nos devoirs, et de connaître comment les citoyens seront armés pour les remplir; nous, appelés de toutes les parties de la France, par le plus pressant de tous, mesurant notre confiance à votre sagesse, et nos espérances à vos bienfaits, nous portons, sans hésiter, à l'autel de la patrie, le serment que vous dictez à ses soldats.

» Oui, Messieurs, nos mains vont s'élever ensemble, à la même heure, au même instant; nos frères, de toutes les parties du royaume, proféreront le serment qui va les unir. Avec quels transports nous déploierons à leurs yeux ces bannières, gages de notre union et de l'inviolabilité de nos serments! avec quels transports ils les recevront!

» Puisse la solennité de ce grand jour être le signal de la conciliation des partis, de l'oubli des ressentiments, de la paix et de la félicité publique!

» Et ne craignez point que ce saint enthousiasme nous entraîne au delà des bornes que prescrit l'ordre public. Sous les auspices de la loi, l'étendard de la liberté ne deviendra jamais celui de la licence; nous vous le jurons, Messieurs, ce respect pour la loi, dont nous sommes les défenseurs; nous vous le jurons sur l'honneur; et des hommes libres, des Français, ne promettent point en vain. »

» Au sortir de l'assemblée nationale, cette députation s'est présentée chez le roi, à qui M. de Lafayette a dit :

« Sire,

» Dans le cours de ces événements mémorables qui nous ont rendu des droits imprescriptibles; lorsque l'énergie du peuple et les vertus du roi ont présenté aux nations et à leurs chefs de si grands exemples, nous aimons à révérer en Votre Majesté le plus beau de tous les titres, celui de *chef des Français* et de *roi d'un peuple libre*.

» Jouissez, Sire, du prix de vos vertus; que ces purs hommages, que ne pourrait commander le despotisme, soient la gloire et la récompense d'un roi citoyen!

» Vous avez voulu que nous eussions une constitution fondée sur la liberté et l'ordre public. Tous vos vœux, Sire, seront remplis; la liberté nous est assurée; notre zèle nous garantit l'ordre public.

» Les gardes nationales de France jurent à Votre Majesté une obéissance qui ne connaîtra de bornes que la loi, un amour qui n'aura de terme que celui de notre vie. »

» La réponse du roi fut noble et touchante :

« Redites à vos concitoyens, disait-il, que j'aurais voulu leur parler à tous comme je vous parle ici, redites-leur que leur roi est leur père, leur frère, leur ami; qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, riche que de leur prospérité, souffrant que de leurs maux; faites surtout entendre les paroles ou plutôt les sentiments de mon cœur dans les humbles chaumières, et dans les réduits des infortunés; dites-leur que si je ne puis me transporter avec vous dans leurs asiles, je veux y être par mes affections et par les lois protectrices du faible; veiller pour eux, vivre pour eux, mourir, s'il le faut, pour eux....... »

(14 juillet.) « Ce jour ayant été indiqué pour la solennité du pacte fédératif des quatre-vingt-trois départements, les troupes de lignes, de la marine et autres corps, se sont réunies au lieu indiqué. La marche a été exécutée ainsi qu'elle avait été prescrite par la proclamation et les ordres du major général.

» Chaque département, précédé de sa bannière, a été prendre sa place; les troupes de ligne se sont également rangées autour de l'autel de la patrie, qui était au milieu du Champ-de-Mars, et en face de l'assemblée nationale.

» Des détachements de chaque département, un détachement des troupes de ligne ont porté les bannières et l'oriflamme [1] sur l'autel de la patrie; elles ont été bénies, et la messe a été célébrée par

[1] « L'oriflamme n'est ni une bannière religieuse ni une

M. l'évêque d'Autun, au son de dix-huit cents instruments.

» La messe étant finie, M. de Lafayette, en sa qualité de major général de la confédération, s'est avancé près du roi pour prendre ses ordres; et montant ensuite sur l'autel de la patrie, il y a placé son épée, et a prononcé le serment suivant :

» *Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale, et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés; la circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent; de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.*

» Au même instant tous les bras se sont élevés, et toutes les voix ont crié : *Je le jure.* Ce serment, que chacun a répété plusieurs fois, a été suivi de salves d'artillerie, et des cris de *Vive l'assemblée nationale! Vive le roi!*

» Le 16 juillet, les députés s'étant réunis avant l'arrivée du président, ont unanimement voté une adresse à M. de Lafayette, en chargeant le bureau de la rédiger; et le 17, réunis de nouveau sous la présidence du doyen d'âge, ils ont unanimement agréé l'adresse suivante, et l'assemblée s'étant transportée de suite chez M. de Lafayette, le doyen d'âge a dit :

« MONSIEUR,

» Celui qui, dans le moment où l'assemblée constituante de France était menacée des vengeances du despotisme, osa parler des droits de l'homme en homme libre; celui qui avait coopéré d'une manière si glorieuse à la révolution du nouveau monde, devait sans doute se vouer à celle que viennent d'opérer ses concitoyens, et se montrer, à leurs yeux, l'ami et le défenseur de la liberté.

» Mais plus vous faites pour la cause publique, moins vous voulez recevoir de récompense : vous avez refusé les hommages que vous préparaient des cœurs citoyens et reconnaissants; vous vous êtes soustrait à nos empressements, à nos éloges, et vous nous avez prouvé que le grand homme croit n'avoir jamais assez fait pour sa patrie.

» Les députés des gardes nationales de France se retireront avec le regret de ne pouvoir vous nommer leur chef; ils respecteront la loi constitutionnelle qui arrête en ce moment l'impulsion de leurs cœurs; et ce qui doit vous couvrir à jamais de gloire, c'est que vous-même avez provoqué cette loi; c'est que vous-même avez prescrit des bornes à notre reconnaissance.

» Mais si vous ne pouvez être notre chef, vous serez toujours notre ami, notre guide, notre modèle. Accoutumés à voir en vous l'homme qui a tant contribué aux succès de la révolution française, nous n'oublierons jamais les grands exemples que vous nous avez donnés. S'il était possible qu'on tentât d'abuser, un jour, de notre amour pour la liberté; s'il était possible que cet amour, si pur dans son principe, donnât quelque espoir aux partisans de la licence; rassurez-vous; des millions d'hommes sont prêts à partager vos dangers.

» Représentant de la nation, soyez, Monsieur, auprès de l'Assemblée constituante, le garant de notre zèle à exécuter ses décrets.

» Commandant général de la garde nationale parisienne, de ces soldats citoyens avec lesquels nous venons de nous unir, soyez auprès d'eux le garant de l'inviolabilité de nos serments; devenez, auprès d'un roi qui ne veut régner que sur un peuple libre, l'interprète de notre amour et de notre fidélité; regardez enfin les acclamations du sentiment et de la joie que votre présence a excitées parmi nous comme autant d'hommages rendus à celui que la patrie régénérée met à la tête de ses défenseurs. »

« La réponse de M. de Lafayette, faite de premier mouvement, a été recueillie ainsi qu'il suit :

« L'émotion que j'éprouve en ce moment, Messieurs, ne me permet pas de trouver d'expression qui réponde à ma reconnaissance. Je vous ai souvent rappelé que les gardes nationales de France, réunies ici par leurs députés, ne devaient présenter d'adresse qu'à l'Assemblée nationale et au roi; jugez si je puis donner mon assentiment à l'exception si honorable et si touchante que vous daignez faire en ma faveur. Non, Messieurs, permettez-moi de la regarder comme un témoignage d'amitié que vous donnez à vos frères d'armes parisiens, en la personne de leur commandant. Quant à moi, j'ai concouru, avec eux et vous, à notre heureuse révolution; j'ai proclamé, sur l'autel de la liberté, le serment qui unit à jamais tous ses soldats; j'ai été comblé de vos bontés; il ne me reste plus qu'à souhaiter ardemment ce jour, sans doute prochain, qui, terminant nos travaux constitutionnels, me laissera tout entier à des souvenirs bien doux, puisqu'ils me rappelleront sans cesse mes obligations envers vous, mon respect et mon éternel dévouement. »

Nous nous sommes bornés à cet extrait du *procès-verbal de la fédération des Français*, signé chaque jour par le président et les secrétaires. Les journaux et mémoires du temps donnent plus de détails sur les fêtes de cette grande époque, et sur

bannière militaire. La commune de Paris a annoncé son intention de vous en faire hommage. L'inscription qu'elle y a placée : *Confédération nationale,* 14 *juillet* 1790, consacre ce vœu de plus en plus. » (Discours de M. Chapelier.) On décréta que l'oriflamme serait suspendue à la voûte de l'assemblée nationale.

l'immense popularité dont Lafayette reçut d'unanimes et éclatants témoignages.

Le 20 juillet, après avoir été chargé d'exprimer à M. Bailly et à MM. les électeurs les remercîments des députés de la fédération, il ferma la séance de cette réunion par un dernier discours :

« Au moment où nous allons nous quitter, je ne vous entretiendrai ni de ma profonde et éternelle reconnaissance, ni de mon dévouement pour la cause du peuple et le maintien de ses droits, auxquels ma vie a été consacrée. Sûr de votre confiance comme vous l'êtes de mes sentiments, je ne vous parlerai que de nos devoirs.

» Il faut, Messieurs, nous dire ce dernier mot de frères qui se séparent, mais qui, séparés, doivent agir uniformément; qui, solidaires d'obligations comme de gloire, sont liés par un même sentiment, dont la plus légère infraction serait douloureusement sentie d'un bout à l'autre de cette grande famille.

» Que l'amour de la liberté, Messieurs, soit notre guide. Ce mot dit tout : amour de l'ordre, respect des lois, des mœurs ; avec lui la propriété est inviolable ; la vie de l'innocent est sacrée ; il n'est de coupable que devant la loi ; par lui tout est garanti, tout prospère. Ne l'oublions pas, Messieurs, la liberté, sévère dans ses principes, craint la licence autant que la tyrannie, et la conquérir, la conserver surtout, est moins encore le prix du courage que le triomphe de la vertu.

» Que l'unité de l'État soit notre but. Le temps n'est plus où la liberté était condamnée à d'étroites limites; et depuis que les constitutions représentatives lui ont permis de s'étendre, elle ne s'établit pas mieux dans des républiques bornées que dans de vastes États, ayant pour chef un roi citoyen.

» Mais dans ces États l'homme libre a plus besoin qu'ailleurs de cette obéissance à la loi qui en assure l'exécution, et de cette constante haine du despotisme qui l'en garantisse à jamais.

» L'égalité, Messieurs, n'est point blessée par ces autorités que l'utilité publique nécessite, et que la constitution a établies; mais elle l'est par la plus légère prétention qui sort du cercle tracé par la loi. Que l'ambitieux n'ait pas de prise sur vous ; aimez les amis du peuple; mais réservez l'aveugle soumission pour la loi, et l'enthousiasme pour la liberté. Pardonnez ce conseil, Messieurs ; vous m'en avez donné le droit glorieux, lorsque, réunissant tous les genres de faveur qu'un de vos frères puisse recevoir de vous, mon cœur, dans sa délicieuse émotion, n'a pu se défendre d'un mouvement d'effroi.

» Je n'ajouterai qu'un mot, Messieurs. La confiance et la plus tendre fraternité ont réuni nos drapeaux ; dans nos assemblées, nous avons écarté jusqu'au moindre soupçon d'une influence de la force armée sur la volonté publique; nous avons juré à l'Assemblée nationale ce respect pour ses décrets, sans lequel l'État serait perdu ; nous avons présenté de purs hommages au meilleur des rois ; nous nous sommes montrés vraiment libres dans ces jours où des multitudes assemblées ont conservé cette modération que donne au peuple la conscience de sa dignité... Séparons-nous avec le doux sentiment que ces beaux jours ont versé dans le cœur des bons Français, et n'oublions pas que c'est à la justice et à l'ordre à finir la révolution qu'un généreux effort a commencée. »

XIV

INSURRECTION

DE LA BELGIQUE[1].

Une révolution avait éclaté dans le Brabant; elle était essentiellement ecclésiastique et nobiliaire; néanmoins un parti populaire s'y formait[2]. L'Angleterre, la Hollande, les jacobins français encourageaient cette première direction[3]. Lafayette et ses amis auraient voulu une révolution plus favorable

[1] Le récit qui va suivre était placé dans la *Collection des discours,* à la date du mois de mars 1790; mais pour présenter les événements dans leur ensemble, nous l'avons réuni à la correspondance et aux divers documents que nous possédons. L'insurrection dont il s'agit, s'étant d'ailleurs prolongée pendant un an environ, un semblable classement ne nous a point paru contraire à l'ordre chronologique.

[2] Un manifeste du 24 octobre 1789, signé Vander-Noot, agent plénipotentiaire du peuple brabançon, contient les motifs de cette révolution. On y déclare que Joseph II a violé l'art. 3 et l'art. 5 de son pacte, dit la *Joyeuse entrée,* en démolissant les fortifications sans le consentement des états; l'art. 58, en supprimant arbitrairement, malgré la réclamation itérative des états, plusieurs monastères, des confréries, et disposant des biens ecclésiastiques; on y reproche à l'empereur d'avoir supprimé le comité député des états en établissant des intendances, et d'avoir ainsi aboli les corps religieux et civils contre le vœu de son peuple; on rappelle encore dans ce manifeste, que tous les gouverneurs et capitaines ont prêté leur concours aux actes despotiques du gouverneur Trautmannsdorff, qui, le 22 janvier 1788, ne donna que quatre heures au conseil pour enregistrer un édit; qu'après diverses résistances qui firent couler le sang des citoyens, une ordonnance de l'empereur avait anéanti le conseil lui-même et tous les priviléges de la province. En conséquence, Joseph II, duc de Brabant, est déclaré déchu de la souveraineté.

La ville de Gand tomba, en novembre 1789, au pouvoir des insurgés. Bruges, Ostende, Mons, Anvers et les autres villes, suivirent ce mouvement. Un mois après, le général d'Alton, commandant des troupes autrichiennes, fut chassé de Bruxelles. Le 19 décembre, les états du Brabant s'assemblèrent pour la première fois, et donnèrent ensuite leur adhésion à l'acte d'union de la province de Flandre. M. Vander-Noot, avocat et ministre, soutenait avec M. Van-Eupen, grand pénitencier de l'église d'Anvers, le parti des états opposé aux innovations dans les anciennes formes du gouvernement. M. Vonk et le général Vander-Meersch étaient à la tête d'un autre parti qui réclamait des changements conformes aux principes de l'assemblée constituante de France. On arrêta M. Vander-Meersch, et ses amis politiques furent poursuivis. Au milieu de ces divisions, Léopold II, successeur de Joseph II mort le 20 février 1790, envahit la Belgique avec une armée de quarante mille hommes, après avoir obtenu par la convention de Reichenbach l'assentiment des cabinets de Londres, de Berlin et de La Haye, qui lui garantissaient la souveraineté des provinces belgiques. Les Brabançons furent défaits, et l'armée autrichienne fit sa rentrée dans Bruxelles au commencement de décembre 1790.

[3] Voy. dans le t. v, p. 523 des *Révolutions de France et de Brabant,* par Camille Desmoulins, le passage suivant : « C'est » à nous journalistes, à nous efforcer de sauver au peuple » Français la tache que Lafayette lui a imprimée par le suc-

aux principes démocratiques. Pendant ce temps, l'aristocratie belge essaya d'engager l'assemblée dans des mesures qui auraient pu entraîner la guerre. L'assemblée préféra laisser la négociation au roi.

A la séance du 18 mars, le président fit lire une lettre de M. de Montmorin, dans laquelle ce ministre apprenait à l'assemblée nationale que le roi avait reçu une lettre du congrès des États Belgiques, que Sa Majesté n'avait pas voulu ouvrir.

Le président parla ensuite de deux lettres remises à l'assemblée par les députés des États Belgiques.

Environ deux mois avant cette séance, le roi avait soumis aux délibérations de l'assemblée les propositions des citoyens du Brabant, auteurs de la révolution. Le 18, au moment où la discussion allait s'ouvrir relativement au parti qu'il convenait de prendre sur les lettres du congrès, Lafayette monta à la tribune pour proposer de laisser cette affaire à la discrétion du roi :

« Messieurs, dit-il, s'il n'est aucun ami de la liberté, il n'est aucun Français qui ne doive au peuple belgique des applaudissements et des vœux. Mais la question actuelle se réduit à deux points : l'adresse de la lettre et ses auteurs.

» Elle s'adresse à l'assemblée constituante de France, dont les éminentes fonctions sont étrangères à cet objet ; elle est écrite par un congrès dont personne ne respecte plus que moi les membres, mais qui, d'après la constitution actuelle des États Belgiques, n'offre point encore les caractères qui émanent de la souveraineté du peuple. Je pense donc que, sous tous ces points de vue, nous devons renvoyer cette affaire au roi, bien sûrs que désormais tout despote, toute corporation ambitieuse, ne fera que hâter, en s'agitant, la révolution qui l'attend. Ce n'est pas le roi des Français, le restaurateur de notre liberté, qui nous égarera dans la conduite à tenir envers un peuple qui veut être libre et commence à connaître ses droits. »

Voici la proposition de Lafayette :

« L'assemblée nationale, après la lecture d'une lettre de M. de Montmorin, par laquelle ce ministre annonce la défense à lui faite par le roi d'en ouvrir une écrite au nom des États Belgiques, ainsi que la situation intérieure des Pays-Bas, où le congrès des États actuels ne paraît pas avoir les caractères qui émanent de la souveraineté du peuple ; pense qu'elle ne peut mieux faire que de s'en rapporter entièrement à la sagesse et aux sentiments connus du roi [*]. »

SUR

L'INSURRECTION DE LA BELGIQUE [1].

On trouvera ici des lettres des chefs de l'insurrection de Belgique, celles de MM. de Sémonville, Dumouriez, de la Sonde, employés par nous dans les Pays-Bas, des lettres du congrès, de ses députés en France, et de M. Cornet de Grez, conciliateur entre les partis y compris celui de l'empereur d'Autriche ; il y a aussi des lettres de M. de Montmorin. Le résultat de la lecture de toutes les pièces réunies ici sera de rappeler de plus en plus à mes amis le but auquel je tendais, celui d'établir la liberté en Belgique avec le moins d'excès et de malheurs qu'il se pourrait, mais en faisant céder les prétentions du trône et des diverses aristocraties, au grand principe de la souveraineté nationale, à la vraie liberté du peuple belge. J'en ai dit un mot dans ma lettre à M. d'Hennings [3].

Frédéric-Guillaume n'a pas été étranger à l'insurrection de la Belgique [4]. Le gouvernement français, le roi et ses ministres, voulaient, avant

» cès de la motion d'abandonner les Belges à la vengeance de » leurs tyrans. C'est son négociateur Sémonville qui, en prêchant à Bruxelles prématurément la pure démocratie qu'il » persécutait ici chez les jacobins, et aidé du crédit de la mai- » son d'Aremberg, a affaibli les forces du congrès, en fourvoyant le respectable Vander-Meersch et les *Vonkistes.* »

[1] Nous trouvons parmi les papiers du général Lafayette, la copie d'une lettre qui rend compte à M. Van-Eupen, grand pénitencier et secrétaire du congrès belgique, des dispositions de l'assemblée en cette circonstance. Elle est écrite par M. de la Sonde que M. de Montmorin avait chargé de quelques instructions diplomatiques pour les Pays-Bas : « (Paris, 18 » mars 1790.) Vous aurez vu sans doute que M. de Lafayette » était monté à la tribune de l'assemblée nationale pour y » provoquer un décret aussi modéré qu'il était possible, vu » l'état actuel des choses dans les provinces belgiques. Il eût » été à désirer que vos agents ici n'eussent point encore in- » sisté sur un objet dont vos dissensions avaient empêché la » maturité ; je vous en avais averti ; sans doute vous n'avez » pas ajouté foi à mes paroles. Quoi qu'il en soit, je ne doute » nullement que le décret proposé n'eût été accueilli avec » plus d'intérêt, sans un misérable pamphlet dont vous trou- » verez ci-joint un exemplaire. Je ne sais quel est l'incendiaire » qui l'a envoyé chez vous, avec tant de profusion, et princi- » palement à tous les membres de notre assemblée, le jour » même qu'elle était consultée sur ce qui vous regarde. Cet » écrit qui indigne généralement est attribué à un défenseur » du congrès dont on pouvait faire l'apologie sans attaquer, » comme l'auteur se l'est permis, l'assemblée nationale. »

[2] Cette note du général Lafayette est en tête d'un dossier où il a réuni un grand nombre de lettres, instructions et documents diplomatiques, relatifs aux événements des Pays-Bas.

[3] Voy. la lettre à M. d'Hennings, (Witmold, 15 janvier 1799.)

[4] Voy. plus loin à la p. 346, la lettre du général Schlieffen, commandant des troupes prussiennes à Liége, au général Lafayette. (23 février 1790.) — Le roi de Prusse permit au général prussien Schonfeld de commander les troupes brabançonnes.

tout, éviter une rupture avec l'Autriche; je cherchais à profiter de cette peur ministérielle, des embarras de la cour de Vienne et du besoin que l'aristocratie belge avait de la France, pour ramener tous les partis à un système national et représentatif; mais je ne me serais pas permis de contrarier à un certain point la politique du gouvernement français. On eût dit qu'il y avait, à cette époque, une espèce d'aillance entre l'Angleterre, la maison d'Orange, la Prusse et les jacobins. C'est alors que Camille Desmoulins écrivait, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, pour le congrès belgique. J'aurais voulu que les États eussent adopté le principe d'une assemblée vraiment nationale, pour faire une constitution à la française. Peu m'importait alors que ce fût un prince autrichien qu'on mît à la tête de ce gouvernement. Mais l'aristocratie et le clergé voulaient conserver leurs priviléges et leurs antiques états. Je fis ce que je pus pour concilier ensemble les hommes influents du parti aristocratique et du parti populaire; les premiers ne voulurent pas se nationaliser; les autres diminuèrent de zèle à mesure qu'ils virent qu'on ne travaillait pas pour le peuple. Le gouvernement français ne voulait pas risquer la guerre pour cette querelle, et n'avait pas tort; il en était de même des autres puissances; la cour de Vienne en profitait.

Pendant cette époque, M. de Sémonville [1] fut envoyé, sans caractère public, à Bruxelles, et on eut lieu d'être content de lui. Après son retour, on envoya Dumouriez. Celui-ci s'enfila dans un projet avec les chefs aristocratiques, où il ne s'était pas oublié lui-même, et Montmorin, qui en fut mécontent, n'eut aucune envie d'entrer dans ses vues. Voici, à ce sujet, une anecdote assez remarquable. Lorsqu'en 1792, le ministère jacobin, dont Dumouriez était chef, fit un plan d'attaque contre la Belgique, il y avait dans mes instructions une recommandation de ne pas trop me livrer, dans ce pays, à mes sentiments démocratiques, ce qui contrastait singulièrement avec le genre de reproches que les mêmes hommes et leurs amis, dans le club et dans l'assemblée, me faisaient tous les jours.

[1] Le comte de Sémonville, ambassadeur auprès de la Porte Ottomane en 1793, puis en Hollande après le 18 brumaire, grand référendaire de la chambre des pairs depuis 1814.

CORRESPONDANCE.

A M. DE MONTMORIN,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

Paris, 1er février 1790.

Je vous envoie, mon cher Montmorin, la dernière lettre de Sémonville. MM. Torfs et de la Sonde dînent aujourd'hui chez moi. Je voudrais expédier ce soir le courrier de Sémonville, que ces deux messieurs suivront de près. Notre affaire est en bon train, et pour l'intérêt de la liberté qui doit toujours passer devant, et pour celui de notre politique. Il ne faut plus que décision et promptitude. Je vous prie de me donner à mi-marge, vos instructions pour diriger ma dépêche.

Ne dois-je pas louer la conduite de Sémonville, lui renouveler nos promesses, et l'engager à la continuation de ses vues et de ses moyens?

Oui, en le priant de ne pas aller trop vite.

J'enverrai à M. de Sémonville le Mémoire de la Sonde; j'y joindrai, comme boussole de sa conduite. la note que vous avez faite et que M. de Ternant a copiée.

Approuvé.

Depuis ce temps nous avons fait un grand pas. La convention obtenue par Ternant, de MM. de la Sonde et Torfs, et rédigée par celui-ci, doit être le but de nos efforts, le terme de la négociation de M. de Sémonville. Nous serons alors maîtres des affaires, et protecteurs de la liberté belgique. J'enverrai donc à Sémonville ce projet, et l'assurerai que, lorsqu'il sera adopté par les Pays-Bas et l'Empereur, nous nous empresserons de lui donner un caractère [2].

Il me semble que de notre

Les deux premiers

[1] Cette lettre est accompagnée de notes écrites en marge, de la main de M. de Montmorin.

[2] Nous n'avons pas trouvé dans les papiers du général Lafayette la convention ou le projet rédigé par M. Torfs, agent des états de Brabant en France; mais dans une lettre du 31 février 1790, extraite des archives des affaires étrangères et adressée au marquis de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, M. de Montmorin parle d'une manière vague de ce projet comme ayant pour base la souveraineté de l'empereur ou au moins de la maison d'Autriche sur les Pays-Bas, et le maintien

côté, nous devons décider l'empereur par une conversation avec M. de Mercy [1], un courrier de celui-ci à M. de Cobentzel [2], le renvoi du courrier de Vienne et le départ de M. de Ségur. Le service rendu à l'empereur est assez essentiel, pour qu'il reçoive de nous l'impulsion au lieu de la donner. L'article relatif à la *convention nationale belgique* est pour moi une condition *sine quâ non*, à laquelle les souverains de l'Europe voudront bien se soumettre à leur tour.

articles seront exécutés; quant au troisième, on perdra le moins de temps qu'il sera possible, et on ne tardera pas à se décider.

Ne peut-on pas convenir de quelque chose avec M. de Mercy, que vous verriez demain matin en lui envoyant un exprès? M. de Cobentzel n'a-t-il pas des pouvoirs suffisants? Dans tous les cas, il faudrait que Ségur partît, et les considérations personnelles ne peuvent plus nous arrêter.

M. de Mercy n'a aucun pouvoir; il n'a reçu aucune instruction relative aux Pays-Bas. M. de Cobentzel a tous les pouvoirs. Tout ce que pourra faire le premier, sera d'informer celui-ci des propositions qu'on fait. Il sera sûrement utile d'envoyer M. de Ségur le plus tôt possible; mais il faut que les circonstances le permettent, et que les arrangements relatifs à son prédécesseur soient déterminés.

Vous savez qu'il y a six semaines, j'avais obtenu un rassemblement de troupes qui n'a pas eu lieu. Les décrets de l'assemblée nationale sur l'armée seront passés au milieu de la semaine prochaine. Le roi peut d'avance préparer les rassemblements, les annoncer alors, et s'exprimer sur les affaires extérieures en chef d'une nation grande, fière et libre.

Je suis absolument de cet avis sur tous les points; mais si les rassemblements ont lieu, il faut réellement ne se mêler de rien, afin de ne pas attirer sur soi l'orage que cette disposition est destinée à prévenir.

Tels sont, mon cher Montmorin, les objets sur lesquels je vous demande réponse. Lacoste écrira sous votre dictée si vous l'aimez mieux, et je me conformerai à vos instructions, dans ce que je manderai à Sémonville, qui doit attendre impatiemment de mes nouvelles.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

EXTRAITS

DES DÉPÊCHES DE M. DE SÉMONVILLE [3]

A M. DE LAFAYETTE.

Bruxelles, 27 janvier 1790.

Le général Vander-Meersch a dit au congrès, qu'il ne pouvait plus rien entreprendre avec les seules milices nationales; il l'a répété au duc d'Ursel, président du conseil de guerre, et en présence de MM. de Broukausen [4] et de Hamelberg; il a été agité si on demanderait dix mille Hessois et d'autres secours. La résolution a été qu'il n'y avait pas un moment à perdre. M. de Hamelberg est parti ce matin pour négocier cette affaire, et il est bien sûr du succès.

Point de doute que rien ne nous est plus désavantageux que de voir ici dix mille Hessois, autant de Brunswikois, les Prussiens à Liége, ou pour mieux dire partout, et à la tête de toutes ces armées les deux premiers militaires de l'Europe.

Il existe un fonds de haine et une résolution prise par tous les honnêtes gens contre la proposition d'un *stathouder;* mais il n'en serait pas de même de la proposition d'abandonner Ostende aux Anglais. Une puissance qui s'établit n'est pas si difficile sur des conditions plus ou moins favorables; vous pouvez calculer mieux que moi, quel

des chefs de la révolution Belgique dans les affaires de leur pays. On voit aussi par cette lettre du général Lafayette, qu'il était question d'une *convention nationale Belgique*, dont la forme et les conditions nous sont inconnues. L'avénement de Léopold a l'empire mit un terme à de semblables négociations.

[1] Le comte Mercy-d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche en France, mort à Londres en 1794.

[2] Le comte Philippe de Cobentzel avait été envoyé par l'Autriche auprès des chefs de l'insurrection belge, pour négocier avec eux.

[3] Nous nous croyons autorisés à extraire des nombreuses dépêches adressées au général Lafayette par M. de Sémonville, les passages suivants qui expliquent le projet de rassembler des troupes françaises dont il est question, soit dans la première lettre à M. de Montmorin, soit dans une réponse du général Lafayette à M. de Sémonville, et les motifs qui faisaient ajourner de la part du gouvernement français la reconnaissance de la Belgique comme nation indépendante, au moment où ses chefs paraissaient soumis aux diverses influences d'une ligue Anglo-Prussienne.

[4] Agent du cabinet de Berlin.

tort cet arrangement ferait à notre commerce et si cela vaudrait la peine d'une guerre pour nous y opposer. Ces provinces sont riches, mais ne sont point commerçantes; l'activité des Anglais s'emparerait du cabotage; ils nous revendraient les toiles et les grains; quant aux vins, il leur serait possible d'anéantir cette partie de nos échanges dans les provinces unies où ils transporteraient en abondance les vins de Madère, de Porto, qui y sont fort goûtés. Je ne suis point assez versé dans les calculs commerciaux et politiques, pour vous en dire davantage sur cet objet.

Je pense donc que vous serez disposés à exécuter un rassemblement de troupes sur la frontière, assez considérable pour vous garantir de celles qui vont entrer ici, et même assez respectable pour soutenir au besoin le parti démocratique, pour empêcher les Prussiens d'être les maîtres du pays et d'écraser les milices nationales. Cette marche jointe à celle qui sera adoptée à l'instant de la notification d'indépendance, augmentera le parti de la France dans ces provinces. J'imagine que le roi et l'assemblée nationale déclareront que leurs intentions ne sont point contraires à la liberté des autres peuples; que jamais les forces de la nation ne seront employées pour les soumettre; mais qu'on est forcé d'attendre que le peuple belgique se soit expliqué sur ses droits avant que de le traiter comme une nation souveraine ; que jusques à cette époque, la France entretiendra, avec des individus qui ont une contestation avec l'empereur, des liaisons d'amitié et d'intérêt, fondées sur la justice, etc...

Février 1790.

Les ministres que vous verrez, sont très intéressés à s'opposer à la révolution que vous désirez et qu'il est de votre gloire de protéger ici. Il est donc de la dernière importance de ne pas trop faire connaître votre pensée sur cet objet.

Une assemblée nationale est conforme à vos vues ; mais cette assemblée ne peut avoir lieu sans les plus grandes difficultés. Les priviléges des provinces, leur constitution particulière, les différentes langues, flamande, française et walonne, le peu de croyance de la Flandre en opposition avec la dévotion d'Anvers, les partisans des états et ceux du régime monarchique, toutes ces causes diverses produiront des schismes inévitables. .

. . . .

Vous êtes obligés d'opérer un rassemblement par les approches possibles de l'armée prussienne et stathoudérienne. La moindre explication de vos démarches et la notification de vos intentions, vous rendraient, infailliblement, les médiateurs du pays.

Pendant que nous délibérons, les autres agissent, et l'activité inépuisable de la princesse d'Orange nous prépare de grands embarras ; elle presse, autant qu'il lui est possible, la cour de Prusse et celle de Londres de s'expliquer ouvertement sur l'indépendance des Pays-Bas, et voudrait profiter, pour ses intérêts personnels, des derniers moments d'existence des états. Sans doute elle est trop bien informée de ce qui se passe ici pour ignorer que le parti populaire a fait des progrès rapides; elle doit les redouter et veut sans doute les arrêter avant l'explosion, 1° par la reconnaissance d'indépendance faite d'abord purement et simplement; 2° par les troupes qui auront mille prétextes d'entrer sous la dénomination d'auxiliaires. Il n'est pas douteux que cette déclaration d'indépendance, faite promptement, sera funeste au parti populaire; elle calmera les mécontentements et suffira au peuple; les états reprendront de la confiance. Les troupes auxiliaires entreront, comme je vous l'ai mandé il y a quelques jours, sur la réquisition même des états, autant pour maintenir la tranquillité intérieure que pour les défendre contre les efforts de l'empereur. Les trois puissances seront regardées comme des protectrices et commanderont aux états le lendemain. Quand l'empereur paraît prendre des forces, les personnes influentes de ce pays sont, malgré elles, plus faciles aux propositions de la Prusse; je dis *malgré elles,* et par conséquent je parle du duc d'Ursel et de ses parents, et non de Vander-Noot et de Van-Eupen avec qui je ne me servirais pas de cette expression.

Le cabinet de Berlin a le projet de se procurer ici les plus grands secours pécuniaires en échange de ceux qu'il aura accordés... Qui pourra les refuser lorsque les troupes seront introduites ? On avait parlé d'un démembrement de la Gueldre et du Limbourg : aujourd'hui, M. de Broukausen l'a nié fortement; mais il a eu la maladresse d'avouer que ces provinces ne pouvaient convenir au roi de Prusse, que sous le rapport de la possibilité de les échanger avec le duc de Meklembourg.

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

(EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE M. DE LA SONDE.)

Bruxelles, février 1790.

Les états de Flandre viennent de faire publier une de leurs résolutions, qui est que nul ne pourra rien faire imprimer sans que le manuscrit n'ait passé à la censure ecclésiastique et civile, sous les peines portées par les anciennes ordonnances. L'évêque de Gand défend par un mandement, non seulement de jouer la comédie pendant le carême, mais encore les bals et les mascarades pendant le carnaval prochain. Les états de Flandre ont applaudi à ce mandement et invité les autres provinces à en faire autant. Le duc d'Ursel vient de donner sa démission de président de la chancellerie de la guerre, par la raison, dit-on, qu'un général prussien va prendre le commandement en chef, tant de l'armée belgique que des auxiliaires que la Prusse va fournir. Le parti démocratique vient de faire une requête pour demander aux états que le peuple ait une représentation; mais je crois que cet écrit ne produira aucune division parmi ceux qui se sont revêtus de la souveraineté des provinces. Les états resteront souverains, et le droit de représenter sera et restera toujours héréditaire.

Il est certain : 1° que les provinces belgiques ont député au congrès de Breda, pour tâcher d'entrer dans l'union; qu'avant l'époque de cette députation, on avait connu le projet d'introduire des troupes étrangères à Douai, et qu'on fera très-bien de veiller encore à la conservation de toutes nos places frontières; 2° que le projet d'introduire des troupes étrangères à Douai n'a paru tout à fait abandonné que depuis l'évacuation de celles qui étaient concentrées à Tournai et à Bruxelles; 3° que c'est d'après les remarques les plus exactes, relativement au même projet, et dans la vue d'assurer la révolution française, que des personnes éclairées ont pris la résolution de former provisoirement une république des provinces belgiques, à l'instar de certains cantons suisses; 4° que la formation provisoire de cette république aura lieu très-incessamment, d'après le projet de M. Cornet de Grez, et que c'est l'unique moyen d'éviter une guerre générale; 5° que l'*assemblée nationale* indiquée dans ledit projet, laisse une porte ouverte aux prétendants à la souveraineté, ou au stathoudérat des Pays-Bas; qu'en conséquence, ils peuvent déjà travailler à s'y ménager des suffrages; 6° enfin, que la France étant soupçonnée d'avoir des vues sur cette souveraineté, elle ne saurait assez s'abstenir de manifester aucun vœu, du moins dans le moment présent, mais qu'elle aura une influence décidée dans l'assemblée de la nation, si elle sait mettre à profit les heureuses dispositions de MM. Cornet de Grez et Vander-Noot.

J'ai l'honneur d'être, etc...

DU GÉNÉRAL LAFAYETTE

A M. DE SÉMONVILLE.

Paris, 8 février 1790.

Le retour de votre dernier courrier, mon cher Sémonville, vous annonçait celui de MM. Torfs et de la Sonde. Ils m'avaient fait des ouvertures très-avantageuses, comme vous en jugerez par le projet ci-joint, et M. Torfs m'a souvent déclaré que si Vander-Noot n'en voulait pas, il se brouillerait avec lui.

Ce projet a l'approbation de MM. de Montmorin, Ternant, Lacoste, Ségur et moi. On lui a trouvé un peu trop de mes principes, et M. de Mercy, à qui Montmorin l'a montré, sans lui en laisser la copie, a craint que l'empereur ne le trouvât très-forcené ; mais M. de Cobentzel, qui a tous les pouvoirs, et dont le crédit s'affermit à mesure que la santé de l'empereur chancelle, nous donnera, je pense, plus de facilité.

Ce qu'on désire ici, c'est de savoir quel succès aurait un plan de ce genre à Bruxelles. Il n'est pas douteux que la cause populaire et notre politique n'y gagnent beaucoup. Pourriez-vous faire germer ces idées? Pourrions-nous les faire proposer à M. de Cobentzel, soit par les Brabançons, soit par nous ? et sur quoi pourrions-nous compter dans les Pays-Bas? Voilà, mon cher Sémonville, ce que nous demandons à votre sagacité et à vos talents. M. de Montmorin voudrait entendre ce développement de votre bouche; je lui ai dit que, dans le cas où vous ne le pourriez pas, il n'y aurait qu'à vous envoyer Ternant pour quelques heures; il préfère vous voir, mais vous ferez ce que vous voudrez.

J'avais proposé d'envoyer à M. de Cobentzel, et, de Trêves, on aurait été vous rendre compte des dispositions. M. de Montmorin veut savoir d'abord

sur quoi vous comptez, et votre réponse verbale ou par écrit à cette lettre, déterminera nos démarches.

Le rassemblement serait déjà ordonné si M. Necker ne chicanait sur l'argent. Je presse cet objet de tout mon pouvoir, et demande vingt-cinq mille hommes en Flandre pour M. de Rochambeau, et un rassemblement en Alsace. Les princes de l'empire ont été fort ménagés, dans le rapport du comité féodal, dont tous les partis seront satisfaits [1]. Nous allons traiter doucement avec les titulaires ecclésiastiques.

Vous trouverez ici quelques discours et une lettre de moi aux gardes nationales avec qui je corresponds. — La démarche du roi a bien réussi, et ses dispositions sont excellentes [2]. Il va sortir dans Paris et j'espère l'engager à des voyages. Les partis existent toujours dans l'assemblée; mais leur conduite est beaucoup plus modérée.

Je vous annonçais Ternant; mais M. de Montmorin ne veut l'envoyer qu'après avoir reçu votre réponse à cette lettre, et peut-être le désir de causer avec vous y entre-t-il pour beaucoup. Ne faites sur cela que ce qui vous paraîtra utile.

MM. Torfs et de la Sonde parlent toujours des deux chefs de l'aristocratie; mais pourvu que l'arrangement fût fait, nous nous consolerions de ne pas en avoir l'obligation au grand pénitencier et même à son ami [3]. Je dois vous dire que la proposition de Torfs a dépassé nos espérances. Peuvent-elles se réaliser?

Adieu, mon cher Sémonville, je ne puis assez vous répéter combien l'on est content de vous. Pardonnez le retard de ma correspondance, en faveur de toutes mes affaires qui d'ailleurs vont fort bien. Je remets à vos soins, à toutes vos ressources, le sort de cette négociation, dont le succès assure notre révolution et en prépare d'autres. Vous connaissez tout mon attachement, etc...

Présentez mille tendres hommages à la duchesse de Devonshire; demandez-lui si elle a reçu une lettre de moi, et engagez-la à venir à Paris, comme je le lui ai mandé.

DE M. SCHLIEFFEN,

COMMANDANT DES TROUPES PRUSSIENNES A LIÉGE,

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Liége, 22 février 1790.

Monsieur,

Ayant eu l'honneur de faire votre connaissance en Hesse, où je servais. lorsque, précédé du nom que vous vous étiez déjà acquis, vous y passâtes pour aller à Berlin, et me trouvant actuellement officier prussien dans votre voisinage, au moment où l'état des choses de la Belgique semble toucher de si près nos deux nations, où, par rapport à lui, leurs intérêts pourraient bien être les mêmes, mais où, faute de s'entendre, elles courent risque de se traverser, je prends la liberté, monsieur le marquis, de tenter de m'en éclaircir rondement avec vous de soldat à soldat.

Ma nation désirerait la redoutable Autriche moins puissante dans cette province; la vôtre (pacte de famille à part) devrait la désirer telle.

La mienne, en s'occupant du sort de la Belgique, n'a d'autre objet : elle est indifférente à la forme de gouvernement que celle-ci voudra se donner; et si la vôtre est guidée par le même esprit, pourquoi nos mesures s'entr'opposeraient-elles?

M. de Lamark agit-il ou non de l'aveu de votre nation [4]? Veut-il sérieusement l'indépendance de la Belgique, ou voudrait-il en amener la réconciliation avec ses anciens maîtres, du sein de la fermentation qu'il y excite?

Voilà, monsieur le marquis, ce dont quelques renseignements, dans la position où je me trouve, pourraient prévenir des méprises réciproquement préjudiciables. Je ne vous parle pas de mon séjour à Liége : notre politique n'entre pour rien dans les affaires de ce pays-ci. Nous aurions voulu bonnement y rétablir le calme à des conditions équitables, que l'évêque-prince est assez aveuglé pour ne pas agréer [5].

[1] Le 8 février, conformément aux premiers décrets du 4 août 1789, un rapport du comité féodal fut lu à l'assemblée, sur les droits abolis avec ou sans indemnité, et fut suivi le 24 du même mois d'un décret qui donna lieu, plus tard, aux plaintes portées devant la diète de Ratisbonne par les princes de l'empire propriétaires en Alsace.

[2] Le roi et la reine avaient prêté le serment civique à la constitution, le 4 février.

[3] Le grand pénitencier M. Van-Eupen, et M. Vander-Noot, chefs du parti des états.

[4] Le comte de Lamark, membre de l'assemblée constituante, et plus tard prince d'Aremberg, prit part, comme Belge, aux événements de son pays.

[5] Les Liégeois s'étaient soulevés comme les Brabançons, et avaient chassé leur prince-évêque, pour se donner un nouveau gouvernement. Un décret de la chambre impériale de Wetzlaër condamna cette infraction aux lois de l'empire, et ordonna aux directeurs du cercle de faire rentrer les rebelles dans leur devoir. Frédéric-Guillaume, chargé de l'exécution de ce décret, écrivit, le 9 mars 1790, au prince-évêque, une lettre qui renferme ce passage : « Je crois bien que mes troupes pourraient faire à présent une exécution plénière des

Rien n'égale, au reste, la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de me nommer, Monsieur, votre, etc.

DE M. DE LA SONDE

A M. DE LAFAYETTE.

Douai, 4 avril 1790.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur le simple bruit de l'arrivée de MM. les comtes de Mirabeau et de Lamark en cette ville, le comité des officiers de la milice nationale a résolu de s'assembler extraordinairement, et qu'au moment où j'ai l'honneur de vous écrire, mon hôtellerie est entourée de gardes nationales, qui n'ont pas l'air bien disposées à faire une réception agréable à ces messieurs.

M. le comte Cornet de Grez vient d'apprendre *d'une manière positive* que l'armée du général Vander-Meersch a adhéré à l'adresse présentée par l'assemblée patriotique de Bruxelles, de la manière la plus formelle, en joignant à cette adhésion des reproches très-vifs, sur la manière dont les états ont traité l'armée, sur les officiers prussiens et hollandais dont on l'a remplie, de sorte qu'il y a grande apparence que, dans très-peu de temps, M. de Grez aura raison.

Agréez, Monsieur le marquis, etc.

Douai, 6 avril.

Le général Vander-Meersch vient d'adhérer au vœu des officiers de son armée, et à la teneur de l'adresse du comité patriotique, en date du 15 mars dernier [1]. L'armée demande maintenant que M. Vander-Meersch reste son commandant en chef, que M. le duc d'Ursel soit remis à la tête du département de la guerre, et que M. le comte de Lamark commande en second, sous le général Vander-Meersch. Ce dernier vœu n'a été concerté entre M. de Grez, M. le duc d'Ursel, M. Vander-Meersch et les états de Flandre, que pour engager le comte de Lamark et sa maison dans la bonne cause. Il y sera déterminé par l'espoir d'arriver au commandement en chef.

J'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL LAFAYETTE

AU GÉN. SCHLIEFFEN.

Paris, ce 7 avril 1790.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, et c'est avec beaucoup de plaisir que je profite de cette occasion pour renouveler notre ancienne connaissance, et pour vous témoigner mes vœux ardents en faveur du pays belgique. Je n'ai d'autre désir que d'y voir les droits et le bonheur du peuple solidairement assurés. Croyez, Monsieur, que la nation française connaît trop le prix de sa liberté, pour chercher jamais à gêner celle des autres peuples, ou pour voir avec indifférence que d'autres puissances s'occupent, en aucune manière, d'en gêner l'exercice chez ses voisins. Quant aux rapports que ces affaires peuvent établir entre nos deux nations, c'est à leurs chefs respectifs à s'en expliquer. Sa Majesté prussienne trouvera toujours dans le roi des Français des principes de liberté, de justice et de modération, aussi conformes à son caractère personnel qu'au vœu national, et cette conduite franche et simple, qui convient à un roi citoyen, sûr d'être plus que jamais soutenu par une nation libre et énergique, dont il est chéri à tant de titres.

Je dois vous dire que la personne dont vous me parlez agit de son propre mouvement comme citoyen né du Brabant, et que ses démarches dans sa patrie ne sont aucunement dirigées par notre gouvernement [2]. Je serai toujours heureux, Mon-

» décrets de Wetzlaër, depuis qu'elles sont en possession de » la ville et de la citadelle; mais comme cela s'est fait par une » soumission volontaire, et par une sorte de capitulation, les » lois de l'honneur ne me permettent pas d'abuser de la con- » fiance de la nation liégeoise et d'exécuter contre elle les » volontés arbitraires de Votre Altesse et de ses conseillers. » Mais je me verrais obligé, en conscience, de leur remettre » la principauté de Liége dans l'état où je l'ai trouvée, lors- » que mes troupes l'ont occupée. » — Un détachement de l'armée autrichienne, après la convention de Reichenbach, entra sur le territoire de Liége qui avait été évacué par les troupes du roi de Prusse, et y rétablit le prince-évêque au mois de janvier 1791.

[1] Cette démarche précéda de quelques jours l'arrestation du général Vander-Meersch, et la réaction du gouvernement des États contre le parti démocratique.

[2] *Note du général Lafayette adressée à M. de Ségur, en lui envoyant cette correspondance avec le général Schlieffen, et plusieurs autres documents sur les affaires de la Belgique :*

Le comte Auguste de Lamark fut blessé de ce désaveu. Ce n'était pourtant pas la faute de Lafayette : M. de Lamark

sieur, de pouvoir concourir avec vous à des objets d'utilité publique; et je vous prie d'agréer ma reconnaissance des sentiments que vous me témoignez, et la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

A M. LE COMTE CORNET DE GREZ.

Paris, le 7 avril 1790.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et j'ai lu avec bien de l'intérêt le développement des divers objets sur lesquels vous aviez déjà conféré avec M. de Ternant, et dont il m'avait entretenu à son retour.

L'exposé approfondi que vous faites des affaires générales de l'Europe, et de celles qui sont particulières aux Belges ou relatives à leurs voisins, m'a paru aussi intéressant par la vérité des détails, qu'important par les résultats qu'il présente; et je regrette beaucoup que des occupations multipliées ne me permettent de vous faire sur chaque objet une réponse aussi détaillée que je le désirerais. Je me bornerai donc actuellement aux points les plus essentiels. Les sages observations que vous me faites sur la situation des Belges, soit qu'ils restent indépendants, soit qu'ils remettent à leur tête le roi Léopold ou un prince de sa maison, m'ont engagé à répondre au congrès et au général Schlieffen des lettres dont je joins ici les copies; j'espère que vous en approuverez le contenu. Il est évident que nous devons tâcher d'anéantir toute influence de la maison d'Orange, qui ne cherche à maintenir les anciens abus que pour un jour s'en approprier les fruits. Il me paraît également utile de tranquilliser les Belges sur la crainte qu'ils pourraient avoir d'un excès de zèle de notre part. Comme vous jugez utile que nous n'ayons dans ce moment aucun agent à Bruxelles, vous pouvez compter que je m'opposerai toujours à ce qu'il en soit envoyé, jusqu'à ce que vous ayez mandé que cela peut être nécessaire.

Quant aux insinuations à faire aux cabinets de La Haye, de Londres et de Berlin, pour qu'à l'exemple de la France ils ne se mêlent en aucune manière des affaires intérieures de la Belgique, c'est une mesure fort sage et je ne doute nullement que le gouvernement ne fasse à cet égard ce que les circonstances permettront. Je m'empresserai aussi de faire part au ministre de vos idées sur un congrès général [1]. Un objet aussi vaste mérite bien d'être pesé, et s'il est praticable, surtout s'il peut amener des réformes constitutionnelles, favorables à la cause de la liberté, chez les différents peuples de l'Europe, j'aimerais que ma patrie eût l'honneur des premières ouvertures. Je ne vous cacherai pas cependant que j'y vois des difficultés dont j'aurai l'honneur de vous entretenir plus particulièrement; mais comme cette mesure peut prévenir une guerre, dont les suites pourraient nuire à notre heureuse révolution, et servir en même temps à disséminer les principes de la liberté, je ne manquerai pas de la recommander au plus sérieux examen.

Quant aux vues et aux projets du roi Léopold, je ne puis, d'après tout ce qui m'a été rapporté de lui, que les croire sages, surtout favorables à la cause de la liberté, et je pense comme vous, que s'il s'attache sérieusement à les montrer tels, et à les développer aussitôt dans ses États d'Allemagne et d'Italie, ce sera le plus sûr moyen, et vraisemblablement un moyen infaillible, de ramener à lui les Belges et de s'attacher plus que jamais tous ceux qui dépendent de lui. En cela, monsieur le comte, je désire beaucoup personnellement, je crois que notre ministère ne désire pas moins vivement de pouvoir les seconder; mais vous sentez qu'on ne peut aller au-devant de ce qui lui serait agréable, sans en avoir la connaissance, et qu'il faut au moins attendre qu'il se soit ouvert d'une manière quelconque, ce que je crois qu'il

avait lui-même déclaré qu'il partait comme Belge, et ne se regardait point comme instrument du gouvernement français. La réponse que fit Lafayette à son sujet était conforme à la vérité. C'est avec Mirabeau que M. de Lamark faisait ses plans de Belgique. M. de Montmorin n'aurait jamais consenti à ce que M. de Lamark fût accrédité par Lafayette, à qui d'ailleurs ce crédit interdit par le ministre n'avait été demandé par personne. Voilà ce qu'au milieu de souvenirs un peu confus, on peut dire sur cet objet. Nous avons eu depuis de grandes obligations à la sœur chérie de M. de Lamark.

[1] La France n'intervint pas dans la convention qui eut lieu le 27 juillet 1790, à Reichenbach, entre l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et la Hollande. Ces diverses puissances s'engagèrent alors à aider l'empereur Léopold contre l'insurrection des Belges. M. de Ségur (t. I de sa *Décade historique*) a écrit l'histoire de ces événements, et a publié quelques documents qui lui ont été communiqués par le général Lafayette. M. de Ségur fait voir comment les cabinets, d'abord associés aux intérêts d'une ligue anglo-prussienne, la Prusse en particulier, en suivant les inspirations de son ministre M. Hertzberg, pour l'abaissement de la maison d'Autriche, s'alarmèrent bientôt des progrès de la révolution française, et se réunirent à Reichenbach, pour la première fois, en une sorte de congrès européen où l'intérêt monarchique prévalut sur les anciennes rivalités.

n'a pas encore fait depuis son avénement. Son rapprochement de l'Angleterre, s'il venait à avoir lieu, pourrait nécessiter une modification dans les mesures; et sur ce point, vous m'obligerez beaucoup de vouloir bien me communiquer vos idées. Dans tous les cas, monsieur le comte, je ne puis que féliciter ce prince et ses proches de vous avoir donné leur confiance; elle ne pouvait être mieux placée. Comme ami de l'humanité et de la liberté, je suis attaché aux monarques qui veulent en devenir l'appui [1], et j'apprendrai toujours avec bien de la satisfaction qu'ils continuent à profiter de vos sages conseils et de vos grandes lumières en politique et en administration.

Je suis on ne peut pas plus reconnaissant de ce que vous avez bien voulu me mettre moi-même à portée d'en profiter, et vous m'obligerez sensiblement, en attendant que je puisse jouir du plaisir de vous voir à Paris, de me continuer votre correspondance, à laquelle j'attache un prix infini.

Pour éviter, monsieur le comte, toute méprise entre nous, je crois que nous devons, sur les points essentiels, ne nous en rapporter qu'à ce que nous écrivons, et cette réserve est d'autant plus utile que je n'en aurai aucune dans ma confiance en vous, et que je vous communiquerai tout ce qui pourra avoir rapport aux objets qui vous intéressent, en vous consultant, autant que le temps le permettra, sur toutes les démarches que je serai dans le cas de faire ou de conseiller.

Agréez l'hommage de ces sentiments, et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Rue Montmartre n° 91, le 2 mai 1790.

Il est temps, mon cher marquis, de s'occuper à fond des affaires des Pays-Bas; je ne peux en traiter qu'avec vous. J'apprends que le roi de Prusse a proposé au roi de Hongrie de lui garantir les Pays-Bas, dans le cas d'une pacification générale. J'ai plusieurs choses à vous dire à cet égard.

Je vous répète que je n'ai jamais mérité aucun soupçon sur mes liaisons, que je n'en ai aucune avec ce qu'on nomme la faction d'Orléans, qu'on ne m'a fait aucune proposition de ce côté, que je n'ai aucune connaissance de ses projets; que, quant à lui, je ne l'ai vu en société de dîner que l'hiver dernier, et pendant l'assemblée des notables; qu'alors il n'était question de rien qui pût faire prévoir ni préparer la révolution, et que depuis, ni de près ni de loin, je n'ai eu aucun commerce, ni direct ni indirect, ni avec lui, ni relativement à lui. Recevez-en mon serment, mon cher marquis, et gardez même ma signature comme gage de ma véracité et plus encore de mon tendre et sincère attachement.

DUMOURIEZ.

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Rue Montmartre n° 91, le 13 mai 1790.

Vous pouvez compter sur moi, mon cher marquis; je vous en réitère ma parole d'honneur. Voici une note sur l'affaire des Pays-Bas. Je l'ai bien étudiée et elle me tient à cœur. C'est le point où je peux être le plus utile au roi, à la patrie et personnellement à vous. Il n'y a plus un moment à perdre, et je vous prie de déterminer tout de suite M. de Montmorin à me laisser partir. C'est avec vous que je conviendrai de tout ce que je traiterai; je me placerai sous votre direction, et je vous prouverai mon tendre attachement. J'irai vous voir demain matin entre huit et neuf heures. Faites-moi donner cette mission; vous aurez lieu d'être content, et vous aurez un ami fidèle.

J'ai interrompu ma lettre pour aller dîner chez le duc de Liancourt, à qui j'ai montré la note ci-jointe. Il en a pris copie et doit en conférer avec vous.

Il craint que M. de Montmorin n'objecte que je suis trop marquant pour cette mission, et que je ne paraisse envoyé par la cour. Cette objection tombe d'elle-même : 1° parce que le même danger se trouve pour la publicité dans un agent plus subalterne; 2° parce qu'on ne peut pas tirer la même utilité d'un agent qui n'aura ni les talents politiques et militaires, ni la considération d'un officier général qui s'est occupé à fond des affaires des Pays-Bas.

D'ailleurs, n'ayant point de correspondance directe avec le ministre, j'ai seulement l'air d'être

[1] Léopold II venait de succéder, depuis quinze jours, à l'empereur Joseph II. On sait qu'étant grand-duc de Toscane, il avait introduit dans ses États la réforme des lois pénales, l'amélioration du régime des prisons, la liberté du commerce, et détruit plusieurs priviléges.

votre homme de confiance, et il paraît tout simple que, dans votre position, vous soyez intéressé à connaître à fond tous les événements qui se passeront dans les provinces belgiques et à y entretenir l'influence que vous y avez déjà, influence essentielle au succès de la constitution française, à laquelle votre sort est entièrement attaché.

L'ouvrage que j'ai fait sur la révolution des Pays-Bas sera mon passe-port et l'annonce de ce que je peux faire pour l'utilité des Belges. Vous êtes persuadé comme moi, que les deux révolutions, quoique marchant en ordre inverse, ont trop d'analogie, pour que le sort bon ou mauvais des Flamands n'influe pas sur la nôtre. Nous étions convenus d'attendre M. Cornet de Grez; mais les événements sont si pressants, qu'il vaut mieux, si vous me faites donner cette mission, que j'aille le trouver, pour ne pas laisser aggraver les circonstances.

Je tiens beaucoup à cette commission, et autant pour vous que pour moi; nous en raisonnerons demain matin. Je vous aime autant que je vous estime, et c'est tout dire.

DUMOURIEZ.

LE CONGRÈS SOUVERAIN

DES ÉTATS BELGES UNIS,

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Fait à Bruxelles, ce 3 juin 1790.

MONSIEUR LE MARQUIS,

L'état de prospérité et de revers dans lequel les provinces belgiques se trouvent successivement, vous est parfaitement connu; le comte de Thiennes, chargé de vous remettre cette lettre, pourra vous en détailler toutes les circonstances, et nous vous sollicitons de lui accorder, de même qu'à notre cause, toute l'étendue de votre attention; car nous serons libres, ou nous ne serons plus; et quels que soient les efforts des ennemis de notre liberté, principalement de la maison d'Autriche, nous ne manquerons pas de leur opposer tous les efforts d'une nation généreuse et qui, sous peu de temps, trouvera dans sa propre énergie, dans ses richesses, une force invincible. Nous serions bien satisfaits, Monsieur le marquis, si vous vouliez nous envoyer un officier de distinction qui eût toute votre confiance, et en qui le congrès pût justement placer la sienne, tant par rapport à nos relations politiques que relativement à l'état et aux opérations de notre armée. Les vœux du congrès seraient comblés si un tel choix pouvait se fixer tout de suite sur monsieur le chevalier de Ternant [1], colonel-commandant du régiment Royal-Liégeois, qui est déjà connu de monsieur le comte Cornet de Grez, et qui jouit d'ailleurs d'une réputation bien méritée.

Par ce moyen les Français pourraient s'assurer que la république belgique est digne de leur appui et que son amitié et sa liberté ne doivent pas leur être indifférentes. C'est cette amitié et ces liens qui nous assureront réciproquement le bonheur, que nous avons également conquis au danger de notre vie, et au prix du sang des citoyens; c'est encore cette amitié que nous entretiendrons soigneusement avec la France qui mettra sur nos lisières une barrière insurmontable à tous les ennemis de la liberté française.

Nous espérons, Monsieur, qu'en faveur de ces sentiments, que nous réaliserons en tout événement, vous voudrez bien appuyer les demandes que M. le comte de Thiennes vous fera de notre part.

Nous sommes, Monsieur, vos très-affectionnés,

Le congrès souverain des États Belgiques Unis,

Signé, DEGRAVE, président.
VAN-EUPEN, secrétaire.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE

AU CONGRÈS SOUVERAIN

DES ÉTATS BELGIQUES UNIS.

MESSIEURS,

C'est avec une respectueuse sensibilité que je reçois les nouveaux témoignages dont vous m'honorez, et je m'empresserai toujours d'exprimer mes vœux pour le bonheur et la liberté du peuple Belgique. M. de Ternant est en Allemagne; je ne puis encore que vous offrir l'hommage de la reconnaissance que votre confiance ne manquera pas de lui inspirer. Vous avez daigné, Messieurs,

[1] M. de Ternant, le même qui avait pris part en Amérique à la guerre de l'indépendance, et servi la cause des patriotes hollandais en 1787, venait d'être envoyé auprès des princes allemands propriétaires en Alsace. Il devint ensuite ministre de France aux États-Unis. (Voy. pour ce qui le concerne, la p. 231 de ce volume.)

correspondre avec moi; quoique je n'aie à cet égard d'autre caractère public que celui d'ami de la liberté; permettez qu'à ce titre, d'après mon intérêt pour l'union, la prospérité des Belges, et pour la cessation des divisions intestines, je m'unisse à ceux qui regardent la délivrance du général Vander-Meersch [1] comme le premier et l'indispensable moyen de remplir ces vues, qui doivent animer tous les cœurs patriotes.

Je suis avec respect, etc.

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

9 juillet 1790.

Il est impossible, monsieur le marquis, que nous nous voyions à notre aise avant mon départ. La fédération vous donne trop de travail pour que je vous occupe des affaires du dehors. Cependant on m'attend le 10 au soir à Bruxelles, et je me résous à partir, autant pour dégager votre parole que par la nécessité des circonstances.

Je fais toutes les avances de ce voyage, malgré la faiblesse de mes facultés; mais je connais trop la délicatesse de votre âme pour avoir la moindre inquiétude à cet égard. Je vous prie de vous prêter à l'arrangement que je vais faire en arrivant à Bruxelles : je tirerai sur vous une lettre de change de 6.000 liv. que je vous prierai de vouloir bien faire payer à Paris.

J'aime M. de Montmorin de tout mon cœur, mais nous voyons l'affaire des Pays-Bas en sens contraire, et je crains que son opinion ne le compromette s'il ne la modère pas. Il voit la politique en ministre, et en ancien ministre. Il a voué à la cause belgique une haine qui lui exagère les torts du congrès; il fait des vœux trop prononcés pour le succès des Autrichiens, et l'influence de M. de Mercy est trop marquée. Sous quinze jours, le système politique changera, et la nation ne peut voir qu'avec soupçon et méfiance l'adhérence trop forte des ministres à l'ancien système.

M. de Montmorin fait son métier, et quoique je sois d'opinion contraire à la sienne, je ne le blâme point; mais votre position est entièrement différente et presque opposée; vous êtes l'homme de la nation; vous devez et pouvez seul veiller à ses dangers extérieurs, et aucune démarche à cet égard ne peut vous compromettre [2]. Je vous prouverai par ma conduite dans mon voyage qui sera très-court, si je ne vois pas de grands moyens pour faire le bien des deux nations.

DUMOURIEZ.

LE CONGRÈS SOUVERAIN

DES ÉTATS BELGES UNIS,

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Fait à Bruxelles, ce 6 août 1790.

MONSIEUR,

Nous avons vu avec la plus grande satisfaction et pas moins de reconnaissance, le décret de l'assemblée nationale qui révoque la permission qu'une politique insidieuse était parvenue à arracher au meilleur des rois en faveur des Autrichiens, pour les mettre en pouvoir de combattre mieux la liberté des Français et la nôtre en séjournant sur leur territoire [3]. Nous ne doutons pas que ce ne soit en partie l'effet de vos nobles

[1] Le général Vander-Meersch, élevé, à la fin de janvier 1789, au grade de lieutenant-feld-maréchal des États Belgiques, avait été mis en prison, au mois d'avril 1790, comme chef du parti opposé à celui des États.

[2] M. Dumouriez dit dans ses Mémoires (t. II, l. III, chap. IV, p. 90) que le rapport qu'il fit de la révolution de la Belgique où il avait été, en 1790, observer l'état des choses, « fit grand » plaisir à M. de Montmorin, et fut très-froidement reçu de » Lafayette, qui était très-occupé des intrigues qui se tra- » maient continuellement autour de lui. » Je crois que ce rapport fit peu de plaisir à Montmorin; mais si Lafayette le reçut froidement, cela ne vient pas de ce qu'il était occupé d'intrigues, mais de ce qu'il acheva de se convaincre que la révolution belgique n'était qu'une intrigue de l'aristocratie et du clergé, où les intérêts du peuple étaient oubliés, et où il n'apercevait aucun principe de liberté et des droits des nations. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Le 27 juillet, une dénonciation des administrateurs du département des Ardennes était parvenue à l'assemblée nationale, au sujet d'une lettre de M. de Bouillé qui leur annonçait, d'après les ordres du roi, le prochain passage des troupes autrichiennes sur le territoire de France et les frontières du Luxembourg, pour se rendre dans les provinces belgiques. On nomma sur-le-champ six commissaires chargés de demander des explications aux ministres, qui répondirent que cette mesure était l'effet d'une disposition réciproque contenue dans deux conventions passées avec l'impératrice-reine, en 1769 et 1772. Le 28 juillet, l'assemblée déclara que, conformément à son décret du 28 février, le passage d'aucunes troupes étrangères sur le territoire de France ne devrait être accordé qu'en vertu d'un décret sanctionné par le roi. Le 29, on lut une lettre justificative de MM. de Montmorin et Latour-Dupin, qui présentait un état des forces considérables placées sur les frontières de Flandre et du Hainaut.

efforts, et nous vous offrons les sentiments les plus justes de notre gratitude, vous priant, Monsieur, de seconder par votre appui les vœux de la nation que nous représentons, dont M. de Thiennes est porteur et interprète. De tout temps les États Belgiques ont eu des relations politiques avec les Français, et l'histoire nous offre plusieurs traités qui ont lié les deux nations; puissions-nous parvenir à y en ajouter un, qui, fixant le sort de notre liberté, ruinerait à jamais le despotisme oppresseur de nos vastes et riches contrées! Vous y pouvez contribuer infiniment, monsieur, tant par vos talents que par le grand mérite que vous vous êtes acquis auprès de la nation française.

Nous sommes en peine, monsieur, de ne pouvoir pas vous obliger par l'élargissement du général Vander-Meersch. Redevables à la nation, comptables devant elle, il n'est pas en notre pouvoir d'interrompre le cours de la justice qui serait depuis longtemps en activité, si M. Vander-Meersch n'y avait mis des obstacles lui-même, et si les égards que nous avons pour lui ne nous avaient pas empêchés de les franchir.

Nous en avons donné des preuves à M. Dumouriez, et nous ne doutons pas qu'il ne vous les rende avec la conviction qu'il en a sentie, et dont il est convenu avec nous. M. de Thiennes vous communiquera nos sentiments par rapport à cet excellent et habile homme.

Nous sommes, monsieur, vos très-affectionnés,

Le congrès souverain des États Belgiques Unis,

Signé F. Vander-Meersch, président.
Van-Eupen, secrétaire.

XV

DEPUIS LA FÉDÉRATION

JUSQU'AU DÉPART ET A L'ARRESTATION DU ROI (21 JUIN 1791)[1].

La fédération du 14 juillet avait donné trop d'espérances aux amis de la liberté, de l'union et de l'ordre public pour ne pas exciter les ennemis de la révolution à troubler cette heureuse harmonie par tous les moyens possibles. On voit que, dès le 5 août, Lafayette fut obligé de publier l'ordre du jour suivant, qu'on peut regarder comme une sorte de discours à la garde nationale :

« Le commandant général, persuadé que la révolution qui a rendu au peuple ses droits et préparé son bonheur, ne peut s'affermir que par l'ordre public, regarde comme ennemi de la liberté et de la constitution, quiconque ne hait pas la licence et l'anarchie ; il sait que ce n'est pas en vain que la force armée du royaume s'est liée par un serment sacré ; il a partagé l'indignation de ses frères d'armes, en voyant les efforts de quelques hommes pervers ou égarés pour agiter la capitale, qui, après avoir donné au royaume le signal du courage, lui doit l'exemple non moins utile de la soumission à la loi. Depuis quelques jours les poignards de la calomnie se sont multipliés, les conseils les plus incendiaires ont été répandus dans les écrits et les lieux publics ; on a prêché l'insurrection contre les décrets de l'assemblée et l'autorité constitutionnelle du roi ; de coupables manœuvres et un argent corrupteur ont été employés. Les citoyens de Paris soupirent après cet ordre public, fruit essentiel d'une constitution libre, qui garantisse à chacun son repos, sa propriété, et les moyens de faire valoir ses talents ou son industrie. On ne peut donc voir sans étonnement cette effervescence factice qui cherche à compromettre ici, comme dans plusieurs parties du royaume, la fortune publique et le sort des créanciers de l'État par des terreurs, des désordres ou le refus de l'impôt ; qui, mettant à profit tous les événements, inventant à leur défaut d'absurdes mensonges, essayant d'éveiller toutes les prétentions et toutes les jalousies, n'a évidemment pour but que de renverser la constitution naissante, et d'y substituer les horreurs de l'anarchie et la division intestine.

» Mais c'est en vain que les ennemis publics espèrent, en multipliant les fatigues de la garde nationale, de décourager son activité et sa constance. Voués par nos principes comme par nos serments au maintien de la constitution et de l'ordre public, sûrs (le commandant général est autorisé à le déclarer en leur nom) d'être soutenus par toutes les gardes nationales de France, nous ferons notre devoir avec un zèle inaltérable, et, s'il le faut, avec une inflexible et sévère fermeté. »

Les détails de cet ordre du jour ont rapport à l'exécution des différents arrêtés du pouvoir civil.

Depuis longtemps on cherchait à exciter l'indiscipline dans les troupes et la désunion entre les

[1] Suite du recueil intitulé : *Collection de plusieurs Discours*, etc.

soldats et les officiers; c'était un des grands moyens sur lesquels la contre-révolution fondait son espoir. Les histoires du temps ont consigné le triste événement de la révolte de la garnison de Nancy, réprimée par les gardes nationales et les troupes de ligne aux ordres du général Bouillé [1]. Les patriotes sentirent, pour la plupart, le besoin de lui donner l'appui de l'assemblée, et dans la séance du 30 août, Lafayette prononça ces paroles :

« Les informations que vous avez ordonnées nous feront connaître, je l'espère, les auteurs des troubles dans les garnisons et les livreront à la rigueur des lois.

» Mais il s'agit de la crise actuelle : elle est pressante, notre situation est délicate; et c'est pour cela même qu'un bon citoyen n'hésite pas à donner son avis.

» Je sais, Messieurs, que M. de Bouillé portera, dans l'exécution de vos décrets, son énergie, ses grands talents, et cette loyauté qui le caractérise; mais il vous demande, et votre comité vous propose un témoignage que vous ne pouvez trop vous hâter de lui donner.

» Je le réclame pour lui, pour les troupes obéissantes qui coucourront avec leur général à supprimer la rébellion. »

L'assemblée adopta dans cette séance le décret proposé dans le même sens par Barnave. La rébellion fut réprimée, et le général Bouillé reçut, sur la proposition de Mirabeau, les remercîments de l'assemblée [2].

Plusieurs gardes nationaux et soldats de ligne ayant été tués dans cette lutte de l'ordre public contre l'anarchie, le maire de Paris vint, le 16 septembre, supplier l'assemblée nationale d'assister, au moins par députation, au service que la ville devait faire célébrer au champ de la fédération, en l'honneur de ces défenseurs de la loi. Nous ne rappellerions pas cette circonstance s'il ne s'agissait que du général, qui souhaita faire ainsi rendre hommage à l'ordre public; mais cette réunion respectable et nombreuse autour du trophée funèbre de ses défenseurs, nous paraît faire contraste avec les déclamations qui ont présenté les constitutionnels comme de continuels fauteurs d'insurrection.

Il n'y eut, dans le cours du commandement de Lafayette, qu'une maison dévastée à Paris; c'était précisément celle de l'homme de l'émigration qu'il aimait et respectait le plus, le maréchal de Castries [3]. Un duel avait eu lieu entre deux députés [4], dont l'un était le fils du maréchal; plusieurs défis avaient été faits et paraissaient combinés. Une de ces émeutes qui se formaient promptement et que la foule grossissait, se jeta, le 13 novembre, sur l'hôtel de Castries, et escalada le jardin. En une demi-heure tout fut brisé; rien ne fut volé. On annonçait la démolition et l'incendie; la garde nationale arriva à temps pour prévenir ces derniers malheurs. Les destructeurs disparurent, la foule fut dissipée; mais un grand mal avait été fait; il n'y eut d'épargné qu'un cabinet défendu par un grenadier national. Des exemples nombreux et récents, dans des pays où l'on n'était point en révolution, ne nous serviront point à excuser ce scandale. Un scandale plus grand encore, ce fut l'indulgence professée à l'égard de cette émeute, pendant que Lafayette achevait de la dissiper, par Mirabeau, auquel, malgré les provocations du côté droit, il est à regretter que des membres du côté gauche n'aient pas répondu avec une juste sévérité [5].

[1] A la suite de graves désordres dans une partie de l'armée, l'assemblée nationale avait rendu, le 6 août, un décret qui prohibait dans les régiments toute association délibérante, autre que le conseil d'administration; établissait des inspecteurs extraordinaires nommés par le roi pour vérifier les comptes de chaque régiment, en présence d'un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats, etc. Ce décret fut violé à Nancy, par la rébellion de trois régiments qui arrêtèrent leur inspecteur, M. de Malseigne, et un commandant, M. Denoue. Le 16, l'assemblée décréta de nouvelles mesures pour réduire les rebelles; en conséquence, le 31, M. de Bouillé, à la tête d'un corps composé de troupes de lignes et de gardes nationales, entra de vive force à Nancy, et, après un combat sanglant, y rétablit l'exécution des lois.

[2] L'insurrection de Nancy, provoquée par l'aristocratie des officiers, n'en était pas moins une rébellion très-dangereuse contre le gouvernement national et contre le décret de l'assemblée. Je contribuai beaucoup à faire donner au roi, et au général Bouillé, les moyens de la réprimer; je traitai les intérêts de M. de Bouillé avec les chefs jacobins d'alors; j'invitai les gardes nationales à se joindre à lui; je me joignis à Mirabeau, ou pour mieux dire, je lui inspirai sa motion pour faire remercier M. de Bouillé et ses troupes; en un mot, je servis avec zèle, non-seulement l'ordre public, mais le général, qui dans ses Mémoires regrette de n'avoir pas profité de ces avantages pour trahir la cause constitutionnelle. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Voyez la page 229 de ce volume.

[4] MM. Charles de Lameth et de Castries.

[5] Madame de Staël a fait une observation très-juste sur l'affaire de l'hôtel de Castries, en disant qu'elle ne devait pas entrer en excuse de l'émigration, puisqu'elle ferait tirer une conclusion défavorable et non fondée sur les dangers que couraient à Paris des membres de l'assemblée constituante. Il est bien vrai que ce pillage ne fut point un mouvement populaire, mais un coup préparé par des Jacobins, amis de MM. de Lameth, et dont les chefs furent Cavallanti, Rotondo, et surtout Giles, qui, dès les premiers mois de la révolution, avait eu part à beaucoup d'émeutes. On retrouve dans les Mémoires de M. Bertrand de Molleville ce même Giles, agent principal du comité appelé le *sabbat*, comme étant au service de la cour. Ce fut lui qui, après avoir fait briser les meubles,

La discussion sur le jury, conduite par de profonds et éloquents jurisconsultes, se ressentait néanmoins encore des habitudes de l'ancienne école. Adrien Duport fut un des soutiens les plus éclairés des idées nouvelles. Lafayette n'admettait aucune modification, ni même aucune amélioration au système du jury américain et anglais en matières criminelles, qu'il réclamait dans toute sa pureté; et, en effet, on a vu depuis que, de changements en changements, cette belle institution a été en grande partie dénaturée. Nous trouvons, dans les débats législatifs du 18 janvier 1791, l'opinion suivante qu'il exprima sous la forme d'un amendement [1] :

« Les difficultés qui s'élèvent de toutes parts, et qui naissent des transactions qu'on a voulu faire entre des systèmes opposés, nous annoncent que de pareilles médiations ne conviennent pas à la vérité et à des législateurs. Vous avez voulu transplanter parmi nous cette belle institution à l'ombre de laquelle prospère depuis tant de siècles la liberté de l'Angleterre, et que l'Amérique a conservée dans la création de ses nouvelles lois : recevez-la donc dans toute la pureté de sa nature; ne la défigurez point, ne la perdez point en la mêlant aux ruines de la jurisprudence barbare que vous détruisez. Je demande la question préalable sur toutes les dispositions de tous les articles du projet de décret qui admettent quelque espèce d'écriture. »

Pendant les premières années de la révolution, l'aristocratie complota toujours, mais en général avec si peu de talents, que les complots ont souvent paru manquer de probabilité. Le 28 février 1791, on s'était flatté de mettre Paris en confusion en attirant le commandant de la garde nationale hors de la ville pour n'y plus rentrer. On essaya le moyen, si souvent employé depuis, d'exciter une émeute populaire sous prétexte de détruire la tour du donjon de Vincennes. Il est superflu de dire que ce donjon était devenu sans usage. On voit, par une des pièces trouvées dans l'armoire de fer, que Lafayette avait conseillé au roi de diriger de ce côté une de ses promenades à cheval, et d'en ordonner lui-même la démolition [2]; mais il ne pouvait souffrir, sous l'ordre constitutionnel, qu'elle fût faite par une émeute. En conséquence, apprenant qu'un nombre assez considérable de peuple s'y était porté, que Santerre, avec son bataillon, y était allé sous prétexte de rétablir l'ordre, il se rendit avec son état-major à Vincennes, mais non sans avoir pris la précaution d'envoyer au Carrousel un bataillon pour veiller à l'ordre public. Il trouva qu'on était en train de démolir le donjon, fit rentrer dans la discipline une portion de garde nationale que Santerre et quelques autres factieux cherchaient à égarer, leur commanda de saisir les démolisseurs, qu'il conduisit dans les prisons de la conciergerie, après avoir menacé d'ouvrir à coups de canon les portes du faubourg qu'on avait fermées contre lui. Quelques coups de fusils avaient été tirés contre des officiers de son état-major, et lorsqu'il rentrait la nuit par la rue Saint-Antoine, on fit une tentative pour faire tomber son cheval et le tuer lui-même. Un coup de baïonnette d'un grenadier national déjoua cet attentat; mais le bruit s'était répandu que Lafayette avait été tué, et voici ce qui se passait aux Tuileries :

Dès le matin, sous prétexte de donner à déjeuner aux gardes nationaux de service, on avait cherché à les faire boire. Une foule de royalistes, dont plusieurs appelés des départements pour ce coup médité, profitant de la facilité donnée aux premiers gentilshommes de la chambre de distribuer des billets d'admission pour les personnes de service et autres gens connus d'eux, s'étaient glissés dans les appartements qui séparaient la salle de service des gardes nationaux de la chambre du roi. Ils étaient armés d'épées, de sabres, de cannes à épées, de pistolets et de poignards. Le roi sortit de sa chambre pour visiter ses appartements et ceux qui les remplis-

sauva le portrait du roi. Mirabeau tira grand parti de cette circonstance à la tribune. Mais l'objet sur lequel tout écrivain, et plus encore, tout écrivain patriote, est obligé de rendre justice publique au duc de Castries, c'est l'accusation de poison. On ne peut laisser passer cette calomnie populaire sans éclaircir le fait. M. de Castries pensait si peu à empoisonner une épée, qu'il insista longtemps pour que le combat fût au pistolet, attendu que, M. de Lameth tirant infiniment mieux les armes que lui, les chances n'étaient pas égales entre eux. Mais M. Charles de Lameth ayant voulu obstinément se battre à l'épée, son adversaire eut le bonheur de lui faire une légère blessure qui piqua un nerf, d'où s'en suivirent dans le traitement quelques convulsions. Il n'en fallut pas davantage pour faire répandre cette sottise de l'épée empoisonnée. Assurément il serait fort injuste d'en accuser MM. de Lameth, et l'on sait que l'esprit de parti entraîne souvent les subalternes au delà des intentions des chefs. Le seul reproche fait à M. de Lameth qui soit malheureusement fondé, c'est lorsque MM. d'Ambly et Saint-Simon, témoins de M. de Castries, allèrent prier son adversaire de démentir publiquement une si atroce et ridicule imputation, celui-ci refusa en alléguant qu'une semblable déclaration déplairait au peuple. (*Note du général Lafayette.*)

[1] On délibérait sur l'article suivant du projet du comité : « Les dépositions des témoins seront faites par écrit, et reçues, savoir : devant les officiers de police pour ceux des témoins qui y seront produits; et devant le directeur du jury d'accusation pour les témoins qui, n'ayant pas comparu devant l'officier de police, seront amenés d'abord devant le jury d'accusation. »

[2] Voyez ci-avant, page 328, une lettre adressée au roi et trouvée dans l'armoire de fer (26 mai 1790).

saient. Tout cela se passait à petit bruit à l'insu de la garde nationale. On voit dans les papiers du temps, qu'on avait profité de passages dont les gens de la cour disposaient, pour moins exciter l'attention des gardes nationaux réunis dans la salle. Le premier éveil fut donné par une mauvaise tête, le chevalier de Saint-Elme, qui, entr'ouvrant la porte de l'appartement, montra un pistolet aux gardes nationaux. Cette découverte produisit un grand émoi. Le roi en fut effrayé; il pria le rassemblement chevaleresque de se dissoudre en posant les armes. Il était temps, car les gardes nationaux, parmi lesquels on faisait déjà circuler le bruit de la mort de leur chef, allaient faire irruption dans les appartements. Les chevaliers en furent quittes, en sortant, pour quelques injures et quelques coups.

Lafayette arriva sur ces entrefaites; il traita durement quelques gens de la cour, et fit surtout une semonce au duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, dont il avait le plus à se plaindre. Il vit le roi qui lui témoigna des regrets de cette échauffourée commencée, à ce qu'il paraît, à son insu. Le roi lui dit *que le faux zèle ou l'extravagance des gens qui se disaient ses amis, finiraient par le perdre*... prédiction qui ne s'est que trop accomplie. Cependant, à son retour dans la salle de service, le commandant général apprit, par la rumeur publique, qu'un amas d'armes avait été déposé dans les armoires de l'appartement, mesure qui ne pouvait être soufferte par ceux qui étaient chargés de la garde du roi et de sa sûreté; en conséquence, il fit prier le roi d'ordonner la remise de ces armes. On les apporta dans une grande manne, et tout le monde put voir que, parmi ces armes, il y avait des poignards. Elles furent livrées aux gardes nationaux et brisées dans la cour des Tuileries avec des témoignages de gaieté peu respectueux peut-être pour le palais du roi, et surtout assez offensants pour les chevaliers qui avaient déjà été chassés fort brusquement, et qu'on appela depuis les *chevaliers du poignard;* mais il faut convenir que la provocation avait été forte et qu'une leçon devenait nécessaire. On ne fut pas moins choqué d'un ordre du jour du lendemain, dans lequel le commandant général traitait sévèrement *les chefs de la domesticité*, expression qui déplut beaucoup aux gens de la cour.

SUR

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

L'affaire de la constitution civile du clergé [1] fut un des grands événements de la révolution. Ses adversaires profitèrent avec habileté de cette circonstance pour semer en France la division et le trouble.

Parmi les tribulations et les regrets dont l'esprit de faction et d'intrigue, l'ignorance et l'égarement, ont semé la carrière de Lafayette, il n'en est point qui lui aient été plus pénibles que les excès produits par la haine des cultes insermentés : non qu'il eût été convaincu par les opposants à la constitution civile du clergé, tels que MM. de Boisgelin, Maury, etc.; la majeure partie de leurs arguments a été ensuite réfutée par ces opposants eux-mêmes dans l'affaire des concordats et dans les discussions subséquentes avec le saint-siége. « *Nous nous sommes conduits, à l'époque de* 1791, *en vrais gentilshommes,* a dit depuis un de nos premiers archevêques [2]; *car de la plupart de nous on ne peut pas dire que ce fut par religion;* » voulant sans doute exprimer ainsi que la résistance leur avait paru indiquée par des considérations politiques plutôt que par des devoirs religieux. En effet, parmi ceux sur qui ce dernier motif avait le plus de poids, on en a vu dans le temps qui, effrayés des effets d'un schisme sur le salut des générations présentes et futures, oppressés par cette observation qu'il ne fallait pour prévenir un tel malheur que leur assentiment, se séparaient de la majorité avec des intentions conciliatrices, que le parti purement politique ne tardait pas à écarter. Mais enfin, de part et d'autre, d'un côté par une imprudence due à la piété austère autant qu'à l'indifférente philosophie, de l'autre, par le zèle hostile avec lequel on exploita cette faute, le mal était fait [3]. Le remède proposé de laisser, à l'exemple des États-Unis, chaque société entretenir son temple et ses ministres fut repoussé de tous côtés. Cependant le peuple, tout en voulant la liberté des religions, s'obstinait à ne pas regarder comme une différence de ce genre le nouveau dissentiment dans le culte catholique; il croyait en trouver toute l'explication dans l'aristocratie publique des principaux non-conformistes, et dans la tactique secrète qui trop souvent troublait la paix des ména-

[1] Votée le 27 novembre 1790, acceptée par le roi le 22 décembre.

[2] L'archevêque de Narbonne.

[3] Voyez plus loin les efforts du général Lafayette pour faire retrancher de l'acte constitutionnel les décrets relatifs à la constitution civile du clergé.

ges. Habitué par le vice de son éducation à regarder l'administration des sacrements comme une *fonction publique*, il en concluait que ces *fonctionnaires* devaient être assermentés [1]. Au milieu de ces intrigues et de ces erreurs, il existait une masse considérable de personnes vraiment pieuses, attachées de bonne foi au culte non assermenté. Lafayette avait près de lui un irrécusable exemple que cette opinion pouvait s'allier aux sentiments de la vertu la plus libérale et du patriotisme le plus accompli.

L'animadversion contre le culte non assermenté ne fut nulle part plus générale qu'à Paris. L'opinion publique et le zèle individuel répugnaient à la protection dont les défenseurs de la liberté cherchaient à l'environner. Il a toujours été, à cette époque, exercé dans beaucoup de chapelles, et nommément dans toutes les églises des maisons où les religieuses étaient restées. C'est ainsi qu'il n'a jamais cessé d'être publiquement pratiqué par la famille Lafayette. Mais une grande impopularité était attachée à ce culte.

On doit en même temps avouer avec honte et douleur, qu'avant que la force publique eût pu dissiper un infâme complot contre les filles respectables connues sous le nom de sœurs de charité, plusieurs d'entre elles furent un jour, au sortir de la messe, insultées avec impudeur.

On voit par une lettre du ministre de l'intérieur au directoire des départements, 31 mai 1791, que ces attentats, de quelque côté et dans quelque vue qu'ils aient été commis, eurent lieu simultanément dans plusieurs parties du royaume.

En 1791, le département avait autorisé la location de l'église des Théatins à une société du culte non assermenté. Cette décision, à laquelle Lafayette n'était pas étranger, n'eut point le succès espéré. Le 2 juin, un attroupement se forma sur le quai; on pénétra dans l'église [2]; les personnes réunies furent effrayées et prirent la fuite; de coupables émissaires renversèrent l'autel et se préparaient à oser davantage encore, lorsqu'un détachement nombreux de garde nationale arriva.

« On a rendu compte, dit un journal du temps, dans la plupart des journaux, du désordre arrivé dans l'église des ci-devant Théatins, destinée à un culte religieux; mais on n'a pas dit que cette scène scandaleuse, à laquelle on ne devait pas s'attendre d'après la tranquillité qui avait régné dans cette église jusqu'à midi, a été presque aussitôt réprimée par la garde nationale, que l'autel a été rétabli, et que les prêtres non-conformistes ont chanté vêpres le même jour dans cette église, sans que la tranquillité y ait été troublée de nouveau. »

Il eût fallu ajouter que ces vêpres, auxquelles assistèrent le maire et le commandant général, furent chantées sous la protection des baïonnettes de la garde nationale.

En vain Lafayette pria et fit conjurer les chefs de la société des Théatins de l'aider à pousser à bout cette entreprise; ils crurent, peut-être avec raison, devoir attendre une disposition plus calme.

Mais on ne pouvait rien dire de mieux, pour ramener les opinions égarées et pour déjouer les intrigues désorganisatrices, que ce qui avait déjà été publié du haut de la tribune nationale dans les excellents discours de M. de Talleyrand et de M. Siéyes, l'un au nom du comité de constitution, l'autre en apologie de la conduite du directoire de département. Ces deux discours, qu'on trouve dans le *Moniteur* du 9 mai 1791, et dont l'assemblée adopta les principes dans son décret, font un des titres de gloire de l'assemblée constituante [3].

Quant à Lafayette, si l'on a pu dans d'autres

[1] Sans remonter aux serments de la Ligue qui étaient approuvés par la Sorbonne et la Faculté de théologie, qu'on se rappelle celui du sacre consacré par l'Église, *d'exterminer les hérétiques*, serment que M. Turgot essaya en vain de faire changer au sacre de Louis XVI, ce à quoi le clergé ne voulut pas consentir. L'observation rigoureuse d'un autre serment, celui de la croix de Saint-Louis, par lequel on promettait de révéler tout ce qu'on apprendrait de contraire à l'autorité du roi, eût fait un espion dans chaque famille de ceux qui recevaient cette croix. Lafayette en changea la formule deux jours après le 14 juillet, pour l'admission du premier chevalier de Saint-Louis qu'il ait reçu. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[2] Voyez le *Moniteur* du 4 juin.

[3] M. de Talleyrand est le seul évêque nommé par le choix et sur la recommandation spéciale du clergé de France. Il était alors abbé de Périgord et agent du clergé; mais, contre l'usage ordinaire, surtout pour un homme de si grande naissance, Louis XVI avait tardé à le nommer. L'assemblée générale du clergé vota expressément pour qu'on représentât au roi, au nom du clergé de France, qu'il lui paraissait étonnant que l'abbé de Périgord ne fut pas nommé évêque, et ce fut sur cette désignation que le roi le nomma enfin à l'évêché d'Autun. Quoique l'évêque d'Autun eût pris part à l'ordination des évêques de la constitution civile et qu'il eût prêté lui-même le serment des prêtres salariés, il ne garda point son évêché, et réclama toujours pour la liberté religieuse en faveur des prêtres non assermentés. Ceux de son diocèse furent secourus par lui dans les pays étrangers. C'est entre M. de Talleyrand, Siéyes et la Rochefoucauld pour le département, Bailly pour la municipalité, et Lafayette pour la garde nationale, qu'avaient été arrangées les mesures relatives à l'église des Théatins, qui, par les menées des jacobins, réussirent si mal. Siéyes fut obligé de justifier le département à la tribune, dans un excellent discours. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

occasions lui attribuer des négligences, des erreurs ou des faiblesses, ce n'est pas dans la cause de la liberté des cultes qu'un tel reproche lui serait applicable, car il s'est toujours persuadé qu'aucune puissance au monde ne peut se placer entre le cœur de l'homme et la divinité ; il détestait toutes les intolérances, celles de l'incrédulité comme celles de quelque opinion religieuse que ce soit. La pureté de son zèle a été reconnue dans ces temps de trouble, et même avec une confiance touchante pour lui, par toutes les personnes dont la dévotion n'était pas dominée par l'esprit de parti. On peut même en appeler à la conscience de celles-ci et les défier de citer une circonstance où aucune considération personnelle ait été un instant mise en balance avec le dévouement absolu de Lafayette pour les moindres intérêts de la liberté religieuse.

Tels furent ses principes et sa conduite toutes les fois qu'il eut occasion de parler et d'agir dans cette question. On voit dans les Mémoires de Bourienne (t. V, p. 62) et dans l'Histoire de France depuis le 18 brumaire, par M. Bignon (t. II, p. 188), qu'avant le consulat à vie, Lafayette avait fait une démarche auprès du premier consul Bonaparte, pour le dissuader de rétablir une religion de l'État, et lui conseiller d'adopter dans son intégrité le principe américain d'égalité parfaite entre tous les cultes, chacun d'eux restant isolé du gouvernement, et les sociétés religieuses se formant à leur gré sous la direction de prêtres de leur choix et payés par elles. Le vœu de liberté, d'égalité complète et indépendante de la politique, a été reproduit par lui, depuis la restauration, dans ses discours à la tribune, et dans ses réponses aux adresses communes des ministres des différents cultes aux États-Unis.

Mais pendant que Lafayette et ses amis s'efforçaient de servir la liberté religieuse, l'ordre public et les intérêts personnels du roi, dans les limites que la constitution avait tracées, ils étaient en butte aux intrigues du parti contre-révolutionnaire et des factions anarchistes. On a su depuis que, dès le 3 décembre 1790, le roi s'était adressé secrètement à l'empereur d'Allemagne, au roi de Prusse, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, pour leur présenter l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée [1]. Bertrand de Molleville nous a révélé la mission du comte Alphonse de Durfort, qui écrit, au mois de mars 1791, sous la dictée du roi et de la reine, pour rassurer le comte d'Artois, que « *Lafayette est un scélérat et un factieux fanatique en qui ils ne peuvent avoir aucune confiance;* » sur quoi le comte d'Artois (article 16 de sa réponse) « *est très-aise qu'on l'ait mis à » même de certifier à toutes les cours, autant que » besoin sera, que les bruits qui s'étaient répandus » que Leurs Majestés avaient accordé quelque con- » fiance à M. de Lafayette, et qu'elles se laissaient » aller à ses suggestions perfides, sont absolument » dénués de fondement.* » On convient, à l'article 5, que l'empereur fera filer trente-cinq mille hommes sur les frontières de Flandre et du Hainaut; les troupes des cercles porteront quinze mille hommes sur l'Alsace; les Suisses se présenteront sur leur frontière; le roi de Sardaigne entrera en Dauphiné avec quinze mille hommes; les douze mille hommes de l'Espagne seront portés à vingt mille pour menacer les provinces méridionales. Bouillé, dans ses Mémoires, raconte une visite du duc de Lauzun, pour réconcilier le duc d'Orléans avec la cour, et, comme de raison, aux dépens de la liberté et de Lafayette. Il y rend compte des rapports de la cour et des siens avec Mirabeau, « *sur l'ambition et la cupidité duquel on pouvait compter,* dit-il, *tandis que Lafayette était un enthousiaste et un fou.* »

Le projet d'évasion date de cette époque, et l'émeute excitée le 18 avril 1791, pour empêcher le roi d'aller à Saint-Cloud, où il se rendait assez habituellement, devait fournir aux adversaires de la révolution un argument contre l'indépendance du monarque [2].

Mirabeau, depuis ses intimes liaisons avec la cour, était entré très-avant dans ces vues. L'émeute de Saint-Cloud elle-même avait été projetée par lui. Sa mort priva les chefs contre-révolutionnaires des conseils de ce puissant génie; tout le plan se ressentit de cette perte.

Le motif du voyage était, dit-on, la répugnance très-légitime du roi à faire ses pâques dans sa paroisse constitutionnelle [3]. La faculté laissée aux volontaires de changer tour à tour de service avec leurs camarades, avait facilité ce jour-là une composition de cette garde, favorable au but qu'on se proposait. Lafayette fut mal secondé par les troupes de service; c'est la seule fois qu'il eut à s'en plaindre. Le bataillon des Carmélites ou de Saint-

[1] Mémoires d'un homme d'État attribués à M. de Hardenberg, t. I, p. 103.

[2] « ... Le roi se disposait à aller à Saint-Cloud; on s'est » servi, pour l'arrêter, du respect qu'on lui connaît pour la » religion de ses pères. Le club des cordeliers l'a dénoncé lui- » même comme réfractaire à la loi; en vain M. de Lafayette » a-t-il fait ce qu'il a pu pour protéger son départ : on a ar- » raché par violence les fidèles serviteurs qui l'entouraient, » et il est rentré dans sa prison. » (Extrait de la proclamation du roi du 20 juin 1791, au moment de son départ.)

[3] On avait répandu le bruit que son projet était de quitter la France.

Nicolas, qui était en fort bon ordre dans la grande allée des Tuileries, lui offrit, il est vrai, d'assurer le départ du roi. Cette proposition aurait peut-être piqué d'honneur les autres bataillons; mais ce que voulait la cour, c'était de constater qu'elle était violemment retenue à Paris. La plupart des gardes nationaux étaient de bonne foi. Quelques-uns pouvaient être dans le secret, nommément Danton, soldé depuis longtemps par les provocateurs de cette émeute, et qui arriva avec son bataillon sans que personne l'eût fait demander, sous prétexte de voler au secours de l'ordre public. Lafayette avait demandé au roi et à la reine un peu de temps pour ouvrir leur passage; ils se hâtèrent de monter en voiture. Il leur demanda d'y rester jusqu'à ce que le passage fût ouvert, et pendant qu'il était engagé au milieu de l'émeute, ils se firent prier par un officier municipal de remonter chez eux.

Alors, Lafayette proposa au roi de déclarer franchement à l'assemblée qu'en même temps que dans ses fonctions royales il maintiendrait les décrets adoptés, il réclamait pour lui le droit qu'a chaque homme de pratiquer le culte qui lui convient, ce qui mettrait fin à tous les tiraillements dont il était l'objet. Le roi parut touché et reconnaissant de l'offre que lui fit Lafayette de soutenir de tout son pouvoir cette démarche; il ne demanda qu'un jour pour se décider; mais le même soir, il avait consulté son conseil de conscience, et il répondit à Lafayette, en le remerciant beaucoup, « *que ses directeurs lui avaient dit qu'il suffisait, pour le salut de son âme, de ne pas faire ses pâques à l'église assermentée.* » Ce fut après cette réponse que le commandant général donna sa démission.

« Les bataillons de la garde nationale se sont assemblés l'après-midi, dit *le Moniteur* du 25 avril; vingt-trois bataillons se sont rendus chez M. de Lafayette; à neuf du soir un grand nombre de bataillons y étaient en armes avec leurs drapeaux; d'autres, comme ils pouvaient, en sortant d'une assemblée. On l'a pressé avec les plus grandes instances, avec les plus touchantes expressions d'intérêt et de dévouement, de retirer sa démission. Un grand nombre de gardes nationales se sont ensuite transportées à la municipalité, accompagnées de flambeaux, et l'ont invitée à joindre ses sollicitations aux leurs. La municipalité, M. Bailly à la tête, est arrivée chez M. de Lafayette à onze heures. Elle s'est renfermée avec lui. Les appartements, la cour et une partie de la rue, étaient remplis de gardes nationales. On s'est retiré, il était minuit, et M. de Lafayette n'avait pas donné de réponse. A cette heure, quarante-deux bataillons s'étaient déjà rendus chez lui; hier matin il n'y avait pas encore de réponse positive........ »

Voici le discours prononcé, à cette occasion, par Lafayette, dans la séance du conseil général de la commune de Paris, du 22 avril 1791, et envoyé aux soixante bataillons par arrêté de ce conseil général, du vendredi 22 :

« Messieurs,

» Je viens, dans la maison commune où tant de souvenirs se retracent à moi, reconnaître les derniers témoignages de vos bontés, avec toute la sensibilité d'un cœur dont le premier besoin, après celui de servir le peuple, est d'en être aimé, et qui s'étonne de l'importance qu'on daigne mettre à un individu, dans un pays libre où rien ne devrait être important que la loi.

» Si ma conduite dans cette occasion, Messieurs, pouvait n'être réglée que sur des sentiments d'attendrissement et de reconnaissance, je ne répondrais aux regrets dont vous et la garde nationale m'avez honoré, qu'en obéissant à vos instances; mais de même que je n'avais écouté pour cette démarche aucun motif personnel, de même, au milieu des mouvements qui nous agitent, ce n'est point au gré d'affections particulières que je puis me déterminer.

» Je ne pense point que la garde nationale, dont la grande majorité fut toujours inaccessible aux séductions de l'esprit de licence et de parti, ait vu avec indifférence ce qui a causé mon découragement; les autorités constitutionnelles méconnues, leurs ordres méprisés, la force publique opposée à l'exécution de la loi dont la protection lui est confiée...... Nous sommes citoyens, Messieurs, nous sommes libres; mais sans l'obéissance à la loi, il n'y a plus que confusion, anarchie, despotisme; et si cette capitale, le berceau de la révolution, au lieu d'entourer de ses lumières et de son respect les dépositaires des pouvoirs de la nation, les assiégeait de ses tumultes, ou les fatiguait de ses violences, elle cesserait d'être l'exemple des Français, elle risquerait d'en devenir la terreur.

» Cependant, Messieurs, dans les marques si touchantes d'affection que j'ai reçues, on a beaucoup trop fait pour moi, on n'a pas assez fait pour la loi. Je me suis convaincu avec la plus tendre émotion que mes camarades m'aimaient; je n'ai point encore su à quel point ils chérissaient tous les principes sur lesquels la liberté est fondée. Je dépose en vos mains, Messieurs, cet aveu sincère de mes sentiments; daignez les faire connaître à la garde nationale dont j'ai reçu les témoignages d'amitié avec tant de sensibilité, pour qui je serai toujours un frère aussi affectionné que reconnaissant. J'avoue que, pour la commander, j'avais besoin d'être assuré qu'elle croirait unanimement le sort de la constitution attaché à l'exécution de la loi, seule souveraine d'un peuple libre; que la liberté des personnes, la sûreté des domiciles, la liberté religieuse, le respect des autorités légitimes, lui seraient, sans exception, aussi sacrés qu'à moi. C'est non-seulement de courage et de vigilance que nous avons besoin, mais aussi d'unanimité dans les principes que je viens d'exposer; et j'ai pensé,

je pense encore que la constitution sera mieux servie par la démission motivée que j'ai donnée, que par mon acquiescement à l'invitation dont vous avez daigné m'honorer. »

Les soixante bataillons de la garde nationale prirent successivement la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale a décrété que la force publique serait essentiellement obéissante, et une partie de l'armée parisienne s'est montrée essentiellement désobéissante. M. de Lafayette n'a cessé de la commander que parce qu'on a cessé d'obéir à la loi; il veut une entière soumission à la loi et non un attachement servile pour sa personne. Que les bataillons s'assemblent; que tout soldat citoyen jure sur son honneur et signe d'obéir à la loi ; que ceux qui s'y refuseront soient exclus de la garde nationale; que le vœu de cette armée ainsi régénérée soit porté à M. de Lafayette, et il se fera un devoir d'en reprendre le commandement; que quelques individus qui ont si indignement outragé la famille royale soient punis et chassés de la garde nationale. »

Ce ne fut qu'après ces nouvelles protestations d'obéissance à la loi, que Lafayette consentit à reprendre le commandement, et c'est ainsi que l'erreur momentanée d'un petit nombre de gardes nationales ne servit qu'à montrer de plus en plus l'esprit qui animait cette armée citoyenne.

Les discours, les lettres, les démarches de la commune, les promesses des bataillons, les refus du commandant général pendant plusieurs jours, et le mouvement imprimé à l'opinion publique par cette circonstance, contribuèrent beaucoup au bon ordre qui, peu de temps après, régna dans Paris au départ du roi.

La discussion relative à l'état des hommes de couleur libres dans les colonies, partagea dans l'assemblée le parti populaire. Le plus grand nombre des membres qui tenaient au club des jacobins, se réunit au côté droit de la chambre pour leur refuser les droits civils. Lafayette, la Rochefoucauld et plusieurs de leurs amis, les membres qui devinrent depuis girondins, et une partie des jacobins, défendirent la cause des hommes de couleur. On rendit un décret qui leur était favorable; quelques mots prononcés par Lafayette dans la séance du 11 mai 1791, et qui lui furent vivement reprochés, contribuèrent, dit-on, à ce succès.

« Il me semble, Messieurs, que nous nous entendons mal sur la question. Je crois qu'il est clair que les hommes libres, propriétaires, contribuables d'une colonie, sont des colons. Or, les gens de couleur dont il est question sont propriétaires, cultivateurs, contribuables, libres. Sont-ils des hommes ? Moi je le pense, et c'est pour cela que je suis d'avis de la question préalable sur l'opinion du comité. »

Lafayette disait quelques années après :

« Je ne me repens pas de mon influence sur ce décret, je crois même que l'assemblée eut tort, à la fin de la session et sur les représentations des ministres et gouverneurs, de rapporter cette décision politique autant que juste qui intéressait tous les hommes de couleur libres au maintien de la tranquillité. Mon premier intérêt a sans doute été pour la cause de l'humanité; mais j'ai aussi toujours pensé que l'intérêt bien entendu des colonies et du commerce exigeait l'abolition de la traite, les droits civiques des noirs libres, et l'affranchissement graduel des esclaves. Cette opinion a été, comme tant d'autres, dénaturée dans un temps de délire par des mesures funestes à tous les partis; la réaction n'a pas été moins violente; son premier acte fut la destruction de Sierra-Leone. Il faut pourtant dire que ce funeste attentat n'eut lieu qu'après que le gouvernement anglais eut positivement refusé la proposition formelle que lui fit le directoire français de neutraliser cet établissement. Espérons que nous aurons aussi une Sierra-Leone, et que les deux gouvernements s'entendront pour mettre l'une et l'autre de ces entreprises philanthropiques hors de toutes les chances futures des querelles européennes. C'est la seule réparation que nous puissions offrir à l'humanité noire pour les crimes de plusieurs siècles [1].

Depuis ces paroles, le vœu de Lafayette a été rempli par la Société américaine de colonisation

[1] On voit dans l'*Histoire de l'abolition de la traite*, par M Clarkson, toutes les difficultés que rencontrèrent les amis des noirs; il parle des différentes réunions qui eurent lieu chez M. de la Rochefoucauld, de l'insistance du général Lafayette pour qu'une proposition sur ces intérêts d'humanité ne fût pas renvoyée à la législature suivante, parce qu'il ne croyait pas qu'il fût permis de l'ajourner. Des intrigues coloniales, le crédit de députés influents et alors chefs des jacobins, étaient parvenus à indisposer l'assemblée; on ne pouvait compter que sur trois cents votes favorables, à moins que l'Angleterre ne consentît à supprimer la traite au même moment. M. Clarkson se chargea de remettre à M. Pitt une lettre pressante de Mirabeau pour lui faire cette proposition. M. Clarkson ajoute qu'au mois d'octobre 1789, les hommes libres de couleur avaient envoyé des députés pour réclamer leurs droits et offrir au général Lafayette le commandement d'une garde nationale qu'ils avaient formée. Le général Lafayette accepta ce commandement honoraire, quoiqu'il eût refusé celui des gardes nationales offert par un grand nombre de municipalités en France.

(Voy. *the History of the abolition of the slave trade*, t. II, p. 128, 133, 166.)

dont il a été nommé vice-président à vie, et qui a établi sur la côte d'Afrique la colonie libre de *Liberia*, formée d'hommes de couleur, et qui pourra contribuer à la civilisation de cette partie de l'Afrique.

Dans le courant de la discussion du 11 mai 1791, M. d'Esprémesnil accusa Lafayette d'avoir acheté et vendu des nègres ; Lafayette ne répondit rien à cette assertion ; mais le lendemain les journaux retentirent de la révélation d'un fait dont il n'avait pas jugé à propos de se prévaloir; c'est qu'en 1785, il avait acheté pour cent quarante mille livres de nègres et de terre consacrés à un essai d'affranchissement graduel [1]. La révolution du 10 août mit fin à cet heureux essai; et quoiqu'un député girondin, Brissot, dénonciateur du général, mais membre comme lui de l'ancienne Société des Amis des noirs, eût reçu de madame de Lafayette les protestations les plus nobles et les plus touchantes en faveur de ces cultivateurs achetés pour la liberté, le parti qui triompha dans cette journée poussa l'esprit de parti jusqu'à vendre comme esclaves les malheureux habitants de cette plantation.

[1] Voy. la p. 206 de ce volume. (Lettre du 8 février 1786, au général Washington.)

XVI

DÉPART ET ARRESTATION DU ROI.

(21 JUIN 1791.)

Parmi les événements de la révolution, il n'y en a point sur lesquels on ait établi plus de versions contradictoires que le départ du roi; il est cependant très-facile de l'expliquer.

Il faut d'abord reconnaître que le système de l'assemblée constituante étant fondé sur l'assentiment volontaire de Louis XVI, la diplomatie constitutionnelle étant dirigée dans le même sens, et le prétendu état de captivité du roi et de sa famille étant au contraire l'espèce de protestation, à l'intérieur et au dehors, adoptée par le parti contre-révolutionnaire, la situation de la garde nationale et de son chef, à cet égard, devenait fort délicate, et n'admettait contre les complots d'évasion que des précautions nécessairement insuffisantes.

On a vu que ce ne furent pas les chefs de la révolution qui renvoyèrent les gardes du corps après le 6 octobre, mais les capitaines des gardes et leurs officiers qui voulurent prouver ainsi que le roi n'était pas libre, en même temps que leur ridicule vanité répugnait à rouler pour le service avec les bourgeois de Paris devenus commandants de divisions et de bataillons; car on ne peut pas supposer que ce fût par un sentiment de crainte qui n'était plus fondée, qu'ils auraient exposé le roi à un péril sans vouloir le partager. Bailly rappelle dans ses Mémoires, que le roi ayant un jour exprimé à Lafayette quelques regrets de n'avoir pas ses gardes, la commune prit un arrêté pour le prier de les reprendre; mais la cour décida qu'il ne fallait pas profiter de cette offre. Le service se faisait donc dans les appartements par la garde nationale et les cent-suisses, dans les cours par la garde nationale et le régiment des gardes suisses.

Lafayette commandait les troupes au château, dans Paris et dans un rayon de quinze lieues. Le roi et les princesses sortaient à leur volonté en voiture, à cheval, faisaient des promenades et, jusqu'à l'émeute du 18 avril, allaient à Saint-Cloud comme autrefois. Indépendamment d'un nombreux service, toutes les personnes qui voulaient faire leur cour au roi ou voir les habitants du château étaient admises.

D'un autre côté, les journaux démagogiques avaient tous les jours, depuis deux ans, tellement dénoncé la fuite immédiate du roi, les avertissements imaginaires se succédaient si fréquemment, qu'on avait fini par ne plus y croire.

Louis XVI, pendant le peu de jours de la démission de Lafayette, avait fait écrire aux cours étrangères une lettre officielle que celui-ci n'aurait pas conseillée, parce qu'elle exprimait un assentiment

trop absolu et par là peu naturel à tous les principes de la révolution [1]. On a su depuis que cette lettre circulaire avait été contredite par la correspondance particulière du roi, et qu'indépendamment des arrangements pris avec le comte d'Artois, dont nous venons de parler, la véritable intrigue de son départ, celle qui avait été commencée par l'entremise du comte de Lamark sous les auspices de Mirabeau, connue seulement du baron de Breteuil qui était mal avec les princes émigrés, se continuait par une correspondance très-secrète avec le marquis de Bouillé. On devait se diriger vers Montmédy; M. de Bouillé avait rassemblé près de cette place un corps de troupes dont la jonction avec les Autrichiens eût été facile, et dont l'objet, avoué par lui, comme il le fut dans le manifeste que le roi laissa en partant, était de détruire l'ordre constitutionnel. Les confidents à Paris étaient le comte de Fersen, trois gardes du corps, et vraisemblablement M. de la Porte. La lettre ultra-patriotique envoyée aux ambassadeurs avait été regardée comme un moyen d'endormir la vigilance parisienne. Peut-être aussi fut-on bien aise de montrer que la démission du commandant général ne nuisait pas au patriotisme du roi; mais celui-ci, qui avait le secret de Lafayette [2], n'aurait pas dû se prêter à cette fausseté gratuite et inexcusable.

Ce fut sans doute une précaution à laquelle Lafayette, dans ses sentiments personnels pour Louis XVI, eut l'imprudence de se confier, que de lui parler franchement des bruits qui couraient et qui s'étaient plus généralement renouvelés depuis quelques jours. Ce prince, dont on ne peut trop déplorer le manque de sincérité dans cette occasion, lui donna des assurances si positives, si solennelles qu'il crut pouvoir répondre *sur sa tête* que le roi ne partirait pas. Sa confiance dans la parole du malheureux Louis XVI fut telle, que lui-même et les chefs de la garde nationale éprouvaient quelques remords des précautions qu'ils avaient à prendre; aucune cependant ne fut négligée.

Le 20 au soir, Lafayette, en se retirant, passa chez Bailly, qui avait reçu par le comité des recherches quelques dénonciations nouvelles, comme il en arrivait souvent; et, sans y croire plus que Lafayette, il fut convenu que celui-ci passerait aux Tuileries pour faire part de cette circonstance à Gouvion, major général, auquel il ordonna de réunir les principaux officiers de garde et de les engager à se promener dans les cours pendant la nuit.

C'est après avoir fait ce qu'on appelait le coucher du roi, où assistaient tout le service et tous ceux qui venaient faire leur cour, que ce prince descendit promptement sans être plus observé que les autres individus qui se retiraient à cette heure. Aucune consigne particulière ne pouvait être donnée contre lui, et l'attention des factionnaires, d'après ce qu'on a dit plus haut, ne pouvait pas être appelée sur son évasion. Néanmoins, ils en savaient assez pour l'arrêter, s'il eût été reconnu, et les officiers en savaient un peu plus.

Toutes les relations ont dit comment le roi et sa famille sortirent du château. On voit dans les Mémoires de M. de Bouillé qu'il avait proposé de prendre dans sa voiture l'ancien major des gardes françaises, M. d'Agout, homme de tête et de courage, et que madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, réclamant avec chaleur sa prérogative d'être dans la voiture du roi, fit manquer cet arrangement qui les aurait sauvés. On ne sait pas bien si c'est en entrant ou en sortant du château que la voiture de Lafayette fut rencontrée par la reine qui était à pied; la différence est peu importante, car il ne passa pas un long temps chez Gouvion. La reine a dit depuis que jamais elle n'avait éprouvé tant d'effroi. Un grand nombre d'hommes et de femmes allaient et venaient, surtout dans les groupes qui se retiraient après le coucher du roi, et il n'était pas difficile de se dérober à l'observation.

Ce ne fut qu'entre cinq et six heures du matin, qu'on apprit ce départ. Il n'avait pas été aperçu même des serviteurs du roi dans le palais; il était ignoré de ses ministres, des royalistes de l'assemblée, tous laissés exposés à un grand péril, et qui, dans les premiers jours de leur irritation, disaient tout haut que si Lafayette avait été massacré, les désordres de la capitale leur auraient été funestes. Telle était la situation non-seulement des gardes nationaux de service, de leurs officiers, mais des amis les plus dévoués du roi, du duc de Brissac, commandant des cent-suisses, de M. de Montmorin, qui avait très-innocemment donné un passeport sous le nom de la baronne de Korf. «*Si le roi n'eût pas été arrêté,* dit M. de Bouillé, *Lafayette aurait été certainement massacré par le peuple, qui le rendait responsable de l'évasion de ce monarque.*» Ce n'était pas non plus l'opinion des fugitifs qu'on pût empêcher un grand désordre, si l'on en juge

[1] Lettre circulaire adressée aux ambassadeurs par M. de Montmorin, le 23 avril.

[2] Le roi savait que le général Lafayette n'avait donné sa démission que pour maintenir la garde nationale dans le respect de la constitution et de la liberté.

par un billet de la reine à madame de Lamballe, et par le mouvement de surprise qu'elle montra lorsque l'aide de camp de Lafayette [1] lui apprit qu'il existait encore à la tête de la garde nationale. Les membres de la droite furent très-mécontents d'avoir été ainsi abandonnés, et M. de Cazalès le laissa voir dans plusieurs comités réunis de l'assemblée.

Lafayette, instruit de cet événement, d'abord par M. d'André, député, et presque en même temps par des officiers nationaux, courut aux Tuileries; il fut joint dans la rue par le maire Bailly et par Beauharnais, président de l'assemblée et premier mari de l'impératrice Joséphine. Tout était obscur dans ce départ; on ignorait jusqu'à quel point il avait été concerté avec les puissances étrangères, si une invasion ne devait pas avoir lieu et si la guerre civile n'avait pas été organisée. M. de Bouillé assure dans ses Mémoires que le roi lui avait fait dire qu'un corps d'Autrichiens devait être envoyé à Luxembourg; et quoique ceux-ci, d'après leurs lenteurs ordinaires, ne se soient pas pressés d'exécuter l'arrangement, les intentions du roi n'en sont pas moins claires aujourd'hui; les Mémoires de M. de Bouillé et ceux de M. de Choiseul sont bons à consulter sur cette évasion. En s'affligeant du péril de la chose publique, le président de l'assemblée et le maire exprimaient leurs regrets du temps qui serait perdu jusqu'à ce que l'assemblée, convoquée à l'instant, pût donner des ordres.

« *Pensez-vous,* leur dit Lafayette, *que l'arrestation du roi et de sa famille est nécessaire au salut public et peut seule garantir de la guerre civile ?* » — La réponse n'était pas douteuse. « *Hé bien, j'en prends sur moi la responsabilité.* » Il écrivit de sa main un billet portant que les ennemis de la patrie ayant enlevé le roi et sa famille, il était ordonné à tous les gardes nationaux et à tous les citoyens de les arrêter; il dicta le même billet à tous ceux qui se présentèrent, en signa les copies, et des officiers de la garde nationale partirent sur toutes les routes. Heureusement pour lui (après les atrocités éprouvées par ces augustes victimes), ce ne furent pas à ses ordres, mais à l'accident d'être reconnus par un maître de poste, et à de mauvais arrangements, que fut due leur arrestation.

Cependant la foule du peuple s'assemblait; la colère allait croissant contre les gardes nationaux de la sixième division qui étaient de service au château, contre le duc d'Aumont, commandant de cette division, et contre le commandant général.

Il se rendit à l'hôtel de ville, suivi de cette foule, et en trouva sur la place de Grève une plus nombreuse encore qui tenait M. d'Aumont. Lafayette le dégagea de leurs mains. Entouré de tout ce monde, il débuta par une plaisanterie en disant que *chaque citoyen gagnait vingt sous de rente par la suppression de la liste civile;* mais de nouveaux groupes s'étant présentés, il les harangua plus sérieusement.

Nous trouvons dans Toulougeon le récit d'un témoin oculaire que les deux initiales B. P. désignent comme un membre très-distingué de l'assemblée constituante [2].

La fureur du peuple contre Lafayette était extrême, et la longue et entière confiance qu'il avait en ce général était seule capable d'arrêter les premiers transports de cette violence. Il s'apaisa quand il vit la tranquillité avec laquelle Lafayette s'avançait sans escorte, au milieu d'une foule prodigieuse, assemblée devant l'hôtel de ville. Cependant l'inquiétude était encore peinte sur tous les visages. Quelques lamentations sur le malheur qui venait d'arriver, et qui semblaient interpeller Lafayette, lui fournirent l'occasion de dire à ceux qui se désolaient : « *Que s'ils appelaient cet événement un malheur, il voudrait bien savoir quel nom ils donneraient à une contre-révolution qui les priverait de la liberté ?* »

En même temps, l'assemblée constituante s'était réunie et n'avait jamais été plus belle. Un membre [3] ayant exprimé quelques soupçons sur Lafayette, Barnave, qui avait été jusque-là dans une section du parti populaire différente de la sienne, déclara des sentiments de haute estime pour le commandant général et la nécessité de se rallier à lui; ce mouvement généreux fut justement applaudi. Sur le bruit des dangers que Lafayette courait, l'assemblée envoya une députation de commissaires pris dans son sein pour l'appeler auprès d'elle; mais ils le trouvèrent à l'hôtel de ville, aussi en faveur que jamais, et il répondit à leur demande d'une escorte pour se rendre ensemble auprès des représentants de la nation : « *J'en commanderai une par respect pour la députation ; quant à moi, j'irai de mon côté, n'ayant jamais été si en sûreté, puisque les rues sont pleines de peuple.* » On juge bien que l'escorte ne fut pas acceptée.

[1] M. Louis Romeuf.

[2] M. Bureaux de Pusy, compagnon de captivité du général Lafayette à Olmütz, mort préfet à Gênes, en 1806.

[3] Rewbell, plus tard membre de la convention et ensuite du directoire. — « J'arrête l'opinant, lui répondit Barnave, » sur ce qu'il a paru vouloir dire. M. de Lafayette, depuis le » commencement de la révolution, a montré les vues et la » conduite d'un bon citoyen; il mérite la confiance, il l'a ob- » tenue; il importe à la nation qu'il la conserve. »

Arrivé à l'assemblée, Lafayette ignorait encore ce qui s'était passé pour l'évasion. Il dit à la tribune ce peu de mots :

« L'assemblée nationale a été instruite de l'attentat que les ennemis publics, dans l'abusive espérance de compromettre la liberté française, ont exécuté, la nuit dernière, envers le roi et une partie de sa famille. M. le maire a pensé qu'il convenait que M. de Gouvion, chargé de la garde intérieure des Tuileries, vous rendît compte des circonstances de cet événement. Je dirai seulement, si l'assemblée veut l'admettre à la barre, que je prends sur moi seul la responsabilité d'un officier dont le patriotisme et le zèle me sont connus.

» ...... M. Duport[1] a rendu compte à l'assemblée des dispositions dans lesquelles il a trouvé le peuple dans la capitale ; qu'il me soit permis d'ajouter que celles que la garde nationale a montrées dans cette occasion, ont été pour moi la plus grande preuve de toutes, que le peuple français était digne de la liberté et que rien ne pourra l'en priver. »

On sait combien l'assemblée fut grande et calme dans cette circonstance critique. Elle prit avec dignité et fermeté toutes les mesures convenables; elle donna des ordres pareils à celui qui avait déjà été expédié sur toutes les routes; son décret fut confié à M. Romeuf, aide de camp du commandant général, que le peuple avait arrêté à la barrière au moment où, avec le commandant de bataillon Baillon, il portait le premier ordre d'arrestation [2]. Déjà on avait quelques notions sur la route du roi; une voiture en poste, très-grande, avait été vue dans la direction de Châlons; l'aide de camp prit cette route.

L'intendant de la liste civile, M. de la Porte, vint à la barre présenter le manifeste que le roi lui avait laissé : — « *Comment l'avez vous reçu?* » lui dit-on. — « *Le roi l'avait laissé cacheté avec un billet pour moi.* » — « *Où est ce billet ?* » dit un membre. — « *Non ! non !* dit toute l'assemblée, *c'est un billet confidentiel, nous n'avons pas le droit de le voir.* » — Ce noble mouvement mérite d'être cité.

Les ministres mandés se rendirent à la barre. Une garde avait été envoyée pour protéger M. de Montmorin, qui avait signé le passe-port pour la baronne de Korf, et ce n'est pas un des moindres torts de l'évasion d'avoir mis dans un tel danger ce ministre fidèle, ami personnel du roi. Le sceau de l'État fut déposé sur le bureau du président; l'assemblée le rendit au garde des sceaux, président du ministère, et lui ordonna, ainsi qu'à ses collègues, de continuer leurs fonctions sous les ordres de l'assemblée. Pendant ce temps, le peuple effaçait partout le nom et les armes du roi; la garde nationale redoublait de zèle et l'ordre était rétabli.

L'assemblée nationale, après avoir pris toutes ses mesures, eut encore un beau mouvement; son président lui proposa de reprendre l'ordre du jour, et la discussion continua comme s'il ne s'était rien passé d'extraordinaire.

La proclamation de Louis XVI était pitoyable; il démentait tout ce qu'il avait dit, accepté, sanctionné, se reportant à sa déclaration du 23 juin 1789; il se plaignait, entre autres choses, d'être mal logé aux Tuileries; ce manifeste était une complète abdication de la royauté constitutionnelle.

Le soir il y eut une réunion du club des jacobins; il serait injuste d'assimiler les jacobins d'alors avec ce qu'ils furent depuis; néanmoins on doit dire qu'il y avait déjà d'immenses inconvénients à leur reprocher, depuis l'admission inconsidérée de beaucoup d'anarchistes [3]. Une partie du côté gauche de l'assemblée nationale s'abstenait depuis longtemps d'y assister; mais comme on fut

[1] M. Duport venait de faire un rapport au nom des commissaires envoyés par l'assemblée à l'hôtel de ville.

[2] Louis Romeuf reçut l'ordre de partir pour Valenciennes à huit heures du matin, chez M. Bailly où se trouvait le président de l'assemblée avec Lafayette; il fut arrêté en partant et entraîné par la multitude à l'assemblée nationale. Là, il rendit compte de ce qui venait de lui arriver, et communiqua l'ordre de son général. L'assemblée l'approuva, le chargea de plus d'un décret ordonnant à toutes les municipalités de ne rien laisser sortir du royaume. Le retard qu'éprouva Romeuf par la violence du peuple, ne lui permit pas de partir avant midi; encore fallut-il que l'assemblée le fît accompagner par deux députés pour assurer son passage jusqu'à la barrière où ils se rendirent à pied. A la porte Saint-Denis, on leur assura que le roi était arrêté à Meaux, qu'il y était fort menacé et que sa vie était en danger. Ce bruit était accompagné de circonstances qui lui donnaient l'air de la vérité. Les deux députés de l'assemblée, Bianzat et Latour-Maubourg, jugèrent alors que Romeuf devait se rendre à Meaux en toute diligence. Cette circonstance changea la direction qu'il devait suivre, et le mit sur la route de Varennes. Arrivé à Châlons, il rencontra le commandant de bataillon Baillon, avec lequel il continua sa route jusqu'à Varennes où ils arrivèrent à cinq heures et demie du matin. Le roi y était arrêté depuis la veille à onze heures du soir. Louis Romeuf eut le bonheur de sauver la vie (au travers de beaucoup de risques personnels) à MM. de Damas, de Choiseul, Floirac et à un maréchal des logis du régiment de M. de Damas. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Dès les premiers temps des jacobins, lorsque tous les membres du côté gauche de l'assemblée y allaient encore, la Rochefoucauld, comme il l'a souvent répété depuis, fut tout étonné d'y rencontrer un homme qu'il savait être très-aristocrate. On pourrait ajouter bien d'autres exemples qui prouveraient que les ennemis de la révolution ont toujours suivi le système de désorganisation et d'anarchie, par lequel ils ont cherché à la souiller, et y ont réussi au bout de trois ans d'efforts, d'une manière si fatale au genre humain. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

informé que Danton et Robespierre avaient le projet de soulever à cette séance des motions incendiaires, et de préparer une émeute, toute la gauche, y compris les membres étrangers aux délibérations des jacobins, se rendit à la salle de cette société, pour réunir les différentes fractions du parti populaire dans les dispositions de fermeté et de sagesse que les circonstances rendaient plus que jamais nécessaires. Danton, dont la quittance de cent mille livres était dans les mains du ministre Montmorin [1], y demanda la tête de Lafayette par ce dilemme : « *M. le commandant général a promis sur sa tête que le roi ne partirait pas ; il nous faut la personne du roi ou la tête de M. le commandant général.* » C'était compter beaucoup sur la discrétion de Lafayette à garder un secret que Danton savait ne lui être pas inconnu.

Il est vrai que c'eût été livrer à la mort le ministre Montmorin, qui n'avait payé Danton que pour modérer sa fureur anarchique et ses intrigues coupables. Alexandre Lameth réfuta Danton et parla comme Barnave l'avait fait à l'assemblée [2].

La majorité de l'assemblée parut animée d'un même esprit de liberté et d'ordre public.

Tel était l'état des choses à Paris; à la séance du 22, tous les généraux qui se trouvaient à Paris prêtèrent au sein de l'assemblée ce serment de fidélité :

« Je jure d'employer les armes que la nation a mises dans mes mains à la défense de ma patrie, au maintien de la constitution décrétée par l'assemblée nationale et jurée par le roi; de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'assemblée nationale. »

« Je le jure, dit Lafayette à la tribune... » et il fut interrompu par des applaudissements. — « J'ai l'honneur d'observer à l'assemblée que tous ceux de mes compagnons d'armes qui sont autour de l'assemblée nationale, et qui ont eu connaissance du serment qui a été prêté ce matin, sont dans la plus vive impatience d'unir leur serment à celui des membres de l'assemblée, et de jurer de nouveau une fidélité à toute épreuve. »

Le 23, une foule de gardes nationales, rangée dans la salle, et ayant Lafayette à sa tête, demanda à renouveler son serment devant l'assemblée nationale.

Il se fit un grand silence :

« Vous voyez devant vous, Messieurs, dit Lafayette, des citoyens qui n'ont jamais mesuré qu'aux besoins de la patrie le dévouement qu'ils lui doivent. Ils défendirent la liberté naissante contre les premières conspirations qui l'attaquèrent; ils se rallient plus vivement encore auprès d'elle dans ces jours imprévus où elle est menacée.

» Que nos ennemis apprennent enfin que ce n'est ni par la multiplicité, ni même par la grandeur de leurs complots, qu'ils étonneront des hommes aux yeux de qui les derniers événements n'ont paru que des événements ordinaires. Recevez de ces soldats éprouvés par de grandes circonstances la nouvelle assurance d'un dévouement pur et sans bornes. Dans les temps de troubles, ils ont su maintenir l'ordre public et ne craindre que pour la liberté; ils vous répondent encore de l'un et de l'autre; et s'il est vrai que nos ennemis ne soient que plus aigris, et de leurs plans déconcertés, et surtout de cette liberté calme du peuple qui fait leur désespoir, hâtez-vous de diriger vers les lieux qui sont exposés ceux qui ont toujours su les braver, et que les premiers soldats de la liberté soient les premiers à repousser les soldats du despotisme. »

Le général Rochambeau était parti pour prendre le commandement de l'armée du Nord, et se porter sur les derrières de l'ennemi, s'il entrait en France. Une partie des gardes nationales de Paris et des départements aurait marché sous les ordres de Lafayette. Les comités de l'assemblée s'étaient réunis et avaient pris les plus sages mesures; l'or-

[1] Danton s'était vendu à condition qu'on lui achèterait 100,000 liv. sa charge d'avocat au conseil, dont le remboursement, d'après la suppression, n'était que de 10,000 liv. Le présent du roi fut donc de 90,000 liv. Lafayette avait rencontré Danton chez M. de Montmorin, le soir même où ce marché se concluait. Faut-il blâmer sévèrement le malheureux Louis XVI d'avoir voulu acheter le silence et l'inaction des gens qui menaçaient sa tête, et qui se seraient vendus aux orléanistes ou aux étrangers ? Quant à Danton, il était prêt à se vendre à tous les partis. Lorsqu'il faisait des motions incendiaires aux jacobins, il était leur espion auprès de la cour à laquelle il rendait compte régulièrement de ce qui s'y passait. Plus tard, il reçut beaucoup d'argent; le vendredi avant le 10 août, on lui donna 50,000 écus; la cour, se croyant sûre de lui, voyait approcher avec satisfaction le mouvement prévu de cette journée et madame Élisabeth disait : « *Nous sommes tranquilles, nous pouvons compter sur Danton.* » Lafayette eut connaissance du premier payement et non des autres. Danton lui-même en parla à l'hôtel de ville, et cherchant à se justifier, lui dit : « *Général, je suis plus monarchiste que vous.* » Il fut pourtant un des coryphées du 10 août. Comme Lafayette n'aurait pas souffert que les agents de M. de Montmorin cherchassent à servir une contre-révolution royaliste plutôt que l'ordre légal, on cessa bientôt de lui faire, ainsi qu'à Bailly, des confidences de ce genre. Il y eut aussi quelque argent avancé par la liste civile à la police municipale, soit pour maintenir le bon ordre dans les lieux publics, soit pour empêcher les tumultes projetés par les jacobins; mais ces dépenses, qui ne regardaient que très-indirectement le commandant général, n'avaient pas le moindre rapport avec les dépenses secrètes de la liste civile pour gagner des partisans au roi. Celles-ci furent presque toujours dirigées contre Lafayette. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[2] Nous n'avons ni ce discours, ni celui de Lafayette ; mais la séance ne fut pas tumultueuse, et finit très-convenablement. (*Note du général Lafayette.*)

dre le plus parfait avait été maintenu dans la capitale, quand l'assemblée apprit et tout le peuple répéta que le roi avait été arrêté à Varennes.

Il y a eu depuis, entre MM. de Bouillé, de Choiseul et d'autres employés dans cette affaire, quelques discussions sur les circonstances qui firent manquer l'évasion. La plus marquante est que le roi fut reconnu sur sa ressemblance avec l'effigie des assignats par le fils du maître de poste de Sainte-Menehould, et que celui-ci, montant à cheval, alla par un chemin plus court prévenir le procureur syndic de Varennes. Quelques maladresses dans la disposition des relais au pont de Varennes contribuèrent à retarder le roi. On sait comment ce procureur syndic, marchand de chandelles, se trouva maître des destinées du roi et de la France; il ne lui vint pas seulement l'idée de profiter de la circonstance pour sa fortune personnelle; il remplit ses devoirs de citoyen avec des égards respectueux, mais avec fermeté. Une partie des troupes qui attendaient au pont se joignit à la population; le roi était déjà prisonnier lorsque les deux officiers de la garde nationale arrivèrent et lui présentèrent le décret rendu par l'assemblée nationale à la séance du 21.

Un autre décret, adopté à la presque unanimité, le 25 juin, portait :

« Art. 1er. Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

» Art. 2. Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière de même sous les ordres du commandant général, et il lui sera nommé un gouverneur par l'assemblée nationale.

» Art. 3. Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés; le roi et la reine seront entendus dans leur déclaration, le tout sans délai, pour être pris par l'assemblée nationale les résolutions qui seront jugées nécessaires.

» Art. 4. Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

» Art. 5. Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret du 21 juin, qui enjoint au ministre de la justice d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

» Art. 6. Les ministres et les commissaires du roi préposés à la caisse de l'extraordinaire, à la trésorerie nationale et à la direction de liquidation, demeurent autorisés provisoirement à faire, chacun dans son département, et sous sa responsabilité, les fonctions du pouvoir exécutif. »

La disposition relative au gouverneur du prince royal n'a point été exécutée.

Dès que l'assemblée nationale apprit le retour du roi, on prit des précautions pour sa sûreté, et, d'après l'irritation universelle, ces précautions n'étaient pas superflues. Ce fut aux gardes nationales des départements, spontanément assemblées sur sa route, que le roi et sa famille durent leur salut. Une commission fut nommée, pour aller au-devant de la famille royale; elle était composée de MM. de Latour-Maubourg, Barnave et Pétion. Ils rencontrèrent le roi en route et lui lurent le décret de l'assemblée qui lui donnait une garde particulière nommée par le commandant général, mais responsable elle-même, circonstance qui explique la rigidité des précautions prises contre une nouvelle évasion. En effet, après les promesses qui avaient été faites, il n'y avait plus moyen de se fier à rien de ce qui serait dit; on répondait à toutes mesures de relâchement dans les précautions : « Nous avons été tellement trompés que nous pourrions bien l'être encore. » Les constitutionnels les plus attachés au roi, dans la garde nationale, n'étaient pas les moins irrités, parce qu'ils avaient passé deux années à soutenir, contre les jacobins, que le roi était de bonne foi. Ils étaient dans le cas d'un homme trompé par un ami.

Le détachement qui veillait à la sûreté de la famille royale, l'avait conduite, le 25 juin, jusqu'à la barrière. Dans la voiture du roi, étaient Barnave et Pétion. On a dit que les gardes du corps étaient enchaînés sur cette voiture; le fait est faux. M. de Latour-Maubourg, qui avait laissé ses deux collègues auprès du roi, proposa à la reine de prendre les gardes du corps dans sa voiture. — « *Répondez-vous de leur vie?* » répondit-elle. — « *Je réponds du moins que je serai tué avant eux.* » La reine décida néanmoins qu'ils resteraient sur le siége de sa propre voiture. On observa qu'on leur avait donné des habits ventre de biche, qui se trouvaient être la livrée de la maison de Condé. Pendant le retour de Varennes, au milieu des mouvements qui eurent lieu autour de cette voiture, un royaliste qui s'en était approché, avait été malheureusement massacré.

La famille royale rentra dans Paris, sous la protection des commissaires de l'assemblée et sous l'escorte de l'adjudant général Dumas que l'assemblée elle-même avait choisi pour l'exécution de ses ordres. Lafayette, qui avait lieu de craindre quelques embûches de la part des factieux, fit prévenir Dumas de ne point traverser la ville, plaça des troupes sur les boulevards, et depuis la barrière de l'Étoile jusqu'aux Tuileries. La garde nationale bordait la haie; le régiment des gardes suisses

était aussi en bataille et ne fit aucune difficulté d'obéir au commandant général ; une foule immense couvrait les deux côtés du chemin, sans cris, sans violences, regardant passer le cortége d'un air mécontent, mais dans un ordre parfait ; la garde nationale se reposant sur ses armes, avait la même attitude.

On a reproché à l'assemblée constituante, à la ville de Paris et surtout à Lafayette, de n'avoir rendu aucun des honneurs royaux à Louis XVI depuis son retour dans la capitale jusqu'à sa nouvelle acceptation du trône constitutionnel. Il n'y eut là que la conséquence d'un principe proclamé dès le 11 juillet 1789, et adopté par la nation comme par ses représentants : la souveraineté du peuple français, et le droit national sur les autorités constituées. Le jour où Louis XVI avait renoncé au trône constitutionnel et réclamé sa souveraineté de droit divin, il était censé, aux yeux des constitutionnels, avoir abdiqué la seule autorité qu'ils pussent reconnaître.

Les voitures entrèrent par le pont tournant [1], à l'extrémité du jardin qu'elles traversèrent pour se rendre au château. Lafayette avait été au-devant du cortége. Pendant son absence, on avait laissé une foule considérable s'approcher des Tuileries ; elle voulut, au moment où l'on mettait pied à terre, maltraiter les deux gardes du corps qui avaient servi de courriers dans l'évasion, et qui étaient alors assis sur le siége de la voiture du roi. Le commandant général les garantit de toute violence et les mit lui-même en sûreté dans une des salles du palais. La famille royale rentra sans avoir essuyé d'insultes. Le roi avait l'air calme; Lafayette se présenta, avec attendrissement et respect, dans son appartement, et lui dit : « *Sire, Votre Majesté connaît mon attachement pour elle; mais je ne lui ai pas laissé ignorer que, si elle séparait sa cause de celle du peuple, je resterais du côté du peuple.* » — « *C'est vrai,* » répondit le roi, « *vous avez suivi vos principes; c'est une affaire de parti... à présent me voilà. Je vous dirai franchement que jusqu'à ces derniers temps, j'avais cru être dans un tourbillon de gens de votre opinion dont vous m'entouriez, mais que ce n'était pas l'opinion de la France; j'ai bien reconnu, dans ce voyage, que je m'étais trompé, et que c'est là l'opinion générale.* » — « *Votre Majesté a-t-elle quelque ordre à me donner?* » — « *Il me semble,* » reprit le roi en riant, « *que je suis plus à vos ordres que vous n'êtes aux miens.* » Lafayette l'assura que dans tout ce qui n'était pas contraire à la liberté et à ses devoirs envers la nation, il avait toujours souhaité de le voir content de lui; il lui fit part ensuite du décret de l'assemblée sans que le roi témoignât aucune impatience. La reine laissa voir quelque irritation ; elle voulait forcer Lafayette de recevoir les clefs des cassettes qui étaient restées dans les voitures. — Il répondit que personne n'avait pensé et ne penserait à ouvrir ces cassettes. — Alors la reine plaça les clefs sur son chapeau. — Lafayette lui fit des excuses sur la peine qu'il lui donnait de les reprendre, et déclara qu'il ne les toucherait pas. — « *Eh bien!* » dit la reine avec humeur, « *je trouverai des gens moins délicats que vous.* » Elle n'en trouva point, car on n'examina aucun papier [2]. Le roi entra dans son cabinet et écrivit quelques lettres dont il chargea un valet de pied qui en prévint Lafayette. Le commandant général trouva fort mauvais qu'on lui eût attribué une semblable surveillance.

C'était par égard pour lui que l'assemblée n'avait pas voulu le déclarer immédiatement chargé de la garde du roi; mais comme les gardes intérieurs avaient, sous ses ordres, une responsabilité personnelle, on comprend qu'il devint presque impossible d'exiger qu'on se relâchât de certaines précautions. Il prit soin pourtant de choisir pour cette garde les personnes qu'il crut devoir être les plus agréables au roi. L'expression de *garde particulière* dont on s'était servi dans le décret du 25 [3] paraissait indiquer une séparation des membres de la famille royale. Quelques députés dirent à Lafayette que c'était dans ce sens qu'il aurait dû l'entendre. Il déclara que « *lorsqu'une mesure de rigueur était susceptible de deux interprétations, il ne comprenait jamais que le sens le plus humain.* » En même temps, comme il demandait quelques autres adoucissements, on lui proposa, dans les comités réunis [4], de les faire spécifier par l'assemblée. « *En ce cas,* répondit-il, *j'en prends la responsabilité; il serait indigne des re-*

[1] Ce fut à l'entrée des Tuileries que la reine, inquiète pour les gardes assis sur le siége de sa voiture, aperçut le commandant général et s'écria : « *Monsieur de Lafayette, sauvez les gardes du corps!* »

[2] On ne se rappelle plus si c'est le soir ou le lendemain matin que Lafayette vit la reine; il paraît cependant que c'est le lendemain matin, fait aisé à vérifier. Alors la cassette aurait été oubliée le soir dans la voiture. La petite scène se passa dans la chambre du roi. C'est dans celle de la reine que le commandant général eut une conversation avec elle ; elle remonta ensuite, et dit à Montmorin qu'elle avait été fort contente de Lafayette. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Art. 2. Il sera provisoirement donné une garde particulière à l'héritier présomptif de la couronne, etc.

Art. 4. Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

[4] Le comité diplomatique, les comités de constitution et des rapports.

présentants de la nation de s'occuper de ces pénibles détails, et il vaut mieux que le blâme en retombe sur moi. »

Le service domestique se faisait comme à l'ordinaire; quant au service militaire, il y avait cette différence que le commandant général donnait le mot d'ordre, sans l'avoir pris du roi. Les portes et les cours du jardin étaient fermées; mais Lafayette avait prié la famille royale de lui communiquer la liste de tous ceux dont elle souhaitait l'admission au château. Cette liste était très-nombreuse et composée de personnes pour la plupart fort opposées à la révolution. Un certain nombre d'officiers se tenaient dans une pièce entre les salles ordinaires des gardes et les chambres du roi et de la reine, où les étrangers n'entraient qu'en traversant cette petite garde; la famille royale pouvait éviter une semblable gêne par une communication directe entre ses appartements [1]. Le roi exprima, lorsqu'il fut remis en liberté, sa satisfaction aux officiers de la garde intérieure; l'un d'eux, M. Guinguerlot, commandant de bataillon, s'est fait tuer, le 10 août 1792, pour le défendre. Cet état de choses dura jusqu'à l'achèvement de la constitution [2].

Dès le premier jour, l'assemblée avait nommé des commissaires pour faire au roi une suite de questions; ce furent MM. d'André, Tronchet et Duport. Ils se conduisirent, non-seulement avec respect, mais avec une grande bienveillance, et pour n'en donner qu'une preuve, ils remirent au lendemain la conversation avec la reine, pour lui donner le temps de concerter avec le roi des réponses conformes à celles qu'il avait faites [3].

Le fait est que la presque totalité de l'assemblée ne voulait pas le complément de la république, c'est-à-dire un changement de formes dans le pouvoir exécutif; car tout, excepté ce point, était républicain dans la constitution de 91. Il y avait quelques républicains dans l'assemblée : ils pouvaient être divisés en *républicains politiques* et *républicains anarchistes;* mais il y en avait tout au plus cinq ou six de chaque espèce, et il paraît que les premiers, après avoir tâté l'opinion publique, se rattachèrent franchement à la volonté nationale qui était de rétablir le trône constitutionnel [4].

[1] On a répandu les plus grossières calomnies sur ce qui se passa alors. Il est probable qu'on retrouverait à Paris les instructions de Lafayette, ou du moins le témoignage des officiers chargés de cette garde intérieure. Il faudrait distinguer ce qui leur fut ordonné, de ce que plusieurs d'entre eux, en vertu de leur responsabilité personnelle et des inquiétudes publiques, ont pu croire momentanément nécessaire à leur propre sûreté ou au repos de la famille royale, et surtout de ce que le roi et la reine affectaient de faire pour aggraver leur sort. On a cité l'exemple de la reine, qui appelait l'officier de service pour la voir dans son lit; on se rappelle aussi que lorsque les commissaires de l'assemblée allèrent chez elle, elle affecta, comme on peut le vérifier par M. Tronchet, de leur donner des fauteuils et de prendre pour elle une chaise. En peut-on conclure que l'assemblée avait ordonné ce cérémonial? On ne doit pas oublier que, pendant la surveillance de la famille royale, le peuple et les partis furent très-agités; que les trois factions, jacobine, orléaniste ou aristocratique, tendaient au désordre, chacune selon ses vues particulières; qu'on cherchait continuellement à persuader que le roi était parti ou qu'il allait partir, etc. Lafayette fut dénoncé plusieurs fois, une entre autres aux comités de l'assemblée par le député Sillery, instrument du duc d'Orléans. Enfin presque toutes les nuits, les officiers de garde étaient troublés par des alarmes du dehors, et, par toutes ces considérations, ils étaient forcés, autant pour la sûreté de la famille royale que pour leur propre intérêt, à prendre des précautions. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Depuis le 25 juin jusqu'au 3 septembre.

[3] La reine avait fait dire qu'elle était dans le bain, ce qui servit de prétexte aux commissaires pour retarder leur conversation avec elle. — Quant aux personnes arrêtées avec le roi, qui avaient tramé le complot d'évasion, ou celles qui ne firent qu'y participer accidentellement, sans être dans la confidence, comme plusieurs officiers par exemple, il est bien reconnu que toutes eurent à se louer des égards qu'on eut pour elles. Madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, avait dû d'abord être emprisonnée; elle resta au château sous la garde particulière d'un officier. On peut citer deux autres personnes qu'on n'accusera pas de partialité : l'une est M. Mandel, qui, à l'époque de la déclaration de guerre, se trouvant sous les ordres de Lukner, déserta avec le régiment de Royal-Allemand qu'il commandait et passa au service de l'Autriche. Plusieurs mois avant cette désertion, il dit publiquement à Lafayette, à Metz, qu'il reconnaissait lui avoir obligation de la vie. L'autre est M. Goguelat, adjudant général, qui fut, à ce qu'il paraît, moins reconnaissant. Arrêté à Varennes, il était prisonnier à Mézières. Lafayette apprit que les rigueurs de sa détention pouvaient nuire à sa santé, et quoiqu'il ne fût nullement responsable de ce qui se passait à Mézières, l'un de ses aides de camp, M. Alexandre Romeuf, s'empressa de partir pour cette ville, afin d'obtenir que M. Goguelat fût mieux traité, comme il le fut en effet, jusqu'au moment où, d'après le décret de l'assemblée, on le conduisit dans la prison d'Orléans. Ces particularités dont Lafayette était fort éloigné de se prévaloir, ne justifient pas ce mot de la reine « *qu'il était sensible pour tout le monde, excepté pour les rois.* » (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[4] Peu de jours après le 21 juin, la Rochefoucauld, intime ami de Lafayette, réunit chez lui un assez grand nombre de députés, afin d'examiner le parti qu'il y avait à prendre en de si graves circonstances, et s'expliqua de manière à ce que son vœu personnel pour la république ne fut pas douteux. Cet avis fut vivement appuyé par un des assistants, Dupont de Nemours; mais la grande majorité de ce comité se montra si contraire à toute idée de ce genre, il fut tellement prouvé, par cet essai sur des hommes éminents de l'assemblée constituante, que la capitale et la nation presque entière partageraient la répugnance de leurs collègues à changer la forme du gouvernement, que ces républicains durent renoncer à leurs espérances. On sait bien que de tels hommes ne pou-

M. de Bouillé avait écrit de Luxembourg, à l'assemblée, une lettre violente où il dénonçait Lafayette comme étant à la tête d'un parti républicain pour renverser la constitution.

Celui ci montant à la tribune, dit à la séance du 2 juillet :

« Messieurs, je reçois de Luxembourg, sous le cachet de M. de Bouillé, deux exemplaires imprimés de sa lettre à l'assemblée : si les projets qu'il annonce se réalisaient, il me conviendrait mieux, sans doute, de le combattre que de répondre à ses personnalités; ce n'est donc pas pour M. de Bouillé qui me calomnie, ce n'est pas même pour vous, Messieurs, qui m'honorez de votre confiance, c'est pour ceux que son assertion pourrait tromper, que je dois la relever ici. M. de Bouillé me dénonce comme ennemi de la forme du gouvernement que vous avez établie.... Messieurs, je ne renouvelle point mon serment, mais je suis prêt à verser mon sang pour le maintenir. »

La nation voulait alors être monarchique, et la question était de savoir qui serait le roi : donnerait-on la couronne au duc d'Orléans en récompense de la conduite de son parti depuis les premiers troubles révolutionnaires? Appellerait-on un prince étranger? Ferait-on détrôner le roi par son fils encore enfant? L'idée de la déchéance du père et de la mère, en laissant le jeune prince, paraissait immorale, et c'était une mauvaise éducation à lui donner. Reprendrait-on Louis XVI, le meilleur prince de sa famille malgré ses torts récents, et, à tout prendre, le meilleur de l'Europe? Ce dernier parti fut adopté par la presque unanimité de l'assemblée constituante, et après l'éloquent discours de Barnave à l'appui de l'avis des comités réunis, le 15 juillet, Lafayette marqua son assentiment par ces mots :

« *J'appuie l'opinion de M. Barnave, et je demande que la discussion soit fermée.* »

L'assemblée ferma la discussion ; le décret qui fut rendu par tous ses membres à l'exception de Robespierre, de Pétion, de trois ou quatre autres, déjoua beaucoup de calculs intérieurs ou étrangers.

On a dit que le roi avait eu des confidents de son départ dans son ministère et dans le côté droit de l'assemblée, ce qu'aucune révélation jusqu'à présent n'a fait connaître; la malveillance ou l'esprit de parti ont aussi cherché à lui en supposer dans le côté gauche; on a prétendu que MM. de Lameth, Duport et Barnave, qui depuis quelque temps avaient des rapports secrets avec la cour, étaient dans la confidence de cette évasion ; on en a accusé M. d'André, membre influent de l'assemblée; mais aucune preuve, aucun aveu ne sont venus corroborer ces vagues assertions. Celles qui ont inculpé à cet égard Bailly et Lafayette, sont d'une absurdité encore plus évidente; car ils étaient naturellement les deux hommes de France à qui la cour devait le moins confier un projet de ce genre dont l'objet était de la soustraire à leur influence et à leur garde, pour la mettre sous la protection de M. de Bouillé et de la maison d'Autriche, et dont le premier effet, prévu par les fugitifs, devait être le massacre du maire et du commandant général, de celui-ci surtout qui eut besoin de toute sa fermeté pour redevenir, en un instant, plus puissant que jamais dans la capitale. Une semblable inculpation, faite à la fois par les royalistes et par les jacobins, se détruisait par la contradiction même des motifs qu'on supposait à Lafayette : c'était, suivant ceux-ci, pour donner au roi le moyen de combattre, sous la protection de M. de Bouillé, les principes que Lafayette avait toute sa vie professés et défendus ; c'était, suivant les royalistes, pour achever de perdre le roi en le faisant arrêter à temps, et cependant il est démontré que si le roi avait mis dans son voyage la moindre célérité et la moindre conduite, s'il n'avait pas été reconnu par un maître de poste, si M. de Choiseul n'avait pas donné contre-ordre aux détachements, si M. de Bouillé avait eu quelque prévoyance, l'arrestation n'aurait pas eu lieu. On s'est plu longtemps à répandre ces étranges suppositions, jusqu'à ce que la connaissance plus intime des faits, la déposition des mourants, le témoignage de divers adversaires, et nommément de M. de Bouillé, aient ajouté toutes les preuves morales et matérielles à la conviction qu'auraient dû produire, avec la moindre réflexion, la situation où était alors Lafayette et son caractère personnel. Ce départ pour Varennes enleva pour toujours au roi la confiance et la bienveillance des citoyens. On s'en aperçut, dès l'instant de son retour, par les précautions relatives à sa captivité, l'inquiétude des citoyens, des troupes, des comités eux-mêmes de l'assemblée. Cette méfiance se propagea jusqu'à l'époque du 10 août. La fausse démarche de Louis XVI lui fut d'autant plus universellement reprochée que, n'ayant mis personne dans son secret, personne ne se sentait intéressé à le défendre. Le côté droit de l'assemblée lui-même, doublement blessé de n'avoir pas été averti et d'avoir été laissé exposé à des dangers, se plaignit ouvertement.

Pour peu qu'on ait pensé à tout ce qui précède, on ne s'étonnera pas que la journée du 21 juin ait

vaient considérer qu'avec horreur le projet de violenter sur ce point l'opinion publique. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

fait naître dans les uns, renaître dans quelques autres les idées purement républicaines. Lafayette devait naturellement se trouver parmi ces derniers. Le pacte de la nation avec le roi avait été violé par lui-même; il avait emmené toute sa famille. Les Orléans seuls restaient en France. Il fallait négocier avec le roi, en faire un autre ou détruire la royauté. Ce dernier parti avait des chances pour les cœurs républicains; et ce serait être injuste que de taxer d'inconséquence le mouvement que, dans les premiers instants, Lafayette et quelques-uns de ses amis se laissèrent surprendre. Il est très-vrai que, chez la Rochefoucauld, Dupont de Nemours avait proposé de faire la république, et l'on savait bien que cette idée ne déplaisait ni au maître de la maison, ni à son ami. Mais cette pensée fugitive ne les avait pas empêchés de faire leur devoir en prenant les mesures qui dépendaient d'eux pour arrêter le départ du roi, signal de la guerre civile. Après avoir reconnu que la majorité de la nation et de ses représentants voulait rétablir le trône constitutionnel, et prévoyant sans doute les malheurs et les crimes que la chute de ce trône ne manquerait pas d'entraîner, ils soutinrent avec vigueur le parti que prit l'assemblée constituante.

On a blâmé les constitutionnels de n'avoir pas, à cette époque, complété la république. On pouvait douter alors, car la chose était susceptible d'arguments séduisants pour et contre; mais il semble que la détermination de l'assemblée a été justifiée par la preuve subséquente que la nation a donnée, qu'elle n'était pas en état de faire ce pas de plus; et que d'après ses habitudes, son ignorance et son caractère non encore corrigé par le nouveau régime, le reproche plus plausible que les hommes d'État pourraient faire aux constitutionnels, c'est d'avoir dès lors plus républicanisé la France qu'elle n'était encore en état de l'être. Au reste, ceux-ci ne regardaient tout ce qui n'est pas la déclaration des droits que comme des combinaisons secondaires, et n'ayant aucune objection à ce que la force des choses détruisît la royauté si elle était incompatible avec les institutions démocratiques, puisqu'ils aimaient mieux la démocratie sans royauté que la royauté sans démocratie, il faut aussi reconnaître qu'ils avaient voulu établir une présidence héréditaire du pouvoir exécutif et en investir la branche alors régnante; qu'ils avaient préféré Louis XVI à tout autre roi, qu'ils avaient sincèrement souhaité qu'il ne trahît pas et qu'il fût aimé, de manière qu'on ne peut pas les accuser de mauvaise foi envers leurs concitoyens. La nation aussi voulait une royauté héréditaire, mais ne voulait pas qu'elle pût nuire au système de la déclaration des droits, de l'égalité entre les citoyens, et des principales bases de la constitution de 1791.

Ainsi, le système vraiment monarchique finissait à la constitution anglaise inclusivement : dans cette constitution, en effet, il semble que le roi est plus qu'un premier magistrat et a une existence indépendante, dans l'opinion de la majorité des constitutionnels anglais, du pouvoir et de la souveraineté de la nation, au lieu que dans les principes français la royauté, subordonnée dans son origine à la souveraineté du peuple dont elle tirait toute sa puissance, n'était dans son exercice qu'une présidence héréditaire du pouvoir exécutif. C'était là ce que la France voulait, puisqu'elle réclamait des droits et des institutions incompatibles avec une royauté plus relevée. Cette royauté, les constitutionnels l'avaient établie de la sorte avec loyauté, et défendue de même. Après qu'on eut donné à celui qui en était dépositaire les moyens d'une grande et puissante existence, le pouvoir exécutif qu'il présidait, sans être parfaitement organisé, sans même avoir toute l'énergie dont il avait besoin, pouvait néanmoins aller bien et longtemps, si les regrets de l'ancien régime d'une part, et de l'autre les intrigues intérieures soutenues de l'étranger, n'avaient pas opposé une résistance capable de renverser toutes les barrières qu'il eût été possible d'élever.

XVII

DEPUIS L'ARRESTATION DU ROI

JUSQU'A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE [1].

PROCLAMATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP-DE-MARS, 17 JUILLET 1791.

Pendant que la portion la plus saine et la plus modérée des jacobins s'attachait à l'idée de rétablir le trône constitutionnel, avec plus d'ardeur même que les autres membres du parti populaire, on excitait des rassemblements et une émeute dont les factieux ont pris leur revanche dans deux entreprises de même nature, les journées du 10 août 1792 et du 31 mai 1793. Une pétition fut rédigée par Laclos, secrétaire du duc d'Orléans; le nom de ce prince y était prononcé; le projet des anarchistes était si peu républicain, que Brissot a avoué qu'il avait eu de la peine à obtenir de Laclos qu'on retranchât de la proclamation le nom du duc d'Orléans.

Cette affaire du Champ-de-Mars a été défigurée avec une étrange impudence; elle est devenue le prétexte du long supplice qui a si cruellement exercé la magnanimité du bon et vertueux Bailly, dans cette capitale à laquelle il s'était dévoué, pendant tout le cours d'une magistrature difficile, avec un zèle aussi affectionné qu'éclairé. Il ne s'y trompait pas, d'après les paroles que nous avons citées plus haut [2]. Aujourd'hui ces inculpations, ces rancunes oubliées dans tous les partis, ne se trouvent reproduites que par les écrits récents des partisans de l'ancien régime, ce qui peut donner à penser à bien des hommes égarés dans ces temps de troubles populaires.

Les deux sections du côté gauche de l'assemblée s'étaient réunies, et quoique plusieurs pétitions eussent été présentées contre le rétablissement du trône de Louis XVI, la presque unanimité du peuple français était prononcée pour le maintien de cet article de la constitution. « Pourquoi, disait-on, si cette combinaison a paru la meilleure, en adopter une autre parce que le roi s'est enfui? »

On célébra, le 14 juillet, l'anniversaire de la fédération. Tout paraissait tranquille. Mais le 17 juillet, il y eut un rassemblement au Champ-de-Mars, pour signer la pétition composée par Laclos et amendée par Brissot.

Deux invalides qui s'étaient cachés sous l'autel de la patrie par un mouvement d'indécente curio-

[1] Suite du recueil intitulé : *Collection de plusieurs discours*, etc.

[2] « Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que je péris, c'est pour le serment du jeu de paume. » Voy. la p. 260 de ce volume.

sité, furent saisis; on coupa leurs têtes qu'on mit au bout de deux piques pour les promener dans Paris. Le commandant général accourut avec un détachement de gardes nationales. L'attroupement, conduit par quelques meneurs, se barricada avec des charrettes; ce fut à travers la largeur d'une de ces charrettes qu'on tira sur le commandant général un coup de fusil qui rata. Les gardes nationaux, sautant par-dessus la barricade, saisirent le coupable, le conduisirent au commandant général qui le fit relâcher. On sait que les jacobins attribuèrent à un jeu concerté la mise en liberté de cet assassin, jusqu'à ce qu'il fût venu se vanter de sa conduite à la barre de la convention [1]. L'attroupement qui garnissait l'autel et une partie du Champ-de-Mars promit au commandant et à deux commissaires de la commune de se séparer après avoir signé paisiblement la pétition, car il ne fut jamais question de s'opposer à cette signature.

Plusieurs heures se passèrent ainsi; un détachement de garde nationale avait été laissé en dehors du Champ-de-Mars pour surveiller les mouvements hostiles qui pourraient avoir lieu, et on croyait à l'hôtel de ville que tout se passerait paisiblement, lorsqu'on vint dénoncer à l'assemblée nationale les projets très-réels de l'attroupement contre l'assemblée elle-même. On voulait faire ce qui a eu lieu depuis, le 10 août, le 31 mai et le 4 prairial.

L'assemblée nationale, par le devoir de sa conservation, décréta que le maire de Paris pourvoirait à sa sûreté, à celle des Tuileries et de la capitale, et ce fut d'après les injonctions unanimes de cette même assemblée que le maire de Paris et le conseil de la commune publièrent la loi martiale. M. Bailly marcha avec le bataillon des grenadiers qui était tous les jours de service à l'hôtel de ville, pour se porter comme réserve où l'ordre public serait troublé; le commandant général, averti chez lui, les joignit en route.

Ils se présentèrent à l'entrée du Champ-de-Mars et furent accueillis par une grêle de pierres; il y avait aussi des armes à feu; un coup de pistolet fut tiré sur le maire, que la balle menaça de très-près, pendant qu'il se mettait en devoir de faire sa proclamation. Au milieu de cette attaque la garde nationale tira en l'air pour éviter de blesser personne; mais les assaillants, enhardis par cette modération, redoublèrent l'attaque contre les officiers municipaux et les gardes nationaux dont quelques-uns furent atteints, nommément un aide de camp; deux chasseurs volontaires furent tués; alors la garde nationale tira tout de bon. On a follement exagéré la perte qui eut lieu du côté des assaillants; l'attroupement fut surtout dispersé par la cavalerie, qui ne blessa personne.

Le compte rendu par le maire à l'assemblée nationale (séance du 18 juillet), est parfaitement exact :

« Après quelques mots de M. Bailly, prononcés avec le ton et les expressions de la plus profonde douleur, on a fait lecture, dit le *Journal de Paris* du 19, du procès-verbal des délibérations du corps municipal.

» M. le maire, instruit que les malintentionnés se proposaient de se rassembler sur la place de la Bastille et au champ de la Fédération, avait assemblé le conseil municipal à sept heures du matin. On s'occupa d'abord des précautions à prendre pour s'assurer d'une force suffisante pour faire respecter la loi. Le conseil députa ensuite des commissaires chargés de proclamer les décrets rendus la veille par l'assemblée nationale, et un arrêté du conseil général de la commune pour prévenir les citoyens contre les insinuations des factieux payés par des étrangers qui cherchaient à égarer le peuple. Cet arrêté portait la défense de former aucun attroupement dans quelque lieu que ce fût.

» Pendant que le peuple applaudissait dans toutes les places à la sagesse de ces mesures, les rebelles se rassemblaient au champ de la Fédération. Là ces furieux avaient arrêté un invalide boiteux et un autre particulier qu'ils avaient traînés au comité du Gros-Caillou; mais bientôt ils les en avaient arrachés pour les pendre, les décapiter et promener leurs têtes sur des piques. M. Cousin et M. Charton avaient été envoyés à la Bastille; ils avaient rapporté que l'attroupement s'était porté au champ de la Fédération. M. Charton était venu annoncer que la garde nationale avait été commandée. Le conseil, voulant encore essayer ce que pourrait la persuasion, députa trois officiers municipaux avec un détachement de la garde nationale; mais leurs sollicitations furent inutiles; les rebelles signaient sur l'autel de la patrie une protestation contre les décrets de l'assemblée nationale.

» Le conseil, qui ne cessait de recevoir les nouvelles les plus inquiétantes, qui venait d'apprendre qu'on avait lancé une grêle de pierres sur un détachement de la garde nationale; que deux aides de camp du général avaient couru risque de la vie; qu'un chef de division avait été exposé aux mêmes dangers; et qu'enfin le désordre était à son comble, se détermina à six heures à

[1] Le 12 mars 1793, Marat lui-même désigna comme auteur de cette tentative d'assassinat Fournier dit *l'Américain*, qui menaçait alors, dans un comité d'insurrection tiré du club des cordeliers, les députés de la Gironde et une partie de la convention. Bourdon (de l'Oise) accusa ce même homme, agent connu des massacres de septembre, d'avoir excité quelques complices au meurtre de Pétion. Fournier, sur sa propre demande, fut entendu le 13 à la barre de la convention, et, d'après *le Moniteur*, nia seulement le fait dénoncé par Bourdon. A la même séance, l'assemblée rapporta un décret d'accusation prononcé contre lui, et le renvoya simplement comme témoin par devant le tribunal extraordinaire.

proclamer la loi martiale et à arborer le drapeau rouge [1].

» Ce ne fut qu'après avoir donné le temps aux séditieux d'être instruits des mesures qui venaient d'être prises, que le conseil municipal et plusieurs membres de la commune se mirent en marche pour le champ de la Fédération, avec un détachement nombreux de la garde nationale à pied et à cheval, et deux pièces de canon. On arriva à huit heures du soir. Les factieux s'étaient placés sur les amphithéâtres qui entourent le champ. Ils ont laissé passer l'avant-garde et les canons sans rien dire; mais quand la municipalité a paru, ils l'ont accablée d'invectives et l'ont assaillie de pierres; l'un d'eux a tiré au maire un coup de pistolet qui a frappé un brave dragon de troupe de ligne qui s'était joint aux volontaires, et l'a blessé à la cuisse. La garde nationale a fait alors une décharge, mais en l'air. Les rebelles, loin d'en être effrayés, l'ont de nouveau accablée de pierres, du terrain élevé où ils étaient rangés.

» Alors la garde nationale a dirigé ses coups sur ces scélérats, dont onze ou douze ont été tués sur la place, et dix ou onze ont été blessés et transportés aussitôt dans un hôpital où on leur donne tous les soins que leur situation exige. Un garde national a été renversé de son cheval, plusieurs ont été blessés; deux chasseurs, en revenant, ont été assassinés; un canonnier a été tué à coups de couteau : à dix heures du soir la troupe est rentrée dans Paris.

» Puis M. le maire a rappelé à l'assemblée la lettre qu'il avait reçue de son président, la nécessité de dissiper la conjuration tramée contre la patrie, de faire cesser les troubles fomentés par des étrangers soudoyés, la responsabilité dont il était chargé, le devoir qui lui était imposé d'assurer la vie et la propriété menacées de tous les citoyens, enfin la nécessité d'assurer la liberté des délibérations de l'assemblée nationale et l'inviolabilité de ses membres. Il a dit qu'un de ces scélérats avait tiré à bout touchant un coup de fusil à M. de Lafayette, mais qu'heureusement le coup avait manqué; que cet homme avait été arrêté, mais que M. de Lafayette l'avait fait remettre en liberté. »

M. Bailly ignorait encore qu'au moment où le feu allait être mis à un canon, Lafayette, n'ayant pas le temps d'arrêter le mouvement, poussa son cheval très-imprudemment sans doute au-devant de la pièce, et que le canonnier effrayé retira le bras, ce qui n'empêcha pas les jacobins d'accuser sa fureur sanguinaire dans cette journée.

Les remercîments de l'assemblée nationale au maire et à la garde nationale furent unanimes. Le peuple de la capitale crut avoir échappé à un grand danger, car, à l'exception de quelques meneurs, la composition de l'attroupement du Champ-de-Mars était loin d'être rassurante. On arrêta judiciairement plusieurs chefs; une procédure fut commencée; mais le jour où le roi accepta la constitution, cette procédure, ces emprisonnements, ainsi que les poursuites dirigées contre les contre-révolutionnaires, furent annulés par un décret, sur la motion de Lafayette et à la même unanimité de l'assemblée.

M. de Bouillé est le seul qui, dans cette occasion, ait reconnu ce qu'il appelle *la générosité de Lafayette envers lui* [2].

RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

La sévérité déployée contre les perturbateurs de l'ordre public assura la liberté de l'assemblée con-

[1] « Le corps municipal considérant :

» 1° Que, depuis plusieurs jours, de nombreux rassemblements alarment tous les citoyens, mettent en péril la tranquillité publique, et forcent tous les hommes paisibles à sortir de la capitale;

» 2° Que l'événement affreux arrivé le matin est l'effet de ces rassemblements désordonnés;

» 3° Que tous les rapports qui en proviennent annoncent une conjuration bien caractérisée contre la constitution et la patrie;

» 4° Que des étrangers payés pour nous diviser sont récemment arrivés à Paris, et que, tant par eux que par des émissaires, tous commandent, sous différents déguisements, des mouvements populaires;

» 5° Que la municipalité, responsable par la loi du maintien de l'ordre public, chargée expressément, tant par le discours prononcé hier par M. le président de l'assemblée nationale que par sa lettre de ce matin, de prendre les mesures les plus sûres et les plus rigoureuses pour arrêter les désordres, après avoir inutilement, par plusieurs proclamations, rappelé à la paix des hommes égarés par les factieux, et lorsque la garde nationale n'est plus respectée, ne peut plus différer de remplir le devoir qui lui est imposé, tout affligeant qu'il est, sans se rendre coupable de prévarication;

» 6° Enfin, que la proclamation de la loi martiale doit infailliblement arrêter les soulèvements qui depuis quelques jours se manifestent, et assurer la liberté des délibérations de l'assemblée nationale que les bons citoyens doivent surveiller et maintenir : arrête que la précédente délibération sera exécutée sur-le-champ, et que cependant quatre de ses membres resteront à l'hôtel de ville pour pourvoir à ce que les circonstances pourraient exiger. (Il était alors six heures et demie.) »

[2] « Quoique j'aie été dans le cas de blâmer les procédés de Lafayette, je ne peux cependant m'empêcher de louer sa générosité à mon égard. Elle avait d'autant plus de mérite que, si le roi n'eût pas été arrêté, Lafayette aurait été certainement massacré par le peuple. Il ne fut, je le répète, jamais un méchant homme; mais l'enthousiasme de la liberté dont il s'enivra en Amérique, une soif immodérée de gloire jointe à des sentiments de philanthropie qui exaltaient son âme, tournèrent ses qualités vers un but dangereux. » (P. 308, ch. XIII, des Mémoires de M. de Bouillé, édition de MM. Berville et Barrière.)

stituante jusqu'à la fin de ses travaux. Il fallait réviser la constitution, car il était indispensable de distinguer les décrets constitutionnels et vraiment organiques de la grande quantité de lois et décrets de circonstances qui s'y mêlaient à chaque séance. La masse de l'assemblée, amoureuse de son ouvrage, s'opposait aux améliorations les plus innocentes, tandis que les défauts de la constitution de 1791 apparaissaient mieux lorsque ses membres épars étaient pour la première fois assemblés. Les prêtres constitutionnels se plaignirent de la révision; ils auraient voulu que la constitution civile du clergé fît partie de l'acte organique de la France; on se contenta de constitutionnaliser leur traitement individuel. Lafayette avait toujours mis une grande chaleur à faire retrancher de l'acte constitutionnel *la constitution civile du clergé* qu'il désapprouvait hautement, et il crut avoir obtenu une victoire pour la liberté, en faisant rejeter tous les décrets relatifs à cet objet dans la classe des lois ordinaires que toute législature pouvait abolir. Ce succès de tous les patriotes éclairés en fut un aussi pour Louis XVI, prince vraiment religieux, que l'idée de joindre un schisme à la constitution tourmentait beaucoup. Indépendamment de ses efforts dans le comité pour obtenir un tel résultat, Lafayette, que les soins de l'ordre public, dans ces moments difficiles, retenaient hors de l'assemblée, n'y parla pendant tout le temps de la révision que pour faire reconnaître le principe des *conventions* et le droit qu'avait la nation de changer sa constitution lorsque la majorité du peuple en exprimerait légalement le vœu. Dès le 5 août, il fit la motion suivante :

« Depuis longtemps, Messieurs, les vœux du peuple appellent cet acte constitutionnel qui, formé d'après la mesure des lumières actuelles, paraît ne plus admettre de délais utiles, et que tout, au contraire, nous invite à fixer. C'est lorsque tant de passions combinées s'agitent autour de nous qu'il convient de proclamer ces principes de liberté et d'égalité, au maintien desquels chaque Français a irrévocablement dévoué sa vie et son honneur. L'assemblée pense aussi, sans doute, qu'il est temps que nous donnions à toutes les autorités constituées le mouvement et l'ensemble; que la nation ait auprès des gouvernements étrangers ses organes constitutionnels, afin de leur demander les nombreuses explications qu'ils nous doivent; que le sommeil des fonctions royales cesse, et que la confiance mutuelle puisse renaître.

» Je ne vous parlerai point de ces devoirs pénibles que la patrie a eu droit d'attendre de moi, parce que tous les genres de dévouement lui sont dus, mais dont il m'est du moins permis de calculer impatiemment la durée.

» Je propose, Messieurs, que le comité de constitution soit chargé de préparer un projet de décret sur les formes d'après lesquelles l'acte constitutionnel, aussitôt qu'il aura été définitivement décrété, sera présenté au nom du peuple français à l'examen le plus indépendant et à l'acceptation la plus libre du roi. »

La motion fut adoptée. Mais on allait porter atteinte au droit imprescriptible qu'a la nation de modifier son gouvernement, lorsque Lafayette revendiqua le principe établi par un article de sa déclaration des droits, omis dans celle de l'assemblée. (Séance du 30 août 1791.)

« Je ne fatiguerai pas l'assemblée par une longue discussion; mais ayant demandé la question préalable sur la motion de M. d'André [1], j'expliquerai en peu de mots mes motifs. Je pense, Messieurs, que la même assemblée qui a reconnu la souveraineté du peuple français, qui a reconnu le droit qu'il avait de se donner un gouvernement, ne peut méconnaître le droit qu'il a de le modifier; je pense que toute bonne constitution doit, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire le 11 juillet 1789, dans un projet de déclaration des droits, doit, dis-je, offrir des moyens constitutionnels et paisibles de revoir et modifier la forme du gouvernement; je pense qu'il serait attentatoire à ce droit souverain du peuple français d'adopter une proposition qui l'en prive absolument pendant trente ans, c'est-à-dire pendant une génération tout entière, et je persiste à demander la question préalable. »

L'assemblée se contenta de modifier la proposition de M. d'André, en invitant la nation à ne faire usage de son droit que dans trente ans; elle indiqua un moyen de révision qui ne séparait pas nettement, comme aux États-Unis, la convention de révision d'avec les corps législatifs, cause première et fatale des excès de la convention de 92, qui aurait dû se borner à revoir la constitution [2].

[1] M. d'André avait proposé qu'il ne pût y avoir de convention nationale pour réviser la constitution, avant trente ans. Les comités réduisaient ce terme à dix ans. La motion de M. d'André fut adoptée; mais, sur la proposition de M. Tronchet, l'assemblée rendit le même jour le décret suivant : « La nation a le droit imprescriptible de revoir la constitution quand il lui plaît; cependant l'assemblée nationale déclare qu'il est de son intérêt de suspendre l'exercice de ce droit pendant trente ans. »

[2] On avait décidé que lorsque trois législatures successives demanderaient le changement d'un article constitutionnel, la quatrième législature délibérerait sur ce changement. M. d'André proposa et l'assemblée décréta encore que les membres de la troisième de ces législatures ne pourraient pas être nommés à la quatrième. « M. de Lafayette, dit le *Journal de Paris*, du 1er septembre, n'a voté pour aucun de ces décrets; toutes ses vues y étaient trop opposées; il a trop bien étudié les *pouvoirs constituants* en Amérique, pour vouloir confier leur mission aux *pouvoirs constitués;* mais lorsqu'il a cité les exemples de l'Amérique, on a dit : « *Ah! l'Amérique!...* »

« Je demande au moins à proposer un article additionnel, dit Lafayette, à la séance du 31 août. L'assemblée vient de décréter que c'était à un pouvoir constitué à prononcer sur la question de savoir s'il y avait des vices à réformer dans les pouvoirs constitués; c'est encore un pouvoir constitué qui doit prononcer sur ces réformes. La raison qu'on nous a donnée est que les trois législatures feront connaître le vœu national, et qu'il s'exprimera par la réélection des membres qui auraient voté sur cette question; mais comment sera-t-il possible de les connaître, ces membres, si vous n'adoptez pas une méthode suivie avec succès en Amérique, et d'après laquelle je propose que, lorsqu'on aura demandé une réforme dans l'organisation du gouvernement, il y ait un appel nominal imprimé sur une liste à deux colonnes, avec les noms de chaque votant, afin que le peuple y reconnaisse ceux qui auront adopté son vœu [1]? »

L'acte constitutionnel, étant achevé, fut porté solennellement aux Tuileries; les gardes d'arrestation furent levées dès ce moment. Lafayette prit les ordres du roi pour les gardes ordinaires, parce qu'il aima mieux prévenir le temps légal de sa réinstallation, que de laisser subsister la moindre apparence de gêne pendant l'examen important auquel il allait se livrer. Le roi connaissait parfaitement l'acte constitutionnel; des membres du comité de révision, admis depuis peu à sa plus intime confiance, en avaient discuté les détails avec lui, avec la reine, avec ceux de ses ministres sur lesquels il comptait le plus. On lui offrit d'aller à la campagne, pour y être plus en repos et se décider comme il l'entendrait; mais peu de jours après, il accepta l'acte constitutionnel, en pleine connaissance de cause. Il fit plus : il envoya à ses frères M. de Coigny, l'un des hommes les plus modérés de leur parti, pour les engager à se réunir comme lui à la constitution [2]. Les membres influents de l'assemblée auraient été très-disposés à proposer pour ces princes, outre la liste civile du roi, un traitement particulier; et l'assemblée législative, de même que l'assemblée constituante, n'aurait pas manqué de faire preuve, à cet égard, d'une grande générosité; car, dans l'une et dans l'autre, la majorité avait sincèrement le désir de ramener dans leurs foyers les émigrés, dont les biens encore intacts ne furent séquestrés que longtemps après, et confisqués plus tard encore.

On a prétendu que le roi n'avait accepté la constitution que pour sauver les complices de sa fuite; mais il savait parfaitement que, dans tous les cas, ils auraient été sauvés. On ne songeait nullement à faire de semblables conditions, et le parti de l'indulgence avait été pris dès le retour de Varennes, envers les personnes qui avaient aidé son départ. Il serait également inexact de dire que Louis XVI voulût obtenir de la sorte une amnistie générale; car l'assemblée constituante avait assez témoigné d'avance ses dispositions. Ce fut avec enthousiasme qu'elle accueillit la motion que fit Lafayette de cette amnistie, le jour même où elle reçut le message royal annonçant l'acceptation [3].

« Je croirais, Messieurs, dit Lafayette, à cette séance

[1] Cette proposition, renvoyée d'abord au comité de constitution et appuyée par plusieurs membres de l'assemblée, ne fut pas adoptée. Le 1er septembre, on décréta qu'il ne serait fait aucune motion de changements dans l'acte constitutionnel avant la troisième législature.

[2] « *Tout ou rien,* » fut la réponse. — MM. de Sainte-Croix et Duveyrier reçurent une commission officielle et plus connue qui éprouva le même sort. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Ce message exprimait le vœu d'une amnistie; mais la reine était décidée à la guerre dans le temps même où elle appuyait l'avis de ceux qui engageaient le roi à accepter la constitution; elle entrevoyait même la guerre comme très-prochaine. Le roi parut cependant accepter la constitution de bonne foi et avec l'intention de l'observer et de la faire marcher. Il est déplorable que cette résolution n'ait pas tenu contre les suggestions de l'aristocratie, et surtout contre celles de la reine. On a vu par le Mémoire de Lafayette, adressé au roi dans les premiers mois de la révolution (voy. ci-dessus pag. 319), que les chefs constitutionnels auraient souhaité une constitution moins décousue et moins faible que celle qui fut depuis décrétée. Lafayette y exprimait l'espérance ou du moins le désir de ramener l'assemblée à l'idée d'un sénat électif, ce qui fut, dans tous les temps, son opinion connue; malheureusement, les travaux de l'assemblée furent toujours troublés ou divisés par trois causes dont il était difficile de triompher : 1° la malveillance de la cour, ses folles intrigues et ses inconséquences qui ne permirent jamais aux chefs de la révolution cette confiance dont le roi aurait eu besoin comme eux. Il promettait et ne tenait pas. Ainsi, le soir même du 4 février 1790, jour où il accepta la première fois l'ensemble des décrets constitutionnels rendus par l'assemblée, il affectait de ne parler qu'aux membres du côté droit, comme pour leur assurer que sa démarche avait été forcée, etc.... 2° Les chefs jacobins pensaient devoir prolonger l'agitation du peuple : « *A force de dire que la révolution est faite, il n'y aura point de révolution,* » répondait l'un d'eux à la demande de mesures efficaces pour l'ordre public. 3° La politique de l'aristocratie qui cherchait sans cesse, soit en provoquant l'assemblée, soit en votant avec l'autre parti extrême, à faire passer les propositions les moins raisonnables. On ne doit pas oublier qu'à cette époque, la popularité ne tenait pas contre les conséquences d'un premier effort pour arrêter le torrent. Lafayette est le seul qui, en se montrant constamment l'homme de l'ordre légal en même temps que l'homme de la liberté, ait conservé si longtemps quelque pouvoir sur les masses. Mais cet exemple d'une influence soutenue sans moyens de rigueur ou de désorganisation, est une exception à la règle générale, et il est démontré que, pendant toute la durée des orages révolutionnaires, quiconque a voulu s'opposer à l'entraînement des partis, a vu sous peu de jours s'évanouir son crédit populaire. Je ne parle pas des moyens de terreur ou de force arbitraire, mais du véritable crédit républicain, de celui qui est fondé sur l'affection et la confiance publique. (*Note du général Lafayette.*)

du 12 septembre, faire tort aux sentiments qui viennent d'associer l'assemblée au vœu que le roi nous a témoigné, si je ne me bornais, pour la régularité de la délibération, à proposer le décret suivant :

» L'assemblée nationale, après avoir entendu la lecture du message du roi, qui accepte l'acte constitutionnel, s'associant aux sentiments que le roi a témoignés sur la cessation de toutes poursuites relatives aux événements de la révolution, décrète ce qui suit :

» 1° Toutes personnes constituées en état d'arrestation ou d'accusation, relativement au départ du roi, seront sur-le-champ remises en liberté, et toute poursuite cessera à leur égard.

» 2° Les comités de constitution et de jurisprudence criminelle présenteront demain, à l'ouverture de la séance, un projet de décret qui abolisse immédiatement toute procédure relative aux événements de la révolution.

» 3° Il sera également présenté demain un décret qui abolisse l'usage des passe-ports, et anéantisse les gênes momentanées apportées à la liberté, que la constitution assure à tous les citoyens français, d'aller et de venir tant au dedans qu'au dehors du royaume. »

Toute la partie gauche, une partie du côté droit, et les tribunes, retentirent d'applaudissements. L'assemblée adopta par acclamation le projet de décret proposé par Lafayette. Cette amnistie mit un terme aux poursuites commencées contre les factieux du Champ-de-Mars et plusieurs ennemis de la révolution vraiment coupables; elle eut le précieux avantage de rendre à la liberté un grand nombre de personnes qui, dans les départements, se trouvaient victimes d'injustices obscures et de l'esprit de parti. Paris et la France entière reçurent avec une vive joie la constitution ainsi présentée [1].

L'assemblée constituante a fait des fautes; elle manqua d'expérience et refusa de profiter de celle des États-Unis, lorsqu'elle appliqua au corps législatif le principe d'unité des *conventions*. Son premier comité avait proposé un *sénat électif et à vie* préférable dans l'opinion de Hume, dont le royalisme n'est pas suspect, à l'hérédité de la pairie anglaise. Cette malheureuse erreur de l'unité de chambre, justement réprouvée aujourd'hui par l'opinion générale, mais commune alors à beaucoup d'excellents citoyens, ne prévalut pourtant que par l'accession de leurs adversaires dont l'intention malveillante fut hautement avouée.

L'assemblée fut encore imprudente en donnant le prétexte d'un schisme au moment où elle venait de consacrer les biens du clergé au service public. L'autorité ecclésiastique, qui refusa son assentiment à la constitution civile, a depuis, sous Napoléon, été plus conciliante. Aujourd'hui il est à regretter que la dénomination de *religion de l'État*, adoptée dans la charte royale, ait égaré quelquefois la jurisprudence des tribunaux jusqu'à soumettre à la discipline catholique les lois générales du code civil. C'est lorsque le culte non assermenté était le plus impopulaire qu'il a trouvé en Lafayette un défenseur constant et dévoué de la liberté religieuse.

A peine délivrée des abus d'une magistrature aristocratique, l'assemblée ne donna pas au nouvel ordre judiciaire toute l'indépendance dont il avait besoin et dont la principale garantie est dans l'inamovibilité des juges.

Elle fut malheureusement trop généreuse lorsque, cédant à de vaines critiques et à des influences malintentionnées, elle sacrifia les avantages publics de la rééligibilité de ses membres au besoin de satisfaire et de manifester son désintéressement [2].

Enfin, il faut l'avouer sans détour, inquiète de trouver dans la plupart des personnes qui entouraient le roi, la doctrine du *pouvoir absolu* qui affranchit les monarques de tout engagement envers le peuple et envers ceux qui en défendent les droits, l'assemblée constituante affaiblit trop le pouvoir exécutif et les ressorts du gouvernement; mais elle voulait toujours, par sa propre volonté autant que par fidélité à la volonté nationale, une royauté constitutionnelle, la royauté de Louis XVI. Elle a bien prouvé, après le retour de Varennes, la sincérité de cette intention. Elle a même cherché à réparer des erreurs souvent provoquées par l'exagération des opinions opposées dans la parfaite liberté de ses débats. Il serait injuste de méconnaître sa vive douleur des excès qui dès ces premiers temps navrèrent le cœur des véritables patriotes. Elle respecta les principes de l'inviolabilité dans le monarque, de la liberté individuelle dans la nation, d'une jurisprudence impartiale envers ses ennemis, de la liberté de la presse pour tous les partis; car aucune provocation générale ni individuelle ne lui donna un seul instant l'idée de la suspendre; enfin elle se sépara volontairement, sans qu'aucun de ses membres y eût gagné ni fortune, ni places, ni titres, ni pouvoir; et l'on peut affirmer que jamais aucune réunion d'hommes n'a été conduite par un dévouement plus vrai pour tout ce qui tient à la liberté et par

[1] L'assemblée constituante termina sa session le 29 septembre, et fut remplacée le 1er octobre par l'assemblée législative.

[2] Voyez ci-après, pour la rééligibilité, la lettre du 4 mai 1791.

conséquent au véritable honneur d'une nation.

Cette assemblée rénovatrice de l'ordre social ayant à détruire un vaste édifice d'oppression et d'abus, la résistance rendit impossible de rien réformer sans tout abattre. La constitution fut imparfaite; mais elle avait des moyens de révision et la confiance publique. Les principes généraux de cette constitution fondés sur les premiers droits de la nature et sur les derniers progrès de la raison furent sans doute bien salutaires; car, malgré tout ce qu'on perdit ensuite par l'anarchie, le terrorisme, le maximum, la banqueroute et la guerre civile, malgré une lutte terrible contre toute l'Europe, il est une vérité incontestable : c'est que l'agriculture, l'industrie, l'instruction publique de la France, l'aisance et l'indépendance des trois quarts de sa population se sont améliorées à un degré dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'aucun temps et dans aucune partie de l'ancien monde.

L'acte constitutionnel étant terminé, Lafayette, fidèle à l'engagement qu'il avait pris, se retira dans son pays natal, à cent vingt lieues de la capitale. Nous donnerons ici ses adieux à la garde nationale parisienne, le 8 octobre 1791.

« Messieurs,

« Au moment où l'assemblée nationale constituante vient de déposer ses pouvoirs, où les fonctions de ses membres ont cessé, j'atteins également le terme des engagements que je contractai, lorsque, placé par le vœu du peuple à la tête des citoyens qui, les premiers, se dévouèrent à la conquête et au maintien de la liberté, je promis à la capitale, qui en donnait l'heureux signal, d'y tenir élevé l'étendard sacré de la révolution que la confiance publique m'avait remis.

» Aujourd'hui, Messieurs, la constitution a été terminée par ceux qui avaient droit de la faire, et, après avoir été jurée par tous les citoyens, par toutes les sections de l'empire, elle vient d'être légalement adoptée par le peuple tout entier, et solennellement reconnue par la première assemblée législative de ses représentants, comme elle l'avait été avec autant de réflexion que de loyauté par le représentant héréditaire qu'elle a chargé de l'exécution des lois. Ainsi, les jours de la révolution font place à ceux d'une organisation régulière, à ceux de la liberté, de la prospérité qu'elle garantit; ainsi, lorsque tout concourt à la pacification des troubles intérieurs, les menaces des ennemis de la patrie devront, à la vue du bonheur public, leur paraître à eux-mêmes d'autant plus insensées, que, quelque combinaison qu'on parvint jamais à former contre les droits du peuple, il n'est aucune âme libre qui pût concevoir la lâche pensée de transiger sur aucun de ses droits, et que la liberté et l'égalité, une fois établies dans les deux hémisphères, ne rétrograderont pas.

» Vous servir jusqu'à ce jour, Messieurs, fut le devoir que m'imposèrent et les sentiments qui ont animé ma vie entière, et le juste retour de dévouement qu'exigeait votre confiance. Remettre actuellement sans réserve à ma patrie tout ce qu'elle m'avait donné de force et d'influence pour la défendre pendant les convulsions qui l'ont agitée, voilà ce que je dois à mes résolutions connues, et ce qui satisfait au seul genre d'ambition dont je sois possédé.

» Après cette exposition de ma conduite et de mes motifs, je ferai, Messieurs, quelques réflexions sur la situation nouvelle où nous place l'ordre constitutionnel qui va commencer. La liberté naissait entourée de signes de paix, lorsque ses ennemis, provoquant les défenseurs du peuple, nécessitèrent la naissance inattendue des gardes nationales, leur organisation spontanée, leur alliance universelle, enfin ce développement de forces civiques qui rappelait l'usage des armes à sa véritable destination, et justifiait cette vérité qu'il m'est doux de répéter aujourd'hui : *que pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle le veuille*. Mais il est temps de donner d'autres exemples, et ceux-là seront encore plus imposants, ceux d'une force irrésistible qui ne s'exerce que pour le maintien des lois.

» J'aime à rappeler ici, Messieurs, comment, au milieu de tant de complots hostiles, d'intrigues ambitieuses, d'égarements licencieux, vous avez opposé à toutes les combinaisons perverses une infatigable fermeté, aux fureurs des partis, aux séductions de tous genres, le pur amour de la patrie; comment enfin, au milieu des orages de vingt-sept mois de révolution, vous n'avez calculé les dangers que pour multiplier votre vigilance, et leur importance qu'autant qu'ils pouvaient compromettre ou servir la liberté. Sans doute nous avons eu trop de désordres à déplorer, et vous savez quelle impression douloureuse et profonde ils ont toujours faite sur moi; sans doute, nous-mêmes nous avons eu des erreurs à réparer; mais quel est celui qui, en se rappelant non-seulement les grandes époques de la révolution où la chose publique vous doit tant, mais encore ce dévouement de tous les instants, ces sacrifices sans bornes d'une portion des citoyens pour la liberté, le salut, la propriété et le repos de tous; en réfléchissant surtout à cet état provisoire qui ne fait que cesser pour vous, et où la confiance devait suppléer à la loi; quel est, dis-je, parmi ceux mêmes qui vous provoquaient et que vous protégiez, celui qui oserait blâmer les hommages que vous doit aujourd'hui un ami sincère, un général juste et reconnaissant ?

» Gardez-vous cependant de croire, Messieurs, que tous les genres de despotisme soient détruits, et que la liberté, parce qu'elle est constituée et chérie parmi nous, y soit déjà suffisamment établie. Elle ne le serait point, si, d'un bout de l'empire à l'autre, tout ce que la loi ne défend pas n'était pas permis ; si la circulation des personnes, des subsistances, du numéraire, éprouvaient quelque résistance; si ceux qui sont appelés en jugement pouvaient être protégés contre la loi; si le peuple, négligeant son plus précieux devoir et sa dette la plus sacrée, n'était ni empressé de concourir aux élections, ni exact à payer les contributions publiques; si des oppositions arbitraires, fruits du désordre ou de la méfiance, paralysaient l'action légale des autorités légi-

times; si des opinions politiques ou des sentiments personnels, si surtout l'usage sacré de la liberté de la presse pouvaient jamais servir de prétexte à des violences; si l'intolérance des opinions religieuses, se couvrant du manteau de je ne sais quel patriotisme, osait admettre l'idée d'un culte dominant ou d'un culte proscrit; si le domicile de chaque citoyen ne devenait pas pour lui un asile plus inviolable que la plus inexpugnable forteresse; si enfin tous les Français ne se croyaient pas solidaires pour le maintien de leur liberté civile, comme de leur liberté politique, et pour la religieuse exécution de la loi, et s'il n'y avait pas dans la voix du magistrat qui parle en son nom une force toujours supérieure à celle des millions de bras armés pour la défendre.

» Puissent tous les caractères, tous les bienfaits de la liberté, en consolidant de plus en plus le bonheur de notre patrie, récompenser dignement le zèle de toutes les gardes nationales de l'empire, armées pour la même cause, réunies par un même sentiment; et qu'il me soit permis de leur exprimer ici une reconnaissance, un dévouement sans bornes, comme le furent, pendant cette révolution, les témoignages de confiance et d'amitié dont elles m'ont fait jouir!

» Messieurs, en cessant de vous commander, à cet instant pénible de notre séparation, mon cœur, pénétré de la plus profonde sensibilité, reconnait plus que jamais les immenses obligations qui l'attachent à vous. Recevez les vœux de l'ami le plus tendre pour la prospérité commune, pour le bonheur particulier de chacun de vous, et que son souvenir, souvent présent à votre pensée, se mêle au sentiment qui nous unit tous, de *vivre libre ou mourir.* »

Le samedi 8 octobre, Lafayette avait remis ses pouvoirs à la commune de Paris, et y avait reçu les témoignages les plus touchants d'affection et de regret. Les cent vingt lieues de route furent un triomphe de tous les moments. La municipalité de Paris lui vota une médaille avec des emblèmes, et la statue en marbre de Washington. Elle voulut que son arrêté fût inscrit sous le buste donné, il y avait douze ans, à la capitale par l'État de Virginie. La garde nationale de Paris vota pour lui une épée forgée avec les verrous de la Bastille, et lui envoya dans sa retraite une députation dont le procès-verbal constate l'accueil qu'elle reçut sur son passage, et cette réponse du général : « *Vous* » *me voyez rendu aux lieux qui m'ont vu naître ;* » *je n'en sortirai que pour défendre ou consolider* » *notre liberté commune, si l'on voulait y porter* » *atteinte, et j'espère être fixé ici pour long-* » *temps.* »

Les gardes nationales voisines, inquiètes des bruits de complots contre sa vie, avaient offert de le garder tour à tour; on sent bien qu'il les refusa. La première assemblée électorale de la Haute-Loire l'ayant nommé membre de l'administration départementale, il répondit à la députation du conseil général en ces termes :

« Permettez-moi de déposer dans le sein du conseil général l'hommage de ma sensibilité pour la marque de confiance dont mes concitoyens viennent de m'honorer, et les regrets que j'éprouve en renonçant à les servir dans la place à laquelle, malgré ce que j'avais répondu à plusieurs membres de l'assemblée électorale, ils ont unanimement daigné m'élever. Mes sentiments connus vous sont, Messieurs, de sûrs garants du prix que je mets à des fonctions que le peuple confère, et dont l'importance est d'autant plus grande qu'elles mettent plus à portée de faire sentir aux citoyens, et surtout à ceux des campagnes, les avantages immenses et toujours croissants d'une révolution devant laquelle disparaissent tant de tyrannies avilissantes et ruineuses qui pesaient sur eux. C'est vous, Messieurs, qui, appliquant aux détails de l'administration les principes sacrés de la liberté et de l'égalité, ferez de plus en plus chérir cette constitution qui a pour base les droits des peuples, et pour unique but leur bonheur. C'est vous qui, dissipant les prétextes et les erreurs dont ses ennemis voudraient couvrir la petitesse de leurs passions et de leurs moyens, pouvez, sous les ordres d'un roi qui vous y invite par son patriotisme et vous appuie de son autorité, contribuer efficacement à l'exécution des lois, à la prospérité nationale, et à la pleine jouissance de la liberté et de la tranquillité à laquelle tous ses habitants, sans aucune exception, ont un égal droit.

» Mais ces occupations, si grandes et si utiles, ne peuvent s'allier avec le besoin impérieux de repos qui m'a fait entrer dans la vie privée pour m'y borner aux devoirs d'un simple citoyen.

» J'espère que messieurs les membres du directoire recevront avec bonté ma vive reconnaissance pour la lettre et l'arrêté dont ils ont daigné m'honorer dans cette circonstance, et qui sont pour moi les témoignages précieux de leur estime. »

CORRESPONDANCE

DEPUIS LA FÉDÉRATION (14 JUILLET 1790)

JUSQU'A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (30 SEPTEMBRE 1791).

. . . .

Vous avez pensé que je devais faire quelque chose de marquant pour M. de Bouillé. Le roi, le ministre et moi lui écrivons par Desmottes la lettre ci-jointe. Il prêterait le 4 le serment civique avec les gardes nationales [1]. Je lui aurai rendu beaucoup de services à l'assemblée, à Metz, au conseil, mais on n'en croira rien. En attendant je vous prie de me renvoyer les dépêches et vous souhaite le bonsoir.

P. S. Je crois ne pouvoir marquer d'une manière plus claire que j'approuve les égards pour M. de Bouillé, et je voudrais que le roi lui parlât du commandement d'une armée et du grade de maréchal de France; mais il l'aura avant mon départ.

DE M. CHARLES DE LAMETH

A M. DE LAFAYETTE.

25 mai 1790.

J'apprends, Monsieur, que sur la différence qui s'est manifestée depuis quelque temps dans nos opinions à l'assemblée nationale, et particulièrement dans la délibération relative au droit de paix et de guerre, on répand avec profusion dans Paris que j'aspire à vous remplacer dans le commandement de la garde nationale. Quelque éloigné que je sois de croire qu'on puisse jeter les yeux sur moi, et quelque prix que je mette à toutes les distinctions qu'on peut devoir au suffrage de ses concitoyens, je me dois de déclarer que je n'en ai jamais conçu la pensée, et que si cet honneur m'était offert, je ne l'accepterais pas. C'est sans aucune ambition, c'est avec la ferme résolution de n'accepter jamais aucune place, que je me suis dévoué à la défense de la liberté, et que je ne

[1] M. de Bouillé (chap. 7 de ses Mémoires) dit que, d'après le désir du roi, il se décida le 4 mai 1790 à prêter le serment constitutionnel, dans une fédération des gardes nationales de Metz et de la province, avec les troupes de cette ville. Cette lettre, celle qui suit, écrite par M. Charles de Lameth quelque temps avant la fédération, et la réponse du général Lafayette sont les seules qui ne se trouvent pas placées selon leur date, dans cette partie de la correspondance que nous publions. — Voyez, pour toutes les lettres sans suscription, la note de la p. 179.

cesserai de travailler pour elle, jusqu'à ce que la constitution qui nous l'assure ait été achevée dans les principes suivant lesquels elle a été commencée. Je rougirais si rien dans ma conduite pouvait jamais autoriser à croire que j'eusse été guidé par quelque motif d'intérêt personnel.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A M. CHARLES DE LAMETH.

26 mai 1790.

Je ne vois pas, Monsieur, ce que le commandement de la garde nationale, ni aucun bruit de votre nomination à cette place pourraient avoir de commun avec quelque différence d'avis sur deux rédactions de décret, surtout depuis que vous avez adopté celui que je préférais [1]. Mais j'espère que les amis de la liberté s'accorderont toujours sur les vrais principes, et je désire qu'ils s'entendent également sur les meilleurs moyens d'affermir la constitution.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU ROI [2].

17 juillet 1790.

J'ai pris la liberté de représenter au roi que, s'il choisissait des aides de camp dans les départements, il en faudrait quatre-vingt-trois pour ne pas exciter de jalousie [3].

Une autre observation me frappe vivement : j'ai cru remarquer dans les choix indiqués au roi, des noms peu renommés pour leur attachement aux principes de la révolution.

Je pense qu'une seule préférence de ce genre, sur laquelle le roi pourrait être trompé, produirait un mauvais effet.

Je n'hésite pas à conseiller au roi de ne pas faire de liste d'aides de camp, et je le fais avec la confiance que m'inspirent mon attachement et mon respect.

A M. DE BOUILLÉ.

Ce lundi..... [4]

Je sais, mon cher cousin, qu'on a cherché à me nuire auprès de vous; avec un cœur pur et droit comme le vôtre, la loyauté n'est pas longtemps méconnue, et l'amitié est également sûre de se faire entendre.

On vous a dit beaucoup d'absurdités sur mes vues, mes moyens, mes désirs. Il est simple que des ambitieux cherchent ce que cache un homme qui, en pouvant beaucoup, n'a voulu que le bien public.

On a fait des tracasseries personnelles entre nous; cela est naturel aussi, parce que j'ai des envieux, que j'ai mécontenté beaucoup de monde, de manière qu'en obtenant l'estime de la nation, j'ai mérité la haine des partis.

On a beaucoup blâmé ma conduite; tantôt on a eu tort, et tantôt on a eu raison. Les reproches qu'on a faits se contredisent, et je pourrais en profiter pour me défendre; mais, en jugeant sévèrement mes fautes, je m'honore de mes intentions, et si d'autres eussent mieux fait, personne n'eût agi plus en conscience.

Au reste, mon cher cousin, quand vous croirez avoir à me gronder, adressez-vous à moi : nos caractères ne sont pas les mêmes, nos principes politiques diffèrent ; mais nous sommes tous deux honnêtes gens, et, comme ils sont très-rares, nous nous entendrons mieux seuls que quand d'autres s'en mêleront.

Je vous dirai avec franchise que la nouvelle promesse demandée aux officiers est une assez mauvaise mesure [5]. Il a fallu d'abord parer à la fureur du licenciement qui se répandait d'un bout du royaume à l'autre; faire agréer le système des

[1] Cette réponse fut suivie d'une deuxième lettre de M. Charles de Lameth, dans laquelle il déclara qu'il n'était pas revenu à l'avis appuyé par le général Lafayette, dans la question de la paix et de la guerre, mais qu'il n'avait cessé de résister au décret proposé par Mirabeau qu'après l'adoption d'un amendement de M. Fréteau et de M. Alexandre de Lameth

[2] Armoire de fer, n° 348 (*bis*).

[3] Ce projet d'un état-major royal et aristocratique, ne pouvait me convenir sous aucun rapport. (*Note du général Lafayette.*)

[4] M. de Bouillé fait mention de cette lettre, comme ayant été écrite peu de temps après la fédération.

[5] Décret qui obligeait les officiers à s'engager par écrit, sous leur parole d'honneur, à ne rien faire ou ordonner de contraire à la constitution. (*Mémoires de M. de Bouillé*, ch. VIII.)

camps, rendre l'engagement des officiers commun à tous les fonctionnaires publics; et après tout cela, il est resté une formule de promesses qui n'est pas particulièrement déplaisante à l'armée, puisqu'elle s'étend à tous les états, mais qui, en elle-même, ne convient pas à la dignité du peuple français et à la lassitude où nous devons en être des serments.

Mais comme l'assemblée, bien loin de vouloir choquer les officiers, a surtout été conduite par le désir de leur offrir un moyen qui, une fois pour toutes, imposât silence à la calomnie, et détruisît tout prétexte à l'insubordination, nous comptons sur votre patriotisme, mon cher cousin, pour éviter les interprétations qu'on cherchera peut-être à donner, et sur votre exemple pour réunir tous les officiers dans la disposition que les bons citoyens souhaitent ardemment, tandis que tous les brouillons de tous les partis ne demandent pas mieux que de leur donner de l'humeur.

Mon ami Émery vous écrit, il avait besoin de moi auprès de vous; j'ai peur à présent d'avoir besoin de lui; mais je ne craindrai rien, si vous rendez justice à mon tendre attachement.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

New-Yorck, 11 août 1790.

Mon cher Marquis,

J'ai reçu par deux occasions différentes votre lettre du 17 mars, et le gage de la victoire remportée par la liberté sur le despotisme [1]. Recevez mes plus sincères remercîments pour ces deux témoignages de votre amitié et de votre estime. Jamais on n'oubliera la part brillante que vous avez prise à ce grand sujet de triomphe pour le nouveau monde et l'humanité, et l'honneur en rejaillit sur le pays où vous avez commencé votre carrière.

Je suis heureux, mon excellent ami, en voyant qu'au milieu des effrayantes tempêtes qui ont assailli votre vaisseau politique, vous avez pu, par votre talent et votre courage, le diriger jusqu'à présent d'une manière sûre au milieu de tant d'écueils; et je me réjouis de ce que votre jeune roi semble si bien disposé à se soumettre aux droits de la nation. Mes vœux dans une si hasardeuse et si importante entreprise, ne vous ont pas abandonné un instant; mais souvent les récits que nous recevons par les journaux anglais, notre seul moyen d'information, nous inspirent plus de craintes que d'espérances.

Combien tous ceux qui sont intéressés dans cette course aventureuse devront ils de reconnaissance au principal pilote lorsque, par ses efforts, le navire aura atteint le port où il trouvera la tranquillité, la liberté et la gloire! C'est le but vers lequel il marche, et j'espère qu'il est près de l'atteindre.

Le congrès, après avoir été en session depuis l'automne dernier, va se séparer sous deux ou trois jours. Quoiqu'il ait été incertain et lent en traitant quelques questions locales fort compliquées, il a terminé un grand nombre d'importantes affaires, et nous laisse dans une situation aussi satisfaisante que raisonnablement on pouvait l'espérer. Un des derniers actes du pouvoir exécutif est la conclusion d'un traité de paix et d'amitié avec la nation indienne des Creeks, qui depuis la guerre avait eu de grands rapports avec les Espagnols, et se montrait hostile envers les habitants des frontières de la Géorgie. M. Gelleway et environ trente de leurs chefs sont ici. Cette transaction assure notre tranquillité d'un bout de nos frontières à l'autre. Elle ne pourrait plus être troublée que par les attaques d'une petite bande de Cherokees et de Shebanesses qui seraient facilement réprimés et détruits, mais seulement dans le cas d'une inévitable nécessité. La base de notre conduite avec les nations indiennes a été jusqu'à présent et sera toujours la justice, tant que je ferai partie du gouvernement.

Quoique la plupart de nos négociations soient sur une petite échelle relativement à leur objet, elles doivent être aussi soigneusement réglées d'après les immuables principes de l'équité que les transactions européennes qui embrassent des intérêts plus considérables.

Nous ne pouvons, à une si grande distance, juger si les discussions de la Grande-Bretagne et de l'Espagne amèneront une rupture et si les autres grandes puissances y prendront une part active. Il me semble que notre politique dans la situation où la nature nous a placés doit être de conserver une stricte neutralité tant que les circonstances le permettront, fournissant aux autres les denrées que produisent si abondamment nos terres fertiles. Cette lettre est confiée au colonel Humphrey, qui se rend à Londres. Si quelques raisons le faisaient aller en France, il vous rendrait un compte exact de l'état actuel de nos affaires et de nos prévoyan-

[1] La principale clef de la Bastille, et un tableau représentant la démolition de cette forteresse. Voy. ci-dessus la lettre p. 323.

ces pour l'avenir. Nous nous remettons peu à peu de la détresse où la guerre nous avait réduits; nous avançons patiemment dans notre œuvre, qui consiste à établir un gouvernement tout à fait dégagé de la politique européenne. Nous n'avons rien à demander que la libre navigation du Mississipi, mais nous devons l'obtenir et nous l'aurons aussi certainement que nous resterons une nation. C'est en suivant, sans aucune déviation, une règle de politique nationale, ferme, constante et prudente, que nous parviendrons à accroître notre importance, soit que l'ancien monde reste en paix ou que la guerre s'y déclare, mais plus encore dans ce dernier cas où notre amitié serait certainement fort désirée. Nos dispositions ne sauraient être indifférentes à la Grande-Bretagne et à l'Espagne. Pourquoi l'Espagne ne serait-elle pas sage et libérale à notre égard? Il serait aisé alors de détruire toute cause future de querelle entre elle et les États-Unis. Si une guerre avait lieu entre l'Angleterre et l'Espagne, je serais porté à croire que les Florides se trouveraient bientôt dans la possession de la France. Adieu, mon cher marquis, etc.

P. S. Je vous envoie une paire de boucles de souliers, non pour la valeur du présent, mais comme souvenir, et comme échantillon d'une manufacture de cette ville.

A M. DE BOUILLÉ.

Ce 18 août 1790.

Vous avez appris, mon cher cousin, les décrets unanimes de l'assemblée nationale sur l'insurrection de Nancy. M. de la Tour-du-Pin vous adresse les ordres du roi; Desmottes, mon aide de camp, qui en est porteur, vous donnera les détails qui pourraient vous intéresser; je ne vous dirai donc que quelques mots : voici le moment, mon cher cousin, où nous pouvons commencer l'établissement de l'ordre constitutionnel qui doit remplacer l'anarchie révolutionnaire. Les directoires entrent en fonction; l'ordre judiciaire, quoique défectueux, va s'organiser; nous sommes au moment de faire le travail des gardes nationales; l'armée se décrète au moment où je vous écris, et déjà le roi a pu choisir son premier général pour commander la plus importante des quatre armées [1]. Ne nous décourageons donc pas, mon cher cousin, et espérons qu'en nous unissant de toutes nos forces pour l'établissement de la constitution, en nous roidissant contre toutes les difficultés intérieures et étrangères, nous assurerons à la fois la liberté et l'ordre public.

Le décret sur Nancy est bon; l'exécution doit être entière et nerveuse. Aussitôt que nous l'avons voté, le roi l'a sanctionné; M. de la Tour-du-Pin a annoncé à tous les membres de l'assemblée que M. de Malseigne l'exécuterait, et après avoir proclamé ce choix, fort agréable à l'assemblée, il a découvert que M. de Malseigne était à Besançon. J'ai reçu cette nuit un billet du roi, pour m'entendre avec vous, pour voir M. de la Tour-du-Pin, et écrire aux gardes nationales. Il m'a paru qu'excepté l'envoi du décret, il n'y avait rien de fait. Un courrier a donné ordre à M. de Malseigne d'aller attendre à Lunéville vos instructions. J'écris, non pas officiellement, mais fraternellement aux gardes nationales des quatre départements, et ma lettre est portée à Épinal par un de mes aides de camp qui ira attendre vos ordres à Lunéville, ou vous rendre compte à Metz de ce qu'il aura fait. Nous avons arrêté ici la députation du régiment du roi, et nous vous écrirons demain au soir, par Gouvernet qui ira vous joindre [2].

Il me semble, mon cher cousin, que nous devons frapper un coup imposant pour toute l'armée, et arrêter par un exemple sévère le débandement général qui se prépare. Si M. de Malseigne ne trouve pas une besogne très-difficile, les dispositions qu'on va faire sont bien suffisantes; mais dans le cas d'une grande résistance, et surtout d'un accord entre les garnisons, il faut que tous les moyens se combinent pour sauver la patrie d'un tel danger, et je vous demande à y marcher avec le titre de votre aide de camp. Ce qui est bien important, c'est de ne pas manquer son coup, et de disposer nos mesures de manière à ce que le succès ne soit pas douteux.

Bonjour, mon cher cousin; c'est de tout mon cœur que je me joins à vous, parce que je suis sûr que vous servirez notre constitution, et que j'ai autant besoin que vous de l'établissement de l'ordre public. Donnez-moi vos ordres et vos commissions. J'ai imaginé qu'il y aurait des cas où deux

[1] M. de Bouillé venait d'obtenir le commandement des troupes de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Champagne.

[2] La garnison rebelle de Nancy avait envoyé des députés pour présenter une adresse à l'assemblée. Voy. sur ces troubles la page 354 de ce volume. M. de Gouvernet fut chargé par son père, M. de la Tour du-Pin, de se rendre auprès de M. de Bouillé.

officiers de la garde nationale de Paris pourraient être utiles. Je vous embrasse de tout mon cœur.

...... Août 1790.

J'ai parlé au roi et à la reine des bruits qu'on cherchait à semer, et ils m'ont bien répondu. Je leur ai ensuite dit où j'en étais avec les jacobins. Je les ai vus le soir; ils veulent non pas écrire mais causer; je tiens à l'écriture; leur manière m'a fort refroidi pour eux. Thouret voit demain Duport avec mes articles. Sous deux jours, nous saurons à quoi nous en tenir. Je désire dans tous les cas une conversation pour leur prouver que j'ai fait ce que j'ai pu, et s'il n'y a pas moyen autrement, la guerre ne se fera que lorsque j'aurai même outré tous les moyens de rapprochement. J'ai envoyé complimenter l'abbé de Barmont [1]. J'écris à Nancy; mais ne croyez pas la municipalité exempte de blâme. Régnier et Prugnon [2] m'ont dit qu'elle avait besoin de grâce, mais qu'il fallait l'épargner, parce qu'au fond ce sont de bonnes gens. Comment excuser, par exemple, l'ordre aux citoyens de Nancy de servir les canons destinés contre M. de Bouillé? J'ai vu M. de Rochambeau avec toute la soumission d'un maréchal de camp envers son général; il y avait dans sa manière un mélange de cette situation, de notre égalité d'Amérique et de la circonstance dictatoriale, qui le rendait fort obligeant pour moi; il est d'ailleurs *dans le sens de la révolution*, et nous arrangera militairement toute l'armée du Nord. J'irai demain à la cour voir la figure qu'y fait le marquis de Noailles qui attend, je crois, pour venir dîner chez moi, d'être bien assuré que je ne serai pas pendu.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 28 août 1790.

MON CHER GÉNÉRAL,

Quels auraient été mes sentiments si j'avais appris la maladie de mon bien-aimé général, de mon père adoptif, avant de le savoir hors de danger! J'ai été frappé de terreur en songeant à l'état où vous étiez tandis que, dans mon ignorance, je prévoyais le plaisir prochain et longtemps attendu de recevoir une lettre de vous, et je me livrais au délicieux espoir d'aller vous visiter encore, de vous présenter l'hommage de notre révolution et des premiers fruits de vos travaux.

Pour l'amour de Dieu, mon cher général, ne vous consacrez pas si exclusivement aux travaux du cabinet, vous qui depuis votre jeunesse avez eu l'habitude d'un exercice constant. Votre conservation est la vie de vos amis, le salut de votre patrie; et le soin de votre santé est pour vous un devoir religieux.

J'écris toujours lorsqu'une occasion se présente, et à mon grand regret j'apprends que mes lettres ont été égarées ou retenues. Notre correspondance ne peut être interrompue que si les occasions nous manquent. Permettez-moi de le dire, mon silence n'était pas une raison pour cesser d'écrire. Que j'aurais été malheureux si j'avais su votre maladie avant que la nouvelle de votre rétablissement ait rassuré mon cœur qui vous est si tendrement dévoué!

Cette lettre vous sera remise par deux voyageurs, dont l'un est un officier d'artillerie qui veut s'établir sur les bords si renommés du Scioto; je ne décide pas si leur plan est avantageux, mais ils ont droit à tous les égards et me sont fort recommandés. Je vous prie de leur accorder une bienveillante réception et de bons avis.

Les discussions de l'assemblée nationale ne peuvent manquer de vous être connues. Nous avons renversé tout ce qui existait; peut-être était-ce le seul moyen de triompher d'innombrables obstacles. Nous avons ensuite fait une immense quantité de décrets constitutionnels, législatifs, administratifs, et beaucoup trop de cette dernière espèce. Heureusement que j'avais convaincu l'assemblée de la nécessité de faire précéder ses travaux d'une déclaration des droits; aussi, parmi nos décrets, il en est peu qui n'y soient conformes. Nos erreurs sont surtout dans le sens populaire et spéculatif; on peut s'en rapporter à l'influence monarchique et aux difficultés de pratique pour y porter remède dans peu d'années avec une seconde convention; tandis que, si nous nous étions arrêtés à moitié chemin ou que nous eussions adopté une autre base que celle des droits naturels, il eût été

[1] M. Perrotin, abbé de Barmont et membre de l'assemblée, avait été arrêté comme impliqué dans l'affaire de M. de Maillebois pour avoir donné asile à M. Bonne Savardin. Il se défendit le 18 à la barre de l'assemblée, après avoir témoigné sa reconnaissance à la garde nationale qui venait de le protéger contre les violences d'un rassemblement populaire.

[2] Députés de Nancy. Cette lettre est du 18 ou du 19.

impossible de vaincre les difficultés, de déraciner nos préjugés. C'est ce qui me donnait tant d'ardeur pour détruire jusqu'à la plus petite apparence d'aristocratie parmi nous.

Nous sommes dans ce moment troublés par la révolte de plusieurs régiments, et comme je suis constamment attaqué par les aristocrates et les factieux, je ne puis dire auquel des deux partis nous devons attribuer les insurrections. Notre espoir de salut est placé dans la garde nationale. Nous avons plus d'un million de citoyens armés remplis de patriotisme. Mon influence sur eux est aussi grande que si j'avais accepté le commandement en chef. Je m'attache à établir une subordination légale, ce qui déplaît aux frénétiques partisans de la licence, et m'a fait dernièrement perdre de ma faveur auprès de la populace; mais la majorité de la nation m'en sait beaucoup de gré. — Les aristocrates n'ont pas encore renoncé à l'espoir de faire la contre-révolution; ils intriguent avec toutes les cours de l'Europe qui nous détestent, mais je pense qu'ils échoueront dans leurs négociations; je suis plus inquiet des dissensions qui se manifestent dans le parti populaire. Deux clubs appelés l'un de 89, l'autre des jacobins, partagent les amis de la liberté et se déchirent mutuellement. Les jacobins sont accusés d'une extravagance anarchique, et la société de 89 de ministérialisme et d'intrigues intéressées. Je tâche d'amener entre eux une réconciliation.

Le rapport sur les événements du 6 octobre doit être fait à l'assemblée la semaine prochaine. Je ne crois pas qu'il y ait contre le duc d'Orléans, et je suis sûr qu'il n'y a pas contre Mirabeau des témoignages suffisants pour décider une accusation. Il y a quelque chose d'obscur dans le système actuel de ces deux hommes, quoiqu'ils ne paraissent plus liés. J'espère que nos travaux finiront avec l'année; alors votre ami, cet ambitieux dictateur, si noirci, jouira avec délices du bonheur d'abandonner tout pouvoir, tout soin politique et de devenir le simple citoyen d'une monarchie libre. La constitution, qui, je l'avoue, a quelques défauts, est la base d'une meilleure qui pourra être établie dans quelques années.

Le peuple commence à se lasser de la révolution et de l'assemblée. Cette disposition peut être attribuée d'une part au caractère français et à d'innombrables pertes personnelles, de l'autre à quelques fautes de l'assemblée, aux intrigues, aux ambitions de quelques-uns de ses chefs; mais nous avons encore assez de vent pour pousser le vaisseau dans le port.

Je compte sur mon ami Short pour vous donner les nouvelles politiques. Ses talents, son zèle et l'estime dont il jouit le mettent à même de vous présenter les meilleurs renseignements. M. Jefferson connaît ainsi que moi son mérite et peut vous l'assurer, c'est l'homme le plus propre à traiter ici les intérêts de l'Amérique.

Offrez mes tendres respects à madame Washington, mes plus tendres compliments à Hamilton, Knox, Jefferson. Soyez assez bon pour leur montrer ma lettre, ainsi qu'à M. Jay à qui j'offre d'affectueux compliments. Parlez de moi à tous nos amis.

AU ROI [1].

31 août 1790.

Je comptais faire hier ma cour au roi; mais je suis resté à l'assemblée pour l'affaire de Nancy. Je me présenterai ce soir chez le roi pour prendre ses ordres.

Si M. de Bouillé est assez heureux pour que son armée le suive aujourd'hui, il aura mis ordre à tout avant que les commissaires puissent lui porter secours; mais dans tous les cas on ne peut pas tarder à prendre les mesures que l'assemblée demande par son décret.

Nous avons obtenu que la proclamation fût un peu moins faible qu'hier, et l'on y a inséré des expressions qui empêcheront M. de Bouillé d'être compromis.

Les ministres du roi m'ont dit ce qui s'était passé au conseil relativement au choix des commissaires; mais l'assemblée me paraît désirer qu'ils soient envoyés d'ici, et trouve que cette mission donnée immédiatement à des hommes qu'on fait partir exprès, a plus le cachet de la confiance du roi et de l'assemblée.

Les présidents de départements sont peu connus ici; s'il s'en trouve un qui n'inspire pas confiance, on murmurera. Plusieurs membres de l'assemblée de tous les partis m'ont parlé, et je vois que si le choix du roi portait sur deux hommes de loi et un militaire, si ces commissaires étaient M. Duport

[1] Armoire de fer, n° 350. — Cette note montre avec quelle loyauté Lafayette cherchait à soutenir M. de Bouillé dans l'exécution du décret de l'assemblée nationale, et quel intérêt il mettait à ce que le comité du roi lui envoyât des commissaires patriotes. Duport du Tertre n'ayant pu y aller, ce fut aussi Lafayette qui indiqua Cahier de Gerville. (*Note du général Lafayette.*)

du Tertre dont le roi connaît le mérite, M. Duveyrier, avocat, qui a été secrétaire des électeurs, et M. Dumas qui s'est si bien tiré de sa commission à Narbonne, tous les partis, tant à droite qu'à gauche, seraient contents. J'en ai parlé même à M. de Bouthilliers et à M. Duchatelet, parce que plusieurs membres de la gauche de l'assemblée et des deux clubs m'avaient engagé à indiquer des choix de ce genre et même ceux-là aux ministres du roi, et je suis persuadé qu'on en serait content.

Il est bien important que les commissaires aient des témoignages de la confiance des membres influents en particulier, et même s'il est possible de l'assemblée en corps, ce que j'espère obtenir pour ceux dont j'ai l'honneur de parler au roi et dont je lui garantis d'ailleurs l'honnêteté et la prudence.

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir soumettre au roi pour qu'il se détermine entre elles et celles que les ministres ont présentées hier. M. de Montmorin est revenu à mon avis. M. le garde des sceaux penche encore pour les présidents de départements, et nous sommes convenus que j'enverrai cette note au roi.

Je le supplie de daigner m'accorder ce soir une audience, et de recevoir avec bonté les observations que me dictent mon attachement et mon respect.

. . . .

J'ai passé ma soirée à disposer des canons et des patrouilles; la garde nationale y a mis un grand zèle [1]. Je ne crois pas que le compte de M. de Bouillé soit arrivé pour demain. Comment trouvez-vous M. de la Tour-du-Pin qui s'est caché dans une autre maison, et M. Necker qui s'est sauvé à Saint-Ouen, le tout parce qu'on faisait des motions contre eux? Bonsoir. J'ai envoyé courir après le premier ministre.

A M. DE BOUILLÉ.

Ce vendredi.. ... [2]

Vous êtes le sauveur de la chose publique, mon cher cousin; j'en jouis doublement, et comme citoyen, et comme votre ami. J'ai partagé vos anxiétés sur la terrible situation où nous étions prêts à tomber, et j'ai regardé l'exécution du décret de Nancy comme la crise de l'ordre public; aussi a-t-on bien cherché à égarer le peuple sur cet événement; je ne m'en étonne pas, puisqu'il déjoue les projets de troubles; mais vous avez été si scrupuleux observateur de toutes les règles, que la malignité n'a trouvé à mordre nulle part, et que chaque doute produit un éclaircissement à votre avantage. Je vous envoie la copie du décret passé aujourd'hui à la presque unanimité; il n'y a pas trente membres qui se soient levés contre. Vous recevrez des commissaires, porteurs d'une proclamation dont une partie est devenue bien utile. C'est M. Duveyrier avocat, secrétaire des électeurs l'année passée, et M. Cahier de Gerville, procureur-syndic, substitut dans la commune de Paris; ce sont deux hommes fort honnêtes, et dont, j'espère, vous serez content. Je vous écrirai plus longuement demain, mon cher cousin, après avoir causé avec Gouvernet, et vous parlerai de tout ce que vous m'avez mandé sur l'état de nos frontières; quant à l'intérieur, il y a bien encore du mouvement, et Paris fermente singulièrement depuis quelques jours; mais il faudra bien que nous venions à bout de toutes ces difficultés, qui seules à présent peuvent retarder l'établissement de l'ordre constitutionnel. Notre union, mon cher cousin, est un moyen de servir la chose publique qui est bien chère à mon cœur, et ce sentiment est fondé sur le plus tendre attachement et une sensibilité éternelle pour les témoignages d'amitié et de confiance que j'ai reçus de vous. Bonsoir, mon cher cousin, je vous écrirai demain; les commissaires arriveront peu après cette lettre.

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, 15 septembre 1790.

M. de Gouvion m'a remis votre lettre, mon cher cousin; vos commissions seront exécutées le mieux que je pourrai. J'avais déjà écrit aux commissaires; je leur renouvelle aujourd'hui mes recommandations. Desmottes, mon aide de camp, se rend auprès de vous, mon cher cousin, pour vous pré-

[1] Les événements de Nancy causaient de l'agitation, il y eut quelques rassemblements le 2 et le 3 septembre. On demandait le renvoi des ministres; M. Necker donna sa démission le 4.

[2] Cette lettre parvint à M. de Bouillé en même temps que deux lettres de félicitations, l'une écrite par le roi le 4 septembre et l'autre écrite au nom de l'assemblée nationale par son président, le 6 septembre.

senter notre adresse aux gardes nationales qui ont servi sous vos ordres et que nous vous prions de vouloir bien indiquer. Je m'en rapporte à lui pour vous donner des nouvelles de ce pays-ci; gardez-le quelque temps, il vous sera utile. Nous sommes au milieu des intrigues, des ambitions, des amours-propres; j'ai tâché de rallier les partis autour de quelques principes certains qui fissent connaître nettement où nous en sommes et où nous allons, et qui assurassent le rétablissement de l'ordre; mais l'on se hait bien plus que l'on n'aime la chose publique. Je suis bien touché, mon cher cousin, de l'amitié que vous me témoignez; notre union et notre confiance réciproque sont dans ce moment le plus grand moyen de salut. C'est de tout mon cœur que je me livre à ce sentiment, qui est d'autant plus nécessaire pour moi que la rareté des honnêtes gens m'est de plus en plus démontrée. Agréez, mon cher cousin, le dévouement et le tendre attachement qui m'uniront toujours à vous.

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, ce 3 octobre 1790.

Je ne vous rends pas compte de vos commissions, mon chez cousin, parce que vous en recevrez un très-détaillé. Il n'y a qu'un article bien arriéré, c'est l'organisation de la garde nationale; l'assemblée sent qu'il est urgent de s'en occuper, mais elle trouve ce travail délicat à faire, et tous les jours elle le demande, sans avoir une forte envie qu'on le lui donne, de manière que d'autres objets passent devant, et nommément l'impôt dont on va s'occuper sans relâche. Je suivrai le mieux que je pourrai l'affaire des gardes nationales. Vous connaîtrez la procédure, le rapport et le décret de l'assemblée, sur l'affaire du 6 octobre. Le parti d'Orléans cherche à me compromettre, et même à m'attaquer. On fabrique un mémoire, on paye des motionneurs et des libellistes; le prince s'exerce à casser des œufs à coup de pistolet. De tout cela, je pense qu'il ne sortira rien de bien formidable, surtout si le roi passe plus de temps à Paris pour déjouer les intrigues sur le bruit absurde de son départ.

J'imagine que toute cette discussion sur le 6 octobre produira un effet bien déplorable [1].

L'accélération des travaux de l'assemblée est plus utile que jamais. Je regardais la réunion du parti populaire comme un moyen de finir vite, et mieux que dans toute autre hypothèse, pourvu qu'on fût convenu de principes certains, nommément sur l'administration et sur toutes les fonctions du pouvoir exécutif; mais les haines et les amours-propres s'y opposent. J'ai reconnu dans mes conversations avec les chefs des clubs, que leurs idées sont bien plus rapprochées que leurs sentiments; je ne vais dans ce moment ni à l'un ni à l'autre, restant avec mes amis, recevant tout le monde, et soutenant tous ceux qui sont pour la liberté, la constitution et l'ordre public. On a formé un comité de révision, dont les travaux influeront presque entièrement sur la rédaction de la constitution. Il est bien important qu'il fasse une bonne séparation des principes et des articles vraiment constitutionnels, d'avec les décrets réglementaires et tout ce que l'on donnera à former aux législatures. Si ce comité s'entend bien, il peut faire un travail d'autant plus utile, qu'il est composé de membres des deux sections du parti populaire, et qu'il en passerait plus vite à l'assemblée.

Bonjour, mon cher cousin; donnez-moi vos ordres sur toutes les commissions que vous aurez à faire pour vous mettre en état de vous défendre de tous nos voisins. J'ai le plaisir de vous apprendre que les aristocrates vous ont retiré leur incommode amitié, depuis que vous avez sauvé la patrie à Nancy. Agréez, mon cher cousin, ma tendre et fidèle amitié.

A M. CHAMBONAS,

COMMANDANT DE LA VILLE DE SENS.

14 octobre 1790.

M. Weyler vous dira, Monsieur, que je me suis rendu aux ordres dont vous avez été l'organe [2].

[1] Discussion sur le rapport de M. Chabroud et la procédure du Châtelet contre les auteurs des attentats du 3 octobre. (Voy. la note 2 de la page 291.)

[2] Le 17 juillet, les députés de la fédération avaient approuvé une adresse présentée en leur nom, par M. Chambonas, et ainsi conçue : « Les troupes nationales voulant donner une » marque de leur estime, de leur respect et de la haute considération qu'elles ont vouée au général Lafayette; voulant » se dédommager, en partie, du regret qu'elles ont de le » quitter; désirant aussi que son image soit connue de leurs » femmes, de leurs enfants, de tous leurs concitoyens, et perpétuée dans le souvenir des générations futures, ont arrêté » de lui demander la permission de faire graver son portrait, » pour en faire tirer le plus grand nombre possible. » L'exé-

Mais je veux vous exprimer encore une fois ma vive sensibilité pour un témoignage si flatteur de l'estime et de l'amitié de mes frères d'armes. Puissent-ils, en revoyant les traits du plus affectionné de leurs camarades, se rappeler les sentiments qu'il leur a voués jusqu'au dernier soupir !

Agréez, Monsieur, l'assurance du fraternel attachement, etc.

Ce dimanche......

Point de nouvelles de ce qui peut vous intéresser. Charles de Lameth prétendait assez gaiement l'autre jour que *le pouvoir exécutif fait le mort* pour qu'on lui donne de nouveaux moyens [1]. Je ne sais combien de temps son chef sera et sourd et muet sur mes représentations. M. de Montmorin ne peut plus s'en aller, sans se brouiller avec tous les patriotes; il sera, ou le chef du conseil, ou notre sentinelle dans le conseil, et ce dernier parti serait fort désagréable au roi, qui a encore le choix [2]. Je vois avec une grande peine que la royauté gâte tous les jours sa cause, et qu'entre M. le comte d'Artois et M. le duc d'Orléans, le roi pourrait bien rester tout seul. Il faut sauver la chose publique et lui, qu'il le veuille ou ne le veuille pas. Je leur dirai ce soir tous les dangers auxquels ils s'exposent; s'ils ne sont pas tout de bon à la tête de la révolution, et s'ils ne veulent pas s'abandonner tout à fait, je ne puis répondre de rien. La royauté ne peut se conserver que dans le sens de la révolution, sans quoi elle est détruite, et je serai le premier à y coopérer. Le roi n'est ni celui des aristocrates, ni celui des factieux ; il est le roi du peuple et de la révolution, ou il est détrôné, soit par les premiers, soit par les seconds. M. de Calonne va à Turin ; il a fait un livre et les princes font un manifeste contre nous. Jugez ce que deviennent le roi et surtout la reine, si dans cette crise ils ne sont pas franchement avec nous. Je suis sûr que s'ils se livrent tout à fait, le vaisseau arrivera au port et eux dessus avec une bonne place ; mais il faut savoir déplaire à madame de Tarente et à madame de Duras. Au reste nous en finirons ce soir. M. d'Orléans intrigue comme un enragé ; je vous envoie son mémoire à consulter [3]; c'est un plat homme. Bonsoir.

P. S. L'affaire de M. de Saint-Priest est arrangée.

.... [4].

J'ai vu hier le roi et lui ai parlé de Montmorin et des gardes soldées; il a été bien sur le dernier point, mal sur l'autre. Il m'a voulu tâter sur les choix; j'ai répondu que s'il ne mettait pas beaucoup de prix à garder Montmorin, ce m'était une preuve que l'esprit dans lequel se formerait le ministère éloignerait mes liaisons intimes avec son nouveau conseil, et que par conséquent je ne cherchais pas à influer sur les choix, mais qu'il trouverait toujours en moi les mêmes sentiments pour la chose publique et lui. J'ai ajouté la phrase dont nous étions convenus; tout cela m'a paru lui faire impression. Je mets la plus grande importance à ce qu'il écrive à Montmorin pour conserver un homme auquel il soit accoutumé, et qui me réponde de ce qui se fera au conseil, si je ne m'en mêle pas. Je n'oublierai pas les intérêts de Gouvernet.

La situation politique est embarrassante, ma situation personnelle est impérieuse; je m'afflige de ne pas trouver auprès de vous cet adoucissement dont a besoin un cœur flétri, trahi, voyant la plus belle révolution compromise par de méprisables passions, et n'ayant que de l'indifférence sur le choix entre la fin de Washington et celle de Sidney.

---

cution de ce portrait fut confiée à M. Weyler, peintre du roi et de l'académie.

[1] Cette lettre est de la fin d'octobre 1790. A la séance du 21, M. Charles de Lameth parlant sur un décret relatif aux troubles du port de Brest, se servit de ces expressions: « Le pouvoir exécutif fait le mort, pour faire entendre que » vous l'avez détruit; mais vous le verriez revivre d'une manière terrible, si vous lui donniez plus de force qu'il ne » doit en avoir. »

[2] Après un rapport de M. de Menou, au nom de plusieurs comités réunis, et à l'occasion de l'insubordination de l'escadre de Brest, la proposition de demander au roi le renvoi de tous ses ministres, excepté M. de Montmorin, fut soumise le 19 et le 20 octobre à l'assemblée et rejetée à une faible majorité. Le 28, le roi accepta la démission de M. de la Luzerne, ministre de la marine, remplacé par M. de Fleurieu. Les ministres furent de nouveau dénoncés au nom de la commune de Paris; M. Duportail succéda, le 16 novembre, à M. de la Tour-du-Pin, et M. Champion de Cicé remit, le 22, les sceaux à M. Duport-Dutertre; il ne resta plus de l'ancien cabinet que M. de Montmorin aux affaires étrangères et M. de Saint-Priest à l'intérieur.

[3] Ce mémoire justificatif est de la fin d'octobre. Le 2, M. Chabroud avait fait son rapport sur la procédure du Châtelet contre les auteurs des attentats du 6 octobre 1789.

[4] Cette lettre doit être du même temps que la précédente.

PROJET DE LETTRE

DU ROI AU GÉNÉRAL LAFAYETTE [1].

Sur la demande que vous m'avez faite, Monsieur, je vous autorise à me présenter un plan d'organisation de ma maison militaire à pied, pour l'époque de l'achèvement de la constitution. Je vous promets d'y admettre non-seulement les grenadiers, mais une partie des fusiliers de la garde nationale soldée, et je vous consulterai sur ce travail. Vous savez d'ailleurs que mon intention est que les volontaires de la garde nationale concourent toujours à la garde de ma personne.

DU ROI AU GÉNÉRAL LAFAYETTE [2].

Je vous préviens, Monsieur. que lorsque je formerai ma maison militaire à pied, mon intention est d'y admettre, comme vous m'en avez parlé, les grenadiers soldés de la garde nationale de Paris et une partie de la garde soldée. Je vous consulterai sur le travail dans le temps que je compterai le mettre à exécution, ainsi que sur le service des volontaires des différents gardes nationaux. Vous savez que mon intention a toujours été qu'ils fassent le service auprès de ma personne dans les différents endroits où je me rendrai.

Signé LOUIS.

AU ROI [3].

L'empressement que j'ai eu dès ce matin d'assurer le bon effet de la lettre du roi [4], m'a fait arriver trop tard à son lever; il n'était plus temps de lui faire ma cour, à moins de le déranger dans ses cabinets; mais je ne puis attendre l'heure de l'ordre

[1] Armoire de fer, n° 345 (*bis*). Cette lettre est de la main du général Lafayette, sans signature; elle a quelques ratures et semble n'avoir été qu'un projet de lettre que le roi devait écrire et signer. Ce fut aux mois d'octobre et de novembre qu'on s'occupa de la garde du roi. (Voyez la note de la lettre suivante.)

[2] (Armoire de fer, n° 164.) Les deux billets du roi à Lafayette ont été connus dans le temps. Il était simple que le général cherchât à assurer le sort le plus agréable à la garde nationale soldée, qui était formée des gardes-françaises et des soldats qui avaient quitté les drapeaux royaux au 14 juillet pour se joindre à l'insurrection parisienne. Ils allaient nécessairement être réduits; on en a formé des régiments de ligne, mais Lafayette souhaitait un sort plus avantageux et voulait d'ailleurs que la garde du roi fût formée de patriotes. Tandis que l'influence des jacobins déjouait de toute sa force ce projet, il était combattu à la cour par l'influence aristocratique. « *Que répondrai-je, Monsieur,* disait la reine d'un ton de colère à Lafayette, *à ceux qui s'étonneront de voir le roi choisir pour sa garde particulière les gardes-françaises qui l'abandonnèrent au 14 juillet?* » — « *Votre Majesté leur rappellera*, répondit froidement Lafayette, *le service qu'ils ont eu le bonheur de lui rendre dans la matinée du 6 octobre.* » — La promesse fut donnée par le roi; les jacobins lui reprochèrent ce qu'on avait beaucoup de peine à obtenir de lui. L'assemblée constituante organisa tout autrement la garde du roi, et elle n'en fut pas plus patriote, comme tout le monde sait. (*Note du general Lafayette.*)

[3] Armoire de fer, n° 345.

[4] La lettre précédente du roi fut lue le 10 novembre, dans une séance du conseil général de la commune de Paris, par le général Lafayette. Voici de quelle manière le journal de la municipalité et du département de Paris intitulé : *Annales de la Revolution*, parle de cette séance (tom. 3, pag. 109). « M. le » commandant général s'est présenté et a dit : Qu'étant in- » struit qu'un billet qu'il avait reçu du roi, relativement à la » formation de sa maison militaire, avait fait naître des bruits » et des alarmes, il était de son devoir de les calmer; que » déjà, dans un discours dont le corps municipal avait or- » donné l'impression, il se trouvait un article explicatif de ces » faits si étrangement défigurés; mais qu'il aimait à répéter » des éclaircissements qui faisaient connaître à la fois les » vraies intentions du roi, ses démarches personnelles, et les » manœuvres insidieuses des ennemis de la paix publique; il » ajouta que ceux-ci s'étaient efforcés de persuader aux trou- » pes soldées, que l'assemblée nationale, le roi, la munici- » palité, les oublieraient ou les repousseraient; qu'on avait » cherché à inquiéter la capitale sur une prétendue formation » d'un corps de six mille hommes pour une maison militaire » du roi, composée, entre autres, de ceux des ci-devant gardes- » françaises qui n'avaient pas joint nos drapeaux; que lui, » commandant général, avait cru devoir en parler à Sa Ma- » jesté, et lui avait répété l'expression de son vœu personnel » sur deux objets qui ne pouvaient, dans aucun cas, être » réglés que dans le temps où l'assemblée nationale et le roi » s'occuperaient de la composition de la garde du roi et » qu'un décret, d'après les principes conservateurs de toute » constitution libre, en aurait limité le nombre; que ces » deux objets étaient : 1° la conservation constitutionnelle des » gardes nationaux volontaires dans la garde du roi; 2° l'ad- » mission des grenadiers soldés, et partie des troupes du » centre dans toute création nouvelle qui pourrait avoir lieu » d'un régiment français de gardes à pied : qu'à la suite de » cette conversation il avait reçu un billet du roi contenant » les intentions personnelles de Sa Majesté (le billet ci- » dessus de l'armoire de fer, n° 164). » *Les Annales de la Révolution* ajoutent que ce billet fut lu par le général Lafayette, déposé par lui dans les mains du maire, et qu'il termina son discours par ces mots : « Tout citoyen qui porte » la liberté dans son cœur saisit avec empressement les occa- » sions de s'expliquer. Je remercie donc le conseil de l'invi- » tation qu'il m'a faite; et je prie chaque citoyen de me » demander, dans toutes les circonstances, les éclaircisse- » ments dont il croira avoir besoin. » Le conseil général,

et je profite de la forme que le roi m'a indiquée pour faire parvenir à Sa Majesté l'hommage de ma vive reconnaissance et de mon respect.

LAFAYETTE.

AU ROI[1].

10 novembre 1790.

J'ai l'honneur de rendre compte au roi que le conseil général a vu dans le billet de Sa Majesté un nouveau et touchant témoignage de son affection pour les gardes nationales et de son attachement à la constitution, et que c'est ainsi que les commissaires ont rédigé le compte qu'ils en rendent.

Mais le conseil général regarde l'impression de ce billet comme un moyen efficace de déjouer les malveillants et ceux qui, sous des prétextes, cherchent à égarer les citoyens. On y a mis tant de prix et pour de si bons motifs que je me suis chargé de demander au roi cette permission. On pense qu'elle achèvera de prévenir le trouble et de pénétrer la garde nationale volontaire et soldée de nos obligations envers le roi, pour les intentions dont il m'a fait part.

Si le roi ne me donne pas d'ordres contraires, je regarderai son silence comme une permission, afin de lui éviter la peine d'écrire.

Quoique cette circonstance m'ait procuré quelques attaques, je persiste à croire et je crois même plus que jamais au bon effet du billet du roi.

Je le supplie d'agréer mon attachement et mon respect.

. . . . Ce lundi. . . .

J'ai eu une longue et je crois inutile conversation avec la reine; je lui ai présenté les trois partis tels qu'ils se dessinent à mes yeux : les aristocrates ayant pour chef M. d'Artois; les orléanais dont le chef méprisable ne laisse pas d'être un point de réunion; enfin le parti populaire et monarchique le plus nombreux, mais le moins actif, qui est pour le roi le seul moyen de salut. Les contre-révolutionnaires veulent autant détruire ou laisser détruire la personne de Louis XVI que les orléanais, et ceux-ci ont un plan de campagne contre la reine pour la conduire au divorce ou à l'échafaud. J'ai représenté que si on m'accusait de n'avoir pas fait tout ce qu'on pouvait attendre, c'est parce qu'on n'a pas voulu agir dans le sens de la révolution, soit par une conduite journalière, soit par les agents du pouvoir exécutif, et qu'on a cherché à faire manquer la constitution par la force d'inertie. J'ai déclaré que la chose publique était pour moi avant, et le roi après. J'avais besoin d'être entièrement rassuré sur les intentions et sur le plan de conduite qu'on voulait suivre, parce qu'une marche mitoyenne et dirigée par des conseils contraires, perdrait tout. J'ai déclaré que M. de Montmorin étant connu par son attachement à la constitution, au roi et à moi, ne pas mettre de prix à sa conservation était une hostilité contre la constitution ou contre moi; qu'à la place de M. de Montmorin, je resterais appuyé du vœu du peuple, ainsi qu'il se pratique en Angleterre; mais que le seul moyen d'aller, était que M. de Montmorin, le roi et moi, eussions une confiance entière et réciproque. J'ai ajouté qu'il y aurait pour moi des risques à nommer le ministère; que je ne pouvais même conseiller des choix, si M. de Montmorin ne restait pas, et que dans tous les cas, j'aimais mieux que M. de Montmorin eût l'air de s'en mêler que moi. Il m'a paru que la reine était balancée par des avis contraires, aigrie par des instigations; qu'elle songeait à être belle dans le danger plutôt qu'à le détourner; qu'elle me haïssait, m'estimait, et croyait que j'avais besoin pour me soutenir d'être coalisé avec le roi. Je lui ai observé que ma situation politique, que celle du royaume ne me permettaient plus d'attendre. Nous sommes convenus d'une conversation entre elle, le roi, M. de Montmorin et moi; je lui ai dit que là, chacun s'expliquerait franchement sur la marche qu'il veut tenir; que mes principes révolutionnaires étant inébranlables, la base de tout arrangement devait être un plan pour servir la révolution de tout notre pouvoir. C'est demain que cette conférence définitive aura lieu. Voilà où j'en suis. En attendant M. Chabroud est président des jacobins, et M. Laclos rédacteur du journal [2].

par une délibération unanime, a témoigné à M. le commandant général toute sa satisfaction sur les éclaircissements qu'il venait de donner. Il a nommé une commission pour rédiger une proclamation contenant la lettre du roi, et cette proclamation a été imprimée, affichée, envoyée aux quarante-huit sections et aux soixante bataillons.

[1] Armoire de fer, n° 344 bis. Voyez pour cette lettre la note qui précède.

[2] Le premier n° du journal *les Amis de la Constitution* est du 30 novembre. Ce recueil fut fondé par le club des jacobins, qui en confia la rédaction à Laclos, secrétaire du duc d'Orléans, en vertu d'un arrêté signé Duport, Chabroud,

Madame de Lamothe est arrivée et M. le duc d'Orléans en prend soin. Bonjour.

P. S. Si le roi voulait, je suis sûr qu'avec un ministère populaire et une bonne marche, on sauverait l'État et lui; je m'y mettrai de tout mon cœur et risquerai tout pour cela, mais ils sont trop mal conseillés.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 25 janvier 1791.

Mon cher Général,

Permettez-moi de vous présenter et de vous recommander M. Kellermann, fils d'un habile et patriote officier général au service de France. Ce n'est pas sous des uniformes brodés que se trouvent en plus grande proportion les partisans de la révolution; ce qui me dispose fort à tâcher d'être utile à ceux qui sont de notre bord.

L'assemblée nationale, tandis que j'étais employé dans un faubourg à apaiser une émeute considérable, a voté un décret de prohibition pour l'huile étrangère, excepté celle qui serait importée par les Américains. Mais, à mon grand chagrin, le parti aristocrate s'étant appuyé des intérêts mercantiles de notre côté de la chambre, a obtenu une modification qui porte à 12 livres le droit de transport qui était proposé. En vain a-t-on proposé de m'attendre pour terminer le débat, nos adversaires l'ont emporté, mais j'espère obtenir l'intervention du comité diplomatique.

Adieu, mon cher général.

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, ce 7 février 1791 [1].

Il y a bien longtemps, mon cher cousin, que je ne vous ai écrit, et depuis ma conversation avec votre fils, je n'ai pas été à portée de vous donner des nouvelles intéressantes. Paris a été divisé par des factions et le royaume déchiré par l'anarchie; les aristocrates enragés rêvent contre-révolution, les prêtres y concourent par le fanatisme. Les aristocrates modérés n'ont pas le courage de faire des sottises, mais en disent beaucoup; les monarchistes impartiaux, et toutes les nuances du côté droit ne cherchent qu'à jouer un rôle, n'en ont les moyens ni au physique ni au moral, et seraient, s'ils pouvaient être quelque chose, des aristocrates. A gauche, vous avez un grand nombre d'honnêtes gens qui attendent; un club de 1789, qui se perd dans les spéculations philosophiques; un club des jacobins, dont le fond veut aussi du bien, mais dont le directoire met partout le trouble; tout cela se multiplie par les associés de la capitale et des provinces, qui malheureusement visent plus au nombre qu'au choix et sont conduits par des passions et des intérêts personnels. Quant aux ministres, ils sont dans la révolution et n'ont de règle après celle-là que de céder au parti populaire, dont ils craignent les dénonciations. Les courtisans sont comme ils étaient, bien bêtes, bien vils, bien aristocrates; la reine est résignée à la révolution, espérant que l'opinion changera un peu, mais redoutant la guerre; et le roi ne veut que le bien et la tranquillité, à commencer par la sienne. J'oubliais de parler de moi: je suis violemment attaqué par tous les chefs de parti, qui me regardent comme un obstacle incorruptible et impossible à intimider, et le premier article de tout mauvais projet est de me renverser, joignez-y deux haines très-méritées : les aristocrates et le parti d'Orléans qui a plus de moyens qu'il ne paraît en avoir; joignez-y la colère des Lameth avec lesquels j'ai été intimement lié; de Mirabeau qui dit que je l'ai méprisé; joignez-y de l'argent et des libelles répandus, ainsi que de l'humeur que je donne à ceux que j'empêche de piller Paris, et vous aurez la somme de tout ce qui agit contre moi. Mais à l'exception d'un petit nombre de têtes exaltées qu'on égare, tous les honnêtes gens, depuis la partie la moins aisée du peuple jusqu'à ce qui n'est pas aristocrate enragé, sont pour moi. Je suis bien avec la garde nationale à l'exception

présidents, et Feydel, secrétaire. Cette lettre a été écrite en décembre. Le 4 de ce mois, M. Delessart remplaça M. Lambert au contrôle des finances; le 24, M. de Saint-Priest se retira, et M. de Montmorin fut chargé par intérim du ministère de l'intérieur.

[1] On voit dans le chap. X des Mémoires de M. de Bouillé, qu'il attribuait cette lettre à quelques indices que le général Lafayette aurait eus sur un plan de contre-révolution concerté avec le roi et Mirabeau. L'intention de celui-ci était de faire dissoudre l'assemblée nationale; le roi et la famille royale se seraient rendus, soit à Compiègne, soit à Fontainebleau, où M. de Bouillé les aurait entourés de ses meilleures troupes. Mirabeau regardait le général Lafayette comme un des hommes les plus opposés à l'exécution de ce projet, qui fut ensuite abandonné, le 21 juin, pour celui de Montmédy. (Voyez la note de la page 291.)

de quelques jacobins mésestimés, car les jacobins honnêtes gens sont pour moi, malgré mon obstination à ne pas aller à leur club. J'ai eu depuis deux mois moins de rapports que jamais avec la cour, parce que cela n'était bon à rien et que je ne fais que ce qui peut être utile à mon pays. Mais je crains qu'on n'ait profité de ma négligence pour intriguer, je sais même qu'on a été au moment de les entraîner dans de grandes sottises, et qu'ils se sont arrêtés au bord du précipice. La reine est entourée si mal, les petites têtes des Tuileries adoptent si avidement les espérances, et calculent si mal les obstacles, qu'il faut craindre qu'on ne néglige cet instrument si précieux d'ordre public et qu'on ne fasse du roi un moyen d'ambition personnelle. Voilà la situation générale et voici mes idées.

Quelques amis, et nommément Émery, travaillent avec moi au plan de conduite qui consolide la révolution établie sur de bonnes bases, la constitution, et ramène l'ordre public. Les talents principaux de l'assemblée, Mirabeau lui-même, ne pourront se dispenser de soutenir cette association, et c'est à cela qu'il est surtout propre. Voilà les tribunaux établis; la police du royaume, les jurys sont décrétés ; c'est le moyen de faire entendre notre voix avec force, convenance et utilité.

Vous avez accepté la coalition que mon cœur et mon patriotisme vous ont offerte ; vous disiez l'autre jour à un de mes amis : « Si Lafayette et moi nous nous entendions bien, nous établirions la constitution. » Je mets trop de prix à votre amitié et à votre opinion pour ne pas vous communiquer toutes mes idées, vous demander les vôtres, et, d'ici à quelques jours, je vous écrirai avec plus de détail.

Mon vœu le plus cher est de finir vite et bien la révolution, d'assurer la constitution sur des bases solides, d'y employer tout ce que je possède de confiance nationale et de moyens personnels, et puis de n'être plus rien en France ni dans le civil, ni dans le militaire, que citoyen actif, et lorsqu'il y aura guerre, votre aide de camp sans grade ni commandement.

P. S. Il y a beaucoup de gens qui roulent dans leurs têtes de grands projets ; mais cela est le fruit des petites ambitions ; je vous dirai ce que j'en pense à mesure que je les connaîtrai. Quant aux honnêtes gens comme nous, il nous convient d'aller tout droit à un but utile et connu ; tous ces mystères et toutes ces intrigues ne servent que les fripons, comme toutes les chimères des mauvaises têtes, que leurs ennemis.

---

28 février 1791. . . . . [1].

La journée a été bien occupée, mais elle n'a pas été remplie, puisque je ne vous ai pas vue. Je suis bien heureux d'être arrivé à temps à Vincennes, car on n'aurait arrêté personne. Déjà une partie des troupes étaient si mal montées que j'ai été obligé de dire que je traiterais avec la dernière sévérité quiconque abandonnerait son rang; mais la presque totalité de la garde nationale a été parfaitement. Le maire de Vincennes voulait qu'on n'arrêtât personne ; je l'ai menacé de le dénoncer, enfin il a cédé ; nous avons pris soixante hommes; le faubourg s'est soulevé pour les reprendre. Quand nous sommes rentrés, nous avons fait de vigoureuses dispositions ; ils n'ont pas osé attendre. Desmottes a essuyé trois coups de fusil et Depeyre un, mais aucun n'a porté.

Jugez de ma colère en rentrant quand j'ai appris que quatre ou cinq cents aristocrates armés étaient dans les appartements ; on les a désarmés et chassés; il n'en restait presque plus quand j'y suis arrivé. J'ai fait à M. de Villequier une mercuriale dont il se souviendra longtemps. On vous dira que j'ai été sévère avec tous ces messieurs; mais vous savez que j'avais mes raisons pour me méfier de cette nichée aristocratique. Imaginez qu'ils avaient des poignards qui ne sont bons qu'à assassiner. Il m'a semblé que la traversée des appartements serait moins sûre en y admettant cette arme. Au reste, ne vous inquiétez d'aucun danger pour moi ; il ne m'arrivera rien. J'ai encore aujourd'hui traversé ce faubourg tête à tête avec Desmottes pour aller à Vincennes, sans que personne osât rien dire. Bonsoir, je meurs de sommeil, et vais me coucher.

DU ROI [2].

5 mars 1791.

Monsieur de Lafayette,

J'ai lu dans le *Journal de Paris* un article qui m'a causé la plus grande surprise [3]. Comme il est

[1] Journée des poignards et de l'émeute de Vincennes.

[2] Armoire de fer, n° 341.

[3] A l'occasion de ce qui s'était passé le 28 février dans les appartements du roi, le *Journal de Paris* du 4 mars avait

aussi contraire à la vérité qu'à toutes convenances, je suis bien persuadé que vous n'avez aucune part à son insertion dans le journal, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de la désavouer dans ce même papier.

AU ROI [1].

5 mars 1791.

SIRE,

Ce qui n'a causé à Votre Majesté que de la surprise, m'a causé à moi beaucoup d'indignation, parceque j'ai cru y voir une méchanceté réfléchie. J'ai écrit à M. Suard pour savoir de qui il tenait cet avis, et comme les premiers officiers de la maison de Votre Majesté m'ont honoré d'une correspondance imprimée, ils trouveront, avec mon désaveu de l'article, ma réponse à leur lettre.

Je suis avec respect,
Sire, etc.

AU JOURNAL DE PARIS [2].

7 mars 1791.

Un article du *Journal de Paris*, copié dans plusieurs autres feuilles, m'a investi de je ne sais quelle surintendance de la maison du roi, absolument étrangère aux fonctions de la garde nationale. Quelle qu'ait été la combinaison du premier auteur de cette fable, je dois, en la démentant, m'occuper d'une lettre signée par les personnes véritablement chargées de ce soin.

C'est au nom *des maréchaux de France, des officiers généraux, des militaires de tout grade, des officiers de la maison du roi, des différents députés des fédérés*, que MM. de Villequier et de Duras prétendent parler. Mais ne pourrais-je pas, moi, demander à MM. les maréchaux de France, à tous ceux des citoyens qui sont désignés dans cette lettre, qui respectent la constitution et chérissent l'ordre public, ce qu'eux-mêmes ont pensé en voyant ce rassemblement nombreux d'hommes armés se placer entre le roi et ceux qui répondent à la nation de sa sûreté?

Il me suffit, pour éviter toute interprétation insidieuse, de déclarer que j'entends par *soldats de la liberté* ceux, à quelque partie de la force publique qu'ils appartiennent, qui ont prêté serment à la nation, à la loi et au roi, que la constitution reconnait et qui veulent vivre et mourir pour elle; que j'ai entendu par *plusieurs hommes justement suspects* ceux qui, portant des armes cachées, ne se sont fait remarquer que par des propos anti-patriotiques et incendiaires, et qui, loin de se faire reconnaître par les postes de la garde nationale auxquels ils se proposaient, dit-on, de se joindre, les ont évités en s'introduisant par une entrée nouvellement pratiquée. Certes, il est permis en pareil cas au commandant de la garde nationale, chargé des ordres du roi pour la sûreté de son palais, de prendre des mesures efficaces pour qu'un pareil événement ne se répète pas. Au reste, si ma conduite dans le cours de cette journée a pu être utile, j'abandonne volontiers à mes ennemis la consolation d'en critiquer quelques détails.

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, 7 mars 1791 [3].

Je vous fais mon compliment, mon cher cousin, sur le mariage de madame de Contades, et j'espère

inséré l'article suivant: « Le roi a confié le commandement de sa maison domestique à M. de Lafayette. Ce commandant général de la garde nationale a donné les ordres les plus précis aux deux chefs de la domesticité du roi, pour que l'ordre et la décence fussent maintenus par ceux de leurs subordonnés dans l'intérieur du château des Tuileries. »

[1] Armoire de fer, n° 342. — Cette réponse tient à la petite équipée du 28 février. Les premiers officiers de la maison domestique du roi eurent la simplicité de supposer à Lafayette l'intention de s'ingérer dans leurs fonctions; un article de gazette, qui vraisemblablement avait pour origine leur propre terreur ou quelqu'une de leurs pauvres finesses, leur servit de texte pour alarmer le roi. Lafayette, impatienté de cette sotte tracasserie, leur répondit assez sévèrement, mais rit beaucoup avec ses amis d'une supposition bien digne de ceux qui, au milieu de la bagarre du 6 octobre, lui avaient donné, de la part du roi, *les entrées du cabinet*. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Cette lettre du général Lafayette, insérée dans le *Journal de Paris*, est en même temps une réponse à une réclamation de MM. de Villequier et de Duras au sujet de la journée du 28 février. Elle est précédée dans le même n° du journal, de cette rétractation : « Nous imprimons l'article suivant tel qu'il nous a été adressé : — « On a inséré dans le journal du 4 de ce mois un article relatif à une prétendue disposition de Sa Majesté, qui conférait le commandement de sa maison à M. de Lafayette. Cette fable, aussi ridicule qu'inconvenante sous tous les rapports, n'a pas le plus léger fondement. »

[3] « Dans les premiers jours de mars, je reçus la lettre suivante de Lafayette : ce fut la dernière qu'il m'écrivit. » (Chap. X des Mémoires de M. de Bouillé.)

que vous ne doutez pas de l'intérêt que j'y prends. Nous avons été secoués dans tous les sens depuis quelques jours et le 28 février a été fort désagréable; mais les différents événements de Vincennes et de Paris ont dégoûté, pour quelques jours du moins, de nous tourmenter. La correspondance d'Émery vous aura mis au fait de ce qui s'est passé, et je me borne à vous parler de la nomination de M. de Gelb dans les départements du Rhin. Je sais que ce choix du roi vous a été plus agréable que celui d'aucun de ceux qui pouvaient être sur les rangs, et que les talents, les vertus et le patriotisme de M. de Gelb le rendent bien utile dans cette commission. Vous seriez bien aimable, mon cher cousin, d'en faire une auprès de lui. Ce serait de l'engager à prendre pour un de ses aides de camp Desmottes, que les décrets mettent dans le cas d'être choisi, que sa bravoure, son intelligence, ses rapports avec la garde nationale et son attachement pour vous et pour moi me font souhaiter avec la plus grande vivacité de placer dans un emploi où il puisse être utile et faire connaître ses talents. Je serais charmé d'avoir cette obligation à M. de Gelb; mais je n'ai pas le droit de lui en écrire, et vous qui le connaissez beaucoup, pouvez me rendre ce service. Bonjour, mon cher cousin, je vous embrasse de tout mon cœur.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 7 mars 1791.

Mon cher Général,

Quelque espoir que j'eusse conçu de parvenir promptement au terme de nos troubles révolutionnaires, je continue à être toujours ballotté dans un océan de factions et de commotions de toute espèce; car c'est mon sort d'être attaqué avec une égale animosité, d'une part par tout ce qui est aristocrate, servile, parlementaire, en un mot, par tous les adversaires de ma libre et nivelante doctrine; de l'autre, par les factions orléanistes, anti-monarchiques et tous les fauteurs de désordres et de pillages. S'il est douteux que je puisse échapper personnellement à tant d'ennemis, le succès de notre grande et bonne révolution est au moins, grâces au ciel, assuré en France et bientôt elle se propagera dans le reste du monde, si nous parvenons à affermir l'ordre public dans ce pays. Malheureusement, le peuple a bien mieux appris comment on renversait le despotisme, qu'il ne comprend le devoir de la soumission aux lois. C'est à vous, mon cher général, le patriarche et le généralissime des promoteurs de la liberté universelle, que je devrai toujours rendre un compte fidèle de la conduite de votre aide de camp au service de cette grande cause.

Vous apprendrez que la culture du tabac a été permise dans toute la France comme elle l'était déjà dans quelques provinces frontières. On a jugé que la prohibition était contraire aux principes de la déclaration des droits. D'ailleurs, il fallait adopter une règle uniforme et ne pas risquer, en privant subitement l'Alsace et la Flandre de cette culture. de mécontenter le peuple des campagnes de ces départements déjà exposés à l'influence aristocratique et étrangère, et menacés d'une attaque par les princes rebelles d'Artois et de Condé. Mais ce que l'on doit blâmer, c'est le droit établi sur l'importation du tabac américain avec une prime en faveur des vaisseaux français, et surtout un droit aussi élevé, quoique l'on ait dernièrement diminué celui qui regardait l'huile de baleine américaine. Je vous conjure, ainsi que tous les citoyens des États-Unis, de ne pas être découragés par l'adoption précipitée et mal calculée de cette mesure. J'espère qu'elle sera bientôt rectifiée après un rapport du comité diplomatique sur l'ensemble du système. Nous avons, mes amis et moi, réservé de faire valoir tous nos arguments au moment où nous aurons à le soutenir. Je vous enverrai le rapport, la discussion et la résolution qui la suivra. — Si nous obtenions la facile importation du tabac américain, je ne crois pas que cette culture prît de l'importance en France, et c'est à désirer pour les deux pays.

M. de Ternant a été nommé ministre plénipotentiaire aux États-Unis. Je l'ai vivement souhaité, parce que je connais sa capacité, son amour pour la liberté, son ancien, constant et actif attachement à la cause américaine, sa vénération pour vous. Plus j'ai connu Ternant, plus j'ai reconnu en lui un homme de grands talents, un ferme, vertueux et fidèle ami. Il a obtenu la confiance de l'assemblée, je veux dire du parti patriote. Le roi a une vraie considération pour lui. En un mot, j'espère que sous tous les rapports il répondra à vos vues, et contribuera au bien des États-Unis, dans la carrière diplomatique, avec autant de zèle qu'il les a servis à l'armée.

Adieu, mon bien-aimé général, j'offre mes tendres respects à madame Washington; rappelez-moi affectueusement à tous nos amis. Madame de Lafayette et nos enfants joignent leurs hommages aux miens pour vous et pour la famille.

Bien tendrement et respectueusement,

Votre filial ami.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Philadelphie, 19 mars 1791.

En vous renouvelant, mon cher marquis, les plus vives assurances de mon affection et de mon estime, je vous prie d'attribuer la dernière interruption de notre correspondance à des raisons que sans doute vous ne manquerez pas d'apprécier. En accomplissant des devoirs publics trop importants pour être négligés, et trop multipliés pour me laisser beaucoup de loisirs, je suis forcé de sacrifier les penchants de l'amitié et les plaisirs de ma vie intime; une semblable excuse auprès de vous qui souffrez les mêmes privations, explique assez pourquoi notre commerce, toujours précieux à mon cœur et nécessaire à ma félicité, est ainsi ralenti.

Votre tendre intérêt, en apprenant ma dernière maladie, éveille en moi des émotions que les mots ne peuvent exprimer, et auxquelles votre propre sensibilité doit rendre justice. Je suis tout à fait rétabli, et j'espère à présent une santé durable. — Lundi prochain, pour obéir à la prescription d'exercice que me fait votre amitié, je commencerai un voyage dans le midi, et je compte visiter ensuite tous les États-Unis.

Notre pays (car il est véritablement le vôtre) fait des progrès rapides en importance politique et en bonheur social.

La dernière session du congrès a été employée à des arrangements de finances pour établir le crédit public, et à pourvoir aux charges du gouvernement. — Un léger accroissement dans notre établissement militaire a aussi été jugé nécessaire, afin d'arrêter, s'il est possible, et punir, s'il est nécessaire, les irrégularités de quelques tribus indiennes du nord. — Votre ami, le général Saint-Clair, y est employé comme major général.

Les lois des États-Unis, adaptées à tout ce que réclame le bien public, sont composées avec sagesse, modération, et acceptées avec joie. L'exécution en est d'autant plus facile que la persuasion et l'attachement des citoyens dispensent d'une contrainte inutile; enfin chaque circonstance fait croire à la félicité de vos compatriotes de cette partie du globe.

Il en est ainsi, je l'espère ardemment, dans le pays qui est plus immédiatement l'objet de vos vœux patriotiques; la distance qui nous sépare, jointe à la délicatesse du sujet, nous a toujours fait suspendre nos opinions sur vos affaires.

Je sens bien qu'il est impossible de juger avec précision certaines mesures dont les motifs sont quelquefois inconnus et dont la nécessité n'est pas toujours comprise. Cependant, il me serait difficile de ne pas désirer avec inquiétude que l'assemblée nationale ne prolongeât pas trop son existence. La confirmation de ses décrets sera mieux faite par une seconde représentation du peuple, et il est possible, pour que cette représentation agisse efficacement, comme corps législatif, qu'il soit nécessaire de la réorganiser.

Mon affection pour la nation française, mon désir sincère que son gouvernement soit consolidé et le peuple heureux, doivent me servir d'excuse quand j'aborde un pareil sujet. C'est, je crois, la seule occasion où je me sois hasardé à vous dire mon sentiment sur ce qui concerne la révolution.

Comme vous, mon cher Monsieur, je soupire pour la retraite; comme vous, je crains que vous ne soyez obligé de continuer à en faire le sacrifice.

Je me suis conformé à votre requête en vous rappelant au souvenir de nos amis. Madame Washington se joint à moi dans ses compliments à madame de Lafayette, et je vous prie d'être assuré de l'inviolable respect comme de l'estime avec laquelle je suis, mon cher Monsieur, etc.

Votre ancien aide de camp, George-Auguste Washington, a un second fils auquel il a donné votre nom.

. . . . . . Ce vendredi. . . .

Vous ne recevrez pas de lettre aujourd'hui, j'en suis bien affligé; mais quand on est devenu le procureur syndic de toutes les religions de la terre, et qu'il s'agit d'arranger la ferveur de toute ma famille avec les *si* et les *mais* des corps administratifs, du comité ecclésiastique, on peut rentrer chez soi plus tard qu'on ne comptait. Depuis deux jours je passe ma vie dans les discussions et les arrangements qui ont rapport au plein et immédiat exercice de la liberté religieuse. Nous passerons encore la soirée au directoire parce que la loi reculerait de six semaines l'exécution de son arrêté [1], si nous ne tâchions pas d'arranger les diffi-

[1] Arrêté du 11 février 1791, du directoire du département de Paris, concernant les édifices religieux, approuvé sur le rapport du comité ecclésiastique dans la séance du 7 mai. Il s'agissait de ne point interdire la messe aux prêtres qui refusaient le serment.

cultés, et comme l'abbé Sieyès n'a vu que les principes, le corps municipal les obstacles, et le comité ecclésiastique les dangers, je me rends la bonne femme de l'opération pour qu'on ne souffre pas de ce retard. Il est assez remarquable que les dévots démocrates et même tièdes sont contents ; que le curé de Saint-Sulpice l'est, et que les vrais aristocrates ont de l'humeur parce que nous séparons la religion de leur opposition. Le comité ecclésiastique me parlait aujourd'hui des précautions contre *les réfractaires ;* j'ai dit que la garde nationale était un excellent instrument qui jouerait tous les airs qu'on voudrait pourvu qu'on n'en changeât pas le clavier qui était la *déclaration des droits.* Vous avez tort de croire que les religieuses sont forcées à entendre la messe constitutionnelle ; lisez l'article IXe. Il n'y a pas de nouvelles importantes; quelques désordres dans les régiments, provenant surtout, soyez-en sûre, de l'incorrigible aristocratie des officiers, dont les propos, la conduite et les desseins étaient suspects aux soldats. Il est presque impossible de soumettre à la discipline celui qu'on maltraite pour cause de patriotisme comme pour cause d'insubordination. Le roi fait tout ce qu'il peut pour se dépopulariser; mais il a le droit de pratiquer tel culte qui lui plaît et nous le défendrons sur ce point. Le parti Lameth et Barnave cherche à se rapprocher de nous, ou, d'après notre refus, à se fortifier contre nous, soit par la cour, soit par le parti Pétion et Buzot. Mais vous savez à cet égard mes idées ; je les mettrai même par écrit pour que Maubourg les leur lise.

. . . . . . 18 avril 1791.

Je suis si épuisé de fatigues que je m'en rapporte au *** pour vous raconter la fameuse journée que nous avons eue [1]; je savais bien à quoi les sottises de la cour nous mèneraient. Les factieux en ont profité, et je crois les affaires en bien mauvaise situation. Je voulais donner ma démission aujourd'hui. On veut que j'attende ce que fera demain l'assemblée où nous conseillons au roi d'aller. Ma journée a été bien affligeante et un peu dangereuse. Je la finis du moins doucement en vous parlant de ma tendresse pour vous.

———

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 3 mai 1791.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je voudrais pouvoir vous donner l'assurance que nos troubles sont terminés et que notre constitution est établie. Cependant, quoique notre horizon soit encore bien obscur, nous commençons à prévoir le moment où un nouveau corps législatif remplacera cette assemblée, et à moins qu'il ne survienne une intervention des puissances étrangères, j'espère que d'ici à quatre mois votre ami aura repris la vie paisible de simple citoyen.

La rage des partis, même entre les différentes nuances de patriotes, est allée aussi loin que possible, excepté l'effusion du sang; mais si les haines sont loin de s'apaiser, les circonstances présentes nous menacent un peu moins d'une collision entre les divers soutiens de la cause populaire. Quant à moi, je suis toujours en butte aux attaques de tous les partis parce qu'ils voient en ma personne un obstacle insurmontable à leurs mauvais desseins. En même temps, ce qui semble une espèce de phénomène, c'est que ma popularité n'ait pas encore pu être ébranlée. J'en ai eu dernièrement la preuve. La garde nationale m'avait désobéi; l'administration qui m'avait envoyé ne me soutenait pas; l'assemblée était intimidée; je ne parle pas du roi, il pouvait peu de chose, et ce peu qu'il faisait était contre moi. Je restais donc abandonné à la fureur des factions et de la licence populaire; j'étais seul à défendre la loi et je suis parvenu à faire rentrer le flot dans les digues constitutionnelles [2]. Cette leçon ne sera pas, j'espère, perdue pour le pays, et contribuera à établir des principes d'ordre. Mais je n'ai pu amener mes concitoyens à la subordination qu'en leur donnant la crainte de perdre le chef qu'ils honorent de leur affection. Je joins ici le discours que j'ai fait dans cette circonstance. Je vous l'envoie seulement à cause de l'effet qu'il a pu produire sur le peuple et sur notre armée nationale de quarante-cinq mille hommes, dont plus de trente mille sont des volontaires, exposés à toutes les séductions d'une douzaine de partis et à tous les genres de corruption.

Le comité de révision s'occupe de distinguer, dans les immenses travaux de l'assemblée, les décrets qui doivent faire partie de l'acte constitutionnel. J'espère qu'après avoir recouvré nos droits naturels

[1] Émeute contre le voyage du roi à Saint-Cloud. — Voyez la p. 358 de ce volume.

[2] On voit que le général Lafayette parle ici de sa démission qui suivit l'émeute du 18 avril contre le voyage du roi à Saint-Cloud.

et détruit tant d'abus, nous pourrons encore présenter à la France de bonnes institutions et organiser un gouvernement qui assure au peuple les principales conséquences et les avantages d'une constitution libre, laissant le reste à régler au corps législatif par des décrets sagement médités, en attendant que l'expérience nous amène la convocation d'une convention nationale plus éclairée et moins agitée que cette assemblée. — Pendant ce temps, nos principes de liberté et d'égalité se répandent dans toute l'Europe, et partout des révolutions populaires se préparent. Si les puissances étrangères se décidaient à attaquer cet été notre constitution, il y aurait assurément beaucoup de sang répandu; mais notre liberté ne peut plus nous être enlevée. Nous avons tout fait pour la classe du peuple des campagnes, et lors même que les villes effrayées se soumettraient, les paysans se joindraient à nous de toutes parts, et combattraient jusqu'à la mort pour la défense de leurs droits.

Adieu, mon bien-aimé général; je suis, avec une tendre et respectueuse affection, votre ami filial.

Mai 1791. . . . . .

Je ne puis vous peindre à quel point votre lettre m'afflige..... une révolution que mes vœux ont tant appelée, que mes efforts ont produite en partie, que je soutiens de tout mon pouvoir, rend malheureux tout ce que j'aime. J'y suis dévoué jusqu'au dernier soupir; mais ce qu'elle avait de charmes pour moi est empoisonné par l'effet qu'elle produit sur les objets les plus chers à mon cœur.

Mercredi soir. . . . .

Vous savez d'abord que M. de Clermont-Tonnerre a eu hier une petite querelle avec le peuple; quelques brigands s'en sont mêlés [1]; tout cela a été dissipé par la garde nationale, qui a arrêté un ou deux hommes. L'on est fort content de notre diligence à garantir l'inviolabilité. 2° La conversation d'Émery et d'Alexandre [2] aura lieu demain; mais j'ai recommandé qu'on exigeât des preuves de tribune qui ne laissassent pas le moindre jour à jouer un jeu double. 3° Le corps législatif et la réélection vont être traités à l'assemblée nationale demain et après-demain. C'est là que toutes les ambitions et tous les intérêts personnels vont jouer leur grand jeu. Quant à moi, je voudrais que le rapport du décret [3] accompagnât la réélection, parce qu'un ministre non coopérateur de la révolution ne pourra pas tenir avec ceux qui en ont été les chefs. Quant à la réélection pour les législateurs ordinaires, elle me paraît indispensable. Ce sera aussi une occasion de détruire l'absurde décret qui exige un marc d'argent pour représenter la nation; de manière que Rousseau n'aurait pas pu être membre de l'assemblée. Je vous envoie la traduction assez médiocre de M. Payne, en qualité de préservatif et pour me remplacer auprès de vous. Nous nous flattons encore d'avoir fini pour le 14 juillet.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, le 6 juin 1791.

Mon cher Général,

Je vous remercie tendrement de votre lettre du 19 mars. Je l'ai reçue avec d'autant plus de satisfaction que j'avais longtemps gémi de votre silence, et que je soupirais après des nouvelles détaillées sur ce qui touche vos intérêts publics et privés. Je me réjouis, je me glorifie de l'heureuse situation des affaires américaines, et je bénis le rétablissement de votre santé. Combien je voudrais aller vous féliciter sur votre rive de l'Atlantique! Mais nous ne sommes pas dans l'état de tranquillité qui pourrait permettre mon absence.

Les émigrés bordent nos frontières, intriguent avec tous les cabinets despotiques; notre armée se compose d'officiers aristocrates et de soldats indisciplinés; la licence de la multitude n'est pas aisément réprimée; la capitale qui donne le ton au pays est ballottée par les différents partis. L'assemblée est fatiguée de ses longs travaux. La ques-

[1] M. de Clermont-Tonnerre, à la suite d'une discussion où il se prononça contre la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, fut poursuivi le 3 mai par une sorte d'émeute. Le *Journal de Paris* du 4 contient ses remercîments à la garde nationale, qui, en cette occasion, dit-il, sauva sa personne et sa maison. Cette lettre est du 4 mai.

[2] M. Alexandre de Lameth.

[3] Le décret du 7 avril 1791 qui ne permettait aux membres de l'assemblée d'entrer dans le ministère que quatre ans après la fin de la session. Le décret contre leur réélection à la prochaine législature est du 16 mai de la même année.

tion du serment exigé des prêtres ajoute aux difficultés de notre situation. Malgré tout cela, nous marcherons. Nous travaillons à introduire autant qu'il nous est possible la pratique de la liberté religieuse. L'assemblée a fixé le terme de son existence par la convocation d'une nouvelle chambre; elle a déclaré ses membres non rééligibles pour la prochaine législature, et les a exclus de toute place dans le pouvoir exécutif. Elle s'occupe de réduire la constitution à quelques articles principaux, laissant les autres à l'examen et à la décision des législatures, et disposant tout pour la convocation d'une convention lorsque nos institutions auront été suffisamment éprouvées. Je suis toujours en butte au choc continuel des factions et des complots; vous verrez que l'effet de ma démission a été de ranimer un peu le pouvoir des lois. Si j'étais soutenu pour la répression de la licence comme je le serais contre des tentatives aristocratiques, le peuple arriverait bientôt à une juste appréciation de ce que signifie le mot de liberté. Quant aux gouvernements qui nous environnent, ils détestent notre révolution, mais n'osent intervenir, tant ils ont peur de gagner la peste. Nous allons prendre des mesures pour discipliner l'armée, officiers et soldats. On les fera camper pour éviter le séjour des villes, et les généraux auront les mêmes pouvoirs qu'en temps de guerre. M. de Condé et ses adhérents seront sommés de s'expliquer et s'ils persistent à cabaler et à enrôler, déclarés traîtres. — Je m'en rapporte à Ternant pour vous donner les détails.

M. Jefferson pensait ainsi que moi, depuis longtemps, que Ternant était l'ambassadeur le plus convenable pour l'Amérique. Il appartient, en quelque façon, aux deux pays; c'est un homme de sens, honnête, fort instruit; sa manière simple et nette de traiter les affaires conviendra beaucoup. Il a longtemps servi sous vos ordres, sentant et agissant en Américain. Il vous est personnellement très-attaché, et j'ai eu dans cette révolution bien des occasions d'éprouver son amitié pour moi. Il eût pu entrer ici au conseil, mais il s'est défié de ses forces et s'est conduit en homme prudent et sans ambition. J'ai pensé qu'il serait tout à fait propre à remplir vos vues.

Il vous fera connaître ce qui s'est passé touchant les affaires américaines. Les dernières transactions sont la preuve des sentiments de l'assemblée et montrent que l'erreur commise dans le règlement des droits de douane doit être attribuée à un défaut de connaissances sur cette matière et non à un manque de bienveillance. On m'a représenté comme un Américain qui ne songeait qu'aux avantages des États-Unis, sans entendre la question aussi bien que certains négociants, la plupart du parti aristocrate, qui ont présenté des calculs erronés. Vous savez combien il est difficile de faire rapporter un décret. Mais croyez que des mesures fraternelles pour unir les deux nations par les liens de la plus intime affection, fondée sur les mêmes principes et les mêmes intérêts, seront cordialement approuvées en France; c'est sur cette assurance que vous pouvez rédiger vos propositions en m'en adressant une copie. La France et les États-Unis doivent commencer à former cette fédération des peuples qui ont proclamé leurs droits.

J'ai voté dans l'affaire des hommes de couleur libres, suivant l'impulsion de ma conscience, sans songer à la politique. Si l'Angleterre cherche à retirer quelque avantage de la situation présente, j'espère que votre influence dans les colonies s'exercera pour les porter à se soumettre à un décret si conforme à la justice.

M. Short, qui fait les affaires des États-Unis avec le zèle et le talent d'un patriote éclairé, est respecté et aimé en France d'une manière aussi utile au public qu'honorable pour lui. Il a écrit à M. Jefferson au sujet de la Nouvelle-Orléans. La France fera tout ce qui sera en son pouvoir pour amener la cour d'Espagne à la raison. C'est une tâche difficile et probablement infructueuse. Après tout, nous devons avoir cette navigation, et si le peuple de la Louisiane souhaitait former un quinzième État, qui pourrait s'y opposer? et qui, si ce n'est l'Espagne, ne devrait s'en réjouir? Quant à moi, assurément, je serais loin de m'en affliger.

J'offre mes respects à madame Washington, mes compliments à sa famille, à mon cher aide de camp, George, et je suis avec une respectueuse affection, mon cher général, votre filial ami.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Philadelphie, 28 juillet 1791.

J'ai à vous accuser réception de vos lettres du 7 mars et du 3 mai, mon cher marquis, et à vous remercier des nouvelles qu'elles contiennent. Je vous assure que j'ai souvent prévu avec une grande angoisse le danger auquel vous êtes personnellement exposé par votre situation particulière et délicate, dans le tumulte de ces temps agités; vos lettres sont loin de tranquilliser mon inquiète amitié. — Mais pour celui que le bien de son pays engage dans des entreprises hasardeuses, pour celui

qui est guidé par des vues pures et droites comme les vôtres, la conservation de sa vie n'est qu'une considération secondaire.

Un cœur philanthrope ne saurait être indifférent au bonheur de vingt-quatre millions d'hommes; et un Américain dont le pays, dans des moments de détresse, reçut de si grands secours de la France, doit particulièrement déplorer les désordres de cette nation et la pénible incertitude où elle se trouve. Fions-nous cependant à la Providence qui règle les grands événements; croyons qu'elle peut, par sa volonté, faire sortir l'ordre de la confusion, nonobstant les nuages obscurs qui vous menacent à présent.

La populace turbulente des grandes villes est toujours à redouter; sa violence détruit pour un temps toute autorité publique, et ses suites sont quelquefois étendues et terribles. — Il est à supposer qu'à Paris surtout, ces tumultes sont désastreux, maintenant que l'esprit public est en fermentation, et qu'il y a un si grand nombre de malintentionnés et d'intrigants décidés, comme cela ne manque jamais d'arriver en de semblables circonstances, à fomenter des troubles, à détruire la tranquillité publique pour gagner ce qu'ils convoitent. — Mais jusqu'à ce que vous ayez achevé votre constitution, établi votre gouvernement, et renouvelé le corps de la représentation nationale, vous ne pouvez espérer beaucoup de tranquillité; car les ennemis de la révolution n'abandonneront pas l'espérance de rétablir toutes choses en leur premier état.

Les décrets de l'assemblée nationale concernant notre tabac et notre huile, ne plaisent guère au peuple de ce pays; mais je ne pense pas qu'on adopte aucune mesure précipitée. Nous n'avons jamais douté des dispositions amicales de la nation française à notre égard, et nous sommes persuadés d'après cela que, s'il a été décidé quelque chose de fâcheux au moment où votre assemblée devait être occupée d'objets très-importants, qui ne lui permettaient peut-être pas de se donner le temps convenable pour ce qui nous intéresse, une délibération différente et plus juste peut être obtenue dès que vous serez plus calmes.

Je conçois aisément, mon cher Monsieur, la situation critique où vous vous trouvez; jamais vous n'aurez de plus grande occasion de montrer votre prudence, votre bon jugement et votre courage.

Je suis de retour d'une tournée à travers les États du midi, qui m'a employé plus de trois mois. — Dans le cours de ce voyage j'ai été très-heureux d'observer l'état florissant et les bonnes dispositions du peuple. — L'industrie, l'économie sont devenues générales dans ces pays qui étaient autrefois remarqués pour le contraire, et les travaux humains sont aidés des bénédictions de la Providence. — L'attachement de toutes les classes de citoyens au gouvernement semble un heureux présage de leur propre considération et de leur bonheur futur.

L'établissement complet de notre crédit public est une forte preuve de la confiance du peuple dans la vertu de ses représentants et dans la sagesse de leurs mesures, et tandis qu'en Europe les guerres ou les discordes civiles paraissent agiter presque toutes les nations, la paix et la tranquillité règnent parmi nous (excepté sur quelques points de la frontière du Nord, où les Indiens ont été punis, et où des mesures convenables sont maintenant prises). Ce contraste entre les États-Unis et l'Europe, est trop frappant pour n'être pas aperçu de l'observateur le plus superficiel; c'est là, je crois, un grand sujet de réflexions pour les Américains, et de confiance dans leur gouvernement.

Mais nous ne souhaitons pas être le seul peuple qui goûte les douceurs d'un bon gouvernement fondé sur l'égalité. Nous souhaitons avec anxiété que votre pays soit calme et heureux et que toute l'Europe soit délivrée de ses commotions et de ses alarmes.

Vos amis d'Amérique témoignent souvent, par leurs inquiétudes pour votre sûreté, combien ils vous aiment.

Knox, Jay, Hamilton et Jefferson se rappellent avec affection à votre souvenir; mais aucun avec plus de sincérité et de véritable attachement que votre, etc.

. . . .

La séance a été bonne. En ôtant aux prêtres les actes de fonctionnaires publics et en relevant les conditions des électeurs, les comités s'y sont occupés ce soir du mode de présentation au roi [1]. Elle aura lieu mercredi; le reste de la semaine suffira pour organiser la garde nationale, et la semaine suivante sera, j'espère, l'époque de l'acceptation du roi et de ma démission. Adieu.

[1] C'est dans la séance du 27 août 1791 que l'assemblée nationale, occupée de la révision de ses décrets, vota sur l'état des citoyens et les conditions électorales. La constitution ne fut présentée au roi que le samedi 3 septembre.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

Philadelphie, 10 septembre 1791.

Le vif intérêt que je prends à ce qui vous concerne, mon cher Monsieur, me cause de continuelles inquiétudes pour votre sûreté personnelle au milieu des scènes où vous êtes sans cesse engagé. Votre lettre du 6 juin. envoyée par M. de Ternant, m'a fait un grand plaisir qui se renouvelle chaque fois qu'une de vos lettres me dit que vous vous portez bien ; mais d'après la situation dont vous me rendez compte, il ne paraît pas que vous deviez être bientôt délivré de vos pénibles travaux. La nouvelle que nous avons reçue ici d'un événement important arrivé depuis [1] me donne à penser aussi que les nuages dont votre horizon politique est obscurci ne seront pas dissipés de longtemps. — Cependant nous sommes en suspens sur les conséquences de cet événement, et comme nous sommes sincèrement attachés à la nation française, cette incertitude nous est fort pénible.

Je suis bien aise que M. de Ternant soit employé ici, car j'ai bonne opinion de ses talents, de sa distinction et de la justesse de ses vœux. Comme vous l'observez, il semble appartenir à deux patries ; il n'y a aucun doute que cet avantage, joint aux vastes connaissances qu'il possède sur les relations et les intérêts réciproques des deux pays, le mettra en état de leur rendre de grands services. — Je partirai la semaine prochaine avec madame Washington et les enfants pour Mount-Vernon où je jouirai de quelques semaines de retraite, avant la réunion du congrès vers la fin d'octobre. Ma présence là ne nuira pas à mes devoirs publics, et, en vérité, elle est nécessaire à mes intérêts. George, votre ancien aide de camp, a été depuis quelque temps trop souffrant pour pouvoir suivre aucune affaire ; il est à présent sur les montagnes pour sa santé ; ses dernières nouvelles étaient meilleures ; ce voyage lui avait réussi.

Je désire vivement, mon cher Monsieur, que les affaires de votre pays vous permettent de vous reposer un peu des excessives fatigues auxquelles vous avez été dernièrement exposé ; et je ne puis m'empêcher de jeter un regard à la fois d'inquiétude et d'espérance dans l'avenir, vers ces temps où la paix et la tranquillité de la France seront garanties par un gouvernement respectable fondé sur les principes de la liberté et les droits de l'homme. — Cela doit arriver ainsi.... Le grand régulateur des événements ne permettra pas la destruction du bonheur de tant de millions d'hommes. Je vous confie à ses bénédictions, mon cher Monsieur, avec toute l'amitié et le profond attachement, etc.

[1] Le départ et l'arrestation du roi à Varennes.

Philadelphie, 21 septembre 1791.

Je ne puis finir cette lettre sans vous féliciter bien sincèrement de ce que le roi a accepté la constitution présentée par l'assemblée nationale, et de tous les avantages qui doivent en résulter pour votre pays aussi bien que pour le genre humain. — Les prières et les vœux de tous les amis de l'humanité accompagnent votre nation. Leur cœur ne sera satisfait que lorsque vos affaires seront complétement réglées sous un gouvernement énergique où l'égalité sera respectée, et nul ne se réjouira de votre félicité et de la part que vous y avez eue par votre conduite noble et désintéressée, autant que votre sincère ami, etc.

Chavaniac, 20 octobre 1791.

Me voici arrivé dans cette retraite. C'est à Brioude que j'ai reçu vos deux lettres dont je vous remercie de tout mon cœur. Mon voyage a été bien long, mais obligé de m'arrêter partout, de traverser les villes, les bourgs à pied, de recevoir des couronnes civiques de quoi remplir toute la voiture, je ne puis plus aller aussi vite qu'autrefois. J'ai quitté Clermont la nuit; la ville était illuminée. Nous avons été conduits par la garde nationale et des hommes portant des torches qui faisaient vraiment un spectacle charmant. A Issoire, que vous connaissez bien, on est excellemment patriote; vous sentez que j'ai été bien reçu ainsi qu'à Lempde; Brioude m'a fait toutes les fêtes imaginables. Vous savez combien j'aime ma tante et vous sentez que j'ai été bien heureux de la revoir ; elle se porte très-bien et n'a cru que je reviendrais à Chavaniac que quand elle m'a vu établi dans la maison. Tout irait bien ici sans les manœuvres épiscopales et aristocratiques pour dégoûter le peuple de la révolution sous prétexte qu'elle les envoie en enfer ; car ici les prêtres constitutionnels ont le dessous, et ce sont eux qui forment la classe outragée. D'un autre côté, tout ce qui aime la constitution mêle la liberté avec les idées religieuses. Tous les curés ont été renouvelés par des prêtres assermentés, et je retrouve dans les curés non conformistes, la plupart

fort bonnes gens, les traces du poison qu'on leur a envoyé de Paris. Il y en a deux destinés à loger dans une maison à moi que je conserve comme chapelle avec la devise : *paix et liberté*. Je loge l'ancien curé de Chavaniac. Les paysans, débarrassés d'entraves, payant moitié moins qu'ils faisaient, osent à peine se réjouir d'être libres, de peur d'être damnés. Quant à moi, je jouis en amant de la liberté et de l'égalité de ce changement total qui nous a mis tous les citoyens au même niveau, qui ne respecte que les autorités légales. Je ne puis vous dire avec quelle délectation je me courbe devant un maire de village. Il faut être un peu enthousiaste pour jouir de tout cela comme moi. Je ne demande pas que vous en jouissiez avec moi, mais du moins jouissez-en pour moi. Ceux qui croient que je viens ici pour une révolution sont de grands imbéciles. Je mets autant de plaisir et peut-être d'amour-propre au repos absolu que j'en ai mis depuis quinze ans à l'action qui, toujours dirigée vers le même but et couronnée par le succès, ne me laisse de rôle que celui de laboureur. Adieu.

P. S. Comme vous êtes superstitieuse, je vous dirai que je suis arrivé ici le jour de l'anniversaire de la prise de l'armée de Cornwallis.

A M. DIETRICH [1].

Chavaniac, 12 novembre 1791.

Je ne sais si on risquera des croisades contre la cocarde nationale ou simplement une tentative d'émigrés [2]; ce que je sais, c'est qu'il n'y a plus que le devoir de la défendre qui pût m'arracher à la vie privée que je mène ici et dans laquelle je trouve d'autant plus de charmes que je sors d'un tourbillon plus rapide. Vous allez avoir pour voisin à Metz mon ami intime, Maubourg. Il est mon frère d'amitié, d'armes et de révolution; c'est un officier excellent, patriote à toute épreuve, et un homme dont la loyauté a passé en proverbe partout où il est connu. Je vous engage à correspondre avec lui, et si jamais les menaces devenaient sérieuses, je féliciterais le pays qui aurait l'avant-garde qu'il commande lorsqu'elle serait sous un tel chef.

[1] M. Dietrich, le même qui provoqua, comme maire de Strasbourg en 1792, une adresse au conseil municipal pour demander la punition des auteurs des journées du 20 juin et du 10 août. Il mourut sur l'échafaud en 1793.

[2] L'assemblée législative venait de voter le 8 et le 9 novembre plusieurs décrets contre les émigrés qui s'assemblaient à Coblentz.

SUR

LA DÉMOCRATIE ROYALE

DE 1789

ET LE RÉPUBLICANISME

DES VRAIS CONSTITUTIONNELS [1].

La constitution de 1791 a duré si peu de temps, sa partie royale a été si promptement renversée par les attaques populaires, que les constitutionnels ont dû être accusés, comme ils l'ont été en effet, d'avoir trompé le peuple par un simulacre de royauté en lui donnant, contre son vœu, une république, et en laissant à dessein la royauté elle-même sans soutien pour qu'à une époque très-prochaine, le moindre souffle pût l'abattre. Examinons ce que cette assertion a de vrai.

On pourrait dire que toute constitution libre, y compris une imitation perfectionnée de celle d'Angleterre, telle que la voulaient les partisans de ce système, aurait eu contre elle les mêmes causes de destruction : une cour mécontente et de mauvaise foi; des princes émigrés; une noblesse d'autant plus furieuse que la chambre des pairs n'eût été à ses yeux qu'un grief de plus; une magistrature privée des abus qu'elle soutenait toujours avec un acharnement factieux; un clergé privé pour le moins de la presque totalité de ses biens; un prince ajoutant les intrigues d'une branche qui veut se rendre usurpatrice aux trahisons de la branche régnante dont la conservation même, dans une révolution radicale, était peut-être un tour de force impossible. Toute constitution libre aurait eu contre elle les jacobins, les brigands étrangers, la coalition de rois soudoyant les désordres intérieurs, excitant les divisions, intriguant contre les défenseurs de l'ordre public; la cour aurait cherché de même la contre-révolution par l'inertie du pouvoir quelconque dont elle eût été investie, et

[1] Après sa sortie d'Olmütz, le général Lafayette s'occupa soit en Holstein, soit en Hollande, de réunir, avec plusieurs de ses amis politiques, des matériaux pour la publication d'un récit des principaux événements de la révolution française, de quelques éclaircissements sur la part qu'ils y avaient prise et d'un exposé de leurs principes. Ce projet ne s'est pas entièrement réalisé; cependant, il donna lieu à beaucoup de notes dont l'écrit suivant fait partie. Il fut adressé par le général Lafayette, vers 1799, à l'un de ses principaux collaborateurs dans cette entreprise que nous aurons occasion de faire connaître par d'autres documents.

si elle en eût usé, elle aurait de même excité contre elle les clameurs des anarchistes et des contre-révolutionnaires déguisés, de manière qu'il est à croire qu'une constitution moins démocratique eût été également renversée, et que toutes les barrières accumulées par la constitution anglaise autour du trône, n'auraient pas mieux préservé Louis XVI qu'elles ne préservèrent Charles Ier.

D'ailleurs, jusqu'à l'époque de la révolution française, on regardait comme un axiome politique l'impossibilité d'une constitution libre dans un grand empire; la situation insulaire des Anglais était citée sans cesse comme le seul préservatif qu'ils eussent contre les efforts des gouvernements jaloux des avantages attachés à la liberté et en même temps effrayés de ses exemples; l'idée d'établir en France une constitution anglaise, et surtout une constitution plus démocratique que celle d'Angleterre, eût été regardée comme un rêve inexécutable par toutes les têtes de l'Europe, renommées pour leur sagesse et leur expérience. Ceux qui ont adopté ces préjugés ne doivent pas s'étonner que la portion royale de la démocratie française de 1789 ait été facilement renversée, si, de plus, ils reconnaissent que celui en faveur duquel la royauté constitutionnelle avait été conservée était en état de trahison permanente contre ce nouvel ordre de choses, et que sa famille et sa cour n'ont pas cessé un instant de travailler à le détruire.

Si l'on soutient que la première constitution de la France était républicaine, on a raison; car lorsque, dans un tout, quatre-vingt-dix-neuf parties sont d'une seule nature, et une seule partie d'une nature hétérogène, il conviendrait que la dénomination fût appropriée au premier terme. Aussi ne puis-je blâmer MM. Burke, Mounier, John Adams, en un mot, les publicistes les plus éclairés qui ont écrit contre le parti constitutionnel, de lui avoir donné le nom de *républicain,* et d'avoir appelé l'état de la France depuis 1789 *une république.*

Si l'on dit que la royauté constitutionnelle de 1791 n'avait pas le degré de force nécessaire pour se maintenir, on peut n'avoir pas tort, quoique réellement les circonstances et la mauvaise volonté de la cour n'aient donné ni le temps, ni même le moyen d'en faire l'expérience. Si l'on ajoute que les constitutionnels, en portant un esprit républicain dans leur organisation sociale, en démocratisant toutes leurs institutions, en s'effarouchant dans chacune de leurs dispositions de ce pouvoir royal que pourtant ils voulaient conserver pourvu qu'il fût très-inférieur aux plus modestes idées de la prérogative anglaise, ont rendu impossible la marche du gouvernement monarchique, ont nécessité le complément de la constitution républicaine, je pourrais disputer sur ces assertions politiques. Mais il ne s'agit pas ici des combinaisons plus ou moins sages de l'assemblée constituante; je ne veux que faire connaître ses intentions, et je passe condamnation sur l'article des erreurs.

J'irai plus loin, et je conviendrai qu'il pouvait y avoir dans l'assemblée constituante des hommes qui, n'ayant pas un sentiment de préférence pour la royauté héréditaire, prévoyaient, et peut-être avec plaisir, un temps peu éloigné où cette hérédité cesserait d'être nécessaire. M. Jefferson, vice-président des États-Unis, a dit plusieurs fois que Lafayette a été trompé dans son calcul en croyant que la royauté durerait encore vingt-cinq ou trente ans. Brissot a imprimé qu'il avait entendu dire à Lafayette qu'il *n'était pas encore temps de compléter la république.*

Je pourrais moi-même citer d'autres témoignages de cette opinion, et il est possible qu'elle ait été partagée par quelques-uns des membres de l'assemblée. Mais pourquoi douterait-on de leur bonne foi à favoriser le vœu presque unanime de la nation pour la conservation d'une royauté quelconque, de leur zèle constant à maintenir l'ordre monarchique émané de la souveraineté nationale, lorsque leur dévouement à cette souveraineté, leur fidélité aux lois constitutionnelles, ont toujours été les bases de leur conduite politique?

La vérité est que, non-seulement la généralité de l'assemblée constituante, mais ceux de ses membres les plus soupçonnés de républicanisme, bien loin de se perdre dans les profondes combinaisons que des royalistes leur ont prêtées, avaient cherché de la meilleure foi à combiner la conservation d'une royauté héréditaire avec les idées démocratiques et toutes républicaines qui animaient la presque totalité du côté gauche de l'assemblée, et se répandaient dans la nation. Il est vrai que quelques-uns de ces républicains d'inclination avaient été les principaux introducteurs des idées nouvelles; il est vrai que l'assemblée constituante, en même temps qu'elle voulait absolument un roi sans trop s'embarrasser du contraste de cette volonté bien déterminée avec ses autres dispositions, était encore moins éloignée de détruire la royauté que de renoncer à la démocratie dont elle pétrissait en quelque sorte toutes les autres institutions, et que, par exemple, il eût été plus facile en 1790 de faire voter l'assemblée pour l'éligibilité du premier magistrat que pour une constitution anglaise. Il est possible que ces deux dispositions, en formant ce qu'on appelait avec raison une *démocratie royale*, aient été d'autant moins propres à produire une

constitution parfaite, que d'un côté le parti aristocratique cherchait, par une tactique perfide, à faire adopter les opinions destructives de l'ouvrage, telles par exemple que l'unité de chambre, et que de l'autre côté les jacobins cherchaient à démocratiser de plus en plus les décrets constitutionnels pour gagner de la popularité et énerver le pouvoir exécutif. Cela n'empêche pas que l'assemblée en général n'ait voulu sincèrement conserver cette magistrature héréditaire, que ceux mêmes qui en prévoyaient la fin n'aient fait ce qui dépendait d'eux, autant que leurs idées démocratiques pouvaient le permettre, pour soutenir la royauté constitutionnelle à laquelle plusieurs d'entre eux ont fait de grands sacrifices. On en sera de plus en plus convaincu si, prenant dans ce nombre un homme marquant par ses habitudes républicaines, le général Lafayette, on examine quelle fut, sous ce rapport, sa conduite personnelle.

Le cœur de Lafayette était naturellement républicain. A dix-neuf ans il épousa avec transport la cause des républiques naissantes d'Amérique, et ce n'était pas sans avoir déjà donné plusieurs témoignages assez hardis de son dégoût pour la cour. A peine arrivé dans les États-Unis, il écrivait en France : « *J'ai toujours pensé qu'un roi était un être au moins inutile; il fait d'ici encore une bien plus triste figure.* » — Associé dès sa jeunesse à la formation, à la défense, aux intérêts de ces treize républiques, il était naturel que toutes les idées républicaines s'enracinassent dans sa tête et dans son cœur; elles y trouvèrent un terrain si bien disposé que, parmi les différentes nuances des mœurs américaines, il donna toujours la préférence aux plus populaires, et qu'il fut toujours regardé comme un des plus parfaits démocrates des États-Unis. On peut même attribuer à ces sentiments, à ces habitudes des premières années de sa vie publique, la répugnance, peut-être exagérée, qu'il a toujours montrée pour la constitution anglaise; de semblables opinions furent manifestées par lui dans sa patrie. Interrogé, dès son premier retour d'Amérique, en 1779, par le conseil des ministres assemblé chez Maurepas, sur la proportion relative de la prospérité de chaque colonie anglaise avant la révolution : « *Elle était,* répondit-il, *en raison inverse de l'influence du pouvoir royal.* » Interrogé en 1782 par la reine, sur un présent qu'on voulait faire au général Washington dans des formes peu convenables, et sur l'objection de la reine qu'elles avaient été récemment usitées envers le roi de Suède et je ne sais quel autre monarque : « *Ceux-là, Madame,* répliqua-t-il, *ne sont que des rois; Washington est le général d'un peuple libre.* » Dans les revues militaires de Louis XVI on voyait Lafayette portant l'uniforme américain, dont le baudrier, suivant un usage alors assez commun, était décoré d'un emblème au choix de chaque officier, et le monarque, lui en ayant demandé l'explication, reconnut que cet emblème était un arbre de liberté planté sur une couronne et un sceptre brisés. Dès qu'il eut pris une maison à lui en 1785, il y plaça la déclaration d'indépendance avec une place vide, « *attendant,* disait-il hautement, *la déclaration des droits de la France.....* » Les sentiments de Lafayette, que lui seul professait à la cour, étaient tellement connus comme républicains que ce nom lui était donné, et très-exclusivement donné, dans toutes les occasions. « *J'espère,* lui disait publiquement, à un souper du roi, le frère de ce prince, le prétendant actuel [1], *j'espère, M. de Lafayette, que, tout républicain que vous êtes, vous n'approuverez pas le meurtre de Charles Ier?* » — La réponse de Lafayette, en désapprouvant un jugement inique, n'en était pas moins conçue en termes étranges pour un pareil lieu. En un mot la démocratie de Lafayette, remarquable même aux États-Unis, son républicanisme, universellement reconnu en France, ne laissent aucun doute sur les sentiments qu'il manifesta dans la révolution américaine, et l'on peut observer que son dernier discours au congrès, en 1784, exprimait le vœu que les mêmes principes constitutionnels fussent établis en Europe [2].

Je conviens aussi que, depuis cette époque jusqu'en 1789, les opinions de Lafayette se manifestèrent dans le même sens. Elles furent bien connues hors de sa patrie, car lorsqu'à la fin de la guerre américaine et de l'année 1782, le comte d'Estaing discutait au nom de la France, avec le roi d'Espagne Charles III, un plan combiné entre les puissances alliées, d'après lequel, en cas qu'on eût pris la Jamaïque, Lafayette devait y rester en chef pendant quelque temps : « *Non, non, reprit vivement le vieux roi; je ne veux pas qu'il reste là, il y ferait une république;* » et lorsqu'en 1785 Lafayette alla visiter les cours et les armées d'Allemagne, il y professa hautement ses principes.

Un jour qu'il avait soutenu contre le grand Frédéric qu'il n'y aurait jamais en Amérique ni noblesse, ni royauté, et que ses vœux à cet égard avaient été vivement exprimés : « *Monsieur,* lui dit un moment après le pénétrant monarque, *j'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, se mit*

[1] Depuis Louis XVIII.

[2] Voyez ci-dessus p. 197.

en tête d'établir tout cela dans son pays... Savez-vous ce qui lui arriva? — Non, sire. — Monsieur, continua, en souriant, le roi, *il fut pendu.*» — Lafayette se divertit de l'apologue et ne se doutait pas que le successeur de ce grand homme, alors présent, serait quelques années ensuite si près de le vérifier.

Lorsqu'en 1793, Bolman fut chargé de montrer à M. de Lucchesini, ancien favori de Frédéric le Grand, et alors le ministre le plus influent de Frédéric-Guillaume, un Mémoire de Lally-Tollendal en faveur de Lafayette, alors prisonnier des Prussiens, M. de Lucchesini lui répondit : «*M. de La-*» *fayette est trop fanatique de liberté; il ne s'en* » *cache pas; toutes ses lettres le montrent; il ne* » *pourrait être tranquille s'il était hors de prison...* » *Je l'ai vu quand il était ici et me rappelle tou-*» *jours une de ses expressions qui me surprit beau-*» *coup dans ce temps-là :* — « *Croyez-vous, me* » *dit-il, que j'aie été en Amérique pour me faire* » *quelque réputation militaire? c'est pour la li-*» *berté. Quand on l'aime, on n'est tranquille qu'a-*» *près l'avoir établie dans son pays*[1].»

Lorsque la société de Cincinnatus se forma en Amérique, Lafayette, en même temps qu'il remplit à cet égard en Europe tout ce qu'il devait à ses compagnons d'armes et qu'il jouit avec le sentiment le plus affectueux de ce nouveau gage d'une touchante fraternité, fit sentir dans ses réponses à la société et aux membres qui étaient plus particulièrement ses amis, que l'hérédité de cette marque d'amitié pouvait, contre leur intention, porter atteinte à l'égalité républicaine, et il apprit avec un vif plaisir que les officiers américains avaient renoncé à cette clause de l'association. Lorsqu'après l'acceptation de la constitution de 1787, Washington fut élu président des États-Unis, Lafayette lui écrivit «*que cette nomination lui faisait d'autant plus de plaisir, que son paternel ami pouvait, avec plus de désintéressement et de modération que personne, éprouver dans cette place quel degré de pouvoir exécutif était nécessaire pour le maintien de la liberté dans une république.*» Enfin, en 1787 et 1788, Lafayette s'occupait encore avec des patriotes hollandais, et nommément avec Paulus, de projets démocratiques pour la république de Hollande; mais en reconnaissant la vérité de toutes les indications de républicanisme que je viens de citer avec une bonne foi parfaite, en avouant que tous ces souvenirs ont pu donner lieu aux soupçons des royalistes zélés, je puis assurer avec la même sincérité, que Lafayette a dans tous les temps soutenu franchement et de tout son cœur la royauté constitutionnelle.

D'abord il est évident que Lafayette n'avait pas prévu que la royauté héréditaire pût à cette époque être détruite. Bergasse, à l'époque des élections pour les états généraux, lui ayant envoyé l'ouvrage dans lequel il demandait la constitution anglaise, proposition qui paraissait alors très-hardie, Lafayette lui répondit, autant que je m'en souviens, en ces termes : «*qu'il ne pouvait approuver son idée d'une chambre des pairs; que l'hérédité était nuisible partout où elle n'était pas nécessaire, et qu'il ne fallait la conserver que dans la magistrature royale;*» et quoique Lafayette et Bailly soient les deux seuls députés de l'assemblée nationale qui, obligés de rester à Paris, n'aient pas participé au décret constitutionnel de la royauté héréditaire, ils n'auraient seulement pas imaginé qu'il fût possible de se refuser à l'unanimité d'un tel décret consacré d'avance par l'unanimité du vœu et des instructions de toute la France.

La découverte d'une faction orléaniste attacha de plus en plus Lafayette au maintien de la branche régnante. Les dangers personnels de cette famille devaient exciter l'intérêt de son cœur. «*Ces gens-là,* disait-il à M. d'Estaing, en revenant à cheval avec lui de Versailles le 6 octobre, et en lui parlant des crimes des factieux; *ces gens-là me rendront royaliste.*» — «*J'ai contribué plus que personne,* disait-il encore le 8 octobre au duc d'Orléans, *à renverser les marches du trône; la nation a placé le roi sur la dernière; je l'y défendrai contre vous, et avant que vous y preniez sa place il faudra me passer sur le corps, ce qui n'est pas aisé.*»

Et qu'on ne pense pas que, dès les premiers temps, l'adoption du vœu national à cet égard lui ait coûté aucun effort. Une passion violente pour la liberté remplit le cœur de Lafayette; l'établir partout, et surtout dans son pays, a toujours été son premier, son inépuisable besoin; ce besoin était satisfait relativement à la France. Après avoir exposé dans sa déclaration des droits ce qui paraissait à la fois indispensable, et suffisant pour la liberté, il regardait les diverses formes de gouvernement, pourvu que chacun de ces droits y fût assuré, comme des combinaisons secondaires; il ne se sentait aucunement pressé d'introduire dans le pouvoir exécutif ses idées ou, si l'on veut, ses préjugés d'Amérique; il se fût reproché d'y contribuer par le moindre retardement de la tranquillisation générale; il pensait même, quelles que fussent ses habitudes ou ses inclinations personnelles, que dans l'état d'inexpérience où l'on

[1] Extrait d'une lettre du docteur Bolman, en date de Berlin, 23 novembre 1793.

était, où l'on est encore sur les gouvernements représentatifs, on devait essayer la meilleure organisation possible sous la condition de cette magistrature héréditaire que la nation avait voulue, et lui-même la regardait sincèrement comme la meilleure chose que l'on pût faire alors pour l'*utilité commune*, qu'il avait déclaré devoir être le seul fondement des distinctions entre les hommes. Aussi a-t-on vu que si, dans la question du *veto*, en même temps qu'il prenait des mesures efficaces pour empêcher que les agitateurs parisiens ne troublassent la liberté des délibérations à Versailles, il se montrait personnellement contraire au *veto absolu*, il fut très-favorable à l'heureuse idée du *veto suspensif* qui garantissait au roi la certitude de ne céder qu'au bout de six années, non à la simple volonté d'un corps législatif, mais à la volonté de la nation bien reconnue par la succession de trois législatures; et si dans les conférences qui eurent lieu en septembre 1789 chez M. Jefferson, alors ambassadeur américain, entre plusieurs membres du parti populaire, sur la formation du corps législatif, Lafayette se refusa obstinément à toute création d'une chambre des pairs ou d'un sénat nommé par le roi, il ne montra aucune répugnance personnelle à réunir les partis par un compromis qui établirait un *conseil des anciens* quelconque, pourvu qu'il ne fût pas héréditaire et qu'il fût élu par le peuple. Je cite ces traits pour faire connaître avec quelle bonne foi, même avant le 6 octobre, Lafayette consentait à étayer le gouvernement par tout ce qui n'était pas opposé aux principes indispensables de liberté qu'il s'est formés; et si l'on trouve le *veto suspensif*, *un sénat électif*, etc., insuffisants pour maintenir la monarchie, on peut blâmer la politique des constitutionnels, mais non leurs intentions qui étaient bien décidément de donner au roi tous les pouvoirs que l'on croyait compatibles avec la liberté démocratique, premier objet de leurs vœux et de leurs combinaisons fondées quelquefois peut-être sur des craintes exagérées.

Quoi qu'il en soit, Lafayette ne les partagea pas toujours, et plus les circonstances mirent en son pouvoir la personne du roi et de sa famille, moins il se sentit disposé à abuser de cet avantage. Quelques auteurs, qui n'en croyaient pas un mot, ont dit qu'en 1791 il était devenu plus royaliste; c'était au contraire l'époque où il fut le plus dégoûté de la cour de Louis XVI, par l'impossibilité d'en obtenir, depuis deux ans, une conduite utile au pays et à elle-même. On aurait pu dire avec beaucoup plus de vraisemblance qu'au 14 juillet une résistance prolongée du roi et de l'aristocratie aurait entraîné les chefs constitutionnels à l'abolition de la royauté et que le roi aurait peut-être trouvé moins d'appui dans Lafayette sans les événements du 6 octobre.

Cependant, que l'on examine les opinions de Lafayette à la tribune, on verra qu'elles tendent continuellement à donner de l'énergie au pouvoir exécutif, à lui assurer les moyens d'agir, et que, depuis le 6 octobre 1789 jusqu'au 21 juin 1791, il n'a pas prononcé un mot qui, dans la ligne des idées constitutionnelles, tendît à son avilissement. Pendant ce long intervalle, ses amis et lui ont toujours été regardés comme les soutiens du pouvoir exécutif contre l'anarchie jacobine.

Je défie que dans le même intervalle de temps on puisse citer une seule occasion, à l'assemblée, à l'hôtel de ville, devant la garde nationale ou les rassemblements populaires, dans ses discours publics au roi, dans les lettres ou adresses qu'il écrivait pour Paris, pour les départements, pour les municipalités, dans ses réponses aux gardes nationales, aux sociétés patriotiques; je défie, dis-je, qu'on cite une seule occasion où Lafayette ait, à l'exemple de tant d'autres chefs de la révolution, traité avec inconvenance la magistrature royale; et toutes les fois qu'il fut dans le cas de parler du roi, on reconnaissait l'intention la plus sincère de le faire aimer et respecter, d'inspirer confiance en lui. « *Il faut*, disait-il à l'assemblée en février 1790, » *que la puissance publique prenne de la force et* » *de l'énergie* [1]. » — « *Cette grande révolution*, disait-il encore à la tribune de l'assemblée constituante, le 12 mai 1790 [2], *sera marquée par* » *deux traits principaux : l'énergie du peuple et* » *la probité du roi.* » — Et en juillet de la même année à l'assemblée constituante, à la tête des gardes nationales de France : « *Vous avez connu les* » *besoins de la France et le vœu des Français lors-* » *que vous avez détruit le gothique édifice de notre* » *gouvernement et de nos lois, et n'avez respecté* » *que le principe monarchique lorsque l'Europe* » *attentive a appris qu'un bon roi pouvait être* » *l'appui d'un peuple libre, comme il avait été la* » *consolation d'un peuple opprimé* [3]. » — On le voit, en avril 1791, se faire responsable pour le monarque, répondre au peuple, *sur sa propre tête*, que le roi serait fidèle à son serment civique. En un mot, toute la conduite publique de Lafayette, dans son ensemble et dans les détails, respire évidemment la même sincérité à maintenir la royauté

[1] Discours sur les troubles des provinces, p. 300.

[2] Sur les désordres de Marseille, p. 306.

[3] Discours du 13 juillet 1790, p. 335.

constitutionnelle, à défendre, à faire respecter la personne du roi.

Voyons sa conduite dans les comités particuliers. Plusieurs députés de ses amis doivent se rappeler de lui avoir souvent entendu dire : « *D'a-* » *près les inclinations républicaines que vous me* » *connaissez, je ne suis pas suspect pour la* » *royauté; mais puisque nous l'avons établie, il* » *ne faut ni l'avilir, ni trop affaiblir le pouvoir* » *exécutif sans lequel la constitution ne marchera* » *pas.* » — Lafayette vota avec empressement pour l'exorbitante liste civile, ce que je ne dis pas pour le louer, car cette exubérance de générosité nationale, approuvée d'ailleurs par tous les partis, fut une des fautes de l'assemblée constituante; mais l'on peut ainsi juger à quel point Lafayette et tous ses amis étaient éloignés de desservir sous main la royauté légale.

Que l'on recherche ensuite les rapports particuliers que la place de Lafayette dans la révolution rendait nécessaires avec Louis XVI; on n'y trouvera ni les conseils perfides que les girondins se sont vantés d'avoir donnés à celui-ci pour l'induire en trahison, ni ces conseils bien plus perfides des aristocrates qui exposaient volontiers le roi, ils l'avouaient eux-mêmes, pour recouvrer ce qu'ils appelaient la royauté, c'est-à-dire le despotisme, abusant de la conscience timorée de ce malheureux prince pour convertir en remords les mouvements patriotiques qu'il eut de temps en temps; c'étaient des avis pleins de franchise et de bienveillance, propres à le populariser en servant la chose publique. Qu'on lise avec attention la lettre de Lafayette au roi, écrite en 1789 [1], et trouvée dans l'armoire de fer; que l'on recueille les anecdotes répandues dans ces fragments et beaucoup d'autres écrits; que l'on fasse attention au défi que je fais ici de citer un seul avis de Lafayette à la cour qui puisse le faire soupçonner d'avoir voulu la tromper, et l'on reconnaitra que sa conduite envers elle a toujours été parfaitement loyale. — Si Lafayette avait eu de la malveillance pour le roi, l'aurait-il pressé de faire les démarches, d'avoir la conduite journalière qui auraient pu le populariser? et s'il n'a pas cru à la longue durée de la monarchie héréditaire, du moins a-t-il fait, a-t-il conseillé dans le sens de la constitution tout ce qu'il croyait utile pour prévenir la chute de Louis XVI. On voit par ces matériaux, on trouve dans plusieurs autres ouvrages, on saura de plus en plus des détails qui prouvent que Lafayette insistait sur les mesures les plus propres à maintenir, à relever la considération personnelle du roi, et que c'étaient les royalistes de sa cour, les aristocrates de l'assemblée qui s'opposaient à leur adoption. Il y a plus, quelque impatienté qu'ait été Lafayette des obstacles, des perfidies, des sottises dont il avait sans cesse à se plaindre; quelque profit qu'il eût pu tirer de son mécontentement pour se populariser lui-même et se justifier de plusieurs calomnies, il ne s'est jamais permis un mot qui pût nuire au roi et à sa famille. — Les patriotes étaient généralement mal reçus au château, et quoique le roi et la reine craignissent de manquer d'égards pour Bailly et Lafayette, les gens de la cour, les femmes surtout, leur donnaient tous les signes de répugnance qu'ils osassent risquer, ce qui produisait, comme on pense bien, le plus mauvais effet sur les spectateurs attachés à la révolution. C'est à la modération de plusieurs présidents de l'assemblée, indécemment reçus dans les appartements lorsqu'ils portaient des décrets à la sanction, que le roi dut d'avoir évité des plaintes qui lui eussent fait grand tort. Plusieurs officiers de gardes nationales ont souvent prévenu par leur prudence des scènes très-nuisibles au roi.

Au reste cet impertinent système datait de loin, et je n'en citerai qu'un exemple : au commencement des états généraux, trois députés des communes, habillés dans le costume qu'ils portaient alors, se présentant à l'OEil-de-bœuf au moment où tout le monde y était admis, le suisse leur dit qu'ils ne pouvaient pas entrer; ils demandèrent vivement pourquoi l'on faisait pour des députés une exception qu'ils voyaient n'avoir lieu pour personne; le bruit de cette altercation alla à un officier général des gardes du corps, homme d'esprit et sage, qui remontra à ce suisse la sottise de ce procédé. « *Je le sais bien,* répondit-il tristement, *mais j'ai des ordres exprès.* » — Cet officier général courut chez le ministre Montmorin pour l'avertir de ce qui se passait; celui-ci monta chez le roi, et l'on découvrit que c'était le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre, qui avait donné cette consigne expresse pour les *députés du tiers,* espérant sans doute que leur indignation amènerait une scène dont on profiterait pour aigrir le roi contre les communes. Voilà comme ce prince était servi par ses soi-disant amis.

La complaisance de Lafayette, poussée quelquefois à l'excès, ne le fut jamais dans les choses qui lui paraissaient essentielles. Ainsi lorsqu'à la confédération de 1790 la reine voulut partager en son propre nom, à la cérémonie, les honneurs de la séance, et à la revue les honneurs militaires qui n'étaient dus qu'au premier magistrat, elle fut très-mécontente des refus froids, mais décidés de La-

[1] Voyez ci-dessus p. 319.

fayette; il n'en désirait pas moins de leur épargner un tort ou d'empêcher qu'on s'en aperçut; et pour n'en citer aussi qu'un exemple, lorsqu'après avoir fait de vains efforts pour les engager à recevoir à leur cour des femmes qui, sous l'ancien régime, n'auraient pas été présentées, il découvrit que, dans les promenades qu'ils faisaient dans Paris [1], ils étaient décidés à n'admettre dans leur voiture que ceux des chefs de division qu'on eût fait monter dans l'ancien temps, il eut la complaisance d'y aller lui-même pour éviter que leur obstination à cet égard n'achevât de les perdre dans l'opinion publique, complaisance que je taxerais de faiblesse si la disposition des jacobins à profiter de toutes les occasions de trouble n'en avait pas fait, dans la balance des inconvénients, un acte de prudence.

Peut-être croira-t-on que dans le peu de rapports que Lafayette eut avec les jacobins, il se montra fort indifférent aux intérêts du roi; point du tout. Il affecta au contraire de ne leur laisser aucune espérance de ce genre. Il y aurait eu de la duplicité à nier ses inclinations républicaines à ceux devant lesquels, et antérieurement à la révolution, il les avait si souvent manifestées; mais il n'en est aucun auquel il n'ait dit que la nation n'était pas encore en état de se passer d'une royauté quelconque; que sa destruction ne ferait qu'amener un autre roi, une guerre civile ou une affreuse anarchie; que, quels que fussent ses sentiments républicains, il croyait que dans le moment actuel la royauté constitutionnelle devait être établie, essayée, appuyée de bonne foi; qu'il y était résolu, non-seulement par devoir, mais par des principes fondés sur la conviction que c'était le moyen d'éviter de beaucoup plus grands inconvénients. Dans les rares occasions où il eut à traiter avec les premiers directeurs de ce club, alors sincèrement royalistes quoiqu'ils fissent tort à la royauté constitutionnelle par la désorganisation, en attendant qu'ils eussent conquis la confiance de la cour, il stipula toujours scrupuleusement pour les intérêts du roi. Ayant eu connaissance préalable de la démarche que Louis XVI fit à l'assemblée le 4 février 1790, démarche désirée par la généralité des patriotes, ces chefs jacobins qui la regardaient comme trop propre à populariser son auteur, se rendirent chez Lafayette pour lui représenter cet inconvénient, ce qui ne l'empêcha pas de presser l'adhésion constitutionnelle et de regretter que la lenteur de la cour et des ministres à s'y décider, leurs indiscrètes consultations qui donnèrent le temps et les moyens de la déjouer, l'obstination de messieurs Necker et de Montmorin à vouloir que Louis XVI prononçât, non un discours simple qu'on pût lui attribuer, mais un discours éloquent évidemment fait par le premier ministre, ajoutassent encore à l'insignifiance que le caractère personnel du roi assurait à tous ses actes. En effet, dès le même soir, tandis qu'on gravait le discours royal sur l'airain, et qu'on illuminait l'hôtel de ville de Paris, les patriotes de l'assemblée se faisaient un devoir de paraître au coucher du roi; mais le faible Louis XVI, grondé sans doute par les aristocrates [2], ne s'occupa que de ceux-ci et n'osa pas bien traiter les députés populaires. Dans une autre conférence, plus d'un an après, avec les mêmes chefs, Ramond, ami de Lafayette, l'aida dans ses efforts pour obtenir les moyens de rassurer le roi sur les intentions de ces messieurs. Comme je l'ai dit, ils étaient royalistes d'opinion et peu éloignés de reprendre des liaisons avec la cour; cependant, ils ont, dans ces premières années, beaucoup contribué par les manœuvres du jacobisme à l'avilissement de tout pouvoir.

Enfin c'est avec le roi et la reine elle-même,

[1] La première de ces promenades fut à la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, et les courtisans, faisant semblant de croire qu'on préparait là au roi de grands dangers, eurent l'air de le voir partir comme pour l'attaque d'un chemin couvert. Dans une autre de ces promenades, le roi et sa famille allèrent voir la manufacture des Gobelins; il y eut deux hasards assez singuliers : en se promenant le long des tapisseries de haute lisse, alors étalées sur les métiers, le roi, le ministre Saint-Priest, et Lafayette qui venait par un autre côté, se rencontrant devant le tableau de la mort de Coligny, tous trois se regardèrent; Lafayette sourit, et l'on vit que les spectateurs avaient eu la même idée. Un moment après, le roi, voyant un ouvrier de bonne mine, lui demanda s'il avait servi, et dans quel régiment : « Sire, répondit celui-ci, *dans » votre regiment des gardes; mais je le quittai quelque temps » avant la prise de la Bastille, et le général me refuse la mé» daille; c'est bien malheureux, car si j'avais été là, j'aurais » fait comme les autres.* » — Ce pauvre homme croyait bonnement que le roi était devenu patriote, et devait approuver l'insurrection du 14 juillet. Au reste, cette médaille d'or avait été donnée par la ville de Paris à chaque garde-française, et Lafayette qui la portait aussi, ainsi que tout son état-major, y avait fait graver d'un côté des chaînes brisées avec la date du 14 juillet 1789, et de l'autre une épée passée dans une couronne civique avec le vers de Lucain, que de tout temps il s'était plu à citer :

Ignorantne datos ne quisquam serviat enses?

(*Note du général Lafayette.*)

[2] Parmi les graves sujets de plainte du parti aristocrate relativement à la démarche du 4 février, qui parut d'autant plus favorable à la révolution qu'elle était spontanée, et à l'occasion du serment civique prêté par toute l'assemblée le même jour, ils reprochèrent à Lafayette l'affectation qu'il avait mise à mener et à ramener le roi par le côté gauche de l'assemblée, ce qui devint un usage constant.

(*Note du général Lafayette.*)

dans l'intimité de la confiance, si cette expression peut convenir à leur manière d'être ensemble, que Lafayette a le plus éminemment prouvé sa bonne foi. — « *S'il faut choisir,* disait-il à Louis XVI, » *entre la liberté et la royauté, entre le peuple et le* » *roi, vous savez bien que je serai contre vous; mais* » *tant que vous serez fidèle à vos devoirs civiques, je* » *soutiendrai sincèrement la royauté constitution-* » *nelle. — Vous savez,* disait-il encore, *que je suis* » *naturellement républicain, mais mes principes* » *eux-mêmes me rendent à présent royaliste; je ne* » *m'engagerais pas par honneur à défendre l'au-* » *torité qui vous a été déléguée, si je n'y étais déjà* » *engagé par mes principes.* » — Une autre fois, parlant à la reine : « *Vous devez avoir, Madame,* » *d'autant plus de confiance en moi que je n'ai* » *aucune superstition royaliste; si je croyais que* » *la destruction de la royauté fût utile à mon pays,* » *je ne balancerais pas, car ce qu'on appelle les* » *droits d'une famille au trône n'existe pas pour* » *moi; mais il m'est démontré que, dans les cir-* » *constances actuelles, l'abolition de la royauté* » *constitutionnelle serait un malheur public. Il y* » *a plus de fond à faire sur un ami de la liberté* » *qui agit par devoir, par patriotisme, par convic-* » *tion, que sur un aristocrate entraîné par un pré-* » *jugé.* » — Je cite ces expressions parce qu'ayant été consignées dans des lettres, dans des conversations connues, elles prouvent l'imperturbable loyauté de Lafayette dans ses rapports avec la cour.

Mais, au gré des royalistes, la royauté constitutionnelle n'était regardée que comme une magistrature républicaine, et Lafayette était d'autant plus haï qu'en conservant toutes les formes publiques du respect, tous les égards particuliers de la politesse, il était l'irrésistible obstacle à ce que cette royauté s'élevât au-dessus du niveau marqué par la constitution. On lui reproche, entre autres torts de ce genre, d'avoir été effrayé de la tendance royaliste que la grande fédération de 1790 sembla prendre. Il est vrai qu'il eut lieu de croire que la cour y avait gagné quelques fédérés de talent, et nommément Delaunay que je crois être celui qui a joué un rôle dans la convention [1]. On l'a vu, à ces dîners qu'il donnait journellement aux fédérés, montrer beaucoup d'impatience de ce que plusieurs voix proposaient la santé de Louis XVI avant celle de l'assemblée, et de ce que la représentation nationale à qui l'on devait l'établissement d'un ordre convenable, excitait moins d'applaudissements que le roi. La reine était déjà choquée de ce que l'assemblée ne l'avait pas placée sur un trône à côté du roi, au milieu des représentants de la nation. Il paraît qu'on avait préparé un mouvement pour lequel peu de personnes étaient dans le secret, et qu'on devait lui faire la douce violence de demander qu'elle quittât sa loge pour se placer où elle voulait être. Aussi parut-elle très-irritée contre Lafayette, qui, voyant de loin une foule de gardes nationaux fédérés se rassembler devant l'École militaire où étaient l'assemblée et le roi, et au-dessus la loge de la reine, courut à eux au galop et les renvoya à leurs postes autour de l'autel de la patrie. Le projet de faire aller le roi sur cet autel pour prêter son serment, au lieu de le prêter à sa place au milieu de l'assemblée, projet que les jacobins favorisaient comme tant d'autres sans en connaître le but, tenait aussi, je crois, à quelques combinaisons aristocratiques.

D'après la confiance sans bornes que Lafayette inspirait aux quatorze mille fédérés élus par l'universalité des gardes nationales de France, il est très-probable qu'il avait assez d'influence à cette époque pour augmenter la puissance royale aux dépens de celle de l'assemblée; c'est pourquoi les royalistes eurent un vif ressentiment de sa conduite, et quoiqu'il cherchât à faire rendre au roi les respects, à lui procurer les agréments compatibles avec l'esprit de la constitution, ils pensèrent qu'il était loin de faire pour lui ce qu'il aurait pu [2]. — Toute la conduite de Lafayette dans la révolution n'est, selon eux, qu'une continuité de torts semblables; mais je ne cherche pas à le représenter ici comme royaliste dans leur acception de ce mot, tandis qu'il était républicain d'inclination, et qu'aux yeux des vrais royalistes les principes de la monarchie constitutionnelle étaient destructeurs de toute royauté; je n'examine pas davantage, je le répète, jusqu'à quel point la politique des con-

[1] Il y eut deux frères de ce nom à la convention. L'aîné vota dans l'assemblée législative, à la séance du 20 juillet 1792, pour l'accusation du général Lafayette. Le plus jeune, envoyé comme commissaire dans la Vendée, fut accusé de conspiration contre le gouvernement révolutionnaire et mourut en 1793 sur l'échafaud.

[2] Je me rappelle à ce sujet une petite anecdote. Lorsque Lafayette, à la tête des gardes nationaux fédérés, eut été complimenter le roi, ils le pressèrent vivement de les mener chez la reine; le général leur dit qu'il s'y rendrait de tout son cœur avec eux pour une visite, mais sans y faire la harangue officielle qui n'était due qu'à l'assemblée et au roi. Lafayette, après avoir présenté ses frères d'armes, sortit et resta dans la foule. Plusieurs d'entre eux ayant baisé la main du petit prince royal, la reine le porta à la ronde à tous les autres pour la même cérémonie, jusqu'à ce qu'ayant aperçu Lafayette, elle cessa sur-le-champ le baisement de mains et se borna à des politesses.

(*Note du général Lafayette.*)

stitutionnels fut judicieuse, ni si plusieurs d'entre eux ont eu raison de croire que leur ouvrage durerait pendant une génération; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils pensaient que la monarchie créée par eux étant la seule compatible avec leur système de liberté et d'égalité, ils voulaient que cette magistrature fût bornée là ou qu'il n'y en eût point. J'aime mieux ennuyer mes lecteurs par des détails longs et fastidieux que de laisser le plus léger doute sur la sincérité des constitutionnels dans leurs efforts depuis le commencement de la révolution jusqu'au 21 juin 1791 pour l'établissement, pour le maintien de la royauté telle qu'ils l'avaient conçue, et sur la franchise de leur conduite publique ou particulière avec le roi et sa famille.

SUR LA LETTRE

A M. D'HENNINGS.

Après avoir réservé des matériaux et souvenirs pour environ quatre années antérieures à l'ouverture des états généraux, je vais parcourir dans les mêmes vues la durée de l'assemblée constituante. Si je meurs, comme il est probable, sans avoir écrit des Mémoires, mon fils trouvera dans ces collections, quoique uniquement relatives à moi, quelques renseignements utiles. Je commencerai celle-ci en forme de discours préliminaire par une lettre à M. d'Hennings, bailli de Ploën, homme d'un talent littéraire et d'un caractère très-distingués, qui m'avait demandé plusieurs éclaircissements sur la révolution [1]. Cette espèce d'introduction m'indiquera à moi-même les objets sur lesquels je voudrai m'étendre, soit en observations ou en réminiscences, soit surtout en recueillant des pièces contemporaines. L'appendice deviendra beaucoup plus volumineux que le texte. Cette forme de fragments irréguliers, quoique inadmissible pour un ouvrage, suffit au simple projet de collection que je me propose aujourd'hui.

[1] Après sa sortie de la prison d'Olmütz (septembre 1797), le général Lafayette, s'étant retiré quelque temps en Holstein près de Ploën, se lia avec M. d'Hennings, bailli de cette petite ville et rédacteur d'un recueil intitulé : *le Génie du temps*. La lettre suivante adressée au bailli de Ploën a déjà été publiée du vivant et avec le consentement de son auteur qui l'avait placée, comme on le voit par ce préambule, en tête de la *Collection de ses discours ;* mais nous avons pensé que la publication confiée à nos soins, embrassant toute l'existence politique du général Lafayette pendant cinquante-sept ans (de 1777 jusqu'en 1834), cette lettre serait mieux appréciée après un exposé des divers documents qui la précèdent. — Le général Lafayette a souvent regretté la perte d'une partie des quatre années de matériaux dont il parle ici comme étant antérieures à l'ouverture des états généraux.

LETTRE

A M. D'HENNINGS.

Wittmold, 15 janvier 1799.

Quelle que soit ma confiance dans vos lumières, Monsieur, et malgré les instances de plusieurs autres amis, je persiste à ne point grossir la foule des mémoires, réfutations et notices, qui ont déjà vu le jour. La doctrine que je professe a été définie en peu de mots dans mes discours et mes écrits, confirmée dans tous les temps par ma conduite, et suffisamment distinguée par la haine et les excès révolutionnaires et contre-révolutionnaires de tous les oppresseurs du genre humain ; ma réputation est attachée à un grand mouvement où j'ai dû avoir contre moi ceux qui ont voulu l'arrêter et ceux qui ont voulu le dénaturer. Pour reconnaître que mes intentions ont été pures, il suffirait de la nomenclature de mes détracteurs, et de leurs contradictions, non-seulement entre eux, mais avec eux-mêmes. Pour juger si mes idées ont été saines, il faut, non des assertions métaphysiques et des discussions de parti, mais le temps qui, en conservant la mémoire du passé, en dévoilant les secrets du présent, amènera les résultats de l'avenir. Aujourd'hui des déclamateurs, qui eussent trouvé dans l'évangile de Jésus-Christ les massacres religieux et l'aristocratie ecclésiastique, prétendent attribuer tout ce qu'il y a de plus liberticide à l'évangile de la liberté, quoique, d'un autre côté, les profanateurs de ce nom sacré aiment mieux que la révolution paraisse corrompue dans sa source, que de reconnaître qu'elle a été empoisonnée par eux. Je n'en crois pas moins inutile de rien ajouter à l'exposition de mes principes, ou de proclamer moi-même l'apologie de mes actions ; mais je n'ai ni besoin, ni envie d'être mystérieux, et ma réponse à vos questions laissera dans vos mains un témoignage de ma déférence et de mon attachement pour vous.

Une passion irrésistible qui me ferait croire aux idées innées et à la bonne foi des prophètes, a décidé ma vie ; l'enthousiasme de la religion, l'entraînement de l'amour, la conviction de la géométrie, voilà comme j'ai toujours aimé la liberté. Au sortir du collége, où rien ne m'avait déplu que la dépendance, je vis avec mépris les grandeurs et les petitesses de la cour, avec pitié les futilités et l'insignifiance de la société, avec dégoût les minutieuses pédanteries de l'armée, avec indignation tous les genres d'oppression. L'attraction de la révolution américaine me transporta tout à coup à ma place ; je ne me sentis tranquille que lorsque, voguant entre le continent dont j'avais bravé les puissances, et celui où mon arrivée et notre succès étaient problématiques, je pus, à l'âge de dix-neuf ans, me reposer dans l'alternative de vaincre ou de périr pour la cause à laquelle je me dévouais.

C'était pour un principe sur le droit de taxation que treize colonies, déjà avancées en lumières et

en liberté, avaient pris les armes; ce fut sur les principes du droit naturel et social qu'elles fondèrent leur indépendance et leur organisation. Initié aux rapports guerriers et politiques par une confiance et avec une popularité universelles, je n'éprouvais personnellement que de la satisfaction.

Les facultés militaires, comme toutes les autres, n'ont pour moi qu'un prix relatif au grand objet: *datos ne quisquam serviat enses*..... Mais je me sentais propre à ce métier. J'y fus encouragé par l'affection des troupes, par l'amitié paternelle du généralissime, et par un bonheur constant, qui, dans la campagne de 1781, eut une influence essentielle. La cour de France, entraînée dans cette guerre par une opinion publique à laquelle mon départ avait contribué, ne put avouer ses nouveaux alliés sans reconnaître une fois leurs droits. Le besoin qu'on crut avoir de moi, mon opposition républicaine à toutes les idées de ce temps, ma jeunesse et la mode, me donnèrent dans mes voyages d'Europe une existence singulière, où tout, affaires et plaisirs, concourut au service des États-Unis. Je fus en Amérique au milieu de ces expériences sociales où l'on était parti du droit public anglais dégagé de toute hérédité; on marchait d'après des principes; les idées libérales étaient partout, et les idées nobiliaires si loin, que ce peuple s'étonne encore que notre égalité constitutionnelle, contre laquelle les aristocrates s'armèrent avec tant de bruit, ne fût autre chose que la sienne. Ce fut là que mon instinct de liberté, saisissant ce qui me parut la caractériser et lui suffire, se réduisit à une doctrine précise que j'ai présentée depuis sous le nom de *déclaration des droits*, et dont l'établissement a été ma constante vocation.

La révolution d'Amérique avait décidé l'indépendance des colonies continentales et, pour les insulaires, un changement de système; il était temps que le continent européen s'occupât de son prétendu droit public; ce mélange fortuit d'institutions barbares, de priviléges gothiques, de subtilités juridiques et monacales, recouvert d'un vernis moderne d'immoralité, faisait de l'avilissement de l'espèce humaine un état de nature, et de la royauté, de la noblesse et du clergé, les trois éléments de l'ordre social. Si avoir préféré la liberté civile et religieuse, s'étendant également à tous les hommes et à tous les pays, est un tort, personne, Monsieur, ne fut plus coupable que moi.

Vous vous rappelez la pétition armée de quatre-vingt mille volontaires d'Irlande; j'aurais été les visiter, si, pendant que le gouvernement français me retenait, celui de Londres ne les avait pas en partie contentés. Les patriotes bataves m'avaient témoigné de la confiance; notre ministère allait enfin consentir à ce que je fusse appelé à leur service; mais le brigandage de la cour de Berlin, le machiavélisme de la cour de Londres, et la lâcheté de la cour de France, n'en laissèrent pas le temps. Cette corruption de la diplomatie était telle, que, m'étant occupé avec Jefferson et quelques ministres d'Italie d'une coalition contre les Algériens, notre gouvernement me signifia que les grandes puissances trouvaient leur compte aux pirateries barbaresques. J'avais aussi sollicité une expédition en Égypte, dont on jugera, suivant l'usage, d'après l'événement, et où, parmi les autres avantages, j'espérais de la culture de la canne un nouveau moyen pour opérer l'abolition de la traite et l'affranchissement graduel des nègres. Mais tandis que ces idées éparses et plusieurs autres étaient dominées par des obstacles supérieurs, ce fut à la clef de la voûte, au centre de l'empire des opinions, du langage et des modes, que se fit l'explosion électrique. Sans doute il eût fallu dans le peuple français plus de vertu, mais le levain corrupteur était dans son régime; plus de lumières, mais il n'était ni permis, ni possible de l'éclairer; plus de lenteur, mais nos adversaires précipitaient leur perte, et nous eûmes à choisir entre un asservissement sans ressources et une régénération subite et complète.

Elle avait été précédée de loin par le délire d'une régence noyée dans la débauche, et par la honte du règne gangrené de Louis XV qui finit dans la boue; elle avait été préparée par une amélioration philosophique dans la littérature; les jugements de Montesquieu, les traits de Voltaire, les pensées de Rousseau, les déclamations de Raynal, et tant d'autres productions odieuses à la cour, proscrites par le clergé, brûlées au parlement par le bourreau, faisaient les délices de tous les gens un peu instruits. L'école voltairienne, malgré sa tendance aristocratique, avait émancipé les esprits; l'école économiste pure, quoique trop absolue, les avait formés; l'école théologique, dans la querelle du jansénisme et du molinisme, avait prêché la résistance; l'école américaine enseignait la politique des droits de l'homme. Cependant le malheureux Louis XVI, avec des goûts simples et des intentions droites, laissait tripler les abus; comme il ne sut ni conserver les bons ministres, ni refuser les mauvais, le mérite des uns ne servit qu'à faire ressortir les fautes des autres.

Turgot avait soutenu contre le parlement que le peuple en France n'était pas taillable et corvéable par sa nature; Necker avait éclairé l'administration financière, et dit que mille écus donnés à un courtisan représentaient la taille d'un village. Mais quiconque a vu les obstacles qu'eux et tous les

administrateurs honnêtes, et ceux mêmes qui ne l'étaient pas, trouvaient à faire le moindre bien, doit avouer qu'avec une pareille composition de princes, de gens de cour, de magistrats, de traitants, de privilégiés, nobles, ecclésiastiques, militaires, etc., avec toutes les garanties dont chaque vice de l'État était pourvu, il était difficile de corriger quelque chose, à moins de tout abattre. La cour, en se familiarisant, sans se montrer plus populaire, n'avait fait que joindre les désavantages de la vie privée à ceux de la royauté. Il est vrai que dans les derniers temps, pendant que le peuple souffrait, les sociétés plus relevées jouissaient à la fois du repos de l'esclavage et de l'aurore de la liberté; mais c'était un passage à quelque chose que tout le monde sentait venir sans qu'on osât le fixer. J'ai souvent souri à l'objection niaise qu'une révolution ne trouverait point de chefs; elle était faite qu'on parlait encore le vieux langage; ils y avaient pourtant tous contribué : clergé, parlement, avec la différence qu'ils travaillaient pour eux, et nous pour la nation.

Quant à moi, Monsieur, persuadé que le genre humain fut créé pour être libre, et que je suis né pour servir sa cause, je ne puis ni ne veux renier la part que les devoirs de ma destinée m'ont fait prendre à ce grand événement; partout où je le pus et surtout dans ma patrie, je concourus par calcul à toutes les entreprises contre un pouvoir illégitime qu'il fallait détruire; et je vous atteste qu'en 1787 et 1788 la résistance des privilégiés, de ceux mêmes qui ont été les coryphées de l'aristocratie, eut autant les caractères de la faction, qu'aucune autre insurrection que j'aie vue depuis.

Il est vrai qu'à la première session des notables, l'idée que j'eus de forcer le roi à signer une capitulation ne fit pas fortune, et que ma demande formelle d'une *assemblée nationale* ne fut point appuyée; mais avec quelle fureur et par combien d'intrigues ces notables, et surtout les évêques, ne se défendirent-ils pas contre les propositions du roi, présentées par M. de Calonne, comme l'année suivante et dans le même esprit, ils se défendirent contre le doublement du tiers! Il est vrai que dans les troubles parlementaires, si quelques hommes voulurent, avec la Rochefoucauld, une révolution patriotique, la plupart ne cherchaient qu'à donner de l'importance à leurs personnes et à leurs places, ou à repousser des opérations financières qui les atteignaient; et quand le parlement, entraîné à parler d'états généraux, fut pris au mot par le gouvernement, l'un et l'autre, qui n'avaient voulu que se faire peur, s'étaient engagés malgré eux; mais on n'en vit pas moins une coalition des tribunaux contre la cour, ses ordres méprisés, ses soldats excités à l'indiscipline, des séditions allumées dans plusieurs villes et dans la capitale dont les plus ardents volontaires, en 1789, s'étaient formés dans les émeutes du palais. Il est vrai que les nobles bretons, remarquables par leur énergie, le furent aussi par leur attachement aux idées et aux formes antiques; mais, en soulevant les provinces contre la cour plénière, les bailliages contre les édits du roi et des commissaires, contre ses commandants et ses troupes, ne donnèrent-ils pas l'exemple de ce qu'on appelait rébellion? L'opposition du Dauphiné, plus rapprochée des vrais principes, eut également ses désobéissances, ses émeutes, ses excès; et les obstacles que la cour éprouva dans plusieurs assemblées provinciales ne furent pas dus aux seuls démocrates. En effet, jusqu'à la question décisive du doublement du tiers, dont M. Necker, dans son dernier ouvrage, excuse le conseil du roi, et qu'à la vérité nous étions résolus d'emporter à tout prix, la réunion contre l'autorité royale avait confondu les partis qui n'achevèrent de se démêler qu'avec le temps.

Mais au milieu de ces agitations qui préparaient les hommes et les choses, le patriotisme marchait à son but. Ceux-là furent de bons citoyens qui, faisant servir toutes les passions à leur passion du bien public, mettant d'accord toutes les prétentions, par la destruction de tous les priviléges, à commencer par les leurs, anéantirent toutes les autorités devant la souveraineté nationale; qui cherchèrent, dans la sincérité de leur cœur, quels étaient les droits incontestables des hommes et des sociétés, et par conséquent leurs devoirs fondés sur la garantie réciproque de ces droits; qui mirent leur nation à portée de choisir, dans les combinaisons constitutionnelles, celle qu'elle crut la plus propre à lui assurer les conditions essentielles de la liberté; qui pensèrent que l'obéissance aux lois devenait, dès ce moment, pour eux, ce qu'avait été l'insurrection contre le despotisme; et qui, dans le second cas, comme dans le premier, remplirent la plus sainte des obligations civiques.

Ma profession de foi, du 11 juillet 1789, fruit de ma vie passée, gage de ma vie future, fut à la fois un manifeste et un *ultimatum*. Pour moi, tout ce qui la blesse est inadmissible, tout ce qui ne la touche pas n'est que secondaire. Elle précéda de trois jours l'insurrection nationale, la dernière qui fut nécessaire, et la dernière que j'aie voulue. La Bastille tomba ; j'eus à Paris le titre de commandant général ; j'en eus l'existence partout. Bailly fut en même temps élu maire, et ensuite, à la création du département, la Rochefoucauld en fut président; c'étaient trois honnêtes gens.

La révolution avait armé la France; il était ur-

gent de lui donner une formation; mes observations en Amérique, et dans plusieurs parties de l'Europe, avaient été dirigées vers ce but. La garde nationale fut instituée. C'était la seule force armée qui pût maintenir l'ordre intérieur, sans favoriser le despotisme militaire; c'était un moyen sûr de repousser les agressions étrangères, et de réduire les anciens gouvernements à l'impuissance de se défendre contre nous, s'ils ne l'imitaient pas, ou contre leurs sujets s'ils osaient l'imiter. Cette institution a été, au dedans, détériorée par les oppresseurs de la volonté publique; mais au dehors on a reconnu, malgré les désavantages du régime jacobin, qu'il n'y avait pas eu de folie à compter sur la résistance d'un tel peuple de citoyens-soldats. Exercés depuis trois ans, ils trouvaient dans les camps des vétérans instruits, les premiers ingénieurs et artilleurs de la terre; ils n'y trouvaient plus les faiseurs de sottises de ce vieux régime, qui rapetissait tout, tandis que l'égalité politique allait mettre en jeu la supériorité des talents, et que l'enthousiasme patriotique s'unissait à l'honneur guerrier contre le système trop vanté des armées automates. Au reste, quoique, en montrant la première cocarde tricolore, j'aie annoncé publiquement qu'elle ferait le tour du monde, mes vœux pour l'affranchissement des nations ne furent souillés par aucune idée contraire à leur indépendance; j'ai toujours pensé que, quels que fussent les effets de la propagation pacifique de notre doctrine, ou les résultats plus hâtifs de la coalition des rois, chaque peuple, rendu à lui-même par ses seuls efforts ou avec nos secours, recouvrait, dès le premier instant, la plénitude de ses droits, et devait pour ses dispositions ultérieures, ne plus dépendre que de sa volonté souveraine.

Les deux premiers pas dans la révolution française étaient faits; l'un, que le roi fut forcé à convoquer la nation, et la nation avertie qu'elle avait à se régénérer; l'autre, que l'opposition de la cour et des privilégiés, irréconciliable avec toute réforme essentielle, fut terrassée par un grand triomphe du peuple; il nous restait à constituer une organisation sociale, et provisoirement à rendre le moins désastreux qu'il se pourrait l'intervalle entre les nouvelles lois qui n'existaient pas encore, et les anciennes barrières de l'ordre public qui n'existaient plus.

De toutes les manières de modifier les divers pouvoirs, une seule avait été unanimement et positivement prescrite aux députés : c'était la royauté. Aussi le décret qui la consacrait eut-il toutes les voix; il aurait eu la mienne si j'avais été présent. Un parti, plus actif que nombreux, espérait y porter M. d'Orléans. Plusieurs républicains de fraîche date ne l'ont été depuis que dans cette vue. Quant à moi, qui, en estimant la liberté plus que tout, voulais pourtant qu'elle coûtât le moins possible, je n'admis jamais l'idée d'un autre roi que Louis XVI. Je me fortifiai dans ce sentiment à mesure que sa situation, en le mettant sous ma garde, m'intéressa de plus en plus à sa conservation. Quelques patriotes, distingués à juste titre par l'estime publique, et persuadés, non-seulement de la convenance actuelle, mais de l'éternelle nécessité d'une royauté héréditaire, après s'être renforcés d'aristocrates modérés, et de ces tièdes impartiaux dont la place est toujours entre deux opinions, essayèrent de nous constituer à l'anglaise. Nous qui n'avions de prédilection exclusive que pour la déclaration des droits, nous trouvâmes que leur prix d'assurance pour la monarchie était plus cher que l'effet ne valait à nos yeux. Telle fut la différence entre les monarchiens et les constitutionnels. Je ne parlerai ici, ni de ces abstractions, que les monarchiens sont également embarrassés de nier et d'admettre, ni de leurs mystères que l'Angleterre, dans ses transactions, a pu conserver, mais qui n'allaient point à notre révolution. J'observerai seulement que si l'imitation avait été exacte, nous aurions eu un pouvoir de la couronne, que la chambre des communes, sur les instances de M. Burke, a déclaré *s'être accru, s'accroître encore, et devoir être diminué;* nous aurions eu une représentation parlementaire que M. Pitt a déclaré être contraire à la liberté; et si nous avions adopté les idées anglaises d'amélioration, c'eût été, au dire des patriotes de ce pays, une réforme radicale, et, au dire de leurs antagonistes, un changement révolutionnaire. Nous nous serions donc retrouvés dans le péril des expériences; il ne nous fût resté de certain qu'une chambre de législateurs et juges héréditaires, une administration chère à l'excès, et une royauté qui, de l'aveu de tous les partis, deviendrait despotique si la situation insulaire des Anglais ne les exemptait pas d'avoir des forteresses et de grandes armées. Nous ne nous serions concilié ni la noblesse, pour qui l'exception de deux cents familles eût été encore plus insupportable que notre système d'égalité; ni le clergé, qui, non moins dépouillé, eût trouvé la suprématie et l'intolérance anglicanes bien plus dures que nos lois ecclésiastiques; ni les courtisans, qui n'aiment des abus que ceux qui ne demandent aucun mérite; le roi eût été aussi peu satisfait et aussi mal conseillé sur ce trône que sur le trône constitutionnel, et, de même que Charles Ier, il n'y aurait pas mieux été préservé des causes et des effets qui l'ont perdu.

Mais, si j'ai constamment souhaité que notre

monarchie fût plus républicaine que celle que j'avais été habitué à juger sévèrement ; si j'éprouvai une vive joie en apprenant la mémorable séance de la nuit du 4 août, ce fut avec beaucoup de regret que je vis adopter pour le corps législatif le principe de l'unité de chambre. J'avais vu les divers États-Unis, dans une première ferveur de démocratie, et sur le respectable avis de Franklin, commettre la même erreur, la reconnaître ensuite et la réparer. Comme l'état de Paris exigeait ma présence, je conjurai à temps plusieurs amis et d'autres députés de profiter d'une expérience si récente. Mais il est en politique un cercle d'idées qu'il faut parcourir; celle-ci fut repoussée par les métaphysiciens, par les économistes et par la foule des niveleurs qui prenait un sénat électif pour une chambre de noblesse, et par les courtisans de cette foule; elle le fut aussi par les aristocrates forcenés, qui, comme un de leurs plus consciencieux prélats s'en vantait un jour, votèrent pour ce qui leur parut le plus mauvais. On était d'ailleurs si ignorant de la distinction américaine entre les assemblées constituantes et les assemblées législatives, que Sieyès, en 1795, l'appelait encore une découverte française. Notre assemblée, pour s'être bien trouvée de la réunion des ordres, eut jusqu'à la fin horreur des deux chambres conservatrices. Enfin, si à l'immuable majorité des unitaires, il fallait joindre les partisans de l'hérédité ou de la nomination à vie par le roi, on trouverait bien peu de députés qui, comme moi, eussent voulu deux chambres électives dont l'une, par sa composition et sa durée, présentât une barrière à l'impétuosité démocratique de l'autre.

L'assemblée en était là de ses travaux; et le roi, quoiqu'il se fût rendu à elle le 15 juillet et que le 17 il eût pris la cocarde à Paris, en était resté à des observations critiques sur les décrets du 4 août; il repoussait encore la déclaration des droits qu'en mon absence on avait cherché à perfectionner dans le tumulte des débats, lorsque le mouvement du 5 octobre, dont je dois vous parler ici, après avoir violemment levé tous ces obstacles, changea la résidence des représentants et de la cour.

Représentez-vous, Monsieur, la population de Paris après des siècles de servitude et de corruption, cette foule d'étrangers qui y avaient toujours abondé, mais que les intrigues factieuses multiplièrent de toutes parts; ces instruments brisés de l'ancien régime qui n'avaient plus d'espoir dans le désordre; ces milliers de soldats de divers régiments qui avaient joint les gardes-françaises, agités eux-mêmes par tous les partis. Dans ces commencements, toutes les institutions étaient détruites, tous les hommes suspects; les chefs n'avaient de pouvoir que par leur popularité, et de règle que dans leur conscience; il fut important et peu facile de contenir les terribles éléments qui, trois ans après, lorsque les documents de la liberté, toutes les garanties de l'ordre public, tous les établissements constitutionnels avaient été organisés, ont fait une si épouvantable et funeste explosion. Le bonheur que j'avais eu d'arrêter les meurtres et de sauver plusieurs personnes, ayant été empoisonné dès les premiers jours par l'impossibilité d'arracher Foulon et Berthier à des flots de furieux, j'avais donné ma démission; on me conjura de la reprendre; les deux seuls crimes de ce genre qui se commirent dans la ville, en octobre 1789, sur un boulanger, et en juillet 1791 sur deux invalides, furent expiés, l'un par le supplice du principal coupable, l'autre par l'exécution de la loi martiale.

A la multitude armée qui, pour la première entrée du roi, avait bordé les rues avec plus d'ordre que je n'avais osé l'espérer, succédèrent six belles divisions de garde nationale, formant soixante bataillons de six compagnies de volontaires et une soldée. Les anciens grenadiers des gardes, les chasseurs des barrières, une artillerie de cent quarante pièces, et une gendarmerie à cheval, complétaient cette force civique; plusieurs de ses officiers sont devenus des généraux distingués; l'état-major, ainsi que mes aides de camp, réunissaient le talent au zèle; l'esprit de la très-grande majorité était excellent; celui de l'assemblée des électeurs, qui mérita si éminemment de la patrie; celui des magistrats qui les remplacèrent; les lumières et les vertus de notre digne maire; la faveur avec laquelle j'étais écouté, furent autant de moyens d'inspirer au peuple des idées vraies et des sentiments justes. Lorsque dans mes discours j'appelais Paris à devenir la métropole du monde libre, mon ambition était qu'elle en fût l'honneur et l'exemple; mais nos soins étaient contrariés par les brigands de toutes les classes et par les prétendants à tous les genres de profit révolutionnaire, par la faction de M. d'Orléans, qui avait fait sur la couronne une vile spéculation, dans laquelle sa vie fut le seul prix qu'il ne risquât point, et son argent le seul qui coûtât à son cœur; ils l'étaient par le parti des aristocrates dont la résistance avait été peu chevaleresque, mais où l'on adopta, dès les premiers temps, l'acrimonieuse politique de préférer, à l'ordre civique, l'anarchie; aux lois utiles, les mauvaises mesures; aux choix patriotiques, les choix avilissants et dangereux; il leur répugnait moins d'en risquer eux-mêmes les conséquences que de désespérer des abus et des préjugés dont la destruction était pour eux la fin du monde. Ajoutez-y

les machinations des gouvernements étrangers, qui sentirent que le tocsin du 14 juillet avait sonné leur perte, et surtout celle du gouvernement anglais. Son directeur, nourri dans la haine de la France, pensa que la France libre éclipserait son pays; il employa dès lors, et sans relâche, ses grands talents à dénaturer la cause du peuple, à rendre la liberté méconnaissable et son nom odieux, à vicier jusque dans leurs racines nos moyens de puissance et de bonheur; il a fini par y sacrifier d'immenses trésors, des torrents de sang, et jusqu'aux émigrés qu'il employa, et au roi qu'il prétendit défendre [1].

Pendant que ces divers intrigants tourmentaient la capitale et ses chefs, et que nous défendions contre eux sa tranquillité et sa subsistance, nous nous étions efforcés de retenir dans ses murs la fermentation dont ils menaçaient Versailles. On nous avait avertis d'un complot aristocratique, fort bête et fort décousu, comme tant d'autres; il s'agissait d'exalter les ci-devant gardes-françaises en regrets de ne plus garder le roi, d'exciter un mouvement sur l'assemblée et le château, d'en éloigner la cour, etc. Les rapports des casernes et des lieux publics s'accordaient avec ces idées dont s'emparèrent des conspirateurs plus habiles, et surtout les partisans de M. d'Orléans.

Le ministère, instruit par nous de ces agitations, se prévalut à notre insu, pour appeler un régiment de ligne, d'un billet de moi, fort simple, mais sur lequel on eut soin de faire jurer le secret à beaucoup de monde; les mécontentements réciproques de l'assemblée et de la disette de farine donnèrent de l'effet à ces instigations et à ces maladresses. La dernière fut la fameuse fête que je ne caractériserai que par un mot de l'empereur Joseph : — « Que dire, » répondait-il à Ségur, ministre de France en Russie, qui, revenant par Vienne, lui demandait ses commissions, « que dire à des gens qui ont fait leur repas des gardes du corps, sans être sûrs de leur armée? » C'est le 5 octobre au matin que l'hôtel de ville fut assailli, et Paris soulevé par la plus intraitable émeute que j'aie vue; cette foule immense, après avoir quelque temps crié, *du pain!* hurla la demande d'aller à Versailles. Pendant huit heures que je résistai aux vagues qui se brisaient contre moi, je maîtrisai l'impatience bouillante, quoique subordonnée, de la garde nationale; mais j'appris qu'outre le rassemblement qui obstruait au loin toutes les avenues, des hordes nombreuses et armées étaient sorties de Paris; ce furent celles qui, jointes aux gens de Versailles, y commirent les désordes de cette journée. Je sentis sur-le-champ que, quelles que fussent les combinaisons croisées d'un tel mouvement, il ne me restait plus, pour le salut public, qu'à m'en emparer. Je demandai à l'hôtel de ville un ordre et deux commissaires; je pourvus rapidement à la garde de Paris, et, avec plusieurs bataillons, je marchai sur Versailles. En approchant de la salle de l'assemblée, les troupes renouvelèrent le serment civique, elles n'avancèrent que lorsque j'eus offert mes respects au président et pris les ordres du roi, qui, après avoir écouté les commissaires et moi, me dit d'occuper les postes des anciens gardes-françaises. Je le fis, et ayant logé les troupes, visité l'hôtel des gardes du corps, la salle des représentants, j'ordonnai des patrouilles dans la ville et dans les cours; car les gardes du corps au château, et ceux qui, outre les sentinelles suisses, étaient à cheval dans les jardins, ne dépendaient pas de moi; je montai de nouveau chez le roi, on m'assura qu'il dormait. Je passai le reste de la nuit chez le ministre Montmorin, à portée de mon premier poste. Vers le point du jour, tout était tranquille; j'allai à l'hôtel de Noailles, peu éloigné, où l'état-major recevait les rapports; j'y fis des dispositions urgentes pour Paris; je pris quelque nourriture, et j'aurais cru que l'épuisement de mes forces exigeait un peu de repos si, quelques moments après, une alarme subite ne me les avait pas rendues. J'accourus au château; des brigands cachés dans les bosquets, après avoir tué deux et blessé trois fidèles gardes, s'étaient jetés dans l'appartement de la reine; au premier bruit elle avait été conduite chez le roi par le jeune Victor Maubourg, un des trois seuls officiers de service qui n'eussent pas été se coucher. Au même instant, mon aide de camp Cadignan, et son sergent Hoche, si célèbre depuis, avertis par l'enlèvement d'une sentinelle et par un de nos officiers majors, se précipitèrent avec leurs grenadiers. Les brigands s'enfuirent et le château fut sauvé. Mais au dehors, plusieurs groupes armés allaient assassiner des gardes du corps qu'ils avaient saisis; je les leur arrachai, nos patrouilles se renforcèrent et les cours furent bordées par la garde nationale et remplies par une multitude effervescente. Arrêter le carnage, calmer le peuple, main-

[1] Il serait très-intéressant de recueillir ce qu'ont dit contre le despotisme des Français, l'esclavage humiliant du peuple, les abus de notre gouvernement, quelques aristocrates anglais qui, depuis la révolution, se sont faits les défenseurs de l'ancien régime. On y verrait que ceux qui n'ont pas été guidés par des inclinations serviles n'ont pu l'être que par leur jalousie et leur haine contre la France; leur générosité à l'égard des émigrés pourrait bien ressembler au soin que prit Samson de nourrir trois cents renards pour les lâcher dans les moissons des Philistins. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

tenir les troupes, et lorsque le roi eut annoncé l'intention, devenue nécessaire, d'habiter Paris, et la reine l'intention courageuse de l'y suivre, les conduire à l'hôtel de ville et les établir en sûreté aux Tuileries, furent, au milieu des horreurs que je n'avais pu prévenir, et dont je poursuivis la punition, furent, dis-je, des succès si inespérés que l'esprit de parti se trouva momentanément réduit au silence et même à l'éloge. Nous souhaitions conserver les gardes du corps, les courtisans s'y opposèrent comme ils le firent encore, lorsque, longtemps après, la ville pria le roi de les rappeler. Le service fut fait par la garde nationale, les cent-suisses et le régiment des gardes de cette nation.

Cependant, comme le parti orléaniste, quoique déjoué, était redoutable, je me donnai l'avantage d'un tête-à-tête avec son chef, qui se résigna à sortir de France. L'assemblée s'établit à Paris, à l'exception de cinq ou six membres dont l'éloignement m'affligea; un d'eux, qui réunit d'admirables talents à toutes les qualités attachantes, a eu depuis de grands droits à ma tendre reconnaissance [1]. Un autre s'était distingué dans les affaires du Dauphiné, et par l'immortel serment du Jeu de Paume [2]; il eût donné plus de poids aux inculpations qu'il nous fit, s'il n'avait pas ajouté que, dans ces temps d'inquisition et de tyrannie qui, selon lui, suivirent le 6 octobre, il passa impunément, quoique sans succès, huit mois à soulever sa province contre nous. Les révélations qu'il eût pu faire à la tribune, avec la liberté dont usaient nos plus ardents adversaires, ont été consignées dans une déposition judiciaire qu'on alla lui demander en Suisse. Ce fut à l'occasion de ce grand procès criminel, que la commune de Paris provoqua, dont toutes les pièces ont été imprimées, mais où les faussetés énoncées par quelques-uns des témoins furent tournées, par les jacobins, en faveur du principal accusé.

Ce nom de jacobins, qui retrace tant d'idées funestes et qui a dénaturé tant d'idées utiles, n'a pas eu l'honneur d'être mêlé à la révolution décisive par laquelle l'aristocratie et la royauté antiques furent abattues d'un coup mortel. Il était même inconnu trois ans après, lorsque les divers artisans de guerre civile, dupes de leurs propres complots, ne réussirent qu'à placer l'assemblée nationale et le roi sous la garde immédiate du général qu'ils auraient voulu anéantir. Alors on connut mieux les principales divisions des partis; le premier, composé d'aristocrates et de royalistes absolus, dont se rapprochèrent avec réserve quelques amateurs du système anglais, et avec plus d'abandon ceux qui, dans ce système, n'avaient vu que le moindre de deux maux; le second, formant sous l'étendard constitutionnel la triple alliance de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public, et sanctionné par la masse générale des citoyens qui, satisfaits de la révolution, ne demandaient plus qu'à jouir avec sécurité de ses avantages; le troisième, en partie du moins, réunissant les fauteurs et les instruments de la licence, et qui, après s'être fortifié par l'anarchie, est parvenu à régner par la terreur.

Le jacobinisme, en effet, n'a trop souvent été qu'un moyen de trouble, et sa direction un moyen de pouvoir qui même eut plus d'éclat que de solidité. Les désorganisateurs étrangers, orléanistes, aristocrates, pour cacher leur influence, ont concouru à exagérer celle des chefs apparents. Au reste, si j'ai prévu dès son origine la tendance de cette secte, on sait qu'un de ses principes fut, dans les derniers temps, de me poursuivre comme son principal adversaire...., et comment ne l'aurais-je pas été, moi qui, depuis le 15 juillet 1789, ne craignis guère pour notre cause que les excès commis en son nom? Ma conduite a été si conforme à ce sentiment, que, malgré la part que j'ai prise aux révolutions d'Amérique et d'Europe, c'est autant comme défenseur de l'ordre public que comme promoteur de la liberté que je suis encore présent à la mémoire des Français.

A l'arrivée des premières autorités à Paris, nous avions pourvu promptement à ce que cette translation, au lieu de diviser la France, la ralliât encore plus autour de nous; le maire et moi, secondés par les représentants de la commune et par la garde nationale, nous nous occupâmes sans relâche à maintenir l'indépendance de l'assemblée, la sûreté du roi, la liberté et la propriété des citoyens de tous les partis. Je suis loin de prétendre qu'au milieu de circonstances si fortes, d'intrigues si actives, de matériaux si inflammables, notre succès ait été complet; on ne peut pas attendre d'un peuple profondément remué, ni exiger d'un peuple libre, la discipline des camps; l'obéissance de la garde nationale sédentaire n'est pas elle-même d'une nature tout à fait passive; il est absurde, surtout dans nos temps modernes, de supposer que, parce qu'un homme a eu la puissance d'influer sur de grandes mesures et de surmonter de grandes crises, il ne tient qu'à lui de créer tous les événements et d'en modifier tous les détails. Cependant, malgré l'aptitude des anarchistes à troubler les délibérations, et l'aptitude des royalistes à provoquer les excès afin d'en prendre acte, il suffit de lire les débats pour se convaincre que, pendant toute la durée de notre session, dans cette capitale où les

[1] M. de Lally-Tollendal.

[2] M. Mounier.

assemblées suivantes ont été si indignement opprimées, l'assemblée constituante a joui d'une entière liberté de discours et de suffrages. Ne voyait-on pas les gardes nationaux, au sortir de ces séances où nos plus virulents adversaires avaient pris à tâche de les irriter, se distribuer sur leur passage, et veiller de loin et avec respect à leur sécurité ; ou, lorsqu'un d'entre eux, Mirabeau cadet, par exemple, ivre d'aristocratie et de vin, agaçait le peuple dans un lieu public, ne prévenaient-ils pas avec autant de patience que de zèle les conséquences de ce dévergondage? Le reproche qui m'a souvent été fait de n'avoir pas profité de mes forces pour imposer arbitrairement de meilleures lois, est, ce me semble, irréfléchi; car, en admettant que j'eusse eu le pouvoir de transgresser les maximes de liberté professées par moi, on oublie que le même caractère qui rendrait la violation de ces maximes peu dangereuse porte avec lui l'incapacité de les violer.

Cette faculté, d'ailleurs, me paraît peu regrettable; et s'il fallait citer ici des colosses de l'histoire, que resta-t-il des violences de Sylla qu'un exemple pour César et les jacobins de Rome? Que resta-t-il à Pompée de ses menées illégales que de l'insuffisance à venger ensuite la bonne cause? Et le seul homme qui eût pu la sauver, n'est-ce pas celui dont on avait longtemps blâmé la scrupuleuse rigidité? Mais ce reproche qui m'a été dernièrement répété chez vous, est un témoignage de plus de notre inaltérable dévouement aux droits de la représentation nationale.

Quant à la sûreté du roi et de sa famille, personne n'a douté que pour garantir leur vie je n'eusse sacrifié mille fois la mienne; il est aussi vrai que dans la sphère constitutionnelle je défendis sincèrement la royauté. Le besoin que Louis XVI eut de moi me donna celui de le soutenir, non au gré des contre-révolutionnaires, ni des monarchiens, ni de ce prince lui-même qui tenait aux principes de la déclaration du 23 juin ; mais, d'après les bornes dans lesquelles je concevais son existence politique, j'avais un désir réel que le pouvoir exécutif, dont il était chef, reçût des moyens efficaces et voulût s'en servir. Mes opinions à l'assemblée, mes propositions aux comités, mes conseils aux Tuileries, ma conduite dans le parti populaire, ne s'écartèrent point de cette ligne. Avec le roi, mes manières furent aussi respectueuses, et mes propos moins républicains que sous l'ancien régime. Lorsque la reine a dit *que j'étais sensible pour tout le monde, excepté pour les rois* [1], ce mot s'appliquait sans doute à des regrets et à des vœux sur lesquels on ne me pardonnait pas d'être impassible; il ne convenait pas à ma disposition envers elle et envers son époux, à qui, outre ma fidélité personnelle, je tâchai de concilier la bienveillance publique. Là, j'eus moins à combattre les machinations de leurs ennemis, que la sottise et la malice de leurs prétendus amis, dont le vil intérêt était qu'ils ne pussent pas être contents et ne parussent pas être libres. Depuis la grande démarche du 4 février, déjouée d'avance par d'imprudentes consultations et le même soir par l'affectation de ne parler qu'aux députés du côté droit, jusqu'aux détails minutieux dont quelques-uns ont échappé à l'oubli, je fus toujours bien intentionné dans mes avis, discret sur leurs refus comme sur leurs répugnances; les criailleries jacobines prouvent que jamais je ne cherchai à me populariser à leurs dépens.

Quelque avantageuse que fût pour nous toute comparaison avec les anciens temps de troubles et plus encore avec les temps postérieurs au 10 août, je n'y chercherai point une excuse aux désordres de la première révolution. Ils furent très-exagérés sans doute ; c'est la vérification par des milliers d'étrangers de ces mensonges qui dans la suite les a rendus plus incrédules sur les maux trop réels de notre patrie. Mais si je voulais nier qu'il y ait eu dans diverses parties de la France, quoique moins fréquemment depuis le 6 octobre, de grands et indécents brigandages, des révoltes de soldats presque toujours provoquées, des séditions dans les villes, surtout dans les ports de mer, et contre nos meilleurs marins; que nous eûmes à déplorer des incendies de châteaux et pour comble de douleur, plusieurs assassinats, je serais démenti par mes propres dénonciations à la tribune nationale. « *Pourquoi des rigueurs ?* répondait-on alors, *ne voyons-nous pas à Paris la présence et la voix d'un seul homme ramener le peuple à ses devoirs ?* » — « *A force de dire que la révolution est faite, nous n'aurons point de révolution,* » s'écriait un autre. — « *Avant de punir,* disait un troisième, *il faut des tribunaux qui jugent dans le sens de la révolution...* » Et tandis que des orateurs patriotes combattaient cette doctrine, les chefs aristocrates, par une tactique perfide, n'appuyaient nos opinions que pour en conclure que l'assemblée devait abandonner ses pouvoirs et conférer la dictature au roi. Mais il est de toute vérité que, loin de rendre les excès officiels comme ils l'ont été depuis, et comme l'ont été dernièrement les mesures contre l'Irlande, l'assemblée les improuva souvent et ne les approuva jamais. Quelquefois même elle prit des résolutions sévères, nommément dans l'affaire de Nancy, et

[1] La reine dit ce mot à l'occasion de l'aventure du quai de la Ferraille. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*) Voy. la lettre du 25 mai 1790.

les gardes nationales montrèrent ce zèle constant et pur pour la liberté et l'ordre légal, que depuis on m'a fait l'honneur de marquer du nom de *Fayettisme*. Ce fut aussi une consolation pour nous que la tranquillité comparative de la capitale; il y eut néanmoins, sur la quantité d'émeutes réprimées à temps, un dégât de meubles à l'hôtel de Castries, honteusement célébré par Mirabeau. On se plaignit avec raison des publications incendiaires, dont le plus infâme auteur, décrété par les tribunaux, échappa à nos poursuites; mais si notre dévotion à la liberté de la presse encouragea des abus qu'elle n'exigeait point, du moins eûmes-nous soin, comme on peut voir par les écrits du temps, que cette liberté entière fût commune à tous les partis; heureux si nous avions pu protéger aussi complétement celle des pratiques religieuses!

Que le sentiment auguste du pur déisme et l'indépendance de la pensée s'élèvent au-dessus des croyances dogmatiques, il n'en est pas moins vrai qu'aucune puissance au monde ne peut se placer entre le cœur de l'homme et la divinité. Pour quiconque reconnaît une autre révélation que la conscience, le premier des droits est de suivre en paix le culte qu'elle prescrit; la pire des contributions est le payement d'un culte qu'on croit sacrilége. Je voulus, dans mon opposition à toutes les intolérances superstitieuses et philosophiques, que le décret sur la liberté des religions n'en privilégiât aucune, et laissât, à l'exemple des États-Unis, chaque société entretenir son temple et ses ministres; on n'était pas mûr pour cette idée. De petits calculs et de petites vengeances produisirent un règlement qui, au moment où le clergé perdait ses biens, ne pouvait pas manquer de devenir un schisme. On imposa un serment aux prêtres salariés et il s'établit dans le peuple une funeste confusion des opinions politiques avec ces ergoteries. Dans certaines paroisses la majorité payait un *non-jureur*, et le *jureur* était un objet d'outrages; partout ailleurs, et surtout à Paris, c'est aux premiers que s'attachait la haine populaire; quelques-unes de ces filles respectables, appelées sœurs de charité, furent, au sortir de la messe, insultées avec impudeur. Les non-assermentés ont toujours eu de notre temps plusieurs chapelles et tous les couvents de religieuses; mais ils renoncèrent, dès le premier essai à l'église des Théatins, que le département leur avait louée, et où nous n'avions pu les maintenir que par la force. J'aime à me rappeler que ni l'animadversion de ces prêtres, ni l'impopularité de tout intérêt en leur faveur, n'affaiblirent un instant mon zèle, et que dans le même esprit qui m'avait autrefois dévoué à la cause des protestants français, je m'obstinai toujours à me déclarer le défenseur du culte opprimé. Eh! quelle conséquence d'un principe juste alarmerait les vrais amants de la liberté? ne sentent-ils pas la sublimité de sa doctrine, l'immensité de sa puissance? N'est-ce pas au contraire la compression d'une persécution exécrable qui a rendu au fanatisme le ressort que l'égalité religieuse avait détendu à jamais?

Pour passer à une autre de vos questions, Monsieur, vous savez que pendant ces trois premières années, au milieu de conspirations continuelles, dans ce pays qui depuis a cruellement rappelé le mot de Lucain, *satis est jam posse mori*, un seul homme a été condamné pour crime d'État. Favras, objet de graves dénonciations à l'hôtel de ville, fut arrêté dans un acte qui paraissait les confirmer; il fut traduit au Châtelet, tribunal d'une intégrité reconnue, peu favorable à la révolution qui le supprimait, et auquel on avait provisoirement attribué les affaires de lèse-nation. Il avait innocenté le baron de Besenval, bien plus odieux au peuple, et qui, après son jugement, vécut tranquillement à Paris. Il jugea de même une contumace contre M. de Lambesc, accusé, convaincu d'avoir, dans un jardin royal, sabré des citoyens. L'ancienne procédure subsistait encore, excepté que, sur le refus formel que je fis, dès les premiers temps, de concourir à l'arrestation d'aucun accusé à qui on n'accorderait pas, comme en Angleterre, la communication des pièces, la publicité du procès, la confrontation des témoins et la faculté d'avoir des conseils, une députation de la ville à l'assemblée séante encore à Versailles avait obtenu ces immédiates améliorations. Mes rapports avec les juges de Favras se réduisirent à ceci : deux des témoins ayant déposé du projet d'assassiner le maire et moi, nous cherchâmes à annuler cette accusation en informant officiellement le tribunal qu'un de ces hommes était le premier dénonciateur. Les deux principaux magistrats étant venus chez moi pour quelque arrangement général de leur garde : « *Je suis bien loin*, leur dis-je, *de croire le Châtelet capable d'être influencé par la crainte; ce serait ici une infamie bien gratuite, car je vous réponds de tout, et votre jugement, tel qu'il soit, sera exécuté.* » Au reste, la conduite de ce tribunal me parut irréprochable; le mot du conseiller Quatremère, exhortant Favras *à une mort nécessaire à la tranquillité publique*, est un lieu commun de consolation auquel il est absurde de donner dans sa bouche un autre sens. Favras fut en mourant discret et noblement courageux. Quoique, au moment fatal, de vils et barbares applaudissements fussent partis de la foule, sa vie ne pesait qu'à ceux qu'il

eût pu compromettre; la démarche du prétendant actuel à l'hôtel de ville ne fut pas la plus grande des lâchetés commises en cette occasion. Dès que Favras ne vécut plus, les voix de ses complices s'élevèrent; elles furent secondées par tout ce qui avait intérêt à discréditer d'avance la procédure du 6 octobre. Son frère a écrit pour le justifier; je n'examine point s'il a cédé à la conviction ou aux devoirs du sang. Sa veuve parle, dit-on, de moi avec une injustice que je respecte et qui ne convient pas moins à sa situation qu'à sa douleur.

Si cette responsabilité n'a pu dans aucun cas me regarder, il n'en est pas de même du célèbre décret du 17 juin 1790, qui constate l'égalité civique. J'observerai d'abord qu'il a plu aux adversaires de ce principe de répondre à ce que nous ne disions point; ils identifient la doctrine constitutionnelle avec les délires jacobins, comme si on confondait avec le christianisme les frénésies des anabaptistes de Münster. Encore l'Évangile est-il plus niveleur que nos lois, il maudit les distinctions de la richesse; sa pratique primitive tendit à la communauté des biens, et après que Jésus eut été immolé à la vengeance des princes et des prêtres, les sociétés de ses disciples furent regardées comme une propagande ennemie de toutes les inégalités sociales. Notre égalité, à nous, s'est bornée à proscrire entre les citoyens, dans l'ordre politique et dans l'usage de leurs facultés personnelles, les priviléges et les empêchements héréditaires, de manière que la seule naissance d'un homme ne marque pas sa vie d'une prérogative ou d'une incapacité légale; par suite elle n'a reconnu de droits nobiliaires, aux dépens des propriétés voisines, à aucune portion de territoire. Il ne s'agit ici ni de la subordination civile ou militaire que nos codes ont consacrée, ni de cette bienveillance pour le descendant d'un père célèbre, qu'il est superflu de corroborer par la loi, ni du partage des biens dont on ne fit que favoriser la division dans les familles. Mais partout où l'on ne peut être privilégié, ni par le titre de sa terre, ni par des exemptions de charges publiques, ni par des préférences d'admission, ni par des droits politiques, il y a impossibilité à l'existence d'une noblesse. Toute qualification qui, dans l'ancienne jurisprudence de France et dans celle de l'Europe, caractérise ces priviléges, devenait donc dans la nôtre inadmissible, et au risque que des femmes, outrées de n'avoir conçu qu'un citoyen, allassent à la frontière accoucher d'un comte ou d'un baron, nous fîmes une loi très-raisonnable en interdisant dans notre pays des signes distinctifs dont l'usurpation ne serait tolérée ni en Allemagne, ni en Angleterre. Je ne défends pourtant pas quelques clauses de noms patronymiques, armoiries et livrées, sur lesquelles il eût suffi en bon principe de laisser liberté commune; mais lorsque, de concert avec des membres du comité de constitution, je demandai au roi le temps de rectifier ces légères erreurs, son conseil se hâta, par malveillance, de sanctionner la première rédaction.

L'aristocratie reproche aux patriotes, ex-nobles, d'avoir sacrifié leur ordre, et le royalisme aux constitutionnels d'avoir fait une république. Pénétré des idées américaines, je me déclarai toujours partisan de l'égalité; mes électeurs ne l'ignoraient pas. J'attendis, suivant ma promesse, que la majorité passât à la chambre du tiers, ce qui, à la vérité, ne pouvait pas tarder. Dès que l'assemblée fut réunie, la révolution éclata et chacun prit sa place; j'étais un des représentants de la nation, le chef du patriotisme armé; je donnai pour base aux distinctions l'*utilité générale,* et certes, non-seulement les distinctions de la persécution ou de l'émigration, mais celles même de l'ancien régime, ne valaient, pour personne, les avantages d'une constitution libre. Si par le nom de *république* on entend le concours de plusieurs à la législation, c'est à juste titre que Montesquieu appelle ainsi l'Angleterre; nos aristocrates eussent été, à Venise, de bons républicains. Si, d'un autre côté, la question se réduit à choisir entre des formes de despotisme, anarchiques, oligarchiques ou royales, le constitutionnel pur, qui n'aime, ne hait et ne prise les magistratures que relativement aux droits de l'homme et au bonheur public, n'a rien de commun avec cet illusoire débat. Les sons de république et de monarchie lui importent beaucoup moins que la substance de la liberté; il est dans le véritable esprit des constitutionnels que les plus républicains d'entre eux aiment mieux une monarchie libre qu'une république arbitraire, et que les plus royalistes soient prêts à briser toutes les couronnes pour un principe libéral. Mais si c'est être républicain que de subordonner toutes les institutions à la déclaration des droits, et toutes les autorités à la souveraineté nationale; de confier la législation à une démocratie représentative; de créer des municipalités, des administrations, des tribunaux populaires; de diviser et définir sévèrement les divers pouvoirs, et de ne conserver l'hérédité que dans une présidence, inactive par elle même, du pouvoir exécutif; on ne peut nier que cette dénomination n'appartienne à l'assemblée constituante. Cependant elle voulut constamment fonder un trône légal; et, quoiqu'elle en craignît sans cesse l'influence, elle n'en souhaita jamais la destruction. Moi-même, dont le républicanisme naturel, nourri de la révolution des États-

Unis, avait été partout manifesté; moi qui pensais que la science politique, déjà fort avancée par l'imprimerie et la représentation, reconnaîtrait un jour, dans ses progrès, l'inutilité d'une hérédité royale, je trouvai néanmoins que non-seulement la volonté nationale, mais toutes nos circonstances, m'imposaient l'obligation d'établir et défendre le trône constitutionnel. D'ailleurs, ma république, à moi, c'était ma déclaration du 11 juillet; là je voyais la religion de la liberté: *pour elle, insurrection et tous les sacrifices; avec elle, subordination et repos.* Que les nations, après avoir trouvé, dans la nature, leurs droits et leurs devoirs, leurs relations réciproques et leurs frontières, cherchassent ensuite, non dans une mesquine uniformité, mais d'après des considérations locales, à perfectionner les détails de leur gouvernement, elles n'en devaient pas moins rester liées à la doctrine commune; quiconque a conçu la révolution sous ce point de vue est plus disposé à la plier aux idées et à la situation de son pays, qu'à la jouer contre des modifications secondaires.

Les bases constitutionnelles étaient posées lorsque, le 14 juillet 1790, quatorze mille députés, nommés dans l'universalité de la France, par quatre millions de gardes nationales, et accompagnés des représentants de l'armée de ligne, vinrent, autour de l'autel de la patrie, s'unir par le plus solennel des serments civiques. L'assemblée et le roi, à deux signaux que je fis de l'autel, ayant successivement prêté le leur, je prononçai, au nom de mes concitoyens, la formule consacrée, et les acclamations de trois cent mille spectateurs furent répétées d'un bout de l'empire à l'autre. Le soir on dansa sur les ruines de la Bastille.

Avant le 21 juin, Monsieur, quoique le roi dût être contenu, jusqu'à l'achèvement de la constitution, sous une surveillance patriotique, il est faux qu'il ait été prisonnier, comme le furent tant de princes par leurs nobles et leur clergé; Clément VII, par un roi catholique, chef du saint empire; Charles Ier, par l'armée parlementaire; Marie d'Écosse et Ivan de Russie, par leurs cousines; Victor-Amédée, par son fils; Pierre III, par sa femme; et comme l'ont été Poniatowski, à Grodno, et Louis XVI lui-même au Temple. Un prince de Galles n'est pas libre de sortir de l'île ou de se marier sans permission du corps législatif; et qui aurait rencontré le roi des Français courant à cheval avec deux seuls officiers et plusieurs gens à lui, partant en famille pour sa campagne, ou se rendant à la salle de l'assemblée, eût pu le croire plus respecté que le roi d'Angleterre, n'osant pas, un jour d'ouverture du parlement, malgré la vigueur (*beyond the law*) de son ministre, se hasarder dans un carrosse à glaces. Nous suivions le système d'acceptation volontaire et d'exercice actuel de la nouvelle royauté; on appelait malveillants ceux qui paraissaient en douter; il ne pouvait donc exister, pour la détention du roi, aucune mesure officielle, ni par conséquent contre son évasion aucune précaution suffisante; mais, comme tous les partis unissaient les idées de contre-révolution et de guerre civile à celle de son éloignement, il en était résulté pour lui la situation dont je pris la responsabilité, et non le prétendu état de captivité qui n'eut vraiment lieu qu'à son retour de Varennes.

Pour parler de cet événement, il faut, au milieu des intrigues contradictoires de la cour, distinguer sa liaison avec Mirabeau, qui, après avoir servi M. d'Orléans, et s'être approché de moi en m'écrivant, pour gage de sa foi, deux lettres propres à le perdre, finit par un arrangement avec la reine, et m'estima assez pour redevenir mon ennemi. Son plan de *contre-constitution* avait pour base l'évasion du roi, justifiée par une émeute de commande, et appuyée par une armée aux ordres de M. de Bouillé. On suivit cette idée, mais le génie directeur n'existait plus. Le roi ayant annoncé, dans la quinzaine de Pâques, un des voyages ordinaires de Saint-Cloud, éprouva une résistance dont la cour parut charmée, et pendant que je tâchais de la vaincre, rentra dans ses appartements. J'avais été, pour la première fois, mécontent de sa garde; je le fus aussi de l'assemblée qui ne fit rien; du département, qui, malgré les efforts de la Rochefoucauld, poussés jusqu'à sa démission, ne fit qu'une mercuriale au roi; et du roi lui-même, à qui je proposai de prendre avec moi, non-seulement pour la circonstance, mais pour la liberté de son culte, un parti éclatant où je le soutiendrais de tous mes moyens; mais, après avoir pris conseil, il préféra renoncer à Saint-Cloud, et aller à l'église schismatique en s'abstenant d'y communier. J'abdiquai mon commandement. Les regrets publics, auxquels je ne cédai qu'au bout de quelques jours, ranimèrent le zèle. Pendant ma retraite la cour avait écrit et publié une lettre aux ambassadeurs, brûlante de patriotisme. Quoique les agitateurs annonçassent tous les jours, depuis vingt mois, un départ clandestin, j'étais rassuré par les difficultés, par notre vigilance, et par les protestations du roi et de la reine, dont je répondis au peuple sur ma tête. Nous avions pourtant, sur quelques avis, le soir même de leur départ, redoublé de soins, ce qui n'empêcha pas que la garde, les habitants du château et moi, ne l'ayons appris que le lendemain. Je montai à cheval, et, ayant rencontré le maire et le président de l'assemblée,

nous sentîmes que la séance s'ouvrirait trop tard ; je n'hésitai pas à donner l'ordre de s'opposer à cet enlèvement. Il fut porté par des officiers sur toutes les routes. La fermentation croissait ; je fis tête à l'orage ; et lorsque, trois heures après, des députés furent envoyés à l'hôtel de ville pour me dégager, croyait-on, ils m'y trouvèrent plus puissant que la veille. L'assemblée se montra noble et calme ; on lui remit un manifeste du roi très-mal fait ; les ministres furent chargés des fonctions exécutives ; la tranquillité de la capitale assura celle de la France. Sur le bruit de quelque effervescence aux jacobins, beaucoup de députés étrangers à ce club s'y portèrent ; tout cela s'évapora. Après avoir pris des précautions générales contre les entreprises du roi et de ses alliés, nous nous accoutumions à son absence lorsqu'on nous annonça son arrestation. J'accueillis froidement la joie publique, non que je me repentisse d'avoir prévenu autant qu'il était en moi la guerre civile, mais parce que l'embarras des hostilités eût été moins fâcheux que celui d'un tel retour ; et depuis les traitements exécrables que cette malheureuse famille a éprouvés, j'aime à me rappeler que ce ne fut point un de nos courriers, mais le maître de poste, Drouet, qui la fit reconnaître.

L'inculpation d'avoir connivé à la fuite du roi pour le servir en le laissant aller, ont dit les jacobins, pour le perdre en le faisant arrêter, ont dit les aristocrates, n'est pas moins absurde que fausse. N'eussé-je pas été fou de l'envoyer sous le pouvoir d'un autre général, attaquer notre cause et ma personne? et quoique la reine, en s'étonnant que je vécusse encore, se soit écriée : « *Il a beau jeu pour la république !* » pouvais-je tout risquer pour une chose contre laquelle, après le prétendu succès, je me suis déclaré? Aurais-je pris sur moi, dans le premier cas, de le faire poursuivre avant l'ouverture de l'assemblée? dans le second, aurais-je attendu qu'il eût huit heures d'avance? Le genre machiavélique me va d'ailleurs si peu, que cette double calomnie en devient encore plus ridicule. Mais je ne disconviens pas que, lorsque je crus le roi en armes contre la nation, je pensais sans peine que l'organisation du pouvoir exécutif pourrait revenir à l'ordre du jour ; et lors même que les trois commissaires de l'assemblée, envoyés pour sa sûreté, le ramenèrent à Paris, nous examinâmes, mes amis et moi, la question de son rétablissement.

La république n'est aujourd'hui aux yeux de trop de gens qu'un monstre né du 10 août, des crimes de septembre, baptisé par Collot-d'Herbois, se faisant ensuite précéder par les échafauds de la terreur, le *maximum* et la famine, s'établissant enfin au bruit des canons de vendémiaire, et nécessitant bientôt après le régime fructidorien ; mais, qu'on s'en prenne à l'abominable profanation des choses et des mots, qui a dépopularisé les noms mêmes de patriote et de citoyen, et jusqu'au nom sacré de la liberté. Le droit de rectifier une erreur si funeste peut être revendiqué par les hommes qui, s'étant dévoués pour la révolution plus que ces révolutionnaires, pour les intérêts démocratiques plus que ces démagogues, pour la royauté légale plus que les royalistes, pour le salut de Louis XVI plus que ses amis, et qui, ayant éprouvé plus de vengeances par la haine des rois qu'aucun républicain, et plus de malheurs par la hache populaire que les ennemis du peuple, n'ont pas cessé d'attacher à leurs expressions des idées aussi pures que l'ont toujours été leurs principes, leurs intentions et leurs moyens! La république alors n'eût été qu'un simple remplacement de la présidence héréditaire par un pouvoir exécutif dont l'élection n'avait rien d'hétérogène ; au lieu de la souiller et de sanctifier la royauté par un martyre, « *Séparons-nous en paix,* aurions-nous dit à Louis XVI ; *vous avez reconnu l'incompatibilité du trône avec nos lois essentielles ; que du moins votre fortune privée soit digne de vous et de la nation, et que le procès de la monarchie reste à jamais jugé par notre essai du meilleur des rois.* » D'ailleurs, quoique d'après notre répugnance au détrônement du père par son fils et les inconvénients majeurs de tout autre choix, nous fussions décidés à préférer Louis XVI, même dans son état actuel, nous ne nous dissimulions pas qu'il aurait peine à recouvrer la considération et la confiance publiques.

Mais d'un autre côté, disait-on, notre constitution déjà populaire avait plus besoin de ressort et de contre-poids que d'une augmentation de démocratie ; on avait à craindre d'appeler la guerre étrangère et d'aliéner ceux des royalistes qui avaient de la foi pour notre monarchie. Quoique le torrent intérieur eût été mieux contenu par nous que par les coryphées du 10 août, dont les uns perdirent toute influence à leur premier mot de justice et d'ordre public, et les autres ne la conservèrent qu'en s'enfonçant dans le terrorisme, ils ne nous ont que trop justifiés d'avoir voulu épargner des secousses, prévenir des troubles et fermer la révolution de notre pays. Les trois hommes principaux du club jacobin se manifestèrent avec énergie pour cette détermination. Sieyès alla plus loin : il soutint par deux publications, du 6 et du 16 juillet, « *que le gouvernement républicain est insuffisant pour la liberté ; que dans toutes les hypothèses on est plus libre sous la monarchie*

que dans la république, et que le gouvernement doit être couronné par un pouvoir exécutif, unique, irresponsable, inviolable, héréditaire. » A ces dogmes tranchants on aurait pu opposer, non des fureurs anarchistes et orléanistes ou des opinions suspectes, soit en morale soit en patriotisme, mais les vœux honnêtes et réfléchis de plusieurs bons citoyens. La plupart de ceux-ci, qui depuis ont été victimes de leur fidélité aux lois jurées, avaient reconnu que leur avis ne pouvait prévaloir qu'aux dépens de la liberté des suffrages, et contre l'évidence de la volonté nationale. Le sentiment qu'inspire une grande infortune, l'horreur pour les propositions régicides de quelques jacobins, le désir d'honorer le peuple français par une modération que les étrangers n'attendaient pas, contribuèrent aussi à former la presque unanimité que, dans une telle occasion, il était important de réunir. Je ne me décidai point à demi. Après avoir fait hors de l'assemblée ce qui pouvait le mieux maintenir son indépendance, assurer la vie de Louis XVI et en imposer aux factieux, ce fut moi qui, dans la dernière séance, à l'appui de l'éloquent discours de Barnave, demandai qu'on mît le décret aux voix.

Les perturbateurs se résolurent alors à frapper un grand coup; le même qui, le 10 août et le 31 mai des années suivantes, a été renouvelé avec plus de succès. Un rassemblement nombreux, sous prétexte de signer une pétition, se réunit le 17 juillet autour de l'autel de la patrie; on débuta par couper les têtes de deux invalides; les brigands qui les portaient dans le faubourg du Gros-Caillou s'enfuirent à notre approche; la garde nationale fut placée à l'entrée du champ de la Fédération, où, sur la promesse d'une prompte séparation acceptée par deux officiers municipaux, elle se borna à surveiller l'attroupement. Cependant les motions incendiaires, les projets destructeurs fermentaient. Ce ne fut qu'après plusieurs heures de patience, et à la dernière extrémité, que la municipalité proclama la loi martiale. Les troupes débouchèrent par trois ouvertures de cette vaste enceinte; j'accompagnais les magistrats et le drapeau rouge. Dès les premiers pas ils furent assaillis avec des cris et des pierres; le premier coup de pistolet, car il y avait des armes, fut dirigé sur le maire. La garde nationale qui ne se défendit d'abord qu'en tirant en l'air, voyant qu'elle enhardissait les furieux, fit feu sur eux, et ils se dispersèrent. Le nombre des tués a été étrangement exagéré. Le canon ne tira point et on arrêta l'indignation des volontaires; nous en perdîmes deux; quelques autres et un aide de camp furent blessés.

Paris nous regarda comme des sauveurs, et les remercîments de l'assemblée furent unanimes; les chefs de l'attroupement furent judiciairement poursuivis. Voilà, Monsieur, cette affaire du Champ-de-Mars, qui, depuis, lorsque le crime eut triomphé, devint un des motifs du long et douloureux supplice où l'illustre et excellent Bailly expia, au milieu des Parisiens, les services qu'il leur avait rendus, et où l'atrocité des assassins ne put être égalée que par la magnanimité de la victime.

Il avait été décrété que jusqu'à l'achèvement de l'acte constitutionnel, Louis XVI et sa famille seraient détenus aux Tuileries. On m'a reproché de ne lui avoir pas rendu les honneurs royaux; mais il avait été établi comme un axiome fondamental « *que le principe de toute souveraineté réside imprescriptiblement dans la nation; que nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément.* » Louis XVI avait abjuré son titre légal; le traiter officiellement en roi était donc, dans la doctrine reconnue, inadmissible. Quant au traitement individuel, ils communiquaient entre eux, et correspondaient au dehors; les gens de leur cour, leurs nombreux domestiques, les ministres et tous ceux auxquels ils permirent de les voir, étaient librement admis. Rien de changé dans leur service; mais entre les salles des gardes ordinaires et leurs appartements, il y avait des gardes expresses que j'avais choisies, et que l'assemblée avait rendues, sous mes ordres, personnellement responsables. Cet égard pour moi devint gênant, parce qu'il donna à chacun l'intérêt, et en quelque sorte le droit de juger des précautions. Cependant, comme ces officiers étaient honnêtes, ils ne se rendirent incommodes qu'autant que l'inquiétude populaire, et par conséquent la sûreté et le repos de la famille royale, leur parurent exiger le sacrifice de leurs répugnances; je ne distinguerai point ici les miennes et me contenterai de dire que toutes les mesures de l'assemblée, des autorités constituées et de la force armée furent dirigées dans le sens du rétablissement du roi. Le comité qui, longtemps avant le 20 juin, s'occupait de revoir les décrets fondamentaux pour les séparer des simples lois et en former un acte régulier, accéléra son travail. Vous l'avez vu accusé, dans une notice plus âcre que véridique [1], d'avoir dénaturé la constitution; il est plaisant que l'auteur, membre lui-même de ce comité, et qui dans le temps n'a contredit aucun des rapports faits en son nom, m'inculpe, moi qui n'en étais point, et qui, pendant la révision, n'ai parlé que pour réclamer contre eux le principe

[1] *Notice sur la vie de Sieyès*, publiée par Sieyès lui-même en 1794.

des conventions et faire constater ce droit national. Le fait, au contraire, est que l'assemblée, qui avait pris ses idées politiques dans ses décrets, n'a jamais cessé d'être en garde contre toute altération de son ouvrage. Dès qu'il fut achevé, on le porta solennellement à Louis XVI. Ses arrêts furent levés; il donna l'ordre à la garde du château, mais ne voulut point sortir de Paris; et comme il n'y eût eu dans le refus du trône aucun danger personnel, ni pour lui, ni pour ses amis, son examen fut libre, et son acceptation nous parut sincère. Je choisis ce moment pour faire abolir à l'unanimité toutes les procédures de révolution et toutes les formalités de passe-ports.

Quant à l'assemblée, jamais députation nationale n'avait produit une réunion plus distinguée par tous les genres de prééminence. Malgré des intrigues et des erreurs que je ne prétends pas nier, les bonnes intentions y étaient en majorité, comme les talents en surabondance. On y voyait les divisions du parti populaire se réunir fréquemment par un besoin commun de liberté et de bien public, et, même dans l'autre parti, des sentiments de bons Français percer à travers certaines oppositions. Ses immenses travaux furent suivis avec zèle et persévérance, mérite commun à tout ce qui siégeait de notre côté, et qui ne s'y borna pas, car, pour ne citer, entre plusieurs, qu'un député de la droite, tel homme qui [1], en 1788, avait refusé d'être ministre, et en 1789 avait perdu la première place de France, porta, jusqu'aux derniers jours, dans les plus obscurs détails de comités, toute l'expérience de sa vie publique et toute la probité de sa vie privée. Si un petit nombre d'aristocrates et de démocrates ont aliéné quelquefois, jusqu'à un certain point, leur indépendance, l'assemblée, bien loin d'en faire, comme ailleurs, un système, l'eut toujours en antipathie; ses précautions contre l'ambition de ses membres, son impatience à se faire remplacer, son décret d'inhabileté pour deux autres années aux places législatives et ministérielles, aux faveurs du gouvernement et de la cour, témoignèrent de son désintéressement. Elle manqua trop souvent de sévérité contre les excès et aurait pu, dans ses destructions, adoucir à peu de frais beaucoup de regrets; il n'y avait pourtant dans l'histoire aucun exemple de dissensions civiles, où les pertes eussent été aussi indistinctement supportées par tous les partis. Les assemblées subséquentes ont contribué à la bonne renommée de la première. En effet, elle se montra grande en proportion des circonstances; il n'y a pas eu, dans le cours de la révolution, une seule mesure vraiment profitable au peuple, qui n'ait été décrétée ou expressément préparée par elle. Pour revenir à moi, Monsieur, j'ajouterai que j'avais en masse sa bienveillance, et que sa confiance embrassait, non-seulement mes devoirs prévus, mais toutes les possibilités. Les aristocrates me détestaient, les jacobins ne me pardonnaient pas l'ordre public; mais ceux-ci, pour les vrais intérêts de la révolution, et tous, pour leur sûreté personnelle, comptaient également sur moi. J'avais des rapports avec quelques comités et les représentants qui venaient me voir; on se réunissait chez la Rochefoucauld, le meilleur citoyen, l'homme le plus vertueux, sans exception, que j'aie connu, et dont j'étais depuis longtemps le plus intime ami. A l'assemblée, je ne parlais qu'en peu de mots et avec la réserve convenable au général de la force armée. Quant à je ne sais quelle coalition de 1791, dont les girondins ont tant crié, elle se borna à cesser d'être brouillé avec quelques députés de beaucoup d'énergie et de talent, et dont un [2], juridiquement assassiné deux ans après, avait manifesté envers moi, dans la crise du 21 juin, un mouvement généreux; mais il n'est pas vrai que j'aie pris, dans aucun temps, la moindre part directe ou indirecte aux liaisons qu'ils formèrent alors avec la cour. Tant de sottises ont été débitées par l'esprit de parti, qu'il n'est pas déplacé de vous affirmer ici que jamais aucune affection individuelle n'a dérangé ma conduite publique. Dans le cours de ces trois années de puissance, je n'encourageai personne à dire du bien de moi, et n'empêchai personne d'en dire du mal; et pour expliquer ma manière d'être avec les hommes marquants de la révolution, il suffit de vérifier quels furent, à l'époque correspondante, leurs écrits, leurs discours et leurs actions.

Je n'ai encore rien dit, Monsieur, ni de l'émigration ni de nos relations extérieures. La première se composa d'abord de courtisans compromis, et d'aristocrates outrés, puis de personnes paisibles, qui, éloignées de leur canton, soit par des désordres réels, soit plus généralement par la peur des désordres, allaient en pays étrangers et y attiraient leurs amis. On émigra ensuite par vanité, par mode, par ambition. Les étourdis se précipitèrent, les modérés suivirent à regret. Des hommes sages, respectés, heureux, après avoir résisté longtemps, finirent par céder au sot envoi d'une quenouille; car si la désertion de son corps, avec le vol de la caisse, était appelée un noble exploit, servir son pays ou garder ses foyers déshonorait un gentilhomme. Cependant, tandis que de coupables chefs se jouaient impitoyablement de

[1] Le duc du Châtelet.

[2] M. Barnave.

leurs malheureux partisans, l'assemblée constituante les traitait tous comme des enfants mutins dont on attend le retour.

On ne leur refusait point de passe-ports, et tandis que les contre-révolutionnaires remplissaient l'Europe de calomnies, colportaient en France la guerre civile, mendiaient partout la guerre étrangère, la garde nationale veillait partout à la défense de leurs propriétés; leurs correspondances étaient libres; ils touchaient leurs revenus. Nous fîmes plus, et, à la suite du 21 juin 1791, un ami personnel de Louis XVI alla proposer aux princes d'amalgamer la rentrée de leur parti avec le rétablissement du roi. — « *Non*, s'écrièrent-ils, *tout ou rien!...* » Aujourd'hui une même liste confond et les séducteurs et les séduits, et les simples fugitifs et les patriotes proscrits, et jusqu'aux domiciliés, inscrits arbitrairement. Ce sont des tables de persécution et d'iniquité; mais du moins l'ignominie d'avoir laissé, pendant toute la guerre, les émigrés prisonniers, à la discrétion du vainqueur, appartient-elle exclusivement à la coalition des rois.

Quant à la diplomatie, je ne m'en mêlai guère. Après avoir, dès mon début, déclaré ce que j'ai répété vingt ans après dans les prisons d'Olmütz, « *que mes principes sont incompatibles avec la sûreté de ces gouvernements*, » il me restait peu de choses à leur dire. Je dis pourtant, en 1790, à l'ambassadeur de Vienne, que l'intervention de sa cour ne serait qu'utile aux jacobins et fatale à la reine. Montmorin, qui eut la faiblesse de laisser en place plusieurs malveillants, et qui a défendu longtemps contre moi un ennemi public, parce qu'il était le sien, n'en était pas moins occupé d'éloigner la guerre.

En voyant aujourd'hui les premiers de l'empire à genoux, je me rappelle leurs dédains pour certaines indemnités que l'assemblée et le gouvernement leur offraient. Il est vrai qu'Edmund Burke, dans sa sagesse, avait décidé que la France ne pouvait plus être qu'un *grand vide* dans les affaires de l'Europe. M. Pitt allait en conséquence attaquer l'Espagne, notre alliée, lorsque l'assemblée, sur la notification du roi, l'arrêta par un décret. Mais à l'exception des intérêts chers et sacrés des États-Unis, et de quelques relations bataves, je ne m'occupai personnellement que des Belges. Un mouvement aristocratique était fomenté par les cours de Berlin, de La Haye, de Londres, et par les jacobins de Paris. On sollicita mon appui; je ne me souciais ni de l'Autriche, ni de ses rivales, ni d'une révolution ecclésiastique et nobiliaire. Je tâchai donc de ramener ce peuple à notre doctrine, et je disposai le gouvernement français à une médiation qui n'eût laissé à celui de Vienne qu'une suprématie peu gênante. L'aristocratie gâtât tout. Il eût, en général, été sage aux puissances antiques de se présenter de bonne grâce à la nécessité. Quelle puérilité, depuis neuf ans, de croire à la durée des trônes arbitraires et des siéges féodaux! Mais si, dans l'incertitude des amis de la liberté sur la difficile question du pouvoir exécutif, les monarques s'étaient hâtés d'allier les droits de l'homme avec les droits d'une royauté légale, ils s'en fussent mieux trouvés que de cette convention de Pilnitz, que j'appelais dans le temps *la grande charte des jacobins*.

Cette coalition, la principale de toutes, ne fut point tramée et déclarée contre les crimes d'août et de septembre, les échafauds et le terrorisme qui en ont été les suites prévues ou excitées; elle le fut contre la constitution décrétée librement par une assemblée nationale après vingt mois de travaux, adoptée avec transport par le peuple français, acceptée par le roi, notifiée par lui à toutes les cours et reproposée depuis par elles-mêmes avec les plus fourbes protestations.

Après avoir satisfait, Monsieur, à l'objet de cette lettre, il conviendrait peut-être de la terminer par une comparaison de l'ancienne France avec la France constitutionnelle. Par exemple, à la bizarre division en provinces opposées de régime et d'intérêts, à l'aristocratie des pays d'États, au despotisme plus intolérable des intendants, on comparerait la topographie départementale de Bureaux de Puzy et le système administratif et municipal, où, sous la protection indivisible et la législation éclairée d'un grand empire, on retrouve les avantages des petites républiques. D'un côté, seraient des taxes arbitraires où chaque exemption tournait en surcharge pour les voisins; où, tandis que les jardins et les parcs ne payaient rien, le champ du pauvre payait quelquefois au delà du produit; où l'industrie était imposée à volonté; où les différences locales maintenaient une guerre intestine de contrebandiers et d'exacteurs; on y verrait toutes les gênes, vexations et absurdités qui opprimaient l'agriculture, les arts mécaniques, les manufactures et le commerce à qui, d'ailleurs, le préjugé arrachait sans cesse les familles et les fortunes élevées dans leur sein; de l'autre, on verrait égalité et simplicité dans les contributions, suppression des douanes et barrières intérieures, abolition des capitaineries et de tous les droits fondés sur la servitude personnelle, avec possibilité de rachat pour les autres et liberté entière dans l'emploi de toutes les facultés. On verrait, au lieu d'une banqueroute imminente, le retour de la confiance publique, et une masse de biens nationaux qui, après

avoir pourvu au culte, aux pensions, et laissé aux religieuses leurs asiles, assurait à la fortune publique de grands moyens; ils étaient moins grands cependant et moins inépuisables que ceux que doit trouver dans toute constitution libre un peuple aussi industrieux que puissant, et celui dont le sol, les eaux et la situation peuvent réunir le plus de productions, de fabriques et de communications au dedans et au dehors. D'un côté, serait la police d'espionnage domestique et de lettres de cachet; la vénalité héréditaire par le fait des places de judicature; les chicanes qui ruinaient le plaideur, les priviléges qui le traînaient à Paris, les surséances qui le frustraient; la barbarie de la jurisprudence criminelle; le code d'intolérance de Louis XIV adouci dès 1788 par Louis XVI, et copié depuis par l'assemblée qui entacha le nom de *convention;* de l'autre, en reconnaissant les défauts du nouvel ordre judiciaire, on opposerait notre loi d'*habeas corpus,* nos juges de paix, nos tribunaux de conciliation, notre adoption du jury, notre haute cour et la liberté religieuse consacrée par la constitution, d'où nous avions même exclu le règlement particulier au clergé salarié. Quant aux comparaisons militaires, l'Europe s'en est chargée; et quoique le jacobinisme ait cherché à diviser la garde nationale active, à éteindre la sédentaire, à dissoudre l'amalgame du citoyen-soldat; quoiqu'il ait prodigué les hommes et les ressources, aliéné les peuples, et dégoûté les patriotes de tous les pays, on a vu ce que peut la France constitutionnellement armée. Notre marine, aussi débarrassée de ses exclusions, et conservant nos colonies, nos liaisons, et plusieurs bons amiraux, eût pu avoir de hautes destinées; mais un tel parallèle sortirait du cercle que vous m'avez tracé. Je ne veux pas dissimuler les fautes trop naturelles d'une assemblée nombreuse, agitée par les factions intérieures et par le tourbillon général; elle fut portée, comme tous les nouveaux révolutionnés, à méprendre pour de l'aristocratie les conditions de stabilité législative ou d'indépendance judiciaire, et pour du despotisme les moyens d'énergie exécutive; il me suffira de rappeler que sa prodigieuse destruction d'abus, et ses libérales et fécondes institutions de bien public avaient été garanties par une constitution fondée sur la doctrine évidente et sacrée du droit naturel et social. Les défectuosités de cette constitution pouvaient être en partie réparées par de simples lois; elle-même, pour être revue et améliorée, n'avait besoin que du vœu de trois législatures, ou de l'expression libre et paisible de la volonté nationale. En attendant, elle semblait être assurée par l'intérêt du corps législatif, à qui elle avait laissé une belle et utile carrière, et où autant d'anathèmes contre ses infracteurs quelconques ont été unanimement proclamés; elle semblait l'être par l'intérêt du roi, qui, outre sa dignité suprême; et trente millions de revenu en liste civile et en terres ornées des plus beaux palais, ne pouvait plus trouver que dans l'ordre constitutionnel des moyens de bonheur, d'influence, et même de salut; elle semblait l'être par l'intérêt de tous les citoyens menacés à la fois de la contre-révolution, et de cette violation funeste qui plongea la France dans un esclavage de sang, et tous les cœurs honnêtes dans un deuil éternel; enfin, par la première des sauvegardes et le premier des ressorts politiques, par la confiance et l'amour enthousiaste de la nation pour la constitution qu'elle avait jurée.

Quæ est autem in hominibus tanta perversitas ut, inventis frugibus, glande vescantur? Mais alors bien loin de croire à l'asservissement rétrograde de ma patrie, et moins encore à la vile et infernale tyrannie à laquelle, avec tous les principes et les moyens de résistance, elle se soumit si étrangement, j'avais le droit de ne prévoir pour la liberté que les plus heureux progrès. Mon ambition était donc satisfaite. Dès que l'ouverture de l'assemblée législative eut achevé de constater l'établissement du nouvel ordre de choses, je quittai, comme dans tous les temps je l'avais annoncé, la situation extraordinaire à laquelle les besoins de la liberté et l'affection de mes compatriotes m'avaient élevé; j'allai dans la campagne qui m'avait vu naître, à cent vingt lieues de la capitale, jouir en repos, dans le sein de ma famille, de la pureté de mes souvenirs, et de la philanthropie de mes espérances.

Salut et amitié.

LAFAYETTE.

DES

ARMÉES FRANÇAISES

SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE

ET PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉVOLUTION.

COMMENCEMENT DE LA GUERRE EN 1792 [1].

La nation gauloise avait toujours été renommée pour sa valeur guerrière et l'impétuosité de ses attaques. Elle se recruta de l'élite des armées romaines, des Francs et des Normands. La France ne pouvait donc manquer de former un peuple redoutable par les armes, surtout à son premier élan. Lorsque la féodalité eut comprimé la presque totalité de la population, ce caractère national se conserva dans le petit nombre d'hommes admis à combattre. Une ardeur irréfléchie amena dans le cours de nos guerres quelques journées désastreuses; elle décida souvent la victoire.

Il n'y eut qu'une guerre populaire, la *Jacquerie,* si l'on peut voir une lutte véritable dans cette insurrection de paysans poussés au désespoir, offrant leurs corps nus et désarmés aux lances de la noblesse couverte de fer. Peu à peu l'affranchissement des communes, l'adoption des troupes réglées, l'invention de la poudre, changèrent la nature de la guerre et des armées. Nous continuâmes d'avoir de brillants chevaliers; nos places, telles que Mézières et Metz, furent défendues par des Bayard et des Guise; le duc de Nemours, le connétable de Bourbon, Coligny, Henri IV et tant d'autres, offrirent de beaux faits d'armes à la tête de guerriers dignes d'eux; mais l'infanterie des Suisses, les bandes espagnoles et même les reitres allemands réclamaient la supériorité sur nous, jusqu'à ce que la bataille de Rocroy, où le grand Condé détruisit l'infanterie espagnole, nous eût donné la prééminence militaire. Elle fut soutenue par les généraux de la jeunesse de Louis XIV. A cette époque de la science de la guerre, les dénominations françaises furent adoptées dans toutes les langues de l'Europe. Louis XIV fit les guerres les plus injustes; son ambition n'eut point de bornes. L'incendie du Palatinat, exécuté par Turenne, un de ses plus vertueux généraux, surpassa tous les excès connus en ce genre. Aussi toutes les haines, toutes les injures des coalitions modernes n'ont-elles pas surpassé celles dont ce prince fut l'objet. La fin de son règne fut malheureuse; il resta pourtant sous Louis XV de bonnes troupes commandées par le

[1] On voit par divers passages de cet écrit qu'il a été composé peu de temps après les Cent jours.

maréchal de Saxe. La bataille de Fontenoy pensa être perdue parce que quarante mille hommes furent laissés pour garder le roi hors de la portée du canon. Ces campagnes de Flandre, où les femmes suivaient leurs maris et leurs amants, où les bals et les spectacles n'étaient interrompus que par un ou deux siéges ou batailles après lesquels on venait passer l'hiver à Paris, forment un grand contraste avec les fatigues et les périls de notre guerre moderne; mais pendant ce temps, Frédéric paraissait pour changer tout le système militaire. Il prit le sien dans la nature de son pays, de ses habitants, et dans la nécessité de composer en partie son armée de vagabonds étrangers et de déserteurs. Saisissant la pensée du maréchal de Saxe, que « *l'art de la guerre est dans les jambes* », pensée dont les généraux de la révolution ont tant usé et dont le plus célèbre de tous a même abusé, ne pouvant pas d'ailleurs compter sur le moral de ses soldats, il lui suffit de pouvoir les mobiliser par sa tactique en même temps qu'il les contenait par sa discipline. La guerre de sept ans fut honteuse pour la France, non qu'on y manquât de courage et même de talents secondaires; *Hastemberck, Berghen, Saundershausen, Klostercamp,* prouvent aussi qu'on y aurait trouvé des généraux; mais la corruption et la frivolité de la cour, les prétentions de la haute aristocratie, les concussions des fournisseurs et de quelques chefs (témoin le pavillon de Hanovre du maréchal de Richelieu), les intrigues des ministres, des courtisans et des maîtresses, perdirent nos armées et notre réputation. Les plans de campagne se faisaient chez madame de Pompadour, qui marquait les points convenus avec ces petites mouches de taffetas dont les femmes ornaient alors leur visage. La maîtresse du roi, le ministre, le chef d'état-major et deux ou trois lieutenants généraux ne cherchaient presque toujours qu'à déjouer le général, qui ne pouvait rien faire sans un ordre de la cour. Ces scandales, encore plus que nos défaites, ordinairement converties en déroutes, avaient tout à fait déconsidéré nos armes. Les militaires de toutes les nations s'accordaient pour nous mettre au dernier rang, et les militaires français, par une étrange manie, concouraient à cette manière de nous juger.

Cependant la guerre d'Amérique nous releva un peu dans l'opinion générale. Quelques postes difficiles dans les Antilles avaient été valeureusement emportés par les troupes aux ordres du comte d'Estaing et du marquis de Bouillé. Un corps de cinq à six mille hommes sous le général Rochambeau, envoyé comme auxiliaire aux États-Unis, n'avait pu, dans la première campagne, que faire remarquer sa discipline et sa bonne tenue dans l'île de Rhode-Island; mais appelé l'année suivante devant New-York par le commandant en chef Washington, il fut conduit par ce généralissime au siége d'York, où le général américain Lafayette, après cinq mois de manœuvre en Virginie, avait acculé l'armée de lord Cornwallis. Trois mille Français, sous les ordres du marquis de Saint-Simon, amenés des îles par l'armée navale du comte de Grasse, avaient déjà joint Lafayette. Les troupes américaines et françaises se distinguèrent à l'envi. Cornwallis fut obligé de mettre bas les armes le 19 octobre 1781. Ce succès obligea les Anglais à faire une paix où l'indépendance américaine fut reconnue et où la honteuse condition de recevoir un commissaire britannique à Dunkerque fut annulée. Les Français s'étaient bien conduits aussi dans l'Inde. A Gibraltar, les jeunes gens de la cour avaient rivalisé de zèle. Il s'était formé dans notre armée un mouvement de fermentation qui avait été précédé par de grandes améliorations dans notre instruction militaire.

En effet, après la guerre de sept ans, on réfléchit sur l'état d'abjection politique et guerrière où la France était tombée; mais ces réflexions ne s'élevèrent pas jusqu'à l'adoption d'une tactique appropriée à nos circonstances. On ne songea qu'à imiter le système le moins en rapport avec nos avantages naturels, ainsi qu'avec les inconvénients de notre caractère. La roideur de la discipline, la morgue hiérarchique des grades, les punitions corporelles, la réduction du soldat à l'état de machine, l'immobilité des rangs, la précision des mouvements, le courage fondé sur la crainte des surveillants placés derrière les troupes, plutôt que sur le besoin d'aller en avant, les combinaisons qui excluaient toute intelligence individuelle pour n'être soumises qu'au talent et à l'expérience des chefs, voilà le système prussien; il ne nous convenait pas, et devait nous laisser dans un état d'infériorité. Cependant, en cherchant à l'imiter, nous acquîmes beaucoup d'avantages : les corps devinrent plus mobiles, les troupes apprirent à manœuvrer, il leur resta de la pédanterie allemande ce qu'il faut d'obéissance, d'ensemble et d'exactitude dans le métier des armes. L'infanterie exerça ses jambes, l'artillerie fut obligée de devenir plus légère, et la cavalerie fut mise au galop. On doit pourtant s'étonner que des officiers généraux et supérieurs qui avaient de la réputation, dont quelques-uns avaient vu la guerre, qui allaient s'instruire à l'école du premier génie militaire de son temps, n'en rapportassent que de ridicules prétentions fondées sur la singerie d'un habillement étriqué, sur l'exagération d'une discipline brutale, sans avoir adopté une seule conception vrai-

ment militaire, sans même avoir compris ces petits moyens mécaniques dont le résultat fascinait tous les yeux. Il fallut, par exemple, qu'un lieutenant nommé Pirsch s'échappât du service prussien pour venir nous apprendre le secret, fort connu, d'un alignement pris sur des drapeaux portés en avant de la ligne. On se crut heureux que Pirsch daignât accepter un régiment et devenir le précepteur de l'armée française. Pendant qu'on épuisait les troupes en exercices et en manœuvres, il n'arrivait jamais à ces militaires d'esplanade de se figurer une combinaison militaire, un ennemi devant eux. Quelque étrange que notre assertion puisse paraître à la portion de l'armée qui ne date que de la révolution, les anciens se rappelleront sans peine combien les futilités ou tout au plus le mécanisme du métier absorbaient nos faiseurs, au point même que la vraie science de la guerre semblait être devenue un accessoire superflu et presque généralement oublié. Mais pendant que nos ministres, nos généraux et nos chefs de régiments s'égaraient dans ces fausses routes, les troupes, quoique souvent tracassées mal à propos, avaient pourtant gagné beaucoup d'instruction manœuvrière; elles étaient devenues plus disponibles et mieux disciplinées, et nos corps du génie et de l'artillerie, se perfectionnant par le progrès des lumières et des sciences exactes, conservaient, accroissaient même leur supériorité sur tous ceux de l'Europe.

D'un autre côté, le progrès des idées philosophiques et libérales, et surtout la révolution des États-Unis, source d'instruction et d'intérêt pour la nation, n'avaient pu manquer d'agir sur le moral de l'armée dont une portion avait participé à la guerre de l'indépendance américaine, tandis que le gouvernement semblait prendre à tâche de constater les abus les plus opposés à l'esprit public de cette époque. Les places d'officiers avaient toujours été l'apanage de la caste privilégiée. On marqua de plus en plus la ligne d'exclusion en exigeant positivement les preuves de quatre degrés de noblesse. De tout temps la noblesse de la cour avait eu les grades supérieurs, les grands commandements, les régiments mêmes, de préférence à celle des provinces souvent plus ancienne et moins mélangée. On irrita celle-ci en faisant plus positivement une distinction de familles présentées à la cour, pour qui le grade de colonel à 23 ans, de commandant d'un régiment à 29, et par conséquent l'aptitude à devenir officier général, fut une espèce de droit, tandis que le reste de la noblesse languissait dans les grades inférieurs. Ces derniers grades eux-mêmes étaient interdits aux roturiers, qui n'y arrivaient, sous le nom d'officiers de fortune, qu'à force d'années et de protections. Encore un lieutenant de cavalerie, parvenu à travers tant d'obstacles, restait-il, dans cette arme, incapable de monter au rang de capitaine. Le gentilhomme lui-même ne parvenait qu'après de longs services à ce commandement de compagnie, dont le jeune homme de cour venait prendre possession le jour même où il avait atteint sa dix-huitième année. L'introduction des coups de plat de sabre, par le comte de Saint-Germain, humilia, irrita toute l'armée, et devint une occasion de haine implacable des soldats contre les officiers, colonels et généraux qui eurent la faiblesse ou la sottise de se dévouer avec ardeur à cette innovation. Il s'établit entre beaucoup de ces chefs une émulation de dureté, de tracasserie, de niaiserie brutale envers les corps et les individus soumis à leur commandement qui, dénaturant toutes les idées du vrai mérite militaire, le plaça uniquement dans les écarts d'une activité sans objet, d'une sévérité sans jugement. Des colonels, munis de lettres en blanc pour casser les officiers, appelaient les chefs des autres corps comme à un spectacle pour entendre les propos injurieux, pour être témoins des punitions corporelles dont ils semblaient se faire un plaisir et un passe-temps. Ils se croyaient de grands militaires en proportion de ce qu'ils étaient minutieux, durs et détestés des troupes. Ces manières aliénèrent une grande partie des officiers particuliers. Le corps du génie, nécessairement composé d'hommes éclairés et réfléchis, avait un esprit d'indépendance qui depuis l'a attaché presque tout entier aux principes de la révolution. Les officiers d'artillerie furent plus partagés; mais néanmoins en plus grand nombre de patriotes que dans les autres armes. L'instruction indispensable de leurs sous-officiers rendit ceux-ci d'ardents zélateurs de la liberté et de l'égalité. En général, quoique la composition de l'armée et son mode de recrutement rendissent la classe des soldats très-inférieure à ce qu'elle a été depuis, celle des sous-officiers choisis parmi eux fut toujours très-distinguée et fort supérieure aux sous-officiers des autres armées de l'Europe. Une circonstance remarquable contribua à les détacher du gouvernement. L'aristocratie des nobles, du clergé et des parlements, inquiétée sur quelques-uns de ses intérêts pécuniaires, avait produit, en 1787 et 1788, dans plusieurs provinces, des insurrections dont l'égoïsme des castes privilégiées fut le premier mobile, mais auxquelles des amis de la liberté s'associèrent dans des vues tout à fait opposées, et que la cour voulut réprimer par des mesures arbitraires. La plupart des officiers, nommément ceux de Bretagne et de Dauphiné, quelques-uns par un sentiment de patriotisme, un beaucoup plus grand nombre par esprit de corps,

n'obéirent qu'à regret aux ordres du roi, les méconnurent même en diverses circonstances, et donnèrent à leurs soldats les premières leçons d'insubordination. Cet esprit des officiers était tel qu'à la formation des états généraux, et sur la plainte d'un colonel, M. Morton de Chabrillant, beaucoup de cahiers de la noblesse disputèrent au gouvernement le droit très-raisonnable qu'il venait d'exercer en ôtant à cet officier, non son grade, mais le commandement de son régiment. La garnison de Strasbourg avait délibéré une pétition aux états généraux contre les prétentions du pouvoir exécutif. Les gardes du corps eux-mêmes s'adressèrent à ces états pour que le roi fût privé du droit de prendre une partie de leurs officiers hors de leur corps. Bientôt après la scène changea ; les prérogatives du trône parurent menacées; elles se liguèrent avec celles de toutes les aristocraties. La cause du tiers état, c'est-à-dire de la nation, fut par là dégagée de toutes considérations étrangères à ses vrais intérêts. Dès lors les soldats, les sous-officiers, et un petit nombre d'officiers patriotes pensèrent que cet esprit d'insubordination, auquel ils avaient été encouragés pour défendre les prétentions des castes privilégiées, était beaucoup plus applicable à la défense de leurs propres droits, de ceux de la patrie et du peuple français. Trente mille hommes de troupes, parmi lesquels on avait mis à dessein beaucoup de régiments étrangers, furent appelés autour de Versailles avec le projet évident de comprimer le patriotisme de la capitale et de dissoudre l'assemblée nationale. Les militaires français prirent le parti de la nation. Le régiment des gardes en donna l'exemple, en se mettant sous le commandement de ses sergents pour marcher contre la Bastille et maintenir l'ordre public au milieu de la révolution du 14 juillet. Lafayette, nommé commandant général de l'insurrection parisienne, confirma cette expulsion des anciens officiers des gardes en donnant leurs places aux sergents qui avaient servi la cause populaire. Il admit dans la garde soldée de Paris, les soldats des diverses armes qui étaient venus se joindre au mouvement de la capitale. On doit remonter à ces premiers éléments de la révolution pour concevoir comment fut formée, quel esprit anima, et quelle impulsion avait reçue cette armée dont on ne pourrait pas, sans ce préliminaire, expliquer les étonnants travaux et les succès prodigieux. Les troupes de ligne offrirent, ainsi que la nation, deux partis: l'un composé du plus grand nombre des officiers et de quelques bas-officiers et soldats regardés comme des déserteurs de la cause populaire; l'autre formant la presque totalité des militaires ayant à leur tête les officiers patriotes. Déjà ces anciennes troupes n'étaient plus que l'avant-garde de la nation, armée comme par enchantement sous le nom de gardes nationales, toutes formées rapidement à l'instar et sous l'influence de celle de la capitale.

Lafayette en instituant la cocarde tricolore, avait dit à l'hôtel de ville de Paris : « *Je vous apporte* » *une cocarde qui fera le tour du monde, et une* » *institution à la fois civique et militaire qui con-* » *damne tous les gouvernements arbitraires à l'al-* » *ternative d'être vaincus s'ils ne l'imitent pas et* » *d'être renversés s'ils osent l'imiter.* » Cette cocarde, longtemps portée par Louis XVI et son frère Louis XVIII, devint le signal de la liberté, l'enseigne de la gloire nationale, et dernièrement encore, n'a-t-elle pas opéré comme un talisman, sur le peuple et sur l'armée enivrés de les voir reparaître?

Pendant le cours de l'assemblée constituante, le patriotisme de l'armée ne put que se fortifier; mais la division entre les officiers aristocrates et leurs subordonnés s'accrut de plus en plus. La discipline, qu'il était si important de rétablir, fut désorganisée à la fois et par la malveillante négligence de ces officiers, par leurs provocations envers les soldats, et par l'anarchique intervention des jacobins, dont les clubs prenaient beaucoup d'empire sur les troupes. Le ministre de la guerre Duportail et le comité militaire de l'assemblée commirent une grande faute en les encourageant à la fréquentation de ces clubs. Cependant les actes les plus marquant d'insubordination furent réprouvés par les décrets de l'assemblée et quelquefois réprimés avec vigueur. Telle fut l'affaire de Nancy, dont le parti contre-révolutionnaire se promettait déjà de grands résultats lorsque, par le concours de l'assemblée, du roi, des gardes nationales et de quelques régiments commandés par M. de Bouillé, qui professait encore sa fidélité à la constitution, ce mouvement insurrectionnel fut arrêté avec une sévérité exemplaire. L'assemblée constituante mérita la reconnaissance et l'attachement de l'armée. La paye du soldat, qui était très-insuffisante, fut augmentée; des ordonnances militaires se coordonnèrent avec l'esprit national, et ce sentiment d'honneur inhérent au soldat français, que le sentiment de la liberté rendait encore plus noble et plus délicat. On institua un mode d'avancement où les droits de l'ancienneté et ceux du talent étaient habilement balancés. On relit avec intérêt les excellents rapports du comité militaire de cette assemblée, ceux de MM. Alexandre Lameth président, Victor Broglie, Beauharnais, père du prince Eugène, Émery, Bureaux de Pusy, etc. Ce comité s'adjoignit les officiers les plus distingués dans tou-

tes les armes, et fonda la régénération de l'armée française. Mirabeau avait proposé de la dissoudre pour la recréer à l'instant. Cette proposition fut écartée, et l'on crut suffisant de lier les officiers par un serment civique. La fédération des gardes nationales et de l'armée de ligne, au 14 juillet 1790, fut une des plus belles époques de la révolution. Quatorze mille députés de quatre millions de gardes nationales, et des députés de tous les corps de l'armée, vinrent s'unir par un serment patriotique et cimenter cet amalgame qui a formé l'armée. Mais la force de cette armée fut moins encore dans les ordonnances militaires de l'assemblée constituante que dans le principe même de la révolution qui, détruisant toutes les prétentions des castes privilégiées, ouvrit une immense carrière au courage et au talent national, et centupla à cet égard nos chances contre les nations étrangères renfermées dans le cercle étroit des distinctions nobiliaires et des prérogatives de cour.

Le tocsin du 14 juillet avait retenti dans toute l'Europe, les doctrines de la liberté, de l'égalité, de la souveraineté des peuples, se trouvaient tout à fait transportées de l'Amérique dans l'ancien continent; les cabinets, les cours, les castes et les corporations privilégiées s'émurent. Cependant, sous quel prétexte pouvait-on s'opposer à ce mouvement intérieur de la France lorsque le chef de l'ancienne dynastie paraissait s'y être associé? L'évasion du roi au 21 juin 1791, le manifeste qu'il laissa pour l'assemblée, le traité de Pavie avec les Autrichiens, inconnu d'abord, mais que les Mémoires du marquis de Bouillé [1] nous ont depuis révélé, avaient momentanément dérangé ce système politique de l'assemblée constituante, puisqu'il était fondé sur l'assertion positive que le peuple et le monarque étaient unis ensemble contre les ennemis de la révolution; mais le retour du roi, l'acceptation de la constitution, réparèrent, autant que possible, ce contre-temps. La paix générale eût été assurée si les princes émigrés et leurs amis, sollicités par les constitutionnels de se réunir au roi, de renoncer aux préjugés de l'ancien régime pour recevoir tous les avantages du nouveau qu'on leur offrit avec profusion, n'avaient pas répondu : « *tout ou rien;* » ce qui voulait dire : « *la contre-révolution ou la guerre.* » C'est après cette époque, dans les derniers mois de 1791, que s'établit la funeste épidémie de l'émigration. Il est remarquable qu'elle fut à peine sensible dans les premiers temps de la révolution [2], époque d'anarchie inévitable. Les premiers désordres furent bien déplorables sans doute, quoique tous ensemble, pendant cette première année, ils n'équivalent peut-être pas, pour toute la France, à ce qui s'est passé dernièrement dans un seul département [3], lorsque le gouvernement du roi était reconnu partout, l'armée nationale licenciée, les places rendues, et toutes les forces de la coalition employées à maintenir leur ouvrage. Cette funeste émigration précéda aussi de beaucoup le 10 août 1792 et toutes les fureurs subséquentes, événements qui sans elles n'auraient jamais eu lieu. Elle eut une grande influence sur l'esprit et la discipline de l'armée. Il s'établit une mode de désertion, un point d'honneur de trahison, d'enlèvement des caisses des régiments et des avances reçues par les officiers, qui purent être canonisés dans le catéchisme de l'émigration, mais qui, justifiant en partie les vociférations des clubs contre les nobles et les officiers, portèrent les troupes à tous les sentiments de l'indignation et de la méfiance. La malveillance des gouvernements étrangers, inhérente à la nature même de notre révolution, excitée par les intrigues et les rapports infidèles du parti émigré, ne put se manifester qu'avec le temps. Il s'était établi d'abord en Angleterre, un esprit d'admiration et d'intérêt pour les premiers développements de la liberté nationale que M. Pitt lui-même se crut obligé de ménager. En vain M. Burke témoignait-il ses inquiétudes de ce que la France révolutionnaire allait former *un grand vide* dans la politique de l'Europe ; on faisait peu d'attention à cette prophétie devenue si ridicule par le rôle qu'ont joué depuis la république et l'empire, et qui au contraire n'a pu se vérifier momentané-

[1] Un autre royaliste, M. Bertrand de Molleville, dans ses derniers Mémoires, nous a révélé une négociation secrète du roi et de la reine, par l'entremise du comte Alphonse de Durfort avec M. le comte d'Artois et l'empereur Léopold, négociation un peu antérieure à l'évasion du roi et indépendante du voyage de Varennes qui ne fit que la déranger. Il y avait été stipulé que l'empereur enverrait une armée dans les Pays-Bas et engagerait d'autres puissances à s'unir à lui pour rétablir l'autorité du roi. On voit avec peine dévoiler ces funestes contradictions avec les déclarations formelles que le roi se croyait obligé, dans le même temps, de faire aux chefs de la révolution, au peuple français et à toute l'Europe. (*Note du général Lafayette.*)

[2] On a dit que ce furent les patriotes qui encouragèrent le départ des émigrés pour avoir l'occasion de saisir leurs biens. Les vrais amis de la liberté firent ôter les gênes des passe-ports parce qu'elles avaient toujours été contre leurs vœux. Les jacobins les rétablirent autant qu'il fut en leur pouvoir; Lafayette en avait obtenu la cessation vers la fin de l'assemblée constituante; leur rétablissement fut accompagné de conditions encore plus extravagantes qu'autrefois, sur la demande des jacobins du corps législatif. Les uns et les autres étaient conséquents à leurs principes, mais aucun d'eux n'avait fait la profonde spéculation qu'il est absurde de leur attribuer. (*Note du général Lafayette.*)

[3] En 1815.

ment que depuis leur destruction. L'impératrice Catherine et le roi de Suède ne témoignèrent d'abord leur mécontentement que par des bravades. L'Allemagne se contentait de se défendre de la contagion des principes français, et d'incidenter sur les droits féodaux des princes possessionnés en Alsace pour lesquels on leur offrait en vain des compensations exorbitantes. Ce sont ces mêmes princes alors si difficiles à contenter, ce sont les souverains, leurs supérieurs, qui les mettaient en avant, que depuis on a vus venir baiser la main toute-puissante dont un signe disposait de leur sort, et remplir les antichambres ministérielles où s'était établi, pour tous ces enfants de la légitimité, un marché ouvert de dénonciations, d'acquisitions et de spoliations réciproques. Cependant les menées des princes émigrés et de leurs protecteurs, que le gouvernement anglais dirigeait sous main, mais bien plus encore la crainte et la haine des principes libéraux et populaires de la révolution, prévalurent sur les autres considérations d'état et même sur les divisions et les jalousies mutuelles qui jusqu'alors avaient formé la diplomatie de l'Europe. Le traité de Pilnitz fut signé. Ce grand acte politique, devenu la charte de tous les priviléges monarchiques et aristocratiques contre les droits des hommes et des nations, a été le type de toutes les coalitions suivantes, qui n'en furent qu'une conséquence nécessaire. Nous voyons aujourd'hui ce système perfectionné et cimenté sous des formes moins tranchantes, et sous la dénomination spécieuse de *Sainte-Alliance* des gouvernements légitimes.

C'est le 27 août 1791, dans une entrevue de l'empereur d'Allemagne, du roi de Prusse et de l'électeur de Saxe, et après quatre jours de conférences où assistèrent le comte d'Artois et le marquis de Bouillé, que fut conclu le premier engagement des puissances : « *d'unir leurs forces pour* » *rétablir en France la monarchie sur des bases* » *également convenables aux droits des souverains* » *et au bien-être de la nation française.* » Il avait été précédé, le 17 août, par un *conclusum* de la diète de Ratisbonne sur les réclamations des princes possessionnés, où l'on chargeait l'empereur d'armer les cercles de l'empire. La constitution fut acceptée par le roi le 13 septembre. Un décret de l'assemblée, sanctionné par le roi, prononça, sur la motion de Lafayette, une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution, abolit l'usage des passe-ports et tout autre serment que le serment civique. La rédaction de ce décret comprenait tout ce qui avait pu être fait contre les émigrés [1]. C'est à cette époque que les constitutionnels renouvelèrent leurs instances et leurs offres pour la rentrée et la réunion de tous les Français sous le nouveau pacte que le roi venait d'accepter. Ils furent refusés, et ce refus rendit impossible le rétablissement de la confiance entre le peuple et le roi, par qui les émigrés se disaient être tacitement autorisés. Ce refus donna aux jacobins et à tous les perturbateurs d'immenses moyens d'influence et de trouble. L'assemblée constituante se sépara le 30 septembre, après avoir réglé tout ce qui tenait à la composition et à l'avancement, au bien-être, à la jurisprudence de l'armée; et lorsqu'elle abolit les ordres de chevalerie, elle maintint provisoirement la croix de Saint-Louis, *en attendant*, dit-elle, *l'institution d'un ordre à la fois civil et militaire*, expression qui indiquait déjà ce qui depuis a été exécuté par l'institution de la légion d'Honneur; mais au milieu de tout ce qu'elle fit pour l'avantage, la gloire et la force des défenseurs de l'État, le premier et le grand mobile de nos prodiges militaires se trouve dans la révolution elle-même. C'est par elle que la liberté anima tous les cœurs d'un enthousiasme irrésistible, et que l'égalité, faisant tomber toutes les barrières qui jusqu'alors repoussaient le courage et les talents, leur ouvrit une vaste carrière où se sont élancés, des derniers rangs de la garde nationale et de l'armée, une foule de héros et plusieurs capitaines qui, sans la révolution, auraient vieilli inconnus à leurs concitoyens et à eux-mêmes.

Les premières démonstrations hostiles de la coalition de Pilnitz datent de la fin de 1791. La notification que fit le roi de l'acceptation de l'acte constitutionnel n'obtint que des réponses froides, ambiguës et évidemment concertées entre les puissances. Les ministres du roi, dans ces cours, furent reçus avec impertinence ou du moins sans cordialité. La plupart de ces puissances avaient des envoyés à Coblentz. Le comte Romanzoff y était accrédité par l'impératrice de Russie. Le roi de Suède, Gustave III, se prononçait avec indiscrétion comme devant être le chef d'une croisade anti-gallicane. L'empereur Léopold se montra d'abord plus

[1] L'assemblée législative, par ses décrets des 30, 31 janvier et 1er février 1792, rétablit l'usage des passe-ports pour les Français et les étrangers, le 18 mai de la même année elle adopta contre ceux-ci de rigoureuses mesures de police. On lit à ce sujet dans *les Révolutions de Paris* (journal de Prudhomme) : « Sur une motion insidieuse de Lafayette, l'assemblée constituante décréta une amnistie et la liberté de » voyager en France, d'en sortir à volonté. Cette loi qu'on » présenta comme d'un beau mouvement digne d'une grande » nation qui a la conscience de sa force, ne fut alors qu'un » acte d'une imprudence insigne. »

sage dans le Brabant, soit à l'égard de la cocarde nationale, soit contre les rassemblements armés des émigrés [1]; mais ces mêmes rassemblements furent tolérés dans les électorats ecclésiastiques. Les princes de l'empire avaient reçu la circulaire de la diète qui ordonnait d'armer les cercles et de tenir prêts les contingents. L'empereur en donna communication à Louis XVI, et, en réponse à une réquisition amicale du roi à l'électeur de Trèves, avant même d'avoir pu avoir connaissance de celle du 14 décembre, il déclarait, dès le 20 de ce mois, avoir déjà prévenu cet électeur qu'en cas d'attaque de notre part, le général autrichien Bender marcherait à son secours [2]. Il ajoutait que la constitution de l'empire n'admettait aucune indemnité pour les princes possessionnés en Alsace. Cette garantie des possessions féodales servait de prétexte aux cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, au moment même où, violant scandaleusement les garanties les plus solennelles et les plus récentes, elles s'occupaient de partager entre elles les restes de la Pologne. Le gouvernement anglais excitait sous main ces mouvements contre nous [3]; ce qui n'empêchait pas Brissot de dire à la tribune, le 29 décembre 1791 : « *Je ne crois pas que nous ayons,* » *ni ouvertement, ni en secret, rien à craindre* » *de l'Angleterre.* »

D'après les rapports officiels, l'armée de ligne, à cette époque, était à l'effectif de 145,000 hommes, dont 27,000 de troupes à cheval et 8,000 d'artillerie. Au complet elle eût dû être de 212,000 hommes. Sur 107,000 hommes de bataillons volontaires de gardes nationales, la moitié était déjà formée, l'autre prête à l'être, sans compter 50,000 hommes de gardes-côtes. Quarante-cinq places fortes étaient remises en état avec activité; nos arsenaux se remplissaient. Les magasins contenaient une année de vivres pour 200,000 hommes. Le nombre des officiers qui avaient abandonné l'armée allait à 1,900. La proposition d'afficher leurs noms avait été rejetée. On fit cependant, au mois de novembre, la première loi contre les émigrés [4]. Les princes français, chefs des rassemblements, y étaient déclarés coupables de conjuration, et devant être punis de mort, s'ils n'étaient pas rentrés le 1er janvier 1792. Le roi refusa sa sanction à cette loi; mais il pressa par une proclamation les émigrés de rentrer, et l'ordonna impérieusement à ses frères. Ils n'en continuèrent pas moins leurs menées et leurs armements, et le 1er janvier, l'assemblée rendit à l'unanimité un décret qui mettait en accusation les deux frères du roi, le prince de Condé, et trois autres chefs de Coblentz [5].

Narbonne était depuis le 6 décembre 1791 ministre de la guerre [6]; plein d'activité, de franchise et de talents, il donna un grand mouvement aux affaires militaires. Le 14, le roi vint lui-même annoncer qu'il avait déclaré à l'électeur de Trèves « *que si, avant le 15 janvier, tout attroupement armé de Français réfugiés n'avait pas cessé dans ses États, il ne verrait plus en lui qu'un ennemi de la France.* Il ajouta *que pareille déclaration serait faite à tous ceux qui favoriseraient ces rassemblements; qu'il avait réclamé l'intervention de l'empereur d'Allemagne, qui s'était conduit en fidèle allié; mais que, s'il le fallait, il proposerait d'avoir recours aux armes.* » Le ministre annonça [7] la formation de trois armées de 50,000 hommes et dit « *que la patrie désignait pour chefs les généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette.* » La salle retentit plusieurs fois d'applaudissements. Lorsque Narbonne avait proposé dans le conseil le choix de ces trois généraux, le roi s'était opposé à la nomination de Lafayette. « *Si Votre Majesté ne le nomme pas aujourd'hui,* dit le ministre, *le vœu national vous y obligera demain.* » Ses collègues furent du même avis, et le roi céda.

Les adversaires de la révolution ayant été mis à l'abri de toutes persécutions par le décret qui abolissait les procédures pour cause d'opinions ainsi

[1] Au mois de décembre 1791, l'empereur fit proclamer dans les Pays-Bas un édit contenant, sous des peines très-sévères, défense de recruter ou de rassembler des troupes étrangères à son service.

[2] (*Moniteur*, séance du 31 décembre 1791.) « M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, fait lecture d'*un office daté de Vienne, 31 decembre*, par lequel le chancelier de l'empire instruit l'ambassadeur de France à Vienne, que le prince-électeur de Trèves a rendu compte à l'empereur, de la déclaration que lui a faite le roi des Français, relativement aux rassemblements des émigrés dans ses États; que l'électeur de Trèves a répondu à cette déclaration, qu'il avait suivi les réglements mis en vigueur dans les Pays-Bas autrichiens; que l'électeur de Trèves redoutant la réalisation des inquiétudes que lui donnait cette déclaration, avait réclamé l'assistance de l'empereur; que l'empereur, convaincu des intentions modérées de S. M. T. C., mais n'étant point rassuré par son expérience journalière sur l'adoption générale de ces intentions, et craignant que malgré les principes du roi il ne soit commis des voies de fait contre l'électeur, a cru devoir enjoindre au maréchal Bender de lui porter les secours les plus efficaces... etc. »

[3] Un historien estimable de la révolution (Toulongeon, tome I, page 236), cite à cette occasion un passage du célèbre chancelier Bacon, qui regarde comme le premier intérêt du cabinet de Londres, d'étouffer chez toutes les nations de l'Europe « *la seule velléite de se rendre véritablement libres.* » (*Note du général Lafayette.*)

[4] Décrets du 8 et du 9 novembre 1791.

[5] MM. de Calonne, de Laqueille et Grégoire Riquetti de Mirabeau.

[6] M. de Narbonne remplaça M. Duportail, qui avait donné sa démission le 1er décembre.

[7] A la même séance du 14.

que le régime des passe-ports, et toutes les institutions étant organisées, nous avons vu que Lafayette s'était retiré avec sa famille dans les montagnes d'Auvergne. On avait cherché à l'en tirer pour l'appeler aux fonctions de maire de Paris où les jacobins prétendirent qu'il sollicitait *incognito* cette faveur, en même temps que les aristocrates lui attribuaient je ne sais quel projet de faire une république des départements du midi. L'influence de la cour réunie à celle des jacobins fit nommer Pétion d'autant plus facilement qu'une grande partie des amis de Lafayette crut devoir se conformer au parti qu'il avait pris et annoncé depuis longtemps de vivre dans la retraite après l'adoption de l'acte constitutionnel [1]. Il dut en sortir néanmoins pour se rendre au poste où le choix du gouvernement et de son pays menacé par la coalition venaient de l'appeler. Quand il arriva à Paris, Narbonne était déjà parti pour visiter la frontière, en lui donnant rendez-vous à Metz où Luckner et Rochambeau allaient être reçus maréchaux de France.

Lafayette eut pu l'être aussi sur un décret spécial du corps législatif [2]; il détourna plusieurs de ses membres d'en faire la proposition, non-seulement parce qu'un nouveau grade eût été en contradiction avec le décret de l'assemblée constituante qui ne voulait pas qu'un député pût accepter de l'avancement autre que celui de l'ancienneté, pendant deux ans, mais parce que son existence personnelle rendait ce nouveau titre inutile à la défense du territoire. Il fut reçu par le roi avec politesse, et il dit en se présentant à la barre de l'assemblée qui le comblait de tous les témoignages de sa confiance :

(*Séance du 24 décembre.*) « L'assemblée nationale connaît mes principes et mes sentiments. Je me borne donc à lui exprimer ma vive sensibilité pour les signes d'approbation qu'elle a daigné donner aux choix du roi, et je joindrai cet hommage à celui de mon respect pour l'assemblée nationale, de mon dévouement inaltérable pour le maintien et la défense de la constitution. »

Le président Lémontey répondit : . . . .

. . . . . « Les gardes nationales, dont vous avez créé les premiers mouvements, reconnaîtront votre voix : elles seront dignes d'elles et de vous. Si tel est l'aveuglement de nos ennemis, qu'ils veuillent éprouver la force d'un grand peuple régénéré et qu'ils veuillent le combattre, le peuple français, qui a juré de vaincre ou mourir pour la liberté, présentera toujours avec confiance aux nations et aux tyrans, la *constitution* et *Lafayette.* »

Quand Lafayette quitta Paris, la garde nationale bordait les rues. Il voulut témoigner au roi son respect en s'arrêtant pour prendre congé de lui. Les jacobins lui reprochèrent d'avoir agi en courtisan; la cour déclara *qu'il avait l'intention de braver le roi et la reine.* Il les laissa dire et se rendit à son quartier général de Metz [3], où il fut convenu avec Narbonne que les trois généraux réunis dans cette ville pour une conférence, prendraient position à Liége, à Trèves et à Coblentz. Mais l'électeur de Trèves fut autorisé par les puissances qui le dirigeaient, à faire sa soumission. Le 5 janvier 1792, les rassemblements furent dissipés [4]. Les armées restèrent en France, se préparant à une lutte inévitable. La belle adresse aux Français *sur la nécessité de la guerre,* rédigée par Condorcet, adoptée unanimement le 29 décembre par l'assemblée, présentée le même jour au roi, ouvre très-noblement l'année 1792, et mériterait d'être consignée dans notre histoire militaire.

Luckner avait été le plus célèbre partisan de la guerre de sept ans. Il partagea avec le duc de Brunswick les commissions de confiance dans l'armée du prince Ferdinand, et commandait l'avant-garde de cette armée alliée. Après la paix de 1763, le duc de Choiseul l'attira à notre service avec le grade de lieutenant général et 60.000 liv. de pension que l'assemblée constituante lui conserva par exception. Aussi fut-il très-attaché à la nouvelle constitution, mais sans y rien comprendre; et lorsque les jacobins voulurent exalter sa libéralité pour calomnier celle de leurs adversaires, il déjouait souvent ses admirateurs politiques par des quiproquo assez plaisants. Il n'avait pas de combinaisons étendues, mais du coup d'œil, une

[1] Pétion fut nommé le 16 novembre 1791. Deux semaines après cette élection, Manuel et Danton obtinrent la majorité des suffrages pour les fonctions de procureur et de substitut adjoint du procureur de la commune de Paris.

[2] D'après les principes qui réglaient à cette époque l'organisation militaire, le roi ne pouvait conférer le grade de maréchal aux généraux Luckner et de Rochambeau; il fallut un décret de l'assemblée.

[3] « Le général Lafayette est parti ce matin à dix heures » pour aller prendre, à Metz, le commandement qui vient » de lui être confié. Pendant sa traversée de Paris, qui a duré » près de deux heures, il a été accompagné par des détachements de tous les bataillons de la garde nationale, et par » une foule innombrable de citoyens, qui lui offraient avec » enthousiasme les expressions de l'estime, de la confiance » et de la reconnaissance publique. La garde nationale à » pied l'a accompagné jusqu'aux barrières, et la garde nationale à cheval jusqu'à Gonesse. » (*Moniteur* du 25 décembre 1791.)

[4] Ces dispositions de l'électeur furent annoncées dès le 1er janvier, dans un office que M. de Lessart communiqua le 6 à l'assemblée législative.

grande habitude et l'activité d'un jeune homme. Rochambeau, qui avait fait sa fortune par les armes, était déjà au service dans la guerre de Flandre. Il fit avec distinction celle de sept ans, et en s'adonnant pendant la paix à tout le mouvement des nouvelles tactiques et des manœuvres d'esplanade que personne n'entendait mieux que lui, il ne perdit pas de vue les parties essentielles du métier. C'était un homme de guerre. Chargé du corps d'armée auxiliaire que le roi envoya aux États-Unis, il n'eut qu'au siége d'York l'occasion de servir activement; mais il fit admirer sa discipline et sa sagesse. Ces deux maréchaux, très dissemblables entre eux, avaient un inconvénient commun qui tenait à leurs avantages mêmes; c'était de trop se méfier de leurs troupes nouvelles et inexpérimentées dans une lutte contre les troupes les plus renommées de l'Europe. Il n'en était pas de même de Lafayette. Animé par le mouvement révolutionnaire et par la confiance de son âge, il augurait mieux de l'enthousiasme de la liberté. Son expérience se bornait à la guerre des États-Unis, mais il y avait été officier général américain à l'âge de dix-neuf ans. Il y avait eu plusieurs succès, nommément dans la campagne de 1781 en Virginie, où il avait commandé en chef. Au reste, à l'exception de ces trois généraux, il n'y avait pas un militaire dans toute l'armée française qui eût mené deux mille hommes à la guerre. Leur premier soin fut d'organiser leur armée et d'y établir la discipline. Rochambeau avait à cet égard plus de connaissances que les deux autres.

On s'attendait à voir le général révolutionnaire plus indulgent que les maréchaux. Ce fut le contraire; tandis que ceux-ci croyaient devoir fréquenter les clubs, il n'y mit pas les pieds. Son ordonnance de discipline fut plus sévère que celle de l'ancien régime. Secondé par les officiers patriotes, ils arrivèrent au point que la mollesse dans le commandement passa chez les soldats pour un signe d'aristocratie. Il rompit tout à la fois les habitudes de luxe et d'équipages des anciennes armées françaises. Les deux autres commandants en chef virent avec plaisir sa popularité couvrir des mesures austères dont ils sentaient comme lui l'importance. Ils s'occupèrent aussi à donner aux manœuvres de paix une direction plus militaire. Lafayette en introduisit une dont le principe, particulièrement favorable à l'ardeur, à la prestesse et à l'intelligence françaises, a depuis été généralement adopté; c'est celui de couvrir les masses agissantes d'un rideau de tirailleurs, prêts à y rentrer ou à poursuivre leurs avantages. Les auteurs espagnols attribuent le gain de la bataille de Pavie à une manœuvre de ce genre du marquis de Pescayre qui lança quinze cents arquebusiers voltigeurs sans ordre, mais bien exercés, au milieu de l'ordonnance française. Cette circonstance et l'opinion du duc de Guise sur le parti qu'on pourrait tirer de ce genre de guerre contre les masses invincibles de l'infanterie suisse et les reitres, se trouvent très-bien rapportées dans le 27ᵉ discours de Brantôme sur les divers commandants espagnols.

Pendant son voyage en Prusse, Lafayette avait particulièrement étudié l'artillerie à cheval, et n'ayant pas pu en obtenir l'introduction avant la révolution, ce fut un des résultats du pouvoir qu'elle lui donna, ainsi qu'au comité militaire de l'assemblée constituante qui adopta les mêmes vues. Deux compagnies furent créées, l'une à l'armée de Luckner, commandée par le capitaine Chanteclair qui avait servi sous Lafayette en Virginie, l'autre à l'armée de Lafayette sous le capitaine Barrois. Les pièces de 8 furent substituées à celles de 3, qui était le calibre prussien. On aime à retracer l'origine d'une institution qui a rendu de si grands services à nos armées. Pour tenir au complet les escadrons et bataillons de guerre, on laissa en garnison le dernier escadron et le 2ᵉ bataillon de chaque régiment, sur lesquels se dirigeaient les recrues. Au premier bataillon commandé par le colonel, on réunit deux bataillons de volontaires nationaux. Les secondes compagnies de grenadiers formèrent avec des grenadiers volontaires des bataillons de réserve. On créa des bataillons de chasseurs à pied et des compagnies franches. La cavalerie était manœuvrière et bien montée. Les corps d'artillerie et du génie étaient sans contredit les premiers de l'Europe. Les soldats, les sous-officiers, ainsi que les officiers patriotes, étaient pleins de zèle; mais tout s'entravait par la malveillance ou l'indécision des aristocrates, qui balançaient à déserter ou qui attendaient le moment de rendre la désertion utile à leur parti. En vain le ministre, les généraux, les avaient-ils adjurés au nom de l'honneur de s'en aller en sûreté ou de rester fidèles. Jamais ils n'eurent à se repentir de leur confiance en ces paroles. Beaucoup d'exemples pourraient être cités, comme celui de ce capitaine du 6ᵉ régiment d'Armagnac, qui, confessant sa haine de la révolution, avouait qu'il n'était retenu que parce que, sous l'ancien régime, M. de Bouillé n'avait pas pu obtenir la retraite due à ses blessures dans les colonies. « *Eh bien,* lui répondit Lafayette, *ta justice qui vous fut refusée par le gouvernement que vous regrettez, va vous être rendue par le gouvernement que vous ne voulez pas servir.* » Mais au lieu d'être touchés par ces traits de loyauté réciproques, la plupart des officiers émigrants attendaient ou que des fonds publics fus-

sent dans leurs mains, ou que leur désertion au moment d'une affaire pût désorganiser les corps. Pour ne citer que deux exemples parmi tant d'autres et dans la même année, le colonel commandant à Longwy, après avoir longtemps fait le patriote, emporta en désertant de la place 6,000 liv. que le général en chef lui avait confiées pour avoir des intelligences; et presque tous les officiers de Royal-Suédois, dont il faut excepter le colonel et quelques autres gens d'honneur, attendirent pour déserter à l'ennemi la nuit même où le premier détachement de l'armée du centre, sous le général Gouvion, passa la frontière avec la confiance d'avoir une affaire le lendemain. Cette trop juste méfiance à l'égard d'une grande partie des officiers rendait notre position incertaine et pénible.

Quoique la guerre entre le droit divin des rois et la souveraineté des peuples, entre les privilégiés de toute l'Europe et les révolutionnaires français, parût un événement inévitable, il semble à l'hésitation des divers partis, deux exceptés, les émigrés et les jacobins, que tous les hommes publics eussent un pressentiment de ce que cette terrible détermination allait coûter à l'humanité; encore les jacobins étaient-ils divisés sur ce point. Plusieurs de leurs chefs, et en particulier les girondins, cherchaient dans la guerre *une occasion d'attaquer avec avantage les constitutionnels de* 91 *et leurs institutions* [1]. Ils y cherchaient, comme l'a dit encore Brissot dans son adresse aux Français, « *l'occasion de tendre des piéges au roi pour manifester*, disait-il, *sa mauvaise foi et ses liaisons avec les princes émigrés.* » Mais beaucoup d'autres jacobins n'avaient pas adopté ce raffinement de politique. On a même vu, depuis, les vainqueurs du 31 mai en faire un sujet d'accusation contre leurs anciens amis.

Chez les émigrés, au contraire, l'ardeur pour l'invasion, les instances auprès de toutes les cours, furent unanimes; il leur suffisait de pouvoir engager la querelle et d'avoir poussé les armées étrangères dans le sein de leur pays, persuadés qu'ils étaient que la contre-révolution en serait le résultat assuré. On savait que M. de Calonne, le principal agent des princes, avait dit publiquement à Bruxelles : « *Si les puissances tardent à déclarer* » *la guerre, nous saurons bien la faire déclarer par* » *les Français.* » L'aristocratie de la cour faisait les mêmes vœux. Le roi et la reine flottaient entre les partis. La reine surtout, qui aurait consenti à devoir sa délivrance aux armes autrichiennes et même à celles des Prussiens, était retenue par sa répugnance à devenir l'obligée de *Monsieur* qu'elle n'avait jamais aimé, et du comte d'Artois qu'elle n'aimait plus. « *Le comte d'Artois sera donc un héros!* » disait-elle avec amertume.

Quelques royalistes mitigés et même quelques constitutionnels, autrefois très-ardents dans les opinions populaires, mais qui étaient revenus à des idées de constitution anglaise, tentèrent de profiter de cette disposition du roi et de la reine, et de la modération du caractère de Léopold, non qu'ils s'entendissent avec les émigrés, comme ils en ont été faussement accusés, mais ils souhaitaient, dit-on, que les effets de la coalition se bornassent à de simples démonstrations, et songeaient vraisemblablement alors à se servir de cette impression sur le peuple français, pour donner à Louis XVI un rôle de médiateur, modifier la constitution et fortifier la royauté constitutionnelle. Cette combinaison du *comité autrichien,* fort exagérée par l'esprit de parti [2], était blâmable sous le rapport de la dignité et de la volonté nationales, mais elle n'en était pas moins opposée à la politique des contre-révolutionnaires. Un comité de quelques personnes coopéra dans ces vues à une correspondance de la reine avec son frère, antérieure à la déclaration de guerre. Voilà quel fut le prétexte de la fameuse dénonciation du *comité autrichien* dans laquelle on confondit à dessein tous les chefs constitutionnels, civils et militaires, et nommément les généraux des armées, Rochambeau qui ne se mêla jamais d'aucune combinaison politique, Lafayette à qui cette négociation était comme de raison plus soigneusement cachée qu'à qui que ce fût, et dont l'exclusion de toute confidence de ce genre avait été la première des conditions entre les parties intéressées, tant françaises qu'étrangères [3]. La presque totalité des constitutionnels pen-

[1] Voy. dans *le Moniteur* (séance du 3 avril 1793) la réponse de Brissot à Robespierre qui venait de l'accuser de complicité avec Dumouriez : « *J'avais fait part de mon opinion* » *aux jacobins et j'avais prouvé que la guerre était le seul moyen* » *de dévoiler les perfidies de Louis XVI. L'événement a justifié* » *mon opinion. Robespierre croyait parvenir plus sûrement au* » *républicanisme en ôtant à Lafayette son commandement et* » *au roi son pouvoir. J'avais senti que, dans les circonstances,* » *cette opinion était impolitique, parce qu'on nous opposait tou-* » *jours la constitution, et que la constitution ne pouvait tomber* » *qu'en ayant la guerre.* »

[2] Carra dénonça le 15 mai 1792, dans ses *Annales patriotiques, un comité autrichien,* dont MM. de Montmorin et Bertrand de Molleville étaient, selon lui, les principaux agents contre-révolutionnaires. Ceux-ci répondirent par une plainte en diffamation qui amena dans l'assemblée législative de nouvelles dénonciations de Brissot, à la séance du 23 mai. Cette accusation fut reprise par Chabot, le 4 juin, contre MM. de Narbonne, de Lessart, Duport-Dutertre, Brissot, Lafayette et les généraux. L'assemblée passa à l'ordre du jour.

[3] Les jacobins qui tenaient à Robespierre s'opposaient à la guerre, parce qu'ils craignaient qu'elle ne fût dirigée par

sait avec lui qu'il n'y avait de salut que dans le ralliement complet et sans arrière-pensée autour de la constitution de 91 malgré ses défauts; qu'on devait maintenir franchement la paix si elle était encore possible; mais que, dans le cas contraire, il fallait laisser aux cours étrangères tout l'odieux de l'initiative.

Sur ces entrefaites, les trois généraux furent appelés à Paris par le ministre de la guerre. Dans le conseil d'État, où ils furent introduits, on délibéra le plan d'une campagne qui paraissait inévitable. Il y fut convenu qu'alors Lafayette entrerait dans les Pays-Bas à la tête de quarante mille hommes, et que Rochambeau se tiendrait prêt à le soutenir tandis que Luckner manœuvrerait sur le Rhin. On avait de fortes raisons d'espérer que l'occupation de Mayence serait le résultat de ce dernier mouvement. Le maréchal de Rochambeau avait le premier proposé que Lafayette avec son armée se chargeât de celui des Pays-Bas : « *parce qu'il s'agit là de révolution,* » avait-il dit assez naïvement au conseil, « *et Votre Majesté sait que* » *M. de Lafayette s'y connaît mieux que personne.* » Le rôle que le maréchal s'était réservé convenait à son expérience et à l'opinion qu'il avait exprimée en faveur de la guerre défensive.

Le séjour des généraux à Paris fut prolongé par des intrigues. Lafayette vit avec regret la division entre les constitutionnels et les girondins. S'il y avait, parmi les premiers, quelques royalistes moins républicains que les autres, on peut dire que ce parti s'en tenait strictement à la constitution établie par la souveraine volonté du peuple et acceptée par la France avec transports. Les girondins au contraire, quoique beaucoup d'entre eux fussent également des royalistes constitutionnels, affectaient des inquiétudes, cherchaient à modifier ou plutôt à troubler la marche de la constitution sans avoir de but fixe et pour ne pas se laisser dépasser en popularité par les véritables jacobins. Ceux-ci en firent leurs instruments malgré la supériorité des talents oratoires de la gironde, et les brisèrent aussitôt qu'ils eurent de concert écrasé le parti constitutionnel. Ce fut inutilement que Lafayette tâcha de réunir les girondins. Les mouvements de l'armée étaient prévus d'avance entre les généraux et le ministre de la guerre, lorsqu'un prétexte de renvoyer M. de Narbonne se présenta au roi et à ses conseillers. Ce fut un grand malheur.

Deux ministres étaient patriotes fermes et zélés ; deux autres modérés, mais honnêtes; le cinquième, M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, fort aristocrate; le sixième, M. de Narbonne, constitutionnel plein d'ardeur et d'activité. Celui ci eut à se plaindre de M. Bertrand. Lafayette fut consulté [1]; dans la conférence qui eut lieu à ce sujet entre lui et le ministère, M. Bertrand consentit à donner sa démission, et ne demanda que le temps nécessaire pour se justifier d'une imputation des jacobins. Narbonne déplaisait à la cour par la franchise de son caractère, sa conduite patriotique et son attachement à Lafayette. Les généraux,

leurs rivaux politiques, et aussi parce que plusieurs, pour de l'argent, comme Danton, ou par des ressorts inconnus à eux-mêmes, étaient sous l'influence du petit parti de la cour qui, redoutant l'influence des princes, s'occupait de négociations secrètes. Ce sont les girondins qui, à cette époque voulaient la guerre à tout prix, dans l'espoir qu'elle faciliterait leurs vagues projets d'ambition; les stipendiés des puissances agissaient dans le même sens avec des vues différentes; mais le *comité autrichien* aurait voulu que l'intervention des étrangers se bornât à des menaces, l'intervention des jacobins à la démonstration des défauts de la constitution établie, et l'intervention de la cour à un déplacement de faveur qui eût fait ministres les directeurs de cette intrigue, tandis que nous aimions mieux entreprendre franchement la guerre que de nous soumettre à l'insolente influence de la coalition européenne, ce qui explique la ligne ferme et constante des hommes qu'on regardait comme nous étant attachés. Tout en réprimant l'ardeur des girondins, nous ne voulions pas que le peuple français se laissât humilier; nous trouvions que le ministère avait mis dans sa modération trop de complaisance, et nous montrions plus de disposition à la guerre, en proportion des efforts de la coalition pour influer sur nos affaires. En affirmant que MM. de Lameth et leurs amis complotaient une contre-révolution pure et simple, on a perdu le fil de l'intrigue. L'objet de la correspondance entre la cour de Vienne, la reine et eux, était que les puissances prissent une attitude formidable qui décourageât notre esprit public; de manière que la nation crût n'avoir de ressource que dans le roi, qui l'aurait constituée à l'anglaise et aurait confié à ces messieurs la direction des affaires. L'extrait du journal d'Adrien Duport en fournirait la preuve; mais il y en a beaucoup d'autres. Cette intrigue, moins coupable dans l'intention de ses auteurs que celle des véritables contre-révolutionnaires, fut pourtant désastreuse : les étrangers se sentirent encouragés par l'espoir d'une intelligence secrète avec une section du parti patriote et avec des hommes qui, ayant joué le premier rôle aux jacobins, parurent représenter une puissance populaire. Le roi et la reine découvrant ainsi un moyen de salut entre le triomphe des princes qu'ils redoutaient, et la constitution nationale dont leur amour-propre s'irritait, flattèrent tous les partis sans se décider à rien et craignirent moins la désorganisation qu'ils croyaient propre à leur ramener le peuple. Un grand nombre de bons citoyens, voyant des intrigues souterraines, se défièrent non-seulement de la cour, mais des hommes qui avaient établi le trône au 21 juin, et tout cela donnait aux anarchistes beaucoup d'avantages. M. Théodore de Lameth et quelques autres étaient soupçonnés de ces liaisons avec la cour, et cette inculpation pour ses frères était vraie; mais nous reconnaissons qu'il a très-loyalement défendu la liberté et la constitution dans l'assemblée législative. Ces Messieurs doivent être excusés autant que les intérêts de la liberté le permettent. (*Note du général Lafayette.*)

[1] Voyez à l'appendice de ce volume, n° 7, l'extrait d'un rapport de M. de Lessart au roi sur ces divisions du ministère.

craignant de perdre un ministre si utile, étaient convenus entre eux de lui écrire chacun une lettre qui exprimât leur confiance et le prix qu'ils mettaient à lui voir conserver sa place ; ils espéraient l'appuyer ainsi dans le conseil. Narbonne donna connaissance de ces lettres à ses amis; on les fit imprimer sans sa participation et contre son vœu. Le roi saisit cette occasion de le renvoyer [1]. Le reste du ministère qui avait abandonné un collègue si distingué ne put plus se soutenir lui-même. Il serait fort injuste d'accuser M. de Lessart de trahison, mais il avait négocié avec une timidité fâcheuse. Brissot le fit décréter d'accusation devant la haute cour nationale [2]; les trois autres ministres donnèrent leur démission [3]. Lafayette ne songea qu'à indiquer de bons choix; il proposa Barthélemy et Diétrich; mais M. de la Porte, organe des contre-révolutionnaires aristocrates, fit composer, de concert avec les chefs jacobins, un ministère du parti de la Gironde. Dumouriez, militaire et politique intrigant, indifférent aux partis comme aux opinions, en devint le chef; on lui donna pour collègues des amis de Brissot et deux jacobins honnêtes gens; de Grave, successeur de Narbonne, ne fut nommé que pour faire place un peu plus tard à Servan, autre ami de Brissot [4]. Sans témoigner aucune humeur, Lafayette alla travailler avec Dumouriez ; il avait trouvé le précédent ministère trop faible dans ses négociations; il fut frappé de l'empressement de celui-ci à provoquer la guerre dès ses premières mesures. Dumouriez promit néanmoins aux généraux de ne la déclarer que lorsqu'ils seraient prêts à marcher ; mais il manqua à son engagement avec une apparente étourderie qu'on soupçonna n'être pas étrangère à la prédiction de Calonne [5]. Peu confiants en de telles promesses, Luckner et Lafayette se rendirent à leur destination respective. Rochambeau fut retenu quelque temps à Paris par sa santé.

Arrivé à Metz, Lafayette y reçut officiellement un décret, rendu à la séance du 14 janvier, sur la motion de Guadet, orateur girondin et immédiatement sanctionné par le roi. Ce décret qui avait précédé le renouvellement du ministère déclarait « *infâme et traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation tout Français qui pourrait prendre part directement ou indirectement à un projet dont le but serait une modification de la constitution, une médiation avec les rebelles, ou qui tendrait à rendre aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine quelques-uns des droits supprimés par l'assemblée constituante.* » L'assemblée tout entière s'était réunie à cette déclaration par un serment que répétèrent toutes les autorités publiques. Lafayette le fit publier suivant l'intention expresse du corps législatif, en présence et au milieu des applaudissements de son armée. Cependant, comme les jacobins, continuant à désorganiser la France par leurs écrits et leurs agitations, employaient tous les moyens capables de ruiner la discipline de l'armée ou d'avilir les lois de l'État, il était fort difficile à un général constitutionnel de traiter avec le ministère nommé sous l'influence de cette

[1] On trouve dans *le Moniteur* du 10 mars 1792 une lettre du maréchal Luckner à M. de Narbonne pour l'engager à ne pas quitter le ministère. Le *Journal de Paris* du 8 publie deux autres lettres écrites avec la même intention : l'une (du 4 mars) par M. de Rochambeau, l'autre par le général Lafayette. (Voy. plus haut dans la correspondance du mois de mars). — M. de Narbonne fut renvoyé le 9, en même temps que M. Cahier de Gerville donnait sa démission. Voici comment fut constitué le nouveau ministère le 24 : MM. Dumouriez, aux affaires étrangères; — Roland, à l'intérieur; — De Grave, à la guerre; — Lacoste, à la marine; — Clavière, aux contributions publiques. — M. Duranton fut nommé le 14 avril à la justice.

[2] L'assemblée constituante, après avoir établi en France la procédure du jury, voulut que les accusés de *crime d'État* pussent participer au bénéfice de cette institution; elle décida qu'une liste de hauts jurés serait formée par tous les départements; que les juges seraient tirés du tribunal de cassation où ils étaient arrivés par le choix des départements et comme l'élite des corps judiciaires de France; enfin, elle établit à trente lieues de Paris et du corps législatif, un tribunal sous le nom de *haute cour nationale*, d'où devaient émaner les décrets d'accusation. Jamais il n'y eut de combinaison plus favorable à la justice et à l'humanité. De Lâtre, accusé de conspiration, fut acquitté le 9 août 1792, par la haute cour nationale; les princes français, dénoncés pour une rébellion manifeste, y avaient été condamnés par contumace, et quoique dénoncée elle-même journellement par les jacobins, comme trop favorable aux accusés, elle continua courageusement ses fonctions jusqu'à ce que le 10 août eut substitué une révolution de crimes à la révolution de 1789. L'une des premières conséquences de cet attentat à toutes les lois du pays, fut la destruction de la haute cour, la translation des prisonniers d'État d'Orléans à Versailles où ils furent massacrés, et l'institution des tribunaux révolutionnaires. En comparant l'état de la jurisprudence criminelle en France, pendant les trois premières années de la révolution, avec ce qu'elle était dans les temps antérieurs et ce qu'elle devint plus tard, on ne peut refuser un juste hommage aux fondateurs de la liberté française. Qui ne sait comment furent conduites les accusations de *lèse-nation* par les jacobins? Mais veut-on savoir comment le meilleur des rois entendait la poursuite du crime correspondant de lèse-majesté?... Voici ce que disait Henri IV dans le procès de M. de Biron son ami : « *J'apporterai ce que je pourrai à son innocence, je vous* » *permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce qu'on con-* » *naisse qu'il soit criminel de lèse-majesté; car, alors, le père* » *ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme* » *pour le mari, ni le frère pour le frère.* » (*Note du général Lafayette.*)

[3] MM. Bertrand de Molleville, Duport-Dutertre et Tarbé.

[4] Le 10 mai 1792.

[5] Voyez la p. 440 de ce volume.

faction. Lafayette crut donc devoir adresser à Dumouriez, en son nom et pour ses collègues, un Mémoire qui fut porté à ce ministre par la Rochefoucauld et par Jaucourt [1]. C'était une espèce de traité qu'il proposait au gouvernement et par lequel celui-ci devait s'engager, par tous les moyens qui dépendraient de lui, à faire respecter les lois, la dignité royale, les autorités constituées, la liberté religieuse, à s'opposer aux intrigues aristocratiques, à ne point permettre que les prisonniers de guerre fussent indignement traités, etc.... A ces conditions, Lafayette promettait de marcher avec le ministère girondin. On loua beaucoup son écrit; malheureusement il n'eut aucun résultat.

La guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, le 20 avril, sur la proposition formelle du roi aux termes de la constitution, et après qu'on eut entendu, en sa présence, le rapport du ministre des affaires étrangères, Dumouriez. Il ne fut pas difficile à ce ministre de prouver les mauvais desseins, les réponses insolentes ou perfides, les outrages faits à des citoyens ou aux nouvelles couleurs de la France. Il invoqua fort à propos le décret et le serment du 14 janvier que nous venons de rappeler. Ces manifestations constitutionnelles, qui semblaient dirigées contre les intrigues de la cour, ne condamnaient-elles pas aussi d'avance et à plus juste titre les députés qui, après les avoir provoquées, ont coopéré non-seulement à la modification, mais à la ruine de la constitution?

La fortune de Dumouriez ayant beaucoup influé sur celle de la France, nous dirons un mot de lui. On voit, dans ses propres Mémoires, que pendant les querelles des Génois avec les Corses, ayant quitté Paris pour servir un parti, il s'engagea en arrivant avec un autre qui lui offrait plus d'avantage [2]. Voilà Dumouriez tout entier. « *Honneur » aux patriotes qui firent le 14 juillet et prirent la » Bastille!* » s'écrie-t-il dans les mêmes Mémoires, et à quelques pages de là on trouve « *qu'étant à » Caen, à l'époque de juillet* 1789, *lorsqu'on crai- » gnait une insurrection à Paris, il composa un » Mémoire sur les moyens de maintenir l'ordre et » de défendre la Bastille; que cet écrit, communi- » qué au duc de Coigny et envoyé à la reine par » son valet de chambre, arriva malheureusement » trop tard* [3]. » L'étourderie qu'il met ainsi dans ses justifications, il l'apporta dans les affaires. Il avait pour maîtresse une sœur du fameux émigré Rivarol. On ne croyait point à son désintéressement; même avant que ses collègues girondins et lui, eussent donné le scandale de leur dispute sur les six millions de dépenses secrètes qui lui avaient été confiés [4] : de manière qu'on ne sut jamais si ses fautes tenaient à l'inconséquence de son caractère, aux intrigues de son ambition ou à des causes étrangères. Mais après ces vérités sévères, il est juste d'ajouter que Dumouriez était un homme d'esprit, brave, fécond en ressources et doué de grands talents militaires. Fils d'un commissaire des guerres connu par le poëme de *Richardet*, il avait été blessé jeune officier dans la guerre de sept ans; s'était trouvé fort avant dans la correspondance secrète, espèce d'espionnage diplomatique dont Louis XV avait donné la direction au comte de Broglie, un des hommes les plus distingués de ce règne. On l'avait envoyé à l'armée des confédérés de Pologne. Il fut employé, depuis la révolution, auprès des insurgés de Belgique [5]. Lafayette l'avait fait proposer, pour le commandement militaire de Lyon [6], au roi, qui chargea le ministre

[1] M. le comte de Jaucourt, membre de l'assemblée législative, plus tard du sénat et de la chambre des pairs, ministre en 1815.

[2] En 1763, se trouvant à Gênes, à 24 ans, il sollicite du gouvernement de cette république le commandement des secours qu'elle envoyait à St.-Florent assiégé par Paoli; il est refusé, et ne pouvant servir les Génois, il se décide à servir contre eux; il écrit à Paoli pour lui offrir ses services. Nouveau refus. Alors il lie une intrigue avec quelques Corses, arrive dans leur pays et y prépare une révolution en faveur de la France. (Voy. t. I, liv. I, ch. 3 de la Vie et les Mémoires de Dumouriez.) On voit dans le même ouvrage (t. III, liv. V, ch. 4) combien Dumouriez *aurait été disposé à accéder sur-le-champ aux vues de Lafayette*, qu'il suppose favorables, en 1792, *à la forme du gouvernement anglais et au renversement de la constitution de* 1791, ce qui n'empêche pas qu'un peu plus tard (t. III, liv. VI, ch. 2) « *si Gensonné et Vergniaud lui eussent parlé franchement, il se serait certainement joint à eux.* » (*Note du général Lafayette.*)

[3] Tome II, liv. III, ch. 4, de la Vie et les Mémoires de Dumouriez.

[4] A la séance du 13 juin 1792, Dumouriez, qui venait de prendre part au renvoi des ministres girondins, MM. Servan, Roland et Clavière, fut accusé par Brissot d'avoir dilapidé six millions de fonds secrets. Dumouriez déclara qu'il livrerait bientôt au public les dividendes et les noms propres de ceux qui ne se plaignaient que pour n'avoir pu dévorer tout cet argent; on lui répondit par un défi d'articuler aucun fait; mais cette querelle de part et d'autre n'eut pas de suite.

[5] Voy. les p. 341, 349 et 351 de ce vol.

[6] Au commencement de décembre 1790, plusieurs officiers de la garde nationale de Lyon avaient découvert un projet de contre-révolution. Un décret pour faire transférer à Paris les accusés de ce complot fut présenté à l'assemblée constituante. C'est à cette époque que Lafayette proposa Dumouriez au roi pour commander à Lyon; il le croyait patriote, un peu intrigant, et très-propre à découvrir la conspiration. MM. de Lameth s'opposèrent à ce choix parce qu'ils se figuraient que Dumouriez était dévoué à Lafayette. Le seul qui ne se trompa pas fut le roi. (*Note du général Lafayette.*)

Duportail [1] d'exprimer combien un pareil choix lui répugnait, en ajoutant « *que cet intrigant lui était connu et qu'on aurait à se repentir de l'avoir protégé;* » ce qui n'empêcha pas le monarque l'année suivante, à la recommandation de M. de la Porte [2], de faire Dumouriez chef d'un ministère où entraient trois principaux membres du club jacobin, Roland, Servan et Clavière. Celui-ci s'était montré, dans la clientelle de Mirabeau, partisan très-prononcé des idées monarchiques. Aussi, Mirabeau le montrant à des députés qui venaient lui parler en faveur du *veto suspensif*, répondit un jour : « *Voyez-vous cette tête chauve?.. Je ne fais rien sans la consulter.* » Et la tête chauve, républicaine à Genève, républicaine au 10 août, s'était alors prononcée pour le *veto absolu.*

Au moment de la déclaration de guerre, Lafayette fit une proclamation à son armée, dont on voit qu'une partie est adressée à la nation autant qu'à ses troupes. Il ne sera peut-être pas superflu de la rapporter ici, comme témoignage de l'opinion constitutionnelle, au moment où la France entrait seule dans cette grande lutte dont les efforts et les résultats ont été également gigantesques.

LE GÉNÉRAL LAFAYETTE
A SON ARMÉE EN MARCHE.

(1er mai 1792.)

« SOLDATS DE LA PATRIE,

» Le corps législatif et le roi ont, au nom du peuple français, déclaré la guerre... Puisque la patrie, par les organes constitutionnels de sa volonté, nous appelle à sa défense, quel citoyen peut lui refuser son bras?

» Au moment où les premiers nous remplissons ce serment qui fut par la nation armée prononcé sur l'autel de la fédération, je viens vous exposer mes intentions et vous rappeler mes principes.

» Convaincu par l'expérience d'une vie dévouée à la liberté, qu'elle ne se conserve que parmi les citoyens soumis aux lois comme elle ne se défend qu'avec des troupes subordonnées, j'ai servi le peuple sans le flatter, et dans ma constante lutte contre la licence et l'anarchie j'ai mérité l'honorable haine de tous les ambitieux, de toutes les factions. Aujourd'hui que l'armée attend de moi, non une pernicieuse complaisance, mais une discipline inflexible, c'est en remplissant rigoureusement ce devoir que je justifierai l'affection qu'elle m'accorde et l'estime qu'elle me doit.

» Mais lorsque je soumets des hommes libres à l'impérieuse volonté d'un chef, il faut que nous sentions tous, général, officiers, soldats, que dans cette guerre devenue un combat à mort entre nos principes et les prétentions des despotes, il s'agit des droits de chaque citoyen et du salut de tous; il s'agit de la constitution que nous avons jurée, de la cause sacrée de la liberté et de l'égalité; il s'agit enfin de la souveraineté nationale sur laquelle on ne pourrait transiger, avec quelque combinaison de force et de danger que ce pût être, sans trahir non-seulement le peuple français, mais l'humanité entière.

» Soldats de la liberté, il ne suffit pas pour la mériter d'être braves [3]; soyez patients, infatigables. Votre général doit prévoir, ordonner, et vous, obéir. Soyez généreux, respectez l'ennemi désarmé. Des troupes qui feraient toujours quartier et n'en recevraient jamais seraient invincibles. Soyez désintéressés, que l'idée honteuse du pillage ne vienne jamais souiller la noblesse de nos motifs. Soyez humains, faites partout admirer nos sentiments et bénir nos lois. Soyez enfin, comme votre général, décidés à voir triompher la liberté ou à ne pas lui survivre.

» Soldats de la constitution, ne craignez pas qu'elle cesse de veiller pour vous quand vous combattez pour elle. Ne craignez pas, quand vous allez défendre la patrie, que les dissensions intestines troublent vos foyers. Sans doute le corps législatif et le roi s'uniront intimement dans cet instant décisif pour assurer l'empire de la loi; les personnes et les propriétés seront respectées. La liberté civile et religieuse ne sera pas profanée. Le citoyen paisible sera protégé, quelles que soient ses opinions, le coupable puni, quel que soit son prétexte. Tous les partis seront dissipés et la constitution dominera seule et sur les rebelles qui l'attaquent à force ouverte et sur les traîtres qui, en la dénaturant par leurs viles passions, semblent avoir juré de la faire craindre au dedans et méconnaître au dehors.

» Oui, nous aurons ce prix de nos travaux et de notre sang; attestons-en avec confiance et les représentants élus du peuple qui ont juré de ne pas plus transiger avec les devoirs de la constitution que nous avec les dangers; et son représentant héréditaire, ce roi citoyen dont la constitution a inébranlablement fondé le trône; et tous les autres dépositaires des autorités que la constitution a déléguées; tous sentiront que l'usage de cette autorité est un devoir pour ceux que la constitution en a revêtus, comme l'obéissance pour ceux qu'elle y a

[1] M. Duportail remplaça M. de Latour-Dupin au ministère de la guerre le 17 novembre 1790, et donna sa démission le 1er décembre de l'année suivante.

[2] M. De la Porte, intendant de la liste civile en 1790, était fort lié avec Dumouriez. Le recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer contient plusieurs lettres relatives à la recommandation dont il est ici parlé.

[3] Après ces mots : « *Il ne suffit pas pour la mériter d'être braves,* » le général Lafayette avait ajouté : « *Les Français ne le furent-ils pas toujours?* » Ses amis qui croyaient moins que lui à l'énergie des armées, jugèrent à propos de faire retrancher ces dernières expressions. La proclamation ne fut exactement imprimée qu'à l'armée et dans les départements voisins. (*Note du général Lafayette.*)

soumis, et qu'on transgresse les lois en ne faisant pas ce qu'elles prescrivent comme en faisant ce qu'elles défendent. Attestons-en ces gardes nationales que la constitution naissante trouva réunies pour l'établir, que la constitution en péril trouvera toujours prêtes à la défendre, et dont le patriotisme rend bien glorieuses les calomnies qu'on partage avec elle.

» Quant à nous, munis des armes que la liberté a consacrées et de la déclaration des droits, marchons à l'ennemi ! »

Nous avons parlé du plan qui avait été arrêté dans le conseil du roi et dans les conférences entre Narbonne et les trois généraux. Le lieutenant général Montesquiou fut chargé d'organiser un rassemblement de troupes dans le midi. Luckner, Rochambeau et Lafayette, après s'être assurés que le nouveau ministre ne les mettrait en mouvement que lorsqu'on serait convenu mutuellement qu'on était prêt à marcher, ne s'occupèrent qu'à accélérer ce moment. On doit avoir, au ministère de la guerre, une lettre du général Lafayette, écrite dans les premiers jours de son commandement, où il exprime l'opinion que la principale invasion de l'ennemi se fera par la trouée de Carignan, Montmédy ou Longwy, de manière que Verdun, jusqu'alors regardé comme une place de troisième ligne assez insignifiante, lui paraît risquer d'être une des premières attaquées [1]. Il demande en conséquence qu'on s'occupe de fortifier cette ville, ce qui fut exécuté. Le maréchal de Rochambeau, retenu seul à Paris par sa santé, quitta le ministre, sans se douter de la surprise qu'il lui préparait, dès le surlendemain de son arrivée à l'armée. En effet, le gouvernement, ou plutôt Dumouriez (qui, n'ayant qu'un département à diriger, en dirigeait deux par son influence), imagina de jouer aux généraux français le tour qu'on s'applaudit de faire aux ennemis lorsqu'une combinaison militaire est dérobée à leur connaissance; mais en même temps le nouveau plan d'attaque fut annoncé dans Paris avec tant d'imprudence que les généraux en chef n'avaient pas eu le temps de lire leurs instructions avant qu'elles leurs fussent annoncées par des officiers qui, les apprenant par le public, arrivèrent au quartier général aussitôt que les courriers du ministre.

Ce plan était, suivant ce qu'en dit Dumouriez lui-même à l'assemblée dans la séance du 4 mai, de faire prendre Porentruy par le maréchal Luckner; de porter Lafayette de Metz à Givet, et de là sur Namur, pour couper la communication entre cette ville et Luxembourg; de faire prendre Furnes par un petit corps aux ordres de M. Delbeck, et inquiéter Tournay par un corps parti de Lille aux ordres du général Théobald Dillon; tandis que M. de Biron, partant de Valenciennes, quartier général du maréchal de Rochambeau, avec dix mille hommes, s'emparerait de Mons, ensuite de Bruxelles. Les autres mouvements n'avaient pour objet que de favoriser celui de Biron. Ces divers corps, à l'exception de celui de Lafayette, éprouvèrent des échecs.

Laissons parler les deux généraux en chef :

JOURNAL

DE M. LE MARÉCHAL DE ROCHAMBEAU.

« J'ai reçu les ordres du roi en date du 15 avril pour rassembler du 1er au 10 mai trois camps, l'un de dix-huit mille hommes à Valenciennes, l'autre de quatre à cinq mille hommes à Maubeuge et l'autre de trois à quatre mille hommes à Dunkerque.

» La guerre a été déclarée le 20. Les ministres ont retardé mon départ jusqu'au 21, et je suis arrivé le 22 à Valenciennes, porteur de ces ordres à l'exécution desquels je n'ai pas perdu une minute en arrivant.... Le surlendemain de mon arrivée, le 24, j'ai reçu un courrier avec une instruction du conseil prise unanimement et les ordres du roi contenus dans les dépêches de MM. de Grave et Dumouriez. Cette instruction m'ordonnait de mettre sous le commandement de M. de Biron un corps de troupes composé de dix bataillons et de dix escadrons pour se présenter avant le 30 devant Mons. Un pareil corps de dix escadrons, aux ordres d'un maréchal de camp, doit se présenter devant Tournay à la même époque, et un détachement de douze cents hommes doit partir du cantonnement de Dunkerque pour se présenter à Furnes. On m'ordonne de rassembler le plus tôt possible à Valenciennes le reste des troupes que je pourrai tirer des garnisons et de me tenir prêt à marcher avec cette seconde ligne pour aller à l'appui de M. de Biron, des succès duquel, par les intelligences que le conseil a dans la place et dans le pays, on est presque assuré. »

Le maréchal explique ici comment, arrivé seul sans aucun chef d'administration, il a eu de grands obstacles à vaincre.

« Le 28, Biron s'est emparé de Quievrain. Il est parti le 29 pour se présenter devant Mons, les ordres et les instructions des ministres lui ayant été adressés directement par M. Alexandre Berthier, témoin oculaire de

[1] Voy. dans la correspondance deux lettres du général Lafayette, la première du 6 mai 1792, datée de Givet et adressée à M. de Grave; la seconde datée de Maubeuge le 25 juin et adressée à M. Lajard. — Voy. aussi la lettre du général Lafayette à M. d'Abancourt (29 juillet 1792).

ce qui s'est passé sur Mons, et porteur sans doute de ses dépêches. Il m'a dit verbalement que M. de Biron se retirerait peut-être cette nuit derrière Quievrain, ayant trouvé une force imposante sur la hauteur en deçà de Mons.

» M. D'Aumont, M. Théobald Dillon, parti de Lille, M. Carles, maréchal de camp, partant de Dunkerque, avaient tous aussi des ordres directs. Les troupes ont manqué de beaucoup d'objets par la précipitation d'un pareil mouvement devancé de plus de dix jours sur les préparatifs qu'on avait pu faire. Les princes français, Louis-Philippe et Antoine-Philippe d'Orléans se sont conduits avec beaucoup de bravoure. »

En addition à cette dépêche, on apprit que le maréchal de Rochambeau, après avoir vu les postes avancés, avait remis le commandement à Biron; qu'à Boussu les avant-gardes s'étaient choquées; que, les Autrichiens ayant occupé les hauteurs, Biron s'était retiré en désordre sur Valenciennes. En effet le duc de Biron, homme d'esprit, d'un caractère aimable et facile, très-brave de sa personne, était dépourvu de ce tact militaire si indispensable à la guerre, et son esprit lui en faisant plus vivement sentir le défaut, il tomba dans une irrésolution qui ne lui permit pas de prendre un parti. Il se retira en désordre, perdit ses tentes, ses effets de campement, des prisonniers, des canons et des munitions. Les suites de cette honteuse déroute auraient été plus grandes si le maréchal n'était sorti de Valenciennes avec quelques troupes de réserve pour garnir les hauteurs au-dessus de la ville. Dès que l'ennemi vit une disposition militaire, il se retira.

M. Théobald Dillon s'étant porté de Lille à Bézieux, limite du territoire français, avec douze escadrons et quelques bataillons, la garnison de Tournay vint à sa rencontre. La cavalerie fut chargée et culbutée, les troupes françaises furent poursuivies jusqu'à un quart de lieue du glacis de Lille. Pendant la déroute on excitait les soldats contre leurs chefs. Le général, accablé d'injures et de menaces, fut forcé de se réfugier dans une ferme où il fut joint par des soldats qui le coupèrent par morceaux et le jetèrent au feu. Dans Lille, l'insurrection militaire se réunit à celle des malintentionnés de la ville; un officier du génie, six prisonniers autrichiens, un curé non assermenté, furent pendus; M. de Chaumont, aide de camp de M. de Dillon, courut de grands risques.

Le maréchal de Rochambeau, indigné du changement de plan fait à son insu, de l'insulte qu'on lui avait fait subir et des horreurs que l'indiscipline venait de produire, finit ses rapports en demandant sa démission.

Le ministère, ou du moins le ministre dirigeant, ne se doutant pas encore de la rapidité de marche qu'on pouvait donner à des soldats français, et qui a été depuis si commune, sachant d'ailleurs que d'après les conventions antérieures l'artillerie et les chevaux de traits n'étaient pas prêts, se flattait que Lafayette n'aurait pas le temps physique d'arriver à Givet au jour donné. Il se préparait à faire tomber sur ce général les torts de l'expédition si elle échouait ou si elle restait imparfaite. C'est ce qu'on apprit par une lettre confidentielle de lui à Biron que celui-ci eut l'imprudence de montrer à Berthier, depuis prince de Neufchâtel, et dont cet adjudant général, alors attaché à Lafayette, ne garda pas le secret. Mais cette intrigue fut déjouée par l'activité des troupes et par le dévouement des citoyens qui prêtèrent leurs chevaux. Voici la lettre officielle du général Lafayette.

A M. DE GRAVE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Givet, 2 mai 1792, an IV de la liberté.

« Depuis mon départ de Metz, Monsieur, vous avez reçu mes demandes. Je vous dois un compte général de mes mouvements.

» Les nouvelles instructions du conseil m'arrivèrent par l'aide de camp de M. Dumouriez, le 24 au soir. Ce changement de lieux et d'époques nécessita des efforts d'autant plus difficiles que nous manquions de beaucoup de moyens, et qu'il fallait transporter à cinquante-six lieues ceux que nous avions.

» Le 25 fut employé à tenir prêtes trente-huit pièces de canon qui, grâces à l'activité de M. de Rissan, le furent dans vingt-quatre heures. Pendant ce temps, on réunit les chevaux indispensables pour lesquels le zèle des corps administratifs de la municipalité et des citoyens de ville et des environs suppléèrent à nos besoins; nous nous procurâmes également des souliers et autres objets nécessaires.

» Le 26, je fis partir, sous les ordres de M. de Narbonne, maréchal de camp, l'artillerie avec trois compagnies et demie du régiment d'Auxonne, et successivement toutes les troupes. Les moins éloignées de Givet reçurent l'ordre de s'y rendre avec célérité.

» Vous m'aviez mandé, Monsieur, d'être le 30 à Givet: la crainte de manquer à ce rendez-vous sur lequel M. le maréchal de Rochambeau avait calculé son mouvement, m'y fit porter par des marches forcées. Il paraîtra extraordinaire que le convoi d'artillerie et les troupes aux ordres de M. de Narbonne aient fait une route de cinquante-six lieues, souvent mauvaise, sur laquelle on n'avait pas eu le temps de prévoir leur passage et par une chaleur excessive, dans le court espace de cinq jours. Le reste des troupes a été également exact au rendez-vous et leurs fatigues, ainsi que leurs privations, n'ont paru affliger que moi.

» Il en est de même de notre situation au camp de Rancennes où nous manquons de beaucoup d'objets nécessaires et où personne ne se plaint.

» Le 29 au matin, nos patrouilles ont poussé celles de l'ennemi. Le 30, M. Lallemand, colonel, avec le 11e régiment de chasseurs à cheval, s'est porté à Bouvines, à moitié chemin de Namur, où deux ou trois hussards autrichiens ont été tués et quatre pris.

» Le 1er mai, M. de Gouvion, maréchal de camp, a pris poste à Bouvines avec une avant-garde de trois mille hommes. La veille au soir, j'avais appris par M. le maréchal de Rochambeau, que M de Dillon et M. de Biron se repliaient. J'ai reçu depuis une lettre de M. de Biron m'annonçant sa rentrée à Valenciennes, et celle où vous m'apprenez les atrocités commises à Lille.

» L'infâme conduite qu'on a tenue envers les prisonniers de guerre, exige, Monsieur, une vengeance exemplaire; ce n'est pas l'ennemi qui la demande, c'est l'armée française. L'indignation que nous avons tous éprouvée, m'autorise à dire que de braves soldats répugneraient trop à combattre, si le sort de leurs ennemis vaincus devait être livré à de lâches cannibales.

» D'après les nouvelles de l'armée du Nord, j'ai attendu au camp de Rancennes les objets d'indispensable nécessité dont nous manquons encore, soit pour faire mouvoir les troupes, soit pour leur conservation.

» Mon avant-garde est toujours à Bouvines... etc. »

Suivent des éloges de M. de Laumoy, chef de l'état-major, et de M. Petiet, commissaire principal, ainsi que des citoyens qui se sont partout empressés à seconder l'ardeur des troupes.

Ainsi finit cette première expédition des armées constitutionnelles dont le déplorable et ridicule résultat ne put que jeter le découragement dans les cœurs et fortifier le préjugé de la supériorité des armées allemandes, malheureusement trop répandu parmi nos premiers officiers. Mais ce résultat eut peut-être le bon effet d'encourager l'imprudence des généraux étrangers, lorsque, bientôt après, ils s'engagèrent étourdiment dans leurs opérations de Champagne. Il y eut dans nos rangs de la trahison. Plusieurs officiers n'étaient restés que pour crier : « *Nous sommes trahis! nous sommes coupés!* » C'est le 1er mai que presque tous les officiers de Royal-Suédois, comme nous l'avons dit plus haut, désertèrent dans la nuit. Quelques officiers inexpérimentés perdirent la tête de bonne foi; un d'eux, après avoir couru plusieurs lieues sans s'arrêter, semant partout l'alarme, revenu tout à coup à lui-même, se brûla la cervelle.

Le maréchal Rochambeau persistait à donner sa démission. Lafayette, pour l'engager à rester, proposa de réunir, sous le commandement du maréchal, l'armée du centre à l'armée du nord, s'offrant de la sorte à servir sous ses ordres; et peut-être eût-il déterminé le vieux général à accepter cette offre, si l'on n'eût pas vu arriver tout à coup à Valenciennes le maréchal Luckner, que le ministère y envoyait sous prétexte de donner des conseils à Rochambeau [1]. Il fut convenu, d'après la retraite de celui-ci, qu'il n'y aurait plus que deux commandements, l'un s'étendant de Dunkerque à Montmédy, l'autre de Longwy au Rhin. Le général Lafayette fut appelé à Valenciennes pour concerter avec les deux maréchaux, avant le départ de Rochambeau, un plan d'attaque sur la Flandre maritime. Luckner demanda à en être chargé, et le général Lafayette convint que pendant ce temps il occuperait avec 18,000 hommes le camp retranché de Maubeuge. Ses troupes s'y rendirent directement de Givet, en passant par Beaumont. Quelques jours avant, le corps de 3,000 à 4,000 hommes de Bouvines avait été chargé d'enlever les fourrages destinés aux ennemis, en se ménageant une retraite assurée sur Philippeville. Cette commission fut heureusement exécutée; mais le lendemain le général Gouvion fut attaqué à Hamptinne, près Florennes, par des forces très-supérieures qui s'étaient réunies de plusieurs points. Les Français se retirèrent sous le canon de Philippeville en disputant le terrain.

L'avant-garde autrichienne fut d'abord repoussée deux fois par l'infanterie légère; les équipages se dirigèrent sur Philippeville; mais le combat fut soutenu longtemps par les régiments de chasseurs sous les colonels Lallemand et Victor Maubourg, par les bataillons volontaires de la Côte-d'Or, de la Marne, les 33e et 83e régiments. Trois pièces de canon, dont les chevaux avaient été tués, restèrent aux mains des ennemis; cependant nos troupes s'étaient montrées d'une manière fort honorable : elles eurent vingt-quatre hommes tués, soixante-sept blessés, dont dix officiers. La perte de l'ennemi fut plus considérable. Les troupes françaises reprirent leur position trois heures après l'affaire. Les mouvements s'exécutèrent avec un ordre et un sang-froid très-remarquables pour des troupes nouvelles. L'artillerie fit beaucoup de mal aux Autrichiens. C'est par de petites affaires que cette jeune armée se disposait à des combats plus considérables [2].

[1] *Comment voulez-vous que je résiste à Dumouriez et aux jacobins,* » répondit Rochambeau aux instances de ses amis, « *lorsque Lafayette, qui a tant de titres à la confiance populaire, peut à peine se défendre contre eux ?* » (*Note du général Lafayette.*)

[2] Les premières opérations militaires de 1792 sont encore expliquées dans la correspondance que nous publions et dans les notes du général Lafayette sur les écrits de Dumouriez, à l'Appendice de ce volume.

GUERRE

ET PROSCRIPTION

DEPUIS LE 11 JUIN 1792

JUSQU'A LA CAPTIVITÉ D'OLMUTZ, AU MOIS DE MAI 1794.

L'attaque sur la Flandre maritime, convenue à Valenciennes entre les trois généraux, avant la démission de Rochambeau et le partage de deux armées entre Luckner et Lafayette, ne réussit point. Comme Rochambeau en quittant l'armée et Luckner en acceptant la direction de cette entreprise avaient prié Lafayette de se borner à garnir le point de Maubeuge qui n'était pas de son commandement, les mouvements de celui-ci en avant de cette ville, à Bavay, et de retour à Maubeuge, eurent pour objet d'entretenir l'attention des Autrichiens en menaçant la gauche de leurs postes et de laisser ainsi plus de liberté à l'opération de Luckner, qui ne put obtenir d'autre résultat que le fâcheux incendie des faubourgs de Courtrai [1].

Quelques jours avant l'évacuation de Courtrai, le général Clairfait attaqua, au delà de Maubeuge, le corps d'avant-garde de Lafayette; le général Gouvion fut tué d'un boulet dans cette affaire [2].

Cependant, Lafayette recevait partout, des corps administratifs et municipaux, des plaintes contre les excès croissants du jacobinisme. Les clubs usurpaient tous les pouvoirs, insultaient les tribunaux et les autorités constitutionnelles, dominaient l'administration, le corps législatif, dirigeaient la politique et la guerre. La liberté du pays, ses moyens de défense, la sûreté et les propriétés des citoyens, étaient sans cesse compromis par de nouveaux attentats. Les ennemis de la France attendaient le moment de profiter de cette guerre ouverte organisée contre les lois et la souveraineté nationale, non-seulement dans les clubs, mais dans une partie du ministère et de l'assemblée législative. Les meilleurs patriotes en prévoyaient les suites funestes, et en même temps, les jacobins paraissaient si puissants que personne n'osait attaquer corps à corps cette formidable secte. Lafayette crut devoir la dénoncer formellement. Elle violait tous les jours la *déclaration des droits* qu'il avait jurée le 14 juillet 1790, au nom de la France armée dont quatorze mille députés des gardes nationales l'avaient rendu l'organe. Il pensa qu'un exemple était nécessaire pour encourager la majorité bien intentionnée, mais très-faible, de l'assemblée où siégeaient d'ailleurs quelques députés remarquables par leur fermeté et leur dévouement patriotique. Tous les journaux de cette époque ont publié la lettre qu'il adressa au corps législatif, après l'avoir communiquée à plusieurs de ses membres et au

[1] La ville de Courtrai fut occupée le 18 juin 1792 et évacuée le 29. — Tous ces détails militaires se trouvent dans la correspondance des trois généraux.

(*Note du général Lafayette.*)

[2] Le 11 juin.

moment même où les divisions intérieures des ministres, donnant lieu à l'expulsion de trois d'entre eux, allaient laisser au pouvoir Dumouriez, le plus dangereux de tous [1] :

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Au camp retranché de Maubeuge, l'an 4ᵉ de la liberté (16 juin 1792).

« Messieurs, au moment, trop différé peut-être, où j'allais appeler votre attention sur de grands intérêts publics, et désigner parmi nos dangers la conduite d'un ministère que ma correspondance accusait depuis longtemps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé sous ses propres intrigues; car sans doute ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable, le plus noté de ces ministres aura cimenté, dans le conseil du roi, son équivoque et scandaleuse existence.

» Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche du gouvernement soit délivrée d'une funeste influence : la chose publique est en péril; le sort de la France repose principalement sur ses représentants. La nation attend d'eux son salut; mais, en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

» Persuadé, Messieurs, qu'ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis, c'est à vous-mêmes que je dois dénoncer les efforts trop puissants que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

» Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen ; ni les égarements momentanés de l'opinion, car ce sont des opinions qui s'écartent des principes; ni mon respect pour les représentants du peuple, car je respecte encore plus le peuple, dont la constitution est la volonté suprême; ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée, car je veux la conserver, comme je l'ai obtenue, par un inflexible amour de la liberté.

» Vos circonstances sont difficiles; la France est menacée au dehors et agitée au dedans. Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale, et se déclarent les ennemies de la France, des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir, et nous fatiguent encore de leur insolente malveillance.

» Vous devez, Messieurs, les réprimer, et vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes.

» Vous le voulez, sans doute; mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein, autour de vous [2].

» Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et pour éviter les dénominations vagues, que la *faction jacobite* [3] a causé tous les désordres? C'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français, dont elle usurpe les pouvoirs, en subjuguant ses représentants et ses mandataires. C'est là que, dans des séances publiques, l'amour des lois se nomme *aristocratie* et leur infraction *patriotisme;* là, les assassins de Désilles [4] trouvent des triomphes; les crimes de Jourdan trouvent des panégyristes [5]; là, le récit de l'assas-

[1] Le 6 juin, M. Servan, ministre de la guerre, avait proposé, à l'insu du roi, la formation d'un camp de vingt mille hommes de troupes fédérées aux environs de Paris. L'assemblée, par un décret du 8, adopta ce projet soutenu par MM. Servan, Roland et Clavière, qui reçurent, en cette occasion, leur congé du roi. Leurs collègues MM. Dumouriez, Lacoste et Duranton restèrent peu de temps au pouvoir. Le 18 juin, le ministère fut composé ainsi qu'il suit : *affaires etrangères*, M. Chambonas; — *intérieur*, M. Terrier-Monciel; — *guerre*, M. Lajard ; — *contributions publiques* , M. Beaulieu. — MM. Duranton et Lacoste conservaient provisoirement leurs fonctions à la *justice* et à la *marine*. Mais M. Duranton donna sa démission le 3 juillet, M. Lacoste le 10. Dumouriez, après avoir accepté, le 13 juin, le ministère de la guerre, avait été remplacé le 18 par M. Lajard et s'était rendu à l'armée pour y prendre un commandement. — D'après une lettre de M. Roland, communiquée le jour de son renvoi à l'assemblée, le refus du roi de sanctionner un décret pour la déportation des prêtres insermentés et dénoncés par vingt citoyens, fut aussi un des motifs de cette division du cabinet formé au mois de mars 1792.

[2] Un des derniers décrets de l'assemblée constituante avait été rendu, le 29 septembre 1791, pour empêcher les clubs, sous des peines sévères, *d'avoir une existence politique, d'exercer aucune influence ou inspection sur les actes des pouvoirs constitués et des autorités légales, de paraître sous un nom collectif pour former des pétitions ou des députations dans des cérémonies publiques*, etc... Mais ce décret était tous les jours éludé ou violé par les déguisements des sociétés populaires, qui provoquaient des pétitions et des rassemblements sans qu'on pût légalement les leur imputer, envahissaient les tribunes de l'assemblée législative et interrompaient ses discussions, soit par des applaudissements, soit par des menaces.

[3] Le général Lafayette se servait quelquefois du mot *jacobite*, sans doute pour faire allusion aux complots des Stuarts, et pour rapprocher ainsi, par la même désignation, deux partis qui lui paraissaient également contraires aux principes de la liberté.

[4] Officier des chasseurs du régiment du roi, blessé mortellement en se jetant sur la bouche d'un canon pour empêcher le feu de la garnison de Nancy, en 1790. — 41 suisses du régiment de Château-Vieux avaient été condamnés aux galères, d'après les lois de leur pays, pour rébellion dans ces troubles de Nancy; l'assemblée constituante avait exprimé le vœu que le gouvernement français négociât en leur faveur, auprès de la Suisse, l'application de son décret général d'amnistie; le 31 décembre 1791, l'assemblée législative, sans s'occuper de la difficulté résultant à cet égard des traités, décréta que ces condamnés étaient compris dans l'amnistie; le 9 avril 1792, elle les admit à sa barre et aux honneurs de la séance; le 15, ils furent promenés en triomphe dans une fête organisée par le club des jacobins.

[5] On connaît les massacres de *la Glacière*, dirigés par Jourdan et ses complices à la suite des troubles auxquels la

sinat qui a souillé la ville de Metz vient encore d'exciter d'infernales acclamations. Croira-t-on échapper à ces reproches en se targuant d'un manifeste autrichien, où ces sectaires sont nommés? sont-ils devenus sacrés, parce que Léopold a prononcé leurs noms? et, parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique? Qu'importent à ce devoir et les projets des étrangers, et leur connivence avec des contre-révolutionnaires, et leur influence sur des amis tièdes de la liberté? C'est moi qui vous dénonce cette secte; moi qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindraient de me suspecter : « Approchez, dans ce moment de crise où » le caractère de chacun va être connu, et voyons qui » de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opi» niâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles » et ces dangers que des traîtres dissimulent à leur » patrie, et que les vrais citoyens savent calculer et af» fronter pour elle. »

» Et comment tarderais-je plus longtemps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple; lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles; et lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus privées et publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement?

» C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges, le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée, peut-être, à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère, digne produit de son club, cette correspondance, dont tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignements trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires, où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

» Quelle remarquable conformité de langage, Messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue et ceux qui usurpent le nom de patriotes! Tous veulent renverser nos lois, se réjouissent des désordres, s'élèvent contre des autorités que le peuple a conférées [1], détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance et tantôt le découragement. Quant à moi, Messieurs, qui épousai la cause américaine au moment même où ses ambassadeurs me déclarèrent qu'elle était perdue, qui, dès lors, me vouai à une persévérante défense de la liberté et de la souveraineté des peuples; qui dès le 11 juillet 1789, en présentant à ma patrie une déclaration des droits, osai lui dire : « *Pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle veuille l'être,* » je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, et d'indignation contre les traîtres qui voudraient la souiller, je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentiments timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve ici.

» Ici, les principes de liberté et d'égalité sont chéris, les lois respectées, la propriété sacrée; ici l'on ne connaît ni les calomnies, ni les factions; et lorsque je songe que la France a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande à quel degré d'avilissement serait donc réduit un peuple immense, plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage de combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté et de mettre en négociation *sa déclaration des droits,* ait pu paraître une de ces possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous! Mais pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec efficacité ou mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires, que les approvisionnements de tout genre se multiplient et facilitent nos mouvements; que le bien-être des troupes, leurs fournitures, leur payement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales ou à de prétendues épargnes qui tournent en sens inverse de leur but.

» Il faut surtout que les citoyens ralliés autour de la constitution, soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse, qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu, c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime. Assurés qu'aucune conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur, qu'aucune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force et sa gloire aux bases sacrées de la liberté et de l'égalité, faites que la justice criminelle reprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, que la liberté religieuse, jouissent de l'entière application des vrais principes [2].

réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France avait donné lieu au mois d'octobre 1791. Le 19 mars 1792, l'assemblée législative rendit un décret d'amnistie pour les auteurs de ces crimes; mais en même temps ils furent délivrés par une bande à l'instigation des sociétés populaires du midi; Jourdan et ses complices reçurent des fêtes à Avignon; le tribunal provisoire chargé de les poursuivre fut dispersé.

[1] De nombreuses émeutes excitées ou appuyées par les clubs, venaient d'éclater sur divers points de la France. Au mois de mars 1792, M. Simoneau, maire d'Étampes, avait été assassiné en opposant la loi à une bande qui voulait faire taxer le prix du blé. A la séance du 12 mai, l'assemblée décréta une cérémonie nationale pour honorer sa mémoire outragée par Robespierre et son parti.

[2] Le 6 avril 1792, un décret avait supprimé toutes les congrégations d'hommes ou de femmes, ecclésiastiques ou laïques, et prohibé les costumes ecclésiastiques. Par un autre décret du 24 mai, non sanctionné par le roi, les autorités locales devaient être autorisées à déporter hors de France tout

» Que le pouvoir royal soit intact [1], car il est garanti par la constitution; qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction, et que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive.

» Enfin que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi; leurs usurpations, à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté; leurs fureurs délirantes, au courage calme et constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend; enfin leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infâme spéculation.

» Telles sont, Messieurs, les représentations et les pétitions que soumet à l'assemblée nationale, comme il les a soumises au roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la patrie, que les diverses factions haïraient moins, s'il ne s'était élevé au-dessus d'elles par son désintéressement; auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'assemblée nationale, à la confiance dont il importe qu'elle soit environnée, et qui lui-même, enfin, ne pouvait mieux lui prouver la sienne qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

» Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes serments : je le devais à la patrie, à vous, au roi, et surtout à moi-même, à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, et qui aime à penser que l'assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dévouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnaissance personnelle, et de mon respect pour elle.

» LAFAYETTE. »

Les jacobins de l'assemblée, ou plutôt les girondins qui s'en croyaient encore les chefs, attaquèrent cette lettre, non en face, mais de biais, en soutenant que Lafayette n'en était pas l'auteur [2]. Soixante-quinze départements et plusieurs grandes villes se hâtèrent d'envoyer leur adhésion aux principes qu'il avait exprimés; beaucoup d'autres s'occupaient de pareilles adresses; on remarqua que les moins empressés à remplir ce devoir étaient aussi les moins distingués par leur patriotisme et les plus accessibles à certaines influences aristocratiques. Une assemblée plus confiante dans ses moyens de gouvernement, eût délibéré sur cette lettre et sur ces adhésions; mais la terreur s'empara d'elle, lorsque le 20 juin des bandes armées de piques, après avoir traversé le lieu de ses séances, comme pour associer les représentants de la nation à leurs violences, accablèrent d'insultes, dans son propre palais, le roi, qui ne dut la conservation de sa vie qu'à son courage tranquille, au dévouement de sa sœur, aux efforts de quelques gardes nationales, d'un petit nombre d'amis, nommément du brave chef de division Aclocque et du maréchal de Mouchy. Cette journée avait été préparée par les jacobins avec la connivence du parti de la Gironde, furieux d'avoir été déjoué par Dumouriez et d'avoir vu renvoyer les ministres Clavière, Servan et Roland. Il est assez probable aussi que les royalistes ne furent pas fâchés d'une scène qui devait exaspérer et justifier, selon eux, les étrangers; mais il n'est pas vrai que les girondins aient fait, et même qu'ils aient su d'avance l'émeute bien plus décisive du 10 août.

Lafayette était campé devant Bavay, et tout près de l'ennemi, lorsqu'il apprit ce nouvel attentat. Il attendait avec impatience des nouvelles de Luckner, qui, depuis plusieurs jours, le laissait dans l'ignorance de sa situation et du progrès de son entreprise; il se proposait de reprendre le camp de Maubeuge, afin d'obliger le corps autrichien qui couvrait Mons à faire un mouvement par sa gauche, et de l'éloigner de l'armée opposée à Luckner et appuyée sur Tournay; il venait de charger Bureaux de Pusy de se rendre à Menin, où il supposait que se trouvait Luckner, pour savoir de lui ce qu'il comptait faire, et s'il approuvait le changement de position projeté. Lafayette ajoutait aux ordres donnés à Bureaux de Pusy, celui d'informer Luckner de son intention d'aller à Paris, à moins que

prêtre non assermenté, que vingt pétitionnaires auraient dénoncé comme troublant l'ordre public.

[1] Des menaces dans l'assemblée et les clubs, étaient sans cesse dirigées contre l'usage constitutionnel du *veto* royal. — Le 29 mai, l'assemblée elle-même, dans une séance permanente, au milieu des agitations que venait de signaler un rapport du maire de Paris, licencia la garde soldée du roi, corps spécial dont l'existence était garantie par la constitution, et décréta d'accusation M. Cossé de Brissac, son commandant. Nous trouvons sur ces deux décisions législatives la note suivante du général Lafayette :

« A l'exception du chef de la garde particulière du roi, » M. de Brissac, les officiers étaient, pour la plupart, d'une » aristocratie provocante et l'indécence de leurs propos devait » déplaire aux bons citoyens; mais leurs moyens de nuire » étaient nuls. La cassation de la garde fut anti-constitutionnelle et ceux qui la votèrent sont inexcusables. »

[2] Sur la proposition de M. Guadet, elle fut renvoyée, pour vérifier la signature, à un *comité de surveillance* dont l'établissement au sein du corps législatif, avait été décrété le 25 novembre 1791. Ce comité extraordinaire, appelé la *commission des douze*, parce qu'il était composé de douze députés renouvelés par moitié tous les trois mois, devait recueillir les faits qui lui étaient renvoyés par l'assemblée, comme menaçant la constitution.

son collègue ne vît dans ce voyage quelque inconvénient pour le service. Luckner, qui fut prié de s'expliquer sur ce point, occupait alors avec son armée Menin et Courtray; non-seulement il ne se proposait pas d'aller plus en avant, mais il était décidé à rebrousser chemin, très-mécontent d'ailleurs des intrigues dont on l'entourait, soit pour lui souffler des opinions politiques, soit pour diriger sa conduite militaire. Le vieux maréchal blâma beaucoup l'intention qu'annonçait Lafayette de se rendre à Paris, « *parce que*, disait-il, *les sans-culottes lui couperaient la tête.* » Cependant, comme il ne formait aucune autre objection contre l'absence momentanée de Lafayette, celui-ci, après avoir mis son armée en sûreté sous le canon de Maubeuge, partit seul avec un aide de camp pour avouer lui-même, loin des troupes dont on prétendait que l'affection bien réelle l'enhardissait à braver les jacobins, cette lettre que, d'après une autre tactique de leurs orateurs, il n'avait pas faite.

En passant à Soissons, Lafayette vit l'administration départementale de l'Aisne, qui, tout en appréciant les motifs de sa résolution, le conjura d'y renoncer ; il la quitta persuadée qu'il succomberait dans cette lutte et qu'il obtiendrait pour tout appui les vœux et les regrets des vrais patriotes. Sa démarche n'avait été concertée avec personne ; ceux qu'il aimait le plus en furent surpris. Il débarqua le 28 juin chez son plus intime ami la Rochefoucauld, qui lui-même n'avait pas été prévenu, et prononça ce discours à la barre de l'assemblée :

« Je dois d'abord, Messieurs, vous assurer que, d'après les dispositions concertées entre M. le maréchal Luckner et moi, ma présence ici ne compromet aucunement, ni le succès de nos armes, ni la sûreté de l'armée que je commande.

» Voici maintenant les motifs qui m'amènent. On a dit que ma lettre du 16, à l'assemblée nationale, n'était pas de moi; on m'a reproché de l'avoir écrite au milieu d'un camp. Je devais peut-être, pour l'avouer, me présenter seul, et sortir de cet honorable rempart que l'affection des troupes formait autour de moi.

» Une raison plus puissante m'a forcé, Messieurs, de me rendre au milieu de vous. Les violences commises le 20 aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, où les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un, j'ai reçu des différents corps des adresses pleines de leur amour pour la constitution, de leur respect pour les autorités qu'elle a établies, et de leur patriotique haine contre les factieux de tous les partis. J'ai cru devoir arrêter sur-le-champ les adresses par l'ordre que je dépose sur le bureau. Vous y verrez que j'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul nos sentiments communs; et le second, que je joins également ici, les confirme dans cette juste attente [1].

» En arrêtant l'expression de leur vœu, je ne puis qu'approuver le motif qui les anime; plusieurs d'entre eux se demandent si c'est vraiment la cause de la liberté et de la constitution qu'ils défendent?

» Messieurs, c'est comme citoyen que j'ai l'honneur de vous parler; mais l'opinion que j'exprime est celle de tous les Français qui aiment leur pays, sa liberté, son repos, les lois qu'il s'est données, et je ne crains pas d'être désavoué par aucun d'eux. Il est temps de garantir la constitution des atteintes qu'on s'efforce de lui porter, d'assurer la liberté de l'assemblée nationale, celle du roi, son indépendance, sa dignité; il est temps de tromper enfin les espérances des mauvais citoyens qui n'attendent que des étrangers le rétablissement de ce qu'ils appellent la tranquillité publique, et qui ne serait pour des hommes libres qu'un honteux et intolérable esclavage.

» Je supplie l'assemblée nationale 1° d'ordonner que les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin aux Tuileries, soient poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation;

2° De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ceux qui la dirigent.

3° J'ose enfin vous supplier, en mon nom et au nom de tous les honnêtes gens du royaume, de prendre des mesures efficaces pour faire respecter toutes les autorités constituées, particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte dans l'intérieur, tandis que de braves Français prodiguent leur sang pour la défendre aux frontières. »

Le président répondit :

« L'assemblée nationale a juré de maintenir la constitution. Fidèle à son serment, elle saura la garantir de toute atteinte; elle vous accorde les honneurs de la séance. »

Après ce discours, Lafayette entendit une attaque artificieuse et embarrassée de Guadet [2]. La discussion n'était pas finie, lorsqu'il se rendit chez le roi. La famille royale y était réunie. Lafayette reçut de vains remercîments; le roi et la reine répétèrent qu'ils étaient persuadés qu'il n'y avait de salut pour eux que dans la constitution [3]. Jamais

[1] Voy. ces deux ordres à l'Appendice.

[2] M. Guadet demanda que le ministre de la guerre fût interrogé, afin qu'on sût de lui s'il avait accordé un congé au général Lafayette. Sa motion fut rejetée, et on adopta celle de M. Ramond, qui renvoyait la pétition du général à la *commission des douze* pour en examiner l'objet et en rendre compte.

[3] La cour fut très-frappée de cette démarche, qu'elle attribua au désir que Lafayette avait de faire sa paix avec elle. Madame Élisabeth en parut particulièrement touchée, et

Louis XVI ne parut s'exprimer avec plus de conviction ; il ajouta qu'il regarderait comme très-heureux que les Autrichiens fussent battus le plus tôt possible. Au sortir de là, Lafayette se retira chez lui, applaudi de beaucoup de citoyens, et y trouva un détachement de gardes nationales qui ne fut peut-être pas inutile contre les projets des clubs.

Il lui fut démontré, dès le même jour, qu'à moins de quelque nouveau stimulant, l'assemblée législative, dont les deux tiers abhorraient les jacobins et dont la minorité en comprenait plusieurs qui ne l'étaient que par crainte, n'aurait pas le courage de saisir cette occasion. Il chercha donc à ranimer sa confiance par une manifestation de l'esprit public. Le lendemain, Louis XVI devait, par hasard, passer une revue de quatre mille hommes de garde nationale. Lafayette lui demanda de l'y accompagner en annonçant le projet, lorsque le roi se serait retiré, de parler à ces gardes nationales et de faire ce qu'il croirait nécessaire pour le service de la constitution et de l'ordre public. Mais la cour fit tout ce qu'elle put pour déjouer l'intervention de Lafayette, et le maire Pétion contremanda la revue une heure avant le jour [1]. A défaut de ce moyen, Lafayette assembla chez lui quelques officiers influents de la garde nationale; il leur représenta les dangers où l'apathie de chacun plongeait la chose publique ; leur montra la nécessité urgente de réunir tous les efforts contre les entreprises avouées des anarchistes, d'inspirer au corps législatif la fermeté dont il avait besoin pour réprimer les attentats qui se préparaient; il leur annonça les calamités inévitables qui seraient la conséquence de la mollesse et de la désunion des honnêtes gens. Ceux qui l'écoutaient, détestaient, comme lui, le joug des jacobins ; tous lui portaient une vive affection; tous étaient patriotes et l'avaient prouvé. Il ne résulta pourtant de cet essai qu'une énergie passagère qui ne produisit aucune mesure civique un peu décisive. Lafayette fut à peine éloigné que les uns et les autres retombèrent dans leur inertie habituelle, et, bien peu de temps après, les mêmes hommes qu'il avait si vainement prêchés périrent presque tous victimes des fureurs qu'il leur avait prédites. On a peine à concevoir comment la minorité jacobine et une poignée de prétendus Marseillais [2] se sont rendus les maîtres de Paris, tandis que la presque totalité de 40,000 citoyens de la garde nationale voulait la constitution; mais les clubs étaient parvenus à disperser les vrais patriotes et à faire craindre les mesures vigoureuses; l'expérience n'avait pas encore appris tout ce que cette faiblesse et cette désorganisation devaient coûter. D'un autre côté, il y avait tant d'énergie patriotique contre les ennemis extérieurs qu'on ne calculait pas assez les dangers du dedans, et au milieu de toutes ces défaillances individuelles, les infidélités ou les intrigues de la cour, en excitant les soupçons, paralysaient les courageuses résistances.

Lafayette ne pouvait rien par lui-même, au delà de ce qu'il venait d'essayer. Son devoir était rempli, il avait mis à l'épreuve l'assemblée et la capitale, et sans avoir à se plaindre personnellement de l'une ni de l'autre, il les voyait dominées par une puissance factieuse qui, en sa présence, parut un moment dissimuler ses complots. Il se borna donc à concerter avec ses amis les mesures les plus capables, sinon de prévenir, au moins de retarder les malheurs dont on était menacé. On convint que l'administration départementale de Paris donnerait l'exemple ; la Rochefoucauld, son président, lui fit prononcer, quelques jours après, la suspension du maire et du procureur de la commune pour leur conduite dans l'émeute du 20 juin. Le roi confirma ensuite cet arrêté; mais le corps législatif, malgré les efforts patriotiques d'une partie de cette assemblée, eut la pusillanimité d'annuler, le surlendemain, la double décision du département et du roi, et de réhabiliter Pétion [3].

Le 30 juin, Lafayette retourna tristement à son armée après avoir écrit cette autre lettre à l'assemblée législative :

« Messieurs, en retournant au poste où de braves soldats se dévouent à mourir pour la constitution, mais

quand il fut question de décider quelle conduite on tiendrait relativement à lui, elle dit : « *qu'il fallait oublier le passé et se jeter avec confiance dans les bras du seul homme qui pût sauver le roi et sa famille.* » Mais la reine répondit : « *qu'il valait mieux périr que d'être sauvé par Lafayette et les constitutionnels.* » (*Note du général Lafayette.*)

[1] On a su par un ex-ministre très-attaché à la cour et fort avant dans sa confiance, que ce fut la reine qui fit donner avis à Santerre et à Pétion, de l'intention où était Lafayette de profiter de cette revue pour haranguer les gardes nationales et remonter l'esprit public. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Le corps ainsi appelé, qui prit part à la journée du 10 août, n'arriva à Paris que le 30 juillet, et envoya dès le 2 août une députation à l'assemblée législative pour demander la déchéance de Louis XVI.

[3] L'arrêté des membres du conseil administratif du département de Paris, prononçant la suspension provisoire du maire et du procureur de la commune est du 6 juillet; la confirmation du roi fut annoncée le 11 à l'assemblée, qui annula le 13, par un décret, ces deux décisions. Le 23, presque tous les membres du conseil du département de Paris avaient donné leur démission.

ne veulent et ne doivent prodiguer leur sang que pour elle, j'emporte un regret vif et profond de ne pouvoir apprendre à l'armée que l'assemblée nationale a daigné statuer sur ma pétition.

» Le cri de tous les bons citoyens du royaume, que quelques clameurs fâcheuses s'efforcent en vain d'étouffer, avertit journellement les représentants élus du peuple, et son représentant héréditaire, que tant qu'il existera près d'eux une secte qui entrave toutes les autorités, menace leur indépendance, et qui, après avoir provoqué la guerre, s'efforce, en dénaturant votre cause, de lui ôter des défenseurs ; tant qu'on aura à rougir de l'impunité d'un crime de lèse-nation, qui a excité les justes et pressantes alarmes de tous les Français et l'indignation universelle, notre liberté, nos lois, notre honneur, sont en péril.

» Telles sont les vérités, Messieurs, que les âmes libres et généreuses ne craignent pas de répéter. Révoltées contre les factieux de tous les genres, indignées contre les lâches qui s'aviliraient au point d'attendre une intervention étrangère, pénétrées du principe que je m'honore d'avoir le premier professé en France, *que toute puissance illégitime est oppression, et qu'alors la résistance devient devoir,* elles ont besoin de déposer leurs craintes dans le sein du corps législatif; elles espèrent que les lois des représentants du peuple vont les en délivrer.

» Quant à moi, Messieurs, je ne changerai jamais ni de principes, ni de sentiments, ni de langage. J'ai pensé que l'assemblée nationale, ayant égard à l'urgence et au danger des circonstances, permettrait que je joignisse l'expression de mes regrets et de mes vœux à l'hommage de mon profond respect. »

En retournant à son armée, Lafayette avait eu de nouvelles occasions de connaître l'opinion publique, en dehors des terreurs qui la dominaient. Sur son passage, les magistrats, les citoyens, la garde nationale venaient, comme à l'ordinaire, au-devant de lui, et il entendait mêler aux applaudissements qu'on voulait bien accorder à sa démarche, des imprécations contre les violences des ennemis de la constitution. Ses troupes lui surent également gré de ce qu'il avait entrepris.

Cependant, il voyait avec regret son collègue revenir de la Flandre, sans avoir réussi. Beaucoup d'officiers avaient été rebutés par la première aventure de Mons et par l'infâme assassinat du commandant de Lille; le vieux maréchal lui-même n'était pas sans inquiétude sur le renouvellement de quelque scène de ce genre. Lafayette, qui avait une opinion tout opposée, envoya de nouveaux Bureaux de Pusy à Luckner, pour l'inviter à une attaque combinée des Autrichiens campés près de Mons, au lieu où s'est donnée depuis la bataille de *Jemmapes*. Luckner refusa obstinément. Une victoire, alors, aurait fort changé l'état des choses. L'intention de cette attaque proposée par Lafayette aurait pu être dérobée à l'ennemi, par suite d'un mouvement annoncé que les armées françaises étaient sur le point d'exécuter.

Le gouvernement, sans en prévenir Lafayette, et en partie pour donner satisfaction à Luckner, qui préférait d'être employé dans les parties allemandes de la France, venait de changer les départements primitivement assignés aux généraux. Lafayette allait avoir la gauche de la frontière, depuis les côtes de la Manche jusqu'à Montmédy, tandis que Luckner devait commander de Montmédy au Rhin, ayant sous ses ordres Biron qui conservait pourtant le titre de général d'armée, disposition bizarre demandée par les jacobins, en grande partie pour préparer des tracasseries à Lafayette [1]. Le maréchal, d'ailleurs, avait totalement abandonné son entreprise sur la Flandre; on ne pouvait plus songer qu'à défendre la frontière menacée par les Prussiens. Les deux commandants en chef ne doutaient pas que le duc de Brunswick ne cherchât à pénétrer en France par la portion du territoire comprise entre la Meuse et la Moselle, et ils étaient impatients de porter leurs forces de ce côté. Ils se mirent donc en marche avec leurs troupes respectives : Luckner vers la Moselle et le pays Messin; Lafayette vers l'extrémité droite de son nouveau commandement, un peu en arrière de Montmédy. Rien ne fut changé à la disposition des forces stationnées sur les frontières des Pays-Bas, aux camps de Maubeuge, de Maulde, de Pont-sur-Sambre, etc., et ils pensèrent que leurs deux armées n'étant éloignées l'une de l'autre que de la distance de Valenciennes à Maubeuge, c'est-à-dire d'une marche, cet espace de chemin que Luckner aurait à faire de plus que Lafayette pour se transporter dans le pays Messin, n'était pas assez considérable pour les déterminer

[1] Voici de quelle manière les jacobins s'y prirent : ils voulaient que le général constitutionnel fût lésé dans la répartition des levées de grenadiers et de volontaires nationaux destinés à renforcer les armées; pour y parvenir, on fit d'abord donner à Biron le titre de général; quand ensuite il fut question de distribuer les nouvelles troupes selon les besoins des frontières, on obtint de la timidité du ministre de la guerre d'Abancourt : 1° qu'il n'enverrait point à Lafayette les troupes de Paris, que celui-ci désirait avoir sous ses ordres ; 2° (et c'était pour les jacobins le point essentiel) que les renforts seraient également partagés entre les généraux d'armée et non suivant l'étendue de terrain que chacun aurait à défendre; en sorte que, grâces au commandement postiche de Biron, comme il se trouvait deux généraux d'armée vers la frontière confiée à Luckner, ce dernier reçut les deux tiers des secours qui auraient dû être également partagés entre Lafayette et lui.

(*Note du général Lafayette.*)

à se séparer l'un et l'autre des troupes déjà tout organisées sous leurs ordres et habituées à leur autorité. Telle fut cette disposition fort simple que les jacobins ont si étrangement travestie. Beaucoup de gens croient encore que les deux chefs firent un bouleversement universel sans autre objet que de fatiguer les troupes, tandis que l'échange des deux commandements se réduisait à un changement de dénomination, et à quelques lieues de plus pour l'armée de Luckner que pour celle de Lafayette. On eût dit que les clubs, quelle que fût l'impulsion à laquelle ils obéissaient, avaient un intérêt à voir abandonner la frontière entre la Meuse et la Moselle. Les calomnies de leurs journaux n'eurent plus de bornes, surtout au moment où le duc de Saxe-Teschen, sur la demande du duc de Brunswick, feignit du côté de Bavay une irruption qui n'inquiétait nullement les généraux français, parce qu'ils savaient que les troupes stationnées sur cette frontière étaient plus que suffisantes pour la garantir. Aussi Luckner et Lafayette ne furent-ils pas tentés de suspendre leur marche; mais ce mouvement fournit aux jacobins un prétexte pour entasser au camp de Maulde des troupes qui, dans la suite, ne purent arriver assez promptement à leur première destination, et qui, sans doute, y seraient arrivées beaucoup trop tard, sans les efforts extraordinaires de leur commandant Beurnonville. Nous ajouterons ici par anticipation, mais pour achever d'éclaircir la situation des armées à cette époque, qu'après le 10 août, Lafayette ayant mandé à Chazot d'arriver avec des régiments désignés pour renforcer le corps qu'il opposait à l'invasion du duc de Brunswick et du général Clairfait, les députés jacobins envoyés en Flandre en qualité de commissaires du corps législatif, donnèrent à Chazot l'ordre positif de ne point obéir à celui de Lafayette. Après avoir soutenu, eux et leur faction, Dumouriez dans sa désobéissance à Luckner, et retenu à Maulde le corps que le maréchal appelait avec les plus vives instances, ils arrêtèrent la marche des renforts qu'attendait Lafayette et poussèrent la malveillance jusqu'à intercepter ses réquisitions pour hâter l'arrivée des gardes nationales qui devaient se rendre à son armée. Quand on rapproche cette conduite de leurs précédents efforts pour désorganiser l'armée, pour faire échouer les demandes de Narbonne et des ministres qui lui succédèrent, il est impossible de ne pas remarquer combien elle était favorable aux projets de la coalition.

Lafayette avait espéré pour l'anniversaire du 14 juillet, que la cérémonie du serment constitutionnel au champ de la Fédération, lui serait une occasion solennelle de rappeler aux Français leurs devoirs civiques; mais on se hâta, pendant que les troupes des généraux étaient encore en marche, de faire écrire par le ministre qu'il n'en fallait qu'un des deux, et par conséquent Luckner, qui était le plus ancien, se rendit seul à Paris; tant on craignait le salut du roi par l'affermissement de la liberté!

Alors Lafayette ne vit plus qu'un moyen de sauver la chose publique; malheureusement, il avait besoin du concours de plusieurs volontés qui se refusèrent à ses projets.

Tandis que les deux généraux, malgré les vociférations des jacobins et les feintes des Autrichiens du côté de la Flandre pour favoriser l'invasion du duc de Brunswick, portaient leurs troupes vers la partie du territoire la plus exposée, c'est-à-dire vers la trouée entre Montmédy et Longwy, celles de Lafayette devaient passer à La Capelle [1] à une vingtaine de lieues de Compiègne, château royal qui se trouvait à la distance constitutionnelle de vingt lieues au plus, de Paris [2].

Cette circonstance donna l'idée du projet qui fut proposé à Louis XVI. Le roi se serait rendu en plein jour à l'assemblée, accompagné de Lafayette, et aurait annoncé son intention d'aller pour quelques jours à Compiègne, quoique, aux termes de l'acte constitutionnel, un décret d'autorisation n'eût pas été nécessaire; en arrivant dans cette résidence avec une escorte de quelques gardes nationaux parisiens, il pouvait compter sur la garde nationale de Compiègne et sur deux régiments de chasseurs de l'armée de Lafayette, dont celui-ci était parfaitement sûr; les officiers et les chefs de ce détachement choisi devaient offrir toute espèce de garanties, par leur patriotisme et leur loyauté, et il suffira de dire à cet égard, que le maréchal de camp Latour-Maubourg, ex-membre de l'assemblée constituante, devait les commander. Ainsi entouré, le roi, bien à l'abri de toute violence, dans une situation de son choix, aurait, de son propre mouvement, fait une proclamation défendant à ses frères

[1] L'avant-garde et le corps d'armée partirent de La Capelle le 10 et le 11 juillet; la réserve décampa le 15. Le maréchal Luckner ne partit de Valenciennes que le 12. (Voyez à l'Appendice n° 9, les notes du général Lafayette sur cette marche et sur toutes les opérations militaires de cette époque, en réponse aux mémoires de Dumouriez.)

[2] « Le roi, premier fonctionnaire public, doit avoir sa résidence à vingt lieues au plus de l'assemblée nationale, lorsqu'elle est réunie; et lorsqu'elle est séparée, le roi peut » résider dans toute autre partie du royaume. » (Décret constitutionnel du 28 mars 1791.) — Les troupes de ligne pouvaient également séjourner à cette distance sans autorisation préalable du corps législatif.

et aux émigrés d'aller plus en avant, se déclarant prêt à marcher lui-même, si l'assemblée le trouvait bon, contre les ennemis étrangers, et se prononçant pour la constitution en termes qui n'eussent laissé aucun doute sur ses véritables sentiments. Une telle épreuve, en rassurant les constitutionnels sincères, et même ceux d'entre les jacobins dont les intentions étaient honnêtes, ne laissait dans les autres partis qu'un petit nombre d'adversaires; elle sauvait à la fois les jours du roi et de sa famille, éloignait de lui de perfides conseils, rendait de la force à l'assemblée nationale, de l'énergie aux bons citoyens, déconcertait les jacobins et les aristocrates. Il est probable que Louis XVI aurait pu rentrer alors dans Paris aux acclamations de tout le peuple; mais un tel triomphe eût été celui de la liberté, et la cour n'en voulait pas. Quelques amis personnels du roi tentèrent par les plus grands efforts de calmer ses inquiétudes, de lui inspirer de la confiance pour le général patriote; ils le conjurèrent, les yeux en larmes, de s'abandonner aux conseils de celui qui pouvait seul l'arracher à sa perte, et sauver aussi tant d'autres existences qui dépendaient d'une semblable décision. Ses conseillers les plus influents n'espéraient le retour de la royauté absolue que par un surcroît d'anarchie et l'invasion étrangère; la vie du roi leur était peu de chose auprès du recouvrement de ses priviléges. « *Nous savons bien que M. de Lafayette* » *sauvera le roi; mais il ne sauvera pas la* » *royauté,* » disait-on publiquement aux Tuileries. La reine se souvenait que Mirabeau, peu de temps avant sa mort, lui avait annoncé qu'en cas de guerre, « *Lafayette voudrait tenir le roi prisonnier dans sa tente.* » — Elle répondait à des amis royalistes, qui cependant avaient eu soin d'altérer la proposition primitive de Lafayette, pour la rendre plus agréable aux oreilles royales [1], et en faisant allusion aux événements du 6 octobre : « *Il* » *serait trop fâcheux pour nous de lui devoir deux* » *fois la vie.* » Ainsi, les intrigues de cour, son aversion pour tout expédient patriotique et pour le général constitutionnel, un système d'inertie, des espérances données par les girondins, prévalurent; Lafayette fut remercié et refusé, et lorsque ensuite son aide de camp La Colombe demanda à la reine par quel étrange aveuglement le roi et elle avaient pris une si funeste résolution : « *Nous sommes* » *bien reconnaissants envers votre général,* répondit- » elle, *mais ce qu'il y aurait de mieux pour nous,* » *serait d'être enfermés pour deux mois dans une* » *tour.* » Ce mot paraît étrange lorsqu'on se rappelle qu'après le 10 août, cette malheureuse famille fut transférée à la tour du Temple, sur la demande de Danton, qui depuis longtemps recevait de l'argent de la cour et qui ne se décida contre elle qu'après avoir reconnu qu'elle ne pouvait pas se défendre.

Nous ne chercherons pas à pénétrer ces mystères qui sans doute seront un jour dévoilés. On sait que l'infatuation de la cour dans ces absurdes intrigues était telle, qu'elle décida la famille royale à refuser une autre proposition de la Rochefoucauld-Liancourt [2], moins régulièrement constitutionnelle que le projet de Compiègne, il est vrai, mais également dévouée. La Rochefoucauld mettait à la disposition du roi et de sa famille un million de sa propre fortune; il s'agissait de les recueillir à Rouen où il commandait. De là, ils auraient pu s'embarquer au Hâvre; mais le malheureux prince et la reine ne doutant point du succès des armes étrangères, leur principale occupation était de consulter les divers chefs de faction, et de se défendre d'avance contre l'influence que prendraient les princes émigrés [3].

Lafayette venait d'acquérir la preuve récente des plus malveillants procédés de la part de la reine, et ne lui témoignait pas moins de zèle. Il savait que, dans le moment même où il offrait le seul moyen de salut qui lui restât, elle faisait rédiger des mémoires pleins d'amertume contre lui, et qu'une partie des libelles destinés à le diffamer

[1] On voit, à l'Appendice n° 10 de ce volume, que l'aide de camp chargé de faire parvenir au roi cette proposition constitutionnelle crut devoir s'adresser à M. de Lally-Tollendal. Le général Lafayette remit des notes à cet aide de camp, mais n'écrivit à personne sur un pareil sujet. Dans les réflexions relatives au *projet de Compiègne* et placées à l'Appendice pour ne pas interrompre le récit actuel, le général Lafayette combat ou rectifie lui-même les citations inexactes d'une prétendue lettre à M. de Lally-Tolendal, tirées d'une publication non avouée par celui-ci, et reproduites par MM. Bertrand de Molleville et Thiers.

[2] Il ne faut pas confondre le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, député du Beauvoisis aux états généraux, avec le duc de la Rochefoucauld, député de Paris à la même assemblée, président du département en 1791 et 1792.

[3] La reine avait beaucoup d'éloignement pour tout projet de contre-révolution soumis à l'influence des frères du roi. Quant à Louis XVI, il n'était peut-être contre-révolutionnaire que par faiblesse et par entraînement. Vers la fin, il l'était surtout par le désir de sa conservation personnelle, évidemment menacée par les anarchistes; il écoutait cependant tous les partis, sans préférence bien vive et redoutant le vainqueur, quel qu'il fût. Louis XVI sentait qu'après un succès de ses frères et des émigrés, leur crédit eût été immense; et c'était sans doute dans cette espérance ou cette crainte, que, pressé par quelques amis d'accepter le projet de se retirer à Compiègne auprès de Lafayette, il répondit : « *Je ne veux pas me brouiller avec mes frères.* »

(*Note du général Lafayette.*)

journellement étaient payés par la liste civile. Les jacobins n'avaient eu garde de lui laisser ignorer ces manœuvres. dans l'espérance qu'il en éprouverait quelque ressentiment; ils prirent soin de le faire informer de certains rapprochements entre eux et la cour, contre leur ennemi commun. Le témoignage de ses amis les plus dévoués et les plus instruits se joignait à tous ces motifs de conviction; mais ni ses amis ni ses adversaires ne lui donnèrent jamais la preuve de la trahison du roi ou de la reine, envers la constitution de l'État. Il eût fallu être aveugle pour ne pas apercevoir leur aversion du nouveau régime et se méfier de leurs projets; cependant il était impossible de leur reprocher une conspiration flagrante ni un manque de foi formel aux engagements contractés par eux. Quelles que fussent leurs vues secrètes dans l'exercice d'un pouvoir fort restreint et peu dangereux, ils se conformaient aux lois. qui ne doivent atteindre que les actes et non les pensées. Après avoir entrepris, pour les sauver. toutes les démarches que lui inspiraient le salut de l'État et ses sentiments personnels. Lafayette continua sa marche sur Sédan et Montmédy, et ne songeait plus qu'à la défense des frontières, quand la nouvelle d'une réconciliation spontanée. entre les députés constitutionnels et les jacobins de l'assemblée, lui rendit un moment quelque espoir [1].

Ils venaient de se jurer. de nouveau, de maintenir l'ordre légal, de prendre la constitution pour règle unique de leur conduite, et le roi s'était uni, avec les apparences d'une franche cordialité. à ce vœu unanime des représentants du peuple. Dès le lendemain, les jacobins se moquaient dans leurs journaux de ce mouvement, étrange manifestation de l'incertitude ou des craintes réciproques des partis. à l'approche de si grands événements. Il prouvait cependant, combien l'assemblée songeait peu à l'établissement formel du régime qui allait suivre.

Il serait trop long d'exposer toutes les hostilités des anarchistes contre Lafayette; leurs diffamations, dans le *Patriote* et la *Chronique*, étaient portées aux plus furieux excès. Robespierre l'attaqua aux Jacobins, en demandant préalablement de n'être point obligé à prouver ce qu'il avançait [2]. Le club lui-même le dénonça solennellement à la barre de l'assemblée, par l'organe de Collot-d'Herbois [3]. Des députés de cette faction signalaient comme preuve de ses crimes, des lettres qui obtinrent de patriotiques applaudissements. L'arrivée de Luckner à Paris leur parut une occasion de recourir à de nouvelles calomnies. Le vieux maréchal avait pour chef d'état-major un officier connu comme ami de Lafayette, le général Alexandre Berthier, depuis chef de l'état-major de l'armée d'Italie. Pendant les premières années de la révolution. Berthier se distingua dans le commandement de la garde nationale de Versailles où il prévint avec la plus grande fermeté plusieurs complots jacobins; Narbonne lui avait donné une des premières places dans sa confiance et l'avait placé auprès de Luckner, afin, disait-on, que Lafayette influât sur les deux armées. mais plus vraisemblablement, en attendant qu'un autre arrangement fît passer Berthier, dans le même poste. auprès du général patriote, qui avait la plus haute et la plus juste idée de ses talents. Malheureusement, Luckner arrivait seul. Gobet, évêque de Paris, se chargea de l'enivrer chez lui. à un souper, et six députés jacobins. présents à cette fête, déclarèrent le lendemain à l'assemblée que, d'après l'aveu du maréchal, l'objet de la dernière mission de Bureaux de Pusy avait été de l'engager à marcher avec Lafayette à la tête de leurs deux armées contre la capitale. Sur cette dénonciation, signée par ses auteurs, l'assemblée se crut obligée de demander des explications aux généraux, et de mander Bureaux de Pusy à sa barre, pour y rendre compte de sa mission [4]. Lafayette répondit sans entrer dans aucun détail :

[1] Ce fut à la séance du 7 juillet, sur la motion de l'évêque Lamourette : « *Que ceux,* dit ce député, *qui abjurent également et exècrent la république et les deux chambres, se lèvent!* » L'assemblée se leva tout entière. (*Moniteur* du 8 juillet.)

[2] A la séance des jacobins, du 13 juillet, Robespierre fit un discours où l'on remarque les passages suivants. « M. de Narbonne est ici depuis quelques jours; MM. Beaumetz et La Colombe y ont été vus. Je ne crois pas que des hommes que toute la France connaît comme des conspirateurs, viennent pour rien au sein de la capitale dans le moment de la fédération. — Certainement Lafayette médite un crime qu'il puisse imputer aux amis de la liberté. S'il n'est pas commis, c'est parce que nous l'aurons dénoncé dans cette tribune; s'il se commet, la France entière doit l'attribuer à Lafayette; il médite un crime, parce qu'il a commis un crime et qu'il ne lui reste plus d'autre moyen pour poursuivre sa carrière ambitieuse. »

[3] Ce fut le 10 juillet. Un député ayant observé « que cette dénonciation devait être livrée au mépris public, attendu qu'elle n'était signée que par des jacobins et que Collot-d'Herbois la présentait, » Lecointre-Puyraveau s'écria : « *Eh! quel est le departement, la ville, le canton où le nom de M. Collot-d'Herbois ne soit pas connu et cheri? Il a fait connaître et aimer la constitution à tous les habitants des campagnes...* etc. » (*Moniteur.*)

[4] Nous avons dit, dans la note 2 de la p. 452 de ce volume, que la lettre et la pétition du général Lafayette (du 16 et du 29 juin) avaient été renvoyées à la commission extraordinaire des douze. En même temps que plusieurs directoires de départements et de nombreuses pétitions adhéraient aux principes manifestés en ces deux circonstances, les adresses des

Longwy, ce 26 juillet, l'an IV de la liberté.

« Le ministre de l'intérieur m'a signifié un acte du corps législatif du 21 juillet, et la dénonciation que six de ses membres ont signée.

» Si j'étais interpellé sur mes principes, je dirais que, proclamateur et défenseur constant des droits de l'homme et de la souveraineté des peuples, j'ai partout et toujours résisté aux autorités que la liberté désavouait, et que la volonté nationale n'avait pas déléguées, et que partout j'ai obéi à celle dont une constitution libre a déterminé les formes et les limites.

» Mais je suis interpellé pour un fait. Ai-je proposé à M. le maréchal Luckner de marcher avec nos armées sur Paris? A quoi je réponds en quatre mots fort courts: *Cela n'est pas vrai.* » LAFAYETTE. »

La réponse de Luckner fut également négative[1]; mais on peut juger ce que devint l'accusation lorsque Bureaux de Pusy se présenta, et produisant la correspondance de Luckner et de Lafayette, prouva que sa mission n'avait eu pour objet qu'une proposition d'attaquer les Autrichiens devant Mons et que, tandis que les jacobins accusaient Lafayette de retenir Luckner et de l'empêcher d'agir, c'était au contraire Lafayette qui voulait qu'on se battît, et le maréchal qui s'y refusait absolument. Les calomniateurs furent également confondus par la lecture de la lettre dans laquelle Luckner, après le souper fort peu épiscopal de Gobet, avertit son collègue des intrigues qu'il aperçoit et avoue que, « *Paris lui fait horreur.* »

Le Moniteur rapporte ainsi le discours de Bureaux de Pusy, à la séance du 29 juillet :

« Telle est la douloureuse extrémité où je me trouve réduit, que pour éviter d'être compromis par une fausse imputation, dont chacun peut aisément calculer l'importance et le danger, je suis obligé de convaincre d'imposture.... qui? des législateurs qu'on devrait distinguer des autres citoyens à leur modération, à leur justice, à leur amour pour la vérité, ou bien un général d'armée, un vieillard vénérable dont la gloire a marqué la carrière; des hommes publics, enfin, entre les mains desquels sont déposés les plus grands intérêts de l'État, à qui la confiance de la nation est nécessaire et qu'il serait à désirer de voir entourés de son estime.

» Quelle que soit la force de ces considérations, il ne m'est plus permis de balancer depuis que l'assemblée nationale, en accueillant la dénonciation qui lui a été adressée contre moi, a paru lui donner quelque importance; mais j'avoue que sans le décret qui m'a mandé, j'aurais dédaigné de me justifier des imputations perfides que quelques folliculaires m'ont prodiguées. Je n'avais vu dans cette atroce démence que l'effet d'une loi imposée par la nature à tous les êtres, le besoin de vivre des aliments analogues à leur espèce; car j'ai toujours pensé que, de même que la Providence avait approprié quelques poisons à la nourriture de certains reptiles, de même dans l'ordre social, elle avait permis la calomnie pour en faire la pâture des libellistes. Mais mon objet ici n'est pas d'établir la théorie des misères de l'humanité, je suis interpellé sur un fait, et je vais y répondre.

» Si M. de Lafayette m'eût chargé d'engager M. le maréchal Luckner à se joindre à lui pour marcher sur Paris, à la tête de leurs armées respectives, si j'eusse accepté cette commission, c'est que j'aurais cru pouvoir le faire sans crime, ou avec quelque utilité pour la chose publique, et dans cette hypothèse, je déclare qu'il n'est aucune puissance qui m'empêchât d'avouer une démarche que j'aurais pu regarder comme estimable, ou simplement comme innocente; mais dans la délation dont la suite m'amène à la barre de l'assemblée nationale, tout est faux, je dois en montrer l'imposture; et comme je ne connais qu'une manière de dire la vérité, qui est de la dire tout entière, je remonterai à l'origine des événements par l'effet desquels j'ai été, durant quelques moments, l'intermédiaire de la correspondance des deux généraux.

» Je détaillerai les motifs des deux missions dont j'ai été chargé. Je produirai les lettres dont j'ai été porteur; on les comparera avec la dénonciation dirigée contre moi, et la conscience de chacun pourra prononcer. Je dois ajouter que, muni de l'autorisation de mon général, il m'a remis toutes les pièces qui peuvent servir à me disculper; que j'en garantis l'authenticité sur ma tête; qu'il m'a laissé le maître de divulguer des projets dont le succès m'avait été confié; et que j'userai de cette permission avec d'autant moins de répugnance, qu'aujourd'hui la publicité sur ces objets est sans nul inconvénient. Si au narré historique des événements, j'ajoute quelques réflexions, on voudra bien les pardonner à la nécessité où je suis de replacer mes juges, avec pré-

jacobins, des députations, réelles ou supposées, arrivaient à la barre de l'assemblée pour demander l'accusation du général Lafayette. Un examen de sa conduite fut réclamé, le 2 juillet, par M. Vergniaud et le 9 par M. Brissot. Le 15, M. Lémontey fit un rapport au nom de la commission et conclut par un décret pour interdire à l'avenir le droit de pétition aux généraux. Bazire demandait, au lieu de cette loi nouvelle, un décret pur et simple d'accusation; l'assemblée adopta le même jour l'opinion de M. Quinette, qui fit ajourner cette discussion jusqu'au moment où la commission aurait fait un rapport particulier sur la conduite du général Lafayette. Le 19, M. Muraire vint, comme rapporteur de cette commission, déclarer que la conduite du général Lafayette n'avait paru contraire à aucune loi positive et que le fait d'une pétition présentée par un commandant d'armée, n'ayant pas été prévu, ne pouvait donner lieu à une accusation. On discuta le 20, sur les conclusions de M. Muraire, lorsqu'à la séance du 21, M. Guadet apporta tout d'un coup l'accusation incidente relative aux propos désavoués par Luckner et signée par six députés. M. de Pusy, mandé le 22, ne comparut à la barre que le 29. Après son discours, on décida qu'un troisième rapport sur cette affaire serait fait sous huitaine.

[1] Le maréchal Luckner répondit le 28 juillet.

cision, aux époques et aux circonstances où j'ai été employé.

» Ce fut dans une conférence tenue entre les généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette, qu'il fut convenu que le premier se porterait avec toutes ses forces sur la partie occidentale des Pays-Bas autrichiens, et qu'il attaquerait ces provinces par la rive gauche de la Lys. M. le maréchal Luckner n'a point dissimulé, m'a-t-on dit, qu'il commençait cette expédition bien moins dans l'espérance de faire des conquêtes que dans celle de mettre en évidence les vices du plan sur lequel on avait entamé la guerre, la futilité du projet de soulever la Belgique, et la nécessité de diriger nos moyens militaires d'après des vues plus raisonnables et plus utiles. Au reste, qu'elles qu'aient pu être les opinions des généraux, le concert de leurs opérations devenait d'autant plus indispensable, que les forces des ennemis dans les provinces belgiques étaient au moins numériquement égales à celle que nous pouvions leur opposer.

» En conséquence du plan adopté, M. Lafayette, le 4 juin, quitta le camp de Rancennes, qu'il occupait sous Givet, pour aller prendre celui de Maubeuge, que M. de Lanoue abandonnait pour se porter à celui de Maulde. M. le maréchal avait reconnu lui-même cette position, qui, menaçant Tournay, avait pour objet de contraindre les ennemis à rester en force sur cette place, et de faciliter, par ce moyen, les mouvements que devait faire notre armée du Nord.

» De fausses démonstrations d'hostilité sur Namur, fixèrent l'attention et les forces de l'ennemi autour de cette place, et permirent à M. Lafayette de marcher sur Maubeuge, et d'y arriver sans obstacle, le 7 juin, jour auquel M. de Lanoue quitta cette position.

» A cette époque la majeure partie des forces ennemies se trouva rassemblée sous Mons. Les rapports des espions, ceux des déserteurs, ceux des prisonniers, se sont accordés pour faire monter à 25,000 hommes les troupes autrichiennes réunies dans le point dont il s'agit. Elles y restèrent dans ce même nombre jusqu'au moment où le projet de M. le maréchal Luckner ne pouvant plus être douteux, les généraux ennemis crurent nécessaire de détacher un corps d'environ 7,000 hommes pour renforcer celui qui, sous Tournay, devait être opposé à M. le maréchal Luckner; ils purent se permettre ce mouvement avec d'autant moins de danger que, même après s'être privés de cette portion de leurs forces, l'armée qui leur restait sous Mons était encore au moins égale à celle de M. Lafayette qui n'avait en tout que 16 à 18,000 hommes disponibles.

» On doit sentir, sans que j'insiste pour le démontrer, que dans cette expédition, le rôle de M. Lafayette était purement auxiliaire; que sa destination était uniquement de tenir en échec une partie des forces ennemies, pour assurer la liberté et la tranquillité des mouvements de M. le maréchal Luckner; et que pour empêcher d'agir les troupes autrichiennes campées dans les environs de Mons, il fallait que, par une activité continuelle, par des dispositions constamment offensives, il leur fit croire qu'il cherchait sans cesse à les entamer, et surtout qu'il voulait attaquer Mons, l'un de leurs points d'appui et de leurs dépôts principaux.

» Il n'était pas moins essentiel à l'intérêt des deux armées, que celle de M. Lafayette, toujours menaçant, toujours affectant le projet d'attaquer, évitât, avec la plus grande circonspection, un engagement général dont les avantages ne pouvaient jamais être proportionnés aux inconvénients qui seraient résultés d'un échec, car le succès le plus complet qu'elle eût pu obtenir, se serait réduit à replier les ennemis, à les resserrer dans leur position sous Mons. Mais dans l'équilibre de forces qui existait entre eux et nous, il eût été absurde d'espérer de les pousser plus loin que ce point d'appui dont ils étaient certains, et d'emporter cette place. Le plus brillant avantage pour nos troupes se serait donc réduit à tuer du monde à l'ennemi, en sacrifiant une petite partie plus ou moins considérable de nos soldats.

» Si au contraire, nous eussions perdu une bataille; comme, pour la donner, il aurait fallu nous éloigner de Maubeuge; si la retraite sur ce point eût été coupée à une partie de notre armée; en supposant, contre toute vraisemblance, que cette partie n'eût pas été détruite, elle eût du moins été forcée de se retirer par une marche pénible sous Givet; et le moindre inconvénient qui serait résulté de notre défaite aurait été la dispersion de nos forces; d'où serait née l'impuissance d'agir et de s'opposer aux mouvements des ennemis, qui dans cette hypothèse, se détachant de la majeure partie de leur armée, auraient renforcé d'autant celle qu'ils avaient sous Tournay, et auraient obligé M. le maréchal Luckner à rétrograder, ou même l'auraient combattu avec une supériorité qui, à mérite égal entre les troupes, doit toujours décider les succès.

» Le devoir de M. Lafayette, dans cette circonstance, était donc de se renfermer dans une activité prudente, de harceler l'ennemi sans jamais se compromettre et de feindre sans cesse le désir d'engager une action que tout lui prescrivait d'éviter. Il a rempli son objet; et pendant douze jours qu'a duré notre première station sous Maubeuge, il ne s'en est écoulé presque aucun où nos postes avancés n'aient combattu. Ils l'ont presque toujours fait avec avantage, et l'événement de Grisonelle, qui priva l'armée d'un homme dont la mémoire lui sera toujours chère, comme elle doit l'être à tous les bons citoyens, cette journée malheureuse par cet accident, serait, sans lui, comptée au nombre de nos jours de succès, puisque nos troupes, en cédant un terrain qu'il leur devenait impossible de défendre contre la supériorité des forces qui les attaquaient, firent payer à l'ennemi, par une perte plus que double de la nôtre, le stérile avantage d'avoir occupé une position qu'il fut obligé d'abandonner une heure après qu'il s'en fut rendu maître.

» Cependant l'armée de M. le maréchal Luckner avait quitté nos frontières; elle était occupée à Menin, elle avait chassé de Courtrai un détachement des ennemis qui occupait cette ville. Les rapports des espions et ceux des déserteurs se réunissaient pour nous faire penser que les troupes ennemies campées sous Mons, étaient familiarisées avec les simulacres d'attaque de l'armée de M. Lafayette, qu'elles avaient resserré et retranché leur position, et qu'il devait en partir un corps considérable pour se joindre à l'armée autrichienne campée sous Tournay. Il fallait empêcher cette jonction; et pour y réussir, M. Lafayette quitta, le 19 juin, son camp de Maubeuge, et se porta avec autant de zèle que d'audace

à celui de Teinières, sous Bavay. Cette nouvelle position était extrêmement hardie à occuper; non qu'elle ne fût très-militaire, mais la nature l'a préparée pour une armée de 50,000 hommes au moins, et j'ai déjà dit que celle de M. Lafayette n'était pas de 18,000. Il fallut corriger cet inconvénient du site sur lequel nous venions de nous placer. On fortifia les points faibles du camp et bientôt notre position rétrécie par des retranchements, et réduite aux proportions qui convenaient à nos forces, fut aussi respectable qu'on put le désirer; l'ennemi ne douta plus que nous n'eussions sérieusement l'intention d'engager une affaire; il fit repasser des troupes de sa gauche à sa droite; il la fortifia par des retranchements et par des abatis; il fit ouvrir des communications dans la forêt pour la facilité de ses mouvements; enfin, dans ses divers travaux, il arriva à l'époque du 22 juin, sans avoir détaché un seul homme pour renforcer l'armée de Tournay. Il fallait l'entretenir dans cette défiance qui le paralysait; sa droite était devenue assez respectable pour qu'il ne pût raisonnablement craindre d'y être attaqué, à moins que ce ne fût par des forces supérieures qui n'étaient pas à notre disposition. M. Lafayette se décida donc à se porter brusquement sur la gauche de l'ennemi, afin d'y attirer de nouveau toute son attention, et de gagner du temps; mais il crut devoir prévenir M. le maréchal de ce nouveau mouvement. Depuis quelques jours il n'en avait pas reçu de nouvelles; il ignorait à quel point il en était de son expédition, quels mouvements de la part de l'armée du centre seraient le plus utiles aux opérations de l'armée du Nord; il crut que les divers objets dont il avait à entretenir M. le maréchal ne seraient, vu les détails, que très-imparfaitement renfermés dans une lettre, et qu'il était indispensable de remettre ses dépêches à quelqu'un qui pût, au besoin, répondre à une objection ou à une question imprévue, ou demander un éclaircissement nécessaire.

» Sur ces entrefaites, on reçut au camp de Teinières les détails de la journée du 20 juin. Cette circonstance augmenta le désir qu'avait depuis longtemps M. Lafayette de se rendre à Paris, d'y paraître à la barre de l'assemblée nationale, et là, d'expliquer et de justifier l'objet et les motifs de la pétition qu'il avait adressée précédemment au corps législatif. Une seule considération l'arrêtait : c'était, non pas la crainte de l'usage que ses ennemis pourraient faire contre lui de sa démarche, il avait bien prévu qu'elle serait empoisonnée, mais l'inquiétude que son collègue ne regardât l'absence qu'il projetait comme nuisible à l'intérêt commun de leurs deux armées; il voulut donc avoir son avis avant de décider son départ, et moi, muni des instructions de M. Lafayette, je me rendis à Menin.

» Voici quels étaient les objets de ma mission : je devais 1° rendre à M. le maréchal Luckner un compte détaillé des opérations de l'armée du centre, depuis le moment où elle avait occupé le camp de Maubeuge, et spécialement depuis qu'elle s'était portée sur Bavay; lui expliquer les motifs qui en avaient déterminé les mouvements; lui faire connaître la force et la position de l'ennemi près de Mons, du moins autant que les ressources de la guerre nous avaient permis de les apprécier nous-mêmes; prendre connaissance, avec précision, de la position actuelle de l'armée de M. Luckner; m'informer de ses projets ultérieurs, et concerter avec lui les moyens par lesquels on pourrait aider à ses vues.

» 2° Recueillir ce que M. le maréchal pourrait avoir appris sur l'approche des Autrichiens et des Prussiens, sur la quantité de leurs forces, sur celles de la grosse artillerie qui devait faire partie de leurs armées, et sur les lieux où devait se faire leur rassemblement.

» 3° Je devais entretenir M. le maréchal de notre situation publique intérieure, et voici ce que j'étais chargé de lui dire de la part de M. Lafayette : « Que celui-ci avait vu dans la journée du 20 juin la violation la plus effrayante de l'acte constitutionnel; que les troubles dont nous étions agités au dedans étaient faits pour détruire toutes dispositions actives et efficaces contre les ennemis du dehors; que ces désordres alarmaient et décourageaient l'armée; que dans la sienne un bon nombre d'hommes non suspects du côté du patriotisme, ni de celui du courage, étaient déjà venus plusieurs fois lui demander s'ils allaient combattre pour la défense de la constitution française, ou pour l'intérêt de l'un des partis dont la rivalité déchire l'État; que cette incertitude funeste tendait à la désorganisation absolue de la force publique; qu'il lui paraissait que le plus pressant des intérêts de la nation était d'arrêter promptement les excès de l'anarchie; qu'il avait déjà annoncé ces vérités à l'assemblée nationale; qu'il aurait le courage de les lui répéter encore; qu'il était prêt à partir pour le faire, mais qu'avant d'entreprendre cette démarche, il désirait savoir de lui s'il n'y apercevait aucun inconvénient pour le service militaire dont ils étaient chargés et responsables tous deux. » Une lettre succincte renfermait l'analyse de ces objets dont je devais donner le développement; la voici :

Lettre de M. Lafayette à M. le maréchal Luckner, au camp de Teinières, ce 22 juin 1792.

« J'ai tant de choses à vous dire, mon cher maréchal, sur notre situation politique et militaire, que je prends le parti de vous envoyer M. Bureaux-Pusy, pour lequel je connais votre amitié et votre confiance, et à qui j'ai voué les mêmes sentiments. Depuis que je respire, c'est pour la cause de la liberté. Je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir, contre toute espèce de tyrannie, et je ne puis me soumettre en silence à celle que des factieux exercent sur l'assemblée nationale et le roi, en faisant sortir l'une de la constitution que nous avons tous jurée et en mettant l'autre en danger de sa destruction politique. Voilà ma profession de foi. C'est celle des dix-neuf vingtièmes du royaume; mais on a peur, et moi qui ne connais pas ce mal-là, je dirai la vérité.

» Quant à notre position militaire, je suis dans un camp qui demanderait 30,000 hommes, mais avec de l'intelligence dans les détails de la défense, on peut en tirer parti; et la retraite est sûre pour nous, dangereuse pour l'ennemi. Le maréchal de Clairfait a cru tout de bon que j'allais l'attaquer; je tâcherai de le lui persuader encore aujourd'hui et demain matin, et je crois ensuite que je ferai bien de reprendre ma position sur la gauche de Maubeuge, parce que j'inquiète plus M. de

Clairfait en changeant mes dispositions, qu'en restant à la même place.

» Au reste, mon cher maréchal, je me conduirai d'après ce qui vous paraîtra le plus utile à vos projets; et je suis bien sûr que, sur notre situation politique, nous serons également unis, puisque nous voulons loyalement servir notre cause et tenir nos serments.

» Agréez mon tendre hommage. LAFAYETTE. »

» La mission assez étendue dont j'étais chargé, se réduisit à peu de chose quand il fallut la discuter.

» Sur le premier article, tout projet ultérieur devint impossible à traiter et la résolution décidée où je trouvai M. le maréchal de ne pas faire un pas en avant, sans l'ordre du gouvernement qu'il attendait; cette résolution, dis-je, s'opposa pour le moment à tout concert d'opérations à venir entre les deux armées, et par cette seule circonstance ma mission fut terminée à cet égard.

» Sur le second objet, M. le maréchal n'avait aucun renseignement plus particulier ni plus positif, que ceux qu'avait reçus M. Lafayette, lesquels étaient eux-mêmes extrêmement vagues et incertains; en sorte que ce point très-important par lui-même, par l'ignorance où l'on était des faits, n'emporta que quelques minutes de conversation.

» Quant à la troisième partie de mon instruction, M. le maréchal me parut profondément affecté des événements qui récemment avaient agité Paris. Il avoua qu'il connaissait trop imparfaitement notre constitution pour donner son avis sur cette matière. Cependant il combattit le projet de M. Lafayette à raison des dangers personnels qu'il pouvait courir dans ce voyage. Je lui représentai que cette considération ne serait d'aucun poids pour le déterminer; j'insistai, conformément à mon instruction, pour qu'il voulût bien répondre sur ce point; savoir quelle était la mesure d'importance qu'il attachait à la présence de son collègue à l'armée, et s'il pensait que l'absence de quelques jours, qu'il avait projetée, pût en rien compromettre les intérêts qui leur étaient confiés à tous deux.

» Voici la réponse que j'emportai et que je remis à M. Lafayette.

Réponse de M. le maréchal Luckner à la lettre de M. Lafayette, du 22 juin, au quartier général à Menin, ce 23 juin 1792, l'an 4e de la liberté.

« J'ai reçu, mon cher Lafayette, les détails militaires que vous m'avez transmis par M. Bureaux-Pusy. J'ai senti, comme je le devais, le désintéressement et la loyauté avec lesquels vous avez secondé, par vos divers mouvements, ceux que j'ai faits et que je pouvais projeter. Je ne puis qu'applaudir à la disposition hardie que vous venez de prendre sur Bavay, pour faciliter d'autant mieux mes opérations et celles que vous devez prendre sur la gauche de l'ennemi, en vous portant dans le camp retranché de Maubeuge. Ces diverses manœuvres opèreront nécessairement, comme elles l'ont déjà fait, la stagnation des troupes autrichiennes rassemblées près de nous. Quant à la proposition que vous me faites de continuer à nous concerter ensemble sur les mouvements combinés de nos deux armées, il m'est impossible de répondre dans ce moment à cette invitation. Mes démarches ultérieures dépendent des instructions que je recevrai du ministère. Je lui ai fait connaître le tableau de ma situation, les inconvénients de se porter en avant, le peu de fond à faire sur la promesse des Belges, la certitude à peu près absolue qu'un grand mouvement populaire est difficile à exécuter dans ces provinces. D'après cet exposé, vous sentez que je ne me chargerai point de la responsabilité d'une tentative aussi délicate que celle de me porter sur Gand, entreprise qui compromettrait mon armée et qui pourrait me réduire, en cas d'échec, à la dure alternative ou de sacrifier mes troupes pour conserver mes équipages ou de perdre mes équipages pour sauver mes troupes. J'attendrai donc les ordres du gouvernement. Quels qu'ils soient, je vous les communiquerai et je compterai sans réserve sur votre patriotisme qui, dès longtemps, m'est connu, et sur tous les bons services qu'il dépendra de vous de me rendre, et sur lesquels vous m'avez appris à compter.

» A l'égard de l'avis que vous me demandez sur la question de savoir si j'improuverais que vous vous absentassiez pour quelques jours de votre armée, je ne puis sur cet article que vous renvoyer à vous-même et vous laisser juge des inconvénients ou des avantages que vous trouveriez à une démarche sur laquelle je ne puis avoir aucune opinion. Ce que j'ai à vous demander, c'est le concert de vos opérations avec les miennes, et je suis bien persuadé que vous prendrez dans toute hypothèse des mesures telles que le service et la chose publique n'en souffriront pas. Adieu, mon cher Lafayette, comptez toujours sur les sentiments que je vous ai voués avec franchise et sincérité. » Le maréchal LUCKNER. »

» Je partis comblé publiquement des marques de bienveillance et d'estime dont M. le maréchal m'a toujours honoré.

» En arrivant dans Maubeuge, je trouvai dans le camp retranché de cette place M. Lafayette qui y était entré la veille, après s'être porté sur la gauche de l'ennemi et s'y être mis en bataille, conformément à l'intention que j'ai annoncée. Il garda cette position tant que dura le séjour de M. le maréchal à Menin; et lorsqu'enfin celui-ci se fut décidé à venir reprendre ses premières dispositions défensives sous Valenciennes et sous Maubeuge, M. Lafayette se mit en devoir de quitter cette dernière place et de regagner son camp sous Givet; mais comme dans ce mouvement général des deux armées, il devait y avoir un moment où le rapprochement des différents corps qui les composaient permettrait des dispositions dont il serait difficile à l'ennemi de saisir l'intention, M. Lafayette crut qu'il pourrait mettre à profit cette circonstance pour l'exécution d'un plan qu'il forma, et qu'il me chargea de communiquer à M. le maréchal Luckner. Le voici :

Lettre de M. Lafayette à M. le maréchal Luckner, au camp retranché de Maubeuge, le 2 juillet, l'an 4e de la liberté.

« J'ai reçu votre lettre, mon cher maréchal, et j'avais vu celle qui était adressée à M. Lajard. Le ministre m'an-

nonce que vous et moi devons conférer sur le plan futur de la campagne. En conséquence, je partirai demain pour Avesnes où je séjournerai. Le 6 j'irai à La Capelle, où je ferai aussi un séjour pour nos approvisionnements. De là je ferai partir l'armée en deux ou trois divisions pour regagner ma frontière. Elle marchera plus lentement étant ainsi séparée, et gâtera moins de moissons. Le 5, pendant le séjour d'Avesnes, j'irai vous voir à Valenciennes.

» J'ai bien pensé à prendre le chemin extérieur, et à faire une entreprise sur Namur, mais il nous arriverait là ce que nous éprouvons ici. L'ennemi a la corde, et nous l'arc à décrire. Ses mouvements sont couverts, ses défaites, à moins d'être complètes, le laissent à peu près dans la même situation; les nôtres seraient funestes et une surprise est impraticable.

» Il est triste cependant de voir nos forces réunies sans en profiter; et j'aimerais bien à vous procurer un avantage dont la campagne se ressentirait. Si les ennemis restaient à Mons dans l'état actuel, il n'y aurait pas à balancer pour les attaquer après demain matin, puisque M. de Lanoue pourrait faire l'attaque du bois de Sarres, tandis que vous marcheriez du côté de Valenciennes, et que moi je ferais une fausse attaque vers le pont de Pierre et une véritable sur le Gil et Genty. Toute la droite de leur position se trouverait coupée; et nous pourrions tâter ensuite les hauteurs de Berthaumont qui, dans l'état actuel des forces ennemies, ne nous résisteraient pas. Alors il ne tiendra qu'aux habitants de Mons de nous aider par un soulèvement; et le succès nous donnerait de la tranquillité sur votre frontière.

» Mais nous devons nous attendre que les ennemis auront suivi vos mouvements, lors même que vous chercheriez encore à les inquiéter sous Tournay, et c'est le cas de calculer si nos armées réunies peuvent attaquer les forces que le duc de Saxe pourra aujourd'hui et demain rassembler à Mons. C'est une belle bataille à donner. Je suis sûr que mes troupes se battront bien; et le petit succès que l'avant-garde a eu le 27, en tuant ou blessant cinquante hommes et faisant quatre-vingt-cinq prisonniers, a augmenté encore leur ardeur.

» Voyez donc, mon cher maréchal, ce que vous croyez convenable. Il faudrait que ce fût pour le 5, et qu'alors je le susse avant de quitter le camp. Le système défensif n'est pas une objection; car il n'y a de bonne défensive que celle qui attaque souvent; et je pense que nous n'avons à calculer que quatre choses effectivement bien graves : le nombre et la position des ennemis; l'avantage que des retranchements donnent sur des troupes neuves; les suites d'une victoire; celles d'une défaite. Bonjour, mon cher général, agréez mon tendre hommage. » LAFAYETTE. »

« *P. S.* Pusy vous porte cette lettre et vous donnera les détails de ce que nous pouvons savoir sur la situation actuelle des ennemis et sur le nombre de leurs forces. »

» Je devais ajouter à l'exposé contenu dans cette lettre tous les détails que nous connaissons sur la position actuelle des ennemis, sur la nature et l'emplacement des retranchements qui les défendaient, sur les communications reconnues pour arriver à eux, enfin sur les moyens de retraite pour chacune des quatre colonnes qui devaient attaquer. Je devais ajouter que M. Lafayette soumettait sans réserve cette proposition à l'expérience et aux lumières de M. le maréchal, et que si cette entreprise n'avait pas son approbation, M. Lafayette y renoncerait, quand même il se croirait assez en force pour tenter seul ce dont au fait il était bien loin.

» M. le maréchal jugea que ce projet n'était pas praticable. Il le manda à M. Lafayette, il m'en expliqua les raisons; et comme il me paraissait qu'il ne les développait pas assez dans sa lettre, je lui demandai la permission de lui lire celle que j'adressais à mon général, où j'avais cherché à les renfermer. Il approuva la rédaction que j'en avais faite. Je le priai d'ajouter deux mots à sa lettre pour accréditer la mienne auprès de M. Lafayette et il le fit par une apostille.

» Moi, je devais rendre compte de ma mission par deux courriers différents; l'un, qui devait passer par Bavay, n'avait que deux heures et demie de marche; mais il pouvait être pris, et par cette considération, il ne devait être chargé que d'une lettre assez vague pour que dans le cas où il serait intercepté, l'ennemi ne pût tirer aucun avantage de cette circonstance. L'autre courrier devait passer par le Quesnoy et Landrecies; sa marche était sûre; mais elle était de six heures. Je devais donner par celui-ci des développements que je ne pouvais pas confier à l'autre.

» Voici les deux lettres que j'adressais à M. Lafayette et la réponse de M. le maréchal :

Copie de la première lettre écrite par moi, de Valenciennes, à M. de Lafayette.

« Mon général, vos propositions ne sont point admises, et par conséquent rien ne doit retarder votre premier projet. Le courrier que j'ai l'honneur de vous adresser par le Quesnoy sera un peu plus détaillé; il contiendra de plus une lettre de M. le maréchal. Agréez, mon général, mon respectueux attachement. Signé BUREAUX-PUSY. — A Valenciennes, ce 3 juillet 1792, à dix heures du soir. »

Copie de la seconde lettre écrite par moi, de Valenciennes, à M. de Lafayette.

« Mon général, M. le maréchal a jugé que les propositions que vous lui aviez faites ne pouvaient se concilier ni avec l'instruction ministérielle qu'il vous annonce, ni avec les forces dont il peut disposer en ce moment, ni avec la position avancée de M. Lanoue en deçà du Quesnoy; et qu'enfin les renseignements qu'il a perpétuellement sur les forces des ennemis sous Mons, sont trop incomplets pour pouvoir hasarder une affaire. Au moyen de quoi, mon général, vous devez d'autant moins hésiter de partir, que M. Lanoue sera à Maubeuge de très-bonne heure, comme qui dirait sept heures du matin.

» J'ai lu à M. le maréchal le résumé des motifs qu'il a donnés à son refus, et il doit vous mander qu'il approuve l'exposé que j'en ai fait.

» J'aurai l'honneur de vous rejoindre demain à Aves-

nes, vers onze heures ou midi. Je vous offre l'hommage de mon respectueux attachement.

» Bureaux-Pusy. »

Valenciennes, ce 3 juillet, onze heures du soir.

Réponse de M. le maréchal à la lettre de M. Lafayette, du 2 juillet 1792, au quartier général à Valenciennes, le 3 juillet, l'an 4e de la liberté.

(*Une partie de cette lettre est étrangère à la question.*)

« ... Ma lettre est interrompue par l'arrivée de M. Bureaux-Pusy, qui m'a remis vos dépêches qui contenaient un projet sur Mons, que je ne crois pas aisé à effectuer. Il est entré dans des détails avec moi relativement à la position de nos armées, et il m'a fait l'honneur de me dire que votre intention était de me faire l'amitié de venir me voir à Valenciennes. Je vous aurais bien volontiers évité la moitié du chemin, si j'avais pu être certain du lieu où je pourrais vous rencontrer. Ainsi, j'accepte l'offre que vous me faites de venir ici, et vous attends demain avec empressement. Adieu, mon cher Lafayette, j'aurai bien du plaisir à vous embrasser.

» Le maréchal général d'armée,

» Luckner. »

« *P. S.* M. Bureaux-Pusy m'a lu le contenu de la lettre qu'il vous écrit, et je l'ai approuvé. »

» Je partis le lendemain après avoir reçu dans cette circonstance, et d'une manière non équivoque, de nouvelles preuves de la confiance et des bontés sur lesquelles M. le maréchal depuis longtemps m'a permis de compter.

» Là se sont terminées mes relations avec lui. J'en ai exposé, sans réserve, tous les détails; j'ai dit, ainsi que je l'ai promis, la vérité tout entière; et je défie le faussaire intrigant le plus exercé dans son art, je défie la malveillance la plus déhontée, de fournir, je ne dis pas une preuve, mais une présomption tant soit peu plausible, qui annonce que j'ai dissimulé ou même atténué aucune des circonstances essentielles, aucun des faits principaux relatifs aux deux voyages dans lesquels j'aurais pu mériter l'imputation qui m'a fait appeler.

» Qu'on juge donc de mon étonnement quand j'ai entendu dire que M. le maréchal Luckner, qui m'honore de quelque estime, qui avait daigné désirer de m'associer à ses travaux, qui ne m'avait pas cru indigne de parcourir à ses côtés la nouvelle carrière à laquelle il s'est dévoué; que M. le maréchal, dis-je, me dénonçait publiquement comme coupable d'un délit; car, sans doute, le fait dont il m'accusait ne lui paraissait pas indifférent, puisqu'il l'appelle *une chose horrible*. Ma surprise a redoublé quand j'ai vu cette imputation acquérir de la gravité par le caractère et les fonctions des hommes auxquels il a adressé cette confidence. Elle a été au comble, quand j'ai appris que le corps législatif accueillait cette absurde dénonciation d'un témoin qui s'accuse lui-même; car, si, dans le cas dont il s'agit, je méritais quelque reproche, il faudrait que M. le maréchal le partageât avec moi.

» Quoi! pouvait-on lui dire, vous aviez connaissance d'un fait que vous regardez comme extrêmement coupable, que vous traitez d'horrible, et vous vous taisez! et aucune des autorités constituées à qui la connaissance de ce fait appartient n'en est informée par vous! Ce n'est qu'après quatorze jours au moins que l'aveu de ce fait vous échappe dans la conversation! vous ne vous en êtes pas même expliqué avec le collègue qui vous faisait provoquer à cette démarche que vous regardiez comme horrible! il n'existe pas dans les pièces de votre correspondance une seule phrase, un seul mot qui annonce votre mécontentement de cette invitation! on n'y trouve pas un reproche contre l'agent chargé de négocier avec vous! Dira-t-on que vous n'avez pas pu croire que M. Lafayette fût l'auteur de la proposition qui vous était faite, et que vous l'avez attribuée tout entière à l'intermédiaire qu'il avait employé? Mais alors comment n'avez-vous pas fait arrêter sur-le-champ l'intrigant téméraire qui cherchait à vous tromper et à vous compromettre tous les deux? la raison ne peut expliquer cette conduite inconcevable, mais elle reste tout à fait confondue quand on lui présente cette lettre de M. le maréchal, écrite par lui de Châlons, deux jours après l'inculpation dont on le dit l'auteur; la voici :

Copie de la lettre écrite par M. le maréchal Luckner à M. Lafayette, à son passage à Châlons, le 19 juillet, 3 heures du matin.

« Mon cher Lafayette, j'ai reçu en passant votre lettre, en date du 17. Je n'ai pas examiné le reste de vos dépêches, devant me rendre à Strasbourg. Tout ce que je peux avoir l'honneur de vous dire, c'est que la cabale doit nous traiter également, et que je suis prévenu que vous et moi nous devons être dénoncés, et que nous l'avons déjà été aujourd'hui même l'un contre l'autre. En attendant je puis vous assurer que mon parti est pris. Je veux vivre en repos; sans cela je me retire. Quant à ce qui regarde mon acquisition, je le mènerai bien. Il a dit que je le menais à la boucherie, tandis qu'il n'a pas encore vu un ennemi de mon temps. Paris est affreux à mes yeux.

» Adieu, attendez ma réponse de Metz ou de Strasbourg. Si vous voulez avoir la bonté de m'écrire, vous pouvez encore m'adresser vos lettres à Strasbourg.

» Le maréchal Luckner. »

» A quelle opinion faut-il s'arrêter après la lecture de cette pièce? Quelque disposé que l'on soit à croire aux vertus de l'humanité, il est difficile de ne pas soupçonner qu'un odieux mensonge est le pivot sur lequel roule cette prétendue conjuration où l'on m'a fait jouer le premier rôle. Ce doute ne tardera pas à se changer en certitude, quand on aura pris connaissance de cette dernière lettre de M. le maréchal. Je partais quand M. Lafayette l'a reçue; il m'a fait rappeler pour me la communiquer. Je me suis hâté d'en prendre copie. Je vais en donner lecture :

Copie de la lettre de M. le maréchal Luckner à M. Lafayette.

Strasbourg, 25 juillet 1792, l'an 4e de la liberté, trois heures du matin.

« J'ai reçu, mon cher général, la lettre que vous m'avez adressée, le 23 de ce mois, ainsi que celle de M. Dumouriez, qui y était jointe; je la connaissais déjà, et elle m'avait déjà prouvé d'une part l'envie qu'il a de commander en chef, et son désir d'indépendance, qui est si contraire aux principes militaires et si dangereux par ses conséquences. J'ai écrit au roi, sur cet objet, la lettre dont je vous envoie copie; j'espère qu'elle remplira l'objet de nous préserver, vous et moi, pour l'avenir, des retours de pareils changements dans les dispositions arrêtées. Je ne puis qu'approuver celle que vous me proposez, ainsi que les soins que vous vous donnez pour connaître le pays que vous êtes chargé de défendre. Quant à moi je suis pour un instant à Strasbourg; je vais partir dans une heure pour Landau. Je retourne demain à Metz, et ce sera de ce point, avec une entière connaissance de cause, que je vous communiquerai mes idées pour le point absolu de défense et les moyens de combiner nos efforts.

» Je suis pressé, mon cher général, de vous témoigner combien les calomnies dont vous me parlez m'ont affecté. Vous me connaissez assez pour que je doive compter que vous n'avez reconnu qu'une intrigue dans les propos aussi faux qu'impossibles qu'on m'a prêtés. Confiance dans votre zèle, dans votre activité, désir de me concerter avec vous, besoin de vous témoigner en toute occasion loyauté et attachement, tels sont les sentiments qui m'animent, mon cher général, et dont je ne cesserai de vous donner l'assurance.

» Je vous renvoie la lettre originale de M. Dumouriez, j'en ai adressé copie au roi.

» Le maréchal LUCKNER. »

» Je n'ai plus rien à dire . forcé de me justifier d'une calomnie, j'ai dû démontrer qu'il existait un calomniateur; je crois l'avoir fait. Je pourrais aller plus loin, et porter la main sur le masque qui le voile encore, le lui arracher, et le montrer dans toute sa turpitude; mais il me répugne de donner un grand scandale à ma patrie. J'ai remis à la justice de l'assemblée nationale le fil qui pouvait la diriger dans les replis tortueux de cette intrigue. Qu'elle prononce! Quant à moi, je méprise assez les méchants pour dédaigner de les accabler. Quels que soient les coupables, j'ai préparé leur honte. Puisse-t-elle déterminer leurs remords! Je trouve que ma vengeance, quelque légitime qu'elle puisse paraître, est déjà trop cruelle; car à quelque degré de perversité et de corruption que le cœur humain puisse être parvenu, il m'est impossible de penser qu'il existe des hommes pour lesquels un opprobre mérité ne soit plus un supplice.

» Il me reste un avis à donner aux machinateurs de complots, qui pourraient être tentés de revenir à la charge, et d'ourdir contre moi le tissu d'une trame moins maladroite que celle dans laquelle on avait cru m'envelopper; c'est qu'ils seront toujours les victimes d'une telle entreprise; c'est que, sans autres armes que la vérité, je les poursuivrai avec elle seule, et qu'après les avoir dépouillés du manteau hypocrite de probité et de patriotisme, sous lequel ils se déguisent, je les livrerai nus et dans toute leur difformité à l'indignation des gens de bien; c'est que, quelles que puissent être et l'astuce et la malice de leurs manœuvres, ils ne feront pas fléchir mon caractère qui est celui de l'homme libre; c'est qu'ils ne parviendront pas surtout à me faire oublier que, dans cette même enceinte, à cette place, j'ai le premier de tous les Français contracté l'engagement solennel de maintenir de tout mon pouvoir la liberté de mon pays et la constitution qu'il s'est donnée; c'est qu'enfin s'ils sont en état de m'enseigner bien des choses que je ne désire pas savoir, je puis du moins leur en apprendre une que sans doute ils ne connaissent pas assez : le respect qu'on doit à son serment.

» Je vais remettre sur le bureau les pièces dont j'ai donné lecture, malgré toute leur difformité. J'ai passé la nuit à écrire ma justification ; mais je demande que l'assemblée veuille bien ordonner que MM. les secrétaires signeront et parapheront, *ne varietur*. »

Après ce discours, Bureaux de Pusy fut informé que, dans les groupes du Palais-Royal, on essayait la motion de promener sa tête au bout d'une pique [1].

Cependant, les ennemis extérieurs répandaient leurs manifestes [2], hâtaient la marche de leurs

[1] Le 17 juillet, une députation de fédérés avait demandé, outre le décret d'accusation contre le général Lafayette, le licenciement de tous les états-majors et fonctionnaires militaires nommés par le roi, la destitution de tous les directoires et districts qui adhéraient à la lettre du 16 juin, enfin le renouvellement de tous les corps judiciaires. L'assemblée se contenta de passer à l'ordre du jour. Le 25, Chabot fut rappelé à l'ordre, pour avoir demandé qu'on s'occupât de la question de *déchéance*, soulevée dès le 12, par une pétition de la commune de Marseille. Dès le lendemain 26, trois jours avant le discours de M. Bureaux de Pusy à la barre, on venait d'adopter un projet de dernière sommation au roi, présenté par M. Guadet, et de renvoyer, sur la proposition de M. Brissot, à l'examen de la commission extraordinaire, le cas de la déchéance. — Le 4 août, la section des Gravilliers alla plus loin en demandant l'accusation immédiate de Louis XVI; sa pétition fut annulée comme inconstitutionnelle, sur un rapport de Vergniaud. (*Moniteur*.)

[2] Le 22 juillet, *le Moniteur* annonce qu'il a été fait une addition au traité de Pilnitz; que les Français sont expulsés du royaume de Naples et de la Lombardie autrichienne. — Le fameux manifeste du duc de Brunswick, commandant les armées combinées de l'Autriche et de la Prusse, est daté de Coblentz (25 juillet). C'est un fait certain, on l'a su depuis, qu'il fut envoyé aux Tuileries avant sa publication; qu'il fut examiné dans un comité très-intime, composé du roi, de la reine et d'un petit nombre de personnes; qu'on n'y fut point frappé de son énorme ridicule et qu'il fut renvoyé au maré-

troupes, tandis que, par des mouvements simultanés, les jacobins redoublaient d'audace et pressaient l'arrivée des Marseillais appelés pour répandre la terreur dans Paris. Ceux-ci arrivèrent enfin, et leur premier coup d'essai fut d'assassiner des gardes nationaux sans que la garde nationale tout entière songeât à poursuivre les meurtriers, sans que les tribunaux se missent en devoir de réprimer cet attentat [1]. Enhardi par un tel succès, le club contre lequel des milliers de bons citoyens venaient de signer une pétition, fit demander la déchéance du roi, non pas au nom du conseil de la commune, mais plutôt au nom des sections usurpé par une poignée de jacobins de chaque section, et cette demande que n'accompagnaient ni dénonciation du corps législatif, ni preuves de délit contre l'accusé, inconstitutionnelle au fond, par la forme et jusque dans l'expression, fut appuyée par des tribunes menaçantes [2]. Mais, avant de laisser délibérer la représentation nationale sur cette question qu'ils avaient résolue d'avance, les jacobins voulurent constater leurs forces en renversant Lafayette. Le 8, Jean Debry, rapporteur de la commission extraordinaire, proposa contre lui un décret d'accusation [3]. Brissot vint l'appuyer après avoir dit la veille « *que Lafayette était l'homme qu'il estimait* » *le plus* [4]. » Les accusateurs subirent les nobles et éloquents discours de MM. Vaublanc, Dumolard, Limousin. Jamais Lafayette ne fut mieux loué. A cette séance, dernier jour de la liberté

chal de Castries après avoir été approuvé. Il paraît cependant que le roi voulait un manifeste plus doux. Les mémoires de M. Bertrand de Molleville donnent des renseignements sur l'envoi de Mallet du Pan, relatif à cette pièce. Mallet du Pan montra en Suisse une vanité ridicule. Ce fut une grande absurdité d'employer un tel agent, dont toute la peur était qu'on ne sût pas qu'il avait une mission secrète. (*Note du général Lafayette.*)

1 Le décret du 8 juin, proposé par M. Servan, et en vertu duquel un camp de vingt mille fédérés devait être formé sous les murs de Paris, avait été repoussé le 19 par le *veto* du roi; mais les fédérés, malgré cette interdiction constitutionnelle, s'étaient mis en marche de toutes parts. Le 2 juillet, la commission extraordinaire fit décider que les fédérés se réuniraient à Paris, pour l'anniversaire du 14, et se rendraient de là à Soissons. Le 4, Louis XVI sanctionna ce nouveau décret. — Le corps appelé *les volontaires de Marseille*, était, à son arrivée à Paris, le 30 juillet, composé de 500 hommes environ et marchait avec trois pièces de canon. Le même jour, il engagea une rixe aux Champs Élysées avec les grenadiers des Filles-Saint-Thomas : l'un de ces grenadiers fut tué, plusieurs revinrent blessés. Trois jours après, les volontaires marseillais, en présentant à la barre de l'assemblée leur pétition pour la déchéance de Louis XVI, demandèrent à faire partie de la garde de l'assemblée et accusèrent des provocateurs attachés à la cour de s'être associés aux grenadiers des Filles-Saint-Thomas. L'assemblée décréta l'impression de leur pétition.

2 C'est le 3 août que le maire Pétion demanda la déchéance au nom de la commune. Cette pétition fut renvoyée à la commission extraordinaire. Depuis le 14 juillet, il s'était formé *un comité central* des fédérés réunis à Paris. Ce directoire secret, dont l'existence a été révélée par Pétion lui-même (voyez la note 2 de la page suivante), tenait ses séances dans le local des jacobins, dirigeait toutes les démarches des fédérés, se concertait avec les meneurs du club et de plusieurs sections de Paris.

3 Après les conclusions de ce troisième rapport, M. Pastoret déclara qu'il était chargé par plusieurs membres de la commission extraordinaire, d'observer que lorsque la commission avait délibéré sur cette affaire, elle n'était composée que de quinze membres dont huit seulement avaient voté pour le décret d'accusation. — Le président, selon le *Moniteur*, mit aux voix le décret et prononça qu'il n'y avait pas lieu à accusation; alors une partie de l'assemblée éleva des réclamations et demanda *l'appel nominal*. Après une assez longue opposition, l'appel nominal eut lieu, et le décret d'accusation fut rejeté à la majorité de 406 voix contre 224.

4 Nous plaçons ici une note sur M. Brissot. Elle est adressée par le général Lafayette à l'un de ses collaborateurs dans les recherches dont nous avons déjà parlé.

« Il est impossible de n'être pas frappé de plusieurs contrastes dans la vie de Brissot, homme d'esprit sans doute, » assez habile journaliste, mais dont les amis et les ennemis » ont beaucoup trop exalté l'influence et les talents, car » l'abbé Sieyès disait avec raison en 92 : « *Ce Brissot n'est* » *qu'un instrument.* » Je n'examine pas les reproches qui lui » furent adressés relativement à je ne sais quelle spéculation » en Angleterre, ni la querelle qui s'ensuivit entre l'intrigant » Morande et lui. Lafayette le défendit souvent, chez M. de » Montmorin, contre les fâcheuses imputations de M. Lenoir; » il lui avait donné quelques lettres pour l'Amérique, où, » grâces à cette recommandation, il reçut un bienveillant » accueil. A son retour, Brissot sembla soutenir de bonne foi » les principes de la liberté. On lui reprocha cependant, dans » tous les temps, la manie des dénonciations. Il avait des » liaisons intimes avec Clavière, Pétion et un agioteur aristocrate, député à l'assemblée nationale, nommé le baron de » Batz. Il fut toujours ennemi de Necker et de Bailly, contre » lesquels il se permit des diatribes qui avaient fort dégoûté » Lafayette. Cependant celui-ci voyait quelquefois Brissot » qui lui parlait de république. Le mot de Lafayette « *qu'il* » *n'était pas encore temps....* » est très-vrai. Brissot avait fait » autrefois l'éloge de l'ancien régime, avant de se déclarer » républicain. Peu de jours avant le 10 août, il paraît » prouvé que lui et quelques meneurs de son parti, avaient » intrigué avec les valets de chambre des Tuileries; ils ne » voulaient encore, après cette insurrection, que gouverner » au nom du prince royal. Brissot, au moment de dénoncer » Lafayette, venait de dire à l'abbé Duvernet, alors membre » de la société des jacobins et patriote fort honnête, *que* » *celui qu'il allait accuser de trahison était l'homme qu'il esti-* » *mait et révérait le plus.* Tout en continuant de calomnier » Lafayette après sa proscription, il exprima pourtant en » particulier la même estime pour lui, à plusieurs person- » nes, nommément à milord Lauderdale, témoin dont on ne » récusera pas le témoignage et qui l'a souvent répété à » Londres. » Voilà des rapprochements et des détails un peu prolixes. On ne peut se défendre de Brissot qu'en passant.

(*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

établie en France depuis trois ans, et sur la conclusion de Vaublanc, le projet d'accusation fut rejeté à l'appel nominal, malgré les menaces et les cris des forcenés entassés dans les tribunes, à une majorité de plus des deux tiers des voix. Il est très-remarquable qu'à cette époque, *les indépendants*, qui se trouvaient ordinairement du même côté que les jacobins, aient tous traversé la salle pour voter en faveur de Lafayette. La faction désorganisatrice sentit qu'il ne lui restait d'autre voie que celle de la plus extrême violence. Le même jour, les membres les plus respectables furent assaillis, en sortant, par des pierres, des bâtons et des sabres. Le lendemain 9, ainsi qu'on peut le voir dans les éditions du *Logographe* qui n'ont pas été mutilées, l'assemblée se leva presque tout entière, pour déclarer « *qu'elle n'était pas libre.* » Un appel au général d'armée patriote, ou quelque autre mesure de vigueur, aurait dû suivre cette déclaration; alors l'ordre légal eût peut-être encore été sauvé. Mais il n'était plus temps d'agir ainsi, lorsque les jacobins alarmés opérèrent la grande émeute du 10, dont les chances effrayaient moins d'ailleurs le parti des étrangers que ne l'aurait fait une répression constitutionnelle. Alors furent égorgés les gardes suisses, troupe fidèle à ses devoirs, dont la conduite avait été parfaite dans sa coopération avec la garde nationale de Paris. Une partie des gardes nationaux, amis de la liberté et de l'ordre public, fut poursuivie et désarmée.

Dans une édition des mémoires sur la vie du maréchal de Richelieu, l'abbé Soulavie, alors girondin, vante son parti « *pour avoir imposé à la nation ce qu'elle ne voulait pas, avec trois mille ouvriers* [1]. Pétion s'est aussi vanté que lorsqu'on entreprit la révolution du 10 août, « *il n'y avait que cinq hommes en France qui voulussent la république* [2]. Mais d'un autre côté, il est bien étrange que les plus violents aristocrates aient désiré ce mouvement. Ils ne doutaient pas que le parti constitutionnel ne triomphât, et se croyant sûrs de la garde nationale, ils se flattaient de surprendre et de réprimer les jacobins en flagrant délit contre la constitution ; alors il leur paraissait certain que la majorité du corps législatif et des autorités administratives, entraînée plus tard elle-même par un esprit de réaction, reprendrait la force nécessaire pour anéantir cette secte dont la destruction était désirée par les dix-neuf vingtièmes de la France. La confiance de la reine venait de ce qu'elle croyait pouvoir compter sur Danton, à qui elle avait fait remettre cinquante mille écus, peu de jours avant ces terribles journées. Il ne faudrait pas conclure de là que la reine se résignât à la victoire du parti constitutionnel; mais elle voulait s'en servir comme d'un instrument, sauf à le briser ensuite. Quelques relations avec les girondins, l'argent donné à Danton et les promesses que la cour venait de recevoir, avaient tellement persuadé à cette princesse que l'émeute prévue serait réprimée, qu'elle en apprit les premiers progrès sans épouvante. Cependant, au milieu des émotions contradictoires et inévitables d'une pareille crise, elle eut un moment la crainte que le combat ne fût engagé par les constitutionnels avec le projet d'effrayer le roi, pour le forcer à chercher une retraite hors de Paris et sous leur protection [3].

Il serait facile de démontrer que les Tuileries,

[1] « 3,000 ouvriers ont fait la révolution du 10 août, contre tout le royaume des feuillants, contre la majorité de la » capitale et de l'assemblée législative, etc. » (Tome IX, p. 384 de l'ouvrage cité.)

[2] *Le Moniteur* du 10 novembre 1792 contient un discours de Pétion où se trouve, en réponse à Robespierre, le passage suivant : « *Les hommes qui se sont attribué la gloire du* 10 » *août sont ceux à qui elle appartient le moins ; elle est due aux* » *hommes qui l'ont préparée ; elle est due à la nature impé-* » *rieuse des choses ; elle est due aux braves fédérés et à leur* » *directoire secret, qui concertait depuis longtemps le plan de* » *l'insurrection. Il faut le dire, un moment le succès fut incer-* » *tain...* etc. » Dans le même n° du *Moniteur*, on voit une lettre de Pétion à la société des jacobins, dans laquelle celui-ci déclare « *qu'il n'a pas peu contribué à amener la* » *journée du* 10. » — « *J'ai sauvé cette société*, dit Pétion, » *j'ai vu le moment où elle était composée de trois députés et de* » *vingt à trente citoyens. La terreur avait dissipé le reste. — J'ai* » *vu Robespierre tremblant, Robespierre voulant fuir, Robes-* » *pierre n'osant se montrer à l'assemblée... Demandez-lui si je* » *tremblais !* »

[3] Lorsque l'assemblée nomma le nouveau ministère, la reine disait, dans la loge du *Logographe*, à M. Bigot de Sainte-Croix : « *J'espère que vous ne vous en croyez pas moins le* » *ministre des affaires étrangères.* » Elle disait aussi en apprenant les progrès de l'émeute : « *Le duc de Brunswick* » *n'en sera pas moins en France le* 23. » Le roi, qui jugeait mieux sa triste situation, répondit : « *Ils me vengeront peut-* » *être, mais ils ne me sauveront pas.* » — Il y avait eu, quelques jours avant, des dîners d'aristocrates où l'on se félicitait d'avance du prochain bouleversement. « *Nos affaires vont le* » *mieux du monde*, disait l'un d'eux très-connu ; *il ne faut*, » *pour assurer notre triomphe, qu'une bonne émeute.* » — Un commissaire, qui avait une charge dans les Suisses, a raconté depuis qu'en sortant d'un de ces dîners, il n'aurait pas donné sa charge pour le double de ce qu'elle lui avait coûté. Tandis que les aristocrates s'agitaient les uns pour faire sauver le roi inconstitutionnellement, les autres, parmi lesquels était le baron de Vioménil, pour lui persuader d'attendre au château l'attaque dont on le menaçait, plusieurs députés patriotes continuèrent jusqu'au dernier moment, jusqu'à la veille même du 10 août, à lui proposer un plan légal comme celui de Compiègne. Ses répugnances furent toujours les mêmes.

La reine, dans le trajet des Tuileries à l'assemblée, rencontra un domestique fidèle qui l'avait pressée de prendre le parti offert par Lafayette; elle lui fit un signe de regret;

les girondins, les orléanistes, les anarchistes enfin de tous les partis, se trompaient mutuellement et que toute cette affaire fut un bourbier d'intrigues.

On voit dans les écrits royalistes de Pelletier, avec quelle insolence une poignée d'aristocrates, reste de cette noblesse qui avait abandonné le roi pour se réunir à Coblentz, méprisait la garde nationale et dédaignait d'en prendre l'uniforme; on y voit que ces hommes, aussi imprudents que les Cavaliers de Charles Ier, se montraient aux croisées avec des mouchoirs blancs en ceintures pour figurer l'écharpe blanche. C'est dans les papiers de leur parti qu'il faut recueillir ces détails.

Quelques fidèles et raisonnables serviteurs du roi ont, dans la journée du 10, témoigné leur indignation de ces folies. Elles contribuèrent beaucoup à ébranler la bonne volonté d'une partie des gardes nationaux; mais lorsque le roi se fut décidé à quitter le château, lorsqu'il eut désorganisé la défense en prenant avec lui pour escorte une partie des défenseurs et jusqu'aux commandants des postes qu'on laissait au château, il est assez naturel que les gardes nationaux se soient crus dispensés de défendre un bâtiment abandonné.

La conduite politique des girondins est bien étrange: il y avait analogie entre leurs opinions déclarées et celles de Lafayette qu'ils poursuivirent pourtant à outrance, célébrant à ses dépens Luckner, qui n'a jamais compris un mot de liberté, exprimant hautement leur préférence pour Dumouriez, après avoir imprimé dans les journaux que celui-ci était un intrigant et un fripon. Ils se sont vantés d'avoir coopéré au 10 août et ils n'en savaient pas un seul mot; Brissot en eut la première nouvelle à l'assemblée. Ils ont prétendu avoir fait le 10 août pour établir la république, et à l'entrée du roi dans l'assemblée, Vergniaud parlait de dévouement à la constitution, proposait le même jour de nommer un gouverneur au prince royal [1]. Ils voulaient sauver la vie du roi et la moitié d'entre eux a voté sa mort, tandis que leurs voix auraient pu former une majorité contraire [2]. Ils s'étaient laissé faire les coryphées des jacobins, après avoir dit, pendant deux ans, beaucoup de mal des comités directeurs de leur club, et ils ne prévirent pas qu'ils en seraient chassés dès qu'on n'aurait plus besoin de leurs talents et de leurs noms; ils avaient institué le premier tribunal révolutionnaire sans prévoir que cette forme illégale ne tarderait pas à être employée contre eux. Ils avaient applaudi aux désordres des huit premiers mois de 1792; ils parlèrent admirablement dans les six derniers mois contre ces désordres, mais sans pratiquer aucun moyen d'action pour les arrêter et se défendre eux-mêmes. C'est ainsi que, d'après le témoignage même de madame Roland, « *cinquante hommes auraient pu arrêter les massacres du 2 septem-*

mais étant arrivée à l'assemblée et après les nouvelles protestations du président en faveur de la constitution, elle se rassura, puisqu'au moment où elle entendit le canon qui tirait sur le château, elle dit, en s'adressant à M. d'Hervilly, comme on le voit dans le chap. 27, p. 160, des Mémoires de M. Bertrand de Molleville: « *Eh bien, M. d'Hervilly, n'avons-nous » pas bien fait de ne pas partir?* » — » *Je souhaite*, répondit M. d'Hervilly, sûrement très-dévoué au plan aristocratique, » *que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six » mois d'ici.* » — Tout cela explique pourquoi Louis XVI et sa famille se refusaient aux moyens de salut offerts par le général patriote; mais cela ne justifie pas la violation de l'acte constitutionnel. La faiblesse du roi et la malveillance de ses aveugles serviteurs ne pouvaient avoir aucun effet important sur la défense de l'État; le pouvoir exécutif était trop limité; les ministres étaient trop surveillés et même subjugués par l'assemblée. Lafayette, Luckner ou du moins ses directeurs, Montesquiou étaient patriotes; l'esprit public au fond adhérait à leurs principes; il n'y avait donc qu'un seul moyen possible de contre-révolution: celui que prirent les jacobins. (*Notes du général Lafayette.*) — Voyez aussi sur un mot de madame Élisabeth la note 1 de la page 366.

[1] Lorsque, dans les comités, ils parlèrent de consulter le peuple, Merlin leur dit « qu'ils étaient des intrigants pour la cour, des poltrons, et que lui seul suffirait pour faire décréter la république malgré eux. » On sait comment elle fut décrétée sous le patronage de Collot-d'Herbois. (*Note du général Lafayette.*)

[2] Les girondins ont particulièrement à se reprocher la mort du roi. Ils ne surent pas gouverner trois jours après le 10 août, et déjà plusieurs d'entre eux tremblaient devant la commune. Dès le 7 septembre, on commença à les dénoncer; ils perdirent de plus en plus leur influence malgré de grands efforts pour se soutenir. On ne doit pas même leur attribuer l'idée de l'*appel au peuple;* elle appartient à Danton, qui avait dit : « *Je sauverai le roi ou je le tuerai.* » Cette idée d'*appel au peuple* réussit aux jacobins, jusqu'à ce que les girondins s'en furent emparés pour s'en faire un mérite, ce qui la dépopularisa. Alors les principaux chefs de leur parti votèrent pour la mort tandis que ceux qui étaient moins en évidence, comme on peut le voir par l'appel nominal, votèrent contre. Il est naturel de penser que le vote des chefs entraîna beaucoup de membres indécis ou insignifiants.

Ce fut un beau et touchant spectacle que le vertueux Malesherbes fondant en larmes à la barre et demandant d'une voix entrecoupée le sursis pour Louis XVI... Il allait l'obtenir; un grand nombre de députés, touchés de sa douleur, de son âge et de ses vertus, se précipitait déjà au bureau et demandait un nouvel appel nominal, lorsque l'exécrable Robespierre fixa l'assemblée dans sa funeste résolution. Trois ans plus tard (en l'an V), un autre défenseur de Louis XVI, le député Tronchet, faisait un rapport sur l'affaire des biens de madame d'Orléans; quand il prononça ces mots : « *Après tous les malheurs de sa maison...* » l'émotion le força de s'arrêter, le conseil baissa les yeux en silence et ceux qui avaient concouru au meurtre du roi partageaient eux-mêmes le sentiment que l'aspect et le ton de ce respectable vieillard avaient inspiré. (*Note du général Lafayette.*)

bre [1]; » son ami le maire Pétion, qui avait envoyé la plupart des victimes en prison, ne fit rien pour empêcher qu'ils y fussent égorgés; son mari, ministre de l'intérieur, siégeait au conseil exécutif à côté du ministre de la justice Danton qui payait les assassins, et sous le contre-seing duquel partait l'abominable invitation de la commune du 10 août, à toutes les communes de France, pour exécuter partout les mêmes massacres.

Les girondins ont souvent soutenu, lorsqu'ils ne pouvaient plus se défendre, avec dévouement et une admirable éloquence, d'excellentes doctrines; ils ont péri victimes de leur opposition aux terroristes; leurs héritiers politiques sont d'honnêtes républicains; néanmoins, la vérité historique, et surtout la vérité patriotique ne permettent pas l'adoption de ce que la Gironde a dit et fait en dehors des principes de la liberté [2].

Voici d'ailleurs un rapprochement assez curieux. Parmi les plus célèbres républicains de l'époque du 10 août, on trouve Condorcet, qui, dans une note sur le mot *patrie* du Dictionnaire philosophique de Voltaire, prétend « *qu'il n'y a que trois manières politiques d'exister : la monarchie, l'aristocratie et l'anarchie;* » Dumouriez, qui, voyant approcher la révolution, donna au duc de Coigny, ami de la reine, un projet pour mettre la Bastille en état de défense; Clavière, qui avait mis dans la tête de Mirabeau de soutenir le *veto absolu* du roi comme indispensable; Sieyès, qui, au moment où la constitution s'achevait, publia dans les journaux du temps « *que, dans toutes les hypothèses, il y avait plus de liberté dans la monarchie que dans la république.* »

Tels furent ceux qui crurent nécessaire, ou du moins le dirent, de renverser la constitution nationale de 91 pour établir la révolution conventionnelle [3]; et cependant, on voit parmi les défenseurs de cette royauté de 91 : la Rochefoucauld, qui, peu de jours après l'arrestation du roi à Varennes, réunissait chez lui des membres de l'assemblée, pour mettre en question la république et la monarchie; Dupont de Nemours, qui faisait la motion d'établir la république; Chozot, le seul colonel de l'armée qui, à cette époque, eût demandé le gouvernement républicain; Diétrich, le courageux maire de Strasbourg, républicain décidé; Caffarelli-Dufalga, colonel alors, et depuis général du génie qui mourut républicain sous les ordres de Bonaparte; Lafayette enfin, dont les habitudes et les inclinations républicaines n'étaient pas douteuses; mais tous mirent leur républicanisme à défendre une constitution basée sur la déclaration des droits et consacrée par la souveraine volonté du peuple français.

La journée du 10 août marque le passage de la révolution constitutionnelle à la révolution conventionnelle, de l'ère de la liberté, des bons prin-

[1] « Tout Paris laissa faire... et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi des lâches, froids spectateurs d'attentats » que le courage de cinquante hommes armés aurait facilement empêchés. » (P. 75 de la 1re édition des *Notices historiques de madame Roland.*)

[2] Si les papiers pris dans l'armoire de fer n'avaient pas passé par les mains de Roland, ministre de l'intérieur et instrument du parti girondin, il est vraisemblable qu'on y aurait trouvé des renseignements curieux sur les intrigues de ses amis avec la cour. Leur assassinat juridique fut un grand malheur et une monstrueuse iniquité; mais ne pouvait-on pas dire à chacun de ceux qui avaient eu part au renversement des lois constitutionnelles, aux fureurs de l'anachie jacobine, ces vers de Corneille?

Octave, ose accuser le destin d'injustice
Quand tu vois que les tiens s'arment pour ton supplice,
Et que, par ton exemple, à ta perte guidés,
Ils violent des droits que tu n'as pas gardés!

Cinna, acte IV, scène III.

Si des aristocrates nous appliquaient la même sentence, nous répondrions que nous avons toujours gardé les droits violés par les anarchistes et les despotes. Les girondins ne peuvent pas en dire autant. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Lorsque Lafayette cherchait à prévenir l'orage qui éclata le 10 août, M. Merlin de Douai était dans le département du Nord un de ses plus zélés antagonistes. Il est curieux de comparer le républicanisme de M. Merlin au commencement de 1792 avec les opinions d'une lettre qu'il écrivit le 3 juillet 1791, et qu'on trouve dans le *Journal des hommes libres :*

(3 juillet 1791.)

... « Le *décret suspensif*, dont vous me parlez, a été rendu » le 25. Quant au surplus de vos idées sur la royauté, que » vous appelez inutile, Dieu me garde de les adopter! Si je » voulais plonger la France dans une guerre civile affreuse, et » la livrer à ses plus cruels ennemis, je penserais comme vous. » — Un peuple aussi nombreux, aussi inégal en richesse que » le sont les Français, ne peut être organisé en république; je » vous défie de m'en citer une grande qui ait existé longtemps, » et sans orages continuels. Nous avons une constitution; » gardons-là.

» Je vous donne l'accolade patriotique.

» MERLIN (de Douai). »

La lecture de cette lettre montre quelles étaient, au 21 juin, l'opinion et les dispositions de l'assemblée constituante. — On pourrait ajouter bien d'autres témoignages du *républicanisme* de nos adversaires. On trouve dans les écrits de madame de Genlis la notice de deux ouvrages curieux de Barrère, composés en 1788. Le *Journal de Paris* du 13 mars 1792 n'a-t-il pas cité un éloge de l'ancien régime écrit par Brissot ?

(*Note du général Lafayette.*)

— L'ouvrage de Brissot, dont parle ici le général Lafayette, est, d'après le *Journal de Paris*, un discours couronné en 1780

cipes et des bons sentiments, à l'ère de la terreur et de l'incivisme. Ce changement, si douloureux pour tous les amis éclairés de l'humanité, semble être effacé de l'âme des Français, ou du moins on paraît le confondre avec toutes les grandes commotions. C'est là cependant, que commence la démoralisation publique et privée de la révolution française, ou pour mieux dire européenne; non qu'il y ait eu des époques aussi importantes et plus atroces; mais parce que c'est la première fois que l'autorité publique a constaté et éprouvé la violation de tous les principes du gouvernement, de tous les engagements de la société. Il ne s'agit pas ici d'une vaine question métaphysique, quoiqu'on ne voie pas que ceux qui se sont éloignés de la *doctrine du droit naturel et social*[1] y aient gagné pour la sûreté de leurs personnes et surtout pour la dignité de leur caractère, ni que le système au jour le jour ait produit le bonheur de notre patrie; mais il y a chez les nations civilisées certains principes, certains droits, qu'elles sont toujours prêtes à défendre envers et contre tous; ce sont ces garanties qui, au milieu des oscillations des partis, des empiétements des chefs, peuvent seules empêcher les maux et la dégradation d'un asservissement. En France le catéchisme politique n'a pas été plutôt appris, qu'on a divinisé les plus infâmes attentats contre les droits et les principes qu'il contenait; non qu'on ait dit que tout cela ne valait rien : il eût été beaucoup mieux de le dire; non que le peuple en fût dégoûté : il était enthousiaste de cette nouvelle doctrine; mais uniquement parce qu'un petit nombre de factieux organisés, ayant eu le succès et s'étant emparés de la force, il fallait que toute la nation pliât et eût l'air de penser comme eux.

Le 10 août a tellement ébranlé la doctrine républicaine, qu'il a fallu trois ans avant de pouvoir refaire une constitution. En effet, n'est-elle pas datée de l'an 3 depuis le 10 août? cette constitution nouvelle n'a-t-elle pas été violée comme l'autre, sous prétexte de bien public? Il faut convenir que les députés des deux conseils en votant, plus tard, que les hommes du 10 août avaient bien mérité de la patrie, souscrivirent d'avance à leur déportation, aussi bien motivée pour le moins, que le fut l'attaque des Tuileries. Nous ne voulons pas ranimer ici des haines personnelles ni provoquer de tristes réactions contre le passé; mais il importe à l'humanité, à la justice, à la liberté, à l'honneur de notre patrie, à la tranquillité de tout gouvernement légal, que la vérité sur cette époque soit enfin consignée quelque part, pour être un jour universellement reconnue. C'est un devoir sacré envers les victimes qui périrent pour la défense des lois constitutionnelles; c'est un intérêt essentiel pour les proscrits qui souffrirent tant de persécutions en défendant la souveraineté nationale de leur pays, en s'opposant à un supplément de révolution, dont ils prédirent alors, et dont on a vu depuis les affreuses et déplorables conséquences.

Il n'eût pas été difficile à Lafayette de se rapprocher des chefs du parti usurpateur. Peu de mois avant le renversement de la constitution, il avait repoussé des offres qui, venant de leur part, auraient pu convenir à une autre ambition que la sienne. Les jacobins sentaient qu'il pouvait beaucoup sur l'armée et sur l'opinion publique; ils crurent nécessaire de publier dans un de leurs journaux qu'il avait approuvé le 10 août[2]; le ministre Clavière, chargé *par interim* du département de la guerre, cherchait encore à le ménager en lui écrivant.

Les députés commissaires[3], même après leur

par l'académie de Châlons-sur-Marne. L'auteur y déclara que tout l'art des bourreaux et les plus grandes cruautés sont autorisés par l'humanité contre les régicides.

[1] La vraie doctrine de la liberté, c'est-à-dire la *déclaration des droits*, a été une règle suffisante, durant la première période de la révolution et au moment des plus grandes difficultés du gouvernement. Malheureusement, les vices résultant d'une longue servitude, l'inexpérience, l'audace des factieux qu'on laissa s'organiser dans l'État, l'apathie des bons citoyens, ont amené d'effroyables malheurs, quand cette révolution présentait de belles chances de prospérité. Mais la *déclaration des droits*, les principes auxquels il faudra toujours revenir, ont du moins servi à préserver ces premières années des excès que les despotes et les aristocrates seuls ont intérêt à confondre avec nos efforts. On comprend l'acharnement de ceux-ci contre l'énonciation des droits de l'humanité et des vérités destructives de leurs prétentions; il n'en est pas moins vrai que ces vérités ont été réclamées tour à tour par les opprimés de tous les partis. (*Note du général Lafayette.*)

[2] On voit dans la *chronique* de Condorcet deux passages assez remarquables, l'un avant le 10 août où l'on reconnaît, malgré de précédentes injures, le patriotisme de Lafayette, et l'autre immédiatement après le 10 août, où on le ménage au point de dire qu'on a la nouvelle qu'il a fait approuver cette journée par son armée. Ces divers procédés prouvent l'inconséquence de leurs accusations et l'envie qu'ils avaient de le compter parmi leurs complices. Louis Romeuf doit se rappeler ce qui lui fut dit par milord Lauderdale, des conversations de celui-ci avec les girondins, nommément avec Kersaint, qui revint fort enthousiasmé du bon ordre de défense établi dans l'armée. Latour-Maubourg reçut aussi des insinuations pour le général constitutionnel. Tracy peut se rappeler plusieurs circonstances qui prouveraient la proposition faite à Lafayette, par les commissaires envoyés à Sédan, pour le mettre à la tête du nouvel ordre de choses.

(*Note du général Lafayette.*)

[3] Kersaint, Péraldy et Antonelle.

arrestation, lui firent donner avis qu'il ne tenait qu'à lui d'obtenir la plus grande puissance dans le nouveau gouvernement et d'y jouer le premier rôle. Mais la première, l'unique ambition de Lafayette était de voir son pays juste et libre; ce sentiment excluait toute complaisance pour les projets des factieux. Pour peu qu'il eût cédé, à quel point se fût-il ensuite arrêté? comment aurait-il pu rappeler des principes dont la violation eût été autorisée par son exemple? Avant de s'engager dans cette vaste carrière où, selon Cromwell, « *on ne* » *va jamais si loin que lorsqu'on ne sait pas où* » *l'on va,* » Lafayette s'était interdit toute chance d'égarement en assignant d'avance les limites de l'obéissance et de l'autorité, du pouvoir légitime et de l'usurpation, en les cherchant non dans les caprices de son imagination ou dans les calculs de son intérêt, mais dans les droits évidents, impérissables, de la nature et de la société. A quel signe le chef d'une doctrine de liberté présentée à l'humanité entière aurait-il pu faire distinguer cette liberté sainte de la licence, de la révolte, de l'anarchie, et la souveraineté imprescriptible des peuples, des attentats de la plus coupable tyrannie, si, tandis que les despotes et les aristocrates de l'Europe s'efforçaient de discréditer ces principes par leurs calomnies, et en même temps que les jacobins les déshonoraient par leurs actions, il avait éteint lui-même le flambeau qu'il s'était chargé de tenir constamment élevé, afin qu'au milieu de tant de profanations, les vertus éternelles de la liberté ne pussent jamais être méconnues? Enfin, était-ce au moment où tant de martyrs généreux des lois venaient d'expirer en invoquant ses maximes, que Lafayette pouvait s'allier avec des hommes couverts de leur sang, contre les droits de l'humanité et de la justice, contre ceux du peuple français, contre ses propres sentiments et la gloire de toute sa vie?

Lafayette apprit les événements du 10 août par un garde national échappé au massacre, par un officier de l'armée, qui, se trouvant à Paris pour quelques objets relatifs au service, joignit aux Tuileries un bataillon dont il avait fait partie, et s'évada en forçant les barrières, le pistolet à la main. La suppression des lettres et de tous les papiers qui n'étaient pas jacobins, confirmaient suffisamment la nouvelle d'un grand attentat contre la liberté publique. On sut ensuite, avec plus de détails, qu'une des deux grandes autorités était prisonnière, que l'autre se trouvait réduite à deux cent quarante membres, moins du tiers de l'assemblée législative [1]; que la commune élue par le peuple avait été violemment remplacée par ce qu'on appelait *la commune du 10 août*. Le quartier général de Lafayette se trouvait alors dans le ressort de la municipalité de Sedan; son premier soin fut de déclarer au maire et à la municipalité, que dans l'état de captivité et d'impuissance où l'on avait réduit le corps législatif et le roi, le pouvoir militaire, pour ne pas rester indépendant, allait demander des ordres aux administrateurs du département des Ardennes, comme à la première des autorités constituées qui restât libre; qu'il rendrait également hommage aux corps administratifs des autres départements sur lesquels s'étendait son commandement militaire, et qu'en attendant il se soumettait au pouvoir civil le plus près de lui. Sa lettre à l'administration des Ardennes, rédigée dans cet esprit, n'était en quelque sorte qu'un extrait de la *déclaration des droits* et des premiers principes constitutionnels; il en fit passer des copies à quelques autres corps administratifs, à son collègue Luckner et au maire de Strasbourg, républicain par inclination, mais fidèle observateur des lois.

Pour calmer l'agitation que les nouvelles diverses excitaient dans les troupes, il fit publier à l'ordre, en peu de mots, le fait tel qu'il l'avait appris, recommandant la plus exacte discipline et la fidélité aux devoirs constitutionnels. Un général qui est resté au service, et ensuite plusieurs chefs de corps, ayant inséré les jours suivants, dans leurs ordres particuliers, des réflexions bien intentionnées, mais imprudentes, le général en chef prit des mesures pour que cet inconvénient n'arrivât plus. Le premier mouvement de presque toute l'armée fut celui de la surprise et de l'indignation. Ce dernier sentiment parut extrêmement vif parmi les officiers patriotes. Quelques jacobins très-actifs intriguaient sourdement et cherchaient à recruter des partisans pour leur cause. Ce qui restait d'aristocrates prit très-peu de part aux événements; en servant la cause constitutionnelle, ils avaient déjà cru se soumettre à une usurpation; le roi, à leurs yeux, était prisonnier depuis la perte de son ancien pouvoir, et après avoir surmonté leurs premières répugnances, ils considéraient toutes les autres aggravations comme de nouvelles nuances dans la révolte populaire.

Il n'y a pas eu, il ne pouvait y avoir de plan pour marcher sur Paris après le 10 août. Les en-

[1] On voit dans le n° du *Moniteur*, où il est rendu compte de la nomination des ministres du 10 août, que la majorité avait été chassée et qu'il n'était guère resté que ceux qui le 8 formaient la minorité. N'est-il pas remarquable que Danton, nommé par elle ministre de la justice, fut précisément celui que la cour payait depuis deux ans et employait comme espion des jacobins? (*Note du général Lafayette.*)

nemis de l'intérieur et de l'extérieur y avaient mis bon ordre. La simultanéité des mouvements combinés par les chefs des jacobins, au milieu desquels s'étaient glissés beaucoup d'étrangers, et de l'entrée du duc de Brunswick en France, mérite la plus sérieuse attention des historiens.

Il faut avouer qu'aucune circonstance ne pouvait être plus favorable aux factieux que la présence de ces armées ennemies qui retenaient Lafayette à la frontière. On ne pouvait pas encore les combattre et cependant elles étaient à portée de profiter de toute querelle intestine, et de tous mouvements de troupes que les généraux se seraient permis pour réprimer les attentats à la constitution. D'ailleurs, on eût attribué, dans tous les cas, à ces mouvements, les succès que l'ennemi eût pu obtenir, et jusqu'à l'invasion même, facilitée par la moindre distraction des corps employés à la défense extérieure. On doit ajouter que la conduite du roi, au 21 juin de l'année précédente, avait laissé de fâcheux souvenirs. Quelque juste que fût sa cause, dans cette occasion, d'inévitables méfiances, des fautes réelles et récentes, comprimaient le zèle d'un grand nombre de bons citoyens qui croyaient ne pouvoir plus confondre les droits de la royauté avec les droits publics. On manquait enfin de cette sorte d'énergie civile, qui, chez les peuples habitués à la liberté, fait sentir à chacun les injures sociales, ou les violations du droit commun.

Lafayette avait assez constaté ces diverses causes d'abattement, pour ne pas ignorer tous les périls d'une résistance presque désespérée; mais c'était pour lui un devoir de tenter les derniers moyens de soutenir la liberté, sans compromettre l'indépendance nationale. Déjà une lettre de lui, adressée à l'ancien ministère, avait appris au nouveau ses sentiments et ses intentions.

D'un autre côté, des lettres de plusieurs généraux, et entre autres d'Arthur Dillon, lieutenant général détaché en Flandre, une déclaration imprimée de ce dernier, semblaient répondre de leur fidélité et de celle des troupes [1].

Lafayette savait aussi que, peu de temps avant le 10 août, Montesquiou, général en chef de l'armée du Midi, interrogé par un chef girondin, dans un des comités de l'assemblée, sur l'effet que produirait, parmi les troupes à ses ordres, la nouvelle d'une mesure hostile contre le roi, avait très-nettement répondu : « *Elles défendront la constitution* » *et j'en donnerai l'exemple.* » Les généraux employés sous Luckner, à l'exception de quelques aristocrates et orléanistes, étaient tous constitutionnels. L'armée ne pouvait abandonner son poste; mais c'était beaucoup d'espérer son appui.

Lafayette avait donc conçu le projet de former une espèce de congrès des départements unis. Le corps administratif des Ardennes adopta sans hésiter tous ses sentiments, comme on peut le voir par un arrêté très-ferme du 15 août. L'administration de l'Aisne avait autant de courage que de patriotisme; celle de la Meuse témoignait les mêmes dispositions, et l'on devait compter sur les départements qui avaient adhéré à la dénonciation du 16 et du 29 juin contre les anarchistes.

Des quatre commissions de députés envoyés aux armées, au nom de la minorité du corps législatif asservi, l'une allait trouver Montesquiou ; l'autre était partie pour la Flandre où commandait Dillon; la troisième pour Strasbourg où se trouvait Diétrich ; et la quatrième, destinée pour le quartier général de Luckner, à quelque distance de Metz, devait d'abord passer par celui de Lafayette, aux portes de Sedan. Celle-ci, à son entrée dans le département des Ardennes, écrivit à Paris que le peuple de cette frontière adhérait à Lafayette. Les trois députés qui la composaient furent, à Mézières, sévèrement reçus par les administrateurs et par les citoyens. Comme ils étaient obligés de traverser Sedan pour arriver au camp, ils se présentèrent au conseil général de la commune, qui leur donna audience publique. L'indignation était grande contre eux dans la ville et parmi les troupes, non-seulement parce qu'étant députés d'une faction, avant même que cette faction eût fait semblant de consulter le pays par des suffrages sans liberté, ils venaient exiger des serments contre le pacte social, mais parce qu'on avait répandu le bruit qu'ils apportaient la destitution de Lafayette. Kersaint, portant la parole, crut devoir commencer par justifier son parti de cette dernière inculpation, qu'il traita de calomnie et professa la plus haute estime pour le général, ce qui lui valut, de la part d'un des assistants, l'observation « *que cependant il avait voté contre lui dans la séance du 8 août, et que sans doute on ne lui verrait plus les mêmes sentiments pour Lafayette, si celui-ci se trouvait au milieu des assassins de la faction jacobine.* Le maire, magistrat ferme et vertueux [2], imposa silence aux spectateurs, et, avec autant de calme que de dignité interrogeant poliment les commissaires, il leur fit avouer qu'au moment du vote pour les décrets dont ils étaient porteurs, *l'assemblée n'avait pas sa liberté* [3]. Alors dans un noble dis-

[1] Voyez plus loin la note I de la p. 474.

[2] M. Desrousseau.

[3] Le 9 août, lendemain du jour où la proposition de traduire Lafayette devant la haute cour nationale fut rejetée,

cours, il leur représenta avec force « toute l'horreur de la journée du 10 août, le devoir qu'avaient » tous les citoyens, et surtout les magistrats, de » maintenir la constitution, d'empêcher que les » députés d'une faction rebelle ne vinssent exciter » une commune patriotique et paisible à la viola- » tion des lois; il ajouta que leur présence à l'ar- » mée, essentiellement nuisible en ce qu'elle ten- » dait à relâcher la confiance et l'attachement des » troupes pour leur général dévoué à la liberté, » était de plus un délit contre l'acte constitution- » nel, d'après lequel le corps législatif n'avait, » dans aucun cas, le droit d'envoyer des commis- » saires aux armées. » Ensuite, après avoir pris l'avis unanime du conseil général de la commune, ce respectable maire déclara « *que pour maintenir » l'ordre légal, et pour conserver des ôtages qui » pussent rassurer le département des Ardennes » sur le sort de ses députés prisonniers à Paris, le » conseil général de la commune de Sedan ordon- » nait que les soi-disant commissaires fussent mis » en état d'arrestation.* » Deux officiers municipaux conduisirent ceux-ci au château de Sedan; d'autres vinrent en députation au quartier général situé hors la ville, pour instruire officiellement Lafayette d'une démarche convenue, comme on le pense bien, avec lui. Alors, sur la réquisition de la municipalité, deux compagnies de grenadiers, l'une de volontaires nationaux, et l'autre de ligne, furent chargées par le général, et sous les ordres d'un colonel, de la garde des prisonniers. Le lendemain, sur une autre réquisition du corps municipal communiquée à l'administration du district de Sedan, et à celle du département que l'on avait informée de l'arrestation des commissaires, Lafayette fit prendre les armes à la garde nationale de la ville et aux troupes du camp, sous les ordres du général Latour-Maubourg, pour renouveler solennellement la prestation du serment civique. Le maire et la municipalité y assistèrent; le commissaire général, suivant la loi militaire, prononça la formule du serment; le général en chef, les officiers généraux, la garde nationale et tous les corps le prêtèrent avec empressement, à l'exception d'un bataillon et d'une compagnie qui furent envoyés le lendemain dans une garnison. Lafayette reçut la même nuit un courrier de Clavière, ministre de la guerre *par interim;* le nom du roi était rayé de son passe-port, et le ministre annonçait, dans une lettre, avec beaucoup de ménagements, la nomination du conseil. Lafayette arrêta le courrier et envoya la lettre aux administrateurs du département, en leur observant que la radiation arbitraire d'une des premières autorités constituées, l'usurpation d'un pouvoir ministériel contre les formes de délégations instituées par la souveraineté nationale, ne permettaient pas qu'on répondît à une semblable communication; il leur demandait en même temps des ordres et rendait quelques comptes militaires; sa conduite fut approuvée d'eux.

Assurément, cette résistance était complète sans qu'on pût y trouver aucune démarche, aucune expression contraire aux principes de la constitution et de la liberté. Le respect pour la loi fut porté à ce point que la municipalité de Sedan, qui voyait la liberté de la presse et le secret des lettres détruits par les jacobins, se croyant autorisée, en pareil cas, à suspendre dans la ville la distribution des paquets de Paris, remplis de missives et de journaux incendiaires, proposa à Lafayette d'en faire autant pour la poste de l'armée et qu'il répondit : « *Ces moyens sont indignes de notre cause, » laissons-les à nos adversaires.* » La municipalité adopta cette opinion. Ce jour même, Lafayette fut averti que quelques jacobins d'un corps d'armée plus éloigné, avaient adressé à l'assemblée une pétition contre lui, et que cette pièce venait d'être mise à la poste; et il dit qu'il fallait la laisser partir.

L'exemple d'une *sainte résistance à l'oppression* était donné : si les citoyens de Paris, revenus de leur première surprise, avaient voulu employer à recouvrer leurs droits les armes qu'ils se laissaient enlever chez eux, par les ordres de prétendus officiers municipaux qu'ils n'avaient pas nommés, si quelques députés fugitifs avaient eu la résolution ou le pouvoir de se rendre auprès de Lafayette, la résistance du département des Ardennes eût été le signal d'un beau mouvement contre les deux sortes de tyrannie qui se présentaient à la fois. Ces députés auraient pu former la majorité du corps législatif; ils se seraient réunis soit du côté de Châlons, soit vers la Flandre, pour y former au moins un grand comité. Lafayette se tenait prêt à leur envoyer une escorte qui, dans le premier cas, aurait été commandée par un des officiers placés près de lui, et dans le second, par le général Chazot. Cela suffisait pour mettre les véritables représentants du pays à l'abri des factieux, en attendant les secours nationaux qu'ils auraient invoqués. Mais la résistance était moins fondée

l'assemblée avait voté un décret pour déclarer « *qu'elle n'était pas libre.* » Ce décret fut déchiré le 10. Il n'en est pas moins vrai qu'on l'avait rendu, et c'est ce qui fit que les députés envoyés à Sedan, n'osèrent pas se prévaloir d'une déclaration contraire. (*Note du général Lafayette.*)

sur le rétablissement presque impossible d'une assemblée dissoute par la force, que sur l'esprit et l'organisation existante des administrations départementales.

Comme la plupart de ces administrations et des municipalités de la frontière où commandait Lafayette, avaient témoigné leur indignation contre les jacobins, leurs représentants réunis en congrès auraient déclaré que, forcés par les circonstances d'exercer provisoirement les fonctions de deux pouvoirs anéantis par une faction, ils ne rentreraient dans les leurs que lorsque les premières autorités seraient rétablies, ou bien lorsque la nation librement formée en assemblées primaires, aurait manifesté sa volonté souveraine sur les changements à faire à la constitution. Il était évident que la convocation proclamée par Condorcet, au nom de l'assemblée législative, au milieu des assassinats, des expulsions violentes, du désarmement des citoyens, devait inévitablement produire, par l'extension d'un semblable régime dans les départements, non une *convention nationale*, mais à peu d'exceptions près, comme on l'a vu, une représentation des clubs et de la minorité du pays. Le rétablissement de la constitution, ou l'institution d'une glorieuse république, eût été le résultat d'un véritable appel à la souveraineté nationale. La France n'eût pas été associée aux crimes commis dans la capitale, la liberté eût été préservée des souillures qui ont retardé son triomphe, et les frontières auraient été mieux défendues par le pur enthousiasme des citoyens que par les indignes moyens de terreur qui ont amené plus tard de si funestes déchirements.

Mais tandis que le département des Ardennes, les magistrats, les citoyens, les troupes de cette partie de la frontière, conservaient une attitude libre et patriotique, partout ailleurs on voyait s'évanouir les meilleures résolutions. A Metz, Luckner, interpellé par un maire jacobin devant une municipalité très-sage, mais au milieu d'un auditoire préparé par le club, ne sut que balbutier, en versant des larmes, une espèce d'assentiment; puis il écrivit à Lafayette pour le conjurer de bien garder les commissaires, « *dont il ne saurait que faire s'ils arrivaient jusqu'à lui* [1] ». C'était d'ailleurs sa frontière qui était envahie, et quand il aurait eu la meilleure volonté au service d'une opinion à lui, il ne pouvait réellement songer qu'à la guerre. A Strasbourg, Diétrich, Caffarelli-Dufalga, Victor Broglie [2], et quelques autres, résistèrent avec énergie; mais il fallut céder aux jacobins soutenus par Biron, général commandant sur le Rhin. Biron était l'intime ami du duc d'Orléans; mais si l'on veut juger des premières dispositions des officiers généraux d'Alsace, à cette époque, il faut lire la lettre de Lamorlière au roi, après le 20 juin, lettre que, soit dit en passant, Custine demanda à signer [3]. Dans le midi, Montesquiou montra à son armée les mêmes sentiments constitutionnels qu'il avait déclarés dans les comités de l'assemblée législative, jusqu'à l'arrivée de la commission à laquelle il obéit. En Flandre, le général Arthur Dillon, royaliste par ses opinions, au lieu d'arrêter Dumouriez et de l'envoyer au quartier général de Lafayette, pour désobéissance aux ordres de son général en chef Luckner, qui lui avait ordonné de le joindre, aima mieux traiter avec Dumouriez et reconnaître les commissaires du parti vainqueur. Le général Chazot, qui avait demandé la république après le 21 juin 91, fut le seul qui offrit en Flandre quelque résistance; mais il devait obéir à Dillon et à Dumouriez. Dillon avait pris de vive voix et par écrit des engagements tout opposés au

[1] On voit les véritables sentiments de Luckner dans la harangue qu'il fit à ses soldats au moment où il reçut la lettre de Lafayette qui lui annonçait l'arrestation des commissaires et le parti pris de défendre la constitution contre la faction triomphante. Cette singulière allocution fut écrite sur-le-champ et portée à Lafayette par son aide de camp. Il est remarquable qu'elle fut extrêmement applaudie des troupes. La voilà telle qu'Alexandre Romeuf l'entendit :

« Officiers, sous-officiers, soldats, il fient t'arriver un crant » accident à Paris : l'ennemi qui l'est tefant nous, ché mè » moque; mais l'ennemi qui l'est terrière nous, ché mè moque » pas. Si on fous tonne te l'argent, prenez, mangez, ché mè » moque; ne m'apantonnez pas; moi, ne fous apantonne » chamais.

» Officiers, sous-officiers, soldats, le chénéral Fayette, il a » fait arrêter trois commissaires qui l'étaient fenus pour met- » tre le tesortre tans son armée; nous avoir bientôt le même » fisite, et nous les recevoir te même. Foilà le aide de camp » de Fayette qui mé a apporté le noufelle, et qui tira à » Fayette les ponnes tispositions tes soldats te l'armée du » fieux Luckner. » (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

[2] Le père de M. le duc de Broglie, aujourd'hui membre de la chambre des pairs.

[3] Le 4 juillet, le général Lamorlière adressa un discours aux soldats de son armée, en faisant placer au centre du front de bandière du camp de Plobsheim un drapeau aux couleurs nationales, surmonté du bonnet de la liberté. Après ce discours où il annonçait qu'il avait cru devoir répondre de leurs dévoués sentiments à la liberté et à la constitution, il leur fit lecture d'une lettre au roi qui commençait ainsi : « *Sire, les » soldats que je commande ne connaissaient d'autres ennemis de » la constitution que ceux rassemblés au delà du Rhin; ils » brûlaient de les combattre. Vos dangers leur ont appris qu'il » en existait d'autres et que vous en étiez environnés. Ils ont » frémi d'indignation*, etc. » — P. S. « *Je ne puis me refuser » aux instances des officiers généraux qui sont avec moi, pour » signer cette profession de foi de tout bon soldat français.* » *Signé,* Custine, Martignac et Victor Broglie. (*Moniteur* du 18 juillet 1792.)

parti qu'il adopta [1]; les commissaires voulurent l'en récompenser, en rendant son commandement indépendant, et défendirent, sans s'inquiéter de l'invasion ennemie, le départ des troupes de Flandre, appelées par Lafayette. Quelques villes, comme Rouen, crurent avoir beaucoup fait en ne s'expliquant pas sur les décrets du 10 août. Il était difficile de résister à l'influence du nouveau gouvernement et de la soumission de la capitale.

Tous les moyens d'intrigue et de corruption, de nombreux émissaires jacobins ou orléanistes, étaient employés à ébranler les dispositions du seul camp où les droits du pays fussent reconnus; ils ne pouvaient manquer d'agir sur une partie des troupes et la portion la moins éclairée du pays. L'exemple de toutes les armées excepté celle-là, celui de tous les départements excepté le département des Ardennes; la réception des commissaires partout où ils s'étaient présentés, excepté à Mézières et à Sedan; la suite, non interrompue et non contredite, des décrets qui passaient sous le nom usurpé du corps législatif, donnaient un air de révolte à la résistance de Lafayette si légitime en elle-même. Le moment approchait où cette résistance ne pourrait plus être continuée, sans mettre aux prises les troupes fidèles à la loi avec les troupes déjà séduites, divisions cruelles dont les ennemis n'auraient pas manqué de profiter. Cette petite armée allait se trouver placée entre deux dangers; d'un côté, elle était exposée à l'ennemi avec lequel Lafayette ne voulait avoir que des rapports de guerre, et de l'autre, au parti qui s'était emparé, par la terreur, de toutes les ressources du gouvernement et par conséquent des subsistances pour les troupes. On juge bien que le général si constamment occupé, pendant toute la révolution, à maintenir la force militaire sous l'autorité civile, n'avait pu songer à organiser pour une guerre intestine les moyens dont il disposait. Il ne comptait que sur l'assentiment du pays, l'autorité d'un généreux exemple et ce premier mouvement qui fut comprimé par la terreur.

Jusqu'au 19 août, Lafayette persista dans ses résolutions; mais alors sa présence, ne pouvant plus être utile, était évidemment nuisible. De nouveaux commissaires arrivaient; il était destitué, on allait le décréter d'accusation [2]. Devait-il disputer le commandement à son successeur, diviser et compromettre des soldats français dans sa propre cause, car celle de la liberté n'existait plus? Un moment, il forma le projet de se rendre seul à Paris, pour se présenter en face de ses accusateurs. Il eût souhaité avoir une occasion de succomber dans un combat contre l'ennemi; mais il n'était pas à portée d'attaquer avec avantage, et l'existence des défenseurs qui allaient devenir si nécessaires à l'indépendance nationale ne devait point dépendre des résolutions désespérées de leur chef. Il ne lui restait plus qu'à chercher un asile en *pays neutre*, pour soustraire aux bourreaux sa tête proscrite, dans l'espoir qu'il pourrait un jour servir encore la liberté et la France.

Son principal soin fut d'empêcher que ce départ ne nuisît à la sûreté de l'armée et de la frontière. Jamais les grands intérêts politiques ne lui avaient fait négliger aucun détail militaire. Une heure après la nouvelle du 10 août, il avait expédié des lettres pour que cet événement ne retardât pas la marche des gardes nationales requises. Une heure avant de quitter son camp, il prenait des dispositions dont son successeur put profiter. Il se rendit à Bouillon, d'où il adressa aux différents corps des ordres relatifs aux précautions qu'il jugeait nécessaires vis-à-vis de l'ennemi [3]; il écrivit d'un autre côté, pour que les troupes, en attendant Dumouriez, pussent être dirigées par le maréchal Luckner qui n'était pas loin; puis il tâcha de pourvoir, autant qu'il le pouvait, à la sûreté des dignes magistrats de Sedan, des administrateurs des Ardennes et de tous les citoyens compromis pour la défense des lois. C'était beaucoup pour eux, qu'en s'éloignant, il cessât de les exposer plus longtemps aux périls de son entreprise; mais il voulut leur donner l'apparence d'y avoir été contraints plutôt qu'engagés et prendre tout sur lui seul. C'est pour-

[1] *Le Moniteur* du 18 août contient un ordre du 13, adressé par le général Arthur Dillon à son armée en apprenant les événements du 10. Il y déclare « *que la constitution a été violée* » *et que les parjures, quels qu'ils soient, sont ennemis de la* » *nation française.* » Le général Dillon se rétracta dans une lettre à l'assemblée, datée de Valenciennes, 21 août 1792.

[2] Ce décret d'accusation fut rendu à la séance du 19 août. En vertu d'un autre décret du 25, les biens que possédaient dans les colonies le général Lafayette et plusieurs accusés, furent saisis pour être vendus au profit du trésor public. Le 24 mars 1792, le procureur de la commune, Manuel, avait demandé l'enlèvement des bustes du général Lafayette et de M. Bailly, de l'hôtel de ville; cette proposition avait été rejetée; mais, le 25 août, sur les conclusions du même procureur, la nouvelle assemblée de la commune arrêta que le coin de la médaille frappée en l'honneur du premier commandant général de la garde nationale, serait brisé par le bourreau.

[3] Les comptes rendus des commissaires arrêtés à Sedan prouvent qu'au milieu de leurs mensonges, ils ne pouvaient s'empêcher de reconnaître l'excellente tenue des troupes, et leur bon esprit. Ces députés, et surtout les girondins, ont souvent parlé depuis avec de grands éloges des soins de Lafayette pour la sûreté de son armée, et avec un profond regret de leur conduite envers le seul homme qui pouvait les garantir du sort qu'ils ont éprouvé.

(*Note du général Lafayette.*)

quoi il fit une réquisition antidatée, dans laquelle il comprit tout ce qui avait été dit ou fait, par quelque autorité civile que ce fût, contre l'insurrection du 10 août, leur donnant ainsi un moyen de désaveu. En même temps, il envoyait, en passant la frontière, à la municipalité de Sedan, cet adieu de quelques mots :

Bouillon, 19 août 1792.

« Messieurs,

» Si la dernière goutte de mon sang pouvait servir la commune de Sedan, elle aurait droit à ce sacrifice, et il me coûterait moins que celui que je fais; mais au moment où je prévois, par des raisons qui ne vous échapperont pas, que ma présence auprès de vous ne servirait, sous peu de jours, qu'à vous compromettre, je dois éviter à la ville de Sedan des malheurs dont je serais cause; le meilleur moyen de la servir est d'éloigner d'elle une tête que tous les ennemis de la liberté ont proscrite, et qui ne se courbera jamais sous aucun despotisme. Pénétré de douleur de ne pouvoir plus en ce moment être utile à la patrie, je ne me consolerai qu'en faisant des vœux pour que la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, profanée, si elle pouvait l'être, par les crimes d'une faction, ne soit pas du moins pour longtemps asservie, et en renouvelant le serment, dans les mains d'une commune vraiment patriote, d'être fidèle aux principes qui ont animé ma vie entière. »

Lafayette eut besoin de cacher soigneusement son départ, afin de n'être pas obligé d'augmenter le nombre de ses compagnons d'exil qu'il réduisit à Latour-Maubourg et ses deux frères, Bureaux de Pusy [1], ses aides de camp et ses officiers d'état-major dans la garde nationale parisienne, quelques amis menacés d'une mort certaine par suite de leur généreuse association à ses derniers efforts contre l'anarchie. Il emmena aussi le chef de son état-major et le colonel patriote qui avait été chargé de la garde des commissaires. Quinze officiers de différents grades l'accompagnaient. A Rochefort, il fut rejoint par un jeune officier général et par cinq autres officiers de grade inférieur qui le suivirent malgré lui. Alexandre Lameth, poursuivi par des gendarmes nationaux et par un décret d'arrestation, fut rencontré à Sedan par Bureaux de Pusy [2]. Celui-ci, informé du danger de Lameth, se trouva à son égard dans une position fort délicate et pénible. En obéissant à l'injonction qu'il avait reçue de son général, de garder le secret sur leur départ, il faisait perdre à Lameth un temps précieux employé à chercher Lafayette dans son camp où il n'était plus et l'exposait à être arrêté. Cette circonstance n'avait pas été prévue : Bureaux de Pusy crut devoir avouer à Lameth que le général en chef lui-même était dans la nécessité de se retirer, et que s'il voulait le rejoindre c'était à Bouillon qu'il fallait le chercher. Ce service est devenu funeste à celui qui l'accepta. Son association accidentelle à Lafayette et à ses compagnons, lui a valu une dure captivité que probablement il eût évitée s'il fût resté seul. Ainsi, les officiers qui se retirèrent avec Lafayette, ceux qu'il emmena et ceux qui le rejoignirent, étaient au nombre de vingt-trois, dont quelques uns purent rentrer successivement en France [3]. On voit, par une lettre imprimée de l'adjudant général d'Arblay, qu'ils poussèrent le scrupule jusqu'à cacheter tous les plans et mémoires dont ils avaient été chargés dans le cours de leur service, afin qu'aucun renseignement militaire ne fût perdu pour leurs successeurs.

Bouillon est sur l'extrême frontière de la France. Lafayette y laissa son escorte ordinaire, pour ne pas l'exposer au danger d'être interceptée par l'ennemi à son retour; il fit plus : il renvoya jusqu'aux ordonnances de différentes armes qui suivent un général en chef, ne voulant pas que son départ privât la patrie d'un seul des défenseurs auxquels elle per-

[1] Bureaux de Pusy s'était distingué par sa conduite populaire en Franche-Comté, avant la convocation des états généraux, par trois présidences de l'assemblée constituante, par la division de la France en départements, par ses discours et ses travaux, soit comme simple député, soit comme membre du comité militaire, qui tous respiraient l'amour de la vraie liberté; il avait enfin mérité sa proscription par l'énergie de ses réponses aux dénonciations récentes des factieux.

Latour-Maubourg, uni dès l'enfance à Lafayette par la plus tendre amitié, partagea avec la Rochefoucauld la gloire des plus purs sacrifices, d'un inaltérable dévouement à la cause nationale, d'une courageuse opposition à l'aristocratie et au jacobinisme; ce sont peut-être les deux seuls patriotes que l'on n'ait jamais osé calomnier.

(*Note du général Lafayette.*)

[2] M. Alexandre de Lameth était maréchal de camp, commandant à Mézières.

[3] A cette même époque, plusieurs officiers constitutionnels quittèrent leurs fonctions, soit pour rentrer dans l'intérieur comme simples citoyens, soit pour servir comme soldats volontaires. Quelques déserteurs aristocrates joignirent l'ennemi, mais ils furent en petit nombre. Il n'y eut que deux officiers qui ne se réunirent pas à Lafayette, parmi ceux que la nouvelle de son départ décida à le suivre : l'un était le commandant de son avant-garde, excellent militaire qui se retira en Suisse, après un duel avec un émigré pour une insulte à la cocarde nationale; l'autre, M. le colonel d'Averhoult, s'était distingué dans la révolution batave de 1787; il fut ensuite député des Ardennes au corps législatif et venait de quitter l'assemblée pour défendre la liberté à la tête de son régiment, sous les ordres de Lafayette, auquel il était doublement attaché comme patriote français et comme patriote batave; se voyant arrêté à la frontière, il se brûla la cervelle.

(*Note du général Lafayette.*)

mettait encore de la servir. Ce sentiment fut partagé par ses compagnons, et l'un de ses aides de camp renvoya, peu de jours après, un homme qui avait quitté le service militaire, mais qui était en état d'y rentrer utilement. Les derniers ordres de Lafayette, transmis par les ordonnances qu'il venait de renvoyer, avaient pour objet de replier les postes avancés derrière la Chiers. Aussi, lorsque, apprenant ce départ, le général en chef Clairfait, au service de l'Autriche, voulut profiter de la circonstance pour attaquer l'armée française, il la trouva si bien postée et retranchée qu'il ne put pas l'entamer et renonça à son attaque. Les sentiments et la conduite de Lafayette, en ces douloureux moments, sont expliqués dans une lettre qu'il écrivit de sa prison solitaire de Magdebourg à M. d'Archenoltz [1]. Il voulait aller en Hollande, où il espérait l'appui des patriotes; il aurait été réclamer, à La Haye, la protection du ministre américain, et de là à Rotterdam chez son ami Pierre Paulus [2], dont sans doute le domicile eût été respecté. Combien le général proscrit aurait été heureux de diriger un mouvement batave, pour faire une diversion sur les derrières de l'ennemi! Mais l'influence orangiste dominait en Hollande; il aurait fallu se rendre en Angleterre, en attendant quelque occasion moins chimérique de s'associer en France à de nouveaux efforts pour la liberté. L'Angleterre était le seul pays où l'on n'eût pas eu le pouvoir de le faire arrêter, et Lafayette avait toujours pensé qu'il serait perdu s'il devenait prisonnier d'un souverain despote.

Livrés à ces diverses pensées, les patriotes proscrits parvinrent jusqu'auprès du bourg de Rochefort à sept lieues de Bouillon. Ils étaient sûrs que les principaux corps des ennemis ne se trouvaient pas sur leur route; mais des rapports contradictoires leur laissaient douter si Rochefort n'était pas occupé par des troupes. Cette incertitude dura jusqu'au dernier moment, parce qu'en suivant le chemin qu'ils avaient pris, on ne découvre Rochefort qu'au moment où on y arrive. C'était à l'entrée de la nuit; le feu d'une garde avancée placée hors du bourg, leur apprit qu'il renfermait des troupes; mais ils n'auraient pu se détourner. A droite, ils tombaient sur la chaîne de postes destinés à assurer la communication du général Clairfait de Namur à Luxembourg; à gauche, ils rencontraient les patrouilles françaises des environs de Givet, ou les corps d'émigrés qui occupaient le pays de Liége; de toutes parts, il y av it égalité d'inconvénients. Ils s'en tinrent avec d'autant plus de résignation au premier parti d'aller en avant, que l'épuisement de leurs chevaux ne leur laissait pas la liberté du choix. Bureaux de Pusy fut détaché vers la garde avancée et demanda à parler au commandant du poste de Rochefort; sa proposition n'éprouva aucune difficulté; on lui donna un caporal pour le conduire auprès du commandant, et il lui expliqua, en l'abordant, que des officiers forcés de quitter l'armée française, mais qu'on ne pouvait confondre, sous aucun rapport, avec les émigrés puisqu'ils ne voulaient ni servir contre leur patrie, ni avoir des relations avec ses ennemis, demandaient à traverser le poste pour continuer leur route vers la Hollande. Le commandant, M. d'Harnoncourt, ayant donné son consentement, la petite troupe, qu'il fit prier d'avancer, entra dans le bourg au logement qui lui fut indiqué. Peu de moments après son arrivée, on avertit Lafayette qu'il avait été reconnu, et, ne pouvant faire mieux dans ce nouveau malheur, il chargea Bureaux de Pusy de déclarer la vérité au commandant, en le prévenant que son projet était de partir avant le jour; mais M. d'Harnoncourt, sans mettre en doute le droit qu'avaient Lafayette et ses compagnons de passer, exigea d'eux la formalité de se munir d'un passe-port du général Moitelle, commandant à Namur. Il fallut céder à la nécessité. Bureaux de Pusy fut encore chargé de la commission d'aller demander le passe-port. Il partit avec un officier autrichien qui remit en arrivant au général Moitelle des lettres du commandant de Rochefort. Bureaux de Pusy attendait que la lecture de ces dépêches fût achevée, pour parler de l'objet de son voyage; mais avant de pouvoir s'expliquer sur ce point, il dut subir les inexprimables transports de joie du général : « *Lafayette! Lafayette!* s'écria M. Moitelle, *courez sur-le-champ pour en informer Monseigneur le duc de Bourbon... — Lafayette! Lafayette!* » Puis s'adressant à l'officier : « *Vous allez prendre la poste pour porter cette nouvelle à Son Altesse Royale à Bruxelles!* » Il ne se lassait pas de répéter : « *Lafayette!* » Ce ne fut qu'après qu'il eut ordonné d'écrire à tous les princes et à tous les généraux dont il s'avisa, que Bureaux de Pusy put demander un passe-port. On juge bien qu'il fut refusé, et au lieu de passe-port, l'ordre fut expédié à Rochefort de transférer les officiers français à Namur, où ils arrivèrent le

[1] M. d'Archenoltz, auteur d'un ouvrage sur la guerre de sept ans, rédigeait à Hambourg le journal intitulé: *La Minerve*. On verra dans la correspondance du volume suivant la lettre qui lui fut adressée.

[2] Voyez sur M. Paulus et les relations du général Lafayette avec les patriotes de Hollande, la note de la p. 231, ainsi que la p. 237 de la correspondance de ce volume.

lendemain sous une bonne escorte de hussards.

Le premier soin de M. d'Harnoncourt, en apprenant quels étaient ses prisonniers, avait été d'en avertir le général Clairfait, qui ne put tirer, grâces aux précautions prises, aucun avantage de cet avis. De leur côté, les prisonniers avaient tous signé cette déclaration [1] :

Rochefort, 19 août.

« Les soussignés, citoyens français, arrachés par un concours impérieux de circonstances extraordinaires, au bonheur de servir, comme ils n'ont cessé de le faire, la liberté de leur pays; n'ayant pu s'opposer plus longtemps aux violations de la constitution que la volonté nationale y a établie, déclarent : qu'ils ne peuvent être considérés comme des militaires ennemis, puisqu'ils ont renoncé à leurs places dans l'armée française, et moins encore comme cette portion de leurs compatriotes, que des intérêts, des sentiments ou des opinions absolument opposés aux leurs, ont portés à se lier avec les puissances en guerre avec la France, mais comme des étrangers qui réclament un libre passage que le droit des gens leur assure, et dont ils useront pour se rendre promptement sur un territoire dont le gouvernement ne soit pas actuellement en état d'hostilité contre leur patrie. »

Signés : Lafayette, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth, Laumoy, Duroure, A. Masson, Sicard, Bureaux de Pusy, Victor Latour-Maubourg, Victor Gouvion, Langlois, Sionville, A. Romeuf, Dagrain, L. Romeuf, Curmer, Pillet, La Colombe, V. Romeuf, C. Latour-Maubourg, Al. d'Arblay, Soubeyran, Ch. Cadignan.

En arrivant à Namur, les signataires de cet écrit n'y trouvèrent plus pour commandant M. Moitelle qui venait de partir pour l'armée, mais le marquis de Chasteler, officier distingué par ses talents et par sa politesse. Celui-ci prévint Lafayette que le prince Charles de Lorraine (anciennement prince de Lambese) arrivait de Bruxelles pour le consulter sur la situation où il avait laissé les affaires de France. A cet avis donné d'un ton significatif, Lafayette répondit un peu brusquement « *qu'il ne » supposait pas que personne se permît de lui faire » des questions auxquelles il ne lui convenait pas » de répondre;* » et le prince Charles étant entré, il reçut de Lafayette et de ses compagnons un accueil que ses manières civiles ne méritaient pas, mais qui s'expliquait par la nature de sa commission. Cette entrevue, qu'on ne peut guère appeler une conversation, dura peu. Le marquis de Chasteler, avant de rendre compte à Bruxelles, eut l'obligeance de montrer à Lafayette une lettre dans laquelle il cherchait à atténuer quelques-uns de *ses torts révolutionnaires*, et entre autres, *son amour de l'égalité;* sur quoi Lafayette, lui rappelant la part qu'il avait prise aux décrets relatifs à la noblesse, le pria de retrancher tout ce qui tendait à désavouer sa conduite dont il prétendait n'avoir point à se justifier, et ses principes dont il entendait ne se relâcher en rien.

[1] Elle a été publiée dans le *Moniteur* du 8 septembre 1792.

Les prisonniers furent conduits de Namur à Nivelle, et là gardés avec soin. Quelques jours après, il arriva un ordre du gouvernement pour s'emparer du *trésor* qu'on supposait emporté par Lafayette. Il observa froidement « *que sans doute, » Leurs Altesses Royales sentaient qu'elles l'eussent » emporté à sa place.* » Pendant qu'il riait avec ses compagnons de cette plaisante impertinence, les commissaires, un peu confus, reconnurent qu'en défalquant le prix de plusieurs chevaux vendus depuis l'arrivée des vingt-trois prisonniers à Nivelle, ceux-ci n'avaient entre eux tous qu'à peu près la valeur de deux mois d'appointements de leur grade. On les sépara, le même jour, en trois parts : ceux qui n'avaient pas servi dans la garde nationale furent relâchés, avec défense de rester dans le pays; les autres, et nommément les aides de camp de Lafayette pendant la révolution, furent enfermés dans la citadelle d'Anvers et n'en sortirent qu'au bout de deux mois; les quatre députés à l'assemblée constituante furent conduits à Luxembourg. Au moment de leur départ, Lafayette ne put embrasser que son aide de camp Romeuf, qui se trouvait par hasard avec lui; il n'eut pas la consolation de dire adieu à ses autres amis. Louis Romeuf fondant en larmes, ne doutait pas qu'il ne vît son général pour la dernière fois; Lafayette le chargea de faire publier après sa mort un témoignage de son inébranlable religion politique, consigné dans la lettre suivante adressée plus tard à Bureaux de Pusy :

« Lorsqu'on sépara de nous, à Nivelle, les quatre membres de l'assemblée constituante, pour » les conduire à Luxembourg, je me trouvai le seul » aide de camp du général qui pût recevoir ses » adieux. Au moment où je l'embrassais avec la » douleur de penser que c'était pour la dernière » fois, je fus tellement frappé de ce qu'il me dit, » que je l'écrivis sur-le-champ. C'était un testament destiné à être publié après sa mort. Voici » quelles furent les propres paroles de notre général :

« *J'avais bien prévu que si je tombais dans les mains des gouvernements arbitraires, ils se venge-*

raient de tout le mal que je leur ai fait; mais, après avoir défendu contre les factieux, jusqu'au dernier instant, la constitution libre et nationale de mon pays, je me suis abandonné à mon sort, pensant qu'il valait mieux périr par la main des tyrans que par la main égarée de mes concitoyens. Il fallait surtout éviter qu'un grand exemple d'ingratitude nuisît à la cause du peuple, auprès de ceux qui ignorent qu'il y a plus de jouissances dans un seul service rendu à cette cause, que toutes les vicissitudes personnelles ne peuvent causer de peines. Au reste, ils ont beau faire, les vérités que j'ai dites, mes travaux dans les deux mondes ne sont pas perdus. L'aristocratie et le despotisme sont frappés à mort, et mon sang, criant vengeance, donnera à la liberté de nouveaux défenseurs. »

« Telles sont les dernières expressions des senti-
» ments de Lafayette qui auraient été transmises
» par moi au peuple français.

» Louis Romeuf. »

Arrivés à Luxembourg, les quatre prisonniers furent eux-mêmes séparés; Lafayette reçut dans cette ville la réponse du duc de Saxe-Teschen à la demande directe d'un passe-port qu'il lui avait faite pendant son séjour à Nivelle. Ce général en chef, oncle de l'empereur, lui mandait « *qu'il serait*
» *très-honoré d'avoir commandé une armée contre*
» *le général Lafayette, si celui-ci avait été nommé*
» *par le roi et la nation; mais que puisque le chef*
» *de l'insurrection française, forcé de s'expatrier*
» *par ce même peuple auquel il avait appris à se*
» *révolter, était tombé dans les mains des puissan-*
» *ces alliées, on le garderait jusqu'à ce que son sou-*
» *verain, dans sa clémence ou dans sa justice, eût*
» *décidé de son sort.* »

Cette menace assez claire fut suivie, huit jours après, d'un détachement prussien qui conduisit les prisonniers à Wezel.

Il avait été tenu, relativement à eux, un conseil du comité coalitionnaire employé à la suite des armées; le baron de Breteuil y assistait comme ambassadeur de Louis XVI. On y convint « *que l'existence de Lafayette était incompatible avec la sûreté des gouvernements de l'Europe;* » déclaration fort honorable qui fut cinq ans plus tard répétée à celui qui en était l'objet, au moment où ces mêmes gouvernements se trouvèrent contraints de le relâcher.

Pendant trois mois, les prisonniers furent gardés à vue à Wezel, dans l'intérieur de leurs prisons fermées de barreaux avec doubles portes à serrures et cadenas, privés de toutes nouvelles et tellement séparés les uns des autres, que Latour-Maubourg ayant été informé, par l'indiscrétion de l'un de ses geôliers, d'une grave maladie de Lafayette, il demanda que, lorsque celui-ci serait à l'extrémité, il fût permis au plus intime ami qu'il eût dans le monde et à quelques pas de lui, de recueillir son dernier soupir.... A quoi l'on répondit « *que cela ne se pouvait pas.* » Les prisonniers s'étaient plaints de ne pouvoir donner de leurs nouvelles à qui que ce fût, même à leurs plus proches parents; on en avait rendu compte au gouvernement. Peu de temps après, le commandant et un commissaire auditeur se transportèrent auprès de Lafayette et lui communiquèrent un écrit du roi de Prusse, l'invitant, pour changer son sort, *à donner des conseils contre la France.* — « *Le roi de Prusse est bien impertinent,* » répondit Lafayette.

Pour profiter d'une permission qu'avaient les quatre prisonniers d'écrire à l'adjudant général du roi, Lafayette lui manda « *qu'il était loin de renier sa coopération aux révolutions d'Amérique et de France;* » et en parlant de la constitution qui avait été reconnue par les puissances coalisées contre elle, il prédisait « *que la haine contre la liberté,*
» *avec ou sans royauté, ne servirait qu'à augmen-*
» *ter le nombre des républicains.* » On les conduisit ensuite de Wezel à Magdebourg, où ils furent étroitement gardés pendant un an; alors Lafayette fut transféré à Neisse et Latour-Maubourg à Glatz, malgré la demande qu'ils avaient faite de n'être pas emprisonnés dans des forteresses différentes. Celle de Glatz vit, deux mois après, arriver Bureaux de Pusy; Alexandre Lameth passa graduellement à l'état de liberté, qui lui fut pleinement accordé.

Cependant, les trois amis, après avoir été réunis pendant une douzaine de jours à Neisse, au mois de mai 1794, furent rendus par la Prusse à l'empereur, et transférés dans cette prison d'*Olmütz*, où, séparés depuis le premier jour, sans qu'il fût permis de donner à l'un la moindre nouvelle de l'existence des deux autres, ils ont éprouvé, de la part des gouvernements ennemis de la liberté, ces lâches raffinements de vengeance que Charles Fox a flétris de ses paroles éloquentes [1].

Nous terminerons ce récit en déclarant que si

[1] Le 16 décembre 1796, le général Fitz-Patrick, le même qui avait joué un rôle dans la guerre d'Amérique, fit à la chambre des communes, une motion « *pour représenter au roi d'Angleterre que la détention du général Lafayette, de MM. de Latour-Maubourg et de Pusy était extrêmement injurieuse et préjudiciable à l'empereur d'Allemagne, comme à la cause commune de ses alliés, et pour supplier Sa Majesté Britannique d'intercéder pour la délivrance des prisonniers d'Olmütz.* » Ch. Fox soutint éloquemment cette motion, rejetée à la majorité de 132 voix contre 52. MM. Sheridan et Grey l'appuyèrent éga-

les émigrés et les troupes étrangères n'étaient pas entrés en France à l'époque du 10 août, les jacobins auraient été probablement réprimés. D'un autre côté, si les jacobins n'avaient pas paralysé le recrutement et l'envoi des troupes, l'armée aurait reçu deux mois plus tôt les renforts qui assurèrent sa défense; car tout ce qui s'est trouvé dans les plaines de Champagne avait marché sur des réquisitions signées Luckner et Lafayette. Les jacobins s'opposèrent aux plus nécessaires mesures de défense pendant les premiers mois de la campagne, jusqu'à ce qu'ils eussent usurpé le pouvoir sur la constitution nationale.

Dumouriez, réconcilié avec les girondins, eut le commandement de l'armée de Lafayette. L'entrée des ennemis le tira d'affaire; il prit devant eux une très-bonne position. Dumouriez, qui n'avait joué jusqu'alors que des rôles subalternes, se montra fort supérieur à ce qu'on devait attendre de lui. Il déploya beaucoup de talents, des vues étendues; et l'on jugea pendant quelque temps de son patriotisme par ses succès.

lement. M. Pitt réfuta le général Fitz-Patrick avec beaucoup de précautions, s'attachant surtout à établir : 1° que le gouvernement anglais n'avait jamais participé aux actes dont on se plaignait; 2° qu'il n'avait aucun titre pour s'en mêler.

(Cette discussion a été traduite en français et publiée en 1797, par l'imprimerie du Journal d'économie publique, de morale et de politique, sous le titre : *Motion faite, le 16 décembre 1796, dans la chambre des communes, en faveur du général Lafayette*, etc.)

CORRESPONDANCE

DEPUIS LE MOIS DE JANVIER

JUSQU'AU MOIS DE SEPTEMBRE 1792.

A M. DIETRICH,

MAIRE DE STRASBOURG.

Metz, 22 janvier 1792.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de Paris m'ont fort rassuré sur ce qui avait fait l'objet de notre conversation relativement aux dispositions personnelles du roi.

Je fais réimprimer ici notre exposé *des avantages d'un citoyen français;* envoyez-moi aussi des exemplaires du Manifeste de M. de Condorcet, en français et en allemand; ainsi que le premier chapitre de la constitution contenant la *Déclaration des droits, les garanties et les abolitions*. Ne serait-il pas utile de composer, en français et en allemand, un petit avis aux soldats étrangers, pour leur montrer qu'ils sont des nigauds de se battre contre eux-mêmes pour leurs princes? Mon intention est de ficeler les quatre imprimés par petits paquets, et d'en charger mes troupes légères, fournisseurs, observateurs, et tout ce qui pourra avoir des rapports avec le pays qui nous aurait provoqués.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Du quartier général de Metz, 22 janvier 1792.

Mon cher Général,

La date de cette lettre est bien différente de la dernière [1], lorsque je vous annonçais mon retour aux douceurs de la vie privée. Après quinze années de révolution, j'étais en d'excellentes dispositions pour profiter d'un état si nouveau; je vous parlais de mon genre de vie tranquille et agréable dans les montagnes où je suis né.

Là, sur une bonne habitation, ci-devant seigneurie changée en une grande ferme et dirigée par un cultivateur anglais que j'avais fait venir pour mon instruction, je me trouvais heureux au milieu de mes voisins qui ne sont plus les vassaux de personne, et je donnais à ma famille les seules semaines tranquilles dont elle a joui depuis longtemps, quand les préparatifs insensés des émigrés et surtout l'appui qu'ils trouvent chez les puissances voisines, ont porté l'assemblée et le roi à adopter un système plus vigoureux.

On a formé trois armées, chacune de cinquante mille hommes sur le papier. Celles de droite et de

[1] Cette dernière lettre, datée de Chavaniac, a été perdue.

gauche sont commandées par les maréchaux Luckner et Rochambeau, celle du centre par moi. J'avais refusé les emplois que le peuple m'avait offerts, et j'étais encore moins disposé à accepter un commandement militaire; mais lorsque j'ai vu nos libertés et la constitution sérieusement menacées, et que je pouvais être utilement employé à combattre pour notre vieille cause, je n'ai pas résisté aux vœux de mes concitoyens, et aussitôt après l'arrivée du courrier du roi, je suis parti pour Paris d'où je suis venu ici. J'ajouterai, parce que cela n'est pas indifférent pour votre amitié, que j'ai été comblé, sur toute la route, de témoignages d'affection.

A présent les princes allemands ont consenti à renvoyer les corps d'émigrés armés, à interdire tout recrutement, toute réunion et armement de troupes à nos nobles déserteurs, qui sont ainsi chassés d'une petite cour à une autre par nos ambassadeurs. Pour mettre un terme à cette situation, on va adresser une réclamation formelle à l'Empereur et à la diète de Ratisbonne.

Monsieur, frère du roi, a été privé constitutionnellement de son droit à la régence [1], ainsi que son plus jeune frère; tous deux vont être jugés comme contumaces par la haute cour nationale. Enfin on a pris beaucoup de mesures pour renvoyer au loin tout ce monde.

L'important est de savoir quel rôle les grandes puissances se détermineront à jouer. Il est bien clair que toutes nous détestent; mais tout en souhaitant nous mettre en pièces, elles n'osent nous toucher, de peur que leurs soldats ne gagnent ce qu'elles appellent *le mal français*. Nous avons hardiment demandé à l'Empereur de nous faire, avant le 10 février, une réponse catégorique. Un décret revêtu de la sanction du roi déclare infâme et traître à la patrie quiconque prêterait l'oreille à toute proposition d'altérer, en quelque façon que ce soit, nos institutions, et entretiendrait des négociations tendant à modifier la lettre ou l'esprit de l'acte constitutionnel.

L'armée que je commande sera probablement la première à agir. Je dois avoir trente mille hommes employés en garnison sur la frontière depuis Montmédy jusqu'à Bitche, et trente mille pour tenir la campagne. Je n'espère pas atteindre tout de suite ce chiffre; mais si j'ai besoin de renforts, je compte sur l'aide des gardes nationales. Je vous enverrai un état exact de mes forces lorsque mon armée sera organisée, car je me considère toujours, mon cher général, comme votre lieutenant employé dans un commandement détaché.

Les régiments réguliers sont loin d'être complets. Les bataillons volontaires vont très-bien. En général les soldats et les sous-officiers sont patriotes, mais peu disciplinés. Un tiers des officiers est bon; un autre tiers est déjà parti; le reste, très-mal intentionné, s'en ira aussi bientôt, j'espère. Ceux qui nous ont quittés sont assez bien remplacés. Nous manquons d'officiers généraux. La plupart sont *torys*. Je continue (et je suis le seul qui à cause de ma popularité puisse le tenter) à établir une sévère discipline en dépit des clameurs jacobines, et je pense que l'armée ira bien.

Adieu, mon bien-aimé général. Je suis, avec une respectueuse et filiale affection, etc.

A M. DE NARBONNE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

4 mars 1792.

Après avoir employé les conseils et les instances de l'amitié, j'userai des droits que me donne ma position pour vous répéter que votre retraite, dans les circonstances actuelles, serait pernicieuse et par conséquent coupable. Vous avez, vous méritez la confiance de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée, à laquelle vous êtes si utile et qui compte sur votre loyauté et votre dévouement à la constitution. C'est d'après cette opinion, c'est dans ces sentiments que les généraux d'armée se sont dit tous les jours, que vos services dans le ministère de la guerre étaient indispensables, et j'en suis trop convaincu pour ne pas désirer ardemment que vous ne manquiez pas au devoir impérieux d'y rester.

DE M. DE NARBONNE

A M. DE LAFAYETTE.

J'ai reçu, mon cher Lafayette, une lettre de M. de Luckner et une de M. de Rochambeau, en

[1] Le 28 octobre 1791, l'assemblée législative avait décidé qu'une proclamation serait faite pour requérir *Monsieur* de rentrer dans le royaume. Il y répondit par un écrit insultant, fut mis en accusation le 1er janvier 1792, et déclaré déchu de son droit à la régence le 16 du même mois.

même temps que la vôtre; elles expriment les mêmes sentiments que vous daignez me témoigner. Rien ne doit autant m'enorgueillir que le concours de tels suffrages. Il est vrai que n'étant pas d'accord avec l'un de mes collègues dont j'estime le caractère personnel, mais dont je n'approuve pas également la conduite ministérielle, je croyais de mon devoir de me retirer plutôt que de laisser subsister une division nuisible à l'action constitutionnelle du gouvernement. Mais puisque vous voulez bien me croire utile à la défense de notre cause, puisque l'un des meilleurs appuis de la liberté daigne m'associer à ses efforts, je dois rester à mon poste, du moins tant que nous serons menacés d'une guerre à laquelle il faut se préparer fortement pour la soutenir avec gloire, ou pour obtenir le bonheur plus grand de l'éviter.

Je continuerai donc, quelque temps encore, à servir avec courage les véritables intérêts du roi contre tous les genres d'obstacles, s'il daigne l'agréer, et l'approbation d'un homme tel que vous me sera garant de l'estime publique.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 15 mars 1792.

Mon cher Général,

J'ai été appelé de l'armée à la capitale, pour une conférence entre les deux autres généraux, les ministres et moi, et je vais à présent retourner à mon poste. La coalition des puissances continentales pour ce qui touche nos affaires est certaine, et ne sera pas rompue par la mort de l'Empereur [1]. Mais quoique les préparatifs de guerre continuent, il est encore douteux que nos voisins osent s'approcher pour éteindre une flamme aussi communicative que celle de la liberté.

Le danger est, pour nous, dans l'état d'anarchie qui provient de l'ignorance du peuple, du nombre immense des non-propriétaires, d'une méfiance habituelle contre toute espèce de mesure de gouvernement. Les inconvénients sont exploités par des malveillants, ou des aristocrates déguisés, car les deux partis s'accordent pour déjouer nos idées d'ordre public.

Ne croyez pas cependant, mon cher général, les récits exagérés que vous pouvez recevoir, surtout ceux qui viennent d'Angleterre. La liberté et l'égalité seront conservées en France, cela est certain; mais si elles succombaient, vous savez bien que je ne leur survivrais pas. Vous pouvez être assuré cependant, que nous sortirons de la pénible situation actuelle par une honorable défense et l'amélioration de nos affaires intérieures. On n'a pas eu le temps d'éprouver jusqu'à quel point notre constitution pouvait nous amener un bon gouvernement. Nous savons seulement qu'elle rétablit le peuple dans ses droits, détruit presque tous les abus, change le vasselage français en dignité nationale, rend enfin aux hommes la jouissance de ces facultés que la nature leur a données et que la société doit assurer.

Permettez-moi, mon cher général, de présenter à vous seul une observation sur le dernier choix de l'ambassadeur américain. Je suis personnellement ami de Gouverneur Morris [2], et j'ai toujours été, comme particulier, fort content de lui; mais les principes aristocratiques et vraiment contre-révolutionnaires qu'il a professés, le rendent peu propre à représenter la seule nation dont le gouvernement ressemble au nôtre, puisque tous deux sont fondés sur le plan d'une démocratie représentative. Je puis ajouter que la France, se trouvant entourée d'ennemis, il semblerait que l'Amérique ait voulu se préparer à des changements dans notre gouvernement; je ne parle pas seulement de ceux que des démocrates pourraient souhaiter et amener, mais des étranges projets de l'aristocratie, tels que le rétablissement d'une noblesse, la création d'une chambre des pairs et autres blasphèmes politiques de ce genre, lesquels, tant que nous vivrons, ne se réaliseront pas en France. J'aurais désiré que nous eussions établi un *sénat électif,* un corps judiciaire plus indépendant, une administration plus énergique; mais il faut que le peuple ait appris à connaître les avantages d'un gouvernement ferme, avant de savoir comment le concilier avec ses idées de liberté et le distinguer des systèmes arbitraires qu'il vient de renverser. Vous voyez, mon cher général, que je ne suis pas enthousiaste de tous les articles de notre constitution, quoique j'aime ses principes, semblables à ceux des États-Unis, à l'exception de la présidence héréditaire du pouvoir exécutif, ce qui, je le crois, convenait à nos circonstances. Mais je hais tout ce qui ressemble au despotisme et à l'aristocratie, et je ne puis m'empêcher de désirer que les principes américains et français soient dans le cœur et sur les lèvres de

[1] L'empereur Léopold II mourut le 2 mars 1792.

[2] On verra dans la correspondance du volume suivant que, malgré ces différences d'opinions, le général Lafayette et sa famille ont eu de grandes obligations à M. Gouverneur Morris.

l'ambassadeur des États-Unis en France. Je fais ces réflexions pour le cas seulement où quelques arrangements conformes aux vœux de Gouverneur pourraient dans la suite être faits.

Permettez-moi d'ajouter ici le tribut d'éloges que je dois à M. Short pour les sentiments qu'il a professés et pour toute l'estime qu'il a inspirée dans ce pays. Je désirerais que vous le connussiez personnellement.

Il s'est opéré des changements dans le ministère [1]. Le roi a choisi son conseil dans la portion la plus violente du parti populaire, c'est-à-dire dans le club des jacobins, espèce d'institution jésuitique, plus propre à faire déserter notre cause qu'à nous attirer des prosélytes. Ces nouveaux ministres cependant, n'étant point suspects, auraient peut-être une chance de rétablir l'ordre. Ils disent qu'ils s'y appliqueront. L'assemblée est peu éclairée; elle met trop de prix aux applaudissements populaires; le roi est en arrière des circonstances dans sa conduite journalière, quoique de temps en temps il agisse tout à fait bien. Après tout, la chose ira, et le succès de la révolution ne peut être mis en doute.

Mon commandement s'étend sur la frontière depuis Givet jusqu'à Bitche. J'ai soixante mille hommes, et ce nombre s'accroîtra par les jeunes gens qui, de toutes les parties de l'empire, accourent compléter les régiments. Ces recrues volontaires sont animées de l'esprit le plus patriotique. Je vais faire un camp retranché de trente mille hommes, avec un corps détaché de quatre à cinq mille; le reste des troupes occupera les places fortes. Les armées des maréchaux Luckner et Rochambeau sont inférieures à la mienne, parce que nous avons envoyé plusieurs régiments dans le midi; mais en cas de guerre, nous pouvons réunir des forces respectables.

Si nous avons encore quelques sujets de mécontentement, nous pouvons cependant espérer atteindre notre juste but. La licence sous un masque de patriotisme est notre plus grand mal, car elle menace la propriété, la tranquillité, la liberté elle-même.

Adieu, mon cher général; pensez quelquefois à votre respectueux, tendre et filial ami.

SUR LA LETTRE (DU 18 AVRIL 1792)

A MADAME DE LAFAYETTE [2].

Lorsqu'on arrêta madame de Lafayette dans son habitation du département de Haute-Loire, le 11 septembre 1792, on saisit sur elle la lettre suivante. Les négligences du style prouvent qu'elle fut écrite avec précipitation, dans l'épanchement de la confiance la plus intime, à quelqu'un qui, étant déjà au fait, n'avait besoin que d'un mot pour se mettre au courant de chaque idée. Il y avait cent mille à parier contre un, que cette lettre ne verrait jamais le jour. Elle démontre que la Rochefoucauld, Lafayette et leurs amis dans l'assemblée législative, quoiqu'ils fussent personnellement mal avec Condorcet comme avec plusieurs membres de son parti, et quoiqu'ils eussent été fâchés de voir arriver un ministère jacobin, étaient pourtant décidés à soutenir ce ministère, à ne point s'opposer au parti girondin, si ceux-ci, ayant une fois obtenu le pouvoir, avaient voulu s'en servir pour le bien public. On voit qu'au 18 avril, Lafayette se flattait encore que les girondins prendraient ce bon parti; et cependant, les *hauts jacobins* continuaient, comme les autres, à désorganiser. Après tous les détestables procédés du ministère à son égard, il était plus tard à Givet lorsqu'il témoigna à Rœderer les mêmes dispositions, en présence des généraux Latour-Maubourg, Narbonne et Tracy [3]. Rœderer, dont Lafayette fut toujours personnellement content, paraissait souhaiter sincèrement que ses amis concourussent au but patriotique du général constitutionnel; il regardait déjà Dumouriez comme un aristocrate déguisé sous le manteau jacobin, et s'affligeait de la confiance que les chefs de ce parti prenaient en lui. Quant à Lafayette, il ne s'opposa aux ministres jacobins que lorsqu'il fut bien constaté que leur dernière résolution était de tout désorganiser, comme ils en donnaient la preuve au moment même où cette lettre était écrite. Il y est parlé, en effet, de la fête de Châteauvieux, célébrée alors par tous les journalistes de la faction [4]. Cette époque est assez rapprochée de celle où les meneurs intriguèrent le plus avec la cour. Il est vrai qu'il y a dans leur conduite des contradictions apparentes; mais c'est la faute de l'histoire et non de l'historien.

[1] Voyez la note 1 de la page 442 de ce vol.

[2] Cette note sur la lettre adressée à madame de Lafayette est du général Lafayette.

[3] Voyez à l'Appendice, n° 11, quelques documents sur la mission de M. Rœderer auprès du général Lafayette, au mois de juin 1792.

[4] Voyez la note 4 de la p. 450 de ce vol.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Metz, 18 avril 1792.

.... Je ne puis dissimuler que la guerre devient probable. Il y a de l'espérance encore, mais je parierais beaucoup plus pour la guerre. Nous camperons vers le 10 mai [1]. Les partis sont divisés à présent de cette manière : Robespierre, Danton, Desmoulins, etc., etc., forment la tourbe jacobine. Ces marionnettes sont conduites des coulisses, et servent la cour, en désorganisant tout, criant que nous sommes battus sans ressources, en attaquant Lafayette « *qui a trompé,* disent-ils, *le peuple et la cour, qui a conduit M. de Bouillé bien moins coupable, et qui est plus dangereux que l'aristocratie.* » Duport m'a mandé naïvement « *que le parti m'accusait de républicanisme et que si je voulais bien m'entendre avec eux, il se trouverait près de moi sans le savoir.* » Je me suis moqué de la franchise et de la confiante bonhomie de Duport qui sera, je crois, bien grondé pour cette phrase. On me reproche aussi d'être anti-autrichien [2]. L'autre parti, qu'on appelle les *hauts jacobins,* et qui soutient le ministère actuel, est composé de Bordelais, de l'abbé Sieyès, Condorcet, Rœderer, etc. Ceux-ci craignent et haïssent Robespierre, mais n'osent pas se dépopulariser; ils croient la guerre inévitable, apprécient Luckner, sentent que Rochambeau s'en va, et depuis quelque temps sont convenus que, même en me haïssant personnellement, il fallait avoir toute sa confiance en moi, comme ami imperturbable de la liberté, de l'égalité, et défenseur incorruptible de la constitution [3].

J'ai eu, par mes amis, une explication avec les deux ministres à qui j'ai affaire, et cette explication en produira une avec des personnes principales de l'assemblée, sans être provoquée par moi; j'avais renouvelé ma profession de foi à un ami chargé de savoir à quoi je devais m'en tenir. J'ai demandé qu'on respectât la liberté civile et religieuse, qu'on travaillât à l'ordre public, enfin beaucoup de choses de ce genre, sur lesquelles vous connaissez mes principes. Il me paraît qu'on les a adoptés [4]. Quant à ce qui m'est personnel, je n'ai qu'à me louer du ministère actuel, ou pour mieux dire des deux ministres des affaires étrangères et de la guerre, à me donner tout ce que je désire [5]. Voilà ma position; je n'ai, comme je l'avais mandé, d'autre parti que la nation française; mais mes amis et moi, nous servirons quiconque voudra faire le bien, défendre la liberté et l'égalité, maintenir la constitution, en repoussant tout ce qui tend à la rendre aristocrate ou républicaine, et lorsque la volonté nationale exprimée par les représentants qu'on a choisis, et par le roi, nous aura dit que la guerre est inévitable, je concourrai le mieux que je pourrai à son succès.

Adieu, je vous embrasse tous bien tendrement.

P. S. La garde nationale de Paris s'est parfaitement conduite dans l'affaire de Châteauvieux, qui n'est devenue à la fin qu'une farce dégoûtante et très-préjudiciable aux jacobins. Les deux principaux figurants appartenaient au premier parti dont je vous ai parlé.

A M. DE GRAVE,

MINISTRE DE LA GUERRE [6].

Metz, 21 avril 1792, l'an IV de la liberté.

. . . .

On me dit que la formation de l'artillerie à cheval souffre des difficultés. Permettez, Monsieur, à un

[1] Lafayette, qui était venu passer plusieurs semaines à Paris, était convenu de ne commencer à camper que vers le 10 mai, pour mettre les troupes ensemble pendant quelques jours, avant de commencer les opérations. (*Note du général Lafayette.*)

[2] On voit encore par ce passage que Lafayette alors regardait le parti désorganisateur dont Robespierre n'était que le chef apparent, tandis que Danton en était l'âme, comme un instrument dont les intrigants se servaient dans l'intérêt de la cour. Ce soupçon n'est pas accompagné de preuves; mais la lettre de Duport est une pièce probante, que ce n'était pas pour anti-républicanisme, ni pour son attachement aux Autrichiens, que les jacobins vociféraient journellement contre lui. En s'entendant avec les conseillers de la cour, il y aurait eu quelques moyens de faire taire les Danton et autres dénonciateurs. (*Note du général Lafayette.*)

[3] Il n'a donc tenu qu'au parti girondin de ne pas se brouiller avec Lafayette. Il ne fallait pour cela que ne pas vouloir renverser de vive force la constitution que la volonté nationale avait établie, et maintenir la liberté, l'égalité et l'ordre public. (*Note du général Lafayette.*)

[4] Il s'agit ici de la note envoyée par Lafayette à ses amis, pour être communiquée au parti girondin et aux ministres; elle était conçue à peu près dans le sens de cette lettre pour le maintien de la constitution, et ne produisit d'autre effet que des compliments. (*Note du gén. Lafayette.*) Voy. la p. 443.

[5] Le ministre des affaires étrangères était Dumouriez, qui eut ensuite pour peu de jours celui de la guerre, que déjà il dirigeait. On voit que Lafayette ne demandait pas mieux que d'être content de lui, s'il eût voulu de bonne foi marcher dans le sens de la constitution; mais pour bien juger Dumouriez et sa conduite subséquente, il faut lire l'ensemble de ses ouvrages. On y trouve ses démarches aux différentes époques de la révolution, et des aveux qu'on croirait écrits par une plume ennemie. (*Note du général Lafayette.*)

[6] Nous avons dû faire un choix dans la correspondance

homme qui a causé sur cet objet avec le feu roi de Prusse, le prince Henri, le duc de Brunswick, le général Müllendorf, avec les maréchaux de Laudon et de Lascy, enfin avec les principaux généraux de Prusse, d'Autriche et d'Allemagne, qui a bien examiné et bien réfléchi sur cette institution; permettez-lui de représenter que la prompte formation d'une *Artillerie à cheval* est un des plus grands services que le ministre de la guerre puisse rendre à l'armée française. — Je voudrais bien que M. de Salmont arrivât à Metz; vous savez, Monsieur, combien le général de l'armée perd de temps lorsque les chefs des différentes parties ne sont pas à portée de recevoir et d'exécuter ses ordres.

Le général d'armée, LAFAYETTE.

A M. DE GRAVE.

Metz, ce 21 avril 1792, l'an IV de la liberté.

. . . .

Il est d'autant plus important pour l'assemblée de maintenir la plus sévère discipline, que ce système, conforme à l'intérêt public, a l'avantage d'ôter aux aristocrates les prétextes qu'ils cherchent pour pallier leurs défections. Je vous prie de bien traiter M. Dermenonville : si tous les autres avaient été comme cet officier supérieur, il n'y aurait pas eu de méfiance réciproque; mais je vous demande instamment de nous donner des remplaçants patriotes. Vous trouverez dans les régiments et dans les gardes nationales, particulièrement celle de Paris, de quoi remplacer promptement nos pertes, et les patriotes seuls, en général, peuvent avoir la volonté, la fermeté et l'autorité nécessaires pour faire respecter la loi.

Un officier suisse qui clabauderait contre la constitution helvétique, un officier anglais qui maudirait la grande charte, aurait-il du crédit sur ses soldats? Non, sans doute, et il ne conviendrait pas qu'il en eût.

Je reviens, Monsieur, dans cette lettre particulière, à la nécessité de presser tout ce qui est en retard. Je partirai bien à l'époque donnée pour planter ma tente à Dun; mais si rien ne m'arrive, comment voulez-vous que j'y mène trente mille hommes?

Si je connaissais un moyen de plus de tout accélérer, je le prendrais de tout mon cœur, car je suis aussi impatient que qui que ce soit au monde de voir camper mon armée, et je pense que cette attitude politique et militaire ne saurait être prise trop tôt.

A M. DE GRAVE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Metz, ce 25 avril 1792, l'an IV de la liberté [1].

Lorsque je vous priais, Monsieur, si la guerre était indispensable, de ne la déclarer que quand nous serions prêts, je prévoyais que cette déclaration nous mettrait dans l'alternative, ou d'être prévenus par les ennemis, ou de les prévenir avec des moyens incomplets.

Votre courrier m'ayant porté la proposition du roi à l'assemblée, je n'ai plus songé qu'à tirer parti de l'état actuel, et mon premier soin a été d'apprendre cette nouvelle aux troupes, qui l'ont reçue avec les cris de *vive la nation! vive le roi!*

C'est hier que les dernières instructions du conseil me sont arrivées, entre quatre et cinq heures du soir, par un aide de camp de M. Dumouriez.

Nous étions, comme vous savez, convenus que je formerais d'abord un camp de six mille hommes sur la Moselle; qu'ensuite, aussitôt que la formation des bataillons et des équipages de guerre le permettrait, nous réunirions à Dun le corps d'armée assiégeant avec son artillerie, et qu'après y avoir passé quelques jours, cette armée, ainsi mise ensemble, se porterait à Givet.

« Voici, Monsieur, dans quelle position nous avons reçu le changement d'instructions [2] :

. . . .

» Je serai le 28 à Givet, avant aucune troupe, et j'y aurai été précédé par M. de Gouvion; je crois, Monsieur, qu'on ne peut guère faire plus avec moins de moyens.

» J'ai à présent deux questions à vous faire : le pays de Liége étant terre autrichienne, sur quel pied dois-je m'y annoncer?

» Il est impossible que les dix mille hommes et leur artillerie soient en état de marcher le 30; mais si vous croyez utile à la politique d'insulter ce jour-là le territoire autrichien, j'y pousserai quelques troupes légères pour que la nouvelle en arrive à l'assemblée des États.

» Permettez-moi, Monsieur, de vous observer que vos secrets sont immédiatement divulgués, je ne sais comment. Il y a quinze jours que mes mouvements et ceux des autres généraux d'armée sont annoncés dans les sociétés de Metz, et les détails de l'instruction que j'ai reçue me sont arrivés par les lettres de plusieurs de mes amis en même temps que par votre aide de camp. Je n'ai vu personne arrivant de Paris qui n'en sût autant que moi.

du général Lafayette avec les divers ministres de la guerre, depuis l'époque de son commandement jusqu'au 19 août 1792. Notre règle, à cet égard, a été de publier, par extraits, les documents qui expliquent ou confirment les faits principaux des récits dont nous sommes dépositaires. Ces documents se trouvent, pour la plupart, aux archives de la guerre. Ils sont imprimés ici avec les caractères particuliers employés pour les Mémoires au roi et les discours du général Lafayette.

[1] Cinq jours après la déclaration de guerre.

[2] Ici se trouvent des détails militaires sur la situation du général Lafayette lorsqu'il reçut l'ordre de se porter avec son corps d'armée de Metz à Givet. (Voyez sa lettre du 2 mai, p. 446 de ce vol.)

» . . . . J'ai voulu vous exposer notre situation, vous rendre compte de nos efforts, et je souhaite de tout mon cœur avoir bientôt à vous parler de nos succès. »

P. S. La question que je vous fais, Monsieur, sur la manière dont je dois envahir le pays de Liége, si nous sommes en état de le faire, porte également sur toute invasion de territoire qui ne se reconnaîtra pas dépendant du roi de Bohême et de Hongrie. Personne ne connaît et n'a plus pratiqué que moi le principe que tout usurpateur de la souveraineté du peuple ne peut être reconnu par des hommes libres ; mais la constitution a décrété des formes de déclaration de guerre au nom de la nation, et j'ai besoin que vous me répondiez sur cet objet [1].

DE M. DE GRAVE

A M. DE LAFAYETTE.

Le 30 avril à minuit.

« J'apprends, mon cher général, que M. de Biron a trouvé un corps de six mille hommes retranché sur les hauteurs de Mons et qu'il est très-incertain s'il aura pu s'emparer de cette ville. Le malheureux Théobald Dillon a été complétement battu à Bézieux; en revenant à Lille poursuivi par les Autrichiens, le peuple de Lille a crié *à la trahison* et ils l'ont coupé en morceaux. Ils ont battu son aide de camp M. Chaumont et M. Berthois, officier du génie. De telles horreurs sont bien loin des mœurs d'un peuple qui doit aimer la liberté. Ils ont aussi battu six chasseurs tyroliens, prisonniers de guerre.

» Telles sont nos tristes nouvelles.

» Maintenant, il me paraît prouvé que le Brabant n'est rien moins que disposé à l'insurrection, et je suis d'avis que vous n'attaquiez qu'avec la presque certitude du succès. *Peut-être serez-vous mieux instruit que ne l'a été le ministre des affaires étrangères* [2] *des mouvements du Brabant;* peut-être même votre nom réveillera-t-il dans le cœur des peuples l'amour de la liberté; mais, à moins de preuves certaines de la disposition des Belges à secouer le joug autrichien, je vous demande de ne plus rien hasarder, car un second échec serait tout ce qu'il y aurait de pire. — Ainsi, mon cher général, ne suivez l'instruction que je vous ai envoyée qu'avec la plus grande espérance de succès.

» Le ministre de la guerre, DE GRAVE. »

A M. DE GRAVE.

Givet, le 6 mai 1792, l'an IV de la liberté.

Mes dépêches du 4 mai vous ont instruit, Monsieur, des mouvements du corps d'armée que vous aviez dirigé sur Givet. Depuis cette époque les nouvelles de Flandre, du pays étranger, ma propre situation et vos lettres, m'ont confirmé dans la détermination d'occuper la position de Rancennes et de n'avoir sur le territoire autrichien que des avant-gardes, dont l'une s'étend du côté de Luxembourg; l'autre, plus nombreuse, est encore à Bouvines, pousse des partis en avant et tâche de se procurer des fourrages qui sont excessivement rares. J'ai visité moi-même cette partie du pays, et partout on m'a paru content de la conduite de nos troupes; mais tout ce qu'on vous avait dit sur les dispositions et les ressources que nous trouverions a été bien singulièrement exagéré.

Vous savez, Monsieur, que nous avons manqué des objets les plus nécessaires et que nous sommes loin de les avoir complétés.

. . . .

Le corps aux ordres de M. Ricé, *près Longwy,* a eu beaucoup à souffrir, *mais ce point était trop important à occuper pour ne pas s'y exposer à toutes les privations.*

A M. ROLAND,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR [3].

Au camp de Rancennes, le 30 mai 1792, l'an IV de la liberté.

Je n'examine pas, Monsieur, dans quelles vues votre lettre a été écrite; mais je ne puis croire que mon aide

[1] Le ministre des affaires étrangères répondit le 28 avril au général Lafayette que les Autrichiens avaient violé tous les droits de l'empire, en plaçant des troupes à Liége pour l'exécution du décret de la chambre impériale contre le peuple liégeois en faveur du prince-évêque; que puisque l'assemblée nationale et le roi avaient déclaré la guerre à l'empereur, le général français avait le droit de poursuivre les Autrichiens partout où on les recevait.

[2] Dumouriez.

[3] Le 23 mai, M. Roland avait écrit au général Lafayette, et lui avait dénoncé MM. La Colombe et Berthier pour avoir dit que *les soldats français étant des lâches, la supériorité numérique de l'armée ne saurait être trop grande.* Ces officiers, d'après M. Roland, se seraient présentés sous prétexte de conférer avec lui, de la part du ministre de la guerre, sur le choix des bataillons qu'on pouvait retirer des environs de Paris et envoyer à l'armée du général Lafayette. Dans sa lettre même du 23 mai, le ministre de l'intérieur se prononçait, en se fondant sur des considérations militaires, contre l'utilité de cet accroissement de forces. M. La Colombe démentit le propos qui lui était attribué et déclara qu'il n'avait appliqué le mot de *lâches* qu'à ceux qui avaient fui sous les ordres du général Biron.

de camp ait été chez un homme dont l'existence lui était inconnue avant que la Gazette eût appris qu'il était ministre, et qu'aujourd'hui il connaît à peine de nom, tout exprès pour calomnier la nation française et l'armée de son général.

Non certes, il ne vous a pas dit que je doutais de mes braves soldats, dont le patriotisme combat aussi courageusement les ennemis du dehors, que leur discipline désespère ceux du dedans, et dont l'attachement aux principes qu'eux et moi nous professons dérange les vues inconstitutionnelles de plus d'un parti. Peut-être MM. La Colombe et Berthier vous ont-ils exprimé leur indignation contre les fuyards de Mons et de Tournay, effet funeste, mais prévu, d'une infernale combinaison entre les coupables agents du despotisme et de l'aristocratie, et ces vils hypocrites de la liberté qui concourent avec eux à notre désorganisation.

Personne n'a plus éprouvé que moi, Monsieur, la lâcheté des officiers déserteurs. Mes explications avec eux, avaient été si franches, si impartiales que, malgré l'opposition des sentiments, une telle perfidie ne peut pas, même dans leurs préjugés, échapper au déshonneur qui les attend partout.

Quant à mon armée, telle qu'elle existe aujourd'hui, je compte sur elle autant qu'elle compte sur moi; notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect des lois, la haine des factions et le mépris pour leurs chefs.

P. S. Je me dispense, Monsieur, de relever vos erreurs militaires; elles sont réfutées d'avance dans la correspondance de M. le maréchal Luckner et la mienne, avec le ministre de la guerre.

A M. SERVAN,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Au camp de Rancennes, le 1er juin 1792, l'an 4 de la liberté.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'il s'est présenté quelques déserteurs et quelques Liégeois qui demandent du service. Quoique je n'aie pas une connaissance officielle du décret sur l'organisation des compagnies franches qui, je le vois, avec grand plaisir, sont préférées aux légions, j'ai chargé provisoirement de la formation d'une de ces compagnies M. Ransonnet, Liégeois, dont les deux frères se sont distingués au service de France et de Prusse, et qui lui-même est aussi intelligent que bon patriote....

M. Lajard doit aussi vous parler d'une idée que j'ai sur une compagnie de braconniers gardes-chasse qui s'offrent à moi et dont je crois que l'on peut tirer bon parti; car si ces compagnies franches ne se multiplient pas, les Tyroliens et autres troupes légères ennemies nous tourmenteront sans cesse.

J'attends, Monsieur, des ordres définitifs sur l'organisation, la paye et l'habillement de ces compagnies, et M. Lajard me les fera passer sur-le-champ.

A M. SERVAN.

Au camp retranché de Maubeuge, le 11 juin 1792, l'an IV de la liberté.

. . . .

Ce matin les ennemis ont attaqué en force mon avant-garde qu'ils espéraient sans doute surprendre ou couper; mais, averti à temps, M. de Gouvion a renvoyé ses équipages sur Maubeuge et a commencé, en se repliant, un combat où son infanterie était continuellement couverte par des haies et où les colonnes ennemies ont beaucoup souffert du feu du canon, et particulièrement de quatre pièces d'artillerie à cheval sous le capitaine Barrois. . . . .

J'ai fait marcher les troupes en avant, et les ennemis nous abandonnant le terrain, une partie de leurs morts et quelques blessés se sont retirés sur leurs anciens camps. Nous avons dépassé d'une lieue celui de l'avant-garde qui a repris tous ses postes.

Je n'aurais donc, Monsieur, qu'à me féliciter du peu de succès de cette attaque si, par une cruelle fatalité, elle n'avait pas enlevé à la patrie un de ses meilleurs citoyens, à l'armée un de ses plus utiles officiers, et à moi un ami de quinze ans, M. de Gouvion [1]. Un coup de canon a terminé une vie aussi vertueuse qu'utile. Il est pleuré par ses soldats, par toute l'armée; il le sera par la garde nationale de Paris et par tous ceux qui sentent le prix d'un civisme pur, d'une loyauté inébranlable, et de la réunion du courage aux talents. Je ne parle

Le 5 juin, M. Roland écrivit une seconde fois au général Lafayette pour se plaindre de son silence et du démenti de M. La Colombe; il n'obtint que la réponse ici publiée. Le démenti de M. La Colombe et les deux lettres de M. Roland remplies d'insinuations malveillantes furent insérées dans *le Moniteur* avant que le même journal ne rendît également publique la réponse du général Lafayette (Voyez *le Moniteur* du 1er et du 3 juillet 1792.)

[1] La lecture de cette lettre à l'assemblée législative fut interrompue ici par des témoignages de vive affliction. L'affaire du 11 juin avait été précédée par une autre du 13 mai, où s'était déjà distingué le général Gouvion. Nous n'en publierons pas la relation officielle imprimée dans tous les journaux du temps. Il s'agissait d'une attaque repoussée à Hamptinne, près Florennes. (Voyez la p. 447 de ce volume.) Le général Lafayette parle de cette rencontre de l'ennemi comme de toutes les occasions semblables dont il lui fut permis de profiter en 1792, dans des termes qui ne nous permettent pas d'en exagérer l'importance. — On a vu que M. de Gouvion était major général de la garde nationale de Paris.

pas de mon affliction personnelle, mes amis me plaindront... Notre perte d'ailleurs se borne à 25 hommes blessés; le nombre des morts est moins considérable. Les ennemis en ont laissé plus que nous et en ont beaucoup emporté. Nous avons fait quelques prisonniers et je n'ai aucune connaissance que nous en ayons perdu.

AU ROI.

Au camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792, l'an 4 de la liberté.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. la copie d'une lettre à l'assemblée nationale [1] où elle retrouvera l'expression des sentiments qui ont animé ma vie entière. Le roi sait avec quelle ardeur, quelle constance, j'ai de tous temps été dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice. Il sait que toujours je fus l'adversaire des factions, l'ennemi de la licence, et que jamais aucune puissance, que je pensais être illégitime, ne fut reconnue par moi. Il connaît mon dévouement à son autorité constitutionnelle et mon attachement à sa personne. Voilà, Sire, quelles ont été les bases de ma lettre à l'assemblée nationale; voilà quelles seront celles de ma conduite envers ma patrie et Votre Majesté, au milieu des orages que tant de combinaisons hostiles ou factieuses attirent à l'envi sur nous.

Il ne m'appartient pas, Sire, de donner à mes opinions, à mes démarches, une plus haute importance que n'en doivent avoir les actes isolés d'un simple citoyen; mais l'expression de mes pensées fut toujours un droit, et dans cette occasion devient un devoir; et quoique je l'eusse rempli plus tôt, si ma voix, au lieu de se faire entendre au milieu d'un camp, avait dû partir du fond de la retraite à laquelle les dangers de ma patrie m'ont arraché, je ne pense point qu'aucune fonction publique, aucune considération personnelle me dispensent d'exercer ce devoir d'un citoyen, ce droit d'un homme libre.

Persistez, Sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis; que cette résolution, soutenue par tous les actes de votre vie privée comme par un exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, surtout dans les moments de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentants élus du peuple et son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, Sire, que sont pour la patrie, pour vous, la gloire et le salut. Là vous trouverez tous les amis de la liberté, tous les bons Français rangés autour de votre trône pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des factieux. Et moi, Sire, qui dans leur honorable haine ai trouvé la récompense de ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, et par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi et au roi.

Tels sont, Sire, les sentiments inaltérables dont je joins ici l'hommage à celui de mon respect.

[1] La lettre du 16 juin. (Voyez la page 450 de ce vol.)

A M. DE LAJARD,

MINISTRE DE LA GUERRE [2].

Au camp de Bavay, ce 22 juin 1792, l'an IV de la liberté.

.... Je vous recommande, mon cher Lajard, avec la plus vive instance, de former tout de suite mes compagnies d'artillerie à cheval. Je voudrais en avoir au moins quatre, une à l'avant-garde, une à la réserve, et deux à chaque aile. J'en recevrais encore davantage avec plaisir; mon goût pour cette arme est encore augmenté depuis le succès avec lequel nous nous en sommes servis à Grisvelle; et si j'avais à me battre dans la position étendue que j'occupe, je suis bien sûr que les quatre pièces que j'ai seraient d'une grande utilité. Je balançais d'abord entre les pièces de huit et de quatre; mais j'ai reconnu par l'expérience que celles de huit et les obusiers sont très-préférables.

Vous vous rappelez, mon cher Lajard, mon idée sur la formation d'une compagnie franche à Saint-Germain. Il vous sera très-facile de la mettre en activité.

Quant à l'affaire des gardes suisses, ainsi que des bataillons de grenadiers de la garde nationale et du régiment suisse de Salis, vous pouvez à présent m'arranger une superbe réserve.

Tous ces objets, mon cher Lajard, quoique bien intéressants, le sont moins encore que notre situation politique. C'est sur elle que doivent se porter les efforts de tous les bons citoyens. Il n'y en a pas un que je ne tente plutôt que de voir la liberté, la justice et la patrie sacrifiées à des factieux. Mon combat avec eux est à mort, et je veux le terminer bientôt, car, dussé-je les attaquer seul, je le ferai sans compter ni leur force ni leur nombre.

Je vous embrasse, mon cher Lajard, de tout mon cœur.

A M. DE LAJARD.

Maubeuge, le 25 juin 1792, l'an IV de la liberté.

J'avoue, mon cher Lajard, que je ne sais comment arranger une combinaison de guerre tant que nos af-

[2] Voyez la note 2 de la page 450 de ce volume.

faires intérieures seront dans cette situation anarchique, criminelle et inconstitutionnelle, qui décuple les moyens de nos ennemis et nous ôte tous ceux que nous devions avoir.

. . . .

Un premier point essentiel est de garantir complétement toutes les places. Il y a eu beaucoup de négligence à cet égard, et j'ai été obligé de faire pour Longwy et Montmédy d'assez mauvais marchés, qui n'auraient pas eu lieu si l'on avait pris un système général.

La place de Verdun, que l'on s'obstine à regarder comme de troisième ligne, et qui devient par le fait le point le plus important de mon commandement, doit attirer toute votre attention, et je crois que nulle dépense ne doit être épargnée pour la fortifier et l'approvisionner. M. de Bousmard la connaît fort bien, et cet officier, quoiqu'il fût aristocrate à l'assemblée constituante, sert avec autant de zèle et de loyauté que de talent.

Il faudrait trouver un moyen de renforcer nos régiments de ligne, car nos escadrons et nos bataillons de dépôts se réduisent à rien. Il y a cependant dans la ligne un peu plus d'expérience que dans les officiers volontaires; les sous-officiers sont beaucoup plus instruits et plus fermes, et si l'on ne prend pas des moyens vigoureux de recrutement, nous verrons fondre d'abord les deuxièmes bataillons et ensuite les premiers, sans que les nouvelles créations de bataillons volontaires puissent suffisamment les remplacer.

Nous avons dans les canonniers un déficit vraiment effrayant; c'est cependant notre seul point de supériorité sur les Prussiens. Soignez aussi l'artillerie à cheval, c'est une arme excellente. Le roi de Prusse amène, dit-on, six cents canonniers à cheval; du moins M. Dumouriez me l'a mandé sur une lettre de M. Kellermann. Je voudrais que toutes nos pièces de huit et tous nos obusiers fussent servis par des canonniers montés.

Ménagez-moi, mon cher Lajard, les deux bataillons des gardes suisses et celui de Salis qui est à Rouen; ce serait pour moi une grande affaire que d'avoir une bonne réserve suisse.

Je n'ai pas encore reçu la lettre officielle par laquelle je ne commande que jusqu'à la Moselle, et je voudrais bien l'avoir. N'oubliez pas, dans l'arrangement des armées, de me resserrer le plus possible près de ma frontière, en considérant la trouée de Carignan comme mon centre.

En vérité, mon cher Lajard, tout en dictant cette lettre, je me demande à quoi nous serviront toutes ces dispositions, si indispensables et si urgentes, pour peu qu'on tarde encore à ramener l'ordre au dedans et à faire respecter la constitution dont un des pouvoirs vient d'être si atrocement avili et sera peut-être ouvertement attaqué?

L'indignation de l'armée à cet égard est un sentiment qui l'honore et que j'éprouve plus que personne.

BROUILLONS DE LETTRES DU ROI

A MM. DE LAFAYETTE ET DE LUCKNER [1].

30 juin 1792.

J'ai entendu avec plaisir le compte que vous m'avez rendu, Monsieur, de l'état des troupes et de leurs dispositions. Je vous charge d'exprimer aux officiers, sous-officiers et soldats, ma sensibilité pour les marques d'intérêt et d'attachement qu'ils m'ont données dans cette circonstance; dites-leur que mon parti est pris, que je n'en changerai point, que je suis prêt à périr avec eux pour soutenir la liberté et l'indépendance de notre pays. Je ne doute pas qu'ils ne partagent mes sentiments. Les vôtres me sont connus, Monsieur, et vous aimez trop la liberté pour ne pas désirer ardemment de voir rétablir dans le royaume l'ordre public et le règne des lois.

J'apprends, Monsieur, que plusieurs officiers généraux et autres, employés dans votre armée, veulent donner leur démission. Dans les circonstances où nous sommes, vous vous servirez sans doute de toute l'autorité que votre conduite et vos principes vous donnent sur eux, pour leur représenter combien une telle démarche serait funeste à la chose publique. Leur attachement pour moi devient une raison plus pressante qui doit les engager à rester au service, et à me seconder dans la résolution inébranlable où je suis de défendre notre pays contre tous ses ennemis.

A M. LE DUC DE SAXE-TESCHEN.

Du quartier général, le 4 juillet,
l'an 4 de la liberté [2].

J'ai l'honneur d'envoyer à S. A. R. monsieur le duc de Saxe-Teschen un lieutenant et deux cadets de son armée, qui souhaitent retourner à Mons et qui seront suivis par un capitaine de hussards aussitôt que ses blessures le lui permettront.

Quoiqu'il n'existe pas encore de cartel, je n'ai pas douté de la ponctualité de S. A. R. à rendre en échange les officiers français de grades correspondants, nommément ceux de mon armée qui ont été pris les armes à la main.

Le détachement de maréchaussée qui avait poursuivi un voleur jusqu'à Chimay a été remis en liberté, et les généraux de S. M. le roi de Hongrie et de Bohême me trouveront toujours prêt à m'entendre avec eux pour l'arrestation des brigands qui chercheraient, dans l'état

[1] Ces lettres se trouvent dans le recueil des pièces de l'armoire de fer.

[2] Le duc de Saxe-Teschen répondit le 8 du mois de juillet, de Mons, en envoyant au général Lafayette M. de Foissac, adjudant général, pour négocier l'échange de quelques prisonniers.

hostile des frontières, une protection pour leurs attentats.

C'est d'après les mêmes principes que je dois dénoncer à S. A. R. les excès commis dans presque tous les villages où ses troupes ont pénétré. Les habitants soumis au gouvernement autrichien n'en ont pas plus été exempts; c'est pour eux comme pour les citoyens français que je m'en plains avec d'autant plus de droit qu'il n'a pas été commis, de la part des troupes que je commande, la moindre irrégularité ni injustice de ce genre.

J'ai l'honneur de présenter à S. A. R. l'assurance de mes respects.

A M. DE LAJARD,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Au camp de Cerfontaine, ce 8 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Parmi les prisonniers que nous avons faits, mon cher Lajard, il y avait un capitaine, un lieutenant et deux cadets autrichiens. Ces messieurs désiraient vivement retourner à Mons, et j'ai cru devoir les y envoyer, parce qu'il était important qu'on détruisît le préjugé que les généraux ennemis cherchent à établir sur les prétendues rigueurs que nous faisons éprouver à nos prisonniers. Ce préjugé est tel que quelques houlans, lorsque le chirurgien venait les panser, croyaient qu'on voulait les tuer. Ces officiers ont été très-sensibles à la manière dont nous avons traité nos prisonniers, et je suis persuadé que le compte qu'ils rendront produira un bon effet.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai écrite à ce sujet au général autrichien et qui a été convenue entre M. Luckner et moi. Il serait bien intéressant qu'on trouvât quelque moyen d'établir un cartel; car les prisonniers, de part et d'autre, sont fort malheureux de leur détention, et comme nous pouvons dans peu de jours donner une éducation patriotique à ceux qui tombent dans nos mains, il faudrait les renvoyer pour détruire les préjugés qu'on donne à ces troupes et pour les remplacer par les principes de la constitution. Ce moyen nous importe d'autant plus que, tant que les ennemis croiront qu'il y a peu ou point de quartier pour eux dans l'armée française, ils se battront avec beaucoup plus d'acharnement.

A M. DE LAJARD,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Au camp de Cerfontaine, ce 8 juillet 1792, an IV de la liberté.

. . . .

Il est bien important, mon cher Lajard, que vous écriviez une lettre circulaire aux départements pour qu'ils portent au complet leurs bataillons de volontaires; mais il va se présenter une difficulté; c'est l'armement. Déjà il en arrive quelques-uns qui demandent des armes, et vous savez que nous sommes bien pauvres sur cet objet.

On répand le bruit que les ennemis pénétreront par la Flandre, mais je crois que ce sont eux qui le font courir, car ce n'est pas là leur chemin, et le maréchal pense comme moi qu'un très-petit corps peut y suffire pour manœuvrer entre les places.

Agréez, mon cher Lajard, mon sincère attachement.

DE M. DIETRICH

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Strasbourg, le 26 juillet, à 11 heures et demie du matin, l'an IV.

M. de Broglie a passé la nuit avec le maréchal lorsqu'il a reçu votre courrier. Vous aurez eu lieu d'être content de sa réponse. — J'écris celle-ci par le retour d'un courrier extraordinaire expédié par le ministre de l'intérieur au maréchal. Je présume que ces dépêches ont pour objet de le faire expliquer. Nous défendrons la constitution dans notre coin et nous nous battrons bien. Pourquoi M. de la Rochefoucauld a-t-il abandonné la partie [1]? DIETRICH.

A M. D'ABANCOURT,

MINISTRE DE LA GUERRE [2].

Longwy, ce 29 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Lorsque le conseil du roi, souhaitant donner à M. le maréchal Luckner le commandement de l'armée du

[1] M. de la Rochefoucauld venait de donner sa démission de membre du conseil administratif du département de Paris. (Voy. la note 3 de la p. 454 de ce vol.)

[2] M. d'Abancourt, nommé ministre de la guerre le 23 juillet, écrivit trois jours après au général Lafayette, pour lui témoigner des inquiétudes au sujet de son mouvement sur Montmédy, concerté avec le maréchal Luckner, tandis que les impériaux venaient d'occuper Bavay. M. d'Abancourt paraissait blâmer le général d'avoir dépassé Givet comme point extrême de la droite de son commandement, le priait de se rapprocher de la Sambre, s'affligeait de l'infériorité des forces opposées à l'ennemi par le général Arthur Dillon, le frère de celui qui avait été massacré dans la déroute de Bézieux, et insistait surtout *sur la nécessité de calmer la fermentation plus inquiétante que raisonnée du public et d'une partie de l'assemblée nationale.*

centre et de celle du Rhin, a voulu que je prisse celui de l'armée de gauche, je pouvais, en ne pensant qu'à mes intérêts personnels, me borner à la défense de Dunkerque à Givet.

Mais comme toutes les dépêches ministérielles et toutes les nouvelles nous annonçaient que les ennemis coalisés sous le duc de Brunswick se portaient sur le Rhin, et devaient probablement envahir cette partie-ci de la frontière, je n'ai plus consulté que mon zèle et je ne me suis pas refusé au désir de M. le maréchal Luckner pour étendre mon commandement jusqu'à Montmédy. Je sais bien, Monsieur, que cette étendue de frontière avait été souvent refusée par M. le maréchal de Rochambeau, qui cependant avait droit de s'attendre alors au commandement d'une armée disponible de 50,000 hommes. Ce général a dit souvent dans les comités de l'assemblée constituante, au ministre et dans les conférences militaires, qu'il y avait de l'importance à s'étendre de Dunkerque à Montmédy; et jamais il n'avait consenti à aller plus loin que Sedan qu'il n'occupait que par un camp retranché de trois à quatre mille hommes.

Quant à moi, qui attendais les principales forces des ennemis dans cette partie-ci, et qui ne croyais pas si facilement qu'on paraît le faire à l'enlèvement des places de Flandre, lorsqu'un général un peu intelligent peut, à la tête d'un corps détaché, y jeter des garnisons avant l'investissement, je m'étais porté vers Montmédy avec la majeure partie de mes forces pour être à portée de donner la main à M. le maréchal Luckner; j'ai même poussé jusqu'ici en attendant son arrivée, et M. le maréchal m'en a remercié.

Je vous déclare, Monsieur, que, parfaitement impassible aux clameurs, aux calomnies et aux raisonnements de ceux qui n'entendent pas le métier de la guerre, je ne me détournerai pas, pour les éviter, d'un quart de lieue de la route que je crois la plus utile à la chose publique. Je suis persuadé, Monsieur, que vous pensez de même et que ce sentiment deviendra la base des instructions que j'attends.

J'ai proposé à M. le maréchal Luckner de laisser à Sedan six mille hommes retranchés, et d'étendre mon commandement jusqu'à cette place, mais il tient beaucoup à ce que j'aille jusqu'à Montmédy, et la réponse que j'en ai reçue depuis que je lui ai communiqué votre lettre est positive à cet égard. Il est bien sûr que tant que les choses resteront dans l'état actuel, je ne puis empêcher les ennemis de s'avancer sur la frontière de Flandre, d'y prendre des postes, de courir le pays, d'inquiéter les départements voisins, ce qui nécessairement excitera dans la capitale des clameurs et des alarmes. M. le maréchal Luckner et moi avions pensé que cet inconvénient était moins fâcheux que de ne pas porter la majeure partie des deux corps, appelés armées, sur la frontière de Montmédy à Longwy.

Il est vrai qu'à présent M. le maréchal est à portée d'occuper les postes importants, et qu'il sera vraisemblablement renforcé avant le commencement des grandes opérations du duc de Brunswick.

On a beaucoup parlé de changements de troupes de l'armée du nord avec celle du centre, et personne n'a dit qu'il n'y avait que deux petites marches de différence entre l'armée de M. Luckner et la mienne, et qu'il aurait sûrement fallu plus de deux jours pour réorganiser les deux armées. Il n'y a pas eu d'ailleurs une seule garnison changée.

Il est une observation que je dois ajouter, c'est que, si les ennemis tentaient de percer par la trouée de La Capelle, je suis ici fort loin de pouvoir m'y opposer; mais encore une fois, M. le maréchal Luckner et moi avions cru que le plus pressé et le plus important était de venir ici. Vous vous étonnez, Monsieur, de ce que la gauche de mon commandement n'est pas pourvue de tout; un plus long séjour dans le ministère vous instruira de la pénurie de nos moyens, de l'insuffisance de notre organisation pour ces diverses parties.

A présent, Monsieur, que vous connaissez le résultat de la conférence tenue à Valenciennes entre M. Luckner et moi, la situation des frontières, celle des ennemis, et la répugnance qu'éprouve M. le maréchal à me laisser éloigner de lui, je vous prie de me fixer d'une manière précise les limites de mon commandement, et l'étendue de la frontière que je dois défendre. Je placerai à l'extrémité de cette frontière, quelle qu'elle soit, un corps retranché de six mille hommes pour servir de point d'appui à la défensive de l'armée du centre.

. . . .

. . . .

Si vous jugez à propos que ma frontière s'étende de Dunkerque à Givet et Rocroy, je placerai six mille hommes à Givet, et me porterai avec le reste des troupes à portée des trouées par lesquelles l'armée des Pays-Bas pourrait s'avancer vers Paris.

Si vous fixez ma frontière à Sedan, je placerai le camp de six mille hommes à Sedan, laissant M. Arthur Dillon avec un corps détaché du côté de Valenciennes, me portant moi-même vers les points qui me paraîtront les plus exposés. Je pourrai même rapprocher M. Dillon de moi, ou me rapprocher de lui, suivant les circonstances.

Si au contraire ma frontière doit s'étendre jusqu'à Montmédy, il faudra que la Flandre reste abandonnée à peu près aux forces actuelles qui la défendent; car je ne serais pas à portée d'y aller arrêter ou combattre les ennemis; mais ils auront devant eux des places dans lesquelles on doit jeter à temps des garnisons suffisantes.

Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer une décision précise, parce qu'il est temps que les généraux d'armée sachent quelles frontières ils ont à défendre, et sur quel nombre de troupes ils peuvent compter. . . .

A M. DE LA COLOMBE,

AIDE DE CAMP DU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

De Brouelle, près de Sedan, le 3 août 1792, l'an IV de la liberté.

Je reçois, mon cher La Colombe, votre lettre par Bureaux de Pusy; elle m'annonce un courrier qui n'est pas arrivé; elle m'annonce aussi que ma frontière s'é-

tendra de Dunkerque à Givet. C'est bien sans doute ce qu'il y a de plus commode pour ma responsabilité; mais je vous observerai que, dans la lettre que je vous ai écrite, il s'agissait de s'étendre jusqu'à Sedan, c'est-à-dire d'avoir dans mon commandement tout le département des Ardennes.

Voici quels étaient mes deux motifs principaux. D'abord, il est à croire que le duc de Brunswick essayera de percer avec son armée principale, entre la Moselle et la Meuse. Nos armées ne sont pas en état de le combattre de front, à moins qu'elles ne se renforcent extraordinairement. Qu'avons-nous donc à faire? tomber sur les flancs de l'armée combinée, couper ses communications, et la forcer, pour cheminer en avant, à venir nous combattre sur un terrain que toutes les ressources de l'art auront fortifié. Vous remarquerez que la position de Sedan, en étendant son camp retranché, est la plus commode pour le général de l'armée du nord qui se destine à remplir cet objet, et l'exécution de cette partie du plan de campagne demande trop de tact pour être indifféremment confiée à tout le monde.

Un autre motif très-déterminant est l'obstination du maréchal Luckner sur ce point. Il veut absolument que j'aille jusqu'à Montmédy, ce qui n'est pas raisonnable puisque j'aurais à défendre toute la trouée de Carignan, et que je ne pourrais en aucune manière m'occuper de celle de La Capelle; mais ce serait bien pis si on lui donnait à garder jusqu'à Givet, et je suis persuadé qu'alors il écrirait à l'assemblée nationale et au roi, pour offrir sa démission. Dans cette embarrassante circonstance, mon cher La Colombe, je crois que le ministre peut mettre la totalité du département des Ardennes dans mon commandement, pourvu qu'il soit bien reconnu que ma frontière se borne à Sedan, et que la défense de Montmédy, Verdun et tout le département de la Meuse appartient au maréchal Luckner.

J'aurais alors un corps de troupes sous M. Dillon qui, abandonnant le camp de Maulde, se réduirait à Valenciennes et à Maubeuge; j'aurais un camp retranché très-fort à Sedan, et je me tiendrais avec un troisième corps à portée, suivant les circonstances, de me réunir au camp de Maubeuge ou au camp de Sedan.

Je sais bien que de cette manière je me compromets davantage, mais il faut avant tout aller au bien public, et il me semble que c'est là le moyen. Vous remarquerez d'ailleurs que cela ne change en rien les dispositions que vous m'annoncez, puisque je dois placer à Sedan un camp de six mille hommes et qu'il suffira de dire que, quoique la frontière militaire soit naturellement de Lille à Givet, je dois étendre ma surveillance jusqu'au camp retranché de Sedan. Alors je serai à portée, si le duc de Brunswick veut percer par la trouée de Carignan, de donner du secours au maréchal Luckner; mais il sera censé que la seule trouée dont je sois chargé est celle de La Capelle, et mon secours à la trouée de Montmédy sera uniquement de surérogation. Je crois que ce plan de campagne est le plus propre à bien servir la chose publique.

Il faudrait que la lettre au maréchal, en lui exprimant les inquiétudes de Paris et la nécessité de boucher le chemin le plus court de la capitale, lui promît et lui donnât des secours pour défendre la trouée de Montmédy. Il faut, par exemple, que le 102e et le 103e régiment soient envoyés à Verdun et à Montmédy, au lieu de rester à Châlons, ainsi que le 13e régiment d'infanterie légère. Quant au bataillon de M. Montesquiou, il est ridicule d'opposer au roi de Sardaigne plus de troupes qu'à l'empereur et au roi de Hongrie.

Il importe beaucoup, mon cher La Colombe, de faire régler les départements qui nous enverront des gardes nationales; ayez pour moi le plus de départements qu'il vous sera possible. La Bretagne et la Normandie, Paris surtout, doivent me fournir des bataillons de grenadiers. Si les deux armées pouvaient recevoir chacune trente ou quarante mille gardes nationaux pour trois mois, et si les habitants de la campagne opposaient de la résistance aux partis ennemis, le duc de Brunswick serait fort embarrassé pour envoyer son escorte à Paris. Il faut que le ministre requière directement les départements pour envoyer au maréchal et à moi leurs compagnies de grenadiers tout armées.

Je ne puis pas m'empêcher d'être un peu inquiet de voir les Suisses garder exclusivement des places importantes de Flandre. Songez qu'il ne faut qu'un ordre des cantons pour leur faire mettre bas les armes. J'ai toujours pensé que d'avoir leurs compagnies de grenadiers avec moi serait une manière de conserver des ôtages; parlez en au ministre. Je pense qu'il vous serait facile d'arranger par M. d'Affry, en interpellant son amitié pour moi, que les deux compagnies de Salis à Rouen, les six compagnies qui sont en Flandre, et les quatre compagnies des gardes suisses, formassent un bataillon de grenadiers sous les ordres de M. de Maubourg. Un si petit détachement ne nuit pas à la garde du roi à Paris, et peut être extrêmement utile dans toutes les hypothèses.

Vous savez que j'ai rendu à M. Luckner les cinq escadrons et les six bataillons qui me sont restés en Flandre; ainsi ma dette est payée à cet égard. Il est nécessaire, mon cher La Colombe, que vous m'envoyiez ici des compagnies de grenadiers de ligne. Je ne puis résister aux ennemis que par des mouvements très-lestes et avec des troupes d'élite. J'aime mieux trois bataillons de grenadiers que six bataillons de ligne pour le genre de guerre que j'aurai à faire. On m'a dit que l'on avait détourné beaucoup de compagnies qui allaient en Flandre; faites-y attention, je vous prie.

Est-ce que Paris ne peut pas m'envoyer deux beaux bataillons de grenadiers composés de citoyens? On me dit que le bataillon des Filles-Saint-Thomas a envoyé ses grenadiers à Metz; il serait assez étrange que tandis que les levées de Paris doivent naturellement arriver à mon armée, le bataillon des Filles Saint-Thomas donnât l'exemple de les envoyer dans une autre. Si la composition de ces bataillons n'est pas de la vraie garde nationale, j'aime autant qu'ils aillent ailleurs; mais s'ils sont bons et que ce soient des citoyens qui se donnent la peine d'y aller eux-mêmes, envoyez-les-moi.

Je vous prie, mon cher La Colombe, de lire cette lettre en commun avec Dumas, à qui Laumoy a écrit dans le même sens. Je répète encore que si, pour ma responsabilité, il y a quelque avantage à n'aller que jusqu'à Givet et Rocroy, la chose publique demande que ma

surveillance s'étende jusqu'à Sedan. Il peut y avoir des circonstances, à l'entrée du duc de Brunswick, qui exigent que les manœuvres de Sedan ne soient pas dirigées par un maladroit, et je ne vois pas d'ailleurs comment vous pourriez persuader au maréchal Luckner de prendre, outre le département de la Meuse, celui des Ardennes. — Voilà, mon cher La Colombe, les premières idées qui me viennent; mais aussitôt que le courrier du ministre sera arrivé, j'en ferai partir un. J'ajouterai que l'attachement du département des Ardennes pour moi rendrait assez difficile l'établissement d'un officier général autre que moi, et que Sedan particulièrement serait très-fâché d'avoir affaire à un autre.

. . . . Ce que vous me mandez, mon cher La Colombe, pour les dispositions du roi, me fait plaisir; mais je vous déclare qu'en fait de liberté je ne me fie à lui ni à personne, et que s'il voulait trancher du souverain, je me battrais contre lui tout comme en 1789. Mais si, respectant la souveraineté nationale, il veut assurer dans ce pays-ci une constitution libre, jouer personnellement un rôle admirable, et éviter la perte morale et physique qui l'attend infailliblement au bout du rôle contre-révolutionnaire, alors nous pouvons parler et ce ne sera jamais que la déclaration des droits à la main. . . . .

Bonjour, mon cher La Colombe, je vous embrasse, ainsi que Dumas, de tout mon cœur.

A M. D'ABANCOURT,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Au quartier général de Brouelle, ce 4 août 1792, l'an IV de la liberté.

. . . . Vous m'avez écrit, Monsieur, le 26 juillet, pour me reprocher de m'être avancé au delà de Givet, et particulièrement d'avoir marché jusqu'à Montmédy. Vous regardez la frontière de Dunkerque à Givet comme m'étant particulièrement confiée, et mes mouvements sur la droite de Givet comme laissant dans un danger actuel et inquiétant la frontière du Nord; vous paraissez alarmé sur la position des ennemis à Bavay, et la situation de nos places qui, je l'avoue, ne m'a pas inquiété un instant parce que j'ai vu dans le mouvement sur Bavay une feinte, dans la position de nos places et la facilité d'y jeter une garnison, tous les motifs possibles d'être rassuré.

Une seconde lettre de vous, du 27 juillet, me témoigne les mêmes inquiétudes sur ce mouvement des ennemis à Bavay, et sur celui que j'ai fait vers Montmédy, dont l'ennemi a profité. Vous vous plaignez avec raison de la dissémination de nos forces sur la frontière du Nord, qui rend faibles toutes les parties.

Une troisième lettre du 30 juillet me parle encore des inquiétudes que donne l'établissement des ennemis dans la ville de Bavay, et celles de Maubeuge et d'Avesnes, inquiétudes avant lesquelles on aurait peut être bien fait de s'informer si les ennemis avaient une seule pièce de canon de siége.

A ces différentes lettres, Monsieur, j'ai répondu, et le 27 juillet je vous ai rendu compte des motifs qui m'avaient porté à me rapprocher de la frontière menacée. Je savais que le duc de Saxe ne pouvait, avec ses moyens actuels, nous prendre nos places, ni occuper de ces positions dont un ennemi peut profiter pour la suite de la campagne, et je n'étais pas sûr, à beaucoup près, que le duc de Brunswick ne profitât pas de la situation de cette frontière-ci pour s'y procurer des avantages. Nous avons pensé d'ailleurs, M. le maréchal Luckner et moi, que puisque la force ennemie était sur le Rhin, j'aurais toujours le temps de revenir en Flandre. Dans cette dépêche, Monsieur, je vous présentais trois hypothèses : la première bornait mon commandement de Dunkerque à Givet, et ma surveillance au passage que l'ennemi peut tenter sur ces deux points; la seconde supposait que ma frontière s'étendrait jusqu'à Montmédy, ainsi que le désire M. le maréchal Luckner, ce qui, me mettant à portée de défendre les passages de la trouée de Carignan, me met hors de portée, comme vous pensez bien, de m'opposer aux entreprises directes des Pays-Bas. Je ne puis être ici qu'avec des forces considérables, car en y restant je dois m'attendre à combattre, et si les ennemis perçaient par la Flandre, je ne puis, ni abandonner ici les points dont je me serais chargé, ni arriver à temps avec un corps de troupes pour les empêcher de pénétrer. La troisième supposition était celle où, ma frontière ne s'étendant que jusqu'à Sedan, je conserverais dans ce camp retranché un corps de troupes toujours prêt à aider M. le maréchal Luckner, en tombant sur le flanc ou sur les communications d'une armée qu'il n'aurait pas pu empêcher de pénétrer entre Sedan et Longwy.

Telles étaient, Monsieur, les trois hypothèses sur lesquelles je vous demandais une réponse précise, et j'ajoutais à ces raisonnements le nombre des troupes vraiment sous les armes que je puis avoir dans cette partie-ci, en vous observant que M. Arthur Dillon vous avait fait connaître ses forces.

Vos deux lettres, celles du 1er août, ne répondent point à cette demande que j'ai pris la liberté de vous faire; savoir : quelle est la frontière que le roi confie à ma surveillance, et quelle place se trouve à l'extrémité de ma droite? C'est ensuite à moi qu'il appartient de combiner les moyens de défense pour cette frontière, et de me concerter avec M. le maréchal Luckner pour s'opposer aux entreprises des ennemis; mais avant tout j'ai besoin de savoir précisément jusqu'où mon commandement s'étend........

.... Jusqu'à présent, Monsieur, vos prédécesseurs, depuis M. de Narbonne jusqu'à M. de Lajard inclusivement, avaient laissé aux généraux d'armée une grande latitude. Il est plus commode pour leur responsabilité de ne l'avoir pas; mais alors ils ont besoin de recevoir des ordres très-précis.

Puisque l'assemblée nationale et le roi soumettent les dispositions militaires aux inquiétudes que les départements témoignent, même sur des bruits vagues, et que le roi m'ordonne d'employer *tous les moyens pour*

détruire ces inquiétudes, j'en conclus que je ne dois pas, dans le cours de cette campagne, lever le camp de Maulde, et je désire savoir combien de bataillons et escadrons le roi veut y laisser. Je vous observerai que votre lettre du 27 juillet se plaignait *de la dissémination des troupes qui rend faibles toutes les parties et contribue à jeter l'alarme.* A présent il paraît que c'est leur réunion qui jetterait l'alarme, car on ne les réunirait pas sans abandonner des points occupés.

Les craintes que vous a témoignées M. le maréchal Luckner, Monsieur, proviennent de votre lettre officielle du 26 juillet, que je lui ai communiquée, attendu qu'en me reprochant mes mouvements sur ma droite, elle me portait à en faire vers ma gauche.

Il est convenu sans doute, Monsieur, que mon armée doit protéger la gauche de M. le maréchal Luckner; mais votre lettre du 26 m'indique pour cette protection la position de Givet comme droite de mon commandement. Le vœu de M. le maréchal est que je protége sa gauche, en me plaçant vers Montmédy, et ne regardant pas la Flandre comme sérieusement attaquable; et il était possible encore de la protéger en me bornant à la position de Sedan.

Nous étions convenus, M. le maréchal Luckner et moi, de porter nos deux principales armées de ce côté-ci pour y attendre les nouvelles de l'ennemi.

Vous devez avoir reçu, Monsieur, des données sur ce qui compose mes forces; mais, permettez-moi de vous le dire, ce ne sont pas ces états de situation qui doivent surtout déterminer cette grande question : depuis quel point jusqu'à quel point de la frontière doit s'étendre la surveillance du général d'armée? Cette décision, déterminée surtout par la géographie du pays et les moyens de défense que l'art y ajoute, m'importe d'autant plus que chaque patrouille des ennemis sur le territoire français deviendra l'objet d'un courrier de département ou de municipalité, d'une dénonciation à l'assemblée nationale, et d'une espèce de reproche du conseil du roi au général.

Je suis bien loin de vous en faire, Monsieur, et personne ne vous rend plus de justice que moi. Je compte même beaucoup sur votre surveillance personnelle à mon égard; mais comme je n'ai pour moi que la nation, et que j'ai contre moi une poignée d'aristocrates et d'agitateurs soudoyés qui font plus de bruit que tout le monde, je sens que vous devez chercher, pour votre sûreté personnelle, à vous mettre en règle vis-à-vis de moi, et vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande aussi à quoi m'en tenir.

En un mot, Monsieur, je vous prie instamment, après avoir considéré les circonstances politiques, géographiques et militaires, de vouloir bien me mander par le retour du courrier quelle est l'étendue de mon commandement, quelle place en devient l'extrémité droite [1], quels sont les officiers généraux employés avec moi, quelles troupes vous me destinez en addition à celles que j'ai, quel camp vous voulez que j'occupe, pour faire cesser, suivant les intentions du roi, les inquiétudes, ou bien si vous vous mettez, comme moi, fort au-dessus des inquiétudes qui ne paraissent pas fondées?

Vos deux prédécesseurs, en fixant au maréchal Luckner et à moi les limites de notre commandement, nous avaient donné carte blanche; mais elle serait illusoire tant que des dispositions directes du ministre vis-à-vis des lieutenants généraux de nos armées, changeraient des arrangements qu'un de nous aurait pris.

Vous me mandez, Monsieur, de céder à M. le maréchal Luckner un nombre de bataillons et escadrons égal à celui que vous avez laissé en Flandre, et je pense comme vous qu'il vaut mieux que cette division soit remplacée par un nombre égal de troupes de ma droite. Aussi dès que j'ai appris que celles dont M. Dumouriez a été chargé n'avaient pas marché, je me suis empressé d'envoyer à Metz six bataillons de gardes nationales et cinq escadrons dont trois de chasseurs, ce qui a rendu à M. le maréchal un nombre exactement pareil [2]. Je suis fort aise d'avoir sur ce point prévenu vos intentions.........

La mort du colonel adjudant général Desmottes [3] a dû vous être annoncée par M. de La Colombe. J'ai l'honneur de vous en informer officiellement. La patrie perd un excellent officier, et c'est pour moi, comme vous savez, une perte personnelle que mon amitié pour lui m'a rendue très-sensible.

J'apprends, Monsieur, par une voie indirecte, qu'il est question d'employer dans mon armée des officiers généraux qui étaient destinés à celle de M. le maréchal Luckner. . . . .

Mais une nouvelle à laquelle je ne crois point et que je regarde comme une plaisanterie, c'est la résolution que vous auriez prise d'envoyer M. Dumouriez dans l'armée que je commande. Je l'ai accusé hautement de folie ou de trahison envers la chose publique et moi. Je

[1] Ce fut seulement le 7 août que M. d'Abancourt répondit à cette lettre pour décider, conformément aux intentions du roi et aux vœux du maréchal Luckner, que la droite du commandement du général Lafayette aurait pour limite Montmédy.

[2] Dumouriez, en quittant le 18 juin le ministère de la guerre, avait pris le commandement du camp de Maulde, comme lieutenant général dans l'armée du général Luckner. Le 10 juillet, au moment où les deux généraux d'armée se dirigeaient, l'un vers Montmédy et l'autre vers le pays Messin, il fut convenu avec eux, à Valenciennes, que Dumouriez aurait provisoirement le commandement du département du Nord en attendant que le général Dillon vînt l'exercer, et qu'ensuite il se rendrait à Metz avec sa division auprès du maréchal Luckner. Quelques jours après le général Dillon arriva, en même temps que les impériaux occupèrent Bavay. Dumouriez parut profiter de cette attaque de l'ennemi pour désobéir au maréchal Luckner en refusant de se rendre à Metz. Il se fit autoriser dans sa résolution par un conseil d'officiers dont l'assemblée nationale approuva l'avis malgré les précautions sévères proposées par le ministre. Mais le maréchal Luckner, sous les ordres duquel il devait passer, déclara qu'il ne le regardait plus comme de son armée. En cet état de choses, Dumouriez resta commandant du camp de Maulde sous les ordres du général Dillon et par conséquent du général Lafayette dont le commandement en chef s'étendait sur tous les corps campés à sa gauche, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge. (Voy. la p. 475 de ce vol.)

[3] M. Desmottes, ancien aide de camp du général Lafayette, le même qui fut envoyé auprès de M. de Bouillé à l'époque des troubles de Nancy. (Voy. la p. 383 de ce vol.)

n'examine pas si j'ai eu raison ou tort, mais je l'aurais demandé à ses protecteurs eux-mêmes avant que M. Brissot, leur chef, l'eût déclaré *le plus vil des intrigants:* se peut-il qu'un général d'armée qui a exprimé sur un lieutenant général une pareille opinion, soit censé pouvoir lui remettre la destinée d'une partie des hommes et des places qui lui sont confiés?

J'ajouterai que M. le maréchal Luckner a été assez mécontent de M. Dumouriez, pour demander au roi qu'il l'ôtât de son armée et pour m'écrire à moi-même qu'il ne voulait plus correspondre avec lui. A quel titre croirait-on que la confiance que M. le maréchal Luckner ne croit pas pouvoir donner à cet officier général, je la lui donnerais dans la position où je me trouve avec lui?

En vérité, Monsieur, les ministres qui détermineraient aussi précisément la position des camps, la distribution des forces, et surtout le choix des officiers généraux auxquels le général d'armée serait forcé de confier les hommes et les choses; ces ministres, dis-je, appelleraient sur eux une grande responsabilité, et je déclare, pour ma part, que je m'en déchargerais entièrement sur eux.

Il me semble, Monsieur, que j'ai répondu à tous les articles de vos lettres qui ont rapport aux grandes opérations de la guerre. M. de Launoy, chef de l'état-major, et M. Petiet, commissaire général, ont reçu l'ordre de vous envoyer les détails dont vous pouvez avoir besoin. . . . .

. . . .

Je dois vous dire, Monsieur, que je me trouve dans une grande pénurie de cavalerie, et les Prussiens joindront un immense avantage de nombre à celui de la tactique et du talent de leurs officiers de cette arme.

Votre prédécesseur et vous, avez dû recevoir des plaintes très-fondées sur nos chevaux de peloton. L'armée de M. le maréchal Luckner n'a pas encore été, comme nous, dans le cas de marcher dans l'incommode voisinage des troupes légères autrichiennes. Les chevaux sont détestables, les bâts cassent partout, et il est impossible qu'en manœuvrant près de l'ennemi nous ne laissions pas sur les chemins, et souvent à leur disposition, une partie de nos équipages. J'avais prévu cet inconvénient avant la guerre, et vous pouvez vous rappeler que j'avais fortement insisté pour l'usage des chariots qui passent partout où le canon passe. . . . .

Je dois en terminant vous répéter, Monsieur, que j'attends sur les différents articles de ma lettre des réponses précises, d'après lesquelles seules je puis me concerter définitivement avec M. le maréchal Luckner, et régler mes propres mouvements. Mon aide de camp prendra votre réponse et l'expédiera par un courrier. Ce n'est que du moment de son retour que peut dater pour moi ma responsabilité envers l'opinion publique.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

A M. D'ABANCOURT.

Au camp de Moreton, ce 8 août 1792, l'an IV de la liberté.

Il est bien loin de mes principes et de mon caractère, Monsieur, de former des plaintes et d'éviter des responsabilités; mais je dois cependant à la chose publique et à moi-même de m'expliquer avec vous sur un point : Vous avez ôté à M. le maréchal Luckner ses officiers généraux dont il a besoin, pour les mettre dans mon armée; vous employez avec moi M. Dumouriez, sur lequel tout le monde connaît mon opinion, que M. le maréchal Luckner a rejeté comme un homme insubordonné, et qui certainement sera encore moins soumis à mes ordres qu'aux siens; vous conduisez, par une correspondance directe avec M. Arthur Dillon, toutes les dispositions relatives à la gauche de mon commandement depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge, et les ordres que je lui envoie sont souvent contredits par un ordre de vous.

Je ne réclame point, Monsieur, contre cet exercice de votre autorité que la constitution vous assure et à laquelle la proximité de la frontière du Nord vous invite; mais comme dans le métier de la guerre il ne peut y avoir qu'unité de commandement et certitude d'obéissance; que vous m'avez donné malgré moi un lieutenant général sur l'obéissance duquel je ne puis compter, et que celle des autres est nécessairement subordonnée aux hasards de la conformité ou des différences entre vos dispositions et les miennes, je ne demande pas mieux de continuer à écrire aux officiers généraux qui commandent de Dunkerque à Maubeuge; mais je n'accepte aucune responsabilité des événements qui pourront avoir lieu sur cette frontière, ni même des mesures qui pourraient agir sur la droite des Autrichiens qui perceraient par La Capelle. Je vous ai conjuré, Monsieur, de m'apprendre enfin quelle est la frontière que le roi confie à mes soins, quels sont les moyens qu'on doit me donner pour cette défense, quels sont les officiers généraux employés sous mes ordres, quelles sont les instructions ou quelle est la latitude qu'on me donne, quels mouvements je dois faire hors de cette frontière, si je les croyais utiles à l'armée de M. le maréchal Luckner. Vous sentez que, dans la position où je me trouve, j'ai besoin que tous ces objets soient éclaircis; et pour bien m'expliquer avec vous, Monsieur, je ne refuse ni responsabilité, ni carte blanche, là où je commanderai tout à fait; mais je veux savoir où et qui je commande.

DE M. D'ABANCOURT

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE, A MONTMÉDY.

Le 8 août 1792.

J'ai fait part au roi et à son conseil, Monsieur, des motifs qui vous ont porté à cantonner votre armée, et

cette opération a paru fort sage après une marche pénible par des mauvais temps. Certain que l'ennemi ne pouvait arriver de quelques jours, rien de plus prudent que de laisser reposer des troupes qui montrent du courage et de la bonne volonté. Cependant cette mesure a donné de l'inquiétude à l'assemblée; on a parlé du mouvement que vous aviez fait faire à votre armée; j'ai démontré que ce n'était pas ce qu'on appelle un mouvement. Mais pourquoi cantonner quand l'ennemi est en présence? Autre erreur. Enfin je n'ai pu parvenir à calmer l'agitation qu'en cédant aux ordres que j'ai reçus du roi pour communiquer à la commission toutes les dépêches officielles qu'elle désire. J'ai lu moi-même votre dernière qui explique parfaitement votre conduite.......

A M. D'ABANCOURT,

MINISTRE DE LA GUERRE [1].

Au camp retranché de Sedan, le 12 août 1792, l'an IV de la liberté.

J'apprends, Monsieur, qu'il y a eu de grands mouvements à Paris, et vous sentez que j'attends avec anxiété des nouvelles plus exactes que celles qui me sont parvenues. Les désordres de la capitale sont sans doute payés par les puissances étrangères pour aider la contre-révolution, et cette opinion se fortifie bien par le rapprochement de ces mouvements et de leurs époques avec ceux des puissances étrangères. — Je me contente ici de vous rendre compte d'objets militaires et de vous informer que les troupes sont dans la même position que ma dernière dépêche vous annonçait. Il a campé avant-hier à Saint-Hubert un corps au moins de huit mille hommes venant des Pays-Bas sur la route de Luxembourg. Il paraît qu'ils y ont séjourné hier matin; plusieurs avis portent plus haut leur nombre.

J'ai envoyé des troupes légères avec de l'infanterie et six pièces de canon à Muno, Sainte Cécile, Chiny et Jamoigner, sous les ordres de M. Lallemand, pour chasser de l'autre côté de la Semois les hussards autrichiens qui y avaient porté des partis et qui se sont retirés.

On me dit, Monsieur, quoique ce soit encore un bruit vague, que mes réquisitions pour plusieurs départements ont été arrêtées. Je me hâte de vous envoyer des exemplaires, et dans le cas où ceux signés de moi ne seraient pas parvenus à leur destination, je vous prie d'y faire passer ces copies certifiées par vous.

La nouvelle des désordres de Paris, que nous ne savons encore que d'une manière très-imparfaite, va se répandre également parmi les troupes et y produira une indignation d'autant plus grande que les vrais défenseurs de la patrie sont bien las de voir le royaume divisé par les factions intérieures, tandis que tout aurait dû se rallier autour de la constitution.

DU MINISTRE DE LA GUERRE

A M. DE LAFAYETTE.

Le 12 août, l'an IV de la liberté.

On m'a remis, Monsieur, au moment de mon arrivée au ministère, trois lettres de vous, adressées à M. d'Abancourt, l'une du 4 et l'autre du 7 août [2]. En vous annonçant, Monsieur, par ma dépêche de ce jour, que vous êtes le maître de diriger jusqu'à nouvel ordre, comme vous le jugerez convenable d'après les circonstances et les mouvements des ennemis, les forces qui sont à votre disposition, j'ai déjà répondu à une partie des demandes contenues dans ces lettres. L'objet qui me paraît vous occuper le plus, c'est l'étendue de votre commandement : je me bornerai aujourd'hui à vous dire qu'il est toujours le même que celui qui vous avait été précédemment confié, et que je vous transmettrai très-incessamment une décision du conseil sur cet objet, ainsi que sur le nombre des troupes et des généraux à vos ordres. Sans doute, Monsieur, l'armée que vous commandez aura de nombreux ennemis à combattre, mais la valeur des troupes, l'ardeur des citoyens, la bonté des positions, et l'amour de la liberté qui combattra pour nous jusque dans le cœur de nos ennemis, tout cela nous assure les succès que la beauté de notre cause nous donne lieu d'espérer.

[1] M. d'Abancourt fut remplacé après les événements du 10 août par M. Servan; mais en l'absence de celui-ci, qui se trouvait alors à l'armée, M. Clavière exerça les fonctions de ministre de la guerre par interim et répondit le 14 août, à cette lettre du général Lafayette écrite le 12 : « Sans doute, » Monsieur, les désordres de la capitale ont été suscités et » payés par les puissances étrangères. La coïncidence du com- » plot qui devait coûter la vie à une multitude de bons » citoyens, avec les mouvements extérieurs dont vous parlez, » semble prouver qu'elles s'attendaient à ces désordres. Heu- » reusement que les mesures des traîtres ont été déconcertées » par la vigueur du peuple : il a de nouveau vaincu le despo- » tisme qu'il croyait avoir terrassé en 1789.

» MM. les commissaires auront instruit l'armée de cet » événement et je ne doute point qu'il n'ait encore augmenté » l'ardeur des soldats de la liberté pour la défendre.

» On n'a point appris, Monsieur, au bureau de la guerre, » qu'aucune de vos réquisitions ait été arrêtée; cependant je » fais passer celles que vous envoyez à M. d'Abancourt aux » départemens de votre division. »

[2] Dans cette lettre du 7 août, le général Lafayette se bornait à demander encore au ministre de la guerre quelle était l'extrémité droite de la frontière qu'il avait à défendre? Il ne fut remplacé par Dumouriez dans le commandement de l'armée du nord et mandé à Paris pour y rendre compte de sa conduite que le 17 août, en vertu d'un arrêté du conseil exécutif provisoire signé : Roland, Clavière, Danton, Monge et Le Brun.

A MM. LES ADMINISTRATEURS

DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Au camp retranché de Sedan, ce 15 août 1792, l'an IV de la liberté [1].

Messieurs,

Je n'ai reçu aucune nouvelle officielle des derniers événements qui ont souillé la capitale, mais dans cette circonstance comme dans toute autre, j'ouvre la constitution que nous avons tous jurée, et j'y lis mes devoirs.

Convaincu *que toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution,* j'ai combattu de toutes mes forces le gouvernement arbitraire de la France, et après avoir le premier proclamé *que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément,* je me suis soumis à l'acte constitutionnel que l'assemblée constituante nous a donné, et j'ai pensé que le premier de mes devoirs, comme citoyen et comme soldat, était de lui être fidèle. Comme citoyen, j'obéirai toujours aux lois que les représentants du peuple auront faites dans la forme que la constitution a prescrite, et comme soldat je dois reconnaître le roi pour chef suprême de l'armée et obéir aux ordres conformes à la constitution que le ministre de la guerre a contresignés. Mais dans les circonstances actuelles, Messieurs, lorsqu'au milieu des massacres, le roi, dont l'intervention fait partie du pouvoir législatif, a été non pas *déchu,* ce qui s'applique à quelques cas tous différents de ceux-ci, mais *suspendu* de ses fonctions, droit que la constitution ne délègue à personne; lorsque le corps législatif, violenté les jours précédents dans la personne de ses membres, pour des décrets rendus à une grande majorité, ne peut pas être considéré comme libre au moment où le canon tirait autour de lui, et où la salle était entourée de brigands armés, je ne retrouve plus les formes constitutionnelles qui doivent faire distinguer l'autorité légitime de l'usurpation. Il convient donc, Messieurs, à un fidèle observateur des principes communs à tous les hommes libres et des lois adoptées par son pays, de chercher dans ces lois mêmes l'autorité civile sous laquelle il doit se ranger, parce que la force militaire qui cesse un instant d'être dirigée par une autorité civile et constitutionnelle devient dangereuse à la liberté publique.

Je vois, Messieurs, dans la constitution et dans les lois qui ont été faites par le pouvoir législatif dans son intégrité, que les troupes de ligne ne doivent agir que sur la réquisition des corps administratifs; voilà donc une autorité civile, constitutionnelle et incontestable à laquelle je puis légalement m'adresser; et comme je me trouve, Messieurs, dans le département des Ardennes avec une grande partie de la force armée confiée à mes soins, je viens vous rendre compte, vous consulter, et dans cette circonstance importante connaître quelles sont vos intentions.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le corps législatif a député des commissaires, pris dans son sein, pour se rendre à l'armée et y faire exécuter les décrets qui n'ont pu, dans ces circonstances, être munis de la sanction royale, et qui ne me paraissaient pas avoir été rendus par le corps législatif lui-même dans un état de pleine liberté. Vous sentez que j'ai besoin sur cet objet, en ma qualité de général d'armée, de demander votre opinion.

Quant à mon opinion personnelle, vous me connaissez assez pour savoir qu'indépendant de toutes les factions, de tous les intérêts et de tous les dangers, je ne courberai sous aucun despotisme une tête qui, depuis que j'existe, a été vouée à la cause de la liberté et de l'égalité, et souvent risquée pour elle dans les deux hémisphères. La déclaration des droits fut mon seul guide jusqu'à ce que la volonté nationale eût adopté une constitution, et puisque j'ai dû jurer de l'observer, je ne manquerai pas à mon serment.

Agréez, Messieurs, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE [2].

Rochefort, ce 21 août.

Quelle que soit la vicissitude de la fortune, mon cher cœur, vous savez que mon âme n'est pas de trempe à se laisser abattre; mais vous la connaissez trop bien pour n'avoir pas pitié du déchirement que j'ai éprouvé en quittant ma patrie à laquelle j'avais consacré mes efforts, et qui eût été libre et digne de l'être, si les intérêts personnels n'avaient pas concouru à corrompre l'esprit public, à désorganiser les moyens de résistance au dehors, de liberté et de sûreté au dedans. C'est moi qui, proscrit de mon pays, pour l'avoir servi avec courage, ai été forcé de traverser un territoire

[1] Le même jour le directoire du département des Ardennes rendit un arrêté conforme aux principes de cette lettre.

[2] On a vu que le général Lafayette avait quitté sa demeure de Chavaniac en décembre 1791, pour aller prendre le commandement d'une des armées. Madame de Lafayette était restée en Auvergne avec sa famille. Cette lettre, celles du 18 avril 1792 et du 25 août (Voy. la p. 501), furent saisies sur elle le 11 septembre 1792, lorsqu'elle fut arrêtée pour être conduite à Paris d'après un ordre signé *le 2 septembre*. Arrivée au Puy, madame de Lafayette demanda à faire lecture publique dans la salle du département de ces lettres, parce que, dit-elle, elles étaient le témoignage précieux des sentiments de celui dont elle s'honorerait d'être caution et dont elle se faisait gloire de partager les sentiments (procès-verbal de l'arrestation). Les deux lettres à Brissot qui terminent la correspondance de ce volume, contiennent des détails sur l'arrestation de madame de Lafayette.

soumis à un gouvernement ennemi, pour fuir la France qu'il m'eût été si doux de défendre. Un poste autrichien était sur la route; le commandant a cru devoir nous arrêter ; de là, nous allons être conduit à Namur, mais je ne puis penser qu'on y ait la mauvaise foi de retenir plus longtemps des étrangers, qui, par une déclaration patriotique et constitutionnelle, ont eu soin de se séparer des Français émigrés pour des opinions si opposées aux nôtres, et qui annoncent l'intention de se rendre dans un pays neutre, la Hollande ou l'Angleterre. Voici la liste de ce qui est ici avec moi : les trois Maubourg, les trois Romeuf, La Colombe, Langlois, Laumoy, Masson, Pillet, Bureaux de Pusy, M. du Roure, d'Agrain, son aide de camp; Soubeyran, aide de camp de Maubourg; Sicard, colonel du 43[me] régiment; Sionville, officier au régiment ci-devant de Bouillon; d'Arblay, et Alexandre Lameth, qui, pourchassé par un décret d'accusation, est venu me joindre à Bouillon, d'où je suis parti. Vous connaissez mieux que moi la liste de tous les patriotes qui ont été massacrés, soit par les Marseillais, soit par les ordres de MM. Pétion, Santerre et Danton. Il semble qu'ils se sont attachés aux hommes qui avaient servi la liberté. Quant à moi, ma perte est jurée depuis longtemps. J'aurais pu, avec plus d'ambition que de morale, avoir une existence fort différente de celle-ci; mais il n'y aura jamais rien de commun entre le crime et moi. J'ai le dernier maintenu la constitution que j'avais jurée. Vous savez que mon cœur eût été républicain si ma raison ne m'avait pas donné cette nuance de royalisme, et si ma fidélité à mes serments et à la volonté nationale ne m'avait pas rendu défenseur des droits constitutionnels du roi; mais moins on a osé résister, plus ma voix s'est élevée; et je suis devenu le but de toutes les attaques. La démonstration mathématique de ne pouvoir plus m'opposer utilement au crime et d'être l'objet d'un crime de plus, m'a forcé de soustraire ma tête à une lutte où il m'était évident que j'allais mourir sans fruit. J'ignore à quel point ma marche pourrait être retardée, mais je vais me rendre en Angleterre, où je désire que toute ma famille vienne me joindre. Puisse ma tante accepter aussi le voyage! Je sais qu'on retient les familles des émigrés, mais ce sont celles des émigrés armés contre leur pays ; et moi, grand Dieu ! quel monstre oserait croire que je suis dans ce cas? Les postes impériales et jacobites liront le peu de lettres que j'écris; cela m'est égal, pourvu qu'elles arrivent. Je n'eus jamais un seul sentiment à cacher.

Je ne fais point d'excuse ni à mes enfants, ni à vous, d'avoir ruiné ma famille; il n'y a personne parmi vous qui voulût devoir sa fortune à une conduite contraire à ma conscience. Venez me joindre en Angleterre; établissons-nous en Amérique, nous y trouverons la liberté qui n'existe plus en France; et ma tendresse cherchera à vous dédommager tous des jouissances que vous aurez perdues. Adieu, mon cher cœur.

A M. DE LA ROCHEFOUCAULD [1].

Nivelle, le 25 août 1792.

Où êtes-vous, mon cher ami? respirez-vous encore? serait-il possible que tant de vertus, qu'un amour de la liberté si constant et si pur eussent pu échapper à la proscription? Je vous aime trop, je vous estime trop pour ne pas trembler pour vous, et je balancerais à vous écrire si notre amitié n'était pas connue de tout le monde et particulièrement des chefs dominateurs. Je ne leur apprends donc rien en vous communiquant les affreuses inquiétudes auxquelles je suis en proie, et je sens que vous devez être impatient d'apprendre si je vis encore, et dans quel coin du monde je vais porter ma tête proscrite qui s'honore de l'avoir souvent mérité, mais qui ne devait pas s'attendre que ce fût au nom du peuple qu'on persécuterait le constant et inflexible défenseur de sa cause.

Depuis le 10 août, il n'y a plus eu de communication entre nous; la grande majorité de l'assemblée s'était prononcée sur mon affaire; les violences du lendemain et celles du 10, les décrets qui furent rendus, tout me démontra que l'assemblée nationale n'avait pas été plus libre que le roi. J'avais

[1] Cette lettre ne parvint pas à M. de la Rochefoucauld. Voici quelques renseignements sur l'assassinat de Gisors; nous les trouvons dans une note du général Lafayette : « Ce fut » sur un ordre de l'infâme commune du 10 août, que ce » malheureux et divin ami fut arrêté à Forges. Le commis- » saire chargé de le conduire avait été à La Roche-Guyon, » déguisé en mendiant; il reçut plusieurs fois l'aumône de la » Rochefoucauld. Ce commissaire continua de suivre l'escorte » jusqu'à Gisors, où il forma une émeute autour de l'auberge » dans laquelle la Rochefoucauld dînait avec sa mère et sa » femme. Le prisonnier se montra sur un balcon aux furieux » qui le demandaient à grands cris, et au moment où il des- » cendait pour leur parler, le commissaire qui, pendant le » voyage, avait cherché à retarder leur marche, lui dit qu'il » pouvait descendre, *parce que la garde envoyée de Paris* » *par Santerre, venait d'arriver.* A ces mots, la Rochefou- » cauld répondit : *Si cela est ainsi, je suis perdu.* Il descendit » avec fermeté dans la rue, et, en arrivant, fut massacré. »

toujours pensé que l'assemblée ne devait pas politiquement, qu'elle ne pouvait pas légalement changer la constitution ; il m'était alors évident qu'elle ne le voulait pas. Je souhaitais depuis longtemps que le corps législatif en secouant le joug des tribunes, que le roi en s'éloignant pour quelque temps à la distance constitutionnelle (Fontainebleau ou Compiègne), pussent démontrer aux puissances étrangères leur liberté, prendre avec elles le ton qui convient à notre indépendance nationale, détruire notre anarchie, notre licence intérieure, objets de plaintes et de scandales que nous laissons à l'Europe, et traiter dignement une paix que mon opinion, malgré mon intérêt, me faisait regarder comme nécessaire, ou défendre énergiquement la constitution en ralliant autour d'elle tous ceux que les désordres en ont éloignés. Je ne sais si j'avais tort; mais l'utilité de cette conduite me paraissait plus claire que le jour. L'assemblée et le roi étaient trop faibles ; ils étaient trop obsédés, l'une par les jacobins, l'autre par les aristocrates, pour qu'il leur fût possible d'écouter un homme qui, voulant l'ordre public, la liberté, l'égalité, ne convenait à aucune des factions.

Aussitôt que les événements du 10 août furent annoncés, je vis la constitution renversée, ses défenseurs dispersés, la force publique désorganisée, et je vis surtout l'assemblée nationale et le roi également asservis ; car la captivité du roi, tout affreuse qu'elle est, a du moins l'avantage qu'il ne répond à la postérité d'aucun malheur public, au lieu que l'assemblée paraît être complice et même auteur de tout ce que la faction a jugé à propos de faire.

Je sais bien qu'on aura parlé de complots au château, d'intelligence avec les ennemis, des sottises de tous genres que la cour aura faites ; je ne suis pas son confident ni son apologiste ; mais l'acte constitutionnel est là, et ce n'est pas le roi qui l'a violé ; mais le château n'a pas été attaquer les faubourgs, ni les Marseillais n'ont pas été appelés par lui. Les préparatifs qu'on faisait depuis trois mois, c'est le roi qui les dénonçait. Ce n'est pas lui qui a fait massacrer les femmes, les enfants, qui livrait au supplice tout ce qui était connu par son attachement à la constitution ; qui a détruit, dans un seul jour, la liberté de la presse, celle des postes; le jugement par jury, la distinction des pouvoirs, enfin tout ce qui assure la liberté des hommes et des nations.

Dans ces cruelles circonstances, je me suis conservé fidèle à l'acte constitutionnel, soumis aux autorités constituées qui devaient le plus immédiatement me requérir ; j'ai espéré que les bons citoyens, se ralliant à leurs municipalités, aux corps administratifs, obtiendraient la liberté de l'assemblée et celle du roi. L'arrestation des commissaires était conséquente au parti qu'avait pris le département des Ardennes. Je crois que s'il y avait eu un peu d'énergie parmi ceux qui voulaient observer encore la constitution, nous pouvions tirer l'assemblée elle-même d'un mauvais pas où les violences l'avaient précipitée.

Mais tandis qu'avec des menaces d'assassinat et de pillage on effrayait tous les citoyens, tous les hommes publics qui osaient s'élever contre le despotisme du jour, on prenait pour désorganiser l'armée des moyens malheureusement trop efficaces; vous sentez qu'il n'en est aucune qui résiste aux efforts combinés du corps législatif et du pouvoir exécutif, surtout lorsqu'on a laissé le pouvoir judiciaire sans force, de manière qu'aucune faute ne pouvait être punie par la loi, que toutes étaient récompensées ou applaudies, qu'on traitait d'incivisme la confiance dans les chefs et l'attachement à la constitution jurée, et qu'on envoyait une foule de désorganisateurs sous le déguisement de recrues, dans tous les corps.

Déjà une division d'opinions toujours croissante, un relâchement progressif de discipline, une fermentation sourde m'annonçaient que l'explosion n'était pas éloignée. J'ai vu que le département des Ardennes et la ville de Sedan allaient être persécutés par tout ce qui gouverne actuellement ; les querelles dans l'armée auraient fait couler le sang sans remplir aucun but. J'avais tout tenté pour la liberté. A Paris, les poignards étaient levés sur mes amis ; il ne me restait plus pour conserver ensemble quelques forces publiques, pour sauver les autorités civiles qui avaient résisté comme moi à l'oppression, pour faire cesser la proscription de mes amis, pour échapper au décret d'accusation dont l'intention était bien antérieure à tout cela, et dont le résultat eût été un assassinat populaire; il ne me restait plus, dis-je, qu'à épargner un crime à mes concitoyens et à me soustraire aux dangers dont on m'entourait.

Je n'avais pas le choix du passage; il m'eût mieux convenu de m'embarquer directement; mais le pouvais-je? Je me suis donc déterminé à traverser ce pays jusqu'à la Hollande. Tous mes soins ont été donnés à la sûreté de mon armée dont j'ai rappelé toutes les divisions un peu compromises. Vous sentez qu'étant aimé des troupes, je pouvais emmener du monde. Mais une telle idée était aussi loin de mon cœur que de mes principes; j'ai renvoyé jusqu'à la dernière de mes ordonnances. Les officiers dont je vous envoie la liste avec nos déclarations, et que cinq autres sont venus joindre, voilà tout ce qui est resté autour de moi de cette

nation de 25 millions d'hommes, qui, dans des temps plus heureux, m'environnaient.

Alexandre Lameth, poursuivi aussi par un décret d'accusation, est venu me joindre à Bouillon, il s'est uni à notre caravane; nous avons passé sur le pays de Liége. A Rochefort nous avons rencontré un poste autrichien, qui, par conséquent, était sur un territoire neutre; cette circonstance m'a fait beaucoup de peine à cause de l'inconvenance des communications entre nous, mais non par aucun soupçon de ce qui nous arriverait. Bureaux de Pusy a dit à l'officier-commandant que nous étions des citoyens français fermement attachés à la constitution, entièrement opposés aux Français porteurs de cocardes blanches, qui réclamions le droit des gens pour notre passage libre sur terre hollandaise. On nous a fait inviter à entrer et nous avons été arrêtés, conduits de là à Namur, et enfin ici où l'on nous garde jusqu'à ce qu'on ait reçu des réponses de Vienne.

J'avoue, comme je le disais au commandant de Namur, que les injustices des gouvernements arbitraires me touchent moins que celles du peuple. Il me paraît tout simple d'être vexé et maltraité ici, et si la coalition des puissances étrangères me persécute, j'attribuerai cet acharnement à des souvenirs dont je me fais gloire. Je crois qu'il est impolitique à la cour de Vienne, de violer le droit des gens envers nous qui nous sommes montrés si opposés au jacobinisme dont elle se plaint, et auxquels elle ne peut reprocher que l'amour de la liberté et la fidélité à la constitution dont elle a déclaré qu'elle n'était pas ennemie. Au reste, sans savoir encore si ce sera la politique ou la passion qui décidera de notre sort, je suis plus à ma place sous une persécution méritée par mes sentiments populaires que sous l'injustice du peuple envers son plus fidèle ami.

Si je recouvre ma liberté, je passerai dans un village d'Angleterre, parce que je ne puis m'arracher à l'intérêt que m'inspire ma patrie; mais dans le cas où le despotisme et l'aristocratie d'une part, et de l'autre les factions ou la désorganisation me feraient perdre l'espoir de la voir libre, je redeviendrai uniquement Américain, et retrouvant sur cette heureuse terre un peuple éclairé, ami de la liberté, observateur des lois, reconnaissant pour le bonheur que j'ai eu de lui être utile, je raconterai à mon respectable ami Washington, à tous mes autres compagnons de révolution, comment celle de France a été, malgré moi, souillée de crimes, traversée par des intrigants et détruite par la corruption et l'ignorance devenues les instruments des plus viles passions.

Ce 26...

Notre situation n'est pas embellie depuis hier au soir. On nous avait demandé notre parole comme à des prisonniers de guerre; j'ai répondu que je ne coopérerais pas à une injustice par mon assentiment, qu'on n'avait pas le droit de nous retenir. Cette nuit le major commandant notre garde a mis des sentinelles à ma porte et à celles de mes compagnons. Quoi qu'il en soit, vous savez que votre ami ne fera rien qui ne soit digne d'un homme libre, incapable de se courber sous aucun joug illégitime. C'est au moins une consolation, que ceux qui me persécutent ici, ne profanent pas le nom de la liberté, et que ce soit tout simplement leur bon plaisir de par lequel ils nous emprisonnent.

A MADAME DE CHAVANIAC.

Nivelle, le 25 août 1792.

Je suis en bonne santé, ma chère tante, et c'est la seule nouvelle consolante que je puisse vous donner. Vous avez su par quel enchaînement de fatalités et de proscription, le plus constant ami de la liberté a été forcé d'abandonner sa patrie, qu'il lui était si doux de défendre. Depuis six mois, je voyais les terribles progrès de la désorganisation. La fidélité à notre constitution me paraissait le meilleur moyen de salut. J'ai tenté auprès de l'assemblée, du roi, des bons citoyens, tout ce qui, sans sortir de la ligne constitutionnelle, pouvait nous unir et nous fortifier. Mes efforts ont été vains. Mon nom est devenu le signal de proscription; et la faction d'un côté, la cour de l'autre, ont perdu la chose publique. Enfin il a fallu ou périr sans utilité, ou ployer sous le joug jacobin, ou m'éloigner des machinations infernales qu'on avait accumulées contre moi. S'il y avait eu encore des jurés, et que j'eusse pu espérer un jugement légal, j'aurais été présenter ma tête à la loi, bien sûr qu'il n'y a pas une action de ma vie qui me compromette aux yeux des vrais patriotes; mais depuis que la volonté arbitraire du premier groupe décide de la vie et de la mort, il était défendu à un ami de la liberté de s'abaisser à comparaître devant de tels tribunaux. J'ai donc été forcé au cruel parti de quitter la frontière. Vous sentez que j'aurais pu emmener une portion de l'armée; j'ai scrupuleusement renvoyé jusqu'à la dernière de mes ordonnances. J'avais pris toutes les précautions pour la

sûreté des troupes qui m'étaient confiées; et j'ai pris ma route vers le pays neutre de Liége. Là, j'ai rencontré un poste autrichien; nous avons déclaré que nous étions des Français attachés à la constitution, diamétralement opposés aux émigrés aristocrates, ne tenant plus au service, et réclamant le droit des gens pour traverser le pays. On nous a arrêtés, et, contre toute justice, nous avons été conduits à Namur et dans cette petite ville, pour y attendre, dit-on, la décision de l'empereur, qui est à Vienne. J'ai dit que j'aimais mieux avoir à me plaindre de l'injustice des gouvernements arbitraires que de celle du peuple, et que la persécution impériale me paraissait plus naturelle que la proscription parisienne à mon égard. Je dois dire cependant qu'on nous traite avec beaucoup de politesse et qu'on a eu l'attention de défendre à tout émigrant à cocarde blanche d'approcher de nous. J'envoie à Bruxelles M. Bureaux de Pusy, pour représenter au gouvernement des Pays-Bas la violation du droit des gens, dont on se rend coupable à notre égard, et j'espère que ces représentations nous obtiendront une justice immédiate. Alors je me rendrai en Angleterre dans une ferme dont on saura l'adresse chez le ministre des États-Unis à Londres. J'y mènerai la vie la plus retirée, et j'y ferai des vœux ardents pour que ma patrie puisse trouver un défenseur qui la serve avec autant de zèle, de désintéressement et d'amour pour la liberté que moi. Au reste mes infortunes n'ont changé ni mes principes, ni mes sentiments, ni mon langage. Je suis ici ce que je fus toute ma vie. Mon âme, je l'avoue, est livrée à une profonde douleur, mais ma conscience est pure et tranquille, et je doute que les chefs des différentes factions qui m'ont déchiré, puissent en dire autant. Madame de Lafayette et mes enfants ne sont vraisemblablement plus à Chavaniac, et je voudrais bien, ma chère tante, que vous ayez voulu consentir à les suivre. Dans tous les cas, montrez ou envoyez-leur ma lettre. Je vous prie de parler tendrement de moi aux sœurs et à tout ce qui habite Chavaniac. Dites aux habitants de la commune d'Aurac qu'ils auraient bien tort de prendre de l'humeur contre la constitution, parce que leur concitoyen qu'ils aiment est persécuté. On n'avait pas plus ce droit-là que celui de gêner leur conscience. Ce sont des abus; mais ceux de l'ancien régime étaient bien plus multipliés, et la révolution n'en a pas moins été faite pour le bonheur du peuple. Ainsi j'espère qu'ils seront toujours bons patriotes. Adieu, ma chère tante; vous avez au moins la consolation de penser que je ne cours plus le danger de la guerre. Je vous avoue que je ne partage pas votre satisfaction sur ce point, et que l'idée de ma patrie envahie sans être défendue par moi me perce le cœur... mais ils l'ont voulu. Puisse cette proscription ne pas tourner au désavantage de ma patrie et de la cause de la liberté!

Adieu, ma chère tante. Je vous aime bien tendrement.

A MADAME D'HÉNIN [1].

Nivelle, Pays-Bas, ce 27 août 1792.

Vous devez être bien occupée de ma bizarre situation, mon excellente amie, et parmi les calculs que votre amitié faisait pour moi, celui-ci n'avait certainement pas trouvé place. Je vous ai mandé que je défendrais le trône constitutionnel aussi franchement que j'avais combattu celui de l'ancien régime, et quoique la faction jacobine m'eût fait beau jeu pour changer de conduite, je n'ai jamais voulu avoir de communication avec elle. Mon affaire à l'assemblée, en réunissant contre les brigands une majorité des deux tiers de voix, allait remonter un peu la machine politique, lorsque l'affreuse crise du 10 a tout renversé. J'ai trouvé dans la déclaration des droits, et dans la constitution, comme dans l'indignation de mon âme et dans l'intérêt de la patrie, toutes les raisons possibles pour résister à cette rébellion contre tous les principes et toutes les lois. Le département des Ardennes où j'étais, la municipalité de Sedan dont tous les citoyens sont excellents, une partie de mes troupes, voilà les premiers moyens de résistance que j'ai employés. Trois commissaires de l'assemblée, dont était Kersaint, ont été, aux acclamations de tout Sedan, arrêtés et enfermés au château d'où ils ont vu la garde nationale et les troupes renouveler devant la municipalité, le serment civique à

[1] C'est la première fois que le nom de madame la princesse d'Hénin paraît dans notre recueil : les enfants du général Lafayette ne peuvent exprimer ici que bien faiblement les profonds sentiments de reconnaissance qui leur rendent si précieux le souvenir de cette admirable amie. Elle était alors en Angleterre; la plupart des lettres que le général Lafayette put écrire pendant sa captivité lui furent adressées. Tandis que madame de Lafayette, presque tous ses parents et amis, étaient retenus dans les prisons de la Terreur, madame d'Hénin était le centre de leur correspondance, et s'efforçait de faire parvenir à tous des nouvelles et des consolations. Les lettres du volume suivant montreront quel fut le dévouement de son amitié.

la nation, à la loi et au roi. Un courrier de M. Clavière m'est arrivé avec un passe-port où le nom du roi était effacé, je l'ai envoyé en prison. Je n'ai plus voulu correspondre qu'avec le directoire du département des Ardennes, jusqu'à ce que la liberté eût été rendue au roi et à l'assemblée nationale que je voyais également captive. J'avais proposé aux autres départements une coalition, et comme un petit congrès qui aurait agi au nom du roi, jusqu'à ce que le pouvoir exécutif lui eût été restitué; de manière que sa suspension fût déclarée par une majorité imposante du royaume, un *acte criminel* auquel la France ne se soumettait point. Mais que peuvent les efforts les plus énergiques lorsque la terreur règne partout? Les départements ont été lents à se prononcer; ailleurs les administrateurs ont été chassés; plusieurs fautes de la cour, ces fautes contre lesquelles je me suis si souvent récrié, ont été rappelées avec avantage; la capitale a donné l'exemple de la lâcheté, qui n'a été que trop suivi. Dillon avec toute la gauche de mon armée, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge, a plié sous les commissaires et ne m'a pas même envoyé les troupes que je lui demandais, et dont j'étais le plus sûr. Luckner a assisté à la séance de nuit où la suspension du roi était acceptée par les corps municipaux et administratifs qui mouraient de peur, ainsi que le général. Voilà donc toutes les autorités civiles environnantes, toutes les troupes, excepté le corps d'armée immédiatement avec moi, qui plient sous le joug. Déjà plusieurs de mes régiments étaient séduits, et parmi les manœuvres infernales qu'on a employées, je n'en citerai qu'une; c'était de faire engager dans les campagnes et envoyer comme recrues, les plus habiles désorganisateurs. L'artillerie des destitutions, des décrets d'accusations, enfin tout ce qui peut ôter la confiance, allait pleuvoir sur moi. J'avais encore quelques bons régiments et un très-grand nombre d'officiers. Je voulais m'enfermer dans une place et y planter envers et contre tous, l'étendard constitutionnel; mais on m'a représenté qu'entouré à la fois de puissances coalisées et de la puissance jacobite, je ne pouvais en résistant que verser inutilement le sang de mes amis, me livrer moi-même et peut-être faire assassiner le roi, sa famille, la mienne et toutes les personnes qu'on savait m'être attachées. Pendant ce temps, les commissaires prisonniers me suppliaient de leur accorder une conférence qui devait, disaient-ils, tout arranger; il ne tenait encore qu'à moi, assuraient-ils à La Colombe, *d'être le premier homme de France*. Je crois bien qu'en oubliant leurs crimes, en sacrifiant le roi, en m'unissant à leur parti, je devenais pour eux un chef fort avantageux à se procurer; mais comme j'étais sûr que leurs propositions ne pourraient pas s'arranger avec ma conscience, je n'ai pas même voulu les voir. Dans cette situation, je ne pouvais que quitter la France, puisque ma mort y aurait été inutile. C'est du 19 août que date mon *hégire;* je me suis rendu à Bouillon avec Maubourg, Bureaux de Pusy et quelques autres officiers. Nous sommes partis sous prétexte d'une reconnaissance, laissant mon escorte de hussards. J'ai renvoyé de ma route toutes les ordonnances porteurs des lettres pour faire retirer les divisions de l'armée qui étaient compromises, pour avertir de mon départ Luckner, mes propres généraux, et la municipalité de Sedan; en un mot, loin d'emmener, comme je le pouvais, des officiers et des troupes, je n'ai pas voulu que la plus scrupuleuse délicatesse eût rien à me reprocher. Arrivés près de Rochefort, terre de Liége, d'où nous comptions passer en Hollande et en Angleterre, nous avons appris qu'il y avait un poste autrichien, que nous n'avions aucune raison de chercher ni de fuir. Seulement, pour éviter toute surprise et toute inquiétude, Bureaux de Pusy s'est détaché pour faire à l'officier commandant une déclaration telle que celle que je vous envoie. On nous a invités à approcher, et vous serez aussi surprise que moi d'apprendre qu'on nous y a traités comme prisonniers de guerre. Conduits à Namur et ensuite ici, nous y sommes resserrés au point que j'ai une sentinelle à ma porte, et ne puis pas me promener dans un petit jardin au bas de mon escalier. Nous nous promenons seulement dans la cour. Cette conduite envers nous est aussi injuste qu'impolitique. Au reste, quoi qu'il m'arrive, je resterai tel que vous m'avez toujours connu, ma chère princesse; mais si la justice et la politique l'emportent sur les malveillances personnelles, je compte me rendre bientôt en Angleterre, où je serai bien heureux de vous voir.

Adieu, ma chère princesse, je vous aime de tout mon cœur.

DE MADAME DE LAFAYETTE

A M. BRISSOT.

Au Puy, 12 septembre 1792.

Monsieur,

Je vous crois réellement fanatique de la liberté, et c'est dans ce moment un honneur que je fais à

bien peu de personnes. Je n'examine pas si ce fanatisme comme celui de la religion, agit ordinairement contre son objet, mais je ne saurais me persuader qu'un ami zélé des noirs puisse être un suppôt de la tyrannie, et je pense que si le but de votre parti vous passionne, au moins ses moyens vous répugnent. Je suis sûre que vous estimez, je dirais presque vous respectez M. Lafayette comme un ami courageux et fidèle de la liberté, lors même que vous le persécutez parce que des opinions contraires aux vôtres sur la manière dont elle peut être affermie en France, soutenues par un courage tel que le sien et par une fidélité inébranlable à ses serments, peuvent s'opposer au parti que vous avez embrassé et à votre nouvelle révolution. Je crois tout cela, et c'est pourquoi je m'adresse à vous, dédaignant de m'adresser à d'autres. Si je me trompe, mandez-le-moi, ce sera la dernière fois que je vous importunerai.

Une lettre de cachet de M. Roland, du 2 septembre, motivée sur un arrêté du comité de sûreté générale du 19 août, m'a fait amener ici lundi dernier par un particulier, juge de paix de cette ville, qu'elle chargeait de m'amener à Paris avec mes enfants s'ils étaient rencontrés avec moi, après s'être concerté avec le département de la Haute-Loire dans l'étendue de la juridiction duquel se trouvait ma retraite. J'avoue avec douleur, que le procureur général-syndic du département a eu la faiblesse de donner au commissaire de M. Roland une réquisition pour la force armée, et avec reconnaissance, que ce commissaire et les troupes qui l'accompagnaient, ont eu toutes sortes de soins pour nous pendant la route. Ma fille aînée était avec moi, et loin de chercher à se cacher, elle a été charmée que ces ordres lui fussent communs. Une tante de mon mari pour laquelle je suis restée loin de lui tout l'hiver dernier, a bien voulu m'accompagner ici.

Lorsque M. Aulagnier, c'est le nom du commissaire, me demanda où je voulais aller dans cette ville, je répondis que je voulais me placer sous la sauvegarde de la municipalité et aller au département auquel, dans la ville du Puy, il appartenait de donner des ordres à Chavaniac, lieu de mon domicile, attendu qu'il est du district de Brioude et du canton de Paulhaguet. Ce que je dis en arrivant au lieu des séances, ce qui fut résolu entre le conseil général et le commissaire qui m'avait arrêtée se trouve à peu près entièrement consigné dans le procès-verbal où j'ai exprimé mon vœu et fait mes demandes au département. Ma tante voulait que je parlasse de la fatigue du voyage après tant d'épreuves que ma santé a souffertes, mais je n'ai pas voulu donner de prétextes, ayant d'aussi bonnes raisons pour ne pas aller à Paris. J'allais parler des dangers que pouvaient y faire craindre les événements du 2 septembre, mais ayant demandé la date de la lettre de M. Roland et la voyant datée de ce jour même, j'ai voulu lui épargner des réflexions qui l'eussent pu choquer, car je ne veux pas m'adresser à lui, mais je ne veux pas lui dire des injures. Je me suis contentée de dire aux membres du département que puisque j'étais sous leur sauvegarde, c'était à eux de prévoir et de prévenir les dangers que je pourrais avoir à redouter; ils vont écrire de concert avec M. Aulagnier et je m'en fie à leur prudence.

J'ignore quelle sera la réponse. Il est aisé de voir que si elle est dictée par la justice, elle me rendra ma liberté indéfinie; si elle est selon le vœu de mon cœur, elle me permettra de me réunir à mon mari qui me demande en Angleterre, dès qu'il sera délivré de sa captivité, afin que nous allions ensemble nous établir en Amérique aussitôt que le voyage sera praticable; mais si l'on veut absolument me retenir en ôtage, on adoucirait ma prison en me permettant de la choisir à Chavaniac sur ma parole et la responsabilité de la municipalité de mon village. Si vous voulez me servir, vous aurez la satisfaction d'avoir fait une bonne action en adoucissant le sort d'une personne injustement persécutée et qui, vous le savez, n'a pas plus de moyens que d'envie de nuire.

Je consens à vous devoir ce service.

DE MADAME DE LAFAYETTE

A M. BRISSOT.

Au Puy, 4 octobre 1792, veille de mon départ pour Chavaniac.

Je ne devrais plus vous écrire, Monsieur, après l'usage que vous faites de mes lettres [1]; mais les

[1] La lettre précédente avait été communiquée par M. Brissot à M. Roland, qui écrivit lui-même la réponse en termes fort injurieux, tout en accordant à madame de Lafayette la permission de retourner à Chavaniac, prisonnière sur sa parole. Il est juste d'ajouter que M. Roland, revenu de son premier entraînement d'esprit de parti, eut occasion de contribuer à une sorte de liberté provisoire qu'obtint madame de Lafayette, jusqu'au moment où on l'arrêta pour la seconde fois au mois d'octobre 1793.

sentiments de révolte qu'avaient fait naître dans mon âme, et mon injuste captivité, et surtout la dure obligation de m'adresser aux ennemis de ce que j'aime, ceux mêmes que les calomnies rebattues que M. Roland m'a adressées n'ont pu manquer d'exciter dans mon cœur, sont surpassés depuis les nouvelles d'hier par le sentiment de mes alarmes et de ma vive douleur de la captivité bien plus affreuse de celui qui mérite bien plus que moi d'être libre. Ne vous attendez donc plus à trouver dans mes expressions ni amertume, ni même la fierté de l'innocence opprimée. Je plaiderai ma cause avec l'unique désir de la gagner; j'ai déjà écrit à M. Roland par le dernier courrier. Je venais de lire dans votre gazette, la seule où je trouve des nouvelles de mon mari, qu'on le séparait de MM. de Maubourg et de Pusy, et qu'on le transférait à Spandau. Son malheur, les risques de sa santé, tout ce que je crains encore... Ce que j'ignore, tous ces maux à la fois ne sont pas réellement supportables pour moi, fixée loin de lui. Et lorsque je pense quels services peuvent rendre à la patrie toutes les tortures de mon cœur, je ne puis croire qu'on persévère à me lier par les chaînes les plus pesantes sur une parole que j'ai offerte peut-être trop légèrement, mais qui est le prix de l'adoucissement que l'on accorde à ma prison, et la crainte d'exposer les administrations responsables, lien non moins sacré pour moi. En vérité, Monsieur, c'est mettre beaucoup trop d'importance à ma personne, et beaucoup trop peu à une vexation, que de continuer à me retenir.

Après tout ce que votre crédit a fait, après tout ce que vous osez depuis quelque temps avec courage contre une faction meurtrière, je ne puis croire que vous ne puissiez et ne vouliez obtenir du comité la révocation entière de son arrêté. Il fut pris à une époque où il craignait que l'opinion de M. Lafayette pût soutenir encore quelques citoyens dans la fidélité à la constitution. Je ne puis croire que vous n'obteniez pas que l'ordre de M. Roland, qui ne s'appuie que sur cet arrêté, soit aussi révoqué, et que ma liberté me soit rendue tout entière. Il est impossible qu'un certificat de résidence dans les fers des ennemis pour s'être dévoué à la cause de la liberté, ne vaille pas à la femme de M. Lafayette les mêmes avantages que vaudrait à celle d'un artiste le certificat qui répondrait qu'il voyage pour s'instruire de son art. Je ne parlerai pas de la barbarie qu'il y a en général à garder les femmes comme otages; mais je dirai qu'il est dans l'impuissance absolue de nuire ou de servir aucune cause. Souffrez que je le répète : il a fallu l'y réduire, pour qu'il ne servît plus la cause de la liberté!

J'avoue, Monsieur, que je ne pourrai jamais croire que celui qui poursuit, depuis tant d'années, l'abolition de l'esclavage des noirs, puisse refuser d'employer son éloquence pour délivrer d'esclavage une femme qui ne demande d'autre liberté que celle d'aller s'enfermer dans les murs ou au moins autour des murs de la citadelle de Spandau. M. Roland veut bien m'assurer qu'il est dans la persuasion que je ne *puis ni ne peut nuire...* alors il faut me délivrer; car, d'après les principes avoués par M. Roland lui-même, on doit faire le bien de tous, *avec le moins de mal possible pour chacun.* Ma liberté n'en ferait à personne. Laissez les ennemis étrangers assouvir leur haine contre un sincère ami de la liberté; ne vous unissez pas à eux pour le persécuter dans ce qui lui est cher, et qu'au moins ils voient qu'il y a dans notre patrie, des représentants courageux du peuple qui abhorrent les crimes inutiles, soutiennent l'innocence, au moins lorsqu'elle est faible et qu'elle souffre.

J'ose attendre de cette lettre une prompte réponse. Elle peut vous faire juger que je suis bien malheureuse; mais aucune expression ne peut peindre l'état violent de mon cœur, ni la reconnaissance que je devrais à mes libérateurs, tels maux qu'ils m'aient causés jusque-là.

NOAILLES LAFAYETTE.

APPENDICE.

I

EXTRAITS DE DEUX RAPPORTS DE M. DE LAFAYETTE, AU NOM DU BUREAU DU BIEN PUBLIC.

3 décembre 1787[1].

« Ce mot connu de M. de Sully, *que pâturage et labourage sont les deux mamelles de l'État,* peut d'autant mieux s'appliquer à l'Auvergne, que son principal commerce consiste dans l'exploitation des richesses de son sol.

Il se présente à nous, Messieurs, quelques points de vues généraux communs à toutes nos cultures et à toutes nos fabriques. Nous n'en possédons pas une qui n'ait besoin d'être perfectionnée, mais comment exciter l'émulation parmi des hommes accablés par la misère, et habitués à voir tous les fruits de l'émulation arbitrairement étouffés par l'impôt? Comment vous proposer des sacrifices, et aux particuliers des avances, tandis qu'il est physiquement impossible d'augmenter les charges publiques, et que le patrimoine du peuple, loin de lui laisser le moindre excédant, suffit à peine aux impositions, et ne suffit pas à sa nourriture? d'ailleurs le paysan auvergnat, constant par caractère, méfiant par expérience, n'aime pas les nouveautés. *Éclairer et encourager* doit être notre devise, et tandis que nous tiendrons un milieu entre l'esprit de système, souvent démenti par la pratique, et l'esprit de routine, toujours étranger aux progrès de son siècle, nous penserons que le bien ne s'opère qu'avec lenteur, qu'une petite amélioration est un salaire suffisant pour de grands travaux, et qu'une vérité démontrée a besoin encore dù secours de la persuasion.

Nous ne parlerons ici des blés que pour en remarquer l'engorgement actuel, et rendre grâces à la loi qui en permet l'exportation; elle aurait plus d'effet, Messieurs, si la province n'avait pas été tellement oubliée dans la distribution des routes, qu'à l'inspection de la carte des postes, on serait tenté de croire que cette partie du royaume n'est pas habitée. Aussi voit-on les voyageurs et le commerce tourner autour de cette province centrale qu'ils devraient vivifier, les routes de nos voisins aboutir vainement aux barrières qui interceptent notre communication, les villes intérieures arrêtées dans leur correspondance réciproque, et nos marchandises pouvant à peine atteindre à grands frais le chemin ou la rivière qui passent à côté d'elles. C'est d'après les travaux de ce bureau, Messieurs, que l'assemblée pourra principalement influer sur l'agriculture et le commerce de l'Auvergne.

[1] Les rapports de M. de Lafayette, au nom du bureau du bien public, ont été imprimés en 1787, à Clermont-Ferrand, sous ce titre : *Procès-verbal des séances de l'assemblée d'Auvergne* (novembre 1787, 1 vol. in-4°).

Quoiqu'on nous ait donné plusieurs idées sur les terrains, l'exposition, la culture et la fabrication qui conviennent le mieux à nos vins, nous croyons qu'il est plus prudent de s'en remettre à l'intérêt personnel, éclairé par des renseignements que votre commission intermédiaire serait chargée de recueillir avec choix, et de répandre par l'impression; mais nous ne différerons pas à vous rendre compte des droits énormes qui écrasent le commerce de cette denrée, et en rabaissent la valeur primitive au-dessous des frais de culture. Un francillon de vingt pots, envoyé à Paris, qui, en y comprenant le prix du tonneau, se vend au plus 30 livres, en coûte 15 de transports ou petits péages, 3 de déchet, 2 en différents frais, 8 à Vichy, 66 à la barrière, et s'il n'entre pas à Paris, il paye 11 liv. à Melun sans être dispensé des petits droits sur la route, et des 8 livres de la douane de Vichy; de manière que, dans le premier cas, le prix est quadruplé, et plus que doublé dans le second.....

A ce mot de douanes, Messieurs, chacun de vous a déjà dénoncé nos plus cruels ennemis. Mais si ce ver rongeur de tout commerce, placé au cœur du royaume, attaque sans exception tous les produits de notre sol, il n'est pas moins fatal à ceux de notre industrie. Nous nous bornerons également, Messieurs, à une seule citation que nous fournit un fait récent. Un envoi de bois d'ébène destiné pour Thiers, et coûtant 2,000 liv., a payé aux différentes douanes 643 liv.; la fabrication a occasionné un déchet de deux cinquièmes, et les ouvrages manufacturés ont payé au passage de Vichy sept et demi pour cent de la valeur, sans compter les inconvénients résultant de l'indiscrétion, de l'insouciance et quelquefois de l'infidélité du commis. Mais pour compléter ce funeste blocus, il fallait intercepter notre communication avec le Berry, la Touraine et l'Orléanais. Cette disposition n'est que trop bien remplie, par l'établissement d'un poste à Combronde, qui joint à toutes les injustices des autres douanes, celle d'avoir été placé par une utile inadvertance sur le territoire même de l'Auvergne, à plus d'une lieue des bornes de la ferme. Il nous est doux, Messieurs, en nous élevant contre ces établissements monstrueux et destructeurs, de vous rappeler le beau projet qui honore le règne du roi, et qu'il a scellé de sa parole sacrée. La destruction de toutes les barrières, du moins jusqu'à la frontière de la Lorraine ou de l'Alsace, est une opération aussi facile que désirée. L'esprit fiscal lui-même n'a pu y prévoir qu'une perte très-légère, et l'esprit d'administration y a trouvé un profit immense. Nous vous proposerons, Messieurs, d'unir vos vœux à ceux de tout le royaume pour solliciter la prompte exécution d'un plan déjà arrêté et si essentiel à la prospérité de notre province.

Les chanvres d'Auvergne sont excellents pour les cordages de la marine; ils fournirent en 1690, 1691, les ports de Brest, du Hâvre et de Rochefort. Il conviendrait alors de les espader dans la province, et mieux encore d'y établir une corderie pour diminuer les frais de transport, et gagner la main d'œuvre. On pourrait d'autant mieux établir des manufactures de toiles à voiles, que nos fils passent annuellement pour cet objet dans celles de l'Agénois. Nous recommanderions d'en faire des essais dans quelques villes, en y occupant les pauvres valides et les enfants trouvés, chacun suivant ses forces, pour n'en pas faire d'emploi inutile. Il se fabrique dans les campagnes beaucoup de toiles qu'on ne saurait trop encourager et perfectionner : quelques métiers distribués en forme de prix dans les élections[1] animeraient l'émulation. On se plaint d'un droit de marque sur les toiles, qui devrait être une précaution et qui n'est qu'une gêne, attendu que les auneurs, contents de percevoir ce petit impôt, ne peuvent guère, dans le tumulte des foires, mesurer ces toiles, dont la marque ne certifie d'ailleurs, ni l'aunage, ni la qualité.

L'utilité des moutons n'étant pas douteuse, nous porterons notre attention sur trois objets; l'amélioration de l'espèce, la bonification des terres par leur moyen, l'emploi des laines dans la province.

Nous nous bornerons à vous proposer d'ouvrir une souscription pour des béliers et brebis du Rouergue et du Berry, au choix de chaque élection ; la province ferait les avances, se chargerait des frais de commission, de conduite et des accidents, et ne demanderait aux souscripteurs, dont la liste serait imprimée, que le remboursement du prix d'achat. La province entretient dans ce moment à l'école vétérinaire d'Alfort, cinq élèves coûtant 2,654 livres; il est d'autant plus intéressant de les rendre plus utiles aux campagnes, que l'ignorance des paysans laisse périr beaucoup de bestiaux.

En voyant de près la confection des fromages, l'éducation des troupeaux, la nature des montagnes, la misère du peuple, on ne conçoit pas qu'il ait été question d'enchérir le sel en Auvergne; comme si (indépendamment de la foi due aux traités) la plus légère augmentation dans le prix des fromages n'en eût pas détruit la fabrication, comme si le défaut de sel eût permis de nourrir les bestiaux auxquels il est indispensable, comme si les pacages des montagnes, une fois abandonnés, eussent pu renaître à volonté ; comme enfin si cette grande erreur de l'administration n'en eût pas éloigné les habitants pour jamais.

L'abondance des bestiaux invite l'Auvergne au commerce des cuirs. Lorsqu'une branche de commerce, en concurrence avec l'étranger, demande des avances et un long apprêt, il convient sans doute d'exciter l'émulation, d'encourager les sacrifices, de provoquer les ressources de la main-d'œuvre. Le droit de marque, au contraire, par une inquisition journalière et rebutante, vexe arbitrairement le vendeur et l'acheteur, le fabricant, le marchand et l'ouvrier. On sait que la qualité des cuirs dépend de leur séjour dans la fosse; qu'ils y prennent la consistance, le moelleux, la pesanteur qui en fait le prix; et le droit imposé à raison du poids, comme pour en interdire la perfection, semble placer une amende où l'intérêt public voudrait qu'on établît une prime. Nous ajouterons que cet impôt aussi immoral qu'onéreux est une source éternelle de fraudes et d'injustices.

La disette de bois dans la province est d'autant plus fâcheuse, qu'elle tourne rarement au profit de la cul-

[1] L'élection était une division de territoire qu'on peut assimiler à l'arrondissement.

ture. Il est reconnu que des territoires de montagnes, à présent inutiles, pourraient se couronner d'arbres et offriraient une exploitation plus facile que la plupart de nos forêts. Nous avons agité les projets de partage des bois de commune, et nous avons cru qu'il était plus prudent d'attendre les recherches de votre commission intermédiaire, et l'opinion de toutes les assemblées d'élection. Le compte des pépinières nous annonce une dépense annuelle de 11,200 liv. dont les résultats sont peu satisfaisants. Ces arbres élevés dans de bons terrains, peu recherchés des cultivateurs pauvres, finissent par tomber dans les mains des riches, se gâter en route, et périr dans le terrain médiocre où ils sont transplantés. Nous vous proposons : 1° de supprimer les places de directeur et inspecteur qui coûtent 1,800 liv., et que votre surveillance rend superflues ; 2° de diviser le plus qu'il sera possible les pépinières dans les élections, en adaptant les terrains et les arbres au sol de chaque canton ; 3° de charger votre commission intermédiaire d'en régler le régime ; 4° d'accorder, gratuitement et tour à tour, les arbres aux municipalités qui les distribueront aux propriétaires pauvres, à la charge de rendre compte des plantations à l'assemblée d'élection ; 5° de porter à 6 sous le prix des arbres que vous permettriez de vendre aux particuliers aisés, afin de diminuer les frais de l'établissement ; 6° de ne pas différer l'emploi d'un grand nombre de mûriers prêts à être distribués, et qui occupent beaucoup d'espace.

Les droits sur les manufactures de papier sont abonnés, mais elles ne souffrent pas moins de l'impôt sur la consommation, qui se perçoit d'après la grandeur, sans distinction de qualité, et monte, pour le papier d'Auvergne, à vingt-cinq pour cent de la valeur. La quincaillerie n'est pas moins découragée par les droits qui se perçoivent sur les matières premières ; il se consomme à Thiers cinquante mille quintaux de quincaillerie qui n'échappent pas aux barrières de Gannat ni de Vichy, et dont la plus grande partie avait déjà payé à différentes douanes, telles que celles d'Ingrande, les droits d'*entrée, de subvention, d'abord, de consommation, de prévôté, de concédés, d'officiers et signature de parisis d'iceux, de domaine d'Occident, de jauge et courtage, d'acquit et de formule.* Rendons grâces, Messieurs, à la bonté du roi, qui s'occupe de briser ces entraves !

S'il est nécessaire, Messieurs, que les dépositaires de votre confiance cherchent à propager vos principes, à vous procurer des renseignements, à profiter des travaux et des conseils des autres assemblées, à répandre par l'impression les connaissances utiles, vous sentirez que cette communication si essentielle est presque anéantie par le misérable état des postes. La poste aux chevaux est presque abattue dans toute l'Auvergne, et en attendant qu'elle se relève par l'ouverture des routes au midi de la province, nous croyons qu'il est très-intéressant de rétablir la ligne des maîtres de poste, en les encourageant, non par ces priviléges dont vous connaissez, Messieurs, tous les inconvénients, mais par des gratifications plus utiles à ceux qui les reçoivent, et plus justement réparties entre ceux qui doivent y contribuer.

Peut-être eût-il convenu de terminer ce rapport par un aperçu des canaux proposés en différents temps; les uns pour réunir les eaux éparses entre l'Allier et quelques-unes de nos villes, d'autres pour tenter une navigation, bien difficile sans doute, au milieu des montagnes de la Haute-Auvergne; mais ces projets ne nous sont pas assez connus pour que nous fixions sur eux l'attention de l'assemblée.

Telles sont, Messieurs, les vues que le bureau d'agriculture et de commerce a l'honneur de vous offrir. »

L'assemblée a pris le même jour un arrêté conforme aux observations du rapport.

---

6 décembre.

« Après avoir parcouru le cercle de vos travaux, vous nous avez chargés d'en préparer le salaire, et vos dernières délibérations sont consacrées à des projets de bienfaisance. Si les vœux paternels du roi, si les nôtres étaient remplis, Messieurs, le peuple cesserait bientôt de regarder la population comme une multiplication de victimes; mais nous ne pouvons encore lui présenter qu'un espoir lointain, et la misère qui l'accable, la faim qui le presse, tout le dégoûte de transmettre une existence toujours malheureuse, et trop souvent humiliée; hâtons-nous du moins d'encourager les triomphes de la nature sur ce sentiment stérile de ses maux, et cherchons en même temps à garantir l'enfance des premiers dangers qui la menacent.

Une ordonnance de Louis XIV, en 1666, exempte de tout impôt le père de douze enfants vivants ou morts au service de l'État. Nous adoptons le vœu de l'élection d'Aurillac en vous proposant d'en solliciter le renouvellement et l'exécution [1].....

De tous les objets qui vous sont présentés, Messieurs, le plus intéressant, le plus vaste, le plus difficile, est sans contredit la destruction de la mendicité : depuis longtemps, le gouvernement, les assemblées nationales, les cours souveraines, les sociétés savantes et littéraires, ont fait de vains efforts pour rendre à l'État ces membres parasites. Vous savez que leur nombre effrayant est sans cesse augmenté par ces cultivateurs que la misère a chassés de leurs foyers; et comment fixer les vagabonds dans des villages où le travail du propriétaire enlevé par l'impôt ne suffit pas à sa subsistance? Nous sentons cependant que, s'il est un moyen d'opérer ce prodige, on le trouvera dans cette heureuse organisation de nos assemblées, qui, en répandant graduellement les bons principes et les projets utiles, et ramenant à nous toutes les lumières par la même hiérarchie, réunit dans leur perfection tous les avantages d'une disposition générale, d'une surveillance particulière et d'une exécution locale. Mais c'est la mendicité, Messieurs, et non pas les mendiants que vous devez détruire. Il ne s'agit pas d'éviter leur importunité, mais de les

[1] Suit un projet de créer un cours dans les hôpitaux de la province pour les sages-femmes de la campagne, et des emplois d'inoculateurs ambulants pour mettre un terme aux ravages de la petite vérole.

soustraire au besoin, et nous n'avons le droit de leur interdire ce triste métier que lorsque nous leur aurons assuré d'autres ressources. Il est plus facile d'indiquer le but, que d'en tracer le chemin. On sait qu'il faudrait attacher chaque pauvre à son village par un travail proportionné à ses forces; fournir à la nourriture des vieillards et des infirmes, et se convaincre assez que tout mendiant a de quoi vivre pour oser lui refuser des secours. Votre commission intermédiaire, les assemblées d'élection, les municipalités, doivent toutes concourir à ce grand ouvrage; il sera facilité par les vues que vous avez adoptées sur l'établissement de quelques manufactures, et nous déposons ici le compte rendu, par une association de charité de la ville de Beaumont-le-Vicomte, dans le Maine, qui démontre par l'expérience, mieux que nous le pourrions par des raisonnements, à quel point de faibles moyens, soutenus par une charité active et éclairée, peuvent régénérer l'industrie et soulager la misère.

L'administration des prisons et même des hôpitaux et des enfants-trouvés ne vous est pas directement confiée; mais la bienfaisance est un patrimoine public, et quand il s'agit de l'humanité souffrante, tous les hommes sont en communauté.

Nous savons, Messieurs, que les directeurs de ces établissements auront autant d'empressement à éclairer votre sollicitude, que vous en aurez vous-même à vous unir à leurs demandes auprès du gouvernement.

Les Mémoires du bureau de l'impôt et de l'élection de Saint-Flour, vous ont rendu compte des causes et des effets de l'émigration dont le temps seul peut amener graduellement le remède. Le même bureau vous a fait sentir l'inutilité et la surcharge de l'établissement actuel des milices, et nous nous en remettrons d'autant plus à votre commission intermédiaire, pour réunir les renseignements particuliers à la province, que nous savons que ce grand objet a été traité dans d'autres assemblées sous un point de vue général et d'une manière aussi savante que détaillée.

En soumettant ces idées à votre examen, le bureau du bien public regrette de n'avoir pu les multiplier au gré de son zèle et de votre patriotisme; il espère que les différentes élections, les municipalités, les bons citoyens, les amis de l'humanité, regardant tous votre assemblée comme le centre où doivent se réunir les projets utiles pour répandre ensuite leur influence vivifiante sur toutes les classes de la société, et particulièrement sur celle du pauvre, s'empresseront de nous mettre à portée de faire éprouver de plus en plus à nos compatriotes l'utilité de nos assemblées, et à notre souverain, la douce satisfaction de les avoir établies. »

L'assemblée a pris un arrêté conforme à ces observations.

II

M. Lucas-Montigny, éditeur des *Mémoires de Mirabeau,* déclare que la note suivante a été écrite entre le 10 et le 20 octobre 1789, à une époque où l'on ignorait encore que la difficulté des subsistances cesserait après l'installation du roi à Paris; il ajoute qu'il ne possède pas l'original de cette note écrite de la main de Mirabeau, mais que le général Lafayette l'a reconnue sur la minute informe qui lui a été présentée. Cette déclaration est conforme à nos souvenirs.

(*Note des Éditeurs.*)

« Il est un homme dans l'État qui, par sa position, est en butte à tous les événements; qui ne peut pas même compenser les revers avec les succès; et qui, en quelque sorte, est garant du repos, on peut même dire du salut public, ce qui comprend tout à la fois les subsistances, les finances, l'obéissance de l'armée et la paix des provinces.

Quel est cet homme? C'est M. de Lafayette.

Quels sont ses moyens? Une portion de la force publique qu'il tient dans ses mains, et son influence sur tous les ressorts du pouvoir exécutif.

Cette force publique dont il dispose est un obstacle comme un moyen, elle serait impuissante si les subsistances manquaient, elle se tournerait même alors contre son chef; cela est évident. M. de Lafayette doit donc répondre des subsistances, et en répondre aujourd'hui, demain, chaque jour, et à chaque instant.

Quels sont ses moyens pour répondre des subsistances? Presque aucun dans ce moment. A cet égard, il est incontestable que l'action de la commune de Paris ne suffit pas; que l'action de la force publique, même dans un rayon de quinze lieues, ne suffit pas non plus; il faut donc le concours d'une autre force et de tous les agents de l'autorité. Or, tant que M. de Lafayette n'aura pas un ministère à lui, il ne pourra pas compter sur ce concours.

La force publique dont le même homme dispose ne serait bientôt qu'un embarrassant fardeau sans les finances. Or, il est évident qu'elles vont être taries dans l'instant même où des besoins de toute espèce exigeraient l'abondance.

Quels sont les moyens de M. de Lafayette pour pourvoir aux finances? Aucun, si les ministres actuels ne veulent pas le servir, et presque aucun, même en supposant que leurs intentions ne puissent pas, ce que je pense, lui être contraires. Le temps approche où de petits moyens ne suffiront plus à de grandes choses. Il faut donc, sous ce nouvel aspect, que M. de Lafayette ait un ministère qui puisse entrer parfaitement dans ses vues, et coïncider avec lui par tous les points et sous tous les rapports.

La force publique qui est dans ses mains peut encore devenir très-impuissante, si les chefs de l'armée refusent d'obéir, si les provinces se divisent, s'isolent et se démembrent, d'abord d'intention et ensuite à force ouverte. Des symptômes inquiétants sont déjà connus; la Bretagne court aux armes; un chef ambitieux, jaloux et ennemi personnel, menace aux frontières [1]; un autre chef méconnait les ordres du roi; une province dont la fierté est à redouter [2] convoque également ses états et paraît vacillante.

[1] M. de Bouillé.

[2] Le Dauphiné.

Quels sont les moyens de M. de Lafayette pour prévenir cette imminente dissolution? Presque aucun, car sa portion de force ne peut rien à cela. Ici l'unité de conseil, l'unité d'action et la coalition de tous les genres de pouvoir peuvent seuls quelque chose. Mais si M. de Lafayette n'a pas un ministère à lui, comment pourrait-il opérer cette réunion de tant d'efforts?

Le second moyen de M. de Lafayette est son influence.

Mais toute influence est nulle lorsqu'il s'agit de subsistances et de finances. L'éloquence, les vertus, l'opinion publique ne donnent pas de pain si l'on manque de blé, et ne donnent pas de l'argent sans plan de finances.

L'influence est un moyen très-actif pour calmer et retenir les provinces; mais elle a besoin d'être secondée. La foi à un seul homme est un don du ciel; il ne faut pas y compter. A quoi donc doit servir utilement l'influence de M. de Lafayette? A se donner des ministres à lui, qui s'associent à ses intentions patriotiques comme à sa gloire; qui n'impriment pas un mouvement inverse aux roues de la même machine; qui ne le découragent pas par l'inaction, et ne l'effrayent point par des plans contraires à ses vues; qui enfin, fidèles tout à la fois aux intérêts populaires comme aux intérêts monarchiques, à l'union politique comme à l'amitié personnelle, ne séparent pas leur tête de la sienne, soit qu'il faille la porter sous le dais du triomphe ou sur l'échafaud.

Maintenant, seconde question : Le temps presse-t-il? *Dans trois jours*, dit-on, *dans quinze jours*, *dans deux mois!* Il s'agit de savoir si les circonstances les plus impérieuses ne font pas une autre réponse.

Dans deux mois l'État est perdu ou sauvé sans retour. Si à présent on n'a pas besoin d'auxiliaires, si l'on peut s'en passer aujourd'hui, ou ils ne voudraient rien accepter dans deux mois, ou l'on s'en passerait bien mieux encore. *Dans quinze jours*... On ne pense donc pas qu'un incendie fait de terribles progrès dans quinze jours! C'est aujourd'hui, c'est à chaque instant qu'il faut délibérer; il est impossible, d'ici à quinze jours, de ne pas faire une foule de démarches décisives; c'est pour demain qu'il faut des subsistances, et non pas seulement dans quinze jours; c'est aujourd'hui que l'on doit s'occuper des finances, parce que dans ce genre il faut s'attendre à mille obstacles, à mille délais imprévus; l'état des provinces ne s'accommode pas non plus de ces lenteurs, et l'on ne dit pas à un malade à l'agonie qu'on s'occupera de sa guérison dans quinze jours.

Trois jours... C'est encore beaucoup, non pour la bonne foi, mais pour l'intrigue. Le meilleur général peut se proposer de ne donner bataille que dans trois jours, et être forcé de l'accepter dans quelques heures; car il est à peu près démontré qu'en tout genre, les combinaisons sont inépuisables. Or, dans ce moment, des combinaisons de toute espèce se heurtent en tout sens; elles se multiplient les unes par les autres; elles exigent cette réunion d'efforts par laquelle il faut donc commencer.

Mais l'homme qu'il est utile de conserver [1] quittera, dit-on, dans deux mois. S'il devait quitter après des maux sans remède, il serait préférable, puisque l'État vaut mieux qu'un seul homme, qu'il quittât dans un temps où il est encore possible de tout sauver.

Sa retraite est sans doute un péril de plus, mais, en écartant ce péril, on ne prévient pas pour cela tous les autres; et j'aimerais encore mieux parer à dix événements que de succomber à neuf, pour n'avoir pas osé en craindre dix.

Mais non, il faut qu'il reste et qu'il ajoute à sa gloire de n'avoir pas même écouté son cœur lorsqu'il s'agissait du bien public. Tout d'ailleurs si M. de Lafayette devient le chef, ne sera-t-il pas censé son ouvrage? »

III

NOTE DE MIRABEAU [2].

Si l'on entend par ce mot de *parti* une coalition systématique d'hommes qui, d'accord sur les bases principales, se tolèrent et même s'appuient réciproquement dans toutes les choses de détail et marchent solidairement et fidèlement à un même but, il n'y a de *parti* ni dans l'assemblée, ni dans la nation.

Si l'on entend par ce mot *parti* les amis ou les ennemis de la révolution, on se tromperait de n'en compter que deux; il en est *quatre :*

Ceux qui veulent la révolution sans bornes et sans mesure, faute d'instruction et de principes, et qui transportent dans la constitution toutes les méfiances nées d'un ordre de choses sans constitution;

Ceux qui, sans bonne foi comme sans esprit, croient ou feignent de croire au rétablissement de l'ancien système;

Ceux qui ne voulaient pas de révolution, mais qui aujourd'hui comprennent qu'elle est faite, et veulent de bonne foi la circonscrire et la consolider;

Ceux enfin, qui ont toujours voulu la révolution, mais sans être envieux du temps, et en désirant de la mesure, des dégradations et une hiérarchie pour l'intérêt même de la liberté.

Cette dernière classe gouverne, à la fois, les opinions et les affaires, du moins si la décomposition générale ne range pas ses vœux et ses projets parmi les nombreux rêves des gens de bien. Elle peut aisément se coaliser avec la précédente, mais il n'existe plus de point central.

[1] M. Necker.

[2] Quand une pièce de quelque importance historique se trouve parmi les papiers du général Lafayette et à l'appui de ses souvenirs, elle a pour nous une double autorité qui nous fait un devoir de la publier. Le général Lafayette a réuni lui-même l'écrit suivant à quelques notes de sa main sur Mirabeau. Aucune remarque particulière ne l'accompagne, et nous le donnons avec une rigoureuse exactitude, puisqu'il est conforme à une affirmation de la page 291 de ce volume, au sujet des relations de Mirabeau avec le frère de Louis XVI.

Nous ajouterons, sans exprimer une opinion personnelle, qu'une partie seulement de cet écrit a été publiée dans des Mémoires sur Mirabeau par Peuchet (t. IV, p. 5), et que selon cet éditeur le projet qu'on va lire aurait été remis à M. de Montmorin dans les premiers jours de janvier 1790.

Tous les liens de l'opinion sont dissous; elle ne sait plus où se rallier. Les excès des ministres ont travaillé si longtemps à démonarchiser les Français, qu'ils y sont parvenus. Pour pallier tous les manques de respect, toutes les indécences de l'indiscipline, et toutes les orgies de la licence, on isole de la cause de l'autorité royale l'individu du monarque, et au moyen de cette fiction, l'autorité royale, et la monarchie avec elle, sont en péril, et le roi lui-même n'est pas en sûreté, du moins en tant que les complots des factieux ou de leurs amis d'une part, l'emportement puéril et l'ignorance du parti aristocratique de l'autre, et enfin l'inexpérience indocile de l'assemblée, peuvent compromettre cette précieuse sûreté dans des circonstances si difficiles et au sein d'une capitale oisive, misérable et enivrée d'une sorte de fanatisme. Mais dans toute société où il y a des restes d'organisation, on trouve toujours une grande ressource : c'est que les gens qui ont quelque chose à perdre ou à conserver sont de beaucoup les plus nombreux, et cette ressource a chez nous un puissant auxiliaire; c'est notre mobilité prodigieuse, mère de cette impatience corrosive qui fait que jusqu'ici il n'y a eu en France ni mal ni bien durable, disposition toute particulière à notre nation qui ne changera que par la lente influence de l'instruction et d'un bon système d'éducation publique.

Profitons de l'inquiétude des honnêtes gens et de l'amour des nouveautés. On se sépare du roi parce que l'on voit qu'il s'abandonne lui-même, que ses ministres ne pensent qu'à eux et à échapper comme ils pourront à l'agonie générale sans mort violente, et que l'autorité royale, trop faible pour lutter contre l'anarchie, paraît les favoriser pour se ressaisir d'une plénitude de prétentions et de prérogatives que l'on sent très-bien qu'elle ne recouvrera jamais.

Que le roi s'annonce de bonne foi pour adhérer à la révolution, à la seule condition d'en être le chef et le modérateur; qu'il oppose à l'égoïsme de ses ministres un représentant de sa famille dispersée, qui ne soit pas lui, parce que son métier de roi est et doit être exclusif de l'esprit de famille, mais qui soit tout à la fois la caution de cette famille, et en quelque sorte son otage et l'organe non ministériel de la volonté du chef de la nation; aussitôt l'on verra la confiance ou du moins l'espoir renaître, le goût de la monarchie reparaître et les partis qui veulent de bonne foi que l'empire français ne se décompose pas ou ne devienne pas, pour un demi-siècle, l'arène des jeux sanglants de quelques ambitieux subalternes, ou de quelques démagogues insensés, se rallier autour du Bourbon devenu le conseil du roi et le chef des amis de l'autorité royale, régler et subjuguer l'opinion et dompter les factieux. Le choix de ce Bourbon est indiqué, non-seulement par la nature, mais par la nécessité des choses, puisque tous les princes du sang, excepté un seul, sont en conspiration réelle ou présumée, et regardés comme les ennemis de la nation si universellement, qu'il est douteux qu'ils puissent être sauvés par l'avénement de *Monsieur*, mais qu'il est certain qu'ils ne peuvent l'être que par là.

Pour peu que cet avénement tarde, il ne paraîtra plus qu'une intrigue, tandis que, lié à l'événement où *Monsieur* a eu le courage de placer dans son discours populaire le roi à la tête de la révolution, il aurait l'incalculable avantage d'être l'adhésion du roi, et en réchauffant toutes ses ressources dans l'opinion, les seules sur lesquelles il puisse compter, de lui préparer des moyens de renouveler sans secousse et sans difficulté son conseil, qui n'est aujourd'hui que le plus embarrassant de ses bagages et la première maladie de l'État.

IV

LETTRE DU ROI AU GÉNÉRAL LAFAYETTE[1].

29 juin 1790.

Nous avons une entière confiance en vous; mais vous êtes tellement absorbé par les devoirs de votre place qui nous est utile, qu'il est impossible que vous puissiez suffire à tout. Il faut donc se servir d'un homme qui ait du talent, de l'activité, et qui puisse suppléer à ce que, faute de temps, vous ne pouvez pas faire. Nous sommes fortement persuadés que Mirabeau est celui qui conviendrait le mieux par sa force, ses talents et l'habitude qu'il a de manier les affaires dans l'assemblée. Nous désirons en conséquence et exigeons du zèle et de l'attachement de M. de Lafayette, qu'il se prête à se concerter avec Mirabeau sur les objets qui intéressent le bien de l'État, celui de mon service et de ma personne.

V

COPIE D'UN TRAITÉ AVEC M. DE MIRABEAU[2].

1° Le roi donne à M. de Mirabeau la promesse d'une ambassade; cette promesse sera annoncée par *Monsieur* lui-même à M. de Mirabeau.

2° Le roi fera sur-le-champ, en attendant l'effet de cette promesse, un traitement particulier à M. de Mirabeau de cinquante mille livres par mois, lequel traitement durera au moins quatre mois.

M. de Mirabeau s'engage à aider le roi de ses lumières, de ses forces et de son éloquence dans ce qu'il jugera utile au bien de l'État et à l'intérêt du roi, deux choses que les bons citoyens regardent, sans contredit, comme inséparables; et dans le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendra de parler sur cet objet.

Approuvé : LOUIS.

Signé : LE COMTE DE MIRABEAU.

[1] (Armoire de fer n° 347.) Voyez la note du général Lafayette, sur cette lettre qui ne lui fut pas envoyée, p. 293 de ce volume.

[2] Nous avons trouvé la copie de ce traité sous la même enveloppe qui couvrait le Mémoire relatif à *Monsieur*, et nous ne pouvons que répéter ici les motifs qui nous décident à publier ces deux pièces. Voyez la note 2 de la page précédente.

Nota. L'original de cette pièce est écrit de la main de *Monsieur*, actuellement Louis XVIII.

VI

MÉMOIRE ÉCRIT PAR LAPORTE,

INTENDANT DE LA LISTE CIVILE.

Sans signature, daté du 13 mars, faisant mention d'une conversation avec Mirabeau. (Armoire de fer, n° 347.)

M. de Mirabeau a péroré fort longuement, et voici l'extrait de ce qu'il m'a dit :

« L'assemblée nationale est composée de trois classes d'hommes. La première, qui n'est guère que de trente, est de gens forcenés qui, sans avoir de but fixé, opinent et opineront toujours contre l'autorité royale et le retour de l'ordre.

La seconde est d'environ quatre-vingts personnes; celles-ci ont des principes plus monarchiques, mais sont peut-être trop imbues du premier système de la révolution.

La troisième classe est composée de gens qui n'ont pas d'opinion à eux, et qui suivent l'impulsion que leur donnent ceux qu'ils ont pris pour leurs guides, leurs oracles.

On voit par leur division que M. de Mirabeau compte pour rien le côté droit et qu'il n'entend parler que du parti de la majorité.

C'est, dit-il, l'assemblée qu'il faut travailler; la circonstance est favorable par les excès auxquels se porte la première classe.

Trois partis divisent aujourd'hui Paris :

Celui des aristocrates;

Celui de cinq ou six chefs jacobins [1] qui paraissent aujourd'hui réunis à la faction d'Orléans;

Celui de M. de Lafayette.

Rien sur le premier.

Le second n'est qu'atroce, et par son atrocité même, moins dangereux, il se perdra lui-même.

Il n'en est pas de même du troisième. Il est marqué par une suite de manœuvres qui prouvent un plan dont on ne s'écarte pas : celle du 28 février est d'une grande profondeur; il affecte l'attachement au roi et à la royauté; ces sentiments masquent le républicanisme. Enfin ce parti réunit la fausseté et l'intrigue aux grands moyens que les circonstances lui donnent. La position du roi est d'autant plus critique, que Sa Majesté est trahie par les trois cinquièmes des personnes qui l'approchent. Elle exige de la dissimulation, non celle à laquelle on accoutume ordinairement les princes, mais de la dissimulation en grand, qui, ôtant toute prise aux malveillants, acquit au roi et à la reine une grande popularité..... »

La conférence a fini par des protestations de dévouement : « Je suis porté, a-t-on dit, à servir le roi par attachement à sa personne, par attachement à la royauté, mais également pour mon propre intérêt. Si je ne sers pas utilement la monarchie, je serai à la fin de tout ceci dans le nombre des huit ou dix intrigants qui, ayant bouleversé le royaume, en deviendront l'exécration et auront une fin honteuse, quand ils auraient pendant un moment fait ou paru faire une grande fortune. J'ai à réparer des erreurs de jeunesse, une réputation peut-être injuste; je ne puis y parvenir, je ne puis me faire un nom que par de grands services. Il fallait peut-être une révolution; elle est faite, il faut détruire le mal qui en a été la suite; il faut rétablir l'ordre. La gloire sera grande pour ceux qui y coopéreront.

M. de Mirabeau a ajouté qu'il serait fâcheux que l'assemblée fût bientôt dissoute. Le moment n'est pas encore arrivé, mais il sera important de le saisir. »

[1] Il n'a pas prononcé le mot jacobin, il l'a seulement désigné.

LETTRE DE M. LE COMTE DE SAINT-PRIEST,

AMBASSADEUR DE FRANCE,

A M. DE LAFAYETTE.

Anvers, 26 septembre 1787.

J'ai reçu, mon cher marquis, votre aimable souvenir. Je mets à votre intérêt le plus grand prix et m'honore de votre estime. Mon ambassade n'a pas été loin, comme vous aurez su. Me voilà à Anvers; Dieu sait pour combien de temps. J'y suis arrivé pour apprendre l'arrivée des Prussiens à Utrecht, la veille. Trois mois plus tôt, j'aurais engagé à vous appeler; le corps de Givet se serait approché, et notre allié était à nous pour jamais. Il faudra en découdre à présent, et quarante mille hommes ne pourront pas ce que dix auraient fait sans se gêner. Ayez l'œil au guet si nos troupes marchent. Vous êtes désiré en Hollande, et nos mouvements peuvent y faire naître un parti. Ternant commande à Amsterdam, et servirait sous vous avec joie. Mais, si nous ne marchons pas, cette commission ne vaut rien pour vous. Je ne sais si la ville tiendra longtemps. Je voudrais de tout mon cœur obliger M. le comte de Potange; mais je suis surchargé. Si je trouve quelque jour un joint je vous le manderai. Mon avis est qu'on me laisse ici jusqu'à ce que notre parti se relève en Hollande; nous y sommes la bête noire des deux partis en ce moment, de l'un pour opposition, de l'autre pour l'avoir abandonné.

VII [2].

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. DELESSART AU ROI.

Vendredi à 5 heures du matin. (Mars 1792.)

Je me suis rendu ce soir entre dix et onze heures chez

[2] Voy. la pag. 441 de ce vol.

le ministre de la justice, comme j'avais eu l'honneur d'en prévenir le roi. J'y ai trouvé non-seulement M. de Bertrand et M. Tarbé, mais aussi M. Cahier. Presque aussitôt est arrivé M. de Lafayette. Il nous a dit qu'il aurait souhaité pouvoir concilier les ministres; que cela lui avait toujours paru très-difficile, attendu l'opposition subsistante entre M. de Narbonne et M. de Bertrand; mais qu'aujourd'hui, au point où les choses étaient portées, il ne pouvait plus s'en mêler. Il s'est fondé sur la publicité donnée aux lettres des généraux, et surtout la réponse que lui avait faite M. de Narbonne, et il a déclaré qu'il n'avait aucune part à cette publicité, qu'il n'y avait point donné son consentement, et qu'il n'en avait été instruit que par la lecture même du journal. Après cette explication, qui a été froide et courte, il s'est retiré...

VIII [1].

ORDRE DU GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

Au camp retranché de Maubeuge, le 26 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Le général de l'armée a reçu hier au soir et ce matin des adresses où les différents corps de toutes les armes expriment leur dévouement à la constitution, leur attachement pour lui, leur zèle à combattre les ennemis du dehors et les factieux du dedans.

Le général reconnaît dans ces démarches le patriotisme pur et inébranlable d'une armée qui, ayant juré de maintenir les principes de la déclaration des droits et de l'acte constitutionnel, est disposée à les défendre envers et contre tous. Il est profondément touché de l'amitié et de la confiance que les troupes lui témoignent, et sent combien les derniers désordres que des perturbateurs ont excités dans la capitale, doivent indigner tous les vrais amis de la liberté, tous ceux qui, dans le roi des Français, reconnaissent un pouvoir établi par la constitution et nécessaire à sa défense.

Mais en même temps que le général partage les sentiments de l'armée, il craindrait que les démarches collectives d'une force essentiellement obéissante, que les offres énergiques des troupes particulièrement destinées à la défense des frontières, ne fussent traîtreusement interprétées par nos ennemis cachés ou publics. Il suffit, quant à présent, à l'assemblée nationale, au roi, et à toutes les autorités constituées, d'être convaincus des sentiments constitutionnels des troupes; il doit suffire aux troupes de compter sur le patriotisme, sur la loyauté de leurs frères d'armes de la garde nationale parisienne qui saura triompher de tous les obstacles, de toutes les trahisons dont on l'environne.

Quelque soigneux que soit le général d'éviter pour l'armée jusqu'à la moindre apparence d'un reproche, il lui promet que dans toutes les démarches *personnelles* qui pourront contribuer au succès de notre cause et au maintien de la constitution, il bravera seul, avec constance et avec dévouement, toutes les calomnies comme tous les dangers.

ORDRE DU 26 AU SOIR.

Au camp retranché de Maubeuge, le 26 juin 1792, l'an 4 de la liberté.

Le général a cru devoir mettre des bornes à l'expression des sentiments de l'armée, qui ne sont qu'un témoignage de plus de son dévouement à la constitution, de son respect pour les autorités constituées, mais dont la manifestation collective ou trop vivement prononcée aurait pu donner des armes à la malveillance.

Mais plus le général d'armée a été sévère sur les principes qui conviennent à la force armée d'un peuple libre, et par conséquent soumis aux lois, plus il se croit personnellement obligé à dire, en sa qualité de citoyen, tout ce que les troupes sentent en commun avec lui.

C'est pour remplir ces devoirs envers la patrie, ses braves compagnons d'armes, et lui-même, qu'après avoir pris, d'après ses conventions avec M. le maréchal Luckner, les mesures qui mettent l'armée à l'abri de toute atteinte, il va, dans une course rapide, exprimer à l'assemblée nationale et au roi les sentiments de tout bon Français, et demander en même temps qu'on pourvoie aux différents besoins des troupes.

Le général ordonne le maintien de la plus exacte discipline et espère à son retour ne recevoir que des comptes satisfaisants. — M. d'Angest, maréchal de camp, prendra le commandement.

Le général d'armée répète que son intention et son vœu sont de revenir sur-le-champ.

Le général d'armée, LAFAYETTE.

IX [2].

SUR LA VIE ET LES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ [3].

(A PARIS, CHEZ BAUDOUIN, 1822.)

« Le 12 juillet 1792, dit M. Dumouriez, le duc de Saxe-» Teschen avait pris le parti de venir envahir le terri-» toire français, et s'était campé à Bavay [4]. » — Il y a plus que de l'inexactitude à qualifier d'invasion du territoire français un campement de l'ennemi sur l'extrême frontière.

« En arrivant à Sedan, le 28 août 1792 au matin, il » (M. Dumouriez) trouva le mal beaucoup plus grand » qu'on ne le lui avait dépeint. L'armée était partagée » en deux corps : l'avant-garde, de six mille hommes de

[1] Voy. la pag. 438 de ce vol.

[2] Voy. les pag. 455, 456, 474 de ce vol.

[3] Les notes du général Lafayette, que nous publions ici, ont été écrites sur un ouvrage dont le général Dumouriez lui-même est l'auteur.

[4] Vie de Dumouriez, tom. II, liv. V, chap. III, pag. 354.

» troupes choisies, occupait sur la rive droite de la » Meuse, et sur les hauteurs de Vau, un camp qui aurait » exigé quarante mille hommes. Le corps d'armée, com- » posé de dix-sept mille hommes, était campé à trois » lieues en arrière sur les hauteurs qui dominent Sedan. » Ce camp ne vaut rien [1]. » Il en aurait peu coûté à M. Dumouriez de dire ce qu'il n'a pu ignorer, que cette disposition des troupes n'était point celle dans laquelle Lafayette les avait laissées en partant; mais qu'au lieu de les disperser et de les affaiblir, il avait réuni au corps d'armée l'avant-garde et la réserve qui en étaient séparées, et qu'il avait placé le tout ensemble dans le camp de Vau, qui, naturellement très-bon, et, quoi qu'en dise M. Dumouriez, très-susceptible d'être bien défendu avec vingt-cinq mille hommes, avait été encore très-renforcé par des ouvrages et des batteries. Un témoignage irrécusable des soins que l'on avait pris pour mettre cette position dans l'état le plus respectable, est consigné dans une lettre du colonel Lafitte, mort en 1793 ou 1794, à Bureaux de Pusy; ces deux officiers étaient en ce moment les deux seuls ingénieurs attachés à l'armée de Lafayette et se partageaient tous les travaux. On verrait par les précautions nombreuses dont il est fait mention dans la lettre du colonel Lafitte, que jusqu'aux 13 et 14 août, rien n'avait été négligé pour la défense du camp de Vau. — « Certainement si du 22 au 28 août, le duc de Brunswick avait » poussé seulement un corps de dix mille hommes sur » Sedan, cette armée se serait dispersée dans les places » ou aurait fui jusqu'à Paris [2]. » — M. Dumouriez ignore sans doute, que le commandant du poste autrichien qui arrêta Lafayette en donna sur-le-champ avis au général Clairfait, que celui-ci envoya reconnaître la position de l'armée française, et qu'il ne jugea pas à propos de courir les risques d'une attaque.

« Lafayette avait abandonné son camp, le 21 août » 1792, avec presque tous ses officiers généraux et son » état-major; il ne restait de cette armée que trois ma- » réchaux de camp, Ligneville, Dangest et Dietmann. » Outre les généraux et l'état-major, presque tous les » colonels et lieutenants-colonels étaient partis [3]. » — Lafayette partit le 19 et non pas le 21 août. A cette époque, il y avait à son armée deux lieutenants généraux et neuf maréchaux de camp. Des deux lieutenants généraux, l'un, Lastic, resta, et l'autre, Leveneur, qui s'était d'abord retiré dans l'intérieur, rejoignit l'armée quelque temps après. Trois maréchaux de camp, Dangest, Dietmann et Ligneville, restèrent; Lallemand quitta la France, et, forcé de passer par Luxembourg, un émigré y insulta la cocarde qu'il portait; il lui fit mettre l'épée à la main, fut blessé et après sa guérison se retira en Suisse. Duroure s'informa de la route qu'avait prise Lafayette et vint le rejoindre à Rochefort. Alexandre Lameth n'était point de ce corps d'armée. Employé au camp de Maubeuge sous La Noue, il avait cru, depuis le 10 août, devoir s'éloigner de cette ville où il avait remarqué de violents symptômes de révolte qui lui donnèrent des craintes pour sa sûreté. Il arriva le 13 ou le 14 auprès de Lafayette qui le plaça à Mézières; dans la nuit du 18 au 19 août, il fut obligé de se soustraire à la poursuite de deux gendarmes et vint à l'insu de Lafayette, le rejoindre à Bouillon. Ainsi, le général d'armée n'avait confié à aucun de ces trois officiers généraux l'intention où il était de se retirer; sa réunion à deux d'entre eux ne fut point l'effet de sa volonté, et les seuls qu'il se soit associés furent Latour-Maubourg et Laumoy. Il n'avait avec lui que deux officiers attachés à l'état-major de l'armée; encore l'un était-il le maréchal de camp Laumoy, déjà cité; tous ses autres compagnons étaient ses aides de camp ou des officiers qui, lui étant personnellement attachés par une intime conformité de principes, auraient été sacrifiés s'ils ne l'eussent pas suivi. Nous ne saurions dire quel fut le nombre des officiers supérieurs qui, à l'époque du 10 août, se retirèrent de l'armée; mais il est certain que Lafayette n'emmena, outre les deux officiers généraux dont nous venons de parler, que trois officiers supérieurs ayant troupes : Sicard, colonel du 43e régiment d'infanterie; c'était lui qui avait été chargé de la garde des trois commissaires de l'assemblée; ses deux lieutenants-colonels restèrent; Victor Latour-Maubourg, colonel du 3e régiment de chasseurs à cheval, et Cadignan, lieutenant-colonel du 12e régiment de dragons; tous les autres officiers supérieurs de ces deux corps restèrent également.

M. Dumouriez dit *d'un mémoire militaire* qu'il avait composé pour les jacobins, « que cet écrit fit le » seul effet qu'il en avait désiré, c'était de faire tomber » l'avis de l'élection par les soldats. Le comité militaire » de l'assemblée en adopta les principes; mais pour » faire du nouveau, il composa une formule de serment » ridicule, qui fit une scission parmi les officiers, en fit » quitter plusieurs, et rendit ceux qui restaient de très- » mauvais serviteurs de la constitution [4]. » — Le comité militaire de l'assemblée constituante fut unanime dans l'avis qu'il ne fallait point licencier les officiers de l'armée, et encore moins en faire élire d'autres par les soldats. Plusieurs membres de ce comité, MM. Émery, Crillon, Rostaing, Bureaux de Pusy, Bouthillier, Thiboutot, ne connaissaient point le Mémoire de M. Dumouriez; d'autres, tels que MM. Noailles Lameth, Menou, Beauharnais, Broglie, n'avaient pas besoin des jacobins pour rejeter des mesures anarchiques; il est donc fort peu probable que le Mémoire dont il s'agit ait décidé l'opinion du comité militaire. Quant à la formule du serment, *imaginée pour faire du nouveau,* elle ne fut défendue dans le comité militaire que par un seul de ses membres, non militaire, mais Chabroud la fit passer dans le grand comité composé des cinq comités réunis. Elle était mauvaise; mais elle n'occasionna pas de scission, car on ne l'envoya point aux troupes. Cette formule, en effet, adoptée peu de jours avant le départ du roi, devint inutile lorsqu'à l'occasion de ce dernier événement, on demanda à l'armée un nouveau serment.

« Lafayette avait eu l'imprudente vanité de se faire » donner le cordon rouge [5]. » On ne sait quel peut

[1] Vie de Dumouriez, chap. v, pag. 382.
[2] Vie de Dumouriez, page 382.
[3] Vie de Dumouriez, tom. II, liv. v, pag. 378.
[4] Vie de Dumouriez, tom. II, liv. III, pag. 105 et 106.
[5] Vie de Dumouriez, tome II, liv. IV, chap. I, page 202.

être le but de cette assertion contre laquelle il est si facile d'invoquer le témoignage de plus d'un million de Français.

Lorsque la guerre eut été déclarée, malgré les promesses de M. Dumouriez de ne rien faire pour accélérer cette rupture, et d'attendre le moment où les troupes seraient prêtes, on convint qu'on réunirait sous Lafayette cinquante mille hommes; celui-ci demanda qu'on les rassemblât à Givet; M. Dumouriez, composant sur cette proposition, dit qu'il y aurait à Givet trente mille hommes de l'armée de Lafayette, et que celui-ci serait joint par vingt mille hommes de l'armée de Rochambeau, détachés sous les ordres de Biron. Lafayette avait le projet de prendre les Pays-Bas à revers. « Le plan était bon, dit M. Dumouriez, et il croyait bien que Lafayette aurait pu réussir [1]. » Il laissa espérer à Lafayette que ce plan s'exécuterait, et « c'était sans le tromper [2]. Lafayette dissimula son ressentiment [3]; » on ne devine pas quel en pouvait être l'objet; mais on voit que Lafayette « fut de bonne foi jusqu'après le mauvais succès [4]; » c'est-à-dire que tous les manques de paroles et tous les mauvais procédés qu'il essuya ne l'empêchèrent pas de concourir de son mieux aux innovations que le ministre introduisit dans les plans arrêtés, sans l'en prévenir, et qu'il *ne se déclara hautement* que lorsqu'il vit la chose publique compromise.

Lafayette est accusé par Dumouriez d'avoir voulu enlever à Rochambeau le commandement de l'expédition des Pays-Bas [5]. La vérité est que, sous le ministre Narbonne, Rochambeau lui-même avait déclaré que cette expédition devait être confiée à Lafayette. Quant à Luckner, très-satisfait alors de son commandement d'Alsace, et tout occupé d'arranger avec Dietrich l'invasion de Mayence, que Custine a exécutée depuis, il ne songeait guère à se plaindre de ne pas commander l'expédition des Pays-Bas.

M. Dumouriez n'a jamais compté sérieusement que Lafayette dût prendre le château de Namur, car il lui avait mandé de *l'insulter en passant,* et de se porter ensuite sur Liége. Il est vrai qu'ailleurs il lui dit que le château de Namur est une mauvaise place, et que si elle s'avise de tenir, il faudra *la bombarder*. Il n'y avait à cela qu'une difficulté; c'est que Lafayette avait reçu l'ordre spécial de marcher à la légère, et de ne mener avec lui d'autre artillerie que les pièces de bataillon. Il est vrai aussi que M. Dumouriez lui avait promis que la moitié de la garnison de Namur était prête à déserter; et il y avait, dans la correspondance du général avec le ministre, une lettre de celui-ci, uniquement destinée à lui recommander de faire jouer à la musique l'air : *Voyage qui voudra,* etc. C'était le signal auquel le régiment de Wiersey devait faire sauter les murailles de la ville.

L'échec de Biron était d'autant moins *un motif* pour pousser l'entreprise sur Namur, qu'aussitôt que les ministres furent informés de la déroute de Mons, ils expédièrent un courrier à Lafayette pour lui défendre d'aller en avant [6] et, par une lettre subséquente, ils se félicitèrent de ce que le premier courrier l'avait encore trouvé à Givet; ils lui avaient mandé de laisser les choses *in statu quo*, ce qui explique pourquoi le reste de ses troupes fut laissé en cantonnement dans les évêchés, sur la frontière où il s'était toujours attendu à voir les ennemis tenter leur invasion.

M. Dumouriez dit que *Biron n'était pas un grand militaire.* Pourquoi, immédiatement après cette expédition, lui manda-t-il qu'il voulait lui faire donner l'armée de Lafayette? Ce fait a été connu par l'imprudence de Biron à qui le général Berthier, ami de Lafayette, remit la lettre où Dumouriez annonçait son intention.

« La situation où s'est trouvé M. Dumouriez à son entrée en campagne dans les Pays-Bas [7], » est précisément celle que Lafayette aurait désirée pour lui-même; mais alors M. Dumouriez y mit obstacle.

Ce fut sur la demande expresse de Rochambeau que Lafayette avait envoyé vers Philippeville un petit corps, qui, attaqué par des troupes trois fois plus nombreuses, fit sa retraite en bon ordre sous le canon de la place, avec perte d'une soixantaine d'hommes [8]. Lafayette se porta sur Maubeuge parce qu'à la conférence de Valenciennes, entre Rochambeau, Luckner et lui, il fut convenu que Luckner, qui avait déjà pris le commandement de l'armée du nord, attaquerait la Flandre maritime. Ainsi, l'on voit combien il est ridicule de présenter la marche de Lafayette vers Maubeuge comme un des motifs qui fit donner à Luckner l'armée du Nord. Lafayette n'a point mis M. Dumouriez dans le cas de lui refuser ce commandement, car il ne l'a jamais demandé.

C'était pour faciliter l'expédition de Luckner, que Lafayette s'était prêté à sa demande, en venant garnir le camp de Maubeuge; bien loin d'avoir contribué à la retraite du maréchal, il en fut surpris et fâché. Lafayette ne se mêlait pas des opérations de Luckner, et les seules relations qu'il ait eues avec lui, dans ce genre, se réduisirent à convenir ensemble, dans la conférence de Valenciennes, de l'attaque de la Flandre autrichienne, et, après l'abandon de cette expédition par Luckner, à lui proposer sur Mons une attaque combinée qu'il refusa.

Luckner ne pouvait pas accuser le *ministère de témérité* [9] dans le projet d'attaque sur la Flandre maritime, puisque ce projet n'était point du ministère, mais de Rochambeau, qui le proposa à Valenciennes; Luckner y applaudit, et se chargea de l'exécuter, tandis que Lafayette, au camp de Maubeuge, devait contenir les impériaux sous Mons.

« Au moment où chacun aurait dû rester à son poste,
» pour défendre la partie des frontières qu'il avait re-
» connue, avec les troupes pareillement accoutumées
» au pays, le ministre de la guerre et les deux généraux

[1] Vie de Dumouriez, tom. II, liv. IV, chap. III, pag. 226.

[2] Id., pag. 227.

[3] Id., pag. 228.

[4] Id.

[5] Id., pag. 231.

[6] Voy. dans la correspondance de ce vol., pag. 487, la lettre de M. de Grave.

[7] Vie de Dumouriez, tom. II, pag. 239.

[8] Id., pages 239 et 240.

[9] Id., pages 328 et 330.

» arrangèrent le mouvement le plus extraordinaire et » le plus dangereux : c'était de transporter l'armée de » Luckner à Metz et celle de Lafayette à Valenciennes. » Ce mouvement dégarnissait pendant plusieurs jours » les deux frontières, affaiblissait les deux armées par » une marche de quatre-vingts lieues, et avait cela de » remarquable, qu'elle réunissait, pendant deux jours, » toutes les troupes et les deux généraux, vers La Ca- » pelle, à quarante lieues de Paris [1]. » — Le ministre avait en effet donné le département du nord à Lafayette et celui du centre à Luckner, à la sollicitation de celui-ci, qui, comme le dit M. Dumouriez, « était fort satisfait de s'en retourner à Metz. » Mais au moment de cette disposition, les deux armées n'étaient point, l'une à Metz, l'autre à Valenciennes; elles étaient toutes deux sur la frontière de Flandre : en sorte que cet échange de commandement ne fut que nominal et ne produisit point ce mouvement de navette, ce troc de positions dont parle M. Dumouriez. L'armée de Luckner était campée sous Valenciennes, celle de Lafayette sous Maubeuge, à une forte marche ou huit lieues de poste l'une de l'autre; elles marchèrent toutes les deux par leur droite, et à peu près parallèlement, pour se poster, celle de Luckner sous Metz, et celle de Lafayette vers Montmédy, et garnir ainsi celle des deux frontières qui restait exposée sans défense à l'invasion des Prussiens, sans dégarnir celle de Flandre où nous allons voir qu'on avait laissé des forces suffisantes. Le seul mouvement en sens inverse de la direction générale des deux armées, fut celui de huit bataillons, presque tous de nouvelle levée, que Lafayette envoya, sous Chazot, du camp de Sedan à celui de Valenciennes; mais ces huit bataillons ne firent que changer d'un point du commandement de Lafayette à un autre point de ce même commandement.

Les deux armées ne firent pas une marche de quatre-vingts lieues. Ce fut à peu près l'espace parcouru par celle de Luckner; celle de Lafayette ne fit que trente-cinq lieues pour se transporter de Maubeuge à Montmédy.

Les troupes des deux généraux ne se réunirent pas pendant deux jours à La Capelle, par la raison que les deux armées ne suivaient pas la même route. Celle de Lafayette marchait par Avesnes, La Capelle, Maubert-Fontaine, Mézières et Sedan; celle de Luckner par un chemin plus intérieur, et passant par Landrecies, Vervins, Rhétel et Verdun. Ces deux routes ne se croisent pas, et, dans leur plus grand rapprochement vers La Capelle, sont à quatre lieues l'une de l'autre.

« Le jeune d'Abancourt, ministre de la guerre, était » entièrement livré à la faction de Lafayette [2]. » — Lafayette ne connaissait point le *jeune d'Abancourt*, ne lui a peut-être jamais parlé, et ne lui a écrit que lorsqu'il fut ministre. Quoique M. d'Abancourt eût de bonnes intentions, la crainte d'être dénoncé le soumettait jusqu'à un certain point à l'influence de quelques chefs jacobins. Si Lafayette a été dans le cas de se plaindre de lui, il n'y eut jamais entre eux que des rapports officiels.

N'est-il pas étrange que M. Dumouriez, pour prouver que la marche des troupes françaises de Flandre en Lorraine, était un mouvement très-imprudent et très-déplacé, *très-extraordinaire et très-dangereux*, prenne soin de faire précéder cette assertion de l'exposé de faits le plus capable de justifier la disposition qu'il censure? « Les Prussiens, dit-il, s'assemblaient » dans le Luxembourg et dans l'électorat de Trèves. » Une partie de l'armée impériale remontait des Pays- » Bas, sous les ordres du général Clairfait, pour aller les » joindre. Les émigrés s'y portaient en foule à la suite » des frères du roi [3] ». Et M. Dumouriez trouve *extraordinaire et déplacé* que les généraux français conduisent leurs forces sur la frontière menacée par ces grands préparatifs! Dira-t-il que ce mouvement, qu'il appelle aussi *imprudent et dangereux*, dégarnissait la frontière de Flandre?

Mais de son aveu, il avait « quinze bataillons et cinq escadrons » au camp de Maulde [4], ce qui ne peut s'évaluer à moins de dix mille hommes; les camps de Maubeuge et de Dunkerque, auxquels on n'avait pas touché, faisaient ensemble douze mille hommes [5]. Peut-on dire qu'une frontière est dégarnie lorsqu'elle est défendue par vingt-deux mille hommes, adossés à deux ou trois lignes de forteresses et n'ayant en tête que trente mille hommes, car M. Dumouriez a établi lui-même cette vérité : « Le duc de Saxe-Teschen rassemblait une armée » à Mons d'environ vingt mille hommes; et le camp de » Tournay était fort de dix à douze mille [6]. »

M. Dumouriez semble donc n'avoir annoncé que les impériaux feraient une invasion dans le département du Nord, que pour se donner sur ce point un démenti par son propre raisonnement et par le fait, car j'ai déjà remarqué combien il était ridicule d'appeler une invasion du territoire français, un camp de quelques jours pris par le duc de Saxe-Teschen auprès de Bavay.

Son refus d'obéir était fondé sur ce que son départ « aurait laissé la Flandre dégarnie, au moment où l'ennemi y pénétrait [7]. » Nous venons de prouver que la Flandre ne pouvait pas être dégarnie, lorsque, menacée par environ trente mille hommes, elle en avait pour sa défense environ vingt-deux mille, aidés de toutes les places de la frontière. Mais cet état de choses était celui du 12 juillet, au moment du départ de Luckner. Depuis cette époque, « le 20, Chazot arriva à Valen- » ciennes, avec huit bataillons de l'armée de Lafayette... » Le 22, Dillon arriva... suivi de quatre à cinq batail- » lons qu'il avait ramassés en route. Dumouriez avait » donné de son côté des ordres pour en ramasser au- » tant des garnisons de Picardie et d'Artois [8]. » Négligeons ces derniers qui n'étaient point actuellement sur place; il reste encore une augmentation de treize bataillons faisant sept à huit mille hommes, qui, ajoutés aux vingt-deux mille qu'avait déjà M. Dumouriez, composaient une force de vingt-neuf à trente mille hommes. En soustrayant quatre mille hommes de l'arrière-garde de Luckner, l'armée de Flandre était encore de vingt-

[1] Vie de Dumouriez, tom. II, liv. V, chap. III, pag. 347.
[2] Vie de Dumouriez, pag. 351.
[3] Id., tom. II, liv. V, chap. III, pag. 347.
[4] Id., pag. 353.
[5] Vie de Dumouriez, p. 353.
[6] Id., pag. 351.
[7] Voy. la note 2 de la p. 495 de ce vol.
[8] Vie de Dumouriez, tom II, liv. V, chap. III, pag. 354.

cinq à vingt-six mille. Est-ce de bonne foi que M. Dumouriez soutient que vingt-cinq à vingt-six mille hommes, appuyés de toutes les forteresses qui hérissent cette frontière, n'étaient pas en état d'en défendre l'entrée contre une armée privée des mêmes avantages, et n'ayant sur l'armée française qu'une supériorité numérique de quatre mille hommes? Est-ce de bonne foi qu'il avance que sa désobéissance, non pas *prétendue,* mais formelle, a tout sauvé? Quoi! vous avez osé écrire : « Que toutes les forces de la France destinées à défendre » sa frontière la plus rapprochée de Paris, consistaient, » dans le département du Nord, en quarante-cinq bataillons et vingt escadrons divisés en trois camps; que le » duc de Saxe-Teschen, après avoir détaché le général » Clairfait, n'avait guère plus de troupes sur la frontière, et ne pouvait pas faire de grandes entreprises; » qu'ainsi dans cette partie la faiblesse était égale. » Quoi! avec ces moyens, vous avez pensé que, non-seulement vous n'étiez pas trop faible pour vous défendre, mais encore que vous étiez assez fort pour agir offensivement, et pour *proposer à Dillon de marcher ensemble contre le duc de Saxe-Teschen* [1]? Et vous, ce serait sérieusement que vous auriez craint, en diminuant vos ressources de six bataillons et de cinq escadrons, que *la frontière la plus rapprochée de Paris* ne fût ouverte et le département du Nord sacrifié? Vos contradictions perpétuelles en fournissent une nouvelle preuve. Plus tard, après la prise de Longwy, « vous » tirâtes de Flandre toutes les troupes du camp de Pont-» sur-Sambre [2], huit bataillons et cinq escadrons; » quatre bataillons et trois escadrons du camp de Maubeuge [3]; douze bataillons, trois escadrons du camp » de Maulde, avec l'infanterie légère française, belge et » liégeoise, ce qui formait de huit à neuf mille hommes [4]. » En tout, plus de vingt-quatre bataillons et onze escadrons. » — Arrêtons-nous un moment sur ces faits, et voyons ce qui vous obligeait d'affaiblir d'environ dix-huit mille hommes le corps de troupes laissé pour la défense de la frontière de Flandre. « C'est, dites-vous, » parce qu'il n'y avait que quarante mille hommes, tant » de l'armée de Lafayette que de celle de Luckner, à » opposer à plus de quatre-vingt mille de troupes très-» aguerries, conduites par un monarque puissant et des » généraux célèbres; que vous ne pouviez opposer que » quatre à cinq mille hommes de cavalerie à une cavalerie quatre fois plus nombreuse et d'une grande réputation; que vous n'espériez aucun secours prochain » à cause de l'éloignement de l'armée du Nord; que » vous n'attendiez de Paris que des bataillons levés à la » hâte, sans officiers, sans discipline, mal armés, ne » sachant pas tirer un coup de fusil; et pour toute cavalerie des gendarmes nationaux, c'est-à-dire de la » maréchaussée, incapable de se former et de manœuvrer en escadron; ou de la cavalerie légère de nouvelle levée que vous ne pouviez pas opposer à la » cavalerie prussienne et autrichienne [5]. » — Ces raisons sont bonnes; mais le sont-elles exclusivement pour vous? N'avaient-elles pas au mois de juillet la même valeur qu'au mois d'août? Lorsqu'à la première de ces deux époques, Lafayette et Luckner marchaient pour couvrir les frontières de Champagne et de Lorraine, n'était-ce pas au-devant de « ces quatre-vingt mille » hommes de troupes très-aguerries, de ce monarque » puissant, de ces généraux célèbres, de cette cavalerie » renommée et quatre fois plus nombreuse que la leur, » qu'ils marchaient? » Au mois de juillet, les armées de Luckner et de Lafayette n'étaient-elles pas aussi faibles, et les armées impériales et prussiennes aussi fortes que vous les avez trouvées au mois d'août sur les frontières des départements de la Moselle et des Ardennes? Celle du duc de Saxe-Teschen n'était-elle pas la même? En affaiblissant au mois d'août les moyens de défense de la Flandre d'à peu près dix-huit mille hommes, vous n'avez pas craint d'autre inconvénient que de « découvrir la » superbe plaine entre Lille, Douay, Saint-Amand et » Orchies, » (c'est-à-dire un espace de plus de cinquante » lieues carrées, qui font la cinquième ou la sixième » partie du département du Nord); mais les dangers de la » France étaient alors trop grands pour s'arrêter à la » petite considération de la dévastation des plaines de la » Flandre, dont il ne fallait penser qu'à sauver les places; » encore n'y avait-il pas, à cet égard, de crainte à avoir, » puisque le duc de Saxe-Teschen n'avait pas assez de » troupes pour entreprendre des siéges [6]. » Et vous avez appelé *imprudent, déplacé, extraordinaire, dangereux,* un mouvement que vous avez démontré vous-même avoir été aussi raisonnable que nécessaire, que vous avez exécuté en quadruplant les chances de dévastation pour la Flandre, puisque vous lui enleviez quatre fois plus de défenseurs que Luckner ne voulait lui en ôter, et cependant il a été prouvé par le fait, vous-même soutenez que cette mesure n'entraînait que des dangers très-bornés! Il est facile de montrer les motifs de tant de contradictions :

Vous vouliez la révolution du 10 août, que depuis vous avez appelée *un crime, une affreuse catastrophe.* Au mois de juillet, vous aviez engagé le club des jacobins de Lille à envoyer une adresse à l'assemblée nationale, afin de lui demander la déchéance du roi [7]; dans une lettre à Pache, vous vous êtes ensuite vanté de l'appui que vous aviez donné à la révolution du 10 août. Mais lorsque Lafayette et Luckner dirigeaient la défense du pays, la révolution du 10 août n'était point faite, et elle était consommée quand vous fûtes au secours des départements des Ardennes et de la Moselle. Jusqu'à ce dénoûment, votre parti pouvait avoir besoin d'un corps de troupes à sa disposition et sous un chef qui eût sa confiance. Voilà pourquoi M. Dumouriez trouva dans sa désobéissance autant d'appui qu'il méritait de sévérité. De là, ce déchaînement des journaux girondins et jacobins contre la marche des troupes, des frontières de la Flandre à celle d'entre Meuse et Moselle, marche qu'il fallait que le public trouvât absurde, pour rendre méritoire le refus d'o-

[1] Vie de Dumouriez, tom. II, liv. V, chap. IV, page 362.
[2] Id., pag. 394.
[3] Id., tom. II, liv. V, chap. VI, pag. 393.
[4] Id., pag. 396.
[5] Vie de Dumouriez, tom. II, l. V, chap. VI, pag. 386.
[6] Id., tom. III, liv. V, chap. XIII.
[7] Ce fait fut attesté par Merlin, de Douai, à la séance du 7 décembre 1792. (Voy. *le Moniteur.*)

béissance de M. Dumouriez. On aimait mieux compromettre la sûreté de l'État, en conservant sous la main d'un général factieux les forces nécessaires à la défense de l'autre frontière, que de les laisser à la disposition des généraux patriotes et constitutionnels. Au mois de juillet, M. Dumouriez était subordonné, et pour devenir général en chef, il fallait discréditer un de ceux qui l'étaient alors, et par conséquent blâmer leurs mesures, dans le même temps qu'on gênait leurs mouvements. Ainsi, l'on se ménageait, en cas de revers, la double satisfaction de les avoir fait échouer et d'avoir prédit qu'ils échoueraient. Mais, au mois d'août, M. Dumouriez, débarrassé de l'homme qui lui faisait principalement ombrage, et devenu général en chef, ne trouvait rien de mieux pour s'accréditer lui-même, que de suivre exactement la conduite qu'il avait tant blâmée lorsqu'elle était un obstacle à son ambition personnelle.

M. Dumouriez raconte plus loin ses négociations du 27 mars 1793, par l'entremise du colonel ennemi, M. Mack, « pour lier les opérations entre les deux par-» ties d'armées impériales du prince de Cobourg et du » prince Hohenlohe, tandis que lui, Dumouriez, devait » marcher sur Paris, et pendant que la place de Condé » serait remise aux Autrichiens, comme garantie; » toutes les autres places, si l'on était dans le cas d'a-» voir besoin des impériaux, devant recevoir garnison, » mi-partie sous les ordres des Français [1]. »

Ce traité était d'autant plus facile à violer ou à éluder, qu'étant verbal, il n'avait d'autre garantie que la bonne foi et le désintéressement des coalisés dont M. Dumouriez parle ailleurs en ces termes : « Il savait » que par différents traités, les puissances avaient ar-» rangé leurs indemnités, c'est-à-dire le partage de » tout le tour de la France... quand même il l'aurait » ignoré, l'exemple de la Pologne suffisait pour le con-» vaincre. La présence des Français soldés par les étran-» gers, marchant d'après un manifeste du général » prussien, et n'ayant pas même le droit de mettre des » garnisons dans les places de Longwy et de Verdun, » étaient une preuve de plus que la coalition agissait » pour son compte [2]. »

(*Suite des Notes sur Dumouriez.*)

RÉPONSES DU GÉNÉRAL DE WITCH A QUELQUES QUESTIONS DU GÉNÉRAL LAFAYETTE [3].

D. Les postes de défensive, occupés par Lafayette, ont-ils continués de l'être dans les années subséquentes?

Il est évident que l'idée de Lafayette avait été de boucher la trouée de Carignan et de prendre poste à l'extrémité droite de son commandement qui finissait à Montmédy; afin que si la frontière de Luckner était attaquée du côté de Longwy, comme il le présumait, son armée se trouvât sur le flanc droit de la marche des ennemis, et fût à portée de secourir son collègue.

Il paraît que, si après la prise de Mayence, dont on était convenu depuis longtemps, le corps de Custine s'était rabattu vers Trèves et Longwy, si les commissaires de l'assemblée nationale et Dumouriez, n'avaient pas retenu en Flandre les troupes auxquelles Lafayette avait ordonné de le renforcer, et si les jacobins n'avaient pas arrêté la marche des réquisitions nationales faites par Lafayette et Luckner, celui-ci aurait eu des forces suffisantes pour occuper la position de Dumouriez en Champagne, et Lafayette aurait pu en même temps avoir un corps sur le flanc droit et en arrière des ennemis.

R. Après la retraite des Prussiens, les mêmes postes ont été repris, et pendant la guerre offensive des Autrichiens, en 93 et en 94, ces postes ont été occupés et défendus par la seconde division de l'armée des Ardennes, jusqu'à ce que la retraite de l'armée autrichienne rendît ces positions inutiles.

Le général de Witch en a commandé une partie en 93 et en 94.

La trouée de Carignan ne pouvait être mieux défendue que par le camp de Vau que Lafayette avait établi, et qui défendait le passage de la Chiers dans presque le seul endroit où cette rivière soit guéable.

Nous ne pouvons rien décider sur les mouvements qu'aurait pu faire l'armée de Luckner, n'ayant pas été à portée de connaître la position ni les forces de cette armée.

D. Sans doute les circonstances où Dumouriez se trouva, le forcèrent à réunir dans sa position tout ce qu'il put rassembler, et il se conduisit avec fermeté, lorsqu'il la conserva, quoique tourné par le roi de Prusse; mais il y a quelques points sur lesquels on souhaiterait des détails :

Quelles sont les dates des différents mouvements qui eurent lieu avant la retraite [4]?

Est-il vrai que, lorsque les alliés repassèrent devant Dumouriez sur sa droite, en lui prêtant le flanc d'une armée très-mal en ordre, et dont l'artillerie, la cavalerie et les équipages manquaient de chevaux, Dumouriez, s'abstenant de les attaquer, fit marcher Kellermann alors sur sa gauche, pour se porter contre eux; et que, Kellermann étant arrivé trop tôt, il se détermina à le renvoyer pour faire marcher les troupes de la droite, qui auraient eu le temps de faire quelque chose, si Dumouriez ne les avait pas arrêtées?

---

[1] Mémoires de Dumouriez, tom. IV, liv. VIII, chap. IX.

[2] Lettre de Dumouriez au traducteur de l'Histoire de sa vie, pag. 18 et 19.

[3] On trouvera ici les réponses du général de Witch à quelques questions relatives aux opérations militaires de 1792. Cet officier, qui s'est retiré quelque temps après le 9 thermidor, dans le Danemarck, sa patrie, est un des plus honnêtes et des meilleurs officiers généraux que la France ait eus dans cette guerre. Il commandait un bataillon de grenadiers dans l'armée de Lafayette, et servit comme colonel dans l'avant-garde de Dumouriez, qui l'éleva au grade de maréchal de camp. Ce que rapporte le général de Witch a été dit par lui publiquement à Dumouriez, chez le prince de Hesse.

(*Note du général Lafayette.*)

[4] La retraite des alliés après la bataille de Valmy (20 septembre 1792).

R. Nous ne pouvons répondre à la première question d'une manière bien positive; mais les dates et les mouvements se trouvent dans les Mémoires de Dumouriez et c'est la partie de ses Mémoires la plus exacte.

Le général de Witch a perdu le journal qu'il avait fait de cette campagne; ainsi il ne peut donner de renseignements que de mémoire.

Il parut alors d'une manière évidente que l'intention de Dumouriez ne fut point de serrer de près les Prussiens dans leur retraite, car il fit marcher l'armée de Kellermann, la plus éloignée par sa position, et la fit revenir sitôt qu'elle fut à portée d'attaquer l'ennemi.

Si l'on avait voulu agir avec l'intention de tirer parti de la mauvaise situation des Prussiens, on aurait employé de préférence les troupes des armées du nord et du centre pour poursuivre les Prussiens sur Vouziers et Grand-Pré, et non celles de Kellermann naturellement destinées à reprendre Verdun et Longwy.

Il nous a paru évident qu'on voulait donner aux Prussiens le temps de se retirer, puisqu'on a laissé l'armée plusieurs jours dans l'inaction; et quand on ordonna à une partie des troupes de l'armée du nord et de celle du centre de se mettre en mouvement, les Prussiens avaient une si grande avance, qu'il était impossible de les atteindre.

D. Quel jour et en quel endroit Kellermann dit-il au général de Witch qu'il ne comprenait rien à tout ce mystère?

R. Ce fut au camp de Hans, le lendemain du jour où les Prussiens l'avaient quitté. Ce camp fut occupé le même jour par le corps du général Dubouquet, dans lequel servait de Witch; là, celui-ci accosta Kellermann et Valence qui, à la tête des carabiniers, passèrent le camp pour poursuivre les Prussiens.

Deux jours après, le corps du général Dubouquet reçut ordre de marcher sur Vouziers où nous fûmes très-étonnés de rencontrer Kellermann et Valence qui revenaient de la poursuite des Prussiens.

D. Quel jour et dans quel village le colonel d'housards, commandant l'avant garde-française, fit-il dire au commandant de l'arrière-garde des ennemis, qu'il l'engageait à partir dans une heure, parce qu'il ne pouvait plus contenir les housards?

R. Ce fut le lendemain du jour que les Prussiens commencèrent à se retirer. Nous avons oublié le nom du village; mais le colonel d'housards de l'avant-garde française s'appelle Barbier.

D. N'était-il pas encore temps de poursuivre l'armée prussienne, lorsque Dumouriez amena quarante mille hommes avec lui vers la Flandre?

R. Il n'y a pas de doute que si Dumouriez avait fait marcher toute l'armée à la poursuite des Prussiens, lorsqu'il donna l'ordre de s'en éloigner pour prendre la route de la Flandre, il eût fait une partie de l'armée prussienne prisonnière, pris toute leur artillerie et bagages qu'ils eurent beaucoup de peine à emmener, quoiqu'ils ne fussent inquiétés par personne dans leur marche. Aussi est-il évident que, dans l'arrangement, qui a toujours été secret, fait entre le roi de Prusse et Dumouriez, une des conditions était que les Prussiens ne seraient pas inquiétés dans leur retraite.

D. Si l'armée ennemie avait été assez délabrée pour permettre aux Français de prendre à revers les Pays-Bas, n'y aurait-il pas eu de l'avantage à couper la retraite du duc de Saxe-Teschen?

R. Pour décider cette question, il faudrait connaître quels mouvements pouvait faire l'armée du duc de Saxe-Teschen; ma position particulière ne m'a permis de faire aucune observation à cet égard.

X [1].

SUR UN MÉMOIRE DE M. LALLY-TOLENDAL ET QUELQUES PIÈCES RELATIVES AU PROJET DE COMPIÈGNE [2].

On a cherché à se prévaloir contre Lafayette d'un plaidoyer en sa faveur, attribué à M. de Lally-Tolendal. Nous savons, en effet, que parmi les témoignages d'un généreux intérêt, prodigués à Lafayette malheureux par M. de Lally, malgré la différence connue de leurs opinions, il y eut une lettre de celui-ci au roi de Prusse. On en a publié une qui ne se trouve qu'en France où elle a fait peu de sensation, parce qu'on y reconnut sans peine la malveillance des éditeurs dont l'un tenait à l'ancienne ambassade autrichienne de M. Mercy-d'Argenteau.

Elle a été imprimée à Paris en 1795, sur un manuscrit *qui fut*, dit-on, *livré par un voyageur auquel il avait été confié*. A cette étrange garantie d'exactitude, on ajoute que la publication a pour objet d'empêcher les républicains de s'attendrir sur le sort de Lafayette prisonnier. L'éditeur convient même que l'original présenté au roi de Prusse diffère de la copie qu'il donne au public [3]. Ces aveux suffiraient pour nous dispenser de l'examen d'une telle pièce; mais le fond en est vrai: Lafayette a soutenu la royauté constitutionnelle; il a voulu sauver Louis XVI, et le mettre à Compiègne sous la sauvegarde d'un détachement de ses troupes. De tels

[1] Voy. la pag. 457 de ce vol.

[2] Les observations suivantes du général Lafayette ont été écrites de 1797 à 1800, sur une brochure publiée à Paris en 1795, et intitulée: *Mémoire de Lally-Tolendal au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de Lafayette, suivi d'une lettre de Lally-Tolendal à Louis XVI; d'une réponse de Louis XVI; d'un plan concerté entre les généraux constitutionnels, pour faire retirer la cour à Compiègne, et de plusieurs pièces intéressantes, pour servir à l'histoire de la révolution.* (51 pag. in-8°.)

[3] « Le Mémoire avait été adressé d'abord au roi de Prusse; il fut présenté ensuite à son conseil. Dans la copie présentée au conseil, on remarque des changements et des ratures; mais le texte a été restitué dans cette édition, d'après la minute exacte de la main de M. de Lally-Tolendal. Le manuscrit fut confié, l'année dernière, à un voyageur en Suisse, qui nous l'a remis entre les mains. Nous ne pensons pas qu'il puisse attendrir les républicains sur le sort d'un général qui s'est montré si contraire aux principes de la république. » (Page 6, avis de l'éditeur anonyme, en tête des pièces dont nous venons de donner le titre.)

faits présentés avec de l'adresse oratoire et d'ingénieux embellissements d'une cause difficile, par un éloquent avocat s'adressant à un membre de la coalition des rois, prennent un caractère fort différent des instances de Lafayette pour qu'on ne flattât ses geôliers par aucune altération de ses vrais principes et de la conduite de toute sa vie.

On voit, par exemple (p. 13), que Lafayette, de concert avec *le comité de constitution*, avait souhaité qu'on eût le temps de perfectionner dans quelques détails secondaires, le décret du 17 juin 1790 pour l'abolition des titres, de l'usage des livrées, armoiries, etc., et que le conseil du roi se hâtât de le sanctionner de peur qu'on ne l'améliorât; mais Lally suppose que Lafayette soutint le décret pour se rendre populaire, et lorsqu'en 1792 celui-ci suppliait le roi de se livrer, dans l'intérêt de la chose publique et pour son propre salut, aux constitutionnels, Lally rappelle cette ancienne idée de rendre les armoiries et livrées facultatives pour tous les citoyens, ainsi que cela se voit en Amérique, comme si les députés et Lafayette, qui partageaient la même opinion, avaient alors voulu conserver ou rendre à la noblesse quelques priviléges [1] ! Ce n'est pas Lafayette qui eût caressé de telles prétentions, lui qui, à Namur, au moment où l'on décidait son sort, ne souffrit pas que le général de Chasteler lui supposât, à cet égard, la moindre complaisance, et qui, après avoir reçu dans sa prison de Magdebourg une lettre d'un célèbre professeur de Gottingue, dans laquelle on lui donnait le titre de *marquis*, réclama dans sa réponse contre ce titre, « aimant mieux, disait-il, être accusé de pédanterie par » ses amis que d'être soupçonné de faiblesse envers les » gouvernements qui devaient lire sa lettre. » Qui ne sait d'ailleurs qu'en Amérique comme en Europe, il servit constamment la cause de l'égalité par goût et par principes?

On trouve, à la suite de ce Mémoire, la minute d'une séance tenue le 4 août 1792, entre quelques amis du roi [2]. On y voit qu'ils comptaient sur le zèle de Lafayette pour sauver ce malheureux prince, et ils avaient raison. L'éditeur y cite sans doute comme accusation contre Lafayette, ce passage d'une de ses lettres écrites à son amie madame d'Hénin, depuis sa captivité : « Si » le roi avait pu se déterminer à sortir de Paris, ainsi » que je le lui avais proposé, après avoir pris des mesures » sûres pour l'amener à Compiègne, il aurait évité de » grands dangers et de grands malheurs. » (P. 51 des pièces publiées en 1795.) Toute cette brochure est un mélange de plusieurs vérités et d'inexactitudes; mais la lettre suivante vient à l'appui de nos observations. Elle fut adressée par M. de Lally à M. d'Archénoltz, pendant la captivité de Lafayette à Olmütz :

Londres, 21 juillet 1795.

« Il est très-vrai, monsieur, que j'ai eu l'honneur » d'adresser au roi de Prusse, en 1793, un Mémoire » dans lequel je réclamais, pour madame de Lafayette » et pour ses enfants, la liberté de son mari et de leur » père. J'ai peine à concevoir par quelle infidélité ce » Mémoire, purement confidentiel, serait devenu public. Vous me mandez qu'il est imprimé à Paris, et » qu'on en a inséré des extraits dans les gazettes allemandes. Mais vous ne m'envoyez point ces extraits. » Je ne puis juger si cet imprimé est exactement fidèle, » ou entièrement forgé, ou dénaturé partiellement. Je » ne puis prononcer sur rien. Tout ce que je peux dire » avec certitude, c'est que si le Mémoire qu'on produit » sous mon nom, compromet le caractère de M. de Lafayette, ce Mémoire n'est pas le mien.

» J'ajouterai que mon véritable Mémoire, ainsi que » les pièces justificatives que j'y ai jointes, ne sont pas » susceptibles d'être cités *par extrait*, mais doivent être » lus dans leur entier, et jugés dans leur suite et leur » ensemble. Si cet imprimé n'est pas l'ouvrage d'un » faussaire, on doit y trouver cette phrase de moi au » vertueux Louis XVI, en lui parlant de M. de Lafayette : « Il est prêt à s'immoler pour la liberté, mais en même » temps pour la monarchie qu'il ne sépare plus [3]. » » Qu'après cela, en demandant à un roi de le délivrer, » j'insiste plus sur ce qu'il a été victime de la *monarchie*, comme en demandant aux Américains de le secourir, j'insisterais davantage sur ce qu'il a été victime de la liberté, c'est une chose très-simple à » concevoir; ce sont deux vérités incontestables; mais » mais je dois faire ressortir davantage l'une ou l'autre » selon le lieu où je la produis.

» Au surplus, monsieur, quoique ayant voulu tous » deux la liberté de notre pays, le pauvre Lafayette et » moi, nos opinions publiques ont été tellement divisées, pendant deux ans, que lors même qu'elles se » sont rapprochées, nous avons dû conserver encore » chacun notre nuance. Il est donc juste de s'en rapporter sur M. de Lafayette à lui-même, plutôt qu'à

[1] « Il a voté pour le décret qui a détruit la noblesse; mais d'autres l'avaient proposé : le décret allait passer; le calcul plus ou moins raisonnable, la faiblesse, si l'on veut, de ne vouloir pas être vaincu en popularité, l'a entraîné à dire quelques mots qui n'ont servi à rien et qui n'ont fait tort qu'à lui Dès le soir, il a reconnu combien serait funeste un tel décret; le lendemain il s'est opposé à la sanction; il l'eut empêché si la noblesse ne l'eût pas voulu, comme une preuve de plus de l'injustice de ses ennemis. » (Pag. 13. Extrait du Mémoire au roi de Prusse, de M. de Lally. — Voyez encore sur le décret du 17 juin 1790, la pag. 309, et les deux lettres adressées au roi, pages 330 et 331.)

[2] « J'avais reçu une lettre anonyme dans laquelle on me dénonçait une conversation chez Santerre, annonçant le projet de marcher sur les Tuileries, de tuer le roi dans la mêlée, etc. — Nous résolûmes tous qu'il fallait que le roi sortit de Paris. Nous comptions sur M. de Liancourt et ensuite sur M. de Lafayette. — Le dernier mot du roi fut qu'il aimait mieux s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile. On annonçait que la déchéance serait prononcée le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autre ressource que l'armée de M. de Lafayette. » (Extrait de la minute d'une séance tenue le 2 avril entre MM. de Lally, Montmorin, Bertrand, de Clermont-Tonnerre, Malouet, de Gouvernet et de Gilliers. Pag. 49 de la brochure citée.)

[3] Cette phrase se trouve à la page 38 des pièces publiées en 1795, dans une lettre du 9 juillet adressée à Louis XVI par M. de Lally.

» un tiers dont l'esprit peut paraître encore prévenu » quand son cœur est dévoué aux intérêts d'un ami » malheureux. J'ai l'honneur de vous envoyer une let- » tre authentique écrite par lui-même, le 25 août 1792, » à l'infortuné duc de la Rochefoucauld [1], dont j'ai » encore combattu les opinions, mais révéré le carac- » tère, et qui a été mis en pièces par les jacobins, comme » M. de Lafayette a été incarcéré par leurs ennemis, » pour avoir voulu sauver la France et Louis XVI. Mal- » heur à qui lira cette lettre sans plaindre et respecter » celui qui l'a écrite! »

Oh! si la patrie de M. de Lafayette savait quelles preuves de dévouement il lui a données, quels sacrifices il lui a faits dans l'intérieur de ses cachots!... Mais le temps de les révéler n'est pas encore venu...

LALLY-TOLENDAL.

Avec quelle adresse l'avocat de Lafayette profite (p. 14) de l'absurde accusation des jacobins sur la fuite de Varennes et du mouvement qu'il se laissa surprendre, lorsque l'arrestation du roi détruisit des espérances auxquelles il croyait ne pouvoir, en conscience, se livrer que dans le cas où le roi eût fait la guerre civile [2] ! Lally dit (p. 16), « que le dimanche qui suivit » la rentrée du roi à Paris, les principaux chefs de l'as- » semblée nationale se réunirent en comité pour délibé- » rer si le procès serait fait au roi et la république éta- » blie ; » et que Lafayette proféra cette seule phrase : « Si vous tuez le roi, je vous préviens que le lendemain, » la garde nationale et moi, nous proclamons le prince » royal. » Lafayette n'a pu tenir un tel propos contre le droit qu'avait l'assemblée *constituante* de faire la république ; c'eût été l'inverse de la doctrine constamment professée par lui, et de ce qu'il a dit à la même époque devant l'assemblée, dans une déclaration inscrite sur son procès-verbal ; mais il a pu dire : « Des » assassins du roi ne gagneraient rien à leur crime, car » la garde nationale reconnaîtrait constitutionnelle- » ment le prince royal. » Il est sûr que Lafayette eût repoussé avec horreur l'idée de faire le procès du malheureux Louis XVI. Elle ne fut exprimée par aucun de ses amis.

Lafayette n'a point adopté de nouveaux principes; la résolution de soutenir le trône *à quelque prix que ce fût* [3] ne peut pas avoir été supposée sérieusement par celui qui disait dans le même temps à M. de Bertrand-Molleville [4] « que Lafayette ne soutenait le trône que » pour les intérêts de la liberté et parce que la souverai- » neté nationale l'avait établi. »

Lafayette était lié avec Lally antérieurement à la révolution; ils s'écrivirent quelquefois depuis le 6 octobre, mais non à l'époque mentionnée dans le Mémoire. Ils se virent en juin 1792, chez une femme de leur connaissance, et c'est la seule fois, depuis le mois d'octobre 1789, que ces deux amis eurent le plaisir de s'embrasser; mais il est des âmes dont les sentiments sont profondément imprimés et se développent de plus en plus dans les occasions qui éloignent et intimident les hommes ordinaires. Lally avait été sévère pour Lafayette et quelquefois injuste; à peine Lafayette fut-il malheureux, qu'il lui consacra ses veilles, ses soins, son esprit supérieur, son admirable éloquence, et ne connut d'autre crainte que celle d'oublier quelque moyen de le servir.

Lally avait été à portée de connaître, par des amis communs, les intentions de Lafayette pour le salut du roi; il avait même pu voir quelques notes dont le général avait chargé un aide de camp [5] pour engager le roi à ne pas se laisser égorger à Paris. Nous n'avons pu nous procurer ces notes sur lesquelles paraît avoir été faite la lettre du 8 juillet attribuée à Lafayette :

Copie de la lettre publiée en 1795, avec le Mémoire de M. de Lally, et d'autres pièces [6].

Le 8 juillet 1792.

« J'avais disposé mon armée de manière que les meil- » leurs escadrons, les grenadiers, l'artillerie à cheval, » étaient sous les ordres de M*** à la quatrième divi- » sion; et si ma proposition eût été acceptée, j'emmenais » en deux jours à Compiègne, quinze escadrons et huit » pièces de canon, le reste de l'armée étant placé en » échelons à une marche d'intervalle, et tel régiment » qui n'eût pas fait le premier pas serait venu à mon » secours, si ses camarades et moi avions été engagés.

» J'avais conquis Luckner au point de le faire marcher » sur la capitale avec moi, si la sûreté du roi l'exigeait, » et qu'il en donnât l'ordre; et j'ai cinq escadrons de » cette armée dont je dispose absolument, Languedoc » et...; le commandement de l'artillerie à cheval est

[1] Voyez cette lettre page 499 de ce vol.

[2] « Les républicains accusent aujourd'hui M. de Lafayette d'avoir fermé les yeux sur le départ de Louis XVI, de n'avoir envoyé à sa poursuite que quand il n'était plus possible de le rejoindre; et tous les calculs sont pour eux. Mais des amis intimes de M. de Lafayette, à la probité desquels je crois comme à la mienne, m'ont assuré que pendant les deux jours qu'avait duré l'incertitude, ils l'avaient souvent entendu faire le calcul des heures d'avance qu'avait le roi, et se flatter qu'on ne le rejoindrait pas. Ils étaient avec lui quand il apprit que le roi avait été repris à Varennes, et ils m'ont juré qu'ils l'avaient vu frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre. » (Pages 14 et 15 du Mémoire au roi de Prusse.)

[3] « Je n'ai pas fait naître en lui la résolution de soutenir le trône à quelque prix que ce fût; je l'y ai trouvée toute formée à mon arrivée en France, au mois de mars 1792. Mais je n'ai cessé de l'enflammer, de le précipiter dans les démarches les plus caractérisées et les plus hardies en faveur du roi et de la royauté. » (Id., page 21).

[4] Voyez plus loin la page 525 de ce volume.

[5] M. de La Colombe. Voyez la page 457 de ce volume.

[6] Nous ne l'avons point trouvée dans les manuscrits du général Lafayette, et elle ne fait nullement partie de l'écrit au milieu duquel nous l'intercalons. Nous nous bornons pour l'intelligence des réfutations ou éclaircissements du général Lafayette, à publier cette lettre telle qu'elle a été imprimée en 1795, pour la première fois.

» exclusivement à moi, je comptais que ceux-là marche-
» raient aussi à Compiègne.

» Le roi a pris l'engagement de se rendre à la fête » fédérale. Je regrette que mon plan n'ait pas été » adopté; mais il faut tirer parti de celui qu'on a pré- » féré.

» Les démarches que j'ai faites, l'adhésion de beau- » coup de départements et de communes, celle de M. Luck- » ner, mon crédit sur mon armée et même sur les autres » troupes, ma popularité dans le royaume qui est plutôt » augmentée que diminuée, quoique fort restreinte dans » la capitale; toutes ces circonstances, jointes à plu- » sieurs autres, ont donné à penser aux factieux, en » donnant l'éveil aux honnêtes gens; et j'espère que les » dangers physiques du 14 juillet sont fort diminués. Je » pense même qu'ils sont nuls, si le roi est accompagné » de Luckner et moi, et entouré des bataillons choisis » que je lui fais préparer.

» Mais si le roi et sa famille restent dans la capitale, » ne sont-ils pas toujours dans les mains des factieux? » Nous perdrons la première bataille; il est impossible » d'en douter. Le contre-coup s'en fera ressentir dans la » capitale. Je dis plus, il suffira d'une supposition de » correspondance entre la reine et les ennemis pour oc- » casionner les plus grands excès. Du moins voudra-t-on » emmener le roi dans le Midi, et cette idée, qui révolte » aujourd'hui, paraîtra simple lorsque les rois ligués ap- » procheront. Je vois donc, immédiatement après le 14, » commencer une suite de dangers.

» Je le répète encore, il faut que le roi sorte de Paris. » Je sais que, s'il n'était pas de bonne foi, il y aurait » des inconvénients; mais quand il s'agit de se confier » au roi, qui est un honnête homme, peut-on balancer » un instant? Je suis pressé du besoin de voir le roi à » Compiègne.

» Voici donc les deux objets sur lesquels porte mon » projet actuel : 1° Si le roi n'a pas encore mandé Luckner » et moi, il faut qu'il le fasse sur-le-champ. Nous avons » Luckner, il faut l'engager de plus en plus, il dira que » nous sommes ensemble; je dirai le reste. Luckner peut » venir me prendre de manière que nous soyons le 12 au » soir dans la capitale. Le 13 et le 14 peuvent fournir des » chances offensives; du moins la défensive sera assurée » par notre présence... et qui sait ce que peut faire la » mienne sur la garde nationale?

» Nous accompagnerons le roi à l'autel de la patrie. » Les deux généraux représentant deux armées qu'on » sait leur être très-attachées, empêcheront les atteintes » qu'on voudrait porter à la dignité du roi. Quant à » moi, je puis retrouver l'habitude que les uns ont eue » longtemps d'obéir à ma voix; la terreur que j'ai tou- » jours inspirée aux autres dès qu'ils sont devenus fac- » tieux, et peut-être quelques moyens personnels de » tirer parti d'une crise, peuvent me rendre utile, du » moins pour éloigner les dangers. Ma demande est d'au- » tant plus désintéressée, que ma situation sera dés- » agréable par comparaison avec la grande fédération; » mais je regarde comme un devoir sacré d'être auprès » du roi dans cette circonstance, et ma tête est telle- » ment montée à cet égard, que j'exige absolument du » ministre de la guerre qu'il me mande, et que cette pre- » mière partie de ma proposition soit adoptée. Je vous » prie de le faire savoir par des amis communs au roi, » à sa famille et à son conseil.

» 2° Quant à ma seconde proposition, je la crois éga- » lement indispensable, et voici comme je l'entends : le » serment du roi, le nôtre, auront tranquillisé les gens » qui ne sont que faibles, et par conséquent les coquins » seront pendant quelques jours privés de cet appui. Je » voudrais que le roi écrivît sous le secret à M. Luckner » et à moi, une lettre commune à nous deux, et qui nous » trouverait en route dans la soirée du 11 ou dans la » journée du 12; le roi y dira « qu'après avoir prêté » notre serment, il fallait s'occuper de prouver aux » étrangers sa sincérité; que le meilleur moyen serait » qu'il passât quelques jours à Compiègne, qu'il nous » charge d'y faire trouver quelques escadrons pour les » joindre à la garde nationale du lieu et à un détache- » ment de la capitale; que nous l'accompagnerons jus- » qu'à Compiègne, d'où nous rejoindrons chacun notre » armée; qu'il désire que nous prenions des escadrons » dont les chefs soient connus par leur attachement à la » constitution, et un officier général qui ne puisse laisser » aucun doute à cet égard. »

» D'après cette lettre, Luckner et moi chargerons » M..... de cette expédition, il prendra avec lui quatre » pièces d'artillerie à cheval; huit si l'on veut; mais il » ne faut pas que le roi en parle, parce que l'odieux du » canon doit tomber sur nous. — Le 15, à dix heures du » matin, le roi irait à l'assemblée accompagné de Luck- » ner et de moi; et soit que nous eussions un bataillon, » soit que nous eussions cinquante hommes à cheval » de gens dévoués au roi, ou de mes amis, nous ver- » rions si le roi, la famille royale, Luckner et moi, se- » rions arrêtés.

» Je suppose que nous le fussions. Luckner et moi » nous rentrerions à l'assemblée pour nous plaindre et » la menacer de nos armées. Lorsque le roi serait ren- » tré, sa position ne serait pas plus mauvaise, car il ne » serait pas sorti de la constitution; il n'aurait contre » lui que les ennemis de la constitution, et Luckner et » moi nous amènerions facilement des détachements » de Compiègne. Remarquez que ceci ne compromet pas » autant le roi qu'il le sera nécessairement par les évé- » nements qui se préparent.

» On a tellement gaspillé dans des niaiseries aristo- » cratiques les fonds dont le roi peut disposer, qu'il » doit lui en rester peu de disponibles. Il n'y a pas de » doute qu'il ne faille emprunter, s'il est nécessaire, » pour s'emparer des trois jours de la fédération.

» Il y a encore une chose à prévoir, celle où l'assem- » blée décréterait que les généraux ne doivent pas venir » dans la capitale. Il suffit que le roi y refuse immédia- » tement sa sanction.

» Si, par une fatalité inconcevable, le roi avait déjà » donné sa sanction, qu'il nous donne rendez-vous à » Compiègne, dût-il être arrêté en partant. Nous lui » ouvrirons les moyens d'y venir *libre et triomphant*. » Il est inutile d'observer que, dans tous les cas, arrivé » à Compiègne, il y établira sa garde personnelle telle » que la lui donne la constitution.

» En vérité, quand je me vois entouré d'habitants de » la campagne qui viennent de dix lieues et plus, pour » me voir et me jurer qu'ils n'ont confiance qu'en moi,

» que mes amis et mes ennemis sont les leurs; quand » je me vois chéri de mon armée, sur laquelle les ef- » forts jacobins n'ont aucune influence; quand je vois » de toutes les parties du royaume arriver des témoigna- » ges d'adhésion à mes opinions; je ne puis croire que » tout est perdu, et que je n'ai aucun moyen d'être utile.»

Quoiqu'on trouve dans cette lettre des intentions toutes constitutionnelles, elle a été altérée. En soulignant ces mots : *libre et triomphant,* s'ils ont été écrits, on a cherché à les envenimer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'habile avocat a tiré des connaissances plus ou moins imparfaites qu'il s'était procurées tout le parti qu'il a pu pour son plaidoyer au roi de Prusse, et si l'on s'étonne qu'il s'y établisse comme le gouverneur de Lafayette converti, on doit observer que M. de Lally n'ayant aucun prétexte pour s'adresser à la cour de Berlin, en faveur d'un homme qui n'était ni son parent, ni du même parti que lui, il a dû chercher un motif quelconque à la démarche qu'il faisait, et a préféré celui d'un devoir imposé par sa conscience à l'égard d'un général qu'il avait perdu en prenant de l'influence sur sa conduite [1].

On voit aussi dans cet écrit du 8 juillet, un mot sur Luckner qui indiquerait que ce général, non à la visite de Pusy dans les derniers jours de juin, car alors il n'en fut assurément pas question, mais au mois de juillet, aurait pu dire à Lafayette « que si on violait la » constitution dans la personne du roi et qu'il reçût » l'ordre des autorités constituées, il marcherait au se- » cours de la loi. »

Il est dit dans la lettre de Lally à Louis XVI, du 9 juillet, que les amis du roi ne comptaient sur Lafayette que pour « la liberté de ce prince et la destruction des » factieux, » et répétaient avec leur confiance ordinaire si souvent trompée : « Ce qui doit suivre suivra [2]. » C'est ainsi que les membres du comité autrichien, les mêmes qui avaient dit autrefois à leurs amis jacobins : « Ne craignez pas de pousser Lafayette à bout, nous ne » le dégoûterons pas de la liberté, » écrivaient alors à la cour, comme on peut le voir par une lettre de Duport, imprimée dans le temps, « qu'on pouvait se servir » de la résolution de Lafayette à maintenir la constitu- » tion. » Et lui, au milieu de tous ces partis, obéissait imperturbablement à ses principes de liberté et d'ordre légal.

En relevant les erreurs involontaires ou bénévoles des pièces que nous venons de voir, nous sentons tous les égards que méritent les vertus et les talents de M. de Lally, et nous aimerions mieux renoncer à un tel examen ou le laisser défectueux, que de laisser échapper, à son égard, un seul mot qui ne fût pas plein de tendresse, de reconnaissance et d'admiration.

(*Suites des Notes sur le projet de Compiègne.*)

DE QUELQUES ASSERTIONS DE M. DE BERTRAND-MOLLEVILLE [3].

Le sens commun doit suffire pour démontrer que Lafayette ayant voulu expulser M. Bertrand du ministère, et ne lui ayant jamais parlé de sa vie que pour lui faire ce mauvais compliment, ne l'avait pas mis dans sa confidence. La vérité est qu'il n'avait ni parlé ni écrit du projet de Compiègne, ni à M. Bertrand, ni même à M. de Lally qu'il avait rencontré au mois de juin, à Paris, d'où il le croyait absent. Lafayette avait remis quelques notes à un aide de camp, comme instruction et pour qu'il fît parvenir au roi les idées de son général.

Cet aide de camp remit les notes à une personne qui l'engagea à s'adresser à M. de Lally, parce qu'elle savait que Lafayette avait plus d'estime et d'attachement pour cet ami, que pour aucun autre homme dont l'influence pouvait décider le roi. M. de Lally exprime dans sa conversation [4] avec M. Bertrand ses nobles et belles intentions; malgré ses vœux ardents pour que le général donne au roi quelque appui, il avoue que « le prin- » cipe de la souveraineté du peuple et la volonté natio- » nale sont les seuls liens par lesquels Lafayette puisse » tenir au maintien de la royauté, et l'on voit bien que » l'idée exprimée ensuite par M. Bertrand d'aller peut- » être constitutionnellement, plus loin que Compiè- » gne, » est une erreur ou une ignorance personnelle à lui [5].

[1] « Quand je pourrais résister à tout autre motif, il en est un contre lequel je ne pourrais tenir; c'est que j'ai sacrifié M. de Lafayette à Louis XVI. Pendant les quatre derniers mois, je lui écrivais sans cesse, et le roi le savait. Ses proclamations à son armée, sa fameuse lettre au corps législatif, son arrivée imprévue à la barre après l'horrible journée du 20 juin; rien de tout cela ne m'a été étranger, rien n'a été fait sans ma participation, etc. » (Pag. 21 et 22 du Mémoire de M. de Lally au roi de Prusse.)

[2] « M. de Lafayette croit que son projet peut se modifier de vingt différentes manières. Il préfère la retraite dans le Nord à celle dans le Midi, comme étant plus à portée de secourir de ce côté, et redoutant la faction méridionale. *En un mot, la liberté du roi et la destruction des factieux,* voilà son but dans toute la sincérité de son cœur. *Ce qui doit suivre suivra.* » (Page 39 des pièces publiées en 1795).

[3] Nous avons détaché ces réflexions du général Lafayette de quelques notes qui paraîtront dans le volume suivant sur les *Mémoires particuliers de A. F. de Bertrand-Molleville, ministre et secrétaire d'État sous le règne de Louis XVI* (2 volumes in-8°, à Paris, chez Michaud, 1816).

[4] Cette conversation, d'après M. Bertrand, aurait eu lieu le 2 juin chez M. de Montmorin. Il n'y fut nullement question du plan de Compiègne, qui n'existait pas encore, mais seulement de la confiance de M. de Lally dans les sentiments *constitutionnels* du général Lafayette. (Page 83, chap. XXIV, des Mémoires de M. Bertrand.)

[5] « Le 9 juillet suivant, je revis M. de Lally chez M. de Montmorin; il vint à moi et me dit d'un air triomphant : *Lisez ces papiers,* etc. — C'était une lettre de M. de Lafayette, contenant un plan dont les moyens d'exécution étaient déjà préparés, et dont l'objet était de conduire le roi en sûreté, soit à Compiègne, soit dans quelque place du nord de la France, où sa liberté serait à l'abri de toute atteinte, et tout cela devait s'opérer *constitutionnellement.* » (Page 87, chap. XXIV, des Mémoires de M. Bertrand.)

Non seulement Lafayette n'avait aucune communication directe sur cet objet, ni avec celui-ci, ni même avec M. de Lally, mais il ignorait que l'un ou l'autre en sussent rien. Il est clair d'ailleurs que tout le regret de M. Bertrand était que Lafayette ne voulût pas être, comme il le dit lui-même, *un autre Monck*, au lieu de travailler uniquement à sauver la constitution, la vie du roi et de sa famille. La cour des Tuileries et ses conseillers royalistes et aristocrates, avaient grande raison de trouver, suivant son expression, « que les propositions de Lafayette n'étaient pas calculées pour remplir un objet de ce genre; » car pour ces messieurs, c'étaient de « faibles calculs, » que ceux qui ne sortaient pas du cercle constitutionnel. Mais il y a dans ces Mémoires de M. Bertrand un aveu précieux, c'est que « si le roi et sa famille n'avaient pas eu tant de répugnance à devoir la vie au général qui défendait en même temps la liberté, il la leur aurait sauvée [1]. » On remarquera que c'est le confident intime de Louis XVI qui fait cet aveu.

Nous ajouterons que toute la partie du plan de Lally, fait de concert avec MM. de Clermont-Tonnerre et Lalouet, est absolument étrangère à Lafayette. Jamais celui-ci n'eut le moindre rapport avec cette coalition; l'idée de Compiègne ne lui est venue qu'après le mois de juin, quand il eût épuisé à Paris toutes les tentatives pour assurer le maintien de l'ordre légal, la liberté des autorités constituées, le salut du roi et de sa famille.

———

(*Suite des notes relatives au projet de Compiègne*).

SUR LA PUBLICATION DE LA LETTRE DE M. DE LALLY-TOLENDAL (DU 9 JUILLET), ET SUR LA LETTRE (DU 8 JUILLET), ATTRIBUÉE AU GÉNÉRAL LAFAYETTE, DANS LE TOME II DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, PAR M. THIERS [2].

(T. 2, p. 369 de l'*Histoire de la révolution française* par M. Thiers.) . . . . Nous en sommes au Mémoire de M. de Lally dans lequel son imagination, sa sensibilité, le besoin de persuader Louis XVI et ensuite de toucher Frédéric-Guillaume, l'ont entraîné à commettre des erreurs incompatibles avec les déclarations de l'ami dont il se faisait l'interprète. Il est bien vrai qu'en indiquant les suites présumées d'un projet de voyage à Compiègne, c'est lui qui parle, qui suppose, et non le général; mais la tendance de la lettre de M. de Lally au roi est de le rassurer sur la rigueur des principes de Lafayette, et en particulier sur cette crainte que lui avaient donnée Mirabeau et les courtisans, répétant sans cesse « qu'il serait prisonnier dans la tente du général patriote. » M. de Lally profita de quelques notes [3] données par Lafayette et qui paraissent avoir été dictées comme des arguments à mettre en avant, lorsque des personnes plus agréables que celui-ci au malheureux prince, chercheraient à lui persuader de laisser sauver sa vie, mais non comme une lettre au roi, ou à ses ministres. L'usage qu'on avait fait, en 1789, d'un billet de M. de Lafayette à M. de Saint-Priest [4] n'eût pas été encourageant. On remarque d'ailleurs, dans la prétendue lettre du 8, qui lui est attribuée, certaines expressions qui ne sont pas de son style, et dans sa manière si respectueuse pour la représentation nationale, dont la majorité était pour lui, comme on l'a vu par le décret du 8 août 1792. D'un autre côté, ces notes elles-mêmes, attribuées à Lafayette, démentent formellement la lettre qui lui sert d'introduction; il y est toujours question de « ne pas sortir de la constitution, de n'avoir contre soi que les ennemis de la constitution, de prouver aux étrangers la sincérité du roi, » ce qui contredit les assurances de M. de Lally sur la prétendue conversion de Lafayette. Celui-ci a pu avouer à son ami, dans la soirée où ils causèrent ensemble, que l'assemblée avait commis des erreurs et d'autres lieux communs de ce genre, dont le généreux Lally aura cru pouvoir profiter. C'est ainsi que M. Mounier s'était persuadé, dans un vague entretien, que M. Jefferson donnait raison à l'anglomanie de ses opinions politiques. Dans la lettre de Lafayette à l'assemblée, le 16 juin; dans les lettres confidentielles écrites à sa femme, à d'autres personnes, et saisies après le 10 août; dans la déclaration des proscrits constitutionnels à Rochefort lorsqu'ils furent arrêtés; dans les manifestations de principes qui furent opposées à M. de Chasteler; enfin dans tout ce qui fut dit, écrit, avant, pendant et depuis sa captivité, il est facile de reconnaître une parfaite persévérance de sentiments et d'opinions. On y retrouve la constante application de ce passage d'une lettre écrite de Magdebourg à M. d'Archenoltz : « J'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation; je servais la souveraineté dans la constitution qu'elle s'était donnée. »

———

[1] « La tentative de M. de Lafayette aurait eu probablement une issue toute différente, si, avant son arrivée, les amis qu'il avait à Paris s'étaient occupés de disposer la portion nombreuse de la garde nationale qui lui était entièrement dévouée, à appuyer fortement la démarche qu'il se proposait de faire, etc. » (Page 85, chap. XXIV, Mémoires de M. Bertrand.)

[2] Pour réunir ici tous les documents que nous possédons sur le plan de Compiègne, nous avons également détaché ces notes du général Lafayette de celles qu'il a écrites sur l'ouvrage de M. Thiers, et qui seront publiées dans le volume suivant.

[3] « Oserai-je dire que *cette note* me paraît devoir être méditée par celui-là seul, qui, dans une journée à jamais mémorable, a vaincu par son courage héroïque une armée entière d'assassins, etc. » (Post-scriptum de la lettre du 9 juillet, adressée au roi par M. de Lally-Tolendal.)

[4] Voy. la pag. 281 de ce volume. Il s'agit ici du billet écrit à M. de Saint-Priest, quelque temps avant les événements d'octobre 1789.

V

(EXTRAITS DE LA CHRONIQUE DE CINQUANTE JOURS DU 20 JUIN 1792 AU 10 AOUT, PAR P.-L. ROEDERER. 1 VOL. IN-8°; IMPRIMERIE DE LACHEVARDIÈRE, 1832.)

(Liv. 1er, p. 9.) — « M. de Lafayette reçut le 15 la » nouvelle de la destitution des trois ministres dans son » camp sous Maubeuge. J'étais alors près de lui, et je » m'y étais rendu à la prière de Servan, ministre de la » guerre, qui m'avait chargé de promettre à M. de La- » fayette un concours très-zélé pour tout ce qui pour- » rait intéresser le bien-être de l'armée et le succès de » la guerre, et d'exprimer à ce général le désir de se met- » tre en parfaite intelligence avec lui pour tout ce qui » regarderait leur service respectif. Nous étions depuis » un quart d'heure en conférence, M. de Lafayette et » moi, lorsque son état-major arriva chez lui pour » prendre l'ordre. Je passai dans son cabinet en atten- » dant que notre conversation pût se renouer, et j'y » étais quand une bruyante explosion de joie dans le » salon, m'apprit que le général recevait la nouvelle de » la destitution des trois ministres. Cette nouvelle met- » tait fin à ma mission. Je revins à Paris. A mon arri- » vée, j'appris que M. de Lafayette avait écrit le 16 à » l'assemblée. Sa lettre, en effet, fut lue dans la séance » du 18 [1]. »

(Liv. 3, ch. 6, p. 285 et 286.).... « Les hommes de la » Gironde ne demandaient qu'un ministre dévoué à » leurs principes : M. de Lafayette voulait de plus une » cour qui professât les principes constitutionnels, et, » pour cet effet, il voulait s'en rendre maître par la re- » connaissance du roi envers lui et son parti. Je trouvai » son ambition louable, judicieuse, son plan ingénieux; » mais je le croyais assis sur des illusions et privé de » tout moyen de succès... Malheureusement, les Giron- » dins trompèrent mon espérance comme les amis de » M. de Lafayette trompèrent la sienne. Ces premiers » avaient à vaincre une difficulté de plus pour réussir. » Il était moins difficile et moins déraisonnable de dé- » truire les sociétés de jacobins, comme le général osait » l'entreprendre, que de les suivre ou de les précéder » dans leurs emportements contre la cour, jusqu'au » point nécessaire pour les faire fléchir, et de prétendre » ensuite les arrêter tout à coup et les forcer à la modé- » ration, au silence et à la retraite, comme s'en flat- » taient les Girondins. »

[1] « Il est évident que M. de Lafayette ignorait le 16 la cause du renvoi des ministres. Le *Moniteur* n'a fait connaître la lettre de Roland que le 15; elle ne pouvait être à Maubeuge le 16.

. . . .

Après le 10 août, on supposa que j'étais allé conspirer avec M. de Lafayette contre les jacobins et l'assemblée. L'on ajouta ce grief à ceux de cette journée, et il concourut à motiver l'ordre de mon arrestation et la saisie de mes papiers; j'avais jugé à propos de me soustraire à cet ordre. Madame Rœderer crut nécessaire, dans mon absence, d'écrire à M. Servan à ce sujet, et ensuite de publier, par la voie du *Moniteur*, sa lettre et la réponse de M. Servan, qui, après le 10 août, avait été rappelé au ministère. Ces lettres se trouvent au *Moniteur* du 2 septembre 1792. » (Note de M. Rœderer, membre de l'assemblée constituante, procureur général-syndic du département en 1792.)

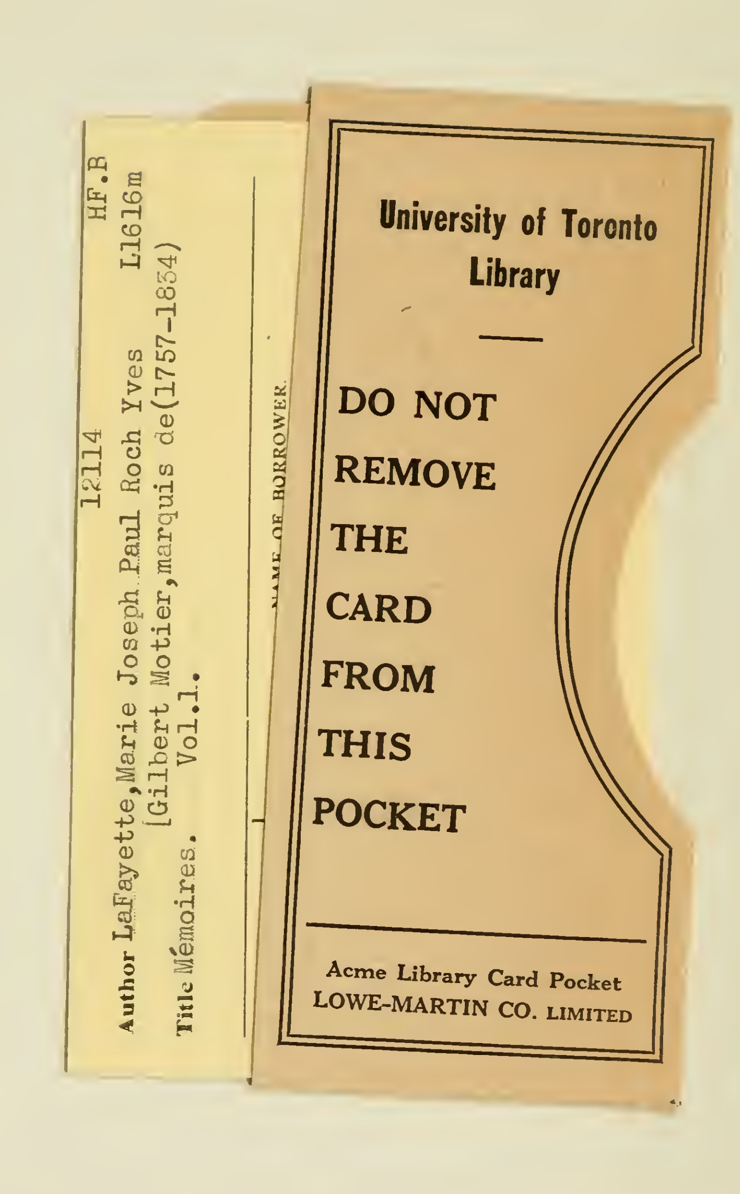
FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.


12114
HF.B
L1616m
Author LaFayette, Marie Joseph Paul Roch Yves
(Gilbert Motier, marquis de (1757-1834)
Title Mémoires. Vol.1.
NAME OF BORROWER.
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

